VILLE DE PARIS

BULLETIN MUNICIPAL ET DÉPARTEMENTAL OFFICIEL

des

DÉBATS

Séance des lundi 10, mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 décembre 2018

Vendredi 1er février 2019

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Condoléances. 3

Observations sur le déroulement de la séance. 6

Remerciements et félicitations. 6

Observations sur le déroulement de la séance. 6

Adoption d'un compte rendu. 7

Discussion budgétaire - Ville de Paris - Etat spécial territorial. 7

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. 10

Souhaits de bienvenue. 14

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite). 14

Observations sur le déroulement de la séance. 19

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite). 19

Suspension et reprise de la séance. 52

Rappel au règlement. 52

Suspension et reprise de la séance. 54

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite). 54

Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif. 72

2018 PP 99 - Budget spécial primitif pour 2019. 79

2018 PP 97 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2019. 79

2018 PP 98 - Dispositions fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public. 79

2018 PP 99 - Budget spécial primitif pour 2019 - Explications de vote. 105

Suspension et reprise de la séance. 115

2018 DFA 89 - DLH - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019. 115

2018 DFA 29 - DLH G - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019. 115

2018 DDCT 174 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris. 115

2018 DFA 82 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement 2019. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2019. Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement. État de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés. 116

2018 DFA 28 G - Budget d'investissement et de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris. Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement. 116

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une fiscalité favorisant le commerce de proximité. 116

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au financement des nouvelles mobilités. 116

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une redevance appliquée aux entreprises de free-floating. 116

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la contractualisation de la Ville de Paris avec l'Etat. 116

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale. 116

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la modernisation de l'action publique et l'évaluation des politiques publiques. 116

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement du mécénat auprès des PME. 116

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au régime dérogatoire des directeurs d'école. 116

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au montant de la subvention

à l'association sportive "Olympique Montmartre Sports".....116

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la subvention à l'association "Rêve de Cinéma". 116

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux contrôles des subventions attribuées aux associations. 116

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'instauration d'un bouclier contre l'endettement excessif. 116

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux taux des droits de mutation à titre onéreux. 116

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux tarifs municipaux.....116

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au gel des taxes payées par les Parisiens. 117

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un plan de remobilisation des agents parisiens. 117

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan des garanties d'emprunt. 117

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accession sociale à la propriété. 117

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la transformation de bureaux en logements.....117

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gratuité des transports pour les personnes sans domicile fixe. 117

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la qualité du débat budgétaire. 117

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation des JOP 2024. 117

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux moyens financiers des Conseils Consultatifs de Quartier. 117

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une commission de modernisation de l'action municipale. 117

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la politique du logement en faveur des classes moyennes. 117

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux loyers capitalisés. 117

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la piétonisation du centre de Paris.....117

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un plan global de réaménagement des Portes de Paris. 117

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un renforcement du dispositif de vidéo-protection. 117

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une Force d'Action Rapide Propreté. 117

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la rénovation énergétique du bâti parisien.....117

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la rénovation thermique de l'ensemble du bâti parisien. 118

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux rémunérations de la municipalité parisienne. 118

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au compte foncier. 118

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux trajectoires budgétaires. 118

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux baisses de dotations de l'Etat. 118

2018 DFA 82-1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2019. 130

2018 DFA 28-1 G - Budget d'investissement pour 2019. 132

2018 DFA 82-2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2019. ..135

2018 DFA 28-2 G - Budget de fonctionnement pour 2019. 136

2018 DFA 82-3 - Evolutions des tarifs. 137

2018 DFA 80 - États spéciaux d'arrondissement. - Budget primitif 2019. 137

2018 DFA 27 G - États spéciaux d'arrondissement. - Budget primitif 2019. 137

2018 DFA 73 - Budget primitif emplois pour 2019. 138

2018 DFA 23 - DRH G - Budget primitif emplois pour 2019. 138

2018 DILT 12 - DFA - Budget primitif 2019 du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux. 139

2018 DPE 64 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2019. 139

2018 DPE 62 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2019. 139

2018 DPE 63 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2019. 140

2018 DPE 65 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2019. 140

2018 DPE 61 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2019. 140

2018 DEVE 166 - DFA - Fixation des tarifs et redevances de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et des cas d'exonération. 140

2018 DASES 61 G - Budget primitif 2019 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance. 141

2018 DASES 382 G - Fixation pour l'année 2019 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. 141

2018 PP 99 - Budget spécial primitif pour 2019. 141

2018 PP 97 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2019. 141

2018 PP 98 - Dispositions fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public. (Suite). 141

Suspension et reprise de la séance. 142

2018 DCPA 21 - Création d'une médiathèque et, dans le cadre du budget participatif, d'une maison des réfugiés à faible impact environnemental, 12, rue Jean-Quarré, 10, rue Henri-Ribière (19e). 142

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche, Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à l'engagement des travaux et au dialogue avec les occupants. 142

2018 DU 49 - Cession de volumes dans l'ensemble immobilier Cardeurs-Vitruve, 13-15, square des Cardeurs (20e). 149

2018 DU 217 - DAC - ZAC Paul Bourget (13e) - Protocole Foncier Ville de Paris / Elogie-SIEMP / SEMAPA pour la réalisation des lots 10 et 12 - Convention de TMO Ville / Elogie-SIEMP pour la réalisation de la bibliothèque. 150

2018 DU 218 - Mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur les parcelles au 86 et 88 rue des Rigoles (20e). 151

2018 DLH 29 - Réalisation 5, rue Emile-Gilbert et 87, rue Ledru-Rollin (12e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 3 logements sociaux en diffus (P.L.A.-I.) par "Elogie-SIEMP". 154

2018 DLH 30 - Réalisation 68, rue du Moulin-Vert (14e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement social (P.L.A.-I.) situé dans un immeuble en copropriété par "Elogie-SIEMP". 155

2018 DLH 50 - Réalisation, 21, rue Etex (18e) d'un programme de construction de 17 logements sociaux (7 P.L.A.-I., 7 PLUS, 3 P.L.S.) par "Antin Résidences". 156

2018 DLH 177 - Réalisation 25, rue Pajol / 66, rue Philippe-de-Girard (18e) d'un programme de construction neuve d'une pension de famille de 29 logements et de 23 logements familiaux (17 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par "FREHA". 157

2018 DLH 180 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat-OPH" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 569 logements sociaux par "Paris Habitat-OPH". 159

2018 DLH 203 - Mise à disposition d'un terrain 1-7 rue Léon Frapié (20e) au Ministère des Armées (Etat) - Convention d'occupation temporaire du domaine public. 165

2018 DLH 230 - Réalisation 9, rue Desnouettes (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 6 PLUS et 3 P.L.S.) par la R.I.V.P. 169

2018 DLH 256 - Réalisation 141, rue de la Croix-Nivert (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (8 P.L.A.-I., 7 PLUS et 2 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP". 169

2018 DLH 271 - Réalisation, 89, rue Blomet (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux (13 P.L.A.-I., 14 PLUS) par la R.I.V.P. 169

2018 DLH 282 - Location de l'immeuble 89, rue Blomet (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 169

2018 DLH 308 - Création 146, rue de Vaugirard (15e) de 5 logements sociaux (P.L.A.-I.) supplémentaires au sein d'une pension de famille par "3F Résidences". 169

2018 DLH 286 - Réalisation dans les 3e, 9e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 10 PLUS) par "Aximo". 172

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements. 172

2018 DLH 319 - Réalisation 63, avenue de la Porte-de-Saint-Ouen (17e) d'un programme de 7 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 2 PLUS) par la R.I.V.P. 172

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements. 172

2018 DLH 331 - Réalisation 5, passage Saint-Michel (17e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 7 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 2 PLUS) par "Paris Habitat OPH". 172

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements. 172

2018 DLH 358 - Réalisation, 11 rue de Senlis (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social (1 P.L.A.-I.) par "Paris Habitat OPH". 173

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements. 173

2018 DLH 314 - Location à "Paris Habitat OPH" de l'immeuble 57, rue des Renaudes (17e). 173

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements. 173

2018 DLH 335 - Réalisation 281-295, Charenton-Meuniers (12e) d'un programme de construction de 19 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 8 PLUS, 5 P.L.S.) par "Paris Habitat OPH". 175

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux catégories de logements sociaux. 176

2018 DLH 338 - Demande d'application de l'encadrement des loyers sur le territoire parisien. 177

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au respect du plafonnement des loyers. 177

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au maintien de la qualité du parc locatif parisien. 177

Vœu déposé par l'Exécutif. 177

2018 DLH 339 - Réalisation 1-5, passage Saint-Pierre-Amelot - 100, rue Amelot (11e) d'un programme de construction de 84 logements sociaux et de 10 logements intermédiaires par "I3F". 189

2018 DLH 341 - Acquisition d'une parcelle 9, rue Gasnier-Guy (20e) dans le cadre de l'appel à projets pour le développement de l'habitat participatif par "Coopimmo". - Garantie d'emprunt du prêt GAÏA (1.233.790 euros). 190

2018 DLH 350 - Réalisation, 45-57, boulevard Exelmans (16e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 41 logements sociaux (21 P.L.A.-I., 15 PLUS, 5 P.L.S.) par "Paris Habitat OPH". 191

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, AURIACOMBE, Mmes LECOUTURIER et JÉGO relatif à l'intégration de logements P.L.I. et P.L.S. 191

2018 DLH 359 - Location de divers ensembles immobiliers à Élogie-SIEMP - Bail emphytéotique - Réalisation (11e et 20e) de 421 programmes de logements sociaux (166 PLA-I, 148 PLUS et 107 PLS). 192

2018 DLH 361 - Création de l'Organisme de Foncier Solidaire de la Ville de Paris. 193

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au principe de financement. 193

Vœu déposé par l'Exécutif. 193

2018 DLH 377 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 12e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (928.513 euros). 201

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurité de la résidence Erard-Charenton. 201

2018 DLH 379 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 14e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (791.918 euros). 201

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien du parc social. 201

2018 DLH 385 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 20e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (2.534.769 euros). 202

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la participation des locataires et des associations. 202

Vœu déposé par l'Exécutif. 202

2018 DLH 380 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 15e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (1.171.149 euros). 202

2018 DLH 383 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 18e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (2.347.939 euros). 202

Suspension et reprise de la séance. 207

Point d'actualité suite aux manifestations des "Gilets jaunes" à Paris. 207

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge par l'État du coût des réparations et de nettoiement suite aux dégradations commises lors des manifestations des 24 novembre et 1er décembre 2018. 207

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sécurité et aux manifestations. 207

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux manifestations des "Gilets jaunes". 207

Vœu déposé par l'Exécutif. 207

Suspension et reprise de la séance. 232

Point d'actualité suite aux manifestations des "Gilets jaunes" à Paris. 232

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge par l'État du coût des réparations et de nettoiement suite aux dégradations commises lors des manifestations des 24 novembre et 1er décembre 2018. 232

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sécurité et aux manifestations. 232

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux manifestations des "Gilets jaunes". 232

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite). 232

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux meublés touristiques. 234

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux locations de meublés touristiques. 234

2018 DLH 394 - Convention d'occupation du domaine avec des associations pour l'hébergement des personnes en situation de rue en période hivernale - Fixation de redevance et versement de subvention en nature. 236

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au supplément de loyer de solidarité. 238

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la comptabilisation des conventionnements de logements sociaux. 239

2018 DU 234 - Vente au S.M.A.P.P. de parcelles de terrain dans la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (95) destinées à la création d'une forêt. 241

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au T.E.P. Ménilmontant. 242

Suspension et reprise de la séance. 245

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au T.E.P. Ménilmontant. (Suite). 245

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au réaménagement du quartier Montparnasse. 246

Suspension et reprise de la séance. 246

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au réaménagement du quartier Montparnasse. (Suite). 246

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux espaces verts de pleine terre. 248

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet EuropaCity. 250

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet EuropaCity et aux travaux du Grand Paris Express. 250

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet Gare du Nord 2024. 252

Vœu déposé par MM. HONORÉ et BOURNAZEL relatif au projet immobilier du 44, rue Lamarck (18e). 253

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'implantation d'un incubateur d'entreprises innovantes. 255

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la densification urbaine. 256

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux filières bois-terre-paille. 258

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au tunnel des artisans, le frigidaire naturel (12e). 259

Compte rendu de la 6e Commission. 262

2018 DASCO 153 - Rapport sur la restauration scolaire à Paris. - Année 2017. 263

2018 DASCO 140 - Caisse des écoles (15e). - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 270

2018 DASCO 88 G - Caisse des écoles (15e). - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 270

2018 DASCO 107 - Caisse des écoles (2e). - Subvention 2019 (974.442 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 272

2018 DASCO 123 - Caisse des écoles (18e). - Subvention 2019 (7.915.609 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 274

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à la restauration scolaire dans le 18e. 274

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une information et au respect du cahier des charges. 274

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'information des parents d'élèves. 274

2018 DASCO 85 - Lycée municipal Maximilien Vox (6e). - Subvention (23.837 euros). 279

2018 DASCO 152 - Ressort des écoles publiques du 2e arrondissement de Paris pour l'année scolaire 2019-2020. 281

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une étude. 281

2018 DASCO 53 G - Divers collèges publics en cité scolaire. - Subvention d'équilibre (230.540 euros) du Département aux services de restauration pour 2019. 283

2018 DASCO 60 G - Collèges publics parisiens. - Subventions (481.608 euros) au titre du budget participatif. 285

2018 DFPE 205 - DASCO-DJS-DASES - Approbation de la signature du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris (2019-2022). 286

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la diversification des modes de fréquentation. 286

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination de la future école 94-96, rue Jeanne-d'Arc (13e). 289

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'algorithme "Affelnet". 289

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'expérimentation des "secteurs multi-collèges". 291

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la mixité sociale dans les collèges du 20e. 293

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sectorisation des collèges. 293

Vœu déposé par l'Exécutif. 293

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la concertation sur la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion 12e. 296

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation des centres de ressources centraux. 297

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux réformes des lycées professionnels, généraux et technologiques. 298

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la crèche parentale "Galipette". 300

Suspension et reprise de la séance. 301

Hommage aux victimes de Strasbourg. 301

2018 DAE 159 - Subvention (850.000 euros) et convention avec l'association "Institut d'études avancées de Paris". 301

2018 DAE 160 - Subventions de fonctionnement (13.200.000 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie E.S.P.C.I. au titre de l'exercice 2019. 304

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'augmentation des frais d'inscription dans les Universités. 307

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux frais d'inscriptions pour les étudiants extra-communautaires. 307

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur. 307

Vœu déposé par l'Exécutif. 307

Compte rendu de la 7e Commission. 310

2018 DGRI 41 - Subvention (30.000 euros) et convention à l'association "Reporters sans frontières" pour son projet de protection et de soutien aux femmes journalistes afghanes. 311

2018 DGRI 59 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Institut de Recherche et d'Etudes sur la Méditerranée et le Moyen-Orient" - iReMMO (5e). 313

2018 DGRI 60 - Subvention (120.000 euros) à l'Institut kurde de Paris pour son projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques. 315

2018 DGRI 61 - Subvention (100.000 euros) et signature de la convention avec le C40 pour leur programme "Réinventer les Villes" ("Reinventing Cities" - Seconde édition). 316

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au retrait de la Citoyenneté d'Honneur à Aung San Suu Kyi. 318

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan de la participation de la Ville de Paris à "l'année croisée" France-Israël. 321

2018 DDCT 172 - DGRI - Autorisation à Mme la Maire de Paris de créer un Conseil parisien des Européen-nes et approbation de son règlement intérieur. 324

2018 DAE 330 - Projets relatifs à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. 329

2018 DFA 58 - Signature d'un avenant à la délégation de service public portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel du 1er novembre 2017. 332

2018 DCPA 19 - Opération Site Tour Eiffel (7e, 15e, 16e). - Contexte, ambitions du projet, modalités de realization. - Délégation de maîtrise d'ouvrage. - Dépôt des autorisations administratives. 333

2018 DJS 237 - Subvention (100.000 euros) à la Fondation Paris-Saint-Germain au titre de l'année 2019. 345

2018 DJS 240 - Subvention (400.000 euros) et convention avec le Paris Basketball au titre de l'année 2019. 346

2018 DJS 269 - Fronton et Trinquet de Paris (16e). - Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public avec la S.A.S. "Trinquet Village". 348

Vœu déposé par groupe les Républicains et Indépendants, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, AURIACOMBE, Mmes LECOUTURIER et JÉGO relatif au processus de sélection des conventions d'occupation précaire et temporaires du domaine public. 348

2018 SG 56 - Convention d'exécution 2018/2019 de la convention de coopération entre la Ville de Paris et le C.N.O.S.F. 353

2018 SG 58 - Subvention (1.000.000 euros) et convention avec le Comité local d'organisation des coupes du monde féminines FIFA 2018 et 2019. 354

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la diffusion des matchs de l'équipe de France. 354

2018 SG 59 - Convention avec la Société de livraison des ouvrages olympiques relative à la participation de la Ville de Paris au financement des ouvrages olympiques en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024. 357

Suspension et reprise de la séance. 360

2018 DAE 61 G - Subvention (4.500 euros) et avenant à la convention avec l'association "Parisien d'un Jour, Parisien toujours" (Paris Greeter) (4e). 360

Vœu déposé par les groupes Socialistes et Apparentés, "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au fichage ethnique dans le sport. 361

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux offices du mouvement sportif. 362

2018 DDCT 30 - Convention annuelle d'objectifs avec l'association "Genepi" pour l'attribution d'une subvention (5.000 euros). 364

2018 DDCT 138 - Délégation du service public portant sur la gestion de l'équipement

public municipal de loisirs culturels et scientifiques pour la promotion des valeurs laïques et républicaines. 367

2018 DJS 263 - Contrat jeunesse du 20e arrondissement. 368

Souhaits de bienvenue. 369

Compte rendu de la 1ère Commission. 369

2018 DFA 86 - Projet de cession des parts de la C.D.C. dans la Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris-Bercy au profit d'"AEG Facilities France SAS". 370

2018 DAE 317 - Essaimage de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. 372

2018 DAE 16 G - Subvention de fonctionnement (3.070.000 euros), convention pluriannuelle 2019-2021 de la Mission locale de Paris. 375

2018 DAE 64 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "La Fabrique Nomade" (12e). 376

2018 DEVE 189 - Subvention de fonctionnement (4.650.000 euros) au bénéfice de la régie personnalisée de l'école Du Breuil. 377

2018 DFA 85 - Demande de remise gracieuse suite au déficit de la régie "office des salons de H.D.V". 379

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un projet de transport alternatif, non polluant et innovant pour le nouveau secteur "Paris Centre". 380

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 381

Voeu déposé par le GEP relatif à l'attribution d'un local pour le centre des archives LGBTQI+. 382

2018 DICOM 45 - Contrat de mandat d'achat d'espaces publicitaires médias pour les besoins de communication de la Ville de Paris. 383

2018 DAE 137 - Mission "Vital Quartier 2" et dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité. 386

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux loyers à la relocation pratiqués par le G.I.E. "Paris Commerces". 386

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la stratégie en faveur du commerce indépendant. 386

2018 DAE 138 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2019 : avis du Conseil de Paris. 394

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Z.T.I. des Halles et au quartier commerçant Montorgueil-Saint-Denis. 395

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'instauration d'une Zone touristique unique. 395

2018 DAE 251 - Prolongement du tramway T3 porte d'Asnières - porte Dauphine (17e, 16e) : mise en place d'une nouvelle commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises. 406

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la composition de la commission. 406

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux conditions d'indemnisation. 406

2018 DAE 305 - Subvention (25.700 euros) et convention avec le Groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (1er). 408

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, Mme MÉHAL, MM. GUILLOT, BOURNAZEL et HONORÉ relatif au kiosque situé place de la Chapelle. 409

Compte rendu de la 2e Commission. 410

2018 DAC 190 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Théâtre musical de Paris-Châtelet" pour l'organisation d'un événement culturel à l'hiver 2019. 411

2018 DAC 235 - Convention d'application financière au titre de l'année 2018 de la convention de coopération cinématographique avec le C.N.C. et la D.R.A.C. 411

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au théâtre de Ménilmontant. 413

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une dénomination en hommage à Carlo Sarrabezolles (6e). 414

Vœu déposé par les groupes LRI et UDI-MODEM relatif à l'accompagnement artistique du tramway T3. 415

2018 DAC 122 - DAE - Subventions (775.000 euros) et convention avec l'établissement public,

industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz.....416

2018 DICOM 48 - Convention de parrainage spectacle du 31 décembre (Monoprix).....417

Vœu déposé par le groupe EGCP relatif aux occupations temporaires ou pérennes des collectifs d'artistes. 421

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux lavatories place de la Madeleine.....423

2018 DAC 595 - Plaque commémorative de la première bibliothèque de "l'Heure Joyeuse" 3, rue Boutebrie (5e). 424

2018 DAC 616 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ronan Gosnet, 5, rue Marsollier (2e). 426

2018 DAC 624 - Plaque commémorative en hommage à Jean Poiret 22, rue de la Tombe-Issoire (14e). 427

2018 DEVE 157 - Dénomination "jardin Martha Desrumaux" attribuée au jardin de la caserne de Reuilly, 20-20 bis, rue de Reuilly (12e). 429

2018 DU 227 - Dénomination quai du Marché Neuf - Maurice Grimaud (4e). 431

Vœu déposé par les groupes EGCP et GEP relatif à un hommage au sacrifice des soldats et populations d'Afrique Noire au cours de la Première Guerre Mondiale.....434

2018 DPE 29 - Approbation du principe de création d'un bassin de stockage et autorisation à déposer les dossiers d'autorisations nécessaires (13e et 12e).....436

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux arbres du square Marie-Curie. 436

2018 DVD 139 - Concession de distribution de gaz à Paris. - Prolongation de 7 mois du contrat de délégation de service public.....438

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'installation de compteurs communicants. 440

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la suspension du déploiement des compteurs Linky.....440

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au déclassement et à l'élimination des compteurs électriques.....440

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un audit sur la mise en œuvre du Plan Climat.....443

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au plan de prévention du bruit dans l'environnement ferroviaire.....444

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la publication de données statistiques des travaux du Conseil de Paris.....445

2018 DPSP 9 - Subventions (22.162 euros) et conventions avec 3 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.....446

Vœu déposé par le GEP relatif à la FASTI....446

Vœu déposé par les groupes PCF-FG et EGCP relatif à l'attribution d'une subvention à la FASTI.....446

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la FASTI.....446

Observation sur le déroulement de la séance. 455

2018 DEVE 76 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le musée de Cluny et la Ville de Paris pour les études et travaux relatifs à la rénovation des jardins du Musée national du Moyen-Âge (5e). 455

2018 DEVE 188 - Subvention (50.000 euros) à la Garde républicaine pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité. - B.P. 2015 Cultiver en ville.....456

2018 DEVE 191 - Mise à disposition de parcelles de terrain dépendant du domaine de Beauregard (78170) en vue d'aménager des places de stationnement. Convention avec la commune de la Celle-Saint-Cloud (78170). 457

2018 SG 61 - Rapport C.R.C. sur la gestion du groupement funéraire francilien (G2F) concernant les exercices 2010 et suivants.....458

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la requalification du square René-Parodi (16e). 459

Vœu déposé par l'Exécutif.....459

Suspension et reprise de la séance. 460

2018 DVD 92 - Intermodalité taxis dans le dénivelé de Chalon-Gare de Lyon (12e). Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de financement avec S.N.C.F. "Gares & Connexions". 460

2018 DVD 103 - Parc de stationnement porte Maillot (17e). - Avenant n° 3 à la convention de concession du parc public. - Convention relative

aux travaux préparatoires à la construction de la gare EOLE. 462

2018 DVD 133 - Etude d'opportunité de l'insertion urbaine de la station de métro La Chapelle (ligne 2). Convention de financement avec "I.D.F. Mobilités" et R.A.T.P. 462

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la fraude aux cartes de stationnement pour personnes handicapées. 463

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP pour l'encaissement des amendes. 465

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurité des arrêts de bus sur les Champs-Elysées. 466

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au développement du service Véligo dans le 17e... 467

Vœu déposé par le groupe LRI, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, AURIACOMBE, Mmes LECOUTURIER et JÉGO relatif aux nuisances sonores sur la voie Georges Pompidou. 468

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation de dépose de feux tricolores (14e). 469

Vœu déposé par l'Exécutif. 470

2018 DPE 27 - DPSP - Fixation des tarifs et coûts des travaux d'enlèvement des déchets et de nettoiement exécutés par les services techniques municipaux. 472

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien et au nettoyage de la rue Mstislav-Rostropovitch. 474

Compte rendu de la 4e Commission. 476

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à Raùl Damonte Botana dit Copi (18e). 477

Vœu déposé par le groupe DP relatif à une plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes. 478

2018 DASES 398 G - Modification du Règlement départemental d'aide sociale. 479

2018 DASES 401 G - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Groupement de coopération sociale et médico-sociale Paris au titre de la mise en place du service d'accompagnement des seniors. 481

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux résidences appartements gérées par le C.A.S.-V.P. 483

2018 DASES 407 G - Subventions (185.000 euros) aux 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes. 484

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une subvention au centre social foyer de Grenelle (15e)..... 489

2018 DEVE 190 - Dénomination "jardin Maudy Piot-Jacomet" attribuée à l'espace vert situé 8, rue des Suisses (14e). 490

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à des mesures de solidarité à l'égard des personnes en situation de handicap mental. 491

2018 DASES 417 G - Subvention (303.600 euros) et conventions dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris pour une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris. Avenants. 493

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'attribution du nom "centre de P.M.I. Dorothée Chellier" au centre de P.M.I. du 3e. 495

2018 DASES 181 G - Subventions (1.981.824 euros) et d'investissement (220.120 euros) pour des actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris. Conventions et Avenants. 496

2018 DASES 227 G - Subventions (100.554 euros) et conventions avec 5 bagageries parisiennes pour l'accueil de S.D.F. 498

2018 DASES 289 G - Subventions (405.926 euros) et conventions avec les associations "Aurore" et "Urgence jeunes" pour le dispositif d'hébergement de jeunes lycéens étrangers isolés à Paris. 499

2018 DASES 365 G - Subventions (920.680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. 501

2018 DASES 410 G - Subventions de fonctionnement (400.000 euros) et d'investissement (100.000 euros) au Samu social de Paris et conventions relatives à la création d'un lieu d'accueil et de mise à l'abri de femmes au cœur de l'Hôtel de Ville..... 503

Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG, GEP et EGCP relatif au risque de nouveaux campements de rue en plein Paris. 508

Vœu déposé par l'Exécutif..... 508

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la protection des enfants en situation de mendicité. 511

2018 DLH 196 - Location d'un volume dépendant d'une emprise 18-20, rue de l'Ingénieur-Robert-Keller (15e) à "Paris Habitat OPH". - Déclassement et avenant au bail emphytéotique. 512

2018 DVD 140 - Distribution de la chaleur à Paris. Avenant n° 11 fixant les tarifs dans la convention de concession avec la C.P.C.U. 512

Hommages à M. Nicolas Chauvin. 512

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite). 513

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 514

Clôture de la séance. 514

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. 515

QE 2018-12 Question de M. David BELLIARD et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux travaux effectués au Parc des Princes et ses alentours. 515

QE 2018-13 Question de MM. David BELLIARD, Jacques BOUTAULT et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au bilan des expérimentations de distribution de goûters dans des écoles élémentaires des 13e et 19e arrondissements. 516

Votes spécifiques. 516

Votes spécifiés. 520

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 520

Comptes rendus des Commissions. 539

Listes des membres présents. 551

Annexe n° 1 - DFA 82-1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2019. 557

Annexe n° 2 - DFA 28-1 G - Budget d'investissement pour 2019. 560

Annexe n° 3 - DFA 82-2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2019. 563

Annexe n° 4 - DFA 28-2 G - Budget de fonctionnement pour 2019. 565

Annexe n° 5 - Scrutin concernant le projet de délibération DFA 82-1 relatif au budget d'investissement pour 2019. 568

Annexe n° 6 - Scrutin concernant le projet de délibération DFA 28-1 G relatif au budget d'investissement pour 2019. 572

Annexe n° 7 - Scrutin concernant le vœu n° 119 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au T.E.P. Ménilmontant. 576

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. 580

Tableau des votes des groupes politiques. 592

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Leïla DIRI, Marie-Laure HAREL, MM. Jean-François MARTINS et Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la disparition, survenue le 16 novembre 2018, de Mme Lydia Monbet, ancienne conseillère de Paris.

D'origine russe, Lydia Monbet bénéficiait d'une double culture, ce qui l'a amenée à devenir traductrice et à participer à l'aventure de la fameuse librairie du Globe dans le 3e arrondissement. C'était une femme libre, engagée. Elle s'est enflammée pour les grandes causes de son époque et a adhéré au Parti communiste.

Très attachée au 20e arrondissement, elle y a été élue conseillère de Paris en 1977, fonction qu'elle a occupée jusqu'en 1983. À l'issue de son mandat, Lydia Monbet, fidèle à ses idéaux, est demeurée sensible à la cause des femmes, aux aspirations de la jeunesse et au progrès social. Ses obsèques ont été célébrées le 22 novembre 2018 au cimetière du Père-Lachaise dans le 20e arrondissement de Paris. Au nom de tous les Parisiens, des élus parisiens, nous lui rendons hommage aujourd'hui.

Je vous propose une minute de silence en sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci.

Nous avons aussi appris avec tristesse la disparition survenue le 13 novembre 2018 de M. Claude-André Debrion, ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller général de la Seine, ancien Conseiller de Paris, ancien Conseiller régional d'Ile-de-France.

Résistant, gaulliste, Claude-André Debrion s'était engagé dans la vie politique en se présentant dans le 15e arrondissement où il a été élu conseiller de Paris en 1965, en 1971, puis en 1977. Il a de nouveau été élu dans le 18e arrondissement entre 1983 et 1989. M. Debrion a effectué 30 années de mandat au Conseil de Paris, période durant laquelle il a assumé différentes charges, notamment la vice-présidence à l'Assemblée, la présidence de la société d'économie mixte de la Ville de Paris et de la caisse des retraites des anciens conseillers.

Il a aussi siégé sur les bancs du Conseil régional d'Ile-de-France de 1974 à 1986. Claude-André Debrion était chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur et dans l'ordre national du Mérite, ainsi qu'officier des Palmes académiques. Ses obsèques ont été célébrées le 26 novembre 2018 au cimetière Saint-Vincent dans le 18e arrondissement de Paris. Au nom de tous les Parisiens, au nom des élus de Paris, nous lui rendons hommage aujourd'hui.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Nous avons appris également avec tristesse la disparition survenue le 15 novembre 2018 de M. Gérard Leban, ancien adjoint au maire de Paris, ancien conseiller de Paris, ancien conseiller régional d'Ile-de-France.

La jeunesse de Gérard Leban a été marquée par les années noires de l'occupation et les persécutions antisémites, ce qui l'a conduit au gaullisme auquel il est resté fidèle toute sa vie. Diplômé de l'E.S.C.P., directeur d'une société familiale de 1962 à 1977, il a été porté au Conseil de Paris par les électeurs du 16e arrondissement en 1983. Il y a siégé durant 24 ans de 1983 à 2008.

Durant cette période, en qualité d'adjoint au maire de Paris, il a été chargé de toutes les affaires se rapportant au commerce, à l'industrie et à l'artisanat, auxquelles se sont ajoutées en 1995 celles relatives aux marchés de la Ville. Lors de ses mandats, il a notamment créé le prix de la baguette, relancé le salon de l'Agriculture et participé à la création du Téléthon.

Par la suite, il a été en charge des questions relatives aux relations avec les communes et départements limitrophes de Paris de 1998 à 2000. Il a également siégé au Conseil régional d'Ile-de-France et a été premier adjoint au maire du 16e arrondissement de 2001 à 2008. Gérard Leban était Officier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur, officier dans l'ordre national du Mérite et chevalier du Mérite agricole.

Ses obsèques ont été célébrées le 20 novembre 2018 au cimetière du Montparnasse à Paris dans le 14e arrondissement. Je garde de lui le souvenir d'un homme courtois, aimable, toujours prêt à rendre service et à participer à tout ce qui concerne notre ville et un homme particulièrement républicain. En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

À la suite de ces hommages et pour évoquer le souvenir de ces Conseillers de Paris, trois intervention de présidents de groupe ou au nom de présidents de groupe : Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, je vous remercie pour cet hommage fait à Lydia Monbet qui a siégé un seul mandat sur nos bancs de 1977 à 1983.

Lydia a été élue du 20e arrondissement sur la liste d'Henri Fiszbin qui, en 1977, n'avait que quelques milliers de voix de retard sur Jacques CHIRAC qui allait devenir le premier maire élu de Paris de plein exercice. À cette époque déjà, la gauche parisienne entendait bien ne pas laisser notre ville aux mains des spéculateurs.

Le premier combat était bien celui du logement social. Cette bataille électorale, Lydia l'a menée jeune militante : elle n'avait que 27 ans et ce fut l'une des plus jeunes élues sur nos bancs. J'ai relu, avant ce matin, avant aujourd'hui, un article qu'elle avait écrit dans "L'Éveil du XXe", le journal des communistes de l'arrondissement à cette époque. Elle parlait de l'hôpital Tenon et de ces femmes qui y travaillaient.

Lydia avait d'abord un engagement féministe et c'est un texte plein d'humanité, de chaleur, plein d'espoir aussi, en cette période où la gauche reprenait des couleurs. Toutes celles et tous ceux qui ont milité et travaillé avec elle, m'ont fait part d'un portrait d'une femme lumineuse et rayonnante, une femme qui aimait la vie. Un temps secrétaire de la section du 20e arrondissement, c'est à la Fédération du P.C.F. de Paris qu'elle rencontre son futur mari, Pascal SANTONI, que je salue et qui est parmi nous ce matin. Ils ont en charge, avec d'autres, le secteur des intellectuels de notre Fédération, à l'époque dirigée par Henri Malberg.

À l'époque, la Fédération de Paris rassemblait bon nombre d'artistes, d'intellectuels et d'universitaires. Lydia, pourtant, une fille de famille russe immigrée, a trouvé dans le Parti communiste un formidable outil de formation et de réflexion.

Des années plus tard, elle s'est éloignée du P.C.F. Elle a gardé des relations suivies avec ses anciens camarades, qui, toutes et tous, m'ont dit qu'elle restait attachée à la famille communiste même si c'était de cœur et non plus de carte. Elle s'est éteinte trop tôt, à un âge où elle avait encore beaucoup de projets à accomplir. Sa dernière passion était le tourisme social, le départ en vacance des plus jeunes et des plus pauvres, mais aussi l'accès aux croisières, croisières intellectuelles, avec le souci d'y donner un contenu culturel.

Je remercie, au nom des élus communistes de Paris, Lydia Monbet pour son action dans nos rangs et son travail comme élue et militante. Je transmets toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches.

Je vous remercie, Madame la Maire, pour cet hommage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour cet hommage rendu à Claude Debrion. Vous l'avez rappelé, il a été élu du 15e et du 18e arrondissement. Il a été Conseiller régional. Claude Debrion était un humaniste, un résistant, un patriote profondément attaché aux valeurs républicaines et à l'état d'esprit démocratique.

C'était un homme libre, parfois frondeur. Ainsi, il avait été adopté par les Montmartrois. Il fut premier adjoint dans le 18e arrondissement de Roger CHINAUD, alors U.D.F. Mais il était surtout un proche d'Alain JUPPÉ et un chiraquien fervent - un R.P.R., à l'époque.

Il tenait la permanence d'Alain JUPPÉ. C'était un admirateur de Joël Le Tac, lui-même résistant. Il a combattu, à l'époque, Lionel JOSPIN, Bertrand DELANOË, Daniel VAILLANT et Claude Estier - la bande du 18e - mais toujours dans le respect des hommes et des femmes et de leurs engagements. C'était un homme au service des autres. Il était très attaché à la solidarité vis-à-vis des plus humbles. C'était un homme attaché à l'inclusion. C'était un homme de cœur. Il avait la main sur le cœur.

Que cet hommage du Conseil de Paris lui soit rendu aujourd'hui était très important pour les siens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL.

La parole est à M. GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez dit beaucoup sur Gérard Leban, qui a été une personnalité marquante de notre Conseil. Je voudrais simplement rappeler l'esprit dans lequel il a pu assurer ce service aux Parisiens. Je le fais avec chaleur, car les élus sont tellement décriés aujourd'hui par la population qu'il est parfois souhaitable de rappeler qui sont vraiment ces personnages que l'on critique.

Gérard Leban a été résistant à l'âge de 14 ans. Il a été pris par la milice et ses parents ont été torturés devant lui, à 14 ans. C'est un moment clef pour son histoire. Sa famille a été détruite presque complètement dans les camps de concentration. Libéré par les F.F.I., Gérard Leban jure sa fidélité au gaullisme. Il sera gaulliste toute sa vie, car c'est le personnage qui va motiver toutes ses décisions. Ce personnage, il le retrouvera dans la personne de Jacques CHIRAC, dont il était un très proche, un très fidèle. Comme Jacques CHIRAC avait réussi à mettre autour de lui des fidèles inconditionnels, Gérard Leban était de ceux-là.

Il s'emploie, d'abord, à être un militant. Il laisse ses affaires qui, pourtant, étaient fructueuses, lui qui était d'une famille de commerçants venant d'Alger. Il laisse tout cela sur le bord du chemin pour s'engager dans la vie politique derrière Jacques CHIRAC, où il s'occupe essentiellement de l'action populaire et ouvrière. Car c'est un homme qui est très sensible au peuple, dont il est issu. Il en a la chaleur humaine, il en a le contact.

Sa souffrance de jeunesse, sa résistance, l'ont sans doute accoutumé à connaître les situations les plus difficiles. Jacques CHIRAC reconnaît en lui ce militant. Il le fait élire. Il est élu à partir de 1983. Il devient adjoint assez rapidement et il est chargé plus particulièrement - vous l'avez dit très bien - du commerce. Dans ce domaine, il a un certain nombre d'initiatives. Je ne le rappelle pas, vous l'avez dit. Il le fait avec une constance et une gentillesse, car c'est un homme ouvert, pas sectaire.

C'est un homme qui a un double engagement : son engagement politique et de fidélité juive. Il a toujours été fidèle à Israël, qui est son "Chirac de l'éloignement", c'est-à-dire auquel il voue véritablement sa fidélité. Et vraiment, Gérard Leban, au bout d'une carrière politique dense, va retourner dans le 16e arrondissement, où il devient le premier adjoint, le coadjuteur important aux côtés de Jacques CHIRAC et de Pierre-Christian Taittinger. Là, il connaît la fin de sa carrière politique, avec beaucoup de succès.

Je voudrais dire que les Parisiens lui doivent beaucoup, et pas seulement ceux du 16e arrondissement. Je dirai que la nation tout entière doit beaucoup à des hommes de cette trempe, de ce courage et de cette abnégation. L'idée que Gérard Leban ait disparu nous emplit d'une grande tristesse pour tous. Je ne ferai qu'évoquer, à la fin de ce modeste hommage, cette tristesse qui nous a pris lorsque, lors de l'enterrement au cimetière Montparnasse, dans une froide journée pluvieuse et grise parisienne, nous avons entendu le kadosch qui mettait en terre Gérard Leban.

Je crois que les Parisiens lui doivent beaucoup. Nous tous, nous lui devons beaucoup, quelles que soient nos opinions politiques. Je voudrais dire à sa famille - à son épouse, Geneviève - à ses enfants, à ses petits-enfants, à sa nombreuse famille qu'il a reconstruite après le drame des camps de concentration, toute notre affection.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Claude GOASGUEN.

Merci, mes chers collègues, pour ces propos.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons décidé d'un débat organisé au cours de cette séance, demain après-midi en présence du Préfet de police. Nous aurons l'occasion, dans la pluralité de notre Assemblée représentant toutes les Parisiennes et les Parisiens, de débattre des causes et des conséquences des violences qui, depuis plusieurs semaines, paralysent la vie de la Capitale.

Remerciements et félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je veux, en ouverture de ce Conseil, saluer la mobilisation de tous les élus de Paris, de la majorité comme de l'opposition, des services de la Ville qui ont, en des temps très difficiles, pris soin de Paris et des Parisiens. Nos concitoyens nous ont vus, collectivement, dans notre pluralité, à leurs côtés. Je veux aussi, bien sûr, saluer les forces de police, les pompiers, les secours qui ont assuré notre protection. Nous aurons l'occasion de le redire en présence de M. le Préfet de police.

Les Parisiens ont constaté notre implication sans faille. Je veux remercier tous ceux qui en ont été les acteurs : les maires d'arrondissement, majorité comme opposition. Je veux vraiment vous remercier d'avoir été présents, d'avoir participé à ce travail de préparation et tout au long des événements, notamment de samedi dernier. Je veux remercier, bien sûr, les services municipaux, à travers notre Secrétaire générale, Aurélie ROBINEAU-ISRAËL. Nous sommes tous au service de l'unité de notre Ville, dans les valeurs de respect, de tolérance et de fraternité qui fondent l'identité de Paris.

Je veux aussi saluer celles et ceux qui ont manifesté dans le calme et la dignité. Je pense, bien sûr, à la "Marche pour le climat". Notre ville barricadée, cette ville était, samedi dernier - j'ose le dire - une ville fantôme. Cette ville n'est pas le Paris que nous connaissons. Ce n'est pas le Paris que nous voulons, pas le Paris que nous portons, cette ville qui est au service des Parisiens et admirée du monde entier. L'économie de notre ville est durement éprouvée. Les commerçants, les artisans, les salariés paient aujourd'hui un prix fort. Nous serons à leurs côtés. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de le détailler.

L'image de la ville est à nouveau à restaurer à l'international, comme ce fut le cas après les attentats. Comme toujours, Paris se relèvera, mais elle ne pourra le faire qu'en aidant à bâtir une autre façon de vivre.

Je vous remercie. Vous comprendrez qu'il était impensable d'ouvrir ce Conseil de Paris sans avoir l'expression qui doit être celle de la Maire de cette ville et, je l'espère, englobant l'ensemble de nos groupes politique, majorité comme opposition, parce que je veux à nouveau vous remercier pour l'unité et la façon dont chacun, à son poste, a permis - je pense - de limiter les dégâts.

Je vous remercie.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent passer au compte rendu de la séance précédente …

Il y a des demandes de parole des groupes ? Je n'en n'ai pas vu. Si ?

Vous voulez prendre la parole, Madame BERTHOUT ? Allez-y.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. C'est sur le fondement de l'article 1er et ce sera très sobre.

Je m'associe parfaitement à tous les mots que vous avez dits après ce terrible troisième samedi consécutif. J'y associe évidemment les forces de l'ordre, le travail extraordinaire des services de la Ville, et en particulier la voirie et la propreté qui nous ont aidés à retrouver un Paris avec un visage humain.

Nous allons, Madame la Maire, démarrer une discussion budgétaire. Le mal-être des "Gilets jaunes", vous le savez, s'est focalisé sur la nécessité d'une plus grande justice sociale et fiscale, et en même temps les violences qui ont porté atteinte à l'image de la Ville ont aussi durement meurtri nos commerçants et nos artisans. Je crois que, dans

l'attente des annonces présidentielles, le Conseil de Paris ne peut pas délibérer sur des mesures qui portent directement atteinte au pouvoir d'achat. Je vous invite à en retirer certaines, en particulier celles qui concernent l'augmentation des tarifs de la C.P.C.U.

Puis d'une manière plus prosaïque, nous allons avoir ce soir une intervention qui va se passer pendant notre discussion budgétaire, celle du Chef de l'Etat. Je crois que nous pourrions utilement interrompre nos travaux pour entendre ce que le Chef de l'Etat a à nous dire et reprendre, si vous en étiez d'accord et si toute cette Assemblée en était d'accord, demain matin.

Voilà ce que je vous souhaitais vous dire. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Nous passons maintenant au compte rendu de la séance précédente. Il a été publié sur ce document…

Vous avez fait une déclaration, très bien, et je pense que l'organisation du Conseil va prendre l'attache de chacun des groupes, comme il est de coutume de le faire dans notre Assemblée, pour décider de façon collective et nous reviendrons devant le Conseil après la consultation des présidents de groupe, notamment sur la suspension de séance car évidemment, pour le reste, on ne va pas suspendre la discussion budgétaire. Je pense que les Parisiens ont besoin d'un budget, notamment les commerçants, artisans et autres ont besoin d'un budget.

Patrick BLOCHE, en charge du Conseil de Paris, fera le tour des présidents de groupe pour voir si votre demande leur convient et nous déciderons collectivement, mais pour l'instant nous rentrons dans le vif du sujet parce que nous sommes là pour…

Je réponds après consultation des présidents de groupe, chère Madame. Permettez-moi d'avoir au moins cette détermination à vouloir, sur ce qui concerne l'organisation de notre séance, associer l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Donc, le compte rendu sommaire de la séance des mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16 et lundi 19 novembre 2018 a été publié.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Je vous remercie.

Discussion budgétaire - Ville de Paris - Etat spécial territorial.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de passer directement à la discussion relative au budget de la Ville et de l'état spécial territorial. Conformément à la Conférence d'organisation, je vous rappelle que, dans une première partie, un orateur par groupe s'exprimera pendant 5 minutes. Le débat général se poursuivra avec des orateurs inscrits, puis avec la réponse de l'Exécutif.

Je vous rappelle que, lors du vote, il n'y aura ni débats ni interventions mais une explication de vote préalable de 5 minutes par groupe. Les amendements et les vœux doivent être présentés pendant la discussion générale. Je vais introduire ce débat et nous passerons ensuite à l'expression de chacun des groupes

Mes chers collègues, le budget primitif 2019 constitue la cinquième année de mise en œuvre de notre programme de mandature, celui qui nous lie aux Parisiens depuis 2014.

Nous entrons dans une année de livraison importante de nouveaux équipements et de services. Partout la ville se transforme pour devenir plus accessible, plus respirable et s'embellir.

Je veux ici remercier, avant toute chose, mes adjoints, bien sûr Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint en charge notamment du budget et Véronique LEVIEUX en charge des ressources humaines. Je voudrais remercier le

Secrétariat général de la Ville, l'ensemble des présidents de groupe et les groupes de la majorité mais aussi de l'opposition, et les maires d'arrondissement pour le travail qu'ils ont fourni pour pouvoir élaborer ce projet de budget.

Je veux remercier l'ensemble de l'Exécutif qui a travaillé à ces transformations que nous portons. Ces transformations passent par des investissements importants, qui sont d'ailleurs les moyens de nos ambitions pour les Parisiennes et les Parisiens, ces ambitions dont nous avons fait nos engagements en 2014 et qui deviennent aujourd'hui des réalisations. Et ce, malgré des incertitudes qui demeurent importantes, notamment au regard des discussions en cours sur le projet de loi de finances et celles à venir au 1er semestre 2019 sur la réforme globale de la fiscalité locale.

Nous poursuivons avec constance la mise en œuvre de notre stratégie budgétaire, encore saluée récemment par toutes les agences de notation. Cette stratégie est fondée sur la stabilité de la fiscalité directe locale, c'est un engagement que j'avais pris en 2014 et qui est tenu. Mais cette stratégie est fondée aussi sur la volonté d'assumer de conduire une transition écologique et énergétique, de faire de notre ville une ville de l'innovation et une ville de la solidarité.

Cette stratégie est aussi fondée sur la nécessité de garantir du pouvoir d'achat aux Parisiens qui sont les plus nombreux d'ailleurs dans les catégories des classes moyennes et les catégories populaires.

Cette préoccupation, qui guide notre action depuis le début de la mandature, est encore présente dans l'élaboration de ce budget et nous n'y dérogerons pas. C'est pourquoi, en parallèle de cette stratégie, nous nous appuyons bien sûr sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sur un ambitieux plan d'investissement qui participe à l'amélioration de la qualité des services publics au service des Parisiens, car je le redis, le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Vous le savez, Paris a fait le choix d'investir 10 milliards d'euros sur la mandature. Ces investissements renforcent la valeur du patrimoine de notre collectivité évaluée aujourd'hui à plus de 31 milliards d'euros. Nous n'avons pas fait le choix du démantèlement et de la vente du service public, nous avons fait le choix de son renforcement et c'est un patrimoine collectif pour tous les Parisiens et toutes les Parisiennes. Ce choix est un choix conscient et un choix responsable, car transformer Paris a forcément un coût et un coût que nous assumons parce que l'avenir des Parisiens en dépend.

Nos efforts de gestion nous permettront l'année prochaine de disposer d'une épargne brute de près de 574 millions d'euros, symbole du sérieux budgétaire de la collectivité. Ajoutée aux recettes réelles d'investissement de 530 millions d'euros, notre capacité de financement permettra l'année prochaine de financer, grâce aux ressources propres de la collectivité, 65 % des investissements opérationnels. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de collectivités qui aient pu maintenir les investissements et ce sérieux budgétaire, notamment dans le financement et l'autofinancement des investissements.

Dans cette perspective, la trajectoire d'endettement de la Ville restera pleinement contrôlée et parfaitement soutenable en 2019, comme c'est le cas d'ailleurs depuis le début de ce mandat.

Notre capacité de désendettement devrait s'élever à 11,25 années l'année prochaine, soit un niveau inférieur au plafond fixé par l'Etat, et donc conforme à l'engagement que nous avons pris avec l'Etat dans le cadre de la contractualisation.

La dette totale de notre collectivité devrait s'élever en fin d'année prochaine à près de 6,5 milliards d'euros, soit une dette par habitant bien inférieure à celle observée partout ailleurs en France.

Ces investissements sont faits pour les Parisiennes et pour les Parisiens. Ces investissements ont aussi permis, dans une période compliquée pour l'investissement local, de consolider l'activité économique en Ile-de-France et en France face aux conséquences de la crise. Ce sont des emplois, beaucoup d'emplois, qui ont pu être aussi soutenus et maintenus grâce à l'investissement de la collectivité parisienne.

L'ouverture de 96 % des autorisations de programme de la mandature et l'inscription de 1,7 milliard d'euros de crédits de paiement en 2019 vont nous permettre de poursuivre l'ouverture d'équipements et d'assurer l'entretien du patrimoine de la collectivité. Comme c'est le cas depuis 2014, 5 % du programme d'investissement de la mandature seront cette année aussi consacrés au budget participatif, soit 100 millions d'euros offerts à l'imagination et à la décision directe des Parisiens.

Conformément à nos engagements, une attention particulière sera à nouveau portée aux quartiers prioritaires auxquels nous consacrons 25 % du programme d'investissement. C'est un choix politique que nous avons fait de

mettre ces moyens dans les quartiers populaires. C'est une façon aussi d'améliorer la vie que d'avoir des services publics dans ces quartiers populaires et c'est aussi une façon d'assurer ce pouvoir d'achat dont on parle tant aujourd'hui.

Ce budget, dans la continuité des précédents, permet de renforcer notre action en faveur de la construction d'une ville qui respire, qui s'engage et qui cultive son identité. Une ville qui respire et qui, consciente de l'urgence climatique, adapte et accélère les politiques de transition énergétique et écologique de manière juste et solidaire. L'année 2019 sera une année de référence pour le bilan carbone de Paris qui va être recalculé pour nous donner un aperçu actualisé des émissions sur tout le territoire parisien. La zone à faibles émissions parisienne franchira de son côté une nouvelle étape l'an prochain avec l'interdiction de circuler aux véhicules polluants critère 4, qui s'accompagnera aussi d'une multitude d'aides à la conversion pour les Parisiens et pour les Parisiennes, les commerçants, les artisans, les professionnels dans le droit fil de ces mesures d'accompagnement que nous avons déjà développées depuis 2015.

Nous continuerons de lutter contre la pollution qui empoisonne l'eau, l'air et le quotidien des gens, nous développerons encore l'usage du vélo - toujours le vélo, plus de vélos - grâce à l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, et pour ce qui concerne les agents de la Ville, la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo. Je crois que nous serons la première collectivité en France à développer cette indemnité kilométrique vélo.

Nous aiderons les Parisiens à se défaire des contraintes de la voiture individuelle. Ils l'ont déjà fait pour nombre d'entre eux, puisqu'aujourd'hui c'est moins de 37 % des ménages parisiens qui sont détenteurs d'une voiture personnelle. Là aussi, si vous chiffrez le coût d'une voiture à Paris sur le budget des ménages, cela représente entre 300 et 400 euros par mois. Autant dire que là aussi nous avons donné les moyens de se passer de cette charge importante par la politique de mobilité de transports publics que nous avons développée. Nous avons encouragé l'autopartage et nous avons également développé des parkings relais, ce que nous allons encore faire durant toute cette année.

Faire respirer la Ville, cela veut dire aussi faire la place à la nature en ville. D'ici 2020, 30 nouveaux hectares d'espaces verts, de jardins, de promenades ou de rues végétales ouvriront à Paris - 30 hectares, c'est l'équivalent de 10 places de la République. C'est aussi la surface que nous comptons dédier à l'agriculture urbaine, symbolisée en 2019 par l'installation de la plus grande ferme de Paris sur le toit de l'hôtel logistique de Chapelle/International dans le 18e arrondissement.

Les orientations de ce budget en matière de transition écologique et énergétique montrent ce que nous disons, ce que nous affirmons, ce que je dis en tant que Maire de Paris depuis maintenant plusieurs années : la transition énergétique et écologique est le moteur de ces transformations qui doivent nous permettre de vivre mieux, de manger mieux, de consommer mieux, de nous déplacer mieux en préservant les ressources naturelles, notre environnement, mais aussi en ayant à cœur d'être utiles à tous les Parisiens, quelle que soit leur catégorie sociale et quel que soit leur quartier.

Les orientations de ce budget 2019 sont celles aussi d'une ville solidaire qui protège les citoyens, qui veille au respect de l'intégrité de tous et qui fait une place à chacune et chacun. Ce sont 2,3 milliards d'euros qui relèvent des politiques sociales de la Ville de Paris et de la solidarité. Cela traduit également cette volonté de faire en sorte que dans cette ville il n'y ait pas que les gagnants de la mondialisation qui s'en sortent et que cette ville reste ouverte à tous et à toutes, aux plus fragiles comme aux classes moyennes et aux catégories populaires qui sont la composante sociologique la plus importante de notre ville.

Cet engagement pour la solidarité se traduit aussi par notre politique du logement. Nous investirons l'an prochain 408 millions d'euros dans la création de nouveaux logements. Le logement accessible à chacune et à chacun, c'est sans doute un de nos investissements majeurs qui agissent le plus sur le pouvoir d'achat des familles parisiennes. 550.000 Parisiens et Parisiennes vivent aujourd'hui dans ce que nous appelons communément le parc social de la Ville de Paris. Cela veut dire 550.000 personnes qui aujourd'hui peuvent rester dans Paris alors qu'elles auraient pu en être sorties par le jeu pur et simple des effets du marché immobilier parisien. Bien sûr, on n'a pas les outils pour tout gérer et réguler dans ce marché immobilier parisien, mais le fait que depuis 2001, avec Bertrand DELANOË, puis en 2014, nous ayons maintenu et amplifié notre politique en faveur du logement social, nous a permis de faire plus de 20 % de logements sociaux à Paris et a permis à 550.000 Parisiens aujourd'hui de rester à Paris. Et nous allons continuer ; le budget 2019 en témoigne.

S'agissant des plus démunis d'entre nous, Paris a fait ce choix de la solidarité. Nous ferons donc tout notre possible pour réserver aux personnes un accueil digne à travers la mise en place d'un réseau de haltes de nuit dont deux seront dédiées aux femmes, comme celle que nous ouvrirons cette semaine à l'Hôtel de Ville de Paris.

La Ville poursuit aussi son engagement auprès des personnes âgées les plus vulnérables et isolées grâce bien sûr au Service d'accompagnement des aînés qui ouvrira prochainement ses portes et qui s'appellera "Paris en Compagnie". Je veux dire également ici combien je me réjouis qu'il y a un an nous ayons pris la décision de faire la gratuité des transports pour les Parisiens de plus de 65 ans sous conditions de ressources. Nous avons entendu la difficulté de vivre de ces retraités parisiens qui nous disaient ne plus avoir la possibilité de leur mobilité dans Paris alors qu'ils sont essentiels à l'activité sociale, démocratique, associative et familiale de notre Capitale. Je me réjouis que nous ayons pris cette décision, qu'elle ait pu entrer en vigueur en juin 2018, et bien évidemment elle sera reconduite en 2019.

La Ville poursuit aussi son engagement à travers ce budget pour un cadre de vie apaisé, une ville qui cultive un cadre de vie apaisé en allouant bien sûr davantage de moyens à la propreté et à la sécurité, deux champs d'action prioritaires qui, d'ailleurs, dans le contexte actuel concentrent tous nos efforts. Je le redis ici, je suis heureuse d'avoir, comme vous, reçu ces messages de félicitations pour nos équipes, pour les équipes qui assurent la protection, la prévention. Ces remerciements vont aussi évidemment vers la Préfecture de police. Mais je pense à nos équipes de propreté qui ont montré combien le service public parisien est efficace, rapide et se mobilise jour et nuit pour assurer le redressement en toute circonstance de notre ville pour justement cultiver ce cadre de vie qui doit être plus apaisé.

Une ville à vivre mais aussi une ville à rêver, car Paris se doit également de continuer à cultiver son attractivité si elle veut rayonner dans le monde. Nous savons que nous devons reprendre les efforts de restauration de notre image à l'International, qui est particulièrement abîmée, comme ce fut le cas après 2015, où nous avons su nous redresser, nous relever avec les entreprises, les salariés, tous les acteurs de l'économie parisienne.

Nous le savons, nous devons recommencer.

Nous veillerons donc à valoriser aussi notre patrimoine, notre histoire, nos universités, nos commerces, et tout ce qui fait de Paris une ville à part, à la pointe de l'innovation et à l'avant-garde de la diplomatie des villes, c'est une référence en matière de culture et de développement durable.

Je tiens à nouveau à saluer très chaleureusement toutes les équipes qui ont participé à l'élaboration de ce budget, les fonctionnaires, les collaborateurs, les collaborateurs des groupes, les présidents de groupe, les élus, mais aussi bien sûr mes adjoints, les maires d'arrondissement, mes adjoints principalement Emmanuel GRÉGOIRE et Véronique LEVIEUX. Je veux leur dire combien le fait d'aboutir à ce projet de budget dans un contexte aussi tendu, difficile et incertain est quelque chose qui montre leur professionnalisme et leur sens du dialogue.

Nous allons poursuivre avec cette méthode, cette méthode rigoureuse, sérieuse, engagée, soucieuse des Parisiennes et des Parisiens. Grâce à vous, grâce à cette équipe, nous tenons nos engagements au service des Parisiennes et des Parisiens, et je crois qu'il n'y a rien de plus fort que de tenir ses engagements et d'être présent aux côtés des Parisiennes et des Parisiens dans leur quotidien, ce que nous faisons, et je vous remercie.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent aux orateurs et oratrices. Le premier groupe à intervenir, Mme Florence BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, voici donc le dernier budget en année pleine, porté par votre majorité, l'ultime budget avant, si j'ose dire, le jugement dernier, et sans doute un devoir d'inventaire de l'opposition puisqu'il n'est pas fait par la majorité.

Que les Parisiennes et les Parisiens se le tiennent pour dit, vous ne regrettez rien, non, vous ne regrettez rien. Ni les recettes qui auront augmenté de 7,5 % depuis le début de votre mandat, en grande partie sur le dos des usagers et contribuables parisiens, ni les dépenses de fonctionnement qui auront progressé de 9 % avec les résultats que l'on connaît sur la sécurité, le logement, la propreté, la politique de déplacement, et surtout pas, surtout pas la dette galopante. Il est vrai qu'il s'agit là d'une véritable prouesse puisqu'elle aura augmenté de 80 % d'ici la fin 2019, et doublé d'ici la fin de votre mandat.

Alors, revenons d'abord sur les recettes qui, contrairement à la fable entretenue, ont augmenté tous azimuts bien au-delà de la seule baisse des dotations de l'Etat. Plus 33 % pour les droits de voirie, y compris les droits de terrasse des commerçants, j'y faisais allusion dans mon rappel au Règlement, qui sont durement touchés. Plus 400 % pour le stationnement, plus 125 % pour la taxe de séjour, plus 8,5 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec les résultats que chacun a pu mesurer en matière de propreté sans parler de la participation des usagers parisiens aux

services municipaux : crèches, cantines, conservatoires, qui aura augmenté de 6,4 % depuis 2013, c'est-à-dire à un rythme deux fois plus élevé que celui de l'inflation.

Cela, ce sont des chiffres, et des chiffres objectifs.

Si vous n'avez pas touché au taux de la taxe d'habitation, les recettes ont progressé de 13 %, ni au taux de la taxe foncière, les recettes ont progressé de 8 % depuis le début de votre mandat, vous avez en revanche bel et bien augmenté le taux de la fiscalité immobilière, autrement dit des droits de mutation en janvier 2016. Pour ceux qui auraient oublié, vous percevrez ainsi pour l'année 2019, 1,5 milliard de recettes, 61 % de plus qu'en 2013. Ces chiffres donnent le tournis.

Il y a évidemment la cerise sur le gâteau, si j'ose dire, le milliard d'euros prélevé à l'insu de leur plein gré entre 2016 et 2019 sur la trésorerie des bailleurs sociaux, en compensation du transfert du parc privé de la Ville, qui vous permet d'afficher une augmentation en partie fictive des logements sociaux.

Cette manne financière n'a pas permis, hélas, de combler la dérive des dépenses de fonctionnement, ni d'endiguer, chers collègues, l'endettement.

Attardons-nous maintenant quelques instants sur les dépenses de fonctionnement. Vous prétendez qu'elles sont contenues, mais depuis le début de la mandature, elles ont augmenté déjà de 600 millions d'euros. Vous avez une drôle de conception de la maîtrise des dépenses publiques. A elle seule, la masse salariale a augmenté de 16 %. Il faut dire que la Capitale compte 51.000 agents auxquels il convient d'ajouter 13.000 équivalents temps plein pour les satellites municipaux, soit les personnels de Rome et Madrid réunis, qui ne sont pas à ma connaissance sous administrés.

Sans doute conviendrait-il de mettre enfin en application les préconisations de la Chambre régionale des Comptes sur le respect du temps de travail légal, puisque les 1.607 heures réglementaires ne sont pas respectées à Paris.

Pour autant, en dépit du grand professionnalisme des fonctionnaires de la Ville, la mobilisation est loin d'être au rendez-vous, même si ce fut le cas, et je leur rends un hommage tout particulier, ces dernières heures.

Sinon…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Seulement ces dernières heures...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - … Sinon, comment expliquer l'absentéisme, 5.700 absents par jour, 1 sur 10. La mobilisation des personnels va de pair avec l'encouragement, c'est la raison pour laquelle, sans nous faire hélas beaucoup d'illusions sur le sort réservé à notre proposition, nous avons déposé un vœu pour créer une prime d'intéressement sur la performance des services rendus aux Parisiens.

Des expériences très encourageantes ont été conduites dans plusieurs villes. Elles démontrent sans ambiguïté que de telles primes contribuent fortement à la baisse de l'absentéisme, en augmentant au passage, je pense que vous y serez tous sensibles, le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Baisser d'un tiers l'absentéisme de la Ville permettrait d'économiser 60 millions d'euros, dont une partie pourrait être redistribuée aux agents, l'autre venant financer les parents pauvres de l'action municipale, tout cela serait éminemment vertueux.

"Errare humanum est perseverare diabolicum", et là nous en venons à l'aspect peut-être le plus préoccupant de ce budget : la dette. La dette dont vous vous évertuez à minimiser l'ampleur, pourtant bien réelle comme les magistrats de la Chambre régionale des comptes l'ont rappelé dès 2016, de 3,6 milliards en 2013, elle atteindra 7,5 milliards d'euros d'ici 2020.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - C'est faux !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Si l'on en croit votre ancienne conseillère budgétaire, lisez la Cour des comptes, le coût des intérêts et le montant du capital remboursé vont augmenter de 50 % à compter de 2021 et doubler à partir de 2030.

Cette trajectoire n'est pas soutenable. Elle fait peser la charge du remboursement, chacun le sait bien, sur les Parisiens de demain.

Je me demande d'ailleurs comment dans de telles conditions on peut imaginer financer la gratuité des transports, au moins 700 millions d'euros par an à Paris, mesure aussi démagogique qu'inefficace, puisque vous le dites vous-même, 9 Parisiens sur 10 n'utilisent déjà plus leur voiture.

Cet endettement est d'autant plus préoccupant qu'il devient structurel avec la succession d'erreurs de gestion, le déraillement du chantier des Halles, dont le coût a augmenté de 60 %, la perte de 85 millions d'euros de recettes consécutive à l'annulation du contrat d'affichage municipal, la rupture improvisée d'Autolib', qui coûtera au moins 150 millions d'euros.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de créer un bouclier contre l'endettement excessif, à travers un vœu obligeant la collectivité parisienne à ne pas emprunter plus que le montant des prêts arrivés à terme.

La dette pourrait être maintenue à son niveau actuel si la Ville acceptait de vendre une petite partie de son parc social chaque année.

Mon groupe dépose en ce sens une proposition pour relancer l'accession sociale à la propriété.

Bref, là où vous succombez à la spirale de l'endettement, nous vous proposons un cercle vertueux, vos choix budgétaires ne sont pas tenables au-delà de 2020. Toutes les études le montrent, je regrette que vous n'ayez pas tenu compte des avertissements, des avertissements bien vite tus au sein de votre majorité, ceux de l'opposition, et peut-être plus grave encore, ceux des magistrats de la Cour des comptes. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole, pour le groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire, chers collègues. C'est dans un contexte très particulier de crise inédite qu'intervient le débat sur le budget 2019 de Paris.

Nos échanges ne doivent pas rester hors sol, comme si nous n'avions pas en tête le mouvement des "Gilets jaunes". Les lectures peuvent en être multiples, le mouvement en lui-même très contrasté. Tenons-nous-en à la question du pouvoir d'achat ou, pour le dire autrement, du reste à vivre, une fois les dépenses contraintes payées.

Dans le périurbain si tangible, avec ces ronds-points et ces rocades, la question est : "Comment vais-je pouvoir faire le plein de mon réservoir ou de ma chaudière au fuel ?" A Paris, c'est : "Comment vais-je payer mon loyer ?"

Les richesses se concentrent dans les zones denses, propices à offrir des chances professionnelles à tous. A l'inverse, la diagonale du vide se vide, le désert français se désertifie.

Le numérique, seul secteur de création massive de valeur depuis 15 ans, a favorisé les métropoles devenues attractives et redistributives, car la pauvreté s'y concentre aussi.

La nouvelle question sociale, dans cette économie des villes, est le logement et la nouvelle frontière pour la régler, c'est Paris. Car Paris est le condensé de cette contradiction. La Ville attire, mais ne parvient plus à loger ceux-là qu'elle attire, notamment pour travailler dans les services de proximité, et ne réussit pas à conserver les familles, dès lors que celles-ci s'agrandissent, voire qu'elles se constituent.

Malgré la Métropole, les inégalités territoriales s'accroissent dans notre Région. Nous gagnerons si nous inventons le "new deal" du XXIe siècle, la nouvelle protection sociale qui se fera autour de l'habitat, des mobilités et de l'assurance-chômage protectrice des parcours heurtés.

Souvenez-vous, lors des orientations budgétaires, j'avais évoqué assez longuement cette question de la politique du logement. Depuis, vous avez fait des annonces comme souvent, l'encadrement des loyers en oubliant de rappeler que c'est le Gouvernement qui l'a réintroduit après les annulations par la juridiction administrative, et donc un office pour distinguer la propriété foncière et la propriété du logement.

C'est reconnaître implicitement que la politique menée jusque-là n'a pas pleinement atteint ses résultats, pour rester dans la litote. Eh bien, il faudrait réajuster le budget. Or tout cela s'empile sans que l'on sache clairement comment.

On annonce une nouvelle politique du logement, mais on continue en fait à acheter des immeubles et des logements en diffus, source de dépenses pour la gestion du domaine intercalaire, et on maintient des dispositifs annoncés à renfort de communication, mais dont la faiblesse des inscriptions budgétaires démontre l'inadaptation aux

enjeux du logement à Paris, les dispositifs "Multiloc", "Louez solidaire", et le Plan de transformation des chambres de bonne qui font l'objet de très faibles inscriptions.

Si la politique précédente n'a pas fait les preuves de son efficacité, il faut avoir le courage de la remplacer par vos nouvelles orientations. C'est l'avenir des collectivités publiques : être capable d'arrêter ce qui ne fonctionne pas après évaluation et de relancer d'autres services aux dispositifs qui marchent.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Comme pour l'ISF !

M. Julien BARGETON. - Ce serait d'avoir un budget non pas bâti sur des sédimentations successives de politiques publiques ou sur des contraintes d'équilibre de majorité, mais au contraire, élaboré de façon souple en mettant ensemble ce qui manque aujourd'hui le plus dans la procédure : le citoyen usager.

Cela se lit de la même façon pour l'écologie. Vous avez rédigé un ouvrage dont il ne reste aucune trace dans ce budget. La main gauche ignore ce que fait la main droite. Pire, les crédits destinés à l'environnement baissent de 737 millions en 2018 à 727 en 2019.

S'agissant de la fonction transport, le budget global est en diminution de 782 à 764. Pas de révolution dans les modes de transport promis : on retrouve le Vélib', les traverses, le tramway, mais rien de fort pour les nouvelles mobilités.

S'agissant des services généraux, pas de souffle nouveau, notamment du côté du numérique ou de la modernisation de l'administration. On lit juste 5,1 millions pour les dépenses relatives au pilotage et la modernisation de la collectivité, en baisse de 200.000 euros.

Nous sortons de la Semaine de l'Innovation publique à laquelle la Ville de Paris a largement pris part, communiquant sur ses 90 projets de "Par'Innov". Là aussi, où lire ces ruptures dans le projet de budget ?

Dans une période qui exige d'être agile, la majorité est figée. Je vous l'ai dit, la seule ligne de force de votre budget, Madame la Maire, c'est la force des habitudes. Vous constatez vous-même les insuffisances de votre politique du logement, mais vous ne la réorientez pas. Vous écrivez un livre sur l'urgence écologique et vous voyez, comme nous tous, le besoin d'accompagnement social de la transition environnementale, mais vous n'en tenez pas compte et vous réduisez le budget.

Nous vivons le bouleversement du numérique dont "les Gilets jaunes" se sont habilement emparés et les initiatives existantes ne sont pas amplifiées.

Ce budget ne prend pas la mesure des mutations en cours. Nous n'avons plus le temps. Il faut aller vite, très vite. Nous n'en sommes plus à ressortir une communication rituelle et un budget similaire à ceux des années précédentes. Mieux vaudrait quelques priorités claires, incisives, adaptées, plutôt que des centaines de pages que les 163 conseillers de Paris ont forcément du mal à assimiler en quelques jours.

Le P.I.M. peine à se déployer. Les dépenses de travaux diminuent de 751 à 726 millions, alors que la dernière année pleine du mandat devrait être celle des réalisations. N'a-t-on pas trop chargé la barque ? Ne fallait-il pas prioriser, et prioriser justement vers l'écologie ? Quelques centaines de copropriétés rénovées par an, d'un point de vue énergétique, c'est bien, mais à ce rythme, pour les 26.000 copropriétés parisiennes, il faudrait un siècle ou presque. Le volontarisme politique consiste à mettre les actes à la hauteur des intentions.

Non seulement vous ne prenez pas en compte les évolutions, mais vous retombez dans les travers habituels que j'ai bien connus, la lettre rectificative va faire du toujours plus. Qui peut croire que la demande de nos concitoyens soit d'aller vers le quantitatif, d'ajouter des louches de dépenses publiques ? Ce n'est pas le sens de leur demande. Des coûts de plus en plus copieux pour faire plaisir à des groupes politiques, alors même que le besoin réel n'est pas documenté, ne sont pas de nature à nourrir les attentes.

Il ne s'agit plus de lâcher quelque chose dans une négociation en fonction des rapports de force et des moyens de pression de tel ou tel groupe, mais de construire les réponses adaptées aux usages. Il ne s'agit plus de maintenir tant bien que mal une majorité qui se fissure, mais de parler aux citoyens.

Madame la Maire, nous ne construirons pas l'avenir de Paris sur du sang, de la sueur et des larmes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Hommage du vice à la vertu.

M. Julien BARGETON. - En matière budgétaire, les conseilleurs ne sont pas les payeurs, et ce ne sont pas les économiseurs non plus.

Les mêmes qui pestent contre la dépense publique en général sont bien en peine de réduire les dépenses publiques en particulier. Paris est en situation de rembourser sa dette. Evidemment, elle ne pourra plus augmenter dans les mêmes proportions du tout. Nous n'ajouterons pas des équipements aux équipements. Il faut mieux les utiliser, notamment le dimanche, les partager, les faire évoluer.

Et les grandes opérations d'urbanisme sont derrière nous. Pour être ambitieux tout en gérant sérieusement, il faut faire des choix en hiérarchisant les priorités.

En matière de fonctionnement, assez habilement, vos annonces renvoient les décisions à plus tard, et vous les éludez dans le budget.

Je sais ce que l'on dirait, et j'ai entendu, cela a commencé à bruisser que j'ai été adjoint aux finances, oui, c'est une réalité, mais justement, cela m'a donné l'expérience pour voir ce qu'il faudrait faire.

Révolutionner, hé oui !... Révolutionner la procédure budgétaire pour mettre le citoyen au cœur de son élaboration.

Nos concitoyens se demandent comment est utilisé leur argent, c'est cela la grande demande : que faites-vous de notre argent ? La solution n'est pas la seule participation, qui est utile, elle est dans la co-construction.

Si nous avions pu voter les fonctions de façon différente, nous aurions sans doute voté plusieurs d'entre elles. Mais le vote est global. Dès lors, nous sommes amenés à répondre à une question par oui ou par non. Oui ou non, ce budget est-il adapté aux transformations en cours ? Oui ou non, est-il adapté à l'urgence de la situation ?

En répondant à cette question, nous répondons à la question, le groupe Démocrates et Progressistes votera contre ce projet de budget.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je tiens à saluer en tribune la présence des élèves de l'Ecole de la deuxième chance. Merci d'être là.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Il y a un mois, nous débattions des orientations à donner au budget de la Ville. Lors de ce débat, nous rappelions que nous nous retrouvions dans le cadre global que vous nous donniez. Depuis, nous avons encore travaillé à différents amendements budgétaires afin de compléter ce budget et d'y apporter les éléments qui nous ont semblé manquants.

Parce que nous croyons que les villes peuvent constituer un bouclier contre les attaques incessantes des gouvernements successifs à l'encontre des plus fragiles mais aussi des classes moyennes, nous souhaitons que les politiques publiques parisiennes soient, dans ce contexte, les plus protectrices possibles. C'est un objectif complexe lorsqu'on sait qu'elles ne doivent pas non plus se substituer aux politiques publiques nationales et lorsqu'on connaît le budget contraint qui nous est imposé.

Nous ne pouvons pas constamment pallier les trop nombreux désengagements de l'Etat dont la liste s'annonce d'année en année. C'est en particulier au moment des discussions budgétaires que cette liste prend forme et que nous pouvons constater combien l'engagement, y compris régalien, de l'Etat s'étiole. Une fois que nous avons dit cela, nous savons malgré tout que nous avons tout de même des possibilités d'affiner notre action. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'un certain nombre d'amendements budgétaires, tentant à la fois de répondre à l'urgence sociale et environnementale tout en respectant l'idée que les collectivités territoriales ne peuvent plus se substituer à l'Etat à tous les niveaux. Nous avons donc choisi de travailler autour d'un fil rouge qui se veut représentatif de nos valeurs, de nos actions, de nos perspectives : c'est la prévention.

D'abord, par la prévention spécialisée avec une demande d'abondement de 220.000 euros par rapport au budget initial prévu. Dans un contexte où les violences dans l'espace public se font non pas forcément plus nombreuses, mais surtout plus violentes et dont les formes sont inacceptables, quels que soient les quartiers concernés, il nous a semblé essentiel de renforcer la prévention spécialisée, et donc les clubs de prévention. Nous proposons aussi que la médiation de nuit, qui reste un dispositif efficace et apprécié des Parisiennes et des Parisiens, soit renforcée dans le contexte complexe où l'espace public a besoin d'être occupé et où la répression ne peut être la seule perspective.

Pour le groupe "Génération.s", il était nécessaire d'avoir une parole forte et une proposition concrète au sujet du logement. Cette question est centrale quand il s'agit de sécurisation des personnes et des familles. La première des protections est le logement. Nous le savons bien : quand l'accès au logement est entravé, les situations de précarisation s'accélèrent.

C'est pourquoi il nous a paru nécessaire et urgent de proposer une revalorisation de l'aide facultative du logement de la Ville de Paris en direction des familles monoparentales. Dans un contexte où l'on diminue l'aide au logement des étudiants, où l'on projette de retirer les financements des communes pour le déploiement et le développement de l'offre de logements à travers la suppression de la taxe d'habitation ou encore la loi Elan, nous avons proposé de revaloriser le "Paris Logement famille monoparentale".

Cette aide qui a le taux le plus important de recours parmi les aides extralégales proposées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris doit pouvoir être valorisée. Notre amendement a pour objectif - nous sommes nombreux à le partager, je le sais, dans cet hémicycle - de continuer à faire baisser aussi le taux des expulsions locatives des familles parisiennes, notamment les plus précaires.

Concernant le logement encore, c'est aussi au travers d'un vœu concernant l'Organisme foncier solidaire que nous souhaitons faciliter l'accès du plus grand nombre au logement à Paris en séparant le foncier du bâti. Je vous renvoie pour cela au débat que nous aurons demain lorsque nous aborderons le projet de délibération sur la création de cet O.F.S.

Pour poursuivre le fil rouge de la prévention, nous avons également souhaité le décliner dans le cadre éducatif par deux amendements. Le premier demande que les arrondissements volontaires puissent acheter une dotation supplémentaire aux livres scolaires, afin d'alléger considérablement le poids des cartables des collégiens entrant en 6e. Le second demande le financement d'un plan d'investissement pour que l'équipement numérique des classes de nos écoles élémentaires soit encore plus large que celui prévu à l'heure actuelle.

Dans cette même perspective, nous avons aussi porté un amendement pour que les ludothèques associatives de "Strata'j'm" puissent être soutenues financièrement afin que leurs actions ne soient pas fragilisées.

L'accès aux services publics, et à l'information en général, garantit au plus grand nombre le bien-vivre à Paris. Vous l'avez très bien rappelé, Madame la Maire. C'est pourquoi, suite à un vœu dans lequel nous demandions une étude sur la gratuité du "3975" le mois dernier, nous le transformons pour ce débat en amendement budgétaire afin que la surtaxe liée à l'appel téléphonique soit prise en charge par la Ville.

Enfin, la prévention se traduit aussi par des actions culturelles fortes. À ce titre, nous avons déposé des amendements concernant le soutien aux salles de concert afin qu'elles puissent compter sur la Ville pour insonoriser leurs différents espaces et que l'accueil du public soit à la fois accessible et sécurisé. Ainsi, par une action concrète ciblée, nous permettons de diminuer les nuisances et les risques dans la ville. En parallèle, d'ailleurs, nous déposons un vœu concernant nos attentes en matière d'engagement de la Préfecture sur le plan Prévention du bruit dans l'environnement ferroviaire.

Pour conclure et en essayant bien entendu de ne pas faire abstraction de l'actualité, il est important de rappeler la réalité des chiffres qui doivent motiver nos choix : 60 % des Parisiennes et des Parisiens relèvent des classes moyennes et 17 % d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les choix politiques que nous avons à faire en matière budgétaire ont donc des incidences directes sur le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

De plus, 550.000 Parisiennes et Parisiens habitent dans un logement social ; 1 famille sur 4 est un parent seul avec ses enfants ; et 15 % des Parisiennes et des Parisiens ont entre 16 et 25 ans. Ces chiffres ne datent pas d'hier et correspondent très bien au Paris d'aujourd'hui. Ils doivent motiver notre action tous les jours et sont au cœur des amendements que nous avons déposés.

Nous avons donc transformé ces pourcentages en euros dans la transcription de nos amendements. Ils ont vocation à participer à faire de Paris la capitale où tout le monde trouve sa place : une capitale dynamique, solidaire,

accueillante, bienveillante, qui se protège dans l'avenir afin de nous garantir de grandir et de vieillir dans un environnement sain et apaisé.

C'est aussi une capitale où les plus aisés participent au pot commun à la hauteur de leurs moyens, quels que soient leurs revenus, parce que la solidarité, pour nous toutes et pour nous tous, ici, dans cet hémicycle, comme dans tout le territoire, doit se traduire par des actions concrètes pour un meilleur partage.

Les neuf amendements que nous vous proposons donnent du sens à nos actions d'élus locaux et du sens pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Léa FILOCHE.

M. Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Cinquième budget, cinquième coup de pioche dans l'emprunt, cinquième aggravation de la dette à Paris… Depuis notre dernier débat d'orientation budgétaire, j'ai lu avec intérêt et attention, Monsieur GRÉGOIRE, vos déclarations sur ce budget 2019.

Alors que votre budget 2019 prévoit une autorisation nouvelle d'emprunt record en section d'investissement de 823 millions d'euros ; alors que votre budget 2019 prévoit déjà un remboursement d'emprunt considérable de 223 millions d'euros en section fonctionnement ; alors que votre budget 2019 inscrit les charges d'intérêt de la dette, des charges financières jamais atteintes, à hauteur de 148 millions d'euros ; alors que nous vous mettons en garde contre cette fuite en avant de l'augmentation de la dette à Paris ; alors même que l'administration, vos propres services, s'émeuvent dans une note du niveau de contraintes d'un taux d'endettement de 85 % et d'une dette qui marche droit vers les 7 milliards d'euros à l'horizon 2020 et dont le remboursement des annuités passera à près de 300 millions dès 2021 et atteindra même, toujours selon cette note, de 300 à 400 millions d'euros en 2030 et plus ; compte tenu, enfin, du ressaut de ces remboursements d'emprunt à partir de 2021 et du solde d'exécution du plan d'investissement de la mandature actuelle estimé à 1 milliard d'euros, auxquels s'ajoutent les dépenses récurrentes d'investissement estimées au minimum à 3 milliards d'euros, tout ceci devrait vous inciter, en ces temps d'incertitude, à être vigilants sur ce budget 2019, mais non ! Vous affirmez tranquillement : "Paris n'a aucun problème d'endettement".

Non, bien sûr ! En 2014, la dette de la Ville est de 3,7 milliards d'euros et vous l'augmentez de 540 millions d'euros en 2015. En 2016, vous augmentez la dette de 482 millions d'euros. En 2017, vous l'augmentez de 600 millions d'euros. La dette passe alors à 5,2 milliards d'euros en fin d'année.

En 2018, vous l'avez encore augmentée : elle atteindra 5,7 milliards d'euros à la fin de ce mois - ce sont vos propres déclarations. Dans les documents que vous nous avez communiqués, à savoir le rapport DFA 69, page 13, vous estimez - je vous cite - que "cette même dette devrait atteindre, au 31 décembre 2019, un peu plus de 6,59 milliards d'euros".

"Un peu plus", cela sonne un peu comme chez les bouchers parisiens : "Il y en a un peu plus. Je vous le mets quand même ?" Vous parlez de la dette comme on taille une bavette… Soit ! Cependant, avouez que passer, en 1 an, de 5,7 milliards à 6,6 milliards dans le rapport DFA 69, cela fait tout de même un peu d'argent. Alors, non, Paris n'a aucun problème d'endettement, puisque, justement, depuis 2014, toute votre stratégie financière et budgétaire est basée sur l'endettement.

En fait, l'endettement de la Ville de Paris, pour vous, n'est pas un problème, mais une solution. C'est votre mode de gestion, d'ailleurs, depuis 2001. Cette stratégie d'investissement est d'autant plus dangereuse qu'elle est basée aujourd'hui sur des facteurs conjoncturels, dont la variation d'un seul peut nous plonger dans d'énormes difficultés. C'est une stratégie qui me fait penser un peu à un funambule qui danserait sur un serpentin de réveillon.

Cette gestion à crédit vous caractérise. Vous appelez cela "être précautionneux", Monsieur GRÉGOIRE. J'appelle cela "être dispendieux". En 3 mandatures socialistes depuis 2001, vous aurez donc amené la dette de 1,4 milliard à 6,6 milliards, c'est-à-dire que vous l'aurez multipliée par 5.

Cette stratégie d'endettement mise sur des taux bas : pour combien de temps ? Elle mise sur la manne des droits de mutation d'un marché immobilier qui est celui de la deuxième capitale la plus chère du monde après Londres. Quelle bulle financière et pour combien de temps ? Elle mise sur une fiscalité locale en pleine incertitude. Elle mise sur des dotations à la baisse, sur un effort de péréquation en hausse constante, sur des erreurs de gestion que vous

multipliez au fur et à mesure que vous renouvelez les marchés publics parisiens, et qui sont, d'ailleurs, autant de pertes de recettes.

Enfin, elle mise sur le bondissement des tarifications de tous les services de la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens : conservatoires, cantines, stationnement, balayage, fossoyage, résidences secondaires, séjours. J'en passe et des meilleures.

Certes, vous préférez augmenter la dette et les taxes que les impôts, et laisser la facture aux générations futures et à ceux qui vous succéderont, avec une durée de désendettement au taquet, c'est-à-dire au moins 11 ans et demi. En fait, après 3 mandatures pendant lesquelles vous aurez tué et mangé le veau gras, il faut s'attendre à deux mandatures de vaches maigres. C'est cela qu'il faut penser pour la suite des événements. Vous aurez laissé Paris, au bout du compte, les poches à plat.

Vous ne nous ferez pas pleurer avec la baisse des dotations, qui vous aura coûté, en cinq ans, plus d'un milliard d'euros, quand vous encaissez les loyers capitalisés pour un montant équivalent sur une même période. En fait, sans cette dernière manipulation comptable, que MM. COLLOMB et DARMANIN ainsi que le comité de normalisation des normes comptables vous ont signalés comme étant sujette à caution et constitutive d'un risque de déséquilibre des sections d'investissement et de fonctionnement, c'est bien de 8 milliards d'euros qu'il faudrait estimer la dette de Paris si l'on tient compte des loyers capitalisés. On sait ce que vous allez nous dire.

Grâce à l'emprunt, vous avez équipé Paris pour les 20 ans qui viennent et il suffira de faire des économies après 2020 pour se donner les moyens de rembourser. J'attends d'ailleurs avec impatience votre prochain programme municipal. Et puis, nous ne sommes pas plus endettés que la plupart des grandes villes françaises. Quand je me regarde, blablabla, quand je me compare, blablabla. Quand toutes les grandes villes françaises sont sur une trajectoire baissière de leur endettement, vous êtes sur une trajectoire exponentielle depuis 2008.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas votre budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le budget que nous voterons tout à l'heure correspond bien aux orientations que nous avons débattues au dernier Conseil. Comme je l'avais dit à cette occasion, nous pouvons en être collectivement fiers dans notre majorité, car elles réaffirment avec constance nos priorités en faveur des Parisiens dans un contexte financier pourtant très difficile. Oui, ce budget est celui de la stabilité fiscale - je crois que chacun l'a reconnu jusqu'à présent -, de la maîtrise des dépenses, de la solidarité et de l'ambition en matière d'investissement.

Nous n'augmentons pas les impôts des Parisiens, qui restent inchangés depuis 2014 et le resteront jusqu'en 2020, comme nous nous y étions engagés au moment des élections municipales. Nous pouvons être d'autant plus fiers de ce résultat et de ce budget qu'ils s'inscrivent dans un contexte de contraintes financières renouvelées et de grandes incertitudes pour les finances locales, compte tenu des discussions en cours.

Dans ce contexte, je tiens notamment à remercier Emmanuel GRÉGOIRE, Véronique LEVIEUX, Colombe BROSSEL, l'ensemble de l'équipe municipale et les personnels des directions de la Ville pour le travail accompli et le résultat au service de notre vision de Paris, aujourd'hui et demain.

Cette solidité est rendue possible par la bonne santé financière de la Ville, ses fondamentaux étant très sains, comme le rappellent régulièrement les observateurs financiers qui viennent non seulement de confirmer la note de Paris, mais surtout la stabilité de ses perspectives. Notre niveau d'épargne brute est très important - vous l'avez rappelé, Madame la Maire, en introduction : plus de 573 millions d'euros qui s'ajoutent aux 530 millions d'euros de recettes d'investissement. C'est à cette seule condition que nous pouvons assurer un financement équilibré et aux meilleurs taux. Il ne s'agit donc pas, pour nous, dans notre vision responsable de la gestion de Paris, de piocher dans cette épargne inconsidérément, contrairement à ce que propose régulièrement notre opposition, tout en nous reprochant, dans le même temps, un recours trop important à l'emprunt.

Rien qu'à ce Conseil de Paris, par ces amendements, le groupe des Républicains demande une dépense supplémentaire allouée à la sécurité de près de 45 millions d'euros. Où trouve-t-il les économies en échange ? En augmentant le temps de travail des agents de la Ville de Paris et en effectuant sur leur dos une économie de 74

millions d'euros. Il est bon aussi que les Parisiens et les agents de la Ville sachent quelle solution préconise l'opposition. Il est bon que l'on sache quel remède la droite parisienne compte apporter au personnel de la Ville qui travaille de manière exemplaire et sans ménager sa peine, comme il l'a montré encore ces dernières semaines. Parce que ce sont eux qui ont, par exemple, effacé les inscriptions sur l'Arc de triomphe, la statue de la République, et j'en passe. Pour nous, le personnel municipal ne constituera pas une variable d'ajustement de la politique comptable.

Je suis particulièrement surpris de la position du groupe des Républicains, parce qu'il passe aussi sous silence des faits politiques, parallèlement au vote de notre budget municipal. Rien que la semaine dernière, au Sénat, ce sont les sénateurs républicains qui ont voté un amendement pour augmenter de 55 millions d'euros - pas moins - la participation de la Ville de Paris au financement des départements de petite couronne. Il faut aussi dire toute la vérité. J'espère que l'Assemblée nationale reviendra sur cette disposition assez scandaleuse à quelques jours de la fin de l'année.

Quant à l'intervention de Julien BARGETON, je voudrais en dire un mot. On aurait dit en l'écoutant - lui-même en souriait - qu'il y avait une grave crise dans le pays à cause de la politique de la Ville de Paris, de l'action que nous menions. Je me suis même demandé, en l'écoutant, s'il ne lisait pas par mégarde son intervention au Sénat sur le budget de l'Etat. Alors que nous avons un objectif : poursuivre notre très ambitieux plan d'investissement que nous avons présenté ensemble lors des élections municipales. Nous n'avons pas changé de cap, pour notre part, en finançant cette année 65 % de nos investissements sans recours à l'emprunt.

Car, oui, Paris, reste l'une des collectivités les moins endettées de France. Cela nous permet un accès privilégié à de bonnes conditions de financement. L'augmentation de l'endettement est limitée et maîtrisée. Nous y sommes, nous aussi, attentifs.

Nous faisons aussi le choix de renforcer la place de la solidarité dans notre budget - c'est si important aujourd'hui -, en investissant un quart du plan d'investissement de la mandature et 36 millions d'euros du budget participatif, par exemple dans les quartiers populaires.

Notre budget consacre une part très importante au financement de la solidarité envers les plus démunis, d'ailleurs bien au-delà de nos compétences légales. C'est notamment le cas cette année, en 2019 - pardon, pour l'accueil des réfugiés - en accentuant les dispositifs qui favorisent l'intégration. C'est le cas en finançant un réseau de haltes de nuit pour la mise à l'abri des sans-abris, comme ce sera d'ailleurs le cas au sein de l'Hôtel de Ville. En termes d'équipements publics, l'ouverture cet automne de la 3.000e place de crèche confirme notre priorité pour l'accueil de la petite enfance. C'est un sujet qui reste essentiel pour les familles parisiennes.

Nous poursuivons aussi le déploiement de notre stratégie handicap en mobilisant le logement accompagné en lien avec les bailleurs sociaux et en maintenant les moyens alloués à la M.D.P.H. Ce sont là quelques exemples de notre engagement pour la solidarité.

Le budget 2019 fait une part également importante à la lutte contre la pollution après l'adoption de notre "Plan Climat Air Energie territorial". Cela inclut notamment l'aménagement des cours "oasis", la poursuite du contrat de performance énergétique des écoles, l'ouverture au public de 30 hectares d'espaces verts supplémentaires d'ici 2020, la mise en œuvre du "Plan Vélo" avec la poursuite des aménagements cyclables, l'ouverture de 1.200 places relais dans les parkings aux portes de Paris, la hausse de 40 millions d'euros du budget consacré aux transports. Ce budget, ce sont des actions concrètes ; il faut aussi les citer.

Notre budget consacre aussi une part importante à l'amélioration de la propreté en poursuivant cet engagement commencé dès le début du mandat, pour laquelle la Ville dépense plus de 500 millions d'euros chaque année. La DPSP sera aussi pleinement opérationnelle en 2019 pour lutter contre les incivilités, renforcer la verbalisation. De même, la subvention au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, le G.P.I.S., sera renforcé en 2019 comme le propose un amendement que mon groupe a déposé, sur lequel reviendra Jérôme COUMET, et qui montre notre attention à la sécurité, en particulier dans les quartiers populaires.

Enfin, une part importante de ce budget est également consacrée aux jeunes, à la formation, à l'accès à la culture, à la participation citoyenne. C'est notamment le cas des constructions et rénovations d'établissements scolaires, de logements étudiants, de nouveaux bâtiments universitaires. C'est aussi le cas dans le soutien à la démocratie participative, pour lequel mon groupe a déposé un amendement proposant de recruter deux animateurs supplémentaires.

La Ville poursuit également son soutien aux établissements culturels avec un budget en hausse, à près de 180 millions d'euros, en mettant en œuvre un plan ambitieux d'investissement et de rénovations des édifices cultuels et des musées, car nous sommes attentifs au patrimoine de la Ville.

Mon groupe a déposé aussi un amendement afin d'abonder le budget de la mission cinéma pour aider à la rénovation des cinémas et à la production de courts-métrages.

L'offre sportive est également fortement soutenue dans ce budget avec près de 57 millions d'euros, soit une hausse de 600.000 euros par rapport à cette année. Nous n'oublions pas le sport de proximité, car sans lui, les Jeux Olympiques et Paralympiques perdraient l'essentiel de leur sens.

Bien sûr, conformément à nos engagements, je rappellerai aussi la priorité au logement qui se poursuivra l'année prochaine. Pour nous, c'est la condition de la mixité de Paris, de la capacité d'accès au logement de toutes les classes sociales et nous confirmons notre volonté d'atteindre l'objectif de 30 % de logements sociaux en 2030.

Toutes ces priorités sont rendues possibles, je l'ai dit, grâce à des fondamentaux solides mais aussi grâce à de vrais efforts de sérieux budgétaire qui se traduisent cette année par une hausse très raisonnable de la masse salariale de 1,8 % et nous voulons aussi compter sur des recettes qui soient justes, qui ne pèsent pas sur les impôts des Parisiens, mais qui permettent de développer les services aux usagers. J'ai entendu l'intervention de Mme BERTHOUT tout à l'heure sur les tarifs municipaux. Elle oublie simplement que ces tarifs sont progressifs et que nous avons veillé à ce qu'ils n'augmentent pas pour les Parisiens les plus modestes. C'est cela, pour nous aussi, une politique de gauche.

Nous avons besoin aujourd'hui de recettes de stationnement. Je me réjouis de la mise en œuvre de la réforme que nous avons engagée au début de l'année. Nous avons besoin de nouvelles recettes. J'espère qu'elles pourront exister dans les mois qui viennent, notamment sur la mobilisation des logements sous-occupés ou sur une augmentation de la taxe de séjour dans les meublés touristiques.

Madame la Maire, chers collègues, le groupe Socialiste et Apparentés votera bien entendu ce budget. Ce budget, il est responsable, il est progressiste, il traduit bien le sérieux de notre projet pour Paris, il traduit le respect de nos engagements et notre volonté de le conduire de 2014 à 2020 sans rien trahir de ce que nous avons dit aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Rémi FÉRAUD.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de vous donner l'information suivante suite à la consultation menée par Patrick BLOCHE auprès de l'ensemble des présidents de groupe de notre Assemblée : nous suspendrons la séance de 19 heures 45 à 20 heures 30 puis nous reprendrons pour le vote du budget qui sera voté ce soir. Merci pour avoir fait ce travail.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "les hommes ne voient la nécessité que dans la crise", disait Jean Monnet - les gouvernements encore plus, pourrait-on ajouter. Car de crise il y a, et je ne parle pas ici uniquement des manifestations des "Gilets jaunes", de cette aspiration éruptive au changement face à l'explosion des inégalités qui, soit dit ici en passant et notamment pour les inégalités de patrimoine, a atteint des sommets que l'on avait pas vus depuis le XIXe siècle et les années 1920, fort justement nommées les années folles, avec l'issue que l'on connaît. Je parle ici aussi de la crise climatique qui voit les dérèglements s'accentuer et l'effondrement pointer dans un horizon qui n'apparaît plus si lointain. Cette crise climatique, cette crise écologique est une épreuve majeure à laquelle nous devons répondre ; elle ne pose pas moins que la question de la survie de l'humanité.

Pour les prochaines années d'ailleurs, la question n'est pas tant de savoir si nous allons faire de l'écologie, mais plutôt de savoir quelle écologie nous allons faire. Face à cela, en effet, deux voies s'offrent à nous. D'une part, celle d'une écologie pour une ultra-minorité ultra-riche qui accumule richesse et technologie, faisant le pari de se tirer d'affaire sans changer un iota de son mode de vie et surtout sans les 99 % restants de la population. Cette sécession des riches est aussi la promesse quasi-inéluctable de la guerre.

D'autre part, deuxième voie, celle de l'écologie de toutes, de tous qui répartit plus également les richesses, qui adopte un modèle de développement fondé sur la sobriété, qui embrasse un usage modéré et utile de la puissance technologique, qui refuse la violence vis-à-vis des humains et des vivants sur cette planète. Cette écologie ouvre le seul espoir que nous avons de gagner la bataille du climat.

Pour cela, il faut parler en transparence. Nous le savons, notre modèle n'est plus viable, il faut le changer. Cela coûte et coûtera de l'argent, beaucoup d'argent, d'autant plus d'ailleurs que nous attendrons pour mener à terme cette transition.

Les sommes à investir sont énormes. D'ailleurs, le plan d'investissement sur la mandature de 10 milliards d'euros dont une grande partie a permis le financement de projets aussi essentiels que la piétonisation des voies sur berges ou encore l'augmentation de la part de "bio" dans les cantines est, je le crois à ce titre, exemplaire. Mais il faudra aller encore plus loin. Certes, l'expression n'est pas nouvelle et vous me pardonnerez cette paresse intellectuelle, mais il nous faut un véritable plan Marshall pour le climat, un plan qui doit tout particulièrement soutenir les investissements des collectivités qui représentent encore plus des trois quarts des investissements publics civils.

Les associations de collectivités, A.M.F., France urbaine, Régions de France, A.D.C.F., des réseaux spécialisés, des O.N.G. ont en juillet dernier réitéré au gouvernement leurs demandes pour que la fiscalité écologique alimente une dotation climat destinée aux territoires engagés dans un "Plan Climat Air Energie territorial". Depuis, on n'a que peu avancé. Pire, le Gouvernement, apeuré par les revendications des "Gilets jaunes", a envoyé à la poubelle la taxe essence et l'acte 2 de la contractualisation, l'acte le plus pernicieux de la recentralisation en quelque sorte, ce qui réduit nos capacités d'investissement et nos marges de manœuvre. Pourtant, nous avons besoin de décentralisation et donc de plus d'autonomie budgétaire. Nous avons besoin de moyens et donc de nouvelles sources de financement.

Il ne s'agit pas tant, comme le fait l'opposition à tout bout de champ, de dénoncer la liste des augmentations prétendues de recettes ou de dettes galopantes alors que cette dette reste dans un étiage très raisonnable comparé à d'autres villes, que d'assumer le financement massif de la transition et d'assumer que rien ne se fera sans argent, en allant d'ailleurs le chercher, cet argent, là où il est. En taxant les entreprises les plus polluantes, car si nous sommes tous responsables du changement climatique, nous nous ne le sommes pas tous au même niveau, en mettant à contribution les multinationales de la nouvelle économie, comme "Airbnb", "Uber" et autre "Deliveroo" qui exploitent notre ville, comme d'un marché premium sans jamais contribuer à sa transformation.

En faisant payer ceux qui privatisent l'espace public pour leurs intérêts commerciaux.

Enfin, je conclurai mon intervention sur la nécessité de faire de Paris ce qu'elle devrait toujours être : une ville plus accessible et moins chère.

Si notre politique a permis de limiter certains effets de creusement des inégalités constatées dans d'autres métropoles, grâce notamment à notre investissement dans les logements sociaux et à une politique sociale qui est restée active, force est de constater que les prix des loyers sont devenus surréalistes, que les offres commerciales sont devenues, malgré un effort sans précédent sur l'économie sociale et solidaire, elles aussi hors de prix pour beaucoup.

Cette logique spéculative doit être combattue, et surtout pas en créant une nouvelle niche fiscale pour faire venir des traders multimillionnaires, comme l'a fait la majorité En marche, mais plutôt en dotant massivement, comme nous le proposons, le futur Office foncier solidaire, dont notre groupe a obtenu la création il y a quelques mois.

C'est en demandant, comme nous allons le faire à ce Conseil, l'encadrement des loyers, mais aussi en développant des aménagements gratuits et utiles, comme des espaces verts plutôt que des constructions.

C'est en investissant dans les énergies renouvelables pour ne pas fonder notre stratégie bas carbone uniquement sur la récupération de chaleur et en continuant notre effort sur le vélo et la marche à pied.

C'est en accentuant notre soutien envers ceux et celles qui souffrent le plus de la précarité financière, énergétique et environnementale.

C'est dans cette logique de responsabilité, qui enveloppe à la fois l'absolue nécessité d'agir pour le climat et l'urgence de répondre aux inégalités sociales, que notre groupe, que nos élus ont travaillé pour ce budget. Je laisserai mes collègues développer plus en détail nos différentes propositions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, David BELLIARD.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Front de gauche, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - "Une fois que j'ai payé le loyer, le gaz, l'électricité, déboursé 400 euros d'essence, il me reste à peine de quoi me nourrir. Je n'ai plus de loisirs, je ne peux pas fonder de famille. On ne travaille plus pour vivre mais pour survivre". Voilà le témoignage d'un jeune cheminot rentré il y a à peine trois ans à la S.N.C.F. et, derrière ce témoignage, ce sont des milliers, voire des millions de Français.

Madame la Maire, nous votons ce budget dans un contexte politique et social inédit. Vous avez souhaité mettre au cœur de nos orientations politiques le pouvoir d'achat et le service public. Sachez compter sur les communistes pour être sur ces orientations budgétaires, et d'ailleurs il y a urgence à redonner du pouvoir d'achat aux Parisiens.

Je vous propose d'accompagner ce budget de cinq mesures d'urgence.

Evidemment, nous allons parler de l'encadrement des loyers et il y aura un projet de délibération spécifique sur ce sujet et je n'y reviendrai pas.

Mais je voudrais que l'on aborde la gratuité des transports pour les enfants. Je voudrais que l'on aborde le renforcement de nos aides sociales pour l'alimentation, le renforcement de nos aides sociales pour l'accès aux loisirs, pour les départs en vacances, et le renforcement de notre service public avec la création de nouveaux postes.

Madame la Maire, la situation est exceptionnelle et nous avons besoin de mesures exceptionnelles. Face à la crise politique, sociale, écologique, nous n'avons aujourd'hui et pour le moment aucune réponse de ce Gouvernement qui reste irresponsable face à cette crise, dont les Parisiens sont aussi les victimes quand on voit les dégâts causés dans la Capitale.

Nous le voyons bien, les prix explosent. Alors que les loyers ont augmenté de 15 % en dix ans, ce Gouvernement s'attaque à l'A.P.L.

Alors que l'électricité et le gaz ont augmenté de 35 % en dix ans, ce Gouvernement propose l'augmentation de la C.S.G., le gel des pensions des retraites, le gel du point d'indice des fonctionnaires.

Alors que l'évasion et la fraude fiscale nous coûtent des centaines de milliards de moins de recettes dans notre budget, eh bien ce Gouvernement propose la suppression de l'I.S.F. et des cadeaux aux plus riches. 358.198 redevables à l'I.S.F. totalisent un patrimoine de 1.000 milliards d'euros, soit la moitié du P.I.B. Eh bien, 16 % de Parisiens vivent sous le seuil de pauvreté dont un quart des moins de 25 ans.

La crise que nous vivons et les violences qui l'accompagnent sont le résultat de cette politique.

Cette politique, c'est l'échec de la théorie du ruissellement. L'argent ne va ni à l'emploi, ni aux salaires, ni à l'investissement, ni au développement des services publics, ni aux collectivités territoriales, mais dans la poche des actionnaires. D'ailleurs, la France est la championne du monde de la distribution des dividendes avec une hausse de 25 % en 2018 contre 12,9 % dans le reste du monde.

Je réécoute ce témoignage des manifestants : "Les riches sont de plus en plus riches et nous, on est délaissé".

Alors, Madame la Maire, vous avez fait le choix, avec ce budget, de mettre au cœur le pouvoir d'achat, le service public, et vous avez fait le choix du bouclier social avec 25 % de notre budget dédié à l'action sociale. Vous avez raison et nous vous soutenons.

Mais au-delà de ce bouclier social, les sept mesures d'urgence, que nous vous proposons pour redonner du pouvoir d'achat aux Parisiens, sont à regarder de près.

Nous vous demandons que nous nous adressions très rapidement à l'État pour la publication des décrets d'application pour l'encadrement des loyers ; c'est le premier poste de dépenses des Parisiens et pour certain, c'est 50 % de leurs revenus.

Nous vous proposons la gratuité des transports pour les enfants de moins de 10 ans et la prise en charge de la moitié de la carte "Imagine R" pour les collégiens, les lycéens et les étudiants.

Nous vous proposons de renforcer l'aide sociale à l'alimentation par le développement des circuits courts producteurs-consommateurs. Ce sont les halles alimentaires que nous avons initiées, mais nous proposons d'accompagner les bénéficiaires des minima sociaux par les paniers solidaires.

Nous vous proposons de renforcer l'aide aux vacances et aux loisirs qui est le premier budget sacrifié dont sont victimes les enfants. Nous proposons de renforcer notamment le dispositif "Paris Jeunes Vacances", le dispositif "Vacances Arc-en-Ciel" sauvé l'an dernier par l'intervention des élus communistes, socialistes et l'ensemble des élus de gauche. Nous vous proposons de renforcer les classes de découvertes pour que des écoles puissent partir en dehors des frontières du périphérique.

Nous vous proposons la création de 132 nouveaux postes de fonctionnaires pour les bibliothèques, les écoles - je pense aux A.S.E.M. - et aussi pour les contrôleurs des meublés touristiques dont nous avons besoin pour lutter contre la spéculation immobilière. C'est l'idée de renforcer notre service public.

Nous vous proposons enfin d'écouter ceux qui rejettent cette inégalité face l'impôt et qui demandent plus de justice fiscale. Evidemment, nous n'avons pas augmenté les impôts, mais je vous ai proposé à deux reprises des Assises locales de la fiscalité et je souhaiterais que nous les réunissions très rapidement dès le début de l'année 2019.

Nous allons vous proposer un vœu contre l'évasion, la fraude fiscale et l'optimisation fiscale, que certaines banques utilisent aujourd'hui, et nous demandons d'arrêter de travailler avec ces banques.

Enfin, les dégâts causés à Paris par ces manifestants violents, par ces casseurs qui se sont infiltrés dans les manifestations, ce n'est pas aux Parisiens de payer les dégâts mais à l'État. Donc par un amendement, nous proposons d'émettre un titre de recettes à l'État d'au moins 3 millions d'euros et peut-être plus vu ce qu'il s'est passé hier et avant-hier.

Je voudrais terminer, Madame la Maire, en vous disant que de cette crise sociale, nous espérons de nouvelles conquêtes sociales. Redonner du pouvoir d'achat aux Parisiens, c'est leur rendre de la dignité en renforçant leurs droits : le droit au logement, le droit à la mobilité, le droit aux vacances et aux loisirs, le droit à l'alimentation de qualité pour tous et l'accès aux services publics.

Ce que demandent les Parisiens, Madame la Maire, c'est simplement le droit de vivre et de travailler à Paris. C'est l'esprit de ce budget et nous vous en remercions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Monsieur AURIACOMBE, vous avez la parole, pour le groupe PPCI.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, année après année, vos budgets se suivent et se ressemblent. Chaque exercice est plus dispendieux et, je dirais, plus inquiétant que le précédent. La conjoncture devrait pourtant nous imposer un assainissement des finances publiques parisiennes. Or, vous persistez sciemment dans le choix strictement inverse.

Un choix strictement inverse tout d'abord dans les dépenses d'investissement qui atteignent une fois de plus un niveau record. Oui, 1,7 milliard sera encore dépensé en 2019 pour répondre notamment à votre course effrénée vers un Paris du logement social qui exclut de facto les classes moyennes de Paris.

Un choix strictement inverse avec le dérapage des dépenses de fonctionnement de la collectivité, qui ont crû de 8 % depuis votre prise de fonction en 2014.

Les charges de personnel en particulier qui s'élèvent aujourd'hui à plus de 2,2 milliards dans le budget sont éminemment symptomatiques de votre lâcher prise. Avec un ratio de 1 agent territorial pour 43 habitants, inédit dans une grande ville française, nous aurions pu espérer que la fusion du Département et de la Ville aurait été l'occasion de réorganiser, de faire des économies de personnel. Or, il n'en sera rien. Ces dépenses augmenteront encore en 2019 de 2 %.

Un choix strictement inverse, car vous sacrifiez le futur de la collectivité sur l'autel de votre popularité.

En 2019, 266 millions d'euros seront versés par la Mairie de Paris aux structures associatives. Chiffre qui a augmenté de 35 % en 10 ans et de 27 % depuis le début de la mandature.

A titre de comparaison, ce poste représente plus que les dépenses de fonctionnement en matière de propreté, 46 millions, ou de sécurité, 141 millions, ou de voiries communales, 221 millions, qui sont à rapprocher de ces 266 millions aux associations.

Dans le même temps, s'il fallait encore des éclaircissements sur vos priorités à l'Hôtel de Ville, vous augmentez encore de 32 % vos frais de communication. Cela devait être dit.

Un choix strictement inverse également pour les menaces qui concernent aujourd'hui la Ville de Paris sur les recettes, que ce soit l'affichage Decaux, Autolib' et Vélib', les exemples sont légion, et les pertes potentielles colossales.

En réalité, au-delà même de votre maîtrise des dépenses ou plutôt de votre non-maîtrise, le plus préoccupant reste la question du financement.

Concernant celle-ci, les Parisiens et Parisiennes, spectateurs de votre gestion, doivent se rendre à l'évidence : oui, vous êtes définitivement un disciple d'Oscar Wilde qui écrivait : " le plus grand avantage de la richesse apparente, c'est qu'elle permet de faire des dettes". A Paris, c'est le cas. La dette partout, tout le temps, à tous les étages. Elle est aujourd'hui le cœur de votre gestion budgétaire et restera demain comme l'héritage de la Mairie de Paris, de votre gestion.

D'un montant de 1 milliard d'euros en 2001, elle était de 3,6 milliards en 2013, pour atteindre fin 2019 la somme de 6,6 milliards d'euros. Beaucoup de mes collègues se sont déjà étendus sur ce sujet, mais il convient encore de le souligner. Elle aura plus que sextuplé depuis que la gauche dirige Paris et doublé depuis que vous êtes en charge des finances de la Ville.

Bien sûr, j'entends dire que l'endettement des autres villes, les villes de province est pire que Paris. Ce n'est pas acceptable. Paris ne doit pas être le moins mauvais, mais doit être exemplaire pour sa gestion et son budget.

Que dire également des garanties d'emprunt, quant à elles, qui devraient, selon les estimations, se porter pour l'année prochaine au minimum à plus de 12 milliards d'euros jusqu'en 2021, au titre des garanties d'emprunt ?

Vous répétez néanmoins, à qui veut l'entendre, que la durée de désendettement de la Ville est actuellement de 11,5 ans, soit en dessous du plafond autorisé par les normes, ce qui est vrai.

Or, en flirtant sciemment avec la limite, vous mettez la Ville de Paris à la merci d'aléas financiers extérieurs. Pire, vous expliquez que la conjoncture est propice aujourd'hui à de nouveaux endettements. Pourtant, nous savons qu'un relèvement des taux devrait avoir lieu dans les années qui viennent, et donc que la trajectoire d'endettement ne saurait se poursuivre sans obérer grandement les marges financières des prochaines mandatures.

Pourtant, vous faites tout pour rester à flot, quitte à mettre à contribution les habitants de la ville et de la collectivité. En 2019, vous disposerez ainsi de 1,2 milliard de recettes d'impôts et taxes supplémentaires par rapport à 2014.

Nous pouvons citer pêle-mêle depuis 2014, les augmentations de produits de la taxe de séjour à hauteur de 23 %, ou des taxes de terrasse de 33 %. Nous pourrions mentionner l'inscription des droits de stationnement à hauteur de 334 millions d'euros, identiques à ceux de 2018 malgré un résultat déjà surestimé de 100 millions.

Nous pouvons encore pointer votre dépendance aux droits de mutation dénoncée pour son instabilité par la Chambre régionale des comptes, et le choix de leur taux maximum de 4,5 qui contribue à la spéculation immobilière et au surcoût parisien dénoncé par certains de mes collègues.

Enfin, il est impossible de ne pas évoquer votre recours coupable à l'astuce comptable des loyers capitalisés. Non contents de compromettre les capacités d'investissement des bailleurs sociaux sur des décennies, vous vous enfermez vous-mêmes dans une fuite en avant de l'investissement dans le domaine du logement.

Madame la Maire, vous vous targuez de nous présenter pour 2019 un budget de stabilité. C'est précisément pour cette raison que celui-ci est inacceptable pour quiconque a la chose publique au corps.

Bulle de l'endettement, fiscalité indirecte atteignant ses limites, recettes immobilières plus incertaines que jamais, explosion des frais de fonctionnement, course folle à l'investissement, jamais autant de signaux ne vous auront enjoint à changer de cap, à mettre un terme à la légèreté caractéristique de votre politique budgétaire.

Pourtant, vous restez encore et toujours immuable dans votre gouvernance. Ainsi, il est évident que le groupe PPCI et moi-même, nous ne voterons pas ce budget, car après tout, la richesse de la Ville de Paris, contrairement à la spirale infernale de votre gestion, n'est pas sans fond.

Et dès lors, à nous désormais de construire pour demain une nouvelle politique parisienne ambitieuse, pragmatique pour les Parisiens et les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe RG-CI, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le budget, c'est la feuille de route de nos priorités pour transformer la ville, avec comme objectif : améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, la justice sociale pour laquelle nous n'avons pas attendu la crise actuelle pour en faire un objectif majeur de notre politique, tout en relevant les grands défis auxquels nous sommes confrontés à Paris.

Je me souviens des débats de l'année dernière où des élus de l'opposition soulignaient que si les adjoints aux finances changeaient, la politique budgétaire demeurait.

Oui, nous sommes constants car nous nous sommes fixés un cap et nous le poursuivons, nous respectons la parole donnée en 2014 et pour laquelle nous avons été élus.

Nous avons été élus sur un programme, nous le mettons en œuvre par ce budget. C'est autour de son vote que l'on construit un projet commun de majorité.

Je tiens donc à saluer le travail du premier adjoint et des services qui, en maintenant le cap fixé, et malgré les incertitudes concernant la réforme de la fiscalité locale annoncée pour début 2019, nous permet aujourd'hui de discuter de notre avenir commun à travers ce document budgétaire.

N'ayant pas le temps de développer sur l'ensemble de nos politiques, je voudrais revenir sur les points marquants de ce budget pour notre groupe.

Premier point marquant : une gestion saine des finances. Ce n'est pas moi qui le dis, mais bien les agences de notation.

J'ai entendu les critiques de mes collègues sur les bancs de l'opposition. Nous investissons pour Paris, nous créons des équipements de proximité pour améliorer la qualité de vie des habitants. Il est normal alors de créer les postes qui les accompagnent. Ce n'est pas de la gabegie, mais bien l'amélioration du service public. Un sujet qui nous est particulièrement cher, j'y reviendrai.

Second point, ce budget reflète la construction d'une ville plus durable, plus inclusive et attractive. Ce budget, oui, c'est celui d'une ville qui se bat pour son attractivité et donc son rayonnement économique tout autant que touristique.

C'est cette attractivité qui permet la bonne santé de nos tissus économiques et la création de richesses qui nous permettent de mener des politiques garantes d'une ville durable et inclusive.

C'est un postulat dont nous sommes convaincus et que nous avons toujours défendu. Vous noterez notre constance sur ce point.

J'inclus le tourisme qui est un secteur d'emploi non délocalisable. Paris est redevenue l'une des premières destinations touristiques du monde. Ce n'est pas anodin. Je tiens à saluer le travail de mon collègue Jean-François MARTINS qui, la semaine dernière, avec notre collègue Afaf GABELOTAUD, organisait une semaine dédiée à l'emploi dans le tourisme avec plus de 500 offres proposées.

Nous avons traversé des temps difficiles, nous avons su nous en relever, redonner à Paris ses lettres de noblesse en tant que destination touristique de premier plan.

Il nous faudra être collectivement vigilant pour que les événements de ces dernières semaines ne viennent pas mettre en péril ce secteur déjà fragilisé.

Pour le dynamisme économique de la ville, nous saluons les objectifs fixés par ce budget pour soutenir certains secteurs. Je pense notamment à la préservation des commerces et des artisans qui souffrent aujourd'hui dans ce contexte actuel, ces commerces qui font vivre nos quartiers et sont essentiels au changement des modes de vie et de

consommation, indissociables d'une ville plus durable. Je salue les 7 millions d'euros inscrits en crédit de paiement pour la poursuite de "Paris Commerces".

Ce budget est aussi celui d'une ville inclusive. A la lecture des chiffres, qui oserait nous dire que Paris n'est pas une collectivité solidaire ? Avec 2,27 milliards d'euros consacrés à ce secteur, nous n'avons pas à rougir, bien au contraire. J'en profite au passage pour saluer le travail et l'investissement de l'adjointe Dominique VERSINI qui est à la hauteur du budget de son secteur.

Une ville solidaire à plusieurs égards, par sa politique du logement social, premièrement. N'en déplaise à nos collègues....

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, je vous demande un peu de respect. On a écouté tous les orateurs, jusqu'à présent. Un peu de respect. Une présidente de groupe s'exprime !

Merci.

Madame GOLDGRAB, vous pouvez poursuivre.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je parlais donc du logement social. Je disais que notre majorité n'a eu de cesse de créer des logements sociaux pour s'assurer que Paris reste une ville ouverte à tous. En poursuivant cet effort, nous atteindrons en 2030 l'objectif de 30 % de logements sociaux.

Oui, se loger à Paris reste cher, et nous n'aurons jamais assez de logements pour tous les demandeurs. Nous le reconnaissons, mais nous regrettons le positionnement de certains collègues qui nous accusent de faire fuir les classes moyennes de Paris et, dans le même temps, s'opposent aux projets de logements sociaux dans les arrondissements.

C'est aussi une ville solidaire par son action pour répondre à l'urgence humanitaire. Depuis plusieurs années, Paris est confrontée à différentes crises et l'arrivée de vagues migratoires, avec des femmes, des hommes et des enfants à mettre à l'abri. C'est avec dignité que nous y faisons face, en allant bien au-delà des prérogatives de la Ville pour venir en aide aux plus démunis.

A cet égard, je salue la création de deux haltes de nuit dédiées aux femmes. Nous savons à quel point la question de leur hébergement est délicate.

Ce budget, c'est celui d'une ville durable. Nous avons pris les décisions ambitieuses, mais aussi courageuses pour Paris, pour garantir aux Parisiens d'aujourd'hui et de demain de pouvoir vivre dans une ville moins bruyante et plus respirable. Cet effort est poursuivi avec ce budget.

L'investissement en faveur des mobilités douces est un axe essentiel, mais il doit s'accompagner d'un renforcement de l'encadrement et de la pédagogie pour faire cohabiter sereinement tous les utilisateurs de l'espace public. C'est ce qui semble se dessiner dans ce budget et ce qui me mène à un autre point marquant de ce budget pour les élus RG-CI : la priorité donnée à la propreté et l'apaisement de l'espace public.

Nous sommes régulièrement intervenus pour vous interpeller sur ces deux sujets. Nous avons été satisfaits, à la lecture de votre budget, de constater que les messages avaient été entendus : 500 millions d'euros consacrés et 84 postes créés. Tout est mis en place pour créer les conditions d'un service réactif et efficace. Je ne peux d'ailleurs aborder ce point sans saluer les équipes en charge de la propreté de Paris qui ont réalisé un travail remarquable, ces dernières semaines et encore hier.

Enfin, un autre point essentiel de notre participation à cette majorité, une fois de plus, la fiscalité locale directe reste stable à Paris. C'est un engagement de plus qui est respecté.

Vous l'aurez compris, nous adhérons à ce budget. Nous l'assumons et nous le revendiquons même, et nous le voterons, bien entendu.

Juste une remarque sur la forme : vous nous aviez annoncé, l'année dernière, qu'avec la nouvelle présentation du budget, nous gagnerions en lisibilité et en transparence, et nous nous en étions réjouis. Cependant, le document qui nous a été transmis, relativement tardivement, ce qui entrave, par ailleurs, la qualité de nos travaux et que nous regrettons, est certes un document unique résultant de la fusion de deux documents budgétaires que nous connaissions avant, mais il n'en reste pas moins assez compliqué à appréhender et digérer.

Des propositions ont donc été faites au sein de cet hémicycle pour changer notre façon d'examiner ce budget et permettre de débattre de chaque politique publique, ou encore pour que des bleus budgétaires sur chaque domaine soient transmis.

Malheureusement, ces demandes sont restées lettre morte. Ce n'est qu'en Commission que chaque adjoint présente les éléments budgétaires de sa délégation. C'est donc un peu tard, nous le regrettons. Nous voudrions donc améliorer ce point pour l'année prochaine.

D'ailleurs, dans un même objectif de limpidité, mon groupe présentera tout à l'heure un vœu sur la modernisation de l'action publique et l'évaluation des politiques publiques. J'y reviendrai donc ultérieurement.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente, merci infiniment.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, et tout particulièrement mes chers collègues communistes, écologistes, socialistes d'aujourd'hui ou d'hier. Ce dernier budget en année pleine de la mandature sera peut-être rejeté par cette Assemblée, rejeté pour de bonnes et de mauvaises raisons.

Mes chers collègues, à quoi allez-vous servir ? Entendez l'insurrection citoyenne qui gronde dans le pays, les "Gilets jaunes" exigent la justice fiscale et la défense du service public sur leur territoire. Ecoutez l'urgence climatique, l'appel du G.I.E.C. qui exige des politiques publiques à la hauteur de la transition écologique.

Quel est le symbole de ce budget ? Son symbole, c'est la soumission à la contractualisation de MACRON. Un budget lu et approuvé par le Gouvernement. Paris a toujours su incarner un contre-pouvoir démocratique à la monarchie. Mais vous, vous avez capitulé. Pire, vous n'avez même pas mené bataille.

Le contre-pouvoir aujourd'hui, ce sont les "Gilets jaunes". Cette contractualisation, c'est une mise sous tutelle de Bercy. C'est le même coup d'État financier des institutions européennes aux États-Nations.

Paris, Bordeaux, ces métropoles ont été les premières à signer. Vous n'avez même pas été capables de voter contre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Si !

Mme Danielle SIMONNET. - Non, vous n'avez pas voté contre, vous vous êtes abstenus, l'abstention par rapport à un choix aussi conséquent, aussi important. Et pourtant, quelle est cette situation aujourd'hui ?

La Maire de Paris, votre majorité va même au-delà des exigences d'austérité de MACRON. C'est 100 millions d'euros en moins que les coupes exigées par la contractualisation. Concrètement, c'est quoi ? 9 millions d'euros en moins sur les dépenses sociales, sous prétexte qu'il y aura une diminution du nombre de R.S.A. Vous croyez vraiment qu'il y a moins de pauvres à Paris ? Non.

Sur l'enseignement public, c'est moins 6 millions d'euros, alors que pour lutter justement contre les stratégies d'évitement du public vers le privé, entendez la colère du collège Jean Perrin, que faudrait-il ? Plus de moyens pour l'enseignement public.

L'urgence écologique, c'est quoi ? Eh bien, c'est moins 20 % alors qu'au contraire, il faudrait mettre beaucoup plus de moyens dans la réhabilitation thermique, la défense de la biodiversité, et j'en passe.

Vous profitez même de la suppression des contrats aidés pour faire 3 millions d'euros d'économie, là où il faudrait au contraire soutenir bien plus fortement le mouvement associatif.

Mes chers collègues, il y a bien une autre politique à faire. Oui, sur le recours à l'emprunt et à l'investissement, nous devrions aller bien plus loin. Regardez l'hémorragie des classes populaires et moyennes de Paris. Les ouvriers et employés représentaient 35 % de la population active parisienne en 2001. Aujourd'hui, c'est à peine 26 %, alors qu'ils sont 51 % à l'échelle nationale.

Regardez, c'est à Paris, dans un certain nombre d'arrondissements parisiens que nous rencontrons le plus d'ultra riches qui profitent de la suppression de l'I.S.F. Portez au moins le débat à ce niveau-là, sur le fait que les réformes sur la fiscalité locale doivent permettre la contribution de ces familles ultra riches, mais surtout sortons du défi olympique et

opposons-lui le défi climatique. Plus un centime pour ces Jeux olympiques, et assumons l'enjeu de la transition énergétique.

Mettons en place véritablement la gratuité sur les transports publics. Faisons en sorte que notre Municipalité réponde véritablement, pas simplement pour les Parisiennes et les Parisiens, à l'urgence de débats démocratiques pour l'ensemble du pays.

Je trouve qu'aujourd'hui, il y a plus de courage sur les ronds-points avec les "Gilets jaunes" que dans les groupes de cette majorité. Je vous appelle à me prouver le contraire et à voter contre ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Nous poursuivons, après cette première partie d'interventions des présidents de groupe ou de leurs représentants, les interventions.

Je crois que c'est à nouveau Mme GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Mes chers collègues, cette année encore, nous avons décidé, une fois de plus, de faire dans la sobriété au groupe RG-CI, tout en étant constant dans nos positions.

Nous présentons un vœu qui a germé dans nos esprits depuis de nombreuses semaines, au fil des votes qui se succèdent dans cet hémicycle, en constatant que, finalement, nous élus avions assez peu l'occasion de nous questionner sur les politiques publiques que l'on vote et sur comment les améliorer.

D'ailleurs, parfois même, nous connaissons mal ces dispositifs. Il arrive à tous les groupes de déposer des vœux en séance et de se voir répondre que leur demande est déjà satisfaite dans les faits.

L'évaluation des politiques publiques n'est pas, selon moi, un effet de mode mais bien un changement de culture et de méthode de travail, nécessaire à la modernisation de notre action. L'évaluation des politiques publiques, ce n'est pas non plus l'Inspection générale, je tiens à le préciser. D'ailleurs, je tiens également à préciser que l'Inspection générale réalise un travail intéressant, sérieux et nécessaire, mais ce n'est pas cela.

L'évaluation des politiques publiques, c'est donc évaluer justement nos façons de faire, nos façons de construire nos politiques publiques et la façon d'en mesurer l'efficience, quitte à les remettre en question, si nécessaire.

Je le sais, depuis 2014, différents dispositifs ont été mis en place par nos services. Je sais que le Secrétariat général travaille également sur cette question. Loin de nous l'idée de remettre en question le travail réalisé. Cependant et malgré tout ce qui est déjà fait, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de systématisation de cette démarche d'évaluation, encore trop diluée et éparpillée dans plusieurs cellules. Notre demande, alors, est simple : rassembler nos forces, nos savoirs, nos compétences pour en faire une équipe dédiée à l'évaluation, un pôle identifiable et identifié, véritable facilitateur de nos prises de décision comme de nos bilans.

Comme j'évoquais ce matin, ou tout à l'heure, la nécessité de gagner en transparence et en lisibilité dans notre façon de faire et de présenter le budget, car c'est un élément de notre démocratie, il en va de même pour l'évaluation. Si nous le faisons, et que nous le faisons bien qui plus est, il est important que cette action soit visible. Oui, cela implique une petite révolution en interne mais, bien accompagnée, nous sommes persuadés qu'elle ne peut être que positive pour les agents comme pour les élus. S'investir dans un tel changement, c'est faire le pari d'un investissement gagnant sur le long terme - j'en suis convaincue -, un investissement qui nous rapportera pas seulement financièrement, mais également démocratiquement. Puisque nous avons été élus pour faire de Paris une ville qui ose, osons la modernité et l'évaluation.

Oser, c'est aussi ce que je propose avec mon collègue Buon TAN, liberté de vote sur ce domaine, dans un autre vœu qui propose de mettre un terme au financement des crèches confessionnelles ne respectant pas le principe de neutralité. Oser mettre un terme à une pratique d'un autre temps qui ne respecte pas, selon nous, l'une des valeurs fondamentales qui constituent notre République : la laïcité. Attachés aux valeurs de la République, nous sommes des laïques convaincus et subventionner des crèches confessionnelles va à l'encontre de nos convictions. "La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte" : c'est ainsi que l'article 2 de la loi de 1905, garantissant la séparation des Églises et de l'Etat, est rédigé. Son sens est clair. L'Etat et donc les collectivités ont une obligation de neutralité ; il en va de même des organismes subventionnés.

J'ai toujours été constante sur cette position avec mon collègue Jean-Bernard BROS et mon collègue Buon TAN lors des votes des subventions. Je le maintiens en proposant ce vœu permettant ainsi de redéployer 2,9 millions d'euros en direction des places de crèches publiques à construire et, pourquoi pas, pour venir en soutien au développement de crèches en entreprise, notamment pour les T.P.E. et P.M.E. parisiennes.

J'espère être entendue par l'Exécutif sur ces deux vœux. Nous présenterons les autres par l'intermédiaire de Buon TAN ultérieurement.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est maintenant à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire de Paris, ce budget est un moment de vérité. La vérité oblige à le dire : la trajectoire que vous avez engagée conduit vers une dette de 8 milliards d'euros en 2020.

Je persiste et je signe !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - N'importe quoi !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Les éléments de langage transmis à vos adjoints sont d'ailleurs révélateurs. Ils illustrent une ligne de défense facile à résumer : "Couvrez cette dette que je ne saurais voir !" Pourtant, Madame la Maire, et ne vous en déplaise, la réalité des chiffres ne trompe pas - je vais les évoquer.

Cependant, qu'il me soit permis d'abord de saluer l'immense esprit de discipline de votre premier adjoint qui, appliquant parfaitement vos consignes, n'a pas hésité à conspuer ceux qui osent pointer vos défaillances budgétaires…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - C'est de l'incompétence !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - "Ces gens-là ne travaillent pas", a-t-il implacablement asséné cette semaine dans la presse en me citant nommément, ce qui me conduit à penser que je fais partie de cet aréopage ainsi désigné avec condescendance et mépris.

Je ne m'en offusque pas, d'autant moins que, parmi ces gens-là, figurent aussi les magistrats de la Chambre régionale des comptes qui, dans un rapport publié il y a 2 ans, mettaient en garde sur une dette de la Ville estimée à 7,5 milliards d'euros en 2020, mais peut-être que le premier adjoint nous expliquera que, eux non plus, ne travaillent pas. Lorsqu'une ex-conseillère budgétaire de votre propre cabinet, Madame la Maire, dont la note a été publiée dans les médias, s'alarme "sur les dangers de l'augmentation à venir des montants de remboursement de la dette, mais aussi des intérêts qui lui sont liés". Est-ce à dire qu'elle ne travaille pas ? Cela inquiéterait alors sur votre politique de recrutement.

Madame la Maire de Paris, d'où qu'émanent les doutes, les réserves et les alertes, vous semblez répondre : "Circulez, il n'y a rien à voir !"

Comment votre premier adjoint, auquel je rendais hommage il y a un instant, peut-il annoncer dans la presse avec un tel aplomb que la capacité de désendettement de la Ville est de 9 ans alors même que la durée de désendettement inscrite au budget prévisionnel est de 11 ans et un trimestre. Dans un exercice difficile, dans une exigence de sincérité budgétaire, encore faudrait-il intégrer à ce diagnostic votre artifice comptable des loyers capitalisés que la Ville aurait dû percevoir sur une période de 50 à 60 ans et que vous avez fait basculer de la section d'investissement à la section de fonctionnement. Cette dérogation que vous avez obtenue sous le précédent quinquennat HOLLANDE est d'ailleurs qualifiée de "risque de fuite en avant" par le Président du Conseil de normalisation des comptes publics. Quelle que soit l'habileté, ce contournement de la règle budgétaire s'assimile bien à une dette cachée.

Comment pouvez-vous dire à nos concitoyens que les bailleurs sociaux n'ont plus d'argent, alors que la Ville aura pris plus de 1 milliard d'euros sous votre mandature ? Comment expliquez-vous alors que les investissements de ces bailleurs sociaux en matière de réhabilitation ont baissé de 30 % entre 2015 et 2017 et que, à ce rythme, il faudra attendre 2060 pour que l'ensemble des logements sociaux soient réhabilités ?

Madame la Maire, cette manœuvre pénalise fortement l'entretien, la qualité de vie et la transformation durable des logements. Vous devrez assumer devant les Parisiennes et les Parisiens d'avoir choisi d'utiliser les bailleurs sociaux comme une machine à cash pour boucler votre budget de fonctionnement. Le plus inquiétant est que cette trajectoire budgétaire empruntée par votre Exécutif conduit tout droit à une augmentation des impôts locaux.

C'est précisément ce que laisse entendre l'agence de notation elle-même lorsqu'elle indique que la soutenabilité de la dette repose essentiellement "sur le profil socio-économique supérieur à la moyenne des Parisiens et de leur potentiel fiscal". Elle en déduit que c'est l'augmentation des taux qui pourraient "réduire sensiblement la capacité de désendettement de la Ville en générant des recettes fiscales supplémentaires". En clair, cela signifie que, si l'on

poursuit votre logique budgétaire, la prochaine mandature sera inévitablement celle des hausses d'impôts. Vous aurez donc doublé la dette en une mandature pour arriver à ce triste résultat.

Vous estimez, par la voix de votre premier adjoint toujours, que j'aime à citer, que cet endettement a été utile pour l'amélioration des services aux Parisiens. De quels services peut-il bien vouloir parler ?

La propreté ? 73 % des Parisiens s'en disent insatisfaits.

Le logement ? 71 %.

La sécurité ? 62 %.

La lutte contre la pollution ? 57 %.

La gestion des deniers publics ? 68 %.

C'est ce que disent les enquêtes d'opinion. On le voit aussi chaque jour sur le terrain avec les Parisiennes et les Parisiens qui vivent, au quotidien, cette dégradation de leur qualité de vie. La fermeture des classes, le départ des familles, les déserts médicaux, ces phénomènes qui se sont accélérées aussi sous votre mandature sont des signes profondément inquiétants pour le bien-vivre à Paris.

Madame la Maire, en cette fin de mandature, personne n'est dupe de la multiplication de vos annonces comme la gratuité des transports en commun, nouvelle marotte dispendieuse mal préparée et non financée.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Comme ton programme !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il est donc impératif de regarder avec lucidité la situation financière de la Ville.

Je propose dès maintenant de mettre en place une commission pluraliste afin d'établir collectivement les bases d'un audit externe et interne, indépendant, destiné à éclairer les Parisiennes et les Parisiens sur la réalité d'une situation qui les concerne directement. C'est une priorité pour la mandature à venir.

Une proposition dédiée à deux objectifs majeurs : la transparence et la performance gestionnaire.

L'enjeu sera de retrouver des marges de manœuvre pour éviter cette hausse d'impôts que vous nous préparez. Un défi nous attend : celui de réparer une mauvaise gestion de la Ville, de lui redonner un peu d'air jusqu'à construire et à proposer une vraie alternative le moment venu. Oui, nous devons porter une nouvelle vision de la Ville et changer de mode de gouvernance ! Une gouvernance plus horizontale pour co-construire et porter avec les Parisiennes et les Parisiens, les partenaires institutionnels, associatifs, économiques et culturels, des solutions immédiatement opérationnelles qui améliorent réellement leur vie quotidienne.

Les habitants attendent que l'utilisation de leur argent génère de vrais résultats. Vous n'avez pas la culture de l'efficacité. Ils attendent cela depuis 5 ans. Nous nous y préparons avec sérieux et méthode pour construire cette alternative utile, attendue par des milliers de Parisiennes et de Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues.

Julien BARGETON est intervenu ce matin sur le budget sur le fond. J'interviendrai, pour ma part, sur deux points importants : la culture et l'égalité femme/homme.

D'abord, sur le budget de la culture, alors que l'on pourrait se féliciter d'une hausse de 2 % de ce budget, qui s'élève désormais à 178,6 millions, on peut toutefois regretter que les recettes de fonctionnement soient en baisse importante de 7 %, qui s'élèvent d'ailleurs maintenant à 16 millions. D'ailleurs, à titre de comparaison avec le budget primitif de 2018, les recettes de fonctionnement devraient progresser de 16 % par rapport à 2017.

Alors, évidemment, vous avez donné des explications sur ce désengagement. Mais je pense que la question des nouvelles pratiques culturelles, notamment bouleversées par le numérique, est peut-être l'une des raisons qu'il va falloir expliciter. Par exemple, comment expliquez-vous la baisse des recettes des bibliothèques - moins de 0,4 million - par la baisse des recettes d'abonnement, notamment de CD et de DVD ? Notons tout de même que par rapport au budget 2018, le budget de fonctionnement consacré aux bibliothèques a légèrement baissé également. Il est passé de

4,6 millions à 4,3 millions. C'est vrai que le numérique et le "streaming" changent les habitudes des usagers. Il est donc impératif de réfléchir à notre modèle de financement et aux nouvelles modalités d'accès à la culture, notamment bousculées par le numérique.

Sur cette question, je rappelle simplement que le Gouvernement avance à grands pas dans le projet de taxation des GAFA. Par ailleurs, nous n'avons pas honte de travailler sur le partenariat public/privé. Je sais que cette question est très contestée par certains dans cette enceinte. J'ajoute, par exemple, que la création du fonds Paris a permis véritablement de réelles réussites et notamment de financer des projets ambitieux que seuls des crédits publics n'auraient pas pu mener. C'est vrai que des évolutions législations et financières sont en débat au Parlement pour permettre aux P.M.E. et aux T.P.E. de s'engager plus facilement dans le mécénat. C'est une piste pour pouvoir diversifier les sources de financement.

Je ne souhaite pas rouvrir le débat, mais rappeler le rôle important des contrats d'affichages publicitaires dans l'engrangement des recettes, surtout s'ils permettent de restaurer un patrimoine souvent en danger. Ainsi, il y a eu malheureusement moins 1,2 million de recettes pour le théâtre du Châtelet, du fait de la fin du contrat d'affichage publicitaire pour ce théâtre. Mais il y a eu plus de 0,2 million pour le patrimoine du fait de la redevance du contrat, par exemple pour l'église de la Trinité. Si j'ose dire, évitons de polluer notre espace public par la publicité. Mais nous devons réguler et, dans le même temps, ne pas nous débarrasser de cette opportunité d'un revers de main.

Enfin, je voudrais aussi noter qu'il existe 37 postes qui ont été créés et dédiés à la culture. Je pense notamment aux 24 postes pour les conservatoires municipaux, avec l'ouverture du conservatoire du 14e. J'étais déjà intervenue lors du B.P. l'année dernière pour rappeler la position de notre groupe sur cette question. J'avais posé des questions, que je réitère aujourd'hui : ma demande de transparence sur les chiffres concernant les inscriptions aux conservatoires. Ainsi, j'avais souhaité connaître le nombre de demandes rejetées, les places alternatives proposées. Je sais que beaucoup dans cet hémicycle demandent un point très précis sur la réforme de ces conservatoires en termes d'inscriptions.

Je précise pareillement que notre groupe avait déposé l'an dernier un vœu sur la mutualisation des équipements culturels, notamment sur les fonctions supports. Il serait utile de faire un point sur ces différentes possibilités.

Enfin, dernière question sur les R.H. Je crois qu'il est très important que la question de l'égalité homme/femme, qui a été rattachée à ce budget, puisse faire partie de notre débat. C'est vrai qu'il y a eu un débat le mois dernier sur cette question. Il me reste très peu de temps. Je voudrais avoir, dans l'édition de l'observatoire de l'égalité dans la culture et la communication, un point dans ce domaine. Je voudrais aussi qu'on puisse nous faire un point sur les deux labellisations diversité et égalité, avec un état des lieux en cours. Qu'en est-il ? Existe-t-il ? Il existe, nous le savons, des domaines dans lesquels des disparités fortes ou le manque de mixité et de parité est flagrant.

Enfin, je terminerai - j'en parlerai plus longuement lors d'un vœu - sur la communication de la plate-forme de signalement en ligne contre les violences sexistes et sexuelles, plate-forme créée par le Gouvernement, et comment elle se coordonnera avec la cellule d'écoute mise en place par la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fadila MÉHAL.

La parole est à Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la pensée réactionnaire peut parfois éclairer les consciences quand elle est le fruit d'esprits libres et lucides. Chateaubriand, dans ses magistrales "Mémoires d'Outre-Tombe", déclarait que : "Un Etat politique où des individus ont des millions de revenus tandis que d'autres individus meurent de faim, peut-il subsister quand la religion n'est plus là, avec ses espérances hors de ce monde pour expliquer le sacrifice ?".

"La trop grande disproportion des conditions et des fortunes a pu se supporter tant qu'elle a été cachée, mais aussitôt que ces disproportions ont été généralement aperçues, le coup mortel a été porté. Recomposez, si vous le pouvez, les fictions aristocratiques. Essayez de persuader le pauvre lorsqu'il saura bien lire et ne croira plus, lorsqu'il possèdera la même instruction que vous, essayez de le persuader qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que son voisin possède 1.000 fois le superflu. Pour cette dernière ressource, il vous le faudra tuer".

Madame la Maire, si j'ai choisi de commencer mon propos par cette exhortation de l'un des plus grands génies de notre langue, c'est que la discussion de notre budget s'inscrit dans un contexte de crise sociale, politique et démocratique qui traverse notre nation et ne peut, comme élus de sa capitale, nous laisser indifférents. Plus que de

chiffres, c'est du sens de notre politique dont je veux m'entretenir avec vous et des inflexions qu'inévitablement les convulsions des temps présents nous commandent d'envisager pour l'avenir, si nous voulons continuer avec les Parisiennes et les Parisiens la belle aventure du progrès partagé ouverte ensemble depuis mars 2001.

Depuis 17 ans, la gauche et les écologistes assument le quotidien et s'emploient à préparer l'avenir des Parisiennes et des Parisiens. Nous le faisons en assumant une nécessaire solidarité dans la redistribution des richesses entre les territoires. Nous portons financièrement 55 % de l'effort de péréquation avec nos voisins franciliens, avec lesquels nous sommes liés dans une communauté de proximité et de destin.

Nous portons financièrement 22 % de l'effort de péréquation nationale pour notre seule capitale. Nous assumons cette solidarité régionale et nationale d'un montant annuel de 570 millions d'euros, nécessaires pour l'unité de notre République, mais nous n'acceptons pas que l'Etat se défausse dans le même temps de ses responsabilités depuis plusieurs années. Alors que notre effort de solidarité progresse sans cesse, l'Etat a diminué de près de 1,2 milliard d'euros son concours financier à l'égard de Paris depuis 2010, tandis que les charges de centralité n'ont cessé de progresser.

Depuis 17 ans, nous avons à cœur de ne pas séparer la dynamique de progrès global dans la capitale de la possibilité d'en faire profiter de ses fruits toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. La première de nos tâches est de permettre à celles et ceux qui vivent dans la capitale de pouvoir y demeurer et de faire en sorte également que toutes les catégories sociales puissent avoir la possibilité de venir s'installer dans Paris.

Paris ne mériterait plus moralement le droit d'être la capitale des Françaises et des Français si elle venait à ne devenir qu'un havre de vie facile pour les seuls plus fortunés. C'est pourquoi le logement, depuis 17 ans, est notre priorité. C'est de plus de 50 % que nous avons augmenté le parc de logements sociaux dans notre capitale. C'est un effort de rattrapage sans précédent, mais dont nous sentons bien aujourd'hui qu'il ne peut à lui seul enrayer la vague spéculative qui frappe Paris et ses habitants. Dans une économie capitaliste financiarisée qui fait de la spéculation foncière dans les grandes métropoles mondiales son principal moteur d'accumulation en raison de l'inélasticité qui existe entre l'offre et la demande, il est temps d'envisager au côté de notre effort pour le logement social des mesures nouvelles pour contrer cette spéculation.

Certaines de ces mesures relèvent en propre du pouvoir régalien d'édiction de la norme par l'Etat et la représentation nationale. Je veux parler de l'encadrement des loyers et non de leur seule hausse, de la mise au pas du développement des "Airbnb" et autres plateformes, ainsi que de l'usage plus effectif du droit de réquisition. Sur ces sujets, nous devenons mener un combat politique sans relâche pour rappeler à l'Etat ses responsabilités et l'accompagner sans arrière-pensées quand il se décide parfois à les prendre. Et c'est parce que c'est la spéculation sur la charge foncière qui tire sans cesse les prix à la hausse, qu'il nous faut vigoureusement agir sur la neutralisation de celle-ci.

L'annonce, par les soins de votre adjoint au logement, de votre décision, Madame la Maire, de créer un office foncier solidaire doit être saluée comme une avancée majeure et plus que bienvenue. Mais son amorçage à hauteur de 10 millions d'euros seulement nous apparaît insuffisant et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu afin qu'une montée en charge plus conséquente s'adossant à la réaffectation d'une partie raisonnable des produits des droits de mutation puissent intervenir dans les meilleurs délais.

La lutte contre la gentrification doit s'accompagner d'une réflexion plus globale sur l'équilibre de nos quartiers. Construire ou préserver des logements sociaux n'a de sens que si, dans le même temps, le coût global de la vie quotidienne est en adéquation avec la diversité des populations, la diversité sociale des populations qui compose notre Capitale.

Cela passe bien évidemment par un maillage de services publics accessibles et performants : Crèches, écoles, équipements culturels et sportifs de proximité, vie associative. Notre Municipalité a fait et continue à faire un effort exemplaire et envié par beaucoup hors de notre Capitale, un effort d'autant plus méritoire au regard de la rareté du foncier qui nous oblige parfois à des compromis nécessaires mais contraignants pour les riverains, j'en conviens aisément.

Mais il est un sujet où nous sommes en retard et où nous sommes pris en défaut : c'est celui des commerces de proximité. Jusqu'à présent, nous avons porté un effort sur la préservation de la diversité commerciale, mais nous devons également veiller à préserver la diversité des prix pratiqués. Nous devons intervenir pour permettre le maintien de commerces de détail populaires, de cafés populaires et de restaurants populaires. Sans intervention politique municipale, la gentrification relative se traduira par une homogénéisation regrettable et appauvrissante de notre offre commerciale qui suscite déjà des fortes réactions d'une part sans cesse croissante des classes populaires et des

classes moyennes parisiennes. Lutter contre la vie trop chère à Paris doit devenir une, si ce n'est la principale de nos priorités.

Cela passe également par une bataille déterminée pour le développement d'un espace public non marchand : Paris Plages, voies sur berges, jardins publics. L'effort réalisé est remarquable mais il nous faut aller toujours plus loin. Aussi, par exemple, la petite ceinture doit devenir un espace public essentiellement non marchand, sur le modèle de nos parcs et jardins, dans le respect d'un équilibre prenant en compte la biodiversité.

Madame la Maire, vous êtes incontestablement une maire écologiste ; tout dans vos engagements et vos actes en attestent indiscutablement. Vous prenez parfois le risque momentané de l'impopularité pour vous inscrire dans le temps long. Nous vous soutenons totalement dans cette entreprise courageuse qui redonne de la dignité à l'action publique.

Je veux néanmoins attirer votre attention sur la nouvelle étape qui nous attend. Nous combattons ensemble les émissions directes de gaz à effet de serre pour faire de la Ville de Paris une capitale de la neutralité carbone. Nous devons désormais nous attaquer aux émissions indirectes de gaz à effet de serre. Malheureusement, Paris y contribue beaucoup. Pas simplement parce que nous attirons de très nombreux touristes qui nous rejoignent en avion, mais surtout parce que nous ne produisons presque aucune des marchandises que nous consommons.

Les 30 hectares prévus et dédiés à l'agriculture urbaine n'ont de sens que si, dans le même temps, avec la Région, nous travaillons à développer une filière de circuits courts d'agro-écologie de nature à pourvoir à terme à la plupart de nos besoins. C'est l'œuvre de plusieurs années mais nous ne devons plus tarder à tenter de rattraper notre retard.

De même, nous sommes la capitale mondiale de la mode et du luxe. Or c'est la mode qui tire l'ensemble de la filière de l'habillement, qui constitue la deuxième industrie la plus polluante au monde derrière les combustibles fossiles. Aussi, nous devons promouvoir la mode éthique, la mode durable. Compte tenu du poids économique de ce secteur, pour la France et pour Paris, nous devons engager avec le gouvernement et les professionnels du secteur une stratégie globale d'évolution de la filière. Ce combat, Madame la Maire, doit devenir dans les années à venir votre combat, comme celui de la voiture électrique a été celui des années écoulées.

Logement, vie chère, lutte contre le réchauffement climatique : à travers ces trois exemples, Madame la Maire, j'ai voulu indiquer au nom de notre groupe "Génération.s" le soutien que nous apportons à la politique municipale dont nous sommes fiers de contribuer à la mise en œuvre, mais j'ai également tenté d'éclairer par ces quelques réflexions les pistes d'avenir, quelques-unes des pistes d'avenir qui permettront à notre majorité de continuer à incarner pour les Parisiennes et les Parisiens un présent et un futur désirables.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal CHERKI.

La parole est à Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, je voudrais d'abord m'excuser pour la trachéite qui fait que ma voix ne portera pas, mais je suis simplement le résultat d'une variable d'ajustement. Depuis que la rive droite est fermée, devant l'Assemblée nationale et le boulevard Saint-Germain la multiplication des voitures est énorme et la pollution est énorme. Ce qui fait que j'ai régulièrement, comme d'ailleurs tous les habitants de cette partie de Paris, des trachéites, des bronchites. Cela enrichit les pharmaciens qui habitent à côté, mais cela fait aussi en sorte que je vais parler avec cette voix prise. Je voulais quand même le souligner, je suis une variable d'ajustement à la fermeture de la rive droite, que je ne conteste pas par ailleurs.

Monsieur, ou Madame la Maire puisqu'elle n'est pas là, votre projet de budget primitif pour 2019 s'inscrit dans la droite ligne de vos précédents budgets et poursuit d'après nous cette fuite en avant budgétaire que vous avez amorcée en 2014 sans le moindre infléchissement de votre trajectoire dépensière qui atteindra son apogée en 2019.

Vous revendiquez une stabilité de la fiscalité directe locale, mais vous profitez des hausses ponctuelles des valeurs locatives cadastrales décidées par l'administration fiscale nationale, qui augmentent mécaniquement le produit des impositions, et vous construisez votre budget sur une spéculo-dépendance aux droits de mutation, quand vous ne plaidez pas auprès de vos amis parlementaires pour la création d'une nouvelle taxe sur les logements sous-occupés.

Vous vous réfugiez derrière des taux d'imposition locale inchangés, mais vous n'avez de cesse de manier le levier de la taxation et des hausses tarifaires, à l'instar d'ailleurs de la plupart des collectivités locales qui ont de la

sorte, et je crois que c'est très important de le rappeler, une part de responsabilité dans la grogne de leurs administrés et qui participent indirectement à la dégradation du climat social et au phénomène des "Gilets jaunes".

Il n'y a qu'à constater la place démesurée que prennent les droits de mutation dans vos recettes de fonctionnement : 1,45 milliard est attendu, rien qu'en 2019. Depuis le début de votre mandature, ils vous ont ainsi rapportés plus de 7,7 milliards. Vous n'avez pas hésité longtemps à vous engouffrer dans la brèche ouverte par le gouvernement précédent en relevant le taux de ces droits dès le 1er janvier 2016, passant de 3,8 à un taux maximal de 4,5, pour un gain supplémentaire annuel de quelque 150 millions d'euros.

La valse des taxes est aussi étourdissante et si certaines poursuivent un objectif louable que nous soutenons, notamment la lutte contre le changement climatique, toutes ont pour effet attendu d'accroître les ressources de la collectivité et surtout la ponction sur le budget des Parisiens.

Le grand soir fiscal des collectivités locales est annoncé pour le 1er semestre 2019 tandis que le projet de loi de finances rectificatif précisera notamment les modalités de compensation de la réforme de la taxe d'habitation et pourrait introduire d'autres mesures de la réforme de la fiscalité locale. Une juste compensation au profit des collectivités locales est indispensable mais elle doit surtout s'accompagner d'une rationalisation des taxations qui n'obère que trop ce qu'on appelle le reste à vivre de nos concitoyens.

Madame le Maire, vous passez votre budget primitif sous le sceau d'une prétendue stabilité des dépenses de fonctionnement quand nous y percevons davantage une rigidité à la hausse. La lourdeur de la masse salariale est en cela éloquente : quelques 2,45 milliards sont consacrés aux dépenses du personnel dont vous imputez 60 % de la progression à des facteurs exogènes bien indépendants de votre volonté.

Raison de plus pour engager des réformes sur les 40 % relevant de votre périmètre et de votre responsabilité. C'est notamment ce que vous recommandait la Chambre régionale des comptes, dans son rapport d'octobre 2017 sur la gestion des ressources humaines et de la collectivité, qui révélait que la durée du temps de travail dérogatoire du droit commun correspondait à 1.552 heures annuelles quand l'obligation légale en impose 1607, cela coûtant 74 millions d'euros à la Ville, c'est-à-dire 74 millions d'euros supplémentaires que les Parisiens doivent payer.

Vous pratiquez l'antiphrase mais les chiffres dévoilent la réalité crue et sans fard d'un budget dispendieux qui, en dépit d'un programme d'investissement de 10 milliards d'euros qui plonge la Ville dans une insoutenabilité budgétaire, n'est pas à la mesure des attentes des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves POZZO di BORGO.

La parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce budget confirme une trajectoire d'investissements sans précédent portée par la Maire de Paris et notre majorité sur cette mandature.

Sans précédent par son ampleur, le crédit de paiement d'investissements est, hors remboursement d'emprunts, de 1,7 milliard d'euros permettant de garder la trajectoire du P.I.M. à une hauteur historique de 10 milliards d'euros. Il est financé à plus de 64 % par l'épargne brute et les recettes d'investissement grâce à une excellente maîtrise budgétaire.

C'est une maîtrise budgétaire qui permet de construire, brique après brique, non pas un Paris musées mais un Paris dynamique, moderne, puisque ce seul budget permet 1,74 milliard d'euros de nouvelles autorisations de programme.

C'est une maîtrise budgétaire qui prévoit également la création de postes afin de faire fonctionner nos services publics.

Une maîtrise budgétaire enfin qui offre aux Parisiens de décider directement de 5,74 % de ses investissements et 100 millions seront consacrés au budget participatif.

Quand certains s'enferment dans leur tour d'ivoire, nous pouvons être fiers d'appartenir à une ville qui a fait le choix de permettre aux Parisiens de faire eux-mêmes des propositions et des choix politiques d'importance. Cet exercice de citoyenneté est l'honneur de la majorité de gauche et de notre cité.

C'est sans précédent aussi par ce contexte particulier : sortie balbutiante d'une crise économique et entrée dans une crise politique majeure, non sans ressemblance avec une crise de régime.

Dans ce contexte, le Gouvernement, de manière peu responsable, amplifie l'assèchement du financement des collectivités locales initié par Nicolas SARKOZY. L'effet ciseau de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des fonds de péréquation au détriment de notre Ville est, je l'ai déjà dit, un non-sens économique. Les collectivités locales, ce sont 75 % des investissements publics ; c'est le poumon économique de notre pays et la simple logique exige de relancer l'économie et non de l'asphyxier.

Que dire dans ce cadre - Rémi FÉRAUD le soulignait tout à l'heure - du Sénat qui emboîte le pas en privant notre Ville de 55 millions au prétexte d'une solidarité qu'elle manifeste très largement par ailleurs ?

Bref, au lieu d'aider les collectivités à faire repartir à la hausse leurs investissements, le Gouvernement remet en cause le principe de libre administration pour tenter de les contraindre à faire l'inverse. Et ceci alors que de plus en plus les collectivités doivent pallier l'absence de l'Etat ou son désengagement dans de nombreux domaines, entraînant fermetures et baisse de qualité des services publics nationaux : cela touche la santé, la poste, la justice, le droit du travail, les gares, et même jusqu'à la sécurité des citoyens puisque de plus en plus de collectivités, devant la baisse des effectifs de police, se voient contraintes d'adopter des polices municipales ou des plans caméra là où l'Etat ne remplit plus son rôle.

Cette désertification des services publics, du Blanc dans l'Indre à Lure en Haute-Saône, de Toulouse à Dunkerque est l'une des principales raisons, avec le faible niveau de vie dû à de bas salaires et de petites pensions, de la désespérance populaire actuelle.

Malgré les hausses de 2017 et 2018, depuis 2014, la moyenne d'investissements des collectivités locales a baissé de 12,5 % mais pas à Paris. Pas à Paris par la volonté politique de la Maire et de la majorité d'assumer un P.I.M. d'importance. Pas à Paris qui, dès le début de la crise, avait opté pour une politique contra-cyclique.

Pour cela, oui, la Ville a recours à l'endettement, tout en restant totalement dans les clous des exigences de l'Etat et avec des marges budgétaires inégalées au vu du faible taux de notre fiscalité ; celle-ci est de moitié moindre de la moyenne nationale pour la taxe d'habitation et un tiers de moins pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Au vu de la spéculation immobilière qui perdure et qui rend inaccessible l'accession à la propriété, y compris à la classe moyenne, nous devons d'ailleurs nous interroger sur le fait que la taxe foncière sur les propriétés bâties soit deux tiers en dessous de la moyenne nationale et celle du non-bâti trois quarts en dessous. Il serait juste que ceux qui ont la chance d'être propriétaires à Paris puissent contribuer davantage au combat que nous menons contre la spéculation immobilière et pour le bien-vivre et le bien-loger à Paris.

C'est contribuer davantage à la réalisation de nos 7.500 logements sociaux annuels pour 390 millions d'euros et à l'éradication de l'habitat insalubre pour 3,5 millions d'euros. C'est la transformation de 1.000 chambres de bonne pour 1,7 million d'euros. C'est la rénovation de logements privés pour 7,4 millions d'euros. Ce n'est pas rien.

Quoi qu'il en soit, cet endettement est une bonne chose pour nos commerces et pour les Parisiens et mieux, pour tous les Franciliens. Investir, ce n'est pas seulement la construction de structures pérennes, ce sont des emplois et du pouvoir d'achat. C'est dans l'intérêt de toutes et de tous, y compris pour les non-Parisiens qui en profitent directement ou indirectement.

Cet endettement est une bonne chose économiquement et comptablement pour notre Ville puisque nous bénéficions de taux d'intérêt historiquement bas, qui du reste risquent de remonter. Il y a donc urgence à contracter des emprunts en ce moment. C'est une gestion en "bon père de famille", comme certains aiment encore à le dire.

Mais avant tout, cet endettement est une bonne chose pour les Parisiennes et les Parisiens. Dans ce budget, cela permet la création d'écoles maternelles, comme celles de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", la rénovation et la construction d'établissements scolaires - j'en profite pour saluer celle de l'école élémentaire du boulevard Davout dans le 20e arrondissement -, la réalisation de conservatoires comme dans le 14e arrondissement, la rénovation de piscines et gymnases, la rénovation du Théâtre du Châtelet, la construction et la restructuration de crèches dans les 5e, 6e, 12e, 13e, 17e, 18e et 20e arrondissements. C'est aussi la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports.

C'est l'investissement et donc l'endettement qui permettent aussi la rénovation du musée Carnavalet, tout comme l'augmentation de l'offre de transports, notamment avec le prolongement de la ligne T3, etc.

Ces 823,5 millions d'euros d'emprunts nouveaux sont une immense bulle d'oxygène offerte aux Parisiennes et Parisiens. C'est une immense bulle d'air offerte aussi aux élus et maires d'arrondissement. Car sinon, Mesdames et Messieurs les Maires de l'opposition, que voudriez-vous que l'on supprime ? La rénovation de l'école Erlanger dans le 16e, celle de l'église Saint-Germain-des-Prés dans le 6e ou celle du lycée Lucas de Nehou dans le 5e arrondissement ?

Je sens que vous allez tarder à choisir et pourtant il le faut. Si vous êtes contre les nouveaux emprunts, vous devez supprimer un investissement sur trois. Remarquez, vous avez au moins la cohérence de l'inconséquence. En effet, vous faites de même concernant les dépenses de fonctionnement qui sont induites par les investissements. Là aussi, quels postes ne devons-nous pas créer ? Les 36 pour les écoles, collèges, centres de loisirs, restauration scolaire et colonies de vacances ? Les 24 postes pour les conservatoires municipaux ? Les 11 postes pour les bibliothèques ? Les 51 emplois pour l'ouverture de 5.000 places en crèche ou bien les 50 postes créés dans le secteur de l'Aide sociale à l'enfance ? Il faut le dire clairement.

Merci donc à la Maire, aussi à son adjoint aux finances et à l'ensemble de l'Exécutif d'être fidèles par ces dépenses de fonctionnement, par ces dépenses d'investissement et par cet endettement à nos engagements de mandature en avançant sur le chemin d'un Paris pour toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avant de commencer, je tiens à remercier les services de la Ville, le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE et de Véronique LEVIEUX pour leur écoute.

Les Gouvernements changent ; les budgets primitifs se succèdent, mais la même équation budgétaire s'impose : faire plus avec moins de ressources.

La prochaine loi de programmation des finances publiques prend prétexte de la règle d'or imposée par les traités communautaires de réduction des déficits budgétaires pour obliger les collectivités à réduire leurs dépenses. C'est une erreur historique et politique grave, comme j'ai pu le dire plusieurs fois ici.

Les collectivités territoriales, et Paris en particulier, sont un moteur de la création des emplois et de la réduction des inégalités. Le Président de la République le reconnaîtra-t-il ce soir ? Je ne le pense pas.

Depuis l'adoption de la loi portant une nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités françaises disposent de compétences clefs pour participer de façon décisive à la lutte contre le changement climatique.

Les plans Climat Energie territoriaux, dits P.C.A.E.T. sont désormais obligatoires à l'échelle intercommunale et doivent décliner des objectifs cohérents avec les objectifs de la France en matière de climat.

Aujourd'hui, toutes les intercommunalités françaises doivent avoir pour objectif de réduire de 40 % leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Or, ces nouvelles responsabilités ne s'accompagnent d'aucun financement spécifique. Au contraire, le Gouvernement recule en ne mettant pas en œuvre la taxe carbone.

Nous avons besoin de financements pérennes et non de chocs budgétaires répétés. Pour Paris, 1,2 milliard de ressources en moins, soit 14 % des recettes de fonctionnement du budget de la Ville en moins de 8 ans qu'il a fallu compenser pour maintenir notre programme d'investissement de 10 milliards.

La politique gouvernementale pousse donc Paris à s'autofinancer et donc à vendre des actifs stratégiques pour trouver de nouvelles recettes, et/ou à réduire ses dépenses en coupant chaque année un peu plus dans le budget aux dépens du service public, et donc de l'intérêt général.

A ces contraintes fortes s'ajoute la manière dont la Ville a signé la contractualisation avec l'Etat, qui nous engage à ne pas augmenter de plus de 1,12 % nos dépenses de fonctionnement.

Ce contrat est fondé sur une idée purement idéologique qu'il faut à tout prix que les collectivités fassent baisser leurs dépenses de fonctionnement et ce, quelles que soient les recettes qu'elles engendrent ou perçoivent. C'est absurde.

On constate d'ailleurs à Paris et ailleurs, que d'autres collectivités n'inscrivent pas certaines dépenses pourtant entièrement compensées par le financement de l'Etat ou d'autres institutions, pour ne pas dépasser la norme de dépenses.

Le sérieux budgétaire a ses limites. Paris n'a pas à jouer les bons élèves d'une politique qui asphyxie les capacités d'investir des collectivités pour l'avenir et nous le payons aujourd'hui. C'est le sens d'un des vœux que nous avons déposés à ce budget.

Cette contractualisation, outil purement idéologique, se fonde sur une lecture inopérante de l'endettement public des collectivités. Que l'on nous comprenne bien, il ne s'agit pas de dire que l'endettement est une fin en soi. La dette favorise des redistributions à l'envers, des plus modestes vers ceux qui ont les moyens de prêter à l'Etat, et à qui on ferait mieux de faire payer des impôts et notamment l'I.S.F.

C'est ainsi, car le capital est réparti dans les patrimoines privés de manière inégalitaire.

Nous sommes aussi dans une période historique où nous devons massivement investir pour répondre au défi du changement climatique et de la justice sociale. Mais notre dette pourrait être inférieure de 1,2 milliard d'euros si Paris n'avait pas subi un tel choc budgétaire.

Si nous sommes d'accord avec ce budget qui respecte les engagements de 2014, nous ne sommes pas d'accord avec la stratégie employée par la Ville de Paris. Pour faire remarquer à Danielle SIMONNET, qui est partie, il faut faire une différence entre le budget de l'Etat et le budget de la Ville. Alors au lieu de subir, Paris devrait s'allier avec toutes les collectivités territoriales franciliennes de gauche ou de droite. Je dis bien de droite, parce que j'ai l'impression que dans cette Assemblée, les élus de droite oublient ceux de banlieue qui ont manifesté avec des élus de gauche contre la politique de contractualisation et contre la politique d'oppression sur les collectivités territoriales que mène ce Gouvernement, qui refusent cette situation.

Le sérieux budgétaire a ses limites. Nous ne pouvons pas simultanément répondre au choc budgétaire et maintenir notre investissement. La droite l'oublie d'ailleurs.

Une partie de l'équation budgétaire reste impensée. Elle oublie le choc budgétaire pour ne se concentrer que sur la hausse de la dette, et Julien BARGETON, absent, nous invente une fable de "new deal" parisien sans analyser la responsabilité de ce Gouvernement.

Il faut dire, cela suffit, sinon nos sociétés vont imploser....

Face à ces contraintes, le budget craque, je vais l'illustrer par deux contradictions. Certes, le patrimoine de la Ville a augmenté de 31 milliards comme l'a rappelé Anne HIDALGO, mais pourquoi avoir vendu Morland ? Pourquoi ne pas avoir préféré faire un bail emphytéotique, si ce n'est pour trouver des recettes rapides. C'est bel et bien un choix de court terme, car en garder la propriété aurait été plus rentable sur le long terme.

L'autre contradiction plus flagrante encore, c'est d'avoir accepté l'argent de la Fondation Total pour financer la rénovation du théâtre du Châtelet. Alors qu'il y a un mouvement mondial de désinvestissement carbone, Paris fait le chemin inverse. Des universités, des villes et même des fonds de pension refusent l'argent des sociétés responsables du dérèglement climatique et Paris, elle, l'accepte.

Une autre solution est possible. Nous refusons donc de vendre le foncier de la Ville, c'est un choix que nous contestons vivement. Nous attendons beaucoup de l'Office foncier que nous allons créer à ce Conseil, il doit être un outil budgétaire important pour la Ville en dissociant le foncier du bâti.

Nous avons déposé un amendement à ce sujet. Il peut être une source de recettes pour la Ville en récupérant la rente foncière accaparée par les investisseurs privés. Mais, il peut aussi engendrer une baisse des dépenses en réduisant le coût des projets immobiliers notamment pour la construction du logement social.

Il est aussi une autre solution que nous devons porter avec force. Compte tenu de l'urgence à agir, les rapports de force idéologiques et politiques ne permettent pas à la puissance publique, à quelque niveau que ce soit, de faire contribuer à leur juste part les principaux bénéficiaires de la mondialisation, qui sont souvent les plus pollueurs, ou les GAFA, qui s'expatrient fiscalement. Nous avons d'ailleurs un vœu à ce propos.

Ce sentiment d'impuissance profondément ressenti par tous nourrit en retour ce sentiment de perte de contrôle. Et pourtant, il faut reprendre les rênes des finances publiques. Les principaux bénéficiaires de la mondialisation qui sont souvent les plus pollueurs et les plus richement dotés doivent participer à l'effort national et local. C'est un impératif, car il est un autre impératif, celui d'investir pour répondre au défi du climat et à celui de la justice sociale. C'est d'ailleurs à cette aune que nous nous inquiétons du faible taux d'exécution des investissements du P.I.M. de 2018 que nous portons depuis 2014.

61 % donc en 2018, ce qui n'est vraiment pas beaucoup. Une étude récente du groupe bancaire B.P.C.E. vient corroborer cette tendance, qui n'est pas uniquement propre à Paris, en montrant que les collectivités ont baissé leurs investissements sur la période 2011-2017 sans pour autant parvenir à se désendetter.

61 %, à ce rythme nous aurons investi à la fin du mandat 9 milliards sur les 10 milliards promis aux Parisiennes et Parisiens en 2014. La principale raison de cette baisse ne réside pas dans des prix plus avantageux dans le secteur du B.T.P., mais se noue dans ce cercle vicieux de la contractualisation, un acte II de la recentralisation pernicieux qui s'ajoute au choc budgétaire déjà subi. Cela, pareil, Julien BARGETON l'oublie.

C'est parce que nous contestons cette trajectoire en partie imposée par le Gouvernement aux collectivités, que nous portons des amendements pour pousser, défendre certaines actions que portent notre majorité et que mes collègues présenteront au nom du GEP.

Une ville qui peut investir, c'est la garantie de maintenir la cohésion sociale, de lutter contre les exclusions et les discriminations, d'approfondir le vivre ensemble qui fait le ciment d'une société, enfin et non des moindres, de s'adapter au changement climatique en organisant la transition écologique et la résilience de son territoire.

Il faut des moyens pour cela. L'Etat a su trouver des leviers pour sauver les banques en 2008, il doit les trouver pour financer les collectivités qui sont le pilier de l'action publique, mais peut-être aurons-nous des surprises ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - A côté de la révolte des "Gilets jaunes" est en train de monter la colère des "Gilets jeunes". On voit bien que des deux côtés le mot d'ordre est le même : plus de justice sociale, car des décennies de politique libérale ont torpillé le pacte républicain basé sur l'égalité et la justice sociale.

En matière de jeunesse et comme dans de nombreux autres domaines, la réalité, faite d'injustice sociale et de violence sociale, vient contredire les beaux discours.

Les politiques éducatives du Président MACRON et du Ministre BLANQUER n'échappent pas à cette règle. Elles organisent une école de qualité pour une petite élite, et une école au rabais pour les autres.

La réforme du lycée avec un baccalauréat à la carte va exacerber les inégalités entre les établissements. "Parcoursup", lui, organise le tri social, décourageant principalement les lycéens des bac "pro" et techniques majoritairement issus des classes populaires.

Or, ce sont les jeunes des classes populaires qui sont les plus nombreux à être exclus par "Parcoursup". Le plus souvent, ils n'ont pas les ressources informationnelles et relationnelles nécessaires pour comprendre leur orientation et réussir à se sortir de ces méandres administratifs.

Face à cette leçon de violence sociale dispensée par le Gouvernement, nous avions proposé en juin dernier que la Ville crée un dispositif de type "SOS rentrée". Un dispositif qui permettrait aux étudiants qui ne parviennent pas à s'inscrire d'avoir un dialogue éclairé avec le Rectorat.

Nous proposons donc que la Ville mette des moyens humains et financiers pour aider à nouer un dialogue constructif avec tous les acteurs et le Rectorat. C'est un soutien pour permettre à tous les jeunes de partir dans la vie sur des choix qui leur sont propres.

Cela ajouterait une nouvelle facette aux politiques éducatives de notre collectivité politique, qui sont ambitieuses comme le démontre le haut niveau de dépenses consacrées à l'enseignement et la formation de près de 740 millions d'euros.

Parmi elles, des dépenses relatives à l'enseignement supérieur sont en hausse et je m'en félicite. J'ai néanmoins un regret au sujet de la subvention à l'E.S.P.C.I. qui continue d'acter la baisse de l'an dernier. J'avais déjà alerté l'an passé, elle se traduit par une perte de 325.000 euros pour les laboratoires, nous demandons le rétablissement de cette somme, car c'est ce financement public récurrent qui garantit la liberté de recherche.

Ce bémol mis à part, je souhaite saluer tout le travail mené par les adjoints à l'enseignement et à l'éducation. Ce budget démontre la volonté de la majorité municipale d'investir massivement pour le service public d'éducation, qui n'est rien d'autre que le bras armé de l'égalité. Je me félicite notamment des enveloppes budgétaires réservées au dispositif "Ensemble davantage mobilisés" pour les écoles et les collèges prioritaires, et le dispositif "Action Collégiens". Ces investissements permettent de rendre plus attractifs ces établissements scolaires. Or, renforcer l'attractivité des établissements scolaires aujourd'hui permet de lutter contre l'évitement à l'origine de la ségrégation scolaire demain.

La première force du service public d'éducation, c'est celle de ces agents. Il nous remonte des conseils d'école et organisations syndicales la nécessité d'assurer le remplacement des agents spécialisés des écoles maternelles, les A.S.E.M.

Lorsqu'une A.S.E.M. manque, c'est le service public qui est dégradé. Il en va de même pour les agents techniques des écoles, les A.T.E., dont la pénibilité du métier s'est accentuée avec l'intensification de l'usage des locaux suite aux rythmes scolaires.

Pour les écoles, nous demandons également 400.000 euros supplémentaires pour les "classes découvertes". Leur budget avait été considérablement diminué lors de la précédente mandature. Il a progressivement augmenté sous cette mandature, mais l'enveloppe, cette année visiblement, est stable. Pourtant, de nombreux enseignants du primaire font des demandes de départ en classes découvertes qui ne sont pas retenues. Nous redemandons donc plus de moyens pour ce dispositif.

Nous apprécions en effet, dans ce dispositif, tout d'abord la politique de tarification très progressive basée sur le quotient familial, qui permet à toutes les familles de pouvoir envoyer leurs enfants en séjour. Mixité sociale, projets pédagogiques originaux, découvertes de nouvelles expériences, ces classes découvertes, qui portent bien leur nom, contribuent au développement de belles individualités, curieuses du monde et curieuses de la différence.

Nos enfants n'ont pas besoin d'un service national universel, comme le veut le Gouvernement, mais bien d'un service public d'éducation de qualité. C'est ce que nous visons en demandant donc plus de classes découvertes.

Nous voulons également plus de moyens pour les "vacances Arc-en-ciel". Leur mise en place précipitée, l'an passé, leur a permis de bénéficier d'un coup de projecteur. Vous avez choisi de pérenniser les quatre postes d'agent qui travaillent sur ce dispositif et nous nous en félicitons. Nous demandons que l'enveloppe qui y est consacrée soit abondée de 400.000 euros supplémentaires pour augmenter le nombre de séjours pour les petits Parisiens et les petites Parisiennes.

Vous le comprendrez, nous souhaitons donc orienter ce débat budgétaire vers l'enfance et la jeunesse. Nous avons choisi de porter des demandes qui intensifient notre action éducative. A l'heure où la jeunesse est dans la rue pour demander justice et égalité, nous voulons démontrer par ces choix budgétaires qu'il est possible concrètement de mener une politique en faveur des classes populaires et moyennes. Car l'éducation d'aujourd'hui mérite mieux que la médiocrité de l'orthodoxie budgétaire. L'éducation est la condition de l'émancipation de tout un chacun, elle mérite que l'on mette les moyens en face des besoins immenses de savoir des jeunes.

Enfin, permettez-moi, sans transition, de nous féliciter d'un point qui n'est pas relié sur la question de l'évasion fiscale. Cela fait cinq ans désormais que je demande, dans ces débats, que notre collectivité cesse des relations contractuelles avec les banques coupables et organisatrices de l'évasion fiscale.

A l'heure où monte la colère populaire contre l'injustice fiscale, les élus qui veulent représenter le peuple ne peuvent qu'y être sensibles. Nous nous félicitons donc que cette année, notre collectivité ait dans les faits écartée le recourt à H.S.B.C. qui a reconnu, en 2017, dans le premier plaidé coupable en la matière, son rôle coupable. Une évasion qui permet aux plus riches d'échapper à leur juste paiement des impôts et donc d'échapper à la base du Pacte républicain.

Nous nous félicitons donc de l'éviction de H.S.B.C. et nous demandons d'aller plus loin, en écartant les autres institutions qui sont peut-être moins visibles, moins sous le feu des projecteurs médiatiques, mais qui n'en sont pas moins coupables.

Nous avançons donc et nous nous en félicitons, mais nous continuerons à viser la même direction, la justice fiscale, seule à même de garantir l'égalité et donc la liberté, la justice fiscale, condition nécessaire de la fraternité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant d'aborder le fond de cette discussion budgétaire, je voudrais revenir sur les conditions d'organisation de ce débat budgétaire et pour les dénoncer.

L'année dernière, nous avions eu les documents budgétaires à peu près quinze jours avant. J'avais déjà déposé un vœu en demandant que nous ayons les documents budgétaires pour pouvoir les étudier au minimum trois semaines avant.

Et cette année, qu'est-il arrivé ? Nous avons reçu les documents budgétaires après la presse, dix jours avant le débat budgétaire. Je suis désolé, mais c'est inadmissible pour les groupes d'opposition. Notre groupe a quatre collaborateurs. Nous ne pouvons plus fonctionner comme cela. Ce n'est pas possible. Dix jours avant, nous ne pouvons plus étudier les documents budgétaires correctement.

Je trouve que les droits de l'opposition ne sont pas respectés, par rapport à l'avantage qu'ont les groupes de la majorité, puisque vous discutez du budget depuis le mois de septembre. Nous, nous l'avons dix jours avant. Imaginez la différence, ce n'est pas possible !

Un vœu a été déposé par le groupe LRI, le groupe UDI-MODEM, le groupe DP et le nôtre, et j'espère que vous pourrez y donner une réponse positive, car nous n'allons pas pouvoir continuer à travailler dans des conditions pareilles.

D'autant plus que je constate, dans ce budget, que vous diminuez le financement des groupes politiques. Vous diminuez le financement des groupes politiques alors qu'ils ont augmenté. Nous sommes maintenant huit groupes politiques, si mes décomptes sont bons, et vous baissez de 30 % par rapport à 2018, l'enveloppe consacrée au financement et au fonctionnement des groupes politiques. Je le dis ici, c'est inadmissible, et j'espère que vous allez corriger cette erreur grave.

Quant au fond, j'en viens maintenant au fond de ce budget. C'est le dernier budget qui va fonctionner en année pleine. Vous le savez puisqu'en 2020, nous aurons des élections municipales, chacun le sait ici.

Alors, trois questions se posent pour ce budget.

Première question :"Y a-t-il eu correction des dérives passées depuis 2014 ?"

Deuxième question : "Ce budget prépare-t-il l'avenir de Paris ?"

Enfin, troisième question : "Ce budget répond-il aux préoccupations essentielles et principales des Parisiens ?"

Je reviens à la première question. Y a-t-il eu correction, dans ce projet de projet 2019, des erreurs passées ou des dérives passées ? La réponse est non. Pourquoi ? Je vais vous le démontrer. D'abord, parce que les charges de fonctionnement continuent de croître.

Votre rapport, Monsieur GRÉGOIRE, indique - je vous cite - "une baisse apparente de 1 % des charges de fonctionnement". Apparente ! En réalité, la hausse est de 0,3 %. Elle dépasse maintenant 7,9 milliards, presque 8 milliards, soit trois fois plus que le produit de la fiscalité directe et cinq fois plus que le produit de la fiscalité indirecte. Avec 2.800 euros par habitant et par an de dépenses de fonctionnement, Paris affiche des dépenses trois fois plus élevées que la moyenne française. Trois fois plus élevées que la moyenne française.

Trois exemples d'augmentation au hasard, mais j'aurais pu en citer d'autres.

D'abord, les charges de personnel qui continuent d'augmenter de 2 %. Elles ont augmenté de 9 % en quatre ans, alors que vous indiquez que vous êtes dans la sobriété. Nous n'avons visiblement pas la même notion de la sobriété.

50.287 agents en 2018, 51.252 en 2019, 965 agents supplémentaires dans le budget 2019. Alors, il y a des agents qui sont nécessaires, bien évidemment. J'ai vu qu'il y avait une augmentation du nombre d'éboueurs. Très bien, vous en ajoutez 90. C'est reconnaître qu'il y avait un déficit dans ce domaine. Mais 123 agents dans les services généraux supplémentaires. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi et quelles raisons justifient cette augmentation importante ?

Deuxième augmentation que je constate, les subventions aux associations. Il y a, à Paris, 65.000 associations. Il n'y en a que 2.500 qui sont subventionnées et, parmi ces 2.500, environ 85 % bénéficient de cette subvention depuis 2013 seulement. Ce sont donc de nouvelles associations qui ont été créées. Il faudra nous dire pourquoi ce sont les seules subventionnées. 2.500 sur 65.000, c'est quand même très peu, avec un budget de 266 millions d'euros en 2019 contre 198 millions en 2009, cela fait 35 % d'augmentation des subventions en dix ans. C'est quand même énorme pour 2.500 associations seulement, et quasiment 62.500 qui n'ont pas de subvention !

Alors, sur quels critères, comment, etc. Il y a tout un travail de remise à plat des subventions aux associations qui sera fait.

Troisième augmentation que j'ai relevée, très intéressante, des dépenses de communication. Nous sommes, cela ne vous a pas échappé, en année préélectorale, et que constate-t-on ? 32 % d'augmentation des dépenses de communication.

Alors, on nous dit, mais oui, c'est normal puisqu'on a refondu un certain nombre de services, on a réorganisé, sauf qu'aujourd'hui, nous sommes avec 8,7 millions de dépenses de communication, 32 %, nous serons extrêmement vigilants sur ces dépenses dans l'année 2019, année préélectorale.

Côté recettes, la fiscalité directe continue d'augmenter, 2,1 %, ce sont les bases et non pas les taux qui augmentent, je vous l'accorde. La fiscalité indirecte augmente de 9,7 % avec une inscription sur les recettes de stationnement de 334 millions d'euros alors que nous savons très bien que vous n'avez pas atteint ce montant en 2018. Plutôt 200 que 330, mais ce n'est pas grave : vous continuez à réinscrire 330 millions d'euros sur les recettes de non-respect du stationnement.

Enfin, une nouvelle fois, je voudrais dénoncer le scandale des ponctions sur les bailleurs sociaux avec les loyers capitalisés. Nous avons d'ailleurs fait un vœu en ce domaine - j'espère qu'il sera voté, même si j'en doute, mais j'ai toujours une espérance - pour remettre à plat cette affaire. Enlever les ponctions sur les bailleurs sociaux en 2019 et faire en sorte qu'il y ait une compensation en réduisant vos charges de personnel à hauteur de 155 millions d'euros. C'est le but de notre vœu.

Deuxième question qu'il faut se poser dans ce budget : ce budget prépare-t-il l'avenir ? Je voudrais en venir à l'endettement pour que les choses soient claires. L'endettement a augmenté massivement depuis 2014. C'est indéniable : 6,5 milliards en 2019 et vraisemblablement 7 milliards en 2020, contre 3,2 milliards en 2014. C'est un doublement sous cette mandature. Les chiffres sont implacables.

Vous allez…

Je le dis à mes collègues ! J'ai les bons !

En 2019, vous allez emprunter 824 millions d'euros contre 748 en 2018, c'est-à-dire 10 % de plus qu'en 2018, donc la dérive continue.

La dérive continue.

Depuis 2014, nous avons eu une augmentation de l'endettement de 10 à 14 % par an et ce sera la même chose en 2019. Vous nous dites : "Les 12 années de capacité de remboursement, de désendettement, nous les respectons si l'on enlève les loyers capitalisés". Non, Monsieur GRÉGOIRE, et c'est tout le problème ! Vous ne pouvez rembourser et mettre en place ce ratio que si vous avez vos loyers capitalisés, à hauteur encore de 155 millions d'euros de prélèvement sur les bailleurs sociaux parisiens en 2019. En réalité, si on enlève le prélèvement sur les bailleurs sociaux, vous arrivez à 14 années et demie de désendettement. Vous êtes donc déjà surendettés, je suis désolé de vous le dire ! Bordeaux est à 4 années et demie d'endettement ; Strasbourg est à 8 années ; Lille est à 10. Seule Marseille est à 14. Voilà la vérité ! Toutes les autres grandes métropoles sont en dessous, et encore ! Ils ne prélèvent pas, eux, sur les bailleurs sociaux des loyers capitalisés versés sur 5 ans et non pas sur 60. En réalité, si l'on fait le calcul, vous êtes à 14 années et au niveau de Marseille avec une richesse patrimoniale bien plus élevée que les villes que je viens de citer.

Troisième question : ce budget répond-il aux attentes des Parisiens ? Dans certains domaines, certainement, mais, dans d'autres, pas. Je voudrais aborder quelques domaines de l'action municipale et les propositions de vœux que nous faisons.

Le domaine de la propreté, par exemple. Il y a un certain nombre d'années que l'on nous annonce quasiment chaque année presque deux plans de remise à niveau de la propreté pour que Paris soit plus propre mais cela n'a strictement rien donné. C'est la raison pour laquelle nous déposons aujourd'hui un vœu pour qu'enfin nous puissions créer la force d'action rapide propreté dont nous avions proposé la création au moment de la M.I.E. Propreté. Cette force d'action rapide, la F.A.R., serait parfaitement financée. Nous gageons sur d'autres dépenses pour cette création d'un nouveau service de 80 employés sous la direction de la fonctionnelle.

Deuxième insuffisance, la sécurité. Il faut accélérer le plan Vidéo-protection. Nous proposons, par un vœu là aussi, 300 nouvelles caméras supplémentaires sur 3 ans, qui s'ajouteraient aux 1.310 caméras existantes. Cela ferait 1.600 caméras fin 2021, ce qui serait nettement plus au niveau d'une ville comme Paris.

Je ne m'attarderai pas sur le logement. Vous connaissez nos positions sur ces politiques. Nous avons fait un vœu très complet pour, enfin, une relance de l'accession sociale à la propriété à Paris ; pour la vente de 1 % du patrimoine des bailleurs sociaux à leurs locataires ; pour le développement d'un vrai plan de logements intermédiaires que nous n'avons toujours pas, malgré les promesses. Il faut dépenser moins en matière de logement et dépenser mieux.

La lutte contre la pollution est une de vos caractéristiques, une de vos priorités. Quand je vois les montants dépensés pour la rénovation thermique et énergétique des bâtiments, cela me fait peur ! C'est la raison pour laquelle nous déposons également un vœu sur la rénovation thermique et énergétique du bâti parisien pour que 100 % des bâtiments publics d'ici 2030 soient rénovés ; pour que nous ayons une accélération du plan sur les logements sociaux. Rendez-vous compte : nous avons 30.000 logements sociaux rénovés seulement sur 230.000 - 4.500 par an ! Cela veut dire qu'en 2061 seulement, mes chers collègues, nous aurons fini la rénovation énergétique des logements sociaux à Paris. Quelle perspective !

Enfin, sur la piétonisation, nous déposons un vœu avec Marie-Laure HAREL pour que nous augmentions la piétonisation dans Paris ; pour que nous arrivions à 200 hectares d'espaces piétons et que nous visions en priorité les collines de Paris : Belleville, Montmartre et la montagne Sainte-Geneviève.

Enfin, un dernier vœu, qui est intéressant : l'embellissement de la politique urbanistique de Paris. Nous souhaitons que la Ville lance un grand plan de rénovation des portes de Paris. Certaines le sont déjà mais il n'y a pas de schéma d'ensemble. Réinventons les portes de Paris. C'est tout l'objet d'un de nos vœux également avec une cohérence urbanistique et la transformation, pour celles qui le peuvent, des portes en places à l'exercice 2030.

Vous voyez que nous ne manquons pas, contrairement à ce que vous dites, d'idées dans l'opposition, même s'il y a des oppositions dans ce Conseil de Paris. Vous allez nous dire que ce sont des dépenses supplémentaires. Non. Pour atteindre ces objectifs, nous voulons une réflexion sur les dépenses de fonctionnement et sur l'efficacité du service public parisien. Nous rééditons notre idée de présenter et de mettre en place, d'ici 2020, une commission de modernisation du service public parisien. Nous l'avions déjà demandé l'année dernière ; nous le redemandons cette année. J'espère que nous pourrons réfléchir tous ensemble à cette efficacité nouvelle du service public parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

La parole est à Buon Huong TAN.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans mon intervention, je souhaiterais mettre en avant des pistes d'économies dont mon groupe souhaite vous faire part.

La première piste est une demande habituelle de mon groupe. Elle concerne les décharges d'enseignement. Vous le savez, en France, depuis un décret de 1989, les directeurs d'école bénéficient d'un régime dérogatoire leur permettant d'être déchargés d'un certain nombre d'heures d'enseignement selon le nombre de classes de leur établissement. Mon groupe ne souhaite pas remettre en cause ce principe de décharge qui s'explique tout naturellement par les missions spécifiques attachées à la fonction de directeur d'école en termes d'encadrement, d'accueil des parents et de pilotage pédagogique. Si, dans toute la France, un directeur d'école est déchargé d'enseignement à partir de 14 classes, il est, à Paris, déchargé à partir de 5 classes.

Notre volonté est donc simple : réduire l'écart à une règle de droit commun. Cette année, le coût de la décharge d'enseignement atteint tout de même 12 millions d'euros, ce qui n'est pas une mince affaire dans un contexte budgétaire restreint. Notre demande est d'autant plus légitime que la Chambre régionale des comptes avait estimé que l'activité des directeurs d'école de Paris n'était en rien spécifique à leur poste. Je cite : "Certaines des tâches évoquées faisaient partie des obligations de service de directeur d'école et d'autres faisaient déjà l'objet d'une indemnisation par la Ville : indemnité pour surveillance et organisation des activités périscolaires". La Cour régionale des comptes est même allée plus loin dans son rapport de mars 2018 en réclamant purement et simplement la suppression du dispositif de décharge d'enseignement pour les directeurs d'école.

Je le répète, ce n'est pas cela que nous réclamons : nous demandons simplement une réduction de l'écart avec les règles en vigueur à l'échelon national et nous sommes pleinement conscients des efforts effectués par les mairies en la matière ces dernières années.

La deuxième piste porte davantage sur de nouvelles recettes, plus que sur des économies à proprement parler : le mécénat. Depuis 2015, les collectivités peuvent désormais avoir recours au mécénat dans de nombreux domaines comme l'éducation, le social, la culture, bien entendu, mais aussi en termes de solidarité internationale et d'environnement. Dans mon groupe, nous sommes de ceux qui pensent que la sphère publique ne peut être complètement hermétique à la sphère privée. Le mécénat, s'il est une source non négligeable de nouvelles recettes, est un excellent moyen pour favoriser la collaboration entre les entreprises, mais aussi pour les promouvoir et les mettre en valeur. S'associer à la Ville de Paris est, pour les mécènes, un gage de reconnaissance et de sérieux, la marque d'un engagement pour l'intérêt général.

On fait souvent du mécénat, parfois à tort, un moyen pour les grands groupes de bénéficier d'allégements fiscaux. S'il y a certes des dérives, que nous connaissons tous ici, notre vœu veut s'adresser avant tout aux très petites, petites et moyennes entreprises. D'ailleurs, à Paris, de nombreux lieux que nous fréquentons bénéficient du mécénat. Je pense notamment à l'hôpital Necker pour améliorer les conditions de séjour des malades ou encore le musée du quai Branly qui a pu voir sa mise en lumière renouvelée grâce à un mécénat en nature.

Après, on ne va pas se le cacher : pour que cela fonctionne, il faut une vision et une véritable stratégie de mécénat. Cela demande d'être à l'affût mais aussi de bâtir une stratégie d'identification des entrepreneurs enclins et désireux de s'associer à la Municipalité. Nous proposons donc de nous saisir de l'ensemble des outils à notre disposition pour permettre à la Ville de Paris d'être une collectivité pilote en termes de mécénat et de développer des méthodes de travail plus transversales et d'acter, enfin, cette recherche auprès des P.M.E. du tissu économique parisien.

En effet, dans le cadre de projet de loi de finances 2019, des dispositions ont été avancées pour permettre d'encourager le mécénat des P.M.E. en poussant la déductibilité de leurs dons jusqu'à 10.000 euros, contre 5.000 aujourd'hui. Une fois ces dispositions entérinées, n'hésitons pas à nous en saisir.

Sobriété budgétaire et proposition de nouvelles recettes : c'est une politique budgétaire responsable que propose une nouvelle fois le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Buon Huong TAN.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, représentée par M. le Maire, mes chers collègues, élus par les Parisiens, nous sommes, de fait, responsables des finances de la Ville. Trois faiblesses mettent ces finances en danger : l'irrespect des grands principes budgétaires, l'absence d'évaluation probante et de transparence des projets portés par la Ville, et enfin, la dérive de l'endettement parisien.

Mon expérience professionnelle d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, tout comme mes responsabilités et délégations municipales, m'ont permis de bien appréhender les principes budgétaires. Ces principes sont pourtant en partie bafoués. En premier lieu, le principe d'annualité est directement contredit par le prélèvement de trésorerie sur les bailleurs sociaux, qui peut représenter jusqu'à 60 ans de loyers. Un tel comportement, Madame la Maire, prive vos dits successeurs de recettes potentielles.

Cette remarque vaut également pour la dette. La règle d'or des collectivités locales impose de n'affecter la dette qu'au financement d'investissements. En doublant pratiquement la dette depuis votre arrivée, 3,5 milliards début 2014

et 7 milliards en 2020, avec un investissement sous-exécuté, l'endettement contribue à financer les dépenses courantes de la Ville. Par conséquent, c'est le contribuable futur qui finance les dépenses d'aujourd'hui.

Cette violation du principe d'annualité conduit à la violation du principe de sincérité budgétaire. En effet, en présentant constamment des ressources extraordinaires, les loyers payés d'avance par les bailleurs sociaux - près de 1 milliard d'euros sur la mandature -, les droits de mutation pour 1,5 milliard, soit 60 % de plus qu'en 2013, la cession des biens immobiliers appartenant à la Ville, vous équilibrez artificiellement et in extremis le budget qui devrait être en déséquilibre sans ces éléments exceptionnels.

Je constate également certains manques quant au respect du principe de spécialité. Afin d'aboutir à une information exhaustive, il serait utile de nous communiquer un bleu budgétaire sur le logement, le handicap et sur toute autre politique pertinente de la Ville.

Enfin, nous constatons régulièrement les tentatives de certains groupes de votre majorité de rompre le principe de non-affectation. Nombre d'amendements budgétaires ne devraient pas être recevables. Outre qu'ils sont souvent mal gagés, ils visent à affecter durablement des recettes qui ont pourtant vocation à être versées indistinctement au budget avant que nous, élus de Paris, puissions en décider la répartition lors du vote des dépenses du budget.

J'émets donc le souhait que la Ville fasse montre de plus de respect quant à ses principes budgétaires lors de la préparation des prochains budgets.

Alors que l'Etat s'est doté de procédures de suivi et d'évaluation modernes, la Ville de Paris pâtit d'un manque d'évaluation de ses politiques. Si nous saluons le passage pour le budget 2019 au vote par fonctions, qui permet, il est vrai, une meilleure transparence avant le vote de l'affectation des crédits, il faut désormais passer à l'étape suivante.

Mettons en place un véritable outil d'évaluation a posteriori des politiques publiques. Il n'est pas normal que nous devions nous reposer uniquement sur les études conduites par la Chambre régionale des comptes. C'est dans cet esprit que le groupe les Républicains et Indépendants déposera deux vœux : un vœu de contrôle des subventions versées aux associations - l'exemple de la FASTI démontre que l'argent du contribuable aurait pu être mal utilisé -, et un vœu d'information des élus parisiens quant au volume et au détail des garanties d'emprunt de la Ville de Paris, qui s'élève à 12,2 milliards d'euros jusqu'en 2081, et ce, lors de chaque discussion budgétaire : budget primitif, compte administratif et budget supplémentaire.

J'ajouterai, pour la transition avec mon dernier point, qu'il n'est pas satisfaisant de ne faire reposer notre analyse de l'endettement que sur les agences de notation. Ces analyses ne devraient pas être notre seule balise. L'endettement n'est pas une fin en soi. Les agences de notation appuient leur analyse des risques sur le potentiel de levée d'impôt de la Ville et la cession possible du patrimoine immobilier de la Ville. Or, le contribuable n'est pas voué à toujours payer plus. Nous devons, nous élus, mener une analyse d'efficacité et de rationalité de notre dépense avant de recourir aux impôts ou à la dette pour les financer.

A cet égard, la trajectoire de remboursement des intérêts et du capital de la dette, exposée dans la note produite par votre ancienne conseillère aux finances, nous inquiète. Nous délibérons pour voter le budget 2019, mais cela ne doit pas nous empêcher de penser à long terme.

A cette fin, le groupe les Républicains et Indépendants, comme l'a très justement évoqué notre présidente Florence BERTHOUT ce matin, dépose le vœu de mise en place d'un plafond d'endettement pour que, dès à présent, la Ville de Paris ne s'endette annuellement qu'à hauteur de ce qu'elle rembourse : l'autorisation d'emprunt pour 2019 indiquée à 823,5 millions d'euros, pour un remboursement de 224 millions d'euros. Nous proposons des pistes d'économies innovantes à hauteur de 625 millions d'euros pour arriver à un équilibre. En effet, il suffira que l'autorisation d'emprunt ne soit pas totalement exécutée pour que des ressources supplémentaires soient dégagées.

En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe les Républicains et Indépendants est un groupe d'opposition sérieux et responsable. Les trois arguments que je viens de détailler - respect des principes budgétaires, renforcement d'évaluation a posteriori et rationalisation de l'endettement - nous permettront tous ensemble d'assainir la gestion financière de la Ville, d'améliorer la mise en place des politiques publiques, mais aussi de mieux informer le citoyen sur l'utilisation de ses impôts dans le budget au service du bien commun.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le président de la 1ère Commission.

La parole est maintenant à Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Les débats, jusqu'à présent, se répartissent entre ceux issus de la majorité municipale qui valorisent le respect de l'engagement dans le programme de mandature, les investissements importants. Anne HIDALGO a dit tout à l'heure : "Transformer Paris a un coût que nous assumons". 65 % sont autofinancés en investissement, ce qui veut dire que 35 % ne sont pas autofinancés et ont recours à l'endettement pour un montant de 823 millions d'euros. Ils valorisent aussi la détermination de l'Exécutif, le volontarisme de la Maire et de son équipe. Nous avons, avec les élus de notre groupe, soutenu cette volonté de faire depuis 2014, tout en disant toujours qu'il faut être prudent dans un contexte national contraint et en cas de perspective de hausse des taux d'intérêts.

Et il y a ceux qui, depuis 2014, s'opposent sans nuances, notamment en arguant du risque de dérive financière. Nous considérons que les uns et les autres avaient raison, mais les uns ont crié trop tôt : c'est l'opposition. Les autres se sont enfermés dans une politique mal contrôlée : c'est la majorité.

Oui, il faut préparer l'avenir des Parisiens, mais pas seulement en 2019. Nous ne disons pas que la dette est insoutenable, mais le choix qui est fait est un choix à court terme. C'est le choix d'investir coûte que coûte 1,7 milliard d'euros, 408 millions d'euros dans la création de nouveaux logements, étudiés en fait dans le financement du logement social, plus exactement. Investir coûte que coûte, donc, sans se soucier de la hausse des taux à venir au deuxième semestre 2019, ni de l'évolution du contexte national et local.

En acceptant la poursuite de la hausse rapide de l'endettement - 6,6 milliards en 2019 -, ce qui coûte, dès 2019, 148 millions d'euros, soit 36 % du financement du logement social. Sans se soucier non plus de la capacité de la Ville à investir pour maintenir son patrimoine en 2021, 2022, 2023, 2024, etc.

Alors, c'est vrai, il n'y aura pas de problème en 2019 et il y en aura peu en 2020. Mais après ? Après, il y aura un autre exécutif, une autre mandature, mais ce n'est pas la même chose de passer de 10 à 40 % d'endettement entre 2001 et 2014 que de passer de 40 à 90 % de 2014 à 2020. Cet endettement ne prend pas en compte celui des S.E.M. et des bailleurs sociaux qui est aussi considérable.

Augmenter la dette dans ces proportions, c'est préempter l'avenir. Toute hausse de dette se paie tôt ou tard, soit par une hausse des taxes et impôts, soit par une baisse des dépenses et le risque que cette baisse des dépenses aboutisse à une dégradation des biens publics ou des services rendus.

Encore une fois, vous avez dit 408 millions, Madame la Maire, dans la création de nouveaux logements. C'est une présentation parfaitement inexacte. Combien de nouveaux logements réellement seront créés ? Oui, il faut dépenser mieux, il faut gérer la ville la plus riche de France avec raison. Il n'y a aucune raison de considérer que Paris doit s'endetter à un tel niveau. Il n'y a qu'un intérêt limité à continuer à transformer les H.B.M. en H.L.M. pour faire du chiffre à plusieurs dizaines de millions d'euros. L'encadrement des loyers que le gouvernement nous permet de réintroduire et pour lequel nous aurons un débat cet après-midi est, lui, efficace pour répondre à la problématique globale des Parisiens et pas seulement des plus modestes.

Il devient raisonnable de contenir l'endettement, de retrouver un niveau d'autofinancement digne de la Capitale, c'est-à-dire celui qui permet aux Parisiens de ne pas craindre de nouvelles hausses de taux, de taxes et d'impôt dès 2021. Pour une bonne gestion budgétaire, il faut savoir garder la tête froide et garder la raison. On ne gagne pas les élections en lâchant les vannes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Lors du débat d'orientations budgétaires du mois dernier, nous avions rappelé la constance des artifices de la Ville pour boucler son budget : l'insincérité sur le volet recettes avec la cavalerie liée aux loyers capitalisés, l'addiction à la spéculation immobilière qui met le budget de la Ville de Paris sous perfusion - en 2009, c'est un montant record des droits de mutation à 1,4 milliard d'euros -, le reflet d'une bulle immobilière à laquelle font face les Parisiens et qui vous a permis de ne pas mener les réformes de structure pourtant indispensables, la recherche effrénée de nouvelles taxes à travers chaque année de nouvelles taxes et l'augmentation de l'assiette des taxes existantes.

Ceci est rendu d'autant plus nécessaire que nous assistons à une succession d'erreurs de gestion imputables à la Ville et qui pèsent sur son budget. Nous l'avons déjà dénoncé, les annulations des contrats M.U.I. feront perdre en

2019, 34 millions d'euros de recettes. A cette somme, le B.P. 2019 nous révèle une nouvelle perte de recettes de 10 millions d'euros en lien avec le marché des mâts et colonnes.

Pèse également sur les recettes de la Ville le manque d'empressement à recouvrer les redevances, dont la non-reconduction du marché de Noël ou encore la suppression de la grande roue, sans parler de l'inconnue liée à l'indemnité de la rupture du contrat Autolib' qui pourrait coûter jusqu'à 117 millions à la Ville.

Les documents budgétaires transmis pour 2019 nous révèlent un nouveau dysfonctionnement dans les services de la Ville. Depuis la réforme du C.G.C.T., les commerçants parisiens étaient assujettis à deux taxes : une redevance d'occupation du domaine public et une taxe locale sur la publicité extérieure.

Depuis 2015, sans base légale, la Ville a donc fait payer deux fois les commerçants, une double peine pour les commerçants pendant 4 ans et désormais un manque à gagner à hauteur de 6,1 millions d'euros pour le budget 2019. Résultat, on assiste à la poursuite du creusement de la dette avec une augmentation en 12 mois d'un demi-milliard d'euros pour atteindre 6,6 milliards d'euros, soit une durée de désendettement de plus de 11 ans, à la limite des obligations fixées par le nouveau cadre budgétaire avec l'Etat, et une trajectoire à 7 milliards d'euros de dette d'ici la fin du mandat. Au-delà des dogmes - nous ne serons pas d'accord sur ce point -, cela a des conséquences réelles dès le budget 2019.

Le recours à l'emprunt en 2019 pour financer le delta entre dépenses réelles d'investissement et capacité de financement n'a jamais été aussi élevé, à 824 millions d'euros. Les remboursements de la dette sont en pure perte pour les Parisiens. Le niveau de remboursement d'emprunt s'élève à 223 millions d'euros et les charges financières, les charges d'intérêt de la dette s'élèvent à 148 millions d'euros, soit un total de 371 millions d'euros à débourser en 2019, en pure perte pour le service aux Parisiens, et un chiffre qui ne va cesser d'augmenter lors des prochains exercices budgétaires.

Recours à l'endettement à des niveaux jamais atteints, artifice comptable qui obère les marges de manœuvre futures, c'est une véritable fuite en avant dénoncée même dans vos services, à laquelle nous assistons. Ce budget 2019, c'est vraiment le symbole du "après moi, le déluge".

Au-delà du caractère non soutenable des orientations budgétaires de la Ville, c'est l'efficacité des dépenses qui doit être questionnée et l'alignement ou non avec les objectifs affichés. Prenons un seul exemple, celui des déplacements. La priorité était censée être donnée aux nouvelles mobilités. Or, le budget dédié aux circulations douces est en baisse de 18,7 % par rapport au B.P. 2018, alors même que les retards pris en la matière devraient pousser l'Exécutif à accroître les investissements. A ce titre, je regrette absolument que l'adjoint en charge des transports ne soit pas là, parce qu'évidemment je n'aurai pas de réponse. C'est tout de même un peu dommage que les adjoints ne soient pas là pour répondre aux orateurs.

Dans votre intervention, Madame la Maire de Paris qui n'est pas là non plus, parler du vélo, toujours le vélo pour cette année. Le Plan Vélo a pris énormément de retard et la sous-exécution des crédits y est particulièrement élevée. Or, en 2019, la Ville ne change pas de braquet, elle diminue même le budget d'investissement de près de 2 % pour la réalisation des pistes cyclables alors que moins de 20 % des infrastructures prévues ont effectivement été construites. A ce rythme, même l'objectif revu à la baisse par la Maire d'un Plan Vélo réalisé à 80 % d'ici la fin de la mandature paraît irréaliste.

La politique cyclable de la Ville souffre aussi de l'absence criante d'infrastructures pour stationner les vélos en toute sécurité. Or le budget d'investissement consacré à l'installation de bornes de stationnement, dont les vélos-box, est en baisse de 83 % par rapport au B.P. 2018. Le budget de 800.000 euros ne laisse malheureusement que peu d'espoir quant à un réel déploiement à grande échelle de vélos-box sur l'ensemble du territoire parisien, contrairement à ce que vous affirmez publiquement.

Enfin, les dépenses d'investissement pour l'amélioration des cheminements piétons et pour les personnes à mobilité réduite sont en baisse de 62 % au B.P. 2019, envoyant là encore un signal en totale contradiction avec les engagements pris lors du vote unanime du Conseil de Paris sur la stratégie piétons.

Quant à Vélib', la contribution pour 2019 au syndicat est fixée à 16,8 millions d'euros, soit quasiment la même somme que celle de l'an passé, alors même que nous connaissons des difficultés depuis des mois. Ce niveau de contribution interroge lorsqu'on dresse le bilan de l'année écoulée. Des pénalités étaient prévues mais les modalités de versement manquent singulièrement de clarté. Ce n'est donc manifestement pas en 2019 que les collectivités membres, au premier rang desquelles Paris, obtiendront un dédommagement. Nous souhaitions avoir des précisions sur ce point.

Sur Autolib', depuis l'arrêt du service décidé par la Maire de Paris, l'Exécutif parisien fait preuve d'une inquiétante improvisation et d'un manque de transparence sur les palliatifs mis en place. Autopartage en trace directe ou en boucle, montant de la redevance pour l'autopartage en trace directe, pourcentage de véhicules électriques dans le cadre du service Mobilib', l'improvisation est totale. Sans parler de la remise en service de 1.000 bornes Autolib' dont on ignore encore aujourd'hui le coût réel pour les collectivités, donc les conséquences pour les finances de la Ville. Mais cela ne vous a pas empêchés de signer un chèque en blanc.

La soutenabilité budgétaire mise à mal, la disparition des marges de manœuvre budgétaires, un budget mal géré pour des engagements non tenus, voilà ce que vous imposez aux Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

La parole est à Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots dans ce débat budgétaire, moment de vérité par excellence. C'est en effet aujourd'hui que se mesurent pleinement les contradictions majeures de certains. C'est aujourd'hui que les intervenants se succèdent sur certains bancs pour demander des économies de fonctionnement ou des baisses dans les investissements.

Mais ne nous y trompons pas, très vite, tous les élus, en particulier mes collègues maires d'arrondissement, recommenceront à redemander des investissements pour leur arrondissement, pour l'ouverture de crèches, des renforts pour les équipes de propreté, etc.

Pour ma part, je reste cohérente, comme tous les élus de mon groupe, et je tiens donc à remercier l'adjoint aux finances, Emmanuel GRÉGOIRE, qui a réussi avec brio à nous présenter un budget cohérent qui permet de nous adapter à la nouvelle contractualisation avec l'Etat, tout en maintenant le cap de nos engagements envers les Parisiens, une parole publique que nous contribuons donc ainsi à crédibiliser dans cette période où les élus sont tant remis en cause.

Mon intervention portera surtout sur l'éducation et l'effort budgétaire consenti à nouveau par la Ville qui continue de porter des investissements forts pour nos écoles et nos collèges publics, avec bien évidemment une attention particulière apportée aux quartiers populaires, alors que le débat sur la ségrégation sociale dans les établissements publics du second degré comme privés - moins dans le privé d'ailleurs - est analysée par l'Observatoire et nous interpelle tous collectivement.

C'est un effort qui s'inscrit donc dans une logique de renforcement de la réussite éducative, de l'égalité de traitement de chacun de nos enfants, de l'innovation au service d'une ville qui se veut inclusive et durable à la fois. Car investir dans l'école, c'est offrir à chaque enfant, à chaque jeune Parisien tous les moyens nécessaires à sa réussite, en lui permettant de s'inscrire le plus tôt possible dans une communauté de destin, en apprenant à faire société quelle que soit son adresse. Autant de missions qui raisonnent fortement alors que notre pays vit une période si agitée.

Enfin, investir dans l'école, c'est également pouvoir consolider l'évolution et l'amélioration des conditions de travail des personnels, ceux de la Ville mais aussi ceux de l'Education nationale, tout cela au service de nos enfants.

Je me réjouis donc que la Ville de Paris apporte à nouveau la preuve budgétaire de son volontarisme en la matière, avec près de 900 millions d'euros de crédit proposés pour la fonction de l'enseignement, de la formation et de l'apprentissage. 739 millions d'euros seront ainsi engagés pour faire fonctionner les écoles, les collèges publics et l'ensemble des services, et 159 millions d'euros seront dédiés à l'investissement, soit presque 10 % de l'ensemble des investissements mis en œuvre par la Ville en 2019.

Je ne ferai pas la liste de toutes ces réalisations aussi nécessaires que légitimes, dont bénéficient l'école parisienne et tous les arrondissements de Paris, mais c'est simplement un élément de la preuve de la volonté de penser ce service public, y compris au-delà de ses compétences légales.

Je salue en particulier l'effort de la Ville pour accélérer les politiques de transition énergétique et écologique face à cette urgence climatique. Je pense notamment à la création des 32 cours "oasis", autrement dit la création de dix fois plus de cours d'écoles plus fraîches pendant des vagues de chaleur, avec des revêtements permettant d'absorber notamment la pluie. C'est à l'instar de celle que nous avons inaugurée dans le 12e bien sûr, mais aussi dans les 18e et 20e arrondissements cette année, où nous avons pu expérimenter ce dispositif très intéressant qui apaise beaucoup les cours de nos écoles et montre comment la Ville peut agir concrètement pour le bien-être de chacun.

Dans un contexte exigeant imposé par l'Etat, nous apportons donc aujourd'hui la preuve que nous pouvons reconduire, en 2019, un haut niveau de qualité de service public important qui est attendu par les Parisiens et les Parisiennes.

Ainsi notre majorité municipale assume pleinement l'ambition de son action en la matière et il faut s'en réjouir alors même qu'une simple comparaison à l'échelle du Grand Paris donne à voir des situations très alarmantes, du fait notamment d'un désengagement latent de l'Etat, en Seine-Saint-Denis par exemple.

Plus largement, en traversant le périphérique, nous voyons à quel point Paris est une ville qui protège et préserve le reste à vivre de nos concitoyens bien plus largement que beaucoup d'autres communes et parfois bien plus riches que nous.

C'est pourquoi dans notre ville championne des écarts de revenus, qui concentre sur un territoire si petit autant de publics différents, la société parisienne reste unie car nous n'avons jamais opposé les uns aux autres. C'est ce que nous continuons à faire avec ce budget que nous voterons bien évidemment favorablement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine BARATTI-ELBAZ.

La parole est maintenant à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'heure de la COP 24 en Pologne, des Marches pour le climat qui mobilisent de plus en plus de citoyens - nous étions plusieurs dizaines de milliers samedi -, la Ville de Paris doit impulser le sursaut écologique tant attendu : un sursaut qui passe par des investissements massifs dans les énergies renouvelables, la dépollution des sols, de la Seine ; un sursaut qui passe par l'arrêt de la sur-densification et la préservation d'espaces de nature.

Nous avons évalué ce budget à l'aune des valeurs que nous défendons avec constance, sobriété, résilience, transparence, justice sociale et solidarité.

Le premier amendement concerne la lutte contre la pollution du plastique dans la Seine et les canaux. Nous avons tous en tête les mers de déchets qui flottent sur les océans. La destruction de notre planète a malheureusement commencé. Les citoyens veulent agir, alors soutenons le secteur associatif qui lutte contre la pollution des plastiques dans notre fleuve, la Seine, et ses canaux.

Lutter contre la pollution des plastiques, c'est aussi ne plus les utiliser dans les cantines scolaires. Nous savons que nous empoisonnons nos enfants lorsqu'ils mangent dans de la vaisselle en plastique. Alors oui, depuis plus d'un an, je me demande comment Mme PÉCRESSE peut-elle ainsi faire manger les collégiens et les lycéens de Voltaire dans le 11e arrondissement dans de la vaisselle en plastique. Et cela va encore se poursuivre malheureusement pendant toute l'année 2019.

Alors montrons l'exemple. Nous demandons que la Ville soit exemplaire et que la somme de 900.000 euros puisse financer la sortie du plastique dans la restauration collective des écoles parisiennes à l'horizon de 2022.

La Ville s'est engagée dans l'opération "Eco-rénovons" et dans la rénovation des écoles. Nous demandons que la rénovation des bâtiments publics soit un impératif majeur. C'est la raison pour laquelle nous demandons la somme de 100.000 euros pour réaliser un diagnostic énergétique et un schéma directeur.

Notre majorité s'est aussi lancée dans une stratégie "Zéro déchet". Notre amendement vise à soutenir l'installation de ressourceries et recycleries sur le territoire parisien. Il n'est plus nécessaire de vous convaincre de la pertinence de ces structures dans les quartiers qui, au-delà d'un travail sur la réduction et la réutilisation des objets, entreprennent souvent aussi un travail d'insertion et de lien social dans les quartiers. Je pense tout particulièrement au réseau REFER qui permet de mettre en mouvement ce secteur dynamique. Quinze ressourceries et deux lieux de réparation sont actuellement en fonctionnement à Paris. Le Plan Economie circulaire en prévoit vingt. Nous aurons, lors de ce Conseil, le projet de délibération concernant la création d'une nouvelle ressourcerie dans le 12e arrondissement. Nous sommes donc sur la bonne voie, mais il faut continuer. C'est pourquoi nous demandons la somme de 310.000 euros pour poursuivre cette démarche et remplir nos objectifs.

Lutter contre le réchauffement climatique passe par la préservation des sols, soutenir le secteur associatif qui se développe sur cet enjeu est primordial. Ces associations organisent des actions pédagogiques, s'engagent pour préserver les sols, dénoncent l'érosion des terres agricoles. La Région Ile-de-France perd 1.400 hectares de terres

agricoles chaque année depuis dix ans. Il est plus que temps de s'organiser pour lutter contre les projets d'artificialisation des sols et de leur bétonisation. Nous présenterons d'ailleurs un vœu contre le projet commercial d'EuropaCity demain. Nous demandons 10.000 euros qui permettront d'apporter un petit souffle à ces associations.

Protéger la terre en se la réappropriant, c'est aussi le sens de l'action de celles et ceux qui se sont engagés à demander un permis de végétaliser. Le groupe Ecologiste a exprimé l'exigence d'accompagnement des jardiniers citoyens dès la création de ce nouveau dispositif. La végétalisation par les riverains eux-mêmes dans l'espace public n'est pas une démarche spontanée ni une démarche facile face à l'ensemble des incivilités. De plus, notre rapport à l'espace public est le plus souvent de s'en remettre aux services municipaux. C'est une habitude française.

Comme je l'ai dit souvent, c'est une réelle révolution douce que notre mandature parisienne a donc impulsée. Mais malheureusement, depuis 2015, elle ne se donne pas les moyens pour réussir ce processus de végétalisation de l'espace public par les Parisiens. Aussi, le groupe Ecologiste demande que du personnel soit engagé au sein de la DEVE pour pouvoir accompagner quotidiennement les citoyens qui ont des permis de végétaliser. Ces personnes seront chargées de faire le lien pour fournir la terre et les encadrements pour les pieds d'arbres, pour organiser l'accès à l'eau, pour coordonner le prêt de matériel.

Les deux derniers amendements que je veux présenter ont trait à la tranquillité publique. Le premier concerne l'affichage sauvage. L'affichage sauvage dans l'espace public parisien contribue à une réelle dégradation de la qualité de vie des Parisiens et Parisiennes. En 2013, lors de l'enquête de la S.O.F.R.E.S., 73 % des Français trouvaient la publicité envahissante. Le Règlement local de publicité, voté en 2011 à Paris, est une étape positive. Il faut aujourd'hui se donner les moyens pour lutter contre l'affichage sur le mobilier urbain, les palissades de chantier, les marquages au sol. Nous demandons donc que du personnel se voit confier cette mission d'identification, de retrait de ces publicités illégales et de sanctions auprès de ceux qui les ont posées ou qui en bénéficient.

Le second amendement concerne le manque criant de personnels dans les espaces verts de la Ville.

Le mois dernier, un nouveau Règlement des parcs et jardins a été voté. Ce règlement est plus permissif et autorise beaucoup plus d'activités sur ces espaces, en particulier les vélos et les chiens.

La création, par ailleurs, de jardins ouverts 24 heures sur 24, et je pense tout particulièrement au jardin Truillot dans le 11e arrondissement, inauguré en septembre, vit mal en raison tout particulièrement des nuisances sonores, le soir et la nuit. Ces changements doivent s'accompagner bien évidemment de nouveaux postes d'agents à la DPSP, de personnels, afin de faire respecter le vivre ensemble et contrôler les incivilités.

Aussi, le groupe Ecologiste demande la création de 57 nouveaux postes d'accueil et de surveillance déployés dans les bois, les parcs, les jardins nouvellement créés, comme à Truillot, et dans les cimetières.

Ma collègue Fatoumata KONÉ poursuivra la présentation de nos amendements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Monsieur le Maire, le vote du budget est un moment important de la vie démocratique de notre ville.

Je mesure, cette année encore, le contexte contraint dans lequel vous avez dû, une nouvelle fois, construire ce budget. Je vais pour ma part me pencher plus précisément sur le budget alloué au sport et au tourisme.

Je regrette d'avoir à constater une baisse globale du budget sport. Toutefois, je voudrais saluer le maintien des crédits alloués au sport de proximité. Il est essentiel de continuer à soutenir la multitude de clubs et associations présents dans notre ville qui font le sport au quotidien.

Nous sommes ville olympique, nous organiserons, à l'été 2024, le plus bel événement sportif au monde. Il est impératif d'envoyer un message fort de soutien au Mouvement sportif dans son ensemble, et cela passe, bien entendu, par les subventions qu'accorde chaque année la Ville.

Je salue le travail de Jean-François MARTINS dans ce domaine, alors même que le Gouvernement semble vouloir sortir le sport de la gestion publique. Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024, mon

groupe et moi-même n'avons de cesse d'alerter sur la nécessité de construire dès à présent l'héritage pour que ce devenir soit tangible pour les Parisiennes et les Parisiens dès 2024.

C'est en ce sens que nous avions proposé la création des Jeux sportifs scolaires parisiens qui pourraient être mis en place dès l'année scolaire 2019-2020, pour beaucoup d'enfants dans nos écoles. Ce projet de délibération avait été adopté à la majorité des groupes politiques de notre Assemblée.

Aujourd'hui, dans le cadre de notre discussion budgétaire, nous vous proposons de flécher 200.000 euros pour la mise en place de la première édition des Jeux sportifs scolaires parisiens, qui peuvent être une des actions fortes de la Ville en matière sportive, culturelle, éducative à destination de la génération 2024.

Sur le budget tourisme, j'ai également constaté une baisse du budget alloué. C'est une diminution qui aura pour conséquence mécanique de voir baisser, si ce n'est supprimé, les subventions aux associations œuvrant pour un tourisme social.

Paris a beau être la ville la plus touristique du monde, il n'en reste pas moins que nombre de Parisiens et de Parisiennes ne partent pas en vacances. Si nous devons avoir une politique juste sur le tourisme, il faut que cette politique s'adresse à toutes et à tous.

Mon groupe propose de réajuster cela et présente trois amendements visant à rendre effectif le droit aux loisirs et aux vacances.

Le premier vise le rétablissement de la subvention accordée à l'U.N.A.T. pour 35.000 euros ; le deuxième, que le budget du dispositif "Paris Jeunes Vacances" soit augmenté de 80.000 euros ; le troisième, que la subvention de fonctionnement accordée au dispositif "Vacances Arc-en-ciel" soit augmentée de 400.000 euros.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI.

La parole est à Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

La dette, cela ne parle pas forcément à tous les Parisiens dans leur quotidien. Les gaspillages, en revanche, c'est tout de suite palpable, et cela ne manque pas de choquer, surtout ceux qui ont du mal à boucler leurs fins de mois, notamment pour vous verser des impôts.

A Paris, les gaspillages, c'est massif et c'est tous les jours.

J'ai voulu lister aujourd'hui une partie de ces sommes que nous confient les contribuables et que la Ville jette sans scrupules par les fenêtres. Ce ne sera qu'une partie seulement des grands gaspillages, car de nombreux gâchis sont naturellement passés sous silence. Ils ressortiront sans doute dans la pochette-surprise que Mme HIDALGO offrira à son successeur.

Commençons tout d'abord par les frais de personnel totalement exorbitants de la Ville de Paris. Avec ses presque 50.000 agents, Paris a deux fois plus d'employés par habitant que Rome, par exemple. Ces 50.000 personnes pèsent 2,4 milliards d'euros par an dans notre budget en 2019, cela fait 30 % du budget total. Cela n'existe nulle part ailleurs.

Je serai peut-être impopulaire à la sortie de cette prise de parole auprès de certains employés de la Ville, mais auprès de quelques-uns seulement. Car ceux qui travaillent dur pour pas grand-chose comprendront bien que c'est précisément leur cause que je défends. Parce qu'à la Ville, il y a aussi toutes ces personnes dévouées à l'intérêt de Mme la Maire plus qu'à celui de la collectivité, souvent embauchées sans appel à candidatures, rémunérées hors échelle et sans plafond. Ces personnes sont très chanceuses par rapport à d'autres, mais surtout qu'est-ce qu'elles sont nombreuses, ces personnes !

Parlons, par exemple, du cabinet de la Maire dont le nombre de collaborateurs devrait être de 45, en vertu du droit commun des collectivités. Ce cabinet compte 170 personnes, c'est le double de celui du Président de la République, en incluant son commandement militaire, alors que lui gouverne pour tous les Français.

Parlons de la DICOM… La Direction de l'Information… J'espère que ce temps ne m'est pas décompté, je ne peux pas parler.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, silence, et écoutons Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci !

Parlons ensuite de la DICOM, de la Direction de l'Information et de la Communication de la Ville. C'est un service particulièrement utile pour promouvoir l'œuvre de la Maire et qui sera, bien sûr tout à fait par hasard, doté d'un budget communication et publicité en hausse de plus de 30 %, 2 millions de plus en 2019, année préélectorale.

Cette direction emploie autour de 300 agents, c'est quatre fois plus d'employés qu'au S.I.G., le Service d'Information du Gouvernement, qui fait donc le même boulot, mais au niveau national.

Etre pléthorique n'empêche pas pour autant l'équipe communication de Paris de faire des grosses boulettes comme, par exemple, lorsqu'on trouve sur le compte Twitter de la Maire de Paris une invitation à aller voir les lumières sur les Champs-Elysées en plein jour d'émeutes.

On nous avait dit que la fusion du Département et de la Ville se traduirait par une économie, sauf que les effectifs municipaux, et donc l'énorme masse salariale, va encore augmenter l'année prochaine, malgré la réforme.

Je ne parle pas du temps de travail particulièrement bas à Paris où l'on économiserait 74 milliards d'euros annuels, si au moins on faisait les 35 heures hebdomadaires, comme la loi l'impose. Je ne parle pas non plus du taux d'absentéisme de près de 12 % parmi les personnels de la Ville. C'est un taux inégalé dans l'ensemble des grandes communes françaises où on est plutôt autour de 8 %. Cela témoigne sans doute d'une grande souffrance chez certains des travailleurs de la Ville, mais en tout cas très clairement d'un grave problème de gestion des ressources humaines.

Les R.H. à Paris, c'était la fonction de M. GRÉGOIRE pendant quasiment quatre ans, avant qu'il ne devienne premier adjoint. Monsieur GRÉGOIRE, vous avez peut-être été promu pour votre grand dévouement, mais sûrement pas pour votre bilan à votre poste précédent.

Passons ensuite aux associations, un budget de presque 270 millions d'euros cette année, qui a augmenté là encore d'environ 55 millions d'euros, depuis que Mme HIDALGO est aux manettes, soit plus de 25 %.

Dans cet hémicycle, disons la vérité, on vote, on vote, on vote des subventions toujours plus délirantes aux associations. Disons-le clairement, quand on est dans l'opposition, on n'ose pas trop voter contre, sinon on s'entend dire que l'on n'a pas de cœur. Mais du cœur, c'est peut-être finalement vous, dans la majorité, qui en manquez un peu, en donnant tant à des causes qui parfois ne servent pas à grand-chose et si peu à ceux qui défendent de vraies causes.

J'ai noté quelques exemples qui m'ont énormément choquée à titre personnel. Parlons de l'association "A l'Adresse du jeu" à qui la Ville a donné 300.000 euros en février et à qui vous allez nous demander de redonner encore 19.000 euros au cours de cette séance. Cette association, qui n'est même pas basée à Paris, installe des jeux de société en plein air. Est-ce que vous trouvez que cela justifie 300.000 euros ? Allez sur le site de la Fnac, un Monopoly coûte 17 euros et cela ne s'utilise pas qu'une seule fois. J'ai demandé à mon groupe de ne pas voter ce projet de délibération, le DFPE 182, que nous analyserons dans quelques jours.

Un autre exemple, sans doute le pire : l'association "Dedale", à qui cet hémicycle a décidé d'accorder 200.000 euros au mois d'octobre. Vous savez au moins ce que fait cette association ? Elle transforme des places de parking, le long du trottoir entre deux pots d'échappement, en lieux de respiration. Vous trouvez que cela a du sens ? Moi, non !

En revanche, ce qui n'a pas de sens, c'est de soutenir de manière aussi pingre des associations qui suivent une mission d'intérêt général exemplaire. Je pense à l'association "Halte aide aux femmes battues" à qui nous avons décidé de ne donner que 5.000 euros alors qu'elle en avait besoin de 15.000 pour héberger les femmes victimes.

Je pense à l'Amicale des déportés d'Auschwitz, qui remplit un devoir primordial sur la déportation et n'a reçu que 2.000 euros au lieu des 6.000 qu'elle demandait.

Je pense au "Refuge", qui ne percevra que 1.000 euros cette année, trois fois moins que l'année dernière, pour sauver les homosexuels rejetés par les leurs, qui n'ont plus personne à qui se raccrocher.

A Paris, la générosité, on l'accorde à des conditions que vous êtes visiblement les seuls à connaître. Ce n'est en tout cas pas lié à la vertu humanitaire des demandeurs.

Enfin, il y a le gaspillage pur et dur quand vous ouvrez la poubelle en très grand et y jetez directement des millions et des millions des contribuables parisiens : Autolib', Vélib', les panneaux Decaux et sans doute encore

d'autres dossiers qui, pour le coup, ne feront pas l'objet de communication sur ce budget de 7,5 milliards d'euros de 2019.

Le retrait des panneaux publicitaires JCDecaux, naturellement annulé par le Conseil d'État en février, car vous l'avez conclu de gré à gré, sans appel d'offres, cela se traduit par 40 millions d'euros de manque à gagner pour Paris.

Autolib', c'est presque 250 millions d'euros qu'il faudra verser au pauvre groupe Bolloré pour l'indemniser suite à la résiliation anticipée de notre contrat en juin dernier. Je ne sais pas qui a rédigé ce contrat à la Ville, mais on a compris que c'était gagnant/gagnant pour l'industriel. Soit le modèle était rentable et Bolloré gagnait de l'argent, soit il ne l'était pas, puis le coût était à la charge de Paris, zéro risque !

Vélib', un service qui ne devait rien coûter, comme l'avait annoncé Bertrand DELANOË, cela a coûté 15 millions d'euros par an de charge pour le contribuable parisien pour l'entretien, le vandalisme, le déploiement en banlieue. Et cela, c'était avant la dispute avec Decaux, qui nous a conduits vers le pire opérateur du monde, "Smovengo", incapable de faire rouler correctement des vélos. Résultat, des millions et des millions d'euros pour indemniser des abonnés avant tout. Forcément, on va prendre en charge indirectement la conversion des 1.400 stations et des 25.000 vélos.

Madame la Maire, à propos de Vélib', on n'a eu de cesse de vous demander dans cet hémicycle le montant des dégâts financiers supportés par la Ville, vous n'avez jamais voulu nous répondre. A défaut d'être bonne gestionnaire, vous pourriez être transparente. Les Parisiens que nous représentons et qui paient des impôts, pour qu'ils ne finissent pas dans un trou, ont le droit de savoir combien ces choix catastrophiques leur ont coûté.

Rien que dans cette intervention, je viens de mettre le doigt sur des gaspillages financiers qui tournent autour du milliard d'euros. C'est bien plus que la baisse des dotations de l'État dont vous vous plaignez.

Madame la Maire, à l'heure des "Gilets jaunes" où toute une partie de la France, dont les Parisiens, crient à l'aide car ils n'arrivent pas à finir leurs fins de mois, vous avez une responsabilité toute particulière, celle de bien gérer leur argent. Soyez juste, méticuleuse, moins dépensière, c'est le minimum que vous puissiez faire !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Laure HAREL.

La prochaine fois, parlez peut-être moins vite, car la sténotypiste a du mal à suivre votre rythme.

Même si vous y mettez beaucoup d'énergie et de conviction.

Je vous propose que Catherine DUMAS soit la dernière oratrice de cette matinée.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire, je vais essayer de parler moins vite pour la sténotypiste.

Madame le Maire, chers collègues, depuis désormais trois semaines, les télévisions et journaux internationaux diffusent les images de notre belle Capitale livrée aux désordres : les voitures en feu, les bâtiments souillés jusqu'à l'Arc-de-Triomphe avec ses statues brisées, ses murs souillés d'inscriptions hideuses… L'image que nous renvoyons de Paris à l'International est terrible.

Je voudrais vous interpeller sur la remise en état rapide de nos rues, bâtiments, façades et voiries après les dégradations de ces derniers jours. Bien sûr, ces débordements récents ne sauraient occulter la dégradation continue de l'état de notre ville et, partant, de son image depuis plusieurs années. En effet, sous votre mandature, Madame le Maire, le patrimoine formidable de Paris n'est plus considéré.

Comment justifier une enveloppe budgétaire de seulement 17 millions d'euros pour le ravalement des églises de Paris quand les connaisseurs parlent d'un minimum de 500 millions d'euros ? Si la rénovation des fontaines patrimoniales des Champs-Elysées est une bonne nouvelle, qu'en est-il des autres, de beaucoup d'autres ?

Aujourd'hui, Paris n'est plus une ville accueillante pour ses touristes : les rats, les ordures, les nids-de-poule sont, avant la visite de nos sites, la première chose que remarquent nos visiteurs étrangers. Récemment, un faux taxi a été démasqué en train d'arnaquer les touristes. Entre 2012 et 2017, l'insécurité a, elle aussi, augmenté : 20 % de plus à Paris. Récemment, Philippe LEBŒUF, directeur général du "Mandarin oriental", meilleur hôtelier du monde 2018, constate ainsi que "à cause de la saleté, de l'insécurité, Paris n'est plus la plus belle ville du monde". Enfin, les règles d'ouverture dominicale byzantines sont un fléau pour notre attractivité économique. Les touristes désirant consommer lors de leur séjour peuvent, selon les quartiers, trouver porte close.

Se préoccuper du patrimoine, c'est se préoccuper du passé ; c'est garantir le présent ; c'est envisager le futur. Pour rendre à Paris sa grandeur, il s'agit aussi d'anticiper, de consolider notre formidable patrimoine, de lui permettre de réaliser tout son potentiel.

Madame le Maire, osons rendre les rues de Paris propres en mettant enfin en place les Brigades mobiles de propreté.

Osons rendre les rues de Paris plus sûres en voyant la mise en place d'une police municipale qui viendra suppléer la police nationale déjà submergée de missions.

Osons simplifier les règles d'ouverture dominicale en mettant en place une zone touristique unique à Paris.

Osons soutenir des modes innovants de financement de soutien au patrimoine et à la culture.

Osons également comprendre qu'en rendant notre ville belle et attractive, nous faisons le bonheur des Parisiens et des touristes qui prendront plaisir à nous rendre visite, à consommer chez nous plutôt que dans d'autres villes.

L'audace nous permettra de rendre à Paris sa grandeur d'antan et ne nous coûtera rien à long terme. Osons donc augmenter le budget alloué au patrimoine, à la restauration de nos bâtiments emblématiques.

Osons nous préoccuper de ces tâches quotidiennes de propreté et sécurité. Le retour attendu dépassera largement nos attentes.

Les Parisiens attendent cela de leurs élus, Madame le Maire. Redonnons à Paris sa grandeur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine DUMAS.

Il est 13 heures. Je vous propose de suspendre la séance. J'indique, sous le contrôle de son président, Pierre GABORIAU, et du premier adjoint aux finances, Emmanuel GRÉGOIRE, que la 1ère Commission se réunira, si vous en êtes d'accord, à 14 heures 15 en 7e Commission.

La séance reprendra à 14 heures 45.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Pauline VÉRON, adjointe).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance et notre discussion budgétaire, si vous le voulez bien.

Rappel au règlement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il y a une demande de Mme BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui.

Madame la Maire, je fais un rappel au règlement me fondant sur l'article 1er et je découvre, là, la lettre rectificative n° 1 sur le budget primitif. Nous avons adopté, en novembre dernier, un vœu qui a été adopté bien au-delà de ma propre famille politique, consistant à acter l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association "Le Refuge". Ce vote a été sans ambiguïté. Nous demandons tout naturellement que dans la lettre rectificative, on prenne acte de ce vote qui, encore une fois, est un vote que je qualifierais de "trans-courant" pour une action, des objectifs d'une association qui, je le rappelle, propose un accompagnement socioéducatif, psychologique, médical, juridique ainsi que l'hébergement temporaire des jeunes LGBTQI+.

Alors que je vois des subventions - 400.000 euros, 200.000 euros, 110.000 euros, 55.000 euros, etc. -, je souhaite que l'attribution de cette subvention figure dans la lettre rectificative. J'ajoute qu'engagement a été pris auprès

du "Refuge", Monsieur le premier adjoint, et auprès de l'ensemble de la représentation du Conseil de Paris - puisqu'il y a eu un vote - pour que, dans ce budget, figure l'attribution de cette subvention.

Mes collègues qui ont participé à la commission me disent que tout à l'heure, vous avez donné votre parole pour qu'une subvention puisse être attribuée courant 2019. Mais écoutez… Enfin, pardonnez-moi, mais je ne vois pas pourquoi, si vous êtes d'accord, cela ne figure pas dans la lettre rectificative, d'autant…

Je suis désolée, Monsieur le premier adjoint, il faut, à un moment donné, faire vivre la démocratie. Nous ne pouvons pas voter des choses et vous, vous asseoir sur ce que nous avons voté. J'ajoute que vous avez reçu le directeur du "Refuge". Vous lui avez dit entre quatre yeux que vous étiez d'accord, donc vous le mettez dans la lettre rectificative. Sinon, je demande une suspension de séance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente. On va vous répondre.

Monsieur le premier adjoint, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame la présidente…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Laissez le premier adjoint répondre, s'il vous plaît.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame la Présidente…

Ne vous inquiétez pas, les mots viendront.

Madame la présidente, vous savez très bien… vous êtes élue sans doute depuis beaucoup plus longtemps que moi. Depuis quand êtes-vous élue, Madame la Présidente ? Très bien.

Est-ce que vous ignorez que la lettre rectificative est une lettre de réponse à des amendements budgétaires ? Vous ne savez pas encore qu'une lettre rectificative est une réponse à des amendements budgétaires. Chaque ligne de cette… Alors, je vous l'explique. Comme cela, vous le saurez pour l'année prochaine. Chaque ligne de la lettre rectificative fait réponse à un amendement budgétaire proposé par les groupes du Conseil de Paris. Jamais un vœu ne fait l'objet d'une inscription en lettre rectificative.

Si vous souhaitiez que la somme soit indiquée en toutes lettres, nonobstant le fait que j'ai déjà donné mon accord, que ce vœu a été adopté lors du Conseil de Paris, vous vous en faites à nouveau l'écho. Si vous l'aviez souhaité, vous auriez fait un amendement budgétaire et nous aurions pu très sereinement discuter sur son inscription à la L.R. Mais puisque vous m'en donnez l'occasion, j'ai effectivement rencontré le président de l'association, et pas le directeur, pour en discuter. Oui, il y aura une subvention. Et jamais on n'inscrit un vœu en lettre…

10.000 euros.

Jamais cela ne fait l'objet d'une inscription en L.R. Honnêtement, c'est assez incroyable de faire naître une suspicion sur une lettre rectificative.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

On va reprendre la discussion budgétaire. Vous avez eu la parole. Vous posez une question d'ordre budgétaire. Vous avez eu des éléments de réponse. On va reprendre la discussion.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non. Nous avons déposé un amendement budgétaire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur le premier adjoint, je pense que vous avez apporté les éléments de réponse qui sont de savoir s'il y a une subvention à cette association. Il y a eu des réponses sur ce sujet.

Madame BERTHOUT, vous avez eu les éléments de réponse sur le fond.

Allez-y.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - M. le premier adjoint nous dit que l'on n'a pas déposé d'amendement. Je vous dis, Monsieur le premier adjoint, qu'un amendement a été déposé. Maintenant, vous nous dites que l'on n'est pas allé vous le mener.

Franchement, Monsieur le premier adjoint, l'amendement a été déposé, contrairement à ce que vous dites. Je demande donc que cet amendement, précisément l'amendement n° 48, soit ajouté dans la lettre rectificative… Tout à l'heure, en 1ère Commission, mes collègues vous ont demandé de le mettre dans la lettre rectificative. Oui ou non ? Oui ou non ?!

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, une discussion budgétaire est organisée.

Des membres de votre groupe avaient abordé cette question…

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui ou non ?! Oui ou non ?!

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - … et les membres de votre groupe avaient abordé cette question dans la discussion budgétaire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Enfin écoutez, c'est incroyable ! Non !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - On ne procède pas comme cela.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, non !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - On reprend la discussion budgétaire.

La parole est…

Eh bien, pourquoi est-ce que vous n'intervenez pas dans la discussion budgétaire sur ce point ?

Alors très bien, suspension de séance, si vous le souhaitez, pour une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante-quatre minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Pauline VÉRON, adjointe).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre maintenant la séance.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - C'est le groupe UDI-MODEM qui a la parole dans la discussion budgétaire et la parole est à Mme Olga JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, j'aimerais bien que les esprits s'apaisent un peu pour pouvoir m'exprimer…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Oui, s'il vous plaît, la parole est à Mme JOHNSON. Merci.

Mme Olga JOHNSON. - … sinon, j'attends. J'attends qu'on se calme.

Je vois que le premier adjoint, depuis ce matin, traite la plupart des élus de l'opposition d'incompétents. J'espère être compétente sur ce que je vais dire dans un instant.

Mon intervention se place sous l'angle de la communication de la Ville, sur l'effort en faveur de l'intégration des Parisiens et des Parisiennes immigrés.

Madame la Maire, chers collègues, la question de l'immigration à Paris n'est pas nouvelle en raison de l'attractivité internationale de notre Métropole dès le début du XXe siècle. Pour autant, la vague d'immigration à laquelle Paris fait face depuis le Printemps arabe et notamment la guerre en Syrie est sans précédent. Une immigration un peu particulière puisque beaucoup d'immigrés humanitaires arrivent à Paris sans nécessairement souhaiter s'y établir.

Je ne vais pas commenter ici les chiffres relatifs à l'effort budgétaire, d'autant que leur évaluation est très approximative. Je pense surtout que la politique de l'intégration des immigrés ne se mesure pas à l'aune des moyens financiers qu'on lui consacre, mais surtout aux résultats qu'ils produisent au vu d'objectifs et de priorités clairement définies. Or, aujourd'hui, nous constatons que ce projet pour l'intégration des populations immigrées, on ne le comprend pas très bien. Est-ce que la Ville de Paris souhaite une meilleure intégration des immigrés pour des raisons

économiques, c'est-à-dire renouveler une main-d'œuvre qu'elle ne trouve plus dans la population parisienne non immigrée ? C'est une vraie question.

Les secteurs du bâtiment, de la restauration, de la boulangerie, qui représentent une part substantielle de l'emploi à Paris, emploient une main-d'œuvre fortement immigrée. Cette approche économique fait-elle partie du projet parisien pour l'intégration des immigrés ? Est-ce que les associations qui dispensent des cours de français, les centres d'orientation et les structures administratives en général sont attentifs à la finalité de l'intégration ? On ne le sait pas.

Notre approche de l'immigration est-elle humanitaire ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Excusez-moi de vous interrompre, mais il y a vraiment beaucoup de bruit dans cet hémicycle, beaucoup de brouhaha.

Est-ce que les personnes qui ont des conversations pourraient le faire à l'extérieur pour respecter la parole de Mme JOHNSON ? Merci.

Allez-y.

Mme Olga JOHNSON. - Notre approche de l'immigration est-elle humanitaire ? Si oui, le projet de Paris ne consiste pas tant à rechercher une assimilation qu'à écouter, accompagner, rassurer, protéger ces immigrés, mais sans nécessairement une stratégie d'intégration à long terme.

L'immigration familiale est-elle suffisamment importante pour y consacrer une stratégie d'intégration spécifique ? Avec quel objectif ? Une assimilation de ces populations ? Un respect assumé pour les différences et la coexistence des cultures et des communautés ? Et parce que l'immigration est aussi celle du savoir, quelle est notre stratégie d'intégration des cerveaux internationaux venus à Paris ? Existe-t-il une stratégie d'amélioration de notre compétitivité dans l'économie de la connaissance ? Dans l'affirmative, nous pourrions engager davantage de moyens pour nos universités, nos incubateurs et pépinières de start-up. Bref, à toutes ces formes d'immigration différentes correspondent des stratégies d'intégration différentes, des besoins différents et des projets pour Paris différents.

Au lieu de nous parler stratégie et avenir, la Ville fait une nouvelle fois la course au chiffre, aux moyens dépensés sans avoir le souci de l'efficacité de ses choix ou de ses non-choix. Parmi les 50.000 agents de la Ville, y en a-t-il un qui est immigré depuis moins de 5 ans et est le fruit d'une intégration réussie et selon quel parcours ?

Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que nos universités sont moins attractives à l'international, que notre activité économique n'est pas florissante, que l'ascenseur social est bloqué, que le logement et la vie sont très chers et l'intégration difficile. Et que dire des mineurs isolés étrangers, qui n'ont jamais été aussi nombreux ? Quel avenir la Ville leur réserve-t-elle ? Si la Ville de Paris ne le sait pas, elle échouera dans sa politique d'intégration pour une raison évidente : l'intégration ne se décrète pas, elle se construit. Elle ne se mesure pas, comme je le disais, à l'aune des crédits qu'on lui consacre, mais à ceux des résultats qu'ils produisent en termes de développement.

Bien sûr que l'on pourrait se féliciter de la hausse de 2,2 millions du budget dédié, mais pourquoi faire ? Le bleu budgétaire qui nous a donc été transmis ne nous servira pas à grand-chose sans une feuille de route claire de la Ville sur son projet d'intégration des immigrés.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Nawel OUMER, pour le groupe socialiste. Ensuite, ce sera à Fatoumata KONÉ.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le budget que nous voterons aujourd'hui est un budget sérieux ; nous avons été plusieurs à le constater et à le redire dans cette instance, car il traduit concrètement nos engagements envers les Parisiens et Parisiennes pris en 2014. Je dirais même que ce budget est un budget de combat car il nous permet de renforcer la cohésion sociale mais aussi les politiques inclusives par notre capacité à réduire les inégalités sur le territoire parisien.

Vous en conviendrez, chers collègues, maintenir, voire créer du lien entre les citoyens, combattre les inégalités et le sentiment d'injustice qui en découle, créer des communs, particulièrement entre ceux qui se sentent si éloignés les uns des autres, ne sont pas des petits sujets en ce moment.

Depuis 2010, la Ville de Paris a subi un choc budgétaire de plus d'1,2 milliard d'euros qui représente une réduction de 14 % de ses recettes annuelles de fonctionnement, non seulement à cause de l'effet de la hausse constante de la péréquation et de la baisse continue des dotations de l'Etat, mais aussi en raison d'une dette sociale de l'Etat d'1,5 milliard d'euros. Alors, comme les années précédentes, c'est un budget résilient que nous présentons aujourd'hui.

Ainsi, malgré une adversité budgétaire exogène, nous continuons avec détermination la mise en œuvre de nos priorités et de nos engagements pris devant les Parisiens et les Parisiennes, notamment dans la poursuite de notre plan d'investissement de 10 milliards d'euros sur la mandature. Ce budget 2019 est à nouveau à la hauteur des attentes de la demande de solidarité des Parisiennes et des Parisiens puisqu'il s'élève aujourd'hui à 2,3 milliards d'euros.

Je veux, à ce stade, saluer la constance de la détermination de Dominique VERSINI qui n'a jamais faibli devant l'ampleur de la tâche et qui n'a jamais dévié de ce qui pourrait être sa devise : l'humain au cœur. A travers elle, je veux également saluer tous les services de notre collectivité et particulièrement ceux de la DASES, de la DFPE et du C.A.S.-V.P., qui mettent en œuvre cette priorité de l'action municipale pour le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Dans ce volet social, on peut souligner le plan ambitieux de cofinancement de nouvelles structures et la création de 50 postes en lien avec la réorganisation du secteur de l'aide sociale à l'enfance. Le principal poste de dépenses de ce volet social est celui relatif aux contributions versées aux centres d'action sociale, fixées à 360 millions d'euros, qui progressent de près de 18 millions d'euros par rapport à 2018, sous l'effet notamment de la poursuite de la réforme du Nouveau Paris Solidaire. Les actions au titre de la prévention spécialisée et du lien social atteignent, quant à elles, 27,3 millions d'euros, montant équivalent à celui du budget 2018, et au sein de cette enveloppe 18,2 millions d'euros sont consacrés à la participation aux clubs de prévention spécialisée, et 6,2 millions d'euros au financement des centres sociaux.

Le deuxième poste de dépenses à signaler est celui lié au revenu de solidarité active, qui nous engage à hauteur de 352 millions d'euros pour la part allocation qui est en baisse de 5 millions d'euros par rapport à 2018, car nous avons moins de bénéficiaires du R.S.A. à Paris grâce notamment aux politiques d'emploi que nous menons.

Le troisième poste, celui relatif à l'aide sociale à l'enfance, nous engage autour de 274 millions, tandis que celui de l'aide sociale aux personnes handicapées nous engage à hauteur de 244 millions.

Viennent ensuite des dépenses consacrées aux personnes âgées, et à l'allocation personnalisée d'autonomie, qui constitue le cinquième poste de dépense de ce budget, à hauteur de 245 millions d'euros.

Avec cette liste rapide, chers collègues, vous aurez compris que les priorités budgétaires sont d'apporter toujours plus de services publics aux Parisiens et aux Parisiennes et d'accroître la qualité de ces services publics.

Je me dois de signaler des crédits relatifs à la famille et à la petite enfance, qui représentent 106 millions d'euros, en hausse de 1,3 million d'euros par rapport à 2018. Ce niveau de dépenses concourt ainsi à la poursuite de la réalisation de l'objectif de l'ouverture de 5.000 nouvelles places d'accueil d'ici 2020.

Cette progression s'explique notamment par le financement en année pleine ouverte en 2018 de ces places, et par l'ouverture de 1.586 nouvelles places prévues en 2019, tous modes de gestion confondus.

Je souhaite m'arrêter sur les propos de Mme HAREL ce matin, qui visaient le fait de pointer une dépense qui selon ses dires paraissait inutile concernant l'aire de jeux.

Cette subvention de 300.000 euros, consacrée à la ludothèque de la Place de la République, permet de faire bénéficier à 145.000 personnes de la possibilité d'accéder à des moments de partage, de jeu en famille dans l'espace public, permet aux professionnels, ludothécaires et autres, de participer justement à des actions de parentalité, et il ne s'agit pas simplement de se contenter de faire des jeux de société tel que cela a été décrit, mais bien au contraire de participer de façon économe, puisque cette dépense représente une subvention de 2 euros par personne.

Cela me paraît une particulière bonne gestion de procéder à cette dépense, et ce d'autant plus que nous avons besoin pour les familles qui n'ont pas la possibilité d'avoir ces temps, soit l'espace pour avoir ces temps dans leur logement, de le faire dans l'espace public.

Le souhait de regagner de l'espace public pour les familles est une priorité aussi de cette politique.

Comme depuis 2014, les moyens de la Ville seront de nouveau mobilisés pour accueillir plus dignement les sans-abri et les personnes cherchant refuge à Paris.

En matière de santé et d'accès aux soins, deux nouveaux centres de santé seront ouverts dans les 3e et 20e arrondissements, ainsi que la modernisation du centre Edison prévue dans le 13e arrondissement pour le début de l'année 2019.

Si je devais qualifier le volet social de ce budget, je dirais que c'est le volet social qui qualifie notre budget et l'action de la collectivité, celle d'une ville bienveillante, attractive, solidaire, inclusive, durable, responsable et pragmatique que nous portons depuis 2014.

Ce soir, nous allons interrompre nos travaux pour écouter Emmanuel MACRON. J'espère, pour nos concitoyens et pour Paris, que le Président sera inspiré par notre modèle parisien qui allie gouvernance participative, amortisseurs sociaux, et priorités sociales et écologiques. Parce que ce triptyque est le seul qui nous permette de vivre tous ensemble, parce que la solidarité est aussi seule entre le présent et l'avenir, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce budget.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci à Nawel OUMER.

La parole est à Fatoumata KONÉ, ensuite, Danièle PREMEL.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues.

La piétonisation des berges de Seine, le développement des pistes cyclables, des zones 30, des zones Paris Respire, du plan piéton, le développement des transports en commun avec le nouveau plan bus et les prolongations des lignes de trame et du métro, la participation à la création de "véloroutes", de "vélobox", l'aide pour l'achat de vélos électriques ou l'indemnité kilométrique donnée aux agents de la ville qui se déplacent à vélo sont autant d'actions concrètes mises en place pour organiser la transition écologique de notre territoire.

572 millions d'euros de dépenses de fonctionnement y sont consacrés cette année. Il s'agit de lutter contre la pollution atmosphérique qui est bien sûr une question de santé publique, principalement quand on sait que 90 % des Parisiens vivent dans un environnement pollué et que 2.500 personnes meurent chaque année à Paris du fait de la pollution.

A la lumière des sujets qui font l'actualité, il nous semble plus que nécessaire de le rappeler.

Il s'agit également de se réapproprier l'espace public, de le partager plus équitablement ainsi que de rompre les fractures territoriales. Réinventer les déplacements et accompagner les nouvelles mobilités douces, ces objectifs nous ont amenés à demander, dans un abonnement, de renforcer le soutien au secteur associatif travaillant à la pratique du vélo.

De plus, dans une logique d'équité fiscale, nous demandons par un vœu que les entreprises de "free floating", qui souhaitent mettre à disposition des vélos ou trottinettes sur l'espace public parisien, participent à l'aménagement de celui-ci via une redevance.

Créer des solutions de transport en commun, soutenir le déploiement de nouvelles mobilités douces, cela ne peut se faire sans accompagner leur usage.

C'est pourquoi nous avons déposé à ce budget un amendement afin que les enfants en situation de handicap puissent profiter d'un "pass Paris Access" gratuit, sous condition de ressources, car nous estimons que ces enfants ont été oubliés dans le dispositif de la Maire offrant la gratuité aux Parisiens de 65 ans et plus, ainsi qu'aux adultes en situation de handicap.

Repenser les déplacements, c'est aussi limiter les déplacements contraints en voiture. Il s'agit donc de repenser l'urbanisme, de rapprocher l'habitat des aménités et notamment des commerces.

L'enjeu de maintenir une diversité et une multiplicité des commerces en centre-ville est un défi qui se pose aussi à Paris.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu pour que la Maire défende une taxation des e-commerçants tels qu'Amazon sur les colis qu'ils livrent à domicile.

L'augmentation exponentielle de ce mode de livraison a un impact environnemental certain et constitue une concurrence préjudiciable pour les commerçants physiques indépendants.

Nous voulons ainsi lutter contre la vie chère et l'uniformisation qui abîme notre qualité de vie. Cette lutte réclame des investissements importants, on le constate par exemple avec les missions Vital Quartier.

Nous défendons une recette nouvelle pour nous y aider.

Un Paris écologique, solidaire, c'est aussi une ville rendue accessible au plus grand nombre, accessible sur tous les fronts, accessible par ses solutions de mobilité, accessible également en luttant contre la spéculation immobilière, afin de permettre aux habitants les moins aisés de rester à Paris.

Les derniers chiffres de l'INSEE datant de décembre 2017 nous montrent que nous devons rester actifs pour endiguer ce problème. En effet, si la population française a augmenté de 1,5 million par rapport à 2010, 66 millions d'habitants, la capitale, elle, a perdu près de 40.000 habitants, passant de 2,27 millions en 2010 à 2,23 millions en 2015.

La principale cause est la cherté des loyers et l'insuffisante offre de logements sociaux. Celles-ci conduisent les familles à quitter Paris. Ce combat de long terme, donc, réclame des investissements massifs. C'est pourquoi nous avons déposé cet amendement pour que les recettes des droits de mutation à titre onéreux, qui représentent une recette alimentée par la spéculation immobilière, servent justement à la juguler en étant réinjectées dans le logement social et dans l'office foncier solidaire. L'outil que notre groupe a porté lors de l'une de nos propositions de délibération.

Cet outil doté d'un budget à la hauteur des besoins d'une ville comme Paris nous permettrait de gérer notre sol différemment, de maîtriser la rente foncière aussi bien qu'une maîtrise des dépenses.

Avec un tel outil de dissociation du foncier et du bâti, couplé à une stratégie de municipalisation des sols, on limiterait mécaniquement la spéculation immobilière et les cessions immobilières de la Ville. À moyen terme, cela ferait baisser les dépenses de la collectivité liées à la production de logements sociaux.

Ce budget doit donc répondre à un objectif : mener une politique de transition écologiste juste et efficace, en améliorant la mise en place concrète des ambitions du plan climat que nous avons adopté l'année dernière, au premier rang desquelles la neutralité carbone, ce qui serait une première pour une collectivité française, tout en renforçant la cohésion sociale, la réduction des inégalités sociales, et en offrant des alternatives, des mesures d'accompagnement pour atténuer les impacts sur les ménages et secteurs d'activité les plus fragiles.

Ma collègue Marie ATALLAH poursuivra la défense de nos derniers amendements pour y parvenir.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Ensuite, normalement, c'est Christian SAINT-ETIENNE, s'il arrive d'ici là.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, si tout le monde déclame dans le langage des communicants et du politiquement correct : "la jeunesse, c'est l'avenir", il est clair que nous ne mettons pas derrière cette expression le même sens et les mêmes valeurs.

En effet, l'État a baissé ses aides dans le logement, les emplois aidés, le sport amateur et dans bien d'autres domaines encore. Les mouvements lycéens et dans les universités sont là pour le dire et le dénoncer. Il a aussi dégradé l'avenir de la jeunesse par les horizons et les finalités qu'il lui propose. L'aspiration de la jeunesse, ce n'est pas d'être dans les premiers de cordée, ce n'est pas de traverser la rue pour renoncer à son métier, ce n'est pas la compétitivité pour passer devant l'autre, son ami, son camarade ; c'est la solidarité, la fraternité et un combat commun pour un monde plus juste et plus humain.

Rappelons que les jeunes de 16-25 ans sont un peu plus de 320.000 à Paris, soit presque 15 % de la population. Ce chiffre ne doit pas nous faire oublier que près de 650.000 jeunes de 16 à 25 ans sont présents quotidiennement à Paris, ni masquer les inégalités territoriales présentes dans notre propre ville, l'inégalité symbolique et concrète pour un tiers des jeunes Parisiens qui ne peuvent pas partir en vacances faute d'en avoir les moyens.

C'est pourquoi nous proposons, dans un amendement, la somme de 80.000 euros supplémentaires au dispositif "Paris Jeunes Vacances".

Concernant l'insertion professionnelle des jeunes, la Mission locale de Paris est un outil premier d'accompagnement pour les jeunes Parisiens. En 2017, 32.346 jeunes Parisiens ont été en contact avec elle. Soulignons qu'au-delà de sa fonction de base, la Mission locale développe des actions expérimentales et innovantes. Compte tenu de la place centrale de la Mission locale de Paris et des besoins en accueil et de suivi des jeunes, nous proposons un amendement visant à une augmentation de 200.000 euros, cet effort se justifiant par la baisse des dotations de l'État.

Dans le cadre de la politique de la ville, il est prévu un soutien aux associations intervenant en faveur de l'emploi des jeunes dans les quartiers populaires. L'analyse des projets, notamment des 21 projets financés chacun à moins de 5.000 euros nous interrogent : quelle est la plus-value et pourquoi ce saupoudrage financier ? En revanche, les structures d'insertion par l'activité économique qui apportent effectivement aux jeunes un emploi et la possibilité d'insertion doivent pouvoir bénéficier d'un renforcement financier.

Concernant notre politique du logement pour les jeunes, celle-ci doit se poursuivre car, nous le savons, le logement est non seulement le signe de l'autonomie, mais aussi très lié à l'emploi. Souvent, pas de logement sans emploi et pas d'emploi sans logement.

La Ville de Paris n'est pas qu'une collectivité qui finance une politique d'accompagnement de la jeunesse dans sa vie sociale et d'insertion, elle est aussi employeur. À ce titre, elle a une responsabilité particulière qui s'exerce à travers les stages de longue durée, l'apprentissage - avec plus de 1.000 apprentis dont 65 % de femmes -, les contrats aidés - malgré la baisse de l'aide du Gouvernement. Nous soutenons cette politique volontariste qui témoigne d'un engagement concret de la Ville et surtout de son personnel sur lequel repose cette politique. Dans le même temps, nous serons très attentifs aux tutorats et aux formations.

Pour une ville où vivre, une ville où agir, cette politique mobilise près de 40 millions d'euros pour de très nombreuses actions. Je relèverai plus particulièrement le soutien des Espaces Paris jeunes, des centres "Paris Anim'", des actions jeunesse des centres sociaux, des lieux qui se réfèrent enfin à l'éducation populaire, cette grande oubliée et souvent mal comprise. Par ailleurs, il est développé des actions pour le partage de l'espace public. Cette orientation conforte par là des lieux libres où l'espace est partagé et commun aux citoyens de tout âge. C'est une des raisons pour laquelle nous avons déposé un amendement pour un kiosque citoyen dans le 18e arrondissement.

Concernant la prévention spécialisée, il est prévu un peu plus de 17 millions d'euros en fonctionnement pour 11 associations qui interviennent à Paris et qui comptent 54 équipes d'éducateurs. La question qui peut se poser au sujet de la prévention spécialisée, c'est celui du "comment". Les principes fondateurs de l'intervention des éducateurs de prévention qui datent de plus de 50 ans ont évolué par rapport à l'évolution des jeunes, à celui des territoires qui n'est plus seulement la rue, mais aussi celui des réseaux sociaux, et à la relation individuelle avec le jeune pour une relation avec le groupe. Nous devons ouvrir une réflexion et un chantier qu'il nous faut aborder avec détermination sur le sujet avec tous les acteurs concernés.

Un budget sur la jeunesse est un exercice toujours difficile de sens car il se présente, par nature et formellement, comme un financement au bénéfice de. Alors que cette jeunesse doit en être aussi l'acteur et l'auteur. Le Conseil Parisien de la Jeunesse, au dernier Conseil de Paris, nous a rappelé, et nous nous y sommes engagés, de donner toute la place à cette jeunesse parisienne et d'entendre leur parole.

Je terminerai par un extrait d'une lettre de Zola à la jeunesse : "Ô jeunesse, jeunesse ! Je t'en supplie, songe à la grande besogne qui t'attend. Tu es l'ouvrière future, tu vas jeter les assises de ce siècle prochain et nous te céderons fraternellement la place".

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Christian SAINT-ETIENNE, pour le groupe PPCI.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Merci, Madame la Maire.

Le budget primitif 2019 illustre une nouvelle fois la dérive des finances de la Ville de Paris et la cavalcade de la dette. Comme je le dirais, il ne faut pas penser que la situation est bonne du seul fait que les agences de notation chantent : "Anne HIDALGO, tout va bien, Madame la Marquise !" La dette augmente de façon extrêmement rapide

puisqu'elle est multipliée par 6 entre l'an 2000 et 2018. Elle aura quasiment doublé du début de 2014 à la fin de 2019 à près de 7 milliards d'euros.

La charge d'intérêt exploserait si les taux d'intérêt devaient remonter, ce qui est de plus en plus probable compte tenu de la crise qui s'engage. Elle devrait coûter 0,1 à 0,2 points de croissance au seul quatrième trimestre, sans parler de son impact pour 2019 qui pourrait coûter des dizaines et des dizaines de milliers de chômeurs de plus. La situation financière est donc devenue difficile en dépit de notes favorables des agences de notation, qui fondent ces dernières sur le potentiel fiscal de la Ville, c'est-à-dire en clair sur une augmentation massive des impôts locaux à venir. Cette dérive financière s'explique par une augmentation de 8 % des dépenses de fonctionnement du B.P. 2014 au B.P. 2019, celles-ci atteignant près de 8 milliards d'euros en 2019.

Paris compte notamment un agent territorial pour 43 habitants contre 1 pour 62 dans les autres grandes communes de France. L'écart entre la durée de temps de travail de référence de la Ville - 1.552 heures annuelles - et le temps de droit commun - 1.607 heures annuelles - coûte 74 millions d'euros par an, sans parler du taux d'absentéisme de 11,7 % des personnels de la Ville contre 8,2 % dans les communes françaises de plus de 100.000 habitants.

Tout ceci traduit la gestion catastrophique des personnels de la Ville, dont le taux d'absentéisme traduit le mal-être après 17 ans de gestion socialiste dont les dérives se sont fortement aggravées depuis l'élection de Mme HIDALGO.

Les subventions aux associations augmentent fortement de 210 millions en 2013 à 266 millions en 2019. L'Exécutif prépare sa réélection en faisant un usage immodéré d'argent public.

Le budget d'investissement, qui porte mal son nom car il finance essentiellement depuis 2014 des rachats de logements existants plutôt que des logements neufs, conduit essentiellement à organiser la panne du parcours résidentiel à Paris, dans la mesure où la politique de la Ville bloque l'accession sociale à la propriété, tout en diminuant le parc résidentiel privé.

En conclusion, le B.P. 2019 traduit les dérives de la gestion de la Ville qui s'aggravent fortement depuis l'élection de Mme HIDALGO. L'Exécutif a massivement fragilisé les finances de la Ville qui sont aujourd'hui hypersensibles à une remontée des taux d'intérêt alors que le ralentissement en cours de l'économie fera bientôt sentir ses effets sur les recettes de notre collectivité.

Bref, la cavalcade de la dette s'accélère.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Jean-Pierre LECOQ.

Ensuite, ce sera Jérôme COUMET.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'examen de ce budget pour 2019 me permet d'intervenir sur les mairies d'arrondissement dont chacun a compris que, grâce aux nouveaux statuts de Paris, elles ne seront plus que 17 en 2020, ce qui se traduira, malheureusement, par un indéniable recul de la proximité dans tout le Centre de Paris.

Mais au-delà de ces petits arrangements qui n'honorent pas leurs auteurs, force est de reconnaître l'ambiguïté, voire la perversité, des relations existant entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement. Le jour, tout le monde salue l'importance, le rôle indéniable des mairies d'arrondissement, le relais indispensable qui est le leur entre la Mairie de Paris souvent perçue comme lointaine et des Parisiens avides de proximité. Le reste du temps, souvent par négligence ou manque de temps, quelquefois sur ordre, on consulte dans l'urgence, quand on n'oublie pas de le faire, les arrondissements.

Nous avons tous des exemples nombreux de saisines, par retour de mail nous dit-on, de questions importantes qui demanderaient un minimum de concertation, voire de réflexion. Au palmarès de l'urgence, la DVD remporte la palme dans son genre : j'oublie de consulter et je ne réponds pas ! Avec un retard infini à la question posée, la DAC est passée maître. Quant à la DSTI, devenue DSIN, elle noie, sous les protocoles, les stages et les changements de logiciel, les personnels des mairies d'arrondissement ; elle informe le DGS mais oublie qu'il existe un maire d'arrondissement.

A cela le changement accéléré des directeurs, au cours des dernières années, a fait que nombre d'entre eux ne font pas l'effort de rencontrer les maires, la preuve évidente que l'échelon local est oublié, voire méprisé.

Et je n'évoque pas certaines consignes données au niveau des services déconcentrés, du genre : ne dites rien au maire, cela ne le regarde pas. Peut-être d'ailleurs que ce sont des consignes exclusivement réservées aux maires de l'opposition, mais j'aurais sans doute mauvais esprit de le penser.

Mes chers collègues, depuis des années, on a tout mélangé et tout opposé dans le domaine de la proximité. Après avoir hissé sur un piédestal les conseils de quartier, on s'en est lassé. Le budget participatif les a étouffés. Je ne parle pas des C.I.C.A., pourtant visés dans la loi, à demi enterrés.

Les M.D.A., qui ont connu leurs heures de gloire, ont vu leurs moyens réduits et aujourd'hui même le budget participatif voit son champ d'action s'étioler, la DVD et la DEVE ayant bien du mal à mettre en œuvre les opérations votées. La charte des arrondissements, votée à grand renfort de tambours et trompettes par votre prédécesseur, Madame la Maire, est restée lettre morte et est piétinée par vos directeurs et vos adjoints.

Évidemment, mes chers collègues, dans le cadre du renouvellement profond de l'action de la Municipalité, en 2020, c'est tout le contraire qu'il faudra faire. Nous le percevons chaque jour davantage, les Parisiens à l'image des Français ont soif de proximité et d'une action publique efficace et économe des deniers publics.

Cela signifie que même si les politiques parisiennes resteront définies par le Conseil de Paris, les maires d'arrondissement élus sur leurs territoires respectifs ont droit à la légitime prise en compte des intérêts de leurs populations. Qu'il s'agisse des personnels affectés en mairie avec difficulté, en dépit de l'appui de la DDCT dont je veux saluer les responsables, des pouvoirs qu'ils exercent, des politiques municipales, le compte n'y est pas. Dans bien des domaines de l'action municipale, l'équité minimale entre Parisiens n'est plus assurée. Chaque Parisien, quels que soient sa situation et son bulletin de vote, a droit à la propreté de son environnement et à la sécurité de son quartier.

Enfin, si bien des investissements sont légitimes à l'Est, est-il normal que depuis quinze ans, la répartition entre les onze arrondissements de la majorité et les neufs de l'opposition se situe dans une fourchette de 70/30 ? Et pour quel résultat ? Quelle est l'évaluation qui en a été faite ?

Mes chers collègues, Madame la Maire, alors que se profile la dernière année pleine de cette mandature à laquelle ce budget est destiné, vous l'aurez compris, c'est un changement total de la démocratie de proximité qu'il faudra proposer au vote des Parisiennes et des Parisiens.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Jérôme COUMET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Ensuite, ce sera Marie ATALLAH.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, mon intervention, la dernière du groupe, vise d'abord à présenter un amendement déposé sur la question de la sécurité au sein des ensembles de logements sociaux.

Les habitants du logement social connaissent bien le dispositif dont je vais parler : il s'agit du G.P.I.S., le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, un dispositif qui a été créé en 2005 sous l'impulsion de la Ville de Paris pour améliorer évidemment la sécurisation des ensembles sociaux ou en tout cas les ensembles présentés comme sensibles.

Les locataires peuvent appeler ce service pour des interventions d'équipages mobiles entre 19 heures 30 et 5 heures du matin et ce, sept jours sur sept. C'est jusqu'à maintenant, en tout cas, plus de 76.000 logements qui en bénéficient, essentiellement à l'Est de Paris où sont concentrés les logements sociaux, mais aussi les 14e, 15e et 16e arrondissements.

Dernièrement, ce service a été réorganisé. Je salue d'ailleurs le travail réalisé par son nouveau directeur, très attentif à une meilleure coordination avec les mairies d'arrondissement. Il convient maintenant d'essayer d'étendre ce dispositif et notamment de leur permettre d'intervenir plus tôt dans la journée, dès 17 heures, dès la fin de l'après-midi ou peuvent parfois s'installer des difficultés sérieuses. D'ailleurs, ces nouveaux horaires sont déjà à l'œuvre dans les 17e, 18e et 19e arrondissements avec de très bons retours des locataires, car il s'agit par ce service d'allier à la fois prévention et intervention pour ramener de la quiétude.

Ainsi le groupe Socialiste et Apparentés propose de porter la subvention de la Ville de Paris au G.P.I.S. à 800.000 euros. Cela permettra ainsi une double évolution : étendre les horaires, dont je viens de parler, et généraliser la prise de fonction de ce service dès la fin d'après-midi, et puis d'accroître le nombre de logements et de résidences concernés.

Voilà l'objet de mon intervention pour cet amendement présenté lors du budget. Merci à vous !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris, mais elle n'est pas en séance.

Nous allons donc passer à l'orateur suivant qui est Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, on peut parfois se féliciter qu'une partie du budget d'action sociale baisse. Cela veut dire qu'un certain nombre de personnes ont pu sortir du R.S.A. pour retrouver un travail. Mais quel travail ? On sait que 80 % des contrats signés cette année sont des contrats à durée déterminée souvent très courts. Il y a aussi les invisibles de la précarité, ces salariés "ubérisés" qui peinent à atteindre le S.M.I.C. malgré des horaires et des conditions de travail hallucinants.

J'espère que la récente décision de la Cour de cassation, qui a requalifié un "ubérisé" en salarié, va faire tâche d'huile et que l'on va en finir avec ce statut qui n'en est pas un. Excusez cette digression, mais la sortie d'un dispositif d'aide sociale n'est pas la garantie d'un emploi stable et correctement rémunéré.

A chaque fois que le Gouvernement s'attaque au pouvoir d'achat, il faut s'attendre à une augmentation des sollicitations au C.A.S.-V.P. : c'est la facture du gaz ou d'électricité que l'on n'arrive plus à payer, le loyer plus cher du fait de la baisse des A.P.L. Et les projets du Gouvernement sur le sujet vont peut-être exclure plus d'un million de bénéficiaires du dispositif.

Combien de Parisiennes et Parisiens vont se retrouver dans les difficultés ? Le budget social de notre Ville représente 25 % du budget de fonctionnement, soit 2,27 milliards d'euros. C'est un effort considérable et nécessaire. Il recouvre à la fois les aides obligatoires et les aides spécifiques de la Ville de Paris.

Les chiffres nous apprennent qu'il y a moins de personnes âgées à Paris. Pour elles, il est de plus en plus difficile d'y vivre. Le prix du panier est en moyenne de 10 % plus cher à Paris qu'en province. Alors, oui, il est plus difficile de vivre à Paris avec le R.S.A., avec le minimum vieillesse ou une bourse étudiante.

Concernant l'Aide sociale à l'enfance, notre effort reste constant même s'il y a eu cette année un léger reflux du nombre de mineurs non accompagnés. Paris et la Seine-Saint-Denis restent les deux départements les plus sollicités. Le Gouvernement ne prend pas la mesure des efforts des deux collectivités locales les plus impactées. Nous savons que l'accueil de ces enfants est essentiel. Nous devons les protéger et les aider à se construire un avenir.

Sur le sujet, nous sommes d'accord avec vos choix. Il reste que nous ne sommes pas convaincus par la politique de fermeture d'établissements hors Paris.

Nous actons, dans ce budget, la fermeture de Coye-la-Forêt et la fermeture programmée du centre d'Alembert alors que, pour ce dernier, 21 millions de travaux nous avaient été présentés en 4e Commission, il y a un an.

Nous regrettons ce choix, même si nous ne nous opposons pas systématiquement à l'installation de jeunes dans le diffus pour favoriser leur autonomie.

Nous portons nos efforts sur les plus précaires, les sans domicile fixe, les réfugiés, et nous avons raison de le faire.

Nous avons, ces dernières années, par notre politique volontariste, poussé le Gouvernement à réagir. Mais dès que la pression retombe, la mise à l'abri des réfugiés ne se fait plus automatiquement et on assiste au retour des campements indignes dans les 18e et 19e arrondissements.

Vous le savez, nous avons porté, dans ce budget, deux amendements importants. Le premier concerne le dispositif "Tête à Tête". J'aimerais parfois que Paris sache s'inspirer de ce qui marche de l'autre côté du périphérique afin de l'importer dans nos murs. J'espère qu'un jour, un lieu dédié à l'ensemble des comportements à risque de la jeunesse verra le jour dans notre ville.

Il y a trois ans, nous avons voté des crédits d'études. Ils n'ont jamais été consommés. En tout cas, pas pour cela.

Notre autre demande concerne l'expérimentation de lieux d'accueil pour les femmes victimes de violences portée par notre Ville, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'État. Nous souhaitons que 30.000 euros aillent à cette expérimentation, sans grever les moyens octroyés à notre politique d'aide aux associations ayant en charge les violences faites aux femmes.

Je tiens à remercier, au nom de notre groupe, les adjointes et les adjoints, et l'administration de notre Ville qui ont en charge les questions sociales dans leur diversité.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Delphine BÜRKLI, pour le groupe LRI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci.

A chaque débat budgétaire, j'interviens sur la mobilité de manière globale, de la route au rail, en passant par le fluvial et surtout les modes de transport d'aujourd'hui et de demain.

Cette année, mon propos aura évidemment une résonance particulière dans un contexte particulier, où la classe politique constate le niveau de tension autour des déplacements. Et nous en avons eu encore la preuve ce matin dans les transports en commun à Paris.

Le sujet est absolument crucial dans notre société et le sera encore davantage dans les années à venir, d'où mon appel à une réorganisation de l'administration pour être efficace sur la mobilité et se doter à Paris d'une culture du résultat.

Au-delà de l'insuffisance des crédits dédiés à l'entretien et l'investissement - j'ai suffisamment dénoncé et je continue de le dénoncer depuis 2014 - moins 61 % des crédits pour la voirie, c'est en réalité toute la machine administrative qui doit être réformée. C'est pourquoi je plaide et je renouvelle cette proposition pour la création d'une direction de l'exploitation et de l'espace public qui réunirait les services d'exploitation de la propreté, de la voirie et des espaces verts.

Aujourd'hui, je suis également convaincue que Paris doit se doter d'une direction opérationnelle de la mobilité capable d'étudier et de mettre en œuvre les nécessaires investissements au service de la mobilité, faire de Paris une ville cyclable, faire de Paris une ville moins polluée, et faire de Paris une ville modèle pour les transports en commun.

Sur ces trois sujets, si des politiques publiques ont effectivement été lancées, les résultats ne sont malheureusement pas au rendez-vous. Au-delà de l'insuffisance de l'investissement, il y a également un réel problème de pilotage. On constate, sur la mise en zone 30 de Paris, par exemple, que plutôt que de recourir à un service études dédié pour chaque aménagement qui pourrait être mis en œuvre par des entreprises dédiées, c'est chaque S.T.V. qui se voit ajouter cette politique publique lourde et son plan de charge, réalisé ensuite par les entreprises de leur marché. Finalement, ce sont des aménagements qui prennent du retard, beaucoup de retard, notamment au moment de l'exécution parce qu'ils nécessitent énormément de petits travaux ponctuels qui sont mal dimensionnés par les marchés.

Quant au Plan Vélo, vous regardez sans doute comme moi l'Observatoire du Plan Vélo disponible en ligne, seulement 19 % du Plan Vélo parisien est réalisé, dont seulement 12 % d'aménagements satisfaisants.

Et, pourtant, je le rappelle, l'effort financier est limité pour la Ville puisque ces aménagements sont largement financés par la Région Ile-de-France, ce qui démontre bien que c'est le pilotage qui fait défaut.

Autre sujet, la vitesse des bus intra-muros. Vous n'êtes pas sans savoir que la vitesse des bus diminue à Paris progressivement, mais sûrement. Depuis ces dix dernières années, sur certaines lignes, les vitesses sont extrêmement préoccupantes et dégradent la qualité des transports en commun à Paris. Là aussi, problème de pilotage.

Enfin, je voudrais terminer en vous faisant des propositions sur le budget primitif 2019 et sur l'exécution budgétaire. Dès le début de l'exercice budgétaire, je propose de déléguer aux sections territoriales de voirie les crédits d'entretien suffisants pour réparer ce qui a été identifié, les ornières ou nids-de-poule, sans négliger la signalisation lumineuse tricolore ou l'éclairage public dont la réparation, rien que sur le 9e arrondissement, a 706.982 euros de devis toujours en attente, Monsieur l'adjoint aux finances, sans parler du nécessaire investissement sur les réseaux alimentation qui s'élève à 767.500 euros.

Je propose également de renoncer au moratoire sur les travaux fixés après l'été 2019 pour qu'aucun investissement ne soit retardé et pour que l'exécution budgétaire soit la plus conforme possible.

Enfin, il me semble indispensable de lancer, dès à présent, un plan pour augmenter la vitesse des bus qui sera progressivement mis en place après, je l'espère, la mise en œuvre de la restructuration du réseau de bus au printemps 2019.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviendrai sur un sujet particulièrement cher à notre groupe, celui du budget emploi. Je souhaiterais que, au-delà des tableaux qui présentent les suppressions et créations de poste, nous puissions voir les visages de celles et ceux qui donnent vie au service public de notre collectivité.

Ce sont bien ces agents qui font prendre corps à nos politiques publiques, qui mettent en musique et en action les décisions que nous prenons dans l'intérêt général. Tous les efforts que nous avons faits pour créer des équipements publics, pour développer des politiques sociales volontaristes, ne peuvent se concevoir sans le travail de ces agents. Ils ne sont pas un coût, mais bien une richesse pour notre collectivité.

Je prendrai un seul exemple qui en est la preuve, les postes créés de contrôleurs de locations de meublés touristiques. Ils ont rapporté plus d'un million et demi d'euros, dépassant largement leur coût en masse salariale. Nous demandons trois postes pour renforcer ce service qui, en luttant contre la spéculation immobilière, veut enrayer l'envolée des prix du logement et redonner du pouvoir d'achat aux Parisiens et aux Parisiennes.

Vous le savez, toutes les organisations syndicales ont voté contre ce projet de budget emploi au comité technique central. Elles ont déploré la suppression nette de 19 emplois à périmètre constant et constatent un écart entre les besoins et les effectifs réels et budgétaires.

Aussi, nous avons souhaité porter plusieurs amendements pour renforcer les moyens humains des services de notre collectivité.

Pour commencer, j'évoquerai un désaccord que nous avons sur les choix politiques qui conduisent à externaliser certaines tâches et à les confier à des prestataires privés. Vous choisissez de développer l'expérimentation de Trilib', dont nous approuvons le principe. Mais pourquoi ne pas le faire avec des emplois publics ? Nous aurions souhaité que la collecte de Trilib' par les agents de la Ville soit faite en régie.

Nous savons que l'externalisation au privé a un coût, notamment un coût social important pour ces métiers particulièrement pénibles.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la priorité que vous avez donnée au Service de la propreté en créant 84 nouveaux postes. C'est d'ailleurs la concrétisation d'une demande que nous avions faite au mois de février, au moment de la M.I.E. sur la propreté.

Vous avez aussi choisi d'externaliser les services du nettoyage dans les bibliothèques. Nous avions marqué notre opposition au Conseil de Paris de juin. La Ville de Paris dispose de toutes les compétences pour exercer directement ce travail de ménage et de nettoyage. Ici, le recours au privé est injustifiable, si ce n'est par un argument économique visant à aller vers le moins disant social pour réduire nos dépenses. Aussi, nous réclamons le retour de ces postes dans le giron public.

Nous savons qu'il manque des agents de logistique générale pour les locaux centraux et les mairies d'arrondissement, notamment en raison de la fin des contrats aidés voulus par le Gouvernement MACRON. Nous avons souhaité obtenir 24 postes pour y remédier.

Je poursuis avec la question des agents des bibliothèques. Nous demandons sept postes pour remplacer les sept contrats uniques d'insertion qui arrivent à échéance. Le non-remplacement de ces postes entraînerait une baisse de la qualité de service public dans les bibliothèques.

Mais cette année, comme vous l'avez vu, nous voulons mettre un accent tout particulier sur l'enfance et l'éducation. Il nous remonte des conseils d'école et des organisations syndicales de nombreuses difficultés pour remplacer les A.S.E.M.

Certes, la démographie scolaire est en baisse et les effectifs des A.S.E.M. sont en hausse. Cependant, ce sont des chiffres, mais rien ne vient montrer que les absences de ces agents sont non remplacées, agents qui ont aussi le droit à des congés lorsqu'ils sont malades ou à des décharges pour le droit syndical, et ces remplacements ne sont jamais couverts.

C'est la même chose pour les agents techniques des écoles. La réforme des rythmes scolaires a eu pour conséquence l'intensification de l'utilisation des locaux par des personnels très divers, rendant leurs conditions de travail plus pénibles encore.

Nous demandons donc des postes pour créer une brigade de remplacement qui permettrait de soulager ces agents. Si nous nous félicitons souvent de la qualité du service public de l'eau à Paris, nous apprenons que 15 suppressions sont actées pour 2019. Nous voyons d'un mauvais œil la suppression de ces postes qui revient à intensifier le travail des agents de l'eau qui resteront, et qui, au final, dégradera ce service public.

J'en profite, enfin, pour vous interroger sur la question de la précarité et de la question des emplois à la Ville. Où en sommes-nous du plan de dé-précarisation ? Il nous semble qu'il reste encore trop d'emplois précaires et un nombre important de vacataires. La titularisation et la pérennisation des contrats trop précaires permettrait d'améliorer encore l'efficacité des services publics.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Jean-François LEGARET, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous connaissons l'actualité à Paris, nous allons en parler demain. Cela évoquait pour moi les vers de Théophile Gautier : "Sans prendre garde à l'ouragan qui fouettait mes vitres fermées". Pendant ce temps, la Ville de Paris est-elle bien gérée ? La Ville de Paris tient-elle compte de la conjoncture difficile ? La Ville de Paris est-elle attentive à l'avenir ? Non, mes chers collègues, parce que le premier devoir en politique, c'est de prendre conscience de la réalité. D'ailleurs, je regrette beaucoup que nous ne puissions pas aborder sereinement, parfois entre experts, les débats chiffrés utiles.

M. le premier adjoint nous oppose souvent des batailles de chiffres. C'est le degré zéro du débat politique. D'ailleurs, mardi dernier, en 1ère Commission, j'ai cité un chiffre de tête. J'ai dit : "Les droits de mutation rapporteront 1,5 milliard à la fin de l'année". Le premier adjoint m'a répondu : "C'est faux, ce n'est pas le bon chiffre". Vous savez quel est le bon chiffre, mes chers collègues ? 1,495 milliard d'euros. Vous conviendrez donc que quand je dis 1,5 milliard, je profère un mensonge.

Est-ce bien votre chiffre, Monsieur le premier adjoint ? Est-ce que votre perspective est bien de 1,495 milliard d'euros à la fin de l'année ? Quand je dis 1,5 milliard, vous considérez toujours que je profère un mensonge, vraisemblablement.

Les autres chiffres qui ont été cités depuis ce matin par les orateurs de l'opposition, sont également exacts. Lorsque nous disons qu'il y avait 1,1 milliard de dettes consolidées de la collectivité en 2001, 6 milliards aujourd'hui et 8 milliards en perspective 2020, ce sont des perspectives qui ont été arrêtées par la Chambre régionale des comptes.

Alors, vous allez me dire que ce ne sont pas les chiffres de la Mairie. Vous admettrez tout de même que les chiffres des magistrats de l'Ordre financier présentent pour nous un certain intérêt et reposent sur une expertise dont nous sommes bien obligés d'être d'abord redevables et à laquelle nous devons être attentifs.

Tout cela se passe dans un contexte que nous ne méconnaissons pas, de tension sur les marchés financiers. Vous n'ignorez pas que la semaine dernière encore, à Wall Street, il y a eu une journée extrêmement agitée. Pour la première fois depuis très longtemps, les taux des intérêts à 10 ans se sont croisés avec ceux des intérêts à 2 ans. C'est en général, selon tous les prévisionnistes, un signe fort de descente et même de chute de la croissance aux Etats-Unis, et c'est un signe fort de tension sur tous les établissements financiers. Les établissements financiers, partant de là, auront besoin de faire remonter les taux d'intérêts dans les mois à venir. Donc, cette hypothèse, que nous évoquons depuis longtemps, est aujourd'hui inéluctable, avec... Allons-y, ouvrons très large la fourchette : entre 6 et 8 milliards d'euros. Comment allez-vous financer le relèvement des taux ? Dette municipale ? Dette nationale ? Dette mondiale ? C'est, de toute façon, cette terrible gestion que nous léguerons aux générations à venir, avec la pollution et d'autres problèmes.

Je répète la question : Paris est-elle bien gérée ? Paris tient-elle compte de ses défis face à l'avenir ? Paris répond-elle aux questions qui nous sont posées de manière très brutale et immédiate dans la conjoncture ? Notre réponse est non.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre budget.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Sylvie CEYRAC, du groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Sylvie CEYRAC. - Madame la Maire, j'espère pouvoir aller à la fin de mon intervention. Vous excuserez ma voix qui est en train de partir complètement.

J'interviendrai sur le budget du centre d'action sociale de la Ville proposé pour l'année 2019.

Après avoir réduit votre contribution l'année dernière en faisant des économies, avec l'augmentation des contributions demandées pour le "pass" Navigo, la subvention augmentera de 17 millions d'euros cette année. Le centre d'action sociale est un pilier de la politique sociale de la collectivité parisienne et je sais le travail très important de la Ville dans le domaine de la solidarité.

En réalité, l'essentiel de cette augmentation est dédié aux aides sociales facultatives pour 75 % et plus particulièrement au financement en année pleine de la gratuité des "pass" Navigo. Une gratuité, je le rappelle, que vous aviez supprimée il y a quelques années pour lui substituer une participation des usagers, que vous aviez choisi d'augmenter par ailleurs et ce, jusqu'à 380 euros pour certains.

Ces mesures, mon groupe n'a eu de cesse de les dénoncer. Il y a seulement un an, au cours de la séance budgétaire précédente, je vous alertais sur la diminution alarmante du nombre de bénéficiaires du "pass" Navigo qui en avait découlé et sur le désespoir de beaucoup de bénéficiaires qui ne pouvaient comprendre cette mesure inique. Je me satisfais aujourd'hui de vous avoir convaincue puisque vous avez, au cours de vos vœux, en janvier dernier, annoncé la gratuité des transports pour certains des seniors de Paris. Evidemment, cette mesure à un coût pour le centre d'action sociale, qu'il s'agit de compenser aujourd'hui.

Le deuxième poste de dépenses de fonctionnement du C.A.S.-V.P. concerne le personnel, personnel dont vous précisez que 90 % interviennent auprès des usagers. Je suis préoccupée par ce sujet. Si l'on peut toujours se satisfaire que le centre d'action sociale ne s'inscrive pas dans une dérive de sa masse salariale, certaines simplifications organisationnelles - comme vous le dites - des services du C.A.S.-V.P. posent un problème, d'autant plus que vous annoncez que ces efforts seront reconduits et amplifiés. Que nous réserve la suite ?

La suppression des postes d'adjoints dans la résidence service à la suite de la mise en œuvre du S.P.A.S.A.D. et, plus récemment, la suppression des gardiens dans les résidences appartements les week-ends et jours fériés, ont des conséquences catastrophiques, voire dramatiques - nous devons mieux que cela aux résidents des établissements du C.A.S.-V.P. - qui provoquent un sentiment d'insécurité, dont ils sont nombreux à nous faire part.

Mon groupe soutient la rationalisation de la dépense publique, mais pas au détriment d'un accueil de qualité des personnes hébergées dans nos résidences. Elles ont besoin non seulement de confort, mais aussi de se sentir entourées, protégées, car elles sont fragiles et parfois vulnérables. Soyons donc vigilants.

Je voudrais aussi évoquer la suppression progressive, qui est à nouveau mentionnée, de l'aide PAPADO pour la garde des enfants. La garde à domicile est le deuxième mode de garde à Paris. Je redoute que cette aide puisse être supprimée. Si ce dispositif n'est pas très utilisé, peut-être n'est-il pas très clair et adapté. Faudrait-il en revoir les modalités ?

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci. Vous aviez encore un peu de voix.

Je donne maintenant la parole à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, avant mon intervention, je voulais simplement m'étonner du fait que très peu d'adjoints sont présents sur les bancs de notre Assemblée pour une discussion budgétaire.

Coucou, vous êtes là, mais vous êtes trois !

En mars 2018, Madame la Maire, nous avions voté à l'unanimité du Conseil de Paris le "Plan Climat". C'est dans le même état d'esprit que j'aurais souhaité aborder ce bleu budgétaire climat. Le GIEC l'a confirmé dans son rapport d'octobre dernier : l'Accord de Paris, déjà insuffisant pour tenir l'objectif de n'augmenter la température moyenne que d'un degré d'ici la fin du siècle, n'est aujourd'hui pas respecté, notamment par la France.

Le rôle des acteurs non étatiques sera donc fondamental - acteurs privés, collectivités -, car la transition énergétique ne peut en aucun cas être un obstacle au progrès social. Elle a même pour objectif de le favoriser en créant de la richesse, de l'emploi et du pouvoir d'achat en diminuant notre consommation d'énergie. L'Accord de Paris le montre : il est moins difficile de se mettre d'accord sur un certain nombre d'objectifs que de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les atteindre.

Nous l'avions dit lors du débat sur le "Plan Climat" : le respect des trajectoires est fondamental, autant que peut l'être l'objectif final. C'est la raison pour laquelle nous avions demandé la tenue d'un tableau de bord du respect des engagements du "Plan Climat". Vous le savez, car je le répète inlassablement au fil de mes interventions sur l'empilement des plans, mesures et programmes divers votés par notre Assemblée en matière d'environnement, l'évaluation de notre action est encore plus importante que les objectifs annoncés. C'est une nouvelle culture à laquelle je vous invite à réfléchir. Je me permets de faire référence à ce que disait, hier encore, dans sa tribune au "Journal du dimanche" le prix Nobel d'Economie, Jean TIROLE qui appelait, sur un autre sujet, à une évaluation précise des politiques publiques.

Le bleu Climat 2018 est une déception. D'abord, dans sa forme : il est nettement moins complet que les précédentes éditions. Ainsi, nous n'avons aucun chiffre sur les consommations de carburant de la flotte municipale. L'exemplarité de l'administration parisienne est pourtant fondamentale. La part des carburants diesel a progressé de 30 % en 2016, 48 % en 2017. De même, on compte toujours un tiers de bennes diesel dans le parc de la DPE alors que 100 % des bennes des délégataires roulent au gaz naturel, voire avec une motorisation électrique. Il aurait été préférable de mettre les statistiques actuelles au regard des objectifs du Plan Climat. Nous aurons prochainement un bilan carbone de l'administration parisienne et du territoire parisien. Cela ne doit pas nous priver d'indicateurs en attendant.

Le bleu Climat est davantage une communication sur les actions engagées et moins un bilan sur les résultats obtenus. Sur les mobilités, par exemple, on peut dire que 2018 aura été une année noire : Vélib' a pris un an de retard sur son déploiement. Rien n'est dit sur ce sujet dans le bleu Climat. Autolib' a été tout simplement démantelée.

Sur le logement, nous restons sur le rythme de 5.000 logements réhabilités par an. C'est trop peu : 42.000 logements sociaux ont été traités. Il faudra attendre 2055 ou 2060, à ce rythme, pour une réhabilitation complète du parc social.

Sur l'urbanisme, 2018 a été marqué par des opérations à l'antipode des principes du Plan Climat. Pour prendre un seul exemple, Bercy-Charenton ou encore le T.E.P. Ménilmontant conduisent à densifier une ville déjà particulièrement dense.

Enfin, sur le plan institutionnel, nous resterons vigilants sur la cohérence de vos actions avec celles de l'ambitieux Plan Climat-Air-Energie de la Métropole voté récemment. L'Agora du climat annoncée au printemps 2019 est une première réponse. Nous aimerions en savoir plus sur son organisation et votre souhait d'y intégrer tous les groupes de notre Conseil.

Dernier point : ce que vous appelez la "diplomatie des villes" est un sujet essentiel pour créer une dynamique internationale et favoriser localement la transition énergétique, mais quel bilan ? Rien sur les résultats du C40 - moins d'une page - dont il apparaît davantage comme un outil de communication de la Maire de Paris.

Voilà en quelques minutes les remarques que m'inspire ce document qui n'est pas encore, je le regrette, ni à la hauteur des enjeux, ni évaluable dans ses résultats concrets.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Julie BOILLOT, pour le groupe LRI.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous répétez à l'envie que les Parisiens doivent se réapproprier l'espace public, que les piétons doivent être prioritaires sur tout autre usager, que la marche est le principal mode de déplacement dans Paris, qu'il faut inlassablement la promouvoir pour lutter contre la pollution. Voilà le discours.

Dans les faits, alors que nous sommes sur la fin du mandat, l'Exécutif parisien commence tout juste, à peine, à se donner les moyens de ses ambitions. Je m'explique.

En 2018, vous avez consacré une enveloppe de 1,7 million d'euros pour l'entretien courant de la voirie. La réalité vous a, semble-t-il, sauté aux yeux - M. NAJDOVSKI a peut-être été lui-même victime d'un nid-de-poule en vélo - car l'Exécutif a décidé, au courant de l'année, de lancer un grand plan d'urgence. On en voit en partie la couleur dans ce budget 2019 avec 4,7 millions d'euros, soit 3 millions de plus que l'an dernier. On pourrait croire à un effet "Waouh" mais on revient, en fait, au niveau de l'exercice budgétaire de 2014. C'est comme le "pass" Navigo pour les seniors : on le supprime, puis on le remet quelques années après et on se dit que c'est un nouvel acquis en en faisant des tonnes en termes de communication, budget de la communication qui ne baisse d'ailleurs jamais.

Mon ton est quelque peu ironique mais il ne se base que sur les faits.

Nouvel exemple, celui du montant de l'indemnisation des victimes de chute sur les trottoirs : 300.000 euros en 2014 ; 800.000 euros en 2018. Je laisse à votre sagacité l'établissement du lien entre l'état de nos chaussées et nos accidents.

Enfin, loin de moi l'idée d'être polémique, mais vous avez pris du plaisir ces derniers mois à charger la Région sur le retard de la mise en œuvre du plan Bus. Pour rappel, ce dernier ne sera effectif qu'au printemps 2019 qu'à la réalisation des travaux de voirie qui permettent le maintien d'une vitesse commerciale : 10 millions d'euros sont nécessaires. Ce n'est pas rien. Dans un budget, 10 millions en plus ou en moins, cela se voit. Or, il n'y en a aucune mention dans les documents budgétaires. Je vous le demande, Monsieur GRÉGOIRE : les Parisiens bénéficieront-ils en 2019 des nouvelles lignes du plan Bus ?

Je vais maintenant vous faire un point sur le plan Vélo. Je vais évacuer immédiatement le sujet Région puisque le Conseil régional demande aux collectivités de présenter un plan triennal pour obtenir les subventions d'aménagements qui peuvent tout de même atteindre jusqu'à 50 % des investissements. La Ville de Paris, pour des raisons totalement inconnues, n'a pas présenté initialement les dossiers sous ce format et s'est donc ensuite étonnée que la Région n'examine pas les demandes de subventions pour des raisons de non-recevabilité. Les dossiers sont montés correctement désormais.

Le Conseil régional a donc versé au mois de mars dernier une enveloppe de 4,5 millions d'euros - un record pour un département francilien - et 2 millions d'euros au titre de 2017. Par conséquent, s'il y a du retard en 2020 sur le déploiement du plan Vélo, il faudra donc se retourner sur la Ville. Force est de constater que l'on s'achemine vers un retard.

En effet, l'objectif du plan était de créer 124 kilomètres de pistes cyclables protégées. Or, selon l'observatoire du "Plan Vélo" mis en place par "Paris en selle", voici le bilan des aménagements en site propre réalisé depuis l'adoption de ce plan en 2015 : en 2015, nous avons effectué 0 kilomètre ; en 2016, 5,3 kilomètres ; en 2017, 8,6 kilomètres. En 2018, certes, vous avez livré des aménagements emblématiques comme la première partie de la piste bidirectionnelle de la rue de Rivoli mais, au 31 décembre 2018, vous n'aurez réalisé que 20 % des infrastructures projetées.

À 15 mois de la fin de la mandature, nous concéderons tous qu'il est impossible de combler ce retard. La baisse du budget d'investissement pour la création de voies dédiées, de 400.000 euros par rapport à 2018, interpelle même sur vos réelles ambitions en matière de mobilité douce. C'est encore une occasion ratée de mettre en cohérence les discours et les actes.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviendrai pour ma part sur le budget des affaires scolaires. Nous accordons une importance particulière à ce budget qui engage l'avenir de nos enfants et doit leur permettre d'évoluer dans un environnement scolaire et périscolaire de qualité.

Mes propos concerneront principalement les budgets d'investissement. Ce budget, tel que présenté pour l'année 2019, est stable dans le premier degré et progresse dans le second degré. C'est une bonne chose au regard de l'état de vétusté de nombreux collèges qui ont fait l'objet de moins d'attention ces dernières années que les bâtiments scolaires du premier degré, degré qui a bénéficié de manière globale de crédits conséquents pour financer notamment le périscolaire, dont acte.

Pour autant, aussi stable soit-il, ce budget ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Il n'est pas suffisant au regard des besoins, et surtout au regard de la baisse de l'investissement entre 2013 et 2017 qu'il faut aujourd'hui combler, baisse dénoncée dans un rapport de la Cour des Comptes en juin dernier. Moins 20 millions pour les travaux de construction et grosses réparations, moins 4,6 millions pour les travaux de réparation récurrente, rien de moins.

Ces baisses continuent, on les ressent au quotidien, il est évident que l'on manque de moyens financiers et humains pour répondre à la demande. Chaque année dans les arrondissements, nous arbitrons entre l'urgent et l'urgent. Pour le seul 17e, l'enveloppe dédiée aux dépenses d'investissement est en moyenne de 1,3 million pour 45 écoles, c'est très insuffisant, surtout au regard des coûts parfois exorbitants des marchés de la Ville et des choix draconiens que cela nous oblige à faire.

De manière générale et au-delà des montants se pose la question de la bonne utilisation des deniers publics. Prenons l'exemple des écoles neuves, sujet que nous connaissons bien dans le 17e et pour cause, nous essuyons les plâtres de 3 écoles, et bientôt 4 sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles".

C'est une chose d'engager des montants conséquents pour construire des écoles, 20 millions tout de même pour l'école Rostropovitch, c'est encore mieux de s'assurer que ces crédits sont correctement employés.

Comment comprendre le nombre de difficultés rencontrées dans ces écoles après quelques mois d'utilisation : portes inadaptées, plaques de plafond qui tombent, système de ventilation défaillant, dans des bâtiments prétendument HQE. C'est incompréhensible et inexplicable à la communauté scolaire.

Certes, cela vous permet de faire des effets d'annonce, de création d'écoles dans un contexte de baisse des effectifs à Paris que nous connaissons tous, écoles que nous peinerons, je le crains, à remplir.

Les budgets engagés doivent répondre à trois exigences pour et seulement pour améliorer le cadre de vie des élèves.

Tout d'abord, la qualité. Au-delà de la qualité des travaux qui est parfois loin d'être à la hauteur des sommes engagées, nous nous interrogeons sur le plan annoncé d'embellissement des écoles et des collèges dans votre communication. La fiche présentée dans le budget indique des crédits d'investissement à hauteur de 150 millions d'euros, c'est un montant important pour lequel, en arrondissement, nous n'avons aucune visibilité. Quels établissements, quoi, comment, combien ?

Autre exigence : la propreté. Nous craignons que les budgets destinés à cet embellissement renvoient à des aménagements pour le moins cosmétiques, alors qu'il existe des difficultés durables, profondes, que la Ville n'arrive pas à endiguer.

Je pense à la lutte contre les rongeurs, 1,6 million prévu au BP 2019 pour le service parisien de santé environnementale, qui a en charge la mise en œuvre le plan de santé environnementale et le plan de lutte contre les rongeurs.

Qui peut imaginer une seule seconde que ce sera suffisant au regard du nombre d'écoles concernées ? C'est bien trop peu compte tenu de l'ampleur de la tâche. Le problème est très loin d'être réglé et les moyens ne sont pas à la hauteur, cela a été rappelé à la dernière séance par Geoffroy BOULARD, ou dans le cadre de la M.I.E. propreté présidée par Florence BERTHOUT.

Troisième exigence : la sécurité. Pas un mot dans votre communication ou dans le rapport budgétaire sur les travaux de sécurisation des écoles, alors que des efforts restent à fournir dans ce domaine. C'est malheureusement ce qui ressort de l'exercice P.P.M.S. effectué en novembre dernier. Certains dispositifs sont encore défaillants : alarmes qui ne fonctionnent pas, mal situées dans l'école, au point que les élèves ne l'entendent pas. Il manque des visiophones dans les établissements scolaires.

Là aussi, trois ans après les attentats à Paris, comment comprendre que tout ne soit pas opérationnel ?

Madame la Maire, vous prétendez faire de l'accueil des familles à Paris une priorité. Cela commence par la mise en œuvre d'une offre scolaire et périscolaire de qualité, sûre, dans des locaux propres et en bon état.

Le compte n'y est pas, ce dernier budget de votre mandature était l'occasion de combler le retard signalé par la Cour des Comptes, et d'envoyer un signal fort aux familles parisiennes. Au-delà des traditionnels écrans de fumée, certes sympathiques comme le budget participatif, mais largement insuffisants.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Jean-Baptiste MENGUY, pour le groupe LRI.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame la Maire, Mesdames les adjoints, Messieurs les adjoints, merci d'être présents pour cette discussion budgétaire. Cela n'arrive pas tous les ans, et ce n'est pas quelque chose d'important

pour la collectivité, Monsieur le premier adjoint. Mon propos portera sur la politique du logement. J'aurais aimé m'adresser également à l'adjoint chargé du logement, qui a l'air plus intéressé d'être à la buvette plutôt qu'en séance. Ce n'est pas grave, j'irai le voir après.

C'est quand même dommage. Ce sera trop tard.

Nous avons besoin d'une politique du logement à Paris qui créé enfin une dynamique au service de l'offre, tant pour nos concitoyens, qui ne parviennent pas à se loger, que pour l'ensemble des professionnels de l'immobilier, notamment les investisseurs créateurs d'emplois.

En effet, faut-il à nouveau vous préciser, ce qui n'apparaît pas dans ce budget primitif 2019, que le logement constitue un enjeu majeur économique et social et que c'est l'un des enjeux principaux de l'attractivité de notre capitale ?

Pourtant, le constat est sans appel à Paris et en Ile-de-France. 80.000 permis de construire signés en 2017, c'est le niveau des années 1980 quand il y avait encore moins d'habitants qu'aujourd'hui. Ce déficit de logements entraîne des conséquences préoccupantes pour la qualité de vie et le développement économique de la région capitale, près de 5 millions de mètres carrés vides à Paris et en Ile-de-France, dont 750.000 intra-muros, un gisement qui pourrait représenter jusqu'à 20.000 logements.

Or, vous ne parvenez à transformer que 400 bureaux en logement par an, alors qu'il faudrait au moins doubler la production pour répondre à la demande croissante de logement.

La lecture des documents budgétaires n'est guère rassurante en la matière, quand on nous les transmet en temps et en heure. Le dispositif est évoqué très à la marge, mêlé aux opérations de conventionnement et de préemption dans le diffus, sans aucun chiffrage budgétaire ni objectif opérationnel.

La loi Elan quant à elle est au moins claire sur ce point, elle permet de simplifier les procédures et les normes techniques pour faciliter la reconversion de bureaux en logements par la création d'un bonus de constructibilité incitant les propriétaires à la transformation de bureaux.

Ainsi, par des droits à construire additionnels, jusqu'à 30 %, les propriétaires auraient le droit de construire des surfaces de logement supplémentaires.

Outre l'augmentation de la surface constructible, cela entraînerait une diminution du prix de vente du bâtiment au mètre carré dont les Parisiens également ont besoin. Avec ce type d'opération, nous parvenons à des objectifs de création de logements atteignables, financièrement équilibrés, car ces transformations de bureaux se feraient dans le cadre de programmes de logements intermédiaires.

A cet égard, l'Exécutif a un retard certain à rattraper en particulier par rapport à la promesse de votre prédécesseur, Madame la Maire, ne serait-ce que par le net déséquilibre au détriment de logements PLS dans des programmes qui sont souvent en deçà de 30 %.

C'est si vrai que certains de mes collègues maires d'arrondissement vous demandent, par des vœux répétés, de revenir à des financements équilibrés à destination des classes moyennes. Sans compter l'objectif non atteint des 3.000 P.L.I pour cette mandature que vous avez fait voter dans le plan local de l'habitat en 2015, on est bien loin des 3.000 logements puisque vous en avez financé à peine 200 en moyenne par an au lieu des 500 prévus.

Les conventionnements que vous pratiquez à marche forcée depuis 2014 de logements à loyer libre du parc des bailleurs sociaux, contribuent largement à l'éradication des logements intermédiaires.

On le voit bien, dans ce budget primitif 2019, votre priorité réside à nouveau dans des dépenses principalement ciblées sur la préemption, encore 148 millions d'euros cette année pour acquérir des logements déjà occupés, ce qui demeure coûteux et improductif.

L'accession sociale à la propriété demeure toujours le parent pauvre du budget logement, 0,3 million de crédits, et un blocage idéologique de vente de logement social aux locataires désireux de devenir propriétaire.

Nous avons également déposé un vœu en ce sens en vue d'élaborer un plan de relance de l'accession sociale à la propriété, permettant par la vente de 1 % du parc HLM de la Ville, à des ménages à revenu moyen, d'accéder enfin à la propriété.

Pour mettre en œuvre ces 2 propositions de vœu et enfin répondre à la forte demande des Parisiennes et Parisiens qui aspirent légitimement à se loger dans la capitale, Madame la Maire, il vous appartient d'appliquer la loi, tant pour accélérer la transformation de bureaux en logements, que pour rendre accessible la propriété d'un logement aux locataires sociaux. Il serait incompréhensible, voire incohérent de qualifier dans votre communication votre politique de logement de grande priorité de la mandature et de continuer d'ignorer l'accession sociale à la propriété.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Il vous reste quatre minutes, pour le groupe LRI.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci.

Madame la Maire, dans votre communication le mois dernier, vous vous réjouissiez que la rémunération des femmes au sein de la collectivité parisienne soit seulement inférieure de 7,1 % à celle des hommes, contre 8 % en 2016. J'avais déjà souligné que ces écarts sont inférieurs à ceux de la fonction publique d'Etat. Les progrès accomplis à Paris sont très faibles, l'écart n'ayant été corrigé qu'à hauteur de 0,9 %.

Par ailleurs, vous imputez l'essentiel de l'écart à, je cite, "des mécanismes connus", comme le recours plus important au temps partiel ou la surreprésentation des femmes dans des filières moins rémunératrices. D'abord, le fait que des mécanismes soient connus ne signifie pas qu'ils sont acceptables. Il n'est ainsi pas acceptable que parmi les agents à temps plein, je dis bien à temps plein, de la Ville de Paris les plus faiblement rémunérés, dans le premier décile on compte deux tiers de femmes. Il n'est pas acceptable non plus, alors que les femmes sont majoritaires au sein des agents de la Ville, qu'elles ne représentent que 40 % du dernier décile des agents les mieux rémunérés.

Allons plus loin dans l'analyse des chiffres du rapport sur l'égalité professionnelle femmes/hommes. Eliminons donc les causes que vous qualifiez de mécanismes connus, ce qui signifie que vous recrutez surtout des femmes dans des filières peu rémunératrices et beaucoup moins dans celles qui le sont plus. Eliminons aussi le fait que beaucoup d'agents sont contractuels et que les femmes sont représentées dans les temps partiels. Ne considérons que les agents à temps plein. Le rapport, qui fournit beaucoup de chiffres bruts - à charge pour nous de faire les calculs -, nous montre, car j'ai fait les calculs, que si l'on considère la population des agents de la Ville à temps plein, les écarts de rémunération sont les suivants, décile par décile.

Au sein du premier décile, les agents les moins payés, l'écart est de 3 %. Evidemment, ce chiffre serait très différent si on y incluait les temps partiels. Deuxième décile, écart de 5,3 %. Troisième décile, écart de 7,12 %. Quatrième décile, 7,81. Cinquième décile, 8,42. Sixième décile, 8,37 et je continue. On ne sait pas, puisque le rapport, bien que truffé de chiffres, est très imprécis sur les définitions, si cette rémunération nette mensuelle moyenne inclut les rémunérations accessoires, les heures supplémentaires, etc.

Madame la Maire, nous avons à Paris une maire femme, une femme maire, mais vous ne pouvez pas vous en satisfaire. En tout cas, nous, nous ne nous en contentons pas. Je renouvelle donc la demande qui a été faite aujourd'hui sur d'autres bancs que les nôtres et que j'avais faite en novembre dernier : nous attendons qu'au premier semestre 2019 vous nous présentiez un plan d'action élaboré avec les organisations syndicales, donc pas tout seul, pour réduire ces écarts inadmissibles au sein de la collectivité parisienne. Un plan qui porte sur les recrutements, sur les jurys de recrutement, sur les promotions et sur les rémunérations, un plan avec des objectifs chiffrés, des moyens de les atteindre et un processus d'évaluation en continu.

Les belles paroles, c'est une chose, mais, pour l'instant, cela reste des bonnes paroles et elles sont démenties par les faits, des faits qui sont 100 % à votre main, Madame la Maire.

Je vous en remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il reste deux oratrices dans cette discussion budgétaire.

Je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER pour le groupe UDI-MODEM ; elle n'est toujours pas arrivée.

Je donne donc la parole à Marie ATALLAH, dernière oratrice, pour le groupe des écologistes de Paris. Ensuite, nous aurons la réponse de l'Exécutif.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à l'heure de la crise inédite que traverse notre pays, l'enjeu de lutter contre les inégalités devient crucial. Ce besoin de justice est bien à l'origine de la colère exprimée par nos concitoyens, colère légitime qui

anime le débat public dans notre pays. Une colère tout à fait prévisible face à l'abandon de la question sociale par le Gouvernement du Président MACRON. Cet abandon des questions sociales, nous le vivons et le rappelons ici à chaque débat budgétaire.

Faute de temps et pour ne donner qu'un exemple sur le budget social de cette année, nous soulignons l'augmentation de la dette de l'Etat par rapport à sa contribution obligatoire de l'Allocation personnalisée à l'autonomie versée par la Ville pour soutenir les personnes âgées dans leur vie quotidienne. L'Etat participe cette année à un niveau quatre fois inférieur à la moyenne nationale.

Face au recul de l'Etat dans le domaine sanitaire et social, nous tenons aujourd'hui à exprimer très clairement notre satisfaction, en tant qu'élus écologistes, du budget social que vous nous proposez. Nous considérons qu'il est juste et responsable et nous devons poursuivre cet effort pour faire face aux défis majeurs que nous nous sommes fixés ensemble. Je citerai ici l'enjeu de la lutte contre les exclusions avec notamment son action ciblée sur les femmes S.D.F. et les migrants, notamment les mineurs isolés étrangers, dossier porté par Dominique VERSINI et ses équipes, la lutte contre l'isolement des personnes âgées, qui est au cœur de l'action menée par Galla BRIDIER avec la mesure phare de l'accès gratuit des transports sous conditions de ressources et le dispositif du logement accompagné ; le Plan "crack" et son budget de 1 million d'euros porté par Anne SOUYRIS visant un accompagnement au plus près des usagers dans les quartiers.

Après ces exemples de défis majeurs, s'agissant de nos amendements, le groupe Ecologiste souhaite contribuer au renforcement de notre politique sociale dans certains domaines. Par exemple, dans le secteur de la santé. L'accès aux soins étant un enjeu prioritaire pour Paris, nous vous proposons un amendement renforçant notre soutien aux centres de santé, ainsi qu'au secteur associatif agissant contre les infections sexuelles transmissibles et le V.I.H.

Pour combler le recul de l'Etat dans le financement des contrats aidés, nous proposons un amendement qui vise à renforcer le secteur de l'insertion par l'activité économique dans le secteur de l'économie sociale et solidaire porté par Antoinette GUHL.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

Une action importante et efficace qui s'adresse aux bénéficiaires du R.S.A., dont le nombre est en baisse année après année grâce à notre politique d'insertion ambitieuse.

Je terminerai cette présentation de nos amendements par un sujet qui nous tient particulièrement à cœur : oui, il y a un effort de la collectivité parisienne en faveur de l'accueil des réfugiés, un effort qui ne faiblit pas car on constate une stabilité des crédits d'investissement par rapport à l'année précédente avec plus de 1 million d'euros, ainsi que des crédits de fonctionnement qui s'élèvent à plus de 675.000 euros.

Malgré cet effort, la forte croissance d'un public qui est le mineur non accompagné vivant dans la rue à Paris, la saturation de dispositifs du D.E.M.I.E. rend nécessaire de trouver des solutions pour ces jeunes, mineurs parfois, mais parfois majeurs, vivant dans des conditions intolérables dans la rue. Le discours certes légitime consistant à fustiger l'inaction de l'Etat dans ce domaine, c'est intenable pour nous au regard de l'urgence dans laquelle se trouvent ces jeunes.

C'est pourquoi nous portons à ce budget un dernier amendement demandant la création d'un accueil de nuit pour ces jeunes en errance dans notre ville.

Pour conclure, je souhaite adresser nos remerciements à nos services sanitaires et sociaux, à nos associations et surtout aux nombreux bénévoles parisiens et parisiennes impliqués dans la lutte contre les exclusions dans notre ville aux côtés des professionnels. Leur contribution est précieuse pour construire la ville inclusive que nous souhaitons.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour cette intervention qui clôt notre débat sur la discussion budgétaire.

Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vais donner la parole pour vous répondre, d'abord à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous pour vos interventions pour cette longue journée d'échange qui permet, je l'espère, d'avoir une approche plus pédagogique de notre budget qui est un document par nature extrêmement technique, complexe et lourd. Cependant nous avons essayé, pour ce budget, de présenter les choses de façon plus pédagogique.

D'abord, peut-être l'ignorez-vous, nous vivons un moment historique : il s'agit du dernier budget des deux collectivités, la Commune et le Département, puisqu'à compter du 1er janvier prochain, nous serons une collectivité à statut particulier unique et il n'y aura plus qu'un seul budget. Enfin, je dirais, parce que cela permettra évidemment un peu plus de transparence.

D'ores et déjà, vous le savez, les documents budgétaires que nous votons sont identiques de commune à commune, ce qui permet d'avoir pour la première fois une vision globale sur les secteurs de politique publique engagés.

Egalement puisqu'il y a pour ce budget une approche - j'espère que vous l'avez observée - dite par fonction, ce qui permet d'avoir une approche du budget non pas par structuration, par norme de comptabilité publique, en l'occurrence la M57, mais par nature de politique sectorielle. Cela permet d'avoir une approche globale, inclusive, dans laquelle il y a, à la fois sur un domaine donné, les dépenses de personnel, les achats publics, les subventions, etc. Cela permet évidemment une bien meilleure compréhension des enjeux du budget.

Il y a eu énormément d'interventions et il me sera difficile de revenir sur tout. Je vais essayer surtout d'éviter de répéter ce qui a déjà été fort bien dit. Je voudrais simplement rappeler en introduction quelques éléments de nature générale sur les grands équilibres de la construction de notre budget.

Cela aura dans mon esprit deux objectifs : d'abord expliquer où sont les priorités politiques du budget, parce qu'au-delà de sa dimension technique, il est évident que le budget est d'abord le moyen d'affirmer un certain nombre de priorités politiques ; ensuite, et je l'espère pour ceux qui s'en inquiètent, d'éclairer nos débats, et au-delà de notre Assemblée éclairer le débat auprès des Parisiens sur les grands enjeux du budget.

Puis ce sera pour reprendre les questions que Jean-François LEGARET nous adressait : est-ce que la Ville de Paris est bien gérée ? Est-ce que la trajectoire d'endettement est soutenable ? Est-ce que tout cela est conforme aux engagements politiques et donc moraux que nous avons pris, en particulier Anne HIDALGO lors de la campagne de 2014 ? J'ose imaginer que vous savez que je vais répondre oui à ces trois questions. Mais le dire ne suffit pas et je vais donc me faire fort de vous le démontrer.

D'abord, c'est pour vous dire que ce budget est construit autour d'une priorité et c'est la même depuis le début de la mandature, parce que c'est la même stratégie financière depuis le début de la mandature, et qui est donc de mettre en œuvre le programme d'investissement de la mandature.

Ce programme d'investissement a été présenté par Anne HIDALGO aux Parisiens. Il permet via les investissements de mettre en œuvre les politiques publiques que nous avons portées : la priorité au logement, la livraison d'un très grand nombre d'équipements publics - nous reviendrons en détail sur ce point. Là encore, il y a un rythme d'inscription en autorisation de programme et en crédit de paiement à hauteur de 1,7 milliards d'euros ; c'est la traduction de la mise en œuvre de ce programme d'investissement de mandature.

Pour le deuxième pilier de cette stratégie budgétaire, nous avons toujours dit que deux tiers de ce programme d'investissement de la mandature sont financés, comme on dit techniquement, par de l'autofinancement, à savoir les excédents de la section de fonctionnement, l'argent que nous arrivons à dégager quand on soustrait nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement, et les recettes réelles d'investissement. Tout cela doit permettre de couvrir deux tiers des investissements.

Ensuite, le dernier tiers est financé par du recours à l'endettement. Là encore, c'est de façon très exactement conforme à la stratégie budgétaire qui avait été financée. Pourquoi ? Parce qu'il est plus intelligent de financer ses investissements par la dette que par l'augmentation des recettes, et notamment par l'augmentation de la fiscalité locale, parce que nous ne finançons que des investissements et pas du tout ce que nous consommons aujourd'hui - je reviendrai dans un instant sur la question de la dette qui a occupé de nombreuses interventions de l'opposition.

Ensuite, c'est parce que les conditions dans lesquelles nous avons recours aux financements extérieurs, par des émissions obligataires ou des emprunts bancaires plus classiques, se font dans des conditions bancaires extrêmement favorables. Elles traduisent deux choses : premièrement c'est très peu onéreux pour la Ville d'y recourir ;

deuxièmement, contrairement à l'opposition, les gens, qui sont chargés de porter un jugement externe sur la situation financière de la Ville, sont élogieux. J'y reviendrai juste après.

A partir de cet engagement, nous avons construit un budget qui, là aussi, respecte le troisième pilier d'engagement de notre stratégie budgétaire : c'est un budget au service du pouvoir d'achat des Parisiens et c'est un budget au service du développement des services publics parisiens.

Pourquoi préservant le pouvoir d'achat ? C'est parce que contrairement à beaucoup d'autres villes, qui ont augmenté la fiscalité locale pour financer leurs investissements, nous avons fait le choix de maintenir la stabilité des impôts. Deuxièmement, c'est parce que tout l'effort budgétaire en fonctionnement est consacré à la mise en œuvre du programme d'investissement via la livraison des équipements dans lesquels il faut financer les équipements livrés, que ce soit en matière d'équipements de petite enfance, d'équipements sportifs, culturels, etc.

Oui, nous devons recruter des personnels pour cela et en assurer le fonctionnement, mais tout cela se fait au prix d'une très grande sobriété de la section de fonctionnement. Là, je comprends que ce ne soit jamais assez aux yeux de ceux qui en permanence instruisent le procès de la dépense publique, mais nous avons une section de fonctionnement qui, dans le budget qui vous est proposé, n'augmente que de 0,38 % ! C'est-à-dire beaucoup moins que l'inflation et beaucoup moins que la norme de dépenses de 1,14 % que nous a fixé le contrat avec l'Etat. Nous avons toujours dit que nous ne le respecterions que dans la mesure où il ne viendrait pas empêcher notre stratégie budgétaire et la réalisation des engagements que nous avons pris devant les Parisiens. Ce budget est donc extrêmement ambitieux pour le service public parisien.

Cela m'amène à la question de la dette. Je suis désolé de vous le dire - je l'ai même dit de façon un peu agacée tout à l'heure - mais essayez de sortir du registre de la pensée magique ! Pierre-Yves BOURNAZEL, qui n'est pas là après nous en avoir fait le reproche, parle de 8 milliards d'euros. Cela a été répété par Mme la présidente Florence BERTHOUT…

C'est vrai, vous avez fait une première correction de 500 millions d'euros par rapport à votre intervention. Comme quoi je ne désespère pas de finir par vous convaincre sur la réalité des chiffres !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - N'en rajoutez pas en fin d'après-midi !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - D'accord.

Monsieur LEGARET, vous avez parlé d'une très grosse fourchette mais vous avez aussi évoqué ce chiffre de 8 milliards. Vous vous référez pour cela à un document qui est en partie le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les marges de manœuvres financières : "La soutenabilité d'une stratégie - Exercice 2013 et suivants", en page 5, sur les 70 pages que constituent la synthèse de ce rapport.

Je vous lis la phrase, non pas pour critiquer la Chambre régionale des comptes, loin de moi cette idée, mais simplement pour vous dire que même aux magistrats financiers, il arrive de se tromper et parfois même lourdement…

Madame BERTHOUT, souffrez que je vous lise la phrase et que je la commente.

"En 2015, la capacité de désendettement de la Ville devait correspondre à 13 ans d'épargne brute pour passer à 18 ans en 2017, avant de redescendre à 15 ans en 2018".

Il se trouve que depuis nous avons un joli document administratif qui s'appelle le C.A., le compte administratif, que nous avons voté en juin 2018 et qui donne la réalité. La réalité ! Pas vous, mais vous auriez dû parce qu'il donne la réalité des comptes administratifs réalisés.

En 2017, je parle en exécution, nous arrivons à un niveau historique d'épargne brute à 635 millions d'euros d'excédent de la section de fonctionnement. On peut tourner cela dans tous les sens mais la capacité de désendettement est de 8,9 années et pas de 18 ans. Si vous vous référez à ce document, je dois vous dire, et heureusement pour nous tous d'ailleurs, qu'il s'est révélé incorrect.

Je redis une autre phrase, qui est à la page 6 de ce rapport et dont je comprends aussi que vous y fassiez référence : "En second lieu, en l'absence d'autres ressources budgétaires qui lui soient affectées, l'épargne brute devra bien financer l'encours résiduel de la dette à la fin de la mandature 2014-2020 estimé actuellement à près de 7,5 milliards d'euros".

Cela me fait très plaisir de vous informer très officiellement…

… mais normalement vous voudriez le savoir, qu'à la fin de l'année 2018, c'est-à-dire maintenant, en prévision d'exécution, nous serons à un niveau de dette de 5,7 milliards d'euros, et le budget que nous vous présentons au vote, pas le peut-être, pas celui qui aurait été, ou pas celui qui aurait pu, celui que nous proposons au vote aujourd'hui prévoit une dette maximum, à la fin de l'année 2019, de 6,6 milliards d'euros, et en réalité, même quand on prend uniquement le périmètre des emprunts obligataires et des emprunts bancaires, de 6,3 milliards d'euros.

Vous pouvez le dire dans tous les sens, en parlant de 7,5 à 8 milliards d'euros, vous vous trompez a minima d'un milliard d'euros de la cible. Vu le niveau d'écart, cela ne s'appelle pas une bataille de chiffres, cela s'appelle une incompréhension complète sur la réalité des chiffres. Je suis désolé de devoir vous rappeler à la réalité de ces chiffres. C'est quand même cela, pour le débat démocratique, que nous ne fassions pas des erreurs d'appréciation de la part de l'opposition, à hauteur de 1,4 milliard d'euros sur la cible de dette. Ou alors, cela explique l'incompréhension dont vous témoignez dans vos interventions.

Je vais vous donner un exemple qui illustre ce point. Je ne sais pas si vous vous en rappelez, mais au B.P. 2018, nous avions voté une autorisation d'emprunt à hauteur de 700 millions d'euros. Qu'est-ce que cela veut dire, Monsieur LEGARET, vous qui êtes familier de cet exercice ?

Cela veut dire que nous fixons une autorisation maximum d'emprunts destinés à couvrir les besoins pour financer les investissements, si d'aventure il n'y avait pas de bonnes nouvelles en recette.

Première bonne nouvelle, c'est que, comme nous avons fait des économies, comme nous avons été extrêmement rigoureux dans la gestion, nous présentons au budget supplémentaire une correction de l'autorisation maximum d'emprunt de 700 à 500 millions d'euros. En réalité, comme nous avons fait beaucoup de choses, et je remercie là aussi tous les adjoints qui sont mobilisés pour faire en sorte que tous les équipements que nous livrons, tous les marchés que nous négocions, nous essayons de le faire dans les meilleures conditions, les plus précautionneuses, les plus rigoureuses pour les deniers de notre collectivité, nous n'aurons en réalité augmenté la dette en 2018 que de 178 millions d'euros.

Madame BERTHOUT, vous faites une erreur habituelle des non-familiers des questions budgétaires. Vous vous intéressez au budget et aux trajectoires, et pas aux réalisations. C'est ce qui fait toute la différence entre la fiction et le réel. Je suis désolé, étudiez un peu plus les documents, cela nous permettra d'avoir un dialogue un peu plus sain collectivement.

Je voudrais… Mais ce n'est pas un problème de mépris, c'est un problème de débat démocratique de compréhension des chiffres.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - S'il vous plait, peut-on laisser M. le premier adjoint vous répondre ? Ne l'interrompez pas. Vous n'arrêtez pas de l'interrompre et de l'apostropher.

Emmanuel GRÉGOIRE, la parole est à vous et pas aux autres.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci. Cela s'appelle les chiffres, cela s'appelle la comptabilité publique. Ce n'est pas une relation à la vérité, c'est une relation avec ce que vous fantasmez de la réalité. Je suis désolé de vous le dire, et je continuerai à le faire, c'est faux, ce n'est pas parce que vous le martelez que cela deviendra plus vrai.

Je voudrais apporter quelques éléments de réponse aux amendements et vœux rattachés au budget.

Nous avons eu des discussions constructives et exigeantes sur tous ces sujets qui nous conduisent à vous proposer une lettre rectificative en crédit hors masse salariale et en emploi, comme c'est un exercice habituel dans notre Assemblée.

Nos échanges vont permettre de renforcer les moyens consacrés par la Ville aux priorités du mandat. J'en développerai quelques exemples.

En premier lieu, nous avons eu la confirmation, ces derniers jours, d'une bonne nouvelle en matière de co-financement dans le champ des politiques sociales, qui nous permet d'augmenter l'inscription liée au co-financement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, pour l'octroi par la Conférence des financeurs, d'un montant de 5 millions d'euros, et non de 4 millions d'euros, grâce à l'action de ma collègue Galla BRIDIER.

Au-delà, plusieurs mesures visent à renforcer la politique de la Ville en faveur de l'emploi, partant du pouvoir d'achat des plus modestes. Le contexte économique et social dégradé et les mauvaises nouvelles provenant de l'Etat

nous amènent ainsi à abonder le budget de la Mission locale, cher Nicolas BONNET, structure qui accompagne près de 20.000 jeunes à Paris.

En outre, nous souhaitons qu'un effort supplémentaire soit réalisé à destination des structures d'insertion par l'activité économique, portées notamment par le groupe Ecologiste de Paris.

Nous avons souhaité, par ailleurs, réaliser un effort complémentaire en faveur de l'éducation et de la jeunesse. Ainsi, sur la proposition du groupe Communiste, nous proposons une augmentation des crédits alloués aux classes de découverte et au dispositif "Paris Jeunes Vacances".

Dans le même esprit, chers Léa FILOCHE et Yves CONTASSOT, nous souhaitons encourager la poursuite de l'expérimentation lancée avec succès dans le 14e arrondissement, sur la réduction du poids des cartables des jeunes collégiens en abondant la dotation manuels scolaires et nouveaux collèges. Nous souhaitons également accélérer l'équipement numérique des écoles élémentaires.

Enfin, pour enclencher l'ambitieux engagement de la Ville d'interdiction des contenants en plastique dans la restauration collective en 2022, soit trois ans avant l'obligation fixée par la loi, un complément de subvention aux caisses des écoles est prévu.

Au-delà, nous approfondissons encore notre action en faveur des politiques environnementales, sans les opposer aux exigences en matière sociale. Nous proposons donc d'augmenter le soutien de la Ville aux associations agissant en faveur de la préservation des sols et de la dépollution de la Seine. En parallèle, cher David BELLIARD, nous souhaitons renforcer le soutien au développement des ressourceries et recycleries.

J'aimerais également vous parler du sujet des mobilités qui a fait l'objet de plusieurs amendements ou vœux.

En premier lieu, comme je l'ai déjà indiqué précédemment, nous sommes en cours de rédaction finale d'une étude portant sur la gratuité des transports en commun que nous a confiés la Maire de Paris, vue à l'aune des enjeux environnementaux, avec mes collègues Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI.

Nous avons noté la constance de certaines propositions, qu'elles émanent des groupes de la majorité ou de l'opposition. A la suite de la remise de ladite étude, nous serons en mesure d'analyser rapidement différentes pistes à destination notamment des jeunes et étudiants, conformément au vœu de l'Exécutif qui vous est proposé.

J'en profite pour rassurer les élus du groupe Ecologiste de Paris. La Ville respecte scrupuleusement la réglementation en matière d'utilisation des recettes de stationnement. Si ces recettes de stationnement immédiat ne peuvent pas être affectées, celles des F.P.S. sont, conformément au C.G.C.T., destinées à la mobilité et à la voirie.

Je voudrais faire amende honorable, Madame la Présidente BERTHOUT. Je n'avais pas vu l'amendement n° 48. N'ayant pas eu le plaisir de l'intégrer à la L.R., je vous proposerai un amendement sur votre vœu pour l'accepter de façon à ce qu'il ne soit pas gagé sur le chapitre 012 des charges de personnel et frais assimilés, mais gagé sur les provisions, ce qui nous permettra de l'adopter et de corriger mon erreur factuelle sur le dépôt de cet amendement. Ce ne sera pas traité comme L.R. 2 mais comme amendement en séance. J'ai fait une erreur, c'est bien normal.

Je voudrais finir en vous disant mes remerciements pour avoir travaillé sur tous ces sujets. C'est toujours un travail très fastidieux. Je sais que plusieurs groupes ont fait état de difficultés sur la préparation de ce débat budgétaire qui concerne des documents extrêmement massifs. Nous avons eu quelques jours de retard dans la production des documents pour des raisons informatiques. Nous veillerons, l'année prochaine, à ne pas reproduire ces quelques jours que nous avons perdus.

Je voudrais vous redire ma disponibilité pour dialoguer avec l'ensemble des groupes de notre Conseil pour préparer ces documents budgétaires et, pour finir, vous dire que j'ai une grande fierté à mettre aujourd'hui, sur la table de notre Assemblée, ce budget parce qu'il réunit deux conditions qui, à nos yeux, sont essentielles.

La première, c'est qu'il est rigoureusement conforme aux engagements que la Maire de Paris a présentés aux Parisiens en 2014, et qu'en démocratie, c'est quand même un enjeu central que nous fassions ce pour quoi nous avons été élus, et que nous restions fidèles avec constance aux engagements que nous avons pris devant les Parisiens et dont ils nous ont honorés par leur vote.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Le deuxième, c'est que, dans le contexte troublé que connaît notre pays, nous avons la certitude que le budget que nous proposons aujourd'hui sera un budget utile pour le pouvoir d'achat des Parisiens, utile pour la qualité des

services publics, et utile aussi pour redistribuer un petit peu aux Parisiens qui souffrent le plus, un certain nombre des bienfaits et des biens communs que nous déployons à leur service. Merci à tous pour votre travail et je vous invite à voter avec confiance ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE, pour ce travail et ces réponses.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX pour compléter sur la dimension emplois et ressources humaines de ce budget.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le budget primitif emploi qui vous est présenté pour 2019 porte deux exigences : d'une part, la sobriété et le sérieux budgétaire qui s'inscrivent dans la démarche de contractualisation telle qu'elle vous a été rappelée et, d'autre part, la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation des ambitieux objectifs de la mandature, notamment son plan d'investissement.

Ainsi, le budget emploi n'évolue que dans le cadre de 1,8 % par rapport au budget qui vous avait été présenté l'année dernière. C'était un cadre modéré, maîtrisé et loin de l'extravagance faite dans sa présentation par certains d'entre vous.

Concrètement, les efforts en matière d'emploi ont évidemment porté sur des priorités définies par Mme la Maire : la création, l'extension, la restructuration d'équipements publics sont accompagnés de 120 postes nouveaux dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du sport et de la culture. La propreté bénéficie de la création de 80 postes supplémentaires qui viennent régulariser les sureffectifs autorisés en 2018 pour la mise en œuvre des équipes mobiles, dite "urgence propreté" suite notamment au rapport de la M.I.E. et conformément aux engagements de la Mairie.

L'aide sociale à l'enfance est un secteur important pour nous. L'Exécutif, sous l'impulsion de Dominique VERSINI, a engagé une réforme structurelle ambitieuse. Ce sont donc 34 postes supplémentaires qui seront créés. Poursuivant l'effort inédit d'amélioration de l'accueil de la petite enfance, la Ville porte la création à 44 nouveaux postes en 2019 afin d'assurer le fonctionnement de 171 places supplémentaires dans les crèches en régie sur les 371 au total qui seront livrées sur l'année à venir.

En matière de redéploiement, nous travaillons de manière ciblée et précise. Les réformes structurelles engagées depuis le début de la mandature nous permettent de dégager des marges de manœuvre nécessaires pour remplir nos objectifs. Nous avons pu nous appuyer sur des tableaux et des chiffres de plus en plus proches de la réalité qui nous permettent de travailler notamment sur des vacances réelles de poste.

Nous poursuivons notre engagement soutenu en matière de reconversion professionnelle qui constitue une priorité forte de notre gestion des ressources humaines. Ainsi, alors qu'en 2016 nous avions pu effectuer 113 reclassements, en 2018, ce sont près de 120 reclassements qui ont été faits : 180 d'entre eux portaient sur des agents de surveillance de Paris déclarés inaptes ; ils ont été affectés dans diverses directions de la Municipalité. Ce travail porte aussi sur des agents tels que des auxiliaires de puériculture ou des éboueurs.

Notre dialogue avec les différents groupes du Conseil de Paris a été constructif et je remercie l'ensemble des élus pour leurs différentes propositions. La lettre rectificative qui vous est présentée est ainsi le fruit de ces échanges et porte sur la création de près de 88 postes.

Elle nous permet d'avancer et renforcer des axes de notre politique municipale, notamment en matière de déprécarisation. Concernant le secteur des bibliothèques, 7 postes d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de l'administration parisienne sont créés afin de remplacer des contrats aidés suite à la suppression du dispositif de l'État.

Je remercie en ce sens le groupe Communiste pour sa proposition : 3 postes supplémentaires seront créés pour l'équipe volante de remplacement. Par ailleurs, 8 postes seront créés pour compenser les départs de personnes en contrat aidé dans les mairies d'arrondissement. Cela fait suite à une discussion également avec le groupe Communiste mais qui portait sur les agents de nettoyage.

Or, nous sommes en train de débuter une action. Le vœu aurait eu pour conséquence de modifier l'équilibre. Enfin, 24 emplois d'assistants contractuels à temps spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires visent à déprécariser les agents vacataires.

La lettre rectificative prévoit également les adaptations à des besoins nouveaux. Nous renforçons l'équipe de contrôle des meublés touristiques et cela fait écho à une demande également du groupe Communiste. En plus des 37 postes déjà prévus, 10 postes d'agents d'accueil de surveillance supplémentaire seront créés pour renforcer la présence dans les espaces verts parisiens.

C'est le fruit de dialogue avec le groupe Europe Ecologie - Les Verts. Grâce au groupe Socialiste, nous aurons 2 animateurs de communauté destinés à accompagner le développement de la participation citoyenne - c'est l'amendement n° 3. Vous l'aurez donc constaté : les amendements des groupes Socialistes et Communiste-Front de Gauche n°s 90 et 94 ont été repris dans la lettre rectificative, ainsi que l'amendement n° 12 du groupe Ecologiste.

Concernant les autres demandes, en réponse à l'amendement n° 8 relatif à la lutte contre l'affichage sauvage présenté par le groupe GEP, nous avons eu une longue discussion mais nous avons abouti à un vœu de l'Exécutif qui permet de rappeler l'engagement de la Ville pour lutter en la matière, tout en tenant compte des premiers effets de la réforme notamment au sein de la DPSP et du travail majeur effectué sur le terrain par nos agents. Je pense que ce vœu, dans sa nouvelle version, recueille le soutien du groupe Europe Ecologie - Les Verts.

L'amendement n° 15 portait sur le permis de végétaliser. Un vœu de l'Exécutif vise à renforcer l'équipe de la Maison du jardinage via le recours à des services civiques.

En réponse à l'amendement n° 20 du groupe Communiste relatif au dispositif "SOS Rentrée" qui existe dans d'autres départements franciliens, un vœu de l'Exécutif est proposé pour lancer une étude visant à connaître le nombre d'élèves concernés par ces problèmes d'orientation et voir ensuite les moyens qui pourraient être mobilisés.

Les vœux n°s 92 et 93 du groupe Communiste sont relatifs aux A.S.E.M. et aux A.T.E. Ce sera un avis défavorable dans la mesure où il faut tenir compte de la situation de la démographie scolaire, actuellement en baisse structurelle à Paris. Néanmoins, les effectifs des agents spécialisés des écoles maternelles et des agents techniques des écoles ont, eux, augmenté. Les moyens mobilisés actuellement correspondent aux besoins nécessaires : on compte 0,9 A.S.E.M. par classe à l'heure actuelle à Paris. J'ajoute qu'un renfort hiver d'emplois a été arbitré favorablement par la Maire auprès des personnels scolaires.

En réponse à l'amendement n° 45 du groupe les Républicains, relatif au temps de travail annuel moyen, ce sera évidemment un avis défavorable, comme d'habitude. Ces éléments sont pointés régulièrement par le groupe les Républicains mais passent à côté d'éléments majeurs pour l'appréciation de la masse salariale de notre Ville et du temps de travail, notamment des spécificités propres aux différents métiers de notre Ville.

Je regrette le titre de cet amendement qui porte sur un plan de "remobilisation" des agents de la Ville. A priori, compte tenu de la très forte mobilisation de l'ensemble des agents de la Ville ces derniers weekends, qu'il s'agisse de la DPE, de la DPSP ou de la DVD, il n'y a pas besoin de mobiliser des moyens pour les remobiliser ! Je regrette donc le ton de cet amendement.

En réponse aux vœux n°s 59 et 77 déposés par les groupes RG-CI et PPCI, relatifs à la modernisation et à l'évaluation des politiques, je rappelle que, sous l'impulsion d'Emmanuel GRÉGOIRE, la Ville a entrepris un travail important de modernisation de son action tant du point de vue de sa relation avec les usagers parisiens que du point de vue du fonctionnement de l'administration. Il y a un certain nombre de projets. Nous travaillons collectivement à la présentation d'une communication qui vous sera faite en 2019 sur ces sujets.

Concernant la problématique plus spécifique de l'évaluation des politiques publiques, Laurence GOLDGRAB n'est pas là. Nous n'avons pas pu aboutir à un terrain d'entente sur ce sujet. J'émettrai donc un avis défavorable mais je suis sûre que nous aurons l'occasion d'y retravailler.

Le groupe PPCI a déposé un vœu sur les forces d'action rapide propreté. Je pense qu'il n'est pas besoin de rappeler la création des 84 postes pour les équipes d'urgence propreté. Ce sera donc un avis défavorable.

Enfin, si l'amendement est accepté, il y a un avis favorable au vœu du groupe RG-CI pour le mécénat que la Ville peut mettre en œuvre à l'attention des P.M.E.

Voilà, très rapidement, les éléments que je voulais vous communiquer suite aux nombreux échanges que nous avons eus pour aboutir à ce budget de l'emploi.

Je tiens véritablement et très sincèrement à remercier l'ensemble des équipes de la DRH qui a fait un travail formidable et qui n'est pas présentée dans tous ces éléments ici. Je le regrette, mais nous n'en avons pas le temps.

Je voudrais également remercier l'ensemble des élus, des groupes qui ont travaillé, les collaborateurs du cabinet de la Maire de Paris et de mon cabinet.

Je ne peux que vous proposer de voter favorablement ce budget emploi.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Véronique LEVIEUX, pour cette réponse et le travail fait au sein de votre délégation avec, bien sûr, la DRH et le Secrétariat général de la Ville. Je veux vous remercier.

2018 PP 99 - Budget spécial primitif pour 2019.

2018 PP 97 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2019.

2018 PP 98 - Dispositions fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons à présent aborder la discussion sur le budget spécial de la Préfecture de police. Je remercie M. le Préfet de nous avoir rejoints. Je vais lui donner la parole dans un instant.

Très rapidement, je veux, Monsieur le Préfet, à la suite de ces différents samedis, dont ce dernier samedi, de manifestations - pour certaines extrêmement violentes - à Paris, vous remercier et remercier l'ensemble des équipes mobilisées. Elles étaient nombreuses. Nous n'avions pas eu l'habitude de voir ce type d'images sur Paris.

C'est vrai que le dispositif de matériel, mais aussi de personnes mobilisées, ont permis de maintenir, autant que faire se peut et sans être débordé, la sécurité à Paris dans le contexte dans lequel nous sommes, observant de très nombreux dégâts puisque, cette fois-ci, le territoire concerné par les différentes manifestations beaucoup plus mobiles s'étendait, en gros, aux deux tiers de Paris. Evidemment, les dégâts sont incommensurables - je l'ai dit ce matin - pour l'économie parisienne, l'emploi, les commerçants et les artisans.

Je tiens ici, devant l'ensemble des conseillers de Paris, à vous remercier pour la qualité du travail qu'il y a eu en amont. Beaucoup de maires d'arrondissement, ici présents, ont eu l'occasion de vous voir à deux reprises : une fois au ministère de l'Intérieur avec le ministre de l'Intérieur et une seconde fois à la Préfecture de police. Ils sont témoins de l'écoute et du travail qu'il y a eu en amont, notamment de la journée de samedi. Je veux vous en remercier. Je pense que ce lien de confiance qui existe entre les élus de la capitale, quel que soit leur bord politique, et vous-même, Monsieur le Préfet, est de nature à pouvoir rassurer. Je pense que dans les moments de déstabilisation ou de grande violence que nous connaissons aujourd'hui, le fait que les institutions se parlent, travaillent, coopèrent et ne soient pas dans des jeux politiciens, est sans doute apprécié.

En tous les cas, les élus de Paris, dans leur majorité - majorité et opposition - ont été, je crois, par leurs appels, à la hauteur de l'événement. Je l'ai dit ce matin. J'ai remercié la majorité comme l'opposition. J'ai remercié aussi ceux qui avaient appelé à la "Marche pour le Climat", qui s'est déroulée dans des conditions extrêmement pacifiques. Je veux les remercier aussi. Pour moi, c'est le sens des valeurs de la République. C'est que, dans des moments comme ceux-ci, chacun essaie non pas de dépasser les clivages, mais d'être à la hauteur.

Je veux dire que je suis fière des élus de cette Assemblée, qui, je crois, ont été à la hauteur et à vos côtés, Monsieur le Préfet, samedi, dans des moments extrêmement difficiles pour toutes vos troupes.

Je vous redis ici ma confiance et la confiance des élus de Paris, comme nous avons eu l'occasion de vous le dire durant la semaine.

A présent, je vous donne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, d'abord, Madame la Maire, pour vos propos de soutien à la Préfecture de police, à l'ensemble des forces de l'ordre. Recevez en retour également l'expression de mes remerciements pour la mobilisation de vos équipes, d'abord de vous-même, de l'ensemble des élus parisiens, des équipes sur le terrain pour

ce travail partagé, chacun dans son domaine de compétences et de responsabilité, dans cet esprit de coopération étroite et confiante qui nous anime et auquel je suis très attaché. Merci.

Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les maires adjoints et adjointes, Mesdames et Messieurs les présidents de groupes, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je suis devant vous en cette fin d'après-midi, comme chaque mois de décembre, pour l'examen par vos soins du projet de budget spécial de la Préfecture de police. C'est un moment important pour le Préfet de police et l'institution qu'il dirige, moment qui matérialise aussi la spécificité et le caractère unique des liens qui unissent la Préfecture de police à la Ville de Paris et à ses habitants. Vous savez - je l'indiquais il y a une minute - à quel point je suis personnellement attaché à l'étroitesse de ces liens.

Mais cet examen, vous l'avez bien sûr évoqué, Madame la Maire de Paris, intervient dans un contexte très particulier, je dirais même inédit, qu'il m'est impossible de ne pas évoquer au préalable même si nous y reviendrons demain après-midi.

Samedi 8 décembre, pour la quatrième semaine consécutive, Paris a connu une série de manifestations et d'actions dans le cadre du mouvement dit des "Gilets jaunes". Mais alors que la démonstration du 17 novembre sur les Champs-Elysées avait eu lieu sans aucun dommage, les samedis 24 novembre, 1er décembre et 8 décembre ont été marqués par des faits de violence d'une gravité sans précédent et par la perpétration de dégradations et de vols d'une ampleur également inédite.

Membres des mouvances de l'ultra-droite ou de l'ultra-gauche, casseurs habituels, mais aussi manifestants désinhibés par la violence environnante et emportés par des phénomènes de foule, tous ont tiré prétexte du mouvement des "gilets jaunes" pour attiser la violence et parfois la haine, atteindre les symboles nationaux - nous songeons tous à l'Arc de Triomphe -, voler et dégrader les biens publics, privés, attaquer les forces de l'ordre et les services de secours aussi.

Le samedi 8 décembre, de surcroît, à partir du milieu de l'après-midi, ce ne sont ni plus ni moins, il faut le qualifier ainsi, que des violences urbaines et des actes de délinquance d'opportunité qui ont été commis à grande échelle dans la capitale. Rien qui ne puisse être assimilé à un mouvement de protestation sociale. Les dégâts matériels sont très lourds, les conséquences économiques sévères et l'atteinte à l'image de Paris est réelle. Nous en avons pleinement conscience.

Les services de la Préfecture de police sont en lien avec les commerçants et les particuliers victimes, pour les appuyer dans leur démarche de dépôt de plainte, identifier les auteurs des vols et dégradations qu'ils ont subis, leur indiquer les possibilités d'indemnisation. Leur est distribué, par les services de police dans la proximité, un courrier que j'ai signé ce matin. A ces riverains victimes, je veux exprimer toute mon empathie et les assurer de la disponibilité de mes services pour les aider.

Permettez-moi, pour conclure cette introduction, de saluer, bien sûr, devant vous, la maîtrise, le sang-froid, le professionnalisme, l'endurance remarquables dont ont fait preuve les policiers, les gendarmes et les sapeurs-pompiers, mobilisés sans relâche depuis plusieurs semaines dans un contexte de tension et de prise à partie sans précédent.

Voilà les quelques mots que je souhaitais prononcer devant vous cet après-midi. J'aurai l'occasion de revenir plus en détail sur ces événements demain, dans le cadre du débat organisé au sein de votre Conseil. Mais il eut été incompréhensible que je passe sous silence cette actualité immédiate.

Je reviens à l'objet même de ce jour : l'examen du projet de budget spécial. Le projet de budget primitif du budget spécial de la préfecture de police que je viens vous présenter cet après-midi, est le deuxième projet de budget intervenant après le transfert des compétences et des moyens opérés par la loi du 28 février 2017 relative aux statuts de Paris.

Comme je l'avais souligné ici même l'an dernier, ces transferts de compétences - nuisances sonores, lutte contre l'habitat indigne, police funéraire, recueil des demandes de titres d'identité -, ces transferts de personnels - plus de 2.000 -, ces transferts de moyens, donc, ont évidemment modifié le périmètre du budget spécial. 2018 a été, à cet égard, une année de transition au cours de laquelle ont été soldés ces transferts, le dernier acte étant intervenu dans le cadre du budget supplémentaire au mois de juillet dernier.

Je veux souligner de nouveau l'esprit qui a accompagné cette année de transition, esprit de compréhension mutuelle, pour toujours trouver les solutions les plus respectueuses de l'intérêt général. J'en remercie vos équipes, comme j'en remercie aussi les équipes de la Préfecture de police, qui ont permis que cette transition se réalise à bas bruit, sans heurts, et avec efficacité.

L'exercice budgétaire 2019 s'inscrira donc dans un cadre stabilisé et je souhaite, comme je l'ai fait, vous remercier, remercier vos équipes, Madame la Maire de Paris, notamment celle du secrétariat général, la direction des finances pour la qualité des discussions et des échanges qui ont eu lieu avec mes propres collaborateurs.

La qualité de ces échanges est d'autant plus importante que la contribution de la Ville de Paris détermine, compte tenu des dispositions législatives, la contribution des autres financeurs du budget de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui représente désormais plus des deux tiers du budget spécial.

C'est dire l'importance de l'examen qui nous rassemble aujourd'hui.

Un mot enfin sur le sens même de ce budget spécial. Il permet de financer l'exécution des missions qui sont confiées au Préfet de police par le fameux arrêté des consuls du 12 Messidor en 8, il faut toujours y revenir, surtout quand on est Préfet de police. Je compte sur vous, Monsieur le Maire du 15e, c'est un sujet bien ancien. Une question éternellement neuve.

Le texte a été codifié par les articles L.2512-1 et L.2512-25 du Code général des collectivités territoriales. Ces missions et ce budget couvrent les dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ce n'est pas rien, celles de la direction de la police générale, des services communs d'intérêt local, tels que le laboratoire central dans ses missions de déminage, l'institut médicolégal, le laboratoire des services vétérinaires, ou encore le service des objets trouvés.

En revanche, je le rappelle et le précise, le budget spécial ne finance pas les missions de police actives, lesquelles ressortent du budget de l'État et de son programme budgétaire numéro 176.

J'en viens à l'examen des sections de ces budgets, la section de fonctionnement tout d'abord.

Le budget spécial trouve en quelque sorte, en 2019, ses nouveaux repères côté dépenses comme côté recettes. 557,1 millions d'euros, c'est le montant de la section de fonctionnement qui vous est proposé. Ce montant est stable, puisque c'est moins 0,03 % par rapport au budget primitif 2018. Ceci témoigne de notre volonté, de notre engagement naturel pour nous inscrire dans le contexte général de maîtrise et de modération des dépenses publiques.

Le montant de la contribution de la Ville de Paris à la section de fonctionnement du budget spécial s'établit à 215,7 millions d'euros en 2019, dont 87,1 pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Pour mémoire, cette contribution en 2018 s'élevait à 217,4 millions d'euros, il y a donc un léger recul. La part affectée à la brigade au sein de cette enveloppe demeurant la même, c'étaient les orientations que vous souhaitiez et que nous avons respectées.

Les autres financeurs du budget spécial sont l'État, à hauteur de 21 %, soit 123,4 millions d'euros, les trois départements de la petite couronne, 19,5 %, et les 123 communes de la petite couronne, 76 millions d'euros pour les communes, 113,8 millions d'euros pour les départements.

Les 9 % restant étant financés par divers contributeurs et des recettes propres. Je rappelle que ces clés de financement, ces clés de répartition sont d'ordre législatif.

S'agissant des missions de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris dont je tiens une nouvelle fois à saluer l'engagement remarquable de l'ensemble de ses militaires et à souligner la qualité des résultats obtenus, il faut rappeler que l'année 2018 a été marquée par des événements exceptionnels. Je pense à la finale de la Coupe du monde de football, je pense à la cérémonie internationale du 11 novembre, ou encore, dernièrement, à la présence sur le terrain, intégrés dans le dispositif des forces de l'ordre, des sapeurs-pompiers de Paris qui ont été fortement mobilisés. À titre d'exemple, ils étaient 650 samedi 8, intégrés dans nos dispositifs sur le terrain, ce qui a permis des réactions très rapides.

2018 a été aussi marquée par des drames. Je songe à la disparition du sergent Jonathan Lassus-David, décédé lors d'une intervention au cœur d'un incendie de parking, c'était le 10 janvier.

Et au caporal Geoffroy Henry, décédé, on s’en souvient tous, suite à une agression à l'arme blanche par la personne même qu'il venait de prendre en charge. C'était le 4 septembre dernier.

Je veux leur rendre hommage avec vous une nouvelle fois aujourd'hui, et témoigner à nouveau à la brigade de ma proximité, de mon soutien, et quand on évoque ces disparitions, de mon émotion.

Le nombre d'interventions de nos sapeurs-pompiers ne cesse d'augmenter. Il s'inscrit, cette année encore, en hausse de 4,5 % et devrait dépasser le nombre de 525.000, dont la très grande majorité dédiée au secours à personne.

Au sein de l'enveloppe globale du budget spécial, il a été possible de majorer de l'ordre de 1 % le budget de la brigade, afin de maintenir ses capacités opérationnelles.

Le budget de la brigade représente ainsi près de 69 % du budget spécial, soit 382,5 millions d'euros. La Ville y contribue à hauteur de 24,4 %, l'État à hauteur de 25 %, les trois départements de la petite couronne pour 30,3 %, et les communes de la petite couronne pour 20 %.

Le budget primitif proposé à votre approbation permet de faire face aux mesures réglementaires, de conforter la dotation aux amortissements et d'améliorer le niveau de médicalisation de la brigade par le recrutement de cinq médecins civils supplémentaires.

J'ajoute par ailleurs qu'à la demande du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et de ses équipes, j'ai engagé un travail important, en collaboration étroite avec l'Agence régionale de santé et l'Assistance publique hôpitaux de Paris. Nous avons tenu une réunion au niveau du directeur général de l'ARS, du directeur général de l'A.P.-H.P., et de moi-même pour lancer ce travail. L'idée étant de trouver les solutions pour réduire le nombre d'interventions de la brigade, qui auraient pu ne pas exiger la mobilisation de sapeurs-pompiers.

Disponible en permanence, réactive et efficace, la brigade, on le constate dans les analyses a posteriori, est trop souvent sollicitée pour apporter des réponses que d'autres acteurs auraient pu eux-mêmes apporter, et c'est ce que nous allons essayer de mettre en place ensemble.

Ce volet a été largement débattu lors de la réunion de la commission consultative de gestion qui, je le précise, a donné un avis favorable au projet de budget.

S'agissant des administrations parisiennes et des services communs, nous avons visé la stabilisation des effectifs après une baisse très sensible en 2018. Et cela, pour nous conformer et faire nôtres les contraintes du budget spécial remanié.

Cette stabilisation en 2019 est nécessaire afin de permettre la poursuite des missions qui sont les nôtres.

Car si le travail des administrations parisiennes et des services communs est plus discret et moins connu que celui de la brigade que vous financez, ou a fortiori des services de police financés par l'État, ces missions participent pleinement aux services rendus aux Parisiens et aux habitants de la Petite couronne, je l'évoquais tout à l'heure, laboratoire vétérinaire, laboratoire central pour les missions non urgentes, etc. Ces services parviennent cette année encore à gagner en efficience. Les moyens qui leur sont consacrés baissent de près de 2 %. Ceci est possible parce que nous enregistrons de meilleures performances grâce à des efforts d'organisation, de productivité engagés depuis plusieurs années et que, bien évidemment, nous poursuivrons.

Quelques mots sur la section d'investissement du budget spécial. Nous sortons en 2018 d'une période d'intenses préparations et d'engagements financiers qui n'ont pas conduit, je le regrette et je sais que vous le regrettez comme moi, à utiliser pleinement les moyens ouverts au budget primitif, notamment sur le volet immobilier. C'est un sujet récurrent.

Nous allons entrer désormais dans un cycle de dépenses bien plus importantes qui nous conduira jusqu'aux Jeux olympiques de 2024.

En 2020, il y aura la seconde phase d'investissements lourds sur la base de Limeil-Brévannes-Valenton, indispensable base de soutien et de formation pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Pour l'investissement, la contribution de la Ville de Paris reste fixée à 15 millions d'euros. Comme les exercices précédents, notre challenge, vous le savez et ce sont vraiment les orientations que je donne à mes équipes dont je salue la mobilisation, que ce soit la Direction des Finances ou le Service des affaires immobilières, c'est de tout faire pour consommer au mieux cette ressource.

Ce financement sera particulièrement mobilisé pour réaliser les opérations immobilières structurantes. J'évoquais Limeil-Brévannes-Valenton mais il faut évoquer aussi la réhabilitation des centres de secours de Rungis, de Bourg-la-Reine, la mise aux normes des bâtiments de Gesvres et de l'I.M.L. - c'est un sujet qui me tient à cœur, la modernisation de l'Institut médico-légal -, ainsi que la poursuite des travaux de façade de la caserne de la Cité.

Au total, la section d'investissement s'élève à 70,2 millions d'euros, en progression par rapport à 2018 - c'est une bonne chose, je vous en remercie par avance -, répartis entre les dépenses immobilières pour 40 millions d'euros et les dépenses de matériels et de véhicules, particulièrement importantes pour la Brigade, à hauteur de 30 millions d'euros.

Tels sont, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance préalablement à la discussion de votre Conseil. Je sais votre attachement aux missions de la Préfecture de police financées par le budget spécial et je souhaite vous remercier de votre attachement et de votre sollicitude pour notre institution.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet. Merci pour vos paroles et cette introduction à nos débats.

Je vais tout de suite donner la parole à la première oratrice, Mme PAWLIK, pour le groupe PPCI.

Mme Déborah PAWLIK. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, avant toute chose, je souhaiterais bien évidemment aujourd'hui rendre hommage aux forces de l'ordre, policiers, gendarmes, pompiers qui n'ont ménagé ni leur peine, ni leurs efforts depuis des semaines. Des femmes et des hommes exemplaires qui sont mobilisés jour et nuit pour assurer la sécurité des Français, protéger commerces et bâtiments et défendre nos institutions.

Si l'engagement des forces de l'ordre a été remarquable sur l'ensemble du territoire national, il a été plus saillant encore, Monsieur le Préfet, à Paris où elles ont été victimes d'un incroyable déchaînement de haine et de violence et où elles ont été prises pour cible, non pas pour ce qu'elles sont mais pour ce qu'elles représentent : l'une des colonnes vertébrales de la République, de l'Etat et de nos institutions.

Au nom du groupe PPCI, qu'il me soit donc permise aujourd'hui de manifester à nos forces de l'ordre ma profonde reconnaissance et mon admiration pour leur professionnalisme, leur courage et leur sang-froid. Leur sang-froid qui a dû résister aux pluies de projectiles, aux lancers de pavés, aux jets de matériels de chantier et aux diverses provocations. Face au chaos ambiant qui sévit à Paris depuis quatre week-ends consécutifs, ces défenseurs de la République seraient pour leur part en droit de faire valoir aussi leur statut de gilet bleu. Et n'oublions jamais que derrière chaque policier, chaque uniforme, sous chaque képi ou casque de pompier il y a un compagnon, un père ou une mère, un frère ou une sœur, ou encore un ami.

J'en viens donc au sujet qui nous concerne présentement, à savoir le budget spécial de la Préfecture de police. Je noterai tout abord que le budget pour 2019 est en légère augmentation par rapport à celui de l'année dernière, de 0,32 %.

En matière de fonctionnement, le budget reste globalement inchangé par rapport à l'an dernier, aux alentours de 557 millions d'euros. Mais n'oublions pas que cette stabilité est récente, une baisse majeure ayant été engagée au budget 2016. Le fonctionnement avait alors fait l'objet d'une chute de 17,5 % en dépenses, certes pour partie expliquée par une réduction du périmètre de la P.P. en petite couronne et par le retour dans le giron de la Ville de Paris de certains agents, mais il ne s'agissait évidemment là que de l'un des éléments d'explication.

Le budget d'investissement est quant à lui en hausse de 3 % sur l'exercice 2019, mais là encore il faut remettre les chiffres dans leur contexte. Il ne s'agit en fait que d'un retour à la normale puisqu'en 2018 l'investissement était particulièrement bas. Le budget 2019 n'est en la matière finalement que dans la moyenne des exercices passés. Surtout, et il est intéressant de le relever même si, Monsieur le Préfet, vous l'avez pour partie expliqué, si le budget augmente globalement, tout le monde ne produit malheureusement pas le même effort.

Enfin, il est nécessaire de regarder un peu au-delà de cet exercice budgétaire unique et de manière isolée. Car il est évident que nous sommes dans une période, vous l'avez vous-même indiqué, où il sera nécessaire de faire des efforts sur le budget de la P.P. lors des prochains exercices. En effet, ces services sont d'année en année de plus en plus sollicités. C'est du côté de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris que se trouve l'exemple le plus frappant, car ses interventions, vous l'avez rappelé, sont en progression constante chaque année et viennent d'atteindre pour 2018 le seuil des 525.000 interventions. Les efforts devront donc bien sûr se poursuivre et s'amplifier.

L'examen de ce budget est bien sûr pour nous l'occasion de revenir aussi sur les priorités en matière de sécurité. A ce titre, j'aimerais m'arrêter sur deux sujets majeurs devenus certes deux serpents de mer dans cet hémicycle mais particulièrement importants, à savoir, vous l'imaginez bien, la vidéo-protection et la création d'une police municipale. On peut parfois se demander si la politique sécuritaire de la Ville est aujourd'hui à la hauteur des multiples menaces qui pèsent sur les Parisiennes et les Parisiens : terrorisme, criminalité, délinquance, incivilités, autant de fléaux contre

lesquels il faut lutter et contre lesquels il faut lutter en même temps. Or pour mener une action efficace en la matière, le déploiement d'un vaste réseau de caméras de vidéo-protection devrait figurer parmi les priorités de l'action municipale aujourd'hui. Certes, ce n'est pas la panacée, il faut le reconnaître, mais c'est incontestablement un outil particulièrement utile.

Dissuasives, les caméras de vidéo-protection font aussi augmenter sensiblement le taux d'élucidation des infractions ; toutes les enquêtes le démontrent année après année. Sur les manifestations des derniers week-ends, nous savons par exemple que ces caméras ont été largement sollicitées pour identifier les casseurs auteurs d'infractions. Alors qu'attendez-vous, Madame la Maire, pour renforcer le paysage en la matière ? Il faut vous libérer des vieilles lunes s'agissant du recours à la vidéosurveillance. Ne soyez pas l'otage de certains groupes ou d'élus de votre majorité vous empêchant d'adopter un plan d'envergure d'installation de caméras en la matière.

A cet égard, je veux rappeler que mon collègue Jérôme DUBUS, au sein de notre groupe, dépose un vœu lors de ce Conseil demandant à la Ville d'installer 300 caméras supplémentaires à Paris, couvrant ainsi l'ensemble du territoire de la Capitale, notamment les arrondissements sous-dotés ou moins équipés et les espaces résidentiels, ce qui porterait le nombre total de caméras à Paris à 1.609 aujourd'hui.

Dans le 10e arrondissement dont je suis élue, cette politique d'agrandissement du réseau de caméras est une nécessité. Les quartiers de la Chapelle ou encore des gares mériteraient d'être davantage dotés encore pour une meilleure couverture. Plus globalement sur Paris, j'insiste depuis longtemps, et je le redirai encore aujourd'hui, pour que les abords des établissements scolaires soient mieux équipés, car il en va de la sécurité de nos enfants.

De surcroît, nos forces de l'ordre sont demandeuses de cet outil pour assurer la sécurité des manifestations, des grands rassemblements. Alors ne les privez donc pas d'un levier important de sécurité au service des Parisiennes et des Parisiens.

Enfin, pour conclure mon intervention, je veux évoquer ici le sujet qui s'invite lui aussi dans notre hémicycle de manière très régulière il est vrai, de la création d'une police municipale. Il y a chez nombre de Parisiennes et de Parisiens aujourd'hui, on peut le reconnaître, un fort sentiment d'abandon de l'espace public, et il suffit pour cela de sortir dans nos rues, de descendre sur nos boulevards pour prendre conscience du nombre important d'incivilités qui y sont commises chaque jour et qui restent encore trop souvent sans réponses et sans sanctions.

On pense bien sûr aux jets de mégots sur la voirie, aux cyclistes qui ne respectent plus les feux signalétiques, aux utilisateurs de trottinettes qui se croient tout permis, aux scooters mal garés sur les trottoirs, aux hommes qui urinent en pleine nuit ou parfois même en plein jour à Paris. Autant de luttes à mener sur tous les fronts et à gagner. Ce sentiment de laisser-aller, de déliquescence, cette impression finalement que la Ville n'est plus tenue ou moins bien tenue exaspère au plus haut point les Parisiens et les touristes.

Par ailleurs, dans le contexte ambiant de lutte contre le terrorisme et de mission de maintien de l'ordre, la police nationale ne peut plus s'occuper de la sécurité du quotidien ou en tout cas plus totalement. Là encore, allons-y, réformons et faisons sortir et parler de cette situation étrange qui consiste à l'avoir encore non dotée d'une police municipale forte et solidement équipée.

Oui, une restructuration de la sécurité à Paris est nécessaire. Oui, la création d'une police municipale ne pourra qu'être une priorité. La question de son armement se posera évidemment également et elle n'est, en tout cas pour moi, pas un tabou. Avec des agents bien formés et correctement équipés, les incivilités, la petite délinquance du quotidien n'auront plus droit de cité et il est évidemment temps que ce soit le cas.

Les maires d'arrondissement auront aussi leur rôle à jouer en la matière car, plus que quiconque, ils sont les interlocuteurs premiers du quotidien. C'est vers eux aussi, il faut le reconnaitre, que chaque Parisien se tourne lorsque cela déraille. Alors associons-les étroitement à cette police.

Madame la Maire, la sécurité à Paris, a pu longtemps être une sorte de tabou…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole…

Mme Déborah PAWLIK. - J'ai presque terminé.

Vous disiez vous-même récemment que Paris s'était toujours relevée - je vous entendais prononcer cette phrase forte vendredi - des attentats, des crues et maintenant des récentes périodes de casse extrême. Mais Paris n'est pas infaillible, alors allons de l'avant en matière de sécurité pour des missions réussies au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je ne pourrais commencer mon intervention sans louer le courage, la mobilisation, l'endurance - vous le disiez, Monsieur le Préfet - et le dévouement de nos forces de l'ordre. Ils font notre fierté chaque jour et singulièrement dans le climat actuel.

Notre ville est durement éprouvée, choquée. Les pertes économiques sont colossales. Les commerçants, pour certains, seront ruinés si la casse et le pillage ne sont pas stoppés. J'y reviendrai demain, mais j'aimerais vous remercier, vous aussi, Monsieur le Préfet de police et votre équipe, pour votre intervention et vous saluer parce que, vous aussi, vous avez été bien entendu durement éprouvés ces dernières semaines.

Sur les grandes orientations de ce budget spécial, j'aimerais d'abord souligner la stabilité de celui-ci par rapport à l'année dernière, malgré un contexte budgétaire encore restreint, alors même que le besoin de sécurité croît évidemment plus encore en ce moment.

Ce besoin croît par rapport aux différents événements que nous avons vécus depuis 2015 et il continuera de croître à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques que nous organiserons en 2024. S'il nous faut nous préparer pour les grands événements, il nous faut aussi répondre aux attentes du quotidien que manifestent les Parisiennes et les Parisiens.

Vous le savez, mon groupe y est attaché, le mois dernier, nous avions notamment défendu un vœu relatif aux pickpockets pour garantir la sécurité des touristes. Nous souhaitons donc que cette sécurité soit assurée au mieux au titre de l'attractivité économique de notre ville.

Concernant la contribution de la Mairie de Paris au budget de la Préfecture de police, si la baisse de la contribution affectée pour les missions de police administrative de péril d'immeuble ou encore de lutte contre les nuisances peut s'expliquer par les récents transferts de compétences, je tiens à me féliciter du maintien de la contribution affectée à la B.S.P.P. C'est s'en féliciter mais rester vigilant car, nous le savons tous ici, à long terme, ce montant ne suffira pas pour faire face aux demandes d'interventions.

On le sait, de nombreux appels ne nécessitent pas d'interventions urgentes et peuvent être traités parallèlement, comme vous l'avez souligné. La mise en place de la plateforme unifiée d'appels d'urgence en 2016 a été une première étape. Elle permet d'effectuer un premier tri dans les appels concernant leur gravité, mais aussi de les adresser aux bons interlocuteurs, car aujourd'hui encore les gens ont tendance à appeler les sapeurs-pompiers pour des missions, soit futiles au regard de leurs attributions, soit dépassant leurs compétences tout simplement.

Si, depuis quelques années, nous réussissons à faire mieux avec un budget relativement constant, cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie et de travail des différents agents. Là encore, vous avez souligné notamment les pompiers dont le nombre d'interventions ne cesse de croître. Je crois que nous avons atteint le chiffre de 200 par jour à l'heure actuelle.

Soyons lucides, la plupart d'entre eux ne gagnent pas des mille et des cents. Ils font de nombreuses gardes et ils ne peuvent pas se syndiquer et donc revendiquer une amélioration de leurs conditions parce qu'ils sont militaires. Si vous ajoutez à cela le fait qu'ils sont parfois pris pour cible par la population, vous pouvez vite comprendre le malaise qui couve.

C'est pour cela qu'il faut véritablement insister sur ce travail de suivi. Je parle des pompiers mais ce message s'adresse à l'ensemble des responsables des forces de l'ordre : ne relâchez pas l'effort sur le suivi personnel et psychologique des agents.

Vous l'aurez bien compris, mes chers collègues, mon groupe votera ce budget spécifique de la Préfecture de police de Paris et restera toujours vigilant sur ces sujets d'une importance capitale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, cette année encore, nous parlons de la délinquance et les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Depuis 2012, c'est un bond spectaculaire de 20 % qu'a franchi la délinquance dans la Capitale. Encore sur les sept premiers mois, les cambriolages ont augmenté de 16 %. Les mineurs y prennent une part considérable puisque la moitié leur est imputable. Les interpellations d'usagers de drogues ont crû de 20 %. Les violences physiques crapuleuses poursuivent leur augmentation. La multiplication des règlements de comptes entre bandes, les agressions homophobes, racistes, antisémites, les vols avec violence nourrissent les pages des faits divers. Le Parquet d'ailleurs corrobore cette hausse avec 12 % de hausse de poursuites pénales.

Les premiers enseignements du point d'étape et de l'état des lieux de la sécurité à Paris sont sans appel : une organisation défaillante qui doit être revue de fond en comble.

Si je ne partage pas l'avis exprimé par de hauts responsables du Ministère de l'Intérieur de s'inspirer du modèle marseillais et qui conduirait au démantèlement pur et simple de la Préfecture de police, nous attendons toujours la grande réforme seule de nature à préserver la spécificité de la Préfecture de police tout en répondant aux nouveaux besoins opérationnels.

Monsieur le Préfet, si vous n'êtes pas le grand réformateur de la Préfecture de police que nous espérons, je crains que vous n'en deveniez le fossoyeur ! L'organisation en silos n'est plus adaptée au management moderne et doit laisser place au principe de subsidiarité qui fait confiance aux échelons locaux, mieux coller aux bassins de délinquance et surtout accroître la présence des patrouilles sur la voie publique.

Les commissaires doivent être en mesure de prendre des initiatives en matière de sécurisation mais aussi d'ordre public. Cette gouvernance déconcentrée doit également être transversale pour mettre un terme à un cloisonnement artificiel, inhérent à un centralisme trop souvent paralysant et à une organisation territoriale inadaptée, avec la suppression d'échelons intermédiaires et d'états-majors pléthoriques, un renseignement souvent défaillant et des techniques obsolètes.

Où en sont vos programmes de modernisation d'ailleurs ? Vigilat, C.I.C. intégré de coordination FINEAL, échelon zonal, tablette Neo rendant le policier connecté, l'application COMPA d'analyse prédictive ? Quid de la généralisation de la Brigade Territoriale de Contact et du dispositif d'écoute des doléances ? Quel premier bilan tirez-vous de l'expérimentation de la P.S.Q. à Château-Rouge ? Comment la généraliser éventuellement sur l'ensemble du territoire parisien et avec quels renforts ?

Comment simplifier les missions de la P.J. entravées par la complexité et la lourdeur de la procédure pénale alors qu'elle connaît des difficultés d'encadrement ? Son taux moyen à Paris est de 13 % contre 25 % pour la France. Le moment n'est-il pas venu de supprimer les districts de P.J., d'améliorer les conditions de travail des équipes d'enquête en clarifiant aussi les champs de compétence ?

La question de la fusion de la D.O.P.C. et de la D.S.P.A.P., dont nous parlons de temps en temps, mérite aussi d'être posée tant la coordination y est défaillante.

La Ville doit aussi donner aux policiers les moyens et l'envie de rester à Paris : qu'ils soient prioritaires pour l'attribution de logements et de places en crèche. Le manque de mesures de fidélisation entretient la baisse des effectifs. Entre l'été 2016 et l'été 2018, la Capitale a perdu l'équivalent d'un commissariat, soit 270 policiers. La surveillance du nouveau T.G.I. coûte 389 policiers. Nous attendons toujours d'ailleurs que l'engagement de nous transmettre les effectifs des commissariats soit tenu.

Face à la multiplication des vœux appelant une police municipale, y compris une partie de votre majorité, Madame la Maire, vous avez lancé un audit de la sécurité. Cette décision résonne comme un double aveu d'insatisfaction vis-à-vis de la Préfecture de police, mais aussi de la réforme de la D.P.S.P.

La Brigade de lutte contre les incivilités reste effectivement trop cantonnée à des missions de verbalisation, aussi nécessaires soient-elles. La D.P.S.P. est aujourd'hui composée d'agents en mission et d'habilitations diverses sans réelle unité. Les agents eux-mêmes déplorent une faible reconnaissance par le public. Trop souvent leur faible qualification pénale les prive d'une réponse adéquate, ce qui les décrédibilise et les démotive, ce à quoi s'ajoute une mauvaise articulation avec la police.

Alors que depuis 2001, j'avais plutôt le sentiment de prêcher dans le désert, presque tous s'accordent désormais pour mettre fin à cette exception parisienne datant de l'arrêté des Consuls du 12 Messidor an VIII, que vous avez cité, Monsieur le Préfet, et qui nous interdit une police municipale. Beaucoup, même parmi ceux qui y étaient résolument hostiles, ont enfin compris qu'il s'agissait de LA réforme utile pour restaurer la tranquillité publique.

Si je me réjouis de votre évolution, Madame la Maire, je regrette le temps perdu par votre prédécesseur, comme par le Gouvernement précédent qui s'est opposé à nos amendements en ce sens et à mes amendements au Parlement lors de la révision du statut de Paris. Il valait pourtant mieux une police municipale que des casinos à Paris. Vous pourrez donc compter sur nous, Madame, pour l'instituer, votre propre majorité rejetant en partie cette idée, à condition bien sûr qu'il ne s'agisse pas d'un simple ersatz de police municipale…

L'essentiel de la dépense, la masse salariale, est déjà prise en compte pour 3.200 agents. Un de nos amendements permettra juste de les transformer progressivement en policiers municipaux. Alors que nous débattrons, dès février, des conclusions de l'audit, le budget que vous consacrez à la sécurité baisse de 3,5 %. Il faudra attendre le budget supplémentaire pour financer des mesures nouvelles. Que de temps perdu !

Une question concernant les effectifs, puisque les 184 A.S.P. déclarés inaptes ne seront pas remplacés, alors pourquoi étaient-ils aptes lorsqu'ils relevaient de la Préfecture de police ? Vous n'allouez plus aucun budget pour financer des patrouilles dans les parcs de stationnement et êtes passé, en quelques années, de 11 millions à 400.000 euros de financement seulement du G.P.I.S.

Afin d'être davantage opérationnelle, la police municipale doit aussi pouvoir compter sur un plan de vidéo-protection renforcé pour atteindre à terme 5.000 caméras, hors, bien sûr, celles que les bailleurs sociaux devraient apporter dans leurs ensembles immobiliers, en pleine complémentarité avec la Préfecture de police, dans une ville où le taux d'élucidation a reculé de 36 % depuis 2012. Un de nos amendements en prévoit déjà 400.

Dans son excellent rapport parlementaire sur le concept de sécurité globale, Jean-Michel FAUVERGUE appelle à l'élargissement des missions des policiers municipaux pour appuyer la police nationale, accaparée par la lutte contre le terrorisme, l'investigation et la sécurisation des grands événements.

La police municipale n'a pas du tout cette vocation, mais elle est en charge de la tranquillité publique en luttant contre toutes les incivilités qui gangrènent la vie quotidienne. J'en citerai une : les occupations illicites de l'espace public contre lesquelles je préconise la généralisation de la poursuite du délit d'agression sonore assorti du contrôle judiciaire et de l'interdiction de paraître pour ses auteurs, comme cela vient d'être expérimenté dans le 11e arrondissement.

Disposant de pouvoirs juridictionnels renforcés, d'une capacité d'accès à certains fichiers de police, S.I.V., S.N.P.C., F.P.R., FOVeS ou encore de la verbalisation d'infractions sur la voie publique par amende forfaitaire, ils seraient en mesure, en y étant H24, de représenter cette véritable police de proximité tant espérée.

Nous attendons donc de nos collègues qui, ici, soutiennent le Gouvernement, dont plusieurs parlementaires d'ailleurs, qu'ils accordent leurs discours et leurs actes, en votant ces dispositions et en faisant sauter le verrou législatif interdisant une police municipale à Paris.

Il suffirait même que soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée l'excellente P.P.L. de MM. CHARON et POZZO di BORGO, déjà adoptée en première lecture par le Sénat ou encore de relayer la P.P.L. de notre collègue Brigitte KUSTER.

Sauf s'ils nous démontrent le contraire, je ne crois pas à l'argument du Préfet de police selon lequel cette police municipale pourrait être créée à droit constant. La Brigade des sapeurs-pompiers, qui concentre l'essentiel des crédits du budget spécial - vous l'avez dit, Monsieur le Préfet - est aujourd'hui à la croisée des chemins. Son format n'est pas compatible avec le record des 520.000 interventions que l'on atteindra cette année, alors que son modèle a été bâti sur un seuil maximal de 450.000. Cinquante jours par an, il faut le savoir, la B.S.P.P. ne serait pas en mesure de faire face à une crise majeure en raison d'un nombre d'interventions supérieur à 1.600 par jour ! Cette surchauffe opérationnelle oblige à revoir à court terme son périmètre d'action car le taux d'attrition s'élève, et 250 postes restent vacants.

Avec la médicalisation de la prise d'appel, les interventions non urgentes doivent être orientées vers les acteurs de l'urgence par la mutualisation des centres d'appel, A.P.-H.P., SAMU, A.R.S. Je propose aussi des solutions innovantes, comme le recours aux Maisons de santé ou encore à la Garde nationale.

Comme pour les policiers, un vaste plan de fidélisation doit être lancé, mais il faudra attendre le budget supplémentaire pour achever le recrutement des 155 pompiers du plan triennal.

Si les crédits de paiement consacrés aux investissements immobiliers de la Brigade - près de 5 millions supplémentaires - et à l'achat de matériels amortissables augmentent aussi - 2,5 millions - tout comme les crédits de la section de fonctionnement - plus 3,1 millions -, les autres services de la Préfecture de police poursuivent par une baisse de 3,3 millions les efforts qu'ils consentent à la demande de la Ville qui a décidé de stabiliser sa contribution au budget de fonctionnement de la Brigade au même niveau que 2018 et 2017, mais qui, en revanche, a à nouveau refusé d'exercer ses responsabilités à l'égard des autres services émargeant au budget spécial, alors même qu'il s'agit de dépenses obligatoires.

Or, l'an passé, vous aviez déjà imposé à la Préfecture de police une réduction de sa masse salariale sans précédent de 6,3 %. Et la baisse de la contribution de la Ville au budget spécial continue, de 43 % en 2017 à moins de 39 % cette année. Ce maigre budget ne pèse pourtant que 3 % dans le budget de la Ville.

Alors que le terrorisme est toujours d'actualité, le récent exercice d'alerte dans les écoles parisiennes a bien mis en lumière les dysfonctionnements qui ont été rappelés il y a un instant. Cela nécessite une ligne budgétaire dédiée. Quel budget de sécurisation pensez-vous accorder aux établissements scolaires, sachant que 1,4 million seulement a été investi 2018 ?

Ajoutez-y donc un plan de protection de l'espace public à l'instar de grandes métropoles. Je prendrais juste l'exemple des quais bas de la Rive gauche qui restent vulnérables, Ville de Paris, HAROPA et Préfecture de police se renvoyant la balle pour équiper ces quais de dispositifs anti-intrusion.

Toujours en matière de terrorisme, Monsieur le Préfet, j'aimerais être éclairé sur la circulaire informant les maires en matière de radicalisation. Après un quatrième samedi noir, ce débat sur le budget de la Préfecture de police ne peut ignorer les conditions dans lesquelles le maintien de l'ordre a été assuré à Paris.

La gestion des manifestations des "Gilets jaunes" a quand même largement échoué, sauf à considérer qu'il est acceptable que des quartiers entiers soient mis à sac. Le dimensionnement des effectifs n'a jamais permis d'assumer pleinement la totalité des missions. Preuve en est, le changement de stratégie de samedi dernier par le recours à des interpellations en amont et puis au contact.

Ce qui était soi-disant impossible et que nous suggérions pourtant les uns et les autres, avec les syndicats de police, l'interpellation en amont et pendant les troubles des casseurs a pu être faite, même si les B.A.C. auraient sans doute été plus efficaces, me semble-t-il, autonomes que derrière les cordons de forces mobiles qui tenaient les manifestants à distance, empêchant ainsi les "saute dessus".

Il faudra bien alors revisiter le maintien de l'ordre à la française, le maintien à distance, et mettre enfin en œuvre les propositions de rapports parlementaires comme celui sur le M.O. républicain, adaptant notre doctrine aux nouvelles formes de contestations radicales. Pensons aussi à la peine complémentaire d'interdiction de manifestation, l'interdiction administrative pour les casseurs et l'obligation de pointer au commissariat comme pour les hooligans.

Où en sont également, Monsieur le Préfet, les préconisations du rapport interne sur ce sujet commandé par votre prédécesseur ?

En tout cas, ni Paris, ni nos exemplaires forces de l'ordre au courage, au dévouement et au sang-froid impressionnants, je tiens à le dire ici, ne sauraient supporter un nouveau samedi de chaos. Soyons aussi vigilants vis-à-vis du mouvement lycéen qui commence.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, la promesse d'une année 2019 consacrée à la réforme de la sécurité à Paris ne peut décevoir. Avec les élus de mon groupe, nous portons depuis de longues années des propositions concrètes, au premier rang desquelles la police municipale, et tant mieux si vous vous y ralliez, même si nous ne sommes pas dupes des changements de pied à l'aune des prochaines échéances. Mais le climat d'insécurité est tel que la Capitale ne peut repousser une nouvelle fois les réformes indispensables. Formons donc ensemble si possible le vœu que 2019 soit une année utile pour la sécurité des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur GOUJON.

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour le groupe DP.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Préfet de police, Madame la Maire, mes chers collèges. Avant toute chose, permettez-moi de remercier vivement, au nom de notre groupe Démocrates et Progressistes, le travail accompli par les

forces de l'ordre, les pompiers, les secours, les agents municipaux, notamment ces derniers jours qui furent particulièrement difficiles et éprouvants.

Merci à l'engagement des agents mobilisés sur le terrain. Nous condamnons évidemment les actes de violence et de vandalisme opérés. Aucune cause, aucune colère ne peut justifier un tel déferlement de haine, de lâcheté et de bêtise humaine. Nous comptons désormais sur la justice pour des sanctions à la hauteur de ces faits inadmissibles.

Je voudrais dire ici que l'efficacité de la doctrine, qui a été celle de samedi, n'est pas, pour moi, sans rappeler ce qui aura finalement bien marché depuis une dizaine d'années sur la façon dont nous avons tous, Préfecture de police et tous les acteurs, traité le hooliganisme au Parc des Princes. Il y a beaucoup de similitudes. Nous aurons sans doute l'occasion d'en dire beaucoup plus demain, lors du débat qui y est consacré.

Il s'agit du deuxième budget de la P.P. après le transfert des compétences des agents de la Préfecture de police à la Ville de Paris, permis grâce à la loi sur le statut de Paris de février 2017. Ce sont en effet près de 1.800 agents qui sont venus renforcer les effectifs de la Ville dans diverses missions.

La Maire s'est vue ainsi attribuer de nouvelles responsabilités liées à la circulation, au stationnement, à la lutte contre l'habitat indigne et aux nuisances sonores, ce sur quoi nous avions constaté une baisse de près de 16 % dans le budget de l'année dernière, du fait de cette réforme.

Cette réforme a permis l'ébauche de ce que sera demain la police municipale à Paris, nous l'avions déjà dit lors de précédents débats, une quasi-police municipale, on peut dire une police municipale "Canada Dry". Il reste à l'ensemble des acteurs à l'assumer. Nous assumerons la question de la création d'une police municipale, bien qu'elle ait été écartée, notamment dans le cadre des discussions qui s'ouvriront grâce au vote de notre délibération.

Excusez-moi, mon discours m'a lâché, je vais essayer de le reprendre… Deux petites secondes…

Dans l'hémicycle. - Improvise !

M. Didier GUILLOT. - Aujourd'hui, le budget primitif de la P.P. représente 627 millions d'euros. Il était de 623 millions d'euros. La Brigade des sapeurs-pompiers se voit ainsi consacrer 434 millions, dont l'efficacité a encore été prouvée ces derniers jours. Nous devons réfléchir à la fois à l'anticipation des risques nouveaux, auxquels elle peut être confrontée, et à l'évolution de son modèle et de son périmètre recouvrant 124 communes de différents départements, alors même que nous connaissons une progression démographique en Ile-de-France.

Je précise d'ailleurs que nous ne devons pas oublier que le budget de la P.P. est un budget de contribution venant de la Ville, mais aussi de l'État, des conseils départementaux et communes, d'autres organismes.

Le soutien de la Ville à la P.P. en matière de fonctionnement est stable malgré une légère baisse passant de 217 à 215 millions d'euros. La contribution à la B.S.P.P. s'élève pour sa part à 87 millions. Cela s'explique notamment par une diminution des frais de fonctionnement de la P.P., suite à la réforme du statut de Paris.

Près de la moitié des dépenses d'investissement du budget sont consacrées à la sécurité de la Ville et dédiées à la P.P., soit 15 millions visant à des travaux d'entretien de la Préfecture et de la brigade des sapeurs-pompiers. Nous savons combien il est important de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, surtout dans ces métiers de tension.

Par ailleurs, il me semble primordial de pouvoir réfléchir sur ce que peut permettre le numérique et les technologies en matière de lutte contre les incivilités au domaine de la Ville, et pas seulement à travers la vidéo-protection dont on mesure l'efficacité depuis maintenant 20 ans.

Nous avions demandé que la Ville de Paris lance un appel à projets sur la ville intelligente afin de pouvoir concentrer le maximum de service de géolocalisation et de traitement des incivilités avec une seule application connectée à tous les réseaux aussi bien ceux de la Ville qu'elle gère en direct que ceux de la Préfecture de police.

En 2001, j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'accompagner à Chicago l'adjoint de la sécurité d'alors pour étudier comment les citoyens pouvaient participer à la sécurité. Aujourd'hui, l'utilisation des smartphones est une réponse appropriée pour cette participation citoyenne. Je vous invite d'ailleurs à regarder ce qui est fait dans d'autres villes en France - je pense à Dijon, à Lyon ou à Nantes - avant de nous répondre que tout serait parfait à Paris, comme cela a été fait lors de la première discussion sur ce vœu.

Il serait aussi utile de faire un point sur la réforme du stationnement. Pourriez-vous nous faire aussi un premier bilan provisoire de la police de sécurité et du quotidien déployée notamment dans le 18e arrondissement ? Nous avions déposé un vœu en novembre 2017 à ce sujet.

Une des propositions remontées des territoires était aussi d'accroître la participation, là encore, des habitants à leur propre sécurité. Ainsi, je voulais savoir comment sont coordonnés habitants et policiers.

Nous soutiendrons ce budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GUILLOT.

La parole est à M. CONTASSOT, pour le groupe EGCP.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, nous débattons aujourd'hui du budget de la Préfecture de police dans un contexte particulier. Nous aurons l'occasion demain d'évoquer les conditions d'intervention de l'État et de la police au cours des dernières manifestations mais, en préalable, je veux dire que nous ne pouvons nous satisfaire des relations entre la police et la population.

Vous le savez, les slogans contre la police et les policiers sont de plus en plus fréquents et les agressions à leur encontre de plus en plus violentes. Cela n'est pas acceptable et nous ne l'acceptons pas. Cependant, cela n'est pas le fruit du hasard. Quand un gouvernement ne répond ni au désespoir, ni au mal-vivre autrement que par l'appel à l'ordre, ce sont ceux qui sont chargés de l'ordre public qui endossent, de fait et à leur corps défendant, la responsabilité de la situation. Cela n'excuse pour autant pas les dérapages que l'on peut voir à l'encontre de lycéens parqués à genoux comme dans les pires régimes, les violences contre un handicapé en fauteuil roulant ou encore les agressions contre les journalistes.

Le respect dû à la police ne sera rétabli que si des réponses aux besoins des moins riches sont apportées et si, et seulement si, de façons simultanée, la moindre bavure des forces de l'ordre est sanctionnée sans état d'âme.

Monsieur le Préfet, vous le savez, dans le domaine de la sécurité, c'est comme en matière de lutte contre le dérèglement climatique : c'est l'atténuation qui doit prévaloir plutôt que la seule adaptation. Cela signifie la prévention plutôt que la répression. Or, la police de proximité, qui a fait ses preuves pendant de très nombreuses années, a été démantelée. Malgré un discours visant à la rétablir sous un nouveau nom, cela reste à l'état de projet tant les moyens qui y sont consacrés sont faibles, très faibles.

D'ailleurs, malgré, là encore, de nombreuses demandes, nous n'arrivons pas à savoir combien de policiers sont affectés à cette police de proximité dans chaque arrondissement. Quand pourrons-nous enfin disposer de ces effectifs ? Quand pourrons-nous enfin avoir une vision des moyens qui seront affectés à cette police à court et moyen terme ?

La prévention, c'est meilleur pour le climat, pour la santé, mais aussi pour la sécurité. Je ne voudrais pas pour autant laisser croire qu'en matière de sécurité, la prévention ne reposerait que sur la police. Nous le savons, les inégalités sociales, les faibles moyens consacrés à l'éducation, la suppression des services publics de proximité, la qualité du bâti et l'environnement urbain, les trafics de drogue sans politique efficace, la réduction des moyens humains au motif que le numérique peut s'y substituer, tout cela concourt à accroître le sentiment d'insécurité. A cet égard, la vision systémique s'impose plutôt qu'une approche en silo qui reste, hélas, encore trop présente.

Monsieur le Préfet, vous et vos agents êtes les otages d'un Gouvernement qui refuse de voir la réalité en face. Vous êtes les otages d'un Gouvernement qui diminue les moyens des collectivités locales, qui supprime des postes de fonctionnaires au nom d'une doxa économique et financière dont tout le monde sait comment elle a été décidée : sur un coin de table en quelques minutes.

Cela se traduit concrètement, à Paris comme ailleurs, notamment pour la Brigade des sapeurs-pompiers, dont les moyens ne sont plus suffisants pour faire face aux demandes d'intervention qui augmentent régulièrement. Faut-il attendre qu'il arrive un drame pour que les moyens de la B.S.P.P. soient rétablis au niveau correct ? Il en va de même pour d'autres unités de la P.P. qui ne peuvent répondre aux appels des Parisiens. Là encore, on voit le refus d'une politique de prévention digne de ce nom.

Vous comprendrez, je le souhaite, que, dans ce cas, nous ne puissions cautionner le budget de la Préfecture de police par un vote favorable.

Nous souhaitons que nos demandes de transparence, d'exemplarité, de rigueur dans l'éthique et de mise en œuvre rapide et réelle de la police de proximité trouvent réponse, ainsi que le renforcement des moyens de la B.S.P.P. C'est la condition pour que, l'année prochaine, nous puissions vous dire que nous voterons tout le budget.

Pour 2019, nous nous abstenons pour la partie du budget concernant la B.S.P.P.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole, pour le groupe UDI - MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, je voudrais bien évidemment commencer mon propos en saluant le travail remarquable des forces de police et des pompiers de Paris qui, de façon permanente et dans des conditions tout à fait exceptionnelles, ont dû faire face, ces dernières semaines, aux multiples débordements rendant leurs interventions particulièrement difficiles.

Cette discussion est également l'occasion de dire que, si nos enjeux ici sont budgétaires et financiers, ils sont en fait exclusivement humains. La violence, les violences, qu'elles soient dues à des situations de conflit, de crise, impactent humainement les hommes et les femmes de la Préfecture de police et de la B.S.P.P.

Pourtant, malgré tout, ces structures ont su s'adapter comme jamais et se préparer aux enjeux de demain d'une façon particulièrement efficiente. Cependant, il faut constater que la fragilité et le vieillissement de la population, qui ne vont pas aller en s'améliorant, ne peuvent pas continuer à peser si fortement sur les hommes et les femmes de la Préfecture de police et de la B.S.P.P. qui jouent de plus en plus un rôle qui ne leur était pas totalement destiné. J'en veux pour preuve : avec plus de 500.000 interventions pour les pompiers dans un budget constant, prévu à l'heure actuelle pour 450.000, il est urgent de constater que nous sommes à la limite du supportable.

Sur le budget de fonctionnement, il n'y a aujourd'hui plus de marges de manœuvre sociale pour rendre attractives les rémunérations des pompiers. Le risque de crise de la vocation se fait durement sentir.

Pour la Préfecture de police, avec le transfert de compétences et de personnels de la Préfecture de police à la Ville dans le cadre de la réforme du statut de Paris, il ne reste plus grand-chose à commenter dans le strict plan de la participation budgétaire de la Ville au budget de la Préfecture de police en dehors, évidemment, du budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui représente désormais 70 % du budget de la P.P. Cependant, dans la mesure où la sécurité à Paris est co-produite entre la Ville et la Préfecture, je crois que la discussion budgétaire constitue, à quelques jours de la remise des conclusions de l'audit sur la sécurité mené par la Ville, une occasion pour rappeler plusieurs éléments.

Dans l'état actuel de la situation, la coproduction de la sécurité à Paris n'est pas satisfaisante. Tout d'abord, elle n'est pas lisible pour les Parisiens qui ne font pas la différence entre les incivilités et la petite délinquance. On les comprend : la distinction est tout de même ténue. Ensuite, elle n'est pas visible. On ne voit jamais assez de maraudes dans nos quartiers en dehors des jours stratégiques. La présence policière à Paris n'est pas assez visible.

Dès que l'on sort de Paris, que l'on arrive dans une ville à police municipale et dès que l'on traverse le périphérique, on peut le constater. On les voit, ces agents effectuer des maraudes dans les rues. C'est important pour la population.

Par ailleurs, elle n'est pas jugée assez efficace. Le sentiment qui remonte des arrondissements est souvent partagé et le sentiment d'insécurité gagne du terrain sur l'espace public. On l'a vu avec la recrudescence d'actes violents à caractère homophobe pas plus tard que très récemment. On le voit encore avec la consommation et le trafic de drogue qui s'opère dans les parcs et jardins. L'ouverture nocturne n'a fait qu'empirer certaines choses dans les quartiers.

On le voit encore avec les utilisations non régulées de l'espace public qui engendrent des nuisances insupportables pour les riverains. On le voit, enfin, en matière de respect de la réglementation du Code de la route, notamment pour les vélos, les deux-roues motorisés et désormais, les trottinettes. On est au bord d'une sorte d'anarchie. Les feux tricolores, comme les pistes cyclables, ne sont pas assez respectés. Les agents assermentés ne sont pas suffisamment nombreux.

Nous rappelons que, face à cette situation, notre groupe centriste UDI - MODEM demande avec une constance, si j'ose dire, ancestrale, puisque cela remonte déjà au siècle précédent, la création d'une police municipale ou du moins une police d'Etat, pour ne pas faire d'abus de langage, mais dont les agents auraient le statut d'adjoint de police judiciaire, permettant de verbaliser et recouvrer les amendes afin que la petite délinquance qui prospère à Paris n'instaure pas un climat propice au développement de la grande délinquance, que la Préfecture de police ne pourrait contenir.

Mes chers collègues, c'est aujourd'hui un budget d'attente que nous avons. Il est urgent de se pencher sur la question humaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame TACHÈNE.

Monsieur Philippe DUCLOUX, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, avant de parler plus spécialement du budget spécial de la Préfecture de police, je voudrais m'associer à vos propos, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, ainsi qu'à tous les hommages rendus aux fonctionnaires de police et de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris depuis quatre semaines.

Il est vrai que l'évolution va crescendo. J'étais ce matin avec le maire du 11e arrondissement et Olivia POLSKI dans le 11e arrondissement, où nombre de commerces ont été saccagés samedi soir, notamment dans le quartier Parmentier, Faubourg-du-Temple et République. C'est quelque chose de difficile que nous vivons de manière hebdomadaire dans le 11e arrondissement, notamment après ce que nous avons vécu en 2015. Les commerçants sont aujourd'hui très affectés par ces violences. Notre rôle en tant qu'élu est de le rappeler à l'occasion de ce débat, parce que c'est une activité économique créatrice d'emplois et qui favorise le vivre ensemble.

D'ailleurs, je reprendrai votre formule, Monsieur le Préfet de police, quand vous disiez que l'attaque de l'image de Paris était un peu un symbole de ce qui s'est passé depuis plusieurs semaines. Nous devons donc collectivement y faire face. C'est l'objet du débat qui aura lieu demain au sein de notre Assemblée.

Le budget spécial de la Préfecture de police pour l'année 2019, dont nous sommes en train de débattre, est la deuxième source de financement de la Préfecture de police, qui dispose, en effet, sur le budget de l'Etat, de ressources budgétaires dédiées à ses dépenses de police active notamment.

En recettes, le budget spécial est un budget de contribution. La contribution de Paris, comme vous le savez, en est la principale recette. Cette contribution pour 2019, toutes dépenses confondues, fonctionnement et investissement, est égale à plus de 230 millions d'euros, soit plus de 215 millions pour financer les dépenses de fonctionnement du budget spécial, ajoutés à 15 millions d'euros de crédits de paiement pour l'investissement. Sachant que les dépenses de fonctionnement du budget spécial pour 2019 s'élèvent à un total de 557 millions d'euros, la participation de notre Ville en représente, et cela a déjà été dit, près de 39 %. Les autres contributeurs sont l'Etat, qui apporte 123 millions d'euros en fonctionnement, les 3 conseils départementaux de la petite couronne parisienne, 114 millions, et les 123 communes d'Ile-de-France, 76 millions d'euros. A ces contributions publiques s'ajoutent 28 millions de contributions d'autres organismes et de recettes propres.

A ce total de 557 millions d'euros, stable par rapport à 2018, dédié à la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police, s'ajoute une section d'investissement de 70 millions d'euros qui, elle, est en augmentation de 2 millions par rapport à 2018.

Cela nous conduit donc à un total de crédits ouverts pour 2019 au budget spécial primitif, dont nous débattons, de 627 millions d'euros, en hausse de 0,3 % par rapport aux 625 millions de 2018.

Je l'ai déjà dit dans mon propos : la contribution de notre Ville est la principale recette du budget spécial, même si, en fonctionnement, elle est en légère baisse de 1,7 million du fait de la réforme du statut de Paris. Cela a été rappelé aussi par certains de mes collègues. Du reste, cette contribution parisienne est également la principale dépense du budget de la Ville dédié à la sécurité, laquelle s'élève à plus de 381 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, dont 56,5 % en direction de la Préfecture de police.

Pour conclure ce premier point, la démonstration est faite que notre Ville prend à bras-le-corps la question de la sécurité sur son territoire avec détermination et mobilisation des moyens financiers nécessaires, en accord avec vous, Monsieur le Préfet de police, dans le respect des prérogatives de chacun et dans le cadre d'un partenariat exigeant.

Depuis 2001, avec Bertrand DELANOË, depuis 2014, avec vous, Madame la Maire, la Ville de Paris a construit un modèle fondé sur la coproduction de sécurité, avec vous, Monsieur le Préfet de police, et vos services, sans oublier l'apport des autres acteurs en matière de justice, d'éducation et de prévention. Le budget spécial, avec le Contrat parisien de prévention et de sécurité, sont les socles principaux de ce modèle en action.

J'en viens maintenant à l'utilisation des crédits proposés.

En dépenses, le budget spécial est un budget de services qui finance, pour 9 euros sur 10, des dépenses de fonctionnement. Les crédits que nous votons et que nous voterons visent, en effet, à financer notamment des services logistiques, des services communs d'intérêt local. Je pense au laboratoire central de l'Institut médico-légal, au laboratoire central des services vétérinaires, au service des objets trouvés, etc., ainsi qu'à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et à ses 8.500 agents, que je salue et remercie une nouvelle fois au nom du groupe Socialiste et Apparentés, pour leur action, leur dévouement, leur professionnalisme et leur grande disponibilité.

La brigade, que je connais bien pour siéger avec Colombe BROSSEL, avec plaisir et fierté, au sein du comité départemental, est un acteur majeur de la sécurité à Paris comme dans sa région. Elle est à la fois un atout et une chance pour Paris, non seulement pour son action, y compris préventive, contre les incendies qui sont son cœur de métier, mais aussi d'une manière générale pour toutes ses interventions de sécurité, parmi lesquelles le secours aux victimes qui a pris de plus en plus d'importance.

C'est ainsi que l'an dernier, en 2017, la B.S.P.P. a réalisé plus de 502.000 interventions, dont 80 % étaient dédiées au secours des victimes. La prévision pour 2018 est de nouveau en augmentation, soit 525.000 interventions prévues au total. Malgré la hausse continue de ces interventions depuis 2014, il est important de souligner la baisse du temps moyen d'intervention à Paris de près d'une minute par rapport à 2014.

Vous le voyez, mes chers collègues, la charge de travail est en hausse, de même que l'efficacité et la réactivité. Pour autant, il convient de s'interroger sur les mesures à prendre pour anticiper tout risque de dégradation des conditions de travail. L'action de la B.S.P.P. a un coût. Elle représente une dépense totale de 439 millions d'euros : 382,5 millions d'euros en fonctionnement et 51,5 millions d'euros en investissements. C'est la plus grande part du budget spécial de la Préfecture de police, soit 69 %. L'action de la brigade, si sollicitée par nos concitoyens - on peut même dire de plus en plus sollicitée - et si nécessaire à la sécurité des biens et des personnes, justifie donc amplement la contribution de notre collectivité parisienne.

Je constate, et j'en suis heureux, que notre contribution au financement des dépenses de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris reste stable à 87 millions d'euros, c'est-à-dire plus de 40 % de la contribution parisienne au budget spécial.

S'agissant de l'investissement, Paris maintient sa contribution à la Préfecture de police pour un montant de 15 millions d'euros de crédits de paiement, dont près de 7 millions d'euros pour les investissements concernant les casernements, le reste étant pour les investissements immobiliers de l'administration générale et pour les acquisitions d'équipements.

Ce point sur la B.S.P.P. me permet d'insister, pour ceux qui pourraient en douter, sur le fait que le budget spécial est véritablement un budget qui répond amplement aux besoins de sécurité des Parisiennes et des Parisiens, en matière de civil notamment.

Au-delà de l'action de la B.S.P.P. et sans faire tout l'inventaire des autres services financés par le budget spécial, je veux tout de même noter que les services intégralement à la charge de la Ville, dits "services parisiens", représentent un montant de dépenses de 105,5 millions d'euros pour 2019.

Deux mots sur les effectifs. D'abord, pour dire ou rappeler que les charges du personnel représentent plus de 80 % des dépenses de fonctionnement couvertes par ce budget. Il y a un an, le budget 2018 avait été l'occasion de plusieurs ajustements qui prenaient en compte les évolutions d'effectifs consécutives au transfert de la Ville de Paris, en application de la loi du 28 février 2017, d'un certain nombre de missions et d'emplois budgétaires.

Ces missions et emplois relevaient du recueil des demandes de titres d'identité ainsi que certaines polices administratives spéciales, je pense aux nuisances sonores, à la lutte contre l'habitat insalubre, la police funéraire, etc. De même la gestion du stationnement payant et gênant des fourrières.

Pour 2019, les ajustements sont bien moindres et au total le nombre d'emplois budgétaires du budget spécial s'établit à 3,335 emplois financés.

En conclusion, l'État exerce sa compétence en matière de sécurité sur l'emploi du territoire national, et en particulier avec vous, Monsieur le Préfet de police.

Paris présente des particularités comme capitale de plus de 2 millions d'habitants et ville-monde qui accueille des millions de visiteurs chaque année. Elle est le siège de nombreuses institutions nationales et internationales, et le lieu d'un grand nombre d'événements et de manifestations de grande ampleur. En tant que collectivité locale et ville, elle est aussi, je le rappelais au début de mon intervention, le symbole même du vivre ensemble. Une proximité, un lieu de vie, d'activité, d'échange et d'accueil.

A cet égard, notre Municipalité joue pleinement son rôle. Pour ce qui nous concerne ici, la réforme du statut de Paris, en renforçant et en amplifiant les prérogatives de la Ville, a accentué l'intérêt et la nécessité de perfectionner, lorsque le besoin s'en fait sentir, la coproduction de sécurité qui fait ses preuves en donnant une place légitime aux représentants élus des habitants.

Je souhaite remercier, à travers vous, Monsieur le Préfet de police, comme à travers vous, Madame la Maire de Paris, l'ensemble des personnels qui agissent pour la sécurité des personnes et des biens souvent ensemble ou en liaison au sein de la Préfecture de police, comme au sein des services de la Ville de Paris, notamment la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection.

Je terminerai par un constat, et une question. On constate d'une année à l'autre une forte variabilité tantôt en hausse, tantôt en baisse, de l'activité des services de la Préfecture de police financée par ce budget spécial. Pouvons-nous collectivement en connaître les causes d'une année sur l'autre ?

Je voudrais dire un mot sur les événements importants, je pense à la Coupe du Monde de Football féminine, aux Jeux Olympiques de 2024, un événement majeur pour Paris et l'ensemble du monde. Et pour toutes ces raisons, nous devons collectivement et tous ensemble soutenir ce budget spécial que nous allons voter, je l'espère, dans quelques instants.

Sachez, Madame la Maire, que le groupe socialiste auquel j'appartiens votera ce budget spécial.

Je voudrais conclure mon intervention en rendant hommage à toutes les femmes et les hommes, tous les fonctionnaires au sein de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et de la Préfecture de Police, qui n'ont qu'un seul mot d'ordre, une seule activité : servir et être au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Monsieur Pascal JULIEN, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - A force de tirer sur la corde, elle finira par casser. Les Parisiennes et Parisiens ne l'ont pas encore perçu, mais la B.S.P.P. est au bout du rouleau. Le modèle de la Brigade de sapeurs-pompiers est à bout de souffle. Les hommes et les femmes qui la servent, avec un dévouement qui force l'admiration, sont en voie d'épuisement.

Presque 1.000 heures travaillées de plus qu'un pompier professionnel de la Grande Couronne. Plus de 30 gardes de plus pour un total de 125 gardes de 24 heures chacune. Alors qu'elle peine à retrouver ses effectifs de 2014, la moitié de l'année compte plus de 1.400 interventions par jour et même, cela a été dit par Philippe GOUJON, 50 jours par an, c'est 1.600. De l'aveu même de l'État-major, la BSPP serait dans l'incapacité, ces 50 jours-là, de faire face à un risque majeur, qu'il soit accidentel ou attentat.

La sursollicitation de ces personnels militaires qui ne disposent ni du droit syndical, ni du droit de grève, a entraîné sur un an une hausse de 7 % des congés maladie, et de 13 % du nombre d'arrêts de travail, ainsi qu'une accélération inquiétante de la baisse du taux de renouvellement des primo contrats, passés ces 4 derniers mois de 75 à 64 %.

La B.S.P.P., en fait, fait figure d'une grande école où le pompier vient faire un premier contrat qu'il ne renouvelle pas, tant les conditions de travail y sont difficiles et épuisantes.

Cela explique la croissance du nombre de départs vers les SDIS, alors même que 250 postes, semble-t-il, restent non pourvus à la BSPP. En quelques années, la difficulté pour recruter des sous-officiers a doublé. Cette évolution vient de loin. Un rapport de la Cour des Comptes la pointait déjà en 2011. Chaque année, au nom de mon groupe, j'alerte sur ce constat que je sais partagé sur l'autre banc.

D'ailleurs, dès 2014, je m'étais élevé contre une baisse du budget contraire aux engagements passés et incohérente au vu des besoins. Mes amendements, mais surtout les attentats survenus en 2015, eurent pour effet d'interrompre cette baisse. Depuis, les augmentations budgétaires ont avoisiné celles proposées aujourd'hui, moins de 1 %. Autant dire que l'on se contente de compenser l'inflation.

Certes, 50 postes de sapeurs-pompiers supplémentaires ont été créés l'an dernier, mais pas de quoi pallier le sous-effectif. Par ailleurs, des investissements vitaux sont nécessaires pour moderniser les casernes ainsi que le parc roulant qui vieillit très vite vu l'intensité du rythme d'activité.

La contrainte budgétaire n'est plus tenable tant elle limite les ambitions nécessaires. Le projet initial de Limeil-Brévannes - Valenton fut réduit, le nombre de grandes échelles diminué, etc.

La brigade est formatée pour 450.000 interventions par an. Or, avec 525.000 cette année, elle ne pourra plus faire face. Ce chiffre du nombre d'interventions par an est condamné à augmenter toujours plus pour des raisons structurelles, sans rapport avec des événements exceptionnels, qu'ils soient prévus, comme les Jeux olympiques, ou imprévus, comme les "Gilets jaunes".

Ces réseaux structurels, c'est le vieillissement et la hausse de la précarité, c'est le pompier qu'on appelle quand un senior tombe ou qu'une personne fait un malaise sur la voie publique ou au domicile, c'est la croissance démographique. D'ici 2030, les pompiers auront plus de 600.000 habitants supplémentaires à protéger. A quoi s'ajoutent aussi les dizaines de nouveaux équipements dont il faudra bientôt assurer la sécurité. Pensons au Grand Paris Express, à ses 72 gares, ou au CDG-Express, s'il devait un jour exister.

Alors, comment la BSPP répond-elle à la contrainte budgétaire et au sous-effectif qui en résulte ?

Dans un premier temps, l'État-major insistait sur le manque d'effectifs et d'investissements, mais en vain. Dans un deuxième temps, la BSPP a revu son organisation opérationnelle et réalisé un maximum d'économies possible, petites et grandes, tout en exigeant de la part des soldats du feu un effort toujours plus soutenu.

Cette politique de gain de productivité atteint aujourd'hui sa limite, comme en témoignent les difficultés à fidéliser les troupes. Nous voici donc entrés dans une troisième séquence qui consiste à soulager le travail de la brigade en se déchargeant vers d'autres organismes, d'environ 100.000 interventions, les moins urgentes, et à se défaire de certaines missions à Biscarrosse ou à la B.N.F.

Combattre le sous-effectif non point par une politique du recrutement, mais par le retour au seuil de 450.000 pour lequel la brigade est formatée. Concrètement, quand l'usager appellera les pompiers, 1 fois sur 5 il sera renvoyé vers un autre service, un pharmacien, un généraliste, le Samu, les urgences hospitalières etc.

Le cœur du problème, c'est que les pompiers ont compensé la défaillance progressive des services publics de l'urgence sanitaire et sociale, d'autant plus facilement qu'ils sont rapides, sympas, compétents et gratuits.

On a pris l'habitude d'y recourir pour un oui ou pour un non, les chats coincés sur les toits, les nids de guêpe, etc.

Nous comprenons la volonté de recentrer la B.S.P.P. sur ses missions initiales. Mais la médecine de ville, l'A.P.-H.P., le SAMU, les associations ont-ils la capacité de répondre à 100.000 demandes annuelles supplémentaires ? En commission, le Préfet a prétendu que oui, puisque les directeurs de l'A.R.S et de l'A.P.-H.P. lui avaient garanti que pas de souci, le système de santé saura faire face à cet énorme afflux.

Or, rien, Monsieur le Préfet, rien dans l'état actuel de l'hôpital public, du SAMU, de la médecine de ville, comme celle de la médecine privé, ne nous permet de partager l'optimisme qui frise aveuglément vos interlocuteurs.

N'avez-vous jamais entendu parler du mal-être des personnels hospitaliers, et notamment des urgentistes qui croulent sous la charge ? De la saturation du SAMU, de la difficulté installée des médecins généralistes à Paris, malgré les remarquables efforts de la Mairie pour développer les maisons de santé ?

Nous sommes très favorables au bénévolat et à former les citoyens aux gestes qui sauvent, mais ne soyons pas naïfs, cela ne suffira pas.

Pour réussir la nouvelle stratégie, la B.S.P.P. nécessiterait que sa mise en œuvre, d'une part, coïncide avec un plan d'Etat de réinvestissement massif dans le système de santé, d'autre part qu'elle dure très au-delà d'un mandat municipal ou présidentiel.

Ces deux conditions n'étant pas réunies, mon groupe s'abstiendra sur la partie budgétaire de la B.S.P.P. mais votera pour le budget consacré à la police administrative pour laquelle il a manqué de temps pour intervenir. Je pense que sur un tel sujet, il faudrait organiser des Etats généraux qui réunissent tous les acteurs et établissent un plan durable. Sinon, la corde cassera.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, comme vous et d'autres intervenants avant moi, je souhaiterais évoquer brièvement les événements d'avant-hier et ceux des semaines précédentes.

Le mouvement dit des "Gilets jaunes" bouscule plusieurs de nos représentations classiques du rapport entre les manifestants et les forces de l'ordre. Pas de déclaration de parcours, mobilité des manifestants, pas d'interlocuteurs désignés pour les forces de police, ceci ne facilite pas votre travail, Monsieur le Préfet, je le conçois, et on peut saluer celles et ceux qui assurent dans ce contexte la protection de nos concitoyennes et de nos concitoyens dans le cadre bien sûr de la loi.

Il y a à la fois des personnes légitimement exaspérées par un Gouvernement dont les mesures fiscales ne favorisent qu'une faible partie de la population, les plus riches, et celles et ceux qui s'estiment à juste titre tout à fait oubliés par le Gouvernement MACRON-PHILIPPE. Le Président de la République et le Gouvernement méprisent les organisations syndicales - d'ailleurs, le long conflit des cheminots cette année a été l'un des révélateurs -, mais aussi les élus, le mouvement associatif, bref tous ceux qui depuis des mois alertent sur la nécessité d'un changement radical de politique, tant l'écart se creuse entre les plus aisés et l'immense majorité de la population.

Ce mépris a eu pour conséquence une auto-organisation des colères qui a débouché sur une gestion de leur rassemblement, en particulier à Paris, de façon désorganisée. Si on ajoute les professionnels de la casse qui utilisent ces rassemblements pacifiques pour des motifs tout autres que les légitimes revendications sociales et fiscales qu'ils portent, nous avons là un cocktail détonnant.

Les forces de police ont été très sollicitées ces trois derniers week-ends, et malgré les changements de doctrine, les changements de tactique annoncés, il y a encore de nombreuses dégradations dans notre ville. Il est heureux que nous n'ayons pas eu à connaître plus de blessés. Mais la tonalité du message de l'Elysée, relayé par nombre de médias, à quelques jours de la manifestation du 8 décembre, était irresponsable de mon point de vue, alimentant un climat anxiogène en martelant qu'il y aurait des morts. De mémoire de syndicaliste, nous n'avons jamais entendu de telles déclarations d'un Président de la République. Tout comme certaines déclarations dans la presse de policiers, certes minoritaires, relayées par des avocats, annonçant qu'ils pourraient être amenés à utiliser leur 9 millimètres. Ces propos, pour nous, sont inacceptables de la part de personnes en charge de l'ordre dans notre pays.

Vous le savez, nous avons, comme d'autres sur ces bancs, demandé que les dégradations des trois derniers week-ends soient prises en charge par l'Etat au nom des articles du Code général des collectivités locales. J'aimerais, si vous êtes en mesure de le faire, Monsieur le Préfet, que vous confirmiez l'engagement du Ministère de l'Intérieur sur ce point. Il serait tout à fait inadmissible que la Ville porte seule le coût des réparations et du nettoyage des rues suite aux incidents en marge des manifestations des 24 novembre, 1er et 8 décembre derniers.

C'est tout le sens du vœu que nous avons adossé à ce projet de délibération afin que vous nous donniez votre opinion sur cette demande qui ne tient pas compte des événements d'avant-hier.

J'en viens à l'analyse du budget de la Préfecture de police pour l'année 2019. C'est forcément un budget qui tient compte des évolutions institutionnelles et en particulier de la reprise par la Ville de Paris d'un certain nombre de compétences de la Préfecture de police, en particulier en matière de police administrative, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet, je cite, "le recueil des demandes et la délivrance des titres d'identité, les nuisances sonores, la lutte contre l'habitat indigne, la police funéraire, la gestion du stationnement payant et gênant et l'enlèvement des véhicules gênants et les fourrières". Vous connaissez la position de notre groupe sur ces dernières questions, nous restons opposés à la privatisation du contrôle du stationnement et nous souhaitons aussi la municipalisation des fourrières. Mais ces demandes ne s'adressent pas à vous directement, Monsieur le Préfet, mais à l'Exécutif municipal.

Sur les missions qui vous restent, le budget n'est pas en recul, la contribution de la Ville de Paris reste très importante puisqu'elle se monte à 215 millions d'euros en fonctionnement.

Je dois vous avouer que je suis circonspect sur un point concernant la Brigade de sapeurs-pompiers, dont je tiens à saluer ici aussi le dévouement et la compétence. Est-ce à la Ville d'absorber la consolidation des mesures indemnitaires et des charges de transport pour les pompiers, et ce pour un montant d'1,471 million d'euros ? Nous en reparlerons au moment du budget supplémentaire car il me paraît normal que l'employeur, c'est-à-dire l'Etat, finance les mesures pour le personnel dont il a la responsabilité.

Nous nous félicitons du recrutement de 5 médecins pompiers et, à terme, de 155 pompiers supplémentaires. Pouvez-vous nous préciser s'il y a stabilisation en matière de personnel ou si les conditions d'exercice de leur travail, mises à rude épreuve récemment, découragent un certain nombre d'entre eux à poursuivre leur carrière à Paris ?

Concernant plus largement le personnel dont vous avez la responsabilité, il se plaint comme tous les fonctionnaires du gel du point d'indice, de l'augmentation de la C.S.G., et de ses cotisations retraite comme du rétablissement de la journée de carence. La mise en place du G.I.P.A., garantie individuelle du pouvoir d'achat, est critiquée dans son principe car elle renforce l'individualisation des salaires. C'est un point de plus enfoncé dans le statut de la fonction publique d'Etat qui devrait être le nouveau chantier de démolition du Gouvernement. Pouvez-vous nous dire combien d'agents de la Préfecture de police vont en bénéficier et pour quel niveau de rémunération ?

Enfin, Monsieur le Préfet de police, il semble que des nuages s'amoncellent au-dessus de l'île de la Cité. On parle d'une réforme de la Préfecture de police et de la généralisation du modèle marseillais, qui serait la fin de la spécificité de la police parisienne. Qu'en est-il réellement ? De plus, un récent rapport parlementaire, THOUROT-FAUVERGUE, sur les polices municipales et les officines privées de sécurité semble lui aussi affaiblir le rôle de la Police nationale, pourtant police éminemment régalienne. Sa logique toute "macronienne" est de transférer un maximum de charges vers les collectivités locales tout en recentralisant les décisions concernant la formation et l'utilisation des forces de police municipale. Quelle est votre position sur ce rapport ?

Nous voterons ce budget mais nous attendons bien sûr des réponses sur les différents sujets sur lesquels je vous ai interpellé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LE RESTE.

Je donne la parole à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Une minute, je serai donc très courte.

Evidemment, tout le monde a pu parler des événements qui se sont déroulés à Paris depuis le 17 novembre et je tenais à dire évidemment que je déteste la violence. La violence n'est jamais une solution. Mais n'oublions pas que la grande majorité des manifestants des "Gilets jaunes" est pacifique.

La première des violences est bien celle de la politique du Gouvernement. Cette violence du monarque qui depuis un an méprise le peuple, lui fait les poches pour enrichir les siens. Beaucoup de collègues ont salué dans cette instance l'implication des forces de l'ordre, la police, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, comme par ailleurs les agents du nettoyage de la Ville de Paris. Oui, les policiers et les gendarmes sont épuisés. Oui, ils subissent la violence en première ligne. Oui, ils sont peu payés et en nombre totalement insuffisant.

Mais comprenez. Comprenez également que nombre de "Gilets jaunes" sont venus pacifiquement à Paris manifester, pour beaucoup pour la première fois, et qu'ils n'ont pas compris pourquoi ils ont été chaque fois gazés et nassés. Comprenez que nous sommes de plus en plus nombreux à dénoncer l'usage des flash-balls, à être scandalisés par ces images qui ont montré notamment des photographes de presse visés et attaqués, qui ont pu montrer aussi d'autres images de manifestants en fauteuil roulant, agressés. Comprenez qu'il y a de plus en plus de personnes qui ne peuvent accepter les scènes, en particulier à l'encontre des lycéens et lycéennes en mouvement, notamment les pires, celles de Mantes-la-Jolie, qui ne sont pas dignes d'un Etat démocratique.

Alors oui, il y a eu un problème de commandement, oui, il y a d'abord et avant tout un problème politique de gestion par rapport à cette colère, à cette insurrection citoyenne légitime. Mais il me semble également important de comprendre, et on reparlera demain de la question de la colère politique et de la légitimité des "Gilets jaunes", que défendre une vraie police républicaine est une nécessité absolue mais que cela nécessite de repenser le mode de commandement, de repenser et de sortir de la politique du chiffre, de revenir…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET. Vous avez dépassé largement votre temps…

Mme Danielle SIMONNET. - … à la politique de proximité et d'avoir une vraie formation.

Dernière phrase sur la police de proximité… Bon, je n'ai plus le temps.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, dernière oratrice de ce débat. Il vous reste sept minutes.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, la lutte contre l'insécurité s'impose comme l'un des défis les plus exigeants de notre époque. Complexe, parce que ces sources sont diverses et inédites par certains aspects, ce qui appelle des réponses novatrices, décisives enfin, car c'est la cohésion de notre société qui est en jeu.

L'insécurité produit une société craintive, donc agressive, qui favorise immanquablement des réflexes d'autoprotection et met en péril l'idée même de la démocratie.

La sécurité des personnes et des biens est à l'origine du pacte fondateur de toute société civilisée. La sécurité, droit fondamental de l'homme, première des libertés, est le préalable sans lequel les relations de confiance entre les individus ne peuvent se créer.

Peut-on encore parler de pacte républicain, Monsieur le Préfet, quand des enseignants organisent des groupes de parole dans une école de notre République pour que chaque enfant, de la maternelle au C.M.2, puisse s'exprimer sur ce qu'il vit depuis trois semaines ? A l'école Beaujon, située au cœur de la Z.A.C. "Beaujon", Sophie, 3ans, et Quentin, 6 ans, ont été évacués samedi 1er décembre à 15 heures par les pompiers au milieu des casseurs et des C.R.S. Ils ont été hospitalisés à l'hôpital Ambroise-Paré à Boulogne, où ils ont été placés sous oxygène pour faire remonter leur saturation. Pour quelle raison ? Parce qu'ils vivent au-dessus de l'agence LCL, qui est située à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue Monceau, et que les casseurs ont fracturé la porte de leur immeuble et incendié le local LCL.

Comme vous le savez, de nombreuses familles habitent autour de la place de l'Etoile, le quartier des Champs-Elysées, le boulevard Haussmann, l'avenue de Friedland, le boulevard de Courcelles, le quartier Saint-Augustin et ses abords, donc au cœur même des événements.

Peut-on encore parler de pacte républicain quand des enfants sont directement confrontés à une violence inouïe sous leurs fenêtres, et d'autres indirectement par les bruits des cocktails Molotov, par les gaz, par l'impossibilité de rejoindre leur domicile, par la vision des scènes de guérilla urbaine, la vision d'un commissariat attaqué dans la Z.A.C. "Beaujon", de commerces pillés, de voitures brûlées ?

Peut-on encore parler de pacte républicain quand on conseille aux familles de quitter leur arrondissement ou de se calfeutrer le samedi ? Je tiens à saluer le travail remarquable de l'équipe pédagogique de l'école Beaujon de Monceau auprès de ces enfants choqués, pour certains traumatisés.

En tant que maire du 8e arrondissement, je suis en colère, bouleversée face au chaos que nous vivons depuis plus de trois semaines. Mon arrondissement est de loin le plus touché. Il est touché symboliquement, avec un symbole fort de notre République : le saccage de l'Arc de Triomphe. En cette année du centenaire de l'Armistice, c'est une honte ! Les échauffourées ont été si violentes aux abords que les portes en bronze ont été enfoncées. A l'intérieur, dans le musée qui se trouve au sommet, tout a été saccagé : salle d'exposition, boutique, locaux du personnel, toilettes. Philippe BÉLAVAL, le président du Centre des monuments nationaux, estime à 1 million d'euros le montant des dégâts, sans parler des graffitis tagués sur les murs de l'édifice.

Peut-on encore parler de pacte républicain quand l'avenue la plus emblématique de France, celle qui est considérée comme la plus belle du monde, est livrée au chaos et aux casseurs ? Les Champs-Elysées sont une artère symbolique et iconique de notre République : 100 millions de personnes y passent chaque année et, parmi elles, 30 millions de touristes venus du monde entier. C'est l'avenue de toutes les victoires. Chaque année, la victoire militaire y est célébrée le 8 Mai, les armées y défilent le 14 Juillet. C'est le lieu d'expression de la liesse populaire lors des victoires sportives, mais sûrement pas le lieu des casseurs, de groupuscules violents.

Peut-on encore parler de pacte républicain quand le samedi les commerces de l'ensemble du 8e arrondissement sont contraints à la fermeture et doivent se protéger ? 44 % des commerces vandalisés à Paris lors des manifestations le sont dans le 8e arrondissement. Un commerce sur 5 est un commerce de proximité. Un sur 5 est une banque ou une assurance. Un sur 5 est un restaurant. 75 commerces du 8e arrondissement ont été touchés, vandalisés, suite aux manifestations du 24 novembre et 1er décembre. Les commerçants sont au bout du rouleau.

Peut-on encore parler de pacte républicain quand les conservatoires, les piscines, les bibliothèques, les équipements de proximité sont contraints à la fermeture un samedi dans notre Capitale ?

Peut-on encore parler de pacte républicain quand un parc de la Ville est fermé ? Le parc Salomon de Rothschild est vandalisé.

Peut-on encore parler de pacte républicain quand mon arrondissement est une ville morte le samedi depuis trois semaines ? Comment ne pas comprendre que ceux qui vivent cette réalité chaque samedi depuis trois semaines peuvent être excédés de ne pas être en sécurité dans notre République ?

Je tiens à rendre hommage aux héros de notre quotidien : les forces de l'ordre, policiers et gendarmes, les pompiers pour leurs interventions dans des conditions très difficiles et les services de la Ville, en particulier les services de la propreté qui réparent les plaies de notre Capitale. Je pense également à l'accompagnement des personnes choquées, traumatisées.

Il convient de prendre au sérieux la France des "Gilets jaunes" qui exprime une fracture sociale forte, un malaise face à l'insécurité économique, sociale et culturelle. Un Français sur 5 n'a pas les moyens de faire trois repas par jour. 39 % des Français ont déjà connu la pauvreté, c'est-à-dire qu'ils ont essayé de vivre avec moins de 1.015 euros par mois. La réponse ne peut être que politique et elle appartient au Président de la République.

En tant que maire du 8e arrondissement, je souhaite retrouver un arrondissement sécurisé le samedi, où chacun a la liberté de se déplacer, d'ouvrir son commerce. Mon arrondissement ne pourra pas supporter un weekend supplémentaire de chaos, ses habitants sont choqués et ils ont peur.

Monsieur le Préfet, nous comptons sur vous pour faire respecter l'ordre républicain.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame d'HAUTESERRE. Merci à l'ensemble des orateurs et oratrices pour ce débat sur le budget spécial de la Préfecture de police.

Je donne tout de suite la parole à Colombe BROSSEL pour le début des réponses. Puis à Emmanuel GRÉGOIRE ? Non ? Donc Colombe BROSSEL et ensuite le Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à l'ensemble de mes collègues pour leurs interventions dans le cadre de ce budget spécial. J'aurais trois éléments de réponse et permettez-moi avant un propos liminaire.

Bien entendu, nous le savons et c'est d'ailleurs un exercice auquel nous nous livrons tous les ans, l'ensemble des missions de la Préfecture de police ne sont pas contenues dans le vote de ce budget spécial. Permettez-moi deux remerciements.

D'abord un remerciement auprès de l'ensemble des agents, qu'ils soient de la Préfecture de police ou de la B.S.P.P. Dans les moments troublés que nous traversons ensemble, il est rassurant de savoir que les Parisiens peuvent compter sur ceux qui sont là pour les accompagner et les protéger. Permettez-moi de les remercier à ce moment-là de nos travaux.

Puis ce sera un deuxième remerciement, cette fois-ci un peu plus limité, mais nous travaillons bien, et ce budget en est la preuve, avec la Préfecture de police. Ce budget spécial est la preuve de ce cadre de travail marqué par la transparence, la confiance. Dans les périodes troubles et troublées, il n'est pas non plus inutile de le rappeler.

Alors trois types de sujets ont émergé dans nos travaux. Vous me permettrez, chers collègues, une fois n'est pas coutume, de vous proposer de reporter tout un ensemble de remarques qui ont été faites et qui sont soit liées au budget de la DPSP dans le cadre de l'examen global de notre budget, soit liées à des débats dont nous avons l'habitude dans cette enceinte et dans cet hémicycle, mais qui ne sont pas stricto sensu liés au budget spécial de la Préfecture de police ; c'est notamment le débat que la Maire vous a proposé d'avoir au mois de février, lorsque nous aurons les résultats et les orientations que nous aurons débattues avant sur l'audit de sécurité que la Maire de Paris a souhaité initier, en convergence avec le Préfet de police.

C'est la raison pour laquelle je me permettrai de ne pas répondre aux interpellations sur ces différents sujets qui seront traités plus largement au mois de février.

En deuxième point, sur le budget spécial, je ferai quelques remarques. Puis je voudrais surtout garder un peu de temps pour parler de la Brigade de sapeurs-pompiers car je pense que c'est un sujet important et que nous sommes à un moment important.

Sur le budget spécial, vous en avez dit, les uns et les autres, les choses les plus importantes. Je me permettrai juste de noter quelques points particuliers.

En effet, la contribution demandée à la Ville est stable. Elle est stable modulo deux ajustements techniques. M. le Préfet a rappelé l'un de ces ajustements techniques qui est le fait que, dans des mouvements de personnel d'une aussi grande ampleur…

Entre parenthèses, il y a deux ans, nous parlions d'une DPSP à 1.000 agents et nous sommes aujourd'hui à une DPSP de 3.200 agents. Ce sont donc des mouvements d'une très grande ampleur. Finalement peu de collectifs, qu'ils soient privés ou publics, vivent de telles transformations, aussi rapidement et de façon aussi importante. Saluons le travail qui a été fait par tous ceux qui y ont concouru. Fin de la parenthèse.

Dans des mouvements de personnel d'une aussi grande ampleur, il y a des ajustements techniques, parce que nous avons l'occasion de régulariser un certain nombre de sujets sur lesquels nous avions travaillé sur table, à partir des données dont nous disposions les uns et les autres. Maintenant, nous régularisons. C'est donc ce qui a été fait, notamment sur les A.S.P. Nous savons maintenant de quels agents nous parlons et pas uniquement de postes budgétaires transférés. Je le rappelle : cette réforme d'ampleur est, avant toute chose, une réforme humaine et c'est une réforme dans laquelle nous avons veillé à accompagner humainement l'ensemble des agents qui nous ont rejoints pour notre plus grand plaisir.

Ce budget, c'est évidemment quelques ajustements techniques. Je me permets d'en signaler un autre qui n'est pas totalement anodin. Nous avons en effet fait le choix de ne pas compenser la hausse de la C.S.G. dans l'attente des décisions du Gouvernement. Nous avons en effet signalé au Gouvernement une erreur - je ne peux qu'envisager cette hypothèse de travail : dans l'ensemble des compensations de C.S.G., il y a un corps de métier, sur l'ensemble du territoire national, qui n'est pas concerné : ce sont les pompiers de la B.S.P.P. Une erreur dans l'ensemble des process ? "Un trou dans la raquette", comme on dit trivialement ? Nous avons interpellé le Gouvernement : Emmanuel GRÉGOIRE l'a fait ; en l'absence de réponse, la Maire de Paris l'a fait. Nous avions interpellé collectivement, sur votre proposition, Monsieur le Préfet, en commission consultative de la Brigade de sapeurs-pompiers et nous ne désespérons pas d'obtenir une réponse. J'imagine qu'à sujet technique, il sera apporté une réponse technique. Voilà ce qu'il y avait à en dire. Je me permets de terminer en saluant le travail fait par tout le monde.

Dernier point : je voudrais garder un moment pour parler de la Brigade de sapeurs-pompiers. Nous sommes à un moment important pour nous tous. L'accompagnement et le soutien de l'ensemble des élus parisiens sont forts et anciens. Il y a peu de divergence sur nos bancs, dans l'ensemble de cet hémicycle, sur l'accompagnement que nous souhaitons voir apporter aux pompiers de Paris. Une part de moi comprend qu'un élu investi depuis aussi longtemps que Pascal JULIEN sur ces sujets, qui travaille son sujet, qui maîtrise son sujet et son groupe aient envie de pousser un cri d'alerte en disant : "Attention, nous sommes au bord du gouffre". C'est un sujet que nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, que ce soit en 3e Commission ou en commission consultative de la Brigade de sapeurs-pompiers. Nous voyons bien que, comme d'autres environnements, en effet, les pompiers de Paris sont certainement à la croisée des chemins. C'est forcément une responsabilité lourde que nous prenons en tant qu'élus Parisiens d'avoir, par notre vote, nos actions, nos contributions, à influencer, à influer. C'est un moment parfois vertigineux lorsqu'on prend la mesure des défis qui s'imposent aujourd'hui à la Brigade de sapeurs-pompiers, mais aussi dans un cadre que nous n'avons pas nécessairement choisi mais dans lequel nous travaillons.

Je ne prends qu'un exemple : j'entends des expressions dans cette Assemblée qui disent : "Nous ne pourrons pas voter ce budget car il faut accroître le budget parisien à la B.S.P.P.". D'accord, mais quand nous sommes en C.C.G.B. et que nous avons à nos côtés des représentants des départements du 93 et du 94, des représentants des communes qui nous disent - cette parole est légitime, en tout cas je la trouve légitime : "Nous sommes, comme vous, contraints à ne pas augmenter plus que de 1,X % nos dépenses de fonctionnement. Par contre, parce que nous sommes dans un cadre contraint et organisé par la loi, mécaniquement, nous devons contribuer", nous prenons une double responsabilité comme élus parisiens, chers collègues.

L'acte que nous posons est un acte politique. Il nous permet d'accompagner la Brigade de sapeurs-pompiers et nous le souhaitons. Cependant, l'acte politique que nous posons a aussi une répercussion. Quand la Ville de Paris stabilise son soutien à la Brigade de sapeurs-pompiers, cette stabilisation permet, mécaniquement, vous l'aurez tous compris, d'avoir un budget qui augmente de 3 millions d'euros. Nous portons une responsabilité qui est lourde pour le modèle de la Brigade de sapeurs-pompiers mais aussi pour nos collègues d'autres départements. Je voudrais vraiment que nous prenions le temps d'avoir ces échanges, ce travail. Il est fait en commission consultative parce que

nous ne pouvons pas décider seuls sans nous préoccuper des impacts pour le reste de ceux qui sont appelés à nous accompagner.

Je termine d'un mot, Madame la Maire. Les défis sont grands pour la Brigade de sapeurs-pompiers. Oui, cher Pascal JULIEN, vous avez certainement raison de dire qu'il y a une part de volontarisme et de pari dans la démarche qui nous est proposée par le Préfet de police et par le général GALLET. Je crois que nous n'avons pas le choix, que nous pouvons, pour le coup, utiliser notre place comme élus parisiens dans cette unanimité qui nous lie, dans cette enceinte, dans le soutien à la Brigade des sapeurs-pompiers, pour que nous puissions en effet porter haut et fort le fait que les pompiers de Paris ne peuvent pas, seuls, absorber des années de désengagement dans d'autres secteurs.

Utilisons cela comme au judo, finalement, pour aider et accompagner ce mouvement. C'est vraiment la proposition que j'ai envie de vous faire, ici, dans cet hémicycle, pas dans la commission consultative où nous sommes moins nombreux. Dans cet hémicycle, utilisons la force des 163 conseillers de Paris. Nous avons besoin que ce pari réussisse. Nous n'avons pas d'autre choix que de faire réussir ce pari. Nous allons - je le crois, en tout cas je ferai tout pour - le gagner.

Merci, chers collègues, pour votre soutien aux pompiers de Paris, à l'ensemble des agents de la Préfecture de police et votre vote, parfois une abstention, pour ce budget spécial.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL, qui est ceinture noire de judo, qui plus est. Quand elle parle judo, elle s'y connaît vraiment.

Je donne à présent la parole à M. le Préfet de police pour les réponses.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je voudrais tout d'abord adresser à tous les orateurs mes remerciements pour le soutien, les messages de reconnaissance et les hommages que vous avez bien voulu adresser aux forces de l'ordre, tous les policiers parisiens et pas seulement eux d'ailleurs, mais également l'hommage que vous exprimez avec constance à tous les personnels de la Préfecture de police et aux sapeurs-pompiers de la B.S.P.P., de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Je vous en remercie.

Je ne reprendrai pas dans le détail toutes les interventions des uns et des autres, mais je commencerai peut-être par trois sujets abordés à plusieurs reprises. Le premier sujet, ce sont les interrogations que vous avez sur la réforme de la Préfecture de police - question d'un côté et de l'autre. Le modèle marseillais a été évoqué, mais il a été évoqué pour une réflexion sur la province. Il a été dit que, peut-être, pour la province, le modèle marseillais était meilleur que le modèle parisien. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur ce point. J'explique bien que la réflexion était menée pour la province. Je vous suis très reconnaissant, à la fois, Monsieur GOUJON et Monsieur LE RESTE, d'avoir dit que ce modèle n'était pas adapté à la Capitale.

Quand on réfléchit à cette question, il faut toujours partir de l'essentiel. L'essentiel, ce n'est pas les organigrammes. L'essentiel, c'est les missions que la loi confie au Préfet de police. Il faut partir de là et, à chaque fois, se poser la question : faut-il bouger ou pas ?

Sur le territoire parisien, c'est la spécificité - j'y reviendrai - qui fait du Préfet de police l'autorité de police générale de droit commun, ce qui n'est pas le cas ailleurs en province. Cette spécificité s'explique : Paris capitale, Paris siège des institutions, Paris siège des représentations diplomatiques, Paris où se concentre un nombre d'événements de voie publique chaque année sans commune mesure avec ce que l'on trouve ailleurs sur le territoire national. J'ajoute, ayant tout de même une expérience préfectorale assez riche à mon âge, en tout cas diversifiée, que les Préfets en province ont des pouvoirs à l'échelle du département où il y a plusieurs communes. A Paris, il n'y en a qu'une. Il faut toujours être attentif aux risques de concurrence de compétences. Qui est compétent pour organiser la sécurité d'un feu d'artifice ? Je renvoie aux débats, hélas malheureux à mes yeux, qui ont pu avoir lieu à Nice. C'est la première question pour Paris.

Le deuxième territoire de compétence du Préfet de police, voulu par le législateur, est la Petite couronne et, depuis la loi de février 2017, les aéroports. Pour affirmer un souci de continuité - c'était le concept de police d'agglomération qui avait été porté en 2009 -, pour développer une capacité de réponse globale en termes de sécurité sur un bassin de délinquance élargie et pour permettre à la main du Préfet de police des mutualisations au jour le jour. Vous l'avez vu lors des derniers événements : nous avons fait venir sur Paris des moyens qui étaient affectés à la petite couronne. Régulièrement, des moyens mutualisés vont ailleurs. Veut-on remettre en cause ce modèle ? Sûrement pas.

Troisième champ de compétences du Préfet de police : il est Préfet de la zone de défense et de sécurité, c'est-à-dire la Région d'Ile-de-France, avec les pouvoirs de tout Préfet de zone, la gestion des moyens de police et de gendarmerie - c'est ce que l'on appelle le "SGAMI" -, la gestion des crises avec mon secrétariat général de la zone de défense et de sécurité. Puis, monte en puissance la coordination des politiques de sécurité intérieure. C'est une demande des gouvernements successifs et de renforcer le rôle des préfets de zone.

Dans la gestion de la crise actuelle, il y a pratiquement une visio-conférence par jour que tient le ministre personnellement. Qui sont ses interlocuteurs ? Les Préfets de zone. C'est une évolution très forte. J'ajoute que sur le territoire d'Ile-de-France, on a confié au Préfet de police - c'est une réforme de 2002-2003 - la police régionale des transports ferroviaires. On a donné également des pouvoirs particuliers en matière de circulation routière sur les axes structurants.

Les vraies questions : veut-on remettre en cause les compétences du Préfet de police à ces trois niveaux ? Quand on prend le débat en posant ces questions, on a, me semble-t-il, apporté l'essentiel de la réponse. Ensuite, quant à l'organisation interne, il y a toujours plusieurs choix possibles en effet. Je crois qu'à la taille qui est la nôtre - je rappelle que ce sont quelque 30.000 fonctionnaires de police - les logiques de métier ne sont pas idiotes. L'investigation est un métier. Le renseignement est un métier.

La police de sécurité du quotidien, la police de proximité, est un métier. L'ordre public en est un autre. Ce qui compte, c'est l'excellence de la coordination. Je vais prendre un exemple, mais on y reviendra demain. Dans la gestion des derniers événements, en particulier samedi dernier, une direction gérait les forces lourdes et l'autre se consacrait aux interpellations. Pilotage DSPAP pour les interpellations. Résultat : 1.074 interpellations, dont plus des trois-quarts réalisées par les équipes de la DSPAP qui étaient libres de tout mouvement. C'est le modèle tel qu'il existe aujourd'hui. Nous y reviendrons dans un autre cadre.

Le deuxième sujet évoqué par plusieurs d'entre vous sur ces bancs est celui de la création d'une police municipale. Je vais me contenter d'essayer de faire un peu de pédagogie juridique. D'abord, fondamentalement, le Préfet de police applique la loi de la République votée par le Parlement. Il l'applique loyalement et avec diligence. Du moins, je me suis toujours efforcé de le faire et je le fais encore.

Deux : point juridique. Non, le texte de Messidor an 8 n'empêche en rien, de mon point de vue, de créer une police municipale à Paris. En province comme à Paris, le pouvoir de police générale est partagé par le maire, par le préfet en province ; ici, par le Préfet de police et par le Maire de Paris, mais avec un mode inversé. Je rappelle que les pouvoirs juridiques de police municipale à Paris ne sont pas nouveaux.

Certes, la loi de février 2017 a apporté un élargissement, et plus encore, un transfert de moyens. Mais les premiers transferts ont commencé en 1987. La police de la salubrité de la voie publique, la police municipale dans les parcs et jardins, ce sont des textes de 1987. Je pourrais en citer d'autres.

Donc, le Maire de Paris, institutionnellement, a des pouvoirs de police municipale. Ce ne sont pas les mêmes que ceux du maire de Lyon ou de Bordeaux. Je cite ces deux villes dont j'ai été préfet. Mais les pouvoirs de police municipale, oui, le Maire de Paris les a. Depuis la loi de février 2017, non seulement il y a les pouvoirs, mais il y a les agents. Comme je l'ai déjà expliqué dans cette enceinte et comme je suis prêt à l'expliquer de nouveau, les ASP, en particulier, sont des agents de police judiciaire adjoints de l'article 21 du Code de procédure pénale. On appelle cela les "APJA 21". Ils sont même cités avant les policiers municipaux, mais ils sont dans la même rubrique. Ensuite, quant à leur activité, il y a les pouvoirs propres des APJA 21. Parfois, ils doivent être aux côtés d'OPJ. Ce sont les OPJ de la police nationale, de la France entière. Parfois, ils ne le sont pas, ayant des capacités juridiques propres.

Je pense qu'il y a là, juridiquement, matière à voir quelles évolutions, quelle organisation, quelles missions. En tout cas, je ne pense pas que la remise en cause de la "summa divisio" soit nécessaire pour progresser sur ces champs. Nous pourrons y revenir. Peut-être faudra-t-il que j'écrive ces constats juridiques.

Je vais casser une dernière approximation : c'est de dire le ou la Maire de Paris, ou leurs adjoints, ne sont pas OPJ. Je défie quiconque de me trouver le moindre texte de loi qui affirme cela. Je réponds : oui. C'est une affirmation générale du Code de procédure pénale. Vous savez que les maires et les adjoints sont des OPJ à part puisqu'ils n'ont pas besoin d'habilitation de la part du parquet général. J'ai eu beau chercher, parce que je me suis posé la question : aucun texte n'a jamais exclu le Maire de Paris. J'ai regardé les textes qui ont créé le maire de Paris en 1975. Cela ne figure jamais. Le messidor an 8 ne donne aucun pouvoir de police judiciaire au Préfet de police. Les derniers pouvoirs de police judiciaire ont été supprimés par la réforme qu'a portée Robert BADINTER du Code pénal en 1993.

J'arrête là-dessus.

Troisième sujet…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon. M. le Préfet est très bon en droit administratif. Je vous le dis parce que c'est lui qui nous a donné les conseils pour faire en sorte que j'exerce mes pouvoirs de police à travers un arrêté qui a permis la piétonisation des voies sur berges, texte qui a été validé par le tribunal administratif. Je remercie ici, en direct - il le sait - le conseil judicieux d'un très grand professionnel du droit administratif.

Monsieur le Préfet, vous pouvez poursuivre.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Il est vrai que lorsque j'étais à la fac de droit, à un moment donné, je m'étais dit que, peut-être, j'aurais pu enseigner le droit, mais j'ai pris une autre voie. Cela ne m'a pas privé pour cette matière. Je reviens à mes sujets. J'ai traité les deux premiers.

Ensuite, il y a un sujet que vous avez abordé les uns et les autres : c'est la brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Tout ce que vous avez souligné, chacun a sa manière, sur les tensions qui s'exercent pour la brigade, est une réalité. La progression du nombre des interventions est un vrai sujet au regard de la ressource que nous pouvons y consacrer collectivement. La ressource a augmenté. Si l'on regarde l'évolution des budgets de la brigade de sapeurs-pompiers des dernières années, son budget de fonctionnement de 2016 à 2019 a progressé de 362 à 382 millions d'euros. Il a progressé de 5,59 %, dans un contexte où les budgets de fonctionnement des collectivités publiques, et de l'Etat en particulier, ne sont pas orientés à la hausse. Quant au budget d'investissement, grâce à vous, à votre vote, à vos engagements, il a progressé également de 21 % de 2016 à 2019. Il y a des efforts réels faits par la collectivité.

Vous savez, au demeurant, que le coût de la brigade de sapeurs-pompiers ramené à l'habitant est très inférieur à ce que l'on trouve en province pour les grands services départementaux d'incendie et de secours. Il y a plusieurs orientations possibles. Je crois qu'il faut accepter l'idée, comme vous l'avez souligné, par exemple Monsieur Pascal JULIEN - et vous l'aviez vu en commission consultative - de recentrer la brigade sur le cœur des missions. Cela avait été fait pour le détachement du Louvre. Cela n'a pas mis en péril la sécurité incendie du Louvre. C'est aux institutions de la prendre en charge. Vous avez évoqué, je crois, le cas de Biscarosse, dont le Général veut s'occuper, très bien.

Ensuite, il y a ce sujet du secours à personne. Sur les quelques 520.000 interventions que la Brigade fera cette année, 420.000, c'est le secours à personne. L'augmentation de l'activité de la Brigade au cours des dernières années, c'est cette augmentation, cette progression très forte du secours à personne.

Or, dans des analyses a posteriori, c'est-à-dire en prenant après coup, après les interventions, quel était le sujet, quels services rendus au citoyen ou à la citoyenne qui nous appelait, la Brigade s'est rendu compte que, quelque part, entre 70.000 et 80.000 des interventions ne justifiaient pas l'envoi de moyens de la Brigade, et auraient justifié l'envoi d'autres effecteurs, comme l'on dit.

C'est pourquoi nous avons engagé ce travail partagé avec le directeur général de l'A.P.-H.P., avec le directeur général de l'A.R.S., les équipes de la Brigade, pour voir comment apporter cette réponse. Faisant cela, nous préfigurons une évolution qui est devant nous. Déjà, il n'y a pas d'autre exemple en France. Nous avons la plateforme des appels uniques, qui regroupe le 17 et le 18. Elle est installée à Champerret. Cela veut dire que tous les appels 17 et 18, sur Paris et la Petite couronne, tous les appels pompiers et police, sont traités sur une même plateforme. Il n'y a pas d'autre exemple sur le territoire national.

Mais il y aura un pas de plus sans doute devant nous, ce sera de gérer le numéro unique, qu'en sera-t-il de l'intégration et comment, on n'en est pas là, mais c'est une évolution nécessaire qui est devant nous.

Si vous avez cette gestion intégrée d'un appel unique, cela permet de jouer sur toutes les gammes du clavier pour apporter les réponses pertinentes, et c'est pourquoi l'A.R.S. est dans la boucle. Il y a une réflexion à mener en même temps avec les dispositifs de médecine de ville, de médecine de proximité, de permanence des soins. C'est bien ce que nous voulons faire.

En tout cas, merci aux uns et aux autres pour l'attention si constante que vous portez à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, et à la prise en compte que vous avez exprimée de ces grands sujets et de ces grands enjeux.

Il y a l'enjeu recrutement et personnel, oui, c'est vrai. C'est une école de formation, comme un petit peu d'ailleurs la police nationale et la Préfecture de police, puisque nous recevons chaque année des jeunes gardiens sortis d'école. Cela fluctue un peu d'une année à l'autre. Bien souvent, nous faisons un lien entre le nombre des concours ouverts en province pour les grands S.D.I.S., et puis le flux de départs et les manques que nous maîtrisons mal, mais l'attractivité

de la Brigade reste extrêmement forte, compte tenu de son niveau de compétence et compte tenu de l'expérience qui s'acquiert ici.

Quelques points rapides, si vous le permettez, Madame la Maire, en revenant sur les interventions des uns et des autres. Je ne serai pas exhaustif, je m'en excuse. Nous reviendrons sur la question de la gestion des derniers événements demain.

Madame PAWLIK, sur le plan de vidéo-protection de la Préfecture de police qui est porté par l'Etat et dont l'essentiel est financé par l'Etat, la Ville a ouvert un dispositif, c'était 165 caméras. Vous êtes prêts à aller au-delà, mais fondamentalement, c'est la Préfecture de police qui porte ce plan de vidéo-protection parisien et même zonal.

A l'heure actuelle, il y a 1.360 sites complètement couverts par ces caméras. Mon ambition est bien d'aller plus loin et, dans les deux ou trois années à venir, essayer de déployer à peu près 400 caméras supplémentaires raccordées à ce plan. Je m'appuie là-dessus sur des budgets qui sont des budgets d'Etat. Je l'indique.

Sur les moyens de la police nationale, c'est le programme 176, cela se discute au Parlement et pas ici, encore une fois. Ceci dit, sur la modernisation de nos outils, d'une part, les tablettes Neo, et surtout les smartphones Neo, oui, on va vers la généralisation. De mémoire, on doit être à 6.500 et on va aller vers 13.000, l'idée étant que chaque fonctionnaire de police puisse consulter en direct sur ce smartphone les principaux fichiers. Cela évite de perdre du temps par des conversations radio qui sont longues, qui mobilisent et le fonctionnaire et les gens au commissariat, et d'avoir sur place une relation avec la population beaucoup plus fluide de ce point de vue.

Nous travaillons à ce que, dans les smartphones Neo de nos fonctionnaires de police parisiens, nous puissions intégrer le maximum d'informations très concrètes, un peu comme ce qu'avaient autrefois les fonctionnaires avec ce petit bouquin bleu qu'ils appelaient le bitumard. On a tous connu cela quand on a un peu d'ancienneté à Paris, les adresses des écoles, les adresses des cliniques, les adresses des médecins dans l'arrondissement, beaucoup de choses très pratiques et qui aideraient à la qualité de la relation police-population.

M. Philippe GOUJON a évoqué la circulaire radicalisation. Oui, bien sûr, nous allons l'appliquer à Paris. Nous sommes en train de travailler le sujet avec le procureur, puisqu'il est évidemment concerné. Il a dû vous en parler.

Mon idée est de décliner cette circulaire à la fois au niveau central mais aussi au niveau de l'arrondissement. Cela passera par une charte de confidentialité, mais d'ores et déjà, je l'ai dit, chaque fois que nous sommes saisis d'un signalement précis, ici mairie centrale ou mairie d'arrondissement, mon engagement est toujours de vous faire retour sur le signalement qui est fait.

Monsieur GUILLOT, la technologie numérique, oui, elle est au service de la police d'aujourd'hui et de demain. J'ai cité les smartphones Neo comme exemple.

M. Yves CONTASSOT a évoqué le thème des relations police-population. C'est un thème crucial. J'attache à ce sujet, à titre personnel, une importance particulièrement grande. D'une part, je vous confirme que, quand il y a des fautes, quand il y a des erreurs, elles sont sanctionnées. La police nationale est sans doute l'organe de la fonction publique où la fonction disciplinaire est la plus développée. Nous devons le faire sans faiblesse, de même que nous soutenons nos fonctionnaires chaque fois qu'ils sont en difficulté, que nous voulons le faire sans limite avec engagement et même avec cœur, mais dans le même temps, quand il y a des erreurs, il faut les sanctionner.

C'est ce que nous faisons. La police de sécurité du quotidien veut valoriser la qualité, veut renforcer le lien police-population. Je cite deux ou trois exemples concrets ici à Paris. Les brigades territoriales de contact, dont M. Philippe GOUJON a parlé également, oui, sur le territoire de la Préfecture de police. Nous avons engagé une démarche pour généraliser les brigades territoriales de contact, supprimer une organisation où il y a trop de râteaux, trop de brigades créées pour telle mission, à la place mettre des brigades territoriales de contact qui doivent connaître le territoire, qui doivent se faire connaître sur le territoire, pour connaître l'ensemble des sujets. C'est cela, les brigades territoriales de contact, et je suis à l'initiative de cette création. Cela n'a pas été fait ailleurs sur le territoire. Je souhaite que, sur tout le territoire parisien et Petite couronne, ces brigades territoriales de contact soient systématiques.

Je peux donner un deuxième exemple. Chacun sait que j'y tiens aussi, c'est le développement des brigades V.T.T., en particulier en milieu urbain. Chaque fois que j'en parle à des maires d'arrondissement, chaque fois que j'en parle aussi aux policiers concernés, c'est plébiscité. J'ai doublé déjà le nombre de V.T.T. et je veux poursuivre en ce sens.

Deux ou trois derniers points encore. On y reviendra demain, Monsieur Didier LE RESTE, sur la question de la responsabilité de l'État et de la prise en charge par l'État des dommages. Comme je l'indiquais dans mon introduction,

l'ensemble des riverains qui ont été victimes ont déjà ou vont recevoir la lettre que je leur adresse pour expliquer les démarches à mener en liaison étroite avec les compagnies d'assurance.

Je termine, en écho à l'intervention de Mme la Maire du 8e arrondissement, est-ce le pacte républicain ce que nous avons vu dans votre quartier, puis dans les autres quartiers parisiens ? La réponse est évidemment non. Quel est notre devoir ? Comme je l'indiquais dans mon briefing à toutes les forces de l'ordre encore vendredi dernier, il ne s'agit ni plus ni moins de faire en sorte que l'ordre républicain l'emporte sur le désordre, le chaos, les comportements factieux et séditieux. Voilà ce que j'ai dit. J'étais avec une unité en place sur le terrain samedi. Ce que nous avons vu est inacceptable.

Je veux dire un mot de plus sur les violences qui se sont exercées contre les policiers et les sapeurs-pompiers, particulièrement le 1er décembre. Le ministre de l'Intérieur, comme moi-même, a rencontré un équipage d'une compagnie d'intervention dont le car de police a été attaqué. Ils ont été enfermés dans le car de police. Les agresseurs y ont lancé des fumigènes pour essayer de les asphyxier, les empêcher de sortir. Ces six fonctionnaires, quand nous les avons interrogés, quand nous les avons écoutés, que nous ont-ils dit, à M. le Ministre comme à moi-même ? "Monsieur, ils voulaient nous tuer ".

Christophe CASTANER l'a souligné, parmi eux se trouve un ancien militaire qui a été au Sahel, au Mali, et a dit à quel point ce qu'il a vécu à Paris ce jour-là était sans commune mesure avec ce qu'il avait connu sur ces théâtres d'opération.

Oui, le pacte républicain a été abîmé, oui, notre devoir est de faire en sorte que l'ordre républicain reprenne ses droits dans la capitale et comme ailleurs. Comptez sur ma détermination et sur l'engagement sans faille surtout de l'ensemble des policiers, de l'ensemble des forces de l'ordre, placés sous mon autorité.

Je vous remercie.

2018 PP 99 - Budget spécial primitif pour 2019 - Explications de vote.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est nous qui vous remercions, Monsieur le Préfet. Merci beaucoup pour vos réponses. Nous nous retrouverons demain pour ce débat. Je vous remercie infiniment. Je vous propose, puisque nous avons exactement trois quarts d'heure avant la suspension de séance et en accord avec les présidents de groupe, de procéder aux positions de vote...

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Explications.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je cherchais le mot, aux explications de vote.

Nous démarrons par M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Front de gauche.

On ne fait pas tourner le compteur, allez-y.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, nous l'avons dit en début de matinée, nous portons dans ce budget la volonté de redonner du pouvoir d'achat aux Parisiens et de renforcer notre service public. Le moment politique et social que nous traversons l'exige. Nous ne savons pas encore, au moment où je vous parle, le contenu des annonces du Président de la République. Les demandes des Français sont claires : plus d'égalité fiscale, plus de pouvoir d'achat, plus de services publics.

Le Président des riches saura-t-il entendre ce message ? Pour le moment, son refus d'augmenter le SMIC, son refus de remettre l'I.S.F. démontre qu'il n'entend que d'une oreille, certainement celle de droite.

Pour revenir au budget de notre Ville, je dirais que nous avons été entendus des deux oreilles sur la question du logement, sur le renforcement de l'aide sociale à l'alimentation de qualité pour toutes et tous, sur le renforcement de l'aide au départ en vacances pour les jeunes, sur le renforcement de l'aide aux associations du tourisme social, et sur les classes découvertes pour nos écoles primaires et pour nos enseignants.

Tout comme nous nous félicitons que la mission locale retrouve le niveau de financement de l'an passé pour permettre l'insertion des jeunes et l'accès à l'emploi.

Madame la Maire, chaque euro de notre budget vise à maintenir l'investissement public avec ses conséquences vertueuses en matière d'emploi, mais aussi de cotisations sociales.

Chaque euro de notre budget doit aller au soutien des Parisiens les plus faibles. J'en veux pour preuve, cette année, le maintien des aides sociales qui représentent un quart du budget de fonctionnement.

Il nous faut renforcer la lutte contre ceux qui détournent le système de location de meublés touristiques en augmentant le nombre de contrôleurs et nous l'avons obtenu.

C'est de bonne politique, puisque ce qu'ils nous rapportent est plus important que ce qu'ils nous coûtent.

Chaque emploi que nous créons, c'est l'amélioration du service public et l'amélioration de la réponse aux besoins des Parisiens.

Nous nous félicitons d'avoir été entendus sur ce sujet avec 18 emplois qui seront créés à notre initiative, notamment dans les bibliothèques et les mairies d'arrondissement.

Bien entendu, nous avons des regrets. Nous avons le regret que le dispositif "Vacances Arc-en-ciel" n'ait pas bénéficié d'un coup de pouce que nous souhaitions, car nous le savons, un petit Parisien, une petite Parisienne sur trois ne part pas en vacances. Il faut à terme, après évaluation, regarder de près l'impact de ce dispositif pour les familles parisiennes et ne pas être fermé à un abonnement.

Nous continuons à vous le demander. Si les demandes sont supérieures en 2019, alors, il faudra y répondre par le budget supplémentaire. J'en viens à l'une des mesures fortes de ce budget que nous avons demandées, c'est la gratuité des transports.

Madame la Maire, vous avez souhaité ne pas bousculer le calendrier du rapport qui sera remis, et nous le respectons.

Nous respectons la démarche que vous avez mise en œuvre, une démarche démocratique, une démarche objective, une démarche avec des experts.

Cela dit, vous nous répondez par un vœu qui nous engage et nous nous en félicitons.

Dans ce vœu, vous rappelez notamment que la gratuité des transports pour les moins de 10 ans existe déjà à Londres et dans d'autres capitales européennes. Vous rappelez que la gratuité des transports, de façon générale, existe dans plusieurs collectivités, notamment à Dunkerque ou à l'étranger comme à Tallinn et même maintenant au Luxembourg.

Ce vœu, finalement, nous dit que le Conseil de Paris, à la suite de la remise de l'étude sur la gratuité des transports, souhaite que des mesures de gratuité partielle visant particulièrement les enfants, les adolescents, et les étudiants puissent être rapidement analysées pour envisager leur mise en œuvre en 2019.

Je vous en remercie parce que, au terme de cette crise sociale que nous vivons, il faudra des conquêtes sociales. La gratuité des transports sera peut-être l'une des grandes conquêtes sociales que notre majorité aura mise en œuvre dans cette mandature, comme d'autres conquêtes sociales avaient été mises en œuvre auparavant. Je pense notamment à la municipalisation de l'eau de Paris qui aujourd'hui coûte moins cher aux Parisiens que quand c'était privé.

Je voudrais terminer en vous disant que contrairement à ce que disent certains, pour qui ce budget serait " Macron compatible ", la réponse viendra du président du groupe Démocrates et Progressistes lui-même, M. BARGETON, qui avait annoncé tout à l'heure qu'il ne voterait pas ce budget.

Alors, Madame SIMONNET, vous vous êtes déjà rapprochée dans l'hémicycle de vos collègues de ce groupe. Peut-être que demain, vous pourrez participer à ce groupe en vous joignant à son vote qui est un vote de refus...

Mme Danielle SIMONNET. - C'est minable !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - … qui est un vote de refus contre le budget, ce qui laisse entendre que vous préférez remettre les clés de la Ville au Préfet plutôt qu'à un Exécutif de gauche à Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Monsieur VESPERINI étant reparti chercher ses notes, je propose à Mme GOLDGRAB de bien vouloir, à présent, prendre la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Mes chers collègues, nous avons eu l'occasion tout au long de la journée d'échanger, de présenter nos points de vue, nos vœux et amendements, d'en débattre, et nous voilà amenés à voter. Il n'y a pas de suspense en ce qui concerne le groupe RG-CI, qui votera le budget primitif pour 2019, car il fait sens.

Il fait sens, car il respecte nos engagements pour cette ville et ses habitants. Une ville solidaire, la plus solidaire de France, la justice sociale, mais pas que. L'engagement d'une ville plus agréable, d'une ville moins polluée, d'une ville qui investit pour les mobilités douces, d'une ville plus apaisée et plus propre, d'une ville dynamique qui sans cesse se renouvelle pour rester attractive, d'une ville où la culture est partout et se diffuse largement, d'une ville dont les services publics s'adaptent, d'une ville qui ose.

Oui, ce sont toutes ces raisons, entre autres, qui ont construit les bases de notre engagement et de notre majorité. Ce sont ces mêmes raisons qui nous feront voter ce budget.

Nous avons porté des propositions dans ce débat. Il s'agit pour nous de porter une perspective de recherche de nouvelles recettes ou de baisses de dépenses pour continuer à penser à l'avenir, pour que notre collectivité s'adapte au mieux aux évolutions.

Nous regrettons donc que cette année encore, nous ne soyons pas entendus sur une remise à plat et une réflexion concernant les décharges d'enseignement des directeurs d'école. C'est dommage. Nous avons écouté les arguments avancés, mais nous pensons vraiment que nous prenons ce problème a minima.

Il en va de même de l'évaluation des politiques publiques. Nous pensons, sur ce point, que notre majorité aurait pu être plus audacieuse pour instaurer une vraie culture de l'évaluation des politiques publiques au sein de notre collectivité, car c'est l'assurance de l'efficience et de la transparence, et c'est un vrai gage de démocratie.

C'est vrai, cela demande une forme de révolution interne, mais nous pensons que cette révolution est nécessaire, qu'elle peut être bénéfique pour tout le monde. Bénéfique pour les citoyens à qui l'on offrirait un droit de regard sur les politiques qui les concernent. Bénéfique pour les élus en leur permettant de remettre en question leur position au regard de l'efficience d'une mesure. Bénéfique pour l'administration, première concernée, lui permettant ainsi de mieux connaître la portée de son action.

Oui, ne l'oublions pas, rien ne serait possible sans les agents de la Ville, qui mettent concrètement en œuvre les mesures que nous votons. Ainsi, nous maintenons donc ce vœu.

Concernant les crèches confessionnelles, je n'y reviens pas, j'ai exposé lors de la présentation notre position. Nous sommes fidèles à ces valeurs. Liberté de vote sur ce point dans mon groupe et engagement à la laïcité pour ceux qui le souhaitent.

Malgré ces désaccords ou manques d'accords, nous saluons les discussions qui ont abouti à la lettre rectificative et qui montrent, au-delà des positions trop idéologues, une volonté d'action ancrée sur le terrain. Nous voterons ce budget et cette lettre rectificative et vous pouvez compter sur le soutien des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants pour vous aider à sa mise en œuvre tout au long de l'année.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

La parole est à M. VESPERINI, qui a retrouvé ses notes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire, de votre patience.

Tout d'abord, j'écoute les débats depuis ce matin et je me disais que la Maire de Paris, Mme HIDALGO, avait beaucoup de chance d'avoir M. Emmanuel GRÉGOIRE comme adjoint aux finances. Il n'est pas seulement adjoint aux finances, je lui trouve des dons de mentaliste, de magicien ; c'est un peu le David COPPERFIELD de la Mairie de Paris.

Attendez, je n'en ai pas fini avec les compliments !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il rougit !

M. Alexandre VESPERINI. - En effet, pour être un très bon magicien, d'abord il faut avoir beaucoup de talent, et M. GRÉGOIRE a beaucoup de talent car il est en mesure de présenter un budget qui multiplie les manœuvres comptables, les manœuvres de prestidigitation. Je dirais même qu'il y a beaucoup de poudre aux yeux.

Il y a par exemple un budget qui aujourd'hui est capable d'assumer des loyers capitalisés sur 60 ans, les fameux loyers capitalisés sur les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Il y a également un budget dans lequel on voit poindre beaucoup de décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement annoncés.

De plus, pour être un bon magicien, il ne faut pas seulement avoir du talent, mais aussi, comme disait Roger Hanin, de la baraka. Et la baraka, vous l'avez à la Mairie de Paris depuis quelques années, puisqu'évidemment vous bénéficiez de taux d'intérêt particulièrement bas qui vous permettent de doubler l'endettement de la Ville de Paris ; cela a déjà été dit à de nombreuses reprises depuis ce matin. Vous avez également la chance de pouvoir compter sur le dynamisme - je dis "dynamisme" entre guillemets -, la cherté croissante du marché de l'immobilier qui permet à la Ville de Paris de compter sur les droits de mutation d'1,5 milliard d'euros alors qu'on pouvait en escompter 1 milliard en début de mandature.

Si M. GRÉGOIRE, si l'adjoint aux finances est le David COPPERFIELD de la Ville de Paris, il n'en n'est pas pour autant le Turgot ou le Colbert, et je le regrette, j'en suis désolé, parce que ce budget manque beaucoup d'ambition, manque beaucoup de capacité d'anticipation.

Je voudrais noter deux choses.

D'abord, sur les recettes, la Ville de Paris est confrontée - on en est tous d'accord sur ces bancs - à des contraintes financières particulièrement lourdes, sans précédent. Il est, je crois aussi, de bon aloi de réfléchir aux recettes, de réfléchir à la dynamique des recettes. Je regrette que le budget de l'année 2019, comme les précédents d'ailleurs, ait fait aussi peu cas des nouvelles formes, des nouvelles marges considérables qui nous sont proposées dans les recettes fiscales. Rien par exemple sur la taxe de séjour, notamment sur la taxe de séjour collectée auprès des gens qui font du "Airbnb", du meublé touristique, dont nous connaissons la dynamique aujourd'hui à Paris. Rien sur la taxe Casino Club, qui est inscrit dans la loi sur le statut de Paris et qui pourrait permettre - beaucoup de rapports ont déjà été faits sur ce sujet - de générer des recettes de 10 à 15 millions d'euros par an pour la Ville de Paris. Rien enfin sur les relations commerciales qu'entretient la Ville de Paris avec ses différents partenaires économiques, et je le regrette profondément.

Je ne vais pas revenir sur toutes les redevances que la Ville de Paris a cessé de toucher, notamment la Grande Roue, qui est très mince, mais aussi les redevances sur les marchés publicitaires JCDecaux, 40 millions d'euros, sur lesquelles, trivialement, vous me permettrez l'expression, nous nous sommes assis.

Deuxième point, sur les dépenses. Là encore, je ne vois pas où est la vision d'avenir, car rien ne change. Nous en sommes toujours à 8 milliards de dépenses avec en réalité un endettement qui finance non pas de l'investissement, non pas de nouveaux musées mais une masse salariale qui n'a cessé d'augmenter depuis 2001, plus 10.000 fonctionnaires, sans que pour autant on ait pu constater - je crois que tout le monde est d'accord aujourd'hui - que la qualité du service public municipal se soit particulièrement renforcée.

D'ailleurs, si je me fie aux propos de Mme LEVIEUX, l'adjointe à l'administration parisienne lors du débat d'orientations budgétaires du mois dernier, ce seront 1.500 fonctionnaires supplémentaires qui seront embauchés au télétravail. Quand j'entends "télétravail" au sein de la Ville de Paris, je suis un peu dubitatif.

En effet, la Ville de Paris est quand même la championne de France des collectivités locales pour l'absentéisme, avec 11 % d'absentéisme alors qu'il plafonne à 8 % dans les autres collectivités locales, soit 8.000 journées de perdues d'absentéisme pour un coût de 74 millions d'euros. Alors quand j'entends "télétravail" pour 1.500 fonctionnaires, je suis assez dubitatif et je pense que le contrôle budgétaire devra être particulièrement attentif sur ce sujet.

Pour terminer, je regrette surtout ce manque d'ambition, ce manque d'anticipation. On fait le budget pour 2019 mais j'aimerais que l'on puisse faire le budget pour 2030. En réalité, on en est très loin. C'est un budget qui, je pense, sent vraiment la fin de course, la fin de mandat.

Je le regrette car on oublie également de dire la vérité aux Parisiens. On oublie de dire que les efforts considérables que la Ville de Paris et les Parisiens ont réalisés jusqu'à présent, notamment avec la baisse des dotations - vous avez raison de rappeler que, décidée sous François HOLLANDE, elle a représenté 14 % des ressources de fonctionnement -, ils vont devoir la poursuivre avec la péréquation fiscale qui ne cesse d'augmenter. Jamais la Ville de Paris n'a donné autant aux collectivités franciliennes, et la péréquation parisienne va représenter 55 % de la solidarité parisienne totale. Mais cette péréquation va continuer d'augmenter.

Je voudrais également insister sur les coûts du Grand Paris Express, le métro du Grand Paris dont les coûts ne cessent de déraper. D'ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le Sénat a voté une taxe très élevée,

deux taxes supplémentaires et une augmentation de taxe pour un montant total de 250 millions qui vont peser sur les Parisiennes et les Parisiens, les commerçants et les entrepreneurs en particulier.

Voilà ce que je voulais dire. Pour terminer, vous aurez compris, Madame la Maire, chers collègues, que nous ne voterons pas ce budget qui nous semble insincère et surtout inadapté aux défis considérables que la Ville de Paris doit affronter dans les années à venir.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur VESPERINI.

La parole est à M. de FROMENT, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je l'ai déjà dit il y a un mois lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget 2019 était pour vous celui de la dernière chance. La dernière chance pour obtenir enfin des résultats au service des Parisiens sur la propreté, la sécurité, la mobilité, le logement, mais aussi l'environnement ou la transformation du service public, notamment avec le chantier non vraiment engagé de la digitalisation. Autant de sujets sur lesquels vous êtes en échec.

Cette dernière chance, nous en avons la confirmation aujourd'hui, vous avez choisi de ne pas la saisir. Vous nous présentez en effet un budget - vous me pardonnerez l'anglicisme - "business as usual", une sorte de copier-coller des années précédentes. Notre collègue BARGETON qui parle d'expérience nous a dit tout à l'heure que la seule force de ce budget, c'est celle des habitudes, comme s'il était urgent de ne rien changer alors que Paris, Madame la Maire, c'est le moins qu'on puisse dire, ne va pas bien.

Je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit pendant cette journée, mais au-delà des divergences d'orientations que nous pouvons avoir, le plus dérangeant dans votre façon de faire, c'est l'indifférence qu'elle manifeste pour le long terme, pour l'avenir de Paris et des Parisiens, systématiquement sacrifiés à votre intérêt politique immédiat. C'est ce côté "après 2020, le déluge".

Le plus intéressant, de ce point de vue, dans votre budget, c'est ce qui n'y figure pas expressément. Ce sont toutes ces bombes à retardement que vous laissez à vos successeurs, des bombes toutes programmées comme par hasard pour exploser après 2020.

La première bombe, bien sûr, c'est celle de la dette. Celle-ci s'établira à plus de 6,5 milliards d'euros à la fin de l'année. En effet, Monsieur GRÉGOIRE… Oui, milliards. 6,5 milliards.

Oui, Monsieur GRÉGOIRE, on parle de 6,3 mais il ne faut pas oublier les dettes contractées dans le cadre des opérations d'aménagement et la Philharmonie. On aura largement dépassé les 7 milliards en 2020. Pour l'instant, les choses sont contenues car la charge de la dette est stable, mais elle va exploser, comme l'a souligné une note de votre conseillère économique, Madame HIDALGO, rendue publique, dès 2020 avec plus 150 millions d'euros par an et même plus 250 millions par an à partir de 2030. Et à cela s'ajoutera la hausse des taux d'intérêt.

La deuxième bombe, ce sont les 12,2 milliards d'euros de garanties d'emprunt accordées par la Ville jusqu'en 2081. De ces 12,2 milliards d'euros, nous ne savons pas grand-chose si ce n'est évidemment qu'en cas de défaillance la Ville pourrait se trouver très lourdement mise à contribution.

Troisième bombe, c'est celle des recettes exceptionnelles dont la Ville ne disposera plus à l'avenir. Le produit des fameux loyers capitalisés, en pratique la vente du parc privé de la Ville aux bailleurs sociaux, plus de 1 milliard en 4 ans, mais cette vache à lait, nous le savons, va se tarir. Il y a également le produit des droits de mutation qui ont atteint un niveau record, soit 1,5 milliard d'euros, et rien ne garantit, les signes d'une crise économique se multipliant, notamment venant des États-Unis, que ce niveau record soit durable. Je rappelle que le produit de ces droits était inférieur à 900 millions d'euros il y a quelques années.

Quatrième bombe à retardement, Autolib'. Plus de 235 millions à verser au délégataire après la rupture anticipée, sans doute au moins 120 millions d'euros exclusivement à la charge de la Ville.

Cinquième bombe à retardement, celle de la gestion des ressources humaines de la Ville, avec des effectifs qui se sont accumulés, avec un fonctionnement en silo, des agents souvent démotivés, démobilisés, un absentéisme très important.

Depuis 2014, vous n'avez réalisé aucune des réformes de structure qui permettent d'envisager sereinement l'avenir, de construire le Paris de demain. Le seul levier que vous avez utilisé, en complément de celui de l'endettement, est celui des impôts. Parce que la pression fiscale, c'est-à-dire la part que représentent les recettes fiscales dans les recettes de fonctionnement, est passée - j'ai fait le calcul - d'un peu moins de 64 % en 2014 à 75,5 % en 2019. C'est une progression absolument considérable. Il faut donc arrêter de nous parler de la stabilité fiscale à Paris : c'est un mythe comme le démontre cette statistique.

Pendant que les nuages noirs s'amoncellent au-dessus de nos têtes, que faites-vous ? Vous payez presque 420 personnes pour chanter les louanges de la Maire de Paris à la Direction de la Communication. Nous avons demandé un bleu sur ce sujet et nous ne l'avons pas obtenu.

Pour le reste, vous poursuivez votre navigation à vue. Faite de beaucoup de saupoudrage, la lettre rectificative qui nous est soumise est à cet égard un modèle du genre : une invraisemblable liste de courses où il s'agit, sans la moindre cohérence, de faire plaisir…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - … à chacune des composantes de ce qu'il vous reste de majorité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - C'est avec ce court-termisme, avec cette absence de vision, avec cette addiction à la dépense que nous proposons...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut respecter vos temps de parole !

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - J'ai des collègues qui ont dépassé les 5 minutes 40, donc j'ai tout à fait le temps.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BARGETON, pour le groupe...

Non. Vous avez terminé, Monsieur ? C'est 5 minutes chacun.

Non, non, 5 minutes chacun.

Non, ce n'est pas à géométrie variable, c'est 5 minutes chacun.

Vous en êtes à 5 minutes 30. Donc, vous dites votre mot de la fin, Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - J'allais conclure et je concluais de tout cela que nous allions voter contre ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Le suspense était torride !

Allez, la parole est à M. BARGETON, pour le groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire...

J'attends le calme, sinon je vais faire le même coup du compteur que M. BONNET-OULALDJ !

Je salue d'abord la mise en œuvre de la présentation du budget par fonction, une réforme que j'avais proposée et dont je connaissais la complexité. Oui, c'est vrai, même pour une collectivité aussi outillée que la Ville de Paris. Je félicite les équipes de la Direction des Finances pour le travail effectué.

C'est une première étape car le sujet ne doit pas rester uniquement un outil de simplification des processus internes à la Ville ou de communication pour l'Exécutif. Il faudra aller plus loin pour donner toute son ampleur à cette réforme, structurer les tableaux de bord communiqués en 1ère Commission par fonction, approfondir le degré d'information donné aux élus, notamment en y intégrant la masse salariale, et détailler les objectifs et les résultats opérationnels pour les directions. A ce titre, des vœux de différents groupes vont dans le sens d'une amélioration de l'évaluation à la Ville et notre groupe les votera.

Dans ce que j'ai entendu pendant le débat, il y a eu assez peu de retours sur un fait très important dans ce budget, c'est que de 2012 à 2017, dans le précédent quinquennat, nous avons vécu un prélèvement de 1 milliard d'euros. Je rappelle 700 millions d'euros de baisse de dotations et 300 millions d'euros de hausse de péréquation ; ce

sont les chiffres qui figurent dans le document budgétaire qui vont de 2012 à 2017, c'est 1 milliard d'euros de prélèvement.

Je voudrais juste rappeler que ce n'est plus le cas et que cela change tout de même singulièrement la donne. Au Sénat d'ailleurs, j'ai eu l'occasion de voter contre des prélèvements supplémentaires qui voulaient être imposés sans discussion à la Ville de Paris. Je sais qu'il y a la contractualisation mais je rappelle que la norme fixée dans ce contrat avec l'État n'a jamais été dépassée par la Ville de Paris dans ses dépenses de fonctionnement.

C'est une norme qui a été fixée au-dessus de ce que nous faisions auparavant et je rappelle juste ce fait : le Gouvernement a mis un terme aux prélèvements qui ont représenté 1 milliard d'euros dans le quinquennat précédent. Il est tout de même important de le rappeler.

Dans ce contexte, nous avons annoncé notre volonté de voter contre ce projet de budget et il n'y a pas de raison de changer la position après le débat. Par exemple, on ne sait toujours pas si l'Office du foncier solidaire est dans le budget ou non. On a annoncé un Office du foncier solidaire mais je ne sais pas s'il est en substitution du compte foncier actuel ou s'il va s'ajouter. Peut-être sera-t-il en décision modificative comme les mesures de gratuité.

Ce qui est bien dans cette majorité, c'est que c'est désormais Nicolas BONNET-OULALDJ, le président du groupe Communiste qui nous annonce les décisions modificatives de 2019 - puisqu'il y en aura une et nous l'apprenons - sur la mobilité. C'est bien, c'est à l'image peut-être de ce que nous avons vécu dans ce budget.

Nous n'avons pas eu de réponse non plus sur l'exécution du P.I.M. Serons-nous à hauteur de 9 milliards d'euros ou dépenserons-nous les 10 milliards d'euros prévus ? Bref, un certain nombre de réponses n'ont pas été apportées.

Ce que nous voyons dans ce budget, et dans ce qu'a dit Nicolas BONNET-OULALDJ, à propos de ces vœux finalement, c'est que nous sommes dans une situation, où désormais ce n'est pas la mission qui fait la coalition, c'est la coalition qui fait la mission ! En fonction de ce que demande tel ou tel groupe, en fonction des moyens de pression qu'ils peuvent mettre en œuvre pour voter ou non le budget, le contenu est ainsi défini.

Je ne crois pas que ce soit comme cela qu'on bâtit un budget. Il doit être bâti de façon révolutionnaire désormais. C'est-à-dire en mettant au centre l'usager, car ce qui manque le plus au cœur de ce budget, c'est la réalité des besoins et de l'évolution des Parisiens. C'est pourquoi, comme je vous l'ai annoncé, nous voterons contre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BARGETON.

La parole est à Mme FILOCHE, pour le groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce moment est assez important, voire même, pour ce qui me concerne, émouvant. Oui, un budget peut être parfois émouvant. Les élus du groupe "Génération.s", nouveau groupe que nous sommes, nous mesurons effectivement la responsabilité qui est la nôtre et l'importance de ce dernier budget de plein exercice pour cette mandature.

Cette journée de débats et d'échanges, et la dernière intervention que je viens d'entendre en est assez caractéristique, nous a permis de prendre la mesure du rôle de chacun des groupes composant cet hémicycle. Chacun, à son endroit, a tenté d'affiner, d'améliorer, d'inverser parfois, même de révolutionner le budget, afin qu'il réponde, selon les points de vue des uns et des autres, aux attentes, aux exigences, aux urgences des Parisiennes et des Parisiens.

Durant nos débats, comme chaque année, nous n'avons pas échappé à certaines caricatures, à certains retournements de veste, à certaines postures. Mais finalement, peut-être aurions-nous trouvé le temps encore plus long si nous n'avions pas le folklore de nos débats.

Ce qui est certain, c'est que les Parisiennes et les Parisiens, qui auront eu le courage de suivre nos échanges aujourd'hui, n'auront pas été surpris par les choix politiques qui émergent de chacun des groupes qui composent cette Assemblée. Cette journée nous a permis de confirmer la cohérence qui vivait au sein de la majorité municipale. Je parlerai même d'ailleurs de convergence. J'aime à utiliser ce mot en ce jour.

Nos chemins, nos histoires, nos visions, nos priorités ont convergé dans ces lettres rectificatives, contrairement à ce qui vient d'être dit, permettant d'affiner, de préciser, de renforcer même les orientations que nous portons ensemble depuis 2014. Il est des moments où nous sommes fiers d'appartenir à un collectif cohérent et nous le sommes en ce moment.

Malgré cela, tout est perfectible. Notre amendement permettant de revaloriser une de nos aides extra-légales, gérée par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, n'a pas été ajouté à ce budget primitif. Mais vous le savez, Madame la Maire, mes chers collègues, c'est un élément sur lequel nous continuerons de travailler et d'avancer.

En effet, renforcer le budget du C.A.S.-V.P. est un marqueur, en particulier en faveur des familles monoparentales. Nous aurons donc à cœur de revenir vers vous pour trouver d'autres moyens d'y parvenir car la période le confirme : nous avons peu de marges pour redonner le pouvoir d'achat aux Parisiennes et aux Parisiens et nous devons utiliser toutes celles que nous avons.

Ce budget, nous devons le porter comme un étendard face à un Gouvernement qui prend des décisions allant dans le sens inverse du plus grand nombre. Nous ne construisons pas nos budgets depuis 2014 en fonction des lobbies. Nous ne répondons pas avec nos choix en investissements à un fonctionnement dans la perspective de la défense des intérêts de quelques-uns. Nous ne renforçons pas par ce budget les inégalités sociales.

En effet, nous menons de front plusieurs combats, sans déshabiller l'un pour rhabiller l'autre. Nous intervenons pour protéger les plus fragiles mais nous intervenons également pour que nos services publics répondent à tous les besoins, quel que soit l'âge, la situation sociale ou même le quartier dans lequel les Parisiens habitent.

Nos services publics, c'est ce que nous avons de commun. C'est ce que nous avons la chance de pouvoir partager, c'est ce qui fait le lien entre tous les Parisiennes et les Parisiens. Certes, il nous reste beaucoup de chantiers pour que nos services publics couvrent toutes les attentes et tous les besoins, mais il nous faut les renforcer. Aujourd'hui, cela relève d'un casse-tête. Etre à contre-courant des politiques menées depuis des années est complexe lorsque nous voulons renforcer les services publics.

Malgré nos prises de position et nos engagements financiers qui se traduisent dans ce budget, il est vrai que nous ne sommes pas aidés par des choix politiques nationaux qui tendent à individualiser, à mettre en compétition chacune des étapes de la vie quotidienne et collective que nous avons.

Mais ces chantiers, nous allons les travailler courant 2019 parce que nous mettons en place l'encadrement des loyers, l'organisme foncier solidaire, la lutte contre le réchauffement climatique, l'accueil et la protection des migrants améliorés, l'accessibilité pour une alimentation saine, des circuits courts, de la prévention dans l'espace public.

La liste est longue et vous pourrez compter sur nous sur chacun de ces sujets, Madame la Maire.

Vous l'aurez compris, c'est avec enthousiasme, détermination et sérénité que nous voterons ce budget prévisionnel de 2019.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

La parole est à M. AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

L'explication de vote du groupe UDI-MODEM sera simple : nous voterons contre.

Maud GATEL, Olga JOHNSON, Yves POZZO di BORGO et moi-même avons eu l'occasion, dans le débat, de vous développer nos arguments.

Nous ne le voterons pas car sa dépendance financière, plus que jamais, à un marché immobilier est le reflet d'une véritable bulle immobilière due à la raréfaction des offres d'ailleurs, à laquelle vous concourez consciemment ou inconsciemment et qui vous aura tout de même rapporté 7,5 milliards d'euros depuis le début de la mandature.

Il y a toujours dans ce budget le symptôme d'une recherche frénétique de nouvelles recettes sous forme de taxes, nouvelles taxes ou augmentations de taxe. D'ailleurs, cette recherche est rendue d'autant plus indispensable que ce budget est plombé par des pertes qui sont autant de renouvellements de marchés mal préparés, mal conduits, mal négociés.

Je prendrai comme exemple l'affichage municipal, les mâts. Vélib', j'en parle à peine. On ne voit pas comment les modalités de versement des pénalités seront effectuées. Autolib', on ne voit pas non plus comment et combien seront mises en service les bornes électriques et à quel coût. Je ne parle pas des deux marchés emblématiques : marchés de Noël et Grande Roue.

Même sur des sujets d'ailleurs où nous vous faisions plutôt confiance pour mener à bien les choses - je pense aux circulations douces -, nous sommes déçus : un budget en baisse de 18 % ; une sous-exécution des plans Vélo particulièrement élevés ; une diminution du budget d'investissement pour la réalisation des pistes cyclables ; même baisse pour le budget d'investissement consacré à l'installation des bornes de stationnement. Je ne parle même pas des vélos-boxes ; baisse encore des dépenses d'investissement pour l'aménagement des cheminements piétons, auxquels nous tenons beaucoup au groupe UDI-MODEM. Maud GATEL vous en a parlé. Tout cela, après un vote unanime de la stratégie piétonne du Conseil de Paris, est très décevant. Je ne parle même pas de l'auto-partage sur lequel on est en pleine improvisation.

Ce budget de 9,5 milliards d'euros est le plus important, je crois, depuis le début de la mandature, voté par une majorité de plus en plus étroite et que ne votera pas, d'ailleurs, une opposition de plus en plus nombreuse. Je crois qu'il va être temps d'en terminer avec cette mandature qui aura réussi - c'est un beau résultat - à épuiser à la fois votre majorité et les finances de la Ville.

Ce cinquième budget de la mandature est donc péniblement soutenu par ce qu'il vous reste de majorité. Je rappelle le départ de trois de vos adjoints et pas les moindres : le premier adjoint, l'adjoint aux finances, l'adjoint chargé du Conseil de Paris et de la propreté. On parle souvent de soutenabilité financière dans les discussions budgétaires ; là, c'est la soutenabilité humaine qui visiblement fait défaut.

Ce rétrécissement politique pour la dernière année pleine de votre mandat nous a valu des trésors d'arguments sur une soutenabilité financière incertaine - en tout cas, c'est ainsi que nous le jugeons. C'est un budget principalement d'aggravation de la dette à un niveau sans précédent sur une trajectoire de 7 milliards d'euros en 2020.

C'est un budget truqué, une fois de plus, par l'inscription des loyers capitalisés à hauteur de 154 millions en section de fonctionnement au lieu de la section d'investissement. Cette manipulation vous aura rapporté, mis bout à bout, plus de 1 milliard d'euros sur la durée de la mandature. C'est un budget fragile tant il est tributaire des dotations des réformes annoncées de la fiscalité locale, de la hausse de la péréquation. Bref, à la moindre secousse économique et financière, on pourrait voir sa solidité être ébranlée très sérieusement.

C'est la raison pour laquelle nous ne le soutiendrons pas. Néanmoins, puisqu'il me reste une minute, je vais simplement dire que tout n'est pas décevant dans le budget et qu'il y a une chose qui nous fait plaisir. Je me tourne en l'occurrence vers Catherine VIEU-CHARIER que je vais me tourner en sa qualité d'adjointe en charge de la mémoire. Elle a soutenu ardemment le projet du parcours de la Révolution que nous avions proposé et auquel d'ailleurs les événements récents m'ont fait hésiter à rajouter quelques étapes éventuellement.

Merci, chère Catherine, pour votre pugnacité : 400.000 euros d'autorisations de programme, dont 250.000 euros de crédits de paiement dès 2019 qui seront dédiés à l'élaboration de ce beau parcours historique. Voilà quelque chose de bien ! Voilà quelque chose de concret ! Voilà la seule chose sur laquelle nous pouvons nous réjouir !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela va plaire aux Parisiens !

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Beaucoup a été dit aujourd'hui depuis les interventions de chaque groupe, ce matin. Je n'ai pas remarqué que les positions de vote avaient changé. Je veux d'abord remercier l'Exécutif d'avoir pris en compte les amendements que mon groupe proposait en matière de culture, de participation citoyenne et aussi, pour le plus important d'entre eux, dans son montant budgétaire, en matière de sécurité dans les ensembles de logements sociaux des quartiers populaires.

Je veux saluer…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Monsieur le Président.

Nous avons écouté chaque intervenant avec respect. Ce sont les explications de vote. Le groupe Socialiste et Apparentés…

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Je veux saluer le travail de l'ensemble de l'Exécutif et de l'administration autour, en particulier, d'Emmanuel GRÉGOIRE ; saluer le résultat qui permet de mettre en œuvre nos engagements grâce à la maîtrise des coûts de fonctionnement, grâce au volontarisme dans l'investissement, grâce à un vrai travail de majorité,

de concertation avec l'ensemble des groupes. Si, en plus, il y a la baraka, comme le dit M. VESPERINI, cela vaut mieux que toutes les prophéties malheureuses que j'ai entendues dans d'autres interventions.

Nous sommes, nous aussi, attentifs à des éléments très importants et je pense en particulier à l'évolution de l'endettement, encore faut-il que, lorsqu'on parle de ces choses qui sont extrêmement sérieuses, on dise la vérité à la fois sur les chiffres et sur les conditions qui entourent cet endettement. Je remercie Emmanuel GRÉGOIRE d'avoir rappelé un certain nombre de vérités.

J'observe ensuite, comme chaque année, que de la part de notre opposition, de la part de ceux qui ont toujours été dans l'opposition en tout cas, il y a beaucoup de critiques…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame la Présidente du groupe les Républicains, est-ce que cela vous paraît normal d'écouter un président de groupe d'opposition ? Ou alors, allez parler ailleurs ! Un peu de respect. Une assemblée ne peut pas marcher sans respect.

Très bien, oui, réciproquement.

Monsieur le Président ?

M. Rémi FÉRAUD. - Heureusement que nous sommes là pour aimer l'ordre, finalement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument !

M. Rémi FÉRAUD. - Et juste en plus.

J'observe que les critiques de l'opposition, qui sont bien légitimes, sont, comme chaque année, très contradictoires, nous demandant à la fois de dépenser moins et de dépenser plus. À chaque fois qu'un budget est en baisse, parce qu'il faut aussi avoir des priorités, on nous reproche qu'il soit en baisse, mais dans un contexte où l'on nous reproche de trop dépenser.

Quant aux oppositions plus récentes, ceux qui ont changé, ce n'est pas nous : nous avons toujours le même projet que nous mettons en œuvre sur l'ensemble de la mandature. Ce qui a changé, ce sont les circonstances politiques. Nous, nous sommes restés fidèles au contrat démocratique passé avec les Parisiens en 2014.

Car rien ne justifie de le remettre en cause, ce contrat démocratique. Nous n'avons pas besoin de changer de cap aujourd'hui. Ce budget 2019 est dans ce que Julien BARGETON appelait la force des habitudes. Enfin, ce sont des habitudes qu'il a longtemps partagées. Pour nous, ces habitudes, ce sont nos engagements de 2014, notre projet, très complet, très détaillé, que nous avons établi autour d'Anne HIDALGO. Je sais la participation très active de Jean-Louis MISSIKA. Nous le mettrons en œuvre jusqu'en 2020. Il anticipait sur l'avenir et permettait justement d'aller jusqu'au bout de ce mandat municipal avec la même stratégie financière, avec notre priorité au logement, à la solidarité, aux quartiers populaires, à la propreté de Paris, à l'innovation aussi et avec beaucoup d'investissements dans les équipements publics.

Ce budget est attentif au pouvoir d'achat des Parisiens par, en particulier, la stabilité des taux de fiscalité. Il est, ce budget, attentif au bon fonctionnement des services publics, à la prise en charge des plus fragiles. Je pense notamment aux sans-abri. Ce budget est évidemment dirigé vers notre engagement pour le climat. Nous mettons en œuvre le plan que nous avons adopté ensemble. Bref, nous mettons l'attractivité de Paris au service de la justice sociale et de la priorité de la préparation de l'avenir, comme nous l'avons toujours fait, comme nous continuons à le faire.

Donc, mon groupe votera ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur FÉRAUD.

Monsieur David BELLIARD, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant de commencer, je tenais à remercier, au nom de mon groupe, l'ensemble des équipes qui ont travaillé sur ce budget, tout particulièrement les équipes de votre adjoint aux finances. Le résultat de ce travail traduit, pour la dernière année pleine de notre mandat - cela vient d'ailleurs d'être rappelé par mon collègue, Rémi FÉRAUD - les priorités sur lesquelles notre majorité municipale a été élue. Ce qui pourrait paraître élémentaire

fait malheureusement aujourd'hui figure d'exception dans un monde politique fait de renoncements, de postures, de surenchères qui alimentent, d'ailleurs, la profonde colère de la population vis-à-vis des responsables politiques.

C'est donc un dernier budget utile. C'était notre priorité dans un contexte national de forte mobilisation, non seulement des "gilets jaunes", qui dénoncent les inégalités croissantes, mais aussi des marches pour le climat qui, mois après mois, prennent de l'ampleur.

Dans ce budget, nous réaffirmons donc la nécessité d'articuler écologie et justice sociale, d'investir en matière de développement des transports publics et doux, de création de logements sociaux, de transition énergétique, de réduction de nos déchets, de préservation et de développement d'espaces verts, de dépollution de la Seine, de préservation des sols ou encore de soutien aux secteurs de la santé et de l'insertion par l'activité économique. Autant de chantiers qui préparent l'avenir, qui engagent notre Ville dans la transition écologique qui contient cette dette, dont ne parle jamais l'opposition : la dette écologique. C'est-à-dire que si l'on continue à la laisser filer, elle ne se remboursera jamais.

Nous continuons donc le cap que nous nous sommes fixés en 2014, avec toutefois trois regrets. D'abord, le refus d'affecter précisément des agents à la mission de lutte contre l'affichage sauvage, le refus d'inscrire d'ores et déjà le financement du "Pass" Paris Access pour les enfants en situation de handicap, alors même que les transports sont déjà gratuits pour les adultes handicapés. Notre amendement visait à rectifier une incohérence du dispositif actuel. Enfin, la faiblesse des engagements en vue de créer un centre d'accueil de nuit pour les jeunes majeurs en errance sur notre territoire, victimes de l'insuffisance des réponses de l'Etat.

En outre, ce débat nous a permis de proposer de nouvelles recettes à prélever auprès des entreprises qui usent et parfois abusent de l'espace public parisien pour leur profit. C'est le sens de nos vœux défendant une fiscalité commerciale locale visant les colis livrés à domicile et la redevance demandée aux entreprises de "free floating", qui sera mise en place courant 2019.

Enfin, nos discussions budgétaires nous rappellent durement le cadre contraint et, disons-le, absurde de la contractualisation. L'obsession du niveau de dépenses sans considération du ratio recettes/dépenses obère nos capacités à agir et dénote une vision comptable et réductrice qui nous entrave pour mener la transition écologique dont nous avons impérieusement besoin.

Forts de tous ces éléments, nous acceptons les propositions qui nous sont faites à l'occasion de ce budget primitif pour l'année 2019, et nous le voterons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BELLIARD.

Mes chers collègues, nous avons procédé aux explications de vote. Nous allons suspendre la séance, comme prévu ce matin, après consultation des présidents de groupe.

Nous nous retrouvons à 20 heures 30 pour les votes, de 20 heures 30 à 21 heures. Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-quatre minutes, est reprise à vingt heures trente-deux minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2018 DFA 89 - DLH - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019.

2018 DFA 29 - DLH G - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019.

2018 DDCT 174 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris.

2018 DFA 82 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement 2019. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2019. Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement. État de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés.

2018 DFA 28 G - Budget d'investissement et de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris. Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une fiscalité favorisant le commerce de proximité.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au financement des nouvelles mobilités.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une redevance appliquée aux entreprises de free-floating.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la contractualisation de la Ville de Paris avec l'Etat.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la modernisation de l'action publique et l'évaluation des politiques publiques.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement du mécénat auprès des PME.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au régime dérogatoire des directeurs d'école.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au montant de la subvention à l'association sportive "Olympique Montmartre Sports".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la subvention à l'association "Rêve de Cinéma".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux contrôles des subventions attribuées aux associations.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'instauration d'un bouclier contre l'endettement excessif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux taux des droits de mutation à titre onéreux.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux tarifs municipaux.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au gel des taxes payées par les Parisiens.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un plan de remobilisation des agents parisiens.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan des garanties d'emprunt.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accession sociale à la propriété.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la transformation de bureaux en logements.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gratuité des transports pour les personnes sans domicile fixe.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la qualité du débat budgétaire.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation des JOP 2024.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux moyens financiers des Conseils Consultatifs de Quartier.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une commission de modernisation de l'action municipale.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la politique du logement en faveur des classes moyennes.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux loyers capitalisés.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la piétonisation du centre de Paris.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un plan global de réaménagement des Portes de Paris.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à un renforcement du dispositif de vidéo-protection.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'une Force d'Action Rapide Propreté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la rénovation énergétique du bâti parisien.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la rénovation thermique de l'ensemble du bâti parisien.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux rémunérations de la municipalité parisienne.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au compte foncier.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux trajectoires budgétaires.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux baisses de dotations de l'Etat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons commencer, il est 20 heures 30 passées, je vous demande de rejoindre vos places rapidement.

Nous allons procéder maintenant au vote des amendements, des vœux, des dossiers inclus dans la discussion budgétaire ainsi qu'au vote des différents budgets.

Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris, et les budgets spécifiques.

Le vote du budget primitif 2019 de la Ville de Paris s'effectuera globalement, et non par chapitre. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole. Je demanderai à M. Emmanuel GRÉGOIRE l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux, puis nous voterons.

Oui, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Dans la joie et la bonne humeur… Je demande juste, Madame la Maire, que nous puissions faire, conformément à notre article 4 du règlement, un scrutin public sur les projets de délibération 2018 DFA 82 premier, relatif au budget d'investissement pour 2019, et 2018 DFA 82 deuxième, relatif au budget de fonctionnement pour 2019, tout simplement. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Que dit le règlement ?

C'est de droit. Très bien, prenez les dispositions pour le scrutin public, sur ces deux projets de délibération.

Avant de commencer le vote du budget primitif 2019, je vous propose de vous prononcer sur les projets de délibération… Je demande vraiment que plus personne n'ait de conversation. On n'interrompt pas les opérations de vote, on ne perturbe pas la sérénité de l'Assemblée.

Je vous propose de vous prononcer sur les projets de délibération DFA 89 - DLH et DFA 29 - DLH G concernant la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 89 - DLH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 89 - DLH).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 29 - DLH G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 29 - DLH G).

Nous poursuivons par le budget primitif de la Ville de Paris pour 2019, avec les projets de délibération DFA 82 et DFA 28 G.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 1 du groupe Socialiste et apparentés ?

M. Emmanuel GREGOIRE, premier adjoint. - Retrait au profit de la lettre rectificative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le représentant du groupe ? Merci.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 2 du groupe Socialiste ? Idem ?

Monsieur le Président ? Idem.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 3 du groupe Socialiste et Apparentés ? Idem.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 4 du groupe Ecologiste de Paris.

Retrait au profit de ?

Merci, Monsieur le Président du groupe Ecologiste de Paris.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 5 du groupe Ecologiste de Paris ?

Même chose.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 6 du groupe Ecologiste de Paris ?

Idem.

En réponse à l'amendement n° 7 du groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 7 bis.

L'amendement n° 7 est-il retiré au profit du vœu n° 7 bis de l'Exécutif ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 625).

En réponse à l'amendement n° 8 du groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 8 bis. L'amendement nº 8 est-il retiré ? Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 626).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 9 du groupe Ecologiste de Paris.

Demande de retrait ? C'est fait.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 10 du groupe Ecologiste de Paris ?

Idem. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 11 du groupe Ecologiste de Paris ?

Idem.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 12 du groupe Ecologiste de Paris ?

Idem, avec un vœu de l'Exécutif.

Non pas sur le n° 12. Nous sommes sur l'amendement n° 12. Retrait.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 13 du groupe Ecologiste de Paris ?

Idem.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 14 du groupe Ecologiste de Paris ?

Idem.

En réponse à l'amendement n° 15 du groupe Ecologiste de Paris, le vœu n° 15 bis a été déposé. L'amendement n° 15 est-il retiré, Monsieur le Président du groupe ?

Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 627).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 16 du groupe Ecologiste de Paris ?

Il est retiré. Merci.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement nº 17 du groupe Ecologiste de Paris ?

Idem.

Amendement n° 18 du groupe Ecologiste de Paris ?

Idem.

Amendement n° 19 du groupe Ecologiste ?

Idem.

En réponse de l'amendement n° 20 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé un vœu n° 20 bis. L'amendement n° 20 est-il retiré ? Il est retiré.

Je mets aux voix l'amendement, le vœu n° 20 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 628).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 21 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Demande de retrait au profit de la lettre rectificative, merci.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 22 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Idem.

En réponse à l'amendement n° 23 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé un vœu n° 23 bis.

L'amendement n° 23 est-il retiré, Monsieur le Président ?

Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 629).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 24 du groupe Communiste - Front de gauche ?

Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

L'amendement n° 25 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il retiré aussi ? Oui.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 26 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

Sur l'amendement n° 27 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

Sur l'amendement n° 28 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

Sur l'amendement n° 29, groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 30 du groupe Communiste - Front de Gauche, retrait demandé et accepté.

L'amendement n° 31 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

L'amendement n° 32 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

L'amendement n° 33 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

L'amendement n° 34 du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

L'amendement n° 35, du groupe Communiste - Front de Gauche, idem.

L'amendement n° 36, du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, est-il retiré au profit de la lettre rectificative ? D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 36 déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 36 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 37 du groupe "Génération.s". Est-il retiré ? Merci.

L'amendement n° 38 du groupe "Génération.s" est-il retiré au profit du vœu n° 38 bis ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 630).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 39 du groupe "Génération.s". Est-il retiré ? Oui.

L'amendement n° 40 du groupe "Génération.s" est retiré.

L'amendement n° 41, du groupe "Génération.s", est retiré.

L'amendement n° 42 du groupe "Génération.s" est retiré.

L'amendement n° 43 du groupe "Génération.s" est retiré.

L'amendement n° 44 du groupe "Génération.s" est retiré.

L'amendement n° 45 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui. Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 45 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 45 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 46 du groupe les Républicains et Indépendants. Est-il retiré ? Il est maintenu. Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 46 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 46 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 47 du groupe les Républicains et Indépendants ? Maintenu, avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est repoussée.

L'amendement n° 48 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable... L'amendement n° 48, quel avis ? Favorable. Avec un amendement, très bien. Ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 48 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement amendée n° 48 est adoptée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 49, déposé par Mme SIMONNET ? Maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 49 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 49 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 50 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 50 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 51 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 51 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 52 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 52 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 53 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 53 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 204 du groupe "Génération.s". Retrait, merci.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 54 du groupe Ecologiste de Paris ? Je crois qu'il y a un amendement, favorable, si amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 631).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 55 du groupe Ecologiste de Paris. Retrait.

Concernant le vœu n° 56 du groupe Ecologiste de Paris, un avis favorable avec l'amendement introduit en séance.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 632).

L'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 57 du groupe Ecologiste de Paris. Là aussi favorable, si amendé, accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 633).

En réponse au vœu n° 58 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé le vœu n° 58 bis. Le vœu n° 58 est-il maintenu ? Il est retiré. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 634).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 59 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Est-il retiré ? Il est maintenu, d'accord. Avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis favorable de l'Exécutif sur le vœu n° 60 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un amendement qui a été proposé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 635).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 61 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Retiré ? Merci.

Le vœu n° 62, du groupe Républicains et Indépendants, est-il maintenu ? J'imagine que oui. Donc je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur, s'il vous plaît... sur le vœu n° 63 du groupe les Républicains et Indépendants ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 64 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 71 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 74 déposée par les groupes les Républicains et Indépendants, UDI-MODEM, PPCI, et DP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 636).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 79 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 80 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 81 du groupe PPCI avec un avis favorable si amendé, c'est cela, Monsieur le premier adjoint ? Avis favorable ainsi amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 637).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 86 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 87 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 88 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 89 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

2018 DFA 82-1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DFA 82-1 relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2019, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1 du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil de Paris approuve l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget municipal ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, et optant pour le vote par fonction ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu les délibérations 2018 DFA 89 M et DFA 29 G relatives à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la collectivité à statut particulier dénommée Ville de Paris pour l'exercice 2019 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1 741 264 652,10 euros en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;

- à la somme de 2 626 378 959,66 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

(Voir annexe n° 1).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2019, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2019, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de 823 511 888,66 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Médium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6 , 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer globalement sur le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris. C'est là qu'il faut faire le scrutin public, c'est cela ? Très bien. Vous souhaitez le scrutin public sur les deux projets de délibération ?

Je vous propose donc de vous prononcer globalement, au scrutin public.

Distribuez vos cartes.

Est-ce que les groupes ont leur carte ? Cela va ?

Je mets aux voix le projet… Je demande qu'il n'y ait plus personne dans les travées. Est-ce que tout le monde a sa carte ?

Je mets d'abord aux voix, globalement, au scrutin public, le projet de délibération DFA 82-1, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ? N'hésitez pas, il n'y a qu'un seul chemin possible.

Est-ce que tout le monde a voté ? Je déclare le scrutin... On ne peut voter qu'une fois avec une carte, là-haut.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Bien, je déclare le scrutin clos.

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Votants : 154

Pour : 84

Contre : 69

Abstention : 1

NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 82-1).

(Voir détail des votes annexe n° 5).

2018 DFA 28-1 G - Budget d'investissement pour 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 28-1 G relatif au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2019, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, des vœux et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du Département de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 32-G du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil de Paris approuve l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget départemental ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, et optant pour le vote par fonction ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu les délibérations 2018 DFA 89 M et DFA 29 G relatives à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la collectivité à statut particulier dénommée Ville de Paris pour l'exercice 2019 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1 741 264 652,10 euros en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé;

- à la somme de 2 626 378 959,66 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2019, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2019, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de 823 511 888,66 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Médium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;

taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6 , 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l' émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons donc passer au deuxième scrutin public demandé par le groupe les Républicains et Indépendants.

Nous allons passer au vote du projet de délibération DFA 28-1 G. On vous a entendu, Monsieur AIDENBAUM… Jusqu'ici !

Je mets donc aux voix, globalement, au scrutin public, le projet de délibération DFA 28-1 G.

J'ouvre le scrutin, vous pouvez voter.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je déclare le scrutin clos.

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Votants : 155

Pour : 85

Contre : 69

Abstention : 1

NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 28-1 G).

(Voir détail des votes annexe n° 6).

Mes chers collègues, le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2019 est adopté !

Nous continuons, car ce n'est pas terminé !

2018 DFA 82-2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose à présent - allez, on revient au calme - de passer maintenant au projet de délibération DFA 82-2 relatif au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2019, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du Département de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1 du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil de Paris approuve l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget municipal ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, et optant pour le vote par fonction ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu les délibérations 2018 DFA 89 M et DFA 29 G relatives à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2019 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 8 638 495 457,27 euros

- Recettes : 8 638 495 457,27 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 82-2, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 82-2).

2018 DFA 28-2 G - Budget de fonctionnement pour 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 28-2 G relatif au budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2019, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 32-G du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil de Paris approuve l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget départemental ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris et optant pour le vote par fonction ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu les délibérations 2018 DFA 89 M et DFA 29 G relatives à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2019 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 8 638 495 457,27 euros

- Recettes : 8 638 495 457,27 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 4).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 28-2 G, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 28-2 G).

Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2019 est adopté !

Ce n'est pas terminé !

2018 DFA 82-3 - Evolutions des tarifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 82-3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 82-3).

2018 DFA 80 - États spéciaux d'arrondissement. - Budget primitif 2019.

2018 DFA 27 G - États spéciaux d'arrondissement. - Budget primitif 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer sur les projets de délibération DFA 80 et DFA 27 G, qui ont trait au budget primitif des Etats spéciaux des arrondissements pour 2019.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 80).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 27 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 27 G).

Les États spéciaux d'arrondissement sont adoptés.

2018 DFA 73 - Budget primitif emplois pour 2019.

2018 DFA 23 - DRH G - Budget primitif emplois pour 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant aux projets de délibération DFA 73 et DFA 23 - DRH G relatifs au budget primitif emplois 2019 de la Ville de Paris.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 90 du groupe Communiste - Front de Gauche. Je crois qu'il est retiré, celui-ci. Je vous remercie.

Sur l'amendement n° 91 du groupe Communiste - Front de Gauche : idem.

Sur l'amendement n° 92 du groupe Communiste - Front de Gauche : idem.

Sur l'amendement n° 93 du groupe Communiste - Front de Gauche : idem.

Sur l'amendement n° 94 du groupe Communiste - Front de Gauche, je crois que c'est la même chose.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 3 G déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 3 G est adoptée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 73, tenant compte de la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 73).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 23 - DRH G, tenant compte de la lettre rectificative n° 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 23 - DRH G).

Le budget primitif emplois pour 2019 est adopté.

Ce n'est pas terminé !

2018 DILT 12 - DFA - Budget primitif 2019 du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 12 - DFA relatif au budget primitif 2019 du Service technique des transports automobiles municipaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DILT 12 - DFA).

2018 DPE 64 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'assainissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 64 - DFA relatif au budget annexe de l'assainissement - budget primitif pour 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 64 - DFA).

2018 DPE 62 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 62 - DFA relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement - c'est la part collecte - à partir du 1er janvier 2019 du budget annexe de l'assainissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 62 - DFA).

2018 DPE 63 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 63 - DFA relatif à la fixation du mode de calcul des redevances et des tarifs de recettes à compter du 1er janvier 2019 du budget annexe de l'Assainissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 63 - DFA).

Le budget annexe de l'assainissement est adopté.

2018 DPE 65 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de deux projets de délibération concernant le budget annexe de l'eau, chère Célia.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 65 - DFA relatif au budget annexe de l'eau, budget primitif pour 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 65 - DFA).

2018 DPE 61 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 61 - DFA relatif à la fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 61 - DFA).

Nous passons…

C'est d'autant plus important que c'est une régie publique municipale !

2018 DEVE 166 - DFA - Fixation des tarifs et redevances de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et des cas d'exonération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 166 - DFA relatif à la fixation des tarifs et redevances de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et des cas d'exonération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVE 166 - DFA).

2018 DASES 61 G - Budget primitif 2019 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 61 G relatif au budget primitif 2019 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 61 G).

Il est adopté, chère Dominique.

2018 DASES 382 G - Fixation pour l'année 2019 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 382 G relatif à la fixation pour l'année 2019 de l'effectif réglementaire des personnels départementaux de l'Aide sociale à l'enfance…

S'il vous plaît ! Nous n'avons pas fini de voter.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 382 G).

Les budgets de la Ville pour 2019 sont adoptés et je vous remercie.

2018 PP 99 - Budget spécial primitif pour 2019.

2018 PP 97 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2019.

2018 PP 98 - Dispositions fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au vote du budget spécial de la Préfecture de police pour 2019.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, PP 99).

Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2019 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 97 relatif à la modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, PP 97).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 98 concernant les dispositions fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, PP 98).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons adopté les budgets de la Ville.

Je vous remercie et je remercie Emmanuel GRÉGOIRE, Véronique LEVIEUX. Merci !

Merci.

Bonne soirée et à demain, si vous le voulez bien !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 10 décembre 2018 à vingt-et-une heures, est reprise le mardi 11 décembre 2018 à neuf heures sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose que nous commencions cette deuxième journée du Conseil de Paris.

2018 DCPA 21 - Création d'une médiathèque et, dans le cadre du budget participatif, d'une maison des réfugiés à faible impact environnemental, 12, rue Jean-Quarré, 10, rue Henri-Ribière (19e).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche, Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à l'engagement des travaux et au dialogue avec les occupants.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous commençons par la 5e Commission avec le projet de délibération DCPA 21 relatif à la création d'une médiathèque et, dans le cadre du budget participatif, d'une maison des réfugiés à faible impact environnemental 12, rue Jean-Quarré et 10, rue Henri-Ribière, sur lequel le vœu référencé n° 95 a été déposé.

Pour commencer la série d'inscrits, je donne tout d'abord la parole à Mme Olga JOHNSON, pour le groupe UDI-MODEM, pour cinq minutes maximum.

Mme Olga JOHNSON. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je voulais rappeler ici que le groupe UDI-MODEM avait soutenu la création d'un centre d'accueil humanitaire sur ce site à une condition, c'est qu'il n'obère pas le projet initial de la Mairie qui était très attendu par les habitants du 19e arrondissement. Nous nous félicitons que la Ville ait tenu parole et maintenu le projet initial de médiathèque.

Nous notons par ailleurs que vous proposez de consacrer 40 % de la surface de plancher à la mise en place d'une maison de réfugiés et nous soutenons également cette mesure, nécessaire pour un meilleur accueil. D'ailleurs, dans le 18e arrondissement de Paris, le Diocèse de Paris prépare un projet similaire de maison d'accueil et de réfugiés, migrants et exilés. Elle verra le jour vers la fin de l'année 2019.

Cette maison d'accueil doit permettre aux réfugiés de pouvoir rencontrer des interlocuteurs qui les aident vraiment dans leur parcours d'intégration, à travers l'apprentissage du français, l'emploi, le logement. C'est très bien car il est très important pour nous, au groupe UDI-MODEM, que les gens s'insèrent et s'intègrent à travers l'emploi.

Je voudrais toutefois exprimer un petit regret dans la gestion des ateliers thématiques qui ont eu lieu en octobre et auxquels notre groupe a participé pour définir les missions de cette maison des réfugiés.

Pour rappel, le format des ateliers, c'était 20 à 40 personnes. Nous déplorons d'avoir eu uniquement une heure pour évoquer le sujet et faire émerger des propositions sur un sujet aussi important. C'est un peu dommage que tout le monde n'ait pas eu le temps de s'exprimer pour faire des propositions. Lors de la restitution de cet atelier, nous avons vraiment retenu sur le volet emploi deux propositions qui nous semblent importantes : les entreprises doivent être présentes et les informations sur le parcours professionnel doivent aussi être fournies.

Je rappelle ce que j'ai pu dire hier matin sur l'intégration des immigrés : l'emploi est un facteur essentiel de l'intégration. Il me semble vraiment que la Ville doit porter une attention particulière à ce volet.

Vous l'avez compris, nous soutiendrons ce projet de délibération mais nous resterons attentif à son fonctionnement et, surtout, au résultat qu'elle va produire en matière d'intégration des émigrés.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est Mme Fatoumata KONÉ, pour cinq minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous y voilà enfin ! Il nous est aujourd'hui proposé d'adopter la création d'une médiathèque et d'une maison des réfugiés dans le quartier de la place des Fêtes dans le 19e arrondissement. C'est avec une grande fierté et beaucoup d'enthousiasme que les élus écologistes voteront ce projet de délibération.

Nous avons toujours eu à cœur de lutter contre les inégalités entre les quartiers parisiens et le rééquilibrage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire parisien est un axe majeur de cet engagement.

Le 19e arrondissement, dernier des grands arrondissements parisiens à ne disposer d'aucune médiathèque, reste largement sous-équipé en établissement culturel de taille adaptée à un arrondissement comptant près de 190.000 habitants. Ainsi, il était temps que notre arrondissement puisse bénéficier d'un équipement de qualité, à égalité avec les autres arrondissements. Voilà donc une injustice majeure réparée.

Installé sur le site de l'ancien lycée Jean-Quarré, ce nouvel équipement culturel de 2.500 mètres carrés de surface pour un investissement estimé à 20 millions d'euros accueillera des espaces de "coworking", des salles d'ateliers d'animation, un café, et sera accompagné de la maison des réfugiés, pour une ouverture prévue début 2023.

Le groupe Ecologiste et citoyen du 19e arrondissement s'est mobilisé afin que cet établissement, tant attendu par les habitants de l'arrondissement, soit à la hauteur de leur aspiration, à savoir un projet ambitieux, accessible à tous et de grande qualité architecturale.

Afin de répondre à ces exigences légitimes, une démarche participative inédite a été engagée par la mairie du 19e arrondissement à l'initiative de son adjoint à la culture, Éric THEBAULT. Cette concertation, menée en 2017 avec des acteurs de l'arrondissement - bibliothécaires, élèves des écoles et des collèges, associations et habitants - a permis de lancer une réflexion sur les usages possibles et souhaitables de ce futur établissement : 2.500 personnes ont ainsi participé à cette consultation participative. Le projet de cette médiathèque sera issu de cette co-construction

exemplaire qui, nous l'espérons, continuera à être développée pour l'élaboration d'autres équipements de proximité à Paris.

L'autre établissement qui verra le jour sur le même site, dans un bâtiment attenant, est la maison des réfugiés de Paris.

Après la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris ville interculturelle" proposée par le groupe Ecologiste, la Ville de Paris s'est engagée à créer une maison des réfugiés et de l'intégration d'une surface d'environ 1.000 mètres carrés pour un investissement estimé à 3 millions d'euros, ce lieu, dont le projet a été co-construit avec des associations et des habitants, symbolisera la politique de l'intégration à Paris, lieu de référence pour les réfugiés, les associations et les Parisiens, un lieu de rencontres et de ressources pour tous les acteurs engagés et pour les personnes migrantes elles-mêmes pour leur permettre notamment l'apprentissage du français, l'accès au droit et à l'insertion professionnelle.

Devenu un lieu emblématique de la crise migratoire durant l'été 2015 après l'occupation de plus d'un millier de migrants et réfugiés, puis transformé en centre d'hébergement d'urgence, "Emmaüs" qui accueille, depuis février 2016, 150 migrants, il semble évident de lier le site Jean-Quarré pour toujours à la cause des migrants et des réfugiés à notre ville au sein d'un arrondissement dont les habitants n'ont d'ailleurs cessé de prouver leur solidarité envers la cause.

Du point de vue environnemental, la réalisation des deux équipements publics se veut exemplaire. Poursuivant des objectifs de co-construction bas carbone et énergie positive dans une démarche de bâtiments durables, franciliens, et de biodiversité positive. De plus, le projet prévoit de valoriser la parcelle à l'échelle du quartier en la végétalisant.

Pour finir, je souhaite rappeler que nous avons adopté au Conseil d'arrondissement du 19e un vœu pour que les premiers travaux de création des nouveaux équipements commencent fin 2019 et que, dans l'intervalle, le Théâtre de Verre et le centre d'hébergement d'urgence Emmaüs, qui occupe actuellement le site, puisse trouver de nouveaux lieux d'accueil. Le projet de la médiathèque est le fruit d'un long combat de tout un quartier de ses associations et de ses élus qui ont participé au processus exemplaire de choix des équipes d'architectes. Je souhaite donc saluer leur mobilisation qui a permis que ce projet puisse voir le jour. La médiathèque permettra de renforcer l'attractivité du quartier de la place des Fêtes et notamment de ses établissements scolaires.

L'installation de ce nouvel établissement permettra de réduire les inégalités sociales à travers l'accès à la culture et contribuera au mieux-vivre ensemble dans ce quartier populaire, ce qui reste pour nous un enjeu crucial, en particulier dans le contexte actuel.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, et au nom du groupe Socialiste et Apparentés.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en actant l'engagement de la Ville dans la réalisation de ce double projet de médiathèque et de Maison des réfugiés à faible impact environnemental, ce projet de délibération nous amène à poser une première pierre pour ces projets tant attendus, et je veux saluer d'emblée le soutien de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, l'engagement précieux de son adjoint Jacques BAUDRIER et le soutien de l'ensemble des élus de la majorité, mais aussi de l'opposition, qui ont toujours été à nos côtés et aux côtés des habitants pour porter ce projet que je veux saluer au nom de l'ensemble du 19e arrondissement.

Ce double projet nourrit une triple ambition.

D'abord, en effet, celle de réparer une injustice. C'est une injustice que le 19e arrondissement soit aujourd'hui le dernier des grands arrondissements parisiens à ne pas être pourvu d'une médiathèque et il était temps que cette mandature puisse réparer cette injustice et doter cet arrondissement de sa première médiathèque, médiathèque d'arrondissement quand bien même naturellement elle s'inscrit dans un quartier qui est celui de la place des Fêtes.

Deuxième ambition que nous partageons, c'est l'idée que, oui, la culture est une réponse, une partie de la réponse à tous les défis que nous devons relever, les défis sociaux, les défis urbains, les défis culturels, les défis de civilisation que nous devons relever. Faire le pari d'un projet aussi ambitieux dans le 19e arrondissement, c'est la marque d'une conviction qui nous rassemble : la culture a la capacité de faire vivre les gens ensemble.

Troisième ambition que porte ce projet, c'est d'assumer, comme cela a été rappelé à l'instant par ma collègue Fatoumata KONÉ, l'histoire de ce site et l'histoire que porte ce lieu qui a été en 2015 transformé et aménagé en centre d'hébergement pour les réfugiés et les migrants, géré aujourd'hui par Emmaüs Solidarité. Nous sommes, comme les habitants, les associations, très attachés à préserver cet héritage et à garder cette identité dans le nouveau projet.

A cette ambition sociale et culturelle, j'ajoute le choix d'une construction innovante et exemplaire en terme environnemental. Ce projet fait une démonstration : oui, la Ville peut se reconstruire sans forcément passer par l'étape de la destruction de ce qui préexistait. Oui, la Ville peut se renouveler, se réinventer sur elle-même sans faire table rase de ce qui existait avant. Je crois que l'ère de l'architecture frugale, l'ère de l'architecture sobre sera au rendez-vous du XXIe siècle, et je crois que ce projet est appelé à faire école et à inspirer, je le sais, bien d'autres projets. Quand la commission d'appel d'offres aura validé le projet architectural qui a fait l'objet de la proposition de la commission de dialogue compétitif, vous découvrirez à quel point ce projet est innovant et exemplaire dans sa conception même, son fonctionnement même en termes écologique et environnemental.

Mes chers collègues, je voudrais aussi insister sur un autre point : le temps des sites mono-fonction est terminé. Ce projet, c'est évidemment d'abord une médiathèque et on y trouvera, sur un peu plus de 2.500 mètres carrés de surface utile, des prestations de consultation, d'emprunt, de retour d'ouvrages ou d'œuvres, d'accès à la culture ; c'est évidemment la matière première de toute médiathèque. Mais ce projet-là, c'est bien plus et bien davantage qu'une médiathèque, puisqu'on trouvera également un lieu d'exposition, un lieu pouvant accueillir des événements avec un café, une salle polyvalente ouverte sur le quartier, un espace de "coworking", de larges espaces pour des activités et aussi des espaces dédiés à l'agriculture urbaine. C'est là aussi une dimension forte du projet.

Bref, nous avons conçu cette médiathèque comme un lieu de vie, un lieu de croisement, un lieu de passage et un lieu de rencontre. Mais c'est aussi et encore bien davantage, puisque sera également créé sur le même espace, à côté, une Maison des réfugiés que nous souhaitons avec Dominique VERSINI porter comme un lieu-ressource pour aider ceux qui aident les migrants et les réfugiés.

L'idée est très forte : alors même que, nous le savons, nous sommes toujours confrontés à l'urgence de l'accueil et de la mise à l'abri des migrants et des réfugiés qui arrivent et convergent vers notre Métropole, nous devons aussi préparer l'étape suivante et, à ceux qui resteront pour construire leur vie parmi nous, nous devons donner les outils nécessaires à leur accès à l'autonomie.

Je l'ai toujours dit et je le répète volontiers ce matin, le but du jeu n'est pas de passer d'un centre d'accueil d'urgence à un centre d'accueil d'urgence ; ce n'est pas un projet de vie. Nous avons une responsabilité supplémentaire au-delà de l'urgence, qui est de faciliter, d'encourager les parcours d'intégration - cela n'est évidemment pas un gros mot -, et tout ce qui concourra à l'apprentissage du français, à la formation professionnelle, à l'accès à l'emploi, bref, à l'accès à une vie digne et autonome, c'est évidemment l'objet, la vocation de cette Maison des réfugiés, dont la conception a associé très étroitement avec Dominique VERSINI l'ensemble des partenaires et des acteurs de l'accueil des réfugiés et des migrants à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Pardon, excusez-moi.

Je voulais aussi souligner à quel point les habitants, associations et riverains ont été étroitement associés à chacune des étapes jusqu'à la commission de dialogue compétitif, et rendre hommage à leur implication. Evoquer 2.500 personnes qui se sont associées au questionnaire qui a été porté par mon adjoint Eric THEBAULT, dont 1.500 jeunes collégiens.

Pour faire face à tous ces enjeux - je m'arrêterai là, le temps presse et, là aussi, le temps nous est compté -, l'objet du vœu que nous avons adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement demande que tous les moyens soient mis, techniques mais aussi budgétaires et financiers, pour que les travaux puissent démarrer dans les meilleurs délais dès 2019, afin que l'ambition large, on l'a vu, que porte ce projet puisse rentrer très concrètement dans la vie de nos concitoyens ; le plus tôt sera le mieux.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Sergio TINTI, pour le groupe Communiste -Front de Gauche. Cinq minutes maximum.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération DCPA 21 porte sur la création de deux équipements publics qui répondent aux besoins des habitants de l'Est parisien.

La création d'une médiathèque dans le quartier de la place des Fêtes a été longtemps attendue et demandée par les habitants de ce quartier populaire - 2.300 mètres carrés pour la démocratisation de la culture, c'est quelque chose très important.

Le groupe Communiste soutient la politique d'investissement et d'équipements publics dans les quartiers populaires. Les bénéfices de tels projets pour l'accès à la culture et notamment au livre ne sont plus à prouver.

En ce qui concerne la création de la Maison des réfugiés, elle devra répondre aux attentes de partage, de culture et d'insertion. Elle devra permettre aux réfugiés arrivés à Paris après avoir fui leur pays d'avoir un lieu d'accueil où l'humain et la culture trouveront toute leur place. Le maintien d'une activité en faveur des réfugiés sur le site Jean-Quarré est un acte de reconnaissance fort qui permettra de garder en mémoire l'accueil, la mobilisation des associations et des riverains pour ce site inoccupé qui devient un lieu d'accueil, puis un centre d'hébergement d'urgence. Le groupe Communiste est attentif à la mise en place du projet de la Maison des réfugiés et nous serons aussi vigilants à la phase de préfiguration qui doit débuter dès 2019.

Ce projet a plusieurs faces ; l'ensemble des habitants de ce quartier populaire de la place des Fêtes, et au fil des années et des vagues d'immigration, a forgé un côté unique, ouvert aux différentes cultures, solidaire et militant.

Nous souhaitons aussi apporter notre soutien à la volonté environnementale que la Ville s'est donné comme objectif pour la transformation de l'ancien lycée Jean-Quarré. Nous pensons que la reconversion des bâtiments répond aux enjeux climatiques, ce qui permet de concevoir des équipements bas carbone, de privilégier des matériaux de réemploi et des matériaux "biosourcés" venant de la région parisienne, ce qui est une bonne chose. Il permet en plus de développer des filières courtes responsables, de se passer du béton qui est une catastrophe écologique.

Le groupe Communiste, bien évidemment, apporte donc son soutien à ce projet très ambitieux.

Merci, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Evidemment, je voterai pour ce projet de délibération.

Ce lycée Jean Quarré, quel symbole ! C'était le symbole de la question migratoire à Paris, de la solidarité envers les exilés à Paris.

Cet ancien lycée squatté pendant plusieurs mois par des centaines d'exilés dans des conditions extrêmement difficiles, dans un contexte où il y avait une répression assez forte, souvenez-vous-en, nous étions nombreux et nombreuses à les soutenir, avait ensuite été transformé de fond en comble pour permettre un centre d'hébergement géré notamment par Emmaüs.

Aujourd'hui, à travers ce projet de délibération, nous allons permettre la création d'une médiathèque qui correspond à une attente extrêmement forte dans le quartier, je rappelle la mobilisation des habitants de la place des Fêtes qui souhaitent un équipement culturel de qualité sur leur territoire au Nord-Est parisien, qui est encore dépourvu.

Je pense également aux attentes de lieux pour créer du lien commun.

Mais ce lieu va aussi permettre la création d'une Maison des réfugiés.

Cette Maison des réfugiés ne comprendra pas d'hébergement en tant que tel, mais permettra un travail inter-associatif, dans l'apprentissage du français, dans l'accès au droit et à l'insertion professionnelle, avec d'autres activités, culturelles, sportives, manuelles qui pourront y être développées.

C'est vraiment extrêmement important, même s'il ne faut pas oublier que les centres d'hébergement manquent, il va bien falloir continuer à travailler, à augmenter les lieux permettant des accueils pérennes d'hébergement à l'ensemble des exilés qui viennent sur Paris.

Je tiens aussi à saluer l'exigence environnementale du projet, avec notamment un projet d'espace d'agriculture urbaine, ce n'est pas simplement la façon dont le projet va être construit, mais également les activités qu'il propose. Cet espace d'agriculture urbaine sera aussi en lien avec la création du café attenant.

C'est une belle initiative, et je pense vraiment important d'avoir gardé l'histoire des luttes citoyennes qu'il a pu y avoir sur ce lycée Jean Quarré.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier pour toutes leurs interventions, Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, Sergio TINTI et Danielle SIMONNET, pour leur soutien sans faille à ce bon et très beau projet, et un remerciement spécial à François DAGNAUD avec qui cela a été un plaisir de travailler pendant plusieurs années pour faire aboutir ce projet, et ce n'est pas fini, on va continuer.

Merci, François.

Un mot également pour Eric THEBAULT et Roger MADEC, qui ont aussi beaucoup travaillé sur ce projet pour le faire aboutir durant toute sa phase de conception.

Je répondrai tout d'abord à François concernant son vœu, en lui confirmant les engagements de la Ville de Paris pour mener les premiers travaux dès la fin 2019, avec un calendrier qui nous amènera au gros œuvre en 2021, pour une livraison en 2023. Dès 2019, les premiers travaux seront engagés, les crédits afférents sont inscrits.

Il nous faut attendre que la sélection de la maîtrise d'ouvrage soit faite pour ensuite approfondir le travail architectural et administratif pour l'obtention du permis et les marchés de travaux.

Vos demandes étant donc satisfaites, je te proposerai de retirer ton vœu.

Je voudrais te remercier une deuxième fois pour l'ensemble des échanges que nous avons eus durant cette dernière année, des échanges très forts autour d'une commission de dialogue compétitif qui a été exemplaire et unique dans le travail très approfondi qu'il a pu y avoir avec les équipes de maîtrise d'œuvre, sans doute le travail le plus important qu'il y a eu sur les 120 projets d'équipements publics de la Ville engagés au cours de cette mandature.

Cela a été un travail remarquable, car cette opération est remarquable à plusieurs titres.

2.500 mètres carrés de lecture publique, vous êtes nombreuses et nombreux à l'avoir dit, c'était important, une médiathèque c'est toujours un symbole fort pour les habitants des quartiers populaires. Une médiathèque de cette surface sera un équipement structurant, un lieu de destination pour l'ensemble des habitants du 19e, mais aussi une partie du 20e.

Il s'agit aussi d'un bon symbole d'avoir su développer un autre lieu de culture dans les bâtiments de l'ancien lycée professionnel.

Cet équipement est aussi remarquable et vous l'avez dit toutes et tous pour les 1.000 mètres carrés consacrés à la Maison des réfugiés, ce projet permettra de faire perdurer l'histoire récente de ce lieu, un site de partage, de rencontre, et d'insertion sociale et professionnelle à la croisée des différentes cultures.

Il n'y aura pas d'hébergement, mais des ateliers culturels, des accompagnements individuels, des expositions, une préfiguration prévue pour 2019.

Cette maison permettra de changer l'image négative des réfugiés et de percevoir les migrations de manière positive, de mettre en lumière la richesse des multiples parcours.

Enfin, il y aura également un café, un lieu de "coworking", et un espace polyvalent qui sera ouvert sur le quartier, un lieu de vie qui pourra être investi par les habitants et habitantes. Ces usages serviront de trait d'union afin que tous puissent bénéficier de ces nouveaux services.

Egalement, certains d'entre vous l'ont dit, ce projet est aussi remarquable à l'échelle parisienne du fait des très hautes exigences environnementales qui ont préjugé la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre, du point de vue architectural.

Il s'agit de, on peut employer le mot de test pour la Ville, pour maximiser le potentiel de reconversion bas carbone de son patrimoine en privilégiant systématiquement le réemploi plutôt que la démolition, les filières locales, les matériaux "biosourcés", un bâtiment "low-tech", la sobriété de l'architecture frugale. Ce sera notre manifeste de l'architecture frugale à Paris, j'espère que nous en aurons beaucoup d'autres.

Elle montrera que nous pouvons et devons sortir du tout béton.

Depuis quelques mois, nous avons passé beaucoup de temps à échanger avec les directions de la Ville, ainsi qu'avec les équipes de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un dialogue compétitif riche et fructueux qui associait aussi les habitants du quartier.

L'arrivée de ces nouveaux usages dans ce quartier montre l'effort et l'investissement de la Municipalité dans la transformation des quartiers populaires, afin de leur proposer des équipements de proximité de qualité.

Depuis 2001, et accéléré depuis 2014 par la forte mobilisation des équipes municipales, il s'agit d'un véritable rééquilibrage pour les quartiers du nord et de l'est parisien.

Il faut bien sûr mettre en écho cette opération avec la transformation de la place des Fêtes, ces deux opérations viennent corriger les opérations urbaines des années 1970, en venant redonner de l'humain et de la culture dans ce quartier populaire.

En ce qui concerne les occupations actuelles de l'ancien lycée Jean Quarré, au sujet desquelles vous m'avez interrogé, la Ville a programmé la fin des activités du C.H.U. géré par Emmaüs à la mi-2019. Il n'est pas prévu de déménagement, mais l'ouverture de nouvelles places sur d'autres sites parisiens permettra de compenser cette fermeture. Pour le théâtre de Verre, la Ville recherche des locaux dans son patrimoine intermédiaire pour proposer au théâtre une nouvelle implantation et des propositions ont été faites à l'association.

Enfin, un rappel, c'est un investissement fort, structurant, un engagement financier très fort pour la Ville, 20 millions d'euros, un des plus gros engagements financiers en termes d'équipement public de la Ville de cette mandature et j'en suis fier.

Je crois que le 19e peut en être fier aussi, et comme il s'agit d'un gros investissement, il fait l'objet d'une délibération dite globale, qui fera l'objet d'une information chaque année au mois de novembre en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour l'ensemble de ces informations sur ce beau projet.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche, Ecologiste de Paris et "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 638).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DCPA 21).

2018 DU 49 - Cession de volumes dans l'ensemble immobilier Cardeurs-Vitruve, 13-15, square des Cardeurs (20e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 49 relatif à la cession de volumes dans l'ensemble immobilier Cardeurs-Vitruve, 13-15, square des Cardeurs.

La parole est à Danielle SIMONNET, 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai extrêmement rapide, ce projet de délibération est lié à l'opération de 2008 de réaménagement du secteur Cardeurs-Vitruve, quartier prioritaire de la politique de la ville et zone urbaine sensible.

Dans le projet de délibération, on nous parle des locaux, propriété du Département de Paris, occupés par un centre médico-psychologique pour enfants, et par un centre médico-psychologique pour adultes.

Plus loin dans le projet de délibération, il est écrit que le C.M.P. enfants quittera les locaux qu'il occupe actuellement pour s'installer définitivement au sein de la piscine Vallerey de la rue des Tourelles dans le 20e, à l'été 2019.

J'aurais aimé avoir un peu plus de précisions, parce que je trouvais cela assez étonnant, mais peut-être y a-t-il des possibilités d'accès indépendant de la piscine ?

Si l'Exécutif pouvait nous en dire plus à ce sujet, parce que l'on a vraiment besoin de centres médico-psychologiques. Vous savez que la psychiatrie parisienne, en tous les cas les personnels ne cessent de nous alerter sur les problèmes de sous-effectifs. Maintenant, peut-être que cet équipement sera totalement adapté, mais s'il pouvait me le préciser.

Je vous en remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Une demande d'intervention de Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Madame SIMONNET, votre question est tout à fait légitime. C'est très simple. Le C.M.P. Cardeurs qui accueille des enfants et des adultes dans des locaux trop petits, très difficilement accessibles - très sincèrement, il y avait vraiment besoin de travaux - va se dédoubler. Le C.M.P. enfants, qui est géré par l'équipe de Debré, va passer à la piscine Vallerey, où l'on a réussi à dégager près de 400 ou 500 mètres carrés - je n'ai plus le nombre exact en tête -, où l'on va pouvoir créer des locaux adaptés aux enfants, plus larges, plus grands, plus clairs. Le C.M.P. adultes va rester à Cardeurs, mais il va être refait, réaménagé, amélioré, et il aura plus de place également.

Ceci pour dire que le 20e arrondissement est notoirement sous-doté en structures et en postes d'accueil pour les maladies psychiatriques, et que si je compare au 19e arrondissement, un arrondissement voisin qui souffre des mêmes types de problèmes psychosociaux que nous, nous avons moins de postes dédiés à ce type de problème, en proportion de la taille de la population.

Nous travaillons avec les équipes de l'hôpital Debré pour les enfants et de Maison-Blanche pour les adultes, d'ailleurs, avec notre conseil local de la santé mentale qui fonctionne très bien. Nous travaillons à améliorer les conditions d'accueil des enfants et des adultes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci.

Je n'aurai pas grand-chose à ajouter aux propos de Frédérique CALANDRA. Ce sont effectivement des volumes qui sont disponibles dans les locaux attenants à la piscine Georges-Vallerey, qui permettent d'être utilisés, et donc, de créer plus d'espace pour le C.M.P., dont le 20e a bien besoin.

Votre question était tout à fait légitime et la réponse me semble tout à fait adaptée. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 49).

2018 DU 217 - DAC - ZAC Paul Bourget (13e) - Protocole Foncier Ville de Paris / Elogie-SIEMP / SEMAPA pour la réalisation des lots 10 et 12 - Convention de TMO Ville / Elogie-SIEMP pour la réalisation de la bibliothèque.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet DU 217 - DAC relatif à la Z.A.C. "Paul Bourget", dans le 13e - Protocole foncier Ville de Paris/Elogie-SIEMP/SEMAPA pour la réalisation des lots 10 et 12 - Convention de TMO Ville/Elogie-SIEMP pour la réalisation de la bibliothèque.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération, après celui sur Jean-Quarré, porte encore sur la création d'une bibliothèque dans un quartier populaire. Cette fois-ci, dans le quartier Paul-Bourget du 13e arrondissement. Nous nous félicitons de cette création d'équipement public ainsi que du soutien de l'investissement de la Ville en faveur de la lecture publique dans ces quartiers. Nous remercions la Maire et les élus de la mairie du 13e arrondissement de porter des projets d'investissements pour les habitants qui ont été trop longtemps oubliés et écartés du réseau des équipements municipaux culturels.

Le juste rééquilibrage des investissements pour la création d'équipements publics en faveur des habitants des quartiers de l'Est et du Nord de Paris, que la Ville opère depuis 2001, s'accentue encore depuis 2014. 1.000 mètres carrés de lecture publique est une bonne réalisation pour les habitants et vient changer l'image de ce quartier en pleine transformation urbaine. C'est un véritable apport pour les habitants. En plus de l'accès aux livres et à la lecture pour tous, les nouvelles bibliothèques sont de véritables lieux de socialisation, de détente et d'éducation populaire dans lesquels les personnes du quartier et de tout l'arrondissement peuvent se croiser autour de la culture.

Cette bibliothèque viendra donc améliorer le réseau du 13e arrondissement qui est aujourd'hui encore sous-doté, avec seulement trois bibliothèques municipales généralistes - Jean-Pierre-Melville, Italie et Glacière - soit 4.600 mètres carrés pour les 180.000 habitants. Nous sommes encore loin du 0,7 mètre carré par habitant préconisé par le ministère de la Culture.

Ce projet de délibération permet de rattraper un peu le retard, et donc, nous ne pouvons que nous en féliciter, notamment de son emplacement à la porte d'Italie, au cœur de ce quartier populaire. Nous serons attentifs au programme des autres secteurs d'aménagement, notamment ceux classés en G.P.R.U., N.P.N.R.U., pour qu'ils aient aussi des équipements de cette envergure.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Raphaëlle PRIMET, pour votre intervention.

C'est la fête des bibliothèques, ce matin, et un heureux moment pour moi puisque ce projet de délibération porte sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage à Elogie-SIEMP pour la construction d'une bibliothèque de 1.000 mètres carrés, donc un établissement d'une taille respectable qui sera imbriqué dans un futur immeuble de logements familiaux construit par le bailleur, d'où le transfert proposé par cette convention. Cette construction est l'une des dernières de la Z.A.C. "Paul-Bourget", près de la porte d'Italie, une Z.A.C. emblématique de la reconstruction d'un quartier à proximité du périphérique et un superbe projet porté par la SEMAPA.

Les objectifs du projet urbain étaient d'intégrer le quartier dans la ville, de le désenclaver et de créer de la ville, de la mixité d'usages. Plus de 63.000 mètres carrés seront construits, avec 50 % pour le logement, 50 % d'activité

économique. Il s'agit d'un secteur où la transformation urbaine a été réussie grâce à une intervention volontariste de la Ville de Paris pour permettre une requalification des logements, des espaces publics - création de rues, de jardins publics. La concertation avec les habitants a été exemplaire. Elle s'est déroulée sans tensions, en accompagnement de la démolition de logements et du relogement, et la concertation dans un projet de renouvellement urbain, concertation réussie à la marque d'un projet urbain équilibré.

Dans ce très beau projet urbain Paul-Bourget, l'implantation d'un équipement public, qui a été très fortement demandé et porté par Jérôme COUMET, et je l'en remercie, va donner une identité forte et faire de cette Z.A.C. un lieu de destination et donner une nouvelle image au quartier.

Je me permettrai de faire le parallèle avec la bibliothèque Assia Djebar, qui a ouvert récemment à la porte de Vincennes, au sein de l'îlot Davout-Lagny. Son ouverture, il y a un an, a complètement restructuré la physionomie du quartier. La bibliothèque est devenue un lieu de destination très important, dépassant même son rôle de lecture publique. Elle rayonne sur un secteur très large et est vraiment devenue un lieu de destination qui a complètement transformé l'image de ce quartier de plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

Cette médiathèque, comme celle de Paul-Bourget, nous confirme que l'action de la Ville de Paris pour développer son réseau d'équipements publics dans les quartiers très populaires, était très attendue par les habitants, extrêmement bénéfique à tout point de vue pour le vivre ensemble et la culture.

J'espère que ce futur équipement aura le même succès que la bibliothèque Assia Djebar. Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pendant des années pour obtenir cette réalisation, en particulier Jérôme COUMET.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 217 - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 217 - DAC).

2018 DU 218 - Mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur les parcelles au 86 et 88 rue des Rigoles (20e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 218 relatif à la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les parcelles au 86 et 88 rue des Rigoles, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues.

L'élue communiste que je suis est particulièrement heureuse, comme vous pouvez l'imaginer, d'intervenir sur ce projet de délibération qui va lancer le processus de création d'un équipement public culturel. L'élue du 20e est aussi particulièrement heureuse de voir aboutir cette bataille engagée par les élus de notre groupe depuis plusieurs années en faveur de la création d'équipements culturels dans le 20e.

Après l'ouverture de la bibliothèque Assia Djebar, porte de Vincennes, c'est une nouvelle avancée pour la culture dans l'est de Paris qui rencontrera, j'en suis certaine, un très grand succès. Cette avancée, bien sûr, en appelle d'autres, comme la création d'une bibliothèque dans le quartier populaire des Fougères, qui l'attend depuis trop longtemps. Cet équipement valorisera le quartier, constituera une fierté pour les habitants, dont je suis, et les jeunes très nombreux. La militante communiste et l'ancienne secrétaire de section du parti communiste du 20e sera aussi particulièrement contente que le bal des communistes, qui rassemble plus de 500 personnes chaque année le 13 juillet, se tiendra bientôt non plus devant un parking, mais devant un équipement culturel. Et surtout, l'amie et la camarade d'Henri Malberg est plus qu'heureuse, ravie, que ce soit sur cette place, que nous avons si bien nommée, que sera construit ce centre. Henri aurait été très heureux que la place qui porte son nom accueille un équipement culturel public. C'est pour nous un très bel hommage que nous lui rendons.

Rappelons qu'il y a 15 ans, cette place était envahie par l'automobile. C'était un espace totalement délaissé et c'est grâce aux investissements réalisés depuis 2001, à la suite d'une large concertation, que cette très belle place piétonne a été créée. C'est d'ailleurs la première place piétonnisée dans le 20e.

Cet espace public, ouvert et investi très régulièrement pour des rassemblements associatifs, festifs et politiques, permet à toutes et à tous de mieux vivre ensemble. C'est un joli clin d'œil que ce soit le même élu communiste, alors en charge de la voirie, qui ait porté ce projet de réaménagement de cette place, il y a quinze ans, et qui soit rapporteur aujourd'hui de la création de cet équipement public.

Cette très belle place, qui porte le très beau nom Henri-Malberg, accueillera bientôt un équipement public, un lieu de culture. C'est pour nous une grande et belle décision et un très beau symbole. Encore merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour ce projet.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour cinq minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais aller dans le même sens que Raphaëlle PRIMET puisqu'on s'est engagé auprès des habitants du 20e, lors de la campagne de 2014, à créer un nouvel équipement culturel place Henri-Malberg.

La culture fait partie de l'ADN du 20e. Bon nombre d'artistes y vivent, travaillent et créent dans notre arrondissement. De nombreux habitants, quel que soit leur âge, ont une pratique artistique amateur ; il suffit de constater le nombre de volontaires répondant présents à chaque projet à destination des amateurs.

La culture se partage dans le 20e dans l'espace public, par des moments de convivialité, par des rencontres entre création artistique et territoire. L'ambition d'un projet culturel place Henri-Malberg correspond à ces enjeux.

Ouvert sur une vaste place, se prêtant à l'échange, au partage, cet équipement pourra accueillir pratique amateur, espace de convivialité, espace d'enseignement artistique pour renforcer l'offre déployée par le conservatoire, et des espaces de création.

Bien entendu, nous n'en sommes qu'aux esquisses et ce projet devra dans l'avenir être discuté avec les habitantes et habitants de ce quartier dense et familial.

Pour cela, il est nécessaire que la Ville devienne propriétaire de tous les boxes et garages de la parcelle : c'est l'objet de ce projet de délibération qui est vraiment essentiel pour cet arrondissement. S'appuyant sur l'intérêt général, sur l'ambition de créer un nouveau service public, acheter rapidement les boxes manquants est une de nos priorités.

C'est donc une très bonne nouvelle que nous votons aujourd'hui. Merci à la Ville de Paris d'être volontaire pour esquisser un beau projet d'avenir. Permettez-moi aussi un grand merci à Jacques BAUDRIER pour la qualité des échanges sur le fond, y compris sur des échanges sur le fond artistique, et surtout pour sa grande ténacité.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je me réjouis, bien entendu, de cette D.U.P. puisque cela fait dix ans que je demande à ce que ces horribles boxes de garage, place des Rigoles, soient transformés en autre chose qu'un aspirateur à voitures, surtout qu'il ne s'y déroule pas que le fait de garer des voitures mais toutes sortes de bricolages divers et variés de nature contestable.

Cependant, j'attire juste l'attention, et je le dis avec force, sur le fait que depuis la précédente mandature, nous avons engagé une concertation avec le conseil de quartier et des habitants, et qu'il est ressorti de cette concertation à la fois qu'il y avait le souhait d'un équipement culturel, mais aussi le souhait et pas seulement dans cet endroit du 20e d'un peu d'aération, d'essayer de préserver aussi ou de créer un espace vert.

Je rappelle que l'on est dans les quartiers les plus denses de Paris et que nous manquons d'espaces verts. Il faut trouver la bonne équation entre les équipements publics, les espaces verts et les lieux de respiration.

C'était tout ce que je souhaitais dire, mais bien entendu je serais très heureuse de pouvoir porter ce projet, avec le Conseil municipal du 20e et avec les habitants, d'un nouvel équipement. Je suis ravie de voir qu'il y a enfin une accélération concernant la situation de ces boxes de garage.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci à Raphaëlle PRIMET, Nathalie MAQUOI et Frédérique CALANDRA pour leurs paroles. C'est évidemment une grande joie pour moi de rapporter ce projet de délibération et pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, comme Raphaëlle PRIMET, en tant que militant communiste, car la création d'un équipement culturel donnant sur la place Henri-Malberg est un bel hommage à l'homme politique que fut Henri, militant communiste, élu au Conseil de Paris, amoureux du 20e et de ses quartiers populaires comme celui où est située la place à qui il a donné son nom, engagé auprès des plus modestes, pour l'émancipation de tous, épris de justice et de fraternité. Ce futur centre culturel fera écho à ses convictions et se développera autour des valeurs de partage et d'éducation populaire qui lui étaient chers.

Il ne s'agit pas, comme l'ont rappelé plusieurs intervenantes et Frédérique CALANDRA, d'un projet imaginé récemment, puisque depuis la dernière révision du P.L.U., la parcelle du 88, rue des Rigoles fait l'objet d'une réserve pour accueillir un équipement culturel. Depuis de très nombreuses années, les élus du 20e souhaitaient valoriser ces parcelles du quartier du haut de Belleville avec l'implantation d'un équipement public au vu des boxes où se déroulent, comme l'a bien dit Frédérique CALANDRA, des choses diverses et pour certaines quelques mésusages.

Ce futur équipement de proximité sera ouvert sur le quartier. Il proposera sur plus de 1.300 mètres carrés des activités de pratique culturelle amateur. Il s'adressera à un public large, enfants comme adultes. Il sera un lieu convivial de rencontres pour les habitants.

Ce ne sera pas une parcelle sur-densifiée, ce qui permettra de laisser de larges espaces pour la végétalisation, répondant en cela à une demande exprimée de façon tout à fait légitime.

Deux bâtiments seront construits. Le premier bâtiment, qui donnera sur la place Henri-Malberg, aura une capacité d'environ 1.000 mètres carrés pour accueillir des salles polyvalentes, ainsi que des espaces pour des ateliers audio et numériques. Au dernier étage, il y aura une terrasse végétalisée accessible qui donnera sans doute une très belle vue sur l'ensemble de Paris. Une halle de 350 mètres carrés en fond de parcelle permettra de développer des ateliers en lien avec des espaces extérieurs.

Cet équipement culturel sera, à l'image des habitants de Belleville, ouvert et généreux. Il sera aussi intégré dans le quartier. Une partie de l'équipement sera consacrée à l'histoire populaire de Belleville, avec par exemple des références à Willy Ronis et au cinéma Guinguette.

Ce projet de délibération me permet de vous rappeler le beau bilan de la mandature de la Ville de Paris en termes d'opérations sur son patrimoine : près de 120 opérations de construction et de rénovation, 700 millions d'euros investis, 5.000 places en crèche, 3 piscines, de nombreuses nouvelles écoles, de nombreuses bibliothèques.

Nous avons réalisé un rattrapage spectaculaire et un rééquilibrage en faveur des quartiers populaires dont cette matinée nous donne un très bon exemple. La création de ce futur équipement public fait bien la synthèse du projet municipal d'Anne HIDALGO en créant un message positif et valorisant pour les habitants des quartiers populaires.

C'est pour toutes ces raisons que ce projet de délibération propose la mise en place d'une déclaration d'utilité publique pour les parcelles du 86 et 88, rue des Rigoles.

Au 88, rue des Rigoles, la Ville de Paris est déjà propriétaire de 11 boxes sur 67. L'ensemble de la parcelle est dans le périmètre du projet. Au 86, rue des Rigoles, l'immeuble édifié dans cette parcelle est en copropriété et comporte 28 lots à usage d'activité ou d'habitation. Seuls 5 lots font partie de la D.U.P., dont une partie des bâtiments décrits dans le règlement de copropriété n'existe plus. Le nombre de copropriétaires nous oblige à passer par une déclaration d'utilité publique.

En termes de coût d'investissement, cet investissement se fait à coûts maîtrisés puisque les achats de boxe en termes de foncier sont un investissement relativement modéré eu égard à la surface dont nous allons pouvoir

disposer : un investissement de 1,6 million d'euros pour l'acquisition des parcelles et un coût de travaux de 6,5 millions d'euros ; c'est donc un très bel équipement pour un coût tout ce qu'il y a de plus maîtrisé.

Merci à toutes celles et ceux qui se sont engagés sur ce projet, parmi les élus, au sein des directions de la Ville, notamment bien sûr Christophe GIRARD qui a tout de suite adhéré à ce projet en prenant ses fonctions.

Merci à toutes et tous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 218.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 218).

2018 DLH 29 - Réalisation 5, rue Emile-Gilbert et 87, rue Ledru-Rollin (12e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 3 logements sociaux en diffus (P.L.A.-I.) par "Elogie-SIEMP".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 29 concernant la réalisation 5, rue Emile-Gilbert et 87, rue Ledru-Rollin d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 3 logements sociaux en diffus.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour 5 minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Au fil des projets de délibération, la préemption dans le diffus dépasse largement le cadre qui avait été fixé au début des 257 logements identifiés dans le cadre du droit de préemption urbain renforcé et vous connaissez la constance de notre groupe pour dénoncer en effet la préemption dans le diffus.

Ces opérations ne changent rien du tout en termes de création d'emplois et en plus cela déstabilise la gestion des copropriétés privées. Les services de la Ville, en effet, organisent une véritable incursion au sein des copropriétés privées pour implanter des logements sociaux, sans bien sûr se soucier du coût important de ces acquisitions.

Je ne sais pas si j'aurais une réponse ce matin mais je m'interrogeais aussi s'il n'est pas plus difficile et plus coûteux de gérer un parc H.L.M. qui est totalement disséminé çà et là dans différents bâtiments.

Pour toutes ces raisons, bien sûr, nous nous opposerons à ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération concerne trois logements préemptés dans le diffus dans le 12e arrondissement, deux au 5, rue Emile-Gilbert et un au 87, rue Ledru-Rollin.

C'est le bailleur "Elogie-SIEMP" qui en assurera la gestion et cela permettra, en outre, de réaliser des travaux de réhabilitation de ces logements. C'est la raison pour laquelle je ne peux que contredire ce que vient de dire à l'instant Valérie MONTANDON.

D'abord, cette préemption dans le diffus nous permet une mixité sociale plus fine puisqu'au sein d'une même copropriété, vivent ensemble des propriétaires privés et des locataires du parc social.

Elle permet aussi, contrairement à ce que vous venez de dire, de solidifier des copropriétés en y intégrant un acteur public, et je ne crois pas que vous puissiez vous appuyer sur un seul exemple qui témoignerait du fait que la

présence de lots relevant de bailleurs sociaux au sein d'une copropriété privée ait posé le moindre problème, c'est exactement l'inverse.

Par ailleurs, la Ville a fait le choix de ne présenter que des appartements occupés, ce qui signifie de manière très simple, très claire et très concrète que si nous n'avions pas préempté ces lots, les locataires n'auraient pas pu rester, ils auraient fait l'objet d'un congé pour vente. Autrement dit, c'est un projet de délibération qui non seulement est utile mais est indispensable pour nous permettre de préserver la mixité sociale dans ces immeubles.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 29).

2018 DLH 30 - Réalisation 68, rue du Moulin-Vert (14e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement social (P.L.A.-I.) situé dans un immeuble en copropriété par "Elogie-SIEMP".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 30 concernant la réalisation, 68, rue du Moulin-Vert, d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement social situé dans un immeuble en copropriété par "Elogie-SIEMP".

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Une fois n'est pas coutume, je voterai contre un projet de délibération concernant le logement social dans le 14e.

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'un signe d'opposition à ce que l'unique logement sur lequel porte ce projet de délibération soit un logement social, ni qu'on le réhabilite, naturellement.

Mais ce vote est pour alerter sur ce qui nous paraît caractéristique d'une utilisation, d'une mauvaise gestion comme si l'argent coulait à flots et qu'il pouvait être dilapidé.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un logement, un seul, que la Ville cède à la "SIEMP" et que celle-ci rénove. C'est un appartement de 65 mètres carrés qui appartenait à la collectivité parisienne et qui va, avec cette opération, coûter plus de 280.000 euros au bailleur, 160.000 euros donnés à la Ville de Paris, 76.000 euros en gros pour refaire l'électricité et, pour tout cela, environ 45.000 euros d'honoraires. Diantre !

Je ne caricature pas, l'exposé des motifs indique qu'il ne s'agit que de travaux de remise aux normes de sécurité, de confort et d'amélioration thermique. L'exposé des motifs précise même que, dans ce contexte, le respect des objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris est difficilement atteignable.

Concernant le financement de l'opération, cela tombe presque juste, les prêts de la Caisse des dépôts représentent à peu près le montant des travaux et le reste, c'est à peu près uniquement des subventions, dont 100.000 euros de subventions de l'Etat.

Voilà, voilà ! Près de 300.000 euros pour qu'un logement qui appartient à la Ville devienne un logement social avec une électricité aux normes et 45.000 euros d'honoraires. Merci de bien vouloir nous indiquer en quoi ceci constitue un bon usage des deniers publics.

Un vote contre, non pas sur le fait que ce soit un logement social, évidemment que cela doit être un logement social et évidemment qu'il faut le réhabiliter, mais les conditions de l'opération ne nous paraissent pas satisfaisantes.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Je vous remercie, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour cette inscription qui me permet de valoriser ce projet de délibération.

Il s'agit d'une adresse particulière puisqu'en 2006, les trois logements qui avaient été confiés à la SIEMP, étaient gérés par des associations spécialisées en insertion des personnes en difficultés financières et sociales ou handicapées psychiques.

Nous avons depuis revendu deux logements supplémentaires à "Elogie-SIEMP", l'un en 2009 et l'autre en 2017.

Ce dernier logement n'était pas encore conventionné, c'est l'objet de ce projet de délibération. Celui-ci sera, comme les autres, confié à une association et doit pouvoir accueillir ce public précaire. Il sera d'ailleurs conventionné en P.L.A.-I.

Ce conventionnement sera aussi, vous l'avez dit d'ailleurs, l'occasion de réaliser des travaux de mise aux normes nécessaires. Il me semble donc que c'est un projet de délibération utile et je vous invite à le voter.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 30).

2018 DLH 50 - Réalisation, 21, rue Etex (18e) d'un programme de construction de 17 logements sociaux (7 P.L.A.-I., 7 PLUS, 3 P.L.S.) par "Antin Résidences".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 50 concernant la réalisation, 21, rue Etex dans le 18e arrondissement, d'un programme de construction de 17 logements sociaux par "Antin Résidences".

Je donne la parole à Mme Sandrine MÉES, pour cinq minutes maximum.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération propose la construction d'un bâtiment sur une friche, bien que ce terrain soit situé dans un quartier du 18e qui mériterait d'être mieux pourvu en logements sociaux.

Nous continuons à le dire, nous appelons à la prudence face aux procédés de densification systématique de chaque parcelle libre, pour une raison très simple : cela constitue, à notre sens, une fuite en avant et nous empêche de répondre collectivement au vrai enjeu à venir, celui d'organiser la résilience de Paris face aux immenses défis du changement climatique.

D'autres solutions existent pour faire cohabiter les deux urgences qui sont les nôtres : répondre à la demande toujours plus grande de logements abordables tout en préservant le capital et la résilience de notre ville.

A ce Conseil de Paris seront votés deux outils qui, nous l'espérons, auront une vraie action sur l'accès des Parisiens à un logement à loyer abordable : l'encadrement des loyers qui était d'ailleurs initié par les écologistes, et qui provoqua, en son temps, des levées de bouclier et fut malheureusement très affaibli, dispositif que cependant la Ville de Paris adopta rapidement et mis en place avec volontarisme. Et contre toute attente, encadrement des loyers qui aujourd'hui revient à la mode grâce au mouvement des "Gilets jaunes".

Encadrement des loyers, comme vous le faites aussi, logement social dans le diffus, et organismes de foncier solidaire.

Le territoire parisien est notre bien commun, pour nous et pour celles et ceux qui y vivront demain. Nous devons donc penser à préserver deux choses : notre qualité de vie d'aujourd'hui et aussi la capacité des générations futures à affronter le dérèglement climatique.

Que ferons-nous quand chaque centimètre de la Ville sera occupé ? A quoi cela nous aura-t-il menés ? Pensons l'aménagement de notre ville sur le temps long en l'adaptant aux contraintes qui seront les siennes dans les prochaines décennies.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération afin d'appeler de nouveau à plus de réflexion et à plus de prudence. Puis nous parlons, dans le vœu n° 121 relatif aux espaces verts de pleine terre, de la nécessaire concertation concernant chaque parcelle libre. Nous proposons d'ailleurs un protocole précis pour préparer non seulement la ville de demain, mais aussi celle d'après-demain.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à Sandrine MÉES.

Le projet de délibération concerné par votre intervention, chère Sandrine MÉES, vise à réaliser, suite à une ordonnance d'expropriation sur le terrain situé 21, rue Etex dans le 18e arrondissement, un programme qui est constitué, d'une part, de 21 logements sociaux et, d'autre part, d'une crèche de 36 places.

Mais ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est que l'expropriation de ce terrain a été réalisée parce que nous avons présenté un projet d'intérêt général, en l'occurrence des logements et une crèche. Donc, si aujourd'hui nous revenions sur ce programme initialement présenté et qui a justifié l'expropriation, autrement dit si nous ne faisions pas ces logements sociaux ni cette crèche, à ce moment-là, toute la procédure d'expropriation serait remise en cause.

Je veux bien que l'on évoque la question de la densification, les difficultés que cela pourrait éventuellement poser, mais là en l'occurrence, dès le départ, l'expropriation de ce terrain a été justifiée par un projet de logement social et par cette crèche.

J'ajoute, et vous l'avez dit d'ailleurs, qu'il s'agit d'un secteur du 18e arrondissement qui est en déficit de logement social, déficit également en matière d'accueil de la petite enfance et donc, il me semble qu'il s'agit d'un projet qui est doublement justifié.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 50).

2018 DLH 177 - Réalisation 25, rue Pajol / 66, rue Philippe-de-Girard (18e) d'un programme de construction neuve d'une pension de famille de 29 logements et de 23 logements familiaux (17 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par "FREHA".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 177 concernant la réalisation, 25, rue Pajol et 66, rue Philippe-de-Girard, d'un programme de construction neuve d'une pension de famille de 29 logements et de 23 logements familiaux.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour cinq minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, nous allons bien entendu voter la création d'une pension de famille dans le 18e arrondissement, et j'espère qu'elle sera aussi réussie que celle que nous avons inaugurée au 53, rue Léon.

Je le dis, elle fait honneur à Paris.

Il s'agit de loger des personnes dans le dénuement et qui seraient sans cela à la rue.

Je veux rendre hommage ici aux équipes qui les accompagnent dans leur parcours, qui les aident à reprendre pied et à se resociabiliser car il ne s'agit pas seulement de loger ceux qui n'ont rien : c'est un acte de solidarité à la hauteur de notre Capitale.

Madame la Maire, je voudrais maintenant aborder la question des réalisations de logements sociaux que vous nous soumettez aujourd'hui pour le 18e arrondissement. Je parlerai de la densification et de la mixité sociale.

Sur 831 logements qui vont être réalisés dans le 18e arrondissement, j'ai compté 524 P.L.A.-I., 152 PLUS, 137 P.L.S. et 18 P.L.I. Où est la classe moyenne ? Où va-t-elle pouvoir se loger ? Ne croyez-vous pas que vous avez une part de responsabilité dans le départ de toutes ces personnes qui ne peuvent plus se loger à Paris ? Quelle vie leur faites-vous ?

Je veux bien entendre toutes les déclarations d'intention, toutes les pétitions de principe, mais il faut bien, à un moment, que l'action soit raccord avec le discours. Si on parle de la France périphérique et de la France des métropoles, il ne peut pas s'agir uniquement de discours abstraits. Nous avons un rôle à remplir pour agir sur le concret.

Je ne suis pas contre le logement social : il en faut et il en faut dans tout Paris. J'ai dit que je suis satisfait de la pension de famille qui va être réalisée. Il faut aussi que la classe moyenne puisse rester à Paris. Il faut penser aux espaces de vie, de respiration. Je suis contre la densification qui rend la ville invivable. Il est nécessaire de trouver un équilibre qui fasse toute sa place aux classes moyennes. Là, je ne le vois pas.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci à Christian HONORÉ, d'attirer notre attention sur le 25, rue Pajol.

Il s'agit effectivement d'un programme de pension de famille à destination de personnes qui ont souvent été à la rue auparavant. Ce programme sera géré par un bailleur que vous connaissez bien : "FREHA". Par ailleurs, vous êtes revenu sur un autre programme que nous avons inauguré ensemble rue Léon - une autre pension de famille, désormais ouverte.

Vous évoquez plus largement la question de la mixité sociale. Je veux, de ce point de vue, vous rassurer et vous dire que, cette année encore, nous tiendrons les équilibres puisque, sur la base de ce que nous aurons voté, depuis le mois de janvier - donc entre le mois de janvier et celui de décembre, puisque c'est le dernier Conseil de Paris de l'année 2018 -, nous aurons produit environ 7.000 logements sociaux : 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S. Il s'agit très exactement de ce que nous nous étions engagés à faire dans notre programme local de l'habitat, c'est-à-dire à la fois du logement très social, du logement H.L.M. traditionnel mais aussi du logement social à destination des classes moyennes. Il s'agit pour nous d'une exigence absolue parce que 70 % des Parisiens, au vu de leurs revenus, sont éligibles au logement social.

Par conséquent, la production de logements sociaux que nous réalisons chaque année doit correspondre à cette diversité de Parisiens qui peuvent être candidats au logement social. Les équilibres sont tenus ; ils continueront à l'être jusqu'à la fin de la mandature, soyez-en convaincu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 177.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 177).

2018 DLH 180 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat-OPH" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 569 logements sociaux par "Paris Habitat-OPH".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 180 et l'amendement technique n° 96 bis ainsi que l'amendement n° 97. Ce projet de délibération porte sur la location par bail emphytéotique à "Paris Habitat-OPH" de divers groupes immobiliers et sur la réalisation d'un programme de conventionnement de 169 logements sociaux par "Paris Habitat".

La parole est tout d'abord à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

C'est de nouveau un projet de délibération que nous ne voterons pas. Nous voterons contre.

Je ne vais pas revenir sur le principe du conventionnement, tout le monde le connaît maintenant ici. Cela concerne surtout deux arrondissements, le 15e et le 18e, donc je laisserai mes collègues représentant ces arrondissements en parler. Simplement, on pousse à son paroxysme sous cette mandature ce principe de conventionnement qui, je le rappelle, consiste à créer des logements sociaux sans créer de logement.

Je voudrais surtout, de nouveau, m'insurger contre cette technique des loyers capitalisés qui, depuis 2015, a permis à la Municipalité actuelle, à l'Exécutif actuel - je l'ai dit hier lors de la discussion budgétaire - de boucler ses fins de mois. Peu importe qui est l'auteur de cette affaire, c'est un scandale absolu et c'est inadmissible.

C'est la quatrième fois que j'interviens dans l'année sur ce sujet. Certains ont voté hier, notamment l'Exécutif, 155 millions d'euros d'avance de loyers capitalisés pour le budget 2019 après en avoir voté 230 millions pour 2018. Nous arrivons donc à un total de 1 milliard d'euros - 1 milliard d'euros ! - sur cette mandature ponctionnés par l'Exécutif sur les bailleurs sociaux de la Ville. Que l'on ne vienne pas me dire que cela n'a pas de conséquence sur leur trésorerie, ni sur leur cahier des charges ! On voit très bien, depuis un certain nombre de mois, voire d'années, et nous le voyons tous dans nos arrondissements - certains le disent, d'autres n'osent pas le dire ; moi, je vais vous le dire - que l'entretien du patrimoine commence à en subir les conséquences. Il faut le dire clairement.

Un rapport en 5e Commission nous avait démontré par A + B que cela n'aurait aucune conséquence sur la trésorerie des bailleurs sociaux. C'est parfaitement faux. Cela a des conséquences sur leur trésorerie. Vous pensez bien que 1 milliard d'euros, cela ne se trouve pas comme cela. Tout le monde le sait ici.

En parallèle, cher Ian BROSSAT, vous nous faites voter un projet de délibération donnant 600.000 ou 700.000 euros aux locataires du parc social avec une opération que vous dénommez, je crois, "embellir le parc social" ou "embellir la vie dans le parc social". Peu importe : 1 milliard d'euros prélevés contre 600.000 euros… Si cela, ce n'est pas des miettes ! J'ai entendu beaucoup de personnes hier parler de miettes données par le Gouvernement. Aujourd'hui, vous ponctionnez 1 milliard d'euros et vous rendez aux locataires du parc social 600.000 à 700.000 euros. Ce n'est même pas des miettes, c'est scandaleux et vous faites cela depuis 4 ans !

En réalité, les bailleurs sociaux et les locataires du parc social bouclent les fins de mois des dépenses de fonctionnement de cet Exécutif. C'est profondément injuste parce que cela pèse évidemment sur les plus faibles d'entre nous, sur les plus modestes qui sont dans le logement social. C'est parfaitement inadmissible.

J'ajoute en outre que cette opération de reconventionnement va coûter très cher, comme toutes les opérations de reconventionnement : 90 millions d'euros ont été donnés sur les aides à la pierre par l'Etat. Cela a été confirmé et, d'ailleurs, nous allons bientôt voter un projet de délibération. Savez-vous ce que cela représente 90 millions d'euros ? 20 % de la totalité des aides à la pierre que l'Etat distribue aux communes de France. Par conséquent, Paris absorbe 20 % des dépenses de logement social de l'Etat. C'est totalement invraisemblable et cela dure depuis des années !

Bien évidemment, tant mieux pour Paris, puisque la fête continue ! L'État fait des chèques tranquillement et a finalement avalisé cette politique complètement délirante de conventionnement. Finalement, cela vous profite. Vous avez raison de l'avoir mis en place : non seulement vous conventionnez et vous arrivez au-delà des 20 % de

logements sociaux mais, en plus, avec ces ponctions sur les bailleurs sociaux, vous bouclez les fins de mois d'un Exécutif qui n'arrive pas à gérer et à maîtriser ses charges de fonctionnement. Voilà la vérité.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération, une fois de plus.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Cher Ian BROSSAT, j'ai choisi ce projet de délibération parce que, avec…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Si vous pouviez arrêter vos discussions… Sinon vous pouvez sortir pour les poursuivre !

Merci de laisser la parole à M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Voilà, merci beaucoup.

569 logements sont concernés, sont conventionnés par ce projet de délibération. Je le trouve très emblématique. Si mon collègue et néanmoins ami Jérôme DUBUS a choisi de ne pas parler de la technique du conventionnement, moi, je vais en parler, car c'est bien cela qui est en cause, et la méthode particulièrement.

Au fond, on est à la fin de l'année et on a bien compris, cher Monsieur BROSSAT, et vous l'avez dit dans une des réponses, qu'on est dans le chiffre : il s'agit maintenant d'atteindre les objectifs prévus par les promesses électorales de la candidate Anne HIDALGO. Ainsi, vous voulez arriver à 7.000… Je croyais d'ailleurs que c'était 10.000 logements par an et on arrive, bon an mal an, à 7.000 logements sociaux.

En l'occurrence, il s'agit de créer du logement social, comme l'a évoqué Jérôme DUBUS, sans créer de logements supplémentaires. On est dans un véritable engrenage assez mortifère pour le logement des classes moyennes. En effet, au conventionnement du parc libre répond une diminution de ce parc à loyers libres. Du coup, cela tend le marché locatif parisien, cela participe, qu'on le veuille ou non, de l'augmentation des loyers qui stimule de fait une augmentation de la demande de logement social et on repasse à la technique du conventionnement.

A ce rythme, vous aurez bientôt épuisé les 30.000 logements à périmètre constant qui sont ceux du parc à loyers libres des bailleurs sociaux et vous nous ferez croire que vous avez eu une politique ambitieuse de production de logement social, avec un stock de logements existants qui ne correspond ni à une réponse structurelle ni à une réponse viable sur le long terme, et surtout pas à une demande de logements disponibles.

Vous affichez aujourd'hui ces objectifs, mais si je regarde la production en 2017, vous n'avez construit en réalité que 25 % de logements sociaux. Les 75 % proviennent de la préemption de logements dans le parc privé et du conventionnement de logements intermédiaires déjà occupés par des locataires qui, en plus, n'ont rien demandé à personne et qui, pour beaucoup, dépassent les critères de ressources pour l'attribution du logement social, mais qui ont signé, souvenons-nous, un bail en bonne et due forme dans des conditions d'attribution parfaitement régulières. Aujourd'hui, ils se retrouvent sans prévenir dans des logements sociaux qui ne correspondent plus au bail qu'ils ont signé. Evidemment, tout cela ne permet pas de satisfaire la demande qui reste incompressible, et c'est d'ailleurs un signe d'inefficacité de votre politique du logement, les 236.000 demandeurs de logements sociaux à Paris.

Les locataires de ces logements conventionnés ont des ressources quelquefois importantes, se voient appliquer des compléments de loyers élevés, alors que vous leur aviez promis des exonérations. Seulement, la loi ne va plus autoriser les modulations sur critères géographiques et elle va supprimer les modulations décidées par les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions d'utilité sociale. Ils sont un peu pris au piège, à la fois des fausses bonnes intentions qui ont été les vôtres et des nouvelles conditions d'application de la loi Alur - Elan.

Il me semble qu'avec 3 milliards d'euros sur la durée de la mandature, la Ville aurait dû cibler d'abord ses investissements sur la construction de logements sociaux neufs et disponibles à Paris, élargir sa vision d'une politique du logement au-delà du périmètre municipal et avoir une véritable vision métropolitaine afin de répondre à une demande de logement qui restera toujours très forte.

Voilà, c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce projet de délibération. Aujourd'hui, votre politique du logement à Paris, basée majoritairement sur le conventionnement, ne satisfait ni ceux qui sont dans le parc social de

gré ou de force, ni ceux qui espèrent y rentrer, faute d'une augmentation réelle du nouveau parc de logements disponibles.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Madame la Maire.

Comme nous l'avons fait dans le 13e arrondissement, mon groupe votera contre cette proposition de conventionnement. On a eu le débat budgétaire hier, Julien BARGETON est longuement intervenu sur la politique du logement pour expliquer ses désaccords avec un certain nombre d'orientations et pour expliquer également que quand des dispositifs ne marchaient pas, il fallait pouvoir les infléchir et les modifier.

Ce projet de délibération qui arrive est une parfaite illustration des politiques avec lesquelles nous sommes en désaccord. Non pas d'ailleurs que nous soyons opposés au logement social, bien sûr que non - pour un certain nombre d'entre nous, nous nous sommes même engagés sur un contrat de mandature qui prévoyait évidemment la construction de nombreux logements sociaux -, ni même que nous soyons par principe opposés au conventionnement, car il nous est arrivé d'en voter un certain nombre, à condition que le conventionnement soit conclu en priorité dans les quartiers déficitaires.

En l'occurrence, dans le 13e arrondissement, on nous propose encore de nouveaux conventionnements dans des quartiers très populaires, où les loyers libres actuels nous permettent de maintenir un peu de mixité dans des quartiers qui cumulent les difficultés. Il suffit de voir la liste des propositions dans le 13e pour comprendre que si l'on conventionne ces logements, dont un certain nombre, d'ailleurs, en PLUS et en P.L.A.-I., on paupérise encore ces quartiers.

D'ailleurs, tout au début de la mandature, la proposition avait été faite par l'adjoint au logement de conventionner 3.000 logements dans le 13e - je n'ai plus exactement la mémoire du chiffre mais je pense que c'était autour de cela - et l'ensemble de la majorité municipale autour de Jérôme COUMET, majorité à laquelle j'appartenais à l'époque, s'était opposée à ce conventionnement massif dans les quartiers populaires notamment.

Ainsi, notre groupe et moi-même, nous continuons à nous y opposer pour les mêmes raisons et avec la même constance.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce débat a son importance puisqu'il touche à l'enjeu de la politique municipale en faveur du logement.

Première chose, sur ce qui a pu être dit auparavant sur la question pas simplement rattachée au conventionnement mais plutôt sur la logique dans le budget de l'affichage des loyers capitalisés, je voudrais juste rappeler aux élus de cette Assemblée qu'il me semble que l'adjoint, M. BARGETON, de l'époque était en responsabilité pour organiser avec le Gouvernement l'acceptation que les loyers capitalisés - il le défendait - apparaisse dans le budget. Je trouve cela un peu cocasse que des groupes si proches de celui de M. BARGETON remettent en cause ce modèle, sans me prononcer sur cet aspect-là du dossier.

Reste la question maintenant du conventionnement en tant que tel. Moi, je suis favorable au conventionnement. Vous avez 50.000 logements à loyer libre, P.L.A.-I., qui dépendent des bailleurs sociaux. Il serait une bonne chose qu'un maximum de ces logements deviennent du logement social conventionné par la suite, car si cela ne modifie pas l'accès au logement immédiatement, à long terme cela permet d'accroître la capacité de maîtrise par la Ville d'un volume de logements sociaux, et c'est une bonne chose.

Par contre, ce qui ne va pas, c'est que quand on affiche des objectifs de logements sociaux par an, si on affiche une volonté de faire 7.500 logements sociaux, ce qui me semble totalement en deçà des besoins, il faut absolument que les conventionnements ne soient pas comptabilisés dans ces mêmes chiffres, car vous savez pertinemment que

les logements conventionnés, il y a déjà des gens qui habitent dedans. Concrètement, sur les 5 à 10 années, cela ne modifie strictement pas l'accès des demandeurs de logements sociaux à un logement social.

D'ailleurs, ce sera l'objet d'un vœu que je présente et j'espère que les collègues seront nombreux à le voter, qu'ils soient pour ou contre les conventionnements. C'est un vœu que je présenterai ultérieurement pour que les conventionnements de logements sociaux ne soient pas comptabilisés dans les objectifs de livraison annuelle de logements sociaux. D'ailleurs, le vœu que je vous présente est un copier-coller d'un vœu présenté par M. Ian BROSSAT lorsqu'il était président du groupe Communiste et du Parti de gauche, lors de la mandature précédente.

J'ai donc repris exactement le même vœu en me disant que M. Ian BROSSAT, aujourd'hui adjoint, doit nous dire s'il a changé d'avis et pense qu'il disait des erreurs sous l'ancienne mandature, ou bien s'il mène aujourd'hui une politique à laquelle lui-même finalement n'adhère pas.

Qu'on nous explique : où sont donc les convictions ? Et où est donc l'honnêteté dans l'affichage des chiffres et des ambitions en matière de logement social ?

Evidemment, je voterai néanmoins pour ce projet de délibération, parce que vous avez compris mon point de vue sur ce point. Je suis favorable au conventionnement de logements sociaux, mais je suis par contre favorable au fait qu'on les déconnecte dans notre comptabilité du nombre de productions de logements sociaux.

Dernière chose : j'ai entendu jusqu'à présent une critique qui visait à dire : il n'y a que 25 % de logements sociaux construits, bâtis, et ensuite les 75 % restants, c'est de la préemption ou du conventionnement.

Mais distinguons, chers collègues, la préemption du conventionnement. Dans une ville ultra dense comme Paris où vous avez à peine 5 mètres carrés d'espaces verts par habitant, il me semble prioritaire d'acquérir du logement social par la préemption.

Ce que vous faites, mais bien insuffisamment.

Il faut donc cesser une logique qui est de chercher la moindre dent creuse pour construire, et se féliciter qu'un maximum de logements sociaux soient arrachés à la spéculation privée, pour pouvoir développer justement du logement social accessible, qui soit compatible avec une vision écologique de la ville, qui refuse son hyper densification.

Nous devons porter l'ambition d'une ville à la fois écologique, qui respire, qui ne soit pas l'hyper bétonisation, l'hyper densification, et une ville qui cesse sa gentrification.

Derniers chiffres, en 2001, il y avait environ 35 % de la population active parisienne issue des classes ouvriers/employés. Aujourd'hui, on n'en est qu'à 26 % alors que ces catégories représentent la moitié de la population active totale.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce débat est très important. Il va me permettre d'expliquer la politique des Ecologistes sur le logement et de répondre à nos amis communistes et socialistes, qui ne comprennent pas que l'on s'oppose à des constructions de logements sociaux sur des terrains non bâtis, et aussi de répondre à la droite, de voir pourquoi on défend le logement social.

Le conventionnement est très important. Contrairement à ce que dit Danielle SIMONNET, on est pour le comptabiliser comme logement social. La première raison qui l'explique, au-delà du programme voté en 2014, c'est aussi la règle étatique des 30 % de logement social pour la Ville de Paris, qui n'est pas encore respectée. Nous devons donc avoir du logement social plus nombreux que précédemment.

Nous sommes pour réduire au maximum la construction et pour prendre au contraire dans le logement qui existe aujourd'hui, que ce soit par le conventionnement ou par la préemption. C'est une manière aussi de faire du logement social. Nous refusons le faux débat entre construire sur les parcelles - on veut faire des jardins comme le TEP de Ménilmontant -, ou prendre sur du logement qui existe déjà.

Nous sommes pour les deux : garder des jardins et faire du logement social là où il y a du logement. C'est la première chose.

Deuxième élément, sur la question du bail emphytéotique, c'est très bien le bail emphytéotique, cela permet à la ville de garder la propriété du bâtiment. Dans une logique où l'on veut vendre le logement social et donc réduire le parc du logement social, avec le risque de la loi Elan, nous sommes pour que les collectivités territoriales gardent la propriété de ces logements. Le bail emphytéotique permet de garder la propriété de ces logements.

Autre élément important, la question du loyer capitalisé. Il y a une alternative au loyer capitalisé, c'est de vendre les logements aux bailleurs sociaux, donc de faire des recettes d'investissement à la place de recettes de fonctionnement. Ce n'est pas que de la technique budgétaire. La différence entre les deux est que, quand on vend aux bailleurs sociaux, on les a vendus, on ne les a plus en stock. Alors qu'en loyer capitalisé, on les garde en bail emphytéotique, donc en stock de la Ville. A ce titre, c'est important.

La question qui pourrait se poser, c'est la manière dont on fait le loyer capitalisé. Les fait-on en un seul coup, ou les lisse-t-on sur le temps ?

Nous, nous sommes pour faire du bail emphytéotique et du loyer capitalisé, puis il faut définir la durée sur laquelle on prend la capitalisation. C'est cela l'enjeu du débat.

En refusant les loyers capitalisés, vous refusez aussi les baux emphytéotiques. Ne mélangeons pas les débats.

Sur le côté : c'est délirant, cela coûte très cher de faire du logement social à Paris, ce n'est pas le fait que cela coûte cher qui est délirant, mais pourquoi cela coûte cher. Cela coûte cher parce que le prix du mètre carré est très élevé. A 10.000 euros le mètre carré, c'est très cher de faire du logement social.

Sur ce point, on est d'accord avec une partie de l'UDI sur l'importance de l'office foncier solidaire. En dissociant le bâti et le foncier, on va pouvoir baisser le prix du mètre carré. On va pouvoir baisser le prix des opérations. A terme, en baissant le prix des opérations, on aura moins de D.M.T.O. mais l'avantage est que l'on aura aussi moins de dépenses.

La question de la dynamique, on voit toujours du côté des recettes, mais pas du côté des dépenses. Ce serait bien d'avoir une analyse de l'impact de la baisse du prix du mètre carré, en termes à la fois de recettes et de dépenses.

On l'a eu un peu hier dans le débat budgétaire sur ce rôle des D.M.T.O, mais le rôle des D.M.T.O., c'est un cadeau empoisonné. Si l'on a plus de recettes, on a aussi plus de dépenses puisqu'on a une politique de logement social offensive.

Il faut donc aussi défendre les outils qui permettent de baisser le prix du mètre carré. Cela fait partie des outils qui participent à cela. Ce n'est pas le conventionnement qui augmente le prix du mètre carré sur le marché. Ce qui augmente le prix du mètre carré sur le marché, ce sont les grosses opérations financières avec les investisseurs étrangers qui achètent des bâtiments entiers à Paris, avec DASSAULT qui achète un passage dans le 8e arrondissement. C'est cela qui participe à la hausse du prix du mètre carré.

Au contraire, les outils que l'on a permettent de jouer à la baisse.

Le problème et la critique que les Ecologistes veulent faire, c'est que depuis 2001 on défend l'idée de faire de la préemption dans le diffus. Malheureusement, on n'a commencé qu'en 2014. Si l'on avait commencé dès 2001 à conventionner une partie de ces baux libres, on n'en serait pas là aujourd'hui, on aurait sans doute une hausse du prix du mètre carré beaucoup plus faible. Trop tard, on n'a pas commencé en 2001, mais en 2014.

Nous votons pour ce projet de délibération et nous continuerons à défendre contre la construction de logements sociaux sur du non bâti, comme au TEP Ménilmontant, les deux sont cohérents. Cela, c'est pour mes amis communistes et socialistes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour 3 minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Comme mes collègues Eric AZIÈRE et Jérôme DUBUS, je voulais attirer votre attention sur les loyers capitalisés. Cette année encore, ce sont 155 millions d'euros qui vont servir à combler le déficit de la Ville de Paris, du moins le trou qu'il aurait pu y avoir s'il n'y avait pas eu cet artifice comptable.

Je tiens réellement à préciser que certes, c'est une technique qui a été légalisée, c'est le dernier cadeau de François HOLLANDE avant de partir de sa mandature. Certes, c'est légal, mais c'est quand même moralement condamnable.

On utilise des loyers jusqu'à 60 ans pour combler un budget présent. Si je fais le parallèle, c'est comme si l'on disait à des entreprises : vous allez enregistrer votre chiffre d'affaires pendant 60 ans à l'année n. Donc, n+1, n+2, n+3, on prend le chiffre d'affaires et on l'enregistre, on a bien sûr un très bon compte de résultat au final.

Ce sera donc encore plus de 1 milliard sur cette mandature que les bailleurs sociaux auront dû régler. Vous avez beau nous dire à l'envi que cela n'impacte pas leur trésorerie, je me demande pourquoi leur investissement en matière de réhabilitation a encore baissé de 30 % entre 2015 et 2017.

Je suis aussi très curieuse de savoir comment vous expliquerez aux locataires du parc social que ce sont leurs loyers pendant 60 ans qui serviront justement à combler vos manquements dans le budget 2019.

C'est la raison pour laquelle nous présentons cet amendement dans lequel nous vous demandons, dans le cadre de cette opération de conventionnement, de ne pas exiger des bailleurs sociaux le règlement des loyers capitalisés.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est important puisqu'il concerne le conventionnement de 543 logements dans les 15e, 18e et 13e arrondissements.

Permettez-moi de vous dire, dans la série d'interventions que l'on vient d'entendre, il y a eu un nombre de contradictions absolument monumental. J'ai quand même entendu parfois dans les mêmes interventions, que ces conventionnements allaient rapporter beaucoup d'argent à la Ville et qu'ils allaient lui coûter beaucoup d'argent aussi.

J'ai entendu qu'il faudrait que nous construisions davantage de logements sociaux dans Paris, mais qu'il faudrait arrêter d'en construire.

J'ai entendu des choses qui me paraissent assez abracadabrantesques. En tout cas, il me paraît compliqué de défendre dans le même temps ces mêmes positions.

A un moment donné, il faut un peu de cohérence et de sérieux. En l'occurrence, permettez-moi de vous dire pourquoi nous avons fait le choix de conventionner massivement ces logements qui sont en "loyer libre" et appartiennent à nos bailleurs sociaux. Pour une raison assez simple : ce statut est complètement aberrant. C'est-à-dire que nous avons des logements qui appartiennent à nos bailleurs sociaux et ne sont pas des logements sociaux. Nous avons donc des locataires qui bénéficient de loyers deux à trois fois moins élevés que les loyers du parc privé.

Dans le même temps, nos bailleurs sociaux ne savent pas quels sont les revenus de ces locataires. Cela pose tout de même un problème. A un moment donné, il y a aussi la nécessité de moraliser l'occupation de ce parc, surtout quand on sait de quelle manière ce parc a été utilisé dans les années 1980 et 1990. Je l'assume parfaitement.

Quand on est locataire du parc social, on a des droits et aussi des devoirs. Le premier des droits qu'a un bailleur social est de connaître les revenus des locataires qui vivent dans ses immeubles. Cela ne me paraît pas exorbitant, mais parfaitement normal, parce que ces logements ont été construits avec des fonds publics et subventionnés par les pouvoirs publics. A ce titre, il est parfaitement normal que nous sachions quelles sont les ressources des personnes qui y habitent.

J'ajoute que dans l'écrasante majorité des cas, et nous le vérifions de manière systématique, les locataires sont très largement en-dessous des plafonds. Cela nous permet aussi de détecter un certain nombre de situations anormales et scandaleuses qui décrédibilisent le système du logement social. Parce que oui, quand on a - cela a été vérifié assez récemment - des locataires qui gagnent 10.000 euros par mois et bénéficient depuis 20 ans de loyers qui sont 2 à 3 fois moins élevés que ceux du parc privé, aucun Parisien n'accepte cela.

La question à poser est donc simple : qui protégez-vous en refusant le conventionnement de ces logements ? Moi, je ne protège personne. Je suis favorable à la justice sociale, et la justice sociale est simple : quand vous

bénéficiez d'un loyer moins élevé que celui du parc privé, vous avez des comptes à rendre. C'est exactement ce que nous faisons avec le conventionnement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 96 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 96 bis est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 97 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 97 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 180 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DLH 180).

2018 DLH 203 - Mise à disposition d'un terrain 1-7 rue Léon Frapié (20e) au Ministère des Armées (Etat) - Convention d'occupation temporaire du domaine public.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 203 et l'amendement technique n° 208 déposé par l'Exécutif. Ce projet de délibération porte sur la mise à disposition d'un terrain 1-7 rue Léon Frapié, dans le 20e arrondissement, au Ministère des Armées. C'est une convention d'occupation temporaire du domaine public.

La parole est tout d'abord donnée à Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

L'amendement technique n'est pas si technique que cela. Il est très politique. Ce projet de délibération a été retiré du Conseil d'arrondissement, car tout justement, il y a une grande inquiétude sur le devenir de cette parcelle. C'est une parcelle qui est occupée actuellement par la D.G.S.E., le boulevard Mortier dont on vous parle dans une célèbre série qui passe à la télévision. Cette parcelle est occupée depuis très longtemps.

Beaucoup d'installations transitoires, installées là-dessus, deviennent de plus en plus pérennes. Cela pose un gros problème avec les habitants. Cela fait plus de 20 ans que l'on essaie de trouver une solution, notamment pour accéder à un stade situé sur cette parcelle. Il n'y a toujours pas eu de solution. L'inquiétude que nous avions sur ce projet de délibération, c'est qu'il n'y avait pas de fin dans la C.O.D.P. qui vous est proposée ici. On était donc sur la prolongation ininterrompue de cette parcelle. Ce qui est transitoire reste de plus en plus transitoire et finit par devenir pérenne.

Nous sommes contents de l'amendement technique qui va mettre une date limite de deux ans et permettre, pendant cette période, de trouver un accord. Nous allons tout de même nous abstenir sur ce projet de délibération, parce que les premières discussions datent de 1993 et nous n'avons toujours pas de réponse à l'attente des habitants concernant l'accès au stade situé sur cette parcelle. Nous aimerions que ce soit tranché d'ici deux ans.

C'est pour cela qu'au-delà de cette question des deux ans, nous voulons avoir la certitude que la négociation qui a pu se faire la semaine dernière au cours d'une rencontre entre Mme HIDALGO et le directeur de la D.G.S.E., puisse continuer et déboucher sur un véritable accord. C'est pour cela que nous aimerions avoir l'assurance qu'un interlocuteur continue à faire le travail par la suite, de façon que nous puissions voter ce projet de délibération lorsqu'il reviendra devant cette Assemblée.

En attendant, nous faisons une abstention constructive, en espérant que l'on trouvera une solution pour les habitants de ce quartier.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui concerne une parcelle dont l'utilisation fait débat depuis des années et même des décennies. De très longue date, les élus du 20e arrondissement et les habitants souhaitent qu'un accord soit conclu entre le ministère de la Défense et la Ville de Paris concernant cette parcelle et celle du stade Henri-Paté située à proximité. Notre objectif et celui des habitants est que le stade Henri-Paté puisse enfin revenir à sa fonction originelle, c'est-à-dire un stade. Paris manque d'équipements sportifs et particulièrement de stades. Il est aberrant qu'un stade existant ne puisse être utilisé depuis des années.

Nous sommes intervenus auprès du Ministère de la Défense afin que ce stade puisse être ouvert à l'utilisation par les scolaires. L'accès à ce stade enclavé au sein d'un grand îlot est possible grâce à l'accord de la S.N.I. La priorité pour nous est de réussir à conclure un échange entre la parcelle du stade Henri-Paté et cette parcelle de la rue Léon-Frapié concernée par ce projet de convention.

Nous regrettons très fortement, comme les habitants rassemblés en association, que le Ministère de la Défense n'ait pas encore accédé à cette demande. Le projet de délibération initial proposait et mentionnait une convention de 10 ans. C'était proprement inacceptable. Nous constatons que, via un amendement technique, la durée de cette convention a été réduite à 2 ans, date à laquelle la parcelle du stade Henri-Paté sera libérée. Nous notons positivement cette évolution. Félicitons tous ceux qui sont intervenus auprès du Ministère de la Défense pour faire avancer le projet de réutilisation du stade.

C'est pourquoi notre vote évoluera d'un vote contre à une abstention, une abstention vigilante, comme Jérôme GLEIZES, nous restons mobilisés pour que le Ministère de la Défense entende enfin qu'il doit respecter les habitants du quartier et les élus de toutes les sensibilités.

Cette convention de courte durée doit être la dernière. Les négociations doivent être engagées au plus tôt en vue d'une convention définitive qui permette enfin d'arriver à l'accord que tout le monde attend depuis si longtemps.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Je ne vais pas reprendre tous les éléments qu'ont donnés les deux intervenants précédents, que je partage bien évidemment. En fait, nous sommes en train de parler d'une parcelle qui est au-delà du stade Henri-Paté, juste derrière, dont on aimerait pouvoir profiter, en tous cas, les habitants du 20e arrondissement. Nous sommes en train de parler d'une parcelle qui est en fait un parking à ciel ouvert réservé à l'usage de la D.G.S.E. Appelons les choses comme elles sont. Au-delà de tout ce qui a été dit et du fait que l'on n'arrive pas à négocier cette convention, j'en profite pour remercier infiniment le cabinet de M. BROSSAT, celui de M. MISSIKA et la Maire de Paris, qui s'est investie personnellement récemment en recevant nos plus hauts gradés afin de faire aboutir cette négociation.

On se rend bien compte de la difficulté de la chose, mais il y a tout de même un problème d'exemplarité du service public de l'Etat et de la façon dont il s'investit dans notre ville et dans un arrondissement qui n'est tout de même pas si simple. Partout, y compris dans des logements sociaux, on supprime des box, des parkings, parfois avec beaucoup de réticence de la part des locataires.

Là, parce que l'on est face à un service public de l'Etat, on autorise la continuation de cette occupation de foncier qui appartient à la Ville, de manière non exemplaire pour le moins. Cela me pose un petit problème sur l'exemplarité que cela devrait incarner.

En effet, on n'est plus sur une convention de 10 ans reproduite à l'identique, mais sur quelque chose de plus court. C'est peut-être même le bon "timing". Je n'oublie pas que, l'été dernier, on a eu un effet d'annonce sur le fait que les services de la D.G.S.E. pourraient être délocalisés. Il a même été dit qu'ils seraient délocalisés et on ne sait pas à quelle échéance.

C'est aussi une formidable opportunité pour notre arrondissement, de manière plus large, parce que même si "la piscine" est très identitaire du 20e, quelque part cela obère toute capacité de produire un urbanisme différent. C'est un peu une ville dans la ville ; c'est tout un quartier depuis Saint-Fargeau jusqu'à la porte des Lilas qui est occupé par ces services.

C'est aussi la possibilité pour nous de créer un lien entre les Maréchaux et le cœur de ville qui peut être incarné par l'avenue Gambetta. Ce n'est pas que cette parcelle.

Je trouve qu'il y a quelque chose de très symbolique et de très exemplaire. J'espère vraiment que les deux ans à venir vont nous permettre d'arriver à une solution qui soit plus utile aux habitants du 20e.

Pour toutes ces raisons, en saluant encore une fois tous les efforts qui ont été faits par la Ville, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce dossier, franchement, quelle honte, quel scandale en fait ! On parle d'une parcelle, qui est utilisée simplement comme parking à ciel ouvert, et cela fait des années et des années qu'il y a une bataille pour pouvoir faire en sorte que l'usage de cette parcelle puisse revenir à la Ville pour permettre l'accès au stade Henry-Paté. C'est quelque chose de kafkaïen tout simplement parce que le Ministère des Armées, l'Etat, refuse d'accéder aux demandes de la Municipalité et des habitants.

Là, enfin, la convention de dix ans passe à deux ans. On est un peu au bout du tunnel de cette bataille, mais j'aurais préféré voir ce projet de délibération finalement reporté pour que la négociation soit vraiment ferme et définitive.

Maintenant, en l'état actuel des choses et au vu de l'amendement, comme mes collègues, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération. Mais on voit bien qu'il faut absolument exiger un autre rapport avec l'Etat et les parcelles dont il a l'usage, et que l'intérêt général des habitants, des Parisiennes et des Parisiens, prime sur ce type de projet.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Présidente.

De quoi est-il question ? En réalité, il est question non pas d'une mais de deux parcelles : la parcelle dite Guébriant qui appartient à la Ville de Paris et la parcelle dite du stade Paté qui appartient à l'Etat, à la D.G.S.E.

La parcelle, située 7, rue Léon-Frapié, dite Guébriant, propriété de la Ville, d'une surface d'un peu plus de 6.000 mètres carrés, est occupée depuis 1971 par la D.G.S.E. à l'usage de parquer leurs véhicules.

J'ai écouté ce qu'ont dit les uns et les autres. Très sincèrement, la parcelle Guébriant est située entre la D.G.S.E. et le périphérique, le long de notre dépôt de sel qui est rue Léon-Frapié, c'est-à-dire le dépôt de la DPE.

Je dis que l'usage d'un parking n'est évidemment pas celui qui me plaît le plus, mais il faut savoir raison garder car on parle quand même d'une institution qui a un peu de contraintes en matière de sécurité. J'espère que la plupart des élus ici présents peuvent le comprendre.

Je vois mal ce que la Ville pourrait faire d'une parcelle, où on ne peut faire ni logements ni équipements pour la petite enfance, etc., le long d'un périphérique. Sincèrement, le fait qu'elle soit utilisée par la D.G.S.E. ne me choque pas plus que cela.

Sur la question de la parcelle Paté, comme je suis la maire de "la piscine", dite "bureau des légendes" plus récemment, j'en suis à mon troisième ou quatrième directeur de la D.G.S.E. reçu. J'ai reçu l'ambassadeur EMIÉ, qui n'est pas un gradé, un militaire, mais un diplomate et qui est le nouveau directeur de la D.G.S.E. depuis quelque temps. J'ai eu avec lui, comme avec ses prédécesseurs d'ailleurs, un dialogue des plus courtois. Je lui ai suggéré fortement d'écrire à la Maire de Paris et de voir Anne HIDALGO. Je remercie moi aussi Anne HIDALGO d'avoir bien voulu prendre de son temps pour recevoir M. EMIÉ.

La question est que cela fait longtemps que je demande, avec mon Conseil municipal, que la parcelle du stade Paté soit consacrée à la fois à un espace vert et à un équipement sportif. Cette parcelle, encore une fois, appartient à l'Etat : c'était un petit stade pour les personnels de la D.G.S.E., les militaires et les civils qui voulaient pratiquer du sport ; cela n'a jamais été utilisé par la Ville de Paris.

La question est qu'il y a actuellement un réfectoire provisoire, que la D.G.S.E. a construit dans l'attente de la livraison de son réfectoire définitif. Comme vous vous en doutez, par les temps qui courent, la D.G.S.E. a beaucoup recruté, hélas parce que c'est une nécessité de sécurité, et elle ne parvient plus à nourrir ses personnels dans des conditions correctes. Elle a donc besoin de construire un réfectoire plus grand.

J'ai obtenu l'assurance du directeur EMIÉ que la parcelle Paté redeviendrait un espace vert consacré au sport. Nous sommes en train de finaliser avec la Maire de Paris - ce sont les deux années de prolongation de cette convention qui vont nous donner la possibilité de le faire - une destination qui pourrait être partagée entre les personnels de la D.G.S.E., qui voudraient pratiquer une activité sportive, et les scolaires, les enfants des écoles avoisinantes qui disposeraient d'une parcelle supplémentaire.

Pour des raisons de sécurité, la D.G.S.E. n'est pas prête à vendre cette parcelle et je tiens à le dire. Cela fait dix ans que je leur demande de nous la vendre mais, pour des raisons de sécurité, la D.G.S.E. souhaite ne pas la vendre. En revanche, elle est parfaitement d'accord pour conclure une convention avec nous sur l'utilisation de cette parcelle et nous avons franchi un grand pas en avant.

J'en remercie effectivement Anne HIDALGO et Jean-Louis MISSIKA pour le coup de main donné sur ce sujet.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à tous les intervenants pour ce débat du Conseil du 20e arrondissement décentralisé dans le 4e arrondissement.

Vos interventions montrent bien que ce sujet est important au niveau local. Nous partageons un même objectif qui est que les scolaires puissent avoir accès au stade Paté.

Je vais peut-être rappeler exactement l'historique, même si cela a été fait par les uns et les autres. La Ville de Paris est propriétaire d'une parcelle de terrain nu de 6.094 mètres carrés, entre les métros Porte des Lilas et Porte de Bagnolet, occupée par le Ministère de la Défense depuis 1971 comme parking pour les véhicules des personnels travaillant à proximité. Je partage tout à fait le point de vue, au Ministère de la Défense comme dans les autres Ministères, qu'une moindre consommation d'automobiles individuelles serait la bienvenue.

Cette convention d'occupation temporaire a été signée en 2008. Elle arrive à expiration le 8 janvier 2019. Le service local du domaine de Paris a estimé la valeur locative à 94.000 euros par an. Le Conseil du patrimoine de la Ville, qui a validé ce montant, a donné un avis favorable pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public fin août 2018.

Je note que la Ville conserve la possibilité de mettre un terme anticipé à ce contrat à tout moment, sous réserve de respecter un délai de préavis de six mois. Ce point est important. Comme cela a été dit, la Maire de Paris a rencontré, il y a moins d'une semaine, le directeur de la D.G.S.E. Ils ont échangé sur ce point et ont convenu de travailler ensemble pour les deux ans à venir, afin que les négociations sur la mise à disposition du stade Paté aux scolaires aboutissent. Cela est même inscrit dans le préambule de la convention sur la rue Léon-Frapié qui fait l'objet de la DLH 203.

Pour crédibiliser cette volonté commune, la durée de cette convention a par ailleurs été réduite à deux ans au lieu de dix, afin de trouver une solution commune à ces questions. C'est le sens de l'amendement de l'Exécutif que je vous invite à voter, ainsi que le projet de délibération. Je confirme qu'il s'agit d'un amendement technique mais également politique et qui n'est pas anodin.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons passer au vote de l'amendement technique et néanmoins important et politique n° 208.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 208 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 208 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 203 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DLH 203).

2018 DLH 230 - Réalisation 9, rue Desnouettes (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 6 PLUS et 3 P.L.S.) par la R.I.V.P.

2018 DLH 256 - Réalisation 141, rue de la Croix-Nivert (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (8 P.L.A.-I., 7 PLUS et 2 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP".

2018 DLH 271 - Réalisation, 89, rue Blomet (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux (13 P.L.A.-I., 14 PLUS) par la R.I.V.P.

2018 DLH 282 - Location de l'immeuble 89, rue Blomet (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

2018 DLH 308 - Création 146, rue de Vaugirard (15e) de 5 logements sociaux (P.L.A.-I.) supplémentaires au sein d'une pension de famille par "3F Résidences".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 230, DLH 256 et DLH 271 qui portent sur la réalisation de logements dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole pour ces interventions groupées à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour cinq minutes maximum.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, notre Assemblée est aujourd'hui appelée à se prononcer sur 166 projets de délibération relevant de la DLH. Quinze d'entre eux concernent le 15e arrondissement à travers des opérations de réhabilitation, de conventionnement ou de préemption.

Si le Conseil du 15e a voté une dizaine de ces projets de délibération, en revanche, nous nous sommes opposés à plusieurs projets portant sur des immeubles sur lesquels la Ville vient d'exercer son droit de préemption.

Mon intervention portera donc sur ces opérations qui sont détaillées dans les projets de délibération DLH 230, 256, 271, 282 et 308. Ces cinq projets de délibération ont pour dénominateur commun de porter sur la préemption d'immeubles entiers, d'ignorer l'avis formulé par le maire d'arrondissement sur l'opportunité de ces opérations, de relever d'une politique qui aboutit à substituer une population à une autre, et à pousser certains locataires en place à quitter leur logement.

J'ajoute que certaines de ces préemptions sont situées dans des quartiers non déficitaires en logements sociaux, comme c'est le cas pour le 9, rue Desnouettes et le 141, rue de la Croix-Nivert. D'autres ne comportent aucun P.L.S., notamment pour le 89, rue Blomet et le 146, rue de Vaugirard, alors que nous souhaitons un tiers de logements P.L.S. dans chaque programme, afin de préserver une certaine mixité sociale et répondre aux demandes formulées par les classes moyennes.

Je précise que certaines de ces préemptions ont été réalisées à des coûts particulièrement élevés, qui interrogent sur les raisons qui motivent la Municipalité lors de l'acquisition de ces immeubles, par ailleurs occupés en totalité.

Enfin, l'une de ces opérations se fait au détriment d'un projet d'intérêt général. Ainsi, le bâtiment Blumenthal que vous avez préempté au 146, rue de Vaugirard, se trouve dans l'enceinte de l'hôpital Necker. Ce bâtiment aurait pu permettre la réalisation d'un hôtel hospitalier. Ce nouveau dispositif, qui s'inscrivait dans le cadre d'un appel à projets innovant lancé par l'A.P.-H.P., aurait permis d'accueillir de jeunes patients contraints de subir plusieurs jours de traitement, mais dont l'état ne nécessite pas d'hospitalisation complète.

Non seulement votre mainmise sur Blumenthal a fait tomber ce beau projet à l'eau, mais nous découvrons, à travers le projet de délibération portant sur la future maison-relais, que vous venez de modifier le nombre de places d'accueil social au détriment des espaces de vie collectifs indispensables au bien-être des futurs résidents.

Pour résumer, nous constatons une fois de plus, à travers ces différents exemples, que votre politique de préemption répond avant tout à une politique du chiffre, une politique que vous conduisez sans tenir compte du contexte et de la localisation de ces programmes, sans tenir compte du manque d'équipements publics dans certains secteurs saturés, sans que nous disposions d'un accompagnement social dimensionné pour accueillir les populations en grande précarité.

Savez-vous, Madame la Maire, que le 15e arrondissement a vu son nombre de logements sociaux doublé en 17 ans, notre arrondissement étant passé de 13.918 logements sociaux en 2001, à plus de 26.000 aujourd'hui, si l'on intègre les opérations en cours ou financées ? Il devient désormais difficile d'intégrer les nouveaux programmes dans certains quartiers.

Je déplore d'ailleurs que notre arrondissement ne bénéficie pas de la manne financière de la politique de la Ville, dont dispose la quasi-totalité des arrondissements périphériques. Ce sont là autant de subventions qui pourraient nous permettre de venir en aide aux associations de jeunesse, de mener des actions autour de la santé et du sport, ou du développement des compétences, et surtout, de mieux accueillir ces nouvelles populations.

Dans un autre registre, nous recevons de plus en plus de plaintes en mairie de la part des locataires encore en place dans les logements préemptés. Certains dénoncent la nouvelle gestion de leurs ensembles, d'autres le mauvais entretien de leur immeuble, ou encore, le manque de réactivité de leurs bailleurs.

Pour conclure, Madame la Maire, et afin d'éviter toute caricature lors de la réponse de votre adjoint, je précise que, lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, hormis les opérations de préemption sur lesquelles je viens d'intervenir, nous avons voté favorablement les trois-quarts des logements sociaux inscrits à notre ordre du jour.

Enfin, je rappelle qu'au mois de novembre, le maire du 15e, Philippe GOUJON, a inauguré deux centres d'hébergement d'urgence : le premier, rue Olivier-de-Serre, qui accueille 31 adultes et 9 enfants, et le second rue Saint-Lambert qui héberge 70 femmes et enfants. Ces actes démontrent bien que, dès lors que les opérations sont sensées, et s'inscrivent dans la concertation et le bon sens, nous avons à cœur de les accompagner.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre concernant votre intervention qui portait sur les quatre projets de délibération, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Claire de CLERMONT-TONNERRE pour son intervention, que je me garderai bien de caricaturer dans ma réponse.

A vrai dire, le Conseil de Paris donne forcément une image un peu déformée des positions des uns et des autres, puisque vous vous inscrivez sur les projets de délibération auxquels vous n'êtes pas favorables. Donc, du même coup, vous ne vous inscrivez pas sur tous les projets de délibération auxquels, par ailleurs, vous êtes favorables. Inévitablement, cela peut donner l'impression que vous vous opposez de manière systématique au logement social, ce qui n'est effectivement pas le cas, quand on regarde les votes un à un.

Il s'agit de quatre projets de délibération qui portent sur des préemptions, pour un total de 58 logements sociaux situés dans le 15e arrondissement.

C'est vrai que la politique du logement social menée par la Ville de Paris, c'est un tout. Il y a des constructions neuves, et certains nous les reprochent en nous disant que nous densifions trop. Il y a des préemptions, et certains nous disent que cela ne sert à rien puisque ce ne sont pas des logements sociaux supplémentaires. Et puis, il y a des conventionnements, et certains nous les reprochent aussi, en nous disant que cela va à l'encontre de la classe moyenne.

J'ai envie de dire que, d'une certaine manière, quoique nous fassions, certains trouveront toujours des objections pour nous expliquer que ce n'est pas le bon chemin.

Moi j'assume la totalité de notre politique de développement du logement social à Paris. Dans une ville aussi contrainte que la nôtre, dans une ville aussi dense que la nôtre, le seul moyen de faire du logement social, c'est précisément d'utiliser l'ensemble des leviers qui sont à notre disposition.

La préemption en fait inévitablement partie. Parce que si nous souhaitons faire du logement social dans les quartiers les plus déficitaires de Paris, qui sont aussi les quartiers les plus denses de Paris, qui sont aussi les quartiers dans lesquels on a le moins de parcelles constructibles, inévitablement, il faut faire de la préemption, ou alors cela signifie que nous acceptons qu'il n'y ait quasiment pas de logements sociaux dans un certain nombre de quartiers.

J'ajoute quand même un élément. Vous ne pouvez pas à la fois nous dire que ce sont des préemptions qui se font dans des immeubles occupés, et nous dire dans le même temps que vous regrettez le fait qu'il n'y ait pas de dispositifs sociaux pour accompagner l'arrivée de ces nouveaux habitants. Car, à vrai dire, à court terme, il n'y aura pas d'arrivée de nouveaux habitants, puisque ce sont des immeubles occupés, et que les locataires resteront en place.

En revanche, la majorité d'entre eux, dès lors qu'ils sont sous les plafonds de ressources, ce qui est en général le cas, bénéficieront d'une baisse de loyer. C'est plutôt une bonne nouvelle pour les habitants. Mais ce n'est en aucun cas une volonté à court terme de changer la population de ces immeubles, puisque les locataires resteront en place.

Bref, avec tous ces éléments, il me semble que ce sont de beaux projets de délibération qui méritent d'être votés.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.

Nous passons au vote des quatre projets de délibération. Je mets tout d'abord aux voix le projet DLH 230... Pardon ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je voulais préciser qu'il n'y a pas quatre projets de délibération, mais cinq, les projets de délibération DLH 230, 256, 271, 282 et 308, comme je l'ai précisé lors de mon intervention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vote.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 230.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 230).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 256.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 256).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 271.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 271).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 282.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 282).

Et enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 308.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 308).

2018 DLH 286 - Réalisation dans les 3e, 9e, 11e, 12e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 10 PLUS) par "Aximo".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements.

2018 DLH 319 - Réalisation 63, avenue de la Porte-de-Saint-Ouen (17e) d'un programme de 7 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 2 PLUS) par la R.I.V.P.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements.

2018 DLH 331 - Réalisation 5, passage Saint-Michel (17e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 7 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 2 PLUS) par "Paris Habitat OPH".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements.

2018 DLH 358 - Réalisation, 11 rue de Senlis (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social (1 P.L.A.-I.) par "Paris Habitat OPH".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements.

2018 DLH 314 - Location à "Paris Habitat OPH" de l'immeuble 57, rue des Renaudes (17e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une modification de la répartition des financements.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons conjointement à l'examen des projets de délibération DLH 286, 319, 331, 358, 314, et l'amendement technique n° 205 déposé par l'Exécutif, ainsi que les vœux référencés n°s 98, 99, 100, 101, 102, et 103.

Pour présenter l'ensemble des vœux, je donne la parole, non pas à M. BOULARD, mais à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Il s'agit d'un vœu par lequel, comme souvent, Geoffroy BOULARD et les élus du 17e en particulier demandent sur ce projet que soit respecté l'équilibre auquel nous sommes attachés, 30 % P.L.A.-I. et 40 % PLUS et 30 % P.L.S.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Deux mots sur le projet de délibération et deux mots sur le vœu présenté par Geoffroy BOULARD qui y est rattaché : ce projet de délibération concerne toute une série de travaux dans le diffus, sujet dont nous avons parlé tout à l'heure suite à une intervention de Valérie MONTANDON, avec le souhait de notre part de réaliser de la mixité sociale à l'échelle de la cage d'escalier, c'est-à-dire que nous faisons du logement social dans un certain nombre de co-propriétés. Voilà pour le projet de délibération. En tout et pour tout, ce sont 19 logements sociaux qui sont créés par ce projet de délibération.

Deuxièmement, vous nous demandez de respecter la répartition entre les trois catégories de financement du logement social. C'est difficile à faire à une toute petite échelle. L'équilibre est respecté à l'échelle de l'ensemble de la production de logements sociaux à Paris sur une année avec, comme je le disais tout à l'heure, un strict respect de la répartition décidée dans notre programme local de l'habitat - 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS, 30 % de P.L.S. - dans l'objectif de faire du logement social pour toutes les catégories qui y ont droit.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 205 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 205 est adopté.

Nous passons donc à l'ensemble des vœux déposés par le groupe les Républicains et Indépendants.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 98 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 99 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 100 du groupe PPCI n'a pas été présenté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 101 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 102 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons au vote des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 286.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 286).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 319 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DLH 319).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 331.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 331).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 358.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 358).

Je suis désolée, c'est répétitif mais c'est ainsi !

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 314.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 314).

Je vous remercie.

2018 DLH 335 - Réalisation 281-295, Charenton-Meuniers (12e) d'un programme de construction de 19 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 8 PLUS, 5 P.L.S.) par "Paris Habitat OPH".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 335 concernant la réalisation, 180-295, Charenton-Meuniers dans le 12e arrondissement, d'un programme de construction de 19 logements sociaux par "Paris Habitat-OPH".

Je donne la parole à Valérie MONTANDON, pour cinq minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

À Paris, le prix de l'immobilier est très élevé aussi bien à l'achat qu'à la location, si bien que les Parisiens vivent majoritairement dans des surfaces petites. C'est pour cela que l'espace public est très important pour les Parisiens car il est vécu justement comme une extension des espaces privés. Les espaces publics ne sont donc pas seulement que des lieux de passage, des lieux de transition, mais ce sont surtout des lieux de vie. Les Parisiens sont donc exigeants : ils veulent la conservation des espaces de respiration, des espaces verts, mais surtout leur amélioration.

Cependant, l'équipe municipale n'entend pas ce message. Il n'y a pas un Conseil de Paris où il y a un projet qui confisque cet espace de respiration pour y construire des bâtiments. Cette fois-ci, c'est la résidence des Charenton-Meuniers qui est concernée. Cette résidence est constituée de grandes barres, notamment d'une grande barre côté rue des Meuniers, qui fait plus de 12 étages, près de laquelle va être construite un nouveau bâtiment.

Il aurait été tellement plus raisonnable de créer simplement, sur la partie parking, un rez-de-chaussée pour accueillir la crèche. J'insiste : je sais très bien que, dès que l'on s'oppose à la densification, on nous dit que l'on est opposé aux crèches. Ce n'est pas le cas. Là, on aurait en effet pu prévoir un rez-de-chaussée avec une crèche sur la partie parking, mais il n'était pas obligatoire de faire un bâtiment si près des habitations, si près de cette barre de 12 étages, et qui empiète aussi sur les espaces verts.

Je voulais également faire un aparté sur la concertation puisque la mairie du 12e arrondissement se vante souvent de concertation mais là, il s'agit plus d'une information des locataires de la résidence. Il a totalement été omis la concertation des immeubles riverains qui sont, certes, des immeubles privés mais qui vont avoir cette nouvelle construction tout à fait devant leurs fenêtres. Je pense qu'une véritable concertation aurait été de les associer. Les riverains ont fait des pétitions mais ils n'ont toujours pas été entendus. Je pense que cette concertation devrait avoir lieu mais, en l'état, sur cette construction, nous nous opposerons.

Merci.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Valérie MONTANDON. Là aussi, nous sommes tout de même confrontés à une difficulté : vous votez contre les projets de délibération qui concernent des préemptions, en arguant du fait que ce ne sont pas des logements sociaux supplémentaires, et vous votez contre la construction de logements sociaux neufs au motif que cela densifie la ville. Si on ne peut faire ni du logement social par de la construction neuve, ni du logement social par de la préemption, je ne vois pas bien comment on fait du logement social.

Vous avez eu raison de le dire : nous n'étions pas obligés de construire des logements sociaux supplémentaires. C'est vrai. Nous ne sommes pas obligés de faire du logement social ; nous ne sommes pas obligés de répondre au 120.000 demandes de logement social, mais nous considérons que le rôle de la Municipalité est de faire du logement social et de répondre à ce besoin qui existe et qui se manifeste un peu partout dans Paris.

C'est effectivement un choix politique. On peut être pour ; on peut être contre. En l'occurrence, vous êtes contre. Nous, nous considérons que c'est indispensable et, par conséquent, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 335.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 335).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux catégories de logements sociaux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous propose un petit retour en arrière puisque plusieurs projets de délibération ont été étudiés en même temps.

Je vais donner la parole de manière rétrospective à M. DUBUS pour défendre le vœu référencé n° 100 qui était rattaché au projet de délibération DLH 319. Même si le projet de délibération a été adopté, je vous propose de défendre néanmoins votre vœu.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un programme…

D'ailleurs, je crois qu'il y a une erreur d'adresse dans le projet de délibération. On nous a fait voter au Conseil du 17e arrondissement un projet de rénovation situé 63, avenue de la Porte-de-Saint-Ouen, alors que c'est 63, avenue de Saint-Ouen. Ce n'est pas tout à fait la même adresse, bien que ce ne soit pas très loin. Il s'agit bien du 63, avenue Saint-Ouen.

La R.I.V.P. propose de réaliser sept logements sociaux dans un ensemble plus vaste qui comprendrait une vingtaine de logements réalisés par un promoteur. Il y aurait 5 logements de types P.L.A.-I. et 2 logements de type PLUS.

Ian BROSSAT nous a dit tout à l'heure que les proportions avaient été respectées dans les trois catégories pour l'année 2018. Je n'ai pas encore le bilan définitif de ce qui a été réalisé. Je n'ai pas de raison de douter de sa parole. Simplement, nous avons là un cas de travaux pratiques et qui, précisément, pourrait faire en sorte que ce soit respecté : au lieu de faire 5 logements de type P.L.A.-I. et 2 logements de type PLUS, nous demandons de faire 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S. C'est la stricte application de ce dont il nous a parlé tout à l'heure et du respect des proportions définies par le Plan local de l'habitat de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Jérôme DUBUS a eu raison d'indiquer qu'il y avait une erreur sur l'adresse. C'est la raison pour laquelle un amendement technique était joint au projet de délibération.

Deuxièmement, sur la question de la répartition par catégorie de financement, il s'agit tout de même d'un immeuble de logements privés. C'est dans cet immeuble de logements privés que, au vu des règles du P.L.U., il y a 30 % de logements sociaux. Il n'y aura donc pas de problème de mixité sociale dans l'immeuble. Nous ne sommes pas en train de faire un immeuble qui serait un ghetto de pauvres. Il me semble par conséquent que la répartition des logements sociaux que nous avons prévue, avec un fort accent mis sur les P.L.A.-I., est une répartition juste qui ne nuira en rien à la mixité sociale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2018 DLH 338 - Demande d'application de l'encadrement des loyers sur le territoire parisien.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au respect du plafonnement des loyers.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au maintien de la qualité du parc locatif parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'étude du projet de délibération DLH 338 concernant une demande d'application de l'encadrement des loyers sur le territoire parisien. Il y a trois vœux rattachés : les vœux référencés n°s 104 et 105 et 105 bis.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération sur l'encadrement des loyers sur le territoire parisien, c'est un sujet que nous avons déjà abordé à plusieurs reprises. Je crois qu'il est important effectivement d'y revenir puisque - on a eu l'occasion d'en parler hier et ce matin - la situation du logement à Paris est compliquée.

On a une augmentation massive des demandeurs de logements depuis un certain nombre d'années malgré la création de logements sociaux. On est aujourd'hui à un loyer moyen mensuel d'environ 23 euros le mètre carré, qui ne cesse d'augmenter même s'il y a depuis deux ou trois ans un ralentissement de l'augmentation. Mais nous ne sommes pas complètement stabilisés, d'ailleurs malgré la mise en place pendant un certain temps de cet encadrement des loyers avec la loi DUFLOT, la loi Alur.

Paris est aujourd'hui la troisième ville la plus chère d'Europe, quasiment ex aequo avec Londres, laquelle est un peu au-dessus mais on est en train de la rattraper, avec depuis un an une flambée pas seulement du prix des loyers mais aussi et surtout des prix de vente. L'Exécutif parisien a toujours eu cette idée d'encadrement du loyer. C'était d'ailleurs à l'époque un blocage des loyers qui est devenu un encadrement des loyers, mais cela a toujours été effectivement une idée et un projet de l'Exécutif.

La loi Elan a pris en compte un certain nombre de perspectives sur cet encadrement des loyers pour le réintégrer, puisqu'il y avait eu des annulations judiciaires de la part du Conseil d'Etat sur cette application, en particulier à Paris et à Lille, pour des problèmes non pas de fond mais de forme, car le périmètre qui avait été choisi n'était pas le bon. La Ville ne suffisait pas, c'étaient plutôt les métropoles lilloise et parisienne. Encore fallait-il définir ce qu'était la Métropole parisienne, mais en tout cas cela a été établi sur ce critère.

Je ne vais pas revenir sur la loi Elan, on sait très bien qu'elle donne plus de souplesse même si elle encourage et si elle permet cette application de l'encadrement des loyers. C'est une approche bien plus raisonnée, pragmatique et prudente que la loi Alur ; il faut quand même le souligner. Le caractère expérimental, la limitation dans le temps et surtout l'appréciation laissée aux services de l'Etat sont autant de gages d'efficacité et d'objectivité en matière d'encadrement des loyers.

Pour autant, je reste convaincu, et mon groupe également, que cet outil n'est pas forcément le bon pour Paris. Toutes les expérimentations passées… D'ailleurs, on n'a pas vraiment eu de bilan et d'état d'évaluation dans ce sens. Nous sommes donc assez réservés sur ce sujet comme nous l'étions auparavant.

Il me semble qu'il y a un certain nombre de conséquences prévisibles sur cet encadrement des loyers. D'abord, cela peut créer un désinvestissement locatif puisque le niveau atteint par les prix immobiliers parisiens a déjà entraîné une baisse du rendement locatif d'environ 2 %.

Deuxièmement, cela peut provoquer un effet de rétention des biens ou a contrario leur mise en vente, hypothèse qui conduirait à réduire précisément le parc locatif privé, ce qui est exactement l'inverse de ce qui est recherché. Il peut y avoir un détournement de la vocation initiale des logements vers des pratiques parallèles, voire illégales de location ou d'autres usages à l'image des locations de courte durée sur le modèle de "Airbnb" que l'Exécutif condamne à juste titre. Cela peut enfin entraîner une baisse de l'entretien du patrimoine et de l'adaptation des logements au Plan Climat, dans la mesure où les bailleurs pourraient être moins enclins à s'engager dans les travaux à moyen terme et à long terme, dont la rentabilité serait au mieux incertaine.

En réalité, les loyers élevés à Paris ne sont qu'un symptôme et l'encadrement des loyers ne pourrait être qu'une cloche mise sur la situation actuelle qui ne résoudrait pas le problème de fond, qui est l'insuffisance de l'offre de logements dans la Capitale.

Ainsi, toute mesure de plafonnement des loyers ne saurait être plus qu'une mesure conservatoire avant la mise en œuvre d'un véritable plan de relance de la création de logements privés et d'accession, notamment d'accession sociale à la propriété - on en reparlera cette après-midi -, sous peine d'entraîner une chute majeure des constructions, comme nous avons pu l'observer après la loi Quilliot de 1982.

La collègue Céline BOULAY-ESPERONNIER s'exprimera également sur ce sujet mais d'ores et déjà nous ne donnerons pas un vote positif sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM, qui pourra défendre le vœu n° 105.

M. Eric AZIÈRE. - Très bien. Je voudrais dire clairement que nous allons voter cette demande d'application de l'encadrement des loyers sur le territoire parisien. Ce n'est pas un gros effort ; il me semble que c'est nécessaire.

Je voudrais rappeler quelques chiffres clés qui justifient que l'on essaie en tout cas d'encadrer les loyers. D'abord, avec 9.300 euros le mètre carré, le prix à l'achat à Paris, évidemment seuls les plus riches peuvent se l'offrir, en sachant d'ailleurs que l'on a supprimé toute mesure, toute politique d'accession à la propriété. En tout cas, la Ville de Paris s'est complètement désintéressée de ce sujet.

Concernant le prix au mètre carré, je serai un tout petit peu plus réaliste que mon ami Jérôme DUBUS. Il est, d'après l'O.L.A.P., entre 22 et 23 euros le mètre carré. Quand j'ouvre les pages des journaux et les petites annonces, je le trouve plutôt entre 25 et 30 euros le mètre carré. C'est en tout cas le prix moyen pour lequel aujourd'hui les offres sont disponibles. J'observe aussi, toujours selon l'Observatoire des loyers, qu'aujourd'hui seul 18 % du parc des 67.500 logements a un loyer situé au-dessus du plafond et 6 % en dessous du plafond.

Je ne vais pas revenir sur le dispositif de l'encadrement des loyers en lui-même. Pour être clair, très rapidement, Paris va être divisée en 14 secteurs géographiques et, dans ces secteurs, le bailleur ne pourra pas dépasser, sur les 14 indices de référence, de plus de 20 % le loyer de référence qui aura été fixé dans ce quartier. En revanche, il pourra appliquer un supplément de loyer - on y reviendra car cela concerne le vœu que l'on a déposé - si le logement présente des caractéristiques le justifiant, c'est-à-dire rénovation, terrasse, air conditionné, vue exceptionnelle.

D'abord, je voudrais insister sur les limites de l'encadrement des loyers, car ce n'est pas de la poudre de perlimpinpin, ce n'est pas une baguette magique en l'occurrence. Dans l'expérimentation qui a eu lieu, on s'est aperçu que les locataires en position de faiblesse par rapport aux propriétaires, très souvent, ont été finalement peu nombreux à saisir la Commission départementale de conciliation. Ainsi, restons raisonnables, c'est un recours possible mais ce n'est pas un recours très largement utilisé.

Deuxièmement, les contournements possibles de la loi sont toujours malheureusement à la disposition des bailleurs peu scrupuleux, qui pourront appliquer ce complément de loyer en raison des caractéristiques exceptionnelles. Je crois qu'il était important que notre vœu puisse intervenir pour fixer les conditions qui justifieraient que l'état du bien soit de nature à ouvrir cette disposition d'un complément de loyer.

Troisièmement, il y a un risque contre lequel il faut se prémunir dès maintenant. C'est le découragement des propriétaires bailleurs, dans la mesure où cet encadrement de loyer serait pour eux une contrainte, à entretenir le bien car les travaux de confort ou de structure dans le logement et les parties communes n'étaient pas pris en compte dans la détermination du loyer de référence dans l'expérimentation préalable.

Enfin, quatrièmement, la portée du dispositif est évidemment conditionnée, car les barèmes des loyers édictés par arrêté préfectoral sont précisément établis par rapport au prix du marché, donc par rapport aux prix actuels. Et là, depuis l'annulation de la disposition précédente, on sait que les loyers remontent doucement à la hausse à Paris à hauteur de 0,8 % par an. Cela ne paraît pas beaucoup, mais année après année cela fait quand même une véritable évolution des prix.

Dernière chose, l'encadrement des loyers permet, et c'est pour nous la valeur essentielle, de corriger les abus, c'est-à-dire les abus des propriétaires peu scrupuleux qui profitent de la tension du marché pour louer cher des petites surfaces à Paris. Néanmoins, là aussi, l'office des loyers nous révèle que 96 % des baux sont reconduits avec une simple indexation du loyer. Néanmoins, pour peu que les 4 % restants soient véritablement des propriétaires abusifs, cela mérite que ce dispositif soit appliqué.

J'ajoute simplement, je rejoins Jérôme DUBUS sur cette conclusion, le véritable problème pour que le marché locatif à Paris soit plus étendu, c'est d'augmenter l'offre, et augmenter l'offre, cela veut dire construire, participer à d'autres programmes de construction ou de mise à disponibilité de logements peut-être en dehors du périmètre parisien. Cessez de regarder la politique du logement à Paris avec des œillères.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame BOULAY-ESPERONNIER, vous avez la parole, pour le groupe PPCI.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Mes chers collègues, avec une densité estimée en 2014 à 21.066 habitants au kilomètre carré Paris, à l'instar des plus grandes métropoles mondiales, fait face à une large pénurie de logements.

Le rapport exponentiel entre l'offre et la demande donne lieu à des abus non seulement sur le montant des loyers pratiqués, mais également concernant la salubrité des logements proposés.

Toutefois, la notion d'encadrement des loyers est un faux remède à de vrais maux. Entraver la liberté d'investir de nos concitoyens n'aura pas d'impact positif sur l'hypertension du marché immobilier parisien.

Réguler le marché est contestable, le faire de manière asymétrique est un non-sens économique.

Comment comptez-vous assouplir le marché en rigidifiant la réglementation ? N'avez-vous pas peur, à force de l'accabler, que l'offre immobilière finisse par se raréfier, de sorte qu'au lieu de le régler, vous n'aurez rien fait d'autre que de renverser le problème.

Plafonner les loyers pour éviter les effets de seuil, ce n'est pas, à mon sens, la solution. Les particuliers sont capables de s'accorder sur un prix d'équilibre optimal et doivent rester libres de le faire. L'objectif des politiques du logement ne saurait se résumer à une planification de l'économie immobilière.

Comme d'habitude, les premiers à en faire les frais seront, à n'en pas douter, les classes moyennes et les petits propriétaires qui ont investi ou envisageraient d'investir à l'aide d'emprunts bancaires qu'ils ne seront plus en mesure de rembourser.

Ces concitoyens, qui ont travaillé toute leur vie et contribuent à l'économie nationale, auxquels on a toujours expliqué que la pierre était l'investissement le plus sûr, seront donc condamnés soit à être locataires à vie, soit à quitter Paris pour acheter ailleurs.

Faire fuir les investisseurs n'a jamais amélioré la fluidité du marché. Bien au contraire, en privant les propriétaires bailleurs de leur liberté de fixer les loyers, on les incite à vendre leur bien et on crée des répercussions à long terme sur la rentabilité locative.

Qui dit moins d'investisseurs dit moins de logements sur le marché et de plus grandes difficultés encore à se loger.

Le problème est avant tout le manque de logements, nous le savons tous, l'Ile-de-France représente 20 % de la population française, mais ne donne naissance qu'à 10 % des nouvelles constructions du pays.

Pour soulager le marché, il est indispensable d'augmenter l'offre, il y a un consensus de nous tous sur ce point, il nous semble que la solution commence par le comblement des 400.000 mètres carrés d'espaces interstitiels entre les immeubles.

En tout cas, ainsi que l'indiquait Jérôme DUBUS, nous ne voterons pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur David BELLIARD, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'encadrement des loyers, qui a été porté par Cécile DUFLOT, Ministre écologiste du Logement et porteuse de la loi Alur de 2014, a bel et bien fonctionné à Paris du 1er août 2015 au 28 novembre 2017, jour de son annulation par le tribunal administratif, sur saisine des associations de propriétaires et des agents immobiliers.

Durant cette période, ce dispositif a su montrer son efficacité et on peut le dire, malgré ce que j'ai pu entendre sur les rangs de cet hémicycle, l'expérimentation a été conclusive.

Alors que de 2005 à 2015 les loyers à Paris avaient augmenté de 50 %, ils se sont stabilisés de 2015 à 2017, période pendant laquelle l'encadrement des loyers était effectif.

Ils ont recommencé leur ascension lorsque l'encadrement a été annulé. Aujourd'hui, plus d'un logement sur deux dépasse désormais les loyers dits plafonds.

Au-delà de ces chiffres, concrètement, il s'agit d'une dégradation du pouvoir d'achat et de la qualité de vie de nos concitoyens, ce sont 1.500 euros en moyenne de perte dus à la suppression de l'encadrement des loyers sur une année imputés aux locataires parisiens.

Il est pour nous essentiel que notre ville soit à ce point moteur, et je me félicite que nous n'ayons rien lâché sur ce point quand l'encadrement des loyers a été annulé, et que nous soyons maintenant aussi prompts à faire en sorte que ce dispositif puisse à nouveau entrer en vigueur sur notre territoire.

Plus globalement, nous savons qu'il faut impérativement réguler le marché privé si nous voulons avoir l'espoir de voir les prix de l'immobilier baisser et la spéculation immobilière s'atténuer, spéculation immobilière qui est soit dit en passant responsable de l'explosion des inégalités de patrimoine qui atteignent des niveaux record.

La prédominance qui a été portée aux acteurs du marché ces dernières années, et leur liberté d'agir a largement montré son échec malgré une politique active en termes de logements sociaux, qui au final ne concerne toutefois que 20 % du parc, c'est donc bien aussi sur les 80 % du parc restant qu'il nous faut agir.

Donc, oui, encadrons les loyers, mais allons plus loin, mobilisons tous les outils à notre disposition, notamment en utilisant le nouvel office foncier solidaire, de manière très volontariste, afin d'avoir une vraie action sur les prix de notre foncier.

Je dois dire qu'en tant que président de groupe, je veux exprimer notre fierté d'ailleurs que soit collectivement actée la création d'un tel outil que nous avons d'ailleurs porté dans une de nos niches.

Plus globalement, une réflexion sur la reprise en main de notre foncier devrait être une priorité pour la suite, mais je laisserai mon collègue Jérôme GLEIZES aborder ce sujet lorsque nous aurons ces débats.

Nous connaissons aussi les autres outils qui pourraient compléter l'encadrement, et qui doivent compléter l'encadrement des loyers pour créer du logement, tout en combattant la spéculation immobilière qui étrangle celles et ceux qui veulent continuer à vivre à Paris.

Notre groupe d'ailleurs les porte avec une insistance certaine depuis le début de ce mandat, lutte contre la vacance des logements, le nombre de logements vacants représentant 8 % du parc total de logements à Paris.

D'ailleurs, un dispositif législatif pourrait être créé pour que la part des résidences secondaires ne dépasse pas, à Paris, 5 % par exemple des logements. Son corollaire bien entendu, la réquisition des logements vacants, les collectivités locales devraient pouvoir réquisitionner les locaux vacants afin de les réhabiliter en logements. Dans les zones tendues, le droit de réquisition devrait être transféré aux communes afin de réduire là encore le nombre de logements vacants.

Bien entendu, la transformation des bureaux en logement, la taxation des résidences secondaires, la part des résidences secondaires a doublé à Paris depuis 30 ans, elle est passée d'environ 53.000 logements en 1982, à plus de 107.000 en 2014, et cela réduit de fait la part de logements pérennes disponibles pour le marché locatif classique.

Evidemment, l'encadrement des meublés touristiques de type "Airbnb" ou encore l'habitat participatif, qui utilise des clauses anti spéculatives et permet donc, d'une certaine manière, d'assainir le marché immobilier de la Ville en ne faisant pas monter les prix.

Enfin, un petit mot, Jérôme GLEIZES l'a indiqué dans une précédente intervention, sur la densité.

La réponse à apporter aux enjeux de la flambée des prix est selon nous déconnectée, voire opposée à la poursuite de la course vers la construction de nouveaux logements, et donc l'occupation de parcelles disponibles à Paris, qui...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure !

M. David BELLIARD. - Je termine.

… Qui seront toujours insuffisants à rééquilibrer l'offre et la demande au profit de la première, sauf à vouloir bétonner et massivement Paris ce que, dans cet hémicycle, personne ne souhaite.

Si nous nous concentrions sur la valorisation de l'existant, ce serait déjà beaucoup et cela permettrait d'allier les deux objectifs qui sont les nôtres, d'abord répondre aux enjeux du climat et ensuite permettre à de nouvelles personnes de trouver un logement accessible.

En attendant, nous voterons bien évidemment pour cette mesure qui permettra de réguler et de lutter efficacement contre la hausse des prix exorbitants des loyers parisiens.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Chers collègues, je me réjouis que nous puissions voter ce projet de délibération dès à présent, avant la fin de l'année 2018, quelques semaines après le vote de la loi simplement.

Car le maintien et l'installation des familles et des ménages de catégorie populaire ou de la classe moyenne constituent une priorité absolue de notre action.

Depuis 2001, l'effort en faveur du logement à Paris est considérable. Nous savons qu'il faut mobiliser tous les moyens possibles pour lutter contre un marché spéculatif extrêmement puissant à Paris, comme dans toutes les grandes métropoles du monde qui ont une attractivité comparable à la nôtre.

Par ce projet de délibération, la Ville demande donc à l'Etat de pouvoir à nouveau appliquer un dispositif d'encadrement des loyers, comme le permet la loi Elan qui a été adoptée par le Parlement au mois d'octobre dernier. En effet, depuis l'annulation de l'encadrement des loyers par le tribunal administratif de Paris, nous savons que les prix sont repartis à la hausse, confirmant par la preuve tout l'intérêt de la mesure d'encadrement.

L'association C.L.C.V. a montré dans une étude récente que sur un échantillon de 1.000 logements, seuls 48 % présentaient un montant de loyer conforme au dispositif d'encadrement des loyers, alors que ce chiffre était de 61 % un an auparavant lors de l'application de la mesure. Cela montre donc que cette mesure d'encadrement, lorsqu'elle a été appliquée sur une période relativement courte, a été efficace.

Après la décision du tribunal administratif de Paris d'annuler le dispositif d'encadrement, la Ville avait demandé à l'Etat de faire appel de cette décision, mais surtout de prendre en urgence toutes les mesures nécessaires pour permettre que l'encadrement des loyers puisse à nouveau s'appliquer dans les zones tendues. La loi Elan le permet désormais. Nous sommes assez critiques à l'égard de l'action du Gouvernement pour saluer les mesures positives inscrites dans la législation, lorsqu'il y en a, et c'est le cas avec la loi adoptée cet automne.

C'est, pour nous, une mesure indispensable pour que tous ceux qui travaillent à Paris puissent s'y loger : les jeunes, les étudiants, les familles monoparentales, les familles de la classe moyenne qui sont celles qui bénéficient principalement de cette mesure comme locataires dans le parc privé.

Par ailleurs, c'est un outil parmi d'autres, car la Ville déploie beaucoup d'énergie et de moyens dans la création de logements sociaux, bien sûr, mais aussi dans des dispositifs comme "Multiloc" et "Louez solidaire". Contrairement à d'autres sur ces bancs, nous sommes déterminés à conserver l'ensemble de ces outils et à en ajouter d'autres pour ne pas abandonner les Parisiens à la seule loi du marché dans le domaine du logement, alors que nous avons besoin d'une puissance publique protectrice, ce qui a un coût mais correspond aussi à l'idée que nous nous faisons de l'intervention d'une collectivité. Nous avons besoin de l'encadrement des loyers, de créer des logements sociaux, des dispositifs comme "Multiloc" ou "Louez solidaire", et de continuer dans cette voie. C'est grâce à l'action menée depuis plus de 15 ans que nous avons permis de conserver à Paris une mixité sociale fragile.

C'est pourquoi notre groupe votera la demande d'application de l'encadrement des loyers, en souhaitant qu'il puisse être le plus rapidement possible mis en œuvre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame Danièle PREMEL, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez, les Parisiens sont étranglés par le prix de l'immobilier. Depuis que l'encadrement des loyers a été annulé par le tribunal administratif en novembre 2017, la situation s'est très largement dégradée pour les locataires parisiens. La loi Elan a réintroduit la possibilité d'encadrer les loyers dans les zones tendues. Notons-le : les chantres de la dérégulation du marché immobilier à l'origine de cette loi sont eux-mêmes convaincus de l'importance d'une mesure dont l'efficacité n'est décidément plus à prouver.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la réactivité de l'Exécutif parisien qui fait aujourd'hui voter un projet de délibération validant la réintroduction du contrôle des loyers à Paris. En effet, depuis un an, les locataires parisiens ont perdu en moyenne 1.500 euros. 1.500 euros, c'est autant de privations, autant d'argent supplémentaire alimentant la spéculation immobilière qui fait qu'aujourd'hui, se loger à Paris relève beaucoup du parcours du combattant. S'il n'y a pas de dénonciation dans les abus, c'est aussi par crainte de ne pas obtenir le logement tant attendu.

Alors que les revendications sur le pouvoir d'achat sont sans appel, le Gouvernement tarde aujourd'hui à publier les décrets d'application permettant la mise en place effective de cette mesure. Nous ne sommes pas les seuls à vouloir encadrer les loyers. 26 maires communistes franciliens ont annoncé vouloir encadrer au plus vite les loyers dans le parc privé de leur ville. Il y a urgence.

Nous serons attentifs à ce que, dès le début de l'année prochaine, le dispositif soit de nouveau appliqué à Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame Laurence GOLDGRAB, vous avez la parole, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, parce que nous avons été élus par les Parisiennes et les Parisiens, nous nous devons d'écouter leurs besoins. Que nous disent-ils ? Que la vie est chère, que le logement est cher, qu'ils ne peuvent plus devenir propriétaires à Paris. Beaucoup ne se posent même plus ces questions et font le choix de quitter notre ville. On peut légitimement les comprendre lorsque l'on voit que le niveau de vie n'augmente pas et que le prix du mètre carré atteint les 9.000 ou 10.000 euros. Le couperet tombe : la Ville de Paris perd peu à peu ses classes moyennes et populaires. Comment enrayer ce phénomène dans un marché du logement toujours plus tendu ?

Nous avions, dès 2015, apporté notre soutien à la majorité concernant l'encadrement des loyers proposé par la loi Alur, mise en place dès août 2015. Son annulation en novembre 2017, confirmée en juin 2018, a marqué un véritable recul dans notre politique de logement, car dès la première phase de son application, l'encadrement des loyers a fait ses preuves en affichant une stabilité de ceux-ci pour la première fois depuis 15 années de hausse continue.

Pour les élus qui comme nous cherchent à maintenir les classes moyennes à Paris, l'encadrement des loyers s'était bel et bien affirmé comme l'un des meilleurs outils pour contenir, d'une part, la hausse des loyers et, d'autre part, le départ des Parisiens. Ceux qui avaient prédit l'effet catastrophique de cette loi ont eu tort. Lorsqu'elle était en vigueur, il n'y a pas eu d'effet pervers, mais bien au contraire, un vrai coup de pouce pour le pouvoir d'achat, sans conséquences notables pour les propriétaires. En clair, le dispositif était efficace.

Plus d'un an après cette annulation, force est de constater que les loyers sont repartis à la hausse. Nous le regrettons, car elle touche plus durement les petits logements, c'est-à-dire les plus démunis ou les plus jeunes. D'ailleurs, le Conseil parisien de la jeunesse nous a alertés sur ces questions dans un vœu le mois dernier et nous a fait des propositions. Je pense notamment à l'idée de favoriser la collocation dans le parc social. Saisissons-nous de ces idées.

Si nous menons une politique ambitieuse de logement social, celle-ci ne réglera pas tout. Si la construction de logements sociaux - je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises et je le répète - ne doit pas être opposée à l'accession à la propriété dans le parc social, nous connaissons néanmoins les limites dans notre ville. Il faut également accélérer la politique de transformation des locaux commerciaux vacants en logements sociaux, comme nous l'avions déjà demandé en mai dernier. La loi Elan a d'ailleurs prévu un bonus de constructibilité en ce sens, octroyant des droits à construire supplémentaires, jusqu'à 30 %.

Alors, à notre bonne surprise, la loi fraîchement adoptée remet également sur la table la possibilité de recourir à l'encadrement des loyers, retour que mon groupe et ses élus, comme les groupes de la majorité, voie évidemment d'un bon œil. On nous préconise des effets pervers : je ne le crois pas. Je ne pense pas que les propriétaires renoncent à

mettre des biens sur le marché. Puis, cette touche de 20 % pour les logements exceptionnels devrait convaincre les plus récalcitrants.

Nous voterons donc en faveur d'un retour de l'encadrement des loyers à Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Thomas LAURET, vous avez la parole, pour le groupe Démocrates et Progressistes. Vous pourrez défendre le vœu n° 104.

M. Thomas LAURET. - Exactement. Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela a été dit par tout le monde : le coût du logement à Paris est le principal problème des Parisiens locataires. Ils sont 60 % et pas seulement les plus modestes.

Cette mesure, qui a été réintroduite par le Gouvernement dans le cadre de la loi Elan, après la première tentative de 2014 et la loi Alur, est susceptible de contenir les loyers et de répondre à cette problématique. Cependant, vous êtes plusieurs à avoir dit que c'était une mesure efficace. Je ne suis pas certain qu'elle fût si efficace pour les petites surfaces lorsqu'elle a été expérimentée à Paris. Vous le savez, quand on regarde le respect de cette mesure sur les studios et sur les chambres de bonne, c'est-à-dire les surfaces qui correspondent exactement à ceux qui ont le plus de difficultés pour payer leur loyer, les jeunes et les plus modestes, elle n'a pas été véritablement respectée.

Donc, le vœu que nous faisons est que l'équipe exécutive mène un réel travail. C'est d'ailleurs un vœu que nous avions déjà déposé et qui avait été adopté avec quelques modifications de l'Exécutif en 2017. Nous souhaitons que l'Exécutif mène un vrai travail avec la C.A.F., l'Etat, la Préfecture de Région et avec l'A.D.I.L. en l'occurrence, pour que cette mesure soit réellement efficace et notamment sur les petites surfaces.

Il y a un moyen qui est relativement simple. Quand vous êtes locataire et que vous faites une demande d'allocation de logement à la C.A.F., vous déclarez le lieu, la surface et le montant du loyer. Avec ces informations, de façon automatisée, le logiciel de la C.A.F. pourrait vous dire si votre loyer est dans le cadre de l'encadrement ou pas.

Dès lors, il pourrait y avoir une réponse automatique au bailleur et au locataire pour indiquer que le montant du loyer ne respecte pas forcément l'encadrement des loyers parisiens. Il faut essayer de mettre cela en place de façon automatisée ; c'est du développement informatique, mais ce ne sera pas très cher et cela aura le mérite d'être efficace.

Vous le savez, quand vous êtes un locataire, que vous avez 50 concurrents et que vous signez un contrat, comme vous êtes honnête, vous n'allez pas, après avoir signé le contrat avec le bailleur, attaquer le bailleur ou lui demander deux mois après une réduction du loyer. En fait, il y a un certain nombre de bailleurs qui, eux, ne respectent pas cette règle ; du fait de la difficulté à équilibrer le marché, ils obtiennent des locataires qu'ils continuent à payer et ne font pas valoir l'encadrement des loyers.

C'est donc à nous de travailler cette question qui est, à mon avis, essentielle pour réussir ce nouveau dispositif d'encadrement des loyers.

Je vous remercie de votre attention.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal CHERKI, pour le groupe EGCP.

M. Pascal CHERKI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est important. Il est extrêmement politique, au bon sens du terme.

Je l'ai dit hier dans mon intervention, nous sommes confrontés, la Ville de Paris comme d'autres métropoles mondiales et européennes - même américaines quand on voit San Francisco - à un phénomène d'hyper-spéculation sur la question du logement et il faut le comprendre. Pourquoi ? C'est parce qu'aujourd'hui, tel que fonctionne le système économique mondial - que j'appelle le capitalisme financiarisé mais ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'ancien président de l'Autorité britannique des marchés financiers, Lord Adair TURNER -, pour faire 2 % de croissance réelle et entre 1 % et 2 % d'inflation, il faut 5 % de croissance nominale et 10 % à 15 % de croissance du crédit qui est un crédit bancaire.

Où va ce crédit aujourd'hui ? Une partie va au financement de l'activité économique mais il va principalement dans l'immobilier, la spéculation immobilière, que ce soit l'immobilier de bureaux ou le marché immobilier ancien. Et qu'est-ce qui aujourd'hui tire les prix ? Ce sont deux facteurs : premièrement, le fait d'une élasticité entre l'offre et la demande, et deuxièmement la spéculation sur la charge foncière.

Paris est donc percutée. Regardez Berlin : une des raisons des tensions en Allemagne, c'est que cela a basculé en trois ou quatre ans. Regardez Lisbonne, Barcelone. Londres est un phénomène plus ancien, mais regardez aussi San Francisco. Regardez cette dynamique pernicieuse.

A San Francisco, il y a eu le développement très fort de la nouvelle économie avec la Silicon Valley et une explosion des prix. Pourquoi ? C'est le deuxième élément sur lequel j'attire votre attention. Avant, quand vous aviez un investissement industriel, dans ce qu'on appelait l'ancienne économie d'industries lourdes et autres, il fallait énormément de capitaux et une rentabilisation sur le long terme. Aujourd'hui, une entreprise comme "Facebook" représente l'équivalent du travail accumulé de 5.000 ingénieurs sur un an et se retrouve avec une capitalisation boursière telle que toute une partie des profits qui sont faits sont investis par ces entreprises du GAFA dans l'immobilier de bureaux qui tire tous les prix.

On est donc confronté à cette difficulté majeure. Que peut faire une commune ? Elle peut faire deux choses. Elle prend sa part et je demande que l'on prenne conscience de l'effort qu'a fait la Ville depuis 2001 où nous avons augmenté de 50 % le parc social dans un contexte où le foncier est assez contraint. Nous avons maintenant plus de 20 % de logements sociaux.

Mais comme nous sommes - c'est notre collègue Thomas LAURET qui le rappelait - dans une situation où plus de 60 % des Parisiens sont locataires, de fait le premier bailleur social est le parc privé. Il faut donc jouer sur la question du parc privé.

C'est là où il y a plusieurs types de mesures et je salue le travail mené par notre collègue Ian BROSSAT. Quand j'étais parlementaire, avec lui et grâce à lui, nous avons enclenché un mouvement sur le "Airbnb" pour ne pas nous retrouver dans une situation de villes comme Barcelone et maintenant Lisbonne. Il faut aller plus loin et donc jouer sur deux choses : la charge foncière, c'est l'objet de la création de l'Office foncier solidaire dont nous allons débattre bientôt, et la question du coût des loyers.

La loi Elan, c'était Mme DUFLOT qui l'avait faite, à la demande y compris d'un certain nombre de maires, dont la Maire de Lille, la Maire de Paris, la loi Elan a permis…

Pardon, tu as raison Mao, la loi Duflot a permis l'encadrement de la hausse des loyers. Puis on était un peu revenu en arrière. Là, dans la loi Elan, on rétablit cette disposition et il est donc important de passer un projet de délibération qui le permette.

Mais je pense aussi, puisque c'est la deuxième chose que doit faire la Ville - je sais que Ian BROSSAT le fait aussi et que la Maire le porte -, il y a ce que l'on peut faire et sans arrière-pensée quand l'Etat prend ses responsabilités. Ce sont des mesures qui relèvent du pouvoir régalien, soit l'Etat, soit la représentation nationale, et il faut les accompagner sans arrière-pensée car ce n'est pas parce que nous sommes des opposants politiques à la politique globale d'Emmanuel MACRON. Par exemple, quand nous avons un travail de coopération avec l'Etat sur une mesure, il faut la saisir et avancer, mais il faut mener une bataille politique. Je le dis, il faut voter cela mais cela ne suffira pas.

La question qu'il faut donc que nous ouvrions, de manière apaisée parce qu'elle est complexe, de manière non idéologique mais en tenant compte de cette question, c'est celle de la hausse des loyers tout court. Voire même, cela se posera parce que cela s'est déjà posé dans l'Histoire à un moment donné, de savoir si même temporairement il ne faudra pas arriver à une période de blocage des loyers dans de grandes métropoles.

Ce n'est pas Paris qui va le décréter tout seul. Il faut qu'on ait la discussion aussi avec des collègues des autres grandes villes, mais il faut que l'on ait cette question parce que l'encadrement de la hausse des loyers est un premier pas très substantiel. Il faut le voter, mais je pense qu'il ne sera pas suffisant à lui seul à pouvoir régler la question de la hausse du loyer et de la spéculation foncière à Paris.

Je vous remercie, mes chers collègues, et le groupe "Génération.s" votera bien évidemment avec détermination ce projet de délibération et remercie la Municipalité et son adjoint pour le travail accompli.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je commencerai par faire une petite remarque, suite à l'intervention que j'ai entendue de M. FERRAND qui disait que depuis 2001, finalement, Paris avait su protéger…

J'ai dit quoi ? Pardon, c'est M. FÉRAUD. Je suis peut-être un peu fatiguée en cette séance du Conseil de Paris assez remplie !

Non, depuis 2001, Paris n'a pas protégé ses populations les plus fragiles. Sachez et retenez ces chiffres : les ouvriers et employés, qui représentaient 35 % de la population active parisienne en 2001, ne représentent que 26 % de la population active parisienne aujourd'hui, alors qu'ils représentent 51 % de la population active nationale. Donc, il y a eu une hémorragie. Les classes populaires et les couches moyennes du salariat ont été expulsées de fait de la Capitale, à cause de l'explosion des loyers et de la spéculation d'un certain nombre d'acteurs sur la Capitale.

Ce débat que nous avons aujourd'hui est essentiel : Paris est la septième ville d'Europe la plus chère. Alors oui, l'encadrement des loyers n'est pas l'unique outil et n'est pas l'outil suffisant, mais c'est un outil essentiel.

J'entends dans les rangs de la droite qu'il ne faudrait surtout pas brimer la liberté du marché. Mais au contraire, il faut contraindre totalement ce marché !

Je vais vous donner un exemple. Il faut d'abord contraindre la mise en location des logements et des bureaux vides, d'où l'enjeu d'obtenir enfin un jour l'application de la loi sur la réquisition des logements et des bureaux vides. Pourquoi ? C'est parce que la spéculation se nourrit de la rareté ; elle l'organise et la développe pour faire exploser les prix du marché spéculatif.

Vous dites ensuite qu'il ne faut pas condamner les gens au logement social. Une condamnation ! Mais je pense que beaucoup de gens sont ravis d'être à vie des locataires du logement social. Il n'y a pas d'émancipation à devenir des propriétaires. Devenir propriétaire n'est en rien une libération mais un fil à la patte, une corde au cou, l'organisation d'un endettement obligatoire pour celles et ceux qui ne seraient pas de bonne naissance, et justement un outil étroitement lié à la logique de la financiarisation du capitalisme.

Il faut absolument faire primer le droit au logement sur le droit de spéculer sur le logement.

Il faut revenir à la valeur d'usage du logement. Le loyer ne correspond pas aujourd'hui à son coût. Il faut aussi atteindre un taux d'effort acceptable, pas plus du quart des revenus. Le logement doit cesser d'être considéré comme une marchandise comme une autre, un placement de la rente, de la financiarisation de notre système.

Alors oui, il faut enfin appliquer et restaurer l'encadrement des loyers.

Lorsque la loi Duflot a pu être appliquée, on a pu, entre août et décembre 2015, connaître le seul moment d'une certaine stabilisation, après une hausse continue depuis 15 ans. D'ailleurs, dès que cet encadrement s'est arrêté, la hausse a repris.

Maintenant, reconnaissons que, dans la loi Duflot et aujourd'hui dans la loi Elan, cet encadrement des loyers n'est absolument pas suffisant.

Pourquoi ? Parce que cet encadrement des loyers a trois problèmes.

Premièrement, on prend un loyer médian. Or, ce loyer médian n'est calculé que sur la base de la spéculation actuelle, il n'est pas calculé comme nous penserions que devrait être le montant du loyer raisonnable dans tel quartier.

Donc, forcément, il permet de stopper l'accélération de la spéculation, mais il ne permet pas de restaurer des loyers qui nous sembleraient raisonnables et correspondant à la valeur d'usage. Résultat, vous vous retrouvez dans un certain nombre de quartiers populaires, et cela s'est passé pendant l'application de la loi Duflot, avec des loyers qui ont de fait augmenté, précisément du fait de l'absence d'encadrement à la baisse des loyers, parce que des propriétaires se sont rendu compte qu'ils étaient en deçà du loyer médian et que la marge de 20 % les encourageait de fait à aller au-delà.

Deuxième biais, vous avez un bon nombre de dérogations possibles au loyer médian, en fonction d'un certain nombre de particularités. Vous connaissez comme moi nombre d'exemples de propriétaires bien peu scrupuleux qui se disent, quand vous montez sur le tabouret et que vous regardez par la fenêtre de la cuisine, en vous penchant, vous pouvez voir la Tour Eiffel. Forcément, cette vue imprenable justifie que les loyers aillent totalement au-delà de l'encadrement et du loyer médian prévu.

Mais troisième chose, il faut assumer d'aller vers une loi d'encadrement, et je terminerai par-là, à la baisse des loyers, pour enfin appliquer ce que disait Robespierre : il y a une limite à la liberté, c'est la liberté d'autrui ; il faut une limite à la propriété, c'est la vie et la dignité d'autrui.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux dix intervenants, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenants.

Nous sommes en plein débat national en ce moment sur la question du pouvoir d'achat. Et tout le monde sait que, dans une ville comme Paris, dans nos grandes métropoles, le pouvoir d'achat des habitants, le pouvoir d'achat des familles modestes et des classes moyennes est aujourd'hui très lourdement impacté par le niveau des loyers.

C'est tout particulièrement le cas dans notre ville, puisque 40 % des habitants parisiens sont des locataires du parc privé. Et donc, agir pour le pouvoir d'achat de ces familles, de ces jeunes, de ces retraités qui souffrent de loyers trop chers est absolument indispensable pour leur rendre du pouvoir d'achat.

Or, nous avons précisément la possibilité, avec l'encadrement des loyers, de rendre du pouvoir d'achat à ces familles, sans que cela ne coûte d'ailleurs un euro aux pouvoirs publics. Et c'est précisément la raison pour laquelle nous avons souhaité présenter ce projet de délibération.

Je note d'ailleurs que les débats sur ce sujet ont considérablement évolué par rapport à ceux que nous avions, il y a encore quelques années au moment de la loi Alur. C'est une bataille qui, d'une certaine manière, a été gagnée, et elle a été gagnée pour une raison simple, c'est que la réalité s'est imposée sur un certain nombre de postures idéologiques que nous avions à l'époque.

Si la réalité s'est imposée, c'est parce qu'il y a eu des faits entre-temps, et que nous avons constaté les effets bénéfiques de l'encadrement des loyers lorsqu'il s'est appliqué dans la Capitale.

Entre 2015 et 2017, il y a eu l'encadrement des loyers. Et entre 2015 et 2017, il y a eu, pour la première fois depuis dix ans, une stabilité des loyers dans la Capitale. Je vous rappelle quand même qu'entre 2005 et 2015, les loyers avaient progressé à Paris de 50 %, et qu'il a fallu la mise en place de l'encadrement des loyers en 2015 pour que nous ayons enfin une stabilité des loyers dans la Capitale qui a duré deux ans, jusqu'à la décision du Tribunal administratif qui nous a obligés à casser l'encadrement des loyers.

Force est de constater que, depuis un an maintenant, puisque cela fait maintenant un an et que nous avons désormais un peu de recul, les loyers sont repartis à la hausse. Il y a eu deux enquêtes qui l'ont prouvé : une enquête de la C.L.C.V., d'une part, mais vous auriez pu reprocher à la C.L.C.V. d'avoir fait une enquête à charge, puisque c'est une association qui était favorable à l'encadrement des loyers, mais il y en a une deuxième émanant de "Meilleurs agents" que l'on ne peut pas soupçonner d'être favorables à l'encadrement des loyers qui, elle, a accrédité également l'idée que la fin de l'encadrement des loyers a engendré une flambée de ceux-ci.

Donc les faits sont là. Et c'est précisément parce que les faits sont là, qu'il y a aujourd'hui une large majorité qui se dégage au sein de notre Conseil de Paris pour considérer qu'il est temps de remettre en place l'encadrement des loyers.

Je pense que c'est une décision très importante. C'est, d'une certaine manière, un événement politique qui se produit ici, et je suis très heureux que les clivages idéologiques, parfois un peu absurdes que nous avions sur cette question, soient aujourd'hui dépassés et que nous puissions maintenant avancer sur cet encadrement des loyers.

Ce sera d'ailleurs un argument supplémentaire - cette large majorité - pour plaider auprès du Gouvernement pour que cet encadrement des loyers soit mis en place dans les plus brefs délais. J'insiste sur ce point parce que, chaque mois qui passe, ce sont des loyers qui augmentent et c'est du pouvoir d'achat en moins pour les locataires parisiens. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que le Gouvernement aille vite.

J'en viens aux questions qui ont été très directement posées par Thomas LAURET et par Eric AZIÈRE.

Thomas LAURET, vous nous demandez le renforcement de la coopération avec la C.A.F.

Deux remarques : d'abord, pour que cette coopération se fasse, il faut d'abord que l'encadrement des loyers s'applique, et pour cela, il faut que le Gouvernement agisse sur ce point. Mais j'y suis tout à fait disposé. Je vous ferai remarquer quand même que la C.A.F. est aujourd'hui très occupée par un certain nombre de réformes qui ont été décidées par le Gouvernement, notamment les réformes sur les A.P.L. avec la contemporanéité des A.P.L.

Je suis tout à fait favorable à ce que l'on travaille avec la C.A.F., mais je souligne quand même que la C.A.F. est aujourd'hui très occupée par la mise en place de ces réformes.

Deuxièmement, les remarques d'Eric AZIÈRE. Vous nous dites que vous souhaitez que nous puissions mieux travailler sur les critères retenus pour déterminer le montant des loyers de référence. Vous avez raison, c'est le législateur qui a la main sur ce point. En revanche, nous retenons l'idée de demander au Gouvernement, dans le cadre de l'évaluation qui aura lieu à l'issue de l'expérimentation, de réfléchir à l'introduction de critères concernant l'état du logement ainsi que les performances thermiques.

En tout cas, je suis très heureux que nous puissions voter ce projet de délibération et je crois que ce sont les Parisiens qui nous en remercieront.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

En réponse aux vœux n°s 104 et 105, l'Exécutif a déposé le vœu n° 105 bis.

Le vœu n° 104 du groupe Démocrates et Progressistes est-il maintenu ? Il est retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 105 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ?

M. Eric AZIÈRE. - Non.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est retiré, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 639).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 206 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 206 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 338 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DLH 338).

Je vous remercie.

2018 DLH 339 - Réalisation 1-5, passage Saint-Pierre-Amelot - 100, rue Amelot (11e) d'un programme de construction de 84 logements sociaux et de 10 logements intermédiaires par "I3F".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 339 concernant la réalisation, 1-5, passage Saint-Pierre-Amelot et 100, rue Amelot dans le 11e, d'un programme de construction de 84 logements sociaux et de 10 logements intermédiaires par le bailleur "I3F".

La parole est à Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Souvent, nos projets de délibération parlent de comment gérer le présent. C'est une de nos missions nécessaires mais un peu routinière. Quelquefois, ils portent sur le futur, sur le Paris de 2030, de 2050, ils sont exaltants, et c'est le cas de ce projet de délibération.

Ici, nous votons la construction de logements sociaux qui seront créés en transformant un ancien garage devenu inutile.

Voilà un projet de délibération emblématique. On ne détruit pas pour reconstruire, on réemploie l'existant, réduisant ainsi le bilan carbone de la construction. On utilise une surface rendue libre par la baisse de la place des voitures individuelles dans notre ville, améliorant ainsi la qualité de l'air. On construit des logements sociaux si indispensables pour compenser en partie la folle spéculation immobilière. Et cerise sur le gâteau, "Plateau urbain" devrait animer la phase intercalaire avant le démarrage des travaux. Alors, la démarche est parfaite. C'est une avancée vers le futur du Paris écologiste et solidaire que nous voulons.

C'est donc à deux mains que le groupe Ecologiste votera ce projet de délibération pour le futur. Oui, on peut à la fois produire des logements sociaux en réemployant des bâtiments inutiles, et donc sans consommer de surfaces foncières, si rares dans Paris, notamment dans le 11e arrondissement. Quelquefois, nous votons pour gérer le présent ; d'autre fois, comme ici, nous votons le futur.

Cependant, il arrive également que des projets de délibération présentés soient de vieux projets obsolètes - EuropaCity - ou de bétonner un espace de fraîcheur, de biodiversité et de gratuité dans l'arrondissement le plus dense de Paris - bien évidemment, je pense au T.E.P. de Ménilmontant. Ils sont devenus des emblèmes du passé qui n'arrivent pas à mourir. Il y a le béton d'un côté et l'écologie de l'autre, mais j'ai l'impression que, sur le T.E.P. de Ménilmontant, le bloc des pro-béton se fissure.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole pour vous répondre à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Joëlle MOREL, ce projet de délibération nous propose le financement d'un beau projet de logements sociaux dans le 11e arrondissement en lieu et place d'un ancien garage appartenant à "Renault", vous l'avez très justement dit.

Au lieu de vendre au plus offrant, "Renault" a souhaité entrer dans la démarche de "Réinventer Paris" pour que la transformation de son garage réponde aussi aux attentes de la Ville de Paris. Il se trouve que le lauréat est le bailleur social "I3F" qui va réaliser un très beau projet, puisque la halle industrielle est conservée et 80 % de la structure du garage l'est aussi. C'est ce qui nous permettra de produire du logement social et, par ailleurs, un très beau projet d'agriculture urbaine sur les 1.300 mètres carrés d'espace de toiture.

Je suis donc très heureux que ce projet puisse être ainsi validé par nos votes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 339.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 339).

2018 DLH 341 - Acquisition d'une parcelle 9, rue Gasnier-Guy (20e) dans le cadre de l'appel à projets pour le développement de l'habitat participatif par "Coopimmo". - Garantie d'emprunt du prêt GAÏA (1.233.790 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 341 relatif à l'acquisition d'une parcelle rue Gasnier-Guy, dans le 20e, dans le cadre de l'appel à projets pour le développement de l'habitat participatif par "Coopimmo".

La parole est à Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Enfin, ces 3 projets de délibération arrivent devant notre Assemblée ! Nous avons réussi à dépasser les contraintes techniques pour trouver une solution adaptée à ce projet socialement et écologiquement innovant. L'habitat participatif répond en effet aux véritables défis d'aujourd'hui : l'accès au logement et la question du dérèglement climatique.

D'une part, ce projet propose une nouvelle façon de construire la ville en associant les futurs habitants à la construction avec un objectif de mixité sociale en faisant cohabiter toutes les catégories de logement, de l'intermédiaire au très social. L'habitat participatif invente donc les outils pour répondre à la spéculation qui frappe Paris avec toujours plus de force et la tension locative qui en résulte. Son modèle repose en effet sur la constitution d'une coopérative d'habitat participatif, elle-même indissociable d'un modèle économique de gestion de l'habitat et du foncier à logique non-spéculative. C'est essentiel pour la Capitale qui souffre d'une explosion des prix de l'immobilier - nous venons d'en parler - car les notions de propriété collective développées dans les projets d'habitat s'oppose à la spéculation. C'est, à notre avis, un modèle plus adapté si l'on veut faire baisser les prix que le modèle de la cession de notre patrimoine.

D'autre part, ce projet limite ses impacts sur l'environnement et sur la facture énergétique des ménages en faisant de la qualité environnementale du bâtiment une priorité. Nous pensons donc que l'habitat participatif doit être investi et développé encore davantage. Les Parisiennes et Parisiens partagent notre avis quand on pense au succès des réunions de lancement qui avaient rassemblé plus de 300 habitantes et habitants. Nous nous étions réjouis que Paris s'engage pour développer cette forme innovante d'habitat à travers le lancement de l'appel à projet habitat participatif en 2014. Certains groupements de l'appel à projets ont eu du mal à boucler chaque étape, notamment en termes financiers, et la Ville a parfois été un allié ambivalent, pas toujours très encourageant.

Ces trois projets de délibération constituent donc un soulagement particulier pour notre groupe qui s'est plusieurs fois mobilisé pour soutenir ces groupements en difficulté. Ils ont fait un travail de pionnier en traçant le chemin pour les prochains. Bravo plus particulièrement au groupe "Utop" qui voit aujourd'hui la concrétisation de ses efforts malgré les difficultés inhérentes à toute aventure collective audacieuse. Nous souhaitons longue vie à leur projet.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Sandrine MÉES pour son intervention. Ce projet de délibération concerne un des trois projets de délibération de l'appel à projets habitat participatif et plus particulièrement à la parcelle du 9, rue Gasnier-Guy dans le 20e, dont le groupe lauréat, que vous avez évoqué, est "Utop". Il s'agit d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville à l'emprunt souscrit par la coopérative afin qu'elle puisse acquérir le terrain. C'est donc une belle réalisation qui se dessine et je suis très heureux que nous puissions avancer sur ce sujet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 341.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 341).

2018 DLH 350 - Réalisation, 45-57, boulevard Exelmans (16e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 41 logements sociaux (21 P.L.A.-I., 15 PLUS, 5 P.L.S.) par "Paris Habitat OPH".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, AURIACOMBE, Mmes LECOUTURIER et JÉGO relatif à l'intégration de logements P.L.I. et P.L.S.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons ensuite à l'examen du projet de délibération DLH 350 concernant la réalisation 45-47, boulevard Exelmans, dans le 16e, d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 41 logements sociaux par "Paris Habitat".

Il n'y a pas d'inscrit sur ce projet de délibération mais je donne la parole à Jean-Pierre LECOQ pour défendre le vœu référencé n° 106 du groupe LRI qui y est rattaché.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens au nom de ma collègue Danièle GIAZZI et de l'ensemble des conseillers de Paris du 16e arrondissement cosignataires de ce vœu qui vous est présenté et qui concerne un programme de logement social à développer sur le site de la caserne Exelmans, si je ne me trompe.

C'est un programme assez riche. Il comporte une pension de famille de 22 logements P.L.I., un C.H.R.S. qui n'appelle pas de la part de mes collègues du 16e arrondissement de remarques particulières, ainsi qu'un programme d'acquisition-réhabilitation de 41 logements sociaux, dont la répartition proposée appelle ce vœu.

Mes collègues du 16e arrondissement souhaiteraient qu'il y ait davantage de P.L.S. Je ne sais pas si le Maire de Paris en charge du logement, qui m'écoute avec attention, sera sensible à cette demande modeste dans la mesure où il y a déjà une approbation forte des autres éléments du programme. Il est vrai que, dans la répartition proposée des 41 logements sociaux, il n'y a que 5 P.L.S. Je ne vais pas vous relire la totalité du vœu mais il est important de noter le considérant de la part de mes collègues du 16e arrondissement, que je partage, qui serait d'intégrer davantage de logement P.L.S.

Vous savez, en effet, Monsieur le Maire, mes chers collègues - d'ailleurs l'ensemble des orateurs qui se sont inscrits dans ce débat l'ont noté - que l'élévation du prix du mètre carré à l'acquisition et à la location conduit de nombreuses familles parisiennes à quitter la Capitale. Je pense donc qu'il serait intéressant d'examiner avec faveur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous et merci à Jean-Pierre LECOQ pour son intervention sur ce projet de logements sociaux boulevard Exelmans.

Je suis d'abord très heureux que ce projet soit globalement validé par l'ensemble des élus, notamment par les élus du 16e. C'est tant mieux.

Malheureusement, je n'émettrai pas un avis favorable à ce vœu car que dit-il en réalité ?

Vous dites qu'il faudrait faire plus de P.L.S. dans ce projet du 16e arrondissement. Il est vrai que le choix fait par la Municipalité est de mettre l'accent sur les P.L.S. dans les arrondissements qui ont déjà beaucoup de logements sociaux. Dans les arrondissements comme le 13e, le 19e ou le 20e, où il y a plus de 40 % de logements sociaux, l'idée est de faire venir des classes moyennes par le biais du P.L.S. En revanche, dans des arrondissements comme le 16e,

qui compte 7 % de logements sociaux, nous mettons plus l'accent sur des logements à destination de ménages plus fragiles.

Par ailleurs, je note tout de même, sans vouloir taquiner qui que ce soit ici, que lorsque nous faisons des projets 100 % P.L.S. dans le 13e, le 19e et le 20e, les élus de l'opposition ne nous demandent pas d'introduire du P.L.A.-I. ou du P.L.S. pour équilibrer le produit. C'est donc un peu deux poids, deux mesures.

En tout cas, j'assume le fait que l'on fasse du logement très social dans les arrondissements qui ont peu de logements sociaux. Je crois que cela se défend.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants et de plusieurs élus, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 350.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 350).

2018 DLH 359 - Location de divers ensembles immobiliers à Élogie-SIEMP - Bail emphytéotique - Réalisation (11e et 20e) de 421 programmes de logements sociaux (166 PLA-I, 148 PLUS et 107 PLS).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons très rapidement au projet de délibération DLH 359, sur lequel il n'y a pas d'inscrits, il concerne la location de divers ensembles immobiliers à Elogie-SIEMP, réalisation dans les 11e et 20e arrondissements de 421 programmes de logements sociaux.

Pas d'inscrits mais un amendement n° 107 bis qui, selon M. BROSSAT, est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 107 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 107 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 359 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DLH 359).

2018 DLH 361 - Création de l'Organisme de Foncier Solidaire de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au principe de financement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 361 relatif à la création de l'Organisme de foncier solidaire de la Ville de Paris, et étude des amendements n°s 108 et 109, ainsi que du vœu rattaché n° 110 déposé par le groupe EGCP et du vœu n° 110 bis déposé l'Exécutif.

La parole est à Jérôme DUBUS pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

La création de cet Organisme foncier solidaire va dans le bon sens et nous le voterons sans aucun problème.

Il s'agit après tout d'un des moyens, même si ce n'est pas le seul, d'un des moyens pragmatiques d'assurer le développement de l'accession sociale à la propriété, pour les classes moyennes comme pour les plus modestes, tout en sanctuarisant les aides publiques investies dans l'habitat.

Nous avons d'ailleurs toujours défendu l'accession sociale à la propriété, prêchant ici parfois dans le désert. Quand une mesure est bonne, nous avons le courage de l'exprimer, nous le disons clairement. Après tout, en contrepartie, nous ne nous privons pas de dénoncer celles qui sont néfastes comme nous avons eu l'occasion de le faire ce matin.

Il est ainsi évident que ce projet de délibération tranche radicalement avec le reste de la politique du logement et que nous ne pouvons que nous féliciter et peut-être rêver naïvement d'un tournant, peut-être d'une conversion d'ailleurs plus large au principe de développement de l'accession sociale à la propriété. L'avenir le dira. L'exposé des motifs du présent projet de délibération le dit d'ailleurs très bien : "les mesures prises jusqu'alors, je cite, peinent à répondre aux objectifs de développement d'une offre suffisante de logements en accession abordable". Cher Ian BROSSAT, merci de le reconnaître. Comme le dit la formule, faute avouée est à moitié pardonnée.

Cela étant dit, trêve de satisfecit. Pour en revenir au sujet de l'O.F.S., si nous approuvons la mise en place de ce dispositif, notre soutien reste circonstancié et exigeant. A ce titre, laissez-moi apporter quelques réserves et interrogations. Nous avons une présentation plus complète en 5e Commission, mais comme le projet de délibération ne reprend pas un certain nombre de réserves ou de questionnements, merci de bien vouloir y répondre.

D'abord, le dispositif a pour vocation de permettre l'accession à la propriété des classes moyennes, à condition que celles-ci répondent à un critère de ressources. Or, vous nous appelez à voter ce projet de délibération sans nous fournir d'information sur le barème employé. Cher Ian BROSSAT, qu'en est-il ? Dans la presse, vous avez évoqué le plafond correspondant peu ou prou à 6.000 euros par mois sur le modèle de ce qui se fait dans les H.L.M. Cette limite n'est-elle pas un frein au plein fonctionnement du dispositif, notamment dans une ville ou le coût de la vie et les revenus sont autrement plus élevés que dans la plupart des autres communes françaises, à commencer par Lille, première commune à s'être dotée d'un O.F.S ?

L'enjeu de l'efficacité du dispositif est proprement crucial. Il ne sert à rien de donner l'illusion d'agir quand en réalité on s'en tient au strict minimum. Aussi, permettez-moi de m'interroger sur le budget de l'organisme, avoisinant les 10 millions d'euros, et une fois encore comme révélé dans la presse, sans qu'il n'en soit fait mention dans le texte du projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui. Certes, vous indiquez que ce chiffre augmentera au fur et à mesure que le dispositif montera en puissance. Or quel est le calendrier, quelle est l'ampleur voulue pour le projet, quelles sont ses perspectives d'évolution ?

La proposition du groupe Ecologiste, dont le présent projet de délibération est l'émanation directe, axe son argumentaire principal sur l'impact de la stabilisation des prix du foncier qu'aurait sur l'ensemble du logement parisien la création de l'O.F.S., tel que cela a été dit et rappelé tout à l'heure.

Pourtant, force est de constater que ces ambitions se trouvent largement obérées par les contraintes que vous avez choisi de leur assortir, voire par ce qui ressemble parfois à un manque de vision à plus long terme. A l'heure actuelle, il est difficile d'imaginer que, flanqué d'un critère de ressources très restrictif et d'un maigre budget à l'échelle parisienne, l'organisme puisse transformer réellement le marché immobilier de la Capitale, que ce soit en matière de

tarif ou de pratique. En clair, Monsieur l'Adjoint au Maire, voici des éléments méritant éclaircissements, que, je sais, vous saurez nous apporter.

Enfin, une dernière observation. Vous nous dites que ce dispositif changera en temps voulu d'échelle afin de couvrir tout l'espace métropolitain. Or, il devient chaque jour plus évident que la question du logement doit s'envisager à l'échelle de la M.G.P., le territoire parisien connaissant un très fort état de densité, ses réserves foncières une réduction constante et certains secteurs de grave déficit en espaces verts.

En conséquence, n'aurait-il pas été plus pertinent de mettre d'entrée en œuvre ce mode de production au-delà des seules frontières parisiennes ? Sans doute serait-ce là la condition de la pleine efficacité du dispositif comme de la réelle intégration de la Ville de Paris dans son environnement en matière de logement.

Bien évidemment, je considère que c'est un aspect positif de la politique du logement et nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord je souhaitais sincèrement remercier le groupe Ecologiste de Paris d'être parvenu à faire aboutir cette proposition, une proposition que nous avions nous-mêmes portée en 2008.

L'équivalent de l'O.F.S. a été inventé il y a un peu plus d'un demi-siècle en Inde pour lutter déjà contre la spéculation immobilière, et ce dispositif a également été mis en place à de nombreuses reprises dans les pays anglo-saxons pour favoriser l'accès à la propriété. On dissociait le foncier du bâti et cela n'a jamais posé de problème aux Anglo-Saxons, mais il n'en est pas de même pour nous. Cela tient à notre attachement à la propriété du sol et cela remonte à Napoléon.

Pourtant, cette dissociation est une mesure simple qui offre de véritables perspectives pour les classes moyennes à Paris. L'O.F.S., en tant qu'organisme à but non lucratif, fera l'acquisition de terrains pour y réaliser des logements et jouera le rôle de bailleur social. Le ménage sélectionné par l'O.F.S. sur critères sociaux achètera son logement à un prix abordable puisqu'il ne paiera que l'équivalent des murs et non le terrain. Il remboursera un prêt tout en payant un loyer foncier de faible montant à l'O.F.S. Le ménage pourra vendre son bien à des acheteurs respectant les critères de ressources, évitant ainsi le caractère spéculatif de la vente.

Ce dispositif va indéniablement dans le bon sens. Mais pourquoi avoir attendu si longtemps pour le mettre en place alors qu'il était rendu possible par la loi Alur depuis 2014, loi qui a été améliorée par la loi Macron de 2015 qui en a supprimé les effets d'aubaine ? Peut-être parce que ce dispositif, en permettant aux classes moyennes de renouer avec l'accession à la propriété, va à l'encontre de la politique que vous avez mise en œuvre jusqu'alors.

Dès 2014, la Ville a mené une politique de logement exclusivement tournée vers le logement social, à coup de milliards mais sans pour autant que la situation du logement ne s'améliore pour les Parisiens. 70 % des Parisiens sont aujourd'hui éligibles au logement social, mais combien sont ceux qui ont une chance réelle d'y accéder un jour ? Dans le parc actuel, les P.L.A.-I. ne sont pas suffisamment nombreux pour faire face à la demande. Résultat, les rares nouveaux programmes bénéficient aux plus modestes et comportent très peu de P.L.S. Le gros des milliards est consacré aux conventionnements, qui ne créent pas de logements. Et pendant ce temps-là, vous faites tout pour limiter les surloyers. Résultat, il n'y a plus de parcours locatif social, le parc social est asphyxié et les classes moyennes sont obligées de quitter Paris.

Quant à l'accession à la propriété privée, vous l'avez rendue inaccessible pour les classes moyennes en rendant inopérant le prêt à taux zéro de la Ville de Paris, via la baisse drastique de son montant. Je rappelle que les crédits budgétaires ont été divisés par 10 en 6 ans et en durcissant les critères d'attribution.

Quant au prêt parcours résidentiel qui permettait l'achat d'un logement social, vous y avez mis un terme. Or, sans aide et compte tenu du niveau du prix au mètre carré, il est impossible pour les classes moyennes de réaliser un achat immobilier à Paris intra-muros. Cette tendance à la hausse de l'immobilier, vous l'avez indirectement soutenue en ne prenant pas la mesure de l'"airbnbisation" de certains arrondissements qui a réduit l'offre et fait monter la pression sur les prix. Par l'impossibilité de fait d'entrer dans le parc social et l'impossibilité de fait d'acheter dans la Capitale, il ne reste que deux solutions : s'entasser dans des logements inadaptés ou quitter la Capitale.

L'O.F.S., dès lors, va dans le bon sens mais ne pourra seul, en l'état, inverser la tendance. C'est la raison pour laquelle nous vous avons fait deux propositions pour que son action soit renforcée.

D'abord, penser le dispositif à l'échelle régionale, en nouant un partenariat étroit avec l'Etablissement foncier public d'Ile-de-France, car si le mécanisme fonctionne à Paris, il serait utile de l'adosser à l'outil régional de préemption des terrains, pour démultiplier son effet.

Ensuite, élargir le dispositif à l'ancien. Aujourd'hui, l'intervention de l'O.F.S. n'est envisagée que pour des constructions neuves, dont on sait combien elles sont rares. Nous vous avons proposé, dans un abonnement, d'y ajouter les achats d'immobiliers anciens pour les faire entrer dans le dispositif et élargir ainsi le dispositif et son nombre de bénéficiaires.

Vous avez repris cette proposition dans un vœu bis, nous vous en remercions.

Compte tenu de nos divergences de vue sur le prêt Paris logement, nous vous serions extrêmement reconnaissants de supprimer l'alinéa 5 de ce vœu n° 110 bis. Si c'était le cas, nous serions ravis de le voter.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Cécile DUFLOT est à l'honneur de ce Conseil, puisque c'est une deuxième mesure après celle de l'encadrement du loyer, qui va être votée par notre Assemblée. N'oublions pas que ces deux mesures viennent de la loi Alur portée par Cécile DUFLOT, Ministre du logement.

L'O.F.S. : depuis longtemps les écologistes à Paris s'alarment de l'augmentation continue des prix de vente des appartements neufs ou anciens qui font de Paris l'une des villes les plus chères au monde. Car le marché de l'immobilier parisien est marqué par une spéculation effrénée alimentée par des capitaux internationaux, notamment suite au Brexit.

Aujourd'hui, Paris concentre le patrimoine des 5 % les plus riches de France, mais aussi atteint des taux de pauvreté à plus de 20 % dans le nord-est parisien.

Paris est devenue une ville victime de son statut de poule aux œufs d'or, son sol est tellement rentable qu'il est l'objet d'une spéculation folle qui rend captive sa valeur. Nous sommes face à une bulle spéculative que nous devons attaquer.

Pour ce qui concerne la Ville, si la fiscalité immobilière apporte des recettes conséquentes à notre Municipalité, elle nous met aussi en difficulté. Produire du logement social revient très cher, et produire des logements privés à coût abordable est devenu impossible avec une moyenne à 10.000 euros le mètre carré.

Tout cela induit une spéculation mécanique, contraire à l'intérêt général qui alimente la rente foncière pour une minorité de personnes et rend toujours plus difficile notre ambition de maintenir les classes populaires et moyennes à Paris.

Voilà pourquoi les Ecologistes martèlent depuis des années qu'il est urgent de réguler fortement le marché privé. Plusieurs outils permettent cela, nous avons eu maintes fois l'occasion ici de les énumérer. Je citerai l'encadrement des loyers déjà défendu par mon collègue David BELLIARD. Je peux citer la remise sur le marché des résidences secondaires, la lutte contre la vacance des logements et leur réquisition, ou encore la meilleure régulation des plateformes de meublés touristiques.

Mais pour réguler le marché de l'immobilier, il est surtout nécessaire de récupérer la rente foncière, c'est-à-dire de reprendre la main sur le foncier, car la question est bien : à qui profite la rente foncière ?

Notre réponse est qu'elle doit retourner au bien commun. Il nous manquait jusqu'à présent encore des outils pour agir, mener une politique de logements privés abordables, qu'ils soient locatifs ou en accession.

Concernant l'accession, les dispositifs précédents qui consistaient à subventionner l'accession sociale à la propriété ne répondaient pas aux besoins de Paris, car une fois vendus les biens repartaient sur le marché. C'étaient donc des aides à fonds perdus pour les collectivités qui alimentaient les spéculations.

C'est pourquoi, au Conseil d'avril 2017, nous avons utilisé notre niche pour faire acter la création d'un office foncier solidaire. Cette demande s'inscrivait dans la continuité des recommandations de la M.I.E. sur la politique immobilière de la ville en 2013 et du vœu de notre groupe adopté en 2014 relatif au dispositif de gestion du foncier.

A cette époque, le décret d'application de l'O.F.S. n'existait pas. C'est pour cela que cela n'a pas été mis en place tout de suite.

Cet outil était inspiré par des organismes américains connus sous le nom de "communauty land trust", qui ont opté pour une démarchandisation du foncier couplée à une restriction conventionnelle des droits du propriétaire sur son logement.

Selon ce modèle, une limitation librement consentie des plus-values au moment des reventes garantit l'accessibilité permanente des unités de logement aux ménages à faibles revenus.

Après près de 30 ans d'exercice, leur bilan démontre l'efficacité d'un usage du foncier social, vecteur de solidarité dans l'accès au logement, notamment dans une ville comme Chicago. A Paris, nous y voici. La Ville de Paris est sur le point de se doter d'un O.F.S., d'un outil au service de l'intérêt général sans but lucratif, qui acquiert et conserve du foncier bâti ou non, dans une logique anti-spéculative pour produire du logement abordable. Sa mission : pérenniser l'accession abordable à la propriété, répond parfaitement aux besoins de Paris.

Cet outil est jeune et est seulement une partie de la réponse à toutes les difficultés. Mais fort du long bilan de son cousin américain, nous avons la conviction qu'il doit prendre toute sa place dans notre politique d'habitat.

Notre nouvel O.F.S. devra être le nouvel outil dans la lutte difficile contre la spéculation. Nous allons devoir mobiliser tous les leviers à notre disposition et innover. Nous en avons déjà parlé.

Nous voulons que l'O.F.S. parisien mène une politique ambitieuse sur tout le territoire avec une trajectoire de municipalisation des sols. Pour cela, nous sommes réalistes, il lui faudra des fonds importants. C'est pourquoi nous avons demandé, dans le cadre du budget, que l'argent des D.M.T.O. serve à financer ce nouvel outil. C'était symbolique, mais cela illustre bien l'enjeu. Les fonds issus de la rente foncière doivent aller dans des dispositifs contrant l'accaparement de cette rente par des intérêts privés.

Notre amendement budgétaire proposait une source de financement de l'O.F.S., il y en a d'autres. L'O.F.S sera un G.I.P., il pourra donc recevoir des subventions, des dons et legs et également contracter des emprunts. Tous ces leviers seront activés, notamment le dernier, puisqu'il nous permettra d'acheter plus facilement. Car cet O.F.S. doit être ambitieux en termes d'ancrage dans la politique du logement parisien. A chaque opportunité foncière, nous devons désormais nous poser la question de savoir si la prise en charge de l'O.F.S. est pertinente.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'amendement de Maud GATEL sur le fait de pouvoir étendre à l'achat dans le privé et pas uniquement sur les constructions neuves.

Nous souhaitons que chaque opportunité foncière à venir soit systématiquement étudiée par l'O.F.S. C'est le sens du vœu porté par l'Exécutif que nous voterons.

Je suis heureux, mes chers collègues, de constater l'unanimité de cet hémicycle sur ce sujet, qui contribue à réconcilier les groupes de tout bord, faisons de cet outil un outil ambitieux au service des Parisiens et Parisiennes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Roger MADEC, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Roger MADEC. - Alors que le marché du logement à Paris tend à exclure de plus en plus de ménages, la Ville de Paris s'est engagée, à partir de 2001, avec beaucoup de détermination, dans une politique publique d'intervention sur le fonctionnement du marché de l'habitat, en faveur des ménages modestes, mais aussi des classes moyennes.

Concrètement, en dépit d'évidentes contraintes physiques et financières, l'objectif de la Ville est de préserver la mixité sociale à Paris en développant le parc locatif immobilier et les nombreux projets de délibération adoptés dans cette séance en témoignent, en facilitant l'accès au logement aux plus démunis et en permettant d'adapter l'offre aux classes moyennes.

Entre 2001 et 2007, rappelons-le, je pense que ces chiffres sont à souligner, ce sont 98.227 logements sociaux qui ont été financés sur le territoire de la capitale. La nouvelle convention de délégation de compétence signée en juin 2017 pour la période 2017 - 2022 fixe un objectif de production de 7.100 logements locatifs par an.

Pour autant, face à la gravité de la crise de l'habitat métropolitain qui perdure et ses conséquences sociales, Paris doit poursuivre ses efforts en faveur des ménages les plus modestes mais aussi des classes moyennes.

Alors que nous sommes confrontés à une véritable fuite de ces classes moyennes qui souhaitent, pour un certain nombre d'entre elles, comme 80 % des Français, acquérir un logement, elles franchissent hélas le périphérique, car sur certaines communes en plein développement, le prix au mètre carré est bien moindre qu'à Paris.

Il est donc nécessaire que nous adaptions notre politique du logement afin de maintenir cette catégorie de la population dans la capitale.

Je voudrais saluer la création d'un office foncier solidaire à Paris. C'est un outil performant, novateur, qui existe sous d'autres formes dans les pays anglo-saxons, en déconnectant la propriété du sol et des murs. Ainsi, cela permettra de sortir des opérations de logement à des prix abordables pour un certain nombre de Parisiens.

Sous condition de ressources, et c'est une mesure de justice sociale, l'acheteur accèdera à la propriété pour une durée déterminée, en contrepartie du coût d'acquisition et du paiement d'une redevance.

Ces propriétaires acquièrent des droits réels immobiliers, le bail réel et solidaire géré avec l'O.F.S. garantit aussi la non-spéculation.

Je rappelle qu'avant 2001, Paris avait lancé des opérations d'accession sociale à la propriété, et on a pu le voir, des mesures spéculatives, ce qui était anormal.

Le bail permettra de contrôler la revente et d'assurer la pérennité, puisqu'il sera transmissible par héritage également. C'est un outil qui va dans le bon sens. Je pense qu'il faudra accélérer, parce que vouloir acquérir un logement, c'est aussi une réalité. Cela permettra aussi peut-être une fluidité dans le parc social. On trouve encore des locataires dans le parc social qui pourraient sans doute acquérir un logement à un prix abordable. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Enfin un projet de délibération qui devrait faire l'unanimité de notre Conseil, puisque cet outil, l'Organisme foncier solidaire, présenté par l'Etat lui-même comme un nouveau dispositif au service de l'accession sociale à la propriété, en est l'objet.

La politique du logement à Paris n'a jamais été dogmatique, comme nous l'avons souvent entendu dans cet hémicycle, mais simplement le pragmatisme d'utiliser l'ensemble des moyens juridiques et légaux pour un seul but : permettre à toutes les Parisiennes et les Parisiens de vivre à Paris.

Aujourd'hui, ce dispositif reposant sur la dissociation de la propriété du bâti et du foncier permet de neutraliser ou d'abaisser le prix du foncier, en particulier dans les zones tendues où le prix du foncier peut représenter 30 % à 40 % du prix d'achat d'un logement. Les ménages aux revenus modestes peuvent ainsi devenir propriétaires et même à des prix un peu plus raisonnables, environ 5.000 euros du mètre carré. Rappelons qu'aujourd'hui la plupart des logements privés à Paris sont vendus à plus de 10.000 euros du mètre carré.

L'Office sera d'abord un outil de lutte contre la spéculation immobilière, en restant propriétaire du foncier à long terme. Petite révolution, il permet de créer une alternative à la propriété privée du sol et à l'appropriation individuelle de la ressource foncière sous forme de rente ou de plus-value, sources d'inflation des prix de l'immobilier.

L'O.F.S., c'est mettre en commun le foncier, faire du territoire parisien le bien commun des Parisiennes et des Parisiens, puisqu'à travers un bail réel solidaire, les propriétaires du logement deviennent alors locataires du foncier public, qu'ils soient opérateurs particuliers, bailleurs ou sociétés. Surtout, l'O.F.S., c'est faire advenir un outil au service du logement des classes moyennes. Cet outil innovant sera complémentaire de notre politique très ambitieuse de création de logements sociaux. Nous voyons, de nouveau aujourd'hui, que les efforts de notre Ville en matière de logement sont à l'échelle des métropoles mondiales. Tant inédit qu'exceptionnel.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame Valérie MONTANDON, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe a soutenu favorablement, dès le départ, l'initiative de la création de l'Organisme foncier solidaire. Je rends d'ailleurs hommage au groupe Ecologiste d'avoir réussi à insuffler dans cette mandature un début d'accession sociale à la propriété, parce qu'il est vrai que cette mandature manque énormément d'accession sociale à la propriété, comme la précédente d'ailleurs. Je déplore que ce qui a été fait avant 2001, qui consistait à ce que les locataires du parc social puissent acquérir leur logement, ait été totalement abandonné depuis par idéologie. Cela permettait notamment une mixité sociale et à des familles de devenir propriétaires de leur logement.

En ce qui concerne le projet de délibération, je voulais tout d'abord revenir sur les déclarations de l'adjoint en charge du logement, cher Ian BROSSAT, les annonces récentes faites dans la presse. Je cite : "L'O.F.S. permettra aux classes moyennes d'accéder à la propriété à un prix deux à trois fois en-dessous du prix du marché", et aussi : "qu'un critère de ressources proche du barème HLM est prévu pour les acquéreurs". Il se trouve que, dans ce projet de délibération, il y a un manquement. Il n'y a pas explicitement les modalités d'application du bail réel solidaire en termes de plafond de ressources, pour accéder au dispositif qui est mis en œuvre dans cet O.F.S.

C'est pour cela que notre groupe vous propose d'être très concret et d'ajouter deux articles. Le premier, qui vise à ce que les statuts constitutifs du groupement d'intérêt général portant création de l'O.F.S. soient élaborés dans le cadre du comité de pilotage existant de l'O.F.S., composé des représentants des groupes politiques, auxquels sont associés les maires d'arrondissement ou leurs représentants, notamment pour définir les critères d'attribution des futurs accédants à la propriété. Le deuxième, qui mentionne que les critères des plafonds de ressources des futurs acquéreurs sont précisés pour correspondre aux catégories de financements permettant l'accès des classes moyennes au bail réel solidaire.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Yves CONTASSOT, vous avez la parole, pour le groupe EGCP.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le coût du logement à Paris est une difficulté majeure rencontrée par les Parisiennes et les Parisiens qui souhaitent pouvoir se loger à Paris sans y consacrer une part de plus en plus importante de leurs revenus. La spéculation immobilière n'a pas de limite. Cela se traduit par une quasi-impossibilité d'acquérir un logement pour les primo-accédants qui ne disposent pas d'un héritage. Certes, cela a un impact positif sur les recettes de la Ville au travers des fameux D.M.T.O. - droits de mutation à titre onéreux -, qui ont presque triplé depuis 2001, avec un accroissement de près d'un milliard d'euros.

Pour la plupart des familles, le choix se résume à une alternative simple : arriver à bénéficier d'un logement social ou quitter Paris. Grâce à la loi ALUR, portée par Cécile DUFLOT, la création d'un Office foncier solidaire va permettre aux familles modestes de sortir de cette alternative, en leur permettant d'être propriétaires de leur logement sans participer à la spéculation.

A ce stade, je voudrais également remercier Galla BRIDIER, qui a initié la réflexion de la Ville et permis d'arriver aujourd'hui à ce projet de délibération.

La création d'un Office foncier solidaire va enfin faire avancer un point essentiel qui consiste à dissocier le foncier du bâti. Méthode qui devrait d'ailleurs être retenue pour bien des projets, notamment à chaque fois que la Ville réalise une opération urbaine ou quand elle utilise son droit de préemption. Nous ne comprenons pas pourquoi ce principe resterait l'apanage de la seule accession sociale et pas une règle plus générale, ce qui mettrait un coup d'arrêt certain à la spéculation immobilière.

J'entends les pseudo-arguments de la droite et des macronistes - comme s'ils étaient différents - prétendant qu'il vaudrait mieux vendre les logements sociaux plutôt que de favoriser le logement de plus de familles, en utilisant à la fois la location et l'accession sociale. C'est la vieille rengaine contre les locataires au profit des seuls propriétaires.

Cette création, pour être efficace, devra s'accompagner d'une dotation financière suffisante pour que l'O.F.S. ait les moyens d'une politique ambitieuse et pas simplement symbolique. C'est le sens du vœu que nous avons déposé. Nous souhaitons qu'une part des recettes de la spéculation immobilière, les D.M.T.O., soit affectée à l'O.F.S. pour acquérir le plus de biens possible, non pas affectée au sens juridique mais au sens politique. J'ajoute que cela ne doit en aucune façon se traduire par une diminution du compte foncier destiné à la création de logements sociaux, mais au contraire venir abonder le compte foncier.

Le vœu de l'Exécutif n'est pas précis sur ce point. Nous souhaitons que cela soit clarifié, car rien ne serait pire que d'être contraint d'arbitrer entre les deux modes de financement. C'est pourquoi nous suggérons que le vœu de l'Exécutif retienne cette formulation : "La Ville dote financièrement l'O.F.S. à hauteur des opportunités financières identifiées en complément des sommes déjà affectées au logement social".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Le Conseil de Paris va donc créer cet Organisme foncier solidaire à la Ville de Paris. C'est une bonne chose. Il s'agit de créer un Office foncier solidaire sous la forme d'un groupe d'intérêt public qui associe des bailleurs sociaux, pour contracter les premiers baux fin 2019. Par la suite, ce G.I.P. pourra aussi se déployer à l'échelle métropolitaine. Ces organismes fonciers solidaires, et le bail réel solidaire, ont été créés dans le cadre de la loi Alur de 2014 et permettent de mettre en place un dispositif anti-spéculation qui peut faciliter l'accès à la propriété ou à la location des ménages modestes, avec un mécanisme qui sépare la propriété du foncier, le terrain, et du bâti, le logement.

Il faut savoir que ce modèle s'est inspiré des "committees and trusts" américains, initiés notamment par Bernie SANDERS dans les années 1980. Les O.F.S. sont des personnes morales, de droit public ou privé, à but non lucratif, agréés par le Préfet, et ayant vocation à acquérir ou gérer du foncier et du bâti dans le cadre de ces baux. Ces B.R.S. - baux réels solidaires - sont mis à profit pour l'accession à la propriété. Cette dissociation entre le bâti et le foncier va permettre à l'occupant, le propriétaire du logement, de bénéficier de droits réels sur son bien, y compris des droits de mutation - vente, donation, succession -, et à l'O.F.S. d'encadrer les conditions de mutation, le prix de vente et le revenu de l'acquéreur étant plafonnés pour bien garantir un caractère anti-spéculatif du dispositif. Donc, tout cela, selon moi, va dans le bon sens.

Maintenant, il reste quand même des questions. Dans les questions qui se posent, notamment vu le manque de foncier à Paris, la Ville de Paris peut se doter d'un dispositif anti-spéculatif sur ce foncier. Mais si dans le même temps elle sacrifie des emprises foncières qu'elle peut avoir dans différents projets que j'ai pu critiquer précédemment du type "Réinventer Paris", si on vend notre foncier, on a un peu du mal à voir comment cet Organisme foncier solidaire va pouvoir fonctionner.

La vraie question, une fois qu'on aura voté ce projet de délibération, c'est quelle va être la dotation financière de cet O.F.S. ? Et surtout, est-ce que la dotation financière de cet O.F.S. va se faire au détriment du logement social ? Je continue à penser que nous devrions avoir un plus grand recours à l'emprunt et que nous devrions nous permettre de bien plus investir dans le logement social, et surtout, dans le logement social par le biais de la préemption et non pas de la construction, pour lier la lutte contre la gentrification avec la nécessaire prise en compte du refus de l'hyper-densification.

Mais si l'accès à la propriété et l'abondement de ce compte foncier se font par un transfert de crédits du logement social vers ce compte foncier, on marcherait là sur la tête : on serait dans une mise en concurrence entre cette forme d'accès à la propriété anti-spéculative et la question de l'accès au logement.

Pour ma part, je n'estime pas que ce soit un modèle absolument à suivre de contribuer à l'accès à la propriété. D'ailleurs, je souhaite aussi que cet organisme de foncier solidaire, qui distingue le foncier du bâti, puisse aussi permettre d'être au service de la location et pas simplement de l'action à la propriété. Néanmoins, une fois que j'ai dit tout cela, je voterai bien évidemment pour ce projet de délibération.

En dernière chose, sur le statut de G.I.P., la Ville de Paris est libre du choix du statut juridique de son O.F.S. Le G.I.P. permet d'associer véritablement les propriétaires mais cela ne leur permet pas de les associer autant à la gouvernance que si on avait choisi le modèle de la S.C.I.C.

Je pense que l'on a raté le coche et que l'on aurait pu très bien choisir un modèle de société coopérative d'intérêt collectif, comme l'a fait par exemple la "COOP'HLM" pour son O.F.S. - cela existe aussi - pour associer bien plus les propriétaires. Peut-être par la suite le débat pourra avoir lieu sur ce point mais je pense que c'est un coche raté et c'est dommage.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà un projet de délibération relatif au logement qui manifestement sera adopté à l'unanimité et j'en suis très heureux. C'est un beau projet de délibération et je voudrais tout de suite remercier le groupe des écologistes de Paris, qui nous a suggéré cette possibilité très tôt dans la mandature, et c'est effectivement une très bonne chose.

Je voudrais remercier aussi les équipes de Bernie SANDERS - cela a été dit dans le débat - qui sont venus nous voir, il y a quelques années maintenant, en portant témoignage de ce qu'ils avaient réalisé aux Etats-Unis grâce à ces organismes de foncier solidaire.

Très concrètement, cela va nous permettre de faire de l'accession à la propriété à des prix deux à trois fois inférieurs au prix du marché, grâce à cette dissociation du foncier et du bâti. C'est donc une excellente nouvelle et une excellente chose. C'est aussi une réponse à un besoin exprimé par de nombreux Parisiens.

Je voudrais d'emblée répondre à deux remarques qui nous ont été faites pendant le débat, avant de répondre à un certain nombre de questions précises relatives au dispositif.

Première remarque que j'ai entendue : pourquoi est-ce si tard ? Je crois que c'est vous, Madame Maud GATEL, qui nous avez posé la question : pourquoi est-ce que nous avons tant attendu pour mettre en place cet organisme de foncier solidaire ? Vous nous disiez : pourquoi ne l'avez-vous pas fait dès 2014 ou 2015 ? C'est pour une raison très simple qui est que le décret d'application date de mai 2017. Nous ne pouvions donc pas le mettre en place ni en 2014, ni en 2015, ni en 2016. Il a fallu attendre que le décret d'application soit publié. Dès lors qu'il a été publié, nous avons mis en place un groupe de travail et c'est exactement ce que nous faisons aujourd'hui. Nous l'avons donc fait dans les délais qui nous étaient imposés, d'une certaine manière.

Deuxièmement, vous dites que c'est un virage dans la politique du logement de la Ville de Paris. Eh non ! Nous ne sommes contraints à aucun virage parce que c'est un dispositif qui entre totalement en cohérence avec ce que nous faisons par ailleurs. Il y a un fil directeur dans la politique que nous menons en matière de logement : c'est la lutte contre la spéculation immobilière ; c'est la conviction que si on laisse le marché seul agir en matière de logement, les familles modestes et les classes moyennes en seront les victimes. Donc tous nos dispositifs s'inscrivent dans cette cohérence : le logement social, la transformation d'immeubles de bureaux en logements, l'encadrement des loyers, l'encadrement des meublés touristiques, et maintenant l'organisme de foncier solidaire. Tout cela est parfaitement cohérent et n'y voyez donc aucun virage.

Pour répondre très précisément à certaines questions qui ont été posées, sur les statuts de l'organisme de foncier solidaire, il convient de préciser quelques éléments. Les statuts seront bien évidemment discutés en associant les groupes politiques et les mairies d'arrondissement, je m'y engage.

Par ailleurs seront également précisés les plafonds de ressource des ménages éligibles. Je suis favorable à des plafonds de ressources qui soient ceux du P.L.S. Je vous rappelle que le P.L.S. pour un couple avec deux enfants, c'est 6.000 euros de revenus mensuels ; c'est donc relativement élevé et c'est bien une cible de classe moyenne.

Concernant la possibilité pour l'O.F.S. d'intervenir dans le cadre de réhabilitations - je crois que ce sont les écologistes qui m'ont posé la question -, je serai très clair aussi en disant que rien ne s'y oppose. En revanche, une précision technique : cette intervention n'est juridiquement faisable que si l'immeuble est vide. Je ne vois sinon aucune contre-indication à le préciser, tel que le formule le groupe UDI-MODEM.

Enfin, troisième question sur les moyens financiers de l'O.F.S., la Ville dotera bien sûr financièrement l'O.F.S. à hauteur des opportunités foncières identifiées. Il y en aura et déjà un certain nombre d'opportunités foncières ont été identifiées, je pense notamment au 18e arrondissement sur le terrain Chapelle qui appartient aujourd'hui à la S.N.C.F.

Pour ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, le groupe UDI-MODEM nous a demandé d'enlever un considérant et a conditionné son vote ce qu'on l'enlève. Je suis évidemment d'accord avec cette demande. Cela nous permettra de continuer dans une logique parfaitement consensuelle ; ce n'est pas si fréquent en matière de logement et je l'apprécie à sa juste valeur.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu de l'Exécutif n° 110 bis vise à répondre aux amendements n° 108, n° 109 et au vœu n° 110.

L'amendement n° 108 du groupe les Républicains est-il maintenu ?

Non, il est retiré. Je vous remercie.

L'amendement n° 109 du groupe UDI-MODEM est-il retiré ? Oui.

Merci.

Le vœu n° 110 du groupe "Génération.s" est-il retiré ?

M. Yves CONTASSOT. - Nous avons demandé que le dernier alinéa du vœu de l'Exécutif soit modifié et je n'ai pas cru entendre, mais peut-être ai-je mal écouté, la réponse de Ian BROSSAT.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Un amendement oral au vœu n° 110 bis de l'Exécutif, est-ce cela ? D'accord.

Dans ces conditions, le vœu n° 110 est retiré. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 110 bis amendé, déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté. (2018, V. 640).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 361.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 361).

Je vous remercie.

2018 DLH 377 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 12e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (928.513 euros).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurité de la résidence Erard-Charenton.

2018 DLH 379 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 14e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (791.918 euros).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien du parc social.

2018 DLH 385 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 20e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (2.534.769 euros).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la participation des locataires et des associations.

Vœu déposé par l'Exécutif.

2018 DLH 380 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 15e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (1.171.149 euros).

2018 DLH 383 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 18e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (2.347.939 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - L'ordre du jour prévoit à ce moment-là l'examen en bloc de 5 projets de délibération, 3 vœux et 1 vœu de l'Exécutif. Il nous reste 12 minutes avant la fermeture. Il y a 7 inscrits. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que l'on puisse laisser cela pour la suite et passer directement au projet de délibération DLH 394 : Convention d'occupation du domaine avec des associations pour l'hébergement de personnes en situation de rue en période hivernale - fixation de redevance et versement de subvention en nature.

Sinon, nous ne pourrons pas finir l'examen de ce bloc avant la fin.

Tous les intervenants sur le projet de délibération DLH 394 sont présents, je précise. Donc, ce n'est pas problématique de l'avancer maintenant. Cela vous va ?

Ils ne sont pas prêts ? D'accord.

Dans ces conditions, nous allons commencer…

Les intervenants ne souhaitent pas commencer dès maintenant.

Nous allons entamer l'examen en bloc des projets de délibération DLH 377, 379, 385, 380 et 383, qui concernent des dispositifs "Réparer et embellir" dans les 12e, 14e, 20e, 15e et 18e arrondissements, ainsi que les trois vœux rattachés et le vœu de l'Exécutif.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, ce projet de délibération tombe à pic puisqu'il est débattu en même temps que le budget. Je voulais faire un parallèle entre la capitalisation des loyers, que nous avons eue l'occasion de mentionner tout à l'heure lors d'un débat, qui rapporte encore 155 millions d'euros pour combler le trou du budget, et de notre côté, ce projet de délibération d'un montant de 14,5 millions d'euros qui a pour objet, en effet, de faire des rénovations dans le parc social.

Je voulais souligner cette hypocrisie qui, à ce même Conseil, cumule, d'un côté, cette capitalisation des loyers pour le montant de 155 millions d'euros, et d'un autre côté, 14,5 millions d'euros, soit à peine 10 % du montant. Dans ce même Conseil de Paris, finalement, lors du vote du budget, vous compromettez la qualité de vie des locataires que vous prétendez, par ailleurs, vouloir défendre à travers ce projet de délibération.

Cette parenthèse étant fermée, je voulais souligner l'importance de protéger aussi ce qui a été "Réparer et embellir". En effet, ce projet de délibération traite de rénovation et d'embellissement. Mais voilà, il se trouve aussi qu'il y a des résidences dans le logement social où la dégradation a lieu alors que les rénovations n'ont pas encore été totalement terminées.

Je prends pour exemple la résidence Erard-Charenton, très illustratrice de cette situation. D'un côté, il y a un large projet de rénovation, de l'autre, au fur et à mesure que la rénovation est effectuée, il y a des dégradations en raison d'un manque de sécurité, notamment à l'accès à la résidence et à ses parties communes.

Cambriolages, agressions, vols à l'arraché, intrusions, squats, deals, multiples incivilités, non-respect du règlement intérieur, tout ceci est le lot quotidien des locataires dont le cadre de vie se dégrade.

C'est pour cela que j'ai déposé un vœu pour faire en sorte que l'enveloppe soit aussi destinée, en concertation avec les locataires, à des projets de sécurisation des résidences de logements sociaux, et aussi à l'installation d'une enveloppe pour le déploiement de la vidéo-protection. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne se passe pas une semaine sans que, dans le 14e, des habitants m'interpellent sur la situation de leur logement social : défaut d'entretien, manque d'équipements de sécurité, réparations urgentes non faites, problèmes d'ascenseur, de sécurité, présence de gardiens insuffisante, etc.

Quand les bailleurs répondent, c'est très souvent par la négative ou en invoquant le manque de moyens. Le parc social à Paris est mal entretenu, ce n'est pas seulement moi qui le dis, ce sont les locataires eux-mêmes, et vous le savez bien.

Nous avons malheureusement du mal à avoir une vision globale, chiffrée et concrète. En effet, le bleu budgétaire logement a été supprimé depuis deux ans, ce qui est surprenant pour une politique que vous avez affichée comme prioritaire. Ne pourriez-vous pas le rétablir pour notre meilleure information et celle des Parisiennes et Parisiens ?

Avec ce projet de délibération vous proposez de subventionner des opérations de rénovation effectuées par les bailleurs à hauteur de 14,5 millions pour l'ensemble de Paris. C'est une goutte d'eau par rapport aux besoins. Dans le 14e, cela correspond à une subvention de 42 euros par logement, et donc, à des travaux de l'ordre de 84 euros par logement. C'est dérisoire : vingt-huit adresses concernées dans le 14e, alors qu'il y a 18.000 logements sociaux. C'est insensé.

Une dernière observation sur le 14e, nous représentons 6,3 % de la population parisienne. Avec 26 % de logements sociaux, mon arrondissement fait partie des quatre arrondissements non déficitaires en logements sociaux. Nous devrions donc recevoir nettement plus que les 6 % des subventions, alors que nous n'en aurons qu'autour de 5 pour cette mini-dotation.

Vous me direz que les bailleurs ont des moyens insuffisants, car l'Etat ponctionne leur trésorerie, et c'est vrai. Mais vous aussi, et largement. Les 155 millions d'euros, auxquels Valérie a fait référence, que vous leur subtilisez cette année pour leur en rendre seulement 14,5 millions, ne seraient-ils pas mieux utilisés à rénover les logements ?

Les locataires des logements sociaux sont des locataires comme les autres, et ils doivent être traités comme tels. C'est pourquoi par notre vœu nous demandons plusieurs choses.

Que les maires d'arrondissement puissent signaler de nouvelles adresses d'immeubles à rénover et que l'enveloppe soit, le cas échéant, ajustée.

Que les représentants de la Ville, dans les conseils des bailleurs, fassent valoir la priorité à la rénovation.

Que les bailleurs s'engagent à augmenter le nombre de gardiens et qu'ils adressent à tous les conseillers de Paris un document de bilan et de programmation des rénovations dans leur arrondissement.

Enfin, que nous ayons un débat sur ce sujet, sur l'état des logements sociaux et de leur nécessaire rénovation au premier semestre.

Il me semble que toutes nos propositions sont acceptables par tous les groupes politiques et que le voter à l'unanimité serait dans l'intérêt collectif des locataires, partout à Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Virginie DASPET, pour le groupe EGCP.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Déjà, un premier mot de remerciement pour toute cette série de projets de délibération relatifs au programme "Réparer et embellir". Ce sont évidemment des projet de délibération qui vont dans le bon sens, qui s'inscrivent au cœur du quotidien des locataires des logements sociaux. Pour moi, ils font tout à fait écho à ce qui a été engagé également avec le budget participatif des bailleurs sociaux.

Simplement, on a déposé un vœu pour essayer de préciser un peu les choses, notamment que les locataires, à travers leurs amicales ou associations, quand elles existent en central ou en local, soient associés, en particulier à la programmation mais aussi à la qualité de ces travaux, à leur nature plus exactement. Cela nous paraît être un élément important à préciser.

Par ailleurs, lorsque ces travaux sont réalisés, il faudrait autant que possible que soient mises à contribution des entreprises de l'E.S.S., des entreprises d'insertion ou alors des chantiers éducatifs et pédagogiques. Pourquoi ? Cela permet d'aller dans le bon sens du point de vue de l'insertion et parce qu'on sait que c'est beaucoup plus efficace, par exemple quand on rénove un hall d'immeuble, de faire travailler des jeunes du quartier et que c'est beaucoup plus respecté derrière. Ce sont simplement des propositions de bon sens qui, je l'espère, recueilleront l'aval de tous.

Je voulais aussi en profiter pour souligner que nous nous félicitons ensemble de l'implication de nos bailleurs sociaux dans un contexte économique très difficile. C'est un effort supplémentaire qu'on leur demande, les temps sont difficiles et leur capacité d'autofinancement sont très clairement mises en danger par les récentes mesures successives mises en place par le Gouvernement actuel.

Ainsi, vraiment, merci aux bailleurs sociaux et merci au cabinet de M. BROSSAT et à M. BROSSAT lui-même d'engager de cette nouvelle démarche.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Très Bien.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

On ne peut que se réjouir de travaux d'embellissement dans les ensembles de logements sociaux, de l'amélioration du cadre de vie des locataires dans des quartiers souvent dégradés, même si on peut s'interroger. Certains de ces travaux devraient peut-être relever du bon entretien par les bailleurs, comme l'éclairage des halls ou le remplacement des boîtes aux lettres souvent très dégradées ou des revêtements de sol.

Je voudrais me réjouir de toute amélioration des accès des logements sociaux, même s'il est plus agréable et satisfaisant d'arriver dans un immeuble aux parties communes éclairées, propres, où les boîtes aux lettres peuvent encore fermer à clef, où les jardins, s'il y en a, sont bien entretenus. Mais il serait encore plus agréable, encore plus satisfaisant, encore plus normal que ces locataires vivent dans des logements convenablement entretenus, réparés, adaptés, où l'humidité ne pourrit pas les murs, où la désinsectisation - je ne peux jamais le dire - soit efficace, et chasse punaises, cafards ou souris. En effet, les locataires passent beaucoup plus de temps à l'intérieur de leur logement que dans les parties communes.

Il aurait été également judicieux, si ce n'est évident, qu'une concertation ait lieu avec le maire de l'arrondissement, qui reçoit quotidiennement des plaintes des locataires avec des photos édifiantes, comme j'ai déjà pu vous en montrer, Monsieur BROSSAT, et en particulier sur un ensemble du 44-46, boulevard de Grenelle où il y aurait beaucoup de choses à améliorer. J'ajoute également que nombre de candidats refusent souvent un logement, après la visite du logement proposé, à cause de l'état de celui-ci.

L'obligation est faite aux bailleurs d'achever ces travaux d'ici la fin de l'année 2019, condition qui figure dans ce dispositif, juste avant les élections municipales. La Ville souhaiterait-elle cacher la réalité en "ripolinant" les murs, en cachant ainsi toute la misère qui s'accumule derrière ?

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter l'ensemble des travaux de rénovation dans les résidences de logements sociaux. Nous ne pouvons que souscrire à cette opération entreprise par les bailleurs sociaux et que la Ville finance à hauteur de 50 %. Dans le 18e arrondissement, cela représente plus de 2,3 millions d'euros. Plusieurs sortes de travaux sont prévues : l'esthétique, avec des travaux de peinture dans les cages d'escalier et les parties communes, par exemple ; la sécurité, avec la sécurisation des halls, l'installation de portes palières anti-infraction et la pose de caméras de vidéo-protection. J'en suis satisfait car c'est une demande de nombreux locataires que je relaie depuis longtemps. Il faudra d'ailleurs vérifier, en lien avec les associations de locataires, quelles autres résidences en ont besoin.

Je note également la rénovation des ascenseurs, en particulier au 48, rue Ramey et au 87, rue Marcadet, par exemple. Ce sujet est très important. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes très souvent interpellés par des locataires qui se plaignent du mauvais fonctionnement des ascenseurs et, surtout, des délais trop longs pour les réparer lorsqu'ils sont en panne. Il est nécessaire de réduire les délais d'intervention pour éviter que les personnes qui habitent un étage élevé et qui ont des difficultés à se déplacer ne se trouvent bloquées dans leur logement.

Je vous demande également - ce doit être une priorité - d'accélérer la mise en œuvre de ces rénovations. Au rythme où vous les menez, il faudra attendre 2060 pour que la totalité du parc social soit réhabilitée. Attendre 2060 pour que tout soit fait, ce n'est pas satisfaisant : il faut aller plus vite.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà, là encore, un projet de délibération qui, je crois, sera voté à l'unanimité. Nous avons effectivement décidé de lancer ce programme "Réparer et embellir". Pourquoi ? Pour deux raisons.

La première est qu'un certain nombre de nos résidences de logements sociaux méritent effectivement d'être rénovées, notamment dans leurs parties communes, et d'être embellies.

La deuxième raison, c'est que nos bailleurs sociaux, comme d'autres bailleurs français, ont subi une ponction - cela a été dit par Mme CARRÈRE-GÉE tout à l'heure - décidée par le Gouvernement. Il y avait donc un risque très concret que ces travaux de rénovation, pourtant nécessaires, ne soient pas réalisés par nos bailleurs. Nous avons donc mis en place ce dispositif "Réparer et embellir".

J'ajoute évidemment un élément : ce dispositif s'ajoute au Plan Climat que nous mettons en place à Paris qui consiste à rénover environ 4 à 5.000 logements sociaux parisiens chaque année. Simplement, les Plans Climat sont de très grosses opérations de réhabilitation et nous souhaitions ajouter, à ces très grosses opérations, des opérations plus légères qui consistent à embellir les parties communes sans pour autant intervenir dans les appartements. C'est le sens de ce dispositif qui, d'ailleurs, depuis qu'il a été annoncé, a été revu à la hausse. Au départ, de 20 millions d'euros, il est maintenant de presque 30 millions d'euros.

Par ailleurs, je vous annonce, car cela a fait l'objet d'un certain nombre d'interrogations de votre part, que ce dispositif sera reconduit l'année prochaine.

L'idée est bien que les projets de délibération que nous prenons maintenant, que nous décidons maintenant, donnent lieu à des travaux qui soient réalisés au cours de l'année 2019 afin que les locataires voient très vite l'amélioration de leur cadre de vie. Ce sont en tout 450 opérations financées grâce à ces projets de délibération. C'est donc, je crois, une très belle avancée.

Concernant l'ensemble des vœux ou amendements déposés, un vœu de l'Exécutif répond, je crois, à l'ensemble de vos demandes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 113 bis de l'Exécutif vise à répondre aux vœux n°s 111 et 112 du groupe les Républicains et Indépendants et au vœu n° 113 du groupe "Génération.s".

Le vœu n° 111 du groupe les Républicains est-il retiré ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Il est maintenu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est maintenu !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 112 est-il retiré ?

Oui, il est retiré.

Le vœu n° 113 du groupe "Génération.s" est-il retiré ?

Oui, il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 641).

Nous passons au vote des cinq projets de délibération.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 377.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 377).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 379.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 379).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 385.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 385).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 380.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 380).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 383.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 383).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous reprendrons la séance à 14 heures 45 par un point d'actualité en présence de M. le Préfet de police, puis nous finirons la 5e Commission.

La séance est suspendue.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Point d'actualité suite aux manifestations des "Gilets jaunes" à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge par l'État du coût des réparations et de nettoiement suite aux dégradations commises lors des manifestations des 24 novembre et 1er décembre 2018.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sécurité et aux manifestations.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux manifestations des "Gilets jaunes".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la conférence d'organisation a prévu un débat organisé sur la question des manifestations à Paris et nous l'avons donc organisé. Je vous propose d'ouvrir ce débat. Je donnerai ensuite la parole bien sûr à M. le Préfet de police que je remercie d'être avec nous cet après-midi et nous avions convenu de ce temps de débat ensemble. Ensuite, je donnerai la parole à chacune et à chacun.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, j'ai souhaité qu'un débat puisse avoir lieu dans cette Assemblée au sujet des événements qui ont secoué notre ville et notre pays, un débat qui puisse répondre aux urgences posées.

La première est celle de protéger Paris et les Parisiens des violences inacceptables causées par des casseurs. Et avant toute chose, je veux remercier les forces de police, de gendarmerie, les sapeurs-pompiers, l'ensemble des services de secours qui ont protégé les personnes et les biens dans des situations de tension extrême, tout comme je veux remercier tous les manifestants pacifiques et en particulier ceux de la marche pour le climat.

Je veux saluer les services de la Ville de Paris mobilisés de façon exceptionnelle depuis presque un mois et de manière exemplaire pour préparer Paris à ces manifestations et pour réparer les dégradations. Ces samedis sont durs pour tous et je pense aux agents de la DPE, de la DPSP, de la DVD, de la DEVE qui ont une fois de plus montré leur rapidité, leur efficacité et, au-delà, leur engagement pour Paris, pour les Parisiennes et pour les Parisiens.

Je veux souligner l'unité dont nous avons fait preuve aux côtés des Parisiens, majorité comme opposition. Conseillers de Paris, maires d'arrondissement, présidents de groupe, adjoints, nous avons été ensemble avec nos concitoyens dans ces moments très difficiles pour eux. Je tiens vraiment à remercier chacune et chacun d'entre vous pour le rôle et l'attitude républicaine qui ont été les vôtres.

Je pense aussi aux commerçants, aux artisans, aux acteurs économiques et culturels. Je pense aux salariés qui ont tous été particulièrement éprouvés et je veux leur dire que nous accompagnerons les victimes des dégradations dans leur démarche pour obtenir réparation, comme nous accompagnerons ceux qui ont été empêchés d'ouvrir ou qui n'ont pas pu assurer leur activité.

La facture est lourde et la Ville de Paris n'en assumera pas seule la charge. Nous devons tout faire pour que notre ville ne soit pas une nouvelle fois le théâtre de telles violences. J'en appelle donc à l'apaisement.

Le Président de la République a proposé hier soir des mesures de pouvoir d'achat. J'espère, comme vous tous qu'elles ouvrent la porte à restaurer le dialogue dans une société française fracturée par les inégalités sociales. La crise que nous connaissons est autant économique et sociale que politique ; elle appelle à un véritable changement de modèle.

Ma conviction est que l'urgence climatique doit être au cœur de toutes nos réflexions et de toutes nos actions. La transition écologique n'est pas l'ennemi de l'économie et du pouvoir d'achat. Bien au contraire, elle est la solution. Vous le savez, Paris est une ville de classes moyennes et de catégories populaires ; nous comprenons donc les attentes qui s'expriment.

Depuis 2001, nous avons construit 100.000 logements sociaux et familiaux qui permettent aujourd'hui à 550.000 Parisiens de se loger en payant un loyer modéré. Ce matin, nous avons rétabli à une large majorité l'encadrement des loyers dans le parc privé. C'est autant de pouvoir d'achat rendu aux Parisiens.

A Paris aussi, nous avons vu le pouvoir d'achat des retraités s'éroder. C'est pour cela que j'ai décidé il y a un an la gratuité des transports en commun pour les seniors, sous conditions de ressources comme pour les personnes handicapées. A Paris, nous comprenons l'importance de bien se nourrir et nous avons instauré le repas à la cantine à 13 centimes d'euros pour les enfants des familles les plus modestes et nous pourrions multiplier les exemples. Nous mettons tout en œuvre pour écouter les Parisiens, pour les comprendre et nous agissons pour eux.

Je rappelle d'ailleurs que Paris contribue aussi à la solidarité régionale et nationale : près de 600 millions d'euros seront versés au titre des péréquations de solidarité nationale et régionale par les contributions parisiennes.

Le Président de la République a exprimé le souhait d'une grande concertation menée par les maires. Paris, c'est la richesse du dialogue citoyen. Les différentes expériences que nous avons menées à Paris, budget participatif, Nuit de la solidarité, volontaires du climat, conseils de quartier, réforme du statut de Paris, révèlent une chose : quand on donne la parole aux citoyens, ils la prennent ; quand on leur donne les moyens de faire, ils font. Nous avons beaucoup à apprendre d'eux en acceptant leurs compétences, en s'appuyant sur leur expertise et en les cultivant.

C'est pourquoi je souhaite que notre Ville soit partie prenante de cette concertation ensemble, les Parisiennes, les Parisiens, les 65.000 associations, les acteurs économiques, les syndicats, les conseils de quartier, les élus municipaux. Je propose la création d'une conférence de consensus à l'échelle de Paris et à l'échelle des arrondissements. Ce sera notre contribution parisienne à la concertation nationale souhaitée par le Président de la République.

L'enjeu pour notre avenir est celui de vivre mieux. L'urgence climatique guidera ces travaux. La transition écologique sera notre boussole.

Regardons comment on pourra habiter et vivre à Paris demain, au sein de sa Métropole, dans un logement encore plus écologique et qui demeure accessible aux classes moyennes et populaires, avec une nourriture saine produite localement et bon marché.

Voyons comment faciliter encore davantage les déplacements de chacune et chacun. Nous aurons d'ailleurs bientôt les conclusions de l'étude de la gratuité des transports que je porterai au débat public.

Regardons comment mieux protéger encore Paris car la sécurité est une préoccupation du quotidien pour les Parisiens. Nous verserons aussi au débat l'audit détaillé sur la sécurité à Paris.

Il faut également approfondir le consensus autour de la solidarité en faveur des plus fragiles, des sans-abris, en faveur des réfugiés.

Je vois aussi les revendications des lycéens et je veux leur dire que nous leur donnerons toute leur place dans cette concertation.

Je souhaite que ce débat puisse débuter dès le début de l'année prochaine. Je réunirai à cette fin, dès la semaine prochaine, les présidents de groupe politique, majorité et opposition, et les maires d'arrondissement, tous les maires d'arrondissement, pour élaborer les modalités et mettre en œuvre ensemble cette large conférence de consensus qui aura à résoudre les fractures de notre société.

Mes chers collègues, réjouissons-nous de cette démocratie permanente, continue, qui remet en question et qui pousse à l'excellence. Accompagnons ce désir de parole et entendons les solutions qu'il propose. Protégeons ce débat démocratique comme notre bien le plus précieux sous peine qu'il ne disparaisse sous les invectives, les insultes ou la violence.

Que chacun puisse dire avec ses mots ce qu'il attend et ce qu'il a à offrir, que la justice sociale et l'urgence climatique se rejoignent pour un même combat pour vivre mieux, c'est le chemin résolument républicain que je nous invite à prendre ensemble. Je sais que je peux compter sur vous.

Je vous remercie.

Merci, mes chers collègues.

Je donne tout de suite la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire de Paris, Mesdames-Messieurs les présidents de groupe, Mesdames-Messieurs les Conseillers de Paris, vous avez souhaité qu'un point d'actualité se tienne en votre Conseil de Paris à la suite des manifestations, des événements dits des "Gilets jaunes" et de leurs conséquences dans la Capitale.

Vous avez souhaité qu'à cette occasion je puisse exposer devant vous l'action de la Préfecture de police et, bien sûr, répondre à vos questions. C'est très volontiers que je le fais, comme l'ont fait au Sénat et à l'Assemblée le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'Etat au côté desquels je me trouvais. Chaque groupe sera amené à s'exprimer sur le sujet. Je répondrai mais, au préalable, je voudrais revenir sur les faits qui ont jalonné ces dernières semaines.

Un mot d'abord sur les caractéristiques totalement inédites du mouvement. Il faut rappeler que le mouvement dit des "Gilets jaunes" se distingue totalement des mouvements revendicatifs traditionnels que nous avons l'habitude, à Paris, de voir manifester et moi, Préfet de police, de gérer, comme nous disons. Depuis quatre semaines, la Préfecture de police, les équipes ne disposent d'aucun interlocuteur, d'aucun organisateur et n'a jamais été destinataire d'aucune déclaration de manifestation, à l'exception de quelques-unes effectuées par des organisations, plus ou moins formelles, souvent quelques personnes, ne représentant qu'une petite part - 5, 10 "manifestants" dans le meilleur des cas.

Nous avons systématiquement cherché à entrer en contact, à plusieurs reprises, avec quelques figures emblématiques, fussent-elles auto-proclamées, que l'on voyait sur les chaînes de télévision, figures emblématiques du mouvement qui appelaient, par l'intermédiaire des réseaux sociaux ou des médias, à venir manifester à Paris. Toutefois, jamais aucune d'entre elles n'a répondu et n'a encore moins accepté d'assumer ses propos en déclarant la manifestation. Je signale d'ailleurs que, pour l'un d'entre eux, ce point a fait partie du signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale que j'ai transmis la semaine passée au Procureur de la République de Paris.

J'observe par ailleurs que les tentatives de structuration du mouvement au niveau national, notamment la désignation de porte-parole, n'ont jamais été reconnues comme légitimes et représentatives par l'ensemble des manifestants.

Nous avons donc à faire à un mouvement sans responsable, un mouvement s'affranchissant de toutes les règles applicables en matière de droit de manifester, règles que vous connaissez et que, souvent, certains d'entre vous ont pu pratiquer. Cette particularité, ces caractéristiques ont donc rendu impossible toute préparation concertée, en amont, comme la Préfecture en a l'habitude avec les organisateurs déclarés. Cette préparation permet de dialoguer, de choisir les lieux, les itinéraires, de dimensionner le service, de prendre les mesures préliminaires adaptées, d'alerter si nécessaire les riverains.

Face à cette situation, l'Etat s'est donc retrouvé seul pour gérer, encadrer un mouvement totalement désorganisé qui, lorsqu'il bascule dans le trouble à l'ordre public, prend au sens juridique la qualité d'attroupement.

J'insiste sur ces spécificités, sur ces caractéristiques car certains ont voulu comparer la gestion du maintien de l'ordre à l'occasion de ces mobilisations avec la gestion de manifestation classique. Permettez-moi de dire que cette comparaison n'a pas grand sens.

Un mot sur la chronologie des événements : le Secrétaire d'Etat, M. Laurent Nuñez, a eu l'occasion de le préciser en détail devant la Commission des lois du Sénat mais je reprends ces étapes devant vous car il est important de les avoir à l'esprit.

La première manifestation de voie publique dans la capitale s'est tenue le samedi 17 novembre. On l'a peut-être déjà oubliée aujourd'hui, pour certains, tant elle a été éclipsée par les journées suivantes, certes. Quelques milliers de manifestants - 2.000 ou 3.000, pas beaucoup plus - se sont rassemblés dans le secteur des Champs-Elysées sans dégradation, sans violences. C'était le 17 novembre. Quelques centaines de "Gilets jaunes" ont tenté de s'approcher de l'Elysée mais en ont été empêchés par les barrages mis en place par les forces de l'ordre, notamment à hauteur de la rue d'Aguesseau sans qu'à aucun moment, les forces de l'ordre n'aient été mises en difficulté.

La mobilisation avait été relativement faible à Paris ce jour-là, 17 novembre. Elle était forte au niveau national mais on sait que le mouvement est très provincial : 282.000 personnes avaient été recensées comme étant présent sur les différentes actions dans tout le pays.

Samedi 24 novembre, changement radical : le mouvement bascule dans la violence. A défaut de déclaration de manifestation préalable, vous vous en souvenez, le Gouvernement avait proposé aux manifestants de se rassembler au Champ-de-Mars. Par ailleurs, j'avais mis en place un périmètre élargi de protection des institutions, incluant l'Élysée, la place Beauvau, la place de la Concorde, l'Assemblée nationale et Matignon, car il apparaissait évident, déjà, que l'Elysée était clairement une cible désignée.

Que s'est-il passé ce 24 novembre ? La proposition, qui était une proposition d'ouverture du Gouvernement, n'a pas été acceptée ou n'a été acceptée que par quelques dizaines de manifestants. Très tôt dans la matinée, des rassemblements se sont constitués sur les Champs-Elysées et des éléments identifiés, proches de l'ultra-droite en particulier, ont très vite attaqué et attaqué durement le périmètre de protection des institutions, en particulier au rond-point des Champs-Elysées.

Puis, peu à peu, par un effet de contagion ou d'opportunisme, d'autres groupes ont multiplié les attaques contre les forces de l'ordre sur l'avenue des Champs-Elysées puis, on le sait, contre des enseignes commerciales, contre les commerces riverains.

Ce jour-là, on a vu des barricades érigées avec du mobilier urbain, des matériels de chantier. On a vu des incendies lancés sur ces barricades également, des violences, des exactions, des destructions, des pillages ont été commis dans tout le quartier, les manifestants laissaient derrière eux des dégâts matériels très significatifs.

103 personnes furent interpellées ce samedi 24 novembre.

Samedi 1er décembre, le paroxysme de la violence, vous le savez, a été atteint.

Au regard du déroulé des événements du 24 novembre, le dispositif de sécurité avait évolué. Le périmètre de protection des institutions avait été reconduit, et un périmètre de contrôle d'accès aux Champs-Elysées avait été instauré. Un peu sur la forme des dispositifs que nous mettons en place par exemple pour les festivités du 31 décembre.

Comme l'a indiqué le Ministre de l'Intérieur, l'idée était, là aussi dans un souci d'ouverture, d'offrir aux manifestants pacifiques, la possibilité de venir sur les Champs-Elysées, puisqu'à l'évidence c'était le seul lieu qu'ils considéraient comme pouvant les accueillir, mais venir sur les Champs-Elysées à la condition de se soumettre préalablement à un contrôle et en particulier à une fouille des sacs, des bagages, l'objectif de ces fouilles, encadrées évidemment par une réquisition du procureur de la République, étant de confisquer les armes par destination.

Pour le reste de la capitale, étaient prépositionnées un certain nombre de forces, en mesure elles aussi de mener des opérations de contrôle et de faire face aux exactions.

J'insiste sur ce point, car j'ai pu lire et entendre des choses inexactes après le 1er décembre. Notamment le fait qu'en dehors des deux périmètres que j'ai évoqués, périmètre de protection des institutions, périmètre d'accès contrôlé aux Champs-Elysées, le reste du territoire aurait été dépourvu de moyens de police.

C'est inexact. Plus de 2.000 fonctionnaires et militaires avaient été prépositionnés sur ce grand ensemble du reste de Paris, c'est-à-dire plus, et j'insiste sur ce point, que ceux qui étaient au total employés sur les deux périmètres.

Et mes consignes, on peut lire mon "briefing", on peut le cas échéant consulter les images, c'est enregistré, mes consignes relayant celles du ministre étaient on ne peut plus claires : fermeté, réactivité, procéder le plus vite possible aux interpellations.

En vérité, ce 1er décembre, la violence, attisée le matin par des groupuscules de l'ultra droite encore plus déterminés, rejoints plus tard dans la journée par des groupes d'ultra gauche, on a vu le slogan "ACAB", pardonnez-moi " All Cops are Bastards " traditionnellement attribué à l'ultra gauche être utilisé par l'ultra droite.

D'un côté le A de l'anarchie, de l'autre la croix celtique, on a vu cela "ACAB", slogan partagé, on a vu ces groupes à l'œuvre notamment à l'Arc de Triomphe, avec un degré de violence sans précédent.

Les forces de l'ordre et les services de secours ont été confrontés très, très tôt, dès 8 heures 45, dans différents quartiers de Paris, notamment dans le 8e, dans le 16e arrondissement, dans l'ouest du 17e ainsi que dans le 1er arrondissement à un niveau de violence inédit depuis plusieurs décennies.

Les points de fixation ont concerné simultanément de nombreux endroits de la capitale, bien sûr le plateau de l'Etoile, mais également une activité très intense autour des grands magasins, et également une activité très intense autour de la rue de Rivoli, et encore ailleurs.

Donc, on a vu simultanément des groupes animés par la volonté affichée de s'attaquer au symbole de la Nation : l'Arc de Triomphe ; de s'attaquer aux forces de l'ordre, aux dispositifs de sécurité, je le rappelle à titre d'exemple, la tentative pour forcer le barrage à l'angle Rivoli Concorde qui a été extrêmement violente, et de manière générale, les tactiques pour essayer d'attirer en même temps policiers et gendarmes sur différents points de la capitale.

Les policiers, les gendarmes, les sapeurs-pompiers de la Brigade engagés sur le dispositif ont tous témoigné du niveau de violence exceptionnel auquel ils ont dû faire face. Ils ont été systématiquement pris à partie, empêchés d'intervenir, y compris les sapeurs-pompiers, dont 20 fourgons ont été abîmés, attaqués, donc ils ont été systématiquement pris à partie, empêchés d'intervenir, menacés et blessés physiquement et ce, dès les premières heures de la journée jusque tard dans la soirée.

J'ai rapporté hier devant vous les témoignages de ces six fonctionnaires de la 21e compagnie d'intervention de la direction de l'ordre public et de la circulation de la Préfecture de police, victimes dans leur car de police d'une agression totalement sauvage, rue de Presbourg, à proximité immédiate du plateau de l'Etoile, je n'y reviens pas. Je rappelle simplement ce qu'était leur témoignage, devant le Ministre, devant le Préfet de police : "Monsieur, ils voulaient nous tuer".

Ce témoignage illustre à lui seul, pour cette journée du 1er décembre, la radicalisation, le basculement dans la violence d'un grand nombre de manifestants qui, par leur comportement, ont adopté par mimétisme, par désinhibition, des modes opératoires des ultras et des casseurs.

C'est dans la soirée que nos capacités d'intervention ont permis de mettre fin aux troubles, mais encore les incidents se sont prolongés fort tard. 412 personnes ont été interpellées ce jour-là, dont 378 placées en garde à vue, et le bilan des destructions et dégradations a été particulièrement lourd.

Je m'étais rendu en toute discrétion autour de minuit, avenue Kléber, pour voir quel était l'état des lieux. Ces destructions, dégradations, nous les connaissons : l'Arc de Triomphe souillé, saccagé, 430 véhicules brûlés, 130

barricades incendiées, des commerces, des vitrines, attaqués, pillés, les sapeurs-pompiers ont recensé 249 interventions sur des feux, dont 6 sur des feux de bâtiments.

La maire du 8e arrondissement évoquait hier cet incendie qui avait été provoqué au rez-de-chaussée d'un immeuble à l'angle du Faubourg Saint-Honoré.

Le dispositif déployé pour la journée avait pour objectif de protéger les institutions, ce qui a été fait, et de renforcer la capacité d'interpellation et d'intervention.

Je viens au 8 décembre.

Le 8 décembre, il y a trois jours, le dispositif mis en place a permis incontestablement de maîtriser la violence liée au rassemblement des "Gilets jaunes", mais dans le même temps, on a vu les violences urbaines monter d'un cran, comme l'on dit.

Deux principes majeurs ont guidé le dispositif mis en place. D'abord, la reconduction à l'identique du périmètre de protection des institutions dont on ne dira jamais assez à quel point sa nécessité et son efficacité ont été avérées.

Et puis, pour le reste de la capitale, ainsi que je l'ai exposé lors de la réunion que nous avons eue ensemble la semaine passée, Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les maires d'arrondissement, Mesdames, Messieurs les présidents de groupes, le dispositif reposait sur trois principes : quadrillage, mobilité, réactivité. Il s'est appuyé sur des moyens d'une ampleur exceptionnelle. "Jamais vus à Paris", ont dit mes services. 8.000 forces de l'ordre, comme l'a précisé le Premier Ministre, et des moyens spéciaux. Je cite notamment les 14 véhicules blindés sur roues de la gendarmerie, qui n'avaient jamais été mobilisés dans la Capitale.

Les moyens étaient lourds.

Quadrillage. Quadrillage par des contrôles préventifs qui ont été organisés sur réquisition du Procureur de la République, dès la veille au soir dans les gares, le matin même aux abords des lieux de rassemblement. Des forces en nombre sensiblement supérieur étaient pré-positionnées autour des lieux les plus symboliques et des secteurs sensibles : une trentaine de points. J'ajoute qu'en ma qualité de Préfet de la zone de défense et de sécurité, j'avais mis en place une action coordonnée de contrôle aux points d'entrée dans la région, en particulier aux péages autoroutiers, des contrôles routiers sur les axes structurants et des contrôles dans les gares ferroviaires. Le matin du 8 décembre, déjà à 9 heures, près de 250 personnes avaient été interpellées, dont certaines très ciblées, agitateurs et meneurs.

Mobilité. Tout au long de la journée, ce positionnement des moyens a été adapté depuis les salles de commandement pour regrouper les forces sur les sites d'attroupement ou d'agitation. Les unités déployées ont eu pour consigne de se projeter au plus vite et de se regrouper vers les foyers de violence et d'être capables de mener ensemble les actions nécessaires sur les lieux les plus complexes. Je rappelle que le 8 décembre, comme le 1er décembre ou le 24 novembre, nous avions intégré au sein même du dispositif policier, en quelque sorte, les moyens de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Le 8 décembre, ils étaient 650 sapeurs-pompiers sur le terrain.

Réactivité : pour renforcer la capacité d'intervention au plus vite en cas d'exaction et pour interpeller très vite en cas de passage à l'acte. Le dispositif judiciaire avait été conçu pour permettre la prise en compte d'un grand nombre de personnes interpellées, assurer dans des délais raisonnables le traitement des procédures. 600 procéduriers avaient été mobilisés. Je souligne que ce travail a été mené, chacun dans son champ de compétences, en parfaite liaison avec le Parquet de Paris. 1.082 personnes ont été interpellées au total, ce qui est du jamais vu, dont 974 ont été placées en garde à vue.

J'avais confié le pilotage de ce dispositif d'interpellation à la Direction de Sécurité et de Proximité de l'Agglomération parisienne, qui devait gérer notamment la chaîne aval. J'ajoute que les trois-quarts de ces interpellations ont été réalisés par des équipes mobiles et dédiées à cette finalité d'interpellation, équipes que nous avions mises en place avec les moyens de la DSPAP : compagnies d'intervention, brigade anti-criminalité, brigade territoriale de contact, que nous avions constituées en détachement d'actions rapides de 20 à 30 fonctionnaires, et aussi les moyens de la police judiciaire que nous avions mis sur le terrain, en particulier des moyens de la BRI renforcés par des fonctionnaires de la DCPJ.

Je précise que ces personnes ont été, pour certaines d'entre elles, interpellées en amont, certes dans le cadre de contrôles juridiquement cadrés par les réquisitions du Procureur de la République - fouille de sac, contrôle d'identité - mais toutes les interpellations ont eu lieu sur la base de constats permettant d'aller vers une qualification pénale, ce qui a permis au Parquet de valider les 974 gardes à vue que j'évoquais.

Je crois que l'on peut affirmer que ce dispositif global a permis que l'ordre républicain l'emporte sur la dynamique de chaos et de désordre que portait le mouvement des "gilets jaunes" et ceux qui l'avaient infiltré.

Cependant, à partir de 15-16 heures, la physionomie a basculé vers une autre réalité. Cette autre réalité, ce sont des violences urbaines de forte intensité : véhicules brûlés, commerces vandalisés, voire pillés, mobilier urbain dégradé. Violences urbaines perpétrées par des casseurs habituels et intéressés au butin dans un large secteur allant de l'Etoile jusqu'à la place de la République, en passant par Saint-Lazare et les grands boulevards. J'en oublie sans doute dans ce raccourci trop rapide.

J'indique que lorsque l'on regarde rapidement qui ont été les interpellés, on voit clairement que jusqu'au début de l'après-midi, le 8 décembre, comme le 1er décembre ou le 24 novembre, il y a une immense majorité d'interpellés qui sont des hommes de 25 à 40 ans venant de province. A partir de la fin de l'après-midi et dans la soirée, les interpellations auxquelles mes services ont procédé font apparaître une autre réalité, la réalité de personnes venant se livrer à des violences urbaines, avec la volonté de casser et de piller.

Voilà pour les faits tels qu'il me paraissait important de les rappeler pour décrire la physionomie spécifique à chacune des journées que nous avons connues et illustrer la manière dont la Préfecture de police a travaillé, sa volonté d'adapter son dispositif de maintien de l'ordre à une réalité qui était une réalité de guérilla urbaine et non pas un maintien de l'ordre traditionnel, face à une situation largement erratique et imprévisible, qui a mobilisé de surcroît des casseurs professionnels, soit animés par une idéologie nihiliste et désirant en découdre avec les institutions, soit par des motivations hélas plus prosaïques pour les violences urbaines.

Quel bilan tirer de ces événements ?

Dans ce contexte de violences d'une grande intensité, d'événements répétés, le bilan humain tel qu'établi par les interventions de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris fait apparaître 254 blessés qui ont été pris en urgence relative, selon la classification des sapeurs-pompiers, c'est-à-dire blessés plutôt légers, et 5 personnes - 3 manifestants, 2 membres des forces de l'ordre - dont les blessures graves ont nécessité une prise en charge hospitalière adaptée. Au total, 39 membres des forces de l'ordre et 1 sapeur-pompier ont été blessés.

Le bilan matériel, quant à lui, est très lourd. Je le disais hier : les dégâts matériels sont très importants, considérables. Les conséquences économiques sont sévères et l'atteinte à l'image de Paris est réelle. Les services de la Préfecture de police sont en lien avec les commerçants, les riverains, les particuliers victimes pour les appuyer dans leur démarche de dépôt de plainte, pour les appuyer si nécessaire dans leur démarche en direction des assureurs, pour mettre en œuvre si nécessaire les mécanismes de responsabilité de l'Etat, et au-delà, auprès d'eux également pour identifier les auteurs des vols et des dégradations qu'ils ont subies et leur indiquer les possibilités d'indemnisation.

Des démarches sont également engagées par des services de l'Etat sous le pilotage de la Préfecture de Région, avec la Direccte, la Direction des Finances publiques, pour mobiliser les dispositifs permettant d'apporter un soutien aux acteurs économiques.

Un mot, enfin, sur le bilan judiciaire. Il appartient à l'autorité judiciaire de donner les suites appropriées aux infractions constatées. C'est le cas pour la journée du 8 décembre, avec les comparutions qui se déroulent aujourd'hui après celles d'hier. Nombre de mesures de garde à vue ont donné lieu à déferrement. Vous savez déjà que des peines ont été prononcées, allant jusqu'à des peines de prison ferme avec mandat de dépôt. Il appartiendra à l'autorité judiciaire de communiquer précisément les résultats.

Je veux souligner aussi qu'au-delà des interpellations de ces journées, des enquêtes de fond se poursuivent. La Direction de la Police judiciaire, en particulier, est saisie de la dégradation, de la souillure de l'Arc de Triomphe. Les investigations progressent, avancent, et les enquêteurs mettent tout en œuvre pour identifier les auteurs.

La sûreté territoriale de la DSPAP est également saisie de beaucoup de situations, mes équipes mobilisent tous les moyens : exploitation des images vidéo et également exploitation des traces de police technique et scientifique qui ont pu être recueillies sur les lieux des faits.

Quatre remarques, si vous le permettez, Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, les conseillers, en conclusion de ce propos.

Première remarque, c'est que nul ne peut se satisfaire, et certainement pas le Préfet de police, de ce qu'il s'est passé et du résultat des manifestations.

Certes, nous avons fait tout notre possible, et les forces de l'ordre tout comme les services de secours ont fait preuve d'un sens du devoir admirable, d'une endurance, d'un courage, d'une maîtrise, d'un sang-froid qu'il faut saluer.

Mais c'est un fait, les dommages, les dégâts sont énormes, et les atteintes au pacte républicain sont une blessure et une offense pour nous tous.

Nous mettrons tout en œuvre, je l'ai dit, pour que les investigations permettent d'arrêter les auteurs afin qu'ils répondent de leurs actes, et pour que l'ordre républicain et la paix publique prévalent dans les rues de Paris.

Deuxième remarque. Si le maintien de l'ordre est une mission proprement régalienne, les élus que vous êtes et la Ville que vous dirigez, Madame la Maire, contribuez aussi à la bonne gestion de ces événements. Je veux saluer la contribution que vos services nous apportent.

Le Ministre de l'Intérieur a eu l'occasion, lors d'une réunion où nous nous trouvions, d'échanger avec vous, avec les maires d'arrondissement, c'était le 3 décembre.

Positionnés au plus près du terrain, les élus que vous êtes sont des vigies, en capacité de nous alerter sur des situations difficiles et problématiques dont nous n'avons pas toujours connaissance à l'instant T. Auprès des habitants, des commerçants, des acteurs territoriaux, vous pouvez ainsi être et vous êtes des relais, des messages de prudence et de prévention.

Samedi dernier, nous avons essayé d'instaurer, de manière aussi dense que possible, un circuit de travail et de communication dont j'imagine bien qu'il est encore perfectible, mais je propose, Madame la Maire, que ce travail partagé soit poursuivi entre nos équipes respectives et en association étroite avec les maires d'arrondissement dont je souligne toujours le rôle très précieux de capteurs qui peut être le leur.

Il faut également sans aucun doute que l'on mène une réflexion un peu renouvelée sur la manière de communiquer, et avant et après, avec les acteurs économiques, en particulier les commerçants riverains des axes où se déroulent les événements.

Comme je l'ai dit, je remercie vos équipes pour le travail qui a permis, en amont de la journée du 8 décembre, de nettoyer la voie publique. C'est évidemment essentiel, mais je mesure la charge considérable que cela représente lorsque nous ne savons pas par avance où les événements vont en définitive se produire.

La troisième remarque que je me permets de faire, c'est qu'il est toujours facile, a posteriori, lorsque les événements se sont déroulés, de dénoncer l'inadaptation des dispositifs de maintien de l'ordre et, dans ces cas-là, le Préfet de police est toujours heureux de voir le nombre de "sachant" qui se manifestent spontanément.

Il faut cependant toujours garder à l'esprit d'abord que le maintien de l'ordre s'inscrit dans le cadre de l'Etat de droit républicain, et d'autre part, qu'il a sans cesse à s'adapter à des phénomènes qui se renouvellent, phénomènes de foule, de mouvements collectifs, comme nous l'avons vu ces derniers temps, en particulier le 1er décembre, et phénomènes de foule, mouvements collectifs emportés par l'irrationnel, par des formes de désinhibition de passage à l'acte, un peu comme les phénomènes de groupes de supporters violents qui engendrent une violence sur le terrain sans limite.

Pendant ces quatre semaines, mon objectif et celui de mes équipes a été de protéger nos concitoyens, de maintenir dans la Capitale la liberté d'aller et de venir tout en protégeant les institutions, dont certaines étaient nommément ciblées, d'essayer de prévenir les débordements et d'intervenir dès que possible lorsque des troubles étaient constatés.

Le nombre des interpellations, encore une fois, est le signe de cette mobilisation et de cette réactivité que je juge peu commune, même si on peut la juger insuffisante.

Nous avons été confrontés à des réalités nouvelles, qui nous ont conduits à ajuster nos pratiques, conformément aux orientations données par le Ministre, ajuster nos pratiques pour faire face à des situations, à des comportements de terrain qui n'ont qu'un rapport lointain avec un dispositif de maintien de l'ordre classique.

Dernière remarque, et vous comprendrez que je termine là-dessus, l'action des forces de l'ordre et des services de secours.

J'entends, je lis ici ou là des critiques sur le comportement des forces de l'ordre. On évoque des dérapages, voire des violences. Ils doivent être signalés, il y a un cadre judiciaire, il y a une Inspection générale de la police nationale et, aux termes de procédures administratives ou judiciaires, si des manquements sont constatés, comme nous le faisons toujours, nous saurons apporter les réponses qui s'imposent. C'est parce qu'on a ce souci du respect permanent de la règle de droit et de la déontologie par nos forces de l'ordre qu'elles s'inscrivent pleinement dans le respect qui leur est dû dans un Etat républicain et que nous pouvons leur apporter généreusement le soutien qu'elles méritent.

Et c'est ce soutien que je voudrais souligner en conclusion, en saluant le sang-froid, la maîtrise, le professionnalisme, je l'ai dit, mais aussi l'endurance. Certaines unités ont pris des services, il n'était même pas 6 heures du matin pour terminer parfois après minuit. C'est énorme !

L'endurance dont ont fait preuve depuis près d'un mois, policiers, gendarmes, militaires de la brigade, fonctionnaires et agents de tout corps et grade, l'ensemble des unités, services et directions de la Préfecture de police, l'ensemble des forces mobiles : C.R.S., escadrons de gendarmes mobiles mis à ma disposition se sont mobilisés, je puis vous l'assurer, avec une détermination, un engagement qu'il faut souligner.

Face à des individus qui, pour certains, n'avaient aucune limite, qui tentaient de les blesser et même au-delà, ils ont recherché à chaque fois une réponse proportionnée. C'est cela le maintien de l'ordre dans un grand Etat républicain.

Je salue devant vous leur courage, ils ont été les serviteurs de l'ordre public républicain et je puis vous assurer qu'ils continueront de l'être au service de la sécurité de nos concitoyens et de la protection des institutions de la République.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Préfet.

Permettez-moi de vous dire que le travail qui a été fait en amont, notamment durant cette semaine, avec vous-même, les maires d'arrondissement, et auquel nous avions convié les présidents de groupe, a été apprécié par l'ensemble des collègues. Je pense qu'il nous a permis de nous préparer sans doute plus efficacement, tout comme la présence d'un agent de liaison de la Préfecture de police, au sein de la cellule de crise de la Mairie de Paris, que nous avons mise en place avec le Secrétariat général, a été je crois particulièrement appréciée pour pouvoir échanger en permanence, durant notamment cette journée du samedi 8 décembre qui a été éprouvante pour beaucoup, vous l'avez dit, pour les forces de l'ordre, pour les Parisiens et pour toutes celles et ceux qui, à un moment donné, ont été ou victimes ou prises dans ces événements qui ont été des événements particulièrement violents.

Je vais à présent donner la parole à chacun des orateurs et oratrices.

Je vous rappelle que vous avez cinq minutes par groupe constitué pour vous exprimer et que vous devez, dans ces cinq minutes, aussi présenter les vœux qui ont été rattachés à ce point d'actualité et à ce débat organisé.

Je commence par David BELLIARD, président du groupe GEP.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, ces dernières semaines donc, les "Gilets jaunes" occupent les rues, les chaînes d'information, nos discussions. Ils sont devenus, en quelques jours seulement, le catalyseur d'une colère sourde qui suintait partout dans le pays, et qu'aucun mouvement, aucun parti, aucun syndicat n'était parvenu à capter jusqu'ici.

Cette colère, c'est celle contre les inégalités qui ont explosé ces vingt dernières années, et en particulier les inégalités de patrimoine qui ont vu les très riches accumuler encore plus de richesse, sous l'effet en particulier de la spéculation immobilière qu'à Paris nous connaissons bien.

Cette colère, c'est celle de l'injustice qui fait peser l'effort de l'impôt proportionnellement plus fortement sur les plus modestes que sur les plus riches.

Cette colère, c'est celle qui voit les multinationales, en particulier les plus pollueuses, échapper aux impôts grâce aux paradis fiscaux. Tout cela sous l'œil bienveillant des Etats.

C'est cette colère qui s'est exprimée ces derniers jours. Bien sûr, nous condamnons fermement la violence qui s'est déroulée les 1er et 8 décembre derniers. D'ailleurs, en tant qu'écologiste, famille politique fondée sur la non-violence, je peux dire que je ne souscris à aucune violence.

Celle des casseurs qui ont mis notre ville à sac est à ce titre parfaitement condamnable. Et les commerçants notamment, premières victimes de ces débordements, doivent être aidés financièrement pour les préjudices qu'ils ont subis.

Mais cette condamnation ne doit pas nous faire oublier aussi celle des forces de l'ordre qui ont parfois usé d'une réponse disproportionnée et de la persistance de l'usage d'armes mutilantes et létales contre les manifestants.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, pour les informations que vous avez bien voulu nous donner mais elles ne nous satisfont que très partiellement. Ce n'est pas la première fois que nous vous interpellons sur les méthodes que vous adoptez lors des manifestations qui ne permettent pas de contenir les débordements et sont systématiquement entachées de blessés chez les manifestantes et les manifestants pacifiques.

Nous voulons que soit garanti le droit constitutionnel à manifester. Nous voulons que les forces de l'ordre soient déployées dans cet intérêt commun au bon fonctionnement de notre démocratie. Même si, vous venez de le rappeler, le contexte est inédit, nous voulons des réponses pour ce que vous envisagez, vous et vos services, pour sécuriser Paris, ses habitantes et habitants, et celles et ceux qui souhaiteraient manifester sans violence.

Enfin, disons-le, les réponses du Gouvernement sont pour le moins indécentes. La suppression de la taxe sur l'essence, au moment même où nous devons impérativement sortir du tout pétrole, tout comme les annonces hier du Président de la République qui, malgré quelques concessions que les ministres depuis ce matin n'ont eu de cesse d'amoindrir, tout cela ne répond ni aux enjeux climatiques ni ne renverse la logique d'une politique qui favorise les plus riches au détriment des plus pauvres.

Le déni de la demande de rééquilibrage en faveur des plus modestes est une faute, sans compter l'impréparation face aux premières manifestations, l'absence de coordination avec les services de la Ville dans les premiers jours, provoquant la fatigue des agents, dont je salue l'implication et le dévouement depuis le début des mobilisations des "Gilets jaunes".

Puis c'est la volonté de faire de Paris une ville morte, barricadée, faisant planer l'atmosphère anxiogène d'une guerre civile, jusqu'à vouloir faire interdire la Marche pour le Climat qui, en pleine COP 24, a quand même réuni 25.000 personnes dans la Capitale, dans une ambiance festive, non violente, déterminée, et qui a permis d'être un réceptacle apaisé pour celles et ceux qui souhaitaient se mobiliser.

Si je salue votre décision, Madame la Maire, d'organiser une conférence de consensus à l'échelle de Paris, la sortie de cette spirale est avant tout de la responsabilité du Gouvernement. La réponse aux "Gilets jaunes" doit être politique. Elle doit être à la hauteur, elle doit être la réponse à deux questions : celle de l'écologie et celle de la justice sociale en même temps ; nous ne gagnerons pas la bataille du climat l'un sans l'autre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, peut-on accepter que notre ville, nos concitoyens vivent en permanence dans ce climat de terreur ? Pouvons-nous laisser s'installer cette thérapie du choc à répétition ? Non. Et pour esquisser une réponse, je reprendrai le titre d'un article publié dans le "Guardian", l'année dernière, "Maintenant, répliquons à la politique de la peur", par Naomi KLEIN.

Scènes de pillages, de vandalisme, des dégradations qui coûtent cher et dont les premières victimes sont les Parisiens. Non, ce n'est pas aux Parisiens de payer les conséquences des choix politiques, économiques et sociaux irresponsables du Gouvernement qui n'a eu de cesse d'amplifier les tensions.

C'est pour cette raison qu'avec mon groupe, nous déposons un vœu qui demande à l'Etat de prendre en charge le coût des réparations et du nettoyage de notre ville.

Je félicite les agents de notre Ville, fonctionnaires, qui ont agi avec rapidité et professionnalisation pour rendre à Paris son visage dès les premières heures du dimanche.

Evidemment, nous condamnons ces violences commises par une minorité de casseurs, amplifiées par les images diffusées en boucle sur les chaînes d'information en continu.

Mais ces violences ne doivent en rien entraver nos libertés et la vie quotidienne des Parisiens. Ces violences ne doivent en rien effacer les violences sociales vécues par des milliers de Français. Rappelons les chiffres : 500 suicides par an déclarés comme tels, 42 % des Français actifs connaissent un état de stress majeur ou d'épuisement au travail, 36 % des Français ont déjà fait un "burn out" et ce sont entre 200.000 et 500.000 cas de troubles psychiques liés au travail.

Alors, les "Gilets jaunes" donnent une visibilité à ces violences quotidiennes. Ils ont donné chair à cette souffrance sociale qui devient insupportable. Insupportable comme ce nombre de personnes qui vivent à la rue ici même à Paris. C'est la misère, l'injustice, l'inégalité, l'absence de répartition des richesses et le mépris de classe qui est la cause de toutes ces violences.

Voilà l'origine de la colère et de la radicalisation des mouvements sociaux. Il ne faut pas simplement écouter les bruits, entendre, mais surtout chercher à comprendre, analyser en profondeur l'origine de la violence, comprendre comment notre société fabrique de telles radicalités. Comprendre, ce n'est pas excuser. La compréhension est ce qui nous permet de sortir du choc rapidement et de lancer une contre-offensive.

Il nous faut produire un récit différent de celui des docteurs du choc, qui colportent à l'envi un chemin différent, audacieux et ambitieux. Il ne suffit pas de dire non et c'est un oui qui nous fera poursuivre la bataille.

Oui, il faut redonner du pouvoir d'achat, cela a été le sens profond de nos amendements au budget d'hier.

Oui, l'avenir de notre planète est une urgence aussi grande que l'amélioration du pouvoir d'achat.

Oui, il faut sans attendre relancer le fret ferroviaire et pourquoi pas aussi sur la Petite Ceinture ferroviaire.

Oui, il faut taxer le kérosène qui pollue plus que les voitures.

Oui, il faut renationaliser les autoroutes et aller vers la gratuité des transports. C'est ce que nous voulons à Paris.

Oui, il faut une justice fiscale et une nouvelle répartition des richesses. Nous vous proposons, Madame la Maire, de réunir rapidement les Assises de la fiscalité que j'ai proposées par vœu.

Oui, il faut que les multinationales, qui échappent à l'impôt par le biais de l'optimisation fiscale, soient imposées sur leurs richesses, comme il faut taxer les transactions financières et les dividendes.

Oui, il faut rétablir l'I.S.F.

Oui, il y a des solutions pour que ces manifestations aboutissent à de réelles conquêtes sociales plutôt qu'à la casse et à la violence. Il suffit simplement de retrouver le chemin de la dignité, du respect, de la démocratie et de la justice sociale.

Alors prenons le Président de la République au mot, avec les élus communistes, nous vous proposons que les mairies d'arrondissement ouvrent en grand leurs portes aux Parisiens qui souhaitent exprimer leurs revendications et faire des propositions. Nous pourrions mettre à leur disposition des cahiers de doléances, comme l'ont déjà fait certains maires.

Nous proposons de réunir les forces associatives, citoyennes, politiques et sociales pour favoriser les convergences. Nous devons avoir une attention particulière aux étudiants et lycéens, et nous devons leur apporter notre aide nécessaire pour qu'ils puissent se réunir, s'organiser et conduire par eux-mêmes leur mouvement, les protéger des insupportables violences, comme celles que nous avons connues au lycée Arago.

C'est au prix de la démocratie que la confiance pourra être rétablie entre les populations et les représentants.

Je terminerai en citant Naomi KLEIN : "Nous disons non à un tel système qui produit une telle violence. Nous disons oui à un changement fondamental pour tourner une page historique".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, pour le groupe PPCI.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, tout d'abord je suis un peu surpris de ce que je viens d'entendre. Ce débat était pour moi consacré aux événements qui viennent de se produire à Paris ces derniers samedis et aux violences faites aux forces de l'ordre et aux biens. Et là, je viens d'entendre un réquisitoire contre l'action du Président de la République et du Gouvernement. J'avoue que ce n'est pas le lieu. Vous êtes dans des groupes politiques qui, sauf erreur, sont représentés à l'Assemblée nationale, et ce n'est pas, ici, au Conseil de Paris, pour moi, l'objet de cette prise de parole. En plus, je crois que vous avez la mémoire courte car récemment vos partis politiques étaient au pouvoir et il me semble que vous avez vous aussi été l'objet de nombreuses manifestations, mais on oublie !

Je vais revenir au sujet, au débat, à savoir les violences de ces derniers samedis. Bien évidemment, je voudrais au nom du groupe PPCI, comme tout le monde l'a fait et nous sommes tous d'accord sur ce point, souligner le grand sang-froid et le professionnalisme des forces de l'ordre engagées sur le terrain. Comme, Monsieur le Préfet, vous nous l'avez dit hier, la violence de certains manifestants était inimaginable, les images qui passent en boucle dans les médias et sur les réseaux sociaux reflètent cette violence, et je comprends que les forces de l'ordre ont eu réellement peur pour leur vie.

Face à cela, les policiers ont bien réagi, notamment au regard de la sécurité des personnes. En effet, il convient de le souligner, dans un contexte que certains ont qualifié de guérilla urbaine, aucun mort n'est à déplorer et cela, Monsieur le Préfet, c'est au sang-froid de vos hommes que nous le devons.

Certains commentateurs ont fait le rapprochement avec les événements de Mai 68 qui, rappelons-le, avaient coûté la vie à 7 personnes. Ici, dans la Capitale et nous souhaitons que cela continue, aucun mort n'est à déplorer, même si bien évidemment je sais qu'en province il y a eu des accidents, je sais qu'il y a eu des blessés et vous parliez de blessés graves. Mais fort heureusement, à Paris, nous avons pu éviter un décès.

Maintenant, il est certain que les réactions des forces de l'ordre face à cette violence extrême peuvent poser problème ; je le conçois. Nous savons ainsi que les événements du samedi 1er décembre peuvent donner l'impression soit de mauvais choix tactiques, soit d'un dépassement des forces de l'ordre par la violence. Comment la tombe du soldat inconnu a-t-elle pu ne pas être protégée ? Elle a été dégradée sans intervention de la police. Les protagonistes ont-ils été identifiés ? Autant de questions que nous vous posons, Monsieur le Préfet, même si vous avez déjà apporté quelques précisions.

Concernant le samedi 8 décembre, il est en revanche certain que les forces de l'ordre ont donné l'impression d'une bien plus grande maîtrise de la situation. Tout d'abord, les contrôles et les interpellations, vous en avez parlé, faites en amont ont sûrement permis de limiter le nombre de casseurs dans Paris. Une question toutefois, Monsieur le Préfet : pourquoi n'avons-nous pas eu la même chose le 1er décembre, si vous le permettez ? Pour revenir au 8 décembre, si l'impression d'une bien meilleure maîtrise est certaine, elle est vraie dans la journée, notamment face aux mouvements d'extrême-droite et d'extrême gauche, comme vous en avez parlé. En revanche, pour la soirée et le début de nuit, l'arrivée de jeunes qui étaient dans une logique d'opportunité de vol a visiblement été moins bien gérée.

Il y a eu de nombreuses casses, il y a eu de nombreux dégâts auprès des commerçants parisiens et fort logiquement va se poser le problème de l'indemnisation de ces commerçants.

Vous vous êtes engagé hier, Monsieur le Préfet, à nous apporter des réponses et nous les attendons, mais je voudrais aussi insister sur les pertes d'exploitation qu'ont subies ces commerçants. Si les dégâts aux biens et les vols peuvent faire facilement l'objet d'une évaluation et seront logiquement pris en charge par les assurances, qu'en est-il du commerçant qui a vu son chiffre d'affaires sur la période des fêtes s'effondrer les samedis de novembre et de décembre ? Peut-on imaginer de la part de la Mairie de Paris des ouvertures dans les quartiers non touristiques certains dimanches, tant en cette fin d'année que peut-être courant 2019 pour compenser ce manque à gagner ?

Je voudrais aussi revenir, et cela a été évoqué sur un autre point de dysfonctionnement qui a même eu lieu au début, sur le lien entre la Préfecture de police et les élus. En effet, il me semble que lors des événements des 24 novembre et 1er décembre les élus n'ont pas été suffisamment intégrés au processus de préparation des manifestations. Ces corps intermédiaires que sont pour vous la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement, les élus et les groupes, sont des alliés sur lesquels vous pouvez vous appuyer…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - … vous devez vous appuyer.

Juste un mot pour dire que, dans ce contexte, il convient à mon avis de réfléchir tous ensemble aux moyens de traiter ces manifestations car ces violences continueront à mon avis au-delà du phénomène des "Gilets jaunes".

Et juste un dernier mot pour dire que…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, il faut vraiment conclure. Là, vous débordez beaucoup.

M. Pierre AURIACOMBE. - … nous ne voterons pas… Nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif. J'en suis désolé, mais j'aurais préféré que ce soit un vœu consensuel que l'on ait pu le préparer ensemble.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, de façon lancinante la colère est montée en France, non pas depuis hier mais depuis des dizaines d'années. Nous en avons tous parlé, nos prédécesseurs aussi, de toutes les couleurs politiques, cette colère monte depuis trop longtemps.

Depuis plusieurs semaines, les samedis se suivent et, hélas, se ressemblent avec des images de violence, de casse et de heurts. Au séisme politique de mai 2017 s'est substituée une révolte se voulant populaire, celle des "Gilets jaunes". Et cachés au sein des "Gilets jaunes", lesquels manifestent légitimement, des casseurs, très difficiles à déceler en amont, puis les pilleurs qui se sont joints à ces derniers en troisième vague ont été mal gérés, il faut l'admettre.

Je salue les forces de l'ordre bien entendu pour leur courage, leur endurance comme je l'ai dit hier, mais en troisième vague nous avons eu ces pilleurs. Les événements récents nous ont tous choqués, les scènes aux abords des Champs-Elysées, la dégradation de l'Arc de Triomphe. Ce week-end, ils se sont propagés à d'autres arrondissements de la Capitale et notamment aux 3e et 11e arrondissements et, bien entendu, ils suscitent notre indignation générale.

Pouvons-nous accepter toutes ces victimes, tous ces départs de feu, tous ces véhicules vandalisés ou incendiés, les magasins pillés, la mise à l'arrêt économique de notre ville ? Et que dire de l'annulation des spectacles et des manifestations sportives ? Des habitants terrés chez eux, des touristes complètement déboussolés, fuyant le centre de Paris pour aller sur les abords de la Capitale.

Encore une fois, je salue les forces de l'ordre et je salue plus encore, ou autant en tout cas, les agents de la propreté, les services de la Ville qui réussissent après chaque manifestation à redonner à notre Capitale son image et à faire de Paris qu'elle redevienne la ville la plus belle du monde. Mais nous ne pouvons accepter une telle situation.

Alors, mon groupe est attaché, vous le savez, à la défense du commerce et de l'entreprenariat parisien ainsi que de l'attractivité économique. Nombre de commerçants déjà fragilisés ne se relèveront peut-être pas des événements survenus ces dernières semaines. Ils ont a minima vu leurs boutiques désertées et, au pire, celles-ci sont saccagées et pillées par des casseurs ou des pilleurs, comme je le disais, et le nombre de vitrines cassées dans Paris est absolument hallucinant. Dans certains quartiers, il ne reste quasiment pas une seule vitrine debout, notamment dans les quartiers, bien entendu, autour de l'Arc de Triomphe mais aussi dans des quartiers où il y a beaucoup de bureaux.

Si généralement la période faste des fêtes est propice aux achats et à une croissance du chiffre d'affaires de nos commerçants, cette année la période est au calme plat pour ne pas dire à l'arrêt. A ce chiffre en millions d'euros de manque à gagner s'ajoute la vive inquiétude des acteurs du tourisme faisant face à une vague d'annulations et à une chute des réservations traditionnelles de fin d'année. C'est l'image de notre Capitale qui est mise à mal depuis bientôt un mois et je voudrais donc rejoindre l'appel de la Maire de Paris à prendre soin de notre ville, comme elle l'a répété à de nombreuses reprises.

Je m'associe également à sa demande d'intervention et au vœu de l'Exécutif, auprès des assureurs et de l'Etat pour une indemnisation rapide des commerçants touchés. Il faut aussi faire les comptes des dégâts portés à la Ville et donc aux Parisiens, et nous soutenons là encore la Maire dans sa demande d'indemnisation auprès du Gouvernement.

Je tiens aussi à dénoncer l'irresponsabilité de certains discours de responsables politiques avides de récupération. Ainsi, méritent-t-ils encore le nom de responsables quand ils ont pour seule ambition d'attiser la colère à des fins électoralistes ? La question se pose à mon sens.

Ce mouvement, il faut le dire, se caractérise par son caractère multiforme ; il ne peut être résumé en un comportement ni en une revendication. Le malaise partagé et exprimé est bien plus global et bien plus profond. Je fais partie de ceux qui très tôt ont appelé de leur vœu des mesures sociales en rééquilibrage des mesures de relance de l'économie que je soutiens. Nous devons, en tant qu'élus, écouter, entendre et comprendre ceux qui ont non plus seulement du mal à boucler des fins de mois difficiles mais aussi du mal à débuter des fins de mois.

C'est bien une réponse politique qui dépasse les frontières de notre Capitale qui était nécessaire. Il faut renouer avec la liberté, l'égalité, la fraternité avec plus de justice sociale. Le Président MACRON a incontestablement pris la décision de répondre à la situation tout en reconnaissant que son attitude passée avait pu être blessante.

Concernant les mesures sociales, l'augmentation de 100 euros pour les travailleurs au SMIC…

Je ne vais pas citer toutes les mesures et je vais être obligée de conclure avant que vous ne m'y invitiez…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument, je vous y invite.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Ces mesures ne concernent que les classes moyennes et les fonctionnaires. Je demande donc que nous puissions concilier l'écologie et la justice sociale, et que Paris y prenne sa part, puisqu'elle est déjà la ville la plus solidaire de France et qu'elle fait des efforts incommensurables pour être la ville la plus écologique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Laurence GOLDGRAB. Merci beaucoup.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je vous remercie pour l'organisation de ce débat que j'avais demandé au nom de mon groupe à la suite des violences urbaines inégalées commises à Paris les 24 novembre et 1er décembre, même si je regrette le faible temps imparti qui ne nous permet vraiment pas d'aller au fond des choses.

Grâce à l'engagement sans faille des forces de l'ordre ; grâce au changement de doctrine dans le maintien de l'ordre, qui a évolué vers plus de mobilité et de réactivité - ce que nous demandions depuis des semaines sur ces bancs - ; grâce à une meilleure association de la Mairie de Paris et des mairies d'arrondissement, je crois que les saccages ont été moins importants que redouté ce dernier samedi.

Pour autant, des quartiers entiers du 8e, du 16e, du 3e, du 4e, du 10e, du 17e arrondissement - je céderai la parole à mon collègue Geoffroy BOULARD - ont été le théâtre de scènes de guérilla urbaine absolument inacceptables ce 8 décembre, s'ajoutant aux dégradations commises les deux premiers samedis dans le 9e et le 1er arrondissement.

L'impact de cette succession de samedis noirs est absolument incommensurable. Incommensurable pour l'image de Paris. Incommensurable pour l'activité économique : les commerçants ont souffert ; nous devons les aider et le faire très rapidement. Ils ont, pour certains d'entre eux, tout perdu, obligés de mettre leurs employés au chômage technique ; d'autres ont été contraints de fermer leur établissement en pleine période commerciale de Noël. Des commerçants situés dans des quartiers préservés ont aussi perdu une part significative de leur chiffre d'affaires : 35 % le premier week-end, 20 % les week-ends suivants.

Madame la Maire, au nom de mon groupe, je voudrais vous faire trois propositions concrètes qui, je l'espère, seront retenues.

La première, c'est la création d'un fonds municipal de garantie pour permettre aux commerçants de redémarrer leur activité sans attendre les indemnisations de l'Etat - je dis bien "sans attendre les indemnités de l'Etat" - ou des assureurs. Une commission ad hoc pourrait être réunie très vite avec les maires d'arrondissement concernés pour verser rapidement les premiers fonds. Un Conseil de Paris pourrait se réunir pour entériner ce dispositif dès le mois de janvier. La deuxième proposition est l'exonération des taxes municipales pendant trois mois. La troisième est de permettre l'ouverture les dimanches pour compenser le chiffre d'affaires perdu.

Au-delà de ces mesures urgentes qui sont attendues, les Parisiens attendent aussi et surtout un signal politique fort, l'engagement de tous - je dis bien "de tous" - en faveur de l'arrêt des manifestations des "Gilets jaunes".

Je vous remercie et j'espère que nos propositions seront écoutées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

M. Mao PENINOU, pour le groupe DP…

Pardon, vous le faites tout de suite ?

Très bien.

Allez-y, Monsieur BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, ce débat organisé à la demande de notre présidente de groupe, Florence BERTHOUT, n'est finalement que la conséquence d'une colère qui se manifeste de plus en plus violemment et dont nous subissons les conséquences avec mes collègues maires d'arrondissement chaque week-end. Cette colère d'une France qui étouffe sous le poids d'une fiscalité obèse et aussi la colère des Parisiens qui assistent, depuis

un mois, à des pillages, des scènes de guérilla urbaine dans des quartiers situés à proximité des périmètres de sécurité instaurés ces derniers week-ends autour du Palais de l'Elysée et des Champs-Elysées.

Tout n'a pas été parfait, il faut le dire.

Malgré le courage et l'engagement des forces de l'ordre, notamment, et des pompiers, que je tiens à remercier, nous retiendrons qu'en 2018, de nombreux Parisiens ont été contraints de se calfeutrer chez eux, parfois obligés de repousser eux-mêmes des casseurs et pilleurs qui tentaient de pénétrer dans leur immeuble. À ces Parisiens, il faut apporter un soutien psychologique : le choc est réel et profond.

Les victimes de ces casseurs, ces ennemis de la République, sont aussi nos commerçants qui font vivre l'âme de nos quartiers. Je vous le dis : ils sont terrifiés, apeurés. Ils ont vécu un réel traumatisme d'autant plus fort qu'à deux semaines des fêtes de Noël qui leur permettent de réaliser une part significative de leur chiffre d'affaires à Noël, le bilan économique est désastreux pour Paris. Ils sont parfois contraints de fermer boutique pour réparer ou pour éviter de subir les foudres des casseurs.

La réponse de la Mairie de Paris doit être à la hauteur des événements. C'est pourquoi je propose la mise en place d'une cellule de crise économique qui reprendra les propositions formulées à l'instant par Florence BERTHOUT. Notre solidarité doit se traduire de manière plus concrète.

La situation d'urgence, dans laquelle nous nous trouvons, appelle à une réaction rapide et doit nous conduire à nous poser des questions. Le 8 décembre, malgré la doctrine préfectorale de quadrillage, de réactivité et de mobilité, comment se fait-il que, dans certains quartiers, certains habitants ont vu que la situation n'était pas maîtrisée, malgré l'importance des forces déployées ? Je pense notamment au quartier de la Plaine-de-Monceau et aux rues Jouffroy-d'Abbans et de Tocqueville où le bilan est très lourd.

Laisser un acte 5 le week-end prochain dériver dans nos quartiers sans anticipation et pré-positionnement serait irresponsable et rouvrirait la porte aux casseurs et ultras, dont certains manipulent une partie de notre jeunesse.

On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas. L'autorité de l'Etat doit s'affirmer pour assurer la sécurité de tous. La justice doit passer. Les Français et les Parisiens attendent la plus grande fermeté à l'égard de ces casseurs. Nos commerçants attendent une solidarité municipale à la hauteur du préjudice subi.

Il faut agir vite. Il faut anticiper et il faut en finir avec ce chaos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOULARD.

Je donne la parole à M. PENINOU, pour le groupe DP.

M. Mao PENINOU. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, Paris vient de vivre - vit peut-être encore - une crise comme elle en a connu parfois : revendicative, convulsive, radicale, violente.

C'est un moment particulier, mais aussi un mouvement particulier, à la fois articulé sur des revendications que chacun peut comprendre, d'aspirations à vivre mieux et à plus de justice sociale, mais aussi sur des expressions contradictoires et parfois, mes chers collègues, reconnaissons-le, très loin du progressisme.

Je tiens tout d'abord à féliciter les forces de l'ordre comme l'ont fait mes différents collègues pour leur travail, leur capacité d'adaptation qui ont sans doute permis que les violences, si elles ont produit des dégâts matériels inacceptables, ont limité au maximum les dégâts humains et c'est bien ce que nous en attendons.

Evidemment, vous me permettrez un mot particulier, parmi les personnels de la Ville, pour ceux de la Direction de la Propreté, en particulier la chef de service de la circonscription de la fonctionnelle, Dominique OUAZANA, mais aussi l'ensemble des agents de la circonscription fonctionnelle et, plus largement, l'ensemble des agents de la Propreté, très largement mobilisés jour et nuit, et l'administration parisienne - Madame la Secrétaire générale, cela s'adresse aussi à vous.

Je crois que nous avons, dans l'ensemble…

(Applaudissements).

Je crois que nous avons, dans l'ensemble, réussi, dans une grande difficulté, à passer ce cap et à nous mobiliser. Nos agents nous ont montré aujourd'hui, comme ils l'ont fait à maintes reprises ces dernières années, qu'en

temps de crise, nous pouvons compter sur eux. C'est rassurant pour nous ; c'est rassurant pour les Parisiennes et les Parisiens.

Au-delà de cela, et à l'heure de ce Conseil, je crois que plusieurs questions se posent, suite aux interventions de vous, Monsieur le Préfet, et de vous, Madame la Maire.

À vous, Monsieur le Préfet, je voudrais poser quelques questions : comment comptez-vous continuer à adapter la stratégie des forces de l'ordre ? Nous avons bien vu que les événements de ces derniers jours sont exceptionnels. Exceptionnels, sans doute par l'intensité des violences ; exceptionnels aussi par leur localisation. Il est vrai que nous en entendons moins parler quand cela se passe dans l'Est parisien que dans l'Ouest parisien, sans doute une question d'habitude. Quelle stratégie comptez-vous mettre en place pour prévenir ce qui mêle à la fois des groupes radicaux - mais ce n'est pas tout à fait nouveau dans notre pays - et d'autres, moins militants ou pas militants, mais qui, dans un mouvement social, se laissent embarquer dans la violence ? Ce n'est pas, là aussi, quelque chose de tout à fait nouveau, mais c'est souvent le plus dangereux, comme vous le reconnaîtrez, Monsieur le Préfet.

Deuxième question : nous avons vu se multiplier, notamment à l'occasion de la manifestation de samedi dernier, des arrestations préventives. C'est un concept quelque peu particulier, Monsieur le Préfet, vous le reconnaîtrez. Il rappellera à certains d'entre nous des romanciers américains du type de Philip K. Dick, mais ce qui m'intéresse surtout, c'est de savoir sur quels critères, comment et avec quel résultat et quelle efficacité ?

Troisième question, Monsieur le Préfet, des mouvements lycéens se sont mis en place ces derniers jours, de manière sporadique, on connaît la manière dont cela peut s'enflammer, on connaît la manière dont là aussi cela peut être manipulé par des éléments violents. Là aussi quelle est votre stratégie pour protéger nos enfants, disons-le clairement ?

Deuxièmement, série de questions à la Maire de Paris.

Le Président de la République, vous l'avez souligné dans votre intervention, est intervenu hier soir pour annoncer une série de mesures sur le pouvoir d'achat, notons tout de même que ce sont les plus puissantes depuis le Gouvernement Jospin, au passage, c'est un fait. En nombre en tout cas, c'est difficilement contestable.

Mais au-delà de ces mesures sur le pouvoir d'achat, il a annoncé la mise en place d'une concertation nationale portant sur le partage des richesses, le financement de la transition écologique, et la question de la démocratie.

Comment Paris compte-t-elle y prendre part ?

Sur deux plans, d'une part, en termes de solidarité. Car s'il y a eu relativement peu de mobilisations de Parisiennes et Parisiens parmi les "Gilets jaunes" en tout cas, de ce que l'on a pu constater, il y en a eu plus dans notre proche périphérie et encore plus dans notre grande périphérie.

Comment peut-on articuler, au-delà de la question de la Métropole qu'il faudra sans doute relancer, ceci avec le reste ?

Deuxième question, mais vous y avez d'ores et déjà répondu, je comptais vous demander comment vous comptiez vous inscrire dans cette concertation, nous partagerons évidemment et nous nous engagerons évidemment dans le processus que vous avez annoncé.

Enfin, je voudrais, comme d'autres collègues, terminer par un appel à l'apaisement.

Evidemment, en démocratie c'est indispensable, un appel à l'apaisement de tous les côtés évidemment.

Mais soyons clairs, mes chers collègues, cela passe aussi pour les élus que nous sommes par l'abandon de postures tactiques et de positionnements cyniques.

Le monde nouveau auquel nos concitoyens aspirent, c'est ensemble que nous le construirons et il n'y a qu'ensemble que nous pouvons le construire pour peu que chacun accepte un peu de se remettre en cause.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur PENINOU.

Madame Léa FILOCHE, vous avez la parole, pour le groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites dans cet hémicycle à l'instant, mais aussi en dehors.

Depuis plus de trois semaines, et le début de la mobilisation, on a entendu des commentateurs divers pour qualifier le mouvement des "Gilets jaunes".

Un a retenu mon attention, une fois n'est pas coutume, je souhaite reprendre les paroles de François BAYROU qui disait à juste titre le 30 novembre dernier : "Nous ne pouvons pas gouverner contre le peuple".

J'accentuerai ce propos aujourd'hui : on ne peut vraiment plus gouverner contre le peuple.

Des actes sont inadmissibles évidemment, bien entendu. Loin de moi la volonté de cautionner une quelconque violence. Le mouvement social n'en sort jamais grandi.

Dans ce contexte, Madame la Maire, je tiens à saluer tous les agents qui, au plus près des Parisiens, assurent le service public de proximité du quotidien.

Je vous salue toutes et tous ici dans cet Hôtel de Ville, dans les mairies d'arrondissement, dans les secteurs, car vous avez réussi à allier sang-froid, efficacité, et réactivité, qui sont des qualités précieuses pour toutes celles et tous ceux qui vivent, travaillent ou visitent Paris.

Je souhaite aussi, Madame la Maire, vous remercier de ne pas avoir cédé à la panique vers laquelle le Gouvernement voulait nous mener, en répondant, en organisant, en associant à toutes les étapes des dernières semaines.

Mais tout ceci malheureusement ne suffit pas, notre Président rabaisse bien trop souvent celles et ceux qui composent le peuple. Il entretient volontairement par ses propos et par ses choix politiques la division en n'écoutant qu'une partie des citoyens les plus aisés : la suppression de l'I.S.F., la baisse des A.P.L., la mise à mal des services publics, les attaques contre le logement social, et je ne parle pas des taxes qui devaient financer la transition écologique et finalement financeront le fameux déficit des 3 %.

Les petites phrases d'hier trop nombreuses et les annonces d'aujourd'hui bien faibles ne sont pas des réponses à la hauteur, car il faudrait transformer profondément le système actuel.

Alors on peut partager ou non cet objectif, c'est certain. Mais voir des lycéens parqués, forcés à s'agenouiller les mains sur la tête, voir des manifestants les bras en croix qui se prennent une munition de flash-ball en plein ventre, voir les images nombreuses de jeunes qui se font rouer de coups alors qu'ils sont déjà au sol, les images des journalistes visés par les forces de l'ordre alors qu'ils sont reconnaissables, ces images sont des faits inacceptables !

Inacceptables !

Et les images de tabassage en règle des détenteurs de l'autorité publique sont tout aussi insupportables.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Léa FILOCHE, on n'est pas obligé de crier, et en face vous pouvez écouter.

Et tout le monde redescend d'un ton.

Continuez, Madame FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Je me fais entendre.

Les images de tabassage en règle des détenteurs de l'autorité publique sont tout aussi insupportables, mes chers collègues, bien entendu.

La responsabilité du Gouvernement est d'écouter, de comprendre, puis de répondre avec respect et non avec des grenades assourdissantes.

Un silence de plus de trois semaines alors que ce mouvement social est soutenu massivement par les Français, est d'autant plus bruyant de samedi en samedi.

Celles et ceux qui se nomment les "Gilets jaunes" n'étaient jusqu'ici que des ombres silencieuses, pour une grande partie de la classe politique.

Ils font irruption dans l'espace public médiatique, on peut comprendre leur maladresse, surtout leurs exaspérations qui se transforment au fur et à mesure des semaines en exigences et en revendications.

Il est totalement irresponsable d'être sourd si longtemps à ces signaux de détresse envoyés par bon nombre de concitoyens. La justice sociale réclamée par les "Gilets jaunes" n'est pas contradictoire malgré ce que certains veulent nous faire croire, avec l'urgence écologiste.

La troisième marche pour le climat qui a eu lieu samedi dernier l'a d'ailleurs très bien démontré.

La colère dans nos rues est de la responsabilité du Gouvernement, de sa politique libérale qu'il a choisi de mener, à lui et seulement lui de réparer ses erreurs et les conséquences de ses erreurs. Les commerçants, les riverains, les Parisiennes et les Parisiens le savent bien.

Le groupe "Génération.s" a déposé un vœu dans lequel nous demandons que les forces du maintien de l'ordre arrêtent d'utiliser les grenades GLI-F4, celles qui font énormément de dégâts et sont responsables de séquelles très importantes.

Les flash-balls aussi continuent de blesser gravement, notamment lorsqu'ils sont utilisés à bout portant dans les manifestations.

Dans l'expression "ordre républicain", il y a certes "ordre", mais aussi "républicain", et le terme "républicain" veut aussi dire que les moyens utilisés pour maintenir l'ordre public ne soient pas des moyens qui mutilent, humilient, ou mettent en danger les manifestants.

Nous devons continuer d'être ambitieux pour les Parisiennes et Parisiens.

Et sincèrement, nous le faisons, Madame la Maire, et ce que vous venez d'annoncer sur les conférences de consensus sur le thème de la transition écologique en est certainement une illustration.

Nous aurons sûrement aussi à travailler sur les questions sociales, nous nous y retrouverons.

Le Gouvernement doit répondre aux revendications du mouvement social en cours, les annonces d'hier sont très en deçà des attentes. Le mouvement social a permis de faire plier en partie le Gouvernement, et c'est une étape, mais le Président doit entendre que les plus riches d'entre nous doivent participer plus et mieux à la distribution des richesses et donc le rétablissement de l'ISF.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame FILOCHE.

La parole est à Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, la colère, c'est la trame de fond de cette tragédie dont Paris a été la victime ces quatre derniers samedis.

La colère qui mène certains de nos compatriotes à converger vers la capitale pour manifester.

Une colère à laquelle se mêlent des criminels pour casser, agresser et dont les actes doivent être condamnés avec la plus grande fermeté sans la moindre ambiguïté.

La colère, la nôtre, et celle de tous ceux qui aiment Paris, de voir des symboles de la nation attaqués, des magasins pillés, des voitures calcinées, du mobilier urbain détruit, des habitants pris à partie.

A la suite de ces événements, nous tenions à réitérer nos remerciements et hommage à celles et ceux, policiers, gendarmes, pompiers, agents de la Ville, qui dans des conditions parfois extrêmes, avec professionnalisme, abnégation et compétence ont apporté à cette colère aveugle la meilleure des réponses : accomplir leur mission, servir leurs concitoyens, protéger aussi longtemps que possible et réparer.

A nous maintenant, conseillères et conseillers de Paris, nous ne sommes pas là pour débattre des mesures à prendre par le Gouvernement pour répondre à la fracture sociale et démocratique ancienne, mais exprimée avec force ces dernières semaines.

C'est la seule responsabilité de l'Etat que vous, Monsieur le Préfet de police, représentez.

Et n'en déplaise à certains, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, ni au Sénat, ni aux Nations unies. Chacun doit rester à sa place, avec humilité, sans ignorer la réalité, sans récupération. Durant ce mouvement, il y a eu de trop nombreux responsables irresponsables, attisant le feu, espérant récolter les fruits. Mais on ne bâtit rien sur des ruines. Un contrat social et civique doit être redessiné par le dialogue, chacun à sa place, chacun dans son rôle, avec détermination et efficacité. C'est aussi le message de ces mobilisations.

Voilà, en tant qu'élus de la Capitale, notre seule responsabilité. Voilà ce que les Parisiens attendent de leur Ville et de leurs responsables : restaurer l'ordre. Pour ce faire, comme cela a été dit, nous devons veiller à la bonne coordination des moyens mis en place entre la Ville et la Préfecture de police de Paris, et tirer les enseignements des derniers événements. Nos forces de l'ordre sont reconnues pour leur maîtrise des situations sensibles. Pour autant, la philosophie sous-jacente au maintien de l'ordre a paru dépassée par une nouvelle forme de mobilisation plus protéiforme : des rassemblements non déclarés et d'ailleurs difficiles à sécuriser, comme vous l'avez rappelé.

Samedi dernier, le mode opératoire a évolué. Couplé à un déploiement exceptionnel des forces de l'ordre, il a permis de garantir le droit de manifester tout en évitant que la situation ne dégénère davantage. Pour autant, aucune situation, quelle que soit sa gravité, ne doit autoriser à s'affranchir des principes de l'Etat de droit. Manifester est un droit constitutionnel. Il ne peut y avoir d'interpellations préventives, mais uniquement des interpellations liées à un délit, et le droit de manifester n'en est pas un. De la même manière, l'utilisation de la force doit être proportionnée et la déontologie des forces de sécurité, garantie. Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de vos propos sur le sujet.

Il nous convient aussi d'accompagner et soutenir les commerçants touchés, écœurés, parfois traumatisés. A ce titre, nous réitérons notre demande de guichet unique auprès du Fonds d'indemnisation pour les commerçants, afin de faciliter leur démarche et les accompagner dans leurs demandes d'indemnisation, et accompagner également les habitants victimes d'une dégradation de leur bien. Bien sûr, l'Etat devra rembourser les dégâts. C'est de droit, et une obligation juridique. C'est aussi une obligation morale. Ce sera le cas, comme cela a été fait par le passé, mais la Ville peut accompagner cette démarche.

Troisième point : veiller à l'espace public. Lors des manifestations, le mobilier urbain et des barrières de chantiers ont servi d'armes par destination aux casseurs. J'entends la difficulté à sécuriser un espace public non délimité, mais nous devons tirer les enseignements de cela pour permettre à la Ville de mieux anticiper des besoins à l'avenir.

Quatrième point : valoriser l'image internationale de la Capitale. Notre ville a souffert, il faut la réparer. Non seulement pour ses habitants, mais aussi pour que son rayonnement international ne soit pas entamé. Face aux inquiétudes de la communauté internationale, il nous faut envoyer des signaux forts pour rassurer et attirer à nouveau les touristes sur notre territoire.

Enfin, travailler à la meilleure manière d'informer les citoyens. En la matière, on peut toujours s'améliorer. Merci, donc, Monsieur le Préfet de police, de vos propositions quant à la pérennisation du circuit de travail et d'information mis en place ces derniers jours. Nous avons une responsabilité collective pour informer, relayer l'information et faire remonter les préoccupations et attentes des citoyens. Chacun à sa place - Exécutif, maires d'arrondissement, élus et Préfecture de police - doit prendre ses responsabilités dans le cadre de ses prérogatives pour permettre à notre ville de panser ses plaies.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, samedi 1er décembre et samedi 8 décembre, Paris a connu des journées de violences inacceptables. Alors que de nombreux Français voulaient exprimer leur colère, leur mécontentement, des individus violents et des groupes de casseurs ont semé le chaos dans plusieurs quartiers de Paris, agressant les forces de l'ordre, détruisant le mobilier urbain, brisant les vitrines, pillant les magasins.

Le 8 décembre, désireux de se protéger, beaucoup de commerçants parisiens avaient fermé leurs portes préventivement, ce qui leur a causé également un très important manque à gagner en cette période de fin d'année traditionnellement importante. Je sais qu'aujourd'hui la Ville est très mobilisée à leurs côtés pour obtenir des indemnisations rapides de la part des assurances.

J'espère que l'Etat va également mobiliser des moyens exceptionnels pour venir en aide aux commerçants parisiens durement touchés, ainsi qu'à notre Ville d'ailleurs, qui ne peut en la matière se substituer une nouvelle fois financièrement à la responsabilité de l'Etat.

Au nom de mon groupe, je veux remercier à mon tour très sincèrement les forces de l'ordre - policiers et gendarmes - qui ont été déployées dans Paris pour protéger notre ville et nos concitoyens, les manifestants pacifiques comme les institutions de la République. Remercier les sapeurs-pompiers qui ont porté secours et éteint de nombreux départs de feu. Remercier les personnels hospitaliers qui ont dû faire face à un afflux important de blessés, ainsi que les personnels de justice mobilisés pour les comparutions.

Je pense également tout particulièrement aux agents de la Ville de Paris, qui ont travaillé sans relâche pour assurer la sécurité de nombreux sites, nettoyer l'espace public, assurer la coordination des différents services de la Ville. Permettez-moi de féliciter la Secrétaire générale de la Ville, Aurélie ROBINEAU-ISRAËL, afin qu'elle transmette, au nom des élus de mon groupe, nos plus sincères remerciements à l'ensemble des agents de la Ville. Je veux tout particulièrement remercier les services de la propreté, qui ont procédé à de nombreux dé-graphitages, en particulier de monuments, et rappeler à cette occasion que le patrimoine de la Nation mérite le respect de tous.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de nous avoir permis de partager avec vous des informations essentielles en vue de la journée du 8 décembre. Nous avons vu la différence avec la semaine précédente.

Il est indispensable que les élus parisiens, élus de la République, les maires d'arrondissement, l'équipe municipale parisienne, soient associés, écoutés dans leur connaissance du terrain, informés afin d'ajuster au plus près les mesures préventives, les fermetures d'équipements, l'information du public. Je pense que la préparation de cette journée nous servira également à l'avenir.

J'espère que Paris ne connaîtra plus les violences qu'elle a connues ces dernières semaines. Nous souhaitons tous l'apaisement, mais il est aujourd'hui de la responsabilité du Gouvernement de tout faire pour apaiser cette colère, répondre aux interrogations des Français, protéger nos villes de désordres et de dégâts inacceptables, dont sont victimes les habitants et les commerçants, et qui pèsent lourdement sur l'image internationale et l'attractivité de Paris. Je ne suis pas certain que l'intervention du Président de la République, hier soir, y suffise, même si, pour beaucoup, elle constitue un premier pas sur le fond et sur la forme. Car s'exprime dans notre pays une revendication d'égalité, profondément inscrite dans notre histoire nationale, qu'il faudra prendre en compte entièrement et durablement.

Pour ma part, j'ai la conviction que le développement économique, l'attractivité et la création de richesses ne servent à rien s'ils ne sont pas mis au service du bien commun, de la justice sociale, de la solidarité et, aujourd'hui, de la transition écologique. C'est d'ailleurs tout le sens de l'action que nous menons à Paris et c'est le message que beaucoup de Français ont voulu envoyer dans ce mouvement des "Gilets jaunes", au-delà de sa diversité et de la crise profonde qu'il révèle dans notre société.

Je souhaite très sincèrement que ceux qui sont aujourd'hui à la tête du pays l'entendent et le mettent en œuvre. Car si nous sommes et serons toujours du côté de ceux qui défendent l'ordre public et les institutions républicaines, nous savons aussi que la seule réponse possible à la situation de la France, et par conséquent de sa Capitale, est politique et sociale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Rémi FÉRAUD.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Cessez de ne voir l'insurrection citoyenne des "Gilets jaunes" qu'au prisme de la violence, de la casse et des dégâts économiques pour Paris, ses Champs-Elysées et ses beaux quartiers. Ne passez pas à côté de l'histoire, celle d'un peuple qui se révolte contre l'injustice fiscale et les inégalités, qui exige que l'on s'attaque aux causes du dérèglement climatique et qui ne se sent pas représenté, tellement le pouvoir est à la solde des premiers de cordée et incarne un régime oligarchique bien plus qu'une république. Cessez vos comparaisons avec les terribles attentats terroristes, qui ne révèlent que votre obsession de l'attractivité libérale, totalement déconnectée du ras-le-bol de celles et ceux qui se sentent relégués dans des territoires, justement du fait de l'attractivité des centres métropoles.

Oui, les "Gilets jaunes" sont sans doute les "sans-culottes" du XXIe siècle, héritiers de la Commune. Face à eux, ne vous recroquevillez pas dans des postures sécuritaires et libérales relevant d'un syndrome versaillais. Oui, il y aura

un acte V ce samedi, je l'espère à la hauteur de la colère face au monarque qui ne change pas de cap, qui nous vend de la poudre de perlimpinpin.

Les riches et les actionnaires peuvent sabrer le champagne, leurs privilèges restent intacts. Le peuple payera lui-même les pseudo-avancées concédées, avec rien pour l'écologie, rien pour la démocratie.

Le peuple crie "rendez l'argent et le pouvoir au peuple". Comme depuis le premier jour, je manifesterai ce samedi avec les "Gilets jaunes".

Thiers ou Victor Hugo, il faut choisir. Cette dernière citation de Victor Hugo…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, il faut conclure !

Mme Danielle SIMONNET. - Savez-vous pourquoi Paris est la ville de la civilisation, parce que Paris est la ville de la Révolution.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole, pour une minute dix, puisque c'est le temps qui reste à votre groupe.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voudrais saluer d'abord le dévouement des services de la Ville, la DPE, la DPSP, la DVD. Je souhaite que leur travail mené au cours de ces deux samedis soit reconnu et que l'on étudie la possibilité de leur accorder une prime, en raison de leur dévouement exceptionnel.

Je souhaite aussi que nous soutenions, et je leur ai apporté moi-même mon soutien, les commerçants et particulièrement les artisans de la rue Saint-Denis et des Grands Boulevards, victimes des dégradations et que l'ensemble des commerçants parisiens soient aidés.

De quoi sera fait samedi prochain ? Je souhaite que l'apaisement soit de mise, mais comment y croire. Je doute que les réponses du Président de la République soient à la hauteur de la colère sociale exprimée. Elles ne règlent pas sur le fond la question des inégalités et font porter sur les contribuables et non pas sur les entreprises les plus pollueuses, les mesures sociales décidées hier. On est loin de la transition écologique.

Or, aujourd'hui, on ne peut plus répondre aux inégalités sociales sans lutter contre les injustices climatiques, et c'est cela que nous avons appris de ce mouvement. Ne rien concéder aux écologistes qui manifestent pacifiquement lors de la Marche climatique ne doit pas, je l'espère, laisser supposer que l'on cède à la violence et que l'on méprise ceux qui revendiquent pacifiquement. Ce serait un très mauvais message, notamment à l'égard de la jeunesse qui se mobilise actuellement contre "Parcoursup" et les inégalités.

La transition écologique devra être au cœur des débats dans la période qui vient et, puisqu'il ne me reste que le temps de conclure, je veux dire ici que nous participerons bien volontiers aux conférences de consensus dans les arrondissements, parce que c'est là que nous aborderons les vraies solutions avec les habitants eux-mêmes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BOUTAULT.

Merci pour l'ensemble de ces prises de parole.

Je vais donner la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre au nom de l'Exécutif, puis bien sûr à M. le Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des intervenants d'avoir, au cours de ce débat, finalement continué à porter une image d'unité des élus parisiens, au-delà des questions toute légitimes posées par les uns et par les autres. Je crois que, dans cette période complexe, dans cette période troublée, pouvoir faire en sorte que les Parisiens, les Parisiennes, les commerçants, l'ensemble des acteurs économiques mais également au-delà, au-delà de nos frontières, ceux qui nous regardent puissent nous voir unis, unis à leur côté, est un signal évidemment positif, et que nous avions souhaité porter.

Permettez-moi de renouveler, je l'ai fait rapidement hier, mes remerciements et mon soutien à l'ensemble de ceux qui ont contribué à la sécurisation de Paris, qu'ils soient des agents qui ont l'habitude de participer à ces dispositifs de maintien de l'ordre ou que ce soit, et M. le Préfet nous l'avait annoncé, des effectifs de nos commissariats qui ont participé à ce dispositif. Je n'oublie évidemment pas les pompiers ou l'ensemble des associations, Croix-Rouge, protection civile, qui ont contribué à ce dispositif.

Néanmoins, permettez-moi de revenir sur cette journée et sur les traces qu'ont laissé dans notre ville ces scènes de chaos incroyables que nous avons pu voir se dérouler tout au long de ce funeste samedi.

Douze arrondissements ! Douze arrondissements ont vu, ont connu des incendies, des dégradations, du pillage, du vandalisme, que ce soit de commerces, de véhicules, de mobiliers urbains : le 1er, le 2e, le 3e, le 4e, le 7e, le 8e, le 9e, le 10e, le 11e, le 12e, le 16e et le 17e arrondissement, mes chers collègues. Ce bilan est incommensurable. Nous avons comptabilisé 150 départs de feu, nos services ont repéré 75 véhicules incendiés, 48 vandalisés. Ces dégradations sont considérables dans l'espace public, elles le sont encore plus en ce qui concerne les commerces.

Nous n'avons pas aujourd'hui le chiffre exact des commerces qui ont pu être vandalisés ou pillés, ou les deux d'ailleurs. Mais nous avons aujourd'hui des chiffres qui augmentent, jour après jour, plusieurs centaines de commerces seront impactés par les violences qui ont eu lieu dans notre Capitale. C'est là aussi considérable.

Et tout ceci dans une ville partiellement morte. 250 services publics avaient été empêchés d'ouvrir : des jardins, des conservatoires, des bibliothèques, des gymnases, l'ensemble des établissements scolaires de la Capitale avaient été fermés, des centaines de commerces n'avaient pas ouvert leurs portes par mesure préventive. Notre vie culturelle était quasiment totalement à l'arrêt, la vie économique pour partie entre parenthèses. Des chantiers ont été arrêtés parce que nous avons tous souhaité qu'ils puissent être sécurisés, et ils n'ont pas tous redémarré depuis lundi matin.

Le mobilier urbain évidemment avait été enlevé. Je le redonne, parce que ce chiffre est révélateur, 50 tonnes de grilles d'arbres ont été enlevées la semaine dernière. Et rien de tout cela n'a évidemment été aujourd'hui réinstallé.

Alors oui, dans chacune de nos têtes, dans chacune des têtes de ceux qui vous parlent, que vous soyez maire d'arrondissement, adjoint ou élu d'arrondissement, il y a la question : on fait quoi samedi prochain ? Parce qu'en effet, cette question est dans toutes les têtes pour savoir ce qui doit être fait et ce que nous allons mettre en œuvre les uns et les autres, et à cette question, il nous faudra apporter des réponses rapidement.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, pardon, Monsieur le Préfet, je vous rassure immédiatement, je ne ferai pas partie de ceux qui auront un avis de faux technicien ou de faux expert sur les techniques de maintien de l'ordre.

Néanmoins, je le redis, on ne répond pas à une crise politique et sociale uniquement par un dispositif de maintien de l'ordre. On ne répond pas à une crise politique et sociale uniquement par un dispositif de sécurisation et un dispositif sécuritaire.

Nous sommes arrivés au bout. Nous, Parisiens, nous sommes arrivés au bout de cette logique, et ce mouvement, ces revendications, ce désespoir qui se sont exprimés à l'encontre du Gouvernement, à l'encontre d'un certain nombre d'actes politiques posés, posés dans un cadre démocratique ma foi, mais posés par le Gouvernement, aujourd'hui doivent trouver des réponses.

Ce mouvement est ciblé, évolutif certes, mais il faut aujourd'hui y apporter des réponses. Peut-être qu'une part a été apportée hier, peut-être que tout n'a pas été pris en compte, je ne rentrerai pas dans ce débat-là aujourd'hui, mais c'est bien au Gouvernement, au Président de la République que les questions ont été posées, et ce n'est évidemment pas à la Ville de Paris d'y répondre.

Quoique le vote de notre budget hier, n'est-ce pas finalement la part que nous avons prise, nous élus parisiens, dans le soutien au pouvoir d'achat ? Dans l'accompagnement des Parisiens les plus modestes, les plus fragiles ? N'est-ce pas notre engagement à nous en faveur d'une transition écologique, en faveur d'un nouveau modèle de société ? Je le crois, et je crois que le budget que nous avons adopté hier est finalement, à notre échelle et uniquement à notre échelle, et nous ne devons jamais revendiquer plus que d'être ce que nous sommes, mais parfois revendiquons aussi de pouvoir être un laboratoire d'innovation. En tout cas, je le crois et je crois que nous devrons le porter.

Madame la Maire, vous nous avez proposé, dans votre propos introductif, de participer à ce mouvement de débat. Pauline VÉRON le disait, sur les réseaux sociaux, parler, travailler, concevoir avec les habitants, c'est ce que nous faisons tous les jours, que nous soyons sur les bancs de la majorité ou de l'opposition, parce que nous savons à quel point essayer de construire de la politique publique sans les habitants, c'est vain et c'est inefficace.

Alors oui, emparons-nous de cette proposition, Madame la Maire, et allons construire, allons inventer, allons imaginer cet avenir possible parce que cet avenir, je le crois possible avec les habitants, avec les Parisiens. Ils s'en empareront, je n'ai aucun doute là-dessus, et cela nous permettra en effet de pouvoir, à notre échelle, essayer de participer, essayer d'être une part de la résolution de cette crise politique majeure dans laquelle notre pays se trouve.

Je terminerai en rebondissant, Madame la Maire, si vous m'y autorisez, sur les propositions qui ont pu être faites par un certain nombre de collègues. Merci à chacun d'entre vous pour ces propositions, qu'elles soient sur les commerçants ou qu'elles soient vis-à-vis des touristes.

Pour une partie de ces propositions, je repense à celle sur le guichet unique qui a déjà été mise en œuvre puisque, la semaine dernière, la Maire de Paris a réuni, avec l'ensemble de ceux qui, à un moment donné, vont devoir accompagner les acteurs économiques, les commerçants impactés, pour que justement ils n'aient qu'un seul endroit où déposer l'ensemble de leur dossier d'indemnisation, quelle que soit d'ailleurs la forme de l'indemnisation. Tout ceci a été très clairement expliqué aux commerçants, ceci est donc déjà fait.

Merci, Madame BERTHOUT, vous avez porté d'autres propositions. Nous allons les regarder et Olivia POLSKI rencontrera la semaine prochaine, malheureusement dans une configuration beaucoup plus large, l'ensemble des commerçants qui auront été impactés et touchés par les violences et les dégradations du 8 décembre. Nous regarderons dans cet intervalle les propositions qui auront été faites, mais en effet elles peuvent être intéressantes.

Mon collègue Jean-François MARTINS travaille en direction de tous les opérateurs de tourisme parce que nous avons vu évidemment les conséquences très immédiates de toutes les images qui ont tourné sur les télévisions du monde entier. Nous vous ferons, si vous le souhaitez, soit en Commission, soit par courrier, un retour sur ce qui a été mis en œuvre.

Je termine par le vœu de l'Exécutif, qui reprend un certain nombre de propositions qui ont pu être faites par les uns et les autres, qui nous permet d'organiser le travail avec l'ensemble des acteurs qui vont accompagner les commerçants, les artisans et les acteurs économiques, et qui demande à chacun d'assumer sa part de responsabilité.

Nous en appelons évidemment à l'Etat, que ce soit pour eux ou que ce soit pour les dommages et les dégradations subis par la Ville de Paris, qui enfin en appelle, c'est une évidence, au Gouvernement, en lien avec tous ceux qui font vivre nos territoires, notre territoire parisien mais également le reste, de pouvoir répondre à la souffrance sociale qui s'exprime au travers de ces mouvements sociaux.

C'est la raison pour laquelle je proposerai au groupe PC de bien vouloir retirer son vœu, considérant qu'il a été intégré au vœu de l'Exécutif. Je ferai la même proposition à Mme SIMONNET, sinon j'apporterais un avis défavorable. Je proposerai au groupe "Génération.s" de bien vouloir retirer le premier attendu de leur vœu car il y est de fait répondu dans le vœu de l'Exécutif.

Je crois que le troisième attendu est une évidence démocratique dans notre Assemblée. M. le Préfet de police a toujours souhaité pouvoir dialoguer avec les élus de la 3e Commission. Nous trouverons le moment où ce sera opportun. Nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises et je crois que ce sont des moments importants pour les élus parisiens que nous sommes.

Je vous propose de modifier le second attendu de votre vœu, afin que la Maire de Paris interpelle le Ministre de l'Intérieur concernant l'usage fait des grenades explosives GLI-F4, de leurs conséquences et, le cas échéant, leur calendrier de suppression. Si vous en êtes d'accord, j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

Merci encore, mes chers collègues, pour vos expressions, vos propositions. Tous ensemble nous allons avancer et c'est unique, nous serons plus forts, et nous le serons pas pour nous-mêmes mais pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

J'ajouterai que pour la réunion de la semaine prochaine autour d'Olivia POLSKI avec les commerçants, les maires d'arrondissement concernés et les présidents de groupe qui souhaiteront s'y joindre sont les bienvenus, comme nous l'avions fait la semaine dernière pour la réunion après les événements du 24 novembre.

Je donne la parole tout de suite à M. le Préfet pour les réponses.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, je veux être assez rapide mais je voudrais commencer par deux messages généraux.

Le premier message, c'est pour vous remercier, les uns et les autres, pour les témoignages de soutien aux forces de l'ordre et aux sapeurs-pompiers de Paris que vous avez exprimés lors de ce débat, lors de cette réunion. On ne dira jamais assez combien ils le méritent, combien leur courage a été admirable dans les événements qui nous réunissent cet après-midi.

En deuxième message de portée générale, et pour saluer, Madame la Maire de Paris, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, les paroles d'apaisement et de responsabilité qui ont dominé sur ces bancs, si je me mets à ma modeste place de Préfet de police, le meilleur dispositif de service d'ordre et de maintien de l'ordre est évidemment celui qui n'a pas à intervenir.

Je répondrai sur quelques questions ponctuelles que plusieurs d'entre vous ont pu évoquer.

D'abord, sur le sujet de l'indemnisation, je précise qu'il y a un article législatif dans le Code de sécurité intérieure, le L. 211-10, qui prévoit les conditions dans lesquelles la responsabilité de l'Etat peut être engagée. Ce texte peut et sera mobilisé dans le cadre de l'indemnisation des dommages subis par des particuliers.

Le texte aura également lieu de jouer au regard de la collectivité publique. C'est la règle de droit et je ne vais pas rentrer ici dans le détail des conditions posées par la jurisprudence ou autres, mais le cadre de droit existe et il sera bien sûr appliqué.

Quelques questions ont été ciblées sur des aspects un peu opérationnels et ponctuels, mais je les assume volontiers. Une interrogation, qui est souvent venue, qu'a exprimée M. AURIACOMBE mais d'autres l'ont évidemment exprimée ailleurs que dans cette enceinte : le tombeau du Soldat inconnu, plus exactement l'Arc de Triomphe le 1er décembre, pourquoi ?

Il y avait des moyens en place, bien sûr, mais il y a eu à six reprises des vagues de manifestants, puis le territoire a été repris, avec des faits de violence extrême. Souvenez-vous de l'image de ce fonctionnaire d'une de nos compagnies d'intervention qui a été pris à partie et qui a failli être molesté. On a d'ailleurs vu un "Gilet jaune" lui prêter secours. Je précise d'ailleurs que c'est la police judiciaire parisienne qui est saisie de ce fait et que l'enquête progresse. Ce n'est pas faute de volonté, bien entendu, mais ensuite c'est une question de rapport de force au regard de la détermination et de la violence qui s'exprimaient sur le plateau de l'Etoile.

Beaucoup de questions portaient sur le thème des interpellations "préventives". Il n'y a pas eu d'interpellations préventives. Il y a eu des contrôles en amont, des interpellations se sont passées la veille notamment du 8 décembre, mais à chaque fois les dossiers, validés par l'autorité judiciaire, ont été nourris sur des faits.

En particulier, les interpellations, qui ont pu avoir lieu dans différents territoires de notre pays la veille du 8 décembre, sont le fruit d'un travail remarquable qui a été mené par nos services, notamment la Direction du Renseignement, pour identifier à partir de la vidéo-protection les personnes qui s'étaient livrées à des dégradations. Le Parquet a donc validé la démarche dès lors que pouvait être établi le lien à une personne et des faits révélés par ces images. La plupart des interpellations de la veille du 8 décembre portaient sur des faits et des exactions qui avaient eu lieu le 1er décembre pour nourrir le dossier. Il faut donc bien voir ce qu'il s'est passé, mais évidemment ces interpellations ont eu un effet en évitant que viennent sur le territoire parisien des individus qui déjà s'étaient livrés à ces violences.

Quant au contrôle que j'ai appelé en amont, que nous avons fait dans les gares, aux péages, ils étaient adossés à des réquisitions du Procureur de la République dans un cadre judiciaire, et ont été interpellées les personnes, ou qui portaient sur elles des armes par destination, ou dont tout indiquait qu'elles se regroupaient pour participer à un attroupement ou à une manifestation violente. C'est le cadre juridique qu'a fixé le parquet et c'est ce cadre juridique qui a permis d'agir. Mais je redis l'efficacité de ces contrôles en amont, y compris certains contrôles plus ciblés mais je ne vais pas aller dans le détail.

La question qui est revenue et je comprends qu'on la pose est celle-ci : comment adapter la stratégie des forces de l'ordre, comme M. Mao PENINOU l'a évoqué ? Je dirais que c'est un enjeu constant que de s'adapter aux comportements. On a eu affaire, comme je l'ai indiqué, je crois, à des phénomènes de type guérilla urbaine, à des groupes très répartis sur le territoire parisien, très violents, et on ne gère pas un tel événement comme une manifestation plus classique de revendications sociales, comme notre territoire parisien en a l'habitude.

Quant aux groupes radicaux que vous avez cités, on s'occupe de leur situation dans le cadre des règles de droit avec, lorsque c'est juridiquement possible, les techniques que permet la loi de juillet 2015 sur le renseignement ou bien avec le ciblage auquel nous avons pu procéder le matin du 8 décembre sur un certain nombre de personnes qui venaient sur la manifestation et qui ont fait l'objet précisément de ces contrôles d'amont que vous avez nommés,

Monsieur le Conseiller, "arrestations préventives", mais je vous dis pourquoi cette qualification n'est pas adaptée. Ces interpellations - ce ne sont pas des arrestations mais des interpellations - sont liées à la constatation de manquements à la règle de droit, manquements sanctionnés par le Code pénal.

De manière plus générale, je retiens de beaucoup de vos propos - beaucoup sont intervenus - le thème de la violence et du droit de manifester. Notre monde est marqué, on le voit bien, par une dérive qui banalise la violence dans bien des cas. Au regard du droit de manifester, c'est une situation qui est regrettable, qui est déplorable. Le droit de manifester est un droit constitutionnellement garanti, et le rôle du Préfet de police, le rôle des services de la Préfecture de police est de permettre à ce droit de s'exercer, et nous sommes toujours satisfaits lorsque des manifestations se déroulent sans violence.

Je vais vous donner trois exemples.

Le 24 novembre, alors qu'il y avait les événements que nous avons évoqués, notamment dans le quartier des Champs-Elysées, se déroulait la marche contre les violences faites aux femmes, qui a réuni 12.000 personnes et qui n'a posé aucune difficulté car elle s'est déroulée dans le calme le plus absolu.

Le 8 décembre, s'est déroulée la marche pour le climat et elle n'a posé aucune difficulté. Pourquoi avais-je dit qu'il eut été préférable qu'elle n'ait pas lieu ce jour-là ? Non pas parce que je craignais que cette marche crée des incidents en elle-même. Il y avait deux autres raisons. D'une part, c'était la crainte que cette marche puisse être une cible pour un certain nombre de manifestants venus dans Paris, dont on sait bien que la marche pour le climat n'était pas forcément leur logiciel, comme l'on dit. D'autre part, c'était la crainte que j'avais de voir des moyens de police détournés alors que j'en aurais eu besoin ailleurs. C'est ce qui nous a conduits à demander au P.S.G. d'annuler son match de football ce jour-là. Mais il n'y avait aucune crainte par rapport au risque que présentait cette marche en tant que telle, et elle s'est déroulée sans violence.

Enfin, aujourd'hui, en début d'après-midi, nous avons eu une manifestation de lycéens qui est partie de la place Saint-Michel, qui a traversé le Quartier latin et qui est allée vers le ministère. A cette heure, cette marche s'est produite sans aucun incident. Le droit de manifester est un droit qu'il faut accompagner, qu'il faut évidemment vivifier, mais c'est autre chose que de se livrer à des violences.

Et ce que je n'accepte pas d'entendre, c'est de laisser penser que ce sont les forces de l'ordre qui déclenchent des violences. Ce sont des affirmations sans fondement et on ne doit pas les laisser prospérer.

Je veux en dernier lieu, Madame la Maire, souligner de nouveau l'importance que j'attache - même si on n'a peut-être pas été parfait mais qui est parfait ? - au lien entre la Préfecture de police et les élus, élus de la Mairie centrale, vos équipes, les maires d'arrondissement, l'ensemble des élus de la Capitale. Je pense que l'on a mis en pratique des modalités qui ont été jugées globalement très satisfaisantes le 8 décembre, comme je l'ai dit dans mon propos introductif. Nous continuerons à les faire prospérer et à les utiliser ; c'est l'intérêt de tous, c'est l'intérêt général, c'est l'intérêt des Parisiens.

Je veux, pour conclure, ajouter un dernier mot pour vous indiquer aux uns et aux autres que vous pouvez compter sur ma détermination, sur mon engagement avec le souci qui me guide d'un ordre public républicain toujours soucieux de la proportionnalité, de la modération quand elle est nécessaire, mais aussi de la fermeté, de la netteté quand elle également nécessaire.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Préfet. Merci.

Mes chers collègues, je vous propose de passer rapidement maintenant au vote… Monsieur le Préfet, si vous souhaitez y aller, bien sûr, je vous remercie infiniment. Le vote des vœux n°s 159, 160 et 161.

L'exécutif a déposé…

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire.

Les membres de mon groupe viennent de découvrir le vœu de l'Exécutif. Je souhaiterais une très courte suspension de séance pour qu'ils puissent prendre connaissance du vœu de l'Exécutif.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La suspension est de droit ; vous avez deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-deux minutes, est reprise à seize heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

Point d'actualité suite aux manifestations des "Gilets jaunes" à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge par l'État du coût des réparations et de nettoiement suite aux dégradations commises lors des manifestations des 24 novembre et 1er décembre 2018.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sécurité et aux manifestations.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux manifestations des "Gilets jaunes".

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons et nous procédons au vote des vœux.

Le vœu n° 159 a été déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Je vous demande vraiment de vous asseoir. Ecoutez, les vœux ont été distribués vers midi ; je pense qu'entre midi et tout à l'heure, il était tout à fait possible d'en prendre connaissance.

Le vœu a donc été déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Est-il retiré ? Il est retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 160 déposé par le groupe "Génération.s" a un avis favorable avec l'amendement qui vous a été proposé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 666).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 161 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il y a des demandes d'explication de vote pour le vœu n° 161 bis de l'Exécutif de Mme BERTHOUT.

Qui d'autre ?

M. PENINOU.

Très bien.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, nous allons nous abstenir pour deux raisons.

D'abord, il y a une suite assez inconsidérée de considérants qui rend le propos assez opaque. On ne comprend pas s'il s'agit de critiquer la politique gouvernementale, de critiquer la violence dans les rues ou d'y apporter des solutions.

La deuxième raison, c'est que j'ai entendu, comme mes collègues, des propos que je juge tout à fait inacceptables à l'endroit des forces de l'ordre au sein de votre propre majorité. On ne peut pas appeler à plus d'efficacité du côté des forces de l'ordre, dire que nous sommes au côté de nos forces de l'ordre et demander à les désarmer au moins en partie. On ne peut pas dire que l'on est contre la violence et s'insurger contre les interpellations qui ont eu lieu dans un cadre qui plus est légal.

Enfin, je regrette que, sur la dimension qui concerne nos commerçants, l'exercice de solidarité auquel nous sommes tous appelés semble se cantonner uniquement à des demandes faites à l'Etat. Je pense que, même si l'Etat doit être présent et surtout présent, la Ville ne pourra pas s'exonérer de responsabilités.

C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Je pense que vous avez bien entendu sur ce qui a été dit tout à l'heure sur les commerçants. La relation avec eux est tout à fait fluide, saine et absolument sans perturbation sur la façon dont nous agissons pour eux, avec eux, en leur nom.

Monsieur Mao PENINOU, vous avez la parole.

M. Mao PENINOU. - Merci.

Si nous saluons votre volonté, la volonté exprimée dans ce vœu, de s'inscrire dans le débat national et de co-construire les solutions pour demain, le contenu du vœu est beaucoup trop unilatéral pour nous. Je ne reviens même pas sur la demande que l'Etat prenne en charge des réparations à la Ville. Honnêtement, nous avons trouvé cela un peu mesquin. En tout cas, c'est la première fois que je le vois apparaître de cette manière…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais c'est la loi, Monsieur Mao PENINOU. Le Préfet vient de le dire. Il vient même de rappeler l'article qui prévoit cette réparation !

M. Mao PENINOU. - Madame la Maire, en tout cas, nous pensons que si nous supportons les avantages de la centralité, nous en supportons aussi quelques charges. Nous nous abstiendrons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je le redis : c'est la loi ! Le Préfet vient de rappeler quelles sont les règles en matière d'indemnisation avec, notamment, la mise en responsabilité de l'Etat. Ce principe de base s'applique aux autorités publiques comme aux personnes privées et aux entreprises.

Par conséquent, je veux bien que l'on n'applique pas la loi à Paris mais, pour l'instant, j'ai plutôt essayé de faire en sorte que l'on applique la loi et rien que la loi. Vous savez, les charges de centralité dont on parle souvent pour Paris s'élèvent à 700 millions d'euros sur notre budget. Il n'y aucune compensation sur ces charges de centralité. Nous n'allons pas reprendre le débat budgétaire mais je trouve cela étrange, pour des groupes qui doivent être là pour porter l'intérêt des Parisiens, que l'intérêt des Parisiens soit de payer à la place de l'Etat quand c'est l'Etat qui, du fait de la loi, doit payer. Excusez-moi !

Bien.

Monsieur AURIACOMBE ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous abstiendrons également, notamment sur les attendus, sur les propositions. Quand je dis que nous allons nous abstenir, je le regrette. C'est un vœu dont j'aurai souhaité qu'il soit voté à l'unanimité. Il y avait un large

consensus dans les propos tenus tout à l'heure. Malgré des désaccords, il y avait tout de même un large consensus. Je regrette que ce vœu ne nous ait pas été présenté en amont et que nous n'ayons pas pu le travailler tous ensemble.

Dans ces conditions, nous nous abstiendrons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le vœu n° 161 bis…

Vous n'êtes pas un groupe. Normalement, il n'y a pas d'explication de vote pour les non-inscrits.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 667).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux meublés touristiques.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux locations de meublés touristiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n°s 114 et 115 relatifs aux meublés touristiques.

Monsieur Pierre AIDENBAUM, vous avez la parole.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'étais déjà intervenu à plusieurs reprises dans cet hémicycle sur les locations touristiques et je voulais de nouveau intervenir aujourd'hui par rapport à la loi Elan dont on a beaucoup parlé. Le logement, vous le savez, est une de nos préoccupations, un enjeu majeur pour Paris et une des priorités pour notre mandature. À Paris, comme dans le 3e arrondissement, nous utilisons tous les outils possibles pour créer du logement, notamment des logements intermédiaires pour les classes moyennes.

Ce vœu concerne le phénomène de location touristique dans les quartiers centraux, particulièrement touchés par le développement spectaculaire de cette activité qui participe à la baisse du nombre de logements disponibles pour les Parisiennes et les Parisiens. Elle a pour conséquence : une perte des habitations et des fermetures de classes.

Aussi, ce type de location occasionne des nuisances importantes pour les voisinages et les copropriétés, ces dernières assistant à des changements d'usage de plus en plus fréquent, s'y opposant avec beaucoup de difficulté. En effet, la modification du règlement intérieur d'une copropriété pour encadrer les usages de ces lots nécessite l'unanimité des copropriétés, ce qui crée ainsi des minorités de blocage.

Cette activité doit être régulée. Depuis octobre 2017, la Ville de Paris a mis en place une procédure d'enregistrement pour toute location d'un local meublé, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou non, avec l'obligation de limiter les annonces à 120 nuitées par an pour les résidences principales.

Je rappelle d'ailleurs que, dans la plupart des grandes métropoles européennes, Amsterdam, Berlin et d'autres, c'est 60 jours, 60 nuitées, et non pas 120 nuitées. Cela correspond à l'ensemble des cinq semaines de congés payés, auxquelles s'ajoute l'ensemble des week-ends restants, ce qui semble quelque peu excessif. J'ai entendu ici "c'est faux", mais vous vérifierez et vous verrez que c'est vrai. Il y a même une ville - je ne sais plus laquelle - où c'est 30 nuitées.

Avec la loi Elan, ces annonces illégales ne sont pas supprimées, c'est-à-dire pour les loueurs qui dépassent le total de 120 jours de location par an ou si elle n'est pas accompagnée d'un numéro d'enregistrement dans la mairie,

les sites de location touristique et les loueurs risquent une amende. Dans ce contexte, le marché locatif privé est particulièrement tendu. La perte de logements depuis quelques années n'est plus acceptable et la maîtrise des meublés touristiques est une nécessité pour continuer à garder les familles et les classes moyennes dans nos quartiers.

Lors de la conférence de consensus en début d'année 2018, sur la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan, la Ville de Paris a réaffirmé que le logement était un bien de première nécessité.

C'est pourquoi je vous présente ce vœu aujourd'hui. D'ailleurs, au nom du maire et de la majorité municipale du 4e arrondissement, puisque le maire ne peut pas siéger dans ce conseil, les élus du 4e et 3e arrondissement demandent que le Conseil de Paris demande au Gouvernement la publication du décret d'application de la loi Elan dans les plus brefs délais, sans lequel les sanctions concernant les locations illégales ne pourront pas être appliquées.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ mais je ne le vois pas.

Danièle PREMEL ?

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Danièle PREMEL. Je sentais que vous aviez oublié mon nom.

D'une idée initiale, conviviale et sympathique, la location saisonnière meublée touristique est devenue un phénomène qui met en cause, par son détournement de l'article L. 110 du Code de l'urbanisme, le territoire français et le patrimoine commun de la Nation.

Ce phénomène s'est généralisé avec ces mêmes effets dans toutes les grandes villes du monde que dénoncent toutes les études réalisées en France comme à Bordeaux, et à l'étranger, comme à Barcelone et à New-York : raréfaction des locations, hausse des loyers, gentrification des quartiers périphériques, déplacement des populations moins aisées en banlieue, ce qui amène les habitants de celles-ci à aller encore plus loin que la deuxième couronne.

À Paris, on relevait en octobre 2016, 56.544 offres de logement.

Un an plus tard, le nombre d'offres passait à 76.066 logements, soit une augmentation de 34 % alors que certaines mesures de restriction avaient été prises par la Ville durant cette période.

Notre dernier relevé de mars 2018 établit dorénavant le nombre d'offres à Paris à 101.873.

Tout cela pour des propriétaires qui spéculent, détournent la loi en se professionnalisant à la satisfaction des sites comme "Airbnb", qui font un chiffre d'affaires de plus de 3,5 milliards de dollars.

Pourtant, la Ville de Paris a essayé de renforcer les outils contre ces attaques du bien commun.

Au cours de notre conseil de septembre, un vœu avait déjà été adopté pour que les municipalités puissent déterminer les modalités d'autorisation et de régulation de la location meublée touristique.

Nous revenons aujourd'hui pour que la Maire de Paris demande au Gouvernement la publication du décret d'application de la loi Elan dans les plus brefs délais, sans report, sans lequel les sanctions ne pourront être appliquées.

L'application des sanctions dans les plus brefs délais concernant les locations illégales est importante.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, chers collègues.

J'émets bien évidemment un avis très favorable à ces deux vœux très proches, issus pour le premier de Pierre AIDENBAUM du groupe Socialiste, et pour le deuxième du groupe Communiste.

Ils insistent sur un point très important, l'adoption dans la loi Elan d'un nouvel arsenal de sanctions contre les plateformes. Cet arsenal de sanctions fait d'ailleurs suite à un certain nombre de recommandations que nous avions faites ici en Conseil de Paris, tous bancs confondus d'ailleurs, avec l'idée qu'il était temps maintenant de responsabiliser les plateformes et de ne plus faire peser toute la responsabilité sur les seuls loueurs.

C'est chose faite désormais avec la loi Elan, qui a été définitivement adoptée et nous veillerons bien sûr à ce que les sanctions votées dans la loi puissent être applicables au plus vite.

C'est le sens de vos vœux et j'émets un avis favorable à ces deux vœux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 642).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 115 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 643).

2018 DLH 394 - Convention d'occupation du domaine avec des associations pour l'hébergement des personnes en situation de rue en période hivernale - Fixation de redevance et versement de subvention en nature.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 394 relatif à une convention d'occupation du domaine avec des associations pour l'hébergement des personnes en situation de rue en période hivernale.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour 5 minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque hiver, on recommence à s'intéresser aux personnes en situation de rue, particulièrement mises à mal par des températures pouvant descendre très bas.

La vie à la rue n'est pourtant pas tendre pour les personnes sans domicile le reste de l'année. L'effort de mise à l'abri devrait donc être effectif de manière pérenne.

Même si l'on peut souligner qu'un effort a été fait cette année sur le nombre de places d'hébergement d'urgence ouvertes, car comparées aux 2.300 places ouvertes l'an dernier par la Préfecture de Région, les 7.000 créations de place annoncée cette année sont une bonne nouvelle, bien qu'elles risquent de toute façon de ne pas être suffisantes pour répondre aux besoins.

La nuit de la solidarité de février a permis de mieux connaître le profil et le nombre de personnes en situation de rue à Paris, et donc d'agir en conséquence. Entre autres pour les 3.000 personnes recensées dont 12 % de femmes.

La mobilisation du patrimoine de la Ville pour accueillir ce public est donc également une bonne nouvelle.

Je pense évidemment aux deux salons ici même transformés en accueil de jour et halte de nuit pour femmes à la rue. Je pense aussi à la halte ouverte dans le 13e arrondissement sous la gestion du Samu social.

Il est indispensable d'agir vite pour gérer l'urgence immédiate, et c'est ce que notre Ville fait en ouvrant des places d'hébergement d'urgence.

Pour autant, nous disons depuis maintenant de nombreuses années qu'aucun dispositif si important en nombre de places ouvertes soit-il ne remplace la prévention, et en particulier la prévention des expulsions.

Depuis plusieurs mandatures, le groupe écologiste est mobilisé avec constance sur les expulsions et fait de nombreuses demandes et propositions sur le sujet.

J'en citerai quelques-unes.

Le travail à effectuer sur les DALO, par exemple, et la situation immobilière parisienne particulièrement tendue sont la conséquence de l'attente de relogement de plusieurs milliers de ménages reconnus prioritaires DALO.

Ces personnes, ces familles parfois, sont dans des situations souvent très précaires et fragiles.

Et pourtant, une fois la trêve hivernale achevée, elles risquent l'expulsion ou la fin de leur prise en charge d'hébergement. Or, nous savons que seul un logement pérenne peut permettre aux acteurs sociaux de fournir un accompagnement complet et adapté pour une sortie durable de la grande précarité et que subir une expulsion locative est toujours un traumatisme important.

Nous savons aussi que les hôtels ne sont pas des lieux pour élever des enfants, pour construire une vie de famille sereine et épanouie et nous savons également que l'hébergement dans les hôtels meublés de la Ville de Paris coûte très cher à la collectivité et que cet argent pourrait être investi dans des dispositifs d'hébergement pérenne et très adapté.

Il est donc urgent de trouver des hébergements pérennes pour ces familles.

Voilà pourquoi nous demandons sans relâche à la Préfecture d'appliquer la circulaire du 26 octobre 2012 et de refuser d'accorder le concours de la force publique pour l'expulsion des ménages prioritaires DALO.

Également, que conformément aux engagements de la charte de prévention des expulsions votée au Conseil de Paris de janvier 2017, elle communique les chiffres des ménages DALO expulsés.

Voilà pourquoi nous demandons aussi régulièrement que les places d'hébergement créées pour la trêve hivernale soient pérennisées à Paris et en Ile-de-France dans l'attente de solutions pour les personnes et familles concernées.

Je pense ainsi à des expérimentations en cours qui fonctionnent bien comme "un chez soi d'abord", sur laquelle nous avons déposé un vœu au dernier Conseil, qui consiste à fournir un vrai logement autonome aux personnes à la rue, tout en les accompagnant d'un suivi sanitaire et social.

Nous encourageons donc la Ville de Paris à intensifier son implication dans ce type d'initiative et à élargir vers d'autres initiatives similaires.

Autre exemple, car il faut bien trouver des logements pour accueillir ces personnes, nous demandons chaque année que la Ville de Paris dresse un état des lieux des bâtiments vacants, et demande au Préfet de Paris d'user de son pouvoir de réquisition de ces logements, dans l'objectif de récupérer des lieux d'habitation.

En attendant que des outils efficaces de prévention soient mis en place de manière large, faisons tout pour maintenir les ménages dans un logement, utilisons les dispositifs d'intermédiation locative "Louez Solidaire" de la Ville et "Solibail" de l'Etat, indemnisons les propriétaires en lien avec l'Etat.

Mes chers collègues, voilà un petit aperçu des différents leviers et outils que nous avons à notre disposition pour que dans quelques années, nous n'ayons plus à voter pour ce type de projet de délibération, car Paris sera réellement devenue un territoire zéro SDF.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, vous nous interpellez sur l'établissement de conventions d'occupation du domaine public avec des associations œuvrant pour l'hébergement de personnes en situation de rue, en période hivernale.

En février dernier, vous l'avez souligné, près de 3.000 sans-abri avaient été recensés lors de la nuit de la solidarité organisée par ma collègue Dominique VERSINI, chiffre qui est d'ailleurs certainement sous-estimé, c'est pourquoi particulièrement lors des périodes de grand froid, il est urgent de proposer davantage de solutions d'hébergement.

Bien que la prise en charge des personnes sans-abri relève de la compétence de l'Etat, la Ville de Paris n'accepte pas de rester inerte et a d'ailleurs érigé la lutte contre la grande exclusion comme la grande cause parisienne de la mandature.

Aussi, la Ville de Paris contribue largement à ouvrir de nouvelles places d'hébergement, l'Hôtel de ville, vous l'avez dit, va notamment accueillir cet hiver une cinquantaine de femmes en situation de rue. Les mairies d'arrondissement quant à elles proposeront 300 nouvelles places et c'est l'occasion pour moi de remercier chaleureusement l'ensemble des maires d'arrondissement qui mettent ces places à disposition au-delà d'ailleurs de tout clivage politique.

La signature de conventions d'occupation du domaine public permet de poursuivre cet effort en mettant à disposition des locaux communaux pour répondre aux besoins immédiats des sans-abri en période hivernale.

Il s'agit de soutenir et de favoriser l'action des associations qui œuvrent en faveur des plus démunis, en échange d'une contribution financière symbolique.

Je suis donc fier de porter ce projet de délibération, et je vous invite toutes et tous à le voter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 394.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 394).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au supplément de loyer de solidarité.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 116 relatif au supplément de loyer de solidarité.

Madame BERTHOUT, Madame la Présidente…

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, ce vœu cosigné par mes collègues Geoffroy BOULARD et Philippe GOUJON, par les élus de mon groupe, n'est en aucun cas une remise en question du S.L.S.

Lors du Conseil de Paris de novembre dernier, Geoffroy BOULARD avait alerté l'Exécutif par le dépôt d'un vœu sur le fait que le délai d'information des locataires s'avérait trop court, notamment ceux de la R.I.V.P., ainsi que l'atteste le courrier adressé aux locataires par le bailleur le 10 octobre dernier, que nous sommes un certain nombre à avoir eu entre les mains, pour un S.L.S. potentiellement applicable au 1er janvier 2019.

Cette accélération de la procédure a suscité beaucoup d'inquiétudes auprès des locataires concernés. D'autres maires d'arrondissement nous ont fait part des remontées d'informations qui allaient dans le même sens.

Nous savons que depuis la loi de 2017, l'exonération de surloyers dépassant les plafonds de ressources du logement social a été supprimée pour ceux qui occupaient le logement avant le conventionnement de leur immeuble. Mais nous avons aussi pris connaissance des dispositions de la loi Elan qui a introduit, je le cite : "un droit d'option pour les futurs conventionnements afin de permettre aux locataires conventionnés de choisir entre l'application du S.L.S. ou leur bail privé". Or, ce dispositif ne sera pas applicable aux conventionnements déjà intervenus.

Forts de la réponse de M. l'adjoint au logement au vœu de Geoffroy BOULARD en novembre dernier, nous avons compris que l'Exécutif faisait le même constat et souhaitait que le Gouvernement étudie la possibilité d'appliquer le droit d'option pour les conventionnements déjà intervenus. C'est précisément ce qui motive notre vœu.

Nous vous demandons de saisir le Gouvernement afin d'obtenir la possibilité pour les bailleurs sociaux de la Ville d'appliquer un droit d'option destiné aux locataires conventionnés avant la loi Egalité - Citoyenneté. En outre, il serait souhaitable, Monsieur l'adjoint, que les bailleurs veillent à la mise en place de cellules dédiées à l'étude au cas par cas des dossiers concernés par l'application du S.L.S. et prennent en compte toute évolution de la baisse des ressources des locataires, notamment ceux qui vont prendre leur retraite, sans attendre l'enquête annuelle des ressources.

Enfin, mes chers collègues, nous demandons qu'une réunion avec les dirigeants des bailleurs et les maires concernés soit programmée pour mettre au point une information générale sur les avancées de la Ville dans ses discussions avec l'Etat.

Je vous remercie beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, chère Florence BERTHOUT, jusqu'à maintenant et sur demande de la Ville de Paris - vous l'avez dit d'ailleurs - les bailleurs sociaux n'appliquaient pas de surloyer aux ménages qui avaient conservé leur loyer lors d'un conventionnement. Cela a été rendu possible par une instruction ministérielle. La loi Egalité et Citoyenneté ne permet malheureusement plus cette pratique. La loi Elan permet néanmoins un droit d'option pour les futurs conventionnements, ce qui ne règle effectivement pas le problème des conventionnements déjà intervenus. De plus, la soudaineté de l'application de ces surloyers, demandée par l'ANCOLS aux bailleurs sociaux, peut rendre certaines situations compliquées, notamment lorsqu'il s'agit de locataires âgés ou porteurs de handicap, comme il est expliqué dans ce vœu. Une analyse au cas par cas des situations doit donc être réalisée par les bailleurs.

Vous l'avez compris, je suis parfaitement d'accord avec ce que vous dites dans ce vœu. J'y émets par conséquent un avis favorable. Nous saisirons donc le Gouvernement sur ces points. Par ailleurs, je suis favorable à ce qu'une rencontre avec les bailleurs sociaux puisse être organisée rapidement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 644).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la comptabilisation des conventionnements de logements sociaux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu référencé n° 117 est relatif à la comptabilisation des conventionnements de logements sociaux.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, il faut que je retrouve mon vœu.

Il s'agit d'un vœu qui reprend textuellement, quasiment mot pour mot, un vœu qui avait d'ores et déjà été présenté par Ian BROSSAT sous l'ancienne mandature. Comme vous le savez, sous l'ancienne mandature, l'une des batailles très juste que menait Ian BROSSAT, quand il était président du groupe Communiste et élu du parti de Gauche, était de dire : les conventionnements, c'est-à-dire la transformation de loyers libres ou de P.L.I. en logements sociaux, sont une bonne chose, je suis d'accord avec cela, mais il faut les comptabiliser à part de la livraison des autres logements sociaux, qui, eux, procèdent soit par construction, soit par préemption. Parce que ce nombre de logements sociaux va permettre immédiatement à des nouvelles personnes de pouvoir accéder au logement social. Et donc, très justement, Ian BROSSAT présentait régulièrement un vœu au Conseil de Paris pour aller dans ce sens.

Je propose donc, maintenant qu'il est adjoint au logement, et ce depuis le début de la mandature, et qu'hélas il n'a pas mis en application ce qui fut son combat sous l'ancienne mandature - mais mieux vaut tard que jamais -, je propose, à travers ce vœu, que les conventionnements ne soient pas comptabilisés dans l'objectif de 7.500 logements retenus pour l'année 2009 et, par ailleurs, que les conseillers de Paris soient informés du nombre de logements conventionnés depuis le début de la mandature et du nombre de logements sociaux livrés hors conventionnement par construction et par préemption. Je pense que nous devons cette transparence aux Parisiennes et aux Parisiens, et devons chaque année établir ce bilan.

Il y a 50.000 logements loyers libres. C'est bien de les conventionner régulièrement, mais encore mieux de réussir à changer le peuplement de Paris en permettant aux classes populaires et moyennes de pouvoir revenir dans la Capitale.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Danielle SIMONNET d'évoquer cette question des conventionnements.

Je veux d'abord vous rassurer : la transparence est totale. Lorsque l'on regarde la production annuelle de logements sociaux que nous avons réalisés, les choses sont totalement transparentes. Chaque Parisien peut regarder ce qui, parmi nos productions de logements sociaux, relève de la construction neuve, de la préemption ou du conventionnement. Donc la demande que vous faites, et qui reprend effectivement un certain nombre d'éléments que je mentionnais avant 2014, est aujourd'hui totalement exaucée. Chaque Parisien peut savoir ce qui correspond à des conventionnements dans notre production de logements sociaux. Donc il n'y a absolument aucune espèce de contradiction entre ce que nous pouvions dire avant 2014 et ce que nous disons aujourd'hui sur ce sujet.

Ce vœu étant exaucé, je ne peux qu'y émettre un avis défavorable puisqu'il nous demande de faire quelque chose que nous faisons déjà.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, s'il vous plaît, maintenez-vous votre vœu ou pas ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mais quelle réponse hypocrite ! Enfin, franchement !

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET…

Mme Danielle SIMONNET. - Les conventionnements font partie des 7.500 logements. Ils ne sont pas comptabilisés à part.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ou pas ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2018 DU 234 - Vente au S.M.A.P.P. de parcelles de terrain dans la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (95) destinées à la création d'une forêt.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 234 et l'amendement technique n° 118 déposé par l'Exécutif, pour lequel j'ai une demande de parole d'Eric AZIÈRE.

Une explication de vote. Pardon, excusez-moi, Monsieur le Président.

M. Eric AZIÈRE. - Juste le temps de retrouver mes papiers.

Simplement pour dire que nous voterons ce projet de la forêt de Pierrelaye. C'est un formidable projet d'aménagement. D'autant plus que non seulement un million d'arbres sur des terres polluées vont être plantés, mais ce sont des terres qui ont été polluées par la Ville de Paris et par la Région parisienne pendant plus d'un siècle. Ce projet d'aménagement, comme le dit Bernard TAILLY, le président du Syndicat mixte pour l'aménagement de la Plaine Pierrelaye-Bessancourt, est vraiment l'opération de la dernière chance. Cette plaine a su résister à l'urbanisation. Elle reste malheureusement marquée par une pollution aux métaux lourds, avec les nombreux et incessants dépôts sauvages qu'elle a recueillis malgré elle.

La culture des légumes et des aromates y est interdite depuis 1999. Après des années d'études sur la reconversion de la plaine, l'Etat a décidé en 2011 qu'une forêt serait plantée sur le site de 1.350 hectares. Le S.M.A.P.P. et la Ville de Paris vont avoir l'occasion de réparer le mal fait à cette plaine piétinée par la Ville.

Ce projet rassemble 6.000 parcelles et 4.000 propriétaires. Cela va être très long, mais c'est une chance parce qu'en plus, chaque année, on sait que l'Ile-de-France perd 1.000 hectares de zones naturelles à cause de l'urbanisation. Ces arbres permettront de lutter contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique.

Le groupe UDI-MODEM est le relai dans le soutien de Jean-Philippe DUGOUIN-CLEMENT, notre collègue et ami, vice-président du Conseil régional, chargé de l'environnement et du développement durable. Malheureusement, compte tenu de la densité de métaux lourds qui ont pollué, la pollution ne disparaîtra pas, mais déjà, elle ne sera plus dangereuse pour les promeneurs. La cueillette et la chasse resteront interdites. Cependant, dans 50 ans, une forêt de 1.350 hectares entamera la lente et puissante réparation que seuls la nature et le temps peuvent apporter à l'outrage des hommes. Tel est bien le moins que l'on pouvait faire.

C'est un bon projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur AZIÈRE.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. MISSIKA, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais essayer de faire plus court, Madame la Maire, mais simplement, en ces temps où de mauvais esprits ont tendance…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, soit vous sortez… La parole est à M. MISSIKA tout seul.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je disais qu'en ces temps où de mauvais esprits essaient d'opposer les territoires les uns contre les autres, notamment les territoires ruraux aux territoires urbains, et notamment à la Métropole de Paris, ce projet de délibération montre qu'une véritable coopération entre ces territoires est possible.

Vous savez de quoi il s'agit. La plaine de Pierrelaye-Bessancourt, à une trentaine de kilomètres au Nord-Ouest de Paris, est un vaste territoire de près de 2.500 hectares. De 1971 à 1999, ces 400 hectares appartenant à la Ville de Paris ont été mis à la disposition du S.I.A.A.P. pour l'épandage des eaux pluviales et usées. C'était l'époque où l'on parlait de territoires servants.

Nous avons travaillé, depuis plusieurs années, pour permettre la création de ce que nous appellerons la forêt du Grand Paris. Je crois que ce terme de forêt du Grand Paris se justifie puisque ce projet prévoit la plantation d'un million d'arbres sur dix ans pour la continuité de la ceinture verte régionale.

Le S.M.A.P.P., c'est-à-dire le Syndicat des villes et villages de ces territoires, a sollicité la Ville de Paris pour l'acquisition des terrains concernés, ce qui représentent environ 373 hectares avec divers bâtis. Les discussions ont

permis d'aboutir à un accord, notamment un accord pour un euro symbolique concernant le foncier, et un accord de 2,4 millions d'euros pour la partie concernant le bâti.

Je crois que c'est le plus grand aménagement forestier depuis Colbert, qui fera la liaison entre les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Montmorency, mais aussi entre l'Oise et la Seine.

Quand on fait de l'urbanisme, on a l'habitude de travailler sur un temps long. Il est clair que, dans le cadre d'une forêt comme celle-ci, c'est encore plus long, même si le boisement pourrait commencer très prochainement grâce à ce projet de délibération. Il s'étendra sur une dizaine d'années pour une arrivée à maturité de la forêt entre 2050 et 2070.

Je voudrais en profiter… S'il vous plaît…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, je voudrais que les conversations s'interrompent. Il y a un bruit de fond épouvantable. Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais conclure cette intervention en citant Anne BAIN qui a été, jusqu'à cette année, en charge de l'action foncière de la Ville de Paris, avant un départ à la retraite bien mérité. Le professionnalisme d'Anne BAIN a été reconnu de toutes et de tous, et particulièrement dans ce dossier de Pierrelaye sur lequel elle a travaillé pendant une dizaine d'années. Je la salue en vous invitant à voter ce projet de délibération et cet amendement technique.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 118 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 118 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 234 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 234).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au T.E.P. Ménilmontant.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant à l'examen de vœux non-rattachés. Nous commençons par le vœu référencé n° 119 relatif au T.E.P. de Ménilmontant.

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu sur le T.E.P. de Ménilmontant, tout le monde le connaît. L'enjeu de la parcelle boulevard de Ménilmontant, on le connaît.

Ce territoire écologique à protéger n'est plus à présenter tant les groupes politiques sont intervenus tour à tour depuis plusieurs années, tant le groupe Ecologiste combat ce projet depuis 2012 et l'a expliqué à plusieurs reprises.

A l'heure de la COP 24 en Pologne, à l'heure des Marches pour le climat, au moment où une grande vague de l'opinion publique est aujourd'hui sensible à l'écologie, au moment où des Parisiens et des Parisiennes réclament des espaces verts et se mobilisent de plus en plus nombreux, il est temps d'arrêter l'imperméabilisation des sols, il est

temps de préserver de la terre pleine, il est temps de préserver les îlots de fraîcheur, il est temps de préserver la biodiversité parisienne.

Oui, le groupe Ecologiste est persévérant, il est tenace. Nous demandons encore une fois que le projet de bétonisation et de densification de la dernière parcelle du 11e arrondissement soit abandonné en l'état et que la parcelle soit classée lors de la prochaine révision du plan local d'urbanisme en zone verte.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Comme vous l'avez dit vous-mêmes, chère, Madame MOREL, on a eu des échanges sur ce même sujet au précédent Conseil.

Je ne vais pas m'attarder sur les détails de cette opération. Je voudrais quand même rappeler le nombre de fois où ce sujet a été traité en Conseil de Paris et les principes démocratiques. Pour les principes démocratiques, à trois reprises, le projet a nécessité une délibération, et à trois reprises les votes ont été favorables.

Au Conseil de Paris de février 2013, on a approuvé le programme de l'opération et le protocole foncier. Au Conseil de Paris de décembre 2014 et juillet 2016, nous avons approuvé le financement des logements sociaux et le déclassement de la parcelle. Durant plusieurs Conseils de Paris entre 2015 et 2018, j'ai eu l'occasion de répondre à plusieurs vœux. Huit vœux au total ! Huit et nous en sommes au neuvième sur cette opération. Des vœux demandant son arrêt. Or, ces vœux ont tous été rejetés.

Là, je m'interroge. Combien de fois faudra-t-il faire voter ce Conseil ? Si un vœu passait par inadvertance, lesquels devons-nous prendre en considération ? Ceux qui ont été rejetés ou ceux qui seraient approuvés ?

Les différentes étapes du projet ont été validées dans deux mandatures différentes, sans qu'aucune d'elles n'ait remis en cause cette opération.

François VAUGLIN a présenté ce projet de manière tout à fait transparente dans le programme de sa liste en 2014 et il a donc été validé par les électeurs du 11e arrondissement. Il nous confirme qu'il n'y a pas de rejet local massif contre ce projet, malgré ce que certains laissent entendre. Il y a eu des recours et là aussi ils ont été rejetés : une requête en annulation en 2016, une décision du Tribunal administratif de rejeter un recours, ainsi que la demande d'un référé suspensif.

Voilà. Très bien, on peut revenir à chaque Conseil de Paris avec un vœu mais comment interpréter cela ? Je suis désolé, le projet doit bientôt passer à la phase de réalisation. Conformément aux nombreux votes de cette enceinte et aux procédures juridiques, ce n'est pas à ce stade et après toutes ces étapes de validation que nous allons le remettre en question.

Donc, j'émets un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai des demandes d'explications de vote, d'abord de David BELLIARD, de François VAUGLIN, puis de Pierre-Yves BOURNAZEL.

Monsieur BELLIARD, allez-y.

On m'a dit une explication de vote.

Très bien, alors M. VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Je m'inscris totalement dans la continuité du propos de Jean-Louis MISSIKA. Au-delà de la question démocratique qu'il a très justement posée, quand huit vœux ont été rejetés, à quoi sert-il d'en voter un neuvième ? Si à un moment on cherche l'incident de séance, je ne suis pas sûr que la démocratie s'en trouve grandie. En revanche, nous nous sommes clairement présentés devant les électeurs avec ce projet.

Par rapport aux grands enjeux que Joëlle MOREL a esquissés, notre objectif est de construire une ville qui fonctionne. Une ville qui fonctionne, c'est une ville dans laquelle on puisse loger les gens. C'est une ville dans laquelle

ils puissent faire du sport. C'est une ville dans laquelle on puisse traiter nos déchets sans en permanence les renvoyer vers la banlieue et au-delà. C'est l'ensemble de ces fonctions que propose ce projet.

Quant à la création d'espaces verts, il faut bien voir de quelle parcelle nous parlons. Nous parlons d'une parcelle qui, pendant des décennies, a été recouverte d'une surface de goudron puisqu'il s'agissait d'un terrain d'éducation physique. On tente maintenant de nous la faire passer pour un haut lieu de la biodiversité dans ce pays. Il faut tout de même garder un peu raison.

Enfin, comment peut-on nous reprocher de ne pas vouloir créer d'espaces verts quand nous venons de livrer 1/2 hectare d'espaces verts dans le 11e arrondissement devant l'église Saint-Ambroise ? Quand nous discutons avec des promoteurs sur une autre parcelle pour inclure un projet d'espaces verts - je me tourne vers Patrick BLOCHE puisque ce sont des échanges que nous avons avec lui qui est chargé de l'urbanisme dans le 11e arrondissement -, à chaque fois nous essayons d'introduire de la végétation dans notre ville.

A cet endroit, il y a d'un côté le jardin de la Roquette, et de l'autre côté le plus grand espace vert de Paris, à savoir le cimetière du Père-Lachaise. Ce n'est pas l'endroit où les habitants ont le besoin le plus criant d'espaces verts. Nous essayons de faire une ville qui fonctionne avec toutes ses fonctionnalités. C'est pourquoi je vous invite une nouvelle fois à rejeter ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. BOURNAZEL, pour une explication de vote.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais voter, nous allons voter ce vœu du groupe "Les Verts" parce que j'ai porté un vœu identique, il y a un mois, au Conseil de Paris. Les Verts l'avaient déposé encore avant. J'en avais déposé un en 2015.

C'est un vrai sujet. M. VAUGLIN a dit : "Une ville, c'est un lieu où on doit faire en sorte que cela fonctionne". Oui, mais cela doit être aussi un lieu où l'on respire et nous avons besoin de lutter contre la densification. Paris est la capitale la plus dense d'Europe. Paris a une densité comme Mumbaï ! Nous avons besoin de redonner aux Parisiennes et aux Parisiens des lieux de respiration, des lieux de vie, des lieux qu'ils s'approprient.

C'est la raison pour laquelle c'est une vision de la ville qui est en jeu au travers de ce vœu. Ce n'est pas juste un vœu, Monsieur MISSIKA, c'est une vision de la ville et il faut choisir entre la bétonisation et le Plan Climat. Moi, je choisis le Plan Climat, je choisis les Parisiennes et les Parisiens qui nous demandent sans cesse dans les quartiers des lieux de respiration. Là où il y en a, il faut les préserver et il ne faut pas construire dessus.

Donc, nous voterons, dans l'intérêt général, ce vœu !

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

M. BELLIARD…

Madame SIMONNET, à ma connaissance, ce sont les groupes qui font des explications de vote.

La parole est à M. BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas du tout une explication de vote.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Alors, s'il vous plaît…

Monsieur VESPERINI, s'il vous plaît, merci.

Il y a un brouhaha épouvantable.

Madame SIMONNET, je vous ai répondu.

La parole est à M. BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Pour permettre justement de s'exprimer sur ces deux visions de ville, nous allons demander un scrutin public électronique.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je fais une suspension de séance de 2 minutes pour distribuer les cartes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-neuf minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-trois minutes, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît… Un peu de calme, merci.

La séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au T.E.P. Ménilmontant. (Suite).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons procéder au scrutin public.

Je rappelle que le vœu n° 119 déposé par le groupe Ecologiste de Paris a reçu un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Bien, je déclare le scrutin clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Votants : 142

Pour : 71

Contre : 69

Abstention : 2

NPPV : 0

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 645).

S'il vous plaît, est-ce que tout le monde peut se rasseoir ?

Monsieur BOURNAZEL, merci. Monsieur BOULARD, aussi, merci.

Je redonne la parole pour dix secondes à M. MISSIKA.

S'il vous plaît !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Un bref commentaire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur JULIEN, je vous entends d'ici, merci.

Le vœu a effectivement été adopté. Il faut que je donne maintenant la parole pour dix secondes à M. MISSIKA.

Merci.

(Voir détail des votes annexe n° 7).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais juste dire que le score est de 8 à 1 : 8 votes contre et 1 vote pour.

Il vous reste encore 7 vœux à faire passer pour que l'on soit à égalité.

Merci.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au réaménagement du quartier Montparnasse.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen... S'il vous plaît !

Nous passons… Je voudrais un peu de silence. S'il vous plaît.

Nous passons au vœu référencé n° 120, relatif au réaménagement du quartier Montparnasse et la parole est à M. BELLIARD, pour deux minutes.

S'il vous plaît, soit vous sortez, soit tout le monde... Ecoutez, soit vous sortez tous, soit tout le monde se rassoit. Monsieur GOASGUEN, s'il vous plaît.

Je suspends la séance pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-sept minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-huit minutes, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous reprenons la séance.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au réaménagement du quartier Montparnasse. (Suite).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. BELLIARD, pour deux minutes, sur le vœu n°°120.

Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Quel vœu, Madame la Maire ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Le vœu n° 120.

M. David BELLIARD. - 120, optimisation foncière dans la perspective…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Et je demande à tous ceux qui sont dans les allées, soit de sortir, soit de s'asseoir.

M. David BELLIARD. - Cela tombe bien, ce vœu, c'est la première… C'est celui-là ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, je découvre que vous vous appelez M. PÉRIFAN. Je le note.

Allez, Monsieur BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Oui, ce vœu concerne le projet de rénovation du quartier Montparnasse. Avec, là encore, une même orientation, à savoir que ce projet ne fasse pas de la Ville une "shopping city" et que nous préservions, que nous développions, que nous créions des espaces verts.

C'est l'objet du vœu que nous déposons aujourd'hui.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Quelques mots sur ce vœu car il est très étrange qu'il soit dans ce calendrier.

Personne ne veut faire de Montparnasse un centre commercial géant, contrairement à ce qui est écrit dans ce vœu. Nous bataillions depuis des années pour engager une reconversion de ce quartier qui crée plus de mixité fonctionnelle et sociale. Nous travaillons d'arrache-pied avec la copropriété et les riverains pour intégrer du logement dans le futur projet urbain, créer plus d'espaces publics, des équipements d'intérêt général, diversifier les commerces et, bien sûr, essayer d'en finir avec cet urbanisme de dalle, qui a fait tant de mal à Paris.

Le projet urbain Maine Montparnasse est engagé de longue date. Nous avons eu l'occasion d'organiser deux réunions publiques plénières avec l'ensemble des maires d'arrondissement concernés, de faire voter en Conseil de Paris en mars 2018 les grands principes de ce projet urbain et d'en discuter à plusieurs reprises avec les différentes parties prenantes.

La majorité des éléments proposés dans ce vœu ont pu être retrouvés dans le projet de délibération de mars 2018 : développement de la végétalisation, aménagement pour les mobilités douces, concertations, objectifs très ambitieux en matière d'écologie pour le quartier. Alors pourquoi, Monsieur BELLIARD, faire croire que notre projet urbain va dans une direction contraire ?

Vous construisez un adversaire imaginaire. Vous lui faites porter tous les maux du monde. Vous incitez les gens à la colère contre cet adversaire imaginaire pour des motifs purement politiciens et purement électoraux. Je vous invite à respecter le processus qui a été approuvé par le Conseil de Paris. Nous avons lancé un grand concours d'urbanisme et 4 équipes travaillent actuellement avec le plus grand sérieux, portées par T.V.K, Rogers, U.A.P.S. et l'A.U.C. Ces équipes se sont associées aux compétences de paysagistes, de bureaux d'études, d'experts environnementaux et d'économistes. Ce sont des professionnels aux très grandes compétences. Leur tâche n'est pas aisée. Je rappelle que nous avons lancé ce concours en groupement de commandes précisément parce que nous avons affaire à une grande partie de foncier privé, géré par une très grande copropriété, de très nombreuses copropriétés.

Ces 4 équipes doivent donc non seulement trouver une forme urbaine agréable et écologique, mais elles doivent aussi trouver un modèle économique afin que la copropriété puisse financer les travaux.

Le centre commercial Maine Montparnasse emploie des centaines de personnes et nous ne pouvons pas les obliger à quitter le quartier. Nous devons trouver des surfaces commerciales adéquates dans le futur projet et gérer la transition. L'équilibre programmatique fait partie du travail des urbanistes afin de trouver cette équation qui nous permettra de bâtir ce futur quartier. Il est évident que nous jugerons le travail des urbanistes à l'aune du taux de végétalisation qu'ils proposent, de la part de réemploi de l'existant, de l'importance de l'économie circulaire dans leur projet, de la création d'espaces publics.

Pour le bon fonctionnement de la démarche urbaine, je vous propose donc de respecter la démarche qui a été validée par le Conseil de Paris de poursuivre notre dialogue qui s'est construit au fur et à mesure des grands temps de la concertation et du projet urbain, de manière sereine et efficace.

J'émets donc un avis défavorable sur ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Avis défavorable de l'Exécutif.

J'ai une demande d'explication de vote de la maire du 14e arrondissement et d'Eric AZIÈRE.

Madame PETIT ?

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Oui, merci, Madame la Maire.

C'est pour approuver pleinement les propos de Jean-Louis MISSIKA et vraiment demander à mes collègues du groupe Ecologiste de Paris de ne pas se tromper de combat, de calendrier ou de temps.

Simplement de relire les propos du Conseil de Paris où l'ensemble des groupes, lorsque nous avions amendé un projet de délibération, ce qui est toujours beaucoup plus intéressant, pertinent et efficace que des vœux qui tombent ici comme un cheveu sur la soupe, et les propos que nous avions tous tenus, l'ensemble des groupes de ce Conseil, étaient beaucoup plus constructifs.

Je voterai donc contre ce vœu, puisque vous faites semblant et vous nous poussez, par ce type de vœu, à voter par exemple contre le fait que la rue du Commandant-Mouchotte soit végétalisée et que davantage d'espaces y soient réservés aux mobilités douces, alors que nous l'avions très concrètement voté lors d'un Conseil de Paris de printemps.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Je vais rejoindre tout ce qui a été dit.

En effet, il y a de tous ceux qui connaissent bien le projet une forme d'unanimité sur la démarche préalable de consultation régulière de l'atelier Montparnasse animé par les maires d'arrondissement et par tous les acteurs de cet énorme chantier. Celui-ci n'est, d'ailleurs, pas unique puisqu'il concerne trois grands projets de rénovation du quartier de Montparnasse : la tour, le centre Gaîté et la gare Montparnasse, qui forment un seul ensemble. C'est un projet trop sérieux, trop important pour être enveloppé dans un amalgame de bons sentiments et de vœux pieux - un véritable moulin à prières. Pour une fois, les choses ont été prises dans le bon sens.

Il y aurait, sur chaque attendu de ce vœu, des choses à dire. Néanmoins, cette espèce de clafoutis de bonnes intentions n'est pas digérable. En l'occurrence, ce n'est pas du niveau du Conseil de Paris.

Nous voterons contre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Je m'associe évidemment à ce qui a été dit par mes collègues la maire du 14e arrondissement et Eric AZIÈRE. Nous avons eu un long débat en conseil d'arrondissement. Nous pensions que l'on ne referait pas la plaisanterie en Conseil de Paris. Comme l'a dit Eric, on pourrait discuter des milliards d'heure sur chacun des items. Franchement, ce n'est pas le jour.

Il n'y a aucun support. C'est de la littérature politique. Je ne comprends pas - ou je redoute de comprendre - les objectifs des auteurs du vœu. En tout cas, je les déplore.

Nous voterons donc contre. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux espaces verts de pleine terre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 121 relatif aux espaces verts de pleine terre.

La parole est à Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu s'inscrit dans les valeurs défendues par le groupe Ecologiste. Il s'inscrit dans la continuité de celui du T.E.P. de Ménilmontant pour travailler avec plus de concertation avec les Parisiens lors des projets d'aménagement des différentes parcelles. Aussi, nous demandons que lors de toute opération de construction à venir, une étude d'impact soit réalisée, même si elle n'est pas légalement obligatoire, afin de déterminer les impacts réels de cette opération et de tout nouveau bâtiment, et ses conséquences économiques, financières, sociales et environnementales.

Nous demandons aussi que, lors de toute opération de construction à venir, en cas de nécessité d'abattage d'arbres, l'opération fasse l'objet d'un projet alternatif sans coupe d'arbres, également présenté publiquement.

Nous demandons à la Ville de Paris de faire un moratoire sur les arbres et de revoir les constructions prévues sur des parcelles libres ou de pleine terre, de manière à préserver le plus possible la pleine terre.

Nous demandons que la Ville ne délivre pas les permis de construire pour les opérations faisant l'objet d'une contestation locale. Nous pensons que la concertation avec les habitants est essentielle et il faut en passer par là avant de construire tout nouveau bâtiment.

Nous demandons aussi qu'une étude soit commandée à l'APUR afin de déterminer le potentiel en termes de foncier délaissé ou inutilisé permettant de créer de nouveaux espaces libres ou de pleine terre.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais profiter de ce vœu pour rappeler que nous vivons dans un État de droit et qu'il y a des fondamentaux, des règles, en matière de projet d'urbanisme et d'architecture à Paris. Je voudrais donc apporter quelques explications quant aux différents sujets que vous abordez et qui relèvent pour beaucoup d'aspects réglementaires dans le domaine de l'urbanisme.

Tout d'abord et c'est cela qui pose un problème dans votre vœu, la liste des pièces exigibles au titre des demandes d'autorisations d'urbanisme est strictement définie par le Code de l'urbanisme et ne peut être complétée par la seule volonté de l'autorité compétente pour délivrer des autorisations. Nous ne pouvons donc pas rendre un avis favorable sur un permis de construire sous condition de fournir des pièces non obligatoires ou en raison d'une contestation locale contre un projet. La Ville ne peut pas refuser un permis de construire conforme au Plan local d'urbanisme et tout refus non justifié constitue une illégalité susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux avec demande d'indemnités qui peuvent atteindre un montant très élevé.

En matière de pleine terre et d'arbres, les règles sont déjà précisées dans le P.L.U. avec, notamment dans l'article 13, les exigences de surfaces en pleine terre, de dimensionnement et de végétalisation des espaces libres que doit comporter tout projet de construction. Vous avez d'ailleurs contribués - je parle du groupe Ecologiste - à l'élaboration des différentes règles dans le P.L.U. qui régissent ces sujets et vous avez voté favorablement lors de la dernière modification du P.L.U. qui a adopté ces nouvelles règles qui augmentent les surfaces de pleine terre.

En matière de concertation, le Code de l'urbanisme et le Code de l'environnement définissent les projets qui doivent faire l'objet d'une concertation publique obligatoire. Ils encadrent les modalités que doivent revêtir ces procédures définies selon le Code de l'urbanisme par arrêté de la Maire et suivant le Code de l'environnement par le Préfet sollicité dans le droit d'initiative des citoyens qui prescrit la tenue d'une concertation avec garants.

Les projets sans obligation de concertation peuvent faire l'objet d'une concertation facultative à l'initiative de leur maître d'ouvrage. La Ville de Paris n'hésite d'ailleurs pas à inciter les opérateurs privés à en mener.

Concernant nos constructions publiques, la DCPA et les directions gestionnaires organisent régulièrement des échanges et des réunions publiques avec les mairies d'arrondissement afin de présenter les projets et de dialoguer avec les riverains : par exemple, la bibliothèque Jean-Quarré, dont Jacques BAUDRIER a parlé précédemment.

Voilà donc les éléments d'ordre réglementaire auxquels je souhaitais ajouter quelques précisions sur la manière dont nous concevons les projets au-delà de la législation. Il n'est pas question de nous cacher derrière des règles et nous concevons les projets en cohérence avec nos objectifs. Il est évident qu'en matière d'architecture et d'urbanisme, on se doit de respecter un équilibre entre nature, construction et insertion. C'est dans cet esprit que nous engageons nos différents projets, tant de construction que d'intervention sur l'espace public. Le réaménagement des places va permettre la désimperméabilisation des sols et l'apport de végétalisation et de plantation supplémentaire. Le projet "Grand site Tour Eiffel" permettra de redonner aux visiteurs et aux Parisiens des espaces apaisés et plus verts. En matière d'études, l'APUR a déjà réalisé un certain nombre de relevés et d'analyses et continuera à le faire dans le cadre de son programme partenarial.

Nous menons les projets dans une recherche d'équilibre - équilibre programmatique, renforcement de la nature en ville, concertation et dialogue - mais nous ne pouvons pas agir en contradiction avec la réglementation.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame MOREL, retirez-vous ce vœu ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet EuropaCity.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet EuropaCity et aux travaux du Grand Paris Express.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n°s 122 et 123 relatifs aux projets EuropaCity et aux travaux du Grand Paris Express.

Je donne d'abord la parole, pour deux minutes, à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, un sujet que l'on aborde trop peu souvent dans notre hémicycle : l'absurde projet d'EuropaCity qui vise à couler une couche de goudron sur les dernières terres fertiles d'Ile-de-France, à proximité de Paris.

L'établissement public foncier d'Ile-de-France a récemment engagé une procédure devant le T.G.I. de Pontoise afin d'interdire une petite parcelle de 1.200 mètres carrés inexploitée depuis plus de 15 ans et sur laquelle les opposants au projet ont planté ou semé des légumes et des fleurs pour agrémenter leur rassemblement comme ce fut le cas au printemps dernier.

Il s'agit de défendre un bien commun, l'une des dernières terres fertiles…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Monsieur BOUTAULT, finissez.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Comme beaucoup de Parisiens, j'ai rejoint le comité de soutien "Terres de Gonesse", puisque des comités de soutien se créent partout dans Paris.

Comme moi, parmi ses membres, beaucoup se sont déclarés semeurs volontaires devant le juge pour s'opposer symboliquement à cette destruction des dernières terres agricoles de Gonesse. C'est un acte de désobéissance civique que nous revendiquons pour notre bien commun et sa défense pour les générations futures, en nous opposant à ce projet "écocidaire" et "climaticide".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole, pour 2 minutes, est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Au précédent Conseil de Paris, ce même vœu avait été présenté et soumis au vote. Il s'agit du vœu relatif au projet EuropaCity et aux travaux d'excavation du Grand Paris Express qui menace les terres du Triangle de Gonesse.

Ce vœu demande notre opposition à l'utilisation des terres agricoles du Triangle de Gonesse pour les travaux du Grand Paris Express, et donc de déverser les excavations de forage du tunnel de la future ligne 17 entre le Bourget et Gonesse, et que l'on apporte notre soutien franc au mouvement de résistance à EuropaCity et à son projet alternatif Carma.

On ne peut pas se préoccuper d'avoir une alimentation saine dans nos assiettes et ne pas se préoccuper de la défense des terres agricoles dans la Région Ile-de-France.

Également, que l'on s'engage à mener une politique sans ambiguïté sur la préservation des terres nourricières de Paris, et que l'on renonce à accueillir tout événement de promotion lié à EuropaCity, comme ce fut le cas avec "Happy Vallée".

Sauf que quand on a soumis au vote ce vœu, il y a d'abord eu un décompte des voix pour, mais le nombre de voix n'a pas été rendu public, puis un décompte des voix contre. Tout d'un coup, on nous a dit que le nombre de voix pour était inférieur. Il y a eu une contestation de ce vote. On a recompté. Il y a eu de nouveau une contestation, et il nous a été dit que l'on revoterait au mois de novembre, juste après les questions d'actualité.

Or, lorsque les questions d'actualité ont repris, Mme la Maire de Paris est passée tout de suite dans l'ordre du jour, aux vœux et projets de délibération suivants.

Voilà la raison pour laquelle je représente ce vœu, et j'interpelle vraiment les élus du Conseil de Paris sur le fait qu'il n'est jamais trop tard pour s'engager enfin à mettre un terme et à s'opposer à ce projet totalement aberrant, archaïque, d'un méga centre commercial, totalement contraire aux enjeux écologiques. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je ne vais pas réexpliquer pour la énième fois les raisons pour lesquelles je m'oppose à ces vœux. Ce n'est pas une question de jugement de ce projet.

C'est une question de statut des collectivités locales et de non-intervention dans les responsabilités des unes et des autres. Ce dossier concerne la Région Ile-de-France et certains départements. Il concerne la Métropole du Grand Paris, parce qu'on peut considérer que c'est un dossier de dimension métropolitaine. C'est la raison pour laquelle j'émets un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Le vœu n° 122 déposé par le groupe Ecologiste, est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 123 est-il retiré, Madame SIMONNET ? Il n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Les deux vœux sont rejetés.

Nous passons au vœu n° 124, relatif au projet Gare du Nord 2024…

Nous allons recompter. Tout le monde s'assoit.

Sur le vœu n° 122 ou le vœu n° 123 ?

Le vœu n° 122, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

18 voix pour, 32 voix contre.

Les vœux sont repoussés.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet Gare du Nord 2024.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 124 relatif au projet Gare du Nord 2024.

La parole est à M. BELLIARD… Bon, à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je pense que ce vœu sera beaucoup plus consensuel. Il porte sur notre inquiétude de la stratégie de la S.N.C.F. de transformer ses gares en centres de profit, et notamment la Gare du Nord, qui va avoir une concession pour la société CEETRUS, qui risque de transformer la Gare du Nord en un immense supermarché.

Notre vœu demande uniquement que la S.N.C.F. revoie son projet. Je vais vous lire ce qui est indiqué dans le vœu :

"La S.N.C.F. intègre dans son projet les besoins du territoire et notamment des espaces d'accueil des publics en errance dans la gare et de travail dans les associations en lien avec ces publics ;

- une dimension ESS, des espaces modulaires dédiés à la vie citoyenne et au monde associatif ;

- qu'une part importante des nouveaux espaces de la gare soit dédiée à la commercialisation de produits durables, accessibles en prix ;

- que la S.N.C.F. prévoie l'installation de toilettes publiques gratuites ;

- que la S.N.C.F. confirme l'installation des services publics et des services au public au sein de la nouvelle gare comme c'était pressenti ;

- que la S.N.C.F. confirme la création d'un parc de stationnement pour les vélos, accessible, sécurisé et disposant d'une capacité significative pour la gare la plus importante de France ;

- que la S.N.C.F. organise une concertation en direction des habitants sur le projet Gare du Nord 2024 - puisqu'ils seront impactés ;

- que la S.N.C.F. transmette aux élus parisiens et du 10e arrondissement toutes les informations utiles sur la date de démarrage du chantier et son phasage".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ce projet est porté par "Gares & Connexions", filiale de la S.N.C.F., accompagnée par CEETRUS dans le cadre d'une "Semop", société d'économie mixte à objet particulier. Nous sommes en dialogue particulier avec ces deux acteurs, afin que le projet gare du Nord réponde aux attentes de Parisiens.

Nous avons ainsi demandé, dès la phase concours, que le projet intègre la question des publics en errance, garantisse des espaces à tous, une vélo-station d'envergure, et l'intégration de l'économie sociale et solidaire.

Nous poursuivons ces demandes depuis que l'équipe menée par CEETRUS a été désignée lauréate. Nous sommes notamment très attentifs à ce que tous les espaces spécifiques à ce projet, tels que la piste d'athlétisme et les toitures végétalisées soient ouverts à tous les publics. Il est hors de question que les surfaces créées soient réservées à une catégorie de clientèle et que les espaces qui devraient être publics soient monétisés.

Concernant les commerces, nous serons attentifs avec la maire du 10e arrondissement à ce que l'offre soit qualitative et complémentaire de ce qui existe déjà dans le quartier.

Enfin, la gestion du chantier est au cœur de nos préoccupations. Il est important qu'une concertation d'envergure s'engage à la fois concernant cette phase chantier et le projet définitif. Nous partageons la même exigence : que la Gare du Nord ne devienne pas un centre commercial mais bien un lieu public, une vraie gare parisienne; où chacun se sente le bienvenu. Une gare qui améliore le quartier dans son ensemble, et le confort des voyageurs.

J'émets donc un avis favorable à ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. de FROMENT.

Je voudrais, s'il vous plaît, que ceux qui sont dans les travées s'éloignent. Là-haut, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur de FROMENT, tout seul.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Je regrette le ton un peu agressif de M. GLEIZES qui fait un peu, peut-être, des procès d'intention, mais je crois que l'on partage tous la philosophie de son propos.

Donc, nous voterons également favorablement ce vœu. Il est absolument essentiel que ce projet se fasse en concertation avec les habitants. C'est un projet majeur. Ce sont 600 millions d'euros d'investissements, de mémoire. C'est potentiellement quelque chose qui va transformer l'ensemble de ce quartier. Il faut que ce soit un projet réussi, ouvert à tous, que cela ne se réduise pas à la construction d'un grand centre commercial. Pour cela, il faut que les habitants, les Parisiens, les riverains, soient associés le plus possible.

C'est ce que je retiens, pour l'essentiel, de ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 124 du groupe Ecologiste, avec un avis favorable...

Pardon, je ne vous avais pas, Madame PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire. Pardon, c'est moi qui ne vous avais pas avertie en temps utile. Toutes mes excuses.

Simplement pour vous dire que, sur ce vœu, notre groupe s'abstiendra. Parce qu'autant nous partageons cette demande relative à l'information des habitants et à l'implantation du projet de gare nouvelle dans le quartier - j'ai déjà eu l'occasion de le dire en conseil de quartier la semaine dernière -, autant je suis beaucoup plus réservée sur la manière dont ce vœu a été présenté, s'agissant notamment de la surface commerciale.

Par ailleurs, je regrette que le groupe des "Verts" demande qu'il puisse y avoir une partie réservée aux associations dans la gare, puisque, rappelons-le, la majorité a fait fermer un certain nombre de maisons des associations au sein de Paris. Donc je considère que ce n'est pas à la S.N.C.F. de pallier ce manque.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 646).

Vœu déposé par MM. HONORÉ et BOURNAZEL relatif au projet immobilier du 44, rue Lamarck (18e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 125 relatif au projet immobilier du 44, rue Lamarck, dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. HONORÉ ou M. BOURNAZEL ? Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais parler du projet immobilier du 44, rue Lamarck dans le 18e arrondissement. Nous en avons déjà parlé au Conseil du 18e. Ce projet, initialement auberge de jeunesse, semble revêtir aujourd'hui une autre destination. Les premiers éléments à la disposition des riverains démontrent que l'objectif de cet établissement est d'accueillir une clientèle très nombreuse, avec des prestations complémentaires, comme la possibilité de consommer de l'alcool jusque tard dans la nuit.

Le projet prévoit, par ailleurs, la surélévation du bâtiment, avec la présence d'une terrasse sur le toit, ce qui risquerait d'engendrer des nuisances sonores importantes au sein du bloc d'immeubles concerné.

Je rappelle que les habitants sont attachés à leur qualité de vie et souhaitent que le Conseil de Paris, que la Maire de Paris puisse préciser clairement les conditions d'obtention du permis de construire et les éventuelles réserves qui ont été émises par la Ville, de demander aussi au Conseil de Paris de donner sa position sur ce projet et sur les nuisances qui pourraient en découler, et demandent à la Maire de Paris qu'elle détaille les engagements précis qu'elle souhaite demander aux porteurs du projet concernant la tranquillité publique, afin que les habitants puissent être protégés et rassurés.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur BOURNAZEL, je vais donner un avis favorable à votre vœu.

Simplement, peut-être préciser quelques éléments. D'abord, l'ensemble des règles d'urbanisme du P.L.U. et de co-visibilité d'un monument historique a été respecté. L'A.B.F. a bien été consulté. Sur la question d'une aire de stationnement spécifique, l'article UG-12 n'impose pas de place de stationnement pour ce projet, ni d'aire de livraison, ni d'aire de dépose pour autocar, puisque le nombre de chambres est inférieur à 150. La surélévation s'inscrit dans le gabarit autorisé. Les lucarnes respectent l'article 11 du P.L.U.

Il s'agit donc principalement d'un problème d'usage, de l'usage projeté de la terrasse, avec des craintes de nuisances nocturnes pour les riverains et non de conformité aux règles d'urbanisme. Sur ce point, je vous rejoins pleinement. Le projet n'est pas par lui-même de nature à générer des nuisances qui nécessiteraient de refuser le dossier ou de l'accompagner de prescriptions. On ne peut pas préjuger d'une utilisation abusive de la terrasse pour refuser un permis de construire. Une visite en fin de chantier sera faite pour vérifier la conformité du projet. Si, à l'achèvement, il apparaît que le pétitionnaire n'a pas respecté les déclarations qu'il a faites dans le permis de construire, un procès-verbal d'infraction sera établi.

Quelques éléments. Un contrôleur assermenté s'est rendu sur le site le 30 novembre afin de constater l'exécution des travaux. L'affichage de l'autorisation d'urbanisme était bien visible sur la façade rue. Il s'est avéré, outre l'absence de salarié en ce jour, que les interventions se limitaient à un curage en prévision de futurs travaux.

Concernant une présence d'amiante, aucune intervention de désamiantage n'était visible ce jour. Le représentant de l'A.M.O. a transmis le 3 décembre le rapport de repérage des matériaux à désamianter, qui indique qu'un plan de retrait démarrera le 7 janvier 2019. Une réunion de médiation organisée par la mairie du 18e entre le pétitionnaire et les riverains a eu lieu fin octobre, durant laquelle le porteur de projet a rappelé ses intentions : respecter le calme pour sa future clientèle et pour le bon fonctionnement de son établissement. Nous avons donc demandé au propriétaire de confirmer par écrit ses engagements concernant l'utilisation et le fonctionnement de sa terrasse, notamment en ce qui concerne les horaires d'ouverture, qui est le sujet, je crois, le plus important.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote d'Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Un mot simplement pour saluer l'ensemble du travail qui a été fait par la Ville sur ce sujet et répéter la très grande attention, la mienne, celle de mon adjoint à l'urbanisme, Michel NEYRENEUF, et celle de la mairie du 18e sur ce sujet. Jean-Louis MISSIKA a dit l'essentiel. Nous serons très attentifs à faire en sorte que l'usage soit celui qui est convenu. Une réunion a déjà eu lieu il y a quelques semaines à la mairie du 18e. D'autres sont prévues tout au long de l'année pour faire en sorte que ce projet ne pose pas de problème dans le quartier.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. HONORÉ et BOURNAZEL, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 647).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'implantation d'un incubateur d'entreprises innovantes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 126 relatif à l'implantation d'un incubateur d'entreprises innovantes.

Je donne la parole à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Plusieurs vœux déposés par les élus du 17e arrondissement pour l'implantation d'un incubateur d'entreprises innovantes l'ont été sur ce sujet, des vœux qui ont été votés au Conseil de Paris, notamment en 2016. Deux ans plus tard, nous sommes toujours dans l'attente d'un signe, d'une information, mais rien ne semble venir malgré l'engagement de votre Exécutif.

Pourtant, le 17e arrondissement est un secteur attractif pour les entreprises et est amené à l'être toujours plus, avec l'arrivée de nombreuses infrastructures, notamment de transport, comme la ligne 14, Eole, le T3, sans parler des zones d'activités commerciales, comme Clichy-Batignolles, avec plus de 100.000 mètres carrés de bureaux. Je ne parle pas de la Z.A.C. "Pouchet".

De nombreux entrepreneurs nous sollicitent pour qu'un tel espace puisse être implanté dans le 17e arrondissement. Nous nous associons pleinement dans cette démarche. Cet incubateur permettrait de stimuler les entreprises avoisinantes, d'accroître les échanges entre elles et de faire le lien avec les instituts d'études supérieures situés à proximité.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie M. BOULARD pour ce vœu, même s'il est un peu étrange, puisque je crois qu'il est déjà exaucé, comme souvent d'ailleurs avec les vœux de M. BOULARD.

"Paris & Co", l'agence de développement économique et d'innovation de la Ville, vient d'investir, en partenariat avec "Start-Way", la filiale de "Poste Immo", un espace de 1.000 mètres carrés situé rue des Renaudes - je crois que c'est dans le 17e arrondissement - et destiné à accueillir des "start-up" en croissance. L'inauguration de cet espace devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2019.

Je suis sûr, Monsieur BOULARD, que vous serez présent, avec ou sans vos amis rongeurs, avec lesquels vous aimez tant vous faire photographier.

Par ailleurs, nous avons choisi, dans le cadre d'"Inventons la Métropole du Grand Paris" - vous avez participé à ce jury - un projet sur la porte de Saint-Ouen intitulé "17&CO" qui prévoit notamment 1.000 mètres carrés d'incubateurs. Ce projet développé par "BNP Paribas Real Estate" sera livré à l'horizon 2020-2021. J'ajoute que des lieux d'innovation sont aussi prévus par les deux grands projets de "Réinventer Paris" que sont "Mille Arbres" et "Multi-Strate", ce qui fait, Monsieur BOULARD, que je vous invite à ne pas dénigrer votre propre arrondissement. Vous avez déjà des incubateurs, vous allez en avoir encore plus. Ne dites pas que vous n'en avez pas. Ce serait vraiment dommage.

Je souhaite signaler que, contrairement à ce que vous indiquez dans votre vœu, le projet de l'Arc de l'Innovation n'a pris rigoureusement aucun retard. Bien au contraire, le projet a dépassé ses objectifs initiaux puisque, de 2014 à

2018, nous avons livré sur l'Arc de l'Innovation 130.000 mètres carrés de locaux dédiés à l'innovation au lieu des 100.000 mètres carrés initialement prévus. Nous prévoyons, en cumulé en 2020, plus de 336.000 mètres carrés livrés.

J'émets un avis favorable à votre vœu, si vous acceptez l'amendement que je vous propose. Mais c'est quand même un vœu qui ne me paraît pas tout à fait justifié.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur BOULARD, acceptez-vous l'amendement de M. MISSIKA ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Avec plaisir, nous retirons le considérant inapproprié sur l'Arc de l'Innovation, cher Jean-Louis, et nous voterons unanimement ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition amendée de vœu est adoptée. (2018, V. 648).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la densification urbaine.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 127 relatif à la densification urbaine.

Monsieur DUBUS, vous n'avez pas la parole !

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais le présenter incessamment sous peu. Dès que j'aurai retrouvé…

Je vous présente ce vœu relatif à la mise en place d'un moratoire écologique sur les projets de densification urbaine de Paris. C'est un débat récurrent que nous avons. Il y a de plus en plus d'oppositions citoyennes aux projets d'hyper densification et aux constructions totalement aberrantes du point de vue écologique, qu'il s'agisse de la Tour Triangle, des six tours de Bercy/Charenton, qu'il s'agisse du projet Chapelle/Charbon en lien avec celui du Charles-de-Gaulle Express, qu'il s'agisse de la cité Morland, de la place Mazas, du théâtre Ménilmontant, dont je salue l'adoption du vœu tout à l'heure, qu'il s'agisse de l'îlot Netter-Debergue, ou de l'espace vert à l'angle de la rue du Faubourg Saint-Martin et de l'impasse Boutron, l'ensemble des projets d'aménagement et de construction, notamment issus des programmes "Réinventer Paris" et Réinventer la Seine", qui concourent souvent sous leur forme actuelle, à accroître une densité urbaine et à réduire la part des derniers espaces libres verts ou en friche de Paris.

Or, comme Paris est la ville la plus dense et la moins verte du monde, il faut absolument que les gisements de bâtiments et de logements vides dans Paris soient mobilisés prioritairement pour ne pas réduire plus encore les espaces, alors que notre objectif devrait, au contraire, de retourner à de la pleine terre au maximum d'endroits, et de reconquérir de l'espace pour transformer cet espace en espace vert.

A travers ce vœu, je demande la mise en place à Paris d'un moratoire sur toutes les constructions ou opérations d'aménagement dont la Ville est partie prenante, projetées sur des espaces aujourd'hui non construits ou de nature à accroître la densité de parcelles déjà partiellement occupées par des bâtiments, et la réévaluation du point de vue de l'intérêt général écologique et social par les instances de la démocratie locale et le Conseil de Paris de tous les projets tombant sous le coup de ce moratoire, en lien avec l'ensemble des engagements environnementaux de la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais émettre un avis défavorable sur un vœu qui, comme souvent avec Danielle SIMONNET, est dans l'excès, l'extrême, voire l'extrémisme. Il aurait été difficile, si ce vœu avait été appliqué,

de réaliser de nombreuses opérations indispensables pour Paris. Puis cela consiste à plonger Paris dans le formol, à la transformer en ville musée, en ville où il ne se passe rigoureusement rien. C'est absolument détestable.

Vous proposez un vœu sous prétexte de l'opposition envers de nombreux projets. Je vous rappelle que ces projets ont été votés et décidés dans cette instance et dans un cadre démocratique, avec des consultations d'architectes et de nombreuses procédures de concertation.

De la même façon, je voudrais préciser que nous ne cherchons pas à remplir le moindre vide dans cette ville. Nous nous battons pour que cette ville ait de nombreux espaces de respiration. Nous allons faire un parc de près de 6 hectares dans le 18e arrondissement.

J'ai souvent défendu en Commission du Vieux Paris des avis défavorables sur des projets de surélévation, ou de nouvelles constructions qui contribuent à densifier à outrance certains quartiers.

Je voudrais rappeler également que les opérations "Réinventer Paris" ne répondent pas à des objectifs quantitatifs mais qualitatifs. Nous défendons des critères de qualité pour sélectionner des porteurs de projet, et c'est une véritable révolution pour cette ville. Donc avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON.- Merci, Madame la Maire.

Ce vœu mentionne de nombreux projets en cours, c'est vrai. Il est un peu fourre-tout, mais il a quand même le mérite de montrer et de pointer cette densification que nous dénonçons souvent.

Si j'interviens pour mon groupe, c'est parce que le 12e arrondissement est notamment très concerné. Vous avez plusieurs projets, vous les avez rappelés tout à l'heure, pour lesquels nous sommes opposés. Il est important, en effet, de conserver cette mobilisation parce que, comme on a pu le voir dans le passé, par exemple, sur le stade Championnet ou le stade Léo Lagrange, la forte mobilisation des élus et des habitants ont fait que les projets ont été abandonnés.

Monsieur MISSIKA, je suis sûre que vous allez être d'accord avec moi si je vous dis que les Parisiens vivent dans des petites surfaces, que l'espace public est souvent pour eux vu comme une extension des espaces privés et qu'il est important d'aménager correctement le peu d'espaces de respiration qu'il reste dans cette ville. Pour toutes ces raisons, nous voterons positivement ce vœu parce qu'il a le mérite de pointer cette densification.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Ecoutez, ce vœu est totalement hallucinant. Je ne comprends même pas que l'on puisse voter pour. Il y a un P.L.U. à Paris, qui a été voté en 2006. Il a été révisé systématiquement. Il y a eu un certain nombre de corrections. Tous les projets qui ont été présentés et dont on a parlé respectent le P.L.U.

Je ne comprends plus très bien ce que veut dire un moratoire. C'est un mot très à la mode en ce moment, mais faire un moratoire sur toutes les opérations d'aménagement, c'est complètement hallucinant ! Je ne comprends pas du tout quelle est la logique de ce vœu. Et je comprends moins encore la logique d'un groupe qui m'a été cher pendant des années !

Cela n'a aucun sens. Donc, nous voterons formellement contre ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'imagine que vous ne le retirez pas, Madame SIMONNET ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux filières bois-terre-paille.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 128 est relatif aux filières bois-terre-paille.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais maintenant mettre M. Jean-Louis MISSIKA de bonne humeur à mon égard puisque je présente un vœu qui notamment cite un exemple qui me semble fort intéressant dans le cadre du dispositif "Réinventer la Seine", dont il a eu le pilotage suite à l'exposition au Pavillon de l'Arsenal, "Terres de Paris, de la matière au matériau".

Il s'agit du grand projet en terre qui va enfin voir le jour, lauréat du concours "Réinventer la Seine", sur le site de l'ancienne usine des eaux de la Ville de Paris à Ivry, un quartier entier qui va être construit avec des déblais du futur métro francilien.

L'objet de ce vœu est de montrer que le secteur du bâtiment en France représente plus de 40 % du bilan carbone et, à lui seul, le ciment représente 5 % à 6 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Or, on peut se passer du ciment dans la construction et on peut développer de la construction extrêmement solide, extrêmement innovante et par ailleurs de bien meilleure qualité, en contribuant à la sobriété énergétique avec les matériaux naturels : terre crue, bois et paille.

Il faut savoir que le secteur du bâtiment produit à lui seul plus de 42 millions de tonnes de déchets chaque année. Il y a en plus une vraie filière de capitalisme vert, dont vous savez que le problème n'est pas la couleur, qui utilise le terme de l'économie circulaire pour permettre de fabriquer du ciment dans des usines qui vont utiliser des déchets toxiques comme combustibles, dans une optique de diminution des coûts malgré l'impact de ces rejets toxiques.

Il faut donc absolument émanciper la construction de ces secteurs.

Qui plus est, les matériaux, comme la paille, la terre crue et le bois local, permettent aussi dans leur gestion de se faire sans les multinationales et de développer de l'emploi local.

Je ne peux pas développer plus longuement mais je vous invite, chers collègues, à rencontrer l'association "Lesa" qui soutient la démarche qui est d'interpeller le Gouvernement et l'ensemble des municipalités, à la fois pour qu'on développe nationalement une filière de formation sur bois, terre et paille.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, M. MISSIKA va vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais émettre un avis favorable à ce vœu, s'il est amendé.

Ce vœu répond au message que je ne manque pas de faire passer à chaque occasion lors des rencontres que j'ai avec les acteurs de l'immobilier : l'impact environnemental de la construction est un danger qui se place, à mon sens, au même niveau que le danger que représente le diesel. Le tout béton en est une des principales causes et la bonne réponse à y apporter est la généralisation des matériaux à faible impact carbone. Je vous rejoins tout à fait pour soutenir les filières de la paille, du bois et de la terre crue.

A ma demande, la Direction des Constructions publiques multiplie d'ailleurs les projets pour utiliser ces matériaux. Le projet d'extension du groupe scolaire Ivry-Levassor, que je porte avec Jacques BAUDRIER, est un démonstrateur de ces matériaux, en particulier de la terre crue et des matériaux biosourcés, dans une stratégie bioclimatique qui sera modélisée à l'aide d'une maquette numérique : le BIM.

Il me paraît important cependant de ne pas se limiter à ces trois matériaux. Ainsi le chanvre est une filière "biosourcée" extrêmement intéressante de production en Ile-de-France. La taille de pierre est également une ressource francilienne que plusieurs acteurs de l'immobilier ont commencé à relancer. L'exposition en cours au Pavillon de l'Arsenal, "Pierre : Révéler la ressource, explorer le matériau", fait la démonstration d'une disponibilité importante à proximité de Paris pour un matériau dont le contenu carbone est également très faible, si sa logistique est bien organisée.

Je citerai enfin l'enjeu de tous les matériaux de réemploi, ainsi que le recyclage de matières comme le tissu et le carton qui ont toute leur place dans la construction et dans la rénovation bas carbone, notamment pour l'isolation.

Pour cette raison, je vous propose des modifications dans le vœu, afin d'élargir son champ, de modifier certains chiffres qui sont fantaisistes. Cela me paraît devoir être également corrigé.

On ne peut affirmer par ailleurs que ces matériaux sont par nature peu chers, voire gratuits. Au contraire, il s'agit de filières émergentes et les prix restent souvent élevés, notamment pour le bois. Il faut, pour garantir des prix compétitifs avec les matériaux traditionnels, que les filières s'organisent et améliorent notamment la logistique.

Donc, ce sera un avis favorable avec une dizaine d'amendements. Je suis désolé, ce sont beaucoup d'amendements mais il fallait corriger un certain nombre d'erreurs.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, est-ce que vous acceptez les amendements proposés par M. MISSIKA ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, j'accepte les amendements de M. Jean-Louis MISSIKA qui montre, certes, une différence dans l'usage de la langue et je vois une novlangue qui réapparaît et des cultures différentes entre vous et moi sur la façon de nommer les choses.

Je ne reviendrai pas sur la bataille des chiffres qui nous sépare…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, c'est oui ou non !

Mme Danielle SIMONNET. - J'accepterai l'engagement sur les filières et les lycées professionnels et l'engagement de la Ville à recourir beaucoup plus à ces matériaux naturels.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 649).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au tunnel des artisans, le frigidaire naturel (12e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 129 relatif au tunnel des artisans, le frigidaire naturel dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Si pendant que j'interviens, on peut me redonner le vœu de l'Exécutif, ce ne serait pas mal... C'est bon, je suis désolée.

Il s'agit d'un vœu de soutien au tunnel des artisans. Le tunnel des artisans, c'est vraiment un frigidaire naturel de Paris, situé dans le 12e arrondissement et qui représente une véritable richesse parce que sa température naturelle, qui reste la même qu'il s'agisse des périodes les plus chaudes de l'été ou les plus froides de l'hiver, en fait un lieu unique.

Il est notamment très apprécié des vendeurs de vins qui peuvent y stocker et opérer les derniers kilomètres d'approvisionnement dans Paris, mais également de celles et ceux qui s'occupent d'alimenter de très bonnes tables parisiennes mais aussi des épiceries, que ce soit en produits alimentaires "bio" frais, des légumes et des fruits.

Ce tunnel des artisans est aussi un lieu où on va trouver beaucoup d'artisans, comme des ferronniers, des métalliers, des menuisiers et bien d'autres corps de métiers qui incarnent justement l'artisanat parisien que l'on souhaite défendre à travers la démarche "Fabriquer à Paris" et à qui il faut absolument permettre de se développer.

Il n'y a pas de problème de voisinage, de bruit. Il faut savoir que tous ces artisans, quand ils livrent dans Paris, la livraison des derniers kilomètres se fait à vélo. On voit qu'à tout point de vue c'est parfait.

Sauf qu'il y a une inquiétude de la part de ces artisans. Jusqu'à présent c'était la S.N.C.F. qui était propriétaire, mais on leur a dit : d'ici fin juin, il faut que vous quittiez les lieux. Or, ce n'est pas possible. Que vont-ils devenir ?

Je souhaite à travers ce vœu que l'on s'engage bien à préserver et à engager une véritable concertation.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, pour vous répondre je vais donner la parole à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame SIMONNET, pour ce vœu qui arrive un peu tard.

Je crois que Catherine BARATTI-ELBAZ et Nicolas BONNET ont déjà beaucoup agi concernant la gare souterraine de La Rapée, notamment avec des amendements aux délibérations concernant Bercy-Charenton.

Je souhaite apporter quelques précisions. Cette gare a été sauvegardée à l'initiative d'Anne HIDALGO et de Catherine BARATTI-ELBAZ, elle fait partie intégrante de Bercy-Charenton. Dans la Rapée inférieure, là aussi, je pense que vous êtes un peu fâchée avec les chiffres. Vous parlez de 150 entreprises alors qu'il y en a en réalité 17. Bon, je connais votre relation difficile avec la réalité des chiffres. Il s'agit essentiellement d'activités de stockage. La faible température a un rôle à jouer mais il faut savoir quand même que ces lieux sont très fortement dégradés et ne sont pas aux normes suffisantes pour y accueillir tout type d'activité.

Cette gare de La Rapée, cette gare souterraine, qui est un lieu absolument magnifique, relie les différents espaces du projet Bercy-Charenton. C'est un lieu de destination et d'attractivité avec un immense espace vert qui sera construit au-dessus de la gare souterraine. Je rappelle également que l'essentiel de La Rapée inférieure sera préservée et pourra accueillir des activités de logistique et de fabrication, et nous avons tout à fait l'intention d'y accueillir des artisans qui sont déjà là.

Je voudrais également rappeler que dans la phase intermédiaire entre aujourd'hui et la réalisation des travaux il est prévu, dans le cadre du protocole foncier entre la S.N.C.F., la Ville et la S.E.M.A.P.A., que la S.N.C.F. cède les lieux, puis que la S.E.M.A.P.A. engagera des études techniques sur le bâtiment avant de démarrer les travaux. Je vous rappelle également que la S.N.C.F. est toujours propriétaire des lieux au moment où je vous parle.

Mais durant cette phase intermédiaire, la Ville de Paris va étudier avec la S.N.C.F. et la S.E.M.A.P.A. la possibilité d'organiser une occupation intercalaire en prenant en compte les contraintes de mise aux normes des lieux, et une concertation va être engagée avec les occupants actuels de la Rapée inférieure afin de les accompagner au mieux durant cette période de transition.

J'émets donc un avis favorable avec les amendements que je vous ai communiqués.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai trois demandes d'explication de vote : Mme MONTANDON, M. BONNET et M. VESPERINI.

La parole est donc à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, merci.

2011, c'est la date du premier vœu que j'ai déposé pour protéger les tunnels Baron Le Roy et revaloriser ce site, et aussi pour faire en sorte que la centaine d'entreprises qui exerçaient à l'époque puissent avoir une pérennité dans leur activité et puissent y rester. Vous le voyez, 2011, ce n'est pas nouveau.

Alors oui, bien sûr, nous soutenons toutes les initiatives, même quand elles arrivent un peu tardivement, qui permettent en effet de conserver ce lieu dont l'aspect écologique est notable et qui permet à des maraîchers, à des négociants d'utiliser la froideur naturelle des tunnels et aux artisans aussi d'avoir leurs activités dans des locaux adaptés. Nous resterons donc cohérents.

Par contre, Monsieur MISSIKA, je ne peux pas vous laisser dire que Mme SIMONNET a des problèmes avec les chiffres, car en effet il y avait une centaine d'artisans et, petit à petit, à force de leur dire de partir en juin 2019, il y en a pas mal qui sont partis et en effet ils sont maintenant beaucoup moins nombreux.

Vous dites aujourd'hui que vous allez leur tendre la main. J'espère que vous le ferez assez rapidement, car au rythme où cela va, il est vrai qu'ils s'organisent hélas pour partir ailleurs parce qu'ils n'ont pas le choix. Certains ont déjà délocalisé leur activité dans des endroits où ils vont devoir utiliser des matériels électriques qui vont être beaucoup plus énergivores, donc beaucoup moins écologiques.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est un débat qu'on a déjà eu dans les années 2010 quand la concertation avait été lancée par Michèle BLUMENTHAL, chère Pénélope et chère Catherine.

Cela a été un sujet au cœur de l'élection et de la campagne municipale de 2014, chère Valérie. D'ailleurs, je crois qu'en 2013, il y a eu des rassemblements devant le tunnel Baron Le Roy, où nous étions tous.

Cela a été un débat qui animait la mission "Fabriquer à Paris", puisque nous avons visité ensemble avec l'ensemble des membres de cette mission le tunnel, cela a été le cas de portes ouvertes organisées par les artisans et auxquelles nous nous sommes tous rendus, cela a été aussi un débat au cœur des élections régionales en 2015 auxquelles nous nous sommes rendus aussi avec Pierre LAURENT à l'époque. Alors, en 2018, à l'aube de 2019, Mme SIMONNET découvre le sujet et nous dépose un vœu.

Eh bien tant mieux, Madame SIMONNET, que vous découvriez ce sujet. Maintenant, cela renforce encore plus la position que nous avions toutes et tous pris ici pour préserver ce tunnel, pour garder encore des parcelles d'artisanat et pourquoi pas demain installer aussi des "fab lab", ce que j'avais porté comme amendement au moment de la délibération.

Ce qui est dommage, Madame SIMONNET, c'est que bien souvent les amendements aux délibérations ont beaucoup plus de poids que les vœux dans cet hémicycle, et à ce moment-là, nous n'avons pas pu compter sur votre vote.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Ce sera une explication de vote dont la finalité ira dans le sens des précédentes interventions de Valérie MONTANDON et de Nicolas BONNET-OULALDJ. Evidemment, nous, au groupe PPCI, nous voterons ce vœu amendé.

Je voudrais insister, puisque nous avons évoqué il y a quelques instants le cas de Montparnasse, sur le fait qu'il est important de favoriser les projets d'aménagement ambitieux. Le projet de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" est un projet d'aménagement très ambitieux et c'est la raison pour laquelle je l'avais voté en confiance.

Il faut favoriser la réalisation de ce projet mais il faut évidemment tenir compte de l'écosystème, écosystème qui en l'occurrence favorise depuis des décennies la présence et l'activité d'artisans. Pourquoi je parlais du projet Montparnasse ? Tout simplement parce que nous savons tous que dans les années 1960 la construction de la tour Montparnasse et du centre commercial a entraîné la disparition de plusieurs centaines, peut-être de 400 ateliers d'artistes - Eric AZIÈRE, qui connaît bien ce sujet, je pense, ne me démentira pas.

Etant moi-même voisin du 14e arrondissement et du quartier Montparnasse, je sais ce que peut représenter le fait de voir des artisans disparaître. C'est vrai qu'il faut en tenir compte et Valérie MONTANDON a raison de le rappeler, en tout cas je le crois

C'est la raison pour laquelle, parce qu'il y a cet équilibre-là dans le vœu, nous le voterons.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Une demande de prise de parole de la maire du 12e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci.

A nouveau sur ce sujet, rappeler qu'il y a très peu d'artisans, ou alors on ne donne pas le même nom à ce type de métiers. Sur les quelques entreprises qui y sont, il y a des gens qui font du stockage mais ce ne sont pas des artisans. Les artisans, ce sont des gens qui travaillent avec leurs mains, avec des outils et qui produisent des objets avec un savoir-faire qui se transmet d'année en année, et le 12e arrondissement en est très riche, au Viaduc des Arts par exemple.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, est-ce que vous acceptez les amendements de M. MISSIKA ?

Oui ou non, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je ferai une phrase. Pourquoi est-ce que les artisans qui attendent toujours une réponse de la Maire…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET !

Mme Danielle SIMONNET. - Pourquoi s'inquiètent-ils de devoir partir d'ici fin juin ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET…

Mme Danielle SIMONNET. - J'accepte donc les amendements mais au regard du mépris des collègues, qu'ils se posent la question.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2018, V. 650).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons à la 6e Commission et je vais donner la parole à Annick OLIVIER, sa présidente.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

Notre 6e Commission a été marquée, comme les autres Commissions, principalement par la présentation respective des budgets par Patrick BLOCHE, Marie-Christine LEMARDELEY et Sandrine CHARNOZ.

Patrick BLOCHE a répondu à une demande de la Commission qui était d'avoir un bilan des "Vacances Arc-en-Ciel" 2018. Il nous a précisé que la période courte d'inscription avait conduit la nouvelle équipe à innover dans la façon de travailler, que 3.486 enfants ont bénéficié des "Vacances Arc-en-Ciel", dont 518 places à caractère social, que 82 enfants porteurs de handicap ont pu partir en vacances. Les familles concernées, pour 46 % relevaient des tarifs 1 à 3 et pour 43 % des tarifs 4 à 7. Les principaux arrondissements, pour 55 % des effectifs, étaient le 13e, le 18e, le 19e et le 20e arrondissement.

Patrick BLOCHE a particulièrement insisté sur le projet de délibération concernant les Caisses des écoles. C'est la première fois en effet que nous allons disposer d'un rapport global sur les 20 Caisses des écoles de Paris.

Il a également signalé le contrat "Enfance et Jeunesse" avec la C.A.F., qui est un financement très important pour la Ville, ce contrat s'étalant de 2019 à 2021.

Par ailleurs, il a porté l'attention sur le projet de délibération DASCO 149 avec la Coopérative Indigo qui permet d'avoir des ateliers à destination des collégiens.

Ensuite, Sandrine CHARNOZ a présenté plusieurs projets de délibération de subventions pour des lieux d'accueil petite enfance et a notamment signalé le projet de délibération DFPE 170 qui concerne un multi-accueil et un centre de P.M.I. sur le site de la caserne Exelmans.

Marie-Christine LEMARDELEY, quant à elle, a présenté 4 projets de délibération qui permettent d'augmenter l'offre de logements étudiants et qui, peu à peu, nous rapprochent de l'objectif de cette mandature.

Et insister sur le projet de délibération DAE 117 qui concerne les bourses C.I.F.R. et également les subventions qui viennent compléter l'action de la Ville dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame OLIVIER.

2018 DASCO 153 - Rapport sur la restauration scolaire à Paris. - Année 2017.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le projet de délibération DASCO 153 qui est le rapport sur la restauration scolaire à Paris pour l'année 2017.

Je vais d'abord donner la parole à Mme TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à la suite de l'abandon du projet de réforme des caisses des écoles et de l'adoption de la délibération DASCO 117 par le Conseil de Paris de juillet 2017, un rapport sur la restauration scolaire est présenté chaque année à notre Conseil pour apprécier les conditions d'exécution tant sur les aspects financiers, de qualité que sur les ressources humaines et les questions sociales. S'il ne constitue pas une étude comparative des différentes caisses, il a de fait pour vocation de leur permettre de s'inspirer des bonnes pratiques existant au sein de chacune d'entre elles.

Or, des bonnes pratiques, il y en a dans beaucoup d'arrondissements comme nous pouvons le constater : dans les modes de fonctionnement des 3.000 personnes employées pour fournir les 653 écoles parisiennes, les 47 collèges et les 13 lycées municipaux - je veux saluer ici leur implication à l'intention de nos enfants - ; dans les modes de gestion et de production des 22,8 millions de repas par an qui sont extrêmement diversifiés, comme nous pouvons le constater dans ce rapport.

Pourtant, à ce stade, je veux regretter que ce rapport n'évoque aucunement la proposition de repas végétariens dans les écoles et leur faible impact carbone. Après les différentes propositions faites par notre groupe, par la voix de ma collègue Ann-Katrin JÉGO, un vote de l'Exécutif avait été adopté pour que l'étude menée par la DASCO de juin 2018 soit donnée aux caisses des écoles pour qu'elles puissent expérimenter des menus végétariens de substitution. Or, cette étude ne nous a pas été diffusée et, puisque nous n'avons pas de maire d'arrondissement - du moins, pas encore -, nous n'avons pas été informés mais nous espérons que ce point sera précisé.

Tout en regrettant à nouveau l'érosion de la démographie scolaire dont nous avons précédemment débattu, mais qui impacte évidemment la question de la restauration scolaire, je veux également souligner que se pose la question du mode de gestion de la caisse des écoles du futur arrondissement central, alors que ce rapport ne dresse aucune perspective à horizon 2020 et alors que les quatre arrondissements ne fonctionnent pas du tout de la même façon et ne proposent pas du tout les mêmes prestations.

Nous espérons bien avoir un éclairage sur cette question, notamment pour la question des personnels concernés qui ne doivent pas rester dans l'incertitude. Anticiper les évolutions fait bien sûr partie des bonnes pratiques à suivre.

Enfin, je voudrais revenir sur la part croissante de développement durable mise en évidence dans ce rapport. Une alimentation en circuit court et de qualité contribuant au développement de l'approvisionnement local avec la mise en œuvre d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire soutenu par des démarches éducatives, voilà bien les enjeux ambitieux que nous nous étions fixés pour une contribution économique, environnementale, sociale, sanitaire, éducative et culturelle de la restauration scolaire.

Dans ce rapport, nous pouvons donc saluer l'effort fourni par les caisses des écoles car toutes ont fait une part importante d'augmentation dans la part d'alimentation durable. Cela concerne bien sûr les deux records du 2e et du 5e arrondissement, mais également les caisses des écoles en situation plus fragile qu'il faudra particulièrement accompagner pour qu'elles s'inspirent des bonnes pratiques. Je profite également pour saluer le travail conduit dans le 15e arrondissement, que je ne veux pas oublier, car depuis longtemps inscrit dans une démarche exemplaire.

En conclusion, à la lecture de ce rapport, je ne vous cache pas une certaine satisfaction quand, avec plusieurs élus, sur tous les bancs de cette Assemblée, à gauche, à droite et bien sûr au centre, nous nous sommes opposés à la réforme centralisatrice que vous aviez lancée. Pourquoi ? Parce que, pour ma part, elle est un exemple très concret d'un bon mode de gouvernance : avoir une vision globale, pour des solutions locales, dans une relation de confiance.

On le voit chaque jour davantage. C'est en décentralisant vers un échelon de proximité que nous développons la confiance ; c'est en innovant et en expérimentant que nous développons les bonnes pratiques ; et c'est en évaluant que nous pouvons les développer, les multiplier et les rendre plus compétitives et accessibles.

Voilà, mes chers collègues, les éléments que je voulais verser au débat ce soir.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donner la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi tout d'abord de saluer le travail mené tout au long de l'année par les agents de la Caisse des écoles parisiennes qui, de par leur engagement, réalisent un travail de qualité en direction des élèves parisiens.

C'est ce travail sérieux, assidu et de long terme, et le dialogue qui s'instaure au sein des conseils d'administration de la caisse des écoles qui permet d'améliorer continuellement le service proposé et de répondre aux attentes et aux besoins nouveaux en matière d'accès à une alimentation de qualité.

La situation reste disparate selon les arrondissements. Je ne reviens pas sur le sujet de la caisse des écoles du 18e arrondissement, source de vif mécontentement. C'est d'ailleurs la seule - je le fais remarquer - en délégation de service public. Nous demandons qu'elle soit administrée en régie comme les autres. Je ne m'étends pas davantage sur le sujet ; ma collègue Danièle PREMEL y reviendra.

Cette exception mise à part, la qualité de la restauration scolaire à Paris est satisfaisante. Le rapport montre des progrès importants. Au niveau parisien, la part d'alimentation durable s'établit en volume à 45,2 % en 2017 contre 32,4 % en 2015. Vous le savez, le groupe Communiste est particulièrement attaché à intégrer dans les critères de sélection des produits provenant d'une agriculture durable. Aussi, nous plaidons pour une augmentation de la part des produits biologiques, ou en conservation, issus de l'agriculture paysanne, en circuit court et venant de régions limitrophes de la nôtre. C'est essentiel pour garantir la fraîcheur, la bonne traçabilité des produits et la qualité gustative des produits servis à nos enfants. C'est également indispensable pour façonner le monde que nous voulons laisser aux générations futures.

Aujourd'hui, en France, seuls 7 % de la surface agricole utile est cultivée en biologique. La commande publique est un levier essentiel pour aider à développer des filières de ce secteur. Pour cela, nous devons aussi, dans certains domaines, faire évoluer nos pratiques. Le plan alimentation durable 2015-2020 de la Ville avait fixé en ce sens un certain nombre d'objectifs. L'action 15 du Plan Alimentation durable envisageait de développer une offre globale de formation sur l'alimentation durable, action à décliner en deux temps avec un état des lieux pour identifier les contraintes liées au travail des produits issus d'une alimentation durable, puis une formation des personnels impliqués directement dans la cuisson ou la présentation des repas.

La question de la valorisation du savoir-faire et la mobilisation des compétences des personnels pour faire face à ces défis nous semble essentielle. Nous souhaitons donc savoir quelles sont les pistes de travail pour 2019 en ce sens.

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans nos cantines est également un axe important pour la Ville de Paris. Nous souhaitons pointer l'intérêt des collectes de biodéchets déjà réalisées dans certaines écoles de quelques arrondissements. Cette collecte était initialement gérée par l'intermédiaire de la "start-up" "Love your waste" a été, depuis mars 2018, reprise par la Ville. La généralisation du dispositif inciterait la mise en place d'une logistique globale permettant de réduire le coût écologique, de financer la tournée et d'augmenter la qualité des produits utilisés et de les transformer. Cela ouvrirait certainement des perspectives de développement et une montée en puissance pour 2019.

Je termine avec la question des tarifs. Je me félicite de la grille tarifaire qui permet à chaque élève de pouvoir fréquenter la cantine avec des tarifs adaptés aux ressources de son foyer. Cela permet à tous les enfants d'avoir au moins un repas complet équilibré dans la journée. Ainsi, plus de la moitié des recettes des caisses des écoles proviennent des subventions que nous versons. Cet effort montre que les questions écologiques de l'alimentation durable et les questions sociales du droit à l'alimentation ne s'opposent pas mais, bien au contraire, sont liées.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je vais donner la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, voilà des années que le groupe Ecologiste de Paris milite en faveur d'une réforme en profondeur du mode de fonctionnement des établissements de restauration collective de la Ville. Nous nous réjouissons donc de la publication de ce premier rapport sur la restauration scolaire, qui fait suite à la délibération DASCO 117 votée par le Conseil de Paris en juillet 2017.

C'est un outil important qui doit nous permettre d'orienter au mieux nos politiques publiques en la matière.

De nombreuses données sont déjà disponibles pour confirmer ce que nous disons depuis longtemps, le passage à un mode d'organisation écoresponsable dans les cantines est un enjeu à la fois sanitaire, écologique et social.

Avec 22,8 millions de repas délivrés en 2017 par les services des 20 caisses des écoles de la Ville, notre responsabilité concernant l'alimentation des enfants est grande.

Notre groupe tient donc à saluer l'action de la Municipalité qui a permis d'augmenter la part d'aliments issus de l'agriculture biologique ou labellisés "développement durable" dans les menus de nos cantines, avec un objectif de 50 % d'ici 2020.

Dans le 19e arrondissement, par exemple, grâce à un vœu déposé par les écologistes, nous en sommes à plus de 50 % de part d'alimentation durable dans les menus proposés aux élèves.

Et si le contenu de l'assiette de nos enfants est important, le contenant l'est autant. L'utilisation du plastique dans la restauration collective accroît significativement la présence de perturbateurs endocriniens dans les aliments.

Notre groupe a d'ailleurs déposé un amendement budgétaire à ce Conseil de décembre, afin d'augmenter le financement de la sortie du plastique dans les cantines parisiennes à l'horizon de 2022.

La bonne gestion de la restauration scolaire est également une question de protection de l'environnement.

Au problème de la production massive de déchets qu'implique l'utilisation du plastique, s'ajoute celui de la pollution engendrée par un mode de restauration inapproprié.

Pour y remédier, nous devons privilégier les circuits courts et ainsi renforcer notre capacité de résilience.

Nous devons aussi diminuer la part carnée dans les menus de la restauration collective. Paris s'y est d'ailleurs engagée lors de l'adoption en mars dernier du Plan Climat, lequel prévoit une diminution de 50 % de la part carnée des menus de la restauration collective d'ici 2030, pour une diminution de 56 % des émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation.

Nous devons donc poursuivre le travail pour atteindre les objectifs de 100 % d'alimentation durable et en finir avec le gaspillage alimentaire.

Paris a montré en 10 ans une progression exemplaire, montrons maintenant que nous sommes à la hauteur.

Enfin, à l'heure où trop de gens opposent encore le social à l'écologie, la question de la nutrition montre à quel point ces deux aspects sont étroitement liés, car bien se nourrir c'est aussi une question de justice sociale.

Avec la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, nous pouvons agir concrètement contre l'insécurité alimentaire en distribuant des petits déjeuners dans les écoles des quartiers prioritaires et en généralisant la distribution de goûters en élémentaire.

Ce dispositif est notamment expérimenté dans les 10 écoles du 19e arrondissement. Il devrait, selon nous, être étendu à tous les arrondissements populaires.

Pour finir, je souhaite aborder la situation préoccupante du 18e arrondissement.

Nous avons appris que le personnel de la "SOGERES", le prestataire en charge de la restauration scolaire des 32 écoles de l'arrondissement, s'est mis en grève matin, provoquant une belle pagaille dans les cantines des écoles concernées. Le personnel se dit entre autres mécontent des diverses attaques subies par un collectif de parents d'élèves sur le travail effectué au quotidien.

Ces parents d'élèves, particulièrement mobilisés sur le sujet des cantines scolaires, ont d'ailleurs déjà permis d'améliorer la qualité des repas servis dans le 18e arrondissement, ce qui était nécessaire et notre groupe s'en est félicité.

Ils interpellent les élus et professionnels, car ils continuent d'être préoccupés par la qualité des repas servis à leurs enfants.

Nous, les écologistes, nous souhaitons interpeller le maire de l'arrondissement et la mairie centrale sur ce sujet, car c'est sans doute le modèle d'alimentation industrielle proposé dans ces cantines qu'il faut remettre en cause. A l'heure où nous prônons l'augmentation du "bio" dans les cantines ou encore le 100 % d'alimentation durable.

La restauration scolaire est un outil majeur de politique publique, qui affecte des aspects essentiels de nos existences. Les solutions existent pour en améliorer la qualité, elles émergent souvent d'initiatives de la société civile, et particulièrement des associations de parents d'élèves.

Il est donc indispensable que nous travaillions ensemble pour atteindre nos objectifs communs : fournir une alimentation saine et de qualité aux enfants de nos écoles parisiennes.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Ce premier rapport annuel est un rendez-vous important, des éléments factuels ont été rappelés à juste titre, et d'un point de vue formel, j'avais fait un certain nombre de remarques sur le contenu de ce rapport qui peut être évidemment amélioré, mais le temps donnera suite.

Egalement, je crois que c'est important que les présidents des Caisses des écoles aient aussi voix au chapitre dans ce rapport, parce qu'après tout ils sont comptables de la gestion de leur caisse et c'est aussi à eux que doit revenir un espace pour présenter les informations concernant leur établissement.

Aussi, je crois que ce rapport met en lumière deux choses.

La première, c'est que jamais l'alimentation n'a été un sujet aussi important, en particulier l'alimentation des plus jeunes, ce n'est plus seulement un enjeu culturel, c'est aussi un enjeu de santé publique, c'est un enjeu de société.

C'est un enjeu social.

Et au travers de l'alimentation se reflète l'évolution sociale de la population et des foyers parisiens.

Cela a été dit par les orateurs précédents, c'est un élément majeur de la politique alimentaire que nous devons collectivement mener via nos caisses des écoles.

On ne peut plus faire des repas de cantine comme avant, c'est-à-dire se contenter d'alimenter nos enfants, il faut avoir une réflexion beaucoup plus globale, beaucoup plus intégrée sur les tenants et les aboutissants culturels de santé et les aspects sociaux, parce que comme cela a été dit, pour beaucoup trop d'enfants à Paris, le repas à la cantine est le seul repas équilibré de la journée.

Et j'insiste également sur l'importance de la fourniture de goûters via les Caisses des écoles, c'est quelque chose que nous demandons depuis un certain temps, cela a été le cas notamment dans la M.I.E. sur le périscolaire que j'ai présidée, il est essentiel que nous passions à l'opérationnel.

Des expérimentations ont eu lieu dans beaucoup d'arrondissements de droite comme de gauche, et maintenant nous n'avons plus le temps d'expérimenter davantage, il faut agir beaucoup plus et de façon globale sur tout Paris et aider les Caisses des écoles à fournir et financer des goûters en école élémentaire comme la Ville le fait déjà pour les maternelles.

Mais cet aspect social de l'alimentation réside dans les statuts même des Caisses des écoles. La plupart des statuts des Caisses des écoles ne prévoient pas finalement la restauration scolaire, mais prévoient bien une vocation éducative, sociale, dont fait partie la restauration scolaire.

Et le fonctionnement des caisses des écoles finalement est basé sur cette vocation sociale et éducative.

Nous avons une action à mener, c'est notamment ce que nous faisons dans le 15e arrondissement, mais nous ne sommes pas le seul arrondissement à le faire, aussi bien à droite qu'à gauche, ce n'est pas une question de nous plutôt que les autres.

Nous devons à tout prix assumer cette vocation d'éducation et cette vocation sociale. Cela passe par un certain nombre d'actions d'éducation, d'accompagnement des enfants sur les aliments qu'ils vont manger, sur l'origine des aliments, l'origine des recettes, sur la façon, sur l'organisation même du temps de déjeuner à la cantine.

Et pour cela, je le crois, ce rapport ne met pas assez en avant ces enjeux, ces problématiques qui seront finalement les enjeux majeurs des 5 à 10 prochaines années pour le grand service public de la restauration scolaire.

On le retrouve dans d'autres communes en France, on le retrouve dans d'autres capitales européennes, la Ville de Paris doit prendre ce virage d'accompagnement beaucoup plus intégré de l'éducation au goût.

Cela a un coût, évidemment.

Je regrette que le nouveau mode de financement de la Ville n'intègre pas davantage toutes les actions d'éducation, alors même que le rapport annuel en fait état.

L'autre point, c'est sur les actions sociales.

Oui, les caisses des écoles ont une vocation sociale d'accompagnement des enfants, des élèves et des familles les plus en difficulté.

Cela passe par une grille tarifaire différenciée, cela passe aussi par des commissions sociales qui peuvent avoir un accompagnement différencié, ce n'est pas expliqué malheureusement dans les rapports parce que le rapport annuel est une photographie, une monographie un peu froide des choses pas assez problématisée, et j'incite à ce que nous avancions par rapport à cela.

Juste un point sur ce rapport, il faudra faire attention à l'avenir à ce que les informations données ne soient pas sur l'année n-2, mais sur l'année n-1, que ce soit l'année civile ou l'année scolaire.

Un dernier élément, cela a été évoqué par le président du groupe Communiste, c'est la question des ressources humaines.

Nous avons un énorme problème devant nous, qui est lié à l'employabilité des agents et à la pénibilité de leur travail.

Etre employé de restauration, ce que l'on appelait cantinière, est un métier pénible, c'est un métier difficile, à l'instar d'autres professions assumées dans d'autres types de services publics.

Oui, ces professions doivent être beaucoup plus et mieux prises en considération au niveau de la rémunération, de l'organisation des heures de service, c'est un effort et un progrès social que nous devons collectivement aux employés de restauration sur leur mobilité, mais aussi sur l'image que le grand public peut avoir de ces cantinières, de ces cantiniers, qui je le répète, à l'heure où la plupart d'entre nous dorment encore, sont déjà dans les cantines à préparer les repas des enfants, alors même qu'ils ont souvent eu trente minutes, une heure, une heure et demie de trajet parce qu'ils habitent en banlieue.

Ils ne peuvent pas avoir des horaires comme les autres parce qu'ils sont obligés de se lever tôt. Ils ont une exigence de perfection liée aux normes qui est très lourde compte tenu de l'employabilité et de leur emploi même. Je souhaite que, pour le prochain rapport, nous faisions un focus sur ce travail difficile et essentiel. L'écrasante majorité, quasiment l'unanimité de ces agents fait un excellent travail.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE.

Excusez-moi, j'ai oublié Mme Carine PETIT. Je suis désolée.

Excuse-moi, Carine.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Je crois que je suis la dernière à intervenir, en effet. Tout le monde est parti.

Merci, Madame la Maire.

Quelques mots sur ce premier rapport. Lorsque nous avions décidé en Conseil de Paris de permettre l'établissement et la préparation d'un rapport annuel sur la restauration scolaire, je trouvais à l'époque que c'était une bonne nouvelle, parce qu'en effet, on met en lumière...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Mesdames. Ecoutez, on ne va pas vous manger. Allez, s'il vous plaît. Un peu de calme, chères collègues, elle est partie. Voilà. Ce sont de gentilles petites bêtes. Allez, pensez à la biodiversité, aux animaux, tout cela.

Je redonne la parole à Mme PETIT.

S'il vous plaît, Madame PAWLIK.

Madame PETIT, s'il vous plaît.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Cela nous permet, au sein du Conseil de Paris, de mettre en lumière ce beau service public de proximité qui réalise un travail exemplaire et produit tous les jours de l'égalité et de la laïcité dans nos écoles et dans nos restaurants publics scolaires. Cela permet - on l'a rappelé et c'est une chose que la Ville de Paris doit toujours mettre en valeur ; ce n'est pas toujours le cas dans d'autres communes de France - un égal accès à tous les enfants, avec une tarification sociale assez exemplaire.

Je voudrais, comme l'a fait Nicolas BONNET-OULALDJ, saluer le travail qui est fait tous les jours par les agents, les cuisiniers, les cuisinières, les agents techniques qui prennent soin de nos restaurants scolaires et de nos réfectoires, également de nos cuisines où l'on prépare les repas. C'est un travail difficile, mais très beau. Je pense que les parents et les enfants les apprécient et reconnaissent ce travail. Ces adultes font partie de ces équipes qui sont présentes dans nos écoles et assurent un travail d'encadrement et éducatif.

Je voudrais remercier aussi, parce que c'était ainsi que nous l'avions conçu au moment de ce projet de réforme de la restauration scolaire, les équipes du Bureau de la restauration scolaire à la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris. Parce que je sais qu'ils nous accompagnent, nous, présidents et présidentes des caisses des écoles, mais aussi les directrices et les directeurs des caisses des écoles de nos 20 arrondissements. Ils les accompagnent pour harmoniser nos méthodes, échanger les bonnes pratiques. Ils sont dans une écoute très précieuse sur l'équilibre budgétaire, les échanges de bonnes pratiques et les objectifs auxquels nous devons tous souscrire.

Ce rapport annuel - j'aimerais, là aussi, souligner la spécificité de la gouvernance de ce service public de proximité - est un commun. Nous pouvons voter des vœux en Conseil de Paris, mais nous pouvons aussi agir puisque c'est un outil qui appartient aux citoyens, aux parents d'élèves qui peuvent adhérer dans chaque caisse des écoles et influer sur des objectifs pour aller plus loin. C'est un commun. C'est extrêmement précieux de rappeler cette méthode de gouvernance et ce mode de gestion où l'implication des parents est possible en adhérant dans chaque caisse des écoles et où la place des enfants est considérée lorsqu'on les associe aux commissions des menus, comme c'est le cas dans le 14e arrondissement.

On peut se donner des objectifs de produire des repas ou des desserts sans huile de palme, en effet réduire - c'est déjà le cas dans de nombreuses caisses des écoles - le plastique dans la préparation et le conditionnement de nos repas, de faire du "sans Nutella" ou de monter la progression des produits bio et durables ou labellisés.

C'est pourquoi, je voudrais revenir sur un vœu que nous avons précédemment rejeté en Conseil de Paris, il y a quelques instants, sur "EuropaCity", et mettre en corrélation nos besoins pour servir des repas en légumes et en fruits chaque jour dans nos écoles, et montrer la complémentarité de ces territoires.

Paris a besoin que, très près de son territoire, nous puissions développer des outils de production agricole biologique et raisonnée proche de nos arrondissements. Nous avons, nous, Paris - puisque, par exemple, un arrondissement comme le 14e produit 7.500 repas quotidiens - un rôle à jouer pour organiser et soutenir le développement de ces exploitations agricoles dans notre région. Je trouve qu'ici, se pose le vrai sujet d'une cohérence de nos politiques publiques.

Ce sont de véritables écosystèmes, des fabriques de développement durable. Je voudrais saluer ce premier rapport et inciter l'adjoint à la Maire de nous encourager et nous soutenir, en termes de perspectives, pour développer plus significativement les goûters. Cela a été rappelé par plusieurs de mes collègues. Ce seraient de beaux objectifs à inciter et à poursuivre pour l'année 2019.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues, de vos interventions qui montrent l'intérêt, et plus que l'intérêt d'ailleurs, l'investissement qui est le vôtre dans la restauration scolaire. Nous savons combien l'exigence des familles parisiennes à l'égard de ce service public parisien est grande.

Vous l'avez rappelé, ce rapport est une première dont le principe avait d'ailleurs été adopté ici même en juillet 2017. C'est la première fois que les élus du Conseil de Paris disposent ainsi d'un panorama très complet de l'activité de la restauration scolaire à Paris pour les 653 écoles et pour environ la moitié des collèges, c'est-à-dire hors cités scolaires.

C'est le fruit d'un dialogue intense entre la DASCO et les directrices et directeurs des caisses des écoles. D'ailleurs, je voudrais saluer tout particulièrement leur engagement au quotidien pour assurer le bon fonctionnement des 20 caisses des écoles parisiennes. Bien sûr, je salue l'excellente équipe du Service de la restauration scolaire, ex-bureau de la restauration scolaire.

Ce rapport donne une vision globale, là où nous avions jusqu'à présent des visions très parcellaires et réduites au périmètre de chaque arrondissement et donc, de chaque caisse. Certes, ce rapport pouvait aller plus loin et avoir d'autres ambitions, mais je crains que s'il avait été plus intrusif, on m'aurait interpellé sur une remise en cause détournée, à travers ce rapport, de l'autonomie de gestion des 20 caisses des écoles, qui a été réaffirmée dans les conditions que vous saluez.

Cette vision globale permet également d'établir un vocabulaire commun, notamment sur les éléments financiers, de comparer en ayant à l'esprit la diversité de la taille des caisses des écoles, puisqu'il y a un écart de 1 à 15, par exemple, entre la caisse du 1er arrondissement et celle du 15e arrondissement.

Evidemment, ce rapport évoque la diversité des pratiques ou la diversité des modes de production. De ce fait, c'est un outil au service de chacune des 20 caisses des écoles pour améliorer le service rendu aux familles parisiennes, pas dans un esprit de concurrence, ce n'est pas l'objet du rapport, mais quelque part, d'aller trouver le meilleur des pratiques dans les autres caisses des écoles.

De ce fait, nous devons collectivement répondre, et vous l'avez évoqué, à la demande forte des familles parisiennes d'amélioration de la qualité de ce qui est servi dans l'assiette. Chacun mesure ici le progrès accompli au fil des ans et le chemin parcouru pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Alimentation durable à l'horizon 2020.

La qualité, ce n'est pas seulement ce qu'il y a dans l'assiette, mais aussi l'assiette elle-même et les contenants qui sont utilisés tout au long du processus de production. Je rappelle que nous sommes engagés dans un processus d'élimination du plastique. Oui, Paris est engagée dans l'après-plastique à l'horizon 2022, et je n'oublie pas évidemment la lutte contre le gaspillage.

Nous avons aussi un souci d'efficacité économique, cela a été dit. Les subventions de la Ville de Paris assurent la moitié du financement des caisses des écoles, et nous sommes toutes et tous amenés à nous inscrire dans une logique de sobriété financière, surtout à partir du moment où, à la demande notamment de l'opposition, il a été demandé de ne pas modifier les tarifs, donc pratiquer lesdits tarifs de restauration scolaire.

Je rappelle, mais la Maire l'a encore rappelé récemment, que le premier repas est à 13 centimes d'euros.

Evidemment, la déprécarisation des personnels est très présente, vous l'avez évoquée et je vous en remercie, puisqu'il concerne 3.283 agents qui ont des tâches parfois pénibles.

Je voudrais peut-être terminer sur deux éléments, d'abord sur les goûters. On a eu l'occasion d'en parler lors du comité de pilotage de la restauration scolaire, et donc l'année 2019 sera l'année des goûters.

Je poursuivrai activement non seulement un travail de réflexion, mais je souhaite passer dans l'action.

Et puis parce qu'on compare souvent, ici ou ailleurs, le public au privé, je voudrais que nous ayons la fierté du service public de la restauration scolaire, parce que je peux vous le garantir, c'est dans les écoles et les collèges publics de Paris que l'on mange le mieux et le moins cher.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

S'agissant d'une communication, il n'y a donc pas de vote.

2018 DASCO 140 - Caisse des écoles (15e). - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 88 G - Caisse des écoles (15e). - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant aux projets de délibération DASCO 140 et DASCO 88 G : caisse des écoles du 15e avec l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Je donne la parole à Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais juste dire, suite aux propos de M. l'adjoint, que nous souscrivons pleinement, droite comme gauche, à l'ensemble des objectifs que vous venez de définir, Monsieur le Maire. Je trouve que c'est tout à fait dans cet esprit et surtout sur l'importance de ce grand service public que vous avez évoqué, et je vous remercie pour ces propos qui vont directement aux caisses.

Sur ces deux projets de délibération, concernant la subvention, de façon structurelle, je crois que l'on arrive au bout d'un modèle sur le financement des caisses des écoles. Je crois que c'est assez compliqué, même si la vocation sociale des tarifs appliqués est tout à fait importante, mais pour un établissement local autonome, c'est un peu difficile de voir que plus de la moitié des ressources dépendent d'une subvention de la Mairie de Paris. Vous avez parlé notamment de cette nécessaire sobriété budgétaire, je crois qu'elle est à géométrie variable quand on regarde la subvention du 18e par exemple, mais bon.

C'est compliqué à la fois pour moitié de dépendre de la subvention de la Ville et, pour l'autre moitié, de dépendre des ressources des familles qui paient en fonction de tarifs qui ne sont pas fixés par les caisses mais par la Mairie centrale.

Je n'ai pas de solution miracle, mais pour un bon pilotage de nos budgets, cela n'existe quasiment nulle part ailleurs que ce type d'établissement autonome n'ait pas davantage la main sur ses ressources, et cela pose un certain nombre d'interrogations.

Le second point, et cela impacte directement une baisse drastique de notre subvention dans le 15e, près de 500.000 euros en moins par rapport à l'année dernière, c'est que la Ville désormais ne finance que la restauration scolaire, et uniquement la restauration scolaire.

Or, on sait très bien que, compte tenu des enjeux liés à l'alimentation, et à l'alimentation scolaire en particulier, on ne peut plus se contenter de ce qui est servi dans l'assiette. Je l'ai dit tout à l'heure, mais j'insiste.

Si vous voulez lutter contre le gaspillage, notamment vis-à-vis de ce que les enfants mangent, et que vous voulez développer la qualité des aliments et la diversité des aliments, je pense surtout aux légumes, vous devez beaucoup plus accompagner les enfants, leur expliquer, faire de la pédagogie par rapport à cela.

Et cela se traduit notamment par des actions, tous les jours dans les écoles, sur le temps scolaire ou périscolaire, cela s'accompagne et cela nécessite des moyens supplémentaires qui ne sont pas liés directement à ce qui est servi dans l'assiette, mais bien autour, et qui a besoin de financement. Cela a un coût, notamment un coût humain. On a besoin d'agents pour expliquer, accompagner, avoir recours à des diététiciennes, des nutritionnistes, et ce type de personnel a un coût.

C'est pareil, lorsque vous voulez accompagner des familles qui ne peuvent même pas payer le premier tarif à 13 centimes, et dans le 15e, il y a aussi beaucoup des familles qui ne peuvent pas payer 13 centimes, vous avez besoin d'un accompagnement social. Les assistantes sociales scolaires ne peuvent pas tout faire. Les caisses des écoles, de par leurs statuts, doivent accompagner socialement ces familles, ces enfants, et cela a un coût aussi.

Si vous refusez ou si le système en place ne permet pas le financement de toutes ces actions, alors, on n'est pas du tout à la jauge de ce que l'on peut faire et de ce que l'on doit faire, qui est tout simplement assigné dans nos propres statuts.

Une fois dit cela, je rappelle quand même que la caisse du 15e, c'est plus de 12.000 repas par jour, que nous avons une progression constante sur l'alimentation durable, sur les produits labellisés, et on se rend compte que plus on augmente le "bio", le durable, etc., et plus notre subvention diminue.

Il y a une chose qui m'étonne beaucoup. Je souhaite que nous ayons un accompagnement par la Ville sur tous nos projets structurants, initiés par Philippe GOUJON, le président de la caisse du 15e. Cela a été évoqué dans le 14e, mais il n'y a pas que dans le 14e que cela se fait, je pense notamment à une cantine beaucoup plus participative avec les familles, en particulier les enfants.

Je vais vous prendre deux exemples : le premier est de faire participer les enfants aux commissions des menus. Le 15e n'est pas le seul arrondissement à le faire évidemment, mais c'est également de faire participer les enfants lorsque des réfectoires sont transformés, insonorisés et refaits.

Là, nous avons deux possibilités : soit l'idée de créer un véritable budget participatif des cantines qui pourrait être une piste intéressante, soit d'être accompagné par la Ville.

Je rappelle que les réfectoires sont des bâtiments qui appartiennent à la Ville de Paris, au sein desquels travaillent des agents de la Ville de Paris, des animateurs qui relèvent de la C.A.S. Je regrette que dans le 15e, la Ville refuse systématiquement de contribuer financièrement à la réfection des réfectoires et que la caisse des écoles soit obligée d'assumer financièrement seule les travaux dans ces lieux.

Nous le faisons bien volontiers parce que nous avons aussi des agents qui y travaillent, nous leur devons cette qualité de vie au travail. Il y a aussi des enfants qui ne supportent pas le bruit lorsqu'ils déjeunent, et c'est bien normal. Je trouve que cet exemple-là est très significatif et la Ville, plutôt que de nous enlever près de 500.000 euros de subvention, pourrait davantage nous accompagner et travailler avec nous sur ce type de projet structurant.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vous ai évidemment écouté, cher Jean-Baptiste MENGUY, avec beaucoup d'attention, car j'aime bien nos échanges. Je connais votre investissement qui est évidemment celui aussi de Philippe GOUJON dans la caisse des écoles du 15e arrondissement, qui est la plus grosse caisse des écoles parisiennes.

De ce fait, ce que vous dites ouvre évidemment beaucoup de pistes : est-on à la fin d'un modèle ? Faut-il faire émerger un nouveau modèle ? Pourquoi pas, je suis toujours ouvert à toutes les évolutions. C'est, si j'ose dire, dans mon A.D.N. politique.

Mais le problème que l'on a, c'est de ne pas sombrer dans la schizophrénie. Vous devez dépasser la contradiction qui fait que l'on a réaffirmé encore récemment l'autonomie des vingt caisses des écoles pour leur gestion, et le rapport d'ailleurs le réaffirme, et d'un autre côté, faire que ces caisses des écoles dépendent pour moitié de leur financement des subventions de la Ville.

Subventions, d'ailleurs au passage, qui, dans le budget que nous avons voté hier, s'élèvent à 82,6 millions d'euros, c'est-à-dire 2 millions d'euros de plus que ce qui avait été affecté en 2018. Donc, la Ville a augmenté ses subventions globales aux caisses des écoles.

A partir de là, j'ai été engagé dans un dialogue de gestion avec les vingt caisses des écoles, et on a, mais vous le savez très bien, des situations très contrastées. C'est-à-dire que l'on a, d'un côté, des caisses des écoles qui bénéficient d'excédents conséquents, et je ne veux pas les pénaliser outre mesure parce que c'est souvent le résultat d'une bonne gestion. Puis il y a des caisses des écoles qui ont des situations de trésorerie plus fragiles. On peut être amenés d'ailleurs, pas régulièrement mais parfois, à voter des subventions exceptionnelles pour que les caisses des écoles puissent, si j'ose dire, dépasser des obstacles financiers temporaires.

De ce fait, je pense que nous devons évidemment nous unir collectivement avec les objectifs que nous partageons, comme le Plan Alimentation durable, la lutte contre les gaspillages, l'après-plastique pour évidemment supprimer progressivement les contenants en plastique. Surtout que, je l'évoquais mais vous-même vous l'évoquiez, les familles parisiennes sont de plus en plus interpellatives, si j'ose dire.

On pourrait donc effectivement passer de l'interpellation à la participation, comme vous le suggérez vous-même, jusqu'à faire participer les enfants à la Commission des menus ou en évoquant évidemment ce merveilleux outil qu'est le budget participatif.

Ce sont autant d'idées sur lesquelles je vous demande seulement le temps de la réflexion et il y aura évidemment la possibilité que nous poursuivions l'échange.

Puis vous évoquez le 15e arrondissement et, comme vous le savez, je me suis rendu avec Philippe GOUJON récemment, ainsi qu'avec l'adjointe en charge de l'Education dans ce que l'on appelle l'école ou plutôt les deux écoles Cardinal Amette et Dupleix, où malgré les difficultés du chantier - c'était d'ailleurs la raison de ma présence - nous avons à l'arrivée de très beaux réfectoires qui, à l'heure d'aujourd'hui, sont une réussite collective dont je pense que nous pouvons nous réjouir.

Mais vous avez raison, je l'ai vécu moi-même comme maire d'arrondissement. Donc, comme président de la caisse des écoles, je me souviens de ce qu'étaient les caisses des écoles qui, en des temps maintenant anciens, possédaient même des centres et des colonies de vacances. C'est sûr qu'elles gardent une vocation sociale. Elles ont évidemment des missions d'éducation, notamment d'éducation à une bonne alimentation, mais il est vrai qu'on se trouve recentré sur un objectif qui est une meilleure qualité de la restauration scolaire.

C'est ce sur quoi nous allons continuer à travailler. En tout cas, je vous remercie de votre contribution.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 140).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 88 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 88 G).

2018 DASCO 107 - Caisse des écoles (2e). - Subvention 2019 (974.442 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 107 : caisse des écoles du 2e arrondissement avec la subvention 2019 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, je voudrais saisir l'occasion de ce vœu pour me féliciter du travail qui est mené actuellement par les quatre caisses des écoles de Paris Centre, en vue de la fusion des arrondissements en 2020. Ce rapprochement des quatre caisses des écoles a permis un marché unique de la restauration scolaire avec les 1er, 2e et 3e arrondissements. Le 4e reste à part, puisqu'il est en liaison chaude et que la Ville avait pris l'engagement de préserver les modes de production de chaque caisse.

Ce marché s'est fait sans augmentation de prix, avec des innovations comme la fin des barquettes en plastique au profit de barquettes en cellulose végétale pour lutter contre la présence des phtalates dans l'alimentation. Je m'en réjouis.

Nous sommes à 96 % d'alimentation durable dans le 2e arrondissement, nous allons conserver ce niveau qualitatif et nous allons permettre aux arrondissements 1er et 3e de rattraper progressivement notre offre très qualitative.

Nous avons un autre travail à poursuivre. C'est la question du personnel. Aujourd'hui, les personnels de chaque caisse ont des conditions d'emplois qui relèvent de chaque établissement et qui sont différentes selon les caisses des écoles qui sont des établissements publics locaux. Il nous faudra, d'ici 2020, trouver les solutions pour que les conditions d'emploi des personnels soient alignées sur les meilleures conditions d'emploi possibles pour que la fusion de ces quatre caisses des écoles se poursuive dans de bonnes conditions, comme c'est le cas actuellement.

Merci pour votre attention.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Jacques BOUTAULT, de votre intervention. Là aussi, je salue votre investissement. La caisse des écoles du 2e arrondissement est citée souvent en référence, notamment pour la part d'alimentation durable et d'alimentation "bio".

Parallèlement d'ailleurs, je voulais vous présenter mes sincères excuses et corriger à l'oral une erreur qui a été commise dans le rapport, vous ne l'avez pas vue mais je l'ai vue, toutes les caisses, y compris le 2e arrondissement, mènent des actions spécifiques en matière de lutte contre le gaspillage et la valorisation des biodéchets. La lecture actuelle du rapport pourrait laisser penser que seule la caisse des écoles du 2e arrondissement n'en ferait pas partie, ce qui est une erreur que je corrige oralement et qui sera corrigée dans le rapport définitif de la restauration scolaire dont nous parlons et que vous avez évoqué.

Vous avez effectivement dit que la fusion des quatre caisses d'arrondissement, avec le cas particulier de la caisse du 4e arrondissement, était engagée de manière soutenue, sous l'égide du Secrétariat général de la Ville avec des réunions bimensuelles. Ce n'est pas une opération simple, c'est même une nécessité de grande minutie, avec évidemment le fait qu'il s'agit d'assurer la continuité du service et notre priorité, je dirais même notre impératif absolu, puisqu'évidemment il faut que ce service public s'assure de la restauration scolaire dans la continuité dans ces quatre arrondissements au-delà de la fusion qui sera à terme effective.

Cela dit, je l'évoque, il faudra néanmoins une modification législative, puisqu'il faut compléter la loi sur le statut de Paris par un article autorisant la création d'une caisse dite de préfiguration à compter du renouvellement des Conseils d'arrondissement et le maintien en activité des quatre caisses jusqu'au 31 décembre 2020, afin de transférer pendant cette période les actifs, les marchés et les personnels de chacune des caisses vers la caisse des écoles unique du premier secteur parisien.

De ce fait, on a attiré l'attention du Gouvernement et il a pris en compte notre demande qui figure à l'article 20 du projet de loi présenté par le Gouvernement et qui est intitulé "Pour une école de la confiance" qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée, le 5 décembre dernier, et qui sera discuté par le Parlement en 2019 dans le cadre d'une procédure accélérée.

Je terminerai sur ce que vous avez également évoqué, à savoir notre attention extraordinairement forte évidemment au personnel des quatre caisses, dans le cadre d'un dialogue R.H. très soutenu. C'est évidemment une condition essentielle pour que cette fusion se passe dans les meilleures conditions possibles, avec l'idée évidemment de tirer à l'arrivée la nouvelle caisse vers le haut par une amélioration de la qualité des repas servis aux enfants, notamment à travers la mise en place d'un nouveau marché d'approvisionnement à la disposition des quatre caisses, auquel vous avez fait référence, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Une explication de vote ? Allez-y.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais simplement remercier M. BOUTAULT pour sa prise de parole sur ce projet de délibération. D'abord cela nous a permis de l'entendre sur ce sujet avec effectivement le point de vigilance sur la question des personnels qui est évidemment primordiale.

Puis cela a permis à M. BLOCHE de répondre à la question que j'avais évoquée dans mon intervention préalable et pour laquelle j'étais restée sur ma faim. Merci car cela permet d'envisager la perspective de la fusion des arrondissements, encore une fois avec la question des personnels qu'il ne faudra pas négliger.

Donc nous voterons évidemment ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 107).

2018 DASCO 123 - Caisse des écoles (18e). - Subvention 2019 (7.915.609 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à la restauration scolaire dans le 18e.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une information et au respect du cahier des charges.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'information des parents d'élèves.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DASCO 123 et les vœux n°s 130, 131 et 132. Caisse des écoles du 18e arrondissement. - Subvention 2019 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

A plusieurs reprises, je suis intervenu sur ce sujet pour défendre la qualité alimentaire dans le 18e arrondissement, notamment la défense du "bio", des produits locaux et de saison.

Aujourd'hui, face à la situation du 18e arrondissement, des parents d'élèves demandent notamment que le cahier des charges qui a été voté le 5 juillet 2018 soit bien publié sur le site Internet de la caisse des écoles, et le maire y a répondu, et que des fiches recettes détaillées soient mises en place et mises à la disposition des parents qui en font la demande.

Les parents d'élèves élus à la caisse des écoles souhaitent aussi accéder et manger dans les cantines scolaires de leurs enfants en prenant contact directement avec les directeurs d'établissement, sans accord préalable de la caisse des écoles. Ils demandent également, ces parents, du moins ceux qui en ont fait la demande, qu'ils puissent accéder à la cantine de leurs enfants, au même titre que les parents élus et qu'ils puissent participer au suivi du cahier des charges en lien avec la caisse des écoles.

Enfin, ils demandent qu'un point d'étape soit organisé en urgence pour évaluer le respect des engagements du prestataire choisi par la caisse des écoles, c'est-à-dire davantage de transparence.

Au Conseil du 18e arrondissement un vœu a été présenté. Je n'étais pas d'accord avec les considérants mais j'étais bien en phase avec les demandes. Ce vœu est représenté là par la majorité municipale du 18e, donc acte. Je crois qu'il faut maintenant avancer et tenir compte des exigences des parents, des exigences de transparence, de traçabilité et d'information.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'aimerais commencer mon intervention en rappelant que ce mardi la cuisine centrale du 18e arrondissement, gérée par la délégation, le délégataire "SOGERES", était bloquée. Les salariés de cette entreprise travaillent en effet dans des conditions et un climat très difficiles. De plus, ils disposent de rémunérations très faibles. Je tiens aujourd'hui, au nom des élus communistes, à apporter tout mon soutien à ces salariés.

Dans le 18e arrondissement, le débat autour de la restauration scolaire a été animé. En effet, le groupe Communiste est opposé à la privatisation de la restauration scolaire pour le 18e, particularité unique à Paris. Opposé car pour nous la responsabilité de notre Municipalité dans la restauration scolaire ne se limite pas à la restauration, mais doit prendre en compte une dimension éducative, et sa participation à l'enjeu national de santé publique vise à bien manger. Pour nous, c'est le choix de la municipalisation avec un service public local qui est la solution à retenir. L'expérience de tous les autres arrondissements, comme celle de l'eau d'ailleurs, sur un autre domaine, le prouve.

Dans le 18e, il y a eu un débat qui a été en quelque sorte tranché, non pas au fond mais par l'échéance et les délais par lesquels le choix de la délégation était le seul réaliste si nous voulions qu'à la rentrée scolaire les enfants bénéficient d'une restauration, alors que jamais une solution de municipalisation n'avait été étudiée.

C'est pourquoi un accord avec l'ensemble de la majorité de l'Exécutif du 18e s'est retrouvé autour d'un vœu qui ouvre une large concertation à terme pour le mode de production et de gestion, sans en exclure aucune, y compris la municipalisation de la restauration scolaire, comme tous les autres arrondissements de Paris.

Pour toutes ces raisons et être cohérents avec nous-mêmes, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, mais nous soutenons le vœu commun du groupe EELV-PCF-PS sur une ouverture plus large de concertation, ouverte aux parents d'élèves et aux acteurs de l'alimentation sur le mode de production et le mode de gestion.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je partage ce qui vient d'être dit. J'ai été contacté par les parents d'élèves du collectif "Les enfants du 18e mangent ça" et c'est vrai qu'il y a une mobilisation des parents qui ne date pas d'hier, sur le 18e, au sujet de la cantine scolaire. Cela fait des années et des années qu'il y a un mécontentement grandissant sur la restauration scolaire.

Il me semble que l'égalité de traitement de tous les élèves à Paris doit être garantie à toutes les familles et la question de la cantine et des conditions de la cantine en est une. La qualité de la cantine scolaire est une des conditions de la bonne santé de l'enfant, de son bien-être à l'école, de sa disponibilité aux apprentissages et de son éducation au sens large.

La spécificité à Paris de l'organisation de la cantine scolaire dans le 18e arrondissement est problématique. C'est le seul arrondissement qui a confié à un prestataire privé sa gestion dans le cadre d'une subdélégation de service public renouvelée en juillet dernier pour 5 années supplémentaires. La mobilisation des parents de ce collectif, les pétitions d'enfants depuis plusieurs mois pour obtenir une information complète et transparente sur la composition des repas servis aux enfants et l'absence de réponse satisfaisante à ce jour, doivent enfin être entendues dans cette instance.

Il y a une opacité qui caractérise la situation dans le 18e arrondissement : impossibilité d'accéder à la version actualisée du cahier des charges, interdiction d'accès des parents élus au réfectoire, en infraction du Code de l'éducation.

C'est ce que me disent les parents ; je ne l'invente pas. A ce moment-là, vous avez un déficit d'information vis-à-vis des parents, Monsieur le Maire. Il y a des manquements constatés sur le plan quantitatif, sur le grammage insuffisant, des fruits partagés entre plusieurs élèves, des manques de plateaux-repas et des problèmes qualitatifs, des produits ultra-transformés, cause de faim chez les enfants, et un gaspillage alimentaire important. Encore une fois, ce sont les informations qui remontent des parents. Si vous estimez qu'elles ne sont pas valables, c'est donc qu'il y a un déficit de communication vis-à-vis des parents a minima.

Il y a une insuffisance de moyens de contrôle du prestataire mis en œuvre par la mairie du 18e. Un contrôle par mois en cuisine centrale encore jamais effectué selon eux à cette date, et les nombreux manquements potentiels en

découlant. Le prix de revient d'un repas dans le 18e arrondissement est le plus élevé de Paris et le gaspillage d'argent public qui en découle au profit des actionnaires de la "SOGERES", prestataire privé de la mairie du 18e, il faut y mettre un terme.

Je voterai donc le vœu de la majorité du 18e et du compromis qu'ils proposent, mais je vous propose également de voter le vœu que je présente et qui a été rédigé avec les parents du 18e. Ils proposent quoi ? De faire respecter le Code de l'éducation et ainsi de permettre un véritable contrôle citoyen par le libre accès des réfectoires aux parents élus. De permettre l'obtention rapide de la composition des ingrédients entrant dans la composition des menus afin de garantir la bonne information des parents d'élèves. Enfin, d'engager une évaluation et un débat permettant d'envisager de mettre fin à la délégation de service public de la cantine scolaire dans le 18e arrondissement.

En effet, dans le 18e arrondissement aussi, il faut enfin sortir de la gestion par le privé et arriver à une régie directe.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je suis heureux de voir que la situation des cantines du 18e continue d'animer les débats du Conseil de Paris. Ils animent beaucoup et à juste raison les débats du Conseil d'arrondissement. Ils animent aussi et surtout les débats au sein du comité de gestion de la caisse des écoles et je rappelle que c'est dans cette instance, qui est la seule instance décisionnaire, que les choses se font.

J'ai entendu bien sûr l'ensemble de ce débat et je voudrais redire quelques réalités de la restauration scolaire dans le 18e. Rappeler que depuis la rentrée scolaire, nous avons d'ores et déjà, dans le 18e, dépassé l'ensemble des objectifs fixés par le Plan d'alimentation durable de la Ville de Paris. Je crois que parmi les gros arrondissements - c'était l'opportunité qui nous était donnée grâce au nouveau cahier des charges -, nous sommes ceux qui ont été capables d'avancer le plus vite, et c'était bien normal.

Je voudrais redire aussi que même si le chemin n'est pas abouti, nous avons pu, comme le disait Jacques BOUTAULT - qui d'ailleurs pour le moment partage le même prestataire que la caisse des écoles du 18e arrondissement -, avancer sur la question des barquettes de réchauffe. Nous sommes aussi un arrondissement dans lequel ces barquettes sont aujourd'hui en cellulose, même s'il est plus compliqué d'avoir pour nos 14.000 repas l'ensemble des quantités que nous souhaiterions avoir. Mais nous voulons, comme, je le pense, toutes les caisses des écoles de tous les arrondissements de Paris, continuer à avancer, à aller plus loin, à avoir ce débat. C'est le sens du vœu que nous avons proposé et qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 18e, pour que nous continuions le travail.

Sur la question des modes de production, Patrick BLOCHE parlait de changement de modèle. Le modèle du 18e date d'il y a un certain temps et il est tout à fait normal que nous puissions y réfléchir. Bien sûr, ouvrir, comme le disait Danièle PREMEL, la question du mode de gestion, cela n'a jamais été un tabou pour personne dans le 18e, l'essentiel pour nous étant quand même, comme Danièle PREMEL l'a rappelé, d'être capables de servir des repas depuis la rentrée dans le 18e. Continuer à travailler bien entendu sur l'évolution des contenants de réchauffe, en tout cas tant que la question de la liaison froide - je pense que cela durera un peu - sera la réalité. Enfin, nous voulons bien sûr continuer à améliorer la qualité de ce qu'il y a dans l'assiette, même si à cette rentrée nous avons pu faire un bond en avant relativement important.

Personne n'a jamais interdit dans le 18e, à qui que ce soit, aux parents élus ou non élus de venir manger à la cantine. Simplement, s'ils veulent manger, c'est normal qu'ils se signalent, sinon les quantités livrées ne sont pas les bonnes.

Par contre, oui, je le redis, il n'est pas possible - et je pense que personne ne le souhaite - que les parents, fussent-ils parents d'élève, puissent entrer et sortir n'importe comment dans les écoles. C'est un problème de sécurité, mais aussi de tranquillité pour l'ensemble des équipes. D'ailleurs, personne n'imagine que qui que ce soit aille dans les couloirs, monte dans les classes, aille jeter un coup d'œil pour voir ce qu'il se passe dans une classe.

En revanche, tous les parents qui le souhaitent, élus ou non élus, sont invités - parfois, j'y vais moi-même une fois par mois - à aller manger à la cantine. On se rend en effet mieux compte de la qualité de l'assiette quand on mange que quand on regarde.

Mais aussi à participer aux différentes commissions mises en place. Nous avons d'ailleurs fait en sorte que les enfants puissent aussi être directement concernés. Maintenant, l'ensemble des nouvelles recettes sont testées par un

panel d'enfants, ce qui nous a d'ailleurs amené à rejeter un certain nombre de recettes qui étaient un peu "fortes en goût" et à en choisir d'autres, pour faire en sorte que notre alternative végétarienne quotidienne puisse être adaptée à ce que souhaitent les enfants. Nous sommes une équipe très engagée - l'ensemble de l'équipe de la caisse des écoles et moi-même - à faire en sorte que la situation de la caisse des écoles s'améliore.

Un dernier mot pour remercier très chaleureusement l'équipe de la caisse des écoles du 18e qui a subi, ces derniers mois, des pressions importantes. Certaines sont légitimes, parce qu'il est toujours normal d'avoir un débat ; d'autres le sont beaucoup moins. Ce sont des salariés, comme le sont d'ailleurs les salariés du délégataire, attachés à leur métier et engagés pour faire en sorte que les enfants du 18e mangent bien. Ils y passent beaucoup d'heures de travail. Je voulais vraiment les saluer et les remercier parce que c'est aussi grâce à eux que nous pouvons continuer d'améliorer les choses.

Dans le 18e, comme partout ailleurs, il y a encore beaucoup à faire. Le débat sur l'alimentation n'est pas un débat qui se passe uniquement à Paris ou uniquement dans un arrondissement de Paris. Le 18e y prendra largement sa part car j'y suis, comme toute mon équipe, largement engagé.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Pour deux minutes.

Comment voulez-vous qu'une cuisine élaborée…

Une cuisine centrale - 14.000 repas par jour - ne peut être qu'une cuisine d'assemblage industriel qui n'atteindra jamais la qualité à laquelle nous aspirons. Ce modèle a été mis en place par Roger CHINAUD dans les années 1980-1990. J'étais parent d'élèves. Je n'imaginais pas qu'un jour je serai élu mais je le dénonçais déjà à l'époque avec la F.C.P.E. et les collectifs de parents. Tête de liste en 2014, dans notre programme de premier tour, nous remettions en question à la fois le modèle de gestion directe D.S.P. et ce modèle industriel en disant qu'il fallait engager une réflexion profonde : soit revenir aux modèles antérieurs, mais c'est un plan très long ; soit - moins bien, mais peut-être plus réaliste - faire au moins un investissement qui permette d'allotir et de ne pas se retrouver, comme aujourd'hui, avec simplement "in fine" deux candidats dans l'appel d'offres, des monstres comme "Sogeres".

Il faut être sérieux ! C'est le modèle qui est à bout de souffle ! Ce modèle, que les parents n'ont jamais demandé ! Ce modèle qui a été fait contre les parents - et je parle en tant que parent d'élèves : mes deux filles ont été élevées dans le 18e arrondissement à la fin du XXe siècle, parce que j'ai un certain âge !

Je regrette que les écologistes n'aient pas été écouté plus tôt. Aujourd'hui, on est en effet obligés, parce que ce modèle est en crise, de prendre au sérieux des propositions que nous faisions déjà il y a au moins 15 ou 20 ans de cela.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, au préalable, répondre à Mme TACHÈNE parce que j'ai pu apparaître désagréable. J'avais noté que vous aviez évoqué la fusion des quatre premières caisses dans votre intervention mais, comme je savais que j'allais répondre à Jacques BOUTAULT… C'est la raison, mais j'aurais pu vous citer ; je voulais donc corriger mon incorrection. Surtout, avec l'humour qui vous caractérise, vous ne vouliez évidemment pas rester sur votre faim, puisque l'on parle de restauration scolaire.

Sur le projet de délibération concernant la caisse des écoles du 18e arrondissement, puis-je comprendre, Madame la Présidente, que les trois vœux ont été présentés par leurs auteurs, c'est-à-dire que ma réponse porte à la fois sur le projet de délibération DASCO 123 et sur les trois vœux n°s 130, 131 et 132 ?

J'ai évidemment écouté les différents orateurs avec un grand intérêt, sans surprise, puisque c'est un sujet sur lequel j'ai été interpellé à plusieurs reprises. Cela m'a notamment amené à recevoir une délégation du collectif de parents évoqué dans vos interventions. Comme je suis quelqu'un de positif, je me réjouis que la majorité municipale du 18e arrondissement se soit rassemblée sur un vœu - le vœu n° 130 - auquel l'Exécutif donne un avis très favorable.

Pour autant, je suis dans un exercice, si j'ose dire, d'équilibriste. À partir du moment où je suis garant de l'autonomie de gestion des 20 caisses d'écoles d'arrondissement, je ne peux pas trop interférer dans un choix qui dépend uniquement du Conseil d'arrondissement si vous voulez modifier la délégation de service public actuelle et travailler sur un nouveau modèle concernant la restauration scolaire dans le 18e arrondissement.

En tout cas, je suis là, disponible pour vous accompagner, pour vous aider avec le service de la restauration scolaire, avec la DASCO, parce que je pense que ce vœu traduit une volonté qui, je pense, va dans le bon sens. Sachez que je suis totalement disponible. J'ai eu notamment l'occasion de le dire à plusieurs reprises à Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

Je voudrais terminer sur deux aspects parce que j'évoquais la confiance. Il faut que nous établissions ou que nous rétablissions un rapport de confiance, notamment avec les familles du 18e arrondissement dont les enfants sont dans les écoles et bénéficient de la restauration scolaire qui leur est proposée. Pour cela, il faut de la transparence. Effectivement, la revendication d'une publication du cahier des charges est légitime. Je crois qu'elle est en cours. Dans la situation actuelle, je ne peux qu'inciter le délégataire à communiquer toutes les informations demandées. La confiance ne peut aller qu'avec la transparence. Nous le savons bien en tant qu'élus.

Parallèlement, une préoccupation néanmoins : l'accès aux cantines n'est pas fermé aux parents, bien entendu. Cependant, comme j'ai un compte Twitter qui est souvent sollicité sur cette affaire et comme apparaissent des photos de plateaux pour porter les revendications que vous avez souhaité relayer dans cet hémicycle, je voudrais avoir une préoccupation - mais je pense que nous l'avons toutes et tous en tant qu'élus - de protéger les employés de la caisse des écoles du 18e arrondissement afin qu'ils ne se retrouvent pas entre le marteau et l'enclume avec des demandes de parents qui sont légitimes mais qui peuvent parfois être excessives. Je dis cela parce que tout accès aux cantines, tout accès à ce que mangent les enfants ne peut se faire dans cet esprit que dans un cadre régulé où la dignité et la sérénité seront, je pense, des facteurs qui nous rassemblent.

Voilà ce que je voulais exprimer.

Je voudrais terminer sur le fait - mais je l'ai déjà dit - que l'Exécutif donne un avis favorable au vœu de la majorité municipale du 18e arrondissement. Je demande conséquemment à Pierre-Yves BOURNAZEL et à Danielle SIMONNET de retirer leurs vœux.

J'invite tout de même notre Assemblée, et j'en termine par-là, à voter le projet de délibération DASCO 123 car si cette subvention de 7.915.609 euros n'était pas votée, il n'y aurait plus de restauration scolaire dans le 18e arrondissement à partir du 1er janvier prochain. Comme on dit, ce serait dommage.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

J'ai une demande d'explication de vote de M. BOURNAZEL, si j'ai bien compris, sur les vœux n°s 132 et 130. C'est cela ?

Je vous en prie.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Je voterai le vœu commun mais je voterai aussi celui de Mme SIMONNET et je maintiens le mien.

La demande des parents, c'est en effet plus de transparence, plus d'horizontalité aussi dans les prises de décision et, sur le fond, c'est bien un vrai travail qui doit être fait pour revoir notre modèle de production et de consommation, et d'avoir une véritable alternative.

Cette alternative, c'est aussi des produits "bio"… Je m'exprime comme je le souhaite, dans une explication de vote, j'ai un temps imparti, nous ne sommes pas encore en dictature… Je pense que je peux aller jusqu'au bout.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur BOURNAZEL, je vous en prie... Finissez.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je m'exprime. Ce n'est pas vous qui allez décider de ce que je dis dans ma prise de parole. Un minimum de respect. La courtoisie républicaine, tout de même.

Je veux en finir avec mon propos. Nous voulons plus de "bio", les parents le demandent, plus de produits locaux, des produits de saison, ils veulent sortir du plastique comme j'avais proposé à l'Assemblée nationale, dès 2022, comme je le propose pour Paris 2022. Quand vous aurez fait cela, vous aurez fait quelque chose d'utile pour l'intérêt général.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ? Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130 des groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 651).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131, déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 123).

2018 DASCO 85 - Lycée municipal Maximilien Vox (6e). - Subvention (23.837 euros).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer au projet de délibération DASCO 85 relatif au lycée municipal Maximilien Vox, dans le 6e arrondissement.

Je vais donner la parole à Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas parler spécifiquement de cet établissement, mais je voulais profiter de ce projet de délibération pour attirer votre attention sur la situation des lycées municipaux à Paris, et sur les difficultés que peuvent rencontrer certains d'entre eux en ce moment, dans le cadre notamment du transfert en 2020 à la Région Ile-de-France.

Vous avez vous-même évoqué ce sujet, Monsieur le Maire, lors de la 6e Commission, et cette situation complexe.

S'agissant plus particulièrement du lycée Maria Deraismes dans le 17e arrondissement, la situation est plus que confuse et les conséquences sur l'établissement importantes. Je voulais relayer l'inquiétude des personnels. Cet

établissement rencontre déjà des difficultés en termes d'entretien et viennent se greffer des inquiétudes quant à l'avenir et au projet pédagogique de l'établissement.

Dans ce contexte d'incertitude, je voulais donc relayer la motion qui avait été présentée lors du dernier conseil d'administration la semaine dernière. Cette motion qui dénonce une baisse significative de la dotation de fonctionnement de la Ville de Paris, de l'ordre de 25 %, alors que la Ville de Paris, jusqu'au 31 décembre 2020, reste bien la collectivité de rattachement des lycées municipaux.

Ils sont inquiets pour l'établissement et nourrissent à juste titre un sentiment d'abandon. Il semblerait qu'un signal plus positif qu'une baisse de dotation de l'ordre de 25 % aurait pu leur être apporté dans ce contexte.

Je vous remercie.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Alix BOUGERET, de vous être inscrite sur ce projet de délibération, cela me permet d'apporter à notre Assemblée et au-delà des informations sur un sujet qui m'occupe, le transfert à la Région des 12 lycées municipaux parisiens, puisque c'est une particularité parisienne, nous en avons d'autres, d'avoir encore 12 lycées municipaux en charge.

C'est l'excellente et remarquable Colombe BROSSEL qui, en 2014, avait signé avec la Région la convention de transfert à l'horizon 2020 de ces 12 lycées municipaux.

Je vous avoue que mon souci à l'heure actuelle, au nom des intérêts de la Ville de Paris, c'est d'essayer d'avoir le dialogue nécessaire avec la Région qui, de mon point de vue, ne manifeste pas un empressement évident pour récupérer ces 12 lycées municipaux parisiens.

On est dans une période de suspension où ils m'ont demandé les clés pour voir un peu ce qu'était l'état bâtimentaire de ces 12 lycées municipaux. J'ai donné accord, évidemment, à leur demande. Mais les réunions techniques qui sont indispensables entre les services de la Région et la DASCO avancent, de mon point de vue, à un rythme bien trop lent. Je ne voudrais pas, je le dis devant cette Assemblée, en ce 11 décembre 2018, que durant l'année 2019, soudainement, la Région nous demande de signer un avenant pour retarder ce transfert.

Surtout que du côté de l'Académie de Paris, il y a une demande assez forte de pouvoir reformuler l'offre de formation fournie par ces 12 lycées municipaux dans une belle dynamique, pour que les formations puissent évoluer en fonction évidemment des demandes, et surtout des besoins. Tout cela est aujourd'hui un peu bloqué.

Sur la question précise que vous avez formulée, oui, baisse de 25 % du budget alloué par la Ville de Paris. Mais sachez, pour en comprendre la raison, que les dotations de fonctionnement de tous les établissements, collèges ou lycées municipaux, tiennent compte des fonds de roulement des établissements.

Ainsi, le fonds de roulement du lycée Maria Deraismes représentait plus de 25 % de la dotation de fonctionnement en 2018, par rapport à la dotation versée en 2019. C'est pour cette raison que la dotation a été diminuée de 25 %, pour éviter que des fonds non utilisés reposent d'une façon injustifiée sur les comptes du lycée.

Bien évidemment, nous avons un dialogue de gestion avec cet établissement, et en cas de nécessité, la Ville reverra la dotation au premier semestre 2019. J'en prends l'engagement devant vous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 85).

2018 DASCO 152 - Ressort des écoles publiques du 2e arrondissement de Paris pour l'année scolaire 2019-2020.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une étude.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 152, et le vœu rattaché n° 133.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les écoles du Centre de Paris souffrent fortement de la conséquence du développement important des meublés saisonniers touristiques, dit "Airbnb", qui entraîne le départ de nombreuses familles.

Nous avons depuis 2014 compté près de 2.000 habitants qui ont quitté le 2e arrondissement, alors que les familles revenaient, puisque entre 2002 et 2014 nous avions au contraire, dans le Centre de Paris, grâce à notre politique très active en matière de famille et de petite enfance, gagné des habitants.

Nous en perdons à nouveau. En raison de la concurrence d'"Airbnb", les familles ne peuvent plus se loger dès le deuxième enfant, elles n'ont plus les moyens de se loger en raison des prix que proposent les propriétaires, qui préfèrent louer de façon saisonnière, car cela leur rapporte en moyenne deux fois plus que de louer à des familles.

Bref, tous ces phénomènes nous obligent à revoir la carte scolaire du 2e arrondissement, puisque nous perdons des élèves. Le Rectorat ferme des classes. Nous devons nous réorganiser.

Nous avions, avec l'accord de Patrick BLOCHE, je le remercie de me l'avoir proposé, sorti le projet de délibération concernant la carte scolaire du 2e arrondissement, du projet de délibération du précédent Conseil de Paris, pour prendre le temps de mieux concerter avec les parents.

Les parents d'élèves, notamment de l'école Etienne Marcel, ne comprenaient pas l'idée que nous mettons en œuvre. Nous voulons sécuriser deux écoles maternelles très fragiles dans l'arrondissement, deux écoles maternelles à forte mixité sociale, l'école du 221, rue Saint-Denis qui a déjà perdu 3 classes, et l'école maternelle du 12, rue Dussoubs qui a dû fermer 2 classes et qui se trouve à 15 mètres de l'école polyvalente Etienne Marcel.

Pour renforcer ces écoles, nous avons donc créé une carte scolaire qui entraîne la fermeture progressive de la maternelle de l'école Etienne Marcel. Les parents de l'école Etienne Marcel sont mécontents, je les comprends. Ils veulent sauver leur école maternelle, qui n'a plus que 2 classes aujourd'hui, alors que la section élémentaire en a 8. Les enfants de l'école maternelle ne peuvent pas être dans la même cour de récréation que les grands, pour des questions de sécurité. Donc les élémentaires sont tassés dans une cour d'école qui a une surface à peu près équivalente à celle des maternels, beaucoup moins nombreux.

Il nous paraissait beaucoup plus pertinent de faire évoluer cette école polyvalente vers une école spécialisée en élémentaire, je le répète, afin de renforcer les écoles en fragilité, notamment parce que dans l'une d'elle, la directrice, si l'on ferme encore une classe, va perdre sa décharge de cours, ce qui affaiblirait encore cette école, vous le comprendrez bien.

Cela dit, nous avons entendu les parents d'élèves. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, en conseil d'arrondissement, assortir le vote de ce projet de délibération DASCO 152, d'un vœu qui demande qu'une étude spécifique soit faite sur les secteurs scolaires de l'ensemble du Centre de Paris, dans la perspective du regroupement des quatre arrondissements centraux. Parce qu'il est possible, même si le 1er arrondissement est lui-même très fragilisé, nous accueillons des enfants du 1er arrondissement dans nos sections et réciproquement. Le 3e a vu une école fermer, l'école Brantôme, et nous ne souhaiterions pas que d'autres écoles ferment. C'est la raison de cette réorganisation.

Nous aimerions avoir, comme le demandent les parents, une vision plus large de ces perspectives dans le cadre du regroupement des quatre arrondissements centraux, de l'évolution future des sectionnements scolaires.

C'est l'objet du vœu que nous avons voté. Nous l'avons aussi assorti d'une autre demande : pour éviter des fermetures de classes que le Rectorat compte les toutes petites sections, les enfants qui sont accueillis dès l'âge de deux ans à l'école maternelle, afin que les fermetures de classes soient calculées en tenant compte des toutes petites sections, pour maintenir davantage ces classes dans nos arrondissements.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous évoquons à nouveau la sectorisation des écoles du 2e arrondissement, et plus largement - c'est lié à la fusion des 4 arrondissements du Centre de Paris - le changement de perspective quant à la sectorisation des écoles maternelles élémentaires dans le cœur de Paris.

La réflexion n'est pas totalement nouvelle. Elle a été lancée en début de mandature, mais c'est vrai que l'horizon 2020 la rend plus que jamais nécessaire. De ce fait, que devons-nous avoir comme préoccupation ? Vous l'avez exprimé, Monsieur le Maire, à l'instant. C'est vraiment la volonté de garantir à chaque famille un maillage territorial garantissant à chacune d'entre elles d'avoir accès à une école publique dans chaque quartier de Paris Centre, c'est-à-dire un maillage qui permette d'avoir une école publique à proximité, pour faire court.

Puis, il faut poursuivre le travail engagé avec l'Académie de Paris pour accroître l'attractivité de l'école publique face à une concurrence, que l'on sait réelle, de l'enseignement privé dans le Centre de Paris. Du coup, votre souhait que les effectifs des très petites sections soient pris en compte dans le calcul des seuils de fermeture, bref, dans l'élaboration de la future carte scolaire, est une réflexion que je partage totalement. On s'était d'ailleurs déjà mobilisé en ce sens pour la carte scolaire de la rentrée 2018. On va continuer pour la rentrée scolaire 2019. Je l'exprimerai dès le prochain C.D.E.N. du mois de février prochain, là où nous évoquerons les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2019.

De ce fait, je vous confirme que j'ai demandé à la DASCO de relancer les études sur la sectorisation de Paris Centre et que celles-ci soient présentées au cours du premier trimestre 2019, que l'on puisse bien en amont de la fusion des arrondissements voir ce que sera le maillage des écoles élémentaires et maternelles publiques du Centre de Paris.

Vous pouvez compter sur ma mobilisation. Je sais la vôtre et celle des trois autres maires d'arrondissement concernés. Du coup, j'émets logiquement un avis favorable au vœu que vous avez déposé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote : M. Jean-François LEGARET, et ensuite, M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très frappé de voir que, sur une question très sérieuse, on puisse apporter des réponses aussi vagues et confuses. D'abord, il y a le projet de délibération. Je rappellerai que l'on a retiré le secteur du 2e lors de la précédente séance, parce qu'il n'y avait pas de concertation avec les parents. Les parents vous ont écrit, ils m'ont écrit à moi aussi. Ils m'ont écrit pour me dire qu'il n'y a pas eu davantage de concertation. Donc le projet de délibération qui est présenté aujourd'hui n'est pas précédé… Non, c'est de vous qu'il s'agit, Jacques BOUTAULT. On dit qu'il n'y a pas eu de concertation avec vous. J'ai la lettre des parents d'élèves. Oui, il s'agit de vous.

Je vous ai écouté tout à l'heure, alors vous allez me faire la grâce de m'écouter un instant.

Je dis donc que le projet de délibération, aujourd'hui, n'est pas mieux préparé lors de cette séance qu'il l'était, mal préparé, lors de la précédente.

Quant au vœu, je trouve cela tout à fait ahurissant. Je reviens sur ce qu'a dit tout à l'heure Patrick BLOCHE, parlant de la restauration scolaire. Il nous a parlé de la fusion des arrondissements qui est en cours, selon lui. Je suis étonné que Patrick BLOCHE, qui a été parlementaire naguère, puisse méconnaître le principe de la non-rétroactivité de la loi. La fusion n'est pas en cours. La fusion sera effective après les prochaines élections municipales de 2020. D'ici là, il y a toujours quatre mairies, toujours quatre maires, toujours quatre équipes municipales. Moi, personnellement, je suis ouvert à toute discussion. J'ai toujours considéré qu'un secteur scolaire n'était pas limité à un arrondissement. Une école, un établissement, un collège et un lycée ont un rayonnement concentrique qui ne s'arrête pas aux limites administratives d'un arrondissement, cela va de soi.

Ayant dit cela, Jacques BOUTAULT, lorsque vous déposez un vœu dans lequel vous dites : pour régler le problème, on va s'en remettre à deux autorités - omnipotentes, j'en conviens - la DASCO d'un côté, le Rectorat de l'autre, il n'y a nulle part la mention des maires d'arrondissement. Les maires n'auront pas leur mot à dire sur la définition d'un secteur. C'est complètement ahurissant. De votre part, cher Jacques BOUTAULT, je considère que c'est une démission et même une forfaiture à l'égard de vos administrés.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pour toutes ces raisons, je récuse les termes du projet de délibération parce que la concertation nécessaire n'a pas été menée.

Bien entendu, je ne voterai pas ce vœu qui est totalement ahurissant en la forme.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. AQUA.

S'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Monsieur LEGARET, c'est bien de prétendre écouter les gens. C'est encore mieux si vous pouvez les entendre. Sur la concertation, on vous a signalé que des concertations ont eu lieu. Peut-être que vous les avez manquées. C'est dommage. Peut-être que vous pourriez maintenant vous renseigner sur les résultats de ces concertations. Toujours est-il que nous soutiendrons ce vœu en faveur de la réflexion sur les périmètres scolaires du futur secteur Paris Centre.

Nous le soutenons parce que la réflexion concertée est nécessaire pour éviter la mise en concurrence des écoles du Centre. Evelyne ZARKA, notre première adjointe communiste dans le 4e arrondissement, a déjà fait cette proposition pour impulser une perméabilité du travail entre les arrondissements.

Nous sommes donc favorables à une concertation plus active, avec les directeurs d'école et les parents d'élèves élus, afin d'avoir une démarche transparente pour toutes les écoles du Centre de Paris.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 133, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 652).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 152.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2018, DASCO 152).

2018 DASCO 53 G - Divers collèges publics en cité scolaire. - Subvention d'équilibre (230.540 euros) du Département aux services de restauration pour 2019.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 53 G.

Je donne tout de suite la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du récent conseil d'administration d'un collège, j'étais assez stupéfait d'apprendre que la présidente de la Région Ile-de-France, Mme Valérie PÉCRESSE, s'autorisait à écrire directement à l'ensemble des responsables des collèges dans les cités scolaires pour leur annoncer, au passage, qu'elle allait généraliser, au 1er septembre 2019, l'approvisionnement en circuits "bio" et locaux de l'ensemble des restaurants. Mais surtout, qu'elle allait s'autoriser à ponctionner une partie des paiements effectués par les parents d'élèves dans les collèges, au profit de la Région. Cela a été quand même une grande surprise parce que, que je sache, Mme PÉCRESSE, malgré ses velléités expansionnistes, n'est pas responsable des collèges. Je ne vois pas sur quel point de droit elle peut s'appuyer pour dire qu'elle va ainsi demander aux parents des collégiens de financer la Région, au motif que cela coûtera un peu plus cher de mettre du "bio" dans les restaurants scolaires.

D'autant plus qu'elle insiste, dans sa lettre sur d'autres modalités pratiques, et qu'elle fait cocorico sur les tarifs sociaux. Qu'elle commence par s'aligner sur les tarifs sociaux réels de la Ville, puisque les prix les plus bas, si j'ose dire, sont très sensiblement plus élevés que les tarifs municipaux.

En revanche, évidemment, et cela ne surprendra personne, les tarifs les plus élevés sont très sensiblement inférieurs aux tarifs pratiqués par notre Municipalité.

J'ai saisi Patrick BLOCHE de ce courrier dont je lui ai adressé copie. Pour information, pour un collège, c'est 30.000 euros environ qui seraient ainsi ponctionnés sur le budget, ce qui veut dire que, pour l'ensemble des collèges dans les cités scolaires, c'est près d'un million d'euros, toutes choses égales par ailleurs, qui pourrait ainsi être dévoyé du fonctionnement des collèges au profit de la Région.

Cela me semble tout à fait scandaleux, d'autant plus qu'à ma connaissance, jamais ni la DASCO ni la Ville n'ont été approchées par Mme PÉCRESSE. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Cher Yves CONTASSOT, vraiment merci pour avoir soulevé un vrai problème et de m'avoir ainsi alerté.

Dans le cadre de la gestion de la restauration des lycées, la Région Ile-de-France a déterminé un prix de revient à 3 euros pour les lycées. Par ailleurs, les 29 lycées en cité mixte régionale facturent aux collèges un tarif de 3,70 euros par repas. Toutes les participations familiales perçues au-delà de ces 3,70 euros sont reversées au Département.

Jusqu'à présent, la différence de 0,7 euro entre le prix de revient fixé par la Région Ile-de-France et le prix facturé aux collèges, restait dans les comptes du lycée, et permettait généralement d'augmenter le crédit nourriture. A compter du 1er septembre 2019, sans que je n'ai été le moins du monde averti, dans le cadre de la réforme de la restauration votée lors de la Commission permanente de novembre 2018, la Région Ile-de-France a décidé de demander aux lycées le reversement des participations reçues au-delà des 3 euros, sur l'ensemble des publics hébergés. Ce qui représente un manque à gagner important, comme vous l'imaginez, pour les lycées, en cité mixte régionale.

A titre d'exemple, cela représente environ 35.000 euros par an, tel que j'ai pu l'estimer, pour le seul lycée Rodin. Nous avons donc été alertés sur ce point. C'est peut-être vous qui d'ailleurs, m'avez sorti la somme des 35.000 euros. Je vous en fais bien sûr le crédit.

Vous l'avez compris, on a été mis devant le fait accompli. A ce stade, je vous l'avoue, je n'en sais pas beaucoup plus.

Je terminerai en indiquant qu'à la différence des élus parisiens de l'opposition, qui appellent la Ville à geler les tarifs de la restauration scolaire, les élus, par contre, de la majorité régionale ont voté une indexation du prix que la Région facture aux collèges qui achètent les repas actuellement à 3,70 euros. Nous pouvons craindre que ce montant augmente avec un impact évident pour la collectivité parisienne.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous, dès que la Région voudra bien nous donner les informations que nous avons sollicitées. Voilà ce que je pouvais vous répondre à ce stade.

En tout cas, je vous remercie de votre contribution. Je vous remercie d'avoir nourri le débat dans cet hémicycle et d'avoir rappelé que nous n'avons pas augmenté les tarifs de la restauration scolaire à Paris, et que le premier repas est à 0,13 centimes d'euro, comme vous l'avez aussi rappelé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 53 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 53 G).

2018 DASCO 60 G - Collèges publics parisiens. - Subventions (481.608 euros) au titre du budget participatif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 60 G.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous présentez ici un projet de délibération qui nous demande d'accepter le versement de subventions d'équipement à des collèges qui ont porté des projets au budget participatif.

L'objet est de rendre ces établissements soit plus agréables, soit plus sportifs, soit plus numériques. Ainsi, au collège Valmy dans le 10e, une classe mobile a été fournie. Ce dispositif participe à une numérisation raisonnée des salles de classe et des dispositifs pédagogiques.

Dans le 11e, au collège Lucie Aubrac, dans le quartier "politique de la ville", l'installation d'un nouveau mobilier extérieur offrira un cadre plus agréable pour les élèves et les personnels.

Le groupe Ecologiste s'en réjouit et nous voterons ce projet de délibération.

Néanmoins, nous déplorons deux choses : on sait qu'il y a une forte concentration des collèges dans le Nord-Est parisien, notamment dans les 10e, 11e, 12e, 18e, 19e, 20e, et pourtant seulement un collège du 10e, un collège du 11e, deux dans le 19e verront des demandes exaucées par le budget participatif cette année.

Ensuite, deux des collèges lauréats, cette année, l'ont également été l'an dernier. Ainsi, nous nous interrogeons sur la communication de ce dispositif qui ne semble pas atteindre l'ensemble des collèges parisiens. Nous aimerions avoir les raisons pour lesquelles certains collèges ne participent pas.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Le budget participatif des écoles et des collèges est de création récente, puisqu'en 2018, c'était sa troisième édition. Du coup, il faut évidemment progressivement prendre de bonnes habitudes. Mais je voudrais quand même souligner de ce fait, le plus important, c'est que la participation a été en hausse, tout particulièrement d'ailleurs au niveau des collèges, puisque ce sont 82 % des collèges, ce qui représente 95 collèges, qui ont choisi de participer en organisant un vote.

J'avais moi-même mobilisé les professeurs et principaux en les recevant et en ayant la possibilité d'échanger avec eux en mairie du 10e arrondissement, il y a peu de temps. D'ailleurs, à leur demande, j'avais modifié le calendrier pour leur permettre que les conseils de vie collégienne se mettent en place, avant que les votes n'aient lieu. On a décalé de cinq bonnes semaines puisque, de mémoire, je crois que le vote s'est arrêté le 14 décembre. Je parle sous contrôle, mais je crois ne pas me tromper sur la date.

De ce fait, il y a une vraie montée en puissance, et comme vous l'avez souligné, vous avez pris l'exemple d'un collège qui nous est cher, Lucie et Raymond Aubrac. C'est 6.549 euros qui permettront de doter la cour d'un mobilier extérieur agréable, comme vous venez de le souligner.

De ce fait, c'est un dispositif qui s'installe progressivement dans le paysage démocratique parisien, et plus largement dans le paysage scolaire. Ce sont 9 millions d'euros qui vont permettre la réalisation de projets sur la thématique du numérique, notamment à travers des classes robotiques, de l'expérimentation éco- scientifique, du sport, et c'est surtout évidemment le cadre de vie des élèves qui, en 2018, a focalisé en priorité les choix.

Dans le projet de délibération qui vous est présenté, ce sont 16 collèges qui ont choisi d'élaborer leur projet et que nous finançons à hauteur de 481.608 euros. Mais, comme toujours, Madame MOREL, j'ai bien écouté vos conseils, et je saurai en faire le meilleur usage pour que ce dispositif, auquel nous sommes toutes et tous attachés, soit encore plus performant cette année et l'année prochaine.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 60 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 60 G).

2018 DFPE 205 - DASCO-DJS-DASES - Approbation de la signature du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris (2019-2022).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la diversification des modes de fréquentation.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer au projet de délibération DFPE 205 - DASCO-DJS-DASES ainsi que l'amendement technique n° 134 déposé par l'Exécutif et le vœu n° 135.

Je donne d'abord la parole à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON.- Merci, Monsieur le Maire.

En effet, la C.A.F. et la Ville de Paris se sont engagées en 2016 dans un programme expérimental de diversification des modes de fréquentation au sein des établissements d'accueil collectifs parisiens, afin d'améliorer le service rendu aux familles. Cette expérimentation a débuté au 1er septembre 2016 et prendra fin le 31 août 2019.

Le contrat d'enfance jeunesse 2019-2022 évoque cette expérimentation, sans en détailler les bilans, et évoque aussi l'objectif d'une généralisation à compter du 1er septembre 2019. C'est pour cela que mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT et notre groupe, demandons à la Mairie de communiquer aux Conseillers de Paris le bilan de cette expérimentation, qui a un impact sur le fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, mais aussi de confirmer la généralisation de la diversification des modes de fréquentation, et par voie de conséquence de la tarification horaire dans l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance au 1er septembre 2019.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Léa FILOCHE a la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Caisse d'allocations familiales est l'un des piliers de notre modèle social qui est aujourd'hui et malheureusement mis à mal. Cette institution assure un soutien financier souvent vital à des personnes de tous les âges de la vie, dans tous les types de situations. Elle est donc l'un des principaux boucliers à la pauvreté et à la précarité qui a permis à notre pays d'ailleurs de mieux résister à certaines crises, notamment la dernière.

C'est pour cela que l'on ne peut qu'abonder dans le sens du renouvellement du contrat entre la C.A.F. et la Ville de Paris dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Ce partenariat s'inscrit dans une logique de simplification et de coordination des démarches, et de cohérence entre les différents services afin d'éviter les trop nombreuses situations de non-recours. L'idée est simple, elle est de faire en sorte que les enfants, qui vivent dans des situations extraordinairement ou banalement difficiles, en souffrent le moins possible.

Le bien-être des jeunes Parisiennes et des jeunes Parisiens passe bien évidemment par des mesures quantitatives, visant à l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants, ainsi que des conditions matérielles des familles. La plus emblématique est la création d'un nombre important de places en crèche, permettant aux parents de souffler ou de travailler, de reprendre une activité salariée éventuellement, aux familles monoparentales et aux populations les plus vulnérables de sortir de l'isolement qui souvent les caractérise.

D'autres espaces tendent à répondre à des besoins plus spécifiques : le renforcement des lieux accueillant les enfants en situation de handicap qui permet de pallier le retard de notre territoire en la matière. Mais c'est aussi par des ludothèques répondant à la nécessité vitale d'un accès aux loisirs.

Pour les enfants comme pour les adolescents, les loisirs ne sont pas secondaires, comme on a pu encore l'entendre encore hier et même cet après-midi. D'abord parce qu'ils permettent de découvrir d'autres horizons et éventuellement de changer sa trajectoire, puis parce qu'ils sont un marqueur social très fort.

Là encore, la C.A.F. et la Ville ont le devoir de répondre à ces besoins que les parents, victimes eux aussi d'inégalités très fortes, ne sont pas en mesure de combler. Toutes ces mesures proposées par le contrat vont bien évidemment dans le sens de l'accès à l'information, à la prévention, principe que le groupe "Génération.s" a mis au cœur de ses orientations dans ce Conseil.

Donc le nouveau Contrat Enfance Jeunesse est pensé comme la base d'un véritable service public destiné aux enfants et aux adolescents. Il tend à un objectif qualitatif et ambitieux : renforcer l'inclusion et le lien social, nourrir les réseaux d'entraide et de proximité, identifier les situations difficiles et les besoins des plus démunis à travers une approche bienveillante. Cet objectif nous permet de regarder plus loin, vers un horizon où les inégalités sociales seront moindres et où les jeunes auront les mêmes droits de réussite.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, qui se retire.

Donc la parole est à M. Patrick BLOCHE pour répondre à l'ensemble des intervenants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les intervenants qui viennent de s'exprimer parce qu'il eut été dommage, je le dis, que nous ne puissions débattre ou tout du moins évoquer ce qui est pour moi le plus important projet de délibération soumis dans le cadre de cette 6e Commission, puisqu'il s'agit de l'approbation de la signature du Contrat Enfance Jeunesse qui va lier la Caisse d'allocations familiales de Paris et notre Ville pour la période 2019-2022, c'est-à-dire durant les quatre ans qui viennent.

Vous savez que le partenariat que nous avons avec la C.A.F. de Paris est tout à fait essentiel, et sans la C.A.F. de Paris, je vous le dis très sincèrement, nous ne pourrions poursuivre l'objectif ambitieux des 5.000 nouvelles places en crèche durant cette mandature, un objectif que nous portons avec conviction et que nous atteindrons naturellement.

De ce fait, le précédent contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2018, il fallait à tout prix que ce partenariat puisse s'inscrire dans un nouveau cadre.

Je remercie vraiment les directions de la Ville qui se sont investies dans ce travail, qui a été long, d'échanges, de discussions, j'oserais dire de négociations. Je salue la DFPE, la DASCO, la DJS et la DASES, et évidemment j'associe à mon propos, compte tenu de leur délégation, Sandrine CHARNOZ mais aussi Dominique VERSINI, Pauline VÉRON et Jean-François MARTINS. Nous sommes donc tous engagés par ce document.

De ce fait, le Contrat Enfance Jeunesse devait naturellement s'inscrire dans les objectifs définis par la C.O.G., la convention d'objectifs et de gestion signée entre la C.N.A.F. et l'Etat. Nous avons attendu longtemps la fin de sa négociation, la signature étant intervenue l'été dernier, et nous avons évidemment tiré les conséquences, parce que la C.O.G. prend en compte ce que l'on appelle les contraintes budgétaires. C'est tellement commun d'utiliser ce terme

que, du coup, il y a dans cette C.O.G. une évolution moindre du Fonds national d'action sociale ; c'est notamment ce qui permet de financer les places en crèche et, sur la période 2013-2017, il est passé de 7,5 à 2 %. C'est un investissement substantiel, fait à la fois par la Ville et la C.A.F. de Paris à hauteur, tenez-vous bien, de 373 millions d'euros pour la C.A.F. et de 1,2 milliard d'euros pour la Ville de Paris pour la période 2019-2022. Vous voyez donc l'importance de ce projet de délibération.

De ce fait, évidemment il s'agit de conforter ce qui fait notre fierté, le fait que Paris soit le premier département de France en matière d'accueil de la petite enfance. Parallèlement, comme nous en avons débattu, c'est avec un plan de soutien à l'accueil individuel et la création de la première Maison d'assistantes maternelles dans le 8e arrondissement. C'est la création de 3.454 places, pour être précis, de crèche, notamment dans les quartiers prioritaires et sur la base d'un travail transparent conduit avec l'APUR.

Deux axes ont été particulièrement renforcés, je vous les signale : la lutte contre la pauvreté et le renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap. Je sais que nous y sommes toutes et tous sensibles.

Puis il y a le sujet de la diversification des modes de fréquentation, avec leur généralisation au 1er septembre 2019 qui touche à la fois les crèches municipales et le secteur associatif. De ce fait, nous avons été amenés à travailler activement avec la C.A.F. à mener une expérimentation qui a duré trois ans en ce qui concerne les crèches municipales.

Puis c'est également une expérimentation qui a été conduite auprès de 56 % des établissements du secteur associatif, qui a permis de définir les bonnes pratiques et d'ajuster les modalités d'application pour que les familles ne soient pas sanctionnées, ni évidemment les associations avec les conséquences financières de ce que l'on appelle communément la D.M.F. et notamment la P.S.U.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur BLOCHE…

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ce socle constitue ainsi la diversification des modes de fréquentation, et soyez assurés que nous sommes donc loin de la facturation horaire pratiquée ailleurs en France et qui a pu constituer une menace financière pour beaucoup de collectivités.

On a donc préservé l'essentiel et c'est la raison pour laquelle je donne un avis favorable au vœu déposé par le groupe LRI.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 134 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 135 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 653).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet DFPE 205 - DASCO-DJS-DASES, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DFPE 205 - DASCO-DJS-DASES).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination de la future école 94-96, rue Jeanne-d'Arc (13e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu n° 136 est relatif à une dénomination de la future école, 94-96, rue Jeanne-d'Arc.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

En effet, une école maternelle va ouvrir ses portes à la rentrée de septembre sur le site précédemment occupé par l'école maternelle du 30 boulevard Vincent Auriol, dite Cité Doré. Cet établissement ayant son entrée au 94-96, rue Jeanne d'Arc s'appellera selon la règle parisienne 94-96 Jeanne d'Arc et sera la quatrième école Jeanne d'Arc de notre arrondissement.

Par ailleurs, les habitants sont fortement attachés aux traces du passé de leur quartier et nous considérons qu'il y a importance à transmettre la mémoire de notre arrondissement. L'ancienne école Vincent Auriol Cité Doré portait une partie de la mémoire de ce quartier du 13e. Cette école transmettait aussi le souvenir de M. Doré qui fut à l'initiative d'un lotissement destiné à la population ouvrière au milieu du XIXe siècle, la fameuse cité Doré.

Par vœu unanime du Conseil du 13e arrondissement, nous demandons que la dénomination de la future école soit 94-96 Jeanne d'Arc Cité Doré, qu'une plaque puisse être apposée sur l'école pour rappeler l'école Cité Doré et qu'une exposition temporaire puisse avoir lieu devant l'école à partir des documents retraçant le passé de ce quartier.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame OLIVIER.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ce vœu rappelle s'il en était besoin que Paris continue à construire des écoles dans les quartiers où les besoins existent, ce qui est le cas dans cette partie du 13e arrondissement. Je dis cela par rapport aux discours malthusiens, défaitistes ou anxiogènes sur l'effondrement des effectifs scolaires à Paris. C'est vrai dans certains quartiers de Paris, ce n'est pas vrai dans d'autres et notamment dans un certain nombre d'arrondissements périphériques.

A partir de là, je ne dirai rien de plus que ce qu'a excellemment dit la présidente Annick OLIVIER et je donne un avis favorable, évidemment, au vote de ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 136 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 654).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'algorithme "Affelnet".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n° 137 est relatif à l'algorithme Affelnet.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre vœu concerne l'algorithme parisien d'affectation des élèves par le Net dit "Affelnet", qui gère l'affectation des élèves sortants du collège et entrant au lycée.

La gestion par algorithme rassure beaucoup, donnant l'impression d'une gestion "objective". Seulement voilà, derrière un algorithme se cache un programme. Or un programme intègre des critères, et qui dit critère dit politique.

En la matière comme en bien d'autres, le diable, si vous me passez l'expression peu laïque, se cache dans les détails, et les détails évoluent.

"Affelnet" est nécessairement impacté par la réforme des lycées voulue par le Ministre BLANQUER. Cette réforme, nous ne savons pas aujourd'hui si elle ira jusqu'au bout. Massivement contestée par les syndicats, elle l'est aujourd'hui par la jeunesse et ce matin plusieurs lycées, sur tout Paris, vous le savez, étaient bloqués dans ce qui n'est probablement qu'un premier mardi noir. Oui, mais voilà, Jupiter, si vous me passez l'expression, a visiblement des problèmes d'audition et le Président n'a même pas cité les jeunes dans son discours hier. Il y a donc fort à craindre que le Gouvernement s'entête à appliquer cette réforme.

Avec cette réforme donc, si elle va jusqu'au bout, les élèves qui arriveront en classe de seconde puis de première devront choisir 3 spécialités parmi 12. Ce qui est évident, c'est que tous les lycées ne pourront pas proposer les 12 spécialités. Les stratégies d'orientation vont donc se multiplier dès le collège, impactant le fonctionnement d'"Affelnet", avec le risque finalement que les nouvelles pistes d'orientation ne viennent renforcer la ségrégation sociale. Et comme "Affelnet" prend aussi en compte les résultats scolaires, il y a un risque de ségrégation scolaire accrue avec la constitution de véritables établissements de niveau.

Par ailleurs, plusieurs groupes de parents d'élèves ont lancé plusieurs alertes sur les difficultés du dispositif "Affelnet", des alertes concernant les stratégies complexes d'orientation.

Enfin, nous constatons que le dispositif a visiblement des "ratés". En septembre de cette année, 194 élèves n'ont pas pu obtenir d'affectation après le premier tour alors que 13 % des élèves n'obtiennent aucun de leurs 3 vœux. Plusieurs pistes pourraient perfectionner le dispositif : suppression des districts, prise en compte des réseaux de transport.

Ce qui paraît certain et je conclue sur ce point, c'est que nous avons besoin d'évaluations du dispositif et de discussions sur ses évolutions possibles.

C'est l'objet de notre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Cher Jean-Noël AQUA, c'est un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder. Je vous remercie, de fait, de le réaborder car c'est un sujet qui reste évidemment d'actualité.

Je souhaite souligner un point en complément de votre excellente intervention, qui est la nécessaire confiance qui doit exister envers les processus d'affectation des élèves, qu'il s'agisse de "ParcourSup" ou d'"Affelnet", et cette confiance passe évidemment par la transparence sur les méthodes et les raisonnements qui construisent ces algorithmes. Aucun n'est neutre, nous le savons et il importe en effet de vérifier qu'ils ne renforcent pas la ségrégation scolaire mais, au contraire, qu'ils permettent à chaque élève d'élargir le champ des possibles dans le choix de son parcours professionnel, qu'il s'agisse du choix du lycée ou de l'université.

Cette dimension de confiance et de transparence est essentielle au moment où tant de défiances s'expriment dans notre société et au moment où les lycéens sont pour nombre d'entre eux dans la rue, même si au plus haut sommet de l'Etat, on fait semblant de l'ignorer.

Voilà pourquoi en lieu et place d'un comité de pilotage, je vous propose que l'Académie de Paris vienne exposer les critères d'affectation devant la 6e Commission et ce, dès le mois de janvier, puisque nous aurons une réunion de la 6e Commission préparatoire à la séance du mois de février. C'est le sens de l'amendement que j'ai proposé à votre vœu.

Si vous l'acceptez, c'est bien volontiers, évidemment, que j'émettrai un avis favorable au vœu n° 137 ainsi amendé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Si je comprends bien, l'amendement est accepté.

J'ai une explication de vote de Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

En mai 2017, j'avais déposé un vœu pour alerter la Mairie de Paris sur les dysfonctionnements d'"Affelnet" afin justement d'améliorer l'information auprès des collégiens et de leur famille mais aussi pour lancer la réflexion sur le système d'affectation dans les lycées. Ce vœu était très consensuel, il avait été élaboré avec plusieurs associations et même avec toutes les associations de parents d'élèves et je regrette qu'à l'époque vous ayez voté contre.

Le système "Affelnet" a été créé dans le but louable d'améliorer la mixité sociale au sein des lycées parisiens mais le découpage de Paris en 4 districts a abouti à regrouper les populations les plus fragiles dans un nombre restreint de lycées dans le district Est. Aujourd'hui, certains élèves vivent vraiment ces affectations comme une grande injustice.

Alors oui, il faut retravailler les critères d'affectation, notamment dans ce district dont je viens de parler, et ceci est d'ailleurs bien antérieur aux réformes du lycée dont vous faites part. C'est pour cela que nous voterons le vœu.

Je trouve que le vœu des communistes est plus proactif, puisque là on va plutôt prendre ce qui a été fait, mais quoi qu'il en soit nous voterons pour faire améliorer le système.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 137 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 655).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'expérimentation des "secteurs multi-collèges".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 138 relatif à l'expérimentation des secteurs multi-collèges.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui a été déposé aussi au Conseil du 13e arrondissement. La ségrégation sociale dans les collèges parisiens est l'une des plus élevées de France, sinon la plus élevée. Il apparaît que dans le 13e particulièrement, le taux d'élèves défavorisés varie de 1 à 4 dans les collèges publics. La restauration scolaire renforce la ségrégation résidentielle mais heureusement l'Académie et la Ville souhaitent éviter la ghettoïsation des établissements scolaires, la mixité scolaire étant évidemment un enjeu de cohésion sociale.

Vous avez expérimenté les secteurs multi-collèges. C'est une expérimentation menée conjointement par l'Académie et la Ville de Paris dans le 18e et le 19e arrondissement. Par ailleurs, un observatoire de la mixité sociale dans les établissements scolaires parisiens a été mis en place. Il réunit la Ville, les autorités académiques, des chercheurs et des représentants de parents d'élèves.

Alors, sur proposition d'Anne-Christine LANG et des élus du groupe Démocrates et Progressistes, nous émettons le vœu que l'adjoint à la Maire chargé de l'éducation précise aux élus de la 6e Commission la façon dont le choix des binômes a été effectué ainsi que les critères qui ont présidé à ce choix, les enseignements qui ont été tirés de cette expérience dans le 18e et le 19e arrondissement et, enfin, le rôle de l'observatoire de la mixité sociale et des chercheurs.

Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous abordons effectivement à travers ce vœu l'enjeu qui m'occupe beaucoup, celui de la sectorisation multi-collèges car nous ne pouvons nous résoudre à ce que Paris soit l'académie la plus ségréguée de France avec une différence astronomique. C'est fascinant, quand vous regardez les graphiques, y compris concernant les collèges publics, en termes de composition sociale entre les 115 collèges publics que compte Paris. Je ne parle même pas du privé dans lequel je rappelle accessoirement que se trouvent 35 % des collégiens parisiens.

D'où la création, à l'initiative du groupe Communiste, d'un Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative qui s'est mis en place à l'automne dernier, du moins de manière formelle. Il nous permet de mieux évaluer ces phénomènes, sachant que le travail a été commencé avec Alexandra CORDEBARD - n'étant plus présente dans l'hémicycle - que je tiens à saluer. Elle avait travaillé activement sur les 18e et 19e arrondissements dans lesquels existent plusieurs secteurs multi-collèges.

La concertation conduite actuellement vise vraiment - et c'est le mot d'ordre - à convaincre et à ne pas contraindre.

De ce fait, j'aurai le plaisir de préciser lors de la réunion de la 6e Commission précédant le Conseil de Paris du mois de février, Conseil où nous voterons le projet de délibération sur la sectorisation des collèges, les différents éléments que vous demandez dans votre vœu. Vous proposez que soient données des explications détaillées sur les choix qui ont été faits dans ce domaine ; les retours d'expérience sur le rôle de l'Observatoire devant la 6e Commission seront ainsi précisés. J'accède donc bien volontiers à votre demande et je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Une demande d'explication de vote de M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous allons nous abstenir sur ce vœu.

Je pointe du doigt un double discours de la part du groupe DP qui, dans les concertations menées sur le 13e arrondissement, a activement milité contre les différents projets, au point que les parents d'élèves sont venus nous voir pour nous dire qu'ils étaient scandalisés par le comportement, en particulier d'Anne-Christine LANG lors de ces réunions de concertation. J'entends le discours feutré ce soir consistant à dire que vous demandez plus d'explications, que vous voulez participer, mais je pense que le double discours ne rend pas service.

Nous parlons d'un sujet important et délicat, celui de la mixité scolaire. Nous ne parlons pas d'un argument de campagne. Je trouve déplorable d'avoir ce genre d'attitude.

Nous nous abstiendrons. Nous sommes bien évidemment pour que les informations circulent mais avec un minimum d'honnêteté et de respect de la procédure.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

J'ai une autre explication de vote Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour les mêmes raisons que mon collègue M. AQUA, le GEP s'abstient sur ce vœu. Nous ne sommes pas contre un travail de regroupement des collèges pour respecter un équilibre de mixité sociale afin d'activer une inclusion sociale des écoles et des élèves dans les quartiers et dans la ville. Cependant, la concertation doit mieux associer les parents et mieux leur expliquer les projets afin d'aboutir aux mêmes objectifs.

Nous restons vigilants pour accompagner la démarche. Elle est de toute façon, pour l'instant, suspendue.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

Une nouvelle explication de vote de Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Etant élue du 13e et en charge de tout ce qui est éducatif primaire et secondaire dans l'arrondissement, je m'abstiendrai sur ce vote.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 138 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 656).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la mixité sociale dans les collèges du 20e.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sectorisation des collèges.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer aux vœux n°s 139, 140 et 140 bis, relatifs à la mixité sociale et à la sectorisation des collèges du 20e arrondissement.

Je vais donner d'abord la parole à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la réussite scolaire de tous les élèves est un souci constant de la Ville de Paris. C'est pourquoi nous accompagnons des projets, des écoles et des collèges par de nombreux dispositifs. Nous savons que la mixité scolaire joue aussi dans la réussite scolaire des élèves. L'accumulation des difficultés sociales pénalise un élève dans ses apprentissages et sa progression.

La Ville a créé l'observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative. Il permet d'appuyer la décision politique sur des travaux de chercheurs et d'accompagner les projets mis en œuvre de mixité sociale. Depuis septembre, une concertation est lancée dans le Sud du 20e à partir du constat des écarts forts de mixité scolaire dans les collèges.

Le collège Jean Perrin, situé à la porte de Montreuil, est le plus ségrégué de l'Académie. Depuis quelques années, les parents d'élèves demandent une amélioration des conditions d'étude ainsi qu'un changement d'image du collège pour attirer des familles plus favorisées pour améliorer la mixité scolaire. Le signal de la venue de la Maire de Paris à la rentrée a été très positif comme symbole de la mobilisation de la Ville à leur côté.

Le 16 octobre dernier, six projets ont été présentés aux parents d'élèves du Sud de l'arrondissement comme outil possible d'amélioration de la mixité scolaire. À la deuxième étape de la concertation, deux projets ont été retenus : la mise en place d'un secteur multi-collèges à quatre ou bien la transformation du collège Jean Perrin en un centre de ressources scolaires. Dans la suite de la concertation, les parents de Jean Perrin et la communauté éducative ont manifesté leur désaccord sur le projet de transformation à plusieurs reprises. D'autres parents d'élèves, d'écoles élémentaires ou de collèges de l'arrondissement, ont eux aussi, à cette étape, marqué leur opposition à cette option.

Nous souhaitons donc maintenant, à cette nouvelle phase de concertation, que les réflexions entamées avec les parents d'élèves se concentrent sur le projet n° 1 - le projet multi-secteurs. C'est prendre en compte que la concertation avance, que les arguments avancés sont écoutés, que les expressions des principaux usagers sont entendues. Cela permettra de concentrer les énergies et les débats sur l'intérêt d'un secteur multi-collèges pour améliorer la mixité dans le 20e, but que nous partageons tous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'avais un a priori favorable à la sectorisation multi-collèges pour contribuer à la mixité puisque l'Académie de Paris est la plus ségréguée de France. Maintenant, si elle est la plus ségréguée de France, c'est bien parce que nos quartiers sont, hélas, bien souvent, peu mixtes socialement.

Le problème, c'est que je ne suis pas convaincue et après avoir en discuté avec de nombreux parents et enseignants que la sectorisation multi-collèges soit forcément la solution miracle et le nouveau dogme à suivre. Il peut en effet y avoir des organisations multi-collèges très différentes d'un quartier à un autre. Si vous prenez deux collèges qui se situent dans deux quartiers totalement similaires et scolairement similaires, cela ne sert à rien. Si vous prenez quatre collèges très éloignés, cela peut être aussi extrêmement compliqué.

On entend aussi qu'il faut avoir, certes, une mixité scolaire - c'est intéressant - mais il faut aussi une mixité d'âge. Ce sont des éléments à prendre en compte pour que les élèves de 6e puissent aussi être avec d'autres niveaux - 5e, 4e et 3e.

J'ai abordé la question de l'affectation multi-collèges sur le Sud du 20e avec une vision ouverte. Or, il y a un vrai problème : nous recevons un document de la mairie du 20e qui présente un projet avec une toute petite page sur la sectorisation commune aux quatre collèges du Sud de l'arrondissement, puis deux grandes pages sur la suppression du collège Jean Perrin. Parce qu'il y a un projet de mettre en place la cité éducative du collège Jean Perrin, c'est-à-dire le nouveau gadget du Ministre BLANQUER pour bien mettre des paillettes sur le 20e arrondissement, ce que l'on voit derrière et ce que les parents ressentent, c'est le mépris social vis-à-vis de leur quartier et la fermeture de leur collège.

Et cela, les parents n'en veulent pas, ils ne veulent pas de la fermeture du collège Jean Perrin.

Mon vœu, et je voterai le vœu qui a été adopté en arrondissement et vient d'être présenté par ma collègue, va dans le même sens, il exprime le refus de la Ville de Paris de toute fermeture de collèges, et notamment du collège Jean Perrin, qu'elle soit totale ou partielle, qu'aucune fermeture de collèges sur Paris ne soit envisagée dans le cadre de ces concertations, et que la concertation ait vraiment lieu avec l'ensemble des parents jusqu'au bout.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, je rebondis d'ailleurs sur l'intervention de Danielle SIMONNET, nous avons une qualité politique commune, on n'est pas dogmatique, on se connaît, Madame SIMONNET, depuis longtemps, je ne porte pas ici le dogme du secteur multi-collèges comme solution miracle à la mixité sociale et à la réussite éducative.

J'essaie d'avancer, parce que je trouve inacceptable de ne pas bouger quand l'Académie de Paris est l'académie la plus ségréguée de France, d'où ma présence forte dans les collèges qui connaissent la plus grande ségrégation sociale ou scolaire.

C'est la raison pour laquelle je me suis rendu à deux reprises à Jean Perrin l'hiver dernier, il y a plus d'un an, et le vendredi précédent la rentrée scolaire où j'ai accompagné Anne HIDALGO, qui a rencontré à cette occasion l'équipe enseignante, que je salue, qui est super motivée.

Il y a une nouvelle principale qui a redressé le collège, et j'ai eu à cette occasion la possibilité de dialoguer avec des parents d'élèves avec lesquels on a eu des échanges extrêmement passionnants pour moi.

Je vous dis ici, chers collègues, mon attachement au collège Jean Perrin qui est peut-être le collège auquel j'ai porté le plus d'attention depuis le mois d'octobre 2017, où la Maire de Paris m'a confié cette délégation.

Donc, la sectorisation multi-collèges, si elle se met en place dans le 20e arrondissement, plus exactement dans le Sud du 20e arrondissement, quelle que soit la solution qui sortira de la concertation actuelle, ne se fera pas sur le dos de Jean Perrin, j'en prends l'engagement devant vous aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle je porte un vœu de l'Exécutif, qui nous amène à prendre en compte, je vous le demande instamment, en tant qu'élus, quel mauvais exemple nous donnerions de nier ou de négliger la concertation qui est en cours ?

Je souhaiterais que la concertation aille à son terme, et au mois de février, on se retrouve, parce que de toute façon la sectorisation pour la rentrée 2019, c'est nous élus du Conseil de Paris qui la voterons en février 2019, d'où le vœu de l'Exécutif, et parallèlement le souhait, parce qu'on peut avoir des faux souhaits, "I have a dream", que les deux autres vœux soient retirés.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

Monsieur Jérôme GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Cela dépend d'abord s'il y a maintien des vœux.

Je peux faire l'explication de vote, donner la position du groupe Ecologiste sur les trois vœux.

Nous faisons confiance à Patrick BLOCHE sur sa volonté de sauver Jean Perrin, mais le problème, c'est que depuis qu'un courrier a été envoyé aux habitants, il y a eu le feu dans tout le quartier et donc, d'énormes inquiétudes par rapport à cela.

C'est pourquoi nous maintenons le vœu qui a été voté en arrondissement. Je rappelle, c'est un vœu qui a une majorité y compris avec l'adjoint aux affaires scolaires de l'arrondissement qui a voté ce vœu, demandant la non-fermeture.

C'est exprimé clairement dans le vœu, c'est pourquoi nous maintenons le vœu voté en arrondissement et nous faisons confiance à Patrick BLOCHE, nous voterons aussi le vœu de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Raphaëlle PRIMET a demandé une explication de vote aussi.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Comme l'a dit Patrick BLOCHE, le groupe Communiste est très attaché à la mixité sociale, puisque nous avons été à l'initiative de l'Observatoire parisien de la mixité.

Pour moi, il y a deux choses, nous allons voter le vœu que nous avions porté ensemble au Conseil d'arrondissement, et par contre nous abstenir sur le vœu de l'Exécutif, parce qu'il nous semble que vraiment, il y a une forte demande des parents, des professeurs de ne pas étudier la fermeture et c'est encore trop flou dans le vœu.

Je pense aussi qu'il y a une espèce de précipitation, il y a besoin de temps, que rien ne nous oblige à faire cela en trois mois, et que l'on ne met pas toutes les chances au projet d'aboutir en allant si vite.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On met déjà aux voix le vœu n°139 déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, et Communiste - Front de Gauche, avec…

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai demandé un retrait, mais je n'ai pas donné un avis favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il est donc maintenu.

Et l'avis de l'Exécutif ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - L'Exécutif n'a pas d'avis.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 139.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 657).

Le vœu de Danielle SIMONNET est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 140 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

16 voix pour, 13 voix contre.

Le vœu est adopté. (2018, V. 658).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 140 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 659).

Trois vœux sont donc adoptés.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la concertation sur la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion 12e.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 141 relatif à la concertation sur la sectorisation des collèges Georges Courteline et Germaine Tillion dans le 12e.

Je donne la parole à Valérie MONTANDON, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Lors d'une réunion du 16 novembre 2018, la mairie du 12e a annoncé l'abandon du projet de créer un secteur multi-collèges pour les établissements Georges Courteline et Germaine Tillion, et a évoqué un redécoupage de leurs secteurs de recrutement.

Toute modification de la sectorisation doit avoir pour finalité l'intérêt de tous les enfants scolarisés et l'amélioration du contenu pédagogique, et se doit aussi de prendre en compte les attentes des parents d'élèves, les contingences locales et le projet pédagogique scolaire et extrascolaire.

C'est pour cela que nous vous demandons que si la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion devait être revue, un comité de pilotage dédié à l'élaboration des secteurs de recrutement soit rapidement créé, en association bien sûr avec les équipes éducatives des deux établissements, les parents d'élèves, les élus de la mairie d'arrondissement, l'adjoint à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires, et aussi le directeur académique des services de l'Education nationale.

Et bien sûr aussi, que l'ensemble des parents d'élèves puisse se prononcer dans le cadre d'une consultation organisée par la mairie d'arrondissement et ce, avant bien sûr que le projet de sectorisation soit soumis au C.D.E.N. et au Conseil de Paris.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Avant de donner la parole à Patrick BLOCHE, je souhaite vous préciser que cette séance se terminera à l'issue du débat sur le vœu n° 144.

La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Sur ce vœu présenté par Valérie MONTANDON, je précise que la mairie du 12e a jugé avec le Rectorat de Paris que les conditions jugées indispensables pour mettre en œuvre un projet de secteur multi-collèges Georges Courteline et Germaine Tillion n'étaient pas réunies pour la rentrée 2019.

Face au constat de disparité entre les collèges Georges Courteline et Germaine Tillion, la mairie du 12e poursuit avec l'ensemble des communautés éducatives concernées, un travail autour de plusieurs axes dont la modification de la sectorisation sur ce secteur pour la rentrée 2019, donc on pourrait être amené à en reparler au mois de février.

Comme pour tous les changements de sectorisation de collèges à Paris, les premiers acteurs concernés, à savoir les principaux de collège, les représentants les parents d'élèves et bien sûr les enseignants, sont associés à ce

travail. Il n'est vraiment pas nécessaire de mettre en place des structures supplémentaires qui alourdissent considérablement les concertations.

Voilà pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Explication de vote de la part de M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Comme le dit Patrick BLOCHE, évidemment, on ne va pas créer des structures différentes pour un secteur parmi tous les secteurs dans l'arrondissement.

Par contre, je pense qu'il ne faut pas abandonner cette belle idée qui était celle du multi-collèges Courteline-Germaine Tillion. Je siège d'ailleurs au conseil d'administration de Germaine Tillion. On a eu le débat, l'ensemble des parents d'élèves, l'ensemble de la communauté éducative était pour ce multi-collèges et nous avons une majorité de parents d'élèves qui sont représentants dans les écoles primaires, Lamoricière, Marsoulan, école maternelle Netter, école Montempoivre qui sont pour le multi-collèges.

Ce que je regrette, c'est que le Recteur n'ait pas écouté l'avis de la mairie et ne se soit pas donné les moyens pour aller vers ce multi-collèges.

La réalité aujourd'hui, c'est que le collège Germaine Tillion manque de moyens pédagogiques, malgré notre plan "Tous pour Germaine Tillion" où il y a des sommes importantes accordées par la Ville. Le Recteur ne répond pas aux besoins que l'on a évoqués pour aller vers le multi-collèges.

On ne votera pas le vœu de Mme MONTANDON, mais je suggère que l'on n'abandonne pas cette belle idée du multi-collèges Germaine Tillion et Courteline.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 141 est-il maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Il était quand même très consensuel, mais bon.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 141 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation des centres de ressources centraux.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 142 est relatif à la préservation des centres de ressources centraux.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous avons, à Paris, six centres de ressources centraux - citoyenneté, science, multimédia, goût, musique - et il y a une inquiétude sur le devenir de ces centres ressources centraux qui ont été créés, ces quinze dernières années, afin de répondre à des besoins à la fois pour créer des événements, pour accompagner l'évolution des compétences, l'évolution des besoins.

Ces centres de ressources centraux sont au service des centres de loisirs parisiens. Ils accompagnent les équipes locales dans tous leurs projets d'animation. Ils sont gérés par des animateurs et animatrices qualifiés. Ils

impulsent des dynamiques sur le terrain. Ils accueillent également sur leur site des groupes d'enfants auxquels il est proposé des activités variées. Bref, c'est une fierté parisienne et des structures ressources extrêmement importantes, notamment sur l'aménagement des rythmes éducatifs. On sait qu'ils contribuent également énormément.

Mais il y a une forte inquiétude sur leur devenir qui serait fusionné à travers une nouvelle structure nommée "pôle des enjeux éducatifs contemporains" adossé à l'école des métiers de la DASCO, et qui devrait rejoindre les formateurs de l'école des métiers de la DASCO.

Ce recentrage inquiète, et les vacataires qui travaillent dans les centres de ressources centraux, aujourd'hui, n'ont pas non plus la garantie d'être réaffectés dans les services périscolaires ou extrascolaires, et craignent une précarisation de la situation.

A travers ce vœu, je souhaite que l'on exprime à la fois notre attachement à ces centres de ressources centraux, que l'on établisse un moratoire sur leur disparition, et que l'on organise la consultation des personnels d'animation pour réfléchir vraiment à la satisfaction des besoins et ceux des enfants.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Evidemment, il n'y a pas disparition des centres de ressources, on essaie de les faire évoluer pour répondre mieux aux besoins des enfants et de leur famille.

Donc, c'est une évolution qui est en cours, une transformation et dont tout le monde tirera le meilleur.

Je prends l'exemple du centre de ressources handicap que vous évoquez dans votre vœu, qui devient la mission inclusive rattachée directement à la sous-directrice de la politique éducative. Là, il s'agit effectivement de répondre mieux aux objectifs opérationnels de la stratégie handicap développée dans le P.E.D.T.

Nous avons deux magnifiques centres de ressources, la cinémathèque Robert Lynen et le centre "Paris Lecture".

J'ai eu l'occasion, il y a 15 jours à peine, de me rendre à la cinémathèque Robert Lynen, juste avant les travaux pour lesquels la Ville de Paris va mobiliser 1,4 million d'euros.

Il s'agit d'une évolution, d'une réforme qui s'inscrit dans un projet pédagogique ambitieux pour les enfants.

Pour votre information, la quasi-totalité des agents qui ont été interrogés ont accueilli positivement le plan de travail qui leur a été présenté et qui leur est apparu très concret. Ils sont partie prenante, acteurs de cette évolution. De ce fait, j'espère vous avoir rassurée, et je vous demande conséquemment de retirer votre vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 142 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux réformes des lycées professionnels, généraux et technologiques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 143 est relatif aux réformes des lycées professionnels généraux et technologiques.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un long vœu recto et verso, donc je ne vais pas pouvoir en deux minutes tout vous détailler.

Concrètement, les réformes Blanquer sur le lycée général et technologique et sur le lycée professionnel, c'est une catastrophe parce que, sur le lycée professionnel, on sent déjà que des bacs professionnels qui de quatre ans sont passés à trois ans, on veut les faire passer à deux ans, que l'on veut réduire leur niveau et diminuer les exigences en termes de qualifications. C'est un vrai problème.

En même temps, la réforme du baccalauréat, qui est liée également à la procédure engagée de "Parcoursup", à la contre-réforme de l'université, ce n'est pas pour rien que vous avez une mobilisation lycéenne extrêmement importante qui se développe dans tous les lycées de France. C'est qu'aujourd'hui, on remet en cause le baccalauréat, on s'attaque à l'organisation du lycée en demandant des choix d'orientation le plus court possible qui vont être déterminants et enfermer les élèves dans des filières.

On remet en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire ouvrant à l'inscription de la filière de son choix et comme aussi première reconnaissance de niveau de qualifications, par exemple, en remettant en cause l'anonymat et le fait que c'est un diplôme national.

Je ne peux pas détailler plus, mon temps commence déjà à être dépassé.

Je souhaite à travers ce vœu que la Ville de Paris exprime son soutien, donc à la mobilisation lycéenne, et interpelle le Gouvernement pour exprimer cette opposition aux contre-réformes des lycées professionnels, généraux et technologiques.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Là, on est clairement dans le champ des vœux pour lesquels notre Assemblée n'a pas de compétence.

Donc, je ne voudrais pas que nous soyons amenés à nous mêler d'affaires qui ne nous concernent pas, et je ne voudrais surtout pas que les enseignants, que je respecte profondément, notamment quant à leur indépendance, prennent mal notre intervention dans un domaine qui les intéresse prioritairement.

De ce fait, ce n'est pas à nous de dire ou de définir les enseignements ou les diplômes.

Je suis d'ailleurs assez surpris que, dans votre vœu, vous manifestiez une opposition farouche à une dose de contrôle continu dans le baccalauréat. Je m'interroge sur cette réforme, je nourris des inquiétudes comme beaucoup d'élus ici présents.

Je suis surtout, je vous l'avoue, particulièrement vigilant sur les potentielles baisses d'effectifs dans le second degré, collèges comme lycées, c'est surtout cela qui m'inquiète prioritairement. Mais je ne pense pas qu'il soit utile que nous nous prononcions à ce stade.

Je ne sais pas s'il s'agit d'une contre-réforme. En tout cas, c'est une référence historique qui m'aurait sans doute amené, parce que le poids de l'histoire en ce domaine est lourd, et a fait ô combien de victimes.

Le choix du vocabulaire, s'il le fallait, me poussait encore moins à donner un avis favorable. Il est donc défavorable, mais vous pourriez utilement retirer votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est maintenu ? Oui.

Je mets alors aux voix, à main levée, le vœu n° 143 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la crèche parentale "Galipette".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 144 est relatif à la crèche parentale "Galipette".

C'est à nouveau Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai été sollicitée, juste avant nos journées de dépôt des vœux en Commission, par des représentants de la crèche parentale "Galipette", qui est située rue Botha, dans le 20e arrondissement. C'est une crèche associative qui est financée depuis de nombreuses années par la Ville de Paris et la Caisse des allocations familiales. La vocation de l'association est de gérer une crèche parentale et de pérenniser un lieu d'accueil de la petite enfance extrêmement important et apprécié.

Cette crèche est locataire d'un local commercial, dont le bailleur est "Paris Habitat". "Paris Habitat" a mis en œuvre, ces dernières années, une opération de rénovation, qui est totalement louable. Jusqu'ici, les concertations se passaient très bien avec "Paris Habitat". "Paris Habitat" avait expliqué que malgré certaines nuisances inévitables, il était tout à fait possible d'articuler les travaux et la continuité de l'activité de la crèche. La crèche ne s'était donc pas plus inquiétée que cela. Sauf qu'à l'automne 2018, il y a eu des travaux de préfiguration du chantier. Les nuisances sonores étaient telles que c'était totalement intolérable pour des enfants âgés de 6 mois à 3 ans, mais aussi pour les salariés de la structure. Sauf qu'en recontactant "Paris Habitat", ils ont découvert que celui-ci, à leur stupéfaction, leur disait : "Mise en œuvre du chantier, avec tous les désagréments qu'il y a avec. Il faut que votre structure ferme pendant un an". Or, ce n'est pas possible. C'est donc la panique au niveau de cette crèche qui, depuis une semaine, se demande ce qu'il en est.

A travers ce vœu, je sollicite que la Maire de Paris et son adjointe sollicitent "Paris Habitat", les services de la DFPE et la mairie du 20e, afin que tout soit mis en œuvre pour trouver une solution de relogement de la crèche parentale dans son quartier au plus vite, afin de garantir la pérennité de la structure et de son activité pour la prise en charge continue des enfants et sauver ses emplois. Parce que, forcément, si les enfants sont dispatchés dans les crèches, on ne pourrait pas préserver les emplois.

On interpelle la direction de "Paris Habitat" pour que le début des travaux soit reporté tant qu'il n'y a pas de solution de relogement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie de votre vœu sur la situation de la crèche parentale "Galipette", sujet extrêmement suivi par la maire du 20e et son adjointe, Karine DUCHAUCHOI, ainsi que par les équipes de la DFPE.

Vous avez indiqué, et vous avez raison, que cette opération de réhabilitation thermique, dont le calendrier est connu depuis plus d'un an, est extrêmement importante pour l'ensemble des locataires et que la crèche parentale avait envisagé dans un premier temps de s'y maintenir. Mais à la suite de la réunion du 28 novembre dernier, donc très récemment, lorsque la partie des travaux les plus intrusifs pour la crèche a été présentée, les parents ont fait connaître leur inquiétude sur le maintien de l'activité dans la crèche dès janvier, et ils craignaient un surplus de nuisances et de poussière, ce qui est tout à fait compréhensible.

C'est pourquoi nous avons mobilisé "Paris Habitat", les services de la DFPE, pour expertiser l'ensemble des options afin de trouver des solutions alternatives pour la dizaine d'enfants fréquentant la crèche et le maintien dans l'emploi des sept professionnels.

Nous sommes en train de rechercher des locaux en capacité d'accueillir la crèche temporairement. Nous identifions les structures capables de replacer les enfants et les professionnels. Vous voyez, ce sont de multiples recherches, et en parallèle nous finalisons, avec les parents et "Paris Habitat", les premiers sites concernés par cette restructuration.

L'association a confirmé son souhait de relocaliser la crèche le 29 novembre dernier, donc récemment, pour les neuf mois de travaux. Soyez assurés de notre mobilisation pour accompagner ces familles et ces professionnels.

Vous voyez donc que le sujet est extrêmement connu, que l'ensemble des alternatives sont à l'étude, que les parents sont associés.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que le vœu est maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Donc, il n'y a aucun risque qu'elle soit fermée. S'il n'y a aucun risque qu'elle soit fermée, je retire mon vœu.

Il y aura une solution trouvée et ce ne sera pas des enfants dispatchés.

Oui, mais est-ce que ce ne seront pas des enfants dispatchés et donc la suppression des emplois pendant un an ?

Mme Sandrine CHARNOZ. - Les sept professionnels maintiendront leur emploi, c'est assuré.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Est-ce que le vœu est retiré ? Oui.

Nous finissons fort bien cette journée et je vous remercie.

Demain matin, nous nous retrouvons à 9 heures pour la reprise de nos débats.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 11 décembre 2018 à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes, est reprise le mercredi 12 décembre 2018, à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil de Paris.

Hommage aux victimes de Strasbourg.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je pense que nous avons tous à l'esprit les événements meurtriers qui ont eu lieu hier soir à Strasbourg.

Nous avons évidemment des pensées particulièrement émues pour les victimes, mortes ou blessées, et évidemment pour leurs familles, pour leurs proches.

La Maire de Paris, Anne HIDALGO, a évidemment exprimé, dès hier soir, la solidarité de notre ville, en ayant à l'esprit les épreuves que nous avons subies en 2015. Je pense que nous avons aussi des pensées très solidaires à l'égard de Roland RIES, le maire de Strasbourg, à l'égard de l'équipe municipale, de tous les élus de Strasbourg et aussi, évidemment, une pensée tout aussi forte pour toutes les Strasbourgeoises et tous les Strasbourgeois. Paris est bien sûr tout particulièrement solidaire de Strasbourg.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, pour commencer cette séance, d'avoir une minute de recueillement en mémoire des victimes.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

2018 DAE 159 - Subvention (850.000 euros) et convention avec l'association "Institut d'études avancées de Paris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de continuer nos travaux. Nous sommes toujours en 6e Commission. Nous avons terminé hier les affaires scolaires et la petite enfance. Nous avons donc ce matin avec Marie-Christine LEMARDELEY à traiter des questions ayant trait à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

Alexandre VESPERINI est inscrit sur le projet de délibération DAE 159. Je lui donne la parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Tout d'abord, je tenais à vous remercier, Monsieur le Président de séance, d'avoir tenu à rendre un hommage appuyé à nos amis strasbourgeois. Nous savons à quel point la relation entre Paris et Strasbourg est une relation très particulière. Strasbourg est l'un des symboles, voire, probablement plus que d'autres villes d'ailleurs, le symbole de la souveraineté nationale depuis la Première Guerre mondiale, la deuxième D.B. De plus, nous avons vu au cours de ces dernières années à quel point Paris avait eu besoin de Strasbourg. Je tenais donc à saluer votre engagement ce matin.

Nous reprenons maintenant le cours de nos débats sur l'Institut des études avancées, l'I.E.A., fondé au début des années 2010 et berceau auprès duquel se sont penchées plusieurs fées, dont la Mairie de Paris qui a toujours soutenu cet institut. Pour être élu dans le 6e arrondissement qui, comme l'arrondissement de Mme LEMARDELEY, est très lié aux savoirs et en particulier à la recherche dans le domaine des sciences sociales - nous avons dans le 6e la Maison des sciences de l'homme -, je ne peux évidemment qu'approuver ce type d'engagement.

Cela étant dit, ce projet de délibération me contrarie un peu et je vais vous expliquer pourquoi. D'abord, de quoi s'agit-il ? La Ville de Paris, par ce projet de délibération, par cette subvention, accorde 850.000 euros à l'association "Institut d'études avancées". Pour ceux qui nous regardent, 850.000 euros est l'un des montants les plus importants que nous accordons aux associations en général et c'est un montant suffisamment important pour que nous puissions nous y pencher quelques instants.

J'avais d'ailleurs eu l'occasion d'intervenir dans le cadre de la discussion budgétaire, l'année dernière, pour insister sur la faiblesse de la documentation qui nous est apportée dans le cadre de ce projet de délibération.

Quand je dis documentation sommaire, il s'agit de 850.000 euros qui vont être accordés à une quarantaine de chercheurs. Vous nous dites 48 chercheurs pour l'année prochaine, très bien. 850.000 euros, cela fait plus de 17.000 euros par chercheur, par personne. C'est quand même un montant suffisamment important pour que nous puissions avoir un peu plus en termes de documentation budgétaire qu'une feuille recto-verso. J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler pour d'autres subventions, mais je tenais à le faire également.

Nous n'avons pas le budget de cette association, qui est annexé au projet de délibération. Je regrette que nous n'ayons pas suffisamment d'objectifs clairs sur le nombre de personnes que vous souhaitez vraiment accueillir, sur l'orientation stratégique de l'Institut des études avancées. Nous n'avons pas suffisamment d'informations claires sur les conditions d'accueil et d'hébergement de ces chercheurs. Il a fallu que j'aille sur le site Internet pour avoir davantage d'informations. Même sur le site Internet, je ne sais pas très bien les conditions dans lesquelles on accueille pour la restauration, les résidents de l'Institut des études avancées.

Premièrement, nous avons une documentation budgétaire trop faible, cela peut porter atteinte dans les années à venir à la réputation de cette structure.

Deuxième observation, c'est l'indépendance de l'Institut des études avancées qui est en jeu. Sur le site Internet, la structure mentionne le fait qu'elle souhaite rester indépendante, autonome. Avec 850.000 euros, la Ville de Paris contribue à près de 38 % des dépenses de l'Institut, dépenses qui vont s'élever en 2018 à 2,2 millions d'euros, alors qu'elles étaient de 2 millions d'euros l'année dernière.

Je me pose des questions sur l'indépendance du travail universitaire dès lors qu'une collectivité, y compris la Ville de Paris, contribue de manière aussi décisive à cette structure.

Ma troisième observation porte sur la visibilité du travail de l'I.E.A. Ce travail, j'ai eu l'occasion de voir un peu ce qui se faisait, les thèmes de travail sont très intéressants. Quand la Ville de Paris met à disposition de l'I.E.A., en plus de ces 850.000 euros, l'hôtel de Lauzun, hôtel XVIIe en plein cœur du 4e arrondissement de Paris, la moindre des choses est que les Parisiennes et Parisiens puissent davantage avoir connaissance des travaux de l'I.E.A. Il faut qu'un vrai travail soit fait sur internet, mais également dans le cadre des conférences.

Je salue le fait que les conférences que l'I.E.A. organise montent en puissance, elles sont plus nombreuses, mais il faudrait qu'elles soient beaucoup mieux connues et diffusées. Je regrette à ce titre qu'il n'y ait pas de rapport d'activité diffusé à l'endroit des conseillers de Paris. Il y en a peut-être un qui est diffusé, mais nous ne le recevons pas, c'est dommage, notamment quand je vois le montant de la subvention.

Dernière observation, observation positive, sur la qualité de travail, les thèmes de travail choisis par la direction de recherche et les jurys de l'I.E.A. Je retiens par exemple un certain nombre de travaux sur LEIBNIZ, philosophe qui dans le domaine des sciences sociales est trop peu connu par le domaine public.

Également, des travaux que j'ai remarqués sur la propriété et les propriétaires, sur la réalité sociale propriété/propriétaire, c'est un vrai sujet - je prends quelques minutes parce que j'ai parlé de Strasbourg -, un vrai thème de recherche intéressant.

Les travaux sont intéressants, les thèmes de recherche sont vraiment très pertinents. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette subvention. J'invite l'Exécutif à fournir davantage d'éléments pour que nous puissions véritablement adopter ce projet de délibération dans les années futures, sans aucune réserve. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

Je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je voulais remercier M. VESPERINI pour cette mise en valeur de l'I.E.A. On n'en parle pas assez au sein de cet hémicycle. Comme vous l'avez dit, l'I.E.A. de Paris est reconnu comme un institut d'excellence à rayonnement mondial pour les sciences humaines et sociales, des recherches y sont menées dans un cadre à la fois international et multidisciplinaire qui favorise l'émergence de nouveaux concepts.

En 2007, sous la mandature de Bertrand DELANOË, et Jean-Louis MISSIKA était adjoint à l'enseignement supérieur, nous avions l'ambition d'accueillir à Paris l'un des quatre I.E.A. français et de faire de notre ville l'une des capitales des sciences humaines et sociales.

Aujourd'hui, alors que nous célébrions il y a quelques semaines seulement les 10 ans du réseau français des instituts d'études avancées, cet objectif est atteint comme le montre la liste des nombreuses missions et réalisations menées par l'I.E.A. de Paris.

J'entends vos remarques. Je les prends au sérieux. L'I.E.A. de Paris bénéficie de financements de la Ville de Paris mais aussi d'une dizaine d'universités, de grandes écoles franciliennes, de l'Union européenne et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Par ailleurs, je vous précise que la majeure partie de la rémunération des chercheurs résidents est financée par leurs universités étrangères d'origine. Cela représente 630.000 euros de salaire net pour la cohorte actuelle.

Ainsi, depuis 2008, plus de 250 chercheurs étrangers, venus de 145 universités et travaillant dans 22 disciplines, ont été accueillis en résidence dans ce lieu prestigieux. Ces résidences ont permis 538 publications scientifiques, des articles, des ouvrages et numéros spéciaux de revues.

Les chercheurs collaborent avec des collègues d'universités franciliennes. Ils développent de nouveaux formats de diffusion de la recherche qui permettent l'accès à la connaissance au plus grand nombre, notamment en liant les sciences et les arts.

Par ailleurs, l'I.E.A. de Paris abrite des chaires d'excellence, les thématiques traitées avec les établissements universitaires parisiens sont entre autres : travail et institution, en plus des sujets mentionnés, Monsieur VESPIRINI, sciences et société, transition environnementale, intelligence artificielle, régulation financière.

Concernant l'indépendance, je veux vous rassurer, ne serait-ce que parce que les chercheurs sont rémunérés par leurs universités d'origine. Je suis bien placée pour savoir que l'on ne doit pas interférer avec la recherche du chercheur. Même si la Ville finance à hauteur de 850.000 euros les travaux de l'I.E.A., ce n'est pas une raison pour qu'elle se permette d'avoir une ingérence dans les méthodes de travail des chercheurs.

Néanmoins, l'Institut met également son expertise au service de la Ville de Paris et des Parisiens, que ce soit par la formation des cadres de l'administration, en étant un lieu de débat ouvert à tous, que par l'accompagnement des doctorants qui travaillent dans ces services avec les bourses CIFRE.

Enfin, ce lieu accueille plus de 100 manifestations scientifiques par an, organisées par les résidents ou les partenaires universitaires. Il organise des débats publics, "Nuit des débats", "Nuit des idées". Tous les événements sont ouverts au public et gratuits.

Ces événements ouverts à tous, je le reconnais, gagneraient à être plus connus. Nous nous y employons. Je prends vraiment au sérieux votre remarque. Je ne manquerai pas de faire parvenir ces informations à l'ensemble des conseillers de Paris. J'avais l'impression que c'était fait, mais visiblement ce n'est pas arrivé jusqu'à vous.

Cette action au service de la Ville a vocation à se développer avec entre autres la mise en place d'une chaire programme "Résilience et rénovation territoriale". Ce travail de recherche vise à évaluer nos politiques publiques,

notamment en matière d'urbanisme. Ce programme débutera avec les cas concrets des cours Oasis et des rues résilientes.

L'I.E.A. est un lieu d'excellence pour les sciences humaines et sociales. Un lieu ressource pour Paris, les Parisiennes et Parisiens, et un lieu de rayonnement scientifique.

L'I.E.A de Paris remplit ses objectifs. Je ne doute pas qu'il saura continuer à s'adapter à participer à répondre aux défis qui se posent à notre ville.

L'hôtel de Lauzun, bien sûr c'est un lieu prestigieux. Rien n'est trop beau pour les chercheurs, ni pour les Parisiens qui viennent assister à des conférences. C'est le lieu où Baudelaire a écrit "Les fleurs du mal". Les chercheurs méritent de travailler dans des lieux plus intéressants que des soupentes éclairées à la bougie. Merci.

Je vous encourage donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 159.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 159).

2018 DAE 160 - Subventions de fonctionnement (13.200.000 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie E.S.P.C.I. au titre de l'exercice 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 160.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En matière de recherche comme en beaucoup d'autres, il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. En la matière, aimer la recherche, c'est veiller et chérir à la liberté de recherche.

Avec ce propos, je suis bien orthogonal à l'intervention de mon collègue précédent. Cette liberté de recherche est la condition de son développement pour qui la connaît. C'est permettre sans condition à des chercheurs de chercher sur l'immunité du pétunia, la Méditerranée sous Philippe II, ou sur le bilan détaillé des réalisations expérimentales de l'émission spontanée dans le gaz d'ammoniac. Peu importe ensuite leur application, et c'est cela qui fait l'avancée des connaissances.

Cette recherche gratuite, libre, sans condition. Peu importe que les exemples que j'ai cités aient donné lieu à des thérapies géniques liées à l'A.R.N., à l'histoire des Annales ou au laser.

Au moment de leur réalisation, cette recherche n'avait d'autre finalité que l'avancée du front des connaissances.

Quel rapport avec ce projet de délibération ?

Précisément la question du financement récurrent de la recherche. Nous le savons, la tendance actuelle en matière de recherche est celle d'un financement de court terme, précaire, sur projet. Cette tendance est impulsée depuis près de 20 ans et les différents gouvernements français s'y sont attelés, particulièrement avec l'A.N.R., l'Agence nationale de recherche, mais aussi par l'Union européenne.

Ces financements précaires et à court terme ont deux conséquences. La première, c'est que les chercheurs passent aujourd'hui bien souvent plus de temps à chercher des financements qu'à se consacrer à leur cœur de métier. La deuxième est peut-être plus insidieuse et plus grave : aujourd'hui, les chercheurs orientent leurs recherches sur les thématiques susceptibles d'être financées, sacrifiant des pistes de recherche qui pourraient être fertiles au profit d'applications de court terme.

Vous le comprendrez, nous sommes donc largement favorables au financement récurrent, celui qui permet aux laboratoires de mener leurs activités dans de bonnes conditions et en toute liberté. Aussi, nous n'étions déjà pas favorables l'an passé à la baisse de la dotation de l'E.S.P.C.I. Nous avions prévenu dans cette Assemblée qu'elle allait se traduire inéluctablement par une baisse des budgets récurrents des laboratoires.

Vous m'avez répondu que cela n'allait pas se produire. Je suis désolé de constater que, malheureusement, la prédiction était bonne et que c'est bien 325.000 euros sur les 400.000 qui ont été défalqués des budgets de recherche des laboratoires. Le présent projet de délibération poursuit et acte cette baisse pour l'année prochaine. Nous n'y sommes pas favorables. Certes, l'E.S.P.C.I. a trouvé des sources non stables de financements alternatifs, sur contrat. Cependant, nous ne pouvons pas nous réjouir que le curseur se biaise ainsi du récurrent vers le précaire. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

Dans un contexte où le Gouvernement sacrifie la recherche, cette - certes petite - baisse n'est pas, pour nous, un bon signal. La recherche, comme le reste des services publics, est sacrifiée par le Gouvernement - il faut le signaler - comme en témoigne la diminution drastique du nombre de poste au C.N.R.S. Les présidents des différentes sections du C.N.R.S. ont lancé un appel conjoint dans "Le Monde" visant à tirer la sonnette d'alarme. Pour la première fois, le nombre d'emploi passe sous la barre des 300 postes par an ouverts au concours au C.N.R.S. Il arrive même à 250. Après les 200 suppressions de poste dans les universités, on le voit bien, le Gouvernement fait des économies sur la recherche.

Si, définitivement, nous avons un Gouvernement au petit pied, buté sur ces logiques austéritaires, sans ambition de long terme, sans ambition autre que celles de servir les premiers de cordée, nous faisons sur Paris bien souvent des choix inverses. Il est dommage que tout ce que nous faisons de remarquable en matière d'enseignement et de recherche soit brouillé par cette baisse.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Les mérites de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle ne sont plus à démontrer. Cette école mondialement connue a formé six prix Nobel et est l'un des fleurons de la recherche française. Le projet de délibération soumis à notre vote aujourd'hui vise à valider une subvention pour le fonctionnement de l'école et pour des investissements.

Nous voterons ce projet de délibération mais, en tant qu'écologiste, je me dois de vous alerter sur ce qui me semble être, pour employer un langage imagé, une violence faite à cette vieille et vénérable dame. Le colossal chantier de rénovation qui va vous bouleverser la constitution physique de l'institution pose problème au groupe Ecologiste à deux niveaux.

Tout d'abord, les travaux préparatoires qui viennent de débuter impliquent l'abattage d'une cinquantaine d'arbres dans la cour intérieure de l'école, dont des platanes et des acacias, pour beaucoup aussi âgés que l'institution elle-même. A l'heure où tout le monde se targue de vouloir préserver la nature en ville et où la population des grandes métropoles souffre de l'absence d'espaces verts, cela nous semble en effet problématique que de vouloir abattre de gros et beaux arbres, dont, vous le savez, la capacité de rétention du carbone est bien supérieure à celle des arbres que le nouveau chantier nous promet en échange. Comment croire que les architectes capables d'organiser un chantier aussi complexe que celui qui vient de commencer - cinq ans de travaux sur site occupé ; 176 millions d'euros investis - ne peuvent pas intégrer dans leur plan la préservation d'une cinquantaine d'arbres.

D'autre part, il nous semble impensable, compte tenu de l'importance de cette institution dans le quartier de la Montagne Sainte-Geneviève que l'avis des riverains soit ignoré. Plusieurs recours ont en effet été engagés visant à remettre en cause la façon dont le chantier va affecter ce qui constitue un patrimoine architectural central dans le quartier. Ainsi, des collectifs se sont formés et des riverains se réunissent devant le site pour protester contre la destruction de 17.000 mètres carrés de plancher de bâtiment, en particulier ce qui a été construit entre 1930 et 2013. J'ai rencontré les riverains, le 10 décembre dernier, lors de leur mobilisation.

Les travaux de rénovation de l'E.S.P.C.I. doivent avoir lieu pour améliorer les conditions de travail des chercheurs et des étudiants mais cela ne doit pas se faire au détriment de la vie des habitants du quartier et de la biodiversité.

Madame LEMARDELEY, lors de la 6e Commission, vous avez déclaré que les travaux préparatoires qui concernent l'îlot central de la cour de l'école avaient déjà commencé. Pouvez-vous donc nous dire s'il a déjà été procédé à l'abattage des arbres se trouvant dans cet ilot ? Pouvez-vous aussi, par ailleurs, nous dire si une suspension des travaux est prévue dans l'attente de l'épuisement des recours déposés en justice ? Enfin, pouvez-vous nous donner des informations plus précises sur le projet d'ouverture d'une des parties du jardin au public ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Pour vous répondre au nom de l'Exécutif, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour respecter les règles strictes concernant les conflits d'intérêts, ma collègue, Marie-Christine LEMARDELEY, présidente de l'Ecole supérieure de physique-chimie industrielle de la Ville de Paris, m'a confié ce dossier et précise qu'elle ne prendra pas part au vote.

Cette école est l'une des plus anciennes et prestigieuses de la capitale. La Ville de Paris continue à doter financièrement l'E.S.P.C.I. et à l'accompagner pour qu'elle développe de nouvelles sources de financement et rénove son patrimoine immobilier. Ainsi, la dotation de fonctionnement de l'école est stable en 2019 et s'établit à 13,20 million d'euros.

En effet, l'école dispose de ressources propres importantes qui lui permettent d'avoir un budget de fonctionnement global en progression malgré cette contribution stable de la Ville de Paris. Par ailleurs, l'école et la Ville accompagnent les chercheurs à développer de nouvelles ressources. C'est pourquoi, dès 2016, deux cellules dédiées aux contrats de recherche et aux appels à projets européens ont été créées au sein du secrétariat général de l'école.

Grâce à ces dispositifs, les laboratoires de recherche ont très fortement développé leurs recettes issues des contrats de recherche. En outre, l'E.S.P.C.I. Paris a été la première école d'ingénieurs française à participer au programme de financement européen "Cofund" qui permet de financer les projets de thèse de 30 doctorants venus du monde entier en 2018 et en 2019.

Pour résumer et pour conclure sur ce point, pour la seule année 2018, le budget de l'école est passé au gré des différentes modifications depuis le vote du B.P. de 28,8 millions d'euros à 31,2 millions d'euros, soit une augmentation de 9 %.

Nous accompagnons également l'école pour un investissement financier constant et un projet immobilier ambitieux. Je souhaite dans ce cadre rappeler que la Ville de Paris et l'E.S.P.C.I. Paris ont réalisé d'importants investissements afin d'assurer le financement de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique et l'accélérateur de recherche technologique "ultrasons biomédicaux", ainsi que l'incubateur "PC'Up".

Cet engagement se poursuit par le financement des projets de rénovation-extension du campus Vauquelin, la Ville de Paris finançant 136,8 millions d'euros sur un montant total de 176 millions d'euros. Cette transformation majeure de l'école a été conçue à partir des besoins des chercheurs et des élèves ingénieurs, passant de 29.000 mètres carrés à 34.244 mètres carrés. Le bâtiment se veut évolutif et adapté au milieu scientifique et à l'enseignement.

D'un point de vue environnemental, le projet est exigeant et ambitieux, faisant passer le nombre d'arbres de 50 à 78, tandis que les surfaces végétalisées passeront de 902 à 2.900 mètres carrés. La rénovation permettra une isolation entièrement rénovée. La toiture sera partiellement dotée de panneaux solaires - 130 mètres carrés - en autoconsommation. En outre, les eaux de pluie seront récupérées pour leur usage pour les espaces végétalisés et l'eau des sanitaires.

Bref, il s'agit d'un projet dans la droite ligne de l'ambition que porte notre majorité, à savoir un projet qui dote l'E.S.P.C.I. d'un outil de travail à la hauteur de la qualité de sa recherche et de son enseignement : ambitieux, responsable, et durable.

Il n'y a pas encore eu lieu d'abattages d'arbres. Une réunion d'information, à laquelle je vous invite, aura lieu le 18 décembre à 18 heures 30, à l'école évidemment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Afaf GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 160.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 160).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'augmentation des frais d'inscription dans les Universités.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux frais d'inscriptions pour les étudiants extra-communautaires.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à des vœux. Le vœu n° 145 est présenté par Jean-Noël AQUA. Il y a les vœux n°s 145, 146, 147 et 147 bis.

Je vous propose donc une discussion commune puisque c'est le même objet. Je donnerai successivement la parole à Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT et à Danielle SIMONNET, et il y aura une explication de vote de Jérôme GLEIZES, afin que vous ayez tous les éléments.

M. Jean-Noël AQUA, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, je me permettrai une petite impertinence pour signaler que je m'abstenais sur le vote précédent.

Je reviens à la présentation de notre vœu. Le savoir, c'est comme le luxe, plus c'est cher, meilleur c'est. C'est bien aberrant comme phrase, vous en conviendrez. Malheureusement, les macronistes ne sont pas là pour le défendre, mais c'est en substance l'argument avancé par les macronistes zélés pour justifier la hausse des frais d'inscription dans les universités.

Quiconque a une once de connaissance sur la façon dont se produit le savoir et sur la façon dont il se diffuse ne peut que constater l'ineptie de l'argument. Non, Mesdames et Messieurs les fieffés macronistes, le savoir n'est pas une marchandise, il se multiplie quand on le partage. Non, le savoir ne se mesure pas à son coût, il se mesure à son pouvoir d'émancipation et de création. Non, le savoir n'a pas à être restreint, il doit au contraire se démocratiser.

Le savoir est la condition de l'émancipation des individus, il est la condition de la formation de travailleurs à même de répondre à des sujets complexes, il est la condition de la formation de citoyens à même d'avoir prise sur la politique parce que comprenant les enjeux et autonomes dans leur pensée. Tout ceci est bien connu et bien banal. Mais voilà, au vu de la médiocrité de la politique éducative du Gouvernement, nous sommes bien obligés de revenir sur les bases.

Les jupitériens veulent donc augmenter les frais d'inscription pour les étudiants étrangers. Avec eux, la licence passerait de 107 euros à 2.770 euros et le master de 243 à 3.770, Monsieur BARGETON. Avec la réforme du lycée spécialisant très tôt les jeunes, après la suppression de milliers de postes dans les lycées, cette augmentation poursuit la même logique : réserver une éducation de qualité pour une petite élite, les premiers de cordée, et réserver une éducation au rabais pour les autres, ceux qui ne sont rien.

Alors même que le mouvement des "Gilets jaunes" révèle la misère croissante dans une France où le travail ne suffit plus pour assurer une vie digne - Monsieur BARGETON, vous êtes d'accord sur l'augmentation des frais d'inscription, visiblement -, cette nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat est injustifiée.

Cette augmentation viendrait encore plus compliquer la vie des étudiants étrangers qui trouvent bien souvent en France la seule opportunité d'accéder aux études supérieures. Elle sélectionnerait les enfants des plus riches familles étrangères et dissuaderait de nombreux cerveaux venant collaborer en France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA. Merci, tout est clair dans votre présentation.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand le président des riches déteste à ce point les pauvres qu'il ne veut même plus les voir dans les universités, nous devons nous lever pour dire notre opposition à cet apartheid social. Quand le Ministre de l'Education affirme qu'il ne veut que des étudiants riches de Chine, de Russie et d'Inde, nous devons dénoncer le racisme à peine dissimulé vis-à-vis des étudiants africains.

Non, nous ne pouvons accepter ces dérives successives qui révèlent jour après jour le vrai visage de ce Gouvernement coupé des réalités dans ce domaine comme dans les autres. Faut-il rappeler qu'en Suède, qui a mis effectivement en œuvre une telle augmentation, on a vu une diminution de 70 % des étudiants étrangers. Beau résultat.

Notre Conseil va donc s'honorer en refusant de cautionner ce projet funeste et en s'engageant, si par malheur le Gouvernement le mettait en œuvre, à ne pas l'appliquer dans les établissements qui dépendent de la Ville. C'est le sens du vœu que nous avons déposé et nous espérons que le vœu de l'Exécutif qui le reprend sera voté à l'unanimité.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Trois vœux qui dénoncent la même chose, c'est-à-dire cette augmentation prochaine des frais d'inscription des étudiants non européens dans l'enseignement supérieur. C'est une mesure discriminatoire qui révèle un racisme institutionnel inacceptable.

Ecoutez, les étudiants étrangers, pour s'inscrire en licence à l'université, devront s'acquitter de 2.770 euros de droits de scolarité au lieu de 170 euros actuellement prévus. 3.770 euros pour une inscription en diplômes de master et de doctorat, contre 243 euros et 380 euros actuellement. C'est totalement inacceptable, c'est contraire au Code de l'éducation, c'est contraire au principe même d'égalité de traitement entre usagers d'un même service public. C'est tout simplement une vision totalement scandaleuse de l'accès au savoir et à la culture et du rôle historique que devrait jouer notre République.

Etudiants étrangers, vous n'êtes donc pas les bienvenus en Macronie, sauf si vous êtes fortunés, sauf si vous êtes enfants de diplomate ou de patron du CAC 40. Alors oui, je salue tous les étudiants et étudiantes qui solidairement se mobilisent contre cette mesure totalement scandaleuse.

Non, nos enseignements supérieurs ne doivent pas être réservés aux premiers de cordée internationaux. Il faut absolument que notre Conseil de Paris adopte ces 3 vœux pour envoyer un message clair et exiger que cette mesure totalement discriminatoire soit supprimée. Il en va aussi du rôle de notre Capitale et de son rayonnement à l'international. Quel message voulons-nous donner ? Est-ce celui-là ? Je ne le souhaite pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

En réponse aux 3 vœux n°s 145, 146 et 147, l'Exécutif a déposé le vœu n° 147 bis et je vais donner la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chers collègues, merci pour ces vœux qui reprennent tous les trois l'attachement de la Ville de Paris à être une ville d'accueil, bienveillante et inclusive pour toutes celles et ceux qui décident d'y faire ou désirent y faire leurs études supérieures.

Comme vous l'avez rappelé, le Premier Ministre Edouard PHILIPPE a dévoilé lundi 19 novembre le plan du Gouvernement en matière d'attractivité universitaire intitulé "Bienvenue en France". Ce plan comprend une augmentation des frais d'inscription pour les étudiants et les étudiantes extracommunautaires, qui passent de 170 à 2.770 euros en licence et de 243 et 380 euros à 3.770 euros en master et doctorat.

Les établissements d'enseignement supérieur parisiens comptent 67.000 étudiants internationaux inscrits, dont 75 % sont des étudiants extracommunautaires. Malgré l'annonce de la mise en place de bourses, cette mesure risque en effet d'accentuer la reproduction sociale à l'université et d'avoir un impact négatif sur les étudiants, en particulier sur

celles et ceux originaires du continent africain. Ils et elles sont les plus nombreux, 45 % des étudiants internationaux étant africains, mais aussi souvent les plus fragiles sur le plan économique.

Or l'attractivité, selon moi, ne passe pas par une augmentation massive des frais d'inscription. Faire reposer le financement des études supérieures sur la solidarité familiale revient à attirer les enfants des familles les plus riches. Ces derniers jours, des alertes citoyennes s'élèvent à travers de nombreuses associations étudiantes comme l'U.N.E.F. et la F.A.G.E. Samedi 1er décembre, place du Panthéon, un rassemblement a permis à plusieurs centaines de personnes de manifester leur opposition à cette mesure. Des alertes institutionnelles également témoignent d'un large rejet de cette logique, à l'image des universités du Mans, de Montpellier, de Paris et de l'Ecole normale supérieure même, qui se prononcent en défaveur de cette mesure à travers des motions adoptées par leur conseil d'administration.

La Ville de Paris depuis 2001 s'engage sur le plan de la vie étudiante en général et de la politique d'accueil des étudiants internationaux en particulier. La Maire de Paris, Anne HIDALGO, n'oppose pas excellence universitaire et inclusion sociale. Au contraire, elle défend une double tradition d'accueil et de rayonnement scientifique et la perpétue en soutenant des dispositifs d'accueil comme "Welcome Desk" qui est une plateforme multi-partenariale à la Cité internationale universitaire de Paris et au C.R.O.U.S., dont le financement de la Ville s'élève à 118.000 euros. Cette politique s'illustre également par notre participation au financement d'associations et d'établissements organisant des cours de français langue étrangère, le F.L.E., afin de permettre aux étudiants réfugiés non francophones de reprendre leurs études, et en finançant aussi l'Association universitaire de la Francophonie, l'A.U.F.

Enfin, la Ville de Paris a soutenu dès son lancement le Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil, dit "programme P.A.U.S.E.", qui est porté par le Collège de France. La Ville a financé la rénovation de locaux en Sorbonne pour accueillir ce programme.

Ces choix de la Ville de Paris révèlent un investissement volontariste…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Si vous pouviez…

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je termine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous en êtes déjà à 3 minutes 12.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Ah pardon.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - … qui vise à être à la hauteur de son histoire d'hospitalité et d'accueil indéfectible qui a toujours participé à la vivacité de sa vie culturelle, intellectuelle et scientifique.

Pour toutes ces raisons, je vous propose un vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est d'abord à Jean-Baptiste de FROMENT, pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci.

Nous ne voterons pas ces vœux.

D'abord, sur la forme, je sais bien que la Ville de Paris et cet hémicycle se considèrent comme omni-compétents, etc. Mais enfin, ce serait tout de même bien que l'on se concentre un peu, de temps en temps, sur les sujets qui relèvent de la compétence de la Ville de Paris. Cela n'en relève pas. Il devrait y avoir des clauses d'irrecevabilité pour ce genre de discussion.

Quelques mots sur le fond. Il y a toute une série de pays plutôt démocratiques qui pratiquent cela depuis des années, qui ont vu - c'est le cas du Royaume-Uni ou du Danemark - le nombre de leurs étudiants étrangers augmenter. Les Etats-Unis, le Canada et le Royaume-Uni sont devant la France dans le classement UNESCO concernant l'accueil des étudiants étrangers. Le fait d'avoir des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires qui sont supérieurs aux étudiants communautaires se justifie par le fait qu'il n'y a pas de contribution fiscale de ces personnes au fonctionnement du système universitaire, qui n'est pas gratuit et doit être financé.

Je ne veux pas tellement me prononcer sur le fond. Je veux dire que ce sujet n'a pas à être débattu au Conseil de Paris. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais faire une explication de vote totalement à rebours de M. de FROMENT. Je pense qu'il n'a pas lu le vœu de l'Exécutif, qui est très bien, en réponse aux trois vœux. Le deuxième alinéa, c'est de porter, le cas échéant, dans les conseils d'administration des écoles d'enseignement supérieur sous tutelle municipale, la consigne de ne pas appliquer l'augmentation des frais d'inscription aux étudiants extra-communautaires.

Il faut savoir que la Ville de Paris est présente dans tous les conseils d'administration des universités parisiennes, ce qui est une bonne chose. Tout à l'heure, on a parlé de l'E.S.P.C.I. La Ville de Paris est très investie dans le soutien aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur de Paris. C'est important. Cela fait partie de la force de Paris, donc il faut soutenir cela. Ce n'est donc pas un vœu hors sol par rapport à cela.

Deuxième problème, je pense que vous ne connaissez pas la dynamique actuelle des étudiants. Nous, on fait l'inverse, c'est-à-dire que l'on augmente les frais d'inscription, notamment pour les étudiants d'Afrique de l'Ouest, alors que les Etats-Unis ou le Canada donnent des bourses pour que les étudiants d'Afrique de l'Ouest viennent chez eux. C'est cela, la réalité. On avait déjà un premier blocage avec l'obtention des visas pour les étudiants étrangers. Nous avons de moins en moins d'étudiants étrangers. Nous sommes en train de perdre notre pôle universitaire, qui était Paris. A un moment, il faut arrêter, parce que la mesure qui est proposée par le Gouvernement va encore accélérer le processus actuel du fait que les étudiants francophones vont vers les pays anglophones, et pas vers les universités françaises.

C'est pourquoi nous apportons notre soutien à ce vœu. Nous remercions aussi le vœu de l'Exécutif, qui est une très bonne réponse aux trois autres vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Est-ce que le vœu n° 145 est retiré au bénéfice du vœu n° 147 bis ? Oui.

Egalement pour le vœu n° 146 ? Oui.

Madame SIMONNET, le vœu n° 147, vous le retirez au bénéfice de l'Exécutif ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 147 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 660).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons terminé avec les dossiers concernant la 6e Commission.

Nous rentrons dans la 7e Commission. Je donne la parole à son président, Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

71 projets de délibération à l'ordre du jour de notre dernière séance. Jean-François MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Je me permets d'en rappeler quelques-uns, notamment une série de projets de délibération qui confirment le soutien de la Ville aux pratiques sportives professionnelles.

Les projets de délibération DAE 330 et le SG 59 sont relatifs aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le projet de délibération DJS 269 : Fronton et Trinquet de Paris dans le 16e arrondissement. Le projet de délibération SG

58 : subvention d'un million d'euros au Comité local d'organisation de la Coupe du monde féminine FIFA. Le projet de délibération DCPA 19 : l'opération site Tour Eiffel.

Hermano SANCHES RUIVO nous a présenté le projet de délibération DDCT 172 - DGRI sur le très beau projet de création d'un Conseil parisien des Européennes et des Européens. Sur ce projet de délibération, il y a eu des échanges avec Jean-Didier BERTHAULT qui ont clarifié les procédures et l'organisation de la construction de ce projet.

Concernant Pauline VÉRON, on avait 10 projets de délibération concernant la jeunesse et 8 concernant le budget participatif, 1 la démocratie locale et 3 la vie associative. Sur les projets de délibération DAE 328, subvention et convention avec l'association "Forum des Images", et le DJS 210, centre "Paris Anim' Les Halles Le Marais", là aussi, il y a eu un échange entre Pauline et Jacques BOUTAULT.

Concernant les projets de délibération de Patrick KLUGMAN, j'aurais mentionné le DGRI 62 : soutien à cinq associations humanitaires qui interviennent au Yémen et au Bangladesh. Le DGRI 41 : subvention et convention concernant l'association "Reporters sans frontières", soit un projet bien précis et défini en soutien aux femmes journalistes africaines. Le DGRI 60 : en soutien à l'Institut kurde de Paris.

Au niveau des vœux et des amendements, on avait un amendement et deux vœux rattachés. Cinq vœux non rattachés ont été déposés. Patrick KLUGMAN a présenté le vœu de l'Exécutif relatif au retrait de la Citoyenneté d'honneur attribuée à Aung San Suu Kyi. Il y a eu, là aussi, une discussion assez intéressante avec Pierre AURIACOMBE et Jean-Didier BERTHAULT, qui a permis à Patrick de parler des critères d'éligibilité pour obtenir la Citoyenneté d'honneur.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2018 DGRI 41 - Subvention (30.000 euros) et convention à l'association "Reporters sans frontières" pour son projet de protection et de soutien aux femmes journalistes afghanes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DGRI 41.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est une subvention que le groupe PPCI soutient sans aucune réserve, une subvention de soutien à l'action de "Reporters sans frontières" aux femmes journalistes afghanes. Je voudrais prendre quelques instants pour dire trois choses.

La première, c'est que l'on a raison de soutenir la presse féminine et les journalistes femmes en Afghanistan, sachant que depuis plusieurs décennies, la société afghane a brillé par la présence d'une presse féminine, comme nous en avons une en France depuis la Libération. Il y a l'équivalent d'un "Biba" afghan, qui marchait bien mais a été victime des événements tragiques que l'Afghanistan a pu connaître avec les talibans. C'est très bien que la Ville de Paris soutienne la presse féminine en Afghanistan à travers cette initiative.

La deuxième observation que je voudrais faire, c'est qu'il faut être aux côtés de la liberté de la presse en Afghanistan puisque c'est probablement le pays où il est le plus dangereux de pratiquer la profession de journaliste.

Je rappelle à notre Assemblée plusieurs éléments. Le premier élément, c'est que dans beaucoup d'attentats suicides commis en Afghanistan, les kamikazes se déguisent en journalistes, en reporters. Ils se mêlent au milieu des journalistes pour faire le maximum de victimes. Evidemment, les journalistes sont d'autant plus victimes de ce type d'attentat suicide. La profession de journaliste est particulièrement frappée. Un reporter de la chaîne indépendante Kaboul TV, Abdul Manan Arghand, a été assassiné parce qu'il était reporter. Il y a également le correspondant de l'A.F.P. en Afghanistan qui a été assassiné dans un attentat suicide. J'y faisais allusion il y a quelques instants.

L'Afghanistan est le pays dans lequel, en 2017 et en 2018, il a été probablement le plus difficile de pratiquer la profession de journaliste.

La dernière observation que je voudrais faire, c'est qu'il y a la combinaison du soutien aux femmes journalistes, aux droits des femmes, et du soutien à la liberté de la presse, qui est insérée dans ce projet de délibération de soutien à "R.S.F.". Cette combinaison est ce qui devait nous amener à soutenir sans réserve cet engagement, cette mobilisation, qui, d'ailleurs, pourrait même être plus importante en termes de soutien financier dans les années à venir, comme le réclamait l'organisation "R.S.F." initialement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris soutient la liberté de la presse, la parité et l'aide aux populations vivant en zone de guerre. Le présent projet de délibération a bien l'ambition de réunir ces trois axes selon notre politique de solidarité internationale. En effet, depuis sa création en 1985, l'O.N.G. "Reporters sans frontières" agit très activement en faveur de la libération de journalistes emprisonnés pour des motifs autres que le droit commun. Elle défend les journalistes persécutés pour leurs activités professionnelles ou en raison de leur appartenance nationale, raciale, ethnique, religieuse ou autre.

"Reporters sans frontières" agit également pour abolir la censure et combat les lois qui visent à restreindre la liberté de la presse. Elle agit pour améliorer la sécurité des journalistes, notamment dans les zones de conflit.

Par le présent projet de délibération, vous nous proposez, Monsieur le Maire, de soutenir les femmes journalistes très actives en Afghanistan, comme l'a bien signalé mon collègue avant moi.

L'année 2017 a, par exemple, été une année particulièrement meurtrière, avec 605 morts et près de 1.700 blessés.

Dans ce contexte d'insécurité et d'instabilité politique, c'est l'insécurité des journalistes et la liberté de la presse qui nous sont signalées dans ce projet de délibération.

En effet, selon "Reporters sans frontières", l'Afghanistan occupe la 118e place sur 180, au dernier classement mondial de la liberté de la presse, établi par "R.S.F.".

Toujours selon "R.S.F.", depuis le début de cette année 2018, 13 journalistes y ont été tués et ils sont très nombreux, ceux qui vivent en permanence sous les menaces des groupes armés, les empêchant d'exercer leur travail de journaliste.

Nous apprenons également par le document du projet de délibération que les femmes journalistes sont particulièrement vulnérables et touchées par la menace des groupes armés, notamment dans les régions où la propagande fondamentaliste est particulièrement menaçante pour les femmes.

En mars 2017, "R.S.F." a co-fondé, avec les comités locaux de protection des journalistes en Afghanistan, le Centre pour la protection des femmes journalistes afghanes. "R.S.F." est associée aux travaux de ce centre et à son développement en Afghanistan.

Le centre a pour principal objectif de plaider en faveur de l'égalité des droits des femmes journalistes, de lutter contre toutes les formes de pression, qu'elles soient sociales ou matérielles, qu'elles subissent, et de prévenir les abus sexuels.

Nous savons, par ailleurs, que les journalistes hommes et femmes en Afghanistan sont très actifs et ne reculent pas devant le danger des attentats et des violences qui sévissent dans ce pays. Le centre, pour lequel nous sommes sollicités pour le soutenir, a permis de recenser 1.741 journalistes et collaboratrices de médias, dont 764 journalistes professionnels.

Les journalistes femmes méritent pour nous de les aider, de les soutenir à travers le soutien que nous pouvons apporter à l'O.N.G. "Reporters sans frontières". Nous ne pouvons que soutenir ce projet qui est pour nous une première réponse à notre vœu adopté en novembre dernier, demandant à la Ville de Paris d'amplifier son action en matière de protection des journalistes menacés dans leur pays, pour leur travail ou leur liberté d'expression.

Nous vous remercions donc de ce projet, aussi nécessaire qu'ambitieux, pour aider les femmes journalistes afghanes à effectuer leur travail dans des conditions favorables.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à remercier nos collègues Alexandre VESPERINI et Marie ATALLAH pour avoir attiré l'attention du Conseil de Paris sur ce projet de délibération. La politique de solidarité internationale de Paris s'incarne par l'engagement de notre collectivité aux côtés de ceux et celles qui défendent ces droits au quotidien.

C'est le sens de plusieurs projets de délibération soumis à notre approbation aujourd'hui, notamment cette proposition de soutenir à hauteur de 30.000 euros l'association "Reporters sans frontières", que nous connaissons bien, pour le développement du Centre pour la protection des femmes journalistes afghanes, situé à Kaboul.

Marie l'a rappelé, l'Afghanistan occupe la 118e place sur 180 au classement mondial de la liberté de la presse, établi par "R.S.F." en 2018, et treize journalistes y ont été tués depuis le début de cette année.

Ce centre, co-fondé par "R.S.F.", mène un programme d'actions axées sur la protection des journalistes femmes, formation à leur sécurité physique, assistance psychologique, et la création d'outils pour l'indépendance du journalisme, les campagnes de sensibilisation, la charte pour l'égalité dans les médias, les formations professionnalisantes pour les femmes journalistes.

Dans un pays où les femmes journalistes sont particulièrement vulnérables, ce projet emblématique des actions que nous accompagnons avec "R.S.F." mérite évidemment tout notre soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 41).

2018 DGRI 59 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Institut de Recherche et d'Etudes sur la Méditerranée et le Moyen-Orient" - iReMMO (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous abordons le projet de délibération DGRI 59. Je donne la parole à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour rappeler le soutien particulier de notre groupe Ecologiste au projet "Maghreb-Orient des Livres", réalisé par deux associations, l'iReMMO et "Coup de soleil" à l'Hôtel de Ville, le volet "Orient des Livres" ayant été souhaité et défendu par notre groupe, dans un vœu adopté par notre Assemblée en 2016.

En effet, suite à notre vœu et après plusieurs réunions avec le cabinet de Patrick KLUGMAN, adjoint aux relations internationales, et la DGRI, la Ville de Paris a accepté, dès 2017, la proposition de l'association "iReMMO" de co-organiser avec l'association "Coup de soleil", "le Maghreb-Orient des Livres", et ce dans la continuité du "Maghreb des Livres" qui se tenait déjà depuis 2008 à l'Hôtel de Ville et avec un succès indiscutable.

Pour avoir été présente à la première édition de cet événement culturel qui a eu lieu les 2, 3, et 4 février 2018, je me réjouis de témoigner ici de la qualité du projet de l'Institut de recherche et d'étude sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, dit l'iReMMO, et de son succès auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Grâce à la participation d'une trentaine d'auteurs venus de différents pays du Moyen-Orient, d'Egypte, d'Israël, d'Irak ou de Palestine, et de bien d'autres auteurs vivant en exil à Paris ou en Europe, le public très nombreux a pu apprécier un programme très riche, décliné sur trois journées de débats thématiques avec des romanciers et des chercheurs, et de découvertes de nombreux ouvrages reflétant la richesse et la diversité des publications sur cette

région du monde, le Moyen-Orient, miné par des guerres et des conflits politiques et géopolitiques qui ne laissent pas les Parisiens indifférents.

Les débats organisés par l'iReMMO dans le cadre du "Maghreb-Orient des Livres", comme tout au long de l'année dans d'autres lieux de la Capitale, font toujours salle comble. Un événement qualifié par nos propres services d'un véritable succès populaire avec plus de 7.000 visiteurs.

Comme mentionné dans le document, l'événement "Maghreb-Orient des Livres" s'est imposé, dès la première édition 2018, comme un rendez-vous incontournable de la littérature des deux rives de la Méditerranée.

Pour toutes ces raisons, notre groupe a voulu soutenir ce projet et souhaité son financement mérité. Nous tenons ici à remercier l'Exécutif et Patrick KLUGMAN, pour l'amendement technique que nous avons proposé, pour rétablir le niveau de la subvention en faveur de l'iReMMO, au même niveau que celui de l'année dernière, à savoir 15.000 euros au lieu de 5.000 euros.

Je conclus en encourageant tous mes collègues élus de notre Assemblée à se rendre à la prochaine édition de l'événement "Maghreb-Orient des Livres", qui aura lieu à l'Hôtel de Ville les 8, 9 et 10 février 2019. Ainsi, chacune et chacun pourra apprécier par lui ou elle-même la qualité de cet événement culturel, qui répond à notre engagement de valorisation des cultures étrangères visant à renforcer la ville inclusive que nous souhaitons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Marie. Tout est dit. Vous rappelez à juste titre l'importance pour le Moyen-Orient de disposer d'un moyen de visibilité pour montrer aux Parisiens la richesse, la diversité et la qualité de la production littéraire de ces régions.

La collaboration entre l'iReMMO et la société fondatrice et organisatrice du "Maghreb des Livres" depuis 1994, l'association "Coup de soleil", a permis cette année à la première édition du "Maghreb-Orient des Livres" de se tenir à l'Hôtel de Ville de Paris, et c'est une très bonne idée.

Incontestablement, nous pouvons considérer ensemble que le succès fut au rendez-vous, et je n'ai pas de doute sur la prochaine édition.

Mes chers collègues, Charles de Gaulle, dans ses mémoires de guerre, nous expliquait qu'il volait vers l'Orient compliqué avec des idées simples. Et parce que l'Orient est de plus en plus compliqué, parce que tout autour de nous, nous en entendons de plus en plus de ces idées simples, souvent de funestes présages, la Ville de Paris fait le choix de soutenir cet événement à sa juste mesure.

C'est pour cela, en lieu et place des 5.000 euros prévus initialement, sera votée une subvention exceptionnelle de 15.000 euros, que je vous demande de voter avec l'amendement technique ci-joint, tout en vous donnant rendez-vous également au mois de février, ici, à l'Hôtel de Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hermano SANCHES RUIVO.

Juste un mot ? Pour quelle raison ? Un mot que vous avez entendu ? C'est vraiment très exceptionnel parce qu'en général, dans d'autres assemblées...

Mme Marie ATALLAH. - C'est exactement ce mot "exceptionnel" qui m'a dérangée. C'est sur la subvention exceptionnelle, alors que c'est pour la deuxième année consécutive que notre groupe demande qu'il y ait un financement stabilisé pour "iReMMO". Nous souhaitons pour ce financement qu'on n'aura pas l'année prochaine à répéter et à demander le même amendement technique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Eh bien, vous avez un an pour que l'adjectif "exceptionnel" disparaisse.

En attendant, je vous propose de mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 207 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 207 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 59 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DGRI 59).

2018 DGRI 60 - Subvention (120.000 euros) à l'Institut kurde de Paris pour son projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 60.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, nous portons une subvention de 120.000 euros à l'Institut kurde de Paris pour son projet de numérisation de sa bibliothèque et pour l'organisation de manifestations culturelles et artistiques.

C'est extrêmement important, et l'engagement de la Ville et d'un grand nombre d'élus en faveur de cette fondation Institut kurde de Paris est extrêmement nécessaire. Pour nous, il est important de faire connaître les diverses dimensions de la question des Kurdes du Proche-Orient et de diffuser la culture kurde, d'encourager les études sur la langue, la littérature, l'histoire, l'art et le patrimoine culturel.

La situation financière de l'Institut kurde n'est en plus pas simple, parce qu'il y a une baisse des financements à la fois de l'Etat français et un arrêt de l'aide du Gouvernement régional du Kurdistan d'Irak.

Cette subvention à l'Institut kurde, nous devons aussi la penser dans un contexte particulier en ce moment. Je souhaite en profiter pour dire que les Kurdes, que nous avons fréquemment salués ici comme étant les meilleurs combattants contre Daech, subissent des attaques inacceptables de la part de M. ERDOGAN, notamment les attaques contre le Rojava, avec un silence, hélas, de la France.

On est face à une dérive totalement fasciste de l'exercice du pouvoir par ERDOGAN qui également en Turquie ne cesse d'emprisonner. Vous parliez des journalistes, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici, mais ce sont aussi des dirigeants politiques. Je pense notamment à DEMIRTAS qui était candidat à la présidentielle pour le H.D.P.

Sachez qu'en ce moment une grève de la faim a été engagée par de nombreux Kurdes, notamment 10.000 prisonniers qui font la grève de la faim pour demander la libération d'Abdullah ÖCALAN en Turquie, qui est le dirigeant en prison depuis 1999 et le Nelson Mandela du peuple kurde ; il doit être vraiment considéré comme tel. De 2008 à 2015, depuis sa prison, il a initié les différents processus de paix entre la Turquie et le P.K.K. Il a mené directement des négociations avec le Gouvernement turc. Jusqu'à ce que le Gouvernement turc mette unilatéralement totalement fin au processus pour, au contraire, lancer une guerre totale à l'encontre des Kurdes.

Je souhaite que l'on ait aussi une pensée pour Leyla GÜVEN, députée, qui est détenue en prison et qui est également en grève de la faim depuis trente jours. Il faut savoir qu'en deux jours 70 femmes ont été arrêtées du fait de leur grève de la faim.

Je vous invite à passer à l'Institut kurde et à exprimer votre soutien à toutes celles et ceux qui subissent cette répression inacceptable, alors qu'au contraire un vrai processus de paix serait de reconnaître l'expérience démocratique et pluraliste extraordinaire qui se fait au Rojava, et de libérer les prisonniers kurdes pour enfin engager une vraie paix dans cette région.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je remercie Danielle SIMONNET pour avoir attiré l'attention du Conseil de Paris sur ce projet de délibération. La fondation "Institut kurde de Paris", reconnue d'utilité publique et présidée par Kendal NEZAN a pour objet entre autres de sauvegarder et de diffuser la culture kurde.

L'Institut kurde de Paris possède, nous pouvons le rappeler car c'est un motif de fierté, la plus importante bibliothèque kurde du monde occidental. Le soutien de la Ville de Paris en faveur de l'I.K.P. est extrêmement important : de 16.000 euros en 2014, il a été porté à 55.000 en 2015 et il est cette année de 120.000 euros. Signe de l'attachement de notre Ville à cette institution.

C'est pourquoi je vous propose, chers collègues, de voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hermano SANCHES RUIVO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 60).

2018 DGRI 61 - Subvention (100.000 euros) et signature de la convention avec le C40 pour leur programme "Réinventer les Villes" ("Reinventing Cities" - Seconde édition).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 61.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, voici donc une cotisation, une subvention de 100.000 euros au collectif C40 des maires des grandes villes qui a été constitué, il y a quelques années, et que préside depuis 2015 la Maire de Paris.

Evidemment, au groupe PPCI, nous voterons cet engagement financier, mais ce projet de délibération me donne l'occasion de me pencher sur les objectifs que poursuit la Ville de Paris dans le domaine de l'influence de Paris, et donc de l'influence de la France dans le domaine international.

L'action internationale de la Ville de Paris représente 6,5 millions d'euros chaque année. Je le rappelle puisque nous sommes en pleine séquence budgétaire et c'est toujours utile de le rappeler.

La Ville de Paris est engagée dans différents réseaux internationaux de villes et de métropoles. C'est le cas du C40 avec ces 100.000 euros qui sont investis cette année. C'est le cas également avec la bien connue "Association internationale des maires francophones", pour laquelle nous allons consacrer 1,6 million d'euros pour trois ans, mais 45.000 euros cette année.

Mais il y a également d'autres associations, d'autres réseaux et organisations dans lesquels la Ville de Paris est engagée. C'est notamment l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe pour 20.000 euros, l'Association internationale des maires francophones comme je viens de le rappeler, l'association "Citées Unies Europe" pour 12.407 euros en 2018, "Eurocities" pour 15.000 euros, l'"International Cities of Refuge Network" pour les réfugiés avec 2.300 euros - peut-être devrions-nous d'ailleurs nous interroger sur la faiblesse de cette subvention - et enfin C.G.L.U. Commission culture pour 8.000 euros. Je pourrais également ajouter d'autres cotisations nombreuses à différentes associations et différents réseaux, les villes de l'Unesco, etc.

Je ne remets pas du tout en cause ces subventions, ce n'est pas du tout mon propos. En revanche, je regrette, dans le cadre de la séquence budgétaire que nous avons vécue, que nous n'ayons pas eu davantage d'informations sur les véritables objectifs poursuivis par la Ville de Paris à travers toutes ces subventions et ces cotisations.

Nous n'avons pas de bleu budgétaire, comme on devrait en avoir un dans une collectivité digne de ce nom pour une métropole comme Paris. Nous avons eu un PowerPoint nous présentant l'engagement de la Ville de Paris dans le domaine de l'action internationale.

Je sais le dévouement et l'efficacité des fonctionnaires et des agents de la DGRI - je le sais d'autant mieux que mes bureaux sont justes en dessous de ceux de la DGRI - mais je trouve qu'on devrait davantage mettre en valeur l'engagement de la Ville de Paris dans ce domaine. Et j'aimerais quand même que la Ville de Paris nous explique, que l'Exécutif vienne devant nous, les Conseillers de Paris, pour nous expliquer quels sont les objectifs clairement à long terme et stratégiques de tous ces engagements financiers.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je trouve que l'action internationale est un enjeu important au sein de la Ville de Paris. L'influence, le "soft power" de la France passe aussi par l'engagement des collectivités locales au premier rang desquelles se trouve Paris, puisque Paris dispose de moyens particulièrement importants dans ce domaine.

Mais encore une fois, j'aimerais que nous puissions disposer d'une feuille de route, que nous puissions nous prononcer chaque année ou au moins à mi-mandat, tous les trois ans, sur l'utilité et les objectifs poursuivis par ces subventions.

A un moment donné, le jour où nos comptes budgétaires ne nous permettrons plus de donner autant d'argent à autant d'associations et d'organisations, je regretterais que nous ne soyons obligés dans quelques années d'utiliser un rabot et de réduire ces subventions à l'aveugle.

C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le fait de mieux documenter les subventions, de mieux documenter les appuis financiers que vous accordez à ces différents organismes qui, c'est vrai, ne sont pas toujours bien contrôlés par les différents organismes de contrôle, à commencer par la Chambre régionale des comptes.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

Je donne la parole à Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Monsieur le Maire, je vais m'attacher déjà à encore mieux expliquer, sur ce projet de délibération plus particulièrement, ce soutien à réinventer cette convention de "Reinventing Cities".

Depuis 2014, avec la première édition de "Réinventer Paris", nous avons décidé de changer les règles du jeu de la construction à Paris, à la place des ventes aux enchères de terrains publics, nous avons imposé un choix se basant sur la qualité, les communs créés par le quartier et pour Paris, et enfin l'exigence environnementale.

Faire muter et accompagner les mutations d'une industrie telle que celle de l'immobilier n'est pas une mince affaire, des décennies de monopole du béton, des entreprises qui investissent peu dans la recherche et développement, des commerces en pied d'immeuble apportant peu au quartier, etc.

C'est la raison pour laquelle nous avons enclenché une démarche novatrice à l'échelle de Paris, puis à celle de l'axe Seine "Réinventer la Seine", puis à celle de la Métropole, "Inventons la Métropole du Grand Paris", afin de bousculer les règles du jeu.

Ces appels à projets ont introduit des changements majeurs et notamment des créations systématiques de directions de l'innovation chez les promoteurs, ainsi que l'embauche de profils différents.

C'est là un premier succès d'importance.

Nous nous sommes peu à peu également rendu compte qu'il fallait agir à l'échelle internationale si nous voulions faire changer les choses plus rapidement. Là est la raison spécifique d'être de "Reinventing Cities".

L'industrie du bâtiment est l'une des plus polluantes au monde, on estime qu'elle est responsable de 25 % des émissions de CO^2 et de l'extraction de 50 % des ressources naturelles.

Comme pour la mobilité, nous devons agir à l'échelle mondiale pour créer des changements technologiques de rupture.

"Reinventing Cities" permet d'envoyer un message très fort au marché, des villes du monde entier souhaitent révolutionner les modes de construction pour qu'ils soient compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

L'écart à résorber est énorme pour atteindre ces objectifs. Pourtant, il est important que dans la lignée de l'Accord de Paris, notre ville ait un rôle de leader concernant la reconstruction écologique. "Reinventing Cities" apporte à Paris ce rôle de leader et permet d'accélérer les choses.

Nous avons intégré à cette première édition des sites majeurs : la Porte de Montreuil, l'une des plus grandes opérations d'aménagement à venir qui était bloquée depuis 15 ans, qui transformera une porte aujourd'hui peu amène en espace métropolitain de destination.

Ainsi que les passerelles au-dessus de la Seine, un site à Saint-Denis et un site à Bobigny ont également été intégrés.

Cette première édition en cours est un grand succès avec 15 villes partenaires et plus de 200 réponses. Etant donné le grand nombre de villes qui se sont montrées intéressées par la suite, nous souhaitons lancer une seconde édition avec le C40.

Le lancement d'un tel appel à projets demande des fonds dédiés, car il faut étudier les sites, étudier leur habilité, communiquer largement auprès de l'écosystème, puis analyser en détail les projets soumis.

Chaque ville partenaire doit donc accompagner financièrement le C40.

Une fois la démarche lancée, nous identifierons avec vous des sites "Reinventing Cities" pertinents à Paris, afin de permettre à nouveau d'engager des mutations urbaines.

Au-delà de nos sites et avec votre soutien "Reinventing Cities 2" permettra d'asseoir la légitimité mondiale de Paris comme leader de la construction post carbone.

Pour cela, je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hermano SANCHES-RUIVO.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 61).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au retrait de la Citoyenneté d'Honneur à Aung San Suu Kyi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux non-rattachés. Le vœu n° 148 est relatif au retrait de la Citoyenneté d'honneur à Aung San Suu Kyi.

Je donne la parole à Hermano SANCHES RUIVO, pour le présenter, puisque c'est un vœu de l'Exécutif.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Mes chers collègues, comme vous le savez, depuis maintenant trois ans, la minorité rohingya subit les pires exactions de l'armée birmane.

Cette répression terrible a provoqué le déplacement de près d'un million de personnes cherchant refuge au Bangladesh, et a engendré une des pires crises humanitaires au monde.

Alors que le dernier rapport de l'O.N.U. présenté en Conseil de sécurité du 24 octobre dernier affirme que le génocide continue, le silence d'Aung San Suu Kyi perdure.

Aung San Suu Kyi n'a non seulement pas pris position, et au contraire elle a défendu la condamnation à 7 ans de prison de 2 journalistes de Reuters pour leur enquête sur les massacres des Rohingyas.

C'est dans ce contexte que nous proposons au Conseil le retrait de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, qui lui avait été octroyée en 2004.

Ce geste symbolique fort, sans précédent dans l'histoire de la Citoyenneté d'honneur de la Ville entend, comme l'ont fait plusieurs personnalités, villes et organisations non gouvernementales internationales, contribuer à faire pression sur les autorités birmanes pour que cessent les discriminations et les persécutions dont sont victimes les Rohingyas.

Par ailleurs, en solidarité avec la minorité rohingya, il nous est proposé à ce Conseil de voter trois aides d'urgence pour soutenir l'intervention des associations "Electriciens sans frontière", "Première urgence internationale" et "Médecins du Monde " dans les camps de réfugiés rohingyas au Bangladesh.

L'ensemble de ces aides représente un montant de 120.000 euros.

Avec ces décisions, la Ville de Paris reste cohérente dans ses combats, fermement engagée pour le respect de la liberté et la dignité des êtres humains.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hermano SANCHES RUIVO.

Sur ce vœu de l'Exécutif, j'ai plusieurs demandes d'explication de vote, je donne la parole à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, lors du Conseil de Paris de mars dernier déjà, notre collègue Danielle SIMONNET avait déposé un vœu qui était identique, demandant le retrait de la citoyenneté d'honneur à Aung San Suu Kyi.

Votre adjoint Hermano SANCHES RUIVO lui avait répondu : "La Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris n'est pas un titre honorifique, elle ne vaut qu'à un instant t pour une femme ou un homme menacé, afin de lui offrir la protection de la Ville de Paris".

Ainsi, c'est à la femme menacée et militante des droits de l'homme et assignée à résidence que s'adressait le Conseil de Paris, et non à celle que nous connaissons aujourd'hui. Votre demande n'a donc pour ainsi dire plus d'objet, nous vous demandons de retirer le vœu.

Alors aujourd'hui, il me semble que les Rohingyas sont autant menacés que c'était le cas il y a 7 mois lors du dépôt de vœu de Mme SIMONNET.

Une nouvelle fois, l'Exécutif se réapproprie donc les propositions d'autres groupes ou d'autres collègues.

Notre position reste invariable par rapport à notre vote de mars dernier, nous ne prendrons pas part au vote même si nous comprenons la démarche, et nous pensons qu'il est temps de doter la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris d'un cadre intangible, qu'il s'agisse de critères d'attribution ou de déchéance.

J'ai eu l'occasion de le dire en 7e Commission, et je pense que face à une complexité géopolitique internationale qui demande une lisibilité plus importante que celle que nous pouvons avoir depuis notre petit prisme parisien, il serait sage de pouvoir surseoir à un certain nombre d'observations et de décisions à l'emporte-pièce sur des sujets aussi complexes.

Donc, je demande simplement la sagesse sur ce point et que nous puissions avoir un vrai débat sur ce qu'est la citoyenneté d'honneur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que les explications de vote ne peuvent durer qu'une minute.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour notre part, nous voterons ce vœu, pour deux raisons, avec toutefois une interrogation.

Tout d'abord, il fait peu de doutes aujourd'hui que le comportement d'Aung San Suu Kyi pose problème, notamment vis-à-vis de la minorité rohingya, et quand je dis pose problème, c'est bien au-delà.

Nous le voterons pour cette raison.

Ensuite, pour ce qui est de retirer la Citoyenneté d'honneur, nous y sommes tout à fait favorables.

A un moment, une personne peut avoir eu un comportement tout à fait honorable, notamment sur la scène internationale, et se retrouver quelques années plus tard avoir un comportement inacceptable. Comme on le fait pour la Légion d'honneur, il faut pouvoir retirer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Dernière chose, c'est une question, et je m'associerai à ce que vient de dire mon collègue Jean-Didier BERTHAULT, il faut quand même réfléchir au "process" de désignation, car je ne suis pas sûr qu'Aung San Suu Kyi ait complètement changé en quelques années. On peut s'interroger sur ce qu'elle pensait à l'époque sur cette question.

Il faut peut-être réfléchir ensemble à comment on détermine cette citoyenneté d'honneur pour éviter de se retrouver dans ce genre de situation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, nous partageons les prémisses du groupe les Républicains, c'est-à-dire que ce débat est venu plusieurs fois au Conseil de Paris, sur le retrait de la Citoyenneté d'honneur, et nous pensons qu'il faut voter ce vœu et retirer la Citoyenneté d'honneur.

En 2004, quand la citoyenneté d'honneur avait été donnée, on avait une dictature birmane qui oppressait toutes ces populations et pas uniquement cette minorité.

La difficulté que l'on a eue par la suite, c'est que depuis qu'elle est devenue députée, Aung San Suu Kyi a oublié ses autres combats.

Il faut revoir ses positions quand des personnes changent de position. Ce n'est pas la première fois que l'on voit des personnes que l'on a défendues pour leur liberté devenir ensuite des oppresseurs pour leur peuple. Malheureusement, dans de nombreuses situations, on voit ce type de changement de position.

Il faut, bien sûr, en fonction de l'actualité et en fonction des moments, prendre position et il est important que Paris soutienne ces opposants quand ils s'opposent à une dictature.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Parfois, il ne faut pas avoir raison trop tôt. Nous avions soutenu les différentes démarches des groupes qui avaient effectivement posé la question de retirer la citoyenneté d'honneur à Aung San Suu Kyi.

Cette femme a été un temps le symbole d'une résistance pacifique à un régime militaire féroce. Cette femme a passé des années de sa vie en prison, puis en résidence surveillée. Cette femme a fait l'objet d'un soutien populaire important mais elle a failli. Elle a failli en étant silencieuse quand les militaires de son pays se sont livrés à une véritable épuration ethnique au Nord du pays. Cette femme a laissé tuer et échapper des centaines de milliers de Rohingyas vers le Bengladesh qui n'a pas les moyens de les accueillir décemment et je suis contente que l'on puisse soutenir plusieurs associations.

C'est une déception immense pour toutes les combattantes et tous les combattants des droits de l'Homme du monde entier mais la décision que nous prenons, avec un peu de retard, est dans la droite ligne de celles prises par les collectivité et universités du monde entier.

C'est loin d'être une décision anodine : elle donne force et valeur à la citoyenneté d'honneur que la Ville octroie à celles et ceux qui, de par le monde, se battent pour leurs concitoyens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me réjouis de ce vœu, puisque j'avais présenté un vœu équivalent à deux reprises déjà dans cette Assemblée : en mars 2018 mais, également, en 2017. À chaque fois, il m'avait été répondu : "Non, on ne retire pas un titre de citoyenneté d'honneur. Il est donné pour un instant t. Fermeture du banc".

Je pense qu'il est préférable de savoir changer d'avis et je remercie donc l'Exécutif d'avoir changé d'avis. J'aurais aimé qu'il le reconnaisse.

Car oui, il faut retirer la citoyenneté d'honneur de Aung San Suu Kyi mais, hélas, la Ville retire cette Citoyenneté d'honneur après les décisions d'Amnesty International de retirer le prix d'Ambassadrice de conscience que l'organisation lui avait attribué en 2009 ; après les engagements du Canada, de plusieurs villes britanniques, de Glasgow, d'Edimbourgh, d'Oxford, qui ont également retiré leur titre de Citoyenneté d'honneur ; le musée de l'Holocauste de Washington qui l'a privé de son prix.

C'est finalement bien tardivement que notre Assemblée va assumer ce geste. Bien tardivement après l'épuration ethnique des Rohingyas, organisée par l'armée birmane pour laquelle non seulement, dans un premier temps, Aung San Suu Kyi a pu être silencieuse, mais elle a pu avoir des propos qui montraient bien également sa complicité.

Je voterai donc pour ce vœu.

Je vous remercie.

J'avais encore…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous n'allons pas rentrer dans les détails. Nous sommes au-dessus de cela.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe LRI, si j'ai bien compris, ne participe pas au vote. On est bien d'accord.

Le vœu est donc adopté. (2018, V. 661).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan de la participation de la Ville de Paris à "l'année croisée" France-Israël.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 149 présenté par Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avions voté au Conseil de Paris en septembre 2017 un vœu afin que, dans le cadre de l'année croisée France-Israël, la Ville de Paris s'engage à participer à cette opération nationale sur le territoire parisien.

De nombreuses manifestations croisées se sont déroulées cette année simultanément en Israël et en France de juin à novembre 2018. Ces coopérations représentent un socle solide, générateur de contacts multiples, et permettent au-delà des relations diplomatiques de faire connaître la richesse et la diversité de nos sociétés civiles sous un angle différent et ouvert.

D'ailleurs, la Ville de Paris a signé un pacte d'amitié et de coopération avec les villes de Tel-Aviv et Haïfa.

L'année 2018 marque également le 70e anniversaire de la création de l'Etat d'Israël. Notre vœu est simple : nous souhaitions connaître le bilan précis des actions menées dans ce cadre par la Ville de Paris. Je tiens à rappeler qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises dans les arrondissements et à l'initiative des maires d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Je tiens à remercier d'abord mes collègues du groupe les Républicains pour leur vœu qui me permet d'évoquer la saison France-Israël qui s'est déroulée de manière simultanée dans les deux pays entre juin et décembre. Puisque ce n'est pas encore complètement fini, comme plusieurs événements de la saison sont justement encore en cours en décembre 2018, il s'agit donc naturellement d'un bilan provisoire.

La saison France-Israël 2018, centrée sur l'innovation, la création et la jeunesse comme axes d'un dialogue tourné vers l'avenir, avait pour ambition de montrer la vitalité de la relation bilatérale dans les domaines culturels et scientifiques, de marquer une nouvelle étape dans les relations économiques et de renouveler le regard que portent les Français sur Israël et les Israéliens sur la France.

Parce que je ne souhaite pas non plus encombrer les services, je me permettrai donc de vous présenter ce bilan ici, de vive voix, et de vous proposer que le vœu soit retiré.

Mes chers collègues, comme vous le savez, les projets menés dans le cadre de cette année croisée se répartissent en deux catégories.

D'abord, des projets soutenus par la Ville de Paris sur la convention Ville de Paris-Institut français : la Ville de Paris a décidé par délibération du Conseil de Paris de février 2018 d'apporter, dans le cadre de sa convention avec l'Institut français, un soutien financier aux projets labellisés par la saison France-Israël. Des projets soutenus par la Ville ont eu lieu aussi bien dans les établissements culturels avec une capacité d'accueil importante - je pense au Carreau du Temple et au Musée d'art moderne de la Ville de Paris - comme dans des lieux avec de plus petites jauges, à l'image des bibliothèques parisiennes, du théâtre Dunois ou du théâtre Paris-Villette.

Parmi les quelque temps forts, j'aimerais citer "Second Square - Summer Time" au Carreau du Temple : une semaine israélienne autour du design, de la gastronomie, de la danse et de la musique au mois de juillet 2018 - plus de 7.000 personnes ont pu assister à cet excellent festival. L'exposition photographique de Ron AMIR au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, de septembre à décembre, prolongée jusqu'au 6 janvier 2019, est encore en cours ; son bilan n'est pas complètement encore connu mais le succès est au rendez-vous.

Enfin, "Bibliocité", festival "Lettres d'Israël" rythmé par des colloques et des rencontres littéraires avec des grandes figures de la littérature ou de jeune auteurs, des hommages et découvertes dans nos bibliothèques municipales. Mais aussi, à la Maison de la poésie, au Musée d'art et d'histoire du judaïsme, ainsi qu'à la B.N.F., parmi les lieux ici à Paris ou en Région.

Deuxième volet, les autres projets soutenus par la Ville de Paris…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je suis sincèrement désolé de vous interrompre mais ce n'est pas un projet de délibération : c'est un vœu. Vous avez normalement 2 minutes et vous êtes à 3 minutes 16.

C'est pourquoi je souhaiterais respecter…

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Juste un petit mot : la Ville de Paris qui avait également financé à hauteur de 5.000 euros le transport de la statue de Dreyfus…

L'inauguration s'est déroulée le 27 novembre en présence d'une centaine de personnes dont le Maire de Tel-Aviv Ron HULDAÏ, la Maire de Paris Anne HIDALGO et deux descendants du capitaine Dreyfus.

Je me permettrai de vous faire suivre le reste de ma réponse. Désolé d'avoir été un peu long.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je suis désolé de vous avoir interrompu mais après on me dit qu'il y a des traitements qui ne sont pas égaux.

Je me tourne vers le groupe…

Je crois que c'est Claude GOASGUEN qui indique la position du groupe sur cette demande de retrait.

M. Claude GOASGUEN. - Quelles que soient les explications achalandées de l'orateur, elles ne sont pas convaincantes.

C'est très simple : aucun engagement n'a été tenu ; aucun engagement, d'ailleurs, n'a été pris. C'est comme si cette rencontre, traditionnelle, entre la France et Israël, entre Paris et Israël, était tenue pour nulle et non avenue.

On voit bien d'ailleurs les motivations politiques. Pour être tout à fait clair, la Ville de Paris, de ce point de vue, n'a pas fait mieux que le Gouvernement qui, lui aussi, a oublié tout simplement qu'il y avait un pays qui était reconnu depuis 1948, avec lequel la France avait des relations d'amitié, puisqu'elle a participé à sa création.

Ainsi, bien entendu, nous ne retirons pas le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je vous propose de rester dans le cadre des explications de vote et, du coup, Pierre AIDENBAUM a demandé la parole, pour le groupe Socialiste et Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Je ne pensais pas prendre la parole, Monsieur le Maire, mais après les propos tenus par Claude GOASGUEN sur la position de la Ville de Paris, je voudrais lui dire qu'il n'a pas du tout suivi ce que la Ville de Paris a fait dans ce domaine, aussi bien à Paris d'ailleurs qu'à Tel-Aviv.

Je rappelle qu'il y a encore 15 jours, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, était à Tel-Aviv pour clôturer cette année France-Israël et qu'à ce moment-là la Ville de Paris a offert à la Ville de Tel-Aviv, en présence du maire de Tel-Aviv, une copie de la statue du capitaine Dreyfus.

Monsieur GOASGUEN, je sais que dans ce domaine vous faites toujours de la surenchère et de la basse politique, mais, regardez, la Maire de Paris - je voudrais terminer sur ce point - m'avait chargé de suivre l'année France-Israël pour ce qui concernait la participation de Paris. Regardez, relisez tout ce qui a été fait à Paris et tout ce que Paris à fait en Israël et vous reviendrez, si vous êtes sincère et honnête, sur ce que vous avez dit auparavant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre AIDENBAUM.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Effectivement, je pense que c'est de la surenchère et de la provocation. Pour notre part, nous voterons contre ce vœu car nous avons souhaité que la saison soit annulée après notamment l'adoption cette année en Israël d'une loi mortifère pour la paix, une loi d'apartheid, qui est la loi Etat-nation. Cette année a été particulièrement meurtrière en Palestine avec les Marches de retour… Une loi d'apartheid, je ne suis pas la seule à le dire.

Voilà, il est hors de question que nous votions ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Il n'y a pas d'autres demandes d'explication de vote des groupes ?

Danielle SIMONNET, je vous ai donné exceptionnellement la parole tout à l'heure puisque vous étiez à l'initiative ou vous aviez pris une initiative en ce sens. Comme vous le savez, il n'y a pas d'explication de vote des non-inscrits.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'explication de vote, le vœu n'étant pas retiré, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Très bien.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

2018 DDCT 172 - DGRI - Autorisation à Mme la Maire de Paris de créer un Conseil parisien des Européen-nes et approbation de son règlement intérieur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 172 - DGRI et la parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, juste quelques minutes pour saluer ce projet de délibération qui permettra d'acter la création et la mise en place du Conseil parisien des Européens prévu par le projet "Include", Initiatives nouvelles pour la Citoyenneté locale et urbaine des Européens.

Ce projet, qui a débuté en janvier 2018, propose des actions sur deux années. Cette instance consultative inédite en Europe est un outil innovant de participation citoyenne de Paris en faveur des ressortissants européens de notre Capitale. Son ambition vise donc à encourager leur inclusion et leur participation dans la vie politique et civique sur le territoire parisien.

La Ville de Paris entend promouvoir la place des villes dans la construction européenne au travers d'actions concrètes et citoyennes. L'implication civique des ressortissants européens dans leur pays d'accueil reste un défi à l'échelle européenne ; à Paris, cela concerne plus de 110.000 ressortissants citoyens de l'Union.

"Include" touche déjà plus de 2.000 citoyens parisiens par le biais d'une quarantaine d'actions menées depuis janvier. Ce sont 8 ateliers-+-citoyens, 4 interventions du bus "trait d'union" qui va à la rencontre des citoyens dans l'ensemble de Paris, 4 soirées "Décodeurs" et 24 interventions dans des événements parisiens comme la Nuit des Musées, la Nuit des Débats ou encore le festival "We Love Green".

Je tiens ici à remercier chaleureusement Hermano SANCHES RUIVO, conseiller délégué à l'Europe, ainsi que Patrick KLUGMAN et Pauline VÉRON, respectivement adjoint aux relations internationales et adjointe à la démocratie locale pour leur énergie dans leur volonté de lier les pays et la Communauté européenne.

Ce sont par exemple la Fête de l'Europe, organisée les 12 et 13 mai derniers sur le parvis de l'Hôtel de ville et, plus longuement, du 7 au 13, dans une majorité d'arrondissements. Ou encore l'organisation de la deuxième Journée de la Citoyenneté européenne, le 13 décembre, qui permettra une campagne d'informations sur tout Paris, du 10 au 16.

Ce 13 décembre au soir sera l'occasion de participer au tirage au sort des membres du Conseil parisien des Européens et de participer, à la suite de ce tirage au sort, à un rendez-vous citoyen avec Pauline VÉRON et Hermano SANCHES RUIVO sur le thème "A quoi sert l'Europe à Paris ?". Ce projet "Include" est à l'image de la diversité et de la richesse culturelle des divers pays de l'Union, sa force et son originalité premières.

Monsieur le Maire, cher Hermano, avec la création de cette instance consultative, vous mettez en place un outil encore inexistant en Europe qui témoigne de l'engagement réel au quotidien de notre Capitale, dans la coopération et l'amitié avec les ressortissants des autres pays européens. Peut-être pourriez-vous à cette occasion nous apporter des précisions sur le coût de cette instance et sur les prochaines échéances.

Je vous remercie et je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que comme l'ensemble des collègues qui vont s'exprimer sur ce projet de délibération, on ne peut que se féliciter de la création d'un Conseil parisien des Européens et j'ai fait de même la semaine dernière en Commission.

Sur le fond, il s'agit de mettre en ordre ce qui a été voté avec la délibération qui porte le projet "Include" et je trouve que donner l'opportunité à des citoyens européens inscrits sur les listes électorales à Paris de participer de façon démocratique et de proposer des projets aux Parisiens est une bonne chose sur le fond.

Maintenant, je voudrais aborder la forme, car celle-ci m'interpelle et je voudrais que les élus ici présents puissent aussi s'interroger sur notre rôle. Vous allez faire un colloque intitulé "A quoi sert l'Europe ?", mais moi, j'aurais envie de vous dire : "A quoi sert le Conseil de Paris ?" En effet, on part d'une idée qui est une bonne idée, ce Conseil parisien

des Européens. J'ai ici le "flyer" qui a déjà été diffusé avec des demandes d'inscription pour un tirage au sort avec une date limite de candidature au 15 novembre, et nous sommes le 12 décembre, et nous apprenons que le tirage au sort se fera le 13 décembre.

Cela veut dire qu'avant même que nous ayons pu parler de la charte de fonctionnement du Conseil parisien des Européens, avant même que nous ayons pu voter le projet de délibération, tout a déjà été mis en œuvre pour que ce Conseil parisien voie le jour très rapidement. Je n'y vois aucune malice, nous ne sommes qu'à 6 mois des européennes, bien évidemment, et je comprends donc l'empressement de l'Exécutif à mettre en place cette instance.

Cela dit, à un moment donné, il faut nous expliquer. Soit on est une chambre d'enregistrement et, dans ce cas, on reste au chaud chez nous, cela ne sert à rien de venir siéger pendant quatre jours de suite, soit on a vraiment un rôle, on peut participer, on peut amender les projets de délibération, on peut faire des propositions, et dans ce cas-là je demande simplement que l'on soit respecté et que l'on puisse avoir au moins en amont des informations qui nous sont diffusées les jours de Commission.

Ces procédés diminuent la portée bienveillante et généreuse de la création de ce Conseil parisien des Européens et c'est dommage. En effet, comment on peut faire, à partir d'une si belle idée et alors que l'on se réjouit de pouvoir accueillir des citoyens européens dans cette Assemblée, quelque chose aujourd'hui qui part vraiment d'un mauvais pas ? Des réflexions, je vous en ai faites, notamment sur le fait que les sessions vont se tenir deux fois par an. Deux sessions par an, vous voyez bien que ce n'est pas non plus une respiration démocratique intense.

En parallèle, vous dites que le mandat de ces conseillers qui vont siéger, ce sera un an renouvelable une fois. On peut imaginer qu'un an renouvelable une fois, si vous n'êtes pas renouvelé, cela veut dire que vous avez fait deux séances. Ce n'est pas non plus, pour l'apprentissage de nos pratiques démocratiques et d'une ville aussi complexe que Paris, une possibilité de pouvoir s'exprimer sur le fond très intense.

C'étaient tous ces apports que j'aurais souhaité pouvoir compléter dans ce projet de délibération. C'était aussi le fait de s'interroger sur le devenir des citoyens britanniques dans ce Conseil européen. J'ai compris que l'on souhaitait les associer, même en cas de Brexit. Pourquoi pas ? Mais après tout, cela nécessite aussi que l'on puisse en discuter et que l'on voie comment le fonctionnement des groupes pouvait être associé à ce Conseil des Européens.

Encore une fois, je voterai le projet de délibération et notre groupe votera le projet de délibération. Je me réjouis de la création de cette instance. Je me dis que, allez, on vous le fera arriver en fin de mandature, comme cela, à quelques semaines des élections européennes. Pourquoi pas ? Cela mettra un peu d'intérêt vis-à-vis de la création de cette instance. Mais, encore une fois, je suis très en colère sur la façon dont le projet a pu être mené et dont il arrive aujourd'hui devant notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis prévoit de réunir les Parisiennes et les Parisiens des différentes nationalités des Etats membres de l'Union européenne, pour inclure davantage les Européens dans la vie de la cité. Il serait difficile de ne pas partager une telle ambition.

La Ville de Paris propose déjà de nombreux outils en matière d'échange et de concertation, et ceux-ci sont - c'est bien naturel - ouverts à tous, quelle que soit leur nationalité, Européenne ou non, et quel que soit leur statut de résident. Faisons très attention que cette instance financée par la Commission européenne ne soit pas qu'un vernis démocratique pour se donner bonne conscience. Lors des dernières élections européennes de 2014, l'abstention a battu un nouveau record en France, avec un taux de participation de seulement 42 % des inscrits. La récente consultation du Gouvernement sur l'Europe n'a connu qu'un succès d'estime et peu d'entre vous en ont même eu connaissance.

Si nous souhaitons créer du commun, du débat, de la solidarité entre les citoyens européens, nous devons mettre à bas le dogme de la concurrence libre et non faussée qui monte les peuples les uns contre les autres au lieu de créer de la coopération.

Si nous souhaitons créer du dialogue entre les citoyens européens, peut-être aurions-nous dû collectivement nous mobiliser pour que l'Union européenne aide le peuple grec plutôt que de lui imposer des mesures draconiennes d'austérité.

Si nous souhaitons que les Parisiennes et les Parisiens s'intéressent positivement à l'Union européenne, peut-être devrions-nous avant toutes choses obtenir la révision des directives de Dublin II qui, chaque jour, compliquent le parcours d'asile des migrants parisiens.

Le projet de délibération indique par ailleurs que les 28 nationalités de l'Union européenne seront représentées. On oublie donc ici que le Royaume-Uni est sur le départ, et ce, alors même que la cacophonie la plus totale règne outre-Manche. Face à la gravité de la situation, nous devons nous interroger sur les causes profondes de ce désamour grandissant des Européens avec les institutions européennes. Augurons que ce Conseil aura aussi cette utilité.

Le projet de délibération pointe que les citoyens européens ne s'approprient pas de manière satisfaisante ces instances. Nous pensons, pour notre part, exactement l'inverse. Ce sont les institutions européennes qui ne s'approprient pas de manière suffisante les problématiques des citoyens européens.

Parce que Paris semble être la première grande ville à se doter d'un tel instrument, nous ne nous y opposerons pas, mais il convient que cela soit un lieu d'échange et de construction de projets communs, et non pas un lieu de diffusion des seules informations issues de la Commission.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui. Trois choses.

D'abord, la forme.

Comme cela a été dit précédemment… En fait, vous avez déjà tout décidé, déjà tout organisé. Les dépliants, en termes de communication, ont été dispatchés, remplis. Et une fois que tout est lancé, vous nous soumettez ce projet de délibération a posteriori au vote. C'est inacceptable. Rien que pour cette raison, cela justifierait, chers collègues, que nous ne votions pas ce projet de délibération, que nous fassions "NPPV" tellement c'est honteux.

Deuxièmement, le calendrier. Comme par hasard, à six mois des Européennes, vous allez à marche forcée pour mettre en place cette instance. Va-t-elle se réunir avant les élections européennes ? Dans quelles conditions ? Dans quel cadre le débat va-t-il se faire ? Je reprendrai l'excellente formulation de Raphaëlle PRIMET : ce ne sont pas les institutions européennes qui ne sont pas assez regardées par les citoyens européens. Ce ne sont pas les citoyens à qui l'on doit reprocher de ne pas s'en préoccuper. C'est de toute façon l'Europe qui se fait contre le peuple et sans le peuple.

Faut-il vous rappeler qu'en 2005, la majorité du peuple français s'est prononcée pour le "non" au traité constitutionnel européen et qu'en aucun cas ce "non" n'a été respecté, qu'à l'époque on dénonçait majoritairement une constitutionnalisation d'une seule politique publique au mépris de l'intérêt général, tout simplement pour servir la financiarisation de notre économie. Que se passe-t-il aujourd'hui ? Est-ce que la majorité du peuple français en 2005 n'avait pas mille fois raison ? Eh bien, si. Aujourd'hui, le coup d'Etat financier a eu lieu sur la Grèce. Il continue sur l'ensemble des pays. Regardez la normalisation de la politique macronienne. Que fait-elle ? Elle impose le même coup d'Etat financier à notre collectivité en imposant une contractualisation. Mais forcément, vous vous y soumettez, voire même vous l'anticipez, la devancez. Vous faites même mieux que ce qu'exige de vous le monarque MACRON et que ce qu'exigent de même les institutions européennes à MACRON. Voilà dans quelle logique nous sommes.

La troisième raison pour laquelle je trouve qu'il y a un problème dans ce projet de délibération : qu'est-ce qui a été fort sur la citoyenneté de résidence, en 2001, dans cette majorité municipale ? C'était quoi ? C'était la création du Conseil de la citoyenneté des résidents étrangers extra-communautaires. Pourquoi ? Parce qu'à l'époque, nous estimions que depuis le 25 mai 1998, si les résidents européens avaient enfin le droit de voter, d'éligibilité aux élections locales, il n'était pas acceptable que les ressortissants extra-européens soient toujours exclus de ce droit de vote. Nous étions nombreux à la défendre. La majorité de l'époque défendait la citoyenneté de résidence et souhaitait contribuer à la reconnaissance de la citoyenneté de résidence.

C'était pour cela qu'avec Khadija BOURKAR, ce Conseil de la citoyenneté des Parisiens extra-communautaires avait été créé. Je me souviens que j'avais été la première élue d'arrondissement à créer, dans le 20e, un conseil équivalent de la citoyenneté des habitants extra-communautaires. On avait fait une magnifique exposition "Parisiens d'ailleurs, citoyens d'ici", avec Marion POUSSIER et Lucie GEOFFROY, pour encourager la promotion et la défense du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. C'était le message que l'on portait. On ne le portait pas par discrimination, mais pour l'égalité des droits et pour rectifier une discrimination.

Or, en mettant en place un conseil exclusivement des ressortissants européens, qui, par ailleurs, ont le droit d'être inscrits sur les listes aux prochaines élections municipales de l'ensemble de vos formations, ce qui n'est pas le cas des extra-européens, que mettez-vous en place ? Vous montrez à tout le monde que, dorénavant, sur cette mandature, à la différence de 2001 - sacrée régression au niveau de la conception de l'universalité de la citoyenneté - vous êtes préoccupés uniquement par le ressortissant européen. Pourquoi ? Parce que l'Union européenne finance cette instance. Est-ce pour cette unique raison comptable qu'au final, vous en arrivez à cela ?

Alors, non, je ne suis pas du tout convaincue, hélas, que ce soit une excellente idée de procéder de la sorte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je n'ai plus d'autres inscrits.

Je donne donc la parole à M. Hermano SANCHES RUIVO, pour répondre aux intervenants.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - En cinq minutes, Monsieur le Maire.

Je vais tâcher de répondre à vos questions et noter vos suggestions, avec peut-être un peu moins de bruit. Je veux tout de même que l'on garde cette idée que, d'abord, c'est un jour historique. Il y a un Conseil parisien qui peut être institué si vous le votez en ce sens. La deuxième chose, c'est que nous avons le même constat. Nous sommes une ville internationale, capitale monde, l'une des capitales de l'Europe, et nous avons toute une série de ressortissants européens.

Nous pouvons même nous targuer d'avoir pu trouver un représentant de chacun de ces pays membres de l'Union européenne, mais ils ne sont pas assez à participer, donc il faut développer des actions.

Il y a trop de bruit, Monsieur le Maire, je n'entends pas très bien.

Si je parle, je préférerais que l'on ne parle pas en même temps que moi.

Je reviens au propos en disant que si on est d'accord sur le constat, il nous faut donc mener des actions, y compris avec l'Union européenne, et ce projet est financé par l'Union européenne.

Si nous sommes d'accord sur le constat, laissez-moi juste, et je peux le regretter, vous parler un peu du calendrier.

La mise en place d'un programme comme celui-ci, il faut déjà trouver, analyser le programme européen qui peut y correspondre, mais la mise en place dans une structure comme la nôtre, dans une ville comme la nôtre…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pouvez-vous interrompre vos discussions particulières, car c'est la deuxième fois que l'orateur a du mal à être entendu.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - L'Europe mérite cela !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Reprenez votre propos.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Président de séance.

Sur cette partie plus administrative, il faut quand même deux ans pour mettre en place tout cela. Il a fallu un an pour travailler sur le programme à présenter à l'Union européenne. C'est ce qui vous avait été présenté l'année dernière en Conseil de Paris, et les services ont beaucoup travaillé sur ce sujet.

Permettez-moi aussi de rappeler que beaucoup des informations que vous demandez étaient déjà dans cette délibération du projet "Include" et que donc, y compris le Conseil parisien des Européens y était mentionné, et qui nous obligeait aussi une fois qu'il a été voté à être mis en place.

Donc, une première année pour l'organisation, l'étude par la Commission européenne et la décision d'appuyer ce projet, puis ensuite, c'est nous, de notre côté, qui devons travailler sur les différentes actions puisque "Include" n'est pas que le Conseil parisien des Européens, là encore, le timing depuis le début de l'année est assez contraint. Je ne reviens pas sur les actions mises en place, je voudrais m'attacher spécifiquement au Conseil parisien et à la mise en place de ce Conseil parisien.

On a beaucoup travaillé pour pouvoir présenter un projet évidemment très finalisé, mais pourquoi ? Parce que, d'abord, il faut également passer par toutes les instances, notamment la DAJ, qui doit avoir le temps d'analyser l'ensemble des documents qui sont proposés.

C'est une façon d'expliquer pourquoi nous arrivons un peu plus près de la fin de l'année que du début de l'année. Je reviendrai ensuite sur la question des élections européennes de l'année prochaine.

Mais, sur ce calendrier, je voudrais surtout insister, au moment où je salue l'arrivée de Maud, sur comment nous avons travaillé sur ce point.

En fait, il y a un travail qui n'avait jamais été vraiment mené de la sorte avec un maximum de ce que je peux appeler les experts, les femmes et les hommes de terrain. Parce que le comité, le COSTA, qui a travaillé à la réflexion pour la mise en place de ce Conseil parisien des Européens, ce sont des dirigeants associatifs, ce sont les personnes de la Maison de l'Europe, c'est le "Goethe Institute" en représentation des forums des instituts culturels, ce sont des chercheurs notamment de l'I.F.R.I., ce sont les nôtres de la DDCT, ce sont des représentants d'autres villes. J'insiste là-dessus pour dire que beaucoup de travail a été fait.

Nous sommes allés voir également les ambassades, les consulats, les centres culturels. Nous avons cherché à élargir le plus possible la réflexion sur le pourquoi et le comment de ce Conseil parisien des Européens.

Je voudrais insister, Jean-Didier, sur un point qui me parait important, et je ne voudrais pas que l'on reste sur cette idée un tantinet du coup limitée.

Ce ne sont pas deux séances plénières. Il y aura deux séances plénières, mais il y a toute une série de groupes de travail qui se réuniront le reste de l'année et qui préparent ces séances plénières. En ce sens, je tenais à remercier Pauline VÉRON et Frédéric HOCQUARD, parce qu'on s'est beaucoup inspiré du Conseil parisien de la Jeunesse et du Conseil de la Nuit.

Cela veut dire que non seulement il y a des séances et les groupes de travail, la lettre de saisine qui va nous être soumise tout autant. Il y a un bilan qui sera présenté en Conseil de Paris, et puis, il y a le vœu qui pourra également être présenté au Conseil de Paris.

Sur le mandat renouvelable, vous avez raison, on aurait pu faire directement deux ans, mais on l'installe, et en plus, on est dans une réalité, notamment avec nos amis britanniques, un tantinet bancale, parce nous ne voulons pas qu'ils ne soient pas dès le départ, mais nous devrons aussi imaginer ce qu'il va se passer après la signature du Brexit.

Je ne vais pas être beaucoup plus long. J'ai été interrompu…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je suis chargé d'appliquer le Règlement du Conseil de Paris. Je vous ai laissé une minute de plus, compte tenu des interruptions. Je vous demande de terminer en 15 secondes.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Je vais conclure. On a demandé le budget : 25.000 euros entièrement payés par les fonds européens.

Le dernier point est pour Danielle. Je pense qu'il nous faut un Conseil parisien des Européens pour justement mieux travailler, arriver à des résultats pour ensuite défendre également la participation des extra-communautaires dans la vie municipale.

Cet ensemble de réalité me fait croire que le Conseil parisien des Européens est nécessaire à bien des égards. Je vous invite bien volontiers à venir assister à ses travaux. Merci de votre patience.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 172 - DGRI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 172 - DGRI).

NPPV pour Mme SIMONNET, il en est pris acte.

2018 DAE 330 - Projets relatifs à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DAE 330.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire, je vais être très court.

Nous rentrons dans une période où les projets de délibération sur les Jeux olympiques se multiplient, fort évidemment, et notamment la question de l'héritage.

La question de l'héritage est systématiquement et régulièrement une critique forte des opposants, et la Ville de Paris, à juste titre, prépare dès aujourd'hui, cette question de l'héritage, et nous en reparlerons.

Ici, il nous est proposé de subventionner trois associations, "Paris et Compagnie", "Ensemble Paris Emploi Compétence" et "Unis-Cité".

Je voudrais m'arrêter sur "Paris et Compagnie" et sur 'Unis-Cité" pour l'action qu'ils réalisent sur deux sujets qu'il me paraît très important de souligner, et je tenais à prendre la parole pour cela.

"Paris et Compagnie" va travailler sur les "start-up" et, avec celles-ci, va travailler sur le handicap. Pour tous ceux qui ont la chance de voyager à l'étranger, il est évident que la France a beaucoup de retard aujourd'hui en matière de handicap. Nous sommes un pays qui est assez frileux en la matière et de voir aujourd'hui une "start-up" comme cela qui va proposer différents recours, différentes aides aux personnes handicapées, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Deuxième focus que je voulais faire, c'est sur l'association "Unis-Cité", qui va travailler sur un sujet qui est très important pour moi : le service civique.

En effet, nombreuses sont les associations qui manquent de bénévoles, même si le bénévolat est en France très important. Il convient de développer ce service civique, c'est ce que l'association "Unis-Cité" va travailler à développer le service civique dans les associations, notamment les associations sportives.

Nous ne pouvons que nous en réjouir, et nous voterons avec plaisir ce projet et ces subventions qui nous sont proposés.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

La parole est à Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, je le rappelle régulièrement ici, c'est avec beaucoup de plaisir que j'observe l'avancement et la concrétisation du projet olympique.

Notre groupe a placé l'héritage au cœur de la candidature et de la vision que nous voulons défendre des Jeux olympiques et paralympiques au XXIe siècle.

Ce projet de délibération important matérialise, une fois de plus, la volonté de la Ville de réaliser et de tenir des engagements votés en mai 2016, dans le cadre du plan d'accompagnement à la candidature. Nous croyons fortement à l'effet de levier sur les politiques publiques que représente l'organisation du plus grand événement sportif mondial.

Les trois projets présentés dans ce projet de délibération proposent de travailler à des solutions concrètes pour relever les défis que sont l'accessibilité des personnes en situation de handicap, l'emploi et l'insertion, et enfin l'engagement citoyen.

Sur les questions d'emploi et d'insertion, nous le savons, l'organisation des grands événements sportifs internationaux à travers le monde est souvent entachée de scandales liés aux chantiers de construction titanesques dans des délais impartis courts, avec des travailleurs détachés, sous-payés, exploités, quand ce n'est pas même de la réduction à l'esclavage dans certains pays. Je m'arrêterai là.

Les chantiers des ouvrages olympiques se doivent d'être exemplaires. Exemplaires en termes de conditions de travail, bien sûr, mais exemplaires en termes d'insertion également. Les deux plus gros chantiers olympiques se trouvent sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, département d'Ile-de-France, dans lequel le taux de chômage des jeunes est le plus élevé. Notre responsabilité est d'assurer que les multiples offres d'emploi générées par ces chantiers rencontrent ces demandeurs d'emploi.

Je rappelle la signature historique de la Charte sociale Paris 2024, le 23 mars 2017, par les cinq principales organisations syndicales françaises. Cette charte, que nous appelions de nos vœux, nous devons nous assurer de son effectivité et j'ai toute confiance en l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences" pour nous accompagner.

Cette charte sociale n'est pas anodine, elle est bel et bien indispensable. Je voudrais citer ici les raisons pratiques d'ELIOR, partenaire de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, qui, si elles ne sont pas illégales, sont d'une indécence et d'un mépris inouï.

L'engagement citoyen est également un enjeu primordial. Pour que les Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 soient réussis, ils doivent profiter à toutes et tous. Nous pensons que le meilleur moyen d'impliquer le plus grand nombre est de leur donner les moyens de s'approprier l'événement.

Le sport aujourd'hui est maltraité par le Gouvernement. Le budget alloué au sport a été une nouvelle fois sacrifié et la suppression des contrats aidés continue de précariser nos clubs et associations sportives. A cet égard, le projet d'"Unis-Cité", de favoriser le recours au dispositif de service civique dans le tissu associatif sportif parisien, nous paraît intéressant en ce qu'il présente le double avantage de proposer un moyen d'implication et une solution pour pallier le manque créé par la suppression des contrats aidés.

Enfin, l'agence propose deux projets : l'un autour de l'innovation et un second autour du handicap. L'espace public, les équipements publics, l'entreprise, ce sont autant de lieux dans lesquels il est impératif de garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

L'accessibilité est un défi majeur de notre Ville. Je me souviens d'une discussion avec un athlète français remarquable, que vous connaissez certainement, Ryadh SALLEM, participant aux Jeux paralympiques, et qui me disait : "Les Jeux olympiques et paralympiques changent les villes. Après les Jeux paralympiques de Pékin, on voyait enfin des personnes en situation de handicap dans l'espace public. Après ceux de Londres, c'est l'accessibilité des transports en commun qui a été significativement améliorée".

Bien entendu, nous voterons ce projet de délibération qui amorce en partie la construction de l'héritage de Paris 2024. Au-delà des actions en faveur de l'innovation, du handicap, de l'insertion, de l'emploi et de l'engagement citoyen, nous devons également lancer la construction de l'héritage sportif, culturel et éducatif. Vous pouvez compter sur mon groupe et sa force de proposition en la matière.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI.

La parole est à Laurence GOLDGRAB.

À vous, Madame la Présidente.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, comme mon prédécesseur qui a pris la parole, les élus du groupe RG-CI se sont toujours montrés favorables à la candidature et à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, pour des jeux populaires, des jeux utiles, des jeux durables.

Nous savons que nous pouvons compter sur l'action de notre collègue Jean-François MARTINS pour des jeux populaires qui mobilisent des citoyens de tous âges et permettent la diffusion de valeurs olympiques auxquelles nous sommes tant attachés.

Pour des jeux durables, je le sais, les Jeux olympiques nous divisent au sein de cet hémicycle. Pourtant, ce projet de délibération devrait contribuer à convaincre que ces Jeux sont aussi une chance pour le territoire. Fini les Jeux olympiques qui durent deux semaines et laissent derrière eux des équipements fantômes, comme ce fut encore le cas, il n'y a pas si longtemps, en Russie.

Nous construisons à Paris une grande fête populaire qui laissera un héritage solidaire et utile pour le territoire de la Métropole. Mais en amont, nous nous assurons également que l'organisation et la préparation des Jeux soient, elles aussi, bénéfiques pour le dynamisme du territoire et tous les acteurs du monde sportif.

L'organisation des Jeux peut notamment être l'occasion de renforcer la pratique du sport au quotidien à Paris. Nous le savons, les clubs de sport subissent très durement la fin des emplois aidés. Cette fin programmée remet en question la pérennité des clubs, mais il n'est pas ici question de refaire le débat et nous aurons d'autres occasions.

Le projet de délibération, qui nous est proposé, prévoit via une convention la mise en place d'un dispositif avec l'association "Unis-Cité" d'aide au recrutement des services civiques ; c'est un coup de pouce dont nous ne saurions nous passer. C'est une excellente mesure pour soutenir le tissu associatif, sportif, vecteur de cohésion sociale, de bien-être, de bonne santé et de fierté.

Autre convention qui a particulièrement retenu mon attention, c'est celle qui concerne l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences". La critique a plusieurs fois était faite par certains élus que l'organisation et la préparation des Jeux seraient réservées aux multinationales. Eh bien, cette association vient justement nous proposer d'être facilitateur, afin d'aider à soutenir l'emploi local lors de l'organisation de ce grand événement. Elle pourra notamment aider les P.M.E. à répondre aux différents appels d'offres. Des procédures complexes qui nécessitent parfois une certaine technicité, dont ne disposent pas toujours les petites et moyennes entreprises.

Alors voici comment nous préparons des Jeux bénéfiques au tissu économique local. Voici comment nous préparons des Jeux qui assurent la création de richesse et d'emplois locaux. Voici comment nous construisons des Jeux en collaboration avec la société civile et qui lui sont favorables.

Ce projet de délibération est un témoignage supplémentaire de l'utilité des Jeux olympiques et paralympiques pour Paris. Il remplit les engagements pris lors de la candidature de Paris et vous pouvez compter sur notre soutien.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurence GOLDGRAB.

Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les orateurs.

Je regrette qu'il n'y ait pas plus les orateurs habituels thuriféraires des Jeux olympiques et paralympiques ! Car quand il s'agit de bonnes nouvelles pour les Parisiens grâce aux Jeux, je les entends beaucoup moins et je les regrette.

Monsieur BOUTAULT, par exemple, j'aurais été ravi que vous puissiez souligner avec nous le fait que des paroles nous passions désormais aux actes en matière d'héritage olympique et paralympique, comme l'ont très bien souligné MM. AURIACOMBE et TINTI, et Mme GOLDGRAB. Parce que précisément nous avons fait campagne, nous avons candidaté à ces Jeux olympiques et paralympiques pour changer la vie des Parisiennes et des Parisiens. Sans attendre le programme d'héritage complet que la Ville mettra en œuvre dans les six prochaines années, nous avons souhaité répondre à des initiatives imminentes et ne pas attendre pour faire avancer des sujets majeurs.

Le premier de ces sujets est l'accessibilité universelle, où l'accueil des Jeux paralympiques doit changer notre regard sur le handicap mais aussi changer concrètement la ville.

C'est pourquoi nous avons demandé à "Paris & Co", notre agence de développement et d'innovation, de travailler sur un programme complet, avec mon collègue Nicolas NORDMAN, pour mobiliser les "start-up" pour que dans tous les secteurs, celui du sport mais aussi celui des mobilités, des bâtiments et de la santé, nous profitions des cinq prochaines années pour faire émerger des solutions innovantes qui rendent la ville plus accessible, mais aussi qui rendent l'entreprenariat dans le secteur de l'innovation plus ouvert aux personnes en situation de handicap.

Le deuxième sujet clé est celui d'avancer sur des grands événements sportifs plus opérants, plus sociaux, plus inclusifs et plus innovants. De ce point de vue, on a un destin lié avec notre ville sœur de Tokyo, puisqu'ils accueillent à la fois les Championnats du monde de handball féminin en 2019 quand nous accueillons ce weekend, vous l'aurez tous noté, les demi-finales et les finales du Championnat d'Europe de handball féminin à l'AccorHotels Arena. Ils accueillent en 2020 les Jeux olympiques d'été que nous accueillerons quatre ans plus tard. Ils accueillent la Coupe du monde de rugby en 2019 que nous accueillerons en 2023. Et ils accueilleront en 2024, en plus des Jeux olympiques, le

Championnat du monde de badminton que nous recevrons en 2025 dans l'Arena qui sera construite, preuve qu'elle est déjà attractive alors qu'elle n'est pas encore sortie de terre. Nous déléguons donc 29.000 euros à "Paris & Co", précisément pour un échange sur l'innovation avec notre ville sœur de Tokyo.

Deux sujets majeurs enfin.

Le premier, M. TINTI l'a souligné et c'est important, le 23 mars dernier est une date à marquer d'une pierre blanche : jamais, jamais, jamais dans l'histoire des Jeux olympiques, une candidature et a fortiori un comité d'organisation n'avaient obtenu un accord unanime des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, afin d'intégrer dans l'ensemble des marchés publics, celui du comité d'organisation comme celui de l'établissement public de construction des infrastructures, une charte sociale qui impose 10 % des heures travaillées pour les Jeux olympiques à destination des publics les plus éloignés de l'emploi : chômeurs de longue durée, jeunes de moins de 25 ans, exclus, précaires, et apprentis. C'est une première unique au monde dans l'histoire de l'olympisme. Nous devrions tous en être très fiers. Bernard THIBAULT l'a rappelé lui-même lors du dernier Conseil d'administration de la "Solideo".

Traiter M. THIBAUT de vendu, vous êtes indigne, Monsieur BOUTAULT, indigne !

Je laisserai ces propos et j'écrirai personnellement à M. THIBAUT, les propos que le groupe Ecologiste de Paris tient à destination d'un grand leader syndical des deux dernières décennies. Je le notifierai très bien, qu'il sache la position des écologistes à destination de la C.G.T. et de la Confédération internationale des syndicats.

Une fois les chartes signées, il faut les mettre en œuvre. Comment les mettre en œuvre ?

En accompagnant les entreprises et les missions locales, les acteurs de l'emploi, pour précisément trouver ces acteurs éloignés de l'emploi, en grande difficulté, pour leur proposer ces métiers, pour faire la cartographie des emplois, et travailler avec Pôle Emploi sur les formations qualifiantes à faire dès maintenant, pour que les emplois soient accessibles à ces publics d'ici les Jeux olympiques. C'est un sujet majeur sur lequel nous mettons 65.000 euros sans attendre.

Dernier sujet : l'engagement civique. Nous souhaitons que les Jeux olympiques et paralympiques rendent Paris plus civique encore qu'elle ne l'est. Ma voisine Pauline VÉRON s'y emploie quotidiennement, mais utilisons les Jeux olympiques pour aller encore plus loin, y compris dans le secteur du sport, pour que nous renouvelions les instances dirigeantes pour que les jeunes s'impliquent dans la gouvernance et la vie de clubs.

C'est pourquoi "Unis-Cité" nous a proposé de travailler sur un programme pionnier afin de proposer à des jeunes d'être en service civique dans les clubs, de développer des missions d'intérêt général au service du développement du sport, mais aussi de la lutte contre les inégalités grâce au sport.

Ce sont ces quatre premières actions qui en appelleront d'autres. Dès la prochaine commission des élus nous iront plus loin en présentant les premiers axes du plan d'héritage, et au premier trimestre 2019 nous présenterons globalement les 6 ans à venir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 330.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 330).

2018 DFA 58 - Signature d'un avenant à la délégation de service public portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel du 1er novembre 2017.

2018 DCPA 19 - Opération Site Tour Eiffel (7e, 15e, 16e). - Contexte, ambitions du projet, modalités de realization. - Délégation de maîtrise d'ouvrage. - Dépôt des autorisations administratives.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DFA 58 et DCPA 19, et les amendements techniques n°s 150 et 211. Débats groupés concernant la Tour Eiffel.

Je donne la parole à Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Chers collègues, il y a près de deux ans, en janvier 2017, j'intervenais au sein de ce Conseil dans le débat sur les futurs travaux de modernisation de la Tour Eiffel, pour rappeler le vœu que je formule depuis de nombreuses années, à savoir qu'une vaste réflexion soit lancée sur l'ensemble de l'axe Trocadéro - Tour Eiffel - Champ-de-Mars - Ecole militaire.

Cette réflexion avait lieu au sein des services, puisqu'il existe dans les services des plans depuis la période TIBERI.

S'il y a une chose dont je peux me réjouir aujourd'hui, c'est que cette volonté a été prise en compte. Vous avez mis en place mi-2017, avec les services de l'État, un travail sur l'ensemble du site afin non seulement de donner une cohérence aux actions menées sur cet espace exceptionnel, mais aussi de fournir un plan guide pour une évolution du site à horizon 2050.

Cette étude part notamment du constat d'un épuisement du site, du fait de sa surfréquentation, mais aussi d'un manque de cohérence entre ses différentes composantes, du fait des aménagements successifs.

En parallèle à ces études, la Ville nous propose, par ce projet de délibération, d'étendre le périmètre concerné par le projet de modernisation de l'accueil de la Tour Eiffel, et de confier sa gestion à la SemPariSeine, plutôt qu'à la S.E.T.E., on aurait été très largement capable, dont le périmètre circoncis aux abords immédiats de la Tour est trop limité.

Ce projet concernera donc un espace beaucoup plus vaste de 50 hectares, qui ira du Trocadéro à l'Ecole Militaire et du pont d'Iéna au pont Bir-Hakeim.

Si ce projet de délibération décrit par le menu les ambitions de ce projet et l'esprit qui doit l'habiter, il ne rentre aucunement dans le détail concret des aménagements qui pourraient être envisagés.

Je souhaiterais donc vous faire part de quelques remarques très concrètes sur les évolutions de ce site.

Tout d'abord, je souhaiterais que puisse être envisagée l'installation d'un dispositif permettant de clôturer le Champ-de-Mars. Je suis souvent intervenu dans la presse, pas tellement au Conseil de Paris, pour demander que l'on ferme le Champ-de-Mars, comme on ferme le jardin du Luxembourg, comme on ferme le parc Monceau.

L'étude sur le plan guide Champ-de-Mars est à ce titre particulièrement éloquente puisqu'elle évoque clairement une forte dégradation des sols du fait du passage des piétons et des véhicules, ou encore un épuisement des espaces par le nombre et la fréquence des événements sur le site.

Il est indispensable de mettre en place… M. SANCHES RUIVO qui demandait qu'on l'écoute, je vois qu'il n'écoute pas du tout. Merci, Monsieur SANCHES RUIVO.

Il est indispensable de mettre en place des moyens de préservation du Champ-de-Mars, notamment la nuit. Non seulement pour qu'il retrouve de sa superbe, mais aussi pour garantir la tranquillité des riverains, et la fermeture du Champ-de-Mars n'est pas quelque chose de très compliqué.

Ce dispositif devra bien sûr être imaginé de manière à ne pas nuire aux perspectives visuelles qui font la beauté de ce site. On pourrait très bien imaginer une fermeture à 1 heure du matin, quand les lumières de la Tour Eiffel s'éteignent, et une réouverture vers 6 heures.

J'aimerais revenir quelques instants sur la cohabitation aux abords de la Tour Eiffel des différents modes de déplacement. Si le développement des circulations douces impose qu'une place plus grande leur soit dévolue sur l'espace public, je me permets de vous mettre en garde contre une nouvelle fermeture drastique et non préparée d'axes de circulation majeurs, notamment le pont devant la Tour Eiffel. Celle-ci aurait pour effet de congestionner un peu plus le 7e arrondissement, qui paye déjà un lourd tribut en termes de pollution à la fermeture non concertée des

voies sur berges. J'en suis un exemple aujourd'hui, car le nombre de bronchites, de trachéites et de bronchiolites font la fortune des pharmaciens du 7e arrondissement.

Il pourrait être opportun d'étudier tous les axes envisageables, y compris les quais bas rive gauche pour envisager de diriger des flux. S'il n'est pas question d'y remettre des voitures, pourquoi ne pas envisager d'y installer une piste cyclable qui permettrait aux cyclistes de traverser le site en limitant les conflits aux abords même de la Tour Eiffel, qui sont particulièrement chargés.

J'attire l'attention sur le fait que les vélos provoquent une inquiétude sur les quais rive gauche, ils ne sont pas régulés. Peut-être qu'une piste cyclable permettrait de réguler.

Pour terminer, je vois l'adjoint qui est le roi des vélos, qui rit, qui se moque de cette idée. Allez-y, vous verrez un peu l'angoisse qu'il y a quand les vélos arrivent à toute vitesse sur le quai rive gauche, Monsieur.

Pour terminer, j'aimerais avoir des précisions sur l'articulation précise du plan guide Champ-de-Mars et du projet de modernisation de l'accueil de la Tour Eiffel.

En effet, ces deux démarches convergent vers des objectifs communs, tout en ayant deux échelles temporelles très différentes.

La première établit une vision à 2050, c'est loin, et la seconde prévoit de faire des travaux pour 2024. Je souhaiterais donc avoir des précisions sur la cohérence de ces 2 projets, et sur la façon dont ils seront menés de front.

Je vous en remercie.

(Mme Célia BLAUEL, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - J'ai un petit problème de méthode. L'ordre du jour portait deux projets de délibération avec deux inscriptions différentes. J'ai préparé deux interventions. Je vais essayer de les résumer. Je me permettrai peut-être de dépasser les 5 minutes.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Vous êtes inscrit sur les deux projets de délibération, donc il n'y a pas de problème.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - En tant que président de la Société d'exploitation de la Tour, je ne participerai pas au vote sur ce premier projet de délibération, qui est ce que l'on appelle une convention réglementée.

Sur le fond, la Ville, vous le savez, a confié l'an dernier à la S.E.T.E., la gestion de la Tour pour 15 ans. Ce contrat de D.S.P. prévoyait entre autres un programme de travaux de 300 millions, divisé en deux parties très différentes. D'une part, 200 millions de travaux de réfection courante comme la Tour en a l'habitude, et dont le montant annuel est rigoureusement égal à celui de la période précédente. D'autre part, une centaine de millions consacrés à la clôture de sécurité et à la réalisation d'un centre d'accueil.

Depuis lors, la Ville a souhaité insérer ce centre d'accueil dans un ensemble plus vaste, qui dépasse les limites de notre concession. Pour coordonner le chantier dans la concession et le chantier hors concession, la Ville entend assumer seule la maîtrise d'ouvrage de tout le chantier.

Elle va déléguer cette tâche à la société SemPariSeine, spécialisée dans les opérations d'aménagement complexe. Ce transfert de responsabilité du chantier est logique et ne nous pose aucun problème.

Je n'entrerai pas dans le détail de ses conséquences juridiques. Je vous renvoie au projet de délibération lui-même : des transferts de crédits, un raccourcissement de deux ans de la concession, et une modification de la redevance.

En revanche, je saisis l'occasion qui m'est rarement donnée, pour évoquer les grands changements intervenus ou en cours à la Tour. Le premier, le plus visible, est l'achèvement de la clôture de sécurité que la Maire de Paris inaugurera prochainement.

Vous savez que nous attachons tous, la Municipalité et la S.E.T.E., une importance capitale à la sécurité des visiteurs, des personnels, et des riverains de la tour. Le danger terroriste nous a conduits à la construction de cette

structure de verre qui allie solidité et esthétique. Cette protection contre le terrorisme a d'ailleurs été conçue et réalisée en étroite coopération avec la Préfecture de police que je remercie pour son aide précieuse dans tous les domaines qui concernent la sécurité de la Tour, ce que nous avons encore vérifié samedi dernier.

Deuxième changement par ordre d'importance : le bond en avant des réservations par Internet. Jusque-là, elles ne dépassaient pas 20 % de nos visiteurs ; elles sont de 50 % depuis juillet dernier et passeront à 65 % au printemps prochain, puis à 80 % lors d'une étape ultérieure. Cette innovation constitue un progrès considérable pour le visiteur parce qu'elle lui permet de mieux préparer sa visite - c'est une lapalissade - et parce qu'elle a eu pour effet de diminuer la durée des files d'attente.

Troisième changement et non le moindre : sous l'impulsion du nouveau directeur général de la Tour, Patrick BRANCO RUIVO, le climat social de la Tour est sensiblement amélioré. C'est un progrès important à la fois pour les personnels et pour la Ville de Paris.

Au titre des travaux, deux chantiers importants vont démarrer : la campagne de peinture qui n'avait pas eu lieu depuis 10 ans et le remplacement de l'ascenseur Nord. Je rappelle que la disponibilité de nos ascenseurs est la variable centrale de la gestion de nos visites.

Enfin, je clos cette énumération par le renouvellement de nos concessions. Nous avons concédé notre activité de restauration cet été après un processus de sélection extrêmement rigoureux. Vous savez d'ailleurs que la justice, saisie par un concurrent évincé, a reconnu la parfaite régularité de ce marché. Nous attendons donc une amélioration très sensible de la qualité de la restauration sur la Tour. C'est une opération similaire que nous conduisons en ce moment, dans les mêmes conditions de sérieux, pour nos boutiques et nous en attendons les mêmes effets.

On peut donc dire que la Tour répond aujourd'hui à toutes les commandes que la Ville lui a passées dans son contrat de délégation et j'en viens au centre d'accueil.

Le centre d'accueil, ou plutôt l'inexistence du centre d'accueil, est la principale lacune de la Tour Eiffel. Elle ne dispose pas de ce dont disposent la plupart des grands monuments ou grands musées du monde, c'est-à-dire un endroit où les visiteurs sont accueillis dans des espaces vastes et pratiques où se trouvent des caisses, des comptoirs de renseignements, des vestiaires, des sanitaires… Pour s'en tenir à des exemples proches, vous n'avez qu'à songer à la pyramide du Louvre ou au nouveau centre d'accueil de Versailles. A la Tour Eiffel, rien de tout cela. Les visiteurs - 7 millions par an, je le rappelle - attendent en plein-air, quelle que soit la météorologie. Ils reçoivent certes des renseignements de notre part mais dans des conditions qui ne sont confortables ni pour eux, ni pour les personnels de la Tour. Il n'y a pas de vestiaires ; les sanitaires sont exigus, malcommodes. Je pourrais continuer mon énumération.

Les projets de centre d'accueil se sont succédés depuis 20 ans mais sans jamais déboucher. La nécessité de creuser, pour respecter le site du Champ-de-Mars, a constitué un frein évident ; le manque de volonté politique, un autre. Je ne m'exonère en rien de cette carence puisque je n'ai, moi-même, dans mes précédentes fonctions, pas particulièrement travaillé à combler cette lacune, malgré l'amicale pression de Jean-Bernard BROS, alors président de la S.E.T.E.

Le projet actuellement envisagé dépasse les limites de notre concession pour englober les jardins du Trocadéro et le Champ-de-Mars. Je ne m'exprimerai évidemment que sur la partie incluse dans le domaine de la Tour. Cependant, il est encore trop tôt pour exprimer une opinion définitive car les esquisses dont nous disposons sont, il faut en convenir, très floues.

J'ai participé avec le directeur général de la Tour au premier jury qui a entendu les quatre équipes concurrentes. Sans violer, bien entendu, le moins du monde le secret des délibérations, je dirai que, pour l'heure, les fonctions essentielles que doit remplir le centre d'accueil d'un des monuments les plus connus du monde ne sont encore intégrées par aucun de ces concurrents. Nous avons remis à plusieurs reprises à la Municipalité la liste de nos besoins en termes de superficie et de fonctionnalité. Je sais que ces desiderata viennent d'être transmis aux équipes concurrentes. Nous espérons que ces soucis extrêmement concrets, très pratiques, et tournés vers le bien-être des visiteurs seront pris en compte. C'est ce que nous dira le deuxième jury.

Je vais, rassurez-vous, Madame la Maire, terminer mon propos en faisant remarquer que, dans le panorama de la Tour Eiffel, ou plutôt de sa gestion, la plupart des chantiers avancent très correctement pour le bien-être de tous. Nous avons simplement, encore aujourd'hui, une légère incertitude sur ce que sera le résultat de la consultation en termes de centre d'accueil.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Emmanuelle DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, je fais cette intervention, et Mme DATI regrette de ne pouvoir être là, puisqu'elle est en session à Strasbourg, sur un dossier qui nous tient à cœur, notamment en tant qu'élus du 7e.

Mes chers collègues, le lancement de cet appel à projets, il y a un an, a été bien accueilli dans le 7e arrondissement. Il fait suite à une longue mobilisation en faveur de la restauration du prestige du site du Champ-de-Mars-Tour-Eiffel qu'une politique événementielle non-contrôlée sans contrepartie a transformé en champ de foire. Les 40 millions d'euros engagés dans ce projet doivent permettre aux promoteurs et architectes engagés dans cette compétition de restaurer une réelle perspective, de mettre en place davantage de services et d'améliorer l'accueil et la gestion des flux qui ne sont pas à la hauteur actuellement.

Aujourd'hui, l'encadrement des files de visiteurs est une réalité quotidienne qu'essaie de résoudre avec peu de moyens la mairie du 7e. Des avancées ont été obtenues avec la S.E.T.E. et nous souhaitons aller plus loin. La mise en place d'un aménagement qui permettra de mieux cloisonner les visiteurs par rapport aux logements situés aux abords de la Tour Eiffel est d'ailleurs à l'étude.

Au-delà, la prise en compte de l'ensemble des types de mobilité aux abords de la Tour Eiffel, site le plus emblématique du tourisme à Paris, est un sujet auquel la mairie du 7e accorde la plus grande importance. La gestion des flux doit être améliorée mais pas aux dépens des automobilistes qui circulent chaque jour au pied de la Tour Eiffel. Les projets proposés lors des deux premiers jurys ne sont pas, à ce titre, satisfaisants puisqu'ils proposent de transformer le pont d'Iéna et le quai de Branly en aire piétonnière.

Le dialogue compétitif, procédure choisie par la Ville de Paris, pour façonner le projet avec des candidats nous permet, élus de terrain, de leur faire part de demandes précises sur certains points. Leur mise en œuvre conditionnera notre acceptation du projet.

Aussi, est-il impératif…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, Madame la conseillère.

Juste avant que vous poursuiviez, je voudrais rappeler un petit point important dans ce débat : les jurys sont confidentiels. Il serait important que chacune et chacun d'entre vous dans vos interventions n'en dévoilent pas trop.

Je vous remercie.

C'est vraiment important.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Aussi est-il impératif d'apporter plusieurs remarques sur ce que nous attendons de ce jury.

D'abord, il est indispensable de régler le problème du stationnement des bus aux abords de la Tour Eiffel. Ils restent aujourd'hui à l'arrêt pendant des heures avenue Joseph-Bouvard, de la Bourdonnais ou de Suffren, créant des nuisances quotidiennes pour les riverains. Il faut envisager de nouvelles solutions. Nous avions, par exemple, proposé de créer une aire de stationnement sur les berges de Seine, là où les bus ne dérangeraient personne. Ensuite, le projet ne devra pas conduire à piétonniser le quai de Branly, ni le pont d'Iéna. Le quai Branly est une artère importante de Paris que le "Réseau vélo express" va déjà congestionner en supprimant une file de circulation.

Les orientations actuelles des projets qui proposent que les orientations…

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Ce n'est pas possible ! Vraiment c'est grave !

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - En tout cas, nous ne pouvons pas accepter que l'on envisage de piétonniser le quai Branly, ni le pont de Iéna.

Concernant le pont d'Iéna, c'est un lien entre le 16e et le 7e arrondissement. Une éventuelle fermeture à la circulation engendrerait à nouveau des reports de circulation sur le pont de l'Alma qui connaît déjà un trafic très dense et serait en conséquence saturé.

Sur un site aussi central, il faut pouvoir articuler aménagement touristique et relative fluidité des déplacements. N'oublions que Paris est aussi le cœur économique du pays. Il est impératif de maintenir ses grands axes de circulation fonctionnels.

Enfin, en ce qui concerne la Tour Eiffel et le Champ-de-Mars, cela doit être l'occasion de faire de cet espace un jardin en réservant son accès à la journée. Pour ce faire, la mairie du 7e souhaiterait envisager de clôturer ce site pour répondre à ses usages actuels. Ce sera par ailleurs un gage de sécurité qui facilitera l'encadrement des aménagements prévus dans le cadre du plan-guide du Champ-de-Mars.

S'agissant de la maîtrise d'ouvrage, il est évident que la Ville, et à travers elle la société publique locale SemPariSeine, est bien mieux à même de coordonner les travaux. A ce titre, l'avenant à la délégation de service public qui lie la Ville à la S.E.T.E. aurait pu être évité dès le début, comme Rachida DATI le réclamait. Lorsque cet appel à projets a été lancé, il était en effet évident que la S.E.T.E. n'avait pas la compétence territoriale pour mener à bien un projet d'une telle ampleur. Il est essentiel pour que ce projet réussisse que la Ville ait recours à une société publique locale dont le cœur de métier est l'aménagement urbain. Par ailleurs, on voyait difficilement comment une société ayant vocation à entretenir et rentabiliser la Tour Eiffel pouvait du jour au lendemain se transformer en aménageur.

Pour résumer, nous sommes favorables au réaménagement de ce site emblématique et nous nous réjouissons, avec Rachida DATI et les élus du 7e, de voir enfin la Ville se mobiliser pour doter le Champ-de-Mars d'un projet à la hauteur de son prestige. A cet égard, je tiens à saluer le travail de M. MANGIN à la DCPA et de Mme LEJEUNE à la DEVE et de leurs équipes.

Mais attention à ne pas tomber dans l'utopie urbanistique. Le Champ-de-Mars et la Tour Eiffel s'inscrivent dans un quartier qui a déjà ses contraintes et, au-delà, dans une ville qui risque de s'étouffer par une politique de déplacements hasardeuse.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

La question qui nous est posée à travers ces deux projets de délibération, mes chers collègues, c'est de savoir ce qu'un visiteur qui vient de l'autre bout du monde ou qui vient d'un quartier de Paris retiendra de sa visite pour la première fois de la Tour Eiffel. Quelle expérience va-t-il entretenir avec ce monument historique, symbole de la France ?

Je l'ai dit à plusieurs reprises dans cet hémicycle, la Tour Eiffel, ce n'est pas Disney. La Tour Eiffel, ce n'est pas un parc d'attraction. La Tour Eiffel, c'est un monument historique, culturel, industriel avec une histoire, avec des valeurs issues de l'Expo universelle, en reflet de la Révolution française. C'est cette expérience que l'on souhaite que le visiteur retienne de sa visite.

D'ailleurs, dans ce projet de délibération, le DCPA 19, il est dit qu'on propose que la Tour Eiffel respecte les protections réglementaires, l'inscription à l'inventaire des monuments historiques, l'inscription du Champ-de-Mars et des jardins du Trocadéro, site classé au titre du Code de l'environnement, l'inscription au site du patrimoine mondial de l'Unesco, en continuité des rives de Seine, l'inscription d'une grande partie du site en espaces boisés, classée au titre du P.L.U. C'est dans cet esprit, dans cet esprit de patrimoine qu'il faudra envisager l'accueil dans le cadre d'un vaste périmètre et pas simplement le périmètre de l'esplanade.

Je dis cela car nous avons fait le choix que ce soit la SemPariSeine qui travaille cet aménagement. C'est un choix qui a été discuté d'ailleurs au moment du départ de l'ancienne directrice de la Tour Eiffel et j'avais insisté fortement pour que la réflexion menée soit justement dans l'idée d'un parcours, d'une visite d'un patrimoine historique. D'ailleurs, le président AZIÈRE, à l'occasion du débat que nous avons eu sur le budget, a salué le travail mené par Catherine VIEU-CHARIER et l'enveloppe qui sera dédiée au parcours de la Révolution française. Il faudra surtout que ce parcours de la Révolution française soit au cœur de cet aménagement et soit un marqueur fort de cet aménagement.

Je voudrais aussi dire qu'il est important d'élargir le périmètre. Dans ce périmètre, aujourd'hui, il y a une question que nous nous posons tous, qui est la sortie des moyens de transports en commun - je pense notamment aux stations de métro -, et cet itinéraire que les touristes prennent jusqu'au parvis de la Tour Eiffel. Aujourd'hui, l'expérience qu'ont les visiteurs, malheureusement, c'est bien souvent une expérience de vente à la sauvette de petites tours Eiffel

fabriquées à l'autre bout du monde dans des conditions sociales déplorables, et on réfléchit à ce que nous ayons des objets dérivés fabriqués en France, voire à Paris, et qui soient dans nos boutiques. On réfléchit aussi à un autre aspect : dans ce parcours, il faudrait qu'il y ait quelque chose qui renvoie à une entrée vers ce patrimoine et à une symbolique forte.

Deuxième expérience vécue aujourd'hui, c'est l'attente. C'est inacceptable, inacceptable d'attendre parfois 2 heures sur le parvis de la Tour Eiffel, qu'il fasse beau, qu'il pleuve, qu'il fasse froid. Nous avions, dans d'autres mandatures, et je me rappelle les échanges que j'avais eus avec Jean VUILLERMOZ, évoqué cette idée d'un centre d'accueil, un centre d'accueil digne du nom de la Tour Eiffel, comme on peut en avoir dans d'autres lieux touristiques, musées. On pense au Louvre, à d'autres endroits où il y a un centre d'accueil, où il y a des vestiaires, où il y a des produits dérivés, où il y a une expérience. Evidemment, le site est classé et nous ne pourrons pas forcément construire ce que l'on aurait pu imaginer il y a quelques années. Mais réfléchissons à ce que l'on pourra faire qui permettra l'accueil et qui permettra de réduire l'attente.

Malheureusement, cette attente est aussi allongée par le dispositif de sécurité. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises au sein du conseil d'administration de la Tour Eiffel pour essayer aussi d'alléger ces dispositifs. Aujourd'hui, on est fouillé avant le mur et on est fouillé après le mur. Tout cela, il faudra qu'on l'améliore et éviter que le climat anxiogène soit diminué par ces files d'attente et par ces différents sas.

Enfin, je voudrais terminer par le personnel. Le climat social a été renoué avec une nouvelle direction et on s'en félicite. Cependant, il faudra absolument que cette nouvelle direction s'éloigne des orientations qui ont été trop souvent inspirées des parcs d'attraction, pour se remettre à travailler autour d'un projet de qualité qui satisfasse les touristes mais aussi les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

Avec la Tour Eiffel, on est en permanence soumis au risque, au risque du tourisme de masse. Le tourisme de masse avec son consumérisme, ses gadgets, ses produits dérivés, la recherche simplement de l'amusement. Finalement, c'est un risque réel. Quand on a 7 millions - hélas, on ne les a pas en ce moment, on en fera moins cette année -, c'est un risque contre lequel nous sommes quelques-uns à être extrêmement vigilants.

Au contraire, visiter la Tour Eiffel doit être l'occasion d'une expérience instructive, voire d'éducation populaire. Il faut avoir ce volontarisme. C'est la raison pour laquelle nous sommes quelques-uns aussi, à avoir dit très vite qu'il faut, dans les évolutions, mettre en avant la qualité, une qualité accessible, la diversité. Il faut que l'expérience devienne confortable. Cela vient d'être dit, on le sait, visiter la Tour n'est pas confortable, car il y a des problèmes de file d'attente, ensuite, à l'intérieur, il y a le signalement. Allez-vous balader dans la Tour, on a du mal à prendre ses repères ; la signalétique est certainement à revoir. En effet, on s'instruit bien quand on est dans une posture confortable.

C'est en ce sens que je milite pour améliorer les conditions d'accueil, car cela peut permettre de mieux comprendre la Tour Eiffel. Comprendre la Tour Eiffel ! Pour la comprendre, il faut que des dispositifs soient pris, il faut que les boutiques offrent des bouquins, des livres qui fassent... Moi, je me souviens de ma visite à Pompéi, par exemple.

C'est formidable à Pompéi. Effectivement, on vous donne à comprendre Pompéi. Je voudrais que l'on nous donne à comprendre la Tour Eiffel. C'est un patrimoine, un patrimoine qui ne se voit pas que de l'intérieur. Il est surtout vu de l'extérieur.

En ce sens, nous approuverons ces deux projets de délibération, parce qu'ils se donnent les moyens de faire en sorte que l'expérience commence hors de la Tour Eiffel. Ceux qui ne grimperont pas dessus, mais la verront, et ils sont majoritaires. Il faut qu'en passant sur le Champ-de-Mars, ils apprennent quelque chose, ils ressortent plus riches qu'ils ne sont entrés. C'est la raison pour laquelle nous sommes attachés à garder la gratuité du parvis et de tout l'environnement.

Maintenant, pour entrer davantage dans certains détails, j'entends la demande de clôture. C'est quoi, cette obsession de la clôture ? Paris ne cesse de se clôturer. J'ai un certain âge. Dans ma jeunesse, on entrait et circulait librement. Aujourd'hui, non seulement on est vidéo-surveillé, mais il y a des clôtures et des grilles partout. Je n'ai pas

vu tant d'efficacité que cela, quand j'entends tout ce qui se passe et toutes les récriminations en termes de sécurité. Je ne suis pas très favorable à clôturer le Champ-de-Mars. Clôturer, cela veut dire qu'on l'ouvrira quand ? A quelle heure ? C'est tellement agréable, cette liberté. On entre librement et l'on voit ce monument magnifique. Cette émotion, il faut qu'elle soit intacte. Je souscris aux propos qui viennent d'être dits par le président du groupe Communiste : il faut alléger les lourdeurs du contrôle. Ils sont anxiogènes et éloignent du but ultime, celui de l'instruction. Il faut pouvoir entrer librement.

Enfin, je voudrais dire à mes collègues de droite… J'ai entendu dire une phrase étonnante : "La Ville étouffe". C'est le terme qui a été utilisé. Grosso modo, la Ville étouffe sous les circulations douces. Non, je pense que c'est le contraire. La Ville étouffe parce qu'il y a encore trop de circulation automobile et trop de diesel. Je me réjouis, au contraire, qu'il y ait des idées et des projets de piétonisation et de circulations douces dans ce secteur.

Je n'en dirai pas plus.

J'espère que l'adjoint, dans sa réponse, sera calme et courtois, et qu'il évitera toute provocation, comme il y en a eu tout à l'heure, à l'égard de mon collègue Jacques BOUTAULT. Je le remercie d'avance de rester calme dans sa réponse, de parler à une vitesse suffisamment lente pour que l'on ait le temps de capter les mots. Parce que le débit mitraillette fait que l'on perd toute la richesse de votre propos, parfois, cher collègue. Je prêche le calme, la tranquillité et l'efficacité. Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme BLADIER-CHASSAIGNE, pour cinq minutes.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, afin d'assurer la pérennité du plus célèbre des monuments parisiens et donner les moyens à la S.E.T.E. d'assurer ses missions de modernisation et d'exploitation, le vote de ce projet de délibération s'est accompagné de l'adoption d'un ambitieux plan d'investissement de 300 millions d'euros. Sur ces 300 millions d'euros, le projet prévoyait initialement une enveloppe de 95 millions pour la sécurisation autour du site, le fameux mur de protection transparent qui a fait tant couler d'encre, et un projet d'accueil dans le but d'améliorer l'expérience des visiteurs, d'optimiser les flux, de réduire les temps d'attente et de proposer de nouveaux services et de nouvelles animations aux touristes.

Une amélioration d'accès à la Tour Eiffel était nécessaire, car ces dernières années, la fréquentation a baissé de manière significative et inquiétante : 7 millions de visiteurs en 2015, 5,8 millions en 2016 et 6,2 millions en 2017. Cela fait quand même une perte de 800.000 visiteurs en 2 ans, ce qui représente autant de manque à gagner pour la Ville. Même si cette étude de fréquentation est en grande partie relative aux attentats que notre Ville a connus en 2015, l'effort envers l'accueil des touristes est indispensable. Les conditions dans lesquelles toutes ces personnes vivaient leur expérience de visite étaient très éloignées des standards internationaux, notamment quant au confort et à l'agrément, comme vous l'indiquez dans votre projet de délibération.

Nous soutenons donc le présent projet, Madame la Maire, qui consiste à ce que la Ville assure elle-même la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, afin que le sujet de l'accueil des visiteurs soit traité à la bonne échelle. L'amélioration de l'accueil des personnes venant visiter la Tour Eiffel doit être gérée en amont, dès les gares et les stations de métro alentours, afin de guider les touristes dans leur parcours.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que pour 6 millions de visiteurs qui payent pour entrer dans la Tour, il y a 20 à 30 millions de curieux qui l'admirent chaque année sans payer, depuis le Trocadéro et le Champ-de-Mars. Il faut donc également adapter notre dispositif pour ces personnes en leur proposant de nouveaux services. La Tour Eiffel appartient à tous les Parisiens.

Nous voterons ce projet de délibération, mais je tiens toutefois à attirer votre attention sur certains points.

Premièrement, il est important de veiller à ce que les travaux, qui doivent finir fin 2023, ne prennent pas de retard, car ils sont normalement prévus dans l'optique des Jeux olympiques.

En effet, en 2024, les quais de Seine au pied de la Tour Eiffel seront le théâtre de la natation en eaux vives, du triathlon et du marathon. L'ensemble du Champ-de-Mars accueillera notamment les épreuves de "beach volley". Tout devra donc être achevé et accompli pour donner la meilleure image possible de notre ville et contribuer à faire rayonner Paris à travers la planète.

Par ailleurs, il ne faudrait pas que ces nombreux chantiers à proximité les uns des autres deviennent un poids trop important pour les riverains de la Tour Eiffel et du Champ-de-Mars. Ces travaux sont essentiels pour le rayonnement de Paris, mais ils ne doivent en aucun cas se transformer en calvaire pour nos concitoyens.

A ce propos, je tiens à souligner que le Champ-de-Mars est avant tout un poumon vert, l'un des rares grands espaces verts de la Capitale, et non un terrain constructible à l'envi. Notre groupe sera toujours présent pour veiller à ce qu'il en soit ainsi.

De surcroît, je note que le mur de protection autour de la Tour Eiffel a coûté plus cher que prévu. En effet, budgété initialement autour de 20 millions d'euros, il en coûtera au final 35.

En cette période de vote du budget, je veux rappeler qu'il est très important pour la Ville de tenir les délais et de ne pas dépasser le montant des enveloppes allouées.

Pour ce qui est du projet d'accueil, l'Exécutif le chiffre à 72 millions d'euros, ce qui signifie que les 66 millions d'euros que la Ville de Paris va récupérer du plan contractuel d'investissement de 300 millions conclu avec la S.E.T.E. en 2017 pour assurer elle-même la maîtrise d'ouvrage des travaux, ne suffiront pas.

Enfin, nous devons être attentifs à ce que l'opération "Site Tour Eiffel" soit menée dans la concertation et l'écoute des maires d'arrondissement. La mairie centrale ne doit pas passer en force, mais au contraire adapter une démarche passant par l'entente et la négociation avec les 7e, 15e et 16e arrondissements. Il en va de la préservation de notre patrimoine commun, mais aussi de l'attractivité touristique et économique de Paris.

A l'heure des manifestations violentes et des saccages, de la profanation de la tombe du Soldat inconnu, de la dégradation de l'Arc de Triomphe, des attentats, nous devons tout faire pour offrir au monde la meilleure image possible de Paris. J'espère que cet ambitieux projet de modernisation de la Tour Eiffel et de ses abords permettra d'aller dans cette voie.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

En préambule de mon intervention, je voudrais rappeler quels sont les deux grands défis, à mon avis, de la Tour Eiffel.

Le premier défi - on a tendance un peu à l'oublier, il a été relevé avec succès il y a quasiment deux ans maintenant - c'était l'indépendance capitalistique de la Tour Eiffel. Je rappelle que la Tour Eiffel, jusqu'à 2015 ou 2016, était une société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Paris était majoritaire, mais au sein de laquelle il y avait d'autres actionnaires. Cette situation statutaire suscitait la convoitise de certains opérateurs privés. C'est la raison pour laquelle nous avons changé, ici dans ce Conseil de Paris - cela a même été adopté à l'unanimité - le statut de la société d'exploitation de la Tour Eiffel, de manière qu'elle devienne une société publique locale, c'est-à-dire une société 100 % municipale. Nous avons donc municipalisé cet actif absolument stratégique, dont la valeur est inestimable.

Je faisais quelques recherches. Une étude dit que la Tour Eiffel vaut 435 milliards de dollars. Elle vaut 435 milliards de dollars comme elle peut valoir tout Saint-Mandé. C'est une valeur inestimable. C'est un actif trop stratégique pour être laissé à la spéculation, même partiellement à des actionnaires privés. C'est quelqu'un de libéral comme moi qui le dis. Il faut aussi faire preuve de patriotisme municipal. C'est la décision que nous avons prise. Je crois que ce premier défi a été relevé avec succès et je m'en félicite.

Maintenant, le deuxième défi, on est en plein dedans, c'est réveiller la belle endormie, car le risque des sociétés à dominante publique, c'est que leur fonctionnement risque d'être un peu enkysté, enkysté par les pressions syndicales, enkysté par les organigrammes souvent un peu trop figés, enkysté par une certaine façon de faire fonctionner les organismes publics, avec des qualités mais aussi des défauts. Je viens d'y faire référence.

C'est la tendance que nous avons prise au cours de ces dernières années. La Tour Eiffel est un actif stratégique certes, mais dont le potentiel touristique et financier n'a pas suffisamment été exploité.

J'en veux pour preuve un certain nombre de faits, de rappel des éléments.

Premièrement, sur la sécurité. Les problèmes de sécurité de la Tour Eiffel sont tellement importants que les salariés de la Tour Eiffel ont exercé leur droit de retrait au mois de mai 2018.

Il y a également des problèmes d'efficacité. La nouvelle direction de la Tour Eiffel s'oriente de plus en plus vers les billets pré-vente. C'est très bien, mais cela pose des problèmes de file d'attente, et c'est la raison pour laquelle il y a eu également une grève en avril 2018. Problème d'efficacité.

Cela nuit à la réputation de la Tour Eiffel et au fait que nous sommes à 7 millions de visiteurs, alors que nous pourrions déjà être à un peu plus. J'y reviendrai plus tard.

Autre problème que nous avons avec la Tour Eiffel, ce sont les recettes par conséquent assez faibles. 98 millions d'euros de chiffre d'affaires pour 7 millions de visiteurs. Dans ces 98 millions d'euros, c'est le directeur général de la Tour qui le dit, 7 millions pour les restaurants et 4 millions seulement pour les boutiques. Ce n'est pas très étonnant d'avoir un chiffre d'affaires aussi faible. Je fais référence au rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, l'I.G.V.P., qui date un peu, mais qui, à mon avis, doit encore être assez actuel.

Seuls 17 % des visiteurs disent avoir acheté un produit dans une boutique et 30 % disent avoir poussé la porte dans une boutique de la Tour Eiffel. Ces chiffres datent de 2015, 2016, même de 2009. Mais à mon avis, je ne pense pas que près de dix ans plus tard, que ces chiffres aient considérablement évolué. Je le regrette.

Face à cette situation, la Ville de Paris décide de mettre les grands moyens, décide d'améliorer l'accueil, la sécurité et l'efficacité, j'y faisais référence, des visiteurs.

La nouvelle direction générale, conduite par M. BRANCO, me semble assez déterminée. Il faut la soutenir. Un objectif de 7,4 millions de visiteurs a été fixé d'ici 2025, avec un objectif d'ici 2030 d'un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros.

Je pense que cet objectif est assez ambitieux, mais en même temps, il est raisonnable. Je suis en désaccord avec ce qu'a dit Pascal JULIEN. La direction générale de la Tour Eiffel pourrait très bien se fixer des objectifs de visiteurs beaucoup plus élevés, mais avec des risques de sur-tourisme. Et là, il y aurait un véritable risque de saturation du site, qui est déjà parfois saturé à certains moments de l'année. D'une certaine manière, je fais une petite parenthèse, il faudra peut-être un jour se poser la question de l'amplitude horaire de l'ouverture de la Tour Eiffel, puisque c'est un monument hyper fréquenté, qui génère une attractivité extrêmement forte. Peut-être faudra-t-il, à un moment donné, se poser la question de l'ouverture 24x24 7 jours sur 7, comme d'autres monuments dans le monde, à New York certains grands gratte-ciels par exemple, sont ouverts. Je ferme la parenthèse sur l'amplitude horaire.

Ces objectifs sont ambitieux mais raisonnables. Il va falloir les accompagner d'investissements extrêmement lourds.

Notre groupe, le groupe PPCI, accompagnera la S.E.T.E. et l'Exécutif à chaque fois qu'il faudra déployer des fonds pour être à la hauteur de cet accueil, mais, comme le disait Pascale BLADIER-CHASSAIGNE avec raison, attention aux dérapages budgétaires. Nous serons également là aussi très vigilants, surtout quand on voit le dérapage dont un certain nombre de programmes d'infrastructure sont frappés, à commencer par le Grand Paris Express. Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Le 15e arrondissement est très directement concerné par l'ambitieux projet d'amélioration de l'accueil sur ce grand site patrimonial.

Si nous nous réjouissons de cette belle perspective avec Philippe GOUJON, nous ne manquerons pas de faire entendre notre voix, non seulement pour contribuer à améliorer l'accueil vers ce monument, mais aussi pour valoriser l'axe Tour Eiffel-Bir-Hakeim, qui borde la Seine et ouvre vers l'île aux Cygnes et la statue de la Liberté.

Après une première phase de travaux portant sur la mise en place autour de la Tour Eiffel d'un écran de protection de verre, un nouveau chantier de 72 millions va voir le jour sur un périmètre de 54 hectares, l'objectif étant, d'une part, de renforcer la qualité architecturale et paysagère des abords de la Tour Eiffel, et d'autre part d'améliorer les conditions d'accueil de 7 millions de visiteurs annuels.

Des études préalables ont été menées entre juillet 2017 et janvier 2018, portant sur l'évaluation des besoins, la fréquentation piétonne, la modélisation des flux, l'offre de service, l'analyse des usages et l'accessibilité du site.

Nous partageons naturellement le diagnostic posé et la nécessité de trouver de vraies réponses pour offrir aux visiteurs une qualité d'accueil digne de ce site. En revanche, ces réponses ne sauraient être apportées au détriment du 15e arrondissement.

En effet, au-delà de sa résonance parisienne, cet important projet concerne le 15e à plusieurs titres. Je rappelle en préambule que, parmi les 150.000 piétons qui fréquentent quotidiennement le site de la Tour Eiffel en été, un tiers arrive par la station Bir-Hakeim ou par la ligne C du R.E.R., ce qui génère des flux importants, voire des embouteillages de visiteurs, en particulier le long du quai Branly et lors de la traversée du boulevard de Grenelle et de l'avenue de Suffren.

Comme Philippe GOUJON le répète depuis des années, la question du stationnement des cars touristiques ne saurait en aucun cas être envisagée par le biais de la création d'un parking sous le stade Emile Anthoine. Outre le fait que des milliers d'enfants fréquentent le stade, comment imaginer que la Municipalité ose s'engager dans cette voie, alors qu'elle refuse toute création de parking pour les Parisiens depuis des mandatures.

La problématique portant sur la réduction des flux de circulation aux abords de la Tour Eiffel devra faire l'objet d'études très poussées afin que les décisions prises ne génèrent pas de thrombose et de nuisances sonores supplémentaires dans les rues du 15e.

Je reviens sur les différents parcours qui relient les stations Bir-Hakeim et Champ-de-Mars à la Tour Eiffel. Ils devront être mis en valeur afin d'offrir des cheminements paysagers confortables, lisibles et qualitatifs pour les visiteurs. Il faudra en particulier revoir la sortie du métro Bir-Hakeim et repenser le traitement de la place de Kyoto, de la rue Jean-Rey, du quai Branly, et tirer mieux partie de la promenade d'Australie et du quai bas.

Autre sujet, le plus souvent les visiteurs qui accèdent à la Tour Eiffel via la ligne 6, longent le bâtiment du C.I.D.J., dont il semblerait que la destination puisse évoluer. Compte tenu de la qualité de sa localisation et de sa grande visibilité, ce bâtiment pourrait être intelligemment valorisé en fléchant sa destination, d'une part, vers l'accueil des touristes avec la création d'un guichet d'information sur l'offre culturelle de la Capitale, et avec l'implantation d'une vitrine mettant en valeur à la fois la diversité du "Fabriquer à Paris" et des productions parisiennes.

D'autre part, ce secteur du 15e ne disposant d'aucun centre d'animation jeunesse, le maire du 15e propose d'intégrer sur ce site un équipement culturel en direction des jeunes, avec une orientation tourisme et innovation.

Ce sont là, Madame la Maire, mes chers collègues, des perspectives qui nous mobiliseront pendant les mois à venir, afin que les évolutions envisagées soient concertées, réellement co-construites et que chacun y trouve son compte, les touristes, les Parisiens mais aussi les riverains qui nous saisissent régulièrement sur des questions de propreté, de présence de sauvettes ou encore d'encombrement de l'espace public.

En 2019, à l'issue du jury final qui viendra clore le dialogue compétitif, nous disposerons d'une vision sur la mise en scène du site Tour Eiffel.

En 2019 également, nous aurons l'occasion de célébrer le 130e anniversaire de la Tour Eiffel, au même titre d'ailleurs que celui de la statue de la Liberté, ces deux monuments ayant l'un et l'autre été inaugurés en 1889.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les intervenants, celles et ceux qui ont avant tout concentré leurs interventions, comme Mme de CLERMONT-TONNERRE, sur le cœur du sujet aujourd'hui, c'est-à-dire ce projet d'aménagement, tout comme tous les autres Conseillers de Paris amoureux de la Tour, comme chacun d'entre nous, et qui a chaque occasion qui est donnée de le faire, en ont profité pour nous redire tout ce que nous pouvons encore faire de mieux dans cet établissement.

Pour rappeler le contexte de ce projet de délibération, lorsque nous avons signé la délégation de service public à la Société d'exploitation de la Tour Eiffel, devenue S.P.L. comme l'a rappelé par M. VESPERINI, à capital désormais 100 % municipal jusqu'à ce que nous faisions entrer la Métropole du Grand Paris, il y a quelque temps, afin de respecter notre futur statut de collectivité unique, nous avions prévu que le plan d'investissement sur la Tour Eiffel prévoie des travaux sur l'accueil à la Tour Eiffel, qui intégraient à la fois la sécurisation et une manière de repenser l'accueil entre les quatre piliers de la Tour Eiffel.

Les études préalables et le travail fait à la fois avec la Société d'exploitation, mais surtout avec la DCPA, avec l'APUR, avec un certain nombre d'A.M.O., nous ont démontré que le cœur du problème de l'accueil à la Tour Eiffel

n'était pas simplement les 6 à 7 millions de visiteurs qui y entraient, mais bien les 20 à 21 millions qui allaient découvrir et s'approcher de la Tour Eiffel, qu'ils soient au Trocadéro, à Bir-Hakeim ou sur le Champ-de -Mars.

En fait, les visiteurs de la Tour Eiffel n'étaient pas simplement ceux qui achetaient un billet, mais tous ceux qui venaient y accéder.

On s'est rendu compte que le premier irritant dans la visite, la première expérience défavorable ne se passait pas dans les piliers, mais se passait sur la chaussée piétonne entre Bir-Hakeim et la Tour Eiffel, sur les ruptures de charge entre la place du Trocadéro et la Tour Eiffel où, pour accéder à cet axe monumental, on n'a pas moins de sept passages piétons à traverser, des voiries, des non-lieux, des espaces urbains qui n'ont pas de fonction et qui dégradent la qualité de visite du parcours principal, qui est celui d'une sortie au métro Trocadéro et une redescente piétonne jusqu'à la tour qui est une expérience assez désagréable.

C'est pourquoi, nous avons décidé d'élargir le spectre de la réflexion de l'accueil du périmètre strictement des piliers à l'ensemble, de la manière dont on accueille les touristes sur le grand site de la Tour Eiffel qui va donc de Trocadéro à Ecole militaire, du musée du quai Branly à la station Bir-Hakeim.

Cela oblige à finalement décentrer, y compris en matière de gouvernance, puisque la S.E.T.E. ne pouvait pas opérer des travaux d'aménagement public. C'est vraiment un travail paysager d'aménagement d'un quartier urbain de plus de 50 hectares et il faut donc revenir ici à des opérateurs aménageurs de la Ville plus classiques, en l'occurrence ici la SemPariSeine.

Cela conduit à deux actes administratifs que nous prenons aujourd'hui, qui sont premièrement de modifier le plan d'investissement dans le cadre de la D.S.P., donc le fameux P.C.I. de la S.E.T.E. pour le réduire de 66 millions d'euros - c'est-à-dire ce qu'il reste des 95, une fois retirés les 29 millions d'euros dédiés au mur de verre - et de transférer cet argent en titrant la SemPariSeine responsable de ce projet.

Voilà, en tout cas, la nature des deux projets de délibération en tant que tels.

Beaucoup d'entre vous évidemment se sont intéressés au contenu désormais de ce que sera ce grand projet. C'est légitime, à la fois parce que c'est la Tour, mais au-delà même de la Tour, c'est un quartier extrêmement symbolique de Paris. Avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, avec qui nous assurons la coordination de ce chantier, ce sont 50 hectares sans doute les plus prestigieux de Paris sur lesquels on essaye d'imaginer l'avenir.

C'est avec un cahier des charges qui a été donné. Je veux répondre de ce point de vue à M. POZZO di BORGO ou à Mme DAUVERGNE qui s'inquiètent un peu, ou à certaines interrogations ou remarques de Mme de CLERMONT-TONNERRE. Il y a déjà un certain nombre de directions données dans le cadre de cet appel d'offres : c'est le rééquilibrage de l'espace public en faveur des piétons, une direction et un choix que nous assumons ; c'est un travail sur les parcours urbains et paysagers, ce qui répond, je crois, à la logique recommandée par le président Nicolas BONNET-OULALDJ, la logique de parcours et pas simplement la logique de site, mais ce sont de vraies logiques éducatives et pédagogiques, esthétiques et paysagères sur l'ensemble des parcours naturels des visiteurs.

Puis c'est l'augmentation, Monsieur VESPERINI, des commodités et services qui sont tout au long de ce parcours : l'accueil, les toilettes, la restauration, l'animation culturelle pour les touristes, comme pour faire revenir les Parisiens eux-mêmes sur ce site ; c'est un des objectifs fixés aux équipes et cela passe aussi par ces commodités et ces services bien au-delà du périmètre de la D.S.P.

Après un premier travail, ce sont quatre équipes d'architectes et paysagistes - c'est public et je peux le dire : GUSTAFSON PORTER+BOWMAN, Amanda LEVETE, l'agence "KOZ" et l'agence "TER" ont travaillé et travaillent encore à nous proposer un projet global dans le cadre de ces orientations.

C'est avec une fonction principale, celle de nous proposer un plan jusqu'aux Jeux olympiques, puis un plan pour la phase 2024-2030 qui intègre ces améliorations paysagères, cette expérience de visite autour des trois grands moments clés finalement de la visite de la Tour Eiffel : le moment où on la découvre, le moment où on s'en approche et le moment où on va la visiter elle-même.

C'est pourquoi, y compris pour respecter la confidentialité du jury, les trois mairies d'arrondissement concernées, 7e, 16e et 15e, sont membres de son jury et vont continuer à l'être.

Évidemment, les remarques extrêmement pertinentes et constructives de Mme de CLERMONT-TONNERRE seront versées d'abord aux équipes qui font les échanges avec les quatre équipes candidates, mais aussi à travers le jury où vous siégez au nom de M. GOUJON, ce qui nous permettra, je l'espère, de sortir le meilleur projet qui intègre la partie 15e, C.I.D.J. et Jean-Rey.

En deuxième élément, sur les autres remarques, je remercie celles et ceux qui recommandent des éléments plus pratiques sur la Tour Eiffel. Je prends acte des remarques du président de la Tour qui en a profité pour nous faire un point sur les travaux et les dysfonctionnements en termes d'accueil qu'il peut constater. Evidemment, je me tiens à sa disposition pour l'aider à régler encore un certain nombre de problèmes qu'il n'aurait su régler dans les quatre premières années de sa présidence.

J'ajoute que l'ensemble de ce chantier doit être extrêmement concerté, d'où l'amendement technique que nous vous proposons pour renforcer cette concertation avec des dates clés : fin mars-début avril, le jury définitif ; la concertation à partir de mai 2019 dans le cadre de l'amendement technique qui vous est proposé dans le but d'aboutir à un permis d'aménager en novembre 2019 ; un début des travaux fin 2020 pour une livraison du premier segment de ce grand projet Tour Eiffel avant les Jeux olympiques et courant 2023.

Enfin, je termine sur la question de l'opposition d'un centre d'accueil fermé. Je dis juste ici une dernière fois qu'un centre d'accueil ne réduit pas les files d'attente mais il les rend plus confortables. Le choix que nous avons fait est d'essayer de les réduire autant que possible avec une logique sur les flux, une logique sur la billetterie, une capacité…

Monsieur VESPERINI, il faut mesurer que ce qui entrave aujourd'hui l'augmentation du nombre de visiteurs de la Tour Eiffel, ou Mme BLADIER-CHASSAIGNE, ce qui a réduit le nombre de visiteurs ces dernières années, ce sont les travaux et les chantiers puisque le monument est avant tout contraint par la fréquence de ses ascenseurs et il a une capacité opérationnelle maximale sur un équipement qui est déjà très ouvert. Vous le savez sans doute, la Tour Eiffel ferme bien au-delà de minuit et ouvre très tôt le matin, ce qui en fait sans doute un exemple dans le monde.

Nous reviendrons évidemment à la fin du jury final, d'abord vers les mairies d'arrondissement qui sont associées, et vers l'ensemble des groupes parce que nous aurons un choix majeur à faire pour aménager le cœur de Paris.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 58).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 150 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 150 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 211 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 211 est adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 19 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DCPA 19).

Je vous remercie.

2018 DJS 237 - Subvention (100.000 euros) à la Fondation Paris-Saint-Germain au titre de l'année 2019.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 237 : subvention à la Fondation Paris-Saint-Germain pour l'année 2019.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Le présent projet de délibération concerne une convention ainsi qu'une subvention de 100.000 euros pour la saison 2019 attribuée à la Fondation Paris-Saint-Germain, entité distincte du club Paris-Saint-Germain.

J'entends déjà les détracteurs qui dénonceront l'attribution de cette somme à la Fondation. Il faut être très rigoureux à cet égard car la Fondation Paris-Saint-Germain, ce n'est pas le Paris-Saint-Germain. Les pratiques illégales du Paris-Saint-Germain récemment révélées, ce n'est pas la Fondation Paris-Saint-Germain. Ce serait une erreur de tout confondre et de compromettre le travail formidable qu'effectuent sur notre territoire les équipes de la Fondation Paris-Saint-Germain avec les enfants de notre ville.

En effet, la Fondation Paris-Saint-Germain, par ses engagements, se positionne comme un partenaire d'action éducative, sportive et sociale au sein de notre ville, et nous nous en réjouissons bien évidemment.

Des journées, des après-midi et des vacances P.S.G., qui sont organisés tout au long de l'année scolaire, permettent à plus d'un millier de jeunes filles et jeunes garçons de bénéficier d'un encadrement de qualité, notamment dans les écoles de football qui sont proposées dans des quartiers sensibles de notre ville, mais aussi dans des centres sportifs comme celui de Clairefontaine.

Je voudrais souligner le bilan positif de l'école rouge et bleu, installée à Paris dans mon arrondissement, le 19e, sur un terrain d'éducation physique et sportive. Il s'agit d'un projet original qui associe des pratiques sportives et éducatives proposées à des enfants de C.M.1 et C.M.2 issus des écoles qui entourent ce terrain de sport.

Chaque année, avec François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, nous rencontrons les responsables de cette école pour une programmation, et à la fin de l'année pour le bilan des activités avec une fête très populaire. Je vous invite à y participer si vous avez encore des doutes sur le travail de la Fondation dans notre arrondissement.

Nous souhaitons également mettre en valeur l'effort que fait la Fondation en faveur de l'insertion sociale et professionnelle à travers l'accueil et l'accompagnement des jeunes Parisiennes et Parisiens en grande difficulté. C'est dans le but de les former aux métiers d'encadrant, de l'animation sportive, ainsi qu'aux métiers du management et de la communication.

Enfin, la Fondation Paris-Saint-Germain œuvre à la promotion de la pratique féminine du football grâce à un dispositif "Allez les filles", en partenariat avec un collège, François-Villon dans le 14e arrondissement. Il est d'ailleurs souhaitable que ce dispositif s'étende aussi à d'autres établissements parisiens.

Nous sommes évidemment tout à fait d'accord sur le principe d'un soutien de la Ville à cette Fondation et nous voterons ce projet de délibération.

Merci, Madame la Maire.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président TINTI, vous l'avez rappelé, la Fondation Paris-Saint-Germain, ce n'est pas le Paris-Saint-Germain, mais en même temps cela bénéficie malgré tout de la puissance et de l'image du Paris-Saint-Germain, des joueurs qui viennent parfois s'impliquer dans les dispositifs, ce qui nous permet d'autant mieux de mener des

actions éducatives auprès des jeunes enfants qui ont, pour le club et ses joueurs, une fascination qui est parfois un carburant pédagogique et social absolument intéressant.

A travers à la fois les 10 journées P.S.G. dont bénéficient 800 jeunes de la Capitale, des vacances pendant les périodes de vacances scolaires, des stages de football, des Parisiens accueillis en formation professionnelle aux métiers de l'encadrement dans la Fondation, l'animation du terrain Reverdy dans le 19e arrondissement.

Vous le savez, tous les soirs après l'école, l'école "Rouge et Bleu" animée par la Fondation permet à une trentaine d'enfants de 7 à 11 ans d'avoir à la fois du soutien scolaire et de la pratique sportive.

Je voudrais souligner particulièrement le dispositif mis en place cette année en rendant hommage à l'ancienne directrice générale, Christine LE GAL, qui a quitté la Fondation après 15 ans d'excellent travail et a rendu cette Fondation aussi prestigieuse et utile qu'elle ne l'est aujourd'hui, tout en saluant l'arrivée de la nouvelle dirigeante, Sabrina DELANNOY, ancienne capitaine du P.S.G. féminin, ancienne joueuse de haut niveau, et ancienne internationale de l'équipe de France.

En 2019, la Fondation du Paris-Saint-Germain s'est vue particulièrement volontaire pour travailler avec nous sur l'accueil de la Coupe du monde de football féminin l'été prochain, avec à la fois son dispositif "Allez les filles", qui incite à la prise de confiance, à l'émancipation des jeunes filles âgées de 8 à 13 ans avec une partie de découverte sportive et culturelle, mais aussi un travail plus global sur les stéréotypes et sur la confiance en soi, et un accompagnement très fort par la Fondation Paris-Saint-Germain du dispositif "Foot'Elles", dispositif mis en place par la Ville tous les mercredis après-midi pour inciter au foot féminin.

Monsieur TINTI, je ne peux que partager avec vous, mais je sais votre implication d'élu du 19e aux côtés de la Fondation, et vous êtes pour nous une vigie et un témoin que ce qu'il se passe se passe bien, et je vous remercie de ce soutien.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 237.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 237).

2018 DJS 240 - Subvention (400.000 euros) et convention avec le Paris Basketball au titre de l'année 2019.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 240. Subvention et convention avec le Paris Basketball pour l'année 2019.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comment faire un club qui risque de ne pas fonctionner ?

Vous prenez les droits sportifs d'un club de basketball, le Hyères-Toulon-Var, qui à la suite de graves ennuis financiers a connu la relégation en pro B, et vous prenez un ancien manager de la NBA, David KAHN, fortement décrié outre Atlantique, qui s'est même vu gentiment remercier avant la fin de l'un de ses contrats, et cela vous donne une base pour la création du Paris Basketball.

Pourquoi créer un nouveau club ?

David KAHN, futur patron le dit : Paris n'a pas le club qui pourrait faire briller la capitale française tant sur la scène "basketballistique" nationale qu'européenne.

Alors plutôt que d'accompagner prioritairement la vingtaine de clubs de basket composés de jeunes sportives et sportifs talentueux, on décide de créer un nouveau club censé porter tous les espoirs.

Pourquoi donc ?

Les écologistes dénoncent les Jeux olympiques pour leurs coûts écologiques et sociaux et donc aussi pour les constructions engendrées par l'événement qui n'auraient plus d'utilité après 2024.

On nous propose donc ici de prendre le problème à l'envers. On crée un club de basket qui pourrait occuper en qualité de club résident, la future Arena 2 qui sera construite Porte de la Chapelle, afin d'assurer à cet équipement un héritage après les J.O.

C'est habile.

De plus, à l'américaine, sous couvert d'apports culturels, la dimension spectacle sera au cœur du projet : animation, promotion de jeunes talents, création d'une véritable expérience de match, voilà le projet du club.

Romuald COUSTRE, futur DG, le dit lui-même dans la presse "Ce qui différencie ce projet de tous ceux qui ont émergé ces dernières années, c'est qu'il nous permettra d'apporter une politique différente en matière d'"intertainment" et de billetterie".

A quoi on tend donc ? Le billet d'un Real-Panathinaïkos par exemple, vaut aujourd'hui 70 euros en moyenne.

Les ambitions du club parisien sont de jouer contre les meilleurs clubs européens qui font payer des billets très chers.

Est-ce cela que l'on souhaite pour Paris ? La création d'un divertissement sportif réservé aux riches ?

Les écologistes préféreraient voir un accompagnement de sport de proximité, de tous les sports de proximité pour tous les publics : femmes, hommes, jeunes, vieux, c'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire, Monsieur BOUTAULT.

La Ville de Paris a traditionnellement un club de basket depuis plusieurs décennies, du Paris Basket Racing au Paris Levallois, dont la Maire de Paris et moi avons décidé de couper la subvention, il y a trois ans désormais, parce qu'il nous paraissait à l'époque, et je crois d'ailleurs avoir reçu votre soutien sur cette décision, qu'il n'était sans doute pas conforme aux valeurs de cette ville et de sa majorité de financer un club présidé par l'ancien directeur de cabinet du maire de Levallois, lui-même impliqué dans un certain nombre des affaires du même maire de Levallois.

Après avoir à de multiples reprises alerté sur la gouvernance insatisfaisante pour la Ville de Paris de ce club, nous avons décidé de nous en retirer. Regrettant cependant que Paris ne dispose pas d'un club de basket de haut niveau, et pas pour faire plaisir à Jean-François MARTINS, son orgueil, ni pour offrir un spectacle de divertissement, mais parce que le cœur, le réacteur, l'énergie renouvelable du basket de proximité et de la pratique amateur, c'est la locomotive que peut représenter un club de haut niveau.

C'est parce qu'il y a le Paris-Saint-Germain en matière de football et de handball que des petits garçons et petites filles rêvent de jouer au handball et au football et d'être demain les Kilian MBAPPE ou les Nikola KARABATIC de leur discipline.

Cet argument vaut aussi pour le basket et nous avons la chance d'avoir un mouvement amateur du basket parisien extrêmement vivant.

Nous avons des clubs nombreux, un nombre de licenciés important, une pratique formelle mais aussi informelle qui se traduit notamment avec le plus gros tournoi du monde de streetball "Quai 54" chaque année, qui fait que nous sommes une terre de basket reconnue à travers le monde.

Un recruteur de la NBA a l'habitude de dire que nous sommes le deuxième meilleur bassin de formation de jeunes basketteurs au monde après les Etats-Unis, et le succès des Français en NBA tend à le démontrer, parce que la grande majorité de ces Français en NBA sont des Franciliens.

Et donc, nous avons voulu offrir de nouveau à Paris et à ses amateurs de basketball amateur et à ses pratiquants amateurs, un club de haut niveau pour traduire la vitalité de ce mouvement amateur en débouché professionnel avec un club de haut niveau, pour que les jeunes enfants de Paris qui réussissent dans le basket, qui sont doués, n'aient pas besoin d'aller s'expatrier d'abord aux Etats-Unis ou même ailleurs en France et puissent rester proches de leurs familles. Également, pour que ce club permette la structuration des clubs amateurs.

C'est d'ailleurs pourquoi, l'ensemble du processus et notamment la manière de construire le club, et dans les échanges que nous avons eus avec M. KAHN a été de leur demander, de manière insistante, ce à quoi il a donné satisfaction, de construire ce club sur les clubs associatifs existants.

Le Paris Basket est fondé sur l'association "Paris Basket Avenir" coordination de trois clubs amateurs parisiens, Ménilmontant Paris sports dans le 20e, la Domrémy dans le 13e et le C.S.M. Finances dans le 12e, et ce sont ces trois clubs amateurs qui ont porté sur leurs fonds baptismaux la création de ce club, M. KAHN n'arrivant que pour la structure professionnelle, celle qui va salarier les joueurs professionnels et organiser la partie divertissement du sport professionnel.

Mais la filière de formation, la filière de préformation, les équipes en nationale et les équipes de jeunes seront bien assurées par "Paris Basket Avenir", c'est-à-dire la fusion de ces trois clubs amateurs... Et ces trois clubs amateurs, sans dévoiler de secret, se retrouveront sans doute rejoints par déjà deux autres clubs qui ont mentionné le fait de vouloir faire partie de cette aventure collective comme la représentation du mouvement amateur du basket parisien.

Je suis donc en désaccord avec vous, Monsieur BOUTAULT, mais je sais que l'on a ce désaccord, je sais que vous ne considérez pas le sport professionnel comme une locomotive du sport amateur. Je ne sais pas lequel d'entre nous a raison, puisque c'est une divergence que nous devons en tout cas assumer et je pense que le Paris basket va faire du bien au milieu du basket parisien très immédiatement pour les clubs, puis évidemment pour le rayonnement de Paris s'il devait demain monter en Pro A, jouer l'Euroligue dans cette Arena 2.

C'est vraiment avec beaucoup de fierté que je défends cette subvention au Paris Basket, qui reste dans nos clubs professionnels, l'une des subventions les plus faibles, bien en dessous de ce que nous donnons au rugby, au volley, ou même au football de ligue 2.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 240.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 240).

Je vous remercie.

Monsieur CHERKI, un peu de concentration.

2018 DJS 269 - Fronton et Trinquet de Paris (16e). - Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public avec la S.A.S. "Trinquet Village".

Vœu déposé par groupe les Républicains et Indépendants, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, AURIACOMBE, Mmes LECOUTURIER et JÉGO relatif au processus de sélection des conventions d'occupation précaire et temporaires du domaine public.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 269 relatif à une convention d'occupation avec la S.A.S. "Trinquet Village", ainsi que le vœu n° 151.

La parole est à Pierre AURIACOMBE et j'aimerais…

S'il vous plaît !

Veuillez m'excuser, Monsieur le Conseiller, mais, derrière vous, si vous pouviez faire un peu moins de bruit. Nous entendons bien votre conversation, Mesdames et Monsieur VESPERINI. Merci.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération sur le Fronton et Trinquet Village n'est pas très olympique. Il ne nous arrive pas très vite, Monsieur le Maire. Il arrive même très lentement puisqu'il aurait dû être discuté il y a un ou deux mois. Visiblement, il ne sert à rien : tout est déjà fait ; tout a déjà été décidé ; les différents postulants ont déjà reçu des courriers. On se demande donc à quoi cela sert de le voter.

Pour notre part d'ailleurs, je vais l'expliquer, nous ne participerons pas au vote, considérant qu'il n'y a pas lieu ici de donner son avis pour une décision qui a déjà été prise. En revanche, nous ne souhaitons pas vraiment bloquer la situation.

Quelques faits : cet endroit, beaucoup d'habitants du 16e, le connaissent mais, au-delà, c'est un des derniers lieux pour pratiquer la pelote basque à Paris, sport régional - mais les Basques sont nombreux à Paris. C'est un lieu assez magnifique qui permet aussi d'avoir des espaces verts dans le 16e, un lieu avec un tennis, et qui permettra, j'en suis convaincu, une fois qu'il sera réhabilité, de faire de nombreux autres sports.

Ce lieu avait déjà donné lieu à un premier appel d'offres qui était sans succès. Nous avons aujourd'hui eu ce nouvel appel d'offres. Nous avons eu huit postulants, huit dossiers. J'ai eu la chance d'en voir quelques-uns qui étaient, dans l'ensemble, excellents. Il y avait de très bonnes choses et je ne vais pas critiquer le dossier qui a été retenu - Trinquet Village - qui est un des bons dossiers. Il apportera sûrement des solutions pour relancer la pratique de la pelote basque, notamment au niveau des jeunes. C'est ce que nous souhaitons et il est vrai que ce n'était pas le cas aujourd'hui tel que c'était fait.

Cependant, si je devais critiquer ce dossier "Trinquet Village", c'est sur la manière dont il a été attribué. Nous sommes dans l'absence totale de transparence. Je me répète : comment se fait-il, alors qu'il y avait 8 postulants, que 7 postulants aient reçu, dès fin octobre, si je ne me trompe pas, un courrier les informant qu'ils n'avaient pas été retenus ? Comment "Trinquet Village" a-t-il pu avoir un dossier l'informant qu'il était retenu ?

Nous votons ici régulièrement des projets de délibération mettant en œuvre des entrepreneurs privés. Ils ne sont généralement informés du résultat qu'après le vote, ce qui me semble normal. Ici, ce n'est pas le cas. Pourquoi ?

Cela pose beaucoup d'interrogations. Est-ce que ce dossier a été avantagé ? Pour quelle raison ? Je répète, c'est un bon dossier ; il ne s'agit pas de remettre cela en cause. Il y avait d'autres bons dossiers. On ne peut pas dire que cette société "Trinquet Village" avait une existence énorme, vu qu'elle avait été créée pour l'occasion. Là encore, pourquoi privilégier tel dossier ?

J'espère que ce sont des réponses que vous allez pouvoir nous apporter, Monsieur le Maire. Pour autant, au-delà de cela, ce qui est inadmissible, c'est cette absence totale de transparence en amont du dossier et le fait que notre projet de délibération ne serve à rien, puisque que les décisions sont déjà prises.

C'est pourquoi nous ne participerons pas au vote.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est donc relatif à la signature d'une convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public avec la S.A.S. "Trinquet Village" pour le site du Fronton et Trinquet de Paris dans le 16e arrondissement.

En effet, suite à une prolongation d'un an par avenant, la C.E.D.P. de 2007 au bénéfice de la Ligue régionale d'Ile-de-France de pelote basque arrive à échéance le 31 décembre prochain. La C.E.D.P. intègre un court de tennis en périmètre et le futur contrat vise le maintien de la pelote basque, des sports de raquette, mais aussi des activités connexes, avec une durée de concession de 15 ans maximum.

Le déroulement de la procédure a démarré le 16 mai 2018 en Commission des élus pendant laquelle les critères ont été présentés. Les élus ont effectués, comme d'habitude, leurs commentaires et émis leurs souhaits. Les huit candidats ont été auditionnés après la remise des offres, début septembre 2018, par la Direction de la Jeunesse et des Sports qui a constaté que tous les projets expertisés avaient indéniablement une cohérence d'ensemble, que la majorité des offres était de qualité mais que, néanmoins, trois projets se détachaient et répondaient aux attentes sportives de la Ville de Paris, de la valorisation du site, tout en proposant un montant de redevances conséquent avec une évaluation de l'offre globale très satisfaisante.

Comme vous le savez, les membres de la Commission des concessions emblématiques, qu'ils soient élus ou membres de cabinet, ont signé, au départ, un engagement de confidentialité sur les débats, sur les offres et sur les candidatures reçues et retenues. Aussi, la maire du 16e, Danièle GIAZZI, et les élus du conseil d'arrondissement ont été extrêmement surpris que les candidats non retenus en aient été informés par courrier de la Ville avant même que la Commission des concessions emblématiques se soit réunie et avant même que la maire du 16e n'en soit informée, précisant que ce processus a mis les élus dans une position extrêmement délicate puisque plusieurs courriels et courriers leur ont été adressés par de nombreux candidats non retenus très mécontents.

Aussi, le conseil a voté majoritairement un avis défavorable à ce projet de délibération pour la méthode utilisée ne se prononçant en aucun cas sur les qualités et le projet sportif du candidat retenu.

C'est pourquoi, sur proposition de la maire du 16e, Danièle GIAZZI, un vœu a été adopté par le Conseil du 16e que la Maire de Paris organise une procédure permettant l'association des élus du Conseil de Paris et du maire de l'arrondissement concerné au processus d'analyse et de sélection des candidatures à l'attribution ou au renouvellement des conventions d'occupation précaire et temporaire du domaine public.

C'est pourquoi nous apporterons donc, le groupe les Républicains et Indépendants, un vote contre ce projet de délibération, comme l'avait fait, lors de sa séance du 26 novembre dernier, le conseil du 16e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, je vais me permettre un propos plus politique générale sur ce projet de délibération et pourquoi il nous est imposé et pourquoi je le regrette.

En avril 2017, l'Exécutif national, dans son manque de sagesse, a fait adopter les ordonnances dites "d'avril 2017" sur la domanialité publique, qui imposent une mise en concurrence systématique de toutes les activités sur le domaine public. Si le Gouvernement de l'époque a pris soin d'exclure la culture de son concurrentiel, il ne l'a pas fait pour le sport, tant et si bien, Monsieur GABORIAU, qu'un club fédéral issu d'une fédération sportive, elle-même, en tant que fédération sportive, délégataire du service public au nom de l'Etat, n'est pas prioritaire pour exploiter un équipement sportif, fût-il légèrement profitable.

Une buvette sur un terrain de sport devient une activité économique : mise en concurrence. Par conséquent, cela pourrait nous conduire à chasser des terrains de sport, des clubs, pour certains centenaires, occupants-résidents depuis plusieurs décennies de nos équipements sportifs parce qu'il nous est désormais imposé par la loi une mise en concurrence systématique.

C'est précisément ce qui nous conduit, dans cette situation, sur le Fronton Trinquet. Ceux qui fréquentent le "Chiquito de Cambo" savent que ce lieu date des Jeux de 1924. Il est même inscrit, sur le mur du fronton, cette date où la France et l'Espagne se sont affrontées en finale de pelote basque olympique et qui a vu une victoire de l'équipe de France, médaillée d'or à l'époque. C'est un lieu magnifique, formidable, issu de la tradition de pelote, de la tradition fédérale et de la tradition de la communauté basque à Paris.

Si vous me demandez mon avis - je ne devrais évidemment pas dire cela : mon imprudence formelle va faire se dresser les cheveux de la DJS -, j'aurais évidemment préféré que l'exploitant reste à jamais et pour toujours le monde fédéral et les clubs. C'est ce que je préfère mais, malheureusement, aujourd'hui, nous devons mettre en concurrence. Je le regrette mais je serais heureux qu'une initiative des groupes - et pourquoi pas un vœu - puisse expliquer au Gouvernement à quel point, sans doute, le sport devrait faire, au même titre de la culture, l'objet d'une exemption de cette ordonnance d'avril 2017.

Cela nous a conduits, du coup, à mettre en place, comme dans les grandes concessions, la formule que chacun et chacune connaît ici, le passage en Commission des élus - vous le savez, Monsieur GABORIAU, vous l'avez rappelé - une commission qui s'est tenue en mai 2018 pour présenter cette concession et son cahier des charges. Elle a été mise à l'ordre du jour de celle d'octobre puis reportée parce que nous n'y étions pas prêts, et finalement elle est passée en novembre.

Tout au long de ce processus, à la fois mon cabinet et les services ont tenu au courant la mairie du 16e aussi souvent qu'ils m'ont tenu au courant, moi. A ce stade, c'est une pratique que nous avons collectivement tous décidé de ne pas contester, que l'analyse des offres était faite par les services et non pas par les élus et que souvent nous respections l'analyse des offres faites par les élus. S'il y a un dysfonctionnement que je veux bien admettre, Monsieur GABORIAU, et à travers vous les élus du 16e, c'est que nous aurions pu nous abstenir d'informer avant le vote de ce Conseil les candidats pressentis perdants du fait qu'ils ne seraient pas lauréats.

Au fond, cela relève d'une bonne volonté des services, puisque la concession se termine au 31 décembre et je veux dire, Monsieur GABORIAU, la responsabilité que nous porterions en rejetant ce projet de délibération. Cela voudrait dire qu'au 1er janvier prochain, puisque la concession s'arrête au 31 décembre, le fronton Trinquet serait fermé. La Ligue de pelote basque partirait au terme de sa concession et il n'y aurait plus rien, plus d'activité, ni de pelote ni toutes les autres activités qui s'y déroulent.

Nous portons donc une responsabilité importante. Dans la bonne volonté des services qui ont voulu préparer les candidats qui n'allaient pas être retenus, et parmi ces candidats, le sortant, l'aider à préparer la dimension économique et sociale d'un départ du site et la préparation des sujets avec les salariés, dans leur bonne volonté, sincère, ils ont, comment dirais-je, commis une imprudence formelle qui a irrité les candidats et légitimement les élus du 16e ainsi que l'adjoint aux sports à la Maire de Paris.

Je ne peux ainsi que regretter cela, même si globalement notre schéma d'information des élus sur les concessions est à mon avis le bon et on ne peut pas le remettre en cause. Mon directeur de cabinet s'est rendu depuis trois ou quatre mois en mairie de 16e pour rencontrer M. SANQUER, Mme BADAT-KARAM pour les tenir au courant aussi souvent que possible.

Maintenant, il y a l'avenir. Si nous adoptons ce projet de délibération, l'engagement que je prends, c'est de recevoir le concessionnaire vainqueur pour lui dire que l'activité de pelote basque qui va continuer à s'y dérouler, en plus de nouvelles activités dont le 16e devrait se réjouir, comme le paddle et ce sera le premier centre de paddle à Paris…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur le Maire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Neuf secondes, j'en étais précisément là, Madame la Maire… Que cette activité de pelote basque puisse être, avec ce nouveau lauréat, sous l'égide fédérale et donc sous l'égide de la Fédération française de pelote basque et de la Ligue d'Ile-de-France de pelote basque.

C'est ce que je ferai si dès aujourd'hui nous adoptons ce projet de délibération et que je peux engager le dialogue avec ce concessionnaire.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote.

La parole est à Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, cher Jean-François, vous avez dans votre argumentaire fait appel aux présidents de groupe pour exprimer une inquiétude, voire un changement de cap de la part de ce Gouvernement, qui est la mise en concurrence, dans la capacité de gestion des équipements, entre le mouvement sportif et les partenaires privés.

On est en plein dedans et cette inquiétude est renforcée car j'ai vu passer dans la presse des tentatives de députés La République en marche d'accélérer cette mise en concurrence déloyale des structures qui reposent sur des bénévoles, souvent des parents d'enfants qui accompagnent leurs gamins, qui gèrent des associations et qui, après, gèrent des fédérations et des ligues régionales. C'est très inquiétant parce que l'objectif n'est pas le même. Pour certains, l'objectif, c'est la rentabilité, pour d'autres l'objectif, c'est le développement de la pratique du sport, voire de l'information.

Mon inquiétude est d'autant plus grave que nous sommes sur un site olympique et nous sommes sur un site de Ligue régionale. Or, la Ligue régionale, sa première orientation est de former les formateurs, les encadrants pour des sports qui commencent à se développer en Région Ile-de-France que sont la pelote basque et les sports de raquette, comme vous l'avez dit.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Monsieur le Président, explication de vote, une minute. Je vous laisse terminer.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Vous avez évoqué le problème - je termine sur ce point - de la date du 1er janvier, mais c'est un équipement de la Ville. La Ville pourrait très bien reprendre en main cette concession pour une période courte, revoir le processus de marché et revoir avec la Ligue les différents intervenants avant de concéder ce marché à un privé.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Une autre explication de vote demandée par Pascal CHERKI.

Une minute, normalement.

M. Pascal CHERKI. - Ne vous inquiétez pas, Madame BLAUEL, je sais que c'est du sport, mais c'est quand même important.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - C'est le règlement intérieur surtout, mais allez-y.

M. Pascal CHERKI. - Nous voterons le projet de délibération, nous adhérons totalement au nom du groupe "Génération.s" aux propos tenus par notre collègue et adjoint Jean-François MARTINS.

En effet, il met le doigt sur le problème principal qui fragilise le modèle économique associatif aujourd'hui, qui est la question de la pénétration de l'idéologie de la concurrence dans des activités où elle n'aurait pas lieu d'être. Nous sommes donc tout à fait disponibles pour soutenir cette démarche et je pense qu'il faudrait dans un premier temps interpeller la Ministre des Sports, qui elle-même est une sportive, qui a été dans des clubs et qui peut être sensible à cette démarche.

Et cela pourrait être porté par d'autres collectivités en même temps, car je pense que beaucoup de maires, en particulier en Ile-de-France ou ailleurs, sont sensibles à cette préoccupation. Ainsi, Monsieur le Maire, vous me trouverez à vos côtés pour ce combat légitime.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Il n'y a pas d'autres demandes d'explication de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 151 déposé par le groupe les Républicains. Déjà, ce vœu est-il maintenu ? Oui. C'est parti, il est maintenu.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 269.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 269).

Je vous remercie.

2018 SG 56 - Convention d'exécution 2018/2019 de la convention de coopération entre la Ville de Paris et le C.N.O.S.F.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 56 relatif à la convention d'exécution de la convention de coopération entre la Ville de Paris et le C.N.O.S.F.

La parole est à Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons passé une convention avec le Comité national sportif français en mai dernier, visant à développer des politiques dans les domaines sportif, éducatif, culturel et encore autour de notre rayonnement international. Aujourd'hui, vous venez par ce projet de délibération nous préciser un peu plus la feuille de route de ce partenariat et nous présenter les premières actions.

Il y a évidemment plusieurs pistes d'action exposées et je voudrais particulièrement insister sur le travail avec le secteur scolaire. Il faut rappeler également la convention entre la Ville et le Comité national sportif français et l'Académie de Paris pour la mise en place de mesures éducatives et sportives.

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques, face à la baisse du budget du sport et l'incertitude quant à sa gouvernance, ces partenariats sont des liens qu'il nous faut entretenir pour continuer à œuvrer dans le sens d'un sport et d'une pratique sportive à destination de toutes et de tous. Les collectivités territoriales sont les premières à être impactées par ce désengagement de l'Etat et nous sommes le dernier recours des bénévoles qui font vivre nos clubs au quotidien sur nos territoires. Dans ce contexte, le mouvement sportif se mobilise et nous devons le soutenir en multipliant les initiatives locales.

Vous le savez, mon groupe et moi-même croyons que l'échelon scolaire est le maillon essentiel de l'implication de la Génération 2024. D'abord, parce qu'il est le lieu où se croisent l'ensemble des enfants de notre Ville, ensuite parce qu'il est le lieu de l'éducation et enfin parce qu'il est le premier lieu de démocratisation des pratiques sportives. C'était d'ailleurs tout le sens de notre projet de délibération pour la création des Jeux sportifs scolaires voté en juillet dernier à l'unanimité des groupes de notre Assemblée.

Au nom de l'ensemble de mon groupe, je voudrais remercier ici personnellement Jean-François MARTINS et Patrick BLOCHE qui, je le sais, œuvrent à la mise en place et à la réussite de cet événement qui, j'en suis sûr, peut être une initiative forte de l'accompagnement de Paris 2024. L'idée de travailler dans le cadre de la convention olympique entre Paris et la Seine-Saint-Denis nous paraît être une bonne manière de matérialiser la synergie entre nos deux territoires, qui était l'un des axes de notre projet de délibération.

J'en viens enfin au projet de délibération qui nous occupe ici et que nous voterons. Il présente un projet d'animation des 7 grandes places parisiennes dans une logique d'héritage et de développement de pratiques sportives. Bien évidemment, tout ce qui va dans le sens du développement des pratiques est bon à prendre mais je voudrais rappeler que nous portons depuis longtemps, en tant que parti et pas seulement comme groupe, un grand plan de rattrapage des équipements sportifs.

C'est comme cela que nous développerons les pratiques sportives dans notre pays et dans notre ville.

Merci, Madame la Maire.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Président TINTI.

Vous l'avez dit, il est naturel qu'une ville qui va s'apprêter à recevoir les Jeux olympiques et paralympiques ait une convention-cadre avec son mouvement olympique national. C'est souvent la spécificité de Paris de devoir travailler à la fois avec nos acteurs locaux, clubs, comités départementaux, le Comité olympique départemental, le Comité

régional du fait de nos charges de centralité et même, finalement, les fédérations sportives nationales et le Comité national olympique, car ils ont un certain nombre d'opérations à Paris.

Nous souhaitons accompagner ce mouvement olympique à la fois dans la préparation des Jeux, ceux de Tokyo, ceux de Pékin et ceux de Paris, mais également s'appuyer sur le comité national olympique pour le développement du sport à Paris.

Cela peut paraître une évidence de le dire ainsi, mais je sais que vous y serez sensible, Monsieur TINTI. Cela veut dire que nous croyons que le développement du sport passe par les clubs et que, si nous accompagnons - on a eu d'autres projets de délibération dans ce Conseil - la pratique libre, les autres formes de pratique, y compris parfois des acteurs privés qui font de la pratique, nous pensons que le modèle central du développement du sport doit être le club sportif fédéral ou affinitaire dans lequel, au-delà de la pratique sportive, on ajoute une partie de bénévolat, d'éducation populaire, de civisme, d'engagement qui donne à l'engagement sportif toute sa valeur.

C'est pourquoi cette convention avec le C.N.O.S.F. nous permet, sur les sept grandes places parisiennes qui seront un peu libérées de la voiture, avec de l'espace public supplémentaire, peut-être avec un meilleur air à respirer, d'avoir des lieux de pratique sportive.

Mais cette pratique sportive, on veut la faire encadrer par les fédérations sportives pour montrer que - que ce soit de la gym, du fitness, du gainage - les sports que l'on peut faire dans l'espace public, la Fédération française d'athlétisme, celle de gymnastique ou les autres fédérations olympiques sont capables d'accompagner et que ce ne sont pas simplement les "coachs" sportifs privés ou les applications mobiles qui remplaceront les bénévoles et les éducateurs.

J'ai hâte, dès ce printemps, d'aller faire avec vous des cours de sport gratuits sur les grandes places parisiennes, qui seront le fruit de cette convention.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 56).

Je vous remercie.

2018 SG 58 - Subvention (1.000.000 euros) et convention avec le Comité local d'organisation des coupes du monde féminines FIFA 2018 et 2019.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la diffusion des matchs de l'équipe de France.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 58 et le vœu n° 152 relatifs à la diffusion des matchs de l'équipe de France.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Encore merci, Madame la Maire.

Dans les années qui précèdent la tenue des Jeux olympiques et paralympiques 2024 en France, notre pays a la chance d'obtenir nombre de grands événements sportifs internationaux.

Ces grands événements sportifs sont des répétitions générales à plus ou moins grande échelle, mais aussi le formidable moyen de promouvoir le sport dans toutes ses dimensions. La France accueille en ce moment même, pour la première fois, le Championnat d'Europe féminin de handball et accueillera l'été prochain la Coupe du monde féminine de football. L'enjeu de la pratique féminine et de sa visibilité est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs du mouvement sportif.

Je voudrais saluer à cet égard le travail fait à Paris par Hélène BIDARD et Jean-François MARTINS.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui concerne la subvention d'un million d'euros et la convention avec le comité d'organisation de la compétition. Il s'agit de soutenir la mise en place d'un programme permettant un travail autour de la mixité et des discriminations, mais aussi autour des enjeux environnementaux que sont l'énergie et les gaspillages, ainsi que la promotion des enjeux et défis économiques que notre société doit relever.

Par ailleurs, la Ville s'engage à mettre en place un programme d'accompagnement de la compétition. Dans ce cadre, nous vous proposons d'installer un écran géant sur la place de l'Hôtel de Ville, par exemple, pour diffuser massivement les matchs de l'équipe de France féminine de football, dans l'hypothèse où celle-ci se hisserait aux 8e de finale de la compétition.

Le succès populaire en France est très important. Il n'y a qu'à observer l'influence dans les "fans zones" durant l'Euro qu'a organisé la France en 2016, et, plus récemment, les rassemblements populaires et festifs observés un peu partout en France lors du mondial de l'équipe de France masculine l'été dernier. Je me rappelle d'ailleurs qu'un écran géant avait été installé pendant la Coupe du monde pour le dernier match de l'équipe de France.

La volonté de la Ville de mettre en place des politiques publiques, dont l'objectif est d'aller vers l'égalité, et toutes les actions contribuant à la promotion de la politique sportive, sont fortes. Ce que nous demandons est simple : que le même dispositif puisse être mis en place pour la Coupe du monde féminine de football organisée en France l'été prochain.

Merci, Madame la Maire.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Merci, Madame la Maire.

Enfin, la France organise la Coupe du monde de football féminin. Je dis "enfin" parce que c'est le grand événement sportif, en tout cas de sport collectif, qui manquait à notre pays. Cette organisation est bienvenue. C'est un concours de circonstances, au moment où, une année après, la France a remporté la deuxième Coupe du monde de football. C'est la responsabilité des organisateurs de faire en sorte que cette Coupe du monde ait lieu et qu'elle ait aussi une dimension populaire.

Pour rebondir sur les propos de Sergio TINTI, je me réjouis, pour l'instant, en l'état du développement du sport féminin, que les matchs dans les stades soient accessibles au niveau des prix et des tarifs. D'ailleurs, pour les matchs qui auront lieu à Paris, les prix sont pour l'instant assez accessibles, au regard de la disproportion que peut prendre le coût des matchs dans les grands événements sportifs, comme l'Euro ou les Coupes du monde de football.

Cela fait qu'aujourd'hui, on arrive à une situation où l'on a deux catégories de spectateurs : ceux qui ont de plus en plus les moyens d'aller les voir dans les stades et ceux qui sont réduits à faire la fête à travers leur écran de télévision. Le fait qu'il y ait une diversité sociologique dans le public des stades est très important, surtout quand la compétition se déroule dans notre pays et que l'on veut qu'elle ait cette dimension et cette adhésion populaire. La Coupe du monde de football féminin le sera.

Après, la Ville de Paris, comme elle en a l'habitude et la tradition - M. MARTINS m'écoute avec attention, je le sais - s'est engagée à hauteur d'un concours financier raisonnable au regard de ses moyens budgétaires totaux, mais utile. Que fait-elle ? C'est ce que je trouve intéressant dans la démarche que nous avons. Elle se sert de l'événement pour pouvoir accélérer, amplifier ou donner du relief au fondement de sa politique sportive.

Le développement et la pratique du sport féminin est l'une des constantes de la politique sportive de la Ville de Paris depuis 2001, qui est monté par étapes. Nous avons besoin de ces grands événements sportifs internationaux, qui ont une renommée et un rayonnement, pour mettre l'accent sur le développement de la pratique du sport féminin. Avec toutes les difficultés que l'on a, bien sûr, parce que nous sommes dans une ville où le foncier est contraint, où l'explosion de la pratique du sport féminin oblige parfois à des arbitrages sur les créneaux, oblige à réfléchir sur le développement de l'équipement adapté et autres, mais c'est une bonne chose.

Il faut se servir du fait que le football est aujourd'hui le sport roi, que l'équipe de France de football féminin est très compétitive, qu'elle bénéficie du fait que les clubs de football professionnel féminin français sont très compétitifs. D'ailleurs, il faut remercier les grands clubs de football masculin d'avoir monté des sections féminines. Je pense à Lyon, qui est aujourd'hui champion d'Europe incontesté, au Paris-Saint-Germain, qui a atteint la finale de la Ligue des

champions, au Club du P.F.C., à l'ancien club de Juvisy. D'autres grands clubs le font. Nous avons donc maintenant un football féminin compétitif qui tire la pratique du sport féminin.

Nous avons à Paris - c'est très intéressant - un développement de la pratique féminine, notamment du football. Je parle depuis le 14e arrondissement, puisque j'en étais le maire. Ma collègue Carine PETIT est très impliquée sur ce sujet. Nous avons lancé une équipe féminine à Paris, et maintenant un club de garçons et de filles dirigé par une femme, Magali MUNOS, ancienne joueuse de l'équipe de football féminin à Paris, pur produit de ce club.

Donc, je fais confiance à M. Jean-François MARTINS pour que, dans toutes les actions d'accompagnement qui justifient notre engagement d'un point de vue financier que nous aurons pendant cette Coupe du monde de football, nous puissions réfléchir en amont à des thématiques comme la lutte contre les discriminations, les stéréotypes de genre, etc. - qu'il est important d'avoir dans toutes les politiques publiques - mais surtout de voir comment cet événement peut être un levier pour nous aider à continuer d'amplifier les politiques sportives d'égalité et de promotion du sport féminin que nous avons dans la Capitale.

C'est la raison pour laquelle le groupe "Génération.s" votera avec beaucoup de conviction et d'enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup.

Comme les deux orateurs ont précisé, avec beaucoup de talent, l'ambition quand on reçoit un grand événement sportif féminin et ce que nous pouvions faire pour développer la pratique à Paris, de ce fait, je vais faire la pratique concrète, et une fois que j'ai pris beaucoup d'engagements, comment cela se traduit concrètement.

Un sujet me tient particulièrement à cœur : la question du sport dans l'espace public, en particulier le football. Il n'y a pas de petites filles dans les clubs de football si elles n'ont pas commencé à taper dans un ballon en bas de chez elles, au pied de leur immeuble, sur un terrain extérieur. Sauf qu'aujourd'hui, quand vous allez sur un terrain de football extérieur, le fameux T.E.P., comme celui de Ménilmontant, il n'y a que des garçons. Est-ce que vous avez déjà vu des filles jouer au football au pied de la barre d'immeuble ? C'est précisément ces barrières culturelles. Ce sont parfois ces non-dits, parfois ces stéréotypes de genre, ces climats hostiles qui empêchent les filles d'aller pratiquer dans l'espace public. Ce que nous avons voulu faire dans le cadre de la préparation de cette Coupe du monde, c'est qu'avant même qu'elles rejoignent un club de football, elles puissent jouer dans la rue dans les terrains de quartier, comme les garçons.

C'est pourquoi, notamment avec le Comité local d'organisation, qui est le récipient de ce million d'euros de subvention, on va travailler sur trois terrains et un terrain supplémentaire dans le 14e, avec une programmation, une animation de terrain extérieur, de T.E.P., dédiée à des sections féminines, de sorte que l'on ait des tournois de football féminin dans les quartiers, au pied des habitations, de sorte que l'on puisse envoyer le message symbolique que ces terrains sont autant pour les garçons que pour les filles.

Deuxième sujet : un dispositif d'animation particulière avec à la fois "Foot'Elles" - on en a déjà beaucoup parlé - le mercredi après-midi, "Les temps additionnels", quatre soirées de travail avec l'ensemble des acteurs sportifs et féministes, l'animation dans les centres de loisirs, mais du coup pas simplement les jeunes filles mais aussi les grandes filles et les femmes actives, avec un tournoi féminin des entreprises parisiennes, où l'ensemble des salariées féminines peuvent participer, "Little miss Socker" portée par d'anciennes joueuses professionnelles, ou la répétition d'un projet qui vous avait beaucoup plu pendant l'Euro 2016, qui s'appelle "Papy foot", où on emmenait des enfants jouer au baby-foot avec des seniors dans les E.H.P.A.D., et qui va devenir, à l'occasion de cette Coupe du monde de foot féminin, "Mamy foot", où nous emmènerons des jeunes filles jouer avec des seniors féminines dans les maisons de retraite parisiennes. C'est un vrai moment intergénérationnel, drôle et joyeux, comme on devrait en avoir plus souvent.

Je remercie le groupe Communiste pour son vœu sur la retransmission que j'amenderai légèrement, ne connaissant aujourd'hui ni l'avis de la Préfecture de police ni les besoins de dimensionnement, en disant l'Hôtel de Ville ou un autre lieu symbolique qui pourrait recevoir cette manifestation, et à la demande du groupe Ecologiste de Paris, y ajouter que si retransmission il devait y avoir, nous serons très vigilants sur la question des déchets qui y seraient éventuellement produits.

Voilà comment j'amenderai votre vœu, sans quoi j'y émettrai un avis très favorable.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 152 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 662).

Je vous remercie.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 58).

Je vous remercie.

2018 SG 59 - Convention avec la Société de livraison des ouvrages olympiques relative à la participation de la Ville de Paris au financement des ouvrages olympiques en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 59. La convention avec la "Solideo" relative à la participation de la Ville de Paris au financement des ouvrages olympiques en vue des Jeux 2024.

La parole est à Danielle SIMONNET. Pardon.

Mille excuses, Madame SIMONNET, Jacques BOUTAULT d'abord, puis vous.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Comme vous voulez, Madame la Maire.

Nous, élus écologistes, en étions à peu près certains, d'ailleurs nous l'avions dit, les coûts engendrés par les Jeux olympiques organisés en France en 2024 devaient entraîner un refus des Parisiennes et des Parisiens de l'organisation de cet événement dans leur ville.

La moindre des choses, d'ailleurs, aurait été qu'on leur demande leur avis. Mais ainsi que l'a expliqué Jean-François MARTINS au journal 'L'Equipe", c'était prendre le risque que les Parisiens votent contre. Ne pas demander l'avis des gens pour éviter qu'ils se prononcent négativement par rapport à la question qu'on leur a posée, ce n'est pas avoir un sens de la démocratie très poussé, je le regrette.

Les Jeux olympiques sont une gabegie qu'aucun autre pays européen ne souhaite désormais accueillir.

Ce projet de délibération nous demande d'accepter encore une fois le sport business, et le fait que celui-ci se fasse avec l'argent public. C'est de très mauvais ton dans cette période de restriction budgétaire et de fronde sociale.

Allez aujourd'hui demander aux citoyennes et aux citoyens de Paris, mais aussi d'Ile-de-France, et même de France, si faire financer 135 millions d'euros d'infrastructures olympiques n'est pas du gâchis, un manque de sens de priorité, un faste inutile.

Et donc, ne parlons ici que des coûts prévus pour la construction des infrastructures olympiques, la tenue des Jeux coûtera des millions d'euros supplémentaires.

Pour rappel, les élus écologistes avaient dénoncé, en 2015, le prix de la candidature parisienne qui était alors de 60 millions d'euros. C'est sur celle-ci d'ailleurs que notre Assemblée s'était prononcée sur l'organisation par notre Ville de cet événement.

Mais ce prix, depuis notre vote, a plus que doublé puisqu'il est aujourd'hui de 135 millions destinés à financer des ouvrages olympiques. C'est indécent quand on sait que la Ville de Paris investit dans son budget primitif 2019 moins de 70 millions pour le sport de proximité.

Depuis que le C.I.O. a annoncé officiellement que Paris accueillerait les Jeux olympiques en 2024, mon groupe s'est engagé à veiller à ce que les objectifs environnementaux financiers, éthiques soient prioritaires.

Ainsi, les écologistes déplorent que seulement 10 millions d'euros soient annoncés comme dédiés au Fonds Innovation et Ecologie. En comparaison des autres dépenses, c'est maigre pour faire des J.O. zéro carbone.

Trop d'équipements ou de réhabilitation sont arrangés dans des grands projets inutiles qui coûtent chers et provoquent des nuisances, à l'instar de la couverture de Roland-Garros ou encore de l'Arena 2 qui, à elle seule, coûtera 30 millions d'euros.

Tous les projets de grande envergure de la Ville et de la Métropole se calent sur l'horizon 2024, quitte à perdre toute valeur qualitative. Nicolas FERRAND, directeur de "Solideo", l'a lui-même dit dans la presse, le 5 décembre : "Concernant les livraisons des ouvrages olympiques, les objectifs de durabilité des Jeux, la réalisation d'une ville accueillante et rendant la ville facile pour 23 millions de spectateurs, il n'y a aucune certitude d'être à la hauteur des ambitions affichées aujourd'hui".

Notre opposition fondamentale à l'organisation des Jeux olympiques sur le territoire parisien, pour toutes ces raisons maintes fois répétées, nous amènera à voter naturellement contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voterai contre également ce projet de délibération, comme mon collègue Jacques BOUTAULT.

Le large consensus du Conseil de Paris hier, lorsque nous avons eu le débat sur les "Gilets jaunes", procède selon moi de la même vision macronisée dans nombre de têtes, qui a présidé au choix d'accueillir les Jeux olympiques.

Finalement, on est dans une logique d'une élite totalement liée aux lobbys qui ne jurent que par la mondialisation, qui s'est coupée de la société réelle, du peuple, du pays, des choix politiques non démocratiques, un maquillage écolo qui ne trompe personne, de l'argent public qui finit dans les poches des promoteurs et des copains du pouvoir.

J'ai toujours été opposée aux Jeux olympiques sous leur forme actuelle. Je porterai, au cœur des prochaines élections municipales également, le refus et le désengagement de Paris de ces Jeux olympiques.

On devrait bien plus porter le défi écologique à la place du défi olympique.

Bien sûr, cela devrait être discuté dans les Etats généraux de l'écologie à Paris, que promet HIDALGO, dans la conférence de consensus promise en réponse aux "Gilets jaunes", dans une instance de contrôle citoyen de l'application du Plan Climat, voilà toutes les instances dans lesquelles nous pourrions permettre aux citoyens, je dirais d'opérer un contrôle sur ces J.O., mais je dirais surtout de constater à quel point ils vont exploser la facture, à quel point ils vont être anti-écologiques.

Mais en vérité, ils auraient dû faire l'objet d'un référendum. En aucun cas, les citoyens et les citoyennes n'auraient dû se voir imposer l'organisation de ces Jeux olympiques, sans même qu'on leur demande leur avis.

Mais c'est bien précisément parce qu'à chaque fois que les citoyennes et citoyens ont eu à se prononcer sur les Jeux olympiques dans toutes les villes où cela a eu lieu, ils s'y sont opposés, ils ont voté contre.

Dans ce projet de délibération, il s'agit de la convention avec la Société de livraison des ouvrages olympiques relative à la participation de la Ville de Paris au financement des ouvrages, en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Il précise l'affectation de la participation de la Ville, mais il admet d'emblée 10 millions d'euros en cas de dépassement budgétaire. Mais qui en doute ? Tous les budgets vont continuer d'exploser, et bien au-delà de la somme de 10 millions d'euros. On le sait pertinemment et on ne saurait se satisfaire d'une position qui viserait à dire : pas grave, ce sera l'Etat qui payera. Parce que l'Etat au final, c'est toujours le contribuable qui passe à la caisse, qui paye l'héritage, et pour une double ou triple facture, d'abord parce qu'il payera les dépassements, ensuite parce que les équipements qui sont faits se font au détriment d'autres équipements bien plus prioritaires, que ce soit pour les équipements sportifs ou pour les transports.

Troisièmement, parce que cela laisserait une empreinte écologique bien pire que si ces J.O. n'avaient pas eu lieu. Et pas simplement en émission de carbone, mais également en grands projets inutiles et des traces durables d'artificialisation des sols, de bétonisation dans le cadre de la Région Ile-de-France.

Mais je voudrais, pour conclure, vous dire que le rapport de l'Inspection générale des Finances a d'ores et déjà montré que les Jeux olympiques explosent, et que cela continuera.

Lors du débat hier, le président du groupe Communiste citait Naomi KLEIN, Naomi KLEIN qui nous dit que tout doit changer. Je voudrais rappeler au président du groupe Communiste, mais également au groupe "Génération.s", qui eux aussi ont cité Naomi KLEIN, Naomi KLEIN est parfaitement engagée contre les Jeux olympiques, et justement si tout doit changer, alors j'aimerais que celles et ceux qui ont été enthousiastes au début en faveur des J.O. changent et qu'ils prennent conscience que demain, comme hier, il faut s'opposer aux Jeux olympiques et que le peuple s'opposera aux Jeux olympiques.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Prenons acte aujourd'hui du fait que Jacques BOUTAULT et Danielle SIMONNET sont opposés aux Jeux olympiques et paralympiques. J'en prends acte. Cela a été maintes et maintes fois répété, comme M. BOUTAULT l'a déjà formulé. Prenons acte aussi qu'au titre de cette opposition, toutes les contre-vérités et les approximations sont autorisées.

Au-delà de ces deux propos, la Ville de Paris s'était engagée à…

Pardon, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - C'est vous qui dites la vérité et nous qui...

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Monsieur BOUTAULT, je vous dis cela très gentiment. Vous savez l'amitié que j'ai pour les écologistes en général, mais parfois moins en particulier.

Par exemple, vous avez dit, Monsieur BOUTAULT, que l'Arena va coûter 30 millions. Vous avez dit cela, Monsieur BOUTAULT ? C'est 90.

Vous avez dit que M. FERRAND était président de "Solideo", mais c'est Anne HIDALGO qui est présidente de "Solideo" et M. FERRAND en est le directeur général.

Vous avez dit que le budget des Jeux était passé de 60 millions à 135 millions et qu'on avait déjà dépassé, mais les 135 millions sont dans tous les dossiers de candidature. On a voté 60 millions de budget de Comité de candidature et c'est l'argent qu'il fallait pour gagner les Jeux. La Ville a contribué à hauteur de 10 millions d'euros, dont d'ailleurs 1,9 million d'euros lui ont été rendus parce que le Comité était excédentaire. La contribution au 1,5 milliard d'euros d'argent public apporté par l'ensemble des acteurs publics a toujours été de 135 millions.

Je vais vous épargner la liste de toutes les erreurs factuelles qui sont les vôtres comme celles de Mme SIMONNET. Je veux bien débattre avec vous, je le veux sincèrement sur les Jeux olympiques. Je veux que sur ce que l'on fait de bien, on puisse avancer ensemble et, sur ce où vous avez des doutes, que nous le faisions ensemble.

Quand Mme SIMONNET annonce un rapport de l'I.G.F. qui dit "dépassement", bien sûr, l'I.G.F. a dit "risque de dépassement" et qu'a-t-on fait ? On a revu le concept, on a enlevé un objectif qu'on considérait peut-être moins utile, on a refait le design du village olympique pour éviter certains coûts inutiles.

Je respecte votre opposition aux Jeux olympiques et il y a même de bonnes raisons d'y être opposés, mais je considère qu'elles sont moins nombreuses que les bonnes à les soutenir.

Travaillons intelligemment avec les faits réels. Venez à la Commission des élus J.O., Monsieur BOUTAULT, et on y travaillera sérieusement. Je dis seulement qu'on ne peut pas avoir le même débat à chaque Conseil, surtout s'il est basé sur des faits qui sont faux.

Venez me voir en rendez-vous, venez me poser toutes les questions, j'éclaircirai éventuellement celles qui sont pour vous des approximations et on aura ensuite un vrai débat. Sinon, c'est une posture : vous êtes contre les J.O. et je la respecte, mais n'essayons pas de l'appuyer sur des choses qui sont fausses.

C'est tout, Madame la Maire.

Bon appétit.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 59).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc suspendre nos travaux.

Reprise de la séance à 14 heures 30.

Je vous remercie, bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Christophe GIRARD, adjoint).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance du Conseil de Paris. Je remercie celles et ceux, que je connais d'ailleurs individuellement, d'être là et que je reconnais sur ces bancs. Nous allons tenter d'accélérer le rythme pour une raison simple : les commerces parisiens ont besoin de nos visites pour les achats de Noël. Je crois que c'est important de donner une bonne impulsion et donner du temps pour s'engager sur l'économie parisienne et le "Fabriqué à Paris".

2018 DAE 61 G - Subvention (4.500 euros) et avenant à la convention avec l'association "Parisien d'un Jour, Parisien toujours" (Paris Greeter) (4e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 61 G et à l'amendement technique n° 210.

M. MARTINS pour une minute…

C'est un amendement technique.

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 210.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 210 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 61 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAE 61 G).

Vœu déposé par les groupes Socialistes et Apparentés, "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au fichage ethnique dans le sport.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, ce qui nous permettra d'aller vite.

Le vœu n° 153 est relatif au fichage ethnique dans le sport.

Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous avez tous eu connaissance des révélations de Mediapart en ce qui concerne le club de football de la Capitale, sur l'existence d'un fichage ethnique au sein du P.S.G. Les dirigeants de ce club ont eux-mêmes reconnu ce fichage opéré par plusieurs de leurs responsables du recrutement.

Non seulement, c'est discriminatoire, mais c'est illégal. Une enquête du Parquet de Paris est ouverte à ce sujet. Eu égard aux valeurs que le sport est censé porter et que portent notre ville, cela nous révolte encore plus.

Paris Saint-Germain est l'un des plus grands clubs européens. Pour les Parisiens, mais aussi pour beaucoup de Franciliens, pour moi-même, c'est leur club, raison de plus pour qu'il soit exemplaire sur le sujet, raison de plus pour que, indignés, nous soyons exigeants, que la Ville soit exigeante vis-à-vis de lui et intraitable sur ce sujet.

C'est pourquoi je vous remercie de soutenir ce vœu qui a été voté unanimement dans le 20e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame BACHE.

Nous avons évidemment découvert avec stupeur les informations révélées par Mediapart qui tendait à démontrer la pratique d'un fichage ethnique au sein du club qui est le nôtre, celui des Parisiennes et Parisiens, le Paris Saint-Germain. Nous avons immédiatement saisi la direction du club pour apporter à la fois des clarifications et des engagements pour que ceci n'arrive plus.

Comme cela a été largement révélé par la presse et confirmé par le club, il s'agit exclusivement d'une pratique individuelle d'un collaborateur qui a amené ces pratiques, d'ailleurs en provenance d'un autre club que le Paris Saint-Germain, et que ce collaborateur n'était plus présent dans le club, ainsi que la pratique légitimement incriminée.

Le club a par ailleurs pris un certain nombre d'engagements pour que ces pratiques individuelles n'aient plus l'occasion d'être déployées avec notamment un référent éthique dans le club, un code de l'éthique désormais partagé par l'ensemble des collaborateurs, une clause dans les contrats des recruteurs sur le respect de ces droits fondamentaux, un module de formation avec des associations expertes sur le sujet, notamment la LICRA, et une procédure d'alerte éthique pour à la fois les jeunes joueurs, mais également des membres du "staff", témoins de pratiques de cette nature.

Sur le second attendu, en revanche, je serai moins enthousiaste. Il y a une politique de lutte contre la discrimination extrêmement volontaire, portée par Hélène BIDARD et l'ensemble de la majorité municipale. Il y a un

service dédié au sein de la DDCT. Il y a "RéPaRe", le réseau parisien de repérage des discriminations. Nous travaillons avec un certain nombre d'associations de lutte contre le racisme en milieu sportif.

Nous avons, par exemple, au-delà du racisme sur les LGBT-phobies, fait le travail en rapprochant organisateurs et associations spécialisées. Je ne voudrais pas que l'on recrée un comité Théodule peu opérant mais repasser, à l'occasion de votre vœu, le message à l'ensemble des organes de la Ville qui luttent contre les discriminations de se pencher aussi sur le sujet du sport.

C'est pourquoi je vous propose de retirer le deuxième attendu sur le comité, mais je vous propose de maintenir le plus important, celui sur la condamnation sans équivoque de la pratique rapportée par Mediapart.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Acceptez-vous cet amendement ?

Mme Marinette BACHE. - Comme nous nous retrouvons tout à fait sur l'intention, oui, nous pouvons le retirer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux vœux, à main levée, le vœu n° 153 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2018, V. 663).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux offices du mouvement sportif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 154.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il s'agit d'un vœu relatif aux offices du mouvement sportif.

Je sais que, sur le 20e arrondissement, et vous me direz, Monsieur l'adjoint, ce qu'il en est dans les autres arrondissement, il y a depuis plusieurs années un désinvestissement en termes de subvention sur cet office du mouvement sportif qui joue pourtant un rôle extrêmement important pour fédérer les associations sportives, permettre un cadre de débat entre les associations, d'échanges, de mutualisation de moyens et d'impulsion d'initiatives communes dans un arrondissement où - je ne sais pas si c'est le cas dans les autres arrondissement - nous n'avons plus de C.I.C.A. Nous n'avons plus de Conseil de la vie associative pour permettre ces cadres collectifs.

Sachant que le mouvement sportif subit par ailleurs des baisses aussi drastiques nationales de subvention, ce qui aggrave la situation pour bon nombre d'associations, je souhaite à travers ce vœu plusieurs choses.

Je souhaiterais d'abord que vous nous disiez - mille excuses s'il est déjà publié, mais je n'ai pas réussi à le trouver - ce qu'il en est du rapport sur les missions des O.M.S. qui devait être remis à la rentrée 2017 - et non pas 2107, il y a une faute de frappe dans mon vœu. J'anticiperais beaucoup sur de nombreuses mandatures.

Je souhaiterais ensuite que l'on puisse réaffirmer l'objectif de favoriser l'autonomie décisionnelle des associations sportives, et donc des cadres O.M.S. qui y contribuent, et que l'on compense aussi en partie les baisses des subventions de l'Etat avec des conventions d'objectifs avec les associations sportives pour garantir la pérennité de leurs activités.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a plusieurs éléments dans votre vœu, Madame SIMONNET.

Vous avez raison de dire que nous avons besoin d'une démocratie sportive, d'une certaine manière, d'interlocuteurs avec lesquels nous pouvons échanger sur la politique que nous menons et qui, parfois aussi, peuvent nous stimuler et nous secouer. La représentation des clubs et la possibilité d'avoir, permettez-moi l'expression, une forme de "syndicat" des clubs qui puissent parler avec la Ville pour défendre leurs intérêts est un sujet complexe car les clubs sont à la fois membres d'un Comité départemental de la discipline qui est lui-même membre d'un Comité départemental olympique, mais il doit également être membre d'un O.M.S. dans son arrondissement, lui-même coordonné par le C.O.M.S., tant est si bien que la multiplicité des visages proposés par le mouvement sportif ne favorise pas un mouvement efficace.

C'est pourquoi d'ailleurs des mairies d'arrondissement ont fait évoluer leurs structures de représentation des clubs en faisant disparaître leur O.M.S., comme le 7e et le 13e, ou en les remplaçant par des commissions extra-municipales pour nourrir ce dialogue que je trouve important.

Ce n'est pas à moi de statuer sur la nature associative et la manière dont les clubs souhaitent se faire représenter. C'est leur liberté d'association loi 1901. Qu'ils préfèrent être dans un O.M.S., dans une fédération sportive, dans le comité départemental olympique est le choix des clubs. Mon souci est bien d'avoir des interlocuteurs légitimes et structurés en face pour pouvoir me dire quand ils sont mécontents et que je puisse rectifier le tir si nécessaire.

C'était d'ailleurs l'un des objectifs de la mission confiée à Sergio TINTI, président de la 7e Commission, adjoint aux sports et bon connaisseur de ces sujets, qui rendra, dans le premier semestre 2019, ce rapport complet sur les O.M.S. qui permettra d'y voir plus clair, peut-être de réinterroger ou de réinterpréter la charte des O.M.S. qui avait été adoptée en son temps, et de repréciser la diversité des situations arrondissement par arrondissement puisqu'il y a évidemment des spécificités.

"Réaffirmer l'autonomie décisionnelle des associations sportives", je ne croyais pas l'avoir mis en doute, Madame SIMONNET. Je ne croyais pas avoir, à aucun moment, remis en cause la liberté des associations de faire ce qu'elles veulent. Nous gardons grand respect pour la loi de 1901 tout en, comme vous l'appelez de vos vœux, signant des conventions d'objectifs sur trois ans avec les principales associations et clubs sportifs. C'est précisément ce que nous faisons.

Sur l'idée que la Ville compense les baisses de subventions de l'Etat, j'aimerais beaucoup, Madame SIMONNET… Si nous commençons à le faire dans l'ensemble des secteurs des politiques publiques parisiennes, je crois que nous nous mettrions collectivement en grand danger. Nous le faisons, nous protégeons les clubs autant que nous le pouvons. Malheureusement, vous n'avez pas voté hier un budget des sports qui est sanctuarisé au moment où celui de l'Etat diminue, au moment où celui de l'ensemble des autres acteurs publics diminue, nous sanctuarisons nos moyens pour le sport et nous en sommes très fiers.

Malheureusement, un avis donc défavorable, mais nous aurons un débat, je l'espère, plus approfondi au moment du rendu du rapport qui sera fait ici ou en 7e Commission.

Pardon pour le dépassement de temps, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Cela vous sera retiré pour la prochaine intervention.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe n'a pas voté ce vœu qui a été déposé en arrondissement puisqu'il était centré sur l'O.M.S. du 20e arrondissement. Le vœu qui est déposé au Conseil de Paris nous paraît tout à fait votable. Le fait qu'un rapport puisse être remis, je ne vois pas en quoi cela pose un problème. Sur la question de la compensation des subventions, il n'est pas marqué la compensation totale mais en partie, ce qui veut dire partiel et cela fait donc partie de ce que fait déjà la Ville.

C'est pourquoi le groupe Ecologiste votera ce vœu, car il n'est pas en contradiction avec le fait que nous ayons voté le budget lundi. Nous pouvons soutenir par ailleurs ce qui se fait dans d'autres arrondissements.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est bientôt Noël ; pochette surprise.

Avec un avis, comme l'a indiqué Jean-François MARTINS…

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 154 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 2 voix.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté. J'en suis navré, Madame SIMONNET.

2018 DDCT 30 - Convention annuelle d'objectifs avec l'association "Genepi" pour l'attribution d'une subvention (5.000 euros).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 30, à l'amendement n° 155 concernant la convention annuelle d'objectifs avec l'association "Genepi", attribution d'une subvention de 5.000 euros.

M. Jérôme GLEIZES, pour deux minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste est très fier que la Ville de Paris porte cette convention annuelle d'objectifs avec l'association "Genepi". Vous savez que l'association "Genepi" a été mise en difficulté par le Gouvernement, puisque la direction de l'administration pénitentiaire a voulu mettre une fin à son partenariat de 42 ans avec le "Genepi". Le "Genepi", c'est une association avec beaucoup d'étudiants qui travaillent à faire du soutien scolaire dans les prisons.

Cela fait déjà quelque temps que l'administration pénitentiaire empêche les étudiants de faire ce travail alors que ce travail existe depuis plus de 42 ans qui ont vu passer beaucoup de gouvernements, des gouvernements de droite et de gauche, mais le Gouvernement "En Marche !" a décidé d'un seul coup de rompre ce travail très important, qui est très important dans les deux sens : très important pour les prisonniers car on les aide vraiment à s'émanciper par rapport à leur condition, qui parfois les amène à la prison, et très intéressant pour les étudiants qui font ce travail. En effet, de nombreux étudiants ont fait ce travail de soutien scolaire en prison car voir ce qu'est la prison, ce qui amène à faire de la prison leur permet souvent de rompre avec leur propre milieu scolaire et leur propre milieu social.

Ce que l'on reproche au "Genepi", c'est d'avoir aussi dénoncé les conditions de vie en prison. En fait, ils ne reprennent que ce que disent les rapports, que ce soient les rapports de l'O.N.U. ou les rapports européens, sur le fait que les conditions de vie en prison sont de plus en plus dégradées, et c'est un fait. C'est pour cela que l'on a voulu les condamner.

Concernant l'amendement n° 155, le groupe Ecologiste n'est pas opposé sur le fond. Il est surpris que cet amendement n'ait pas été déposé lundi dernier sur l'amendement budgétaire. Je ne sais pas sur quoi a débouché la négociation avec l'Exécutif, mais nous n'avons pas d'opposition de principe, sauf que ce n'était peut-être pas le bon moment pour le poser et qu'il aurait été mieux de le poser lundi dernier.

C'est d'accord, nous le soutenons.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme VÉRON. Mme FILOCHE d'abord, pardon. Mme FILOCHE, puis Mme PREMEL, puis Mme SIMONNET.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour vous répondre tout de suite, Monsieur GLEIZES, effectivement on a eu une hésitation mais il nous semblait plus pertinent de déposer aujourd'hui cet amendement, certes budgétaire mais sur le budget 2018 puisque les discussions qui nous ont réunis lundi concernaient le budget 2019 et que cette subvention est bien une subvention pour 2018.

"Le Genepi" est une association étudiante qui milite depuis 42 ans pour le décloisonnement des institutions carcérales. La prison est une zone d'ombre. Les militants politiques de l'association organisent depuis toutes ces années, 42 ans comme cela vient d'être dit, la mise en lumière des prisonniers, de leurs conditions d'incarcération, par une circulation des savoirs et des témoignages avec la société civile.

Depuis quelques mois, l'association subit une censure de la part du Gouvernement qui lui reproche une critique trop forte envers l'administration pénitentiaire. Elle a vu ses subventions réduites à néant et l'accès aux prisons leur est bien plus compliqué désormais. L'association qui agit sur le sol parisien pour informer, sensibiliser les publics et

recréer du lien entre la société et les personnes incarcérées va voir son action en détention réduite et son existence est désormais menacée. Par exemple, à Strasbourg, la prison a fermé ses portes au "Genepi" et les détenus alsaciens risquent de perdre leurs ateliers, ateliers culturels qui contribuaient à leur épanouissement social et intellectuel en prison.

Cette nouvelle arrive au moment où la réouverture de la prison de la Santé dans le 14e arrondissement est prévue au premier semestre 2019. Nous regrettons donc que la liberté d'expression des associations qui accompagnent les prisonniers soit encore remise en cause.

La Ville de Paris n'est jamais restée muette et s'est toujours engagée dans la défense de la liberté d'expression, l'expression critique, politique, engagée qui remet même parfois en cause les inégalités dont peuvent être victimes les prisonniers.

C'est pour cela que nous avons proposé cet amendement demandant l'augmentation du financement de l'association, et nous demandons également à la Maire de Paris de réaffirmer sa position contre le pilonnage politique dont fait l'objet le "Genepi" de la part du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est après Mai 68 et autour du philosophe Michel Foucault que des premiers groupes de réflexion et d'action sur la situation des prisonniers se mettent en place. Le G.I.P., groupe d'information sur les prisons, s'exprimait ainsi le 8 février 1971. Son objectif est d'informer, de faire sortir les prisons du silence, de donner la parole à ceux qui ne peuvent pas la prendre, de témoigner devant le monde de ce qu'eux-mêmes appellent l'intolérable.

Depuis, malgré la construction de nombreuses prisons dans notre pays, le système pénitentiaire reste à la traîne en matière de formation, d'insertion et de réinsertion des prisonniers. La situation est devenue insupportable pour plus de 70.000 prisonniers qui vivent la surpopulation quotidienne. Cette surpopulation amène de facto une réduction des activités de travail et de formation en prison. Elle crée une frustration entre celles et ceux qui peuvent accéder à des occupations et celles et ceux qui passent 22 heures par jour en cellule.

L'association "Genepi", ce sont 900 bénévoles étudiants qui agissent dans 37 groupes locaux. Ils animent 5.825 heures d'atelier pour environ 2.000 détenus. Ce n'est pas chose facile que d'intervenir en prison et cette association dont le travail est unanimement reconnu, à l'exception notoire de la nouvelle Garde des Sceaux qui a voulu lui supprimer les 50.000 euros de subvention et lui interdire l'entrée des établissements pénitentiaires. Le dialogue s'est renoué et il y a une chance, une autre garantie en tout cas, de pérennisation de cette subvention.

L'effort que consent la Ville de Paris pour cette subvention est à noter. Je remercie les trois adjointes qui se sont mobilisées à la fois autour d'un projet de l'association, mais aussi pour que la subvention de fonctionnement retrouve le montant qui était le sien. La réouverture de la prison de la Santé à Paris, l'année prochaine, nous y oblige, il me semble.

Je tiens donc à nouveau à féliciter l'action de Marie-Christine LEMARDELEY, de Pauline VÉRON et d'Hélène BIDARD qui démontrent à elles trois que le sort des personnes incarcérées et celles et ceux qui les aident ne nous sont pas étrangers.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame Danièle PREMEL.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Trente-sept établissements ont été condamnés par la Cour européenne des droits de l'Homme et la justice française du fait de la surpopulation carcérale qui bat des records et des conditions de vie des personnes détenues, qui se détériorent gravement.

C'est dans ce contexte-là, dans cette situation, que le Gouvernement a pu prendre la décision de rompre sa convention nationale, qui liait la garde des sceaux, qui liait plutôt le "Genepi" avec la Direction de l'administration

pénitentiaire. C'est une décision totalement scandaleuse, parce que, comme cela a été dit précédemment, cette association, qui intervient depuis 42 ans et permet à nombre d'étudiants bénévoles d'intervenir en prison pour nombre d'activités de solidarité, et des activités culturelles, il fallait y mettre un terme. Pourquoi ? Parce que cette association permettait non seulement de créer beaucoup plus de liens vers l'extérieur, mais aussi de faire connaître à l'extérieur les conditions des détenus, et, du coup, d'avoir une capacité de dénonciation des conditions carcérales, qui, hélas, piétinent tous nos attachements aux droits de l'homme les plus élémentaires.

Le geste de notre Assemblée de voter une subvention de 5.000 euros de fonctionnement, est un geste important qui marque de quel côté nous nous situons, et nous nous situons du côté du soutien à ce type d'association. Après, j'émets un doute sur le montant : 5.000 euros. J'ai peur qu'avec 5.000 euros, l'association ne puisse pas faire énormément d'actions et que ce soit bien en deçà de ce qu'il faudrait faire pour que cette association poursuive les initiatives qu'elles menaient jusqu'à présent.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame VÉRON, vous avez la parole.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Jérôme GLEIZES, chère Léa FILOCHE, chère Danièle PREMEL et chère Danielle SIMONNET, le "Genepi", vous l'avez rappelé, ce sont 800 jeunes étudiants qui, chaque année, depuis 42 ans, quels que soient les gouvernements, les couleurs politiques, interviennent auprès des personnes incarcérées en organisant des ateliers d'éducation populaire et des ateliers socioculturels, mais aussi des conférences, des ciné-débats. Pour la première fois depuis 42 ans, le Gouvernement a annoncé, en septembre, le non-renouvellement de la convention entre le Ministère de la Justice et le "Genepi", et l'arrêt de la subvention annuelle de 51.000 euros, entraînant un refus d'accès à de nombreux établissements pénitentiaires dès cet automne.

Cette décision est choquante à plusieurs titres.

C'est un très mauvais signal pour l'engagement de la jeunesse dans les associations et dans la société à l'heure où, pourtant, le Gouvernement nous parle de service universel et de nécessité de pousser les jeunes à s'engager dans les questions de société.

Deuxièmement, c'est limiter les possibilités de témoigner et d'alerter sur les conditions de détention des personnes incarcérées, alors que la surpopulation carcérale bat des records et que les conditions de vie des personnes détenues se détériorent gravement depuis plusieurs années, comme le contrôleur général des prisons et des lieux de détention le souligne chaque année.

Du coup, le "Genepi" est aussi un lieu d'apprentissage citoyen pour la jeunesse. Depuis 42 ans, il a permis à des dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants en droit, notamment, de se sensibiliser et de réfléchir aux problématiques en lien avec les institutions carcérales et judiciaires. Tous les magistrats et les avocats - nous sommes plusieurs à être dans ces professions, ici, au Conseil de Paris, dans cet hémicycle notamment - peuvent témoigner, car nombreux sont les étudiants en droit et futurs acteurs de la justice qui ont pu, en ayant cet engagement au "Genepi", se rendre compte de la réalité du monde carcéral avant, éventuellement, de prendre des décisions d'incarcération ou d'accomplir leur fonction d'avocat.

Face à cette situation qui risque de remettre en question l'existence même du "Genepi", même si le dialogue avec le Ministère de la Justice a été renoué et qu'une nouvelle convention est en cours de négociation, l'Exécutif parisien, moi-même en particulier, j'ai souhaité apporter un soutien au "Genepi" par une subvention de 5.000 euros supplémentaires pour l'aider à faire face à cette situation exceptionnelle qui ne s'est déclarée qu'au mois de novembre. Le "Genepi" n'avait pas fait spécialement de demande de subvention avant cette date, puisque c'est suite à la rupture du dialogue avec le Ministère que le "Genepi" s'est retrouvé dans une situation délicate.

En fin d'année budgétaire, il n'était pas évident de trouver suffisamment d'argent pour pouvoir vraiment pallier la totalité du retrait du Gouvernement, mais avec ce qu'il nous restait sur cette fin d'année 2018, nous avons souhaité tout de même faire un geste vis-à-vis du "Genepi". Au-delà, je souhaite le rappeler, des 22.000 euros que la Ville verse par l'intermédiaire de Marie-Christine LEMARDELEY, puisque le "Genepi" a répondu à un appel à projets étudiant de la Ville de Paris porté par Marie-Christine, et que, par ailleurs, nous hébergeons le "Genepi" à la M.I.E. à Paris, suite aux difficultés auxquelles l'association est confrontée.

Cette proposition de 5.000 euros était non seulement un geste politique et symbolique, mais aussi financier de cette fin d'année pour pouvoir signifier à cette association le soutien de la Ville de Paris dans cette situation particulière.

Le groupe "Génération.s" propose d'augmenter cette subvention de 5.000 euros. Cela nous a permis de nous mobiliser en interne pour essayer de trouver une petite rallonge budgétaire en cette fin d'année, alors que ce n'est pas forcément évident. Je remercie particulièrement Hélène BIDARD, qui a pu trouver sur sa ligne budgétaire de lutte contre les discriminations et les droits humains les 5.000 euros complémentaires proposés dans cet amendement, pour lequel, bien sûr, je propose un avis favorable du Conseil de Paris.

Je vous remercie du soutien à cette association qui a un rôle essentiel dans le respect de la dignité en détention, comme pour notre démocratie, alors que, comme vous l'avez souligné, la prison de la Santé va bientôt rouvrir à Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Acceptez-vous l'amendement ? Oui.

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 155 du groupe "Génération.s" ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement amendé est adopté. Je vous remercie.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 30 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 30).

Nous avons plus d'une heure de retard, mes chers collègues. Juste pour vous motiver.

2018 DDCT 138 - Délégation du service public portant sur la gestion de l'équipement public municipal de loisirs culturels et scientifiques pour la promotion des valeurs laïques et républicaines.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 138 : délégation du service public portant sur la gestion de l'équipement public municipal de loisirs culturels et scientifiques pour la promotion des valeurs laïques et républicaines.

Monsieur AQUA… Non !

Bon, je mets tout de même aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 138).

Je vous remercie.

2018 DJS 263 - Contrat jeunesse du 20e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, à l'examen du projet de délibération DJS 263 : contrat jeunesse du 20e arrondissement.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Souvent, nous abordons les dossiers du 20e arrondissement en Conseil de Paris. D'ailleurs, lundi dernier, Jean-Louis MISSIKA parlait de "conseils d'arrondissement décentralisé au Conseil de Paris".

Là, c'est pour parler d'un dossier plutôt positif, où l'on travaille collectivement et où l'on arrive à faire avancer le dossier dans le 20e arrondissement. Pour illustrer cela, je vais lire l'intervention de Nathalie MAQUOI, qui était censée parler après moi, sur le contrat jeunesse mis en place dans le 20e arrondissement. Je remercie les services pour l'énorme travail qu'ils font, notamment sur les annexes. J'ai appris, en lisant les annexes, que dans le 20e arrondissement, nous avons 12 agriculteurs exploitants". Voilà les petites perles d'information que l'on peut trouver dans ces documents, pour montrer la richesse de choses que l'on ne connaît pas forcément sur son arrondissement.

Un travail très important a été fait par l'élue en charge de ce dossier dans l'arrondissement, Charlotte LAURENT. Je vous lis l'intervention de Nathalie MAQUOI, qui a aussi participé à la rédaction de ce document.

"Le contrat jeunesse du 20e arrondissement est l'aboutissement d'une longue marche, dont deux mots ont été moteurs : coopération et concertation.

Concertation et coopération des acteurs jeunesse, tout d'abord. L'adjointe à la jeunesse du 20e, Charlotte LAURENT, anime depuis le début de la mandature un réseau de professionnels engagés dans les politiques jeunesse : les espaces jeunes, les centres "Paris Animation", les clubs de prévention, les associations qui mettent en commun leurs pratiques, leurs constats, qui construisent des projets communs.

Concertation et coopération des jeunes directement par le biais de questionnaires et de réunions, où ils ont pu affiner le diagnostic et élaborer les actions à mettre en œuvre pour améliorer la politique jeunesse de la Ville de Paris et de la mairie du 20e. Je me souviens particulièrement d'une soirée où les élus du 20e ont pu échanger avec 80 jeunes pour débattre du sport, du développement économique, de l'emploi et de la culture.

Le fil rouge de ce contrat jeunesse est l'autonomie des jeunes. Le premier acte de cette politique est la facilitation de la participation, de l'engagement et de la citoyenneté. Il s'agit, par exemple, de reproduire les temps d'échange avec les élus, car les politiques jeunesse sont transversales et impliquent toutes les délégations. La participation des jeunes filles notamment est une priorité dans le cadre des concertations d'aménagement d'espaces publics et de projets urbains.

Le deuxième axe consiste à améliorer l'accès à l'autonomie des jeunes. Cela commence par l'insertion professionnelle, par exemple, en valorisant les exemples de réussites des jeunes de l'arrondissement qui pourront constituer un réseau de pairs à solliciter.

Nous souhaitons également diversifier les chantiers éducatifs. A l'heure du début de saison des stages de 3e, mutualiser les offres à l'échelle de l'arrondissement est une priorité.

Le logement est essentiel à l'accès à l'autonomie. Accompagner les jeunes dans leur sortie des foyers de jeunes travailleurs, développer la colocation étudiante, accompagner les démarches dans les demandes de logement social sont là aussi des pistes possibles.

Etre autonome, c'est aussi promouvoir les pratiques artistiques et sportives. Nous développons "le Tremplin Propulsion" mis en place par la M.P.A.A. - d'ailleurs Nathalie MAQUOI est à un événement organisé par la M.P.A.A. actuellement -, "les Plateaux sauvages" et "le Regard du Cygne". Nous développons l'offre des créneaux sportifs en accès libre. Dernière pierre de l'autonomie, la santé et le bien-être en développant la prévention.

Le troisième axe concerne la communication des politiques jeunesse auprès des jeunes et des professionnels, pour renforcer la lisibilité des dispositifs et des actions.

Voilà notre feuille de route jusqu'en 2020. Merci à Pauline VÉRON d'engager pleinement la Ville au service de jeunes du 20e. Et aussi, merci à Patrick BLOCHE qui a sauvé le collège Jean Perrin hier soir.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Pauline VÉRON, et elle seule, et nous passerons au vote.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jérôme GLEIZES, merci à vous et à Nathalie MAQUOI, à Charlotte LAURENT, à tous les élus du 20e, à la maire du 20e Frédérique CALANDRA, pour l'élaboration de ce contrat jeunesse du 20e, qui est le fruit d'un long travail de co-construction entre les élus, les acteurs jeunesse du territoire, mais aussi et surtout les jeunes eux-mêmes. Nous progressons à chaque fois dans l'élaboration de ces contrats jeunesse, dans la participation des jeunes. C'est bien un objectif très important pour nous.

Vous l'avez rappelé, cela a permis de faire participer de nombreux jeunes qui ont répondu à un questionnaire distribué dans tous les équipements jeunesse du 20e. Plus de 300 jeunes ont répondu à ce questionnaire et, ensuite ont participé aux rencontres avec les élus et les partenaires jeunesse.

Je rappelle que ce contrat jeunesse fait partie de l'ensemble des contrats jeunesse que nous avons renouvelés et fait voter au Conseil de Paris, la dernière fois. Maintenant, ce sont bien treize arrondissements qui sont dotés d'un contrat jeunesse d'arrondissement, qui est la déclinaison au niveau des arrondissements de la politique jeunesse portée ici à l'Hôtel de Ville, qui s'articule autour du Programme parisien pour l'autonomie des jeunes, qui vise à réduire les inégalités sociales, à sécuriser les parcours de vie, et à permettre aux jeunes d'accéder à toutes les ressources disponibles à Paris pour se construire un avenir, grâce à la culture, grâce au sport, grâce à la formation, grâce au logement, grâce à la santé, grâce à la citoyenneté.

Ces politiques territorialisées de jeunesse permettent de décliner localement, et de prioriser les actions en fonction de la physionomie de l'arrondissement. Nous avons là un très beau contrat jeunesse d'arrondissement, dans le 20e arrondissement.

Je vous en remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets ainsi aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 263.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 263).

Je vous remercie.

Souhaits de bienvenue.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - J'en profite pour saluer en tribune un grand artiste, Ilan ZAOUI, auteur et chorégraphe "Des aventures de Rabbi Jacob".

Comme vous parliez de culture, j'ai repéré son visage.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président de la 1ère Commission, l'inestimable Pierre GABORIAU. C'est à vous.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour cette dernière réunion de Commission des finances avant la fin de l'exercice 2018, nous avons, comme à l'habitude, écouté notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE pour la présentation des tableaux de bord.

Quelques mots sur la fiscalité immobilière pour dire que, sur les 12 premiers mois de l'exercice comptable 2018, la recette atteint 1,495 milliard en progression de 3,7 % par rapport à 2017, soit plus 54 millions d'euros.

En octobre 2018, la D.R.F.I.P. a enregistré 5.023 transactions contre 4.679 en octobre 2017, soit une augmentation de 7,35 %. Deux ventes supérieures à 100 millions d'euros ont été enregistrées.

Sur la dette et la trésorerie, il y a eu, le 26 novembre 2018, un emprunt de 25 millions, empruntés à 0,764 sur 10 ans, amortissables auprès de la B.E.I., et qu'un emprunt similaire devrait être contracté au cours des jours prochains auprès de la C.E.B.

Aujourd'hui, nous sommes donc à une dette de 5,720 milliards d'euros pour un montant de 5,523 milliards au 31 décembre 2017.

La Commission s'est poursuivie par une présentation, selon l'article 19 du Règlement intérieur, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation : Mme GUHL pour l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale, et l'économie circulaire ; Mme LEVIEUX pour les ressources humaines, dialogue social, et qualité des services publics ; Mme POLSKI pour le commerce, l'artisanat, les professions libérales et indépendantes ; Mme GABELOTAUD pour la politique de l'emploi ; Emmanuel GRÉGOIRE pour le budget, financement et transformation des politiques publiques.

Evidemment, comme c'était l'objet du budget 2019, une présentation à la fois complète mais synthétique, a été faite par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE.

Nous avons terminé par une présentation du budget de la Préfecture de police, présentation globale présentée par M. GARRIGUE-GUYONNAUD, directeur adjoint du cabinet du Préfet de police, et la présentation du budget spécial par M. CASTANET, directeur des Finances.

Chaque adjoint a présenté la comparaison du budget primitif 2018 et du budget primitif 2019, avec son budget de fonctionnement et son budget d'investissement. C'était fort intéressant. Je me réjouis que les membres de la Commission aient, cette année, pu recevoir les tableaux et les commentaires faits par chaque adjoint.

Voilà la synthèse de cette 1ère Commission.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de la 1ère Commission.

2018 DFA 86 - Projet de cession des parts de la C.D.C. dans la Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris-Bercy au profit d'"AEG Facilities France SAS".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. de FROMENT n'étant pas là, il va peut-être arriver en cours de route, mais je donne la parole à M. CONTASSOT, s'il le veut bien, sur le projet de délibération DFA 86.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans un courrier de novembre, à destination de la Ville, la Caisse des dépôts et consignations a fait part de son souhait de donner une réponse positive à une offre d'achat qui lui a été faite pour l'intégralité de ses 6.248 actions, au capital de la Société d'exploitation du P.O.P.B.

Le cessionnaire est la société "AEG Facilities France SAS", actionnaire et déjà partie au pacte d'actionnaires, signé en octobre 2013 avec la Caisse des dépôts et la Ville de Paris.

Mais "AEG" n'est pas n'importe qui. "AEG" est une entreprise américaine, je devrais dire une multinationale américaine, qui organise des divertissements sportifs et musicaux à travers sa filiale "AEG Live", fondée en 2002. C'est le plus grand propriétaire d'équipes sportives et d'événements sportifs au monde. Non seulement dans le domaine sportif, elle multiplie les acquisitions de spectacles, de festivals, de salles, et "AEG" ne s'en cache pas, elle a un objectif de monopolisation du secteur.

Elle a déjà racheté "Rock en Seine" et, aujourd'hui, si on n'y prend pas garde, la concentration économique dans la musique va se traduire par un frein évident à la diversité musicale.

D'ailleurs, ceux qui possèdent des salles, possèdent les artistes, et ont tendance à produire uniquement leurs artistes.

Cela a un impact sur l'industrie de la musique, sur les petits organisateurs de spectacle vivant. Ce sont des méthodes industrielles et globalisées qui secouent durement un secteur atomisé et encore largement artisanal en France.

Faut-il le rappeler, 80 % de la musique est produite par des labels indépendants, mais qui n'ont accès qu'à 35 % de la visibilité médiatique. Il y a une scène émergente française qui ne passe jamais à la télé ni à la radio, et qui n'est pas poussée sur les plateformes.

La Caisse des dépôts et "AEG Facilities" souhaitent procéder à la réalisation de cette cession d'ici la fin de l'année 2018. La part d'"AEG", dans le capital de la S.A.E. P.O.P.B., passerait alors de 32 à 42 %, la part de la Ville restant stable. Cela veut dire que, passant de 32 % au capital, donc sous la règle des 33,33 % qui donnent la minorité de blocage, article 225-96 alinéa 3 du Code du commerce, pour ceux qui en douteraient encore, "AEG" passerait à 42 %, et pourrait ainsi bloquer toutes les décisions que la Ville souhaiterait prendre au sein de l'Assemblée générale. Et non pas au Conseil d'administration, comme je l'ai entendu dire, car la minorité de blocage, c'est à l'Assemblée générale d'après le Code du commerce.

"AEG" n'est pas n'importe qui. Son patron, Philip ANSCHUTZ, est connu, très connu pour ses prises de position anti-LGBT et anti avortement. Il finance allègrement de grandes associations, je vous renvoie aux déclarations que l'on peut trouver sur internet, anti-LGBT et anti-avortement, qui aujourd'hui feraient frémir sur nos bancs tellement elles sont outrancières.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas soutenir une telle vente. Nous voterons contre ce projet de délibération. La Ville pourrait provisoirement racheter pour 2 millions, ce qui à l'échelle du budget de la Ville est dérisoire, les parts de la Caisse des dépôts, en attendant de trouver un autre actionnaire, ce qui éviterait deux choses : d'une part, de donner une minorité de blocage à M. Philip ANSCHUTZ, et d'autre part, d'éviter d'avoir ce système de concentration au détriment de l'ensemble du secteur musical et de variétés en France.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, j'imagine ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je me désinscris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur BROS, pour vous répondre, je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Tout d'abord, merci d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui. Comme vous l'avez rappelé, et comme écrit dans l'exposé des motifs, c'est la Caisse des dépôts et des consignations qui a fait part de son souhait de donner une réponse positive à une offre d'achat qui lui a été faite pour l'intégralité de ses 6.248 actions par "AEG Facilities".

La Ville a été informée de cette décision par courrier adressé le 12 novembre 2018. La Caisse des dépôts possédait 10 % des parts de la société. La montée au capital d'"AEG" se fait donc par le rachat des parts détenues par la Caisse des dépôts, au prix ferme de 2 millions d'euros. Il s'agit d'une transaction menée entre 2 actionnaires déjà présents dans la société.

Au regard de votre intervention, je souhaite insister sur trois points.

Vous dire tout d'abord que la participation de la Ville dans la S.E.M. reste inchangée, malgré cette évolution. Vous l'avez souligné vous-même, cher Yves CONTASSOT, la Ville reste actionnaire majoritaire avec 54 %, et 54 % des droits de vote au conseil d'administration. C'est bien là que se prennent les décisions de management, beaucoup de décisions.

L'Assemblée générale, sauf les assemblées générales extraordinaires, assez rares, est là pour voter le quitus des comptes. Ce n'est pas là que se prennent les grosses décisions, elles se prennent dans les conseils d'administration, et le management est là pour cela.

Cette position majoritaire, la Ville l'a dans la composition du conseil d'administration. Cela garantit à notre collectivité un niveau de contrôle de la S.A.E. P.O.P.B.

Je souhaite vous redire que le conseil d'administration de la S.A.E. P.O.P.B. délibère à la majorité simple. Le nombre d'administrateurs de la Ville restera majoritaire, largement. La montée au capital ne pose pas de problème de ce point de vue.

Quant aux considérations sur le président ou le responsable d'"AEG", je ne rentre pas dans ce détail. Ils sont déjà dans la société. Il fallait y penser bien avant. 10 % de plus ou de moins, cela ne change pas grand-chose dans l'actionnariat.

Vous dire que la Caisse des dépôts fait des arbitrages en ce moment. Elle souhaite quitter pour 10 %, sa participation dans la S.A.E. P.O.P.B. Je ne vois pas en quoi stratégiquement, la Ville aurait à s'opposer à cette transaction, voire à préempter et mettre 2 millions dans une opération qui n'a aucun intérêt stratégique.

Je vous demande de voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, après ces deux interventions, à main levée, le projet de délibération DFA 86.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

18 voix pour, 19 voix contre.

Vous êtes sûrs du compte ? Est-il possible que les collaborateurs de part et d'autre se mettent en retrait, on va recompter sereinement, tranquillement. Soyez aimables de vous asseoir.

Qui est pour ? 19.

Qui est contre ? 22.

Le projet de délibération est rejeté. (2018, DFA 86).

2018 DAE 317 - Essaimage de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans les 18e, 19e et 20e arrondissements.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 317. Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans les 18e, 19e et 20e.

Mme PREMEL a la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au moment du premier projet de délibération sur l'expérimentation "Zéro chômeur" sur le 13e arrondissement, j'avais commencé mon intervention en disant utopie ou réalité ? Telle est la question que pose cette expérimentation, visant sur un territoire "zéro chômeur de longue durée".

Ce, dans la mesure où elle pose comme postulat que personne n'est inemployable, et chacun a des compétences et des savoir-faire qui sont la base de compétences prêtes à s'actualiser dans des qualifications personnelles.

N'oublions pas que cette utopie réalisable, permise par la loi d'aujourd'hui, a plus de 20 ans. Le bilan positif sur le 13e arrondissement, comme en France, a répondu à ma question et l'essaimage de ce projet sur les 18e, 19e et 20e ne peut que rencontrer notre soutien et notre adhésion. Les effets de cette démarche sont multiples. C'est ce qui fait toute sa richesse. La réussite de l'expérimentation repose sur la motivation des chômeurs recensés, et des activités socialement utiles et solvables à terme.

Elle ne se réfère pas à une conception de la protection sociale qui conditionne le versement des prestations à la réalisation d'activités peu ou pas rémunérées mais bien sur une adhésion des personnes.

Il leur est proposé un contrat de travail en C.D.I. payé à 110 % du SMIC et un emploi qui doit répondre à de réels besoins du territoire, non encore satisfaits car peu solvables, et qui ne peuvent en aucun cas concurrencer les entreprises existantes.

Les activités proposées doivent aussi produire du chiffre d'affaires pour financer la structure de l'entreprise à but d'emploi qui n'a pas vocation à devenir une société d'insertion.

Vous voyez que nous sommes, avec ce projet de délibération, tout à fait dans le contexte actuel, c'est-à-dire une autre façon de concevoir aussi le travail.

Sur le 13e, c'est la constitution de jardins partagés, une conciergerie sociale notamment pour le personnel de la Ville qui viennent de s'installer sur le site dédié, et le développement d'une conciergerie sociale pour les seniors.

Ces activités se réfèrent à l'économie sociale et solidaire. Elles participent au développement territorial. Paris, qui s'investit sur cette expérimentation, pourrait interpeller le Conseil régional, afin qu'il vienne soutenir les territoires retenus pour cette seconde phase.

Je rappellerai que les 18e et 19e arrondissements ont déjà été à l'initiative de la mise en place du P.L.I.E. en 2005, un dispositif innovant sur Paris à cette époque. Cette expérimentation, à laquelle ils sont appelés, est une poursuite de leur engagement pour défricher de nouveaux chemins dans la lutte contre le chômage.

Je vous remercie.

Heureusement, il y a quelqu'un qui a écouté !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. HONORÉ n'étant pas là, Mme FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Un petit mot rapide parce que Danièle PREMEL a tout dit et je ne serai pas très longue.

C'est un dispositif très intéressant sur lequel le 19e arrondissement, dont je suis élue et en charge de l'emploi, est particulièrement motivé. Tout ce qui concerne l'expérimentation permettant à des territoires micros, moyens ou grands de pouvoir imaginer et transformer la lutte contre le chômage de longue durée, nous en sommes preneurs.

Ce dispositif date de 2016 et je ne reviens pas sur ce qui vient d'être dit...

Excusez-moi mais ce n'est pas très facile d'intervenir dans ce brouhaha.

Ce dispositif a pour vocation...

Excusez-moi, ce n'est vraiment pas simple.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - S'il vous plait, je vous demande d'écouter Mme la Présidente Léa FILOCHE qui, elle seule, a la parole.

Merci.

Mme Léa FILOCHE. - Ce dispositif a pour vocation d'essayer de résorber le chômage de longue durée qui touche dans notre pays plusieurs millions de personnes qui sont privées d'emploi ou contraintes d'accepter des emplois précaires dans des conditions qui ne permettent pas une existence digne.

L'objectif de l'expérimentation est donc de montrer qu'il est possible, à l'échelle d'un micro-quartier parisien, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite un emploi à durée indéterminée, à temps choisi, en développant et en finançant des activités utiles et non concurrentes à des emplois existants.

Un temps d'observation puis un temps d'évaluation de l'impact de la mesure seront évidemment indispensables. Pour cela, une entreprise à but d'emploi est créée, permettant aux volontaires d'obtenir une sécurité de l'emploi, ainsi qu'une possibilité de participer à l'animation de l'entreprise elle-même, et surtout l'acquisition de nouvelles compétences pouvant mener à des formations qualifiantes, à de la formation continue, à de la mobilité professionnelle au sein même de l'entreprise, en assurant une paie mensuelle basée sur le SMIC.

Le financement de cette expérimentation est assuré par la redirection, vers les entreprises à but d'emploi, des coûts de privation de l'emploi sous la forme d'un cofinancement des salaires.

Bien entendu, nous sommes tout à fait volontaires pour faire en sorte que ce dispositif soit porté, notamment dans le 19e arrondissement. Je remercie sincèrement la Ville pour son engagement.

La seule chose que je regretterais dans ce cadre est évidemment que nous devions pallier au niveau ultra local le désengagement de l'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

Mme SIMONNET puis M. HONORÉ.

Mme Danielle SIMONNET. - Je soutiens bien évidemment, comme mes collègues qui se sont précédemment exprimés, l'essaimage de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. C'est essentiel de développer ces expérimentations "Territoires zéro chômeur".

On voit bien que ce projet, qui était porté au départ par "ATD Quart Monde" pour éradiquer le chômage de longue durée, que cette démarche avait au départ suscité beaucoup de moqueries, comme quoi ce n'était pas possible, qu'il y avait une fatalité, comme s'il y avait forcément des hommes et des femmes qui étaient inemployables, comme s'il y avait une inadéquation structurelle contre laquelle il n'était pas possible de lutter. On se rend compte que concrètement, quand on s'en donne les moyens, il est tout à fait possible.

Ces expérimentations sur des micro-territoires, il va bien falloir un jour qu'on arrive à les développer de manière plus large et qu'on se pose aussi les vraies bonnes questions. Il y a tout à fait une possibilité d'éradiquer complètement le chômage à partir du moment où on part de la satisfaction des besoins.

L'Etat, en employeur de dernière instance, ferait bien d'y réfléchir pour qu'enfin on puisse assumer cela. Si on était en capacité de définir - il y en a tant ! - les besoins sociaux ou les impératifs écologiques qui ne sont pas satisfaits, on se rendrait compte qu'il y a des gisements d'emplois très conséquents pour lesquels l'Etat et les collectivités pourraient se présenter comme l'employeur en dernière instance quand les associations, coopératives et entreprises privées n'y répondent pas.

Je soutiendrai ce projet de délibération mais j'aimerais tellement qu'il fasse aussi évoluer les consciences politiques sur ce qu'est faire une politique en faveur du plein emploi : c'est inverser la donne, sortir des logiques de l'offre et au contraire partir de la satisfaction des besoins, et bien sûr c'est adosser cela à de la redistribution des richesses.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Afaf GABELOTAUD, auriez-vous la gentillesse de donner un mot quelques secondes ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci pour tout et merci pour cette intervention. Merci, Madame SIMONNET. Il devait y avoir d'autres intervenants mais le contexte fait qu'ils ne sont pas là.

Cela me permet de parler devant notre Assemblée de l'expérimentation "Territoires zéro chômeur" qui me tient tout particulièrement à cœur. Comme cela a été rappelé, il s'agit d'une expérimentation innovante qui part de l'idée que personne n'est inemployable en France. A l'heure où le chômage demeure une préoccupation pour toutes et tous, nous nous devons de réinventer de nouvelles solutions pour permettre l'insertion professionnelle de l'ensemble des Parisiennes et Parisiens.

Dans le 13e arrondissement, l'expérimentation est un véritable succès qui, au-delà des créations d'emplois engendrées, est source d'une dynamique vertueuse pour l'arrondissement et les quartiers dans lesquels cette expérimentation se fait.

Il s'agit d'un outil qui est au service du territoire et qui fait levier sur bien d'autres champs que l'emploi en créant un véritable lien social entre les habitants et les différentes structures.

C'est pourquoi la Maire de Paris et moi-même avons décidé de porter l'expérimentation et l'extension de cette expérimentation aux trois arrondissements du Nord-Est parisien. C'est le sens de ce projet de délibération qui vise à officialiser notre candidature auprès de l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée", présidée par Laurent GRANDGUILLAUME.

Un travail étroit est en cours avec les trois mairies d'arrondissement, dont je salue le volontarisme, pour définir le périmètre et le portage associatif qui seront présentés dans notre candidature.

Nous veillerons bien entendu, comme nous l'avons fait dans le 13e arrondissement avec son maire Jérôme COUMET, à ce que les activités créées soient fléchées sur des secteurs qui ne font pas concurrence aux acteurs déjà présents, notamment aux régies de quartier. La gouvernance partagée de l'expérimentation via un comité local est un gage en la matière pour éviter ce type d'écueil.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci infiniment.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 317.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 317).

2018 DAE 16 G - Subvention de fonctionnement (3.070.000 euros), convention pluriannuelle 2019-2021 de la Mission locale de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un amendement extrêmement technique, Madame GABELOTAUD, ce qui veut dire extrêmement rapide, concernant la subvention DAE 16 G. Avez-vous un avis favorable ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Il s'agit effectivement d'un amendement technique.

Pour résumer, le réseau des missions locales est en France un des premiers services publics de proximité dédié à l'insertion professionnelle des jeunes. A Paris, il s'agit de 8 sites d'accueil, de 9.000 nouveaux jeunes et de l'accompagnement de plus de 19.000 personnes tout au long de l'année.

Je souhaite par conséquent remercier Mme PREMEL qui, par un vœu, a demandé un rectificatif au budget 2019 portant donc ainsi une enveloppe de plus de 200.000 euros, portant donc la subvention à 3.270.000 euros au lieu de 3.070.000 euros. Nous sommes donc au même montant que le budget 2018.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 209 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 209 est adopté. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 16 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAE 16 G).

Je vous remercie.

2018 DAE 64 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "La Fabrique Nomade" (12e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Projet de délibération DAE 64 G : subvention à l'association "La Fabrique Nomade".

Monsieur BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très rapide.

Je voulais m'inscrire pour saluer le travail de "La Fabrique Nomade" qui permet à des personnes réfugiées de retrouver un travail en tant qu'artisan. Ils ont reçu plusieurs prix de la Ville, notamment de l'économie sociale et solidaire. La semaine dernière, avec Anne HIDALGO, Olivia POLSKI, Antoinette GUHL et Frédéric HOCQUARD, nous avons eu le plaisir de leur remettre l'un des prix du label "Fabriqué à Paris".

Pour nous, c'est un acte politique et symbolique très important de montrer à la fois que nous pouvons maintenir l'artisanat à Paris et que nous pouvons aussi soutenir des personnes qui ont traversé le monde entier suite à des conflits ou à des crises climatiques, qui se sont réfugiées à Paris et qui, à travers leur travail, à travers leur savoir-faire, à travers leurs compétences, peuvent reconstruire une vie, peuvent être reconnues, avoir une vie pleine de dignité et être salués par le Conseil de Paris et l'ensemble des élus.

Cette subvention arrive en complément. C'est un complément important pour "La Fabrique Nomade". C'est un complément qui va au-delà de l'accueil par la SEMAEST dans le Viaduc des Arts dans le 12e arrondissement. Je sais que la mairie du 12e arrondissement, que ce soit Catherine BARATTI-ELBAZ ou Richard BOUIGUE, adjoint au commerce, y tient absolument.

Je voulais simplement m'inscrire pour saluer ce travail et saluer le rôle que la Ville de Paris peut avoir au-delà de l'accueil des réfugiés, mais aussi dans l'insertion professionnelle.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En résonance de la M.I.E. que vous avez présidée, Madame MOREL, vous avez la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

"La Fabrique Nomade", c'est une véritable pépinière de savoir-faire. C'est un lieu unique qui accueille des artisans d'art réfugiés, passionnés et désireux de poursuivre leur métier en France. Ce lieu inclusif favorise la rencontre et l'échange entre la société civile et les réfugiés.

Créée il y a deux ans, "La Fabrique Nomade" valorise les compétences des artisans réfugiés à Paris et les accompagne dans leur insertion professionnelle. La SEMAEST a attribué une des voûtes du Viaduc des Arts à "La Fabrique Nomade" pour y ouvrir un nouvel espace-atelier pour ces artisans. Ce lieu comprend à la fois un espace de travail pour six artisans accompagnés depuis septembre 2018, mais aussi une boutique proposant les créations réalisées par les artisans, un espace d'exposition et des ateliers organisés pour le grand public.

Je souhaite, à l'occasion de ce projet de délibération, tout particulièrement souligner le travail fait par la SEMAEST, qui a su reconnaître à plusieurs reprises le travail de "La Fabrique Nomade" à travers le "Paris design week", à travers aussi les Journées européennes des métiers d'art où la SEMAEST a pu mettre en valeur "La Fabrique Nomade". Aujourd'hui, récemment, comme on vient de le dire, "La Fabrique Nomade" a été récompensée lors des trophées de l'E.S.S. Elle est également lauréate du label "Fabriqué à Paris".

Nous nous réjouissons de ce beau travail de partenariat et c'est avec enthousiasme que nous votons ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci infiniment.

Madame GABELOTAUD, en quelques mots ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Joëlle MOREL, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, merci pour vos interventions.

Vous avez tout dit, ce qui me permet de mettre aussi en lumière le travail remarquable réalisé par "La Fabrique Nomade", installée au Viaduc des Arts, comme vous l'avez rappelé. L'association œuvre à lever les barrières qui empêchent les artisans migrants et réfugiés en France d'exercer leur vrai métier.

Lauréate des trophées de l'E.S.S. et du label "Fabriqué à Paris", elle contribue également au rayonnement de l'artisanat dans notre capitale. "La Fabrique Nomade" accompagne ces artisans dans un projet visant à harmoniser les savoir-faire mis de côté dans leur parcours migratoire, comme vous le soulignez, Monsieur BONNET-OULALDJ.

L'association s'est donnée un triple objectif : valoriser leurs compétences, changer le regard que la société d'accueil porte sur eux et les aider à s'insérer professionnellement. Or, nous savons que l'emploi est une des dimensions essentielles à l'intégration des réfugiés. À travers un programme de formation favorisant la valorisation et la compétence et l'autonomie, elle permet au public suivi de renouer avec leur métier et de retrouver leur dignité.

Par ce projet de délibération, Paris signifie une fois de plus son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des réfugiés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 64 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2018, DAE 64 G).

2018 DEVE 189 - Subvention de fonctionnement (4.650.000 euros) au bénéfice de la régie personnalisée de l'école Du Breuil.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Projet de délibération DEVE 189 : subvention de fonctionnement au bénéfice de la régie personnalisée de l'école Du Breuil.

Madame PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération qui attribue une subvention de fonctionnement à l'école Du Breuil.

Vous continuez de dérouler la mise en œuvre du changement de statut de cet établissement et nous continuons d'être préoccupés par son avenir. Cette subvention, malgré sa hauteur, ne suffira pas à l'école Du Breuil. Elle devra bénéficier de ressources provenant d'autres institutions, du Ministère de l'Agriculture, de la Région, et percevra également la taxe professionnelle et les recettes issues du Centre de formation par apprentissage des métiers.

Pour boucler son budget, elle devra aller chercher des fonds propres. C'est notamment ce qui nous avait fait penser que le changement de statut était prématuré. De nombreuses difficultés persistent à l'école Du Breuil. Les personnels ne travaillent pas dans de bonnes conditions. Il manque des agents pour s'occuper de la gestion administrative des quelques 270 élèves. Ils ne sont plus que trois à effectuer cette tâche alors qu'ils étaient quatre jusqu'en 2016. C'est la même chose à la bibliothèque où un poste n'a pas été remplacé.

Pour le secteur de la formation pour adultes et pour l'équipe enseignante, pareil, jusqu'aux personnels de ménage qui travaillent en sous-traitance, eux aussi dans des conditions éprouvantes. Moins d'agents, donc, pour un périmètre de travail constant. C'est la pression sur les personnels qui s'accroît. Cela engendre fatigue, nervosité, problèmes de santé, absences et, au final, de l'instabilité pour l'équipe et de la souffrance au travail.

L'équipe de l'école Du Breuil a déjà des difficultés pour mener à bien ses missions quotidiennes. Comment va-t-elle pouvoir en plus parvenir à trouver des financements propres ?

Le travail des agents des professeurs doit être reconnu, salué ; les contrats précaires, sécurisés ; l'évaluation et l'avancement des personnels garantis. C'est aujourd'hui la priorité.

Nous versons donc à cet établissement une subvention sans avoir encore le contrat d'objectifs et de moyens de l'école. On se demande s'il arrivera un jour. Où en est-on de son élaboration ?

Les personnels de l'école sont-ils associés à la rédaction de ce document ? Au vu des difficultés qu'ils rencontrent, c'est impératif.

J'en profite pour, au-delà de la subvention, vous demander quels sont les investissements prévus pour l'école et où en est l'étude du programmiste qui doit permettre d'effectuer les travaux de fonds nécessaires pour son développement pédagogique et son rayonnement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme MOREL a la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Monsieur le Maire, une nouvelle étape de l'école Du Breuil commence puisque, lundi prochain, aura lieu le premier conseil d'administration de l'école en présence du nouveau directeur qui a été nommé cet automne.

Cette période est particulièrement délicate car, après une période d'inquiétude, de tensions, de grève du personnel en 2017, de souffrance au travail, le conseil a la mission de renouer le dialogue, de se positionner dans l'ouverture et la discussion. Le nouveau conseil d'administration de la régie personnalisée a une lourde tâche. Il est nécessaire d'installer un climat d'écoute pour créer de la confiance.

Pour cela, le personnel doit être, doit avoir accès aux informations, aux différents calendriers. La circulation des informations est indispensable et la concertation doit s'installer à tous les niveaux. Le projet d'école doit se préciser avec l'ensemble des personnels. Dans cette période, il est normal que s'expriment les craintes et que le personnel s'interroge sur leur statut, sur les effectifs, le nombre de postes d'administratifs, de jardiniers permanents, le nombre d'apprentis jardiniers, de professeurs titulaires, de professeurs vacataires. Si nous voulons réaffirmer, et que cela soit partagé avec les personnels, que l'école Du Breuil est une école d'excellence, un centre pédagogique, un centre d'innovation, il faut s'en donner les moyens et s'installer dans ce processus.

Je veux encore insister sur quelques points. Le pôle de la coordination de la formation des élèves, qui devait fonctionner avec 4 personnes, est particulièrement fragile. Depuis plus de 2 ans, ce pôle ne fonctionne qu'avec 2 personnes. A ce jour, le personnel attire notre attention sur la surcharge de travail de ces 2 personnes. Le pôle de la formation continue est également un secteur important et indispensable à l'école. Plus de 2.000 agents de la DEVE viennent se former, 1.000 jardiniers amateurs viennent apprendre les bases du jardinage, de nombreux adultes viennent en cours du soir, certains préparent un bac pro, et le personnel exprime toujours de la souffrance au travail due à la surcharge des tâches.

Je finirai par les locaux. Les locaux n'ont pas été entretenus pendant plusieurs années et sont aujourd'hui en très mauvais état. Les professeurs et l'ensemble du personnel attirent notre attention sur la nécessité de rénover les locaux.

L'ordre du jour du conseil d'administration de lundi est dense. En tant que membres de ce conseil, je souhaite recevoir bien en amont l'ensemble des documents qui nous permettront de débattre dans la sérénité.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. le Premier adjoint chargé des finances, M. GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci beaucoup aux intervenants sur cette subvention de fonctionnement pour un sujet que notre Assemblée connaît bien, puisqu'il fait suite à la transformation de l'école Du Breuil en régie personnalisée de la Ville de Paris, dotée de l'autonomie morale et financière.

Il s'agit donc de la subvention de fonctionnement qui permettra à cette école de fonctionner, comme son nom l'indique. C'est une subvention qui couvre à 74 % le budget complété par des subventions du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Cette école, vous le savez, est une école prestigieuse de la Ville, fondée en 1867, qui accueille 300 élèves par an - 200 en formation et 100 apprentis. Par ailleurs, son domaine est ouvert au public et accueille chaque année

environ 1.000 jardiniers amateurs qui viennent prendre des cours de jardinage dans le cadre du dispositif des cours municipaux d'adultes.

Madame PRIMET, j'ai entendu un certain nombre d'inquiétudes que vous avez évoquées. Je pense que c'est plutôt au conseil d'administration d'y apporter des réponses détaillées. Mais simplement pour vous dire et vous rappeler que le domaine et les bâtiments qu'occupe l'établissement restent une propriété de la Ville de Paris - il est mis à disposition de l'école par une convention d'occupation du domaine public - et que la Ville continuera à y investir : 750.000 euros depuis le début de la mandature et une subvention de 500.000 euros complémentaire est prévue d'ores et déjà pour 2019.

Comme vous le savez, sinon je le précise, la question de l'étude du programmiste doit être rendue, dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement, avant l'été 2019. Les documents préparatoires qui ont été fournis pour le futur conseil d'administration apportent des réponses à tous ces éléments.

Merci de votre soutien à cette subvention de fonctionnement, sans laquelle l'école ne pourrait pas fonctionner.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ainsi expliqué, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 189.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ? Madame l'adjointe concernée.

C’est beau. Merci beaucoup.

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DEVE 189).

2018 DFA 85 - Demande de remise gracieuse suite au déficit de la régie "office des salons de H.D.V".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l’examen sans intervention, comme convenu avec ceux qui étaient inscrits et qui m’ont demandé de pouvoir avancer sans leurs interventions.

Monsieur GRÉGOIRE, pouvez-vous intervenir rapidement sur le projet de délibération DFA 85 ? Demande de remise gracieuse suite au déficit de la régie "office des salons de l'Hôtel de Ville".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Intervenir sur quoi ? Eh bien voilà, je suis très heureux, c'est un beau projet de délibération. Il aurait mérité de longs débats dans notre Assemblée, mais je vous invite à le voter, puisque je le propose.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur Emmanuel MACR… GRÉGOIRE, pardon. Voilà, mon inconscient vient de parler ! Je confonds les Emmanuel.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Eh bien, écoutez, unanimité. Je vous remercie.

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DFA 85).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un projet de transport alternatif, non polluant et innovant pour le nouveau secteur "Paris Centre".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés pour lesquels, mes chers collègues, je vous rappelle que nous avons plus d'une heure de retard de cette séance, 1 heure 30 même.

Le vœu n° 157 est relatif à un projet de transport alternatif, non polluant et innovant pour le nouveau secteur de "Paris Centre".

C'est l'excellent Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, qui a la parole, et lui seul.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Monsieur l'excellent Adjoint au Maire de Paris.

J'avais proposé dans le cadre de mon programme municipal de 2008, de mettre à l'étude un service de minibus, de desserte locale du Marais que nous avions appelé à l'époque "le Marais Bus". J'avais d'ailleurs fait voter un vœu au Conseil de Paris du 4 mai 2009, reprenant cette idée. Depuis, cette idée a fait son chemin et, aujourd'hui, elle est encore plus d'actualité avec le regroupement des 4 premiers arrondissements, avec comme mairie de secteur la mairie du 3e arrondissement.

Ces nouveaux services administratifs qui seront proposés dans les 3 mairies annexes seront comme autant d'antennes spécialisées. Ce regroupement doit donc désormais répondre au "Plan Climat Air Energie" ainsi qu'à de nouveaux besoins, créer un service de déplacement reliant chacune de ces antennes, répondre à une population de plus en plus sensible aux mobilités douces et de proximité, favoriser le lien social entre les usagers.

Ce Centre de Paris sera aussi un territoire phare qui réunit des lieux emblématiques, culturels, architecturaux, patrimoniaux de renommée internationale et qui concentre ainsi de nombreux visiteurs sur un même espace. Ce regroupement pose aussi la question du déplacement et des alternatives à la voiture, dans la perspective de la réduction de la circulation dans le Centre de Paris pour diminuer la pollution et réduire l'encombrement de l'espace public.

Considérant que cet état permet d'envisager une évolution de la cohabitation des modes de circulation, style zone 30, dispositif "Paris Respire", je souhaite remercier chaleureusement pour leurs travaux l'A.U.C.P., 1, 2, 3, 4, l'Atelier d'urbanisme du Centre de Paris et les étudiants du C.N.A.M., ainsi que leurs professeurs, pour avoir travaillé depuis maintenant près de 2 ans sur une navette autonome reliant les équipements administratifs et touristiques aux lieux de vie et d'activité dans le centre de Paris. Ces travaux ont d'ailleurs été présentés à la mairie du 3e arrondissement il y a un peu plus d'un mois, à la Maire de Paris.

Ce regroupement doit répondre à une nouvelle mobilité incluant les nouvelles technologies et favorisant un nouveau mode de déplacement propre, accessible, souple et convivial.

Sur ma proposition, ce vœu que je vous ai présenté, qui est plus complet mais je ne veux pas dépasser mon temps, a été voté à l'unanimité par le Conseil du 3e arrondissement et je veux aussi vous dire que le maire du 4e y est tout à fait favorable.

Le vœu se résume donc ainsi : sur proposition de Pierre AIDENBAUM, maire du 3e, du Conseil du 3e arrondissement, demande à la Maire de Paris d'étudier le projet d'un transport alternatif non polluant et innovant dans le nouveau secteur "Paris Centre" en s'appuyant sur les travaux de "Mobilcentre" proposés par l'Atelier d'urbanisme 1, 2, 3, 4 du Centre de Paris.

Je signale à cet effet que vous pourrez lire aujourd'hui dans "Le Parisien" ou celui de hier, je ne sais plus, ce qui est fait à Versailles. C'est parti pour les navettes sans chauffeur et c'est à peu près ce projet qui est à l'étude pour le Centre de Paris.

Ce n'est pas pour demain, si je puis dire, mais il faut le prévoir aujourd'hui si on veut pouvoir l'étudier dans un temps relativement rapide.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur AIDENBAUM, pour ce temps d'avance.

La parole est à M. GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, cher Pierre AIDENBAUM, Monsieur le Maire du 3e, et vous l'avez dit, en vous associant au maire du 4e, pour ce vœu qui présente un projet vraiment en résonance avec deux éléments essentiels du regroupement des arrondissements du Centre de Paris, c'est-à-dire tout d'abord l'association des habitants à ce projet et, deuxièmement, la vocation de laboratoire d'innovation de "Paris Centre".

Ce projet est issu d'un travail collectif, vous l'avez évoqué, associatif entre l'Atelier d'urbanisme du Centre de Paris et un certain nombre d'élèves du Conservatoire national des arts et métiers pour porter une proposition innovante et utile au territoire qui, en outre, permettra de répondre à la forte préoccupation des habitants de voir leur quartier relever les défis de la transition écologique, ce sujet revenant systématiquement dans les différentes concertations organisées.

Le futur arrondissement de "Paris Centre", en raison de ses caractéristiques et de ses multiples dimensions, c'est-à-dire à la fois la très forte identité locale et le fait qu'il soit le cœur de la Métropole du Grand Paris, a vocation à être un laboratoire urbain pour des solutions entre autres de mobilités nouvelles pour les espaces urbains denses.

Je vous propose cependant de préciser un aspect dans le vœu, par voie d'amendement, indiquant qu'il s'agit d'un projet qui concourra à la limitation de la circulation dans le Centre de Paris en offrant une solution locale et dont la modalité de mise en œuvre puisse être électrique et autonome.

Auquel cas, j'émettrai un avis favorable sur votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur AIDENBAUM, acceptez-vous l'amendement de M. GRÉGOIRE ?

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Vous avez oublié de dire que Véronique LEVIEUX, élue du 2e arrondissement, se joint également à ce vœu. Elle m'a fait un petit coucou pour me faire savoir que je l'avais oubliée.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je ne serais pas étonné que le maire du 1er y soit favorable en plus.

Il n'a rien contre, c'est déjà cela.

Merci, Monsieur LEGARET.

Merci, Monsieur AIDENBAUM.

Amendement accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 157 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 664).

C'est magnifique. Merci beaucoup. A l'unanimité, Monsieur AIDENBAUM.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Petite annonce, non pas pour ralentir nos débats, mes chers collègues, mais deux votes à bulletin secret sont ouverts pour la désignation de représentantes et de représentants dans deux organismes. Je vous invite donc à vous rendre dans la salle de travail à votre gauche, avant 18 heures, pour déposer vos bulletins dans les urnes. Merci beaucoup.

Voeu déposé par le GEP relatif à l'attribution d'un local pour le centre des archives LGBTQI+.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 158 relatif à l'attribution d'un local pour le centre des archives LGBTQI+.

Monsieur BELLIARD, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est l'expression d'une forte inquiétude sur l'avancement du projet du centre des archives LGBTQI+, qui occupe nos débats depuis le début de la mandature, et même plus largement depuis bientôt plus de 16 ans. Cette inquiétude est double.

Elle est d'abord celle du local qui devait être proposé pour permettre le début du travail pour ce centre des archives LGBTQI+. D'ailleurs, il pouvait être parfaitement provisoire. Il devait nous être proposé courant 2018. Pour l'instant, à ma connaissance, nous n'avons pas de proposition de local identifié pour permettre à ce centre des archives LGBTQI+, dont les vœux et les amendements ont été votés à l'unanimité de ce Conseil, de commencer à travailler.

La deuxième inquiétude est dans la gouvernance future de ce centre LGBTQI+. Vous le savez, il y a un collectif de militants LGBT, qui comporte d'ailleurs un certain nombre d'archivistes en son sein, qui s'est réuni et a proposé un projet de très bon niveau, et s'est révélé parfaitement réactif pour répondre à toutes les questions de l'Exécutif. A ce jour, la gouvernance du prochain centre n'a pas été encore fixée. J'aimerais avoir un certain nombre d'informations sur la manière dont l'Exécutif pense définir la gouvernance du prochain centre des archives.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GRÉGOIRE., vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour ce vœu qui nous permet de renouveler notre soutien à ce projet de création d'un centre d'archives. Ne doutez ni de la détermination de la Maire de Paris, ni de la mienne, ni de celle des adjoints concernés, mais l'occasion nous est donnée de refaire un petit point.

Evidemment, nous sommes engagés aux côtés des associations LGBTQI+ pour faire vivre la mémoire des personnes et des mouvements à Paris et dans toute la France. La Ville de Paris entend jouer pleinement son rôle de capitale en s'investissant dans ce projet de dimension nationale.

Les engagements répétés ne suppriment pas les fortes contraintes foncières - en revanche, je suis obligé de l'admettre - sur les demandes de locaux associatifs à Paris. Rappeler qu'il y a environ une centaine de demandes annuelles pour seulement une dizaine d'attributions effectives, parce que les possibilités concrètes sont difficiles à identifier.

Ce projet est bien identifié comme prioritaire. Il fait d'ores et déjà, et depuis de longs mois, depuis l'été 2018, l'objet de recherches par les services pour un local temporaire. J'adresse d'ailleurs mes remerciements aux maires d'arrondissement, qui souhaitent conjointement voir aboutir ce projet et sont forces de proposition pour identifier un lieu.

Plusieurs espaces sont en cours d'instruction. Une proposition pourra être faite au début de l'année 2019, sur laquelle il est encore trop tôt pour se prononcer. Compte tenu des délais, à la fois vous confirmer notre engagement, et donc, le fait que nous souhaitons soutenir votre vœu, mais simplement pour un minimum de crédibilité, vous proposer un amendement qui transforme la fin de l'année 2018, qui est matériellement - chacun le comprend - trop proche pour le début de l'année 2019.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - L'amendement est-il accepté, Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Cela fait plusieurs fois que l'on nous dit que l'on va trouver un local et, à chaque fois, c'est repoussé. Je ne veux pas faire de procès et j'entends bien la question de la contrainte foncière. Nous allons accepter cet amendement sous réserve qu'une réunion, si vous l'acceptez, puisse être organisée, une réunion

d'information complète avec les membres des groupes représentés au sein de cette Assemblée et les membres du collectif qui travaillent sur ce sujet.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - J'y suis tout à fait favorable, d'autant qu'une date est déjà crantée avec le collectif, si je ne me trompe pas, en fin de semaine prochaine. Le plus simple est que chacun y soit associé. Nous pourrons faire un point complet.

Donc, très favorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Donc, cela vous convient.

Le vœu ainsi amendé, je mets au vote…

On ajoute l'explication de vote de M. HONORÉ avant le vote.

Monsieur HONORÉ ?

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, il s'agit donc de la création du centre des archives LGBT. Je n'ai pas compris pourquoi il était nécessaire qu'il y ait encore un vœu. Je croyais que c'était acté. Je prends note que M. BELLIARD est satisfait de votre amendement, mais j'aimerais que l'on en finisse avec cette question. Ce centre des archives est extrêmement important. C'est nécessaire. Nous l'avons soutenu tous unanimement.

A un certain moment, je craignais qu'il y ait une réticence de la part de l'Exécutif. Je suis rassuré. Mais nous tous, nous resterons vigilants pour qu'en effet, ce centre des archives soit réalisé et que le public puisse l'utiliser.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 158 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2018, V. 665).

Je donne la présidence de séance à Frédéric HOCQUARD. Je vous dis au revoir.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

2018 DICOM 45 - Contrat de mandat d'achat d'espaces publicitaires médias pour les besoins de communication de la Ville de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Un nouveau président pour examiner le projet de délibération DICOM 45 relatif au contrat de mandat d'achat d'espaces publicitaires médias pour les besoins de communication de la Ville de Paris.

La parole est d'abord à Mme Sandrine MÉES, pour cinq minutes.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous propose d'accorder à la Ville de Paris la possibilité d'acheter des espaces publicitaires. La publicité, où qu'elle s'insinue, ne trouve jamais grand soutien chez les écologistes. Sans doute semblerait-il au premier abord malséant et même scandaleux de comparer des messages diffusés par la Mairie de Paris pour fournir aux Parisiennes et aux Parisiens de l'information municipale avec des publicités pour les restos rapides et leur cortège de malbouffe, et des publicités pour les automobiles.

Pourtant, avec ce projet de délibération, nous nous interrogeons. Vous nous dites, sans que cela soit formellement écrit, que le budget prévu serait de 1,8 million, une somme extrêmement importante, alors que l'on court

constamment après les économies, souvent faites sur les subventions aux associations. D'autant que la Ville justifie le besoin de recourir à cette stratégie, par l'absence de mobiliers urbains d'information à Paris.

Or, à l'époque, au lieu de vous entêter à vouloir des écrans diffusant de la publicité dans notre ville, il aurait fallu nous écouter, car nous vous avions prévenus, ce marché était illégal.

Il aurait fallu ne pas mépriser non plus les avertissements des associations qui luttent pied à pied contre l'envahissement publicitaire, pied à pied et même héroïquement vu les traitements qui leur sont régulièrement réservés, par exemple, le dimanche 11 novembre 2018, il y a donc un mois, quand trois de ces militants ont passé la nuit dans un commissariat du 5e, pour avoir osé remplacer, dans les abribus, des affiches commerciales par des affiches pacifistes en redonnant ainsi pour quelques minutes la rue à la libre expression citoyenne. Ils auraient commis un horrible crime de lèse consommation, quel dommage que l'on ne se concentre pas sur l'essentiel : la protection des plus faibles.

Vous essayez maintenant, tant bien que mal, de trouver des solutions à l'interruption de ce marché des mobiliers urbains d'information. Mais quelle cohérence ?

Nous avions de l'information municipale dans les rues, à la portée des Parisiennes et des Parisiens, et il faudrait maintenant qu'ils trouvent l'information municipale par hasard, au détour des pages des journaux. Et cela sans compter l'envie irrésistible d'entrer dans le XXIe siècle et d'être présents sur Internet.

Vous voulez pouvoir faire de la publicité en ligne, de la "smart pub", sans doute. Quelle ambition ! Mais qui allez-vous cibler ? Vous nous répondrez que cela dépendra de l'information. Mais qui sommes-nous pour définir qui doit avoir accès à quelle information municipale ? Nous sommes une collectivité et notre action doit être communiquée à toutes et tous, sans distinction ni préférence.

En revanche, nous devrions avoir des préférences en matière de canaux de communication. Oui, aux outils de communication de la Ville, et il en existe déjà beaucoup, les panneaux lumineux dans la rue, les sites Internet de la Ville, l'excellent magazine "A Paris" et les magazines, non moins utiles et excellents des mairies d'arrondissement. Mais non aux publicités numériques sur les panneaux vidéo de la R.A.T.P.

Si les écologistes ont insisté pour avoir un Règlement local de publicité, c'était pour limiter la présence de la publicité dans l'espace public et gagner un peu de respect pour la tranquillité intellectuelle et visuelle des habitantes et des habitants. Ce n'est pas pour que la Ville s'en dispense en faisant de la publicité non plus dans l'espace public mais dans les espaces privés.

Enfin, vous ne nous enlèverez pas de l'idée que cette envie nouvelle d'achat d'espaces est une bonne solution pour vanter le bilan de notre majorité. Et bien que nous partagions pleinement ce bilan, il y a de meilleures façons, selon nous, de le mettre en avant.

Plutôt que d'en faire de la publicité, continuons à agir concrètement sur le terrain pour que chaque Parisienne et chaque Parisien apprécie notre travail par l'amélioration de son quotidien et ressente intimement le plaisir d'habiter sa ville. Les écologistes préféreront toujours faire confiance à l'intelligence humaine.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La Ville de Paris va-t-elle acheter des espaces publicitaires pour vanter notamment son recours à de grandes bâches publicitaires sur les monuments historiques pour contribuer à financer le patrimoine ? Voilà un peu l'aberration, et je vois M. AIDENBAUM qui, très fier de lui, répond : oui.

Donc dans cette mandature, nous allons voir la Ville de Paris se vanter d'avoir recours à la publicité pour vanter son recours à la publicité. Je vois que certains ici sont extrêmement cohérents, ils ont dû être bien mal à l'aise alors dans les mandatures précédentes où, au contraire, le cap était de réduire l'envahissement publicitaire. Le cap, c'était celui de porter un Règlement local de publicité pour lutter contre cet envahissement publicitaire.

Mais on voit bien la logique, celle de l'austérité qui amène à vouloir, coûte que coûte, rechercher des recettes par le biais de la publicité et qui a fait que vous n'avez pas voulu écouter, ni les élus qui vous ont alertés sur le fait que non, il ne fallait pas avoir recours à des panneaux numériques, et que ce marché n'était pas conforme à notre cadre

réglementaire. Résultat, vous n'avez pas voulu écouter ces élus dont je faisais partie ainsi que le groupe Ecologiste de Paris.

Vous n'avez pas voulu écouter les associations qui vous interpellaient, que ce soit le Réseau contre l'agression publicitaire, "les Déboulonneurs" et bien d'autres. Vous n'avez pas voulu les entendre. Résultat, vous en êtes réduit à vouloir maintenant nous présenter ce projet de délibération sur les achats d'espaces publicitaires.

Le comble du comble, c'est que l'on pourrait être amené, si ce projet de délibération est adopté, à ce que la Ville achète des espaces sur les panneaux numériques des transports en commun parisiens, alors que nous devrions au contraire interpeller la Région pour qu'elle abandonne ces espaces qui sont totalement énergivores, parce que les espaces numériques sont extrêmement énergivores, et en plus, que nous soyons par les achats de la Ville dans une complicité totale avec la logique hyper consumériste de la publicité qui ne respecte pas la liberté fondamentale de tout citoyen de réceptionner ou non le message publicitaire, puisque nous en sommes non-stop matraqués.

Alors oui, je voterai contre, bien évidemment, ce projet de délibération. Je le trouve totalement à l'opposé des logiques en faveur du climat dont vous vous revendiquez. C'est une aberration.

Et je rappellerai juste autre chose. J'ai déjà défendu, dans cette Assemblée, le fait que la Ville devait se conformer à la loi sur les panneaux d'information d'expression libre associatifs et citoyens qui ne sont absolument pas respectés.

Vous ne permettez pas aux citoyens de pouvoir bénéficier du cadre légal pour pouvoir faire leur propre information, mais vous allez essayer de les pister dans tous les supports possibles pour transmettre votre information. Et comme cela a été dit précédemment, non, je ne pense pas que ce soit véritablement pour de la simple information, mais c'est aussi pour vanter un bilan politique.

Or, si vous êtes fiers de vos politiques, le meilleur moyen est de convaincre, et de convaincre en mettant en mouvement les citoyens, pas en les matraquant de publicité.

Je voterai contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Je vous remercie.

Je remercie Sandrine MÉES et Danielle SIMONNET de s'être inscrites sur ce projet de délibération, ce qui va me permette de donner certains éléments d'explication.

Ce projet de délibération porte sur l'approbation d'un accord-cadre qui a pour objet de confier au titulaire prochainement choisi, à partir du 1er janvier 2019, une mission de conseil stratégique ainsi qu'un mandat pour procéder à l'achat d'espaces publicitaires médias et hors médias.

Ce marché sera d'une durée d'un an renouvelable trois fois. En complément, je reconnais que le contenu du projet de délibération ne donne pas forcément à première lecture tous les éléments. Je rappelle le double objectif de ce projet de délibération : tout d'abord, pallier la suppression des mobiliers urbains d'information, cela a été rappelé par les deux intervenantes, et donc d'en pallier le manque pour l'information municipale à savoir : la communication institutionnelle de la Ville mais également de "Paris Musées".

Ensuite, par la même occasion, de permettre à la Ville de s'adapter en termes de communication institutionnelle dans un contexte où la diffusion, la profusion d'informations disponibles sur un grand nombre de supports de plus en plus nombreux rend nos messages institutionnels souvent peu audibles.

Nous avons besoin d'être accompagnés dans cette démarche pour toucher au mieux le public cible qui, évidemment dans sa globalité, est le public parisien, mais qui en fonction des différentes communications mises en œuvre doit être affiné.

Le montant engagé en 2019 sera globalement de 2,5 millions d'euros répartis comme suit : 1,8 million d'euros pour la communication institutionnelle de la Ville, et j'avais donné cette information dans le cadre de la présentation du budget en 1ère Commission, et de 700.000 euros pour la communication de l'établissement "Paris Musées".

J'ajoute que ces montants incluent évidemment la rémunération du prestataire et qu'elle sera amenée à évoluer chaque année, en particulier dès lors que le prochain marché des M.U.I. sera opérationnel et nous aurons évidemment moins besoin de l'achat en termes d'affichage notamment.

J'attire votre attention sur le fait que si ce marché est une réponse à l'annulation du contrat M.U.I., il ne le remplace pas puisque le montant sur une année d'immobilier urbain d'information était de 18 millions d'euros, et là pour la Ville, nous en sommes à 1,8 million d'euros pour 2019. Vous voyez évidemment la différence et nous restons donc dans un manque de supports en termes de communication, malgré ce marché.

J'attire également votre attention sur son importance, puisque c'est un outil supplémentaire et, non, en l'état, nous n'avons pas les moyens de communiquer correctement à l'attention de l'ensemble des Parisiens dans leur diversité, notamment lorsqu'on nous parle du budget participatif, du Plan Climat ou de la sensibilisation du tri des déchets ou de "Nuit Blanche".

C'est ce type de communication, d'objet qui sera concerné par ce marché, je tiens à vous le préciser. Je rappelle encore une fois que ce marché concernera les établissements "Paris Musées" qui subissent pleinement l'absence des M.U.I., et cela se traduit aussi par la baisse de la fréquentation des expositions.

C'est un enjeu vraiment très important et je tiens à le souligner.

Evidemment, le R.L.P. sera totalement respecté dans la mise en œuvre de ce marché.

Voilà les principaux éléments que je voulais porter à votre connaissance.

Donc, encore une fois, je reconnais qu'il manquait un certain nombre de précisions dans ce projet de délibération, et je m'en excuse, mais j'espère vous avoir rassurés sur les principaux points, évidemment en dehors de sujets sur lesquels nous ne serons pas d'accord, mais peu importe ce projet de délibération d'ailleurs.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DICOM 45).

2018 DAE 137 - Mission "Vital Quartier 2" et dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux loyers à la relocation pratiqués par le G.I.E. "Paris Commerces".

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la stratégie en faveur du commerce indépendant.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAE 137, ainsi que les vœux n°s 162 et 163 à propos de la mission "Vital Quartier 2" et "Paris Commerces".

Je vais donner la parole à Alexandre VESPERINI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Joëlle MOREL, Laurence GOLDGRAB, Jean-Baptiste de FROMENT et Danielle SIMONNET.

Je commence par Alexandre VESPIRINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, deux observations sur ce projet de délibération qui est important, puisqu'il concerne vraiment la politique et la stratégie de la Ville de Paris dans le domaine du soutien aux commerces indépendants, en particulier les librairies, les commerces culturels et également les commerces de bouche traditionnels de proximité.

Deux observations d'abord sur le bilan, puis sur les perspectives que nous pouvons escompter de ce bilan.

D'abord pour dire que le bilan est encourageant, le dispositif "Vital Quartier 2" a fait ses preuves, 113 locaux concernés maîtrisés. Je suis élu dans le 6e arrondissement de Paris, un arrondissement concerné évidemment par le savoir, les librairies, comme le 5e arrondissement d'ailleurs, et je peux constater que "Vital Quartier 2" a vraiment contribué à sauver des librairies, à en remettre certaines à flot, avec un succès certain. Je pense en particulier à la librairie des presses universitaires de France, rue Monsieur-le-Prince, et à Boulinier.

Je n'oublie pas néanmoins qu'il y a évidemment quelques loupés, quelques situations plus difficiles, je pense en particulier à une librairie située rue de Vaugirard pour laquelle une issue doit vraiment être trouvée, M. LECOQ avait d'ailleurs été alerté sur ce point et vous a transmis un certain nombre d'inquiétudes sur la suite pour cette librairie. Je ne m'attarderai pas sur le 6e arrondissement.

Je répète que "vital Quartier 2" a été vraiment couronné de succès et en tout cas a un bilan encourageant dans le domaine du soutien aux librairies, notamment dans le quartier latin.

Deuxième observation toujours sur le bilan qui est encourageant, c'est la constitution de la foncière "Paris Commerces", qui nous permet de prendre le relais du dispositif "Vital Quartier 2" afin toujours de protéger la vitalité du commerce.

Cette foncière est un véritable instrument, et de ce point de vue je regrette un peu qu'on ne la mette pas davantage en valeur dans votre projet de délibération. Cela pourrait valoir le coup que l'année prochaine, elle soit davantage mise en valeur, cette foncière qui permet à la Ville, associée à ses partenaires bancaires, la Caisse et les banques populaires, de prendre le relais de "Vital Quartier 2".

Troisième et dernier point sur le bilan, le G.I.E. "Paris Commerces", il est un peu tôt pour établir véritablement le constat de cette action des bailleurs sociaux, mais une véritable mobilisation a été initiée l'année dernière par les bailleurs sociaux sous l'impulsion de la Ville, je tiens à le saluer.

175 locaux sont concernés. Il était essentiel que les bailleurs sociaux se mobilisent clairement en direction d'une politique de soutien au commerce indépendant, pour la bonne et simple raison qu'à partir du moment où l'on ne vise que l'intérêt financier et la rentabilité du commerce, on a tendance à privilégier la franchise traditionnelle, que l'on a tendance à trop souvent voir dans Paris, ou le traditionnel supermarché qui concurrence le supermarché d'en face.

C'est très rentable, certes, mais ce sont des commerces qui ont tendance parfois, quand ils sont trop nombreux sur une même zone, à dévitaliser un quartier et à lui faire perdre son identité traditionnelle.

Le G.I.E., là encore une initiative qu'il faut saluer, je crois. Notamment, sur le G.I.E. un très bon site Internet qui permet vraiment aux professionnels d'entrer rapidement au contact avec les bailleurs sociaux.

Une simple petite réserve quand même, c'est vrai, quand j'ai vu arriver le G.I.E. "Paris Commerces", j'avais une crainte que les professionnels n'y voient pas forcément hyper clair, entre d'un côté les dispositifs mis en place par la SEMAEST, et de l'autre le dispositif déployé par les bailleurs sociaux. Sachant qu'en plus, un des trois bailleurs sociaux travaille déjà sur la SEMAEST sur un certain nombre de dispositifs propres aux bailleurs sociaux.

Je pense qu'il y a peut-être un effort d'harmonisation, de coordination, je ne suis pas aux commandes, évidemment, je parle un peu vu d'avion, mais je pense qu'il y a peut-être un sujet que je voulais évoquer à l'occasion de cette intervention.

Maintenant, je voudrais terminer sur le deuxième point de mon intervention, sur les perspectives que l'on peut attendre à la suite des opérations finalement.

Puisqu'on a vu que cela marchait plutôt bien dans certains quartiers et puisqu'on voit dans le même temps que certains quartiers continuent d'aller vers une dérive du mono-commerce, il faudra clairement à un moment donné poser la question de l'amplification de ces dispositifs, et la question du soutien financier de la Ville de Paris accordé à la SEMAEST et à ses opérations, à commencer par "Vital Quartier".

Nous avons présenté, le groupe PPCI, un vœu qui appelle au lancement de "Vital Quartier 3" ou en tout cas à la préparation de "Vital Quartier 3". Evidemment, on prend de l'avance, je n'ai pas oublié que dans 15 mois ce sont les

élections municipales, mais je pense que l'Exécutif serait bien inspiré de se projeter bien au-delà des municipales, pour envisager de lancer des réflexions pour voir comment on peut élargir "Vital Quartier 3", voire amplifier le soutien à la SEMAEST, même comment lui donner une nouvelle politique, une nouvelle stratégie.

C'est dans ce cadre que je souhaiterais qu'il y ait un débat consacré au soutien au commerce indépendant et au commerce à Paris, un commerce qui souffre. C'est également un élu du 6e, dans lequel nous avons la rue de Rennes, nous voyons à quel point cette rue très emblématique souffre de ce tournant très difficile à négocier pour le commerce.

J'en ai terminé sur ce point, vous voyez, un bilan que nous jugeons encourageant et qui appelle des perspectives et une vraie mobilisation de la Ville. C'est dans ce sens que je serais très heureux d'entendre l'adjointe au commerce.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chère Olivia, Madame la Maire du 12e, chère Catherine, chère Joëlle MOREL, présidente de la SEMAEST, je voudrais commencer mon propos en vous faisant part d'un témoignage du président de l'Association du Viaduc des Arts géré par la SEMAEST : "l'installation d'un atelier à Paris est un parcours du combattant avec les nombreuses contraintes que comportent nos métiers : le bruit, machines lourdes imposant une dalle en béton, accès chargement, loyer, charges, nuisances pour le voisinage".

Le Viaduc des Arts a été bien pensé pour accueillir nos métiers, avec ces contraintes, et nous devrions pouvoir en faire profiter le plus grand nombre.

Dans le cadre du label "Fabriqué à Paris", le Viaduc des Arts doit être une place encore plus forte de l'artisanat à Paris.

Le Viaduc des Arts doit aussi pouvoir accueillir plus de jeunes artisans également qui débutent dans leur entreprise et pour qui il est encore plus difficile de trouver une place à Paris.

Je commence par cette illustration parce que la question qui nous est posée à travers "Vital Quartier", c'est quelle ville voulons-nous demain ?

Une ville standardisée dans laquelle on retrouverait les mêmes grandes enseignes de vêtements comme partout dans les capitales mondiales ? Une ville dans laquelle les grands groupes qui peuvent s'offrir du foncier redessinent le paysage urbain, ou bien une ville où toutes et tous peuvent travailler ?

Une ville où les travailleurs, les ouvriers, les petites entreprises de fabrication ont toute leur place ? Une ville où l'on connaît les commerçants de son quartier ? Une ville qui prolonge son histoire, qui transmet ses traditions et ses savoir-faire tout en étant poreuse aux nouvelles technologies ?

C'est certainement cette vision plus vivante et singulière de la Ville que nous voulons et où nous allons.

Le compte rendu annuel des missions "Vital Quartier" commence à en témoigner.

Souvenons-nous du quartier Mongallet où justement il y avait le Viaduc des Arts il y a quelques années. Vous pouviez y acheter un camion d'ordinateurs, mais il était impossible d'y manger, d'y acheter une écharpe ou un livre. Maintenant, ce quartier est plus divers et donc plus vivant, et c'est grâce au programme "Vital Quartier".

Je me félicite donc du bon bilan de ce dispositif "Paris Commerces", qui reprend beaucoup des préconisations de la mission que j'avais présidée du "Fabriqué à Paris".

Le bilan "Vital Quartier 2" est comme "Vital Quartier 1", très positif. Cinq secteurs ont été ainsi redynamisés, soit comme dans "Vital Quartier 1" le quartier Mongallet pour lutter la mono-activité, soit pour maintenir des commerces culturels importants, en particulier les librairies indépendantes qui sont concurrencées par le commerce en ligne comme "Amazon".

La SEMAEST prolonge son activité avec les contrats de revitalisation artisanale et commerciale et le contrat "Paris Commerces". Tout en gardant les habitudes et les traditions des commerces, la SEMAEST les aide à se moderniser.

Alors le G.I.E. "Paris Commerces" a enfin été créé. C'était d'ailleurs une préconisation de notre M.I.E. ; c'est important pour favoriser l'accès au foncier, premier obstacle à Paris à la relocalisation de la production. La porte d'entrée unique doit favoriser l'orientation et la recherche des fabricants, cela permet de s'assurer de la qualité commerciale et de raccourcir les délais de relocalisation.

Je terminerai en disant aussi que sur ce Viaduc des Arts, il serait intéressant de connaître la part d'occupation des voûtes d'animation et leur répartition, et de savoir s'il est possible de donner plus de place au "Fabriqué à Paris" dans ce lieu particulier.

Ce travail de fond, que nous effectuons pour nos commerces, est un investissement important pour tracer les contours de la ville productive de demain. Je pense à d'autres lieux. Nous allons avoir, à côté du commissariat de police, un nouveau site, que l'on appelle Daumesnil-Gare de Lyon, avec l'ancien tri postal. J'appelle de mes vœux que cette zone soit une zone dans laquelle nous pourrons relocaliser des artisans et des commerçants.

Cela a été évoqué avec beaucoup de retard par Danielle SIMONNET hier à travers un vœu, mais le tunnel Baron-Le-Roy, que l'on appelle aussi le tunnel des artisans et sur lequel nous travaillons depuis 2010, devra être un lieu incontournable pour relocaliser la production et l'artisanat dans le 12e arrondissement.

Voilà la politique que nous devons avoir. C'est une politique offensive sur laquelle la question du foncier et la maîtrise de celui-ci sont essentielles pour que, demain, nous puissions continuer à vivre et travailler à Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me félicite de ce projet de délibération en tant que présidente de la SEMAEST et, à ce titre, je ne prendrai pas part au vote.

Ce compte rendu annuel d'activité de "Paris Commerces" montre l'intérêt de notre majorité pour le commerce de proximité et la politique commerciale de la Ville. Notre accompagnement des commerçants et des artisans est un élément essentiel pour la vie des quartiers.

Ce projet de délibération est très dense. Il traite de deux outils en même temps : le G.I.E. "Paris Commerces" et une des activités de la SEMAEST ; ce sont deux outils différents qui mériteraient l'un et l'autre des votes distincts.

Le G.I.E., groupement d'intérêt économique, intervient pour les rez-de-chaussée des bailleurs sociaux de la Ville. La SEMAEST intervient sur des bâtiments privés et sur des périmètres délimités par la Ville de Paris. Les nouveaux périmètres du contrat de revitalisation commerciale ont été définis et approuvés par notre Assemblée et ils sont régis par la loi.

Je souhaite tout d'abord faire une remarque préliminaire. Olivia POLSKI organise jeudi après-midi un comité de pilotage "Paris Commerces" qui a pour objectif de présenter le compte rendu d'activité de la première année des deux dispositifs : le contrat "Paris Commerces" piloté par la SEMAEST et le G.I.E. Alors pourquoi cette réunion a-t-elle lieu après le Conseil de Paris ? C'est un manque de respect pour notre Assemblée et je déplore ce manque de coordination des calendriers.

Je tiens néanmoins, en tant que présidente de la SEMAEST, à vous fournir quelques informations. Je suis intervenue fortement ces deux dernières années pour la mise en synergie de ces deux outils. Un partenariat se met en place progressivement mais, disons le nettement, trop lentement. Il se concrétise aujourd'hui essentiellement par la chargée de communication de la SEMAEST qui pilote l'ensemble de la communication de "Paris Commerces".

Lors des nombreuses réunions avec le cabinet de la Maire et avec M. BROS, j'ai rappelé qu'il fallait accélérer ce partenariat G.I.E. et SEMAEST au service de nos quartiers pour franchir une nouvelle marche pour la nouvelle économie de proximité.

La DAE a fait le choix de présenter les deux bilans en même temps. Est-ce un signe que les compétences du G.I.E. et celles de la SEMAEST sont complémentaires, et que les relations entre les deux structures vont progressivement s'enrichir l'une l'autre ? Je l'espère.

D'autre part, vous savez que le projet d'absorption de la SEMAEST par la R.I.V.P. avait été envisagé par la Direction des Finances de la Ville et il semble aujourd'hui être abandonné. J'ai fait part de mon opposition à cette filiation. De nouvelles pistes semblent être à l'étude et je m'en réjouis.

Ici nous est présentée une des activités de la SEMAEST à travers le rapport d'activité de "Vital Quartier 2" et de la première année du contrat de revitalisation commerciale. Cela concerne 17 périmètres d'intervention à Paris dans des quartiers au tissu commercial dégradé ou menacé. C'est un travail précis qui s'inscrit dans le temps, et je vous invite à étudier précisément les documents.

Mais je souhaite rappeler que la SEMAEST est également missionnée par la Ville à Bréguet dans le 11e, à Château-Rouge dans le 18e, à Claude-Bernard dans le 19e, et aussi dans des lieux emblématiques pour les artisans d'art, comme le Viaduc des Arts dans le 12e et la Cour de l'Industrie dans le 11e.

Ces missions sont beaucoup plus larges que l'objet de ce projet de délibération.

La SEMAEST est le premier opérateur économique en France. Je le rappelle, c'est la seule société d'économie mixte en France spécialisée dans la revitalisation du commerce et de l'artisanat.

La SEMAEST, à travers des connaissances précises des quartiers parisiens, a acquis un réel savoir-faire. Aujourd'hui, elle est sollicitée par un grand nombre de collectivités, dans la Métropole comme les villes de Bagnolet, Gentilly, Bondy, Champigny, Plaine-Commune, le territoire Est Ensemble, et en France telles que Toulouse, Vitry-le-François, Troyes, Grenoble-Alpes Métropole, Saint-Brieuc.

Elle apporte également des conseils et des assistances aux promoteurs immobiliers, aux bailleurs et aux foncières, par exemple à la caserne de Reuilly, aux Grands Lilas et à l'îlot Bréguet.

Elle développe des outils novateurs, tels que les testeurs de commerce, l'atelier testeur pour les artisans, la mise en place du chèque-cadeau ou le programme "CoSto".

Pour finir, la politique…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Joëlle MOREL. - Oui, je finis.

La politique commerciale est novatrice à Paris et je vous propose que la SEMAEST, en relation étroite avec Olivia POLSKI, coordonne en 2019 un séminaire de travail et un colloque sur la politique commerciale parisienne qui aura pour objectif de dresser le bilan global et de définir des pistes d'action de la nouvelle économie de proximité.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous tous ici, je me réjouis très particulièrement de ce dispositif "Vital Quartier" qui a été mis en place avec un succès que nous reconnaissons tous.

Depuis 2004, cette opération "Vital Quartier" a pour objectif de maintenir et diversifier le commerce de proximité, notamment lorsque celui-ci est dégradé et menacé, et il l'a fait avec succès. Nous sommes tous en train de le reconnaître et je ne serai pas trop longue. Ces commerces de proximité font vivre nos quartiers. Ils sont essentiels à leur dynamisme et ils sont aussi des lieux d'interaction et donc des vecteurs du lien social.

La première phase du projet menée jusqu'en 2015 dans six quartiers parisiens a permis l'arrivée de nouveaux commerces, mais aussi le maintien d'activités notamment culturelles. Des locaux commerciaux vides, des rideaux baissés ont laissé place à de nouveaux lieux de vie. Cette première opération fut un tel succès qu'il fut décidé de l'étendre jusqu'en 2021.

Le dispositif se concentre aujourd'hui sur cinq secteurs prioritaires.

Le secteur du Quartier latin a un objectif de maintien et de développement des commerces culturels, en particulier des librairies mais également des disquaires et des maisons d'édition. C'est un secteur que je connais bien

pour m'en être occupée. C'est désormais Frédéric HOCQUARD qui s'en occupe avec succès et je ne peux que me réjouir de ce secteur, où ce dispositif a permis de sauver une multitude de librairies pour lesquelles le prix du loyer était devenu tout simplement insurmontable, impossible à payer.

J'avoue aussi que lorsqu'on visite ces lieux, qui ont été livrés à ces libraires, disquaires ou maisons d'édition, on ne peut être que stupéfaits par la beauté des lieux. La plupart du temps, ce sont vraiment des lieux magnifiques qui ont été mis à disposition avec succès.

Puis il y a les autres secteurs confrontés à des situations de mono-activité commerciale nécessitant la mise en place d'actions de revitalisation, donc je ne vais pas refaire la liste.

Au 31 décembre 2017, l'occupation des locaux à l'intérieur du périmètre "Vital Quartier 2" était la suivante : plus d'un tiers de commerces culturels, vraiment une vraie fierté, plus de 14 % de commerces alimentaires, près de 18 % de commerces d'équipement, plus de 16 % de services à la personne.

Ce bilan est conforme aux prévisions de la Municipalité et c'est un signe positif pour notre tissu économique de proximité. Grâce à l'action de la SEMAEST, la désertification commerciale a pu être enrayée et ces commerces ont pu être sauvegardés ou de nouveaux types de commerces installés.

Concernant le G.I.E. "Paris Commerces", près de 175 locaux ont été loués, dont 70 % à des commerces de proximité, l'artisanat, les services de proximité - cela a été rappelé par nos collègues.

Nous devons poursuivre notre action et être vigilant pour toujours adapter ce dispositif aux secteurs qui en ont besoin, donc être aux aguets.

Oui pour faire des réunions pour envisager l'avenir et préserver ce vraiment formidable outil qu'est la SEMAEST !

Bien entendu, vous pouvez compter sur le soutien des élus RG-CI.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT. Je vous rappelle qu'il ne vous reste qu'une demi-heure pour aller voter dans la salle à côté. Je vous invite, après les interventions, à aller voter.

Merci.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Voter pour moi, en plus. C'est doublement important.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - J'ai juste appelé à aller voter.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je serai assez bref.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Je crois que nous partageons tous largement dans cette Assemblée le souci de maintenir la diversité commerciale à Paris, qui est tout de même une des spécificités de notre ville par rapport à d'autres grandes villes dans le monde.

Je voudrais me concentrer sur le dispositif G.I.E. "Paris Commerces" qui a à peine plus d'un an et dont le premier bilan me semble assez positif. Cela présente une offre centralisée, cela donne de la lisibilité et c'est un outil qui est tout de même assez pratique.

Nous avons déjà parlé en Commission des Finances des délais de relocation. On s'aperçoit que le "turn-over" est assez bon. Il y a assez peu de taux de vacance de ces locaux, ce qui prouve que le système marche bien. On peut encore améliorer ce point mais c'est un élément positif que je voulais saluer.

Nous avons davantage d'inquiétudes sur le niveau des loyers et c'est pourquoi, avec le groupe LRI, nous présentons un vœu pour que ces loyers soient plafonnés. Alors, d'habitude, nous sommes des libéraux mais, là, il s'agit de la défense de la diversité commerciale et nous sommes dans un parc qui est celui des bailleurs sociaux. Il y a une sorte de double justification à la dérogation au principe de l'économie de marché que nous préconisons ici.

Le vœu que nous présentons demande que les relocations soient plafonnées afin que les prix demeurent 20 % inférieurs au prix du marché. Nous savons très bien que le principal obstacle à la diversité commerciale à Paris, c'est le fait que, selon les secteurs d'activité, les taux de marge sont très différents. Si nous voulons maintenir des librairies, si

nous voulons favoriser les commerces de bouche, il faut aller dans l'autre sens et permettre qu'avec des taux de marge plus faibles, on puisse malgré tout se maintenir à Paris.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce dispositif "Vital Quartier 2" et le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui, comme cela a été dit précédemment, concernent le bilan de deux outils : le G.I.E. "Paris Commerces" qui, lui, travaille sur les bailleurs sociaux et le développement de la location des rez-de-chaussée, pas simplement d'ailleurs pour les commerces, mais aussi pour des structures associatives ou de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, et le dispositif de la SEMAEST qui, elle, intervient sur le secteur privé. L'objectif, depuis le début de ces dispositifs, est bien de maintenir et diversifier le commerce de proximité.

Quelles sont les menaces à cette diversité du commerce de proximité ? Elles sont de plusieurs ordres. D'abord, la logique totalement spéculative du logement à Paris se développe de manière encore plus forte sur la spéculation des locaux commerciaux, mais aussi des baux commerciaux, d'où la difficulté d'un bon nombre de petits commerces de proximité et d'indépendants de pouvoir se maintenir dans ce contexte.

D'autres facteurs interviennent également : la guerre des enseignes, notamment des enseignes de la grande distribution, des supermarchés qui cherchent, chacune, à avoir le plus grand nombre de boutiques et d'imposer leur monopole avec une logique qui est non seulement d'imposer des marques, mais aussi de développer des franchises. Un bon nombre de ces grandes enseignes ont compris que la spéculation, la rente est finalement plus intéressante que ce qu'ils vendent. J'en veux pour preuve, par exemple, Mac Donald's, qui fait bien plus de profit par le biais de la location des espaces de ces restaurants que par la vente des sandwichs, en tant que tels, des Mac Donald's.

En plus de ces grandes enseignes qui vont développer le recours à la dérégulation du travail, à l'ouverture dominicale, à l'ouverture en soirée, pour tuer d'autres petits commerces et imposer leur monopole, vous avez maintenant aussi, depuis 2012-2014, le développement de l'"ubérisation" par le biais de l'achat en ligne et de grandes plateformes comme "Amazon", même si elle n'est pas la seule. Tout ce développement du numérique est une attaque sans précédent pour les petits commerces des centres urbains.

Ce qui est d'autant plus une aberration, c'est que, quand on vit en centre-ville, on peut facilement aller dans une diversité de petits commerces. Or, c'est chez les citoyens des centres urbains que le recours à ces achats en ligne est bien plus fort que chez les citoyens qui habitent en zone rurale et qui n'ont pas cette disponibilité de petits commerces. Il y a bien aussi un problème culturel de cette "ubérisation" qui s'impose dans nos modes de vie et contre laquelle on devrait également lutter.

Je trouve que le bilan de "Vital Quartier" est intéressant, il ne s'agit pas de le nier. Quand le G.I.E. "Paris Commerces" montre que le taux de vacance était beaucoup plus réduit et quand on voit la répartition entre les commerces, notamment culturels, par rapport aux autres types de commerce, on voit bien son utilité.

Cependant, j'ai une question à vous poser. J'aimerais bien savoir qu'elle est la part de pourcentage de locaux associatifs par le biais du G.I.E. "Paris Commerces" dans d'autres bailleurs sociaux car il y a aussi un déficit de locaux associatifs. C'est d'autant plus problématique que c'est dans les quartiers les plus populaires que l'on a vraiment besoin aussi de redévelopper. Y a-t-il un pourcentage de locaux réservé à cela ?

Sur le dispositif de la SEMAEST, je continue à être en désaccord avec sa logique inhérente : à l'issue d'une opération de la SEMAEST, il faut à chaque fois revendre soit au locataire, soit à la "Foncière Paris Commerces" ou à un opérateur commercial les locaux qui ont été acquis au préalable. Il n'y a pas de volonté…

C'est écrit dans le projet de délibération : "À l'issue de l'opération" - mais vous me répondrez - "la SEMAEST aura revendu à ses locataires à la "Foncière Paris Commerces" ou à un opérateur commercial l'ensemble des locaux acquis dans le cadre de l'opération". C'est écrit noir sur blanc.

La logique, hélas, devrait être, selon moi, tout en donnant la possibilité aux locataires de racheter, de faire en sorte que l'emprise soit la plus importante sur les commerces pour justement les extraire de la logique spéculative. C'est cela qui me pose problème.

Pour terminer sur la question du Tunnel des artisans, je suis finalement ravie que Nicolas BONNET-OULALDJ se félicite de mon intérêt pour le sujet…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir conclure !

Mme Danielle SIMONNET. - Sachez que, pour préserver…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Madame SIMONNET !

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine ma phrase !

Pour préserver le Tunnel des artisans, il ne faudra pas réduire son espace pour que les 12 degrés soient véritablement maintenus…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je crois que la phrase est finie.

Mme Danielle SIMONNET. - … mais je compte sur Nicolas BONNET-OULALDJ et tous les élus du 12e pour mener cette bataille.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre à tous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, merci à tous. Globalement, ce que je retire de ce qui a été dit, c'est qu'il y a un véritable satisfecit de la politique menée par la Maire de Paris sur la question de la revitalisation et de la diversité commerciale.

Tout d'abord, vous dire que nous avons souhaité, dans ce projet de délibération, présenter l'ensemble des dispositifs alors que nous ne sommes obligés que de présenter le compte rendu annuel d'activités de la SEMAEST et donc pour "VQ2" et le contrat "Paris Commerces". Nous avons souhaité pouvoir présenter dans ce projet de délibération l'ensemble de la politique que nous menons - c'est pour vous répondre Joëlle MOREL - car nous voulons souligner la cohérence de l'ensemble de notre dispositif et l'intérêt de les articuler tous ensemble, à savoir que nous avons commencé une politique en 2004 de lutte contre la mono-activité sous Bertrand DELANOË, puis en 2008 une politique de nouveau avec un "Vital Quartier 2" de soutien notamment et surtout aux commerces culturels dans certains arrondissements, et sous le mandat d'Anne HIDALGO nous avons lancé un nouveau dispositif, comme cela a été dit, d'articulation.

Nous avons lancé un deuxième dispositif à partir, pour le coup, de ce qui existe dans le domaine plus public des locaux de nos bailleurs sociaux. Ainsi, nous agissons à la fois dans le parc privé avec "Vital Quartier 2" et le contrat "Paris Commerces" et en même temps à travers la maîtrise des locaux de nos bailleurs sociaux avec ce G.I.E. L'intérêt était de montrer l'articulation des deux, qui nous permet d'intervenir dans un secteur extrêmement étendu.

Pour répondre, rapidement, à la question de la raison pour laquelle nous sommes obligés, à la fin du contrat, de revendre, dans le contrat prévu par la loi, notamment par la loi PINEL, c'est effectivement une durée limitée pour laquelle il y a une avance remboursable. C'est en fait lié au dispositif prévu par la loi. Sinon, nous n'en aurions pas le droit, car je rappelle quand même que la collectivité parisienne n'a pas de compétence, normalement, en matière de développement économique, puisque c'est la Région Ile-de-France qui l'a. Nous avons trouvé par ce biais le moyen d'intervenir sur notre territoire, mais nous sommes obligés, après, de récupérer cette avance remboursable à la fin du contrat, ce qui explique tout cela.

Par ailleurs, sur la question plus précisément qui a été évoquée de "Vital Quartier 2", nous suivons évidemment de près ce dispositif, puisque nous avons d'abord sous ce mandat rajouté 1,8 million d'euros qui étaient prévus en début de mandat sur ce contrat, et nous avons aussi élargi le périmètre Lancry à la demande de la mairie du 10e.

Vous l'avez dit, au 31 décembre 2017, l'opération a permis la maîtrise de 113 locaux, et vous nous interrogez, Monsieur VESPERINI, sur la pérennité de l'opération qui, selon vous, doit se poursuivre après 2021. Le contrat, de toute façon, s'arrêtera en 2021 et il sera à la charge de la prochaine équipe de voir ce qu'elle souhaite faire sous le prochain mandat. En tout cas, sachez que nous savons que c'est important. Concernant la "Foncière Paris Commerces", il est prévu qu'elle puisse gérer dans la continuité les locaux culturels. Elle est gérée par contre par la SEMAEST et la Caisse des dépôts, et la Ville elle-même n'est pas impliquée dans la gestion de la "Foncière Paris Commerces".

Pour aller sur la question de la part des locaux associatifs, vous informer qu'il s'agit… Elle n'est plus en séance. Ah si ! Il s'agit de 19 % des locaux, en sachant que d'autres sont aussi gérés via la C.A.S.D.A.

Sur la question du vœu déposé par Mme BERTHOUT et son souhait que soient plafonnés les loyers du G.I.E. à un niveau de 20 % inférieur à ceux du marché au moment de leur relocation, je vais d'abord vous indiquer que l'objet social des bailleurs sociaux, donc du G.I.E. par ricochet, ne les autorise pas à minorer ainsi les loyers et qu'une telle pratique pourrait être condamnée par la Cour des comptes, que vous connaissez, dans le cadre des contrôles qu'elle effectue régulièrement sur les bailleurs sociaux.

Je note quand même qu'à l'avenir vous êtes favorable au plafonnement des loyers commerciaux à Paris. J'en prends bonne note et je trouve cela plutôt positif.

Je veux rappeler aussi que les locaux commerciaux - c'est bien ce que j'ai dit - des bailleurs sociaux, mais forcément, il ne faut pas exclure que les bailleurs sociaux et il faut que ce soit étendu à tout le monde pour être cohérent.

Je vous rappelle que les locaux commerciaux des bailleurs font partie du montage économique des opérations de logements globalement et qu'ils ne peuvent donc pas, d'un point de vue comptable et fiscal, être inférieurs au loyer d'équilibre.

L'objectif du G.I.E. est donc de proposer néanmoins les meilleures conditions d'accueil et de développement du commerce. A ce titre, le montant du loyer n'est pas le seul levier existant et que nous utilisons. En ne demandant ni droit au bail ni garantie bancaire ni frais d'agence, le G.I.E. facilite l'installation des professionnels et ces aides sont loin d'être anodines puisqu'il est fréquent par exemple à Paris que les honoraires représentent presque 30 % du loyer annuel d'un local dans le parc privé. A noter enfin qu'en fonction des situations, le G.I.E. peut également mettre en place un loyer au montant progressif ou concéder des franchises de loyer de un ou plusieurs mois.

L'ensemble de ces mesures permet au G.I.E. de répondre au cas par cas et de favoriser l'installation d'activités, de professionnels ou d'associations concourant à la vitalité de nos quartiers.

Mes chers collègues, je vous invite donc à retirer vos vœux, sans quoi j'émettrai un avis défavorable, puisque des réponses sont d'ores et déjà apportées, et je vous invite à adopter le projet de délibération.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 162 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 162 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 163 est-il maintenu ? Du groupe Progressistes, Constructifs et Indépendants, PPCI ? Vous le retirez ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 137).

2018 DAE 138 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2019 : avis du Conseil de Paris.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Z.T.I. des Halles et au quartier commerçant Montorgueil-Saint-Denis.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'instauration d'une Zone touristique unique.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAE 138 ainsi que l'amendement n° 164 et les 2 vœux n°s 165 et 166 à propos de la dérogation à la règle du repos dominical pour 2019.

Je vais donner la parole à Rémi FÉRAUD, Danièle PREMEL, Jean-Baptiste de FROMENT, Jacques BOUTAULT, Alexandre VESPERINI, Laurence GOLDGRAB, Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT, Danielle SIMONNET et Nicolas BONNET pour ce débat.

Je commence par Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être bref car nous sommes de nombreux inscrits.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre de la question du travail dominical dans cette enceinte, et lors de l'adoption du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation que présidait Bernard GAUDILLÈRE, nous avions pour notre groupe et, je crois, pour notre majorité municipale, déjà eu l'occasion de rappeler combien nous sommes attachés au principe du repos dominical, mais ouverts aussi à des évolutions lorsqu'elles sont justifiées et à des aménagements lorsqu'ils sont nécessaires.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui respecte comme l'an dernier, à la lettre, cette position. En effet, la loi a créé des Zones Touristiques Internationales où le travail du dimanche est devenu possible avec des compensations variables, et en dehors de ces zones, des dimanches dérogatoires peuvent être accordés.

La loi prévoyait une exception parisienne puisque c'était au départ le Préfet qui devait être décisionnaire. Après la question prioritaire de constitutionnalité déposée par la Maire de Paris, nous avons retrouvé le même pouvoir que les autres communes en France, ainsi que les autres maires en France. Je m'en réjouis et c'est ce qui nous conduit à débattre de ce projet de délibération aujourd'hui.

Ce projet de délibération ne prévoit pas d'augmentation du nombre de dimanches ouverts en 2019 par rapport à 2018 ; c'est le même nombre. 24 branches ont demandé 12 dimanches correspondant aux périodes de pic d'activité commerciale. L'optique et la photographie ont demandé 5 dimanches, la maroquinerie et le voyage 6, la boucherie seulement 3, ce qui que montre bien qu'il y a différents secteurs d'activité et que le pragmatisme doit aussi pouvoir nous guider dans le cadre de l'application de la loi.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération qui tient directement compte de l'avis des différentes branches d'activité concernées. Nous serons vigilants, évidemment, sur l'application, sur le bilan commercial et social qui pourra être tiré au bout des quelques années d'expérience de la loi actuelle. Nous ne sommes toujours pas favorables à une extension-généralisation du travail du dimanche, et nous serons aussi attentifs aux difficultés qui ont pu naître, notamment les deux derniers week-ends, du fait que les magasins, au-delà de l'ouverture du dimanche ou pas, n'ont souvent pas pu ouvrir le samedi.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai bien conscience que le projet de délibération qui nous est soumis, comme notre amendement, se pose dans un contexte particulier, celui des dégradations et des pillages des commerces les trois derniers samedis, et que nous avons tous en tête la perte tant financière que d'emplois saisonniers durant ces fêtes de fin d'année. Mais les règles du repos dominical sont une question pour le long terme et nous devons, comme je l'ai peut-être trop souvent dit, réfléchir et débattre sur le fond.

Encore aujourd'hui, le Gouvernement tente de généraliser le travail du dimanche sous couvert de créer de l'emploi et d'accroître le chiffre d'affaires des commerces. Mais qu'en est-il du Code du travail qui signifie que dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ?

La commission d'enquête de l'A.N. sur l'évaluation de la loi Macron en 2015, a rendu son rapport le 28 novembre et propose de faire de Paris une seule et même Z.T.I., alors même que ce rapport ne s'appuie sur aucune étude statistique et ne donne aucun chiffre réel, les seuls chiffres avancés étant ceux du patronat. C'est la même démarche sans étude sérieuse d'impact, les mêmes affirmations et credo, où le mot devient la réalité que l'on nous a présentée, que l'on nous donne avant la loi et que l'on nous ressort encore et encore aujourd'hui.

Je le répète encore une fois : la question de l'ouverture des commerces le dimanche n'est pas seulement une question économique, mais aussi sociale qui recouvre les modes de vie et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Les personnes ne sont pas réductibles à leur seule valeur économique et productive. Nous ne voulons pas de cette politique libérale pour Paris. Nous souhaitons que les Parisiennes et les Parisiens puissent s'épanouir par le biais du loisir, des activités culturelles et sportives. Notre capitale n'est pas simplement une ville touristique. Chacun doit pouvoir trouver sa place. Nous devons aussi penser aux riverains des zones commerciales. N'ont-ils pas, eux aussi, le droit à des moments de tranquillité ?

Permettez-moi de souligner aussi les contraintes que le travail dominical impose aux salariés habitant la banlieue. Ils se trouvent toujours confrontés aux difficultés des transports, transports qui prennent leur temps pour se mettre en place.

La loi de 2015 n'impose aucun plancher aux maires pour les ouvertures dérogatoires. Permettez-moi alors de vous rappeler que la décision d'autoriser l'ouverture de 12 dimanches par an, soit le maximum prévu par la loi, ne va pas dans le sens de la protection des salariés et que les organisations syndicales, qui représentent les salariés dans certains secteurs impliqués, s'y opposent fortement.

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement. On voit bien que c'est dans la moyenne de ce que vous avez énoncé, Monsieur FÉRAUD, qui demande effectivement de le réduire à 7 dimanches. Alors, laissez-nous le temps de la rêverie, car la rêverie est le dimanche de la pensée, la richesse de demain.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation à Paris, maintenant, est celle d'une distorsion de concurrence entre les secteurs qui n'ont le droit d'ouvrir que 12 dimanches par an et les autres qui sont couverts par la notion de "Zone Touristique Internationale". Je crois que cette distorsion sur un territoire aussi petit que celui de Paris n'a pas de sens et est une vraie source d'inégalité.

A partir du moment où la Maire de Paris, depuis quelques années, a décidé de changer de doctrine et a fait le choix, contradictoire avec les conclusions qui avaient été rendues par la partie exécutif de la M.I.E., d'ouvrir 12 dimanches par an, on est dans une situation totalement bancale, illisible pour les consommateurs et injuste pour les commerces.

Maintenant, on est un peu au milieu du gué. Il faut donner de la cohérence au système. C'est pourquoi nous proposons à nouveau la création d'une zone touristique unique pour l'ensemble de Paris, qui placera tous les commerces à égalité. Je rappelle qu'il ne s'agit pas de généraliser le travail du dimanche, mais, dans la ville la plus visitée au monde, de donner la liberté aux commerces qui le souhaitent d'employer, sur la base du volontariat et moyennant des contreparties qui sont substantielles, des personnes le dimanche.

Je ne suis pas pour la généralisation du travail le dimanche en France. En revanche, je suis pour que la capitale de la France, qui est aussi la zone la plus touristique du pays, bénéficie de cette souplesse parce qu'encore une fois, lorsqu'il y a commerce et des touristes qui viennent d'ailleurs, de l'étranger, de très loin, le phénomène du report d'achat n'existe pas et c'est de la perte nette, sèche pour les commerces.

Dans un contexte qui n'est pas n'importe lequel - celui de l'explosion du e-commerce - ne nous trompons pas. Les vrais ennemis des petits commerces parisiens et des commerces physiques en général ne sont pas les grands magasins, mais les grandes plateformes américaines. C'est un premier élément de contexte.

Le deuxième élément de contexte - nous en avons parlé - ce sont les week-ends absolument catastrophiques que nous avons connus du fait du mouvement des "Gilets jaunes". Il est évident qu'un rattrapage doit être accordé et qu'il est urgent de permettre à tous les commerces qui le souhaitent d'ouvrir le dimanche.

J'observe d'ailleurs qu'il y a une forme de contradiction dans ce que dit Mme PREMEL, parce qu'elle a l'air d'admettre que l'on pourrait effectivement, pour des raisons conjoncturelles, ouvrir le dimanche. Mais si elle est cohérente avec son idée qu'il n'y a que des reports d'achats et qu'il n'y a pas de perte nette d'activité, elle devrait considérer qu'il n'y a pas de perte nette d'activité liée aux week-ends catastrophiques que nous avons connus.

Une nouvelle fois, nous demandons un peu de cohérence, que l'on suive les conclusions récentes du rapport parlementaire pluraliste qui a été rendu et que l'on crée enfin cette zone touristique unique pour tout Paris.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Sur certains sujets, les années se suivent et se ressemblent. Je vais donc le répéter : il y a eu une Mission d'Information et d'Evaluation sur le travail dominical menée par le Conseil de Paris, il y a maintenant quatre ans. Nous y avions constaté qu'il n'y avait pas de réelle justification à l'ouverture des commerces le dimanche. En fait, cela répondait simplement à une volonté des grandes surfaces, d'ailleurs assez mal argumentée, de récupérer davantage de clientèle au détriment du commerce indépendant, et sur le dos de leurs salariés, si besoin est.

Je rappellerai aussi que les conclusions de cette M.I.E. ont été partagées par l'ensemble des composantes de notre majorité, au premier rang desquelles, je cite - c'est inscrit dans le rapport : "Le repos du dimanche est un principe auquel on ne peut déroger sans raison importante". Cette position s'appuyait sur des principes qu'il est bon de rappeler également, car certains semblent les avoir oubliés.

Le repos dominical est un principe essentiel, aussi bien pour la protection des salariés que pour la cohésion sociale. Il est indispensable à la vie professionnelle, familiale, amicale, sportive, culturelle. Il n'y a donc pas de raisons puissantes pour déroger à ce repos dominical.

Les années se suivent et se ressemblent, donc. Vous continuez à nous dire que c'est pour des raisons économiques et sociales, pour lutter contre le déclin du petit commerce de proximité, que vous avez choisi de porter au maximum à 12 dimanches l'autorisation d'ouvrir.

Vous nous direz que face aux Zones Touristiques Internationales, il faut sauver le commerce de proximité et que ces dérogations sont la solution, une solution telle que vous nous la proposez, qui est concertée avec les syndicats de branche, mais qui n'a pas fait ses preuves. Vous vous préparez une ville standardisée. Ce n'est pas en courant derrière la grande distribution que nous sauverons le petit commerce indépendant, mais en construisant un rapport de force.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Attendez, Monsieur BOUTAULT. Excusez-moi. Pouvez-vous faire un peu moins de bruit là-haut ? Merci beaucoup. Reprenez.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - C'est en construisant un rapport de force face à la grande distribution que nous sauverons ce commerce de proximité. C'est d'ailleurs l'esprit du vœu que nous avons déposé à ce même Conseil sur la fiscalité commerciale locale qui a d'ailleurs été adopté.

Car, de fait, c'est bien la grande distribution qui est largement responsable du déclin, et non les ouvertures ou pas du commerce le dimanche. On ne compte plus les articles de presse sur les études d'organismes qui s'alarment sur la France qui se transforme en friche commerciale. Le constat est sans appel. Les carences et les fragilités du petit commerce n'ont pas de lien avec les ouvertures dominicales. Cela a été dit, c'est le commerce informatique.

En revanche, les effets économiques et sociaux des ouvertures le dimanche, elles, ont des répercussions sur ce commerce de proximité. C'est pour mieux en comprendre les ressorts que nous avons déposé un vœu dans le 2e arrondissement pour une étude sur les conséquences de la Z.T.I. des Halles sur les commerces indépendants alentour. Par ailleurs, les ouvertures dominicales pèsent lourd sur les femmes qui représentent 70 à 80 % des salariés des commerces. Et près de 50 % d'entre elles sont des chefs de famille, dont l'absence de vie familiale s'ajoute à la garde de leurs enfants le dimanche, qui grève lourdement leur budget.

Enfin, l'ouverture dominicale a aussi des conséquences environnementales non négligeables. Ni la consommation d'énergie, ni la multiplication des trajets, notamment en voiture puisque les transports publics sont rares le dimanche, ne semblent correspondre à la fois aux intérêts de ces salariés et aux objectifs du Plan Climat.

En ce qui concerne ces nouvelles dérogations au repos dominical, notre position n'a pas changé. Nous considérons que dépasser de quelques unités ce chiffre de 5, est envisageable, mais qu'il ne doit pas y avoir d'automaticité, pour reprendre d'ailleurs la préconisation de la M.I.E.

C'est pour cela que nous voterons l'amendement du groupe Communiste, qui constitue une étape intéressante. Car en choisissant d'aller au maximum prévu par la loi, vous vous trompez, les coûts pour ces petits commerces seront proportionnellement bien supérieurs à ceux des grandes enseignes ou des chaînes, et cela traduira en réalité une accélération et une fragilisation de ces petits commerces, que nous protégeons, par ailleurs, via les opérations telles que "Vital Quartier", dont nous avons débattu il y a un instant.

Alors, un peu de cohérence, chers collègues. Je vous invite à faire comme le groupe Ecologiste et probablement le groupe Communiste, à rejeter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - C'est vrai que les années se suivent et se ressemblent dans cette Assemblée en tout cas. J'écoutais M. BOUTAULT, Mme PREMEL, prendre la parole sur le travail dominical. Ils nous expliquent les conséquences économiques, sociales. En fait, ce n'est pas du tout ce que l'on croit, cela ne va pas du tout marcher. Il y a des coûts économiques terribles pour le petit commerce. On a l'impression qu'eux-mêmes sont commerçants. Alors qu'en fait dans cette Assemblée, il n'y a pas beaucoup de commerçants de profession. Je ne suis pas commerçant de profession.

Il y a beaucoup de gens qui font de la politique, comme moi, comme beaucoup de gens ici. C'est chauffé, on est bien payé. Mais en revanche, je ne vois personne véritablement qui prend la parole depuis le début, et je m'inclus dedans, j'en fais partie, qui est véritablement en mesure de dire si c'est efficace ou pas sur le plan économique, sur le plan social, et même admettons, sur le plan environnemental.

En revanche, il y a des gens qui savent si c'est efficace ou pas. Ce sont les fédérations professionnelles concernées.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Les salariés !

M. Alexandre VESPERINI. - Je vous ai écouté. Vous m'écoutez !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - On laisse finir M. VESPERINI. Merci, Monsieur. On laisse finir M. VESPERINI.

Allez-y, Monsieur VESPERINI, ne vous laissez pas interrompre.

M. Alexandre VESPERINI. - Je vois un projet de délibération dans lequel on a demandé aux fédérations de commerçants concernés s'ils voulaient ouvrir 5, 6, 10, 12 dimanches le maximum. 80 % des fédérations disent "on veut le maximum". Et même un certain nombre de fédérations, comme l'année dernière, qui disent "si on pouvait faire 14 ou 15, cela nous arrangerait". C'est vrai, Rémi FERAUD l'a dit, il y a des fédérations qui nous disent "5 ou 6, cela suffit amplement".

Moi aussi, je suis contre la généralisation imposée du travail dominical. Mais je dis juste que ce n'est pas à nous, les Conseiller de Paris, tous autant que l'on est, de décider qui va travailler ou pas le dimanche. Ceux qui doivent le décider, pardon de le dire, ce sont évidemment les employeurs, ceux qui embauchent.

Deuxième observation, vous parlez des employés. Il se trouve que, quand je faisais mes études, j'avais un prêt étudiant que je devais rembourser. Je le remboursais comment ? En travaillant dans un magasin de chaussures, le weekend. J'étais payé double.

Je sais très bien pourquoi j'étais payé double. Parce qu'il y a le Code du travail. Il est très précis, et l'Exécutif le dit dans son projet de délibération. Merci à l'Exécutif de rappeler qu'il y a des dispositions expresses, un accord exprès

des salariés, des modalités compensatoires telles que le doublement de la rémunération - je sais de quoi je parle - et un jour de repos compensateur dans la quinzaine qui suit la suppression du repos dominical. Donc il y a le Code du travail qui est là pour donner un certain nombre de cadres.

Enfin, dernière observation, il y a une hypocrisie crasse avec l'Exécutif. Comme d'autres, j'ai siégé à la Mission d'Information sur le travail dominical. Qu'est-ce que je n'ai pas entendu à ce moment-là de la part de l'Exécutif ? L'Exécutif nous expliquait même qu'il ne fallait pas que les grands magasins ouvrent le dimanche parce qu'il y avait des dépenses d'électricité et que ce n'était pas bon pour le climat. Mais dans ces cas-là, on ne fait plus rien. Le dimanche, on reste dans notre lit, on ne respire pas, on se met une pince à linge sur le nez.

J'ai entendu des arguments d'une ineptie totale à ce moment-là. Et puis, comme en fait toutes les fédérations du commerce disent "allons-y, il faut que l'on fasse du chiffre parce qu'on a la concurrence du e-commerce, parce qu'on a les violences de tous les samedis que l'on a connu", alors là, l'Exécutif tout à coup marche sur des œufs et que fait-il à la fin du projet de délibération, ils disent "nous, on a reçu les lettres des fédérations des commerces, mais au lieu de donner notre accord, de dire c'est très bien, on botte en touche". Et on transmet tout cela au Conseil métropolitain qui va se prononcer avec un avis conforme.

Heureusement que la loi est là, Madame la maire adjointe chargée du commerce. Heureusement que la Mairie de Paris, dans ces cas-là, n'a pas à se prononcer sur cette situation. Parce qu'évidemment, vous avez une majorité qui tire tellement sur sa gauche que vous ne pouvez pas vous prononcer. Vous ne pouvez pas reconnaitre le bon sens, et vous devriez le faire pourtant. Mais cela ne sert à rien de s'énerver. Je trouve cette hypocrisie où on marche sur des œufs du côté de l'Exécutif, c'est assez cocasse, mais je pense que personne n'est vraiment dupe de cela.

Un dernier point. M. BOUTAULT dit les années se suivent et se ressemblent. Oui, c'est vrai qu'ici, ça se suit et ça se ressemble. On est tous en playback, moi compris. On est tous en train de dire la même chose, de rivaliser d'arguments. Sauf qu'en dehors de cette Assemblée, les choses changent d'année en année. Les villes qui ouvrent le dimanche, qui laissent les commerçants choisir, elles se multiplient. On est en retard par rapport à Bordeaux. Paris, la soi-disant plus grande capitale, vous vous gargarisez d'accueillir le plus grand nombre de touristes chaque année.

Oui, c'est vrai, mais le problème…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur VESPERINI, pas de dialogue. Vous ne l'interrompez pas et vous finissez. Il vous reste trente secondes.

M. Alexandre VESPERINI. - Juste pour dire que non, les années se suivent et ne se ressemblent pas. En réalité, sur le plan économique, nous prenons du retard par rapport aux villes de province, comme Bordeaux, nous prenons du retard par rapport à des villes, de culture catholique très hostile à l'ouverture dominicale, comme Varsovie, comme Rome, comme Madrid. Et nous, on est là en train de dire "on ne sait pas trop", et on refile la patate chaude à la Métropole du Grand Paris.

Cet examen est superfétatoire. Evidemment, on votera ce projet de délibération. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la législation sur les dérogations des ouvertures dominicales rendues possibles par la loi, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

C'est une bonne chose, du moment que cette évolution est assortie d'un régime protecteur des salariés et de contreparties préalablement discutées et approuvées.

Dans le contexte social que l'on connait depuis ces dernières semaines, et que nous avons évoqué hier, il n'est plus que jamais nécessaire de s'interroger sur l'opportunité d'offrir d'autres perspectives d'ouverture aux commerçants.

Nous l'avons tous souligné, ils ont beaucoup souffert des conséquences de manifestations et notamment du manque à gagner du fait de la fermeture de leur enseigne les samedis avant les fêtes.

Un report sur le e-commerce a été largement constaté. Le e-commerce abolit radicalement les frontières du temps et de l'espace, et prélève au commerce traditionnel une part de marché substantielle, la preuve en a encore été faite.

S'adapter à cette nouvelle donne n'est pas une dérive libérale, c'est une nécessaire évolution. De plus, nous le savons, en matière touristique, le commerce dominical constitue un enjeu déterminant d'attractivité et de compétitivité de Paris face aux grandes capitales européennes et mondiales, cela a été rappelé à l'instant.

Nous avons toujours défendu, en ce qui nous concerne, une vision équilibrée du travail le dimanche. Nous maintenons qu'il est nécessaire de faire évoluer le cadre, sans tomber dans une dérégulation qui n'aurait que peu d'intérêt économique et social.

Entre libéralisation incontrôlée et libéralisation trop restrictive, Paris devait être en phase avec les mutations économiques et sociétales en prônant à cette fin une libération maîtrisée. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous voterons contre le vœu du groupe LRI, proposant une zone touristique unique, estimant que cette mesure n'est pas en phase avec les réalités économiques de notre ville, quartier par quartier. Dans certains quartiers, il est difficile de parler d'une réalité touristique.

Et nous voterons contre le vœu de nos collègues communistes, la limite de 7 dimanches nous semblant trop restrictive.

Ce projet de délibération en revanche, prévoit 12 dimanches, et nous convient parfaitement.

Aujourd'hui, un certain nombre de dates sont soumises à notre avis, le nôtre sera positif. En effet, les dates proposées sont le fruit d'une négociation sociale. C'est une responsabilité politique pour favoriser l'émergence d'une démocratie mature, de faire aussi confiance au dialogue social. Les 12 dimanches dérogatoires au repos dominical sont un atout majeur pour stimuler le commerce dans notre ville et l'emploi. C'est pour cela que nous voterons les propositions faites dans les projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en 2018, Paris a regagné sa place de première destination touristique mondiale. Même si les événements et le contexte actuels vont peut-être modifier un peu les chiffres de fin d'année, malgré tout, Paris est redevenue la première destination touristique.

Depuis 2015 que la Ville s'est saisie de la loi Pacte, qui permet la création des Zones Touristiques Internationales, Paris est devenue une espèce de territoire de léopard, où le travail du dimanche est complètement désorganisé et n'a plus de visibilité, en particulier pour les salariés eux-mêmes, qui ne savent plus à quels droits ils ont droit.

De fait, depuis que notre Assemblée délibère, depuis quelques années, notamment sur les Z.T.I., nous avons vu le nombre de kilomètres carrés de voies concernées par l'autorisation d'ouverture dominicale passer de 8 à 160, et être multiplié par 20 en l'espace de 3 ans.

C'est près d'un cinquième des locaux situés en rez-de-chaussée de notre ville, qui sont aujourd'hui concernés par les ouvertures du dimanche, quel que soit leur statut.

Les conséquences directes, rappelons-le, face à l'aridité de ces chiffres, sont avant tout pour les salariés, probablement non volontaires pour une grande partie d'entre eux, et très certainement privés d'un jour de repos hebdomadaire régulier, au détriment inévitablement de leur vie de famille, de leur capacité à se reposer, de leur possibilité de pratiquer des loisirs, d'avoir une vie de société.

Depuis 3 ans donc, d'ailleurs, 3 Zones Touristiques Internationales ont été déclassées, après un recours au Tribunal administratif de plusieurs syndicats.

Faisons donc attention aussi aux termes qui sont utilisés, pour pouvoir déréguler la question du travail du dimanche sur Paris. Tout Paris n'est pas une Zone Touristique Internationale.

Le rapport de l'Observatoire du travail dominical de 2015, qui commence d'ailleurs à être un peu ancien, présente des résultats qualitatifs et quantitatifs bien maigres en matière de temps et de conditions de travail, en matière de rémunération, et de bien-être pour les salariés.

Les recettes effectives pour les petits commerçants ne sont pas non plus au rendez-vous.

Aucune donnée ne renseigne sur le caractère effectif du volontariat et le pourcentage des salaires majorés lorsque les employés travaillent le dimanche.

Pourtant, la majeure partie de ces emplois sont occupés par des femmes, cela a déjà été dit, bien souvent victimes de discriminations salariales, nous le savons tous ici, même si nous ne sommes pas des commerçants.

On devine par ailleurs que dans le domaine de la vente et de la restauration, il s'agit d'emplois peu qualifiés, et donc très faiblement rémunérés. S'il est vrai que le présent projet de délibération est le résultat de concertations avec les syndicats de professionnels, il n'en demeure pas moins que dans un contexte de forte méfiance par rapport aux corps intermédiaires, les organisations syndicales n'ont que peu de poids face au chantage au licenciement.

Toujours dans ce même rapport de 2015, au niveau des commerçants, seuls 27 % des commerces de moins de 11 employés ont prévu d'embaucher de nouveaux équivalents temps plein, ce qui nous fait forcément douter de l'objectif de création d'emplois pourtant évoqué par le Ministre de l'époque, je ne citerai pas son nom.

Reste le second objectif, celui de la croissance. La France pâtit de manière notoire d'une homogénéisation, pour ne pas dire d'une standardisation des hypercentres et des centres-villes piétons que l'on peut attribuer à l'installation des grandes enseignes suffisamment puissantes pour éliminer le petit commerce. Partout sur le territoire national, on retrouve les mêmes produits et aux mêmes prix.

De la même façon, dans les Zones Touristiques Internationales parisiennes, les commerces de proximité sont fragilisés. Et plus largement, ce sont des activités alternatives au commerce qui sont mises à mal. Comment défendre la culture et le sport, dont les bienfaits physiques, psychiques et intellectuels ne sont plus à prouver, lorsque les centres commerciaux restent tous ouverts tous les dimanches ?

Cette uniformisation jure avec l'attrait de la Ville de Paris, à savoir ses particularismes, sa diversité, la mixité et la richesse de son offre culinaire, culturelle, et bien entendu commerciale. A long terme, même l'objectif de croissance me semble difficilement atteignable. De plus, cela pose toujours la question de savoir quelle société nous souhaitons pour la Ville de Paris.

Finalement, pour conclure, pour la Ville, "cette croissance" que je mets entre guillemets engrange un surcoût puisque, toujours dans le rapport de 2015, 1,1 million d'euros est annoncé comme surcoût, et 30 équivalents temps plein supplémentaires, notamment pour gérer la propreté.

C'est pourquoi les élus du groupe "Génération.s" donneront un avis négatif sur ce projet de délibération. Nous sommes opposés à toute dérogation en la matière, la législation étant déjà largement souple à cet égard, le minimum légal de 5 dimanches étant déjà suffisant.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La normalisation macronienne est bien à l'œuvre dans cette majorité, et ce projet de délibération le montre… Oui. Souvenez-vous en 2015, une belle opposition à la loi Macron. Souvenez-vous, Mme la Maire s'insurgeait contre cette loi qui visait à généraliser le travail du dimanche, elle y était totalement opposée, et s'exprimait dans les médias.

Et au lieu de contribuer à la mobilisation qui se faisait aussi dans la rue et dans l'opinion publique par le biais de manifestations des organisations syndicales, alors qu'elle aurait pu prendre d'autres initiatives pour mobiliser les Parisiennes et Parisiens, elle a créé une M.I.E.

J'avais le sentiment qu'elle cherchait à temporiser et à gérer les différences très fortes qu'il y avait, notamment dans le groupe Socialiste à l'époque, pour être honnête, parce que le groupe Communiste et le groupe Ecologiste étaient opposés à cela.

La M.I.E. a donc eu lieu. Elle a sorti ses conclusions. Certains s'en sont félicités, d'autres grinçaient des dents. Personnellement, je n'étais pas satisfaite des conclusions de cette M.I.E., parce que j'avais le sentiment d'une manière

de faire croire que l'on avait fait un cadre de débat et de se cacher derrière des positions pas suffisamment claires et tranchées.

Et puis, la M.I. E. passée, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Finalement, Mme HIDALGO applique à 100 % toutes les préconisations de la loi de 2015. Elle fait du macronisme à 100 % sur ce sujet. Il faut le dire clairement. Cela ne sert à rien de faire semblant. Comme d'habitude, je suis opposée à cela.

D'abord, prenons la question économique. Non, cela ne crée pas d'emplois d'ouvrir le dimanche et d'ouvrir en nocturne. On a au mieux un transfert d'emplois. Sinon, ce sont les grandes enseignes qui imposent un emploi précaire, et ce sont les femmes, majoritaires dans ce secteur, qui le payent, et durement.

Par ailleurs, toute création d'emploi précaire dans les grandes enseignes qui ouvrent le dimanche, en nocturne et qui en ont la capacité, se soldent par des suppressions d'emplois bien plus conséquentes et des fermetures de commerces indépendants.

Tout cela pour une uniformisation de Paris qui va ressembler à toutes les autres grandes villes avec les mêmes centres commerciaux. D'ailleurs, quand vous rentrez dans Paris, soit vous rentrez par l'Aéroport de Paris qui va devenir un centre commercial via "Vinci", soit par la gare du Nord qui va devenir un centre commercial par "Mulliez", soit vous rentrez par les Halles qui, grâce à la Ville de Paris, sont devenues un immense centre commercial via "Unibail". Magnifique !

Deuxième raison. Oui, il faut ralentir la vie en ville, et oui il faut à la fois le dimanche et le soir faire ralentir son rythme. C'est une question aussi écologique.

Oui, il y a une empreinte carbone qui est bien plus importante quand tous les commerces sont ouverts et cela a déjà été démontré par des études, notamment sur l'impact des ouvertures dominicales en Espagne.

Oui, on a des journées sans voiture et il faudrait développer des journées sans caddies ou revenir aux journées sans caddies, car il y a bien d'autres choses à faire le dimanche que de courir les magasins.

C'est une question d'harmonisation des temps sociaux. C'est une question de progrès humain d'avoir une journée où tous ensemble, on peut se reposer et faire autre chose, des loisirs, de la culture, de la promenade. Faire l'amour, je disais également. Oui, pas que le dimanche ! On me répondait. Mais faites bien d'autres choses !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - S'il vous plait, Madame SIMONNET, vous finissez. On est déjà en retard, je précise, donc vous finissez.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai, j'ai droit à cinq minutes, Monsieur Frédéric HOCQUARD. Je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas mes cinq minutes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je ne vous coupe pas la parole et je demande que l'on se taise dans la salle, justement pour que vous puissiez finir.

Mme Danielle SIMONNET. - Je savais que l'amour allait vous faire réagir. Eh bien, préférez l'amour au commerce ! Voilà, vous serez bien plus... En 1968, on disait : faites l'amour et pas la guerre. Eh bien, moi, je propose : faites l'amour et pas les boutiques !

En dernière chose, évidemment le libéralisme, l'idéologie libérale macroniste tend à vouloir s'imposer. On a dernièrement un rapport de l'Assemblée nationale sur l'impact de la loi Macron de 2015 qui, comme par hasard, en arrive aux conclusions qu'il faut proposer le travail du dimanche, le travail en nocturne de 21 heures à minuit, et qu'il faut faire de tout Paris une Zone Touristique Internationale unique. Il faut absolument s'opposer à cela. Il faut s'opposer à cela et défendre une autre conception de la ville.

J'ai bien entendu M. VESPERINI qui nous rappelle sa jeunesse étudiante, où il était contraint de travailler le dimanche et il était bien content d'avoir des boutiques ouvertes. Mais, Monsieur VESPERINI, heureusement qu'il y a des jeunesses qui se vivent autrement par la lutte pour exiger notamment l'allocation d'autonomie, pour pouvoir émanciper l'ensemble des jeunes étudiants de la condamnation au travail du dimanche avec son impact sur l'échec scolaire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je conclurai que je voterai non, bien évidemment, à ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Après toutes ces recommandations, Mme Olivia POLSKI va vous répondre et j'ai une demande d'explication de vote ensuite de M. LEGARET.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, nous voilà donc à examiner le marronnier du Conseil de Paris : que l'on ait un projet de délibération ou pas, on a droit à chaque Conseil à ce théâtre ! Chacun se fait plaisir, c'est un moment où chacun est en verve et fait preuve de la plus grande éloquence. On y a eu droit au dernier Conseil, on y a eu droit au Conseil d'avant, on y en a eu au Conseil encore d'avant... Je crois qu'il n'y a pas un Conseil où on n'a pas de nouveau cette espèce de théâtre.

Je veux bien. Maintenant, la Maire de Paris, pour mémoire et pour ceux qui font semblant de l'oublier s'était battue pour que la détermination des dimanches soit celle en l'occurrence du Maire de la Commune, ce qui n'était pas le cas jusqu'en 2016. Elle l'avait demandé et cela faisait partie des choses dont nous nous étions collectivement réjouis. C'est-à-dire que c'était à elle et sa revendication de déterminer les dimanches.

En l'occurrence, dans les autres collectivités, c'était du Maire ou de la Maire, et sur les zones de tourisme international, c'était la même revendication. Nous n'avons pas eu gain de cause en la matière et il ne faut pas mélanger les deux débats. Pour mémoire, il faut savoir aussi un peu d'où l'on vient et de quoi on parle.

La Maire de Paris a depuis 2016 compétence pour fixer les calendriers des dimanches de la Maire, durant lesquels les commerces de détail peuvent être autorisés à employer des salariés le dimanche, selon des conditions fixées par le Code du travail. Il prévoit notamment un accord exprès des salariés et des modalités compensatoires, telles que le doublement de la rémunération et un jour de repos compensateur dans la quinzaine qui suit la suppression du repos dominical. Vous le savez comme moi, c'est beaucoup plus protecteur et beaucoup plus avantageux que dans les Z.T.I. parfois.

Afin d'arrêter le calendrier 2019 des dérogations à la règle du repos dominical, nous avons procédé à une consultation - cela a été évoqué - successive des organisations professionnelles par branche puis des syndicats. A l'issue de cette consultation, c'est la Maire de Paris qui a décidé effectivement d'ouvrir 12 dimanches par an, à l'exception et conformément à leur demande des détaillants en maroquinerie et voyage qui ont demandé 6 dimanches, de l'optique et de la photographie qui ont demandé 5, et de la filière de la boucherie qui en a demandé 3.

Cette proposition correspond, pour la plupart des branches, à des temps forts commerciaux importants, comme les fêtes de fin d'année, vous le savez comme moi, qui prennent entre 4 et 6 dimanches, les soldes d'hiver et d'été avec 2 à 3 dimanches pour chaque solde, la rentrée scolaire, etc. Ce sont les moments qui rencontrent les grands pics de consommation des ménages, et ce n'est pas une généralisation ni un changement de mode globalement de vie dans Paris. Ces temps forts sont propres à chaque type de commerce et en conséquence l'arrêté fixe les dates par branche d'activité.

Par ailleurs, cela a été évoqué, suite aux conséquences économiques désastreuses des dernières manifestations sur nos commerces, il me semble effectivement indispensable de répondre aux demandes formulées par les organisations professionnelles.

J'émettrais donc un avis défavorable au vœu du groupe PC - Front de Gauche demandant de limiter cette ouverture à 7 jours maximum au lieu de 12 pour les branches qui l'ont sollicité.

Pour autant, vous savez la position de la Maire de Paris. Ces autorisations doivent rester exceptionnelles et il n'est pas souhaitable de s'orienter vers une généralisation de l'ouverture dominicale.

Comme j'ai pu le dire à tous les Conseils, nous allons émettre un avis de nouveau défavorable au vœu du groupe LRI demandant d'instaurer une zone touristique unique sur Paris. La généralisation, vous le savez, nous sommes contre.

Je suis par contre, dans le cadre des études qui ont été d'ores et déjà menées par l'APUR, favorable à ce qu'une étude puisse être menée concernant la Z.T.I. des Halles. J'émettrais donc un avis favorable au vœu du groupe GEP, qui n'a pas été présenté mais que je souligne, sous réserve d'un amendement.

Je voulais rappeler que la création des Z.T.I. est à l'initiative de l'Etat. Je voulais préciser, dans les attendus de l'étude, notamment en termes d'emploi, il est proposé que la concertation citoyenne soit demandée au Gouvernement, puisqu'ils ont la compétence pour le faire, pour les raisons évoquées précédemment.

Compte tenu de ces éléments, je soumets à notre Assemblée pour avis la liste des dates pour 2019.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu était présenté par M. BOUTAULT et j'avais oublié de le préciser.

La parole pour une explication de vote est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Olivia POLSKI vient de le dire : on nous fait à peu près le même débat à chaque séance. Je ne suis pas sûr que cela améliore l'image de la politique de sacrifier à ce genre de rite, à ces combats d'arrière-garde qui ne font pas bouger une seule ligne, qui n'ont absolument aucune chance de faire évoluer la situation, mais enfin, c'est ainsi !

Pour ce qui concerne la question de fond, il faut bien mesurer, mes chers collègues, que l'activité touristique à Paris est vitale. Elle crée de la croissance, des emplois et elle est indispensable. Qu'on le veuille ou non, Paris est une seule et même zone touristique.

Personnellement, quand on m'avait demandé mon avis en 2015 sur les zones du 1er arrondissement qui étaient touristiques, j'avais dit que le 1er arrondissement était touristique en totalité. C'est ainsi, c'est un élément factuel contre lequel on ne peut rien.

Je respecte...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est une minute, Monsieur LEGARET, vous devez aller sur votre conclusion.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je respecte la fonction et la personne du maire du 2e arrondissement, mais cela fait beaucoup, mon cher Jacques BOUTAULT. Au cours de la même séance, vous venez vous mêler de la carte scolaire dans le 1er, du centre d'animation dans le 1er et de la Z.T.I. dans le 1er ! Moi, je ne fais pas ce genre d'ingérence dans l'arrondissement dont vous êtes le maire. Je trouve que cela fait beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, si vous pouviez conclure. C'est une minute les explications de vote.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je terminerai en disant que nous voterons pour le projet de délibération et contre ce vœu qui effectivement n'a aucune raison d'aboutir.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 164 du groupe…

Nicolas BONNET-OULALDJ ? Excusez-moi, c'est une explication de vote.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - D'abord, ce n'est pas le groupe Communiste qui remet à l'ordre du jour, au mois d'août, au 15 août, les questions du travail le dimanche et notamment par des nouvelles Zones Touristiques Internationales. Laissez-nous la liberté du débat démocratique - à chaque fois que vous modifiez et à chaque fois que le travail du dimanche se généralise à Paris - d'en parler dans cet hémicycle.

La deuxième chose que je voudrais dire, avec tout le respect que je te dois, cher Jean-François LEGARET, lorsque l'on parle du droit du travail des salariés, il ne s'agit pas d'un combat d'arrière-garde, surtout avec le climat politique et économique actuel. Il s'agit de nouvelles conquêtes sociales et quand on parle du travail du dimanche, quand on parle des commerces, on parle aussi de nombreuses femmes qui viennent de banlieue, qui n'habitent pas Paris, qui sont dans la précarité, qui sont bien souvent sur des contrats à durée déterminée, qui sont bien souvent à mi-temps et qui sont les plus précaires d'entre nous ! Il s'agit donc vraiment du respect des salariés et pas simplement d'entendre la voix des patrons, comme nous l'avons entendu tout à l'heure avec M. VESPERINI ! Je fais part de ma colère ici-même…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - En plus, cher Jean-François, lorsque nous avons fait la M.I.E., le constat a été que les touristes ont en moyenne 5 jours pour faire leurs courses à Paris et pas seulement le dimanche.

Voilà pourquoi nous maintiendrons notre vœu et nous voterons le vœu de Jacques BOUTAULT.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que les explications de vote durent une minute. Vous êtes plusieurs à m'en demander. Je vous les donne bien volontiers mais veuillez respecter le temps de parole : c'est une minute.

Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je souhaite dire à mon collègue Jean-François LEGARET qu'il ne s'agit pas du tout, pour ma part, d'aller sur son territoire. Je respecte son travail et ses compétences. Il n'y a pas de sujet.

Si tu as bien lu le vœu, cher Jean-François, il s'agit d'évaluer les conséquences de la zone touristique des Halles sur le petit commerce de proximité du 2e arrondissement qui en souffre beaucoup.

Quelles sont les conséquences précises sur le 2e arrondissement de cette Z.T.I. ? Ce n'est pas du tout pour remettre en cause, cher Jean-François, quoi que ce soit en ce qui vous concerne.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Dont acte.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 164 du groupe Communiste avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 164 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 165 amendé du groupe Ecologiste, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 668).

Le vœu n° 166 du groupe les Républicains est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 166 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 138).

2018 DAE 251 - Prolongement du tramway T3 porte d'Asnières - porte Dauphine (17e, 16e) : mise en place d'une nouvelle commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la composition de la commission.

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux conditions d'indemnisation.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer au projet de délibération DAE 251 et les vœux n°s 167 et 168 concernant le tramway T3 porte d'Asnières.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs demandes dans ce vœu dans le cadre de la nouvelle commission de règlement amiable qui accompagnera le prolongement du T3 jusqu'à la porte Dauphine, plusieurs enseignements tirés de la précédente commission et plusieurs vœux que nous formulons : d'abord, des indemnisations parfois inférieures au réel préjudice subi par les commerçants et professionnels et un périmètre trop restreint, laissant certains commerçants sans moyens de recours.

Nous formulons donc les propositions suivantes pour que la prochaine commission de règlement à l'amiable remplisse au mieux ses objectifs.

Le premier, c'est que tous les acteurs du projet prennent part à cette commission. Il apparaît essentiel que toutes les parties prenantes soient concernées. C'est le quotidien de nombreux commerçants qui risque d'être impacté. Il faut bien avoir cela à l'esprit.

Il faut aussi élargir le périmètre d'indemnisation. Les travaux peuvent avoir des répercussions dans un rayon plus large que celui actuellement envisagé.

Les critères d'éligibilité doivent aussi être ajustés pour s'adapter en permanence à la réalité. Il serait donc pertinent de raccourcir la période sur laquelle un commerçant peut fonder sa requête.

Pour les terrasses, une exonération des droits de voirie semble efficace et plus simple à mettre en œuvre.

Enfin, la communication fournie aux principaux concernés doit être absolument améliorée, anticipée et renforcée.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Jérôme DUBUS que je ne vois pas, pour le groupe PPCI.

Monsieur VESPERINI ?

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remplace Jérôme DUBUS au pied levé pour défendre un vœu dans le même esprit, un vœu de soutien aux commerçants qui sont impactés par les travaux du prolongement du T3 porte d'Asnières - porte Dauphine. Ce vœu propose que la composition de la commission de règlement amiable soit étendue à un ou une représentante des associations de commerçants concernées par le futur prolongement avec voix délibérative.

Deuxième initiative : le vœu propose que la Ville de Paris envisage de compléter les propositions d'indemnisation de la C.R.A., la Commission de règlement amiable, par des exonérations partielles et totales de la C.F.E., la contribution financière des entreprises.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire.

Monsieur BOULARD, vous demandez dans votre vœu plusieurs actions qui sont d'ores et déjà mises en œuvre…

Mais il n'est plus là.

C'est bien dommage qu'il ne puisse pas m'entendre ! Vous lui rapporterez, s'il vous plaît.

En ce qui concerne la demande que la Maire de Paris incite tous les concessionnaires à participer à la C.R.A., c'est déjà le cas. Plusieurs courriers sollicitant la présence de l'ensemble des concessionnaires ont été envoyés par la Ville à ces derniers, et ce depuis plusieurs années.

Vous sollicitez par ailleurs l'examen des demandes d'exonération des entreprises jusqu'à 50 mètres au moins à l'intérieur des rues situées le long du tracé du tramway et à l'angle des rues adjacentes. Je vous informe que nous avons été le moins restrictif possible dans la définition du périmètre. L'examen de demandes émanant de commerces situés dans les rues adjacentes évoquées a été renvoyé, par exception, à l'appréciation de la commission. C'est à chaque fois vu comme tel à la commission. Ils peuvent donc déposer leur demande.

En ce qui concerne l'exonération des droits de voirie, la question est récurrente et la réponse n'a jamais varié : c'est déjà possible et c'est aux commerçants de faire une demande spécifique aux services de la Direction de l'Urbanisme.

Vous demandez une large communication sur le fonctionnement de la C.R.A. à destination des commerçants et, là aussi, je vous confirme que c'est prévu. C'est même à l'ordre du jour de la Mission tramway qui a identifié le marché avec le nouveau prestataire de communication mi-octobre.

Enfin, vous demandez à assouplir les critères d'éligibilité des demandes d'indemnisation fondées sur une durée minimale des travaux situés à proximité immédiate à 8 semaines au lieu de 12. Cela n'est pas envisageable parce que la C.R.A. s'appuie sur des règles de jurisprudence administrative et qu'aller en deçà de ces seuils présenterait le risque de fragiliser juridiquement les propositions formulées par la commission.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu ou j'appellerai à voter contre.

Monsieur VESPERINI, vous sollicitez pour votre part une demande d'extension de la composition de la C.R.A. à un représentant des associations de commerçants avec voix délibérative. Cela ne serait pas très équitable, ni justifié car les commerçants membres des associations en question pourraient être concernés eux-mêmes très directement par les dossiers, ce qui pose évidemment un problème plus que moral. La représentation des commerçants est déjà assurée par les chambres consultatives, à savoir la C.C.I.P. et la C.M.A., qui sont les représentants légaux des commerçants et artisans.

Concernant votre demande d'exonération partielle ou totale de la C.F.E., je vous confirme que les dispositifs d'exonération de fiscalité locale, même facultatifs, sont régis par des dispositions nationales. Or, le législateur n'a pas prévu de dispositif d'exonération pour les cas évoqués et un tel projet de délibération serait donc, de fait, illégal.

En conséquence, je vous demande aussi de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'appellerai à voter défavorablement.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 167 est-il retiré ? Non, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 167 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 168 est-il maintenu ? Non, il est retiré. Excusez-moi, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 168 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 251.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 251).

2018 DAE 305 - Subvention (25.700 euros) et convention avec le Groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (1er).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAE 305 concernant une subvention au Groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est proposé, comme pour d'autres associations de commerçants de verser une subvention de 25.700 euros à une association de commerçants du Forum des Halles. On nous dit, dans l'exposé des motifs, qu'il s'agit de participer à hauteur de 10 % aux frais relatifs à ses illuminations, mais pas simplement pour la Canopée, ce qui pourrait à la limite se concevoir puisque c'est une forme d'espace public, mais aussi pour les premier, deuxième et troisième sous-sols qui sont, à ma connaissance, les espaces privés d'"Unibail".

Là, on n'est plus du tout dans la logique des illuminations des associations de commerçants dans les rues de Paris. On est dans l'illumination d'un centre commercial privé, ce qui n'a plus grand-chose à voir. Quand on regarde plus en détail, ce ne sont pas 10 % en réalité, mais beaucoup plus, parce que dans la fiche technique qui est associée au projet de délibération, il est dit que sur un coût dont on aimerait connaître le détail, parce qu'il y a juste un seul chiffre, 257.000 euros. Par ailleurs, il y a plus de 50.000 euros de recettes. On aimerait connaître le détail, car le coût réel, en réalité, était de 203.000 euros, soit, en réalité, près de 13 %, et non pas 10 %, du coût des illuminations.

Vous comprendrez bien que nous considérons qu'"Unibail" a largement les moyens, surtout après le rapport de la Chambre régionale des comptes auquel nous avons consacré un débat il y a très peu de temps, de payer ces illuminations. D'ailleurs, nous nous interrogeons sur les résultats de ce groupement d'exploitants du Forum des Halles, quand on regarde le chiffre d'affaires : plus de 500.000 euros. On aimerait savoir, là encore, comment ces sommes sont utilisées. Cela nous paraît pour le moins curieux. Manque de transparence pour des illuminations : c'est tout de même assez étonnant.

Nous voterons donc contre cette subvention.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Le G.I.E. du Forum des Halles n'est pas le G.I.E. d'"Unibail". C'est un groupement qui regroupe 127 boutiques, dont des indépendants, des franchisés, et 24 restaurants. Ce sont des commerçants, comme n'importe où, n'importe quelle association, dans Paris.

Effectivement, on propose d'attribuer 25.700 euros. Il y a des illuminations, majoritairement à l'extérieur. Il y en a un peu à l'intérieur, mais je vois que le débat devient surréaliste. Le financement est autant justifié, vu la composition

de l'association, que pour n'importe quelle autre association de commerçants, à partir du moment où le projet en question représente un intérêt local qui bénéficie à tout le monde. C'est le cas. En l'occurrence sur la question des recettes que vous évoquez, il est fréquent que les associations de commerçants organisent des événements de type marché de Noël, brocante, etc., qui leur permettent notamment de financer aussi le reste de ces illuminations, et pas uniquement par la cotisation de leurs adhérents.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération pour les illuminations 2018-2019. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 305.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 305).

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, Mme MÉHAL, MM. GUILLOT, BOURNAZEL et HONORÉ relatif au kiosque situé place de la Chapelle.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu non rattaché n° 169.

La parole est à Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu collectif et inter-arrondissements auquel j'associe mes collègues Fadila MÉHAL, Didier GUILLOT, Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORÉ.

La création d'une promenade urbaine entre Barbès et Stalingrad, ainsi que le réaménagement dit d'"oasis urbaine" prévu autour de la place de la Chapelle, conduisent aujourd'hui à de nombreuses modifications dans le quartier. Normal, je dirai, eu égard à l'ampleur des projets, même souhaitable tant le quartier de la Chapelle a besoin aujourd'hui de changement. Mais, car il y a évidemment un "mais", il risque d'y avoir dans cette affaire une victime collatérale de ce chamboule-tout : le kiosque à journaux installé à la Chapelle, côté 18e, particulièrement apprécié par l'ensemble des habitants du quartier. Il a pu être considéré que l'emplacement de ce kiosque n'était pas idéal à cause des flux de circulation. C'est ce qui ressort du compte rendu d'atelier qui a été édité par l'APUR.

Aujourd'hui, il serait envisagé de déplacer ce commerce. Vous auriez ainsi songé à le déplacer côté 10e, à l'angle, par exemple, du boulevard de la Chapelle et de la rue Louis-Blanc. Mais cela, c'était avant, car après un avis défavorable de la Préfecture de police, s'agissant de cet emplacement, il semblerait aujourd'hui qu'il serait envisagé purement et simplement de retirer le kiosque du quartier. Les habitants du quartier la Chapelle sont pourtant très attachés à ce commerce de proximité. L'objet de ce vœu est de pouvoir connaître, d'une part, vos intentions en la matière, et d'autre part, si le déménagement de ce kiosque était effectivement envisagé, de savoir à quel endroit il serait installé et d'avoir des garanties sur le fait qu'il sera maintenu dans le quartier.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, vous m'interrogez sur l'avenir du kiosque de presse qui est situé square Louise-de-Marillac, dans le 18e arrondissement. Les travaux qui ont été voulus par la mairie du 18e et programmés dans le cadre de l'opération de la promenade urbaine, mairies des 18e et 10e, vont impacter ce kiosque. Il est prévu de favoriser la circulation piétonne, d'élargir les trottoirs, de sécuriser la piste cyclable et de mettre en place une oasis urbaine, avec l'élargissement du square Louise-de-Marillac, comme cela a été demandé par un grand nombre d'habitants du quartier.

Ces travaux nécessitent donc la dépose du kiosque à journaux situé devant le square. Cette dépose était d'autant plus justifiée que le kiosquier a plusieurs fois exercé un droit de retrait après avoir été agressé verbalement et physiquement. De plus, la Préfecture de police nous avait demandé qu'il puisse être déplacé pour des raisons de sécurité. Il a donc été proposé de déplacer le kiosque de presse au 72, rue Louis-Blanc, côté 10e.

Ce lieu a été refusé par le commissariat du 10e, notamment en raison des flux de piétons. La mairie du 18e nous a alors proposé une intégration du kiosque dans le square en laissant l'accès client côté rue, ce qui s'est avéré impossible, car il doit y avoir des livraisons et des accès techniques à l'arrière du kiosque. Ce n'est pas possible d'avoir ces accès jour et nuit, c'est-à-dire hors des périodes d'ouverture du square.

Donc la DAE étudie, en lien avec les mairies d'arrondissement, toutes les possibilités pour réimplanter ce kiosque dans le secteur, y compris la possibilité d'élargir le trottoir rue Louis-Blanc, car notre volonté est que les habitants puissent continuer à acheter la presse dans ce quartier.

En conséquence, et parce que nous sommes particulièrement attachés à la diffusion de la presse, vous le savez, vu notre investissement de longue date, et que tout est fait par la Ville pour trouver une issue favorable à ce dossier, je vous invite à retirer votre vœu, car nous nous soucions de ce kiosque, vous le savez, depuis longtemps. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Déborah PAWLIK. - Je maintiens mon vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 169 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à la 2e Commission. Conformément au Règlement intérieur, je vais donner la parole à sa présidente, Mme Béatrice LECOUTURIER, et passer la présidence à M. SIMONDON.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 2e Commission s'est réunie le 3 décembre dernier. Je tiens à dire en préambule que tous les membres de la Commission ont exprimé leur indignation devant le patrimoine vandalisé de l'Arc de Triomphe suite à la manifestation du 1er décembre et ont tenu à redire que la culture devait être le rempart républicain à tout débordement.

Catherine VIEU-CHARIER a informé tous les membres de la Commission qu'un rassemblement des élus parisiens aurait lieu le mardi 4 décembre à l'occasion du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe en soutien aux valeurs de la République et en présence des membres du Comité de la flamme et des anciens combattants.

Puis, chacun des adjoints a présenté de manière détaillée son budget.

S'en sont suivis la présentation des projets de délibération de chaque délégation, à savoir M. GIRARD, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. HOCQUARD et Mme TAÏEB.

Enfin, Mme PRIMET a présenté le vœu relatif à la pose d'une plaque dans le 18e, au 10, rue Cauchois, en hommage à Raúl Damonte Botana, dit Copi.

Mme FANFANT a présenté le vœu relatif à l'accompagnement artistique dans le T3.

Enfin, Mme MAQUOI signale qu'un vœu relatif au théâtre Ménilmontant sera déposé en 1ère Commission.

Enfin, je voulais signaler que mon fidèle et cher vice-président, Philippe DUCLOUX, a annoncé qu'il quittait la 2e Commission pour rejoindre la 5e en qualité de président. Ainsi, je le remercie pour son travail, son esprit d'ouverture et sa bonne humeur qui nous a accompagnés tout au long de cette 2e Commission. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

2018 DAC 190 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Théâtre musical de Paris-Châtelet" pour l'organisation d'un événement culturel à l'hiver 2019.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 190 : convention d'occupation du domaine public avec l'association "Théâtre musical de Paris-Châtelet" pour l'organisation d'un événement culturel à l'hiver 2019.

M. Christophe GIRARD nous parle d'un amendement technique.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Il est très technique et je vous propose de le voter simplement, puisque vous l'avez lu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 170.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 170 est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 190 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAC 190).

2018 DAC 235 - Convention d'application financière au titre de l'année 2018 de la convention de coopération cinématographique avec le C.N.C. et la D.R.A.C.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 235 : convention d'application financière au titre de l'année 2018 de la convention de coopération cinématographique avec le C.N.C. et la D.R.A.C.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, on ne peut que se réjouir quand des acteurs institutionnels se rassemblent pour une cause commune, surtout quand celle-ci est culturelle dans cette période extrêmement difficile et qu'elle permet l'épanouissement de chacun.

Evidemment, nous pensons au cinéma et nous savons toute l'attention portée par tous les groupes pour le septième art, devenu d'ailleurs depuis les frères Lumière un art à part entière dont la dimension culturelle est importante et dont la dimension sociale n'est plus à démontrer non plus.

En effet, l'année dernière, une convention, que vous venez de citer, du développement cinématographique pour la période 2017-2019 a été mise en place entre le C.N.C., la D.R.A.C., la Région, la Seine-Saint-Denis et notre Ville.

Parler de cinéma, c'est parler des courts, des moyens, des longs métrages de fiction. C'est parler aussi des documentaires ou des films d'animation, ou même des clips. C'est vrai que cette convention postule 4 axes de soutien qui ont été retenus. Le premier, la création, la production. Le deuxième, la diffusion culturelle et l'éducation artistique, ô combien importante. Le troisième, l'exploitation. Et enfin, pour la mémoire, le patrimoine cinématographique.

C'est vrai qu'il s'agit ici de voter l'avenant modificatif, mais je voudrais, tout en le votant de façon extrêmement forte, évoquer certains points sur le cinéma. Le premier, c'est l'accueil des tournages dans la Capitale. Bien sûr, c'est un sujet qui revêt une dimension très particulière car, en effet, il y a eu plus de 1.000 tournages dans la Capitale en 2017 - on les a dénombrés.

Il est important, au-delà de ces tournages, de voir que le cinéma met en évidence, promeut des territoires, des zones, des quartiers peu connus et parfois des réalisateurs. Je prends pour exemple le film "Amélie Poulain", qui a fait beaucoup pour la rue Lepic tout comme en effet "Le Quai des brumes" pour le 18e arrondissement. C'est une occasion extrêmement importante de valoriser encore mieux notre patrimoine. Je voudrais dire qu'il serait intéressant de faire ce bilan des tournages de 2018 pour voir peut-être les axes d'amélioration, les axes à renforcer.

En effet, tout le monde le sait, les débordements récents ont eu des effets extrêmement négatifs, avec notamment un nombre important d'annulations de tournages, je n'y reviendrai pas plus amplement. Il faudra peut-être faire le bilan global et les répercussions, tant en termes de fréquentation culturelle que de tourisme, et en termes aussi de dégâts matériels.

Je lis aussi que le projet de délibération postule que les différents acteurs de cette convention souhaitent renforcer la politique d'éducation au cinéma, à la fois dans le cadre du temps scolaire et hors du temps scolaire. Je voudrais rappeler que notre groupe et que tous les groupes doivent faire de l'éducation à l'image quelque chose de prioritaire. En effet, compte tenu de la massification des images qui se déversent, comme on le voit encore aujourd'hui avec des écrans de plus en plus individualisés, nos jeunes peuvent se trouver sous l'emprise de ces messages, de ces images qu'il leur faut décrypter, déchiffrer, pour devenir enfin des spectateurs critiques.

J'avais d'ailleurs présenté en son temps un vœu pour que les bibliothèques et les médiathèques de la Ville de Paris organisent des sessions de formation pour qualifier leurs professionnels sur ces sujets hautement importants qui relèvent presque de notre cohésion sociale. On le voit avec tout ce qu'il se passe avec la télévision en boucle et avec toutes ces "fake news". Mais ce n'est pas toujours du cinéma.

Je voudrais aussi peut-être vous informer de la plateforme en ligne gratuite qui est mise à disposition des professeurs de collège et de lycée, pour identifier 31 films du patrimoine cinématographique mondial, accompagnée de ressources pédagogiques. C'est une initiative intéressante du Ministère de l'Education, Jean-Michel BLANQUER, qui peut permettre de valoriser cette culture générale et cela peut permettre aussi que ce dispositif puisse être coordonné.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure !

Mme Fadila MÉHAL. - Je vois que le temps qui m'était imparti est terminé.

Je voulais simplement terminer, peut-être, par une réflexion sur le patrimoine cinématographique LGBT. Il est très important pour nous, il est très important de le préserver parce qu'il me semble que c'est un genre à lui tout seul.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Madame la Conseillère de Paris.

La Maire de Paris et moi-même, nous nous réjouissons également que la Ville, le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Direction régionale des Affaires culturelles, la Région Ile-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis aient réussi à s'entendre sur une stratégie commune en faveur du cinéma et de ses acteurs.

Cette convention, en effet, permettra de réaffirmer la place de Paris en tant que capitale de tous les cinémas - plus d'un écran par jour, je vous le rappelle, c'est un chiffre unique au monde. Elle réaffirme notre volonté de soutenir la production du court métrage, le développement de projets transmédias, la diffusion culturelle et l'éducation artistique. Elle permettra également de poursuivre le travail effectué depuis plusieurs années pour promouvoir l'accueil des tournages dans la Capitale, ce qui me permet de saluer l'action de la Mission cinéma, animée par Michel GOMEZ et son équipe, au sein de la Direction des Affaires culturelles.

Je voudrais dire également qu'il y a le rôle majeur du Forum des images, dirigé aujourd'hui par Claude FARGE, particulièrement engagé, et par son président Marc TESSIER, qui vient d'accueillir à l'initiative de Anne HIDALGO l'école Tumo, que je vous recommande d'aller observer et visiter.

Pour terminer sur la note indiquée par Fadila MÉHAL, étant moi-même un vieux militant des droits LGBT, je me réjouis toujours que plus nous serons et plus vous serez à défendre l'égalité des droits, bien évidemment je m'en réjouirai et il sera temps pour moi, ainsi, de passer le relais.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 235.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 235).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au théâtre de Ménilmontant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI, pour présenter le vœu n° 171.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le théâtre de Ménilmontant est un lieu culturel historique et essentiel du 20e. Ses bâtiments appartiennent à l'ordre des Salésiens. Ils en ont confié il y a des années l'exploitation à une association. Celle-ci développe un projet sur deux axes : d'une part la programmation essentiellement de jeunes compagnies trouvant ici un premier lieu pour montrer leur création et d'autre part des pièces amateurs, la location d'espaces à des associations pour la pratique amateur. Ses tarifs sont très bas et l'ouverture au quartier en fait un lieu très fréquenté.

L'association a connu des difficultés. Il y a 3 semaines, les pères salésiens lui ont signifié la fin du commodat qui lui permettait d'exploiter le lieu. Quand j'ai rencontré les pères salésiens la semaine dernière, ils m'ont assuré permettre à la saison de se terminer puis de changer d'exploitant avec une reprise du personnel.

Or, vendredi, ils ont demandé à l'association de déposer le bilan et de commencer la procédure de liquidation. Le jugement est prévu le 20 décembre avec un risque rapide de fermeture. Les pères salésiens demandent également de pouvoir récupérer les locaux dès le premier trimestre 2019, mettant en danger toute la saison et laissant planer le doute sur la poursuite de la vocation du théâtre du lieu.

Nous souhaitons par ce vœu, voté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement, rappeler notre attachement à la vocation du théâtre du lieu, ce que rappelle également l'ordonnance de 1945.

Nous souhaitons aussi chercher une solution pour que la saison se termine comme les pères salésiens s'y étaient tout d'abord engagés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Je donne la parole à Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - L'excellente conseillère de Paris et adjointe à la Culture du 20e arrondissement a, je crois, exprimé avec beaucoup de précision, de sensibilité et de justesse d'analyse, les termes du vœu qu'elle présente avec d'autres élus, que je salue bien sûr et que j'associe.

Pour vous dire que c'est un avis favorable sans réserve.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote de Jérôme GLEIZES qui était cosignataire de ce vœu.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est pour bien sûr apporter le soutien du groupe Ecologiste à ce vœu et rappeler l'importance de l'ordonnance de 1945 qui a permis notamment de sauver le Lavoir Moderne Parisien dans le 18e arrondissement, c'est-à-dire de faire en sorte que les lieux culturels restent culturels et qu'il n'y ait pas d'affectation autre que la culture. C'est très important car cela permet de préserver nos lieux culturels à Paris qui sont parfois mis à défaut.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 171 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 669).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une dénomination en hommage à Carlo Sarrabezolles (6e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 172. La parole est à Alix BOUGERET pour le présenter.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire, un vœu que je vais présenter en lieu et place de Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement, qui vise à honorer la mémoire du sculpteur Carlo Sarrabezolles dans le 6e arrondissement.

C'est une personnalité qui a initié la technique de la taille directe du béton en prise. C'est une initiative portée également par la fille du sculpteur qui a eu l'occasion de présenter ce projet au conseil de quartier Monnaie le 26 mars dernier, proposition qui a accueilli un avis favorable.

Il propose qu'une plaque à son nom soit apposée sur l'immeuble situé au 1, rue Dauphine, à Paris 6e arrondissement, où il a réalisé une composition ornant le fronton dudit immeuble.

Je vous propose d'émettre un avis favorable et de rendre hommage à ce sculpteur à travers ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Je donne la parole pour vous répondre à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Alix BOUGERET et Jean-Pierre LECOQ pour ce vœu.

Là également, bien évidemment, après un examen attentif, et pour avoir découvert et mieux rencontré le travail de Carlo Sarrabezolles, je pense que votre proposition est tout à fait excellente, et c'est un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 172 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 670).

Vœu déposé par les groupes LRI et UDI-MODEM relatif à l'accompagnement artistique du tramway T3.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 173. La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières a été inaugurée il y a moins d'un mois. A la fin de ce trajet, en arrivant porte d'Asnières, il y a ce tunnel Berthier qui a fait l'objet d'une intention artistique au moment de l'extension du tramway.

Nous avons appris que ce projet d'œuvre artistique de longue date, qui avait fait l'objet d'une grande concertation avec les habitants et qui devait accompagner l'arrivée du T3 dans ce tunnel Berthier, avait été annulé en raison du dépassement de l'enveloppe budgétaire initiale.

Pourtant, la Ville avait dégagé une enveloppe et donc des financements dédiés à ce projet. C'est d'autant plus regrettable qu'il avait été conçu en étroite collaboration avec les habitants riverains du 17e, dont nous tenons avec Geoffroy BOULARD à saluer l'engagement et l'intérêt qu'ils ont portés à ce projet.

Il est nécessaire que nous puissions ensemble travailler à une nouvelle offre pour ce secteur. C'est une demande des riverains du T3 et nous vous demandons donc un engagement ferme, afin qu'une œuvre puisse être réalisée dans ce tunnel Berthier, permettant notamment de rendre le passage plus confortable pour les piétons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et Valérie NAHMIAS ainsi que les groupes rattachés, mes chers collègues, merci pour ce vœu qui me permet de rappeler l'engagement de Paris, de la Municipalité depuis 2014 en faveur du développement de l'art dans l'espace public, notamment dans le cadre des grandes opérations d'aménagement urbain, que nous menons depuis le début de cette mandature.

La Ville de Paris a d'ailleurs souhaité engager un important programme de commandes artistiques pour accompagner le prolongement du nouveau tronçon du tramway T3. Nous étions d'ailleurs ensemble dans ce parcours inaugural, de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.

Tronçon qui a d'ailleurs été inauguré, comme je viens de le dire il y a quelques semaines, en présence notamment du merveilleux artiste plasticien Bruno PEINADO pour son œuvre "From Paris with love", choisi par les commanditaires du personnel de l'hôpital Bichat et installé porte de Saint-Ouen.

C'est une nouvelle manière d'avoir les citoyens et citoyennes et travaillant dans le quartier, particulièrement à l'hôpital Bichat, qui eux-mêmes ont porté la commande de l'œuvre publique.

En ce qui concerne le projet de l'architecte Odile DECQ dans le tunnel Berthier, nous connaissons l'importance que ce projet revêt pour les habitantes et les habitants du quartier et pour vous les élus du 17e arrondissement et pour les Parisiens qui traversent ce tunnel quotidiennement.

Je vous confirme que la Ville de Paris maintient son engagement à poursuivre le projet d'accompagnement artistique et à y réserver tous les moyens nécessaires afin de faire avancer cette réalisation. Une réunion de travail est d'ailleurs prévue à ce sujet, avec la mairie du 17e arrondissement, les élus qui voudront bien se libérer et les riverains, dans les prochaines semaines.

C'est donc un avis favorable sans réserve.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 173 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 671).

Merci, Christophe GIRARD, de toutes ces bonnes réponses.

2018 DAC 122 - DAE - Subventions (775.000 euros) et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 122.

Je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Ville a signé une convention triennale 2016-2018 avec le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz afin de mettre en place de nouveaux programmes d'aides financières en faveur des salles de musique actuelle, parisiennes, indépendantes et exploitées dans des conditions professionnelles, et dont la programmation s'inscrit majoritairement dans le champ de la taxe sur les spectacles de variétés.

A ce jour, 37 projets d'investissement ont été soutenus et 51 aides aux projets d'activités ont été octroyées. Cette année, ce sont six cafés-concerts parisiens qui bénéficieront d'une aide financière pour effectuer des travaux ou développer leur établissement, prenant en compte la mise aux normes et l'insonorisation, donc le respect des habitants.

Cet appel à projets est la réponse concrète au maintien de la diversité culturelle, festive et musicale à Paris. Il permet de préserver des lieux de diffusion musicale essentiels à la promotion des artistes émergents des musiques actuelles en favorisant la création d'emploi et la structuration de ces établissements culturels, alors qu'aujourd'hui, leur existence est mise en jeu par les plateformes de "streaming".

La Ville, au travers d'équipements municipaux comme "les Trois Baudets", "Goutte d'Or-Barbara" ou "le Petit Bain", d'appui à de nombreux festivals de musiques actuelles, "Solidays", "We Love Green", "FNAC Live", ou "la Techno Parade", d'appui aux salles de concert parisiennes indépendantes ou de cafés-concerts pour des investissements comme pour la programmation et la diffusion, ou l'appel à projets en faveur des disquaires, poursuit ses aides en faveur du maintien et de la promotion de la diversité de la filière musicale.

Les cafés-concerts permettent à Paris des articulations nécessaires entre projets, entre organisations, entre politiques publiques. Elles permettent le soutien des maillons les plus fragiles, poursuivant les expérimentations et les généralisant.

Cette collaboration est le fruit de la mise en œuvre de politiques ambitieuses et audacieuses en faveur de la diversité musicale. Cette belle collaboration permet à ce que toutes les initiatives et les pratiques soient reconnues, respectées et soutenues à Paris.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Je pense qu'Yves CONTASSOT s'est retrouvé dans les propos de Léa FILOCHE, me voilà rassuré.

La parole est à Frédéric HOCQUARD pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente, merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous avez raison de souligner l'intérêt de cette convention avec le C.N.V.

Quelques mots, d'autant que depuis que nous avons inscrit ce projet de délibération à notre ordre du jour, le budget que nous avons voté avant-hier est venu augmenter la participation de la Ville dans cette convention que nous avons avec le C.N.V.

Je le rappelle, nous resignons une convention, qui est triennale, visant à soutenir la diversité culturelle dans le domaine musical au niveau parisien.

La nouvelle convention que nous avons signée pour les trois prochaines années, c'est autour de trois axes.

Le premier, ce sont les problèmes et les questions qui peuvent être des questions d'accès pour toutes les personnes à mobilité réduite.

Le deuxième, ce sont les questions pour les établissements recevant du public : issues de secours et autres points de ce genre.

Le troisième, pour les questions d'insonorisation. Nous avons effectivement à cœur de faire en sorte que ce que l'on peut appeler les petites salles, les cafés-concerts puissent rester au cœur de notre Capitale sans gêner et sans troubler le voisinage. Vous le savez, aujourd'hui, nous avons mis en place une politique d'une nuit partagée, une nuit régulée, et donc une nuit respectueuse de tous.

Cette nouvelle convention aura ces trois axes.

Egalement, nous aurons à cœur de travailler plutôt sur des petites salles, plutôt des salles n'excédant pas 300 places, sachant que nous avons travaillé sur des jauges plus importantes, autour de 1.500 places dans les trois années précédentes.

Nous avons lancé avec le C.N.V. en octobre dernier, un appel à projets qui nous a permis déjà d'intégrer 6 lieux, et en 2019 nous pourrons lancer un nouvel appel à projets qui nous permettra aussi d'intégrer, on en a parlé dans l'après-midi je crois, d'autres salles comme des cabarets, des salles de spectacle d'humour, ce qui nous permettra de continuer à soutenir la diversité de création, la diversité artistique et culturelle à Paris, c'est notre souhait car c'est la richesse de cette capitale dans le domaine des arts et de la culture.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 122 - DAE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 122 - DAE).

2018 DICOM 48 - Convention de parrainage spectacle du 31 décembre (Monoprix).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DICOM 48, et la parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, fraternité et rassemblement, le feu d'artifice du 31 décembre sur les Champs-Elysées est placé cette année sous ces deux principes.

Nous nous en félicitons d'autant que les feux d'artifice sont traditionnellement des fêtes populaires.

Ce sont ainsi près de 300.000 personnes qui sont attendues pour bénéficier de ce spectacle gratuit sur les Champs-Elysées, et probablement des millions qui vont pouvoir le suivre sur leur écran de télévision.

Un spectacle gratuit, oui, mais à quel prix.

Telle est la question.

Vous nous proposez de signer une convention de partenariat avec une enseigne cossue de la grande distribution, qui utilisera cette manifestation populaire comme un support publicitaire.

Car "Monoprix", puisque c'est de cette enseigne que nous parlons, n'est pas un mécène. Les 50.000 euros que "Monoprix" se propose de verser à la Ville rapporteront probablement beaucoup plus à ses magasins en termes d'image.

Avec ce partenariat, ces grands magasins s'offrent une visibilité de luxe, un public conquis. Ils associent leur image à un spectacle à la fois populaire et prestigieux des Champs-Elysées, en en tirant un bénéfice d'image certain.

Nous refusons donc ce partenariat.

Fraternité et rassemblement ne riment pas avec commercialité. Ce moment de rassemblement doit rester gratuit, purement gratuit, sans contrepartie, sans penser au rendement qu'il pourrait avoir pour certains acteurs, sans imposer aux spectateurs cette publicité.

De plus, il s'agit de "Monoprix", une enseigne qui vient justement d'annoncer, il y a quelques semaines, avoir ouvert une boutique chic sur les Champs-Elysées, une boutique ouverte de 9 heures à minuit toute la semaine, et le dimanche de 10 heures à minuit. Vous savez comment nous apprécions ces horaires de travail.

En somme, il s'agit d'un nouveau temple de la consommation sur les Champs-Elysées, adapté aux besoins des touristes qui font prospérer Airbnb dans notre ville.

D'ailleurs, la boucle est bouclée, ce magasin prévoit un service de conciergerie pour déposer des clés Airbnb de son logement en location.

Pour gagner sur le marché concurrentiel de la distribution, la marque a même lié un partenariat avec "Amazon", leader du commerce en ligne et champion de l'optimisation fiscale. "Amazon" aussi qui impose à ses salariés des conditions de travail que nous qualifierons d'un autre âge. "Amazon" qui profite de sa position dominante pour casser les prix de livraison, reléguant les métiers du secteur à une pénibilité et une pénibilité toujours plus grande. "Amazon", champion du consommer toujours plus, toujours plus vite, au mépris des enjeux sociaux et environnementaux que nous connaissons.

Nouer donc un partenariat avec "Monoprix", pour nous c'est entrer dans cette logique. Or vous le savez, nous nous battons pour le "fabriquer à Paris".

Nous défendons les artisans, les commerçants qui font l'âme de nos quartiers, qui sont à la fois l'histoire et l'avenir de Paris.

Nous nous sommes engagés pour des halles alimentaires dans Paris, dont la première, celle du 10e arrondissement, est née notamment de l'action d'un collectif d'habitants "Stop Monop", des habitants qui ne veulent plus être soumis aux logiques de la grande distribution, qui revendiquent une autre manière de consommer et donc de produire.

Avec ce projet de délibération, nous ouvririons une vitrine de luxe à "Monoprix" en lui donnant comme support de communication rien de moins que le feu d'artifice des Champs-Elysées.

Vous l'aurez compris, nous n'y sommes pas favorables, nous comprenons bien évidemment la nécessité pour notre collectivité de trouver des ressources financières, surtout à l'heure où les baisses de dotation et l'austérité nous étranglent.

Cependant, ces partenariats avec des acteurs privés ne sont pas la solution pour nous et nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit donc du spectacle son et lumière qui sera projeté sur l'Arc du Triomphe et sera suivi d'un spectacle pyrotechnique la nuit de la Saint Sylvestre.

Jusqu'à présent, la Ville n'organisait pas de feu d'artifice le jour de la Saint Sylvestre, cette tradition n'existe que depuis 2015. Cette année, la nouveauté, puisqu'il faut organiser des feux d'artifice, les touristes en sont très friands, puisque cela se pratique dans beaucoup de capitales internationales, donc Paris doit se standardiser et se caler sur les pratiques des autres grandes capitales. Est-ce bien nécessaire ?

La Ville a décidé d'organiser ces spectacles qui coûtent en moyenne 700.000 euros à Paris quand on y inclut les questions de sécurité.

Pour "le feu d'artifice Monoprix", puisque tel est le nom du sponsor, "Monoprix" va compenser ces 700.000 euros en apportant 50.000 euros à l'événement, ce qui représente une faible part du coût de l'opération, vous en conviendrez.

En revanche, parmi les contreparties que recevra cette enseigne de grande distribution très peu civique, cela a été dit par l'orateur précédent, Jean-Noël AQUA, la Ville devra assurer la visibilité de "Monoprix" sur ses documents de communication, notamment le logo ou la mention de l'affiche sur le spectacle, et les déclinaisons "web" et "print", le logo sur les cartons d'invitation, le logo ou la mention de la marque sur les pages Internet dédiées au spectacle, les mentions sur les écrans situés sur les Champs-Elysées eux-mêmes, et enfin des pages partenaires dans le dossier de presse.

La Ville donnera 30 invitations au moins pour l'événement à "Monoprix".

La Ville s'engage par ailleurs, c'est encore plus étonnant, on continue les cadeaux à l'enseigne, à mettre à disposition de "Monoprix" les espaces de l'Hôtel de Ville de Paris et/ou de l'hôtel de Lauzun, pour organiser des manifestations privées, dont d'ailleurs la convention ne précise pas le nombre.

Enfin, cerise sur le gâteau, la Ville cède les droits audiovisuels de l'événement pour une durée d'un an.

Pour toutes ces raisons, pour le principe même de ce "sponsoring", mais aussi parce qu'il s'agit d'un véritable contrat léonin de la Ville de Paris avec "Monoprix", nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est M. Frédéric HOCQUARD qui répondra sur ce projet de délibération ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous le confirme, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est bien Frédéric HOCQUARD qui va nous répondre pour l'Exécutif ? Vous me le confirmez ?

Je pose cette question parce que j'étais surprise par le projet de délibération et je me disais que si M. CONTASSOT et Mme FILOCHE étaient inscrits, c'est peut-être qu'il y avait un débat interne au nouveau groupe. Ou bien alors que M. Frédéric HOCQUARD, malgré son mandat d'adjoint, sur ce sujet était peut-être en désaccord et que quelqu'un d'autre répondrait.

C'est vrai que comme présentation pour "Génération.s" d'une autre conception de la politique, après avoir quitté le Parti socialiste, je ne trouvais pas cela forcément très marquant, parce que proposer une convention de parrainage spectacle pour le 31 décembre avec "Monoprix", je ne vois pas trop où est la rupture. J'ai un peu du mal à comprendre. Franchement, ce projet de délibération est vraiment surprenant.

Faire une grande fête sur les Champs-Elysées avec un spectacle pyrotechnique, cela manque déjà totalement d'originalité, excusez-moi. Mais c'est surtout le faire avec un parrainage avec "Monoprix". Je suis énormément surprise, surtout vu les conditions de ce parrainage avec "Monoprix" : pour la somme seulement de 50.000 euros, "Monoprix" pourra avoir son logo partout, des espaces à l'Hôtel de Ville gracieusement accordés et les droits à l'audiovisuel.

On va donc avoir "Monoprix" partout, juste au moment où, et cela tombe bien, "Monoprix" a bien développé son nouveau magasin ouvert de 9 heures à minuit toute la semaine et de 10 heures à minuit le dimanche. On est vraiment là dans le symbole même de la valorisation des grandes enseignes sur la Capitale dans toute sa splendeur.

Vous savez, il est possible que cette année cette fête sur les Champs-Elysées soit particulière. Même si vous avez choisi que la thématique soit le rassemblement et la fraternité, ce sera peut-être le rassemblement, la fraternité, la justice fiscale et l'égalité. Cette année, ce sera peut-être les "Gilets jaunes" sur les Champs-Elysées. Et je doute que les "Gilets jaunes" apprécient le symbole "Monoprix" et que ce soit cela qui colle le mieux à la thématique.

Vous avez eu beaucoup de réflexions au niveau des "Gilets jaunes". Sur la défense du petit commerce contre les grandes enseignes, renseignez-vous, c'est un débat en zones rurales extrêmement important. C'est un débat qui se pose aussi à Paris et on en a longuement débattu précédemment.

Mais vous comprendrez bien que, pour moi, ce projet de délibération n'est vraiment pas votable. Je suis très déçue que Frédéric HOCQUARD porte ce projet de délibération. Voilà, c'est une grande déception ! Je trouve que c'est une compromission sur le fond fort peu valorisante. Il y a bien d'autres façons d'envisager la nuit à Paris que de l'envisager en publicités pour ces enseignes commerciales.

Je me souviens également du collectif "Stop Monop'!" qui avait victorieusement mené son combat contre la prolifération des "Monoprix" dans un quartier où il y avait déjà beaucoup d'autres enseignes de supermarchés. Alors pour "Stop Monop' !" vous ne vous en réclamez pas, les choses sont claires.

Pour ma part, je voterai contre ce projet de délibération parce que stop le mécénat avec les intérêts privés ! On a d'autres façons de penser les soirées culturelles et populaires dans notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Et pour faire plaisir à Danielle SIMONNET, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je pense que certains auraient été déçus ici si je n'avais pas répondu sur ce projet de délibération !

Plusieurs choses et, pour être un peu sérieux, la première chose, c'est que depuis un certain nombre d'années, déjà dans cette ville, que ce soit pour des événements culturels ou des événements festifs, nous avons eu recours à ce qu'on appelle du mécénat ou du "sponsoring". Ce n'est ni la première fois ni la dernière fois que nous le faisons.

Il y a un débat d'ailleurs dans nos rangs - je parle de la majorité - sur cette question, mais tout ce qui ferait offre de surprise par rapport au fait que, sur un événement qui est un événement populaire et aussi un événement créatif - je le rappelle, c'est un événement artistique quand vous voyez la beauté des feux d'artifice, que ce soit celui du 31 décembre ou celui du 14 juillet, ce sont des événements créatifs - car il y a de la création à cet endroit, ils peuvent donc aussi bénéficier de "sponsoring" ou de mécénat. C'est le premier point. Vous avez pu voir, par exemple sur "Nuit Blanche" ou sur d'autres événements que nous organisons un certain nombre de "sponsoring" que l'on peut avoir dessus.

En deuxième chose, oui, nous avons recours au "sponsoring" et c'est normal. Cela permet, à un moment donné, aussi par rapport à ces événements, de ne pas en payer l'intégralité. Ce que nous pouvons faire comme "sponsoring" sur cette question, sur ce type de mécénat, nous permet derrière de pouvoir mettre nos finances ailleurs qu'en payant intégralement l'ensemble de ces événements.

En troisième chose, il y aura un feu d'artifice le 31 décembre. Je l'espère bien et j'espère bien que l'on pourra avoir des images de Paris sur les Champs-Elysées le 31 décembre qui ne sont pas simplement des images de casse. Je ne parle pas des "Gilets jaunes" mais des images de casse que l'on peut avoir en ce moment. On a quand même un peu besoin de cela pour Paris, de montrer à un moment donné que, pour des lieux qui sont importants de la Capitale, le 31 décembre, on peut aussi y faire la fête, s'amuser et célébrer le passage à l'année 2019. Donc j'espère bien que nous pourrons avoir un feu d'artifice de ce point de vue.

En autre élément, pour le partenariat, je vous rassure, il ne s'agit pas d'avoir, comme on a eu "ZIDANE président" sur l'Arc de Triomphe, "Achetez chez Monoprix" sur l'Arc de Triomphe ! Il y a un partenariat qui est encadré par la convention, avec une discussion que nous avons pu avoir.

Effectivement, je dois le reconnaître, nous aurions pu avoir un prix peut-être plus important de la part de "Monoprix", mais je rappelle, pour ceux qui l'ignoreraient ou ceux qui ne regarderaient pas un peu autour d'eux, qu'en ce moment, sur les questions du mécénat, c'est un peu compliqué. C'est même une conséquence de la question de la fin de l'I.S.F. puisque le mécénat et le "sponsoring" sur ce type de chose permettaient à des enseignes où des endroits où il y avait effectivement des financements de pouvoir défiscaliser ce type de chose et, par rapport aux impôts, de pouvoir défiscaliser.

Vous le savez, il y a une baisse du mécénat et du "sponsoring" extrêmement forte dans ce pays. Sur la question de cette convention, on a négocié ce que l'on a pu négocier de ce point de vue. Ce n'est pas complètement indéniable, c'est 10 % du prix que l'on fait baisser, Monsieur BOUTAULT, pour vous répondre par rapport à cela. Cela nous permet de mettre ces 10 % ailleurs.

Dernière chose sur "Monoprix". Oui, c'est une grande enseigne. Par rapport à son développement à Paris et par rapport aux autres grandes enseignes, elle respecte un peu plus le Code de travail et la législation que les autres, même si elle est parfois contrainte par le Tribunal de devoir le faire, mais elle finit par le faire, Madame SIMONNET, et vous le savez très bien.

Sur la question du développement durable, c'est aussi une enseigne qui, de ce point de vue, en fait plus que les autres. Elle a choisi d'ailleurs, comme première enseigne généraliste, de commercialiser les produits "bio" à partir de 1990 et a créé sa propre marque en 1994. Elle fait des efforts sur la question de la livraison et du circuit court. Elle a développé, il y a peu, une enseigne du "made in France" et un certain nombre de personnes savent dans cette salle que la question du made in France me tient particulièrement à cœur.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à voter ce projet de délibération qui, je le dis, va nous permettre à un moment donné, aussi par rapport aux questions qui sont importantes sur la vie nocturne, de pouvoir diriger le budget sur l'ensemble des actions que nous pourrons réaliser dans d'autres domaines, de la médiation par exemple ou de la régulation de la vie nocturne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DICOM 48).

Vœu déposé par le groupe EGCP relatif aux occupations temporaires ou pérennes des collectifs d'artistes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché et je donne la parole à Léa FILOCHE pour le présenter. Il s'agit du vœu n° 174.

Quel est le membre de votre groupe qui présente le vœu n° 174 ?

Yves CONTASSOT a la parole et lui seul.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez, la Ville permet à des collectifs d'artistes d'occuper régulièrement ce que l'on appelle le domaine intercalaire lorsqu'il y a des friches ou des espaces qui sont provisoirement libres en attendant d'y réaliser des opérations d'aménagement ou de construction.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - M. CONTASSOT souhaiterait un peu de silence pour que nous puissions l'écouter dans de meilleures conditions.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

La difficulté est qu'il y a relativement peu d'espaces libres provisoirement alors que la demande est considérable.

L'objectif de ce vœu est de permettre à la Ville d'accompagner les collectifs - en tout cas, c'est le souhait que nous formulons - pour qu'il y ait une recherche auprès des promoteurs, des propriétaires, des bailleurs pour qu'ils mettent plus facilement à disposition leurs espaces et qu'il y ait également un accompagnement, comme cela a été fait pour les jardins partagés, lorsqu'on arrive au terme de l'occupation, pour éventuellement trouver d'autres lieux et faciliter les relogements.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur CONTASSOT, et pour ce vœu.

Nous avons été saisis par un certain nombre de collectifs artistiques et culturels. Vous le savez, la richesse de Paris réside dans la diversité et la variété de son tissu culturel. Nous le soutenons d'abord par une politique forte d'interventions et directe de soutien aux artistes, aux créateurs, aux porteurs de projets culturels par la construction ou la rénovation d'équipements culturels. Cependant, nous sommes aussi conscients que nous ne sommes pas en mesure de proposer à tous les artistes des lieux de création.

En parallèle, depuis des décennies, des modèles plus collectifs, coopératifs ou s'inscrivant dans ce qui peut être un tissu de l'économie sociale et solidaire, se développent.

Pour une ville plus vivante, plus coopérative et plus solidaire, prenant en compte ce qui émerge dans nos quartiers, tout en étant conscients de la pression du foncier et aussi parfois des mises en concurrence rendues obligatoires, il nous faut pouvoir répondre aux difficultés que connaissent les tiers-lieux comme on nommait, il y a quelques années, les nouveaux territoires de l'art. Il en va de même pour les collectifs d'artistes et les recherches de locaux.

Récemment, deux associations d'artistes ont manifesté dans la presse ou nous ont interpellés sur leur situation délicate. Il s'agit du "Wonder-Liebert" établi à Bagnolet et du "Clocher" dans le 12e arrondissement dont nous avons longuement parlé ici, mais pas sur son aspect artistique. Ces collectifs développent des projets artistiques d'occupation temporaire sur les sites en transition dans le respect des calendriers décidés avec la R.A.T.P. ou avec un promoteur. Malgré la qualité des équipes et des artistes, ces collectifs sont à la recherche de lieux de plusieurs milliers de mètres carrés dans le but de relancer les activités multiples : arts plastiques, artisanat d'art, arts de la rue, pratiques théâtrales, et j'en passe. Ils rencontrent de réelles difficultés dans leur recherche d'espaces de travail collaboratifs dans Paris et la Métropole. Je sais que ma collègue Danièle PREMEL est aussi mobilisée sur cette question.

Je suis pleinement conscient que ce sujet concerne aussi la Ville et la Métropole car, là aussi, il y a un combat pour la diversité à mener pour que chacun puisse trouver sa place dans notre ville. La force d'une ville, c'est aussi quand la mixité artistique se développe en son sein. Ce sujet concerne aussi les foncières.

C'est pourquoi, avec Jean-Louis MISSIKA, nous avons saisi les différentes foncières de la Ville. J'ai écrit à certaines d'entre elles…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - … et aux maires de différentes communes, afin que nous puissions trouver une solution pour ces collectifs.

Je donnerai donc un avis favorable à ce vœu.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 174 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 672).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux lavatories place de la Madeleine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 175.

La parole est à Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, on ne compte plus les interventions ici même au sujet des lavatories de la place de la Madeleine qui, depuis leur fermeture en 2011, sont victimes d'une négligence indigne au vu de ce précieux patrimoine parisien classé, témoin d'une époque et d'un courant artistique singulier. Leur état de dégradation, qui a été signalé d'ailleurs par la Commission du Vieux Paris en 2016, est important.

Je vous invite à jeter un œil dans les escaliers qui y mènent : vieux matelas, excréments humains, seringues… Comment, au cœur de Paris, cela est-il possible ? Les riverains sont scandalisés ; les touristes effarés. Il se murmure que les agents de la propreté ont peur d'y descendre de peur d'une mauvaise rencontre.

En novembre 2016, nous nous réjouissions que le contrat liant la Ville et "PointWC" permette leur remise en état avant leur exploitation. Je m'inquiétais néanmoins alors du fait que la restauration des parements des escaliers ne soit pas prévue au programme. Deux ans plus tard, rien n'a bougé et l'incompréhension est à son comble.

En effet, le réaménagement de la place de la Madeleine commence et les lavatories semblent oubliés. Leur restauration n'apparaît nulle part et, en janvier dernier, les services de la Ville évoquait le fait que "pour des raisons économiques, le site ne sera pas exploité, même s'il reste bien intégré au marché global voté en 2015". Le projet d'aménagement de la place de la Madeleine comporte néanmoins l'installation de sanisettes JCDecaux, sans doute plus pratiques.

Madame la Maire, il y a urgence : ces lavatories sont magnifiques, nous devons les sauver et nous vous demandons de débloquer un budget en urgence pour leur restauration.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine LECUYER.

Je donne la parole à Karen TAÏEB pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci à Catherine LECUYER et Jeanne d'HAUTESERRE pour ce vœu, auquel je peux répondre avec plaisir puisqu'il se trouve que, très rapidement, après ma prise de fonction, je suis allée visiter les fameux lavatories de la Madeleine.

Contrairement à ce que vous décrivez, j'ai découvert des toilettes Art nouveau dans un très bon état. J'ai d'ailleurs pu vous montrer il y a quelques instants quelques photographies où l'on peut apprécier la beauté et l'excellent état des boiseries, des mosaïques, des faïences, des vitraux des lavatories signés Porcher, datés de 1905, classés Monuments historiques depuis 2011 et qui, je suis sûre, feront le bonheur des futurs usagers et visiteurs.

Je tiens à vous préciser que le site a été sécurisé à la demande de la Ville afin d'éviter toute intrusion et que l'escalier, régulièrement sali par les passants ou ceux qui s'y installent, fait l'objet d'un nettoyage régulier. La réfection des mosaïques de l'escalier sera d'ailleurs prise en charge par la DVD après restauration de l'intérieur.

En 2015, la Ville de Paris a, comme vous le savez, concédé à la société "2theLoo" l'exploitation de six lavatories, dont celui de la Madeleine. Le contrat liant la Ville au concessionnaire prévoit que ces six lavatories soient rénovés ou restaurés préalablement à leur exploitation.

Le 18 octobre dernier, j'ai donc pu visiter les toilettes "PointWC" du parvis de Notre-Dame qui offrent une vraie qualité de service et qui sont gérés par la société "2theloo".

Concernant ceux de la Madeleine, la société avait effectivement travaillé en 2016 à un projet de restauration qui n'a malheureusement pas été suivi d'effet. Si la société nous a expliqué avoir mis le projet Madeleine entre parenthèses, ils sont désormais prêts à mener à bien le projet. Nous sommes convenus de nous revoir en janvier en présence des services techniques de la Ville - la mairie du 8e sera bien sûr invitée - pour leur présenter le

réaménagement de la place de la Madeleine qui attirera forcément un plus grand nombre de personnes, sans oublier les nouvelles enseignes qui, elles aussi, augmenteront le nombre de passages par les futurs lavatories.

Je me permets enfin de vous préciser que ces lavatories ne font pas concurrence aux sanisettes Decaux, et inversement, comme en témoigne la place de Notre-Dame où coexistent ces deux services, l'un payant et l'autre gratuit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - J'émettrai donc un avis favorable si vous acceptez l'amendement que je vous soumets, à savoir : la modification de deux considérants, l'un qui fait mention des services de la DVD et l'autre qui parle de l'état dégradé des lavatories, comme en témoignent les photographies que je vous ai montrées.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Karen TAÏEB.

Catherine LECUYER, acceptez-vous l'amendement de l'Exécutif ?

Mme Catherine LECUYER. - Pas de problème pour les amendements.

Je pense en particulier aux mosaïques qui sont dans les escaliers qui descendent. Ce sont des mosaïques très anciennes et elles sont, pour le coup, très dégradées.

Merci, j'accepte volontiers les amendements. L'idée est que le chantier avance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Si tout le monde est d'accord, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 175 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 673).

2018 DAC 595 - Plaque commémorative de la première bibliothèque de "l'Heure Joyeuse" 3, rue Boutebrie (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 595.

Mme BERTHOUT est là, parfait. Vous avez la parole, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu pour apposer une plaque commémorative de la première bibliothèque de "l'Heure Joyeuse" au 3, rue Boutebrie. "L'Heure Joyeuse" a été la première bibliothèque pour la jeunesse en France. Elle a été inaugurée au 3, rue Boutebrie le 12 novembre 1924 et est demeurée en ce lieu pendant cinquante années jusqu'en 1974.

Cette bibliothèque a été offerte - le fait est assez rare et même unique - aux enfants de Paris par le comité américain "Book Committee on Children's Librairies" dans le cadre de l'aide américaine à la reconstruction de la France après la Première Guerre mondiale. Ce don devait être pour eux une source de joie, d'où le nom de "L'Heure joyeuse". Le projet de délibération s'inscrit dans la continuité des importants travaux de rénovation et d'embellissement qui ont été entrepris par la Ville et dont je me félicite.

Nous l'avons inaugurée avec M. l'adjoint chargé de la culture, qui discute, mais qui était très présent et connaît très bien "L'Heure joyeuse". Cette demande émane de l'équipe de la bibliothèque et de sa directrice, qui sont très attachés à faire vivre la mémoire de "L'Heure joyeuse".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne maintenant la parole à Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce lieu que nous honorerons aujourd'hui par ce projet de délibération, comme l'a dit Mme BERTHOUT, est le premier emplacement de la bibliothèque "L'Heure joyeuse". Cela nous permet de célébrer un projet précurseur qui inspire encore aujourd'hui cette bibliothèque, qui déménagea en 1974 rue des Prêtres-Saint-Séverin. Etablissement pionnier qui continue à inspirer plus largement nos politiques d'accès à la lecture.

En 1922, cependant, la fondatrice de cette première bibliothèque municipale de France destinée à la jeunesse excitait un peu la méfiance de certains membres de l'administration des bibliothèques de la Ville de Paris. Mais Mme Griffith persévéra, aidée du bibliothécaire Eugène Morel. Les Etats-Unis avaient alors de plus en plus de salles de lecture pour enfants, contrairement à la France.

Les objectifs défendus par la créatrice de "L'Heure joyeuse", présidente du "Book Committee on Children's Libraries", fondation américaine, sont toujours actuels : un endroit gratuit et agréable pour les enfants, eux-mêmes associés à la gestion de la bibliothèque, et un lieu ouvert vers l'extérieur en travaillant avec des professionnels du livre et de l'enfance.

Un projet plus vaste avait été proposé, mais n'avait pas abouti : intégration de cette bibliothèque à un ensemble plus grand comprenant des terrains de jeux, des salles d'animation, une scène de théâtre, un cinéma. Bref, une ambition absolument énorme pour les enfants.

Des acquisitions pures durant des dizaines d'années très pointilleuses, car les bibliothécaires avaient une exigence de qualité et choisissaient leurs ouvrages en refusant ceux qu'ils jugeaient médiocres. Les filles et les garçons étaient reçus dans la même salle, ce qui souleva des réticences, mais fut l'un des principes novateurs de cette bibliothèque.

Honorer la mémoire de ce lieu, c'est aussi célébrer la mémoire d'une philanthrope audacieuse et saluer le travail formidable des agents et agentes des bibliothèques jeunesse qui font vivre les livres pour la jeunesse, avec un dynamisme qui s'exprime depuis bientôt 100 ans.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER, pour répondre aux oratrices.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Maire du 5e arrondissement, Madame la conseillère de Paris, chers collègues, j'avais effectivement donné, au nom de l'Exécutif, un avis favorable à ce vœu à la séance de septembre. Je veux remercier ici le département de l'histoire et de la mémoire de la Direction des Affaires culturelles qui a fait un travail tellement efficace que, deux mois après, nous vous présentons un projet de délibération qui correspond à cette demande.

Vous avez développé beaucoup d'arguments qui sont tout à fait remarquables, mais je veux ajouter que ce projet s'inscrit dans la programmation du Centenaire de la Grande Guerre, puisque, comme vous le savez, cette bibliothèque a été offerte aux enfants de Paris dans le cadre de l'aide américaine pour la reconstruction de la France après la guerre de 1914-1918.

"Un don qui serait pour eux et pour toujours une source de joie" : voilà ce qui avait été dit par les donateurs, d'où le nom de "L'Heure Joyeuse". Je ne doute pas, chers collègues, que vous allez voter avec enthousiasme et à l'unanimité ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je consulte l'Assemblée sur ce projet, qu'il vous est invité à voter joyeusement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 595.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté dans la joie. (2018, DAC 595).

2018 DAC 616 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ronan Gosnet, 5, rue Marsollier (2e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour le projet de délibération DAC 616, la parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, chère Catherine, nous pensions, nous espérions, comme à chaque fois, que Ronan Gosnet serait le dernier. Ce qui s'est passé hier soir à Strasbourg nous démontre malheureusement que tel n'est pas le cas. Je tiens, au nom de mon groupe, à dire aux familles des victimes, aux blessés et à la population strasbourgeoise notre peine et notre solidarité. Comme à Paris, nous les appelons à ne pas céder à la peur et à occuper les rues et les espaces publics pour montrer que la vie continue et que ces extrémistes n'arriveront pas à nous intimider.

Le projet de délibération qui nous est soumis propose d'installer une plaque commémorative sur le lieu même où Ronan Gosnet a été assassiné. Le destin d'un homme peut basculer en quelques secondes. Un jeune chef d'entreprise venu de province, installé depuis quelques années, est mort sur un trottoir parisien. Dans ce quartier animé de Paris, rue Marsollier, dans le 2e arrondissement, un homme l'a frappé au hasard. Cet homme se revendiquait de l'Etat islamique. Pourquoi Ronan Gosnet ? Parce qu'il était là et que pour l'assassin terroriste, peu importe la victime.

Cet homme de 30 ans, tombé sous les coups d'un criminel aveugle, laisse le souvenir d'un homme intelligent et généreux. L'émotion reste présente dans le quartier où il a été frappé, mais je pense à sa famille, restée à Connerré, ou à ses amis et proches qui ne pourront jamais répondre à la question : pourquoi Ronan ?

La plaque qui sera apposée à l'endroit de son supplice nous rappellera qu'un homme est mort ici et rappellera le contexte.

Mon groupe et moi-même sommes heureux d'apporter notre soutien à cette initiative pour que l'on s'en souvienne toujours.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je vous ai vu, Monsieur le Maire du 2e arrondissement. Vous allez avoir la parole, mais c'est d'abord à l'Exécutif incarné - et quand je dis "incarné", cela a un sens, par Catherine VIEU-CHARIER - de vous répondre.

Vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, chère collègue, chère Raphaëlle, de vous être inscrite sur ce projet de délibération qui nous tient à cœur particulièrement aujourd'hui, comme vous l'avez rappelé, juste après l'attentat qui a eu lieu hier à Strasbourg.

Le souvenir du jeune Ronan, assassiné le 12 mai 2018, nous a réunis une première fois lors de l'hommage rendu par la Maire de Paris le lundi 4 juin, à l'ouverture du Conseil de Paris. J'avais déjà eu l'occasion de remercier le groupe UDI-MODEM d'avoir déposé un vœu à notre séance de juin dernier, ainsi que le Conseil du 2e arrondissement et son maire, Jacques BOUTAULT, qui tient à cet hommage.

Mon cabinet a eu, dès notre vote de juin, des relations permanentes avec les parents du jeune Ronan, notamment avec sa maman. J'ai tenu à ce que chaque étape de l'instruction de ce dossier soit portée à leur connaissance et à sa connaissance à elle. Il est important que la famille soit pleinement associée au bon aboutissement de cet hommage si particulier.

J'ai donc l'honneur aujourd'hui, avec une émotion particulière, de présenter ce projet de délibération. Il nous redit que la tragédie du 12 mai dernier ne doit pas être oubliée, parce que malheureusement, dans cette actualité si fournie et rapide, l'assassinat du jeune Ronan Gosnet risque d'être gommé et je voudrais vraiment que l'on se souvienne de lui.

J'ai eu l'occasion de le dire : le souvenir est une boussole autant qu'un espoir pour l'avenir. Se souvenir des drames et des horreurs, c'est aussi en filigrane se rappeler que nous ne céderons jamais rien quant à la dignité humaine, la liberté, l'égalité et la fraternité, que nous défendons quand elles sont attaquées.

Le texte de la plaque en mémoire de Ronan a bien évidemment été rédigé avec sa maman, et nous la retrouverons autour d'Anne HIDALGO, Maire de Paris, le dimanche 12 mai prochain pour l'inauguration de cette plaque et pour une cérémonie au jour anniversaire de la mort de Ronan. Redire une fois de plus, au nom de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, que nous restons unis et forts face à la haine et au terrorisme, et en empathie, sympathie et affection avec la famille de Ronan Gosnet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur la Maire.

Je voudrais à mon tour remercier Raphaëlle PRIMET d'avoir souligné dans son intervention l'importance que revêt aux yeux des élus du 2e arrondissement cet hommage que nous devons rendre à Ronan Gosnet, et que nous lui rendrons - cela vient d'être dit par Catherine VIEU-CHARIER - le 12 mai prochain en présence de la Maire de Paris, sur le lieu où ce jeune homme a été assassiné.

Je voudrais aussi remercier Catherine VIEU-CHARIER d'avoir très rapidement fait aboutir le vœu qui avait été proposé par le groupe UDI-MODEM du Conseil du 2e arrondissement et adopté à l'unanimité pour qu'une plaque soit apposée en la mémoire de ce jeune homme assassiné. Je me réjouis que dans des circonstances graves comme celles-ci, l'ensemble du Conseil de Paris, quelle que soit la sensibilité politique de ses membres, se retrouve pour ce devoir de mémoire et pour dire toute l'abjection que suscite chez nous le terrorisme et ces gestes qui ne sont absolument pas admissibles et sont en plus parfaitement inutiles, parce qu'ils ne changeront rien et ne doivent rien changer à nos valeurs, notre éthique et nos modes de vie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 616.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 616).

2018 DAC 624 - Plaque commémorative en hommage à Jean Poiret 22, rue de la Tombe-Issoire (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DAC 624.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve ce projet de délibération très important, en réalité, qui devrait faire naître chez un certain nombre d'entre nous une pointe d'émotion, puisqu'il s'agit ici de rendre hommage à Jean Poiret.

Jean Poiret, c'est d'abord un interprète qui a été dirigé par de très grands réalisateurs de comédie, comme Jean-Pierre MOCKY, Sacha Guitry avec "Assassins et voleurs", avec lequel il commence sa carrière d'interprète au cinéma, comme Claude Chabrol pour lequel il a tourné à la fin des années 80 deux très bons films extrêmement durs, mais en même temps très justes sur un certain esprit de la bourgeoisie du XXe siècle, "Inspecteur Lavardin" et "Poulet au vinaigre".

Il interprète également à la télévision où il fait partager, sur les écrans, sa passion du théâtre avec la fameuse émission "Au théâtre ce soir" à laquelle il va participer à plusieurs reprises. Il interprète au théâtre sur les planches, "Le Canard à l'orange", qu'il écrit lui-même, "Trois partout" de Ray COONEY qui est un très grand auteur de pièces comiques que beaucoup de gens connaissent, en tout cas pour ceux qui vont souvent au théâtre. Il aime tellement le théâtre qu'il va être lui-même auteur avec "Le Canard à l'orange", avec "Joyeuses Pâques" que beaucoup de gens ont vu et évidemment avec "La Cage aux folles" qui sera jouée au théâtre du Palais-Royal 2.647 fois.

Je crois que c'était Michel Serrault qui disait que, selon la représentation, la pièce pouvait durer d'une heure cinq à deux heures, elle pouvait doubler tellement il y avait d'improvisation, parce que ce duo historique, ce duo incroyable entre Michel Serrault et Jean Poiret pouvait donner lieu à des sketches et à des situations particulièrement comiques.

Cela a fait un succès tel qu'il est devenu ensuite un adaptateur et un très bon scénariste de films avec "La Cage aux folles", mais également avec "La Gueule de l'autre" que l'on a eu tendance à oublier et qui est pourtant un très bon film, très satirique et assez désabusé sur la politique, qui se moque pas mal de la classe politique française, avec une adaptation au cinéma que chacun connaît "Joyeuses Pâques" avec Jean-Paul BELMONDO, Marie LAFORET et Sophie MARCEAU.

C'était un comique, mais un comique moraliste. C'était un comique qui ne s'engageait jamais dans des projets vulgaires, c'était un comique qui faisait un comique qui nous faisait réfléchir, rire, non pas rire pour détester, pour être plus intolérant que nous sommes, mais rire pour aimer, ou en tout cas à défaut d'aimer, respecter nos différences. On l'a vu également dans "La Cage aux folles", que ce soit la pièce mais également dans l'adaptation au cinéma réalisé par Edouard Molinaro.

C'était un comique qui était évidemment quelqu'un comme beaucoup de grands comiques, comme par exemple Louis de Funès, quelqu'un qui était extrêmement drôle dans ses représentations et pourtant, dans sa vie privée, qui était beaucoup plus grave, parfois même un peu misanthrope et assez désabusé sur l'évolution des choses.

C'était un comique, quelqu'un, comme son grand partenaire historique Michel Serrault, qui était assez loufoque, qui ne se prenait pas au sérieux. Je crois que quand on voit aujourd'hui comment évoluent un certain nombre de comiques qui parfois se disent comiques ou comédiens, mais en réalité se prennent beaucoup trop au sérieux, il est important de se rappeler la figure de Jean Poiret.

Puisque j'évoque sa dimension personnelle, c'était aussi un homme profondément humain, bon, c'était un ami extrêmement apprécié de son entourage, à commencer par Michel Serrault. C'était aussi quelqu'un qui souffrait, comme beaucoup de comiques, et c'est encore le cas aujourd'hui de beaucoup de comédiens, de gens qui font rire, de cette réputation d'être à l'origine de beaucoup de choses populaires, d'avoir rencontré le succès.

C'est la raison pour laquelle il s'était engagé, à la fin de sa vie, peut-être malgré lui ou de manière inconsciente, dans des projets plus sérieux dans lesquels il jouait des rôles assez graves, notamment je pense à une de ses interprétations pour laquelle il avait été nommé pour le César de meilleur second rôle, dans un film exceptionnel, l'un des derniers films d'ailleurs de François Truffaut, "Le Dernier métro" où il joue une sorte de Sacha Guitry, un écrivain acquis aux thèses de la collaboration.

Il était important, à travers Jean Poiret, de rendre hommage à ces comédiens qui savent faire rire - lui était véritablement un génie du rire - mais qui peuvent aussi nous apprendre beaucoup de choses, nous faire passer des messages sur l'évolution de la société, sur ses travers, peut-être beaucoup mieux que ceux qui nous font pleurer sur les planches ou au cinéma.

Je terminerai mon intervention en disant que c'est toujours pareil. Je suis très étonné de voir qu'il n'y a pas de rue ou d'avenue Jean Poiret, pas de rue Michel Serrault. On va donc faire une petite plaque à l'endroit où il est né. C'est finalement toujours un peu ces deux poids deux mesures que je regrette.

Il n'y a qu'en France où il y a toujours une sorte de hiérarchie dans les artistes, et ceux qui font rire sont toujours un peu en dessous de ceux qui nous font pleurer. Je le regrette parce qu'on a besoin de grands acteurs qui nous font remettre en cause par des pièces ou par des films qui sont durs à regarder, on en a besoin, mais on a aussi besoin du message de tous ces comédiens.

Vous l'aurez compris, nous voterons ce projet de délibération sans aucune réserve.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

Vous avez fait 5 minutes et 7 secondes sur Jean Poiret, je vous en félicite.

Je fais appel quand même à la responsabilité de toutes et de tous, nous tenons un bon rythme de séance, mais si vous allez au terme des 5 minutes autorisées sur chaque projet de délibération, nous serons obligés de revenir jusqu'à demain soir.

Catherine VIEU-CHARIER a la parole. Elle peut également faire ses 5 minutes ou ne pas le faire.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Non, Monsieur le Président, je ferai 30 secondes parce que M. VESPERINI a été tellement complet dans son intervention que je ne peux que lui dire que c'est avec un réel plaisir que nous allons rendre hommage à ce grand créateur comédien, figure populaire et immortel mari de Michel Serrault dans "La Cage aux folles".

Je vous rappelle quand même que cet hémicycle a également voté un hommage public à Michel Serrault en 2013 et qu'il y a une allée Michel Serrault dans le 19e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si je me permets, Jean Poiret n'était pas le mari de Michel Serrault puisqu'à l'époque, on ne pouvait pas se marier.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 624.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 624).

2018 DEVE 157 - Dénomination "jardin Martha Desrumaux" attribuée au jardin de la caserne de Reuilly, 20-20 bis, rue de Reuilly (12e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DEVE 157.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

Il s'agit du jardin Martha Desrumaux attribué au jardin de la caserne de Reuilly, dans le 12e.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

C'est une intervention pour moi qui est très importante. Nous avons à présenter dans ce Conseil beaucoup de dénominations. Je me rappelle de la dénomination pour la place Henry Malberg, ce jardin Martha Desrumaux est pour nous d'une aussi grande importance.

Je voudrais d'abord remercier Catherine VIEU-CHARIER qui a permis cette dénomination, remercier Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e, et Pénélope KOMITÈS, adjointe aux espaces verts qui permettent cette dénomination.

Mais je voudrais aussi remercier Pierre OUTTERYCK, professeur agrégé d'histoire, qui est biographe de Martha Desrumaux, et qui a écrit ce magnifique bouquin qui a mis en lumière la vie de cette femme.

Remercier Laurence DUBOIS, présidente de l'Association des ami-e-s de Martha Desrumaux, qui mène un combat pour que Martha Desrumaux, qui mérite aujourd'hui d'avoir son nom dans l'espace public parisien, mérite un jour de rentrer au Panthéon.

Elle est née le 18 octobre 1897 à Comines dans le Nord. Elle est la sixième de sept enfants d'une famille modeste. A 9 ans, elle est servante dans une famille de la banlieue de Lille, puis quitte cet emploi pour devenir ouvrière du textile.

Martha Desrumaux adhère à la C.G.T. à 13 ans, puis aux Jeunesses socialistes à 15 ans.

La Première Guerre mondiale la jette sur la route de l'exode et elle part pour Lille où elle est embauchée aux usines textiles de Hazebrouck.

En 1917, elle prend la direction des grévistes pour obtenir le retrait d'une caution logement dans les contrats de travail. C'est une première victoire pour la jeune syndicaliste.

Martha Desrumaux devient membre du Parti communiste français en 1921, et en 1927, elle est la première femme élue au Comité central du Parti communiste.

Elle est conviée au 10e anniversaire de la Révolution d'octobre à Moscou où elle rencontrera, entre autres, Clara Zetkin, la créatrice de la Journée internationale des droits des femmes.

Au début des années 30, elle reste plus d'un an à Moscou pour suivre les cours de l'Ecole léniniste internationale.

A son retour, elle s'investit pour aider les ouvrières du textile à s'organiser dans les usines et les ateliers pour de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires. Elle crée le journal "L'ouvrière", qui transmet l'information pour la défense du droit des femmes au travail.

En 1933, elle sera à la tête de la Marche pour la faim qui mobilise les chômeurs de toute la France qui part du Nord et arrivera à Paris.

En 1935, elle participe aux discussions de la fusion de la C.G.T.U. et de la C.G.T. Ce sera aussi la seule et unique femme syndicaliste autour de la table de la signature des Accords de Matignon.

En mai 1940, le Nord-Pas-de-Calais est occupé par la Wehrmacht. Martha Desrumaux réorganise clandestinement le parti et devient une figure de la Résistance intérieure. Arrêtée par la Gestapo en août 1941, elle est déportée en mars 1942 au camp de Ravensbrück. Dans les conditions de vie inhumaines de Ravensbrück, elle organise la résistance et le soutien des plus faibles avec Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Marie-Claude Vaillant-Couturier.

Atteinte du typhus, Martha Desrumaux est rapatriée par la Croix-Rouge en avril 1945 et, dès son retour, elle participe à des rencontres pour expliquer les horreurs du système concentrationnaire. Je vais la citer : "Pour ceux qui ont connu la véritable résistance des maquis, il peut paraître vain de parler de résistance dans un camp de concentration. L'immense masse des détenues étaient amorphes, affaiblies par la sous-alimentation, usées par le travail, minées par la maladie. Il est certain que de cette masse se dégageait une sorte de bouée qui surnageait à laquelle les faibles se raccrochaient. Chacune était déjà un embryon de résistance et c'est leur réunion qui constitua une véritable organisation de la résistance".

Martha Desrumaux, en 1945, au moment où les femmes ont eu pour la première fois le droit de vote, fut élue conseillère municipale à Lille. Elle reprend ses responsabilités à l'Union syndicale et, après, en 1950, elle s'occupe de la Fédération nationale des déportés internés, résistants et patriotes, pour défendre leurs droits. Elle fonde l'Union des jeunes filles de France dans le Nord afin que les jeunes filles et les femmes puissent prendre leurs responsabilités dans les syndicats et les organisations politiques. Elle favorise ainsi l'émancipation de toute une génération.

Martha Desrumaux mérite un nouvel espace public à Paris. C'est pour nous une étape supplémentaire dans un long combat pour qu'un jour une ouvrière, une syndicaliste, une résistante déportée, Martha Desrumaux entre enfin au Panthéon.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Président BONNET, merci beaucoup d'avoir parlé de façon aussi complète de Martha Desrumaux. Je me souviens que vous aviez déposé ce vœu au Conseil de Paris de mars dernier, quelques jours après le 8 mars, Journée internationale du droit des femmes et que nous avions manifesté alors notre souhait que Paris rende un hommage public à cette grande dame.

La Commission de dénomination du 11 juin a adopté, en lien avec la mairie du 12e, son nom pour un jardin du nouvel ensemble de l'ancienne caserne de Reuilly. Comme vous l'avez rappelé, cette femme a été résistante, féministe, dirigeante de mouvements ouvriers, défenderesse des plus fragiles, femme politique, bref, Martha Desrumaux était une femme de combats.

Je veux avoir une pensée et des remerciements pour Pierre OUTTERYCK et Laurence DUBOIS et toute cette équipe de l'Association des amis de Martha Desrumaux qui travaillent à faire connaître cette grande personnalité.

Je vous invite, mes chers collègues, à relayer, à partager et à signer la pétition en ligne pour que Martha Desrumaux puisse enfin entrer un jour au Panthéon. Je souhaite que cet hommage public de la Ville de Paris soit une première pierre à un hommage national qu'elle mérite.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 157.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 157).

2018 DU 227 - Dénomination quai du Marché Neuf - Maurice Grimaud (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DU 227 et je donne la parole à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - "Je m'adresse aujourd'hui à toute la maison, aux gardiens comme aux gradés, et je veux leur parler d'un sujet que nous n'avons pas le droit de passer sous silence. C'est celui des excès dans l'emploi de la force.

Si nous ne nous expliquons pas franchement sur ce point, nous gagnerons peut-être la bataille de la rue, mais nous perdrons quelque chose de beaucoup plus précieux et à quoi vous tenez comme moi, c'est notre réputation. Je sais, je sais que des faits se sont produits, que personne ne peut accepter. Bien entendu, il est déplorable que trop souvent, la presse fasse le procès de la police en citant ces faits séparés de leur contexte, et ne dise pas dans le même temps tout ce que la même police a subi d'outrages et de coups en gardant son calme et en faisant simplement son devoir.

Je comprends que lorsque des hommes assaillis pendant de longs moments reçoivent l'ordre de dégager la rue, leur action soit souvent violente. Mais là où nous devons bien être tous d'accord, c'est que passé le choc inévitable du contact avec les manifestants agressifs qu'il s'agit de repousser, les hommes d'ordre que vous êtes doivent aussitôt reprendre toute leur maîtrise. Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même en apparaissant sous un jour qui atteint toute la fonction policière. Il est encore plus grave de frapper des manifestants après arrestation, et lorsqu'ils sont conduits dans les locaux de police pour y être interrogés.

Si je parle ainsi, c'est parce que je suis solidaire de vous. Dites-vous bien et répétez-le autour de vous, toutes les fois qu'une violence illégitime est commise contre un manifestant, ce sont des dizaines de ses camarades qui souhaitent le venger. Cette escalade n'a pas de limites.

Dites-vous aussi que lorsque vous donnez la preuve de votre sang-froid et de votre courage, ceux qui sont en face de vous sont obligés de vous admirer, même s'ils ne le disent pas. Etre policier n'est pas un métier comme les autres. Quand on l'a choisi, on en a accepté les dures exigences, mais aussi la grandeur."

C'est ainsi, à travers ces extraits, que s'exprimait le Préfet Maurice Grimaud dans une lettre adressée individuellement à chaque policier le 29 mai 1968. Ce que Maurice Grimaud avaient compris, les préfets qui lui ont succédé, en tout cas depuis 2014, ne l'admettent pas. A savoir que dénier les erreurs policières et les fautes professionnelles commises par certains policiers dresse une part de la population contre l'institution, et notamment les jeunes.

Les autorités gouvernementales et policières dénoncent les casseurs sans attendre les conclusions des procédures judiciaires. Mais quand elles sont interpellées sur les violences policières et légitimes, elles bottent en touche, minimisent et disent que l'on ne peut rien dire et qu'il faut attendre tant que la procédure judiciaire engagée, quand il y en a une d'engagée, n'a pas abouti.

Alors, je le dis, moi qui suis un fervent partisan de l'ordre républicain, de la violence légitime de la police, qui veut rapprocher les gens et notamment les jeunes de la police, ce comportement corporatiste, langue de bois que l'on entend toujours, et on l'a vu encore hier, de la part du Préfet DELPUECH, ce n'est pas digne de Maurice Grimaud !

Alors je ne suis pas dupe. Ce projet de délibération qui veut faire accoler le nom de Maurice Grimaud au quai du Marché, est une opération, je dirais, une sorte de "greenwashing" mais politique. On n'est pas dupe. Les préfets et celui d'aujourd'hui ne sont pas dignes de Maurice Grimaud sur ce point-là, même s'ils ont par ailleurs d'autres qualités et que je respecte, comme on le sait, complètement leur fonction.

A quoi s'ajoutent des questions de forme. Ce projet de délibération a été demandé par la Préfecture de police, à la Maire de Paris qui, directement, double la procédure. Je crois que ce n'est pas passé en Commission qui examine les dénominations. En plus, c'est encore un homme. C'est encore un homme ! Et en plus, il est déjà honoré dans une rue du 18e arrondissement, près de la rue Binet, mais peut-être que le 18e arrondissement n'est pas digne de l'institution policière et qu'il faut que ce soit accolé près de la Préfecture.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération, sur le fond comme sur la forme !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - J'exerce mon devoir de réserve et je vous demande donc de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez souhaité vous exprimer ; vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi-même astreint à un devoir de réserve, je vais néanmoins, si vous le permettez, rendre hommage en quelques minutes à Maurice Grimaud, puisqu'il s'agit bien, je crois, de l'objet de ce projet de délibération.

Le Préfet de police aurait souhaité être parmi vous ce soir, mais il est retenu par une actualité que vous imaginez chargée et il m'a donc demandé de le représenter.

Ce projet de délibération lui tenait à cœur. Vous l'avez rappelé, c'est bien lui qui en a suggéré l'initiative à la Maire de Paris, comme d'ailleurs certains de ses prédécesseurs immédiats l'avaient fait, pour symboliquement donner au quai du Marché Neuf, qui longe l'institution centrale de la caserne de la Cité, institution centrale pour la Préfecture de police, le nom de Maurice Grimaud. Et personne n'ignore ici, le Préfet de police pas davantage, qu'une rue du 18e arrondissement porte déjà le nom de Maurice Grimaud. Le symbole du quai du Marché Neuf a pour avantage de se trouver au plus près de l'institution qu'il a dirigée, je le rappelle, de 1966 à 1971.

Je ne vais pas revenir ici en détail sur la carrière qui a précédé sa prise de fonction à la Préfecture de police. Je voudrais rappeler que pendant la Seconde Guerre mondiale, après avoir été attaché à la Résidence générale de France au Maroc, il avait été fonctionnaire auprès du Gouvernement dirigé par le Général de Gaulle et le Général Giraud à Alger en 1943 et en 1944.

Au sortir à la Libération, il avait rejoint les troupes françaises à Baden-Baden, puis l'organisation internationale des réfugiés à Genève.

Il avait été ensuite, dans les années 1950, conseiller de François Mitterrand, qui se trouvait à l'époque Ministre de l'Intérieur, avant d'engager une carrière préfectorale, devenant en 1963 directeur général de la sûreté nationale, puis en 1966, Préfet de police de Paris, fonction qu'il occupa jusqu'en avril 1971.

Par la suite, il a également conseillé Gaston Defferre, en tant que Ministre d'État entre 1980 et 1986. Il termina sa carrière comme délégué-général du médiateur de la République entre 1986 et 1992.

Si nous sommes aujourd'hui réunis ici, c'est pour évoquer ses fonctions à la Préfecture de police, à une période marquée par les événements de mai 1968, auxquels son nom reste attaché, et au cours de laquelle il a pu exprimer ses immenses qualités. Qualités d'un homme de grande culture et de grande finesse, ce n'est sans doute pas un hasard s'il a été aussi proche de Georges Pompidou, qui était lui-même homme de lettres.

Je vous invite d'ailleurs à lire les mémoires de Maurice Grimaud sur mai 1968, qui viennent d'être réédités. Ils sont particulièrement intéressants, au-delà du fond, y compris pour leur forme.

Un homme également qui sentait le pouls de la société. Il avait compris que les mouvements de la rue parisienne manifestés pendant mai 1968 ne révélaient pas simplement une agitation étudiante, mais s'inscrivaient dans un contexte de fond beaucoup plus large, qui ne concernait d'ailleurs pas que la France.

Si le maintien de l'ordre républicain était sa mission première, il a marqué le souci, y compris par sa présence sur le terrain pendant mai 1968, de comprendre ce qu'exprimait la jeunesse, ce qu'exprimaient les mouvements de mai 1968.

Je rappelle d'ailleurs qu'il avait été un témoin direct des affrontements violents du 6 février 1934. Il avait pris conscience à cette occasion de ce que pouvait représenter le danger des extrêmes.

Fort de son expérience et de cette sagesse, Maurice Grimaud a su être aussi un homme de terrain, un Préfet de police de terrain, pragmatique, proche des réalités, à l'écoute des hommes qu'ils dirigeaient. Il avait écrit : "Tout ce que fait la police parisienne me concerne, et je ne me séparerai pas d'elle dans les responsabilités".

Il l'a manifesté à de multiples reprises, notamment en étant présent aux côtés des fonctionnaires victimes de violence. Il a incarné l'archétype de ce que peut être un grand serviteur de l'État porté par les valeurs de la République et pétri d'humanité. C'est ce que disent les choix qui ont été les siens. C'est ce qu'expriment les termes de la lettre du 29 mai 1968 que vous avez rappelés tout à l'heure, Monsieur le Conseiller.

Je voudrais rapporter cette anecdote : nous avons comparé les archives de la Préfecture de police avec les archives personnelles de Maurice Grimaud qu'il a déposées à l'Institut d'études politiques de Paris. Il y a eu au moins 4 versions de cette lettre. C'est dire que chacun des mots qui y figurent a été pesé, chacun des mots qui y figurent a été pensé, et que la célèbre phrase que vous avez citée tout à l'heure, Monsieur le Conseiller, "frapper un manifestant à terre, c'est se frapper soi-même", traduit exactement et fidèlement sa personnalité, sa conception du métier de policier, ses valeurs et ses attachements profondément républicains.

Cette lettre aujourd'hui demeure une référence pour les policiers comme pour les préfets de police. Chacun de ceux qui se sont succédé. Elle reste d'une formidable modernité. Vous l'avez rappelé à plusieurs reprises dans cet hémicycle, Monsieur le Conseiller, aucun Préfet de police ne vous démentira sur cela, pas même l'actuel Préfet de police, je crois que ses propos d'hier le démontrent : "la police a le monopole de la violence physique légitime, comme toutes les forces de l'ordre, mais elle doit pour ce faire et pour l'exercer, être irréprochable. Les manquements ne peuvent être tolérés. Ils doivent être sanctionnés".

Le Préfet de police l'a indiqué hier : la police nationale est sans doute le corps de la fonction publique au sein duquel les sanctions sont les plus nombreuses.

La police est aussi régulièrement agressée et souvent injustement mise en cause. Il est du devoir des autorités de l'État, notamment d'un Préfet de police, de la défendre et de la protéger. C'est dans le strict respect de cette double exigence, celle d'être irréprochable et celle aussi d'être défendue, que se forge l'image de la police et son respect par nos concitoyens. Les événements nous le montrent chaque jour.

La lettre de Maurice Grimaud ne dit pas autre chose. Elle demeure pour la Préfecture de police, pour les policiers qui y travaillent, pour les Préfets de police, une référence aussi exigeante que vivante.

Je voudrais, au nom du Préfet de police, et en anticipant, je vous prie de bien vouloir m'en excuser, sur le vote qui aura lieu, remercier les élus du Conseil de Paris qui voudront s'associer à cet hommage. Le Préfet de police, les proches et les enfants de Maurice Grimaud, y seront particulièrement sensibles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Une explication de vote, le président BONNET- OULALDJ a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vous remercie de votre explication et de votre intervention.

Nous partageons ce qui a pu être dit. Cela dit, nous faisons juste une remarque, il y a déjà une rue en son nom à Paris. C'est quelque chose qui est inédit, qui se fait rarement. En général, on attribue le nom d'une personne pour lui rendre hommage une seule fois. C'est ce qui motivera notre abstention dans ce vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. D'autres explications de vote ?

Il n'y en a pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 227.

Je vous demande de bien lever les mains.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 227). Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes EGCP et GEP relatif à un hommage au sacrifice des soldats et populations d'Afrique Noire au cours de la Première Guerre Mondiale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 176, présenté par Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter un vœu voté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement, sur l'impulsion du conseiller d'arrondissement Loik LE BORGNE, mais qui ne concerne pas que le 20e. C'est pour cela qu'il est remonté à notre Assemblée.

Par notre positionnement géographique, nous avons de nombreuses cérémonies au Père-Lachaise. Lors des commémorations, nous avons souvent des représentations étrangères, russes, américaines, anglaises, qui ont combattu pour la Liberté de la France. Nous tenons compte des changements historiques, par exemple, le monument de la Tchécoslovaquie aujourd'hui disparu a aussi une double commémoration tchèque et slovaque. Un grand oubli, c'est la commémoration de tous les morts pour la France issus des anciennes colonies.

Ce vœu, en ces temps de commémoration de la guerre de 1914-1918, veut rendre hommage à tous les soldats des populations d'Afrique Noire, morts pour la France au cours de la Première Guerre mondiale. Quelques chiffres : 215.000 soldats issus de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française et de Madagascar ont combattu sous l'uniforme français, dont 135.000 sur le front de l'Ouest en France et en Belgique.

Lors de l'offensive Nivelle, la plus sanglante du côté français et du côté allemand aussi, l'offensive du Chemin des Dames, les tireurs sénégalais ont eu 40 % de pertes, même s'il y a eu aussi beaucoup de pertes de soldats français. Cette boucherie a amené la chanson de Craonne, souvent reprise par les pacifistes pour montrer le côté très sanglant de cette guerre 1914-1918.

Considérant que parmi l'absence d'honneur, c'est aussi tous les soldats qui ont été démobilisés issus du territoire sénégalais qui ont eu des pensions militaires en-dessous de celles des Français.

N'oublions pas aussi ce qui s'est passé durant la Seconde Guerre mondiale et le massacre de Thiaroye, il y a eu un film sur ces tireurs sénégalais morts à Dakar après avoir été libérés des camps de prisonniers allemands.

Il existe déjà un monument, qui se trouve actuellement dans le bois de Vincennes. Il a été inauguré lors de l'Exposition coloniale de 1931. C'est un hommage aux soldats noirs morts pour la France, qui a été fait du temps de la colonisation française.

Il est temps de réfléchir à un autre monument.

Dans ce vœu, nous avons aussi...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Vous parlez déjà depuis 2 minutes et 30 secondes.

M. Jérôme GLEIZES. - Je n'ai pas vu le temps passer. J'étais passionné par le sujet. Dans ce vœu, il est aussi proposé de rendre hommage à Charles N'Tchoréré, soldat sénégalais mort durant la guerre de 1939-1945.

Merci de votre attention. Excusez-moi d'avoir été aussi long.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez terminé rapidement. Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je voudrais vous rappeler que depuis quatre ans que nous commémorons à la fois l'entrée dans la Première Guerre, son déroulement, puis l'Armistice, qui a d'ailleurs donné lieu à 25 événements dont une exposition sur les troupes coloniales dans la Grande Guerre, nous avons eu à cœur évidemment de mettre souvent l'accent sur ces soldats.

Il y a eu des colloques, des concerts ont été faits et il y a eu cette exposition sur les troupes coloniales. A la Ville de Paris, nous avons vraiment insisté sur cette commémoration des troupes coloniales.

Comme vous l'avez dit, il existe un jardin d'agronomie tropicale, où s'est déroulée cette exposition et où il y a effectivement un lieu de mémoire avec de nombreux monuments en hommage aux soldats issus des anciennes colonies et de la France d'outre-mer. Il y a effectivement un monument aux soldats noirs morts pour la France, comme il y en a un pour les soldats malgaches, comme il y en a un pour les soldats laotiens, pour les cambodgien et pour les indochinois chrétiens.

Ce patrimoine mémoriel est assez largement méconnu des Parisiennes et des Parisiens. Je pense que Pénélope ne me contredira pas, c'est peut-être parce qu'il est un peu excentré et qu'il a été laissé à l'abandon pendant de très nombreuses années ; c'est maintenant qu'il y a justement un souci de le restaurer.

Nous avions déjà constaté, lors d'un repérage, des dégradations plus ou moins grandes des différents monuments. A ce titre, l'opération de rénovation est menée par la Direction des Affaires culturelles et elle est programmée pour 2019, en coopération bien évidemment avec la DEVE et avec ma collègue Pénélope KOMITÈS.

C'est ce que je voulais dire sur cette première partie du vœu parce qu'il est important de rappeler que les choses sont faites.

Sur le deuxième attendu concernant une dénomination en hommage à Charles N'Tchoréré, cette reconnaissance me paraît évidemment tout à fait légitime et méritée. Cependant, je vous le dis honnêtement, il se trouve que nous avons toujours le même souci, c'est-à-dire que nous avons des personnalités masculines en grand nombre, mais bien évidemment nous allons étudier une dénomination possible pour cette personnalité. Cependant, je vous le redis et je le dis pour tout le monde et pour d'autres hommes, il y a quand même 44 personnalités masculines en attente.

Ces deux points étant soulignés, j'émets cependant un avis tout à fait favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, est concernée par l'objet de ce vœu et elle a souhaité intervenir. Elle a la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, très modestement, je voudrais juste rappeler à nos collègues que lors de toutes les cérémonies commémoratives du 12e arrondissement, de la Première comme de la Deuxième Guerre mondiale d'ailleurs, je dis toujours quelques mots pour ces soldats coloniaux et le rôle des colonies dans la victoire de la France dans ces deux grandes guerres.

Etant maire d'un arrondissement dans lequel l'histoire coloniale de la France est très présente, je pense que cela a tout son sens et nous allons, au nom du groupe Socialiste, adopter ce vœu.

Je me permets simplement de faire remarquer qu'il ne s'agit pas d'honorer uniquement la mémoire des soldats d'Afrique Noire, mais bien de tous les soldats africains et aussi des soldats indochinois et malgaches. Effectivement, dans le jardin d'agronomie tropicale, il y a des monuments en mémoire de tous ces soldats coloniaux qui, pour certains, sont venus mourir dans cet hôpital spécifiquement destiné à les accueillir, parce que bien évidemment il ne s'agissait pas de les mélanger aux autres militaires.

Je me permets juste de remarquer que je regrette que mes collègues de la majorité ne soient pas venus m'en parler avant de déposer ce vœu, ni même que les élus de "Génération.s" et Ecologie n'aient pas jugé utile de déposer ce vœu dans le 12e arrondissement, alors que de nombreuses fois ils déposent des vœux qui n'ont pas du tout de lien avec le 12e arrondissement.

Je regrette aussi qu'une proposition d'hommes soit faite alors que, pour ma part, j'ai proposé quatre femmes pour la caserne de Reuilly, dont une a été évoquée tout à l'heure.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 12e arrondissement, chère Catherine BARATTI-ELBAZ.

Tout étant dit, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 176 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 674).

2018 DPE 29 - Approbation du principe de création d'un bassin de stockage et autorisation à déposer les dossiers d'autorisations nécessaires (13e et 12e).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux arbres du square Marie-Curie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à la 3e Commission. De ce fait, nous abordons très directement les projets de délibération, et en l'occurrence le projet DPE 29.

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pouvoir se baigner sans aucun risque dans la Seine est un enjeu à la fois sanitaire, social et de loisirs. Si par le passé, comme en attestent les photographies datant des années 1910, la Seine était largement utilisée par les Parisiennes et Parisiens, cela est strictement interdit depuis 1923.

Pour autant, permettre à nouveau aux Parisiennes et aux Parisiens de profiter de leur fleuve est un objectif qui anime les édiles de Paris depuis longtemps. Déjà, en 1988, Jacques CHIRAC en faisait une promesse de campagne, qu'il réitère en 1990 en déclarant, je cite : "Dans trois ans, j'irai me baigner dans la Seine devant témoins pour prouver que la Seine est devenue un fleuve propre."

Si la qualité de l'eau de Seine s'est considérablement améliorée depuis les années 1990, cela reste pour autant un vaste chantier que de l'assainir suffisamment pour la rendre accessible aux baigneurs. Trois ans après, l'objectif que notre majorité poursuit est : 2024. C'est évidemment très ambitieux et cela nécessite la mise en place de nombreuses actions conjointes.

Parmi les différents pans du vaste plan piloté par notre adjointe Célia BLAUEL, il y a une gestion plus innovante des eaux de pluie. Pour ce faire, les services de notre Ville ont estimé qu'il était nécessaire de créer de nouveaux bassins de stockage en sous-sol, afin de stocker les eaux usées en attendant leur transport dans les usines d'épuration du S.I.A.A.P. C'est bien à cet enjeu que répond la Ville en nous proposant de créer le présent bassin de stockage dans le secteur d'Austerlitz.

Plusieurs éléments d'information dans le projet de délibération nous expliquent qu'il s'agit d'un ouvrage colossal : une capacité de stockage de 50.000 mètres cubes, un diamètre de 50 mètres et une profondeur de 30 mètres pour un coût global de presque 1 milliard d'euros. Le but est de capter les eaux lors des épisodes pluvieux afin d'éviter de les rejeter en Seine par les déversoirs d'orage.

C'est un projet nécessaire, d'une part pour ne pas surcharger le réseau d'assainissement et pour éviter ainsi un déversement d'eau en Seine qui peuvent inonder les caves et les voiries. D'autre part, chaque rejet d'eaux usées évité est autant de pollution en moins rejetée dans la Seine, puisque chaque rejet à l'occasion d'une pluie importante équivaut environ à 4,9 tonnes de matières organiques et à 0,62 tonne d'ammonium.

Ces pollutions évitées permettent de maintenir un niveau de taux d'oxygène de l'eau de Seine, et le nombre d'espèces animales présentes dans la Seine en est un bon indicateur. Ce nombre est en constante augmentation puisqu'on dénombre 42 espèces de poissons aujourd'hui, contre une dizaine dans les années 1990, et 2 seulement dans les années 1970.

Pour créer ce bassin de stockage, après étude de différents lieux à Paris, c'est le square Marie-Curie dans le 13e arrondissement, qui s'étend actuellement sur une superficie de 5.000 mètres carrés devant l'hôpital de la Salpêtrière, qui a été choisi. Evidemment, nous ne pouvons que regretter qu'il n'ait pas été possible, à cause de nombreuses

contraintes techniques du projet, de trouver un lieu entièrement bitumé, ce qui aurait évité l'abattage de certains arbres présents sur le square.

De ce fait, le groupe Ecologiste a émis deux demandes et points de vigilance.

D'abord, sur le sujet primordial de la pleine terre, qui nous est cher en tant qu'écologistes souhaitant sa protection au regard des enjeux de résilience que Paris doit surmonter, nous signalons que les réponses qui nous ont été apportées étaient de nature à nous rassurer, puisque les travaux de construction du bassin permettront au final d'étendre le jardin pour atteindre une surface de 11.000 mètres carrés, grâce au réaménagement de l'espace de voirie situé au Sud de l'actuel jardin et qui servira à créer ce bassin de stockage en question.

Notre deuxième point de vigilance était sur les arbres qui seront abattus. Nous avons été rassurés, d'une part aucun arbre remarquable ne figure sur ce square, et d'autre part leur compensation est entièrement assurée a minima par le même nombre, notamment grâce à l'épaisseur de terre suffisamment importante qui couvrira le bassin. Dans le cadre de l'extension du jardin, les habitants seront concertés et le nombre d'arbres pourra même être augmenté.

Au vu de tous ces éléments, le groupe Ecologiste votera en faveur du présent projet et salue plus largement l'action de la Ville de Paris à travers notre adjointe Célia BLAUEL qui a lancé de nombreuses actions pour reconquérir le bon état écologique de la Seine.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

Je relance un appel presque désespéré pour que l'on n'aille peut-être pas jusqu'au terme des cinq minutes autorisées par le règlement.

La parole est à Célia BLAUEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais sans doute pas utiliser mes cinq minutes puisque Marie ATALLAH a fait une très bonne présentation de ce projet de délibération. C'est tout de même un projet d'envergure qui mérite que l'on s'y arrête quelques minutes.

Ce bassin de stockage dit "d'Austerlitz" comporte au moins trois dimensions importantes. C'est d'abord un projet qui s'inscrit dans la continuité du vaste chantier de modernisation du réseau d'assainissement de Paris qui s'étale, lui, sur plusieurs dizaines d'années.

C'est ensuite un projet qui permet de tenir des objectifs ambitieux de reconquête de la qualité de l'eau, laquelle est très fortement dégradée en France. Comme sur l'air, nous devons respecter les objectifs fixés par la directive cadre eau et par la directive sur les eaux résiduelles urbaines. Nous sommes aujourd'hui bien engagés pour tenir désormais les objectifs de la directive baignade, puisque nous avons ce beau projet, comme Marie ATALLAH l'a largement rappelé dans son intervention, de rendre la Seine baignable, de rendre la Seine aux Parisiens. Jacques CHIRAC l'a dit ; nous allons transformer cette promesse en réalité.

Enfin ! me dit-on. Je sens qu'il y a peu d'attention au fond à gauche mais cela fait tout de même partie des promesses faites sur vos bancs que nous allons mettre en œuvre. Après le succès de la baignade Villette, je pense que je n'ai plus à vous convaincre du succès populaire d'un tel projet ni de sa pertinence dans le cadre de notre politique d'adaptation face au dérèglement climatique dont on a mesuré aussi l'impact de la baignade en cas de canicule cet été.

Troisième dimension, Marie ATALLAH l'a dit aussi : c'est un futur projet d'aménagement d'un nouvel espace vert dans le 13e arrondissement sur une surface de plus de 12.000 mètres carrés, plus du double de la surface actuelle. Ce projet ne sera pas de mon ressort mais ces grands principes sont d'ores et déjà évoqués. Je dis également que cela nous permettra aussi de faire un exercice de désimperméabilisation des sols, mais aussi de reconstituer le patrimoine arboré sur site mais surtout de l'augmenter. C'est donc un très beau projet pour notre ville durable.

Je vous remercie de votre soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre esprit de synthèse, chère Célia BLAUEL.

Le vœu n° 177 étant retiré de l'ordre du jour, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 29).

2018 DVD 139 - Concession de distribution de gaz à Paris. - Prolongation de 7 mois du contrat de délégation de service public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DVD 139.

La parole est à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ose la formule : il y a manifestement de l'eau dans le gaz. L'adage populaire correspond bien, me semble-t-il, à la situation du renouvellement de la concession du gaz dans la mesure où vous nous demandez de signer un avenant de prolongation du contrat de concession actuel. Cet avenant est nécessaire, puisque les concertations avec le futur concessionnaire n'ont pas abouti. Vous nous avez fait voter en mars dernier pour le principe de renouvellement de la concession. Néanmoins, nous avions soulevé plusieurs réserves et points de vigilance.

Le premier tient à la vision divergente que nous avons de la gouvernance énergétique. Vous prônez une gouvernance énergétique décentralisée qui va au rebours d'un pôle public de l'énergie planificateur que nous appelons de nos vœux pour réaliser la transition énergétique. Cette gouvernance décentralisée entraînera de notre point de vue des inégalités d'accès au service public de l'énergie entre les territoires et nous fera courir des risques industriels importants, au regard du haut niveau d'investissement nécessaire pour garantir la sécurité du réseau. Avec ce principe de gouvernance partagée des investissements que vous voulez imposer, comment pourrons-nous garantir l'indépendance des gestionnaires de réseau de distribution et en même temps assurer un égal traitement des usagers dans ces conditions ?

Vous évoquez la modernisation des aspects financiers et comptables. Cette hypothèse pourrait permettre à la Ville de fixer son propre taux de redevance avec, à la clé, une inégalité financière d'accès au réseau de gaz de tous les usagers. Nous nous y opposons.

De plus, la multiplication des opérateurs avec un objectif local, une gouvernance qui s'éloigne de la gouvernance, qui s'éloigne du modèle national, fait augmenter les risques d'accidents industriels et de défaillance. Ce que nous ne pouvons absolument pas nous permettre avec le gaz, qui nous impose de maintenir un très haut niveau de sécurité. Je ne détaille pas davantage les importantes réserves que nous avons à l'égard de votre vision politique de la gouvernance énergétique. Nous l'avions déjà souligné au moment du Plan Climat, en mars dernier et au moment du vote du renouvellement de la concession.

Force est de constater que nos remarques n'ont pas été prises en compte. C'est d'autant plus regrettable qu'elles auraient sans doute, là aussi, de notre point de vue, permis de faire avancer la négociation avec G.R.D.F. Nous ne souhaitons pas que la Ville torde le bras à G.R.D.F. pour lui imposer sa vision politique d'une gouvernance énergétique décentralisée. Vous évoquez l'objectif de neutralité carbone pour justifier la pression que vous mettez sur les négociations mais l'énergie fournie par le gaz est neutre en carbone.

Il est nécessaire de prendre en compte les remarques de G.R.D.F. et d'associer notamment les techniciens qui travaillent chaque jour sur la concession pour qu'ils puissent faire part de la réalité de leur travail et des impératifs qu'il comporte pour garantir la sécurité des usagers et maintenir un service public d'une égale qualité pour toutes et tous.

Vous indiquez que toutes les conditions ne sont pas réunies pour définir le cadre de la future concession. J'en profite pour vous interroger : quelles sont les conditions manquantes, selon vous ?

Au vu de toutes ces remarques et pour ne pas bloquer la prolongation de l'avenant, nous nous abstiendrons sur ce vote mais nous resterons, bien sûr, opposés, je le rappelle, à la philosophie qui sous-tend la rédaction de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai rien à ajouter à son excellente intervention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Célia BLAUEL pour répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Cet alignement n'est pas totalement une surprise. Derrière ce projet de délibération qui peut paraître terriblement technique, il y a en fait un sujet très politique puisqu'à travers ce contrat de concession avec G.R.D.F., ce sont des problématiques importantes de gouvernance, des problématiques de choix stratégiques et, bien évidemment, aussi des problématiques relatives à la transition énergétique qui sont en jeu.

En effet, comme vous le savez sans doute, la Ville est propriétaire de son réseau de gaz, mais il est géré en concession par G.R.D.F. dans le contexte de monopole national que vous connaissez et selon un contrat qui nous lie à cette entreprise depuis 1993. Ce contrat devait trouver son échéance à la fin de cette année ; il était donc nécessaire de remettre à plat nos échanges avec G.R.D.F.

Dans ce contexte, nous avons effectivement souhaité rompre avec une forme de tradition en n'acceptant pas de signer le contrat-type national mais bien de poser les bases d'une nouvelle relation avec le concessionnaire. Nous avons donc maintenant, il y a plus d'un an, ouvert un processus de négociation avec G.R.D.F. Quand je dis "nous", il faut entendre par là Jean-Louis MISSIKA, Emmanuel GRÉGOIRE et moi-même, avec le renfort du Secrétariat général et des services de la Ville impliqués au quotidien avec G.R.D.F. avec, en face de nous, les personnes que vous souhaitiez voir prendre part au dialogue.

Cette négociation a été ouverte avec deux fils rouges importants : d'abord, la Ville entend désormais jouer pleinement son rôle d'autorité organisatrice de l'énergie. C'est une discussion que nous avons eue régulièrement au sein des commissions de contrôle. Nous prenons cette mission très à cœur et cela va bien au-delà - je dois le dire - du fait d'assurer la qualité de service et la sécurité pour les Parisiens. Ce sont évidemment des sujets incontournables. L'idée est d'aller plus loin sur ces questions.

Oui, Didier LE RESTE, nous avons une vraie divergence sur cette question de la décentralisation mais, par gouvernance, nous entendons - pour aller très rapidement et être très imagée - avoir la possibilité de mettre le nez sous le capot du fonctionnement de cette concession. Je considère qu'il n'est pas acceptable aujourd'hui que des choix stratégiques importants sur ces infrastructures d'énergie majeures pour notre avenir et des choix importants de financement se fassent sans que la Ville n'ait pleinement dans les mains les capacités à comprendre ce qu'il se passe et pourquoi ces décisions sont prises. Pourtant, c'est le cas.

Nous restons dans le cadre posé, certes, par le Plan Climat mais aussi le cadre national. Cette négociation se fait en lien avec la C.R.E. de manière extrêmement forte. Il ne s'agit pas là de voir Paris tordre le bras à G.R.D.F. mais bien aussi d'être dans une histoire des politiques énergétiques qui n'est pas que celle de Paris. Vous le savez, Paris a ouvert ses négociations, mais c'est aussi le cas de nombreuses villes à travers la France, notamment à travers le syndicat "France Urbaine". Beaucoup de villes posent ces questions et je pense qu'il faut qu'il puisse y avoir une évolution avec, évidemment, une situation de compromis entre toutes les parties dans les années qui viennent.

Donc, je le dis, un premier fil rouge. Nous souhaitons effectivement être pleinement autorité organisatrice de l'énergie, tel que cela est prévu. Deuxième fil rouge : en effet, le fait que ce réseau doit s'inscrire pleinement dans les objectifs de transition énergétique fixés par la Ville, c'est-à-dire de s'inscrire dans la trajectoire de neutralité carbone. On a tout de même un petit sujet "gaz vert versus énergies fossiles" à réduire. On n'est pas encore totalement dans la neutralité carbone. G.R.D.F. doit écrire avec nous le chemin du 100 % d'énergies renouvelables dans la capitale. Cela me paraît totalement indispensable.

Depuis plus d'un an maintenant, les discussions se poursuivent. Elles sont denses, parfois compliquées, parfois très compliquées, je vous le confirme. Comme vous l'avez dit, elles n'ont pas échoué, mais nous n'avons pas encore abouti. Nous avons donc encore sept mois pour le faire. Je reviendrai, je suis assez confiante, devant notre Assemblée avec un contrat d'ici au mois de septembre prochain.

Voilà où nous en sommes. Je reste à votre entière disposition pour poursuivre la discussion, comme nous l'avons fait depuis le début. En tout cas, c'est un sujet extrêmement important et que nous partageons avec de nombreuses villes aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 139.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 139).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'installation de compteurs communicants.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la suspension du déploiement des compteurs Linky.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au déclassement et à l'élimination des compteurs électriques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n°s 178, 179 et 180 ayant la même auteur et le même objet, il est proposé à Danielle SIMONNET de les présenter ensemble.

Mme Danielle SIMONNET. - Je les présenterai ensemble ni en six minutes, ni en deux. J'essaye de faire un petit mixte temporel. On va essayer en trois.

On est sur trois vœux graduels concernant les compteurs Linky. Je sais, vous m'avez déjà très souvent entendu parler sur ces compteurs. Vous avez vu que j'étais intervenue deux fois sur un vœu sur un tout autre sujet et qu'en cette séance, vous aviez fini par y venir avec un vœu de l'Exécutif. Je pense qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et j'ai une haute opinion de vous. Je ne pense pas que vous soyez des imbéciles, donc je pense que vous pouvez changer d'avis. Ces vœux ont été par ailleurs travaillés avec des collectifs citoyens engagés contre ces compteurs Linky.

Dans l'ordre des vœux, il y a d'abord un premier vœu, le n° 178, qui devrait pouvoir être adopté sans aucun problème, puisqu'il réaffirme des engagements déjà pris dans cette Assemblée par la Ville. La Ville s'est déjà prononcée dans cette Assemblée pour faire respecter et reconnaître le droit de chaque Parisien et Parisienne d'accepter ou de refuser l'installation de compteurs communicants, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du logement. Le problème, c'est qu'Enedis ne respecte pas cela. Encore récemment, on a de nombreux témoignages qui remontent du terrain et attestent que les sous-traitants d'Enedis multiplient les poses par la force ou la ruse, et vont même jusqu'à harceler les habitants pour imposer cela.

On demande, à travers ce vœu, que la Ville de Paris réaffirme cette liberté de droit et demande même au Préfet de police de faire respecter cette interdiction de toute pose forcée de compteur Linky et de sanctionner les contrevenants.

Comme je sais que les discussions que vous avez avec Enedis vont déjà dans ce sens, j'ai bon espoir que vous adopterez ce vœu. Cela donnera de l'encouragement aux citoyens qui veulent faire respecter leurs droits et ne comprennent pas pourquoi les sous-traitants d'Enedis méprisent cet attachement municipal aux droits des Parisiennes et des Parisiens.

Le deuxième vœu que vous pouvez également adopter, mais qui, je pense, suscitera plus de débat, revient sur l'aspect du principe de précaution sur ces compteurs. Puisque nous avons des mesures qui ont été effectuées par le Centre scientifique et technique du bâtiment, ont été publiées dans un rapport en janvier 2017 à la demande de l'ANSES et ont révélé que les courants porteurs en ligne générés par les compteurs émettent, certes de façon faible mais constante, des radiofréquences dans les logements desservis, radiofréquences qui ont été jugées potentiellement cancérigènes.

Par conséquent, dans l'attente des résultats d'études complémentaires demandées par l'ANSES dans son rapport de juin 2017 et par les associations de défense de l'environnement et des habitants, au vu des incidents, ou des incendies qu'il a pu y avoir, un principe de précaution devrait s'imposer. La Ville devrait pouvoir émettre le vœu

que soit suspendue la poursuite du déploiement des compteurs Linky sur le territoire de la Ville de Paris et permettre aux habitants qui le souhaitent de retirer leur compteur.

Le dernier vœu intervient davantage sur les enjeux de réduction de nos dépenses énergétiques. Ces compteurs électriques communicants sont vantés comme devant permettre de diminuer nos consommations énergétiques. Or, le problème, c'est que dans un rapport de juillet 2015, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, avait montré que ces compteurs électriques consomment en permanence de l'énergie, même quand on n'en consomme pas. En fait, le changement de tous ces compteurs, rien que par la production d'énergie qu'il faut pour les faire, va être encore plus problématique au point de vue de l'énergie. Mais surtout, la Cour des comptes a conclu dernièrement, dans son rapport de février 2018, que les économies attendues ne pourront être obtenues par ce moyen. Le système n'apportera pas les bénéfices annoncés en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie et sa mise en place correspond à un surcoût pour les usagers de 506 euros courants.

A travers ce dernier vœu, je demande, sans vous préciser tous les autres éléments dans ce vœu, que l'on arrête et refuse le déclassement des compteurs électriques existants, et que l'on interdise l'élimination des compteurs existants et l'interdiction de leur remplacement par des compteurs communicants. Bref, que l'on arrête totalement le Linky.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Eh oui, Madame SIMONNET, je vous confirme que je suis capable de changer d'avis, mais je suis aussi, par moments, très attachée à ma cohérence. Comme les Conseils se suivent et ne se ressemblent pas, sauf en ce qui concerne Linky, et que l'on aborde régulièrement les mêmes sujets, je vais très probablement vous refaire les mêmes réponses. C'est même certain.

Comme moi non plus je ne tiendrai pas en deux minutes, ni en six non plus, je vous ai apporté ce soir, et je me ferai un plaisir de vous la remettre, la lettre qui répond à la plupart des sujets que vous avez posés et qui est adressée de manière adaptée aux Parisiens amenés à nous saisir sur ce sujet. Elle traite des questions juridiques, techniques, de sécurité, de concertation, de financement, de gestion des données, du refus ou encore des risques incendie. Comme cela, vous aurez de nombreuses informations et nous pourrons avoir notre prochain débat à partir de cette lettre.

S'agissant de vos trois vœux, je vais les prendre à rebours de votre présentation pour dire, sur le premier, que je souhaiterais redire ici, que nous, collectivité territoriale, n'avons jamais eu et n'avons pas la main sur la question du déploiement qui relève d'une décision nationale. Nous avons fait le choix à Paris de permettre ce déploiement dans un cadre strict et très exigeant vis-à-vis d'Enedis, et nous avons d'ores et déjà passé au crible avec eux et avec les membres de la Commission supérieure de contrôle de l'électricité nombre des questions que vous posez, et bien plus d'ailleurs. Didier LE RESTE a beaucoup travaillé sur ces questions, notamment sur la question des prestataires. Je le redis : non, nous ne demanderons pas le déclassement ni la suspension du déploiement des compteurs.

Sur le sujet suivant, celui de l'électro-sensibilité, il m'interpelle à titre personnel. Je m'en réfère aujourd'hui aux études du CRIIREM, dont je crois que l'indépendance n'est plus à démontrer. Je reste très attentive sur ce sujet. D'ailleurs, j'ai reçu un collectif sur cette question il y a peu de temps.

Enfin, sur la question du refus, vous rappelez effectivement la position de la Ville. Permettez-moi de vous dire que je n'ai pas vraiment besoin d'un nouveau vœu pour rappeler cette position à chaque fois que cela est nécessaire. La Ville demande que ce droit au refus soit respecté par Enedis. C'est répété dans le courrier que je vais vous remettre. Je l'ai encore rappelé de manière extrêmement ferme - les membres des groupes politique qui étaient présents pourront le confirmer - à Enedis lors de la dernière C.S.C.E. qui s'est tenue mercredi dernier, dont je tiens le compte rendu à votre disposition.

Je vous proposerai donc de retirer vos trois vœux. Sinon, ce sera un avis défavorable de l'Exécutif.

Sur la forme, je réitère ma proposition d'échange sur ces sujets. Je vous propose de participer à notre commission supérieure de contrôle parce que, comme vous l'avez dit, on vous a beaucoup entendue dans ce Conseil sur ce sujet. Moi aussi. Je voudrais vous dire que certains attendent avec impatience nos échanges sur Linky et notre

"sketch" sur ce sujet. Cela commence à devenir des échanges répétés et répétitifs. Peut-être pouvons-nous faire avancer le "schmilblick" de manière différente sur ce sujet.

Je suis, en tout cas, à votre entière disposition.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUEL.

Explication de vote de Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Me revoilà sur ce sujet. Au niveau des votes, mon groupe suivra l'Exécutif. Sur le fond, on ne peut pas en une ou trois minutes reprendre point par point tout ce qui a été énoncé, parce que c'est compliqué.

Mais il y a un cadre pour cela. La Mairie offre des possibilités. J'invite Danielle SIMONNET à y participer parce que la tribune de l'hémicycle ne peut suffire, sauf effectivement, c'est sympa de se faire l'écho de certaines associations que je connais bien.

Cela dit, la seule chose nouvelle en la matière, c'est récent, c'est une étude fédérale américaine qui montre qu'effectivement, il y a chez les souris mâles exposées à des ondes, un nombre de cancers tout à fait significatif. Mais ils ne savent pas expliquer pourquoi les mâles et pas les femelles, et surtout, cela ne démontre pas qu'il en serait de même pour les hommes.

Mais je suis cela avec intérêt. En effet, j'ai à mon actif un certain nombre de blocages pour empêcher les antennes relais d'être construites parce que je pense que c'est là qu'est le combat principal, et que sur Linky, vous vous trompez de combat.

Une chose que vous ne dites pas, c'est que le compteur Linky permet d'intégrer les énergies renouvelables. Mais je suis d'accord avec vous sur un point, c'est que le Linky ne permet pas plus que les autres de maîtriser sa propre consommation.

En revanche, il permet d'intégrer les énergies renouvelables. Cela, chaque fois vous l'oubliez alors que chaque fois, je vous le rappelle. Je suis à votre disposition pour vous faire un petit exposé, contradictoire même si vous le souhaitez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 178 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 179 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 180 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un audit sur la mise en œuvre du Plan Climat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 181.

Je vous redonne la parole, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un vœu en faveur d'un audit sur la mise en œuvre du Plan Climat et de la création d'un conseil citoyen de contrôle de l'application du Plan Climat.

Je sais que, dans le Plan Climat que nous avons adopté dans cette Assemblée, qui a été voté par les Parisiennes et Parisiens après coup, un peu en mode acclamations, on va dire, bref, il est déjà prévu un cadre, mais qui n'est pas encore instauré, pas encore mis en place.

Je sais que vous avez demandé un retrait de ce vœu, donc il n'y aura pas de suspense, je retirerai ce vœu. Mais la démarche qui me semble importante, c'est que l'on puisse, dans la façon dont on implique les citoyens dans le contrôle de l'application du Plan Climat, que l'on puisse travailler vraiment à la fois étroitement avec les associations, mais, et ce n'est pas une option envisagée pour l'instant, qu'il puisse aussi y avoir des citoyens tirés au sort, pour un maximum de transparence.

Je suis avec attention les mouvements, par exemple "Extinction Rebellion" à Londres en Angleterre, qui porte cette aspiration que les citoyens puissent interpeller les gouvernements régulièrement pour qu'ils puissent rendre des comptes, et qu'ils puissent contrôler la mise en œuvre pour répondre aux impératifs écologiques, sachant que nous avons moins de 12 ans pour véritablement inverser la tendance.

Je retirerai ce vœu, mais j'aimerais bien que l'on puisse avoir des informations sur comment cela évolue, et jusqu'où on va solliciter les citoyens, et également, garantir que les évaluations puissent se faire par des instances indépendantes sur l'application du Plan Climat.

Ce qu'il manque encore, mais ce n'était pas dans mon vœu, donc j'en ferai un autre, j'anticipe, c'est que les citoyens puissent interpeller, puisqu'on ne leur demande pas leur avis sur un certain nombre de projets municipaux qui vont à l'encontre du Plan Climat, une instance citoyenne de contrôle quand ils estiment qu'un projet va à l'encontre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Le vœu est retiré, mais je donne néanmoins la parole à Célia BLAUEL qui a sans doute quelque chose à dire.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Tout à fait.

D'abord je voudrais remercier Mme SIMONNET de retirer ce vœu. Je voudrais dire quelques petits éléments. Effectivement, je n'ai eu de cesse de répéter, pendant la concertation sur ce Plan Climat, pendant l'adoption du Plan Climat, que ce troisième Plan Climat de la Ville, au-delà des pans structurants de politiques publiques qu'il doit comporter, doit être un Plan Climat qui embarque largement les citoyens, quelle que soit la casquette qu'ils ont.

C'est le fait d'une conviction politique chez moi, qui est que la transition énergétique doit être aussi un exercice démocratique. C'est aussi une nécessité si on veut faire ce pari de la neutralité carbone, il faut que tout le monde s'y mette, que tout le monde soit embarqué.

C'est pour cela qu'il y a un grand pan dédié à la gouvernance dans le Plan Climat, où est précisé, dès le départ, que nous allons repenser cette gouvernance par et pour les Parisiens.

Un certain nombre de dispositifs y sont détaillés, mais je vous présenterai au premier trimestre prochain les contours et les outils de ce que je n'ai pas appelé une instance de contrôle, mais une agora du climat qui permettra à tout un chacun de participer avec des nouvelles modalités innovantes de participation et pas seulement d'être spectateur, mais de partager la responsabilité de ce Plan Climat globalement, avec des outils de suivi très transparents et clairs.

On va vraiment sur ce chemin. Je pourrai vous donner des précisions plus importantes en début d'année prochaine.

Petit élément de précision. En ce qui concerne les évaluations carbone de Paris, elles font d'ores et déjà l'objet d'évaluations indépendantes. Elles sont certifiées par une espèce de commissaire aux comptes carbone, tous les deux ou trois ans. J'ai oublié le délai, mais cela existe déjà. Là aussi, 2 minutes, c'est très court. Je me fais fort de vous faire passer les éléments très rapidement sur ces deux sujets.

Merci en tout cas pour le retrait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUEL.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au plan de prévention du bruit dans l'environnement ferroviaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 182 qui est présenté par Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Il s'agit d'un vœu qui a été déposé par Carine PETIT, maire du 14e, qui a trait au quotidien des habitants du 14e qui résident le long des voies de surface du R.E.R. B et des voies ferroviaires de la gare Montparnasse. Des milliers de personnes sont impactées.

Je suis certaine que les maires et élus des autres arrondissements concernés par la proximité de ce type d'infrastructure y seront sensibles.

Quel est le souci ? Bien évidemment, tout ce qui a trait au bruit est un problème d'environnement, dont les conséquences sur la qualité de vie sont immédiates. C'est évidemment aussi un problème sanitaire. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, d'un point de vue institutionnel, on n'est pas couvert.

La Ville de Paris a un Plan de prévention du bruit dans l'environnement qui a acté les choses depuis 2015 jusqu'à 2020. En revanche, tout ce qui a trait au bruit ferroviaire est du ressort de l'État, et donc du préfet.

Là, nous avons un souci, puisque ce Plan de prévention du bruit dans l'environnement ferroviaire est caduc. Il est terminé depuis fin 2017. Depuis le 1er janvier 2018, il n'existe plus et ne s'applique plus.

La demande est assez simple. Tout d'abord, que ce plan soit révisé, que l'on ait un calendrier précis de ce qu'il va se passer, qu'il y ait des concertations comme toujours, que l'on puisse travailler sur les lieux les plus sensibles. Et puis en attendant, puisque forcément cela prend du temps, que des mesures soient prises immédiatement, notamment, et on va revenir un peu plus près du 14e, mais charge à chacun de défendre son arrondissement, que les moteurs des trains R.E.R. puissent être arrêtés, notamment la nuit, et dans le secteur situé entre la gare Cité universitaire et la gare Denfert-Rochereau.

Je vous remercie.

(Mme Célia BLAUEL, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Celia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Bien sûr, nous émettrons un avis favorable à ce vœu sur une problématique sanitaire importante, puis aussi un enjeu d'actualité, puisqu'un nouveau P.P.B.E., Plan de prévention du bruit dans l'environnement ferroviaire de Paris, est en cours d'élaboration.

Je voudrais faire un petit rappel pour que tout le monde comprenne bien. La directive européenne sur la gestion du bruit dans l'environnement oblige chaque autorité concernée, gestionnaire d'infrastructures, agglomérations urbaines, à produire son propre plan d'action, donc P.P.B.E., pour réduire les niveaux de bruit.

Vient donc compléter notre P.P.B.E. municipal, le P.P.B.E. ferroviaire de Paris, arrêté par le Préfet et élaboré par la DRIEA en lien avec le CEREMA pour la partie carte de bruit et la S.N.C.F. et la R.A.T.P.

Le P.P.B.E. ferroviaire 2012-2017 s'orientait dans la logique de résorption de points noirs, conformément à la réglementation, qui étaient recensés d'ailleurs à l'époque au nombre de 34.

Le nouveau P.P.B.E. ferroviaire, qui va être pour la période 2018-2023, et les nouvelles cartes de bruit stratégiques sont en cours d'élaboration et devraient être arrêtés là, en 2019. Le mode de concertation n'est effectivement pas précisé, mais des grands éléments ont été présentés au dernier comité de pilotage "bruit" le 4 décembre dernier.

Concernant la situation sur laquelle vous alertez notre Conseil, liée à l'exposition bruit d'un quai de la station Denfert-Rochereau, cette zone n'avait pas été considérée comme un point noir par le P.P.B.E. ferroviaire à l'époque. A voir donc d'abord les éléments qu'apporteront les prochaines cartes stratégiques. Bien sûr, vous avez raison, cela pose la question en zone urbaine dense de la multiplication des facteurs d'exposition au bruit à prendre en compte, au-delà de cette seule logique des points noirs.

Nous allons donc faire le point avec la Préfecture pour obtenir des éléments de calendrier et de concertation sur ce nouveau P.P.B.E. afin que ce type de nuisance puisse y être inscrit. Nous allons saisir la R.A.T.P. pour avoir des informations précises et détaillées sur le point que vous signalez à Denfert-Rochereau.

De plus, je vous propose un amendement, si vous en êtes d'accord, afin que l'on sollicite "Ile-de-France Mobilités" pour une action positive en faveur de l'environnement sonore de notre ville dense, à savoir un déploiement rapide de nouvelles rames de RER B plus silencieuses.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'imagine que l'amendement est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 182 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2018, V. 675).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la publication de données statistiques des travaux du Conseil de Paris.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 183 relatif à la publication de données statistiques des travaux du Conseil de Paris.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bon. Cela fait pas mal de fois que vous vous moquez de moi et que vous dites que je m'inscris trop souvent sur trop de projets de délibération, que je présente trop de vœux.

Eh bien, écoutez, visiblement je n'arrive pas à en prendre conscience puisque de Conseil en Conseil, je continue à m'inscrire sur beaucoup de projets de délibération et à en présenter. Bon. Et pourtant, je sais qu'au niveau de l'organisation du Conseil de Paris, vous avez toutes les statistiques des présences, du nombre de vœux, des temps de parole. Je propose que tout cela soit publié.

Trêve de plaisanterie, je pense qu'on a été très exigeant, toutes et tous, envers nous-mêmes en ce début de mandature, et trouvé tout à fait normal qu'on doive signer pour attester notre présence en Commission, signer chaque demi-journée. Je pense que nous ne pouvons qu'être attachés au principe de transparence qui est un principe républicain et constitutionnel sur la clarté et l'intelligibilité des débats.

Rendons publics à la fois les temps de présence, les temps de parole, le travail de chaque conseiller. Je pense qu'on y gagnera dans la confiance des citoyens et des citoyennes envers leurs représentants, puisque ces statistiques, de toute façon, existent d'ores et déjà.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nos débats, nous le savons, comme les comptes rendus de nos séances sont publics, comme d'ailleurs dans toutes les assemblées municipales - c'est une obligation du Code général des collectivités territoriales. Nous sommes même diffusés sur Internet, ce qui fait qu'aujourd'hui, par exemple, le monde entier nous regarde, d'où d'ailleurs sans doute l'objet d'un certain nombre des vœux qui sont soumis à cette Assemblée.

La clarté et l'intelligibilité du débat auquel vous faites référence, Danielle SIMONNET, elle est par nature dans chacune des interventions qui sont faites dans cet hémicycle.

La transparence nous anime car les chiffres ne sont en rien secrets. L'ensemble de la séance, si je prends la dernière séance du Conseil, a duré 38 heures 30. Je signale à notre Assemblée que la moyenne était de 21 heures 56 en 2017 et, à cet égard, le terme de dérive est un peu faible.

Les femmes ont parlé 19 heures 30 et les hommes 18 heures. Et quant à vous, Danielle SIMONNET, vous avez parlé très exactement, en cumulé bien sûr, 2 heures 28 minutes et 21 secondes.

Pour conclure, chère Danielle SIMONNET, s'agit-il d'un vœu d'autopromotion ? Personne ne peut y croire. S'agit-il d'un vœu de mise en concurrence des élus les uns avec les autres ? Quelle horreur !

C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre vœu.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Le tout dans votre temps de parole pour ne pas fausser les statistiques. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 183 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2018 DPSP 9 - Subventions (22.162 euros) et conventions avec 3 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le GEP relatif à la FASTI.

Vœu déposé par les groupes PCF-FG et EGCP relatif à l'attribution d'une subvention à la FASTI.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la FASTI.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPSP 9 et l'amendement technique n° 212, ainsi que les vœux n°s 184, 185 et 186 relatifs aux subventions et conventions avec 3 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance.

La parole est à Pascal JULIEN pour cinq minutes.

M. Pascal JULIEN. - Sur la prévention des risques, je serai bref, car la position de mon groupe, c'est que de nombreux dispositifs existent depuis longtemps, maintenant, à la Mairie, et que les Etats généraux qui ont eu lieu ne doivent surtout pas laisser croire que la Mairie inaugurerait une nouvelle politique ou une politique…

Je n'entends pas. Si, je suis sur le bon sujet, on est sur le DPSP 9, subventions et conventions avec 3 structures.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes sur le bon sujet. C'est bien le projet DPSP 9.

M. Pascal JULIEN. - Voilà, je vais y venir ensuite, Léa, mais je n'aime pas être hors sujet toujours, quand même. Donc, là, je traite…

Mais je le dis aussi… Hier, c'était incroyable. Le débat, le premier jour, sur la Préfecture de police, était incroyable. La droite, et pas seulement elle d'ailleurs, a parlé de tout sauf du budget de la Préfecture de police. Ils ont parlé de "trucs" qui n'ont eu aucun rapport pendant trois heures. Vous voyez, c'est un défaut partagé !

Je serai bref. Sur les risques, nous pensons que nous allons approuver ces subventions et j'en profite pour dire que nous pensons que les dispositifs existants suffisent ; ils doivent être renforcés, ils doivent être coordonnés et ils doivent être surtout plus visibles.

Mais, évidemment, ce qui fait l'intérêt de ce projet de délibération, c'est le fait que l'amendement n° 212 est arrivé dans la journée. Cet amendement rétablit la subvention de 3.000 euros à la FASTI, cette subvention dont l'objet est de permettre à la FASTI d'accompagner les couturières sans papiers de la Goutte-d'Or. D'ailleurs, cette activité n'a jamais été remise en cause par personne.

Lors du vœu en Conseil d'arrondissement, le 6 novembre, cette subvention avait fait l'unanimité, sauf une voix, celle de la droite extrême, une seule voix. Toutes les autres avaient approuvé cette subvention au nom de la liberté d'expression et après avoir écouté le représentant de la droite extrême exprimer des arguments hostiles.

Ensuite, ce projet de délibération avait été retiré du Conseil de Paris. Cela, nous pouvions le comprendre car il ne fallait pas qu'une polémique nauséabonde éclate la veille de la commémoration des attentats. Je pense finalement que la décision de la Maire de Paris était sage, elle était sage aussi parce qu'évidemment on va regarder ce qu'il en est. Il y a une accusation très forte qui a été portée en Conseil d'arrondissement, regardons ce qu'il en est. Examinons.

Alors voilà, la chose a été examinée et la FASTI est, je dirais, innocente de ce qui lui a été reproché. Elle a une liberté d'expression au cours de laquelle elle peut dire des choses que je ne partage pas, mais vous voyez, nous commémorons le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, je vous renvoie à son article 19, en réintroduisant, on respecte l'article 19.

Et j'ajoute ce que je dis d'ailleurs en Conseil d'arrondissement, que si certaines ou certains considèrent que la FASTI prononce des déclarations qui sont tellement inacceptables, mais qu'ils aillent en justice si c'est inacceptable et la justice dira si ce qui est dit est injurieux, irrespectueux, etc., mais ils ne le font pas parce qu'ils savent qu'ils auraient tort.

Je me réjouis que la FASTI soit réhabilitée, sa condamnation aurait été comme condamner la Ligue des droits de l'Homme, c'est une organisation ancienne qui est dans le paysage politique, tiermondiste, féministe, anticapitaliste, elle dit des choses qu'on ne partage pas, mais je n'oublierai jamais les mots de M. BOURNAZEL qui, ayant entendu cela en Conseil d'arrondissement, a dit : "je voterai pour cette subvention au nom de la liberté d'expression, parce que si l'on commence à filtrer au gré de chacun, cela n'a plus de sens". De même, avec raison, il a dit que l'on subventionnait une action, cela ne voulait pas dire que l'on cautionnait tout ce qui est dit par ailleurs.

Je pourrais vous citer un certain nombre d'associations pour lesquelles je vote des subventions et dont je ne partage absolument pas les convictions religieuses par exemple, philosophiques et autres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je vais maintenant proposer à Raphaëlle PRIMET de présenter le vœu n° 185.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je me félicite que la Ville redonne cette subvention à la FASTI, et j'espère que cela augure de la suite de nos relations avec cette association, si utile à notre vivre ensemble.

Elle avait en effet subi les attaques d'un élu et de la LICRA, ce qui avait amené la Ville à retirer ce projet de délibération au mois de novembre, à la demande de la LICRA, qui dans un communiqué manipulateur et malhonnête a tenté de faire un amalgame entre les positionnements de l'Association concernant la politique migratoire du Gouvernement et une connivence avec le terrorisme, en sortant des phrases de leur contexte.

Le travail de la FASTI mérite au contraire d'être salué et encouragé. Cette fédération d'associations de solidarité aux étrangers mène de nombreuses actions d'intérêt général, comme les permanences juridiques d'aide aux migrants, des initiatives d'accompagnement à la périnatalité des femmes migrantes vulnérables, des formations en droit, à la linguistique, des aides à la scolarité, des groupes de discussion, des espaces de débat et bien d'autres actions encore que je n'ai pas le temps de lister.

Nous connaissons bien cette association et nous pouvons attester des valeurs solidaires humanistes et républicaines qui l'animent et nous ne sommes pas les seuls, puisque les ASTI, comme la FASTI elle-même touchent des subventions de nombreuses et différentes collectivités territoriales, y compris de l'Etat, et cela depuis des années, et quelle que soit la couleur politique des différents gouvernements.

Cela doit, à mon avis, poser deux questions. J'ai entendu les arguments de Pascal, mais la première, c'est celle de la liberté d'opinion et d'expression des associations subventionnées, qui doit être absolument garantie.

La deuxième est la confiance que l'on doit avoir envers les services qui préparent les dossiers de subvention et ne pas céder au chantage des lobbys et des groupes de pression.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Qui présente le vœu n° 185 ?

Yves CONTASSOT ? Léa FILOCHE ?

Avant l'explication de vote, il y a un vœu à présenter, c'est le vœu n° 185.

C'est Raphaëlle PRIMET qui a présenté pour vous deux.

Par contre, Danielle SIMONNET doit présenter le vœu n° 186, car un vœu non présenté ne peut être soumis au vote de l'Assemblée.

Mme Danielle SIMONNET. - Puisque vous refusez de présenter les statistiques, je peux aussi dans un prochain Conseil m'inscrire sur l'intégralité des projets de délibération, je ne pense pas que dans le règlement intérieur ce soit interdit.

A travers ce vœu, je voulais prendre vraiment la défense de la FASTI, mais je me réjouis que la subvention ait été à nouveau présentée.

Il était totalement impensable que la Ville remette en cause sa subvention à la FASTI.

Comme les autres collègues, je me suis empressée d'aller regarder les bulletins officiels de la FASTI au lendemain des attentats, pour voir précisément ce qui était écrit dedans qui pouvait justifier que l'on remette en cause la subvention malgré notre attachement à la liberté d'expression. Quelles pouvaient donc être ces prises de position à ce point-là problématiques.

Je n'en ai vu aucune, je n'ai vu que des condamnations très claires des attentats, puis des analyses, oui, anticapitalistes, des analyses altermondialistes qui remettaient en cause par exemple la manifestation avec l'ensemble des chefs d'Etat, et c'est leur droit le plus strict, même si pour ma part j'avais participé à cette manifestation citoyenne importante du 11 janvier.

Il faut absolument que nous respections la liberté associative inscrite dans la loi de 1901. C'est important, la liberté associative dans le cadre des règles de la République.

Or, la FASTI a toujours respecté les règles de la République, même dans sa façon de contester la politique, fort heureusement. Et on n'a pas en tant qu'élus à nous prononcer sur les positions des associations, mais sur les projets qu'elles mènent et sur globalement si elles servent l'intérêt général ou pas.

Il y a d'autres associations, par exemple la Ligue des droits de l'Homme que je respecte énormément, je ne partage pas toutes ses positions. Pourtant, ce n'est pas au nom de mes désaccords que je me mettrais à voter pour ou contre des subventions à la Ligue des droits de l'Homme. Pourtant, l'appréciation sur la loi sur les signes religieux à l'école de la Ligue des droits de l'Homme n'était pas ma position. Il est fondamental de respecter cette liberté associative. Je me réjouis, au vu de l'excellent travail de la FASTI, que cette subvention soit enfin remise en place.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux trois intervenants pour leurs expressions.

Vous l'avez rappelé rapidement, dans une interpellation publique, le 12 novembre 2018, et la date n'est en effet pas anodine, la LICRA a demandé à la Ville de Paris et à la Maire de Paris de renoncer à financer la FASTI dans le cadre d'un projet d'accompagnement de couturiers à la Goutte-d'Or, du fait de prises de position politiques et publiques avec un certain nombre d'arguments étayés.

Il n'est nulle question de lobby ou d'intérêt, mais simplement de considérer que, pour l'ensemble des élus parisiens, nous devons tout faire pour que la date du 13 novembre ne soit consacrée à aucune polémique, mais uniquement au souvenir de ceux qui sont morts, il y a trois ans, dans notre ville.

C'est pour cela que la décision a été prise de reporter l'examen de ce projet de délibération parce que, à la veille de cette commémoration, nous avons le devoir de préserver les victimes, les familles, les Parisiens, et que rien ne pouvait entacher cet événement.

Du coup, nous avons souhaité, j'ai souhaité pouvoir avoir un dialogue serein et apaisé avec l'ensemble des personnes concernées, notamment la FASTI, et de pouvoir travailler là aussi le plus sereinement possible.

J'ai rencontré la FASTI il y a très peu de temps, et j'ai souhaité clarifier avec eux un certain nombre de sujets. La Maire de Paris avait été interpellée sur des propos qui, disait-on, auraient été tenus par la FASTI à propos et après les attentats de janvier et novembre 2015.

La FASTI l'avait fait par écrit avant que nous nous rencontrions dans un certain nombre de communiqués de presse, recontextualisant des phrases qui n'ont pas de sens si elles sont sorties de leur contexte et donc recontextualisant l'ensemble de leurs propos, nous avons eu l'occasion de travailler et de nous pencher sur cette question ensemble.

Nous avons interrogé les services de l'Etat et la DILCRAH puisqu'il était fait mention, dans les interrogations, les interpellations auprès de la Ville et de la Maire de Paris, de la disparition d'une subvention de la part de l'Etat. Il n'en est rien, voire même, la FASTI escompterait, je reste encore prudente, une hausse de subvention de la part de l'Etat cette année.

Ils sont financés, c'est dans leur rapport, tout ceci est public, à hauteur de 120.000 euros par le C.G.E.T, 50.000 euros par le Ministère de l'Intérieur, 28.000 euros par l'A.R.S, le Fonjep, sur les postes... Bref, comme vous le voyez, l'accompagnement public à la FASTI n'est pas négligeable, loin de là. La DILCRAH ne nous a fait aucune alerte de quelque nature que ce soit.

Nous avons eu un échange intéressant avec la FASTI, comme nous l'avons avec beaucoup d'associations. La subvention qui est proposée aujourd'hui est une subvention qui porte sur un projet particulier. Si elle porte sur ce projet particulier, c'est parce que l'expertise de la FASTI est reconnue dans ce domaine particulier qui est le domaine de l'accès au droit.

D'ailleurs, c'est la Ville de Paris qui, parce que l'association qui historiquement accompagnait les couturiers de la Goutte-d'Or dans l'ensemble de leurs démarches, n'a plus souhaité continuer, et en vrai ne peut plus continuer, c'est pour cela que la Ville elle-même est allée demander à l'un de ceux qui sur le terrain sait faire, si la FASTI pouvait accompagner les couturiers de la Goutte-d'Or.

Nous ne finançons pas les actions de plaidoyer de la FASTI et la FASTI est seule responsable de ses plaidoyers. Cela fait partie du projet d'un certain nombre d'associations que de porter des paroles, que l'on peut en effet considérer comme étant convaincantes partiellement, totalement ou pas, mais ce n'est pas cela que la Ville accompagne. La Ville accompagne un projet particulier, sur lequel les compétences des bénévoles et des salariés de la FASTI sont reconnues et depuis longtemps, par la Ville de Paris mais également par l'ensemble des autres acteurs.

C'est la raison pour laquelle, au-delà de toute l'émotion causée par ce retrait et cette réintroduction, que ce projet de délibération est réintroduit devant vous aujourd'hui pour que les couturiers de la Goutte-d'Or puissent bénéficier le plus rapidement possible d'une poursuite d'un accompagnement administratif en matière d'accès aux droits.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Il y a donc un amendement technique n° 212 de l'Exécutif très logiquement et j'ai été saisi d'un certain nombre de demandes d'explication de vote.

La parole est tout d'abord à la présidente Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - D'abord, ce n'est pas un amendement technique, Monsieur le Maire, nous le savons très bien : c'est un amendement qui est tout sauf technique.

Monsieur Pascal JULIEN, on peut débattre, ne pas être d'accord, mais je ne vous autorise pas à dire, parce qu'on n'est pas d'accord avec vous, que les arguments portés sont des arguments qui viennent de l'ultra droite. Ce n'est pas sérieux.

Moi, je voterai contre. Je voterai contre parce que je considère que quand on attribue une subvention publique à une association, celui qui donne de l'argent public ne peut pas fermer les yeux sur ce que ladite association va dire dans des circonstances tout à fait particulières.

De quoi parle-t-on ? Vous dites : on a sorti ce qu'avait dit la FASTI de son contexte. On est dans un climat post-attentat 2015. La parole des associations est importante. Ils ont le droit, par ailleurs, de militer contre le capitalisme, les excès du libéralisme, bien sûr. Cela, Madame SIMONNET, vous avez raison, bien sûr, c'est la liberté d'expression. Mais quand une association comme la FASTI dit après le Bataclan, "Charlie Hebdo", l'Hypercacher, je cite : "La violence meurtrière nihiliste, que nous avons vu exploser ces derniers jours, prend racine dans un contexte d'inégalités sociales et territoriales produites par le système capitaliste". Quand la FASTI dit : "Ces attentats", elle parle bien des attentats, "ces attentats sont la conséquence des politiques internationales menées par les pays occidentaux et la conséquence de la politique économique et sociale de la France qui paupérise toujours davantage les quartiers populaires dans le cadre de discours médiatiques stigmatisants", on peut effectivement considérer que la politique de la France paupérise toujours davantage, etc. Mais ce n'est pas ce qui est dit, c'est d'une certaine manière une caution apportée aux attentats, en expliquant que finalement, s'il y a eu des attentats…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence. Laissez la présidente BERTHOUT terminer.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ecoutez, la phrase est quand même incroyable. Sauf Mme SIMONNET à nous d'être dans un registre d'irresponsabilité totale, la LICRA, qui n'est pas rien, a appelé au retrait de cette subvention. Et elle continue à appeler, chers collègues, au retrait de cette subvention, tant les propos de cette association nous paraissent et paraissent à la LICRA contraires aux valeurs de la République.

Je vous ai entendu citer la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, il ne faut pas la citer à tout propos. Là, ce sont les droits de l'homme et du citoyen qui sont bafoués.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Vous êtes à trois minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Président, Monsieur le Maire, excusez-moi, nous voterons l'ensemble. Je souhaiterais qu'il y ait, conformément à l'article 4, un vote par article et dans ce cas-là, nous votons toutes les subventions, sauf celle à la FASTI.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est clair.

Je donne la parole à Yves POZZO di BORGO. Je rappelle qu'une explication de vote, c'est deux minutes sur un projet de délibération.

M. Yves POZZO di BORGO. - Mes chers collègues, retirée de l'ordre du jour du Conseil de Paris, déboutée en Conseil du 20e arrondissement, la demande de réinscription de cette subvention à l'ordre du jour du Conseil de Paris ressemble à une tentative de passage en force et le groupe centriste y fera clairement barrage.

Pourquoi ? Non parce que l'on serait contre les associations d'aide et d'accueil des réfugiés. Nous avons toujours soutenu depuis 2015 les dispositifs du premier accueil humanitaire en direction des migrants et certains de nos amis, notamment à la "bulle" de la Chapelle. Nous ne serons pas non plus contre le travail de la FASTI.

Mais nous ne souhaitons pas soutenir la FASTI parce que, dans ses communiqués et ses déclarations, elle tient des propos que nous ne pouvons pas cautionner, selon lesquels la France mènerait une politique de racisme d'Etat et que la police organiserait des rafles de réfugiés.

Cette association avait par ailleurs tenu, comme le disait la présidente tout à l'heure, des propos choquants sur une forme de responsabilité de l'Etat dans les attentats de 2015 ou encore en qualifiant la tribune, en 2018, comme un nouvel antisémitisme, de nauséabonde. Ce n'est pas acceptable !

Bref, les discours anti-étatiques sont en contradiction complète avec l'esprit républicain, comme l'a confirmé d'ailleurs Mario STASI, le président de la LICRA que j'ai eu au téléphone, il y a une demi-heure, parce que j'avais besoin de savoir ce qu'il en pensait, et il me confirme cela.

L'attentat de Strasbourg hier nous rappelle que face au terrorisme, nous avons besoin bien sûr d'une réponse policière, d'une réponse militaire, comme nos troupes sont au Mali pour lutter contre le terrorisme. Nous avons besoin d'une réponse de la magistrature. Mais nous avons besoin aussi d'une unité républicaine sur les principes républicains.

Et malheureusement j'ai tendance à penser que la situation de la FASTI est un peu contraire à cet esprit républicain. Je regrette que la Ville de Paris se prête à ce jeu !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Ecoutez ! Chacun a le droit d'exprimer ses idées.

Marie-Laure HAREL va d'ailleurs le faire.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

Nous allons aussi voter contre cette subvention.

Monsieur JULIEN, le travail de cette association n'est pas remis en cause. Cette association a par ailleurs été largement servie cette année : 24.500 euros. C'est bien plus que ce que d'autres associations, au moins aussi essentielles, qui aident les homosexuels, l'Amicale des déportés d'Auschwitz, etc., et qui reçoivent à peu près douze fois moins.

La liberté associative que vous avez évoquée, Madame SIMONNET, ce n'est pas la liberté d'insulter notre pays et nos valeurs. Si l'Etat aujourd'hui ne veut plus aider cette association, si la LICRA s'est levée, ce n'est pas par hasard, ce n'est pas une vue de l'esprit. Il existe toujours, sur le site Internet de cette association, des propos littéralement inadmissibles qui s'en prennent à notre pays, à ses valeurs, qui traitent la France de puissance néocolonialiste et à l'attitude totalement inhumaine. Les propos…

Non, elle n'en a pas le droit ! Une association doit être responsable. On ne peut pas à la fois insulter les pouvoirs publics français et leur demander de l'argent.

Ensuite, les propos qui ont été prononcés par la FASTI, au lendemain des attentats, je suis navrée mais ils vont rester. À eux seuls, ils ne justifient pas qu'on continue à l'aider.

Mme BERTHOUT a déjà cité une part de ces propos. Je vais ajouter une part qui m'a encore plus choquée, lorsque la FASTI a réfuté l'appel à l'unité nationale, à savoir : "La glorification des forces de l'ordre dominant, policiers et militaires n'ont qu'un seul but : relégitimer les politiques néocoloniales et capitalistes qui sont la cause même de ces violences". Nous serions donc nous-mêmes responsables et fautifs des attentats qui nous sont arrivés. Ce qui me choque profondément, c'est ce que ces propos ne vous fassent rien et que, bien qu'ils existent encore partout sur Internet, vous vous réjouissiez que l'on continue à aider cette association. C'est votre attitude à vous qui est extrêmement choquante.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Laure HAREL.

Une dernière explication de vote de Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Là, j'avoue que je suis une grande démocrate. Le délit d'opinion, c'est ce que vous êtes en train de condamner. Qu'une structure, qu'une association soit en capacité de pouvoir porter une opinion, vous êtes d'accord ou pas avec, c'est votre choix ! Mais nous n'avons pas à juger ici de savoir si on finance une association en fonction de ses opinions.

Opinion ! C'est la démocratie. C'est la liberté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez-vous…

Mme Léa FILOCHE. - C'est le droit de penser. C'est le droit d'écrire.

Opinion ! Vous êtes pour le délit d'opinion, ce qui me paraît tout de même, dans une démocratie, absolument contraire à tout ce que nous représentons ici, en plus !

Nous, évidemment, nous voterons avec grand plaisir cet amendement technique et politique, parce que nous nous réjouissons que la Ville permette le droit d'opinion de chacune des structures dans le cadre de la loi.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ses opinions et que vous pensez qu'elle est contraire à la loi, faites-lui un procès ! Nous verrons bien !

Ce n'est pas à nous de juger à quel moment elle est hors-la-loi.

Allez-y ! Aujourd'hui, dans ce cadre, ce n'est pas le cas !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chacun s'est exprimé. Il y a des avis différents. Il n'est pas nouveau dans cette Assemblée que tout le monde ne soit pas d'accord. Nous sommes tous de grands démocrates, comme l'évoquait Léa FILOCHE, puisque le terme "petit démocrate" n'est guère employé, avouons-le.

Les vœux n°s 184, 185 et 186 sont retirés.

Je vais donc mettre aux voix, tout d'abord, l'amendement technique n° 212 qui permettra de répondre à la demande de Florence BERTHOUT, puisqu'il suffit, pour Florence BERTHOUT, de voter contre cet amendement pour avoir satisfaction sur ce qu'elle appelait un vote dissocié.

Pardon ?

C'est un amendement au projet de délibération.

Par conséquent, si vous votez contre cet amendement…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Vous pouvez voter le projet de délibération sans voter l'amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai cru comprendre que vous étiez contre l'amendement, tout du moins pour trois groupes qui se sont exprimés. Je vous offre la possibilité de voter contre cet amendement.

Cela revient au même.

Ecoutez, nous sommes tous intelligents par nature, puisque nous sommes des êtres humains. Cela veut dire qu'à partir du moment…

Cela revient strictement au même de voter pour ou contre l'amendement que de voter pour ou contre l'article, puisque l'amendement introduit l'article ! S'il n'y a pas de majorité pour voter l'amendement, vous aurez satisfaction. Si, par contre, l'amendement est voté… Bref, cela revient strictement au même.

Mais si !

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 212.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 212 est adopté.

De ce fait…

Avez-vous le projet de délibération ? Combien y a-t-il d'articles dans le projet de délibération ?

Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'article sur la FASTI, puisque c'est cela, soit mis aux voix, que chacun s'exprime et qu'ensuite, je mette aux voix le projet de délibération ?

Sommes-nous bien d'accord ?

Mais, Madame la Présidente, tout le monde a compris que vous ne voulez pas voter la subvention pour la FASTI mais que vous voulez voter pour tous les autres projets de délibération !

Tout le monde est d'accord.

Il y a une majorité.

J'ai mis l'amendement aux voix : il a été adopté.

Je propose, Madame BERTHOUT, pour vous donner satisfaction de mettre aux voix le projet de délibération non amendé.

Qui est pour le projet de délibération non amendé ?

Levez la main !

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne suis pas d'accord : cela va fragiliser l'association.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez !

Je mets aux voix, à main levée, l'article premier.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article premier est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 7 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 8 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 9 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 10 est adopté.

Article 11 ?

Même vote.

Dans l'hémicycle. - Non ! Le 11, non !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous votez contre l'article 11 ?

D'accord, vous votez contre les articles 10 et 11.

Très bien.

Avec l'article 10, vous votez contre la convention avec l'association "Les Yeux de l'Ouïe".

Oui, c'est l'article 10 ! Soit vous avez le projet de délibération, soit vous savez ce que vous votez ! Je ne peux pas voter à votre place !

Quel est l'article 11, Colombe BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ce n'est pas grave ! Nous travaillerons tout de même avec "Les Yeux de l'Ouïe". C'est très bien.

Ce n'est pas grave. Avançons.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est écrit, si vous le permettez : "Article 11 : une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à la…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous parlais de l'article 10, Madame BERTHOUT ! Je vous en ai parlé, puisque vous avez dit vouloir voter contre et je me permettais, sympathiquement, de vous signaler qu'il s'agissait de l'association "Les Yeux de l'Ouïe".

Je remets aux voix, à main levée, l'article 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 10 est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

L'article 11 : on retrouve l'amendement. Il a été adopté, puisque c'est l'amendement et que vous avez voté contre. Cependant, je veux bien que l'on revote l'amendement voté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 11.

Qui est contre ? Vous.

Qui est pour ? Eux.

Abstentions ?

L'article 11 est donc adopté !

Les articles 12 et 13, vous avez voté contre, puisque vous avez voté contre l'amendement et nous avons voté pour. Cela a été adopté.

Tout est clair, c'est bon ?

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 9 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DPSP 9).

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose que nous puissions examiner les dossiers concernant la délégation de Pénélope KOMITÈS. Nous arrêterons la séance à l'issue de l'examen de ces projets de délibération et nous commencerons demain matin avec la délégation de Christophe NAJDOVSKI.

2018 DEVE 76 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le musée de Cluny et la Ville de Paris pour les études et travaux relatifs à la rénovation des jardins du Musée national du Moyen-Âge (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 76.

La parole est à la présidente Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'est une très belle convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le musée de Cluny et la Ville de Paris, pas uniquement parce que j'en ai eu l'idée à l'origine, mais parce qu'avec le projet de Cluny 4, le Musée national du Moyen Age est en pleine métamorphose. Avant de

découvrir le nouveau parcours de visite en cours d'élaboration, le public a d'ores et déjà été conquis par le nouvel accueil signé par M. Desmoulin, Equerre d'argent. Ce nouvel espace a permis d'ouvrir l'institution sur le quartier.

C'est le sens de la requalification et de la végétalisation de la rue du Sommerard pour laquelle je me suis - Mme l'adjointe le sait - beaucoup battue et je la remercie d'avoir été à mes côtés.

Fermé il y a deux ans pour des questions de sécurité, le jardin est la dernière étape de cette transformation du musée que nous souhaitons. Je me suis investie également pour qu'il y ait du mécénat et du mécénat privé pour venir financer cette opération.

Cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage va permettre de mener à bien et les études préparatoires et les travaux qui commenceront en 2020. Si cela n'avait pas été le cas, le musée Cluny aurait eu beaucoup de difficultés pour conduire les opérations de restructuration-réhabilitation de ce magnifique jardin médiéval.

Donc, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Florence BERTHOUT.

La parole est à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Effectivement, on remercie Mme BERTHOUT pour le travail que nous avons pu mener en commun sur ce sujet et dire que cette convention s'inscrit vraiment dans nos objectifs d'ouvrir au public des espaces de qualité pour les Parisiens, et que cela s'inscrit dans les collaborations que nous avons avec différents partenaires, comme aussi bien l'Etat, le Ministère de la Culture, le Ministère de la Défense, les Invalides ou l'A.P.-H.P.

Je crois nous pouvons tous nous féliciter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 76).

2018 DEVE 188 - Subvention (50.000 euros) à la Garde républicaine pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité. - B.P. 2015 Cultiver en ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 188.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, l'Etat demande aux collectivités locales de faire des efforts importants, et d'ailleurs dans ce cadre, il impose la contractualisation pour limiter les dépenses. Et assez paradoxalement, ce projet de délibération nous propose de voter une subvention à l'Etat.

C'est quand même assez étonnant que la Ville finance l'Etat. Il ne s'agit pas de dire que c'est pour ou contre la Garde républicaine, ce n'est pas l'objet du débat, le débat est de savoir si la Ville doit, dans le cadre d'un contrat que lui impose l'Etat, accepter, alors que l'on réduit de jour en jour les subventions et les dotations aux collectivités locales, que l'Etat s'en serve en plus pour récupérer une partie de l'argent.

Donc, je ne vais pas être plus long, mais nous voterons contre évidemment le fait que la Ville subventionne l'Etat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Effectivement, c'est une subvention à la Garde républicaine.

Nous avons fait le choix de verser des subventions à un certain nombre d'acteurs publics et parapublics, que ce soient des bailleurs sociaux, et là notamment la Garde républicaine qui s'est fortement mobilisée sur un certain nombre de sites, sur la végétalisation et l'agriculture urbaine.

La subvention proposée vise à permettre le développement d'houblonnières au sein de la caserne Kellerman. Il s'agit d'équiper notamment les murs d'accroches, et nous le faisons avec les bailleurs comme un certain nombre d'autres partenaires avec lesquels nous passons des conventions pour augmenter la végétalisation de la Ville.

Je crois que c'est important de le faire, je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 188.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 188).

2018 DEVE 191 - Mise à disposition de parcelles de terrain dépendant du domaine de Beauregard (78170) en vue d'aménager des places de stationnement. Convention avec la commune de la Celle-Saint-Cloud (78170).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 191.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

La Ville de Paris est propriétaire à la Celle-Saint-Cloud du domaine dit "de Beauregard", d'une superficie de 168 hectares, qui lui a été légué en 1950 par le comte de Bendern. Elle cède petit à petit des morceaux de ce dernier à la Celle-Saint-Cloud.

Cela ne nous choque pas que la Ville de Paris se déleste de ses terres pour que l'usufruit en revienne aux habitants de la commune concernée. Sauf que, dans le cas qui nous est soumis, on a eu beaucoup de mal à avoir les informations dans leur entièreté, on a perdu du temps et les éléments qui nous sont fournis ainsi que le courrier bref et brouillon de la Celle-Saint-Cloud qui nous a été transmis, laisse deviner la bétonisation d'un espace qui serait aujourd'hui en pleine terre, afin d'y implanter un parking destiné aux habitants actuels et futurs du domaine, ce qui se traduit par une augmentation de 29 places. En revanche, on perd cinq arbres.

Alors, est-il normal que la Ville ne se sente plus guidée par son Plan Climat ? Par ses ambitions de respiration, une fois passé le périphérique ?

Pour nous, la volonté écologiste transcende les frontières, et nous pensons que la Ville de la Celle-Saint-Cloud visiblement ne partage pas nos objectifs du Plan Climat, et dans ces conditions, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Monsieur JULIEN, comme je vous l'ai dit, moi aussi, j'ai eu beaucoup de mal à avoir ces informations.

Effectivement, sur les morceaux de parcelle qui sont vendus à la Celle-Saint-Cloud, aujourd'hui, vous avez eu les photos. C'est un espace avec du matériel abandonné, cela ressemble plus à une décharge sauvage qu'autre chose.

Effectivement, il y est prévu un parking de 29 places et cinq arbres vont être abattus. Ce sont des arbres avec un diagnostic phytosanitaire qui m'a été transmis qui sont dépérissants. La mairie de la Celle-Saint-Cloud s'est engagée à la requalification d'une avenue, un peu plus loin, en boulevard planté et paysager de manière à remettre de la respiration dans la zone.

On aura un bilan positif puisqu'il est prévu la replantation de 25 frênes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 191.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 191).

2018 SG 61 - Rapport C.R.C. sur la gestion du groupement funéraire francilien (G2F) concernant les exercices 2010 et suivants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 61.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Ecoutez, en lisant ce rapport de la Cour des comptes, j'ai quand même été franchement stupéfait.

Je ne prends jamais un rapport de la Cour des comptes comme parole d'évangile. Leur job, c'est d'aller chercher des poux dans la tonsure, et même parfois raconter des "trucs" qui sont faux. Cela s'est déjà vu. Je mets cela comme préalable. En plus, ils ont une orientation politique, idéologique que l'on ne partage pas forcément, mais c'est toujours utile. Et là, voyez ce que c'est la liberté, j'approuve ces rapports, ils sont utiles, ils font progresser le débat, malgré les réserves que l'on peut avoir.

Là, j'ai un peu recoupé quand même, et c'est quand même incroyable, cette chambre funéraire qui a vu son activité diminuer alors que l'on est en manque, que partout, cela s'allonge, et vous savez pourquoi ? Parce que c'est ignoble, c'est un hangar absolument incroyable.

Donc, il y a là déjà une forme de maltraitance, le mot est peut-être mal adapté, mais quelque chose qui est extrêmement choquant, au plan humain, et c'est profiter vraiment de la détresse des gens qui n'ont pas d'autres moyens que d'aller là.

Ensuite, ce qui est révélé quand même, c'est que, pendant des années et des années, la mise à disposition était quasiment gratuite, à peu de choses près, c'est dingue, cela !

La question qui vient, c'est qu'est-ce qu'on fait pour que cela ne se reproduise plus.

Je vais vous dire. Je pense que ce type d'activité devrait être contrôlé par la Ville. Là, pour le coup, une D.S.P. s'impose si on veut éviter ce genre de scandale, parce que c'est un scandale.

Les comptes rendus annuels d'activité remis chaque année par le concessionnaire sont insuffisants, l'absence de paiement par la société "G2F", une redevance pour occupation du domaine public à la Ville de Paris est donc irrégulier, et je ne vais pas vous lire tout le rapport. Mais au fond, je ne fais aucun reproche, je le dis tout de suite à l'adjointe, on a un problème de service, est-ce que les services ont les moyens de contrôler, comment a-t-on pu laisser passer un "truc" pareil ? Et comment fera-t-on pour que cela ne se renouvelle plus ?

Voilà les deux questions que je voulais poser. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Votre intervention porte sur le rapport de la C.R.C. concernant la gestion de la chambre funéraire des Batignolles. Je regrette que ce rapport n'ait pas été présenté à notre Conseil en même temps que les autres rapports importants sur le funéraire parisien, mais c'est ainsi.

Je vous rappelle tout de même que cette délégation de service public - parce que c'est une délégation de service public, Monsieur JULIEN - a confié la gestion de la chambre funéraire des Batignolles au Groupement funéraire francilien. Il a été attribué en 1992 et l'équipement lui-même, en 1994.

Comme la Ville a eu l'occasion de l'indiquer dans sa réponse à la C.R.C., nous partageons le souhait de modifier le contrat qui nous lie au prestataire G.F.F. J'ai formellement demandé par courrier au Groupement funéraire francilien de mettre en place un avenant à cette D.S.P., qui intégrerait notamment le versement d'une redevance à la Ville de Paris, ce qui n'a pas été le cas dans ce qui a été rédigé en 1992. Et donc, j'ai convoqué une réunion du comité de suivi de la D.S.P. en janvier prochain.

En parallèle, la Direction des Finances a engagé une évaluation du montant de la contrepartie pour l'occupation du domaine municipal. Cet avenant devra également renforcer les obligations du prestataire en matière d'information. Je serai extrêmement attentive à ce que la position de la Ville soit très ferme et fasse l'objet d'un suivi détaillé jusqu'à l'avenant.

Je vous précise que cette D.S.P., de mémoire, court jusqu'en 2024.

Je profite également de cette intervention pour vous informer que, suite à la réunion sur le funéraire à laquelle un certain nombre d'entre vous ont participé, la note qui vous a été promise va arriver très prochainement, de manière que nous puissions continuer notre groupe de travail.

Mais je suis comme vous, Monsieur JULIEN, peu satisfaite de ce qui se passe. Pour avoir eu, je le dis moi-même, à appeler cette chambre funéraire cet été, la première réponse qui m'a été faite a été : "Vous êtes qui ? Paris ? C'est qui, Paris ?" On a donc un léger souci, vous avez bien raison.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération SG 61.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la requalification du square René-Parodi (16e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons avec le dernier vœu de cette fin de journée : c'est le vœu n° 187 avec, je l'annonce déjà, un vœu n° 187 bis.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, pour présenter le vœu n° 187.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, il me revient de présenter le dernier vœu au nom de ma collègue et amie, Brigitte KUSTER, qui ne peut être là. Il s'agit d'un vœu sur la requalification du square René-Parodi, dans le 16e arrondissement, qui est un espace boisé classé faisant partie intégrante du bois de Boulogne. La Ville de Paris a délivré deux permis de construire précaires à la société "Kali Production" en 2014 et 2015. Le premier était insuffisamment documenté et le second a été invalidé par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris à la suite du recours déposé par une association de riverains.

La convention d'occupation du domaine public délivrée le 8 janvier 2014 au bénéfice de la société précitée a expiré le 15 juin dernier. La Ville, l'Inspection des sites de Paris et le Ministère de l'Ecologie souhaitent la requalification du square Parodi. Donc, ce vœu demande à la Mairie de Paris d'engager très vite une concertation avec la mairie du 16e, les riverains et les usagers, pour étudier la requalification du square Parodi dans un sens qui est conforme à sa vocation initiale, et celle-ci est la promenade et la détente.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, qui va en profiter pour présenter le vœu n° 187 bis de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je vais répondre au vœu qui a été déposé par le groupe les Républicains sur ce sujet et dire que le square Parodi, par son rôle d'entrée du bois de Boulogne, est un site important qui permet d'améliorer la perméabilité entre l'espace urbain et l'espace de nature. Afin de renforcer ce rôle, je vais proposer que la Ville de Paris lance une étude sur les modalités d'évolution et de rénovation de ce fameux square René-Parodi, avec une approche d'analyse qui permettra l'implication future des riverains et des usagers dans le processus de définition de la requalification du jardin.

Donc, le vœu de l'Exécutif vous a été présenté, qui prévoit l'engagement de cette étude. Est-ce que vous l'acceptez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame la Présidente BERTHOUT, êtes-vous d'accord pour retirer votre vœu n° 187 au bénéfice du vœu de l'Exécutif n° 187 bis ? Parfait !

Donc, dans une belle unanimité pour terminer cette séance, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 187 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 676).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous souhaite une bonne soirée. Je vous donne rendez-vous demain matin à 9 heures. Nous devrions, si nous sommes toutes et tous raisonnables, terminer la séance avant l'heure du déjeuner.

Bonne soirée, bonne nuit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 12 décembre 2018 à vingt heures cinquante-cinq minutes, est reprise le jeudi 13 décembre 2018 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bonjour.

2018 DVD 92 - Intermodalité taxis dans le dénivelé de Chalon-Gare de Lyon (12e). Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de financement avec S.N.C.F. "Gares & Connexions".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 92. Intermodalité taxis dans le dénivelé de Chalon-Gare de Lyon, convention de maîtrise d'ouvrage et de financement avec S.N.C.F. "Gares & Connexions".

Je donne la parole à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Bonjour. Merci, Madame la Maire. Sur une zone que je connais bien, il convient de reconnaître que nous n'avons jamais trouvé la bonne formule pour organiser les flux des taxis. Les habitants du 12e et les voyageurs qui passent dans cette gare de Lyon ne peuvent que remarquer la file des taxis qui déposent et reprennent des clients à la gare.

Le réaménagement de la gare a eu pour conséquence de faire perdre du linéaire, générant une longue file de taxis. Ce projet de délibération vise à proposer des solutions à ce problème. Nous ne nous y opposerons pas, car il est nécessaire d'agir rapidement même si, je l'ai dit avant, on a usité beaucoup de formules.

Cependant, un aspect mérite notre attention, celui d'une éventuelle solution d'accueil des V.T.C. Pour notre compte, nous y sommes défavorables.

Les V.T.C. concurrencent déjà l'activité des taxis, le "dumping" social de l'économie de plateforme et les maraudes électroniques ont déjà porté un coup rude aux artisans taxis. Ils sont pourtant une profession réglementée,

qui participe de l'offre multimodale. Il n'est donc pas acceptable que nous mettions de l'argent public pour organiser ce "dumping" social jusque dans l'aménagement des gares.

Nous souhaitons donc que cette éventualité qui doit être étudiée ne voie pas le jour.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le secteur de gare de Lyon souffre en effet d'un réel dysfonctionnement relatif à la dépose-reprise des voyageurs par les taxis. Cet encombrement est accentué par la présence de nombreux V.T.C. Nous avons un blocage de la circulation générale assez fréquent en période d'affluence, lorsque la file d'attente des taxis se prolonge au-delà du parvis Louis-Armand, sur le boulevard Diderot, ce qui perturbe le fonctionnement de la voirie, de la vie locale, et de la circulation des bus, en particulier du bus 91.

Bus 91 que nous allons restructurer dans le cadre de la rénovation du réseau bus en une rocade des gares, et donc il est impératif de lui donner de bonnes conditions de circulation.

Depuis 2014, "Gares & Connexions", la Ville de Paris, la mairie du 12e, ont recherché ensemble des solutions pour traiter ces difficultés. Nous avons obtenu que la reconfiguration des espaces taxis aux abords de la gare soit inscrite au dossier d'objectifs et de caractéristiques principal du tripôle gare de Lyon - Austerlitz - Bercy, projet inscrit au contrat de plan État-Région 2015-2020.

Compte tenu de la situation, la S.N.C.F., son pôle "Gares & Connexions", et la Ville de Paris ont décidé d'engager ensemble les travaux sans attendre ceux qui sont prévus dans le cadre du tripôle.

Le projet consiste en premier lieu à réaménager le dénivelé Chalon, espace sous-utilisé aujourd'hui. Il est prévu d'installer un contrôle d'accès, de dédier aux taxis uniquement une file pour desservir au mieux le parvis de la gare de Lyon, et la prise en charge des taxis sur le parvis Louis-Armand serait réorganisée pour en améliorer l'efficacité.

"Gares & Connexions" a souhaité transformer la partie restante du parking Chalon en une zone logistique pour les besoins de la gare, ou encore une zone d'accueil des cars de groupes, des cars scolaires, ou des cars de touristes.

Ces aménagements vont permettre de regrouper les flux de taxis dans le dénivelé Chalon dont la capacité importante permettra d'éviter des remontées de files sur la voirie, ce qui facilitera la cohabitation de l'ensemble des modes de transport du secteur. Une fois chargés, les taxis pourront quitter la gare de Lyon en utilisant les couloirs de bus de la rue de Lyon ou du boulevard Diderot qui seront créés dans le cadre de la rocade des gares.

Enfin, cet aménagement contribuera à accélérer la pacification et la requalification de la rue de Bercy.

Il a été convenu que les travaux seraient réalisés par un maître d'ouvrage unique, S.N.C.F. "Gares & Connexions", quelles que soient les domanialités. Le montant total des études détaillées des travaux est estimé à 2,9 millions d'euros hors taxes.

L'objet du projet de délibération est de formaliser le financement par la Ville pour réaliser ce projet qui, je crois, permettra d'améliorer non seulement le fonctionnement général de la gare, bien évidemment le fonctionnement des bus, mais aussi le travail des taxis. Je rappelle aussi qu'il est du ressort de la Préfecture de police de veiller à la bonne régulation de la circulation autour des gares, notamment pour ce qui concerne l'activité des V.T.C.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 92).

2018 DVD 103 - Parc de stationnement porte Maillot (17e). - Avenant n° 3 à la convention de concession du parc public. - Convention relative aux travaux préparatoires à la construction de la gare EOLE.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 103 et l'amendement technique nº 188. C'est un amendement technique.

Donc je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 188.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 188 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 103 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DVD 103).

2018 DVD 133 - Etude d'opportunité de l'insertion urbaine de la station de métro La Chapelle (ligne 2). Convention de financement avec "I.D.F. Mobilités" et R.A.T.P.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DVD 133. Etude d'opportunité de l'insertion urbaine de la station de métro La Chapelle. Convention de financement avec "Ile-de-France Mobilités" et la R.A.T.P.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous réjouissons du vote aujourd'hui de ce projet de délibération qui fait suite à de nombreux mois d'échange et de mobilisation. En effet, à l'occasion de réunions de concertation en lien avec la création d'une promenade urbaine sous la ligne du métro n° 2, entre Barbès et Stalingrad, de nombreux Parisiennes et Parisiens du quartier ont exprimé leur souhait de voir être réaménagés les accès de la station La Chapelle, à Paris 18e.

On rappelle que cette station de métro de la ligne 2 est une porte d'entrée pour la gare du Nord, la plus grande gare d'Europe, ce qui explique entre autres l'importance des flux d'usagers qui la fréquentent.

L'accès à cette station se fait par un accès d'entrée en sens unique et un accès de sortie également en sens unique. Ce sous-dimensionnement par rapport aux flux voyageurs est source de bousculade, en raison de l'étroitesse des cheminements actuels, et rend difficile la circulation des usagers.

Lors de la réunion de concertation du 21 décembre 2017, la R.A.T.P. a fini par accepter le principe de réalisation d'une étude d'opportunité relative à l'évolution des usagers. Engagement que nous avions d'ailleurs rappelé par courrier au mois de novembre dernier à la présidente de la R.A.T.P., avec Jacques BAUDRIER et Ian BROSSAT, faute de disposer d'informations quant à l'avancée du dossier.

Le vote de ce projet de délibération prévoyant le lancement des études est donc une première étape que nous actons positivement.

Je rappellerai également que depuis le mois d'octobre de cette année, les élus et militants communistes du 10e arrondissement se sont mobilisés autour d'une pétition pour demander l'accélération du calendrier sur le réaménagement de la station de métro. À ce jour, plus de 1.300 personnes ont déjà signé.

Le comité de suivi de cette étude, annoncé dans le projet de délibération qui nous est soumis ici, doit permettre de poursuivre l'implication des Parisiennes et des Parisiens, l'expression des usagers de la station et la prise en compte des conseils de quartier et des associations locales afin que soient intégrés leurs besoins et leurs avis sur les propositions d'aménagement envisagées.

Les élus parisiens doivent maintenant continuer à se mobiliser pour obtenir l'intégration du coût des travaux de réalisation dans le plan d'investissement du prochain contrat "I.D.F. Mobilités" - R.A.T.P.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre directement, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Dans le cadre de la réalisation de la promenade urbaine entre les stations de métro Barbès-Rochechouart et Stalingrad, dont les travaux, je le rappelle, commenceront début janvier 2019, une requalification importante de l'espace public au niveau de la station La Chapelle est prévue.

En effet, il s'agit du réaménagement du carrefour pour atténuer son caractère routier, de l'élargissement des trottoirs et de la création d'une traversée piétonne Nord-Sud entre la station et la rue Philippe-de-Girard. Ces aménagements sont plus que nécessaires, la station de métro La Chapelle présentant une fréquentation croissante tant par les entrants-sortants vers le quartier que par les voyageurs effectuant une correspondance vers le pôle transport constitué des gares du Nord, de l'Est et Magenta.

Ce projet de requalification de l'espace public s'inscrit enfin en relation avec des projets avoisinants, comme le réaménagement de la gare du Nord pour 2024 qui se traduira par une augmentation forte de la fréquentation de la gare et des correspondances avec la station La Chapelle qui représente une porte d'entrée depuis le Nord de ce pôle transport.

Dans ce contexte, la Ville de Paris et "Ile-de-France Mobilités" se sont entendus pour demander à la R.A.T.P. d'entreprendre les études en vue de déterminer l'opportunité et la faisabilité d'aménagement prenant en compte cet environnement modifié. La convention soumise à l'approbation de notre Conseil précise les modalités de réalisation de l'étude ainsi que son financement. Un diagnostic de la station sera d'abord effectué à l'échelle du quartier, puis deux scénarios d'aménagements possibles seront élaborés. Notre budget d'étude s'élève à 98.894 euros hors taxes avec un plan de financement qui prévoit que la Ville participe à hauteur de 30 %, soit 29.668 euros hors taxes.

Ce beau projet va donc accompagner le projet plus global de promenade urbaine Barbès-Stalingrad et il répond aussi à une revendication forte exprimée par les habitants du quartier lors des nombreuses réunions publiques tenues au sujet de la promenade urbaine. Nous resterons bien évidemment vigilants sur les délais de l'étude. Une concertation avec les mairies d'arrondissement et les associations de quartier sera bien évidemment organisée avec le souhait et la volonté que les flux, notamment des habitants du quartier, soient pris en compte dans la réorganisation de la station La Chapelle.

Je crois que c'est un projet de délibération qui sera tout à fait utile non seulement pour le quartier, mais aussi à une échelle plus large.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 133).

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la fraude aux cartes de stationnement pour personnes handicapées.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 189 est relatif à la fraude aux cartes de stationnement pour personnes handicapées.

Madame MÉHAL, est-ce que vous présentez ce vœu ?

M. PENINOU ? Non.

Oui ou non ?

Je vous en prie, Monsieur PENINOU. Ne tombez pas.

M. Mao PENINOU. - J'ai déjà le micro, c'est fabuleux !

Je présente le vœu au nom de Thomas LAURET. Il s'agit de mieux lutter contre la fraude aux cartes de stationnement. Je vous évite l'ensemble du préambule que vous avez évidemment lu pour en venir aux conclusions du vœu et à ce que nous demandons.

Nous souhaitons une information par la Ville de Paris des associations engagées pour les personnes handicapées de la nouvelle carte "mobilité inclusion", afin de réduire justement ces risques de fraude ; qu'un bilan soit publié sur ces fraudes aux cartes de stationnement et qu'il soit transmis aux élus ; et que la Préfecture de police et la Ville informent le Conseil de Paris de l'action que vous entendez mener pour lutter contre ce phénomène, qui est évidemment un problème pour nos amis en situation de handicap.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Comme vous le savez, la gratuité du stationnement est légitimement accordée aux personnes en situation de handicap.

Pour qu'un usager bénéficie de ce droit, il est nécessaire qu'il affiche sur son pare-brise l'original d'une carte de stationnement spécifique délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées, la M.D.P.H. Or, deux types de carte existent aujourd'hui.

La première carte est une carte ancienne, la carte européenne de stationnement, qui n'est plus délivrée depuis 2017. Cependant, 30.000 Parisiens l'utilisent encore, puisqu'elle est valable 10 ans à partir de sa date d'émission. De plus, comme il s'agit d'une carte cartonnée, elle est facilement photocopiable et, malheureusement, également facilement falsifiable.

La seconde carte est plus récente : il s'agit de la carte "mobilité inclusion". Elle a été distribuée à partir de 2017 à 10.000 Parisiens. Elle est plastifiée, sécurisée et infalsifiable.

Depuis le 1er janvier dernier, le contrôle du stationnement s'est accru à Paris, ce qui a eu pour effet d'augmenter le taux de paiement spontané par les automobilistes, qui a doublé en quelques mois. Mais, corollaire de ce contrôle accru, ce que j'appellerai les "combines" pour échapper au paiement ont, elles aussi, augmenté et nous avons vu apparaître beaucoup de cartes européennes de stationnement sur les voitures dans Paris.

Or, il n'est pas aisé pour les agents assermentés des entreprises prestataires en charge du contrôle du stationnement payant de distinguer une vraie carte européenne de stationnement d'une fausse carte. Lorsque les agents estiment qu'une carte est manifestement fausse, ils peuvent délivrer un forfait post-stationnement, mais non une contravention pour usage de fausses cartes. Seuls les agents de la Préfecture de police peuvent en effet verbaliser pour usage de faux les fraudeurs qui risquent alors une contravention de cinquième classe s'ils utilisent la carte d'une autre personne et une peine maximale de cinq ans et 50.000 euros d'amende s'ils utilisent un faux document.

Face à cette situation, en février dernier, la M.D.P.H. a écrit à notre demande à l'ensemble des titulaires de carte pour leur rappeler les bonnes règles d'usage de ces cartes. Elle a par ailleurs donné aux agents assermentés des indications permettant de faciliter la détection des fausses cartes. Il est toutefois clair, ainsi que vous le proposez dans votre vœu, que, pour diminuer le risque de fraude aux cartes personnes handicapées, le meilleur moyen serait d'accélérer la distribution de la carte "mobilité inclusion". Nous sommes donc tout à fait favorables à votre vœu mais nous vous proposons néanmoins quelques amendements.

Dans les considérants, il s'agit d'ajouter le nom du deuxième prestataire en charge du contrôle du stationnement payant et, dans le libellé du vœu, il s'agit de rappeler que la Ville de Paris a déjà demandé à la M.D.P.H. d'informer les associations des risques de fraude à la carte européenne de stationnement ; de préciser qu'une audience avec les

prestataires et les groupes politiques du Conseil de Paris est prévue au mois de janvier, et que des éléments de bilan pourront alors être communiqués. Si vous acceptez ces amendements, nous pourrons adopter ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur PENINOU ?

M. Mao PENINOU. - Non seulement, je les accepte mais je remercie Christophe NAJDOVSKI d'avoir été beaucoup plus clair que moi sur le contenu du vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 189 du groupe Démocrates et Progressistes ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 677).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP pour l'encaissement des amendes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 190 relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP pour l'encaissement des amendes.

Je donne la parole à Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu, présenté par Florence BERTHOUT et les élus de mon groupe, est relatif au pouvoir de consignation des agents de la DSPP pour l'encaissement immédiat des amendes. A.S.P. qui, à ce jour, ne peuvent exiger le paiement immédiat des amendes forfaitaires en l'absence de régie d'encaissement, contrairement aux policiers nationaux. À ce stade, la création d'une telle régie est à l'étude, alors que le transfert des A.S.P. est intervenu au 1er janvier dernier. Principale conséquence : le recouvrement des amendes dressées reste aléatoire, ce qui nuit à l'efficacité des A.S.P.

Le vœu déposé par Florence BERTHOUT et les élus de mon groupe demande que la régie d'encaissement des amendes forfaits de stationnement soit créée au plus vite pour permettre une répression efficace du stationnement gênant, notamment des autocars.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'ai déjà pu le dire lors de nos deux derniers Conseils de Paris : la régie d'encaissement est à l'étude pour que les A.S.P. de la Ville puissent encaisser immédiatement le montant des amendes. Les trois dernières semaines, entre notre Conseil de novembre et celui de décembre, n'ont pas permis de boucler cette étude, le dossier s'avérant juridiquement complexe. Nous ne pourrons donner un avis favorable à votre vœu.

Vous pourrez toutefois constater que, grâce aux actions conjointes menées avec la Préfecture de police, le bas de la rue Saint-Jacques a pu être débarrassé des autocars en stationnement gênant.

Par ailleurs, je vous informe que nous avons saisi "Ile-de-France Mobilités" qui a la compétence d'organisation des lignes de circuit touristique afin de leur demander de prendre les dispositions nécessaires compte tenu de l'activité non autorisée de deux opérateurs dont les bus circulent non seulement dans le 5e arrondissement mais également dans d'autres arrondissements de Paris, et j'espère que nous pourrons compter sur votre soutien dans cette démarche.

Avis défavorable, en sachant que l'étude de la D.R.F.I.P. ne nous a toujours pas été transmise.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien. Madame BOUGERET, j'imagine que vous le maintenez ?

Alors je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 190 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurité des arrêts de bus sur les Champs-Elysées.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 191 relatif aux arrêts de bus sur les Champs-Elysées.

Mme LECUYER a la parole.

Mme Catherine LECUYER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, l'objet de ce vœu, vous l'avez bien compris n'est pas la remise en question de la piste cyclable des Champs-Elysées, dont les travaux ont commencé en novembre dernier dans le cadre du Réseau Express Vélo entre le rond-point des Champs et l'Arc de Triomphe.

Il s'agit en effet de vous faire part de notre inquiétude et de celle d'associations de défense des piétons quant à la configuration prévue des 6 arrêts de bus, 3 côté pair et 3 côté impair, le long des Champs-Elysées, dans le cadre de l'aménagement de cette piste. Un recours gracieux a d'ailleurs été déposé.

Pour mémoire, celle-ci sera installée le long du trottoir, protégée des voies de circulation par un séparateur en granit de 12 centimètres de haut, qui ne s'interrompt pas le long des arrêts de bus. Pour accéder aux bus, les usagers sont obligés de traverser la piste cyclable afin de rejoindre une plateforme de 2,50 mètres de large, aménagée sur la chaussée. Je vous laisse imaginer la scène, relevant du parcours du combattant pour certains. Le bus approchant, les voyageurs quittent l'abribus pour, plus ou moins rapidement selon leur possibilité, s'engager sur la piste cyclable en espérant que ne surgissent pas vélos ou autres engins roulants dont la vitesse, je vous le rappelle, pourrait aller jusqu'à 25 kilomètres/heure sous peu, avant de gagner le quai bus sur lequel seront peut-être déjà agglutinés des passagers et avant, enfin, de monter dans le bus.

Cent millions de personnes empruntent les Champs-Elysées annuellement et les lignes de bus sont très fréquentées quotidiennement par de nombreux voyageurs, dont des personnes à mobilité réduite auxquelles nous devons porter une attention particulière : personnes handicapées, utilisatrices d'un fauteuil roulant, personnes déficientes visuelles, personnes âgées, femmes enceintes, personnes avec bagages, personnes avec béquilles. L'accessibilité P.M.R. des points d'arrêt de bus est un déterminant essentiel, avec la sécurité, du choix de l'implantation et de l'aménagement d'un point d'arrêt sur voirie. Or cette configuration ne nous semble pas répondre de façon optimale à ces impératifs.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la piste cyclable des Champs-Elysées soit aménagée sur le même principe que celle de l'avenue de la Grande Armée, qui est d'ailleurs son prolongement et qui présente de nombreuses similitudes, à savoir une piste protégée par un muret qui s'interrompt aux abords des arrêts de bus, permettant la pose et la dépose des usagers directement sur le trottoir.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, vous souhaitez que soient généralisés sur les Champs-Elysées les aménagements dans lesquels les pistes cyclables sont interrompues au niveau des arrêts de bus afin que ceux-ci restent implantés sur les trottoirs.

Dans cette configuration, vous l'avez rappelé, le bus sort de sa ligne de circulation pour s'arrêter et prendre les usagers du bus qui n'ont pas à traverser la piste cyclable. Le séparateur entre la piste cyclable et le couloir de bus est

donc interrompu pour permettre au bus de s'arrêter, et les cyclistes doivent contourner le bus quand il est à l'arrêt ou attendre qu'il ait chargé ses passagers.

Ce type d'aménagement n'a pas été retenu pour la partie haute de l'avenue des Champs-Elysées, c'est-à-dire entre le rond-point et la place de l'Etoile, compte tenu de l'intensité de la circulation des bus dans cette partie qui interromprait trop fréquemment la piste cyclable. Le quai bus y est donc déporté sur la chaussée, dans le prolongement de la bande de livraison, avec un cheminement piéton prévu et matérialisé du trottoir jusqu'au quai bus.

Ce dispositif d'insertion des arrêts de bus existe déjà sur d'autres artères à forte densité d'usage, par exemple sur le boulevard Voltaire, où il fonctionne très bien. Il a par ailleurs, je vous le dis, deux avantages majeurs. Premièrement, le bus reste dans sa ligne de circulation, ce qui lui permet de ne pas avoir à se réinsérer dans le trafic et donc de maintenir une bonne vitesse commerciale. Deuxièmement, le séparateur de la piste cyclable n'est pas interrompu, ce qui la protège des intrusions de véhicules, notamment des deux-roues motorisés ou encore du stationnement sauvage. Je rajouterai même un troisième avantage, qui est celui d'une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, puisqu'avec les quais bus, plutôt que d'avoir des arrêts en évitement, on a aussi un meilleur respect des aménagements.

Pour ce qui est de la partie basse des Champs-Elysées, entre le rond-point et la Concorde, un autre aménagement a été retenu avec une piste cyclable effectivement interrompue au niveau des arrêts de bus. Ce choix a été fait parce qu'il y a une densité d'usage et un nombre d'arrêts de bus moins élevés que dans la partie haute, mais aussi du fait de la demande de la part des architectes des bâtiments de France d'une intégration architecturale sur cette zone se situant en site classé.

Votre vœu est sans objet pour la partie basse des Champs-Elysées et il est inadapté pour la partie haute. Je rappelle que ces aménagements fonctionnent très bien, comme je l'ai mentionné, sur le boulevard Voltaire. Ils sont bons pour les bus, ils sont bons pour l'accessibilité et notamment pour les personnes à accessibilité réduite, et enfin ils sont bons aussi pour les cyclistes. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif émettra un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Vous le maintenez, j'imagine ? Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 191 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au développement du service Véligo dans le 17e.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 192 relatif au développement du service Véligo dans le 17e et la parole est à Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu relaie une initiative très pertinente d'"Ile-de-France Mobilités" qui met à disposition des usagers des transports en commun les espaces protégés, sécurisés, éclairés qui permettent de garer son vélo 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Le fonctionnement est assez simple. Ce service, d'ailleurs, est déployé d'ores et déjà dans 60 gares en Ile-de-France. Il suffit d'une carte Navigo chargée d'un titre de transport valide et de souscrire à un abonnement pour en bénéficier. C'est donc un outil qui répond aux attentes des usagers des transports en commun et qui incite à la pratique du vélo.

Dans le 17e, avec l'arrivée du T3, d'Eole ou encore de la ligne 14, réfléchir à l'installation d'un tel dispositif fait donc sens, et c'est l'objet de ce vœu. Le maire du 17e vous propose de réfléchir ensemble au déploiement de Véligo dans son arrondissement et au-delà évidemment.

Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire.

Je remercie Mme BOUGERET pour ce vœu, pour dire que bien évidemment nous sommes tout à fait enclins et favorables au développement du stationnement sécurisé pour les vélos et notamment en intermodalité avec les pôles de transport. Je rappelle quand même que cela fait 3 ans que nous demandons à "Ile-de-France Mobilités" de déployer des stations Véligo dans Paris et que malheureusement, pour l'instant, nous n'en avons que 3 dans Paris et non pas 2 comme exprimé dans votre vœu.

Nous sommes tout à fait favorables à développer ces stations dans le 17e arrondissement. D'ailleurs, vous proposez un stationnement, mais on peut en faire plusieurs et non pas un seul, puisque nous avons identifié déjà 3 pôles sur le prolongement du tramway : porte Dauphine dans le 16e, porte Maillot et porte de Champerret dans le 17e arrondissement. D'autres emplacements sont aussi à l'étude près d'autres pôles de transport dans le 17e.

Je proposerai donc simplement un amendement pour vous préciser que nous ne nous limiterons pas à une seule station et que nous pourrons aller bien au-delà. C'est la raison pour laquelle si vous acceptez cet amendement, nous pourrons donc voter ce vœu avec grand plaisir.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BOUGERET, vous acceptez l'amendement ?

Mme Alix BOUGERET. - Bien sûr, oui, je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 192 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Personne.

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2018, V. 678).

Vœu déposé par le groupe LRI, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, AURIACOMBE, Mmes LECOUTURIER et JÉGO relatif aux nuisances sonores sur la voie Georges Pompidou.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 193 relatif aux nuisances sonores sur la voie Georges Pompidou et la parole est à Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, voici un vœu qui ne devrait plus être présenté au Conseil de Paris, car clairement ce n'est pas le niveau adéquat. Mais étant donné que nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante, je suis bien obligée de vous le présenter au nom des tous les élus du 16e.

Vous avez installé une piste... Excusez-moi, la Direction de la Voirie et du Déplacement aurait très bien pu donner une réponse adéquate et on ne serait pas obligé aujourd'hui de voter ce genre de chose.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons laisser Mme BOILLOT continuer tranquillement.

Mme Julie BOILLOT. - Une piste bidirectionnelle a été créée dans le cadre du Réseau express vélo sur les voies Georges Pompidou. En outre dernier, ont été installées des bandes rugueuses pour sécuriser les accès des vélos puisqu'elles coupent les voies de circulation. Très rapidement, les riverains se sont mobilisés pour dire qu'il y avait d'énormes gênes sonores et également en termes de vibrations dans les immeubles, notamment du quai Louis-Blériot.

Voilà donc plusieurs semaines que nous sommes mobilisés et que nous avons écrit notamment à la DVD pour obtenir un certain nombre de réponses, et surtout pour dire qu'il était possible d'avoir d'autres moyens de sécuriser les accès des vélos sur la piste, sans pour autant gêner la tranquillité et la quiétude des riverains.

Nous présentons donc ce vœu pour obtenir aujourd'hui une expérimentation, d'une part le retrait des bandes rugueuses, et d'autre part une expérimentation pour la sécurisation de la piste bidirectionnelle.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Avant de répondre sur le fond, ce sera juste sur la forme pour dire que les élus d'opposition peuvent tout à fait nous saisir, avec des courriers ou des messages électroniques, et nous leur répondrons bien volontiers avant de déposer des vœux au Conseil de Paris.

Les dispositifs de ralentissement situés sur la voie Georges-Pompidou ont été installés cet été, là où nous avons réalisé 6 nouveaux accès à la piste cyclable bidirectionnelle que nous avions ouverte en 2017 et qui constitue un tronçon du Réseau express vélo sur la rive droite. Cette piste est très fréquentée et y entrer implique de traverser une voie de circulation. Ces accès ont donc dû être sécurisés et c'est dans cette optique de sécurisation et d'alerte que les bandes rugueuses ont été posées.

Vous soulignez toutefois le fait que le passage des automobiles sur les bandes rugueuses n'est pas sans incidence sur les émissions sonores, ce qui peut être source de nuisances pour les riverains les plus proches de cette voie. C'est en particulier le cas quai Louis-Blériot, près de l'accès situé rue Eugène-Poubelle. Il apparaît donc pertinent de retirer les bandes rugueuses à ce niveau et nous prenons l'engagement que ces bandes situées près de cette sortie seront retirées.

Il est toutefois à noter que, pour retirer ces bandes, la voie Georges Pompidou devra être entièrement fermée à la circulation générale, ce qui ne peut être fait dans l'immédiat, ainsi que vous le proposez, mais elle le sera dès que possible en accord avec la Préfecture de police.

Enfin, vous proposez de remplacer les bandes rugueuses par différents dispositifs à expérimenter. Il est possible que la pose d'un ralentisseur aboutisse à des nuisances supérieures, ce qui serait à l'opposé de l'effet recherché. Par ailleurs, la pose de feux tricolores a été refusée par la Préfecture de police et aucune solution de substitution ne s'impose à ce jour. Nous devons donc établir et voir ensemble quel dispositif serait le plus pertinent pour permettre d'apaiser et de sécuriser la circulation à ce niveau.

Quant aux vibrations générées par les véhicules, il apparaît que leur intensité n'est pas de nature à provoquer des dégradations du bâti. La section territoriale de voirie a d'ailleurs pu l'expliquer au syndic qui l'a saisie sur ce point.

Nous vous proposons un certain nombre d'amendements qui visent à apporter ces précisions nécessaires et si vous les acceptiez, nous pourrions émettre un avis favorable à votre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BOILLOT ?

Mme Julie BOILLOT. - C'est accepté, mais dans le futur, il serait agréable que toutes les bandes rugueuses soient enlevées.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 193 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif avec amendement accepté.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 679).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérimentation de dépose de feux tricolores (14e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n°s 194 et 194 bis relatifs à l'expérimentation de dépose de feux tricolores dans le 14e arrondissement.

La parole est à M. AZIÈRE.

M. Éric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est très simple. Depuis un an, dans deux rues parallèles, la rue Raymond-Losserand et la rue de l'Ouest dans le 14e, on a retiré les feux tricolores aux 7 carrefours afin de vérifier si cela pouvait fluidifier la circulation, diminuer le niveau de pollution et de fait apaiser le partage de l'espace public dans un quartier qui a gardé une véritable vitalité sociale, commerçante et habitante.

Un an après, quel est le résultat ? La pollution a baissé légèrement aux carrefours concernés mais elle a augmenté aux carrefours où le feu est maintenu parce que la plus grande fluidité créait une retenue plus grande au bout du parcours. Le stress des piétons a augmenté. La vitesse de circulation a légèrement augmenté et je vous rappelle que l'on est en zone 30.

On a une inquiétude réelle et qui s'est manifestée sur les nuisances pour deux établissements spécialisés pour personnes handicapées : un établissement spécialisé pour les jeunes aveugles et l'"Association des paralysés de France" qui sont riveraines de la rue Raymond-Losserand et de la rue de l'Ouest ; ils se sentent en plus grande insécurité car aucune mesure ni technique d'accompagnement n'a été mise en place pour les aider, aucune mesure de contrôle de vitesse ou de ralentisseur.

Une expérimentation, qui était prévue pour six mois, dure depuis plus d'un an et c'est un bilan qui est ni concluant ni définitif et il ne débouche à l'heure actuelle sur aucune prescription nouvelle.

Ce vœu est simple : mettons fin, s'il vous plaît, à l'expérimentation. Il suffirait simplement de rallumer les feux, même de façon provisoire. Engageons une concertation plus large avec les associations qui le demandent, à commencer par le "FORJA", les collectifs "Losserand", "Moulin des Lapins", "60 millions de piétons", "Auxiliaires des aveugles", l'"Association nationale des personnes sourdes et aveugles".

Définissons donc un nouveau plan de circulation, des mesures appropriées et des moyens d'accompagnement si nécessaire. Que cette fois, ce soit le résultat et le fruit de cette phase de concertation qui viendraient compléter l'expérimentation, mais ne restons pas au milieu du gué dans une situation qui n'est aujourd'hui pas acceptable, ni faite ni à faire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Pour vous répondre sur les deux vœux, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'expérimentation de suppression des feux tricolores sur six carrefours du quartier Pernety et non sept, Monsieur AZIÈRE, a été initiée, il y a un an en novembre 2017, en application d'un vœu voté par le Conseil de Paris en janvier 2017 dans le cadre du débat relatif à la stratégie "Paris Piéton".

De nombreuses villes en France, en Europe, dans le monde procèdent en effet à la dépose de certains de leurs feux tricolores car il est considéré que cela peut contribuer à pacifier les déplacements en général. En France, la ville de Bordeaux compte ainsi déséquiper 300 carrefours à feux d'ici 2022.

Pour cette expérimentation parisienne, le choix s'est porté sur le quartier Pernety, en raison de l'existence de carrefours constitués par des intersections de voies à faible trafic, peu larges et à sens unique.

La mise en œuvre de l'expérimentation a fait l'objet d'une large concertation en amont et en aval de son lancement, dans le cadre des plénières de conseils de quartier, avec les parents d'élèves ainsi qu'au sein du Conseil local du handicap et le centre "FORJA", Centre de formation pour jeunes aveugles.

Plusieurs marches exploratoires ont été organisées par la mairie du 14e et les services de la voirie, avec les élèves et les instructeurs de locomotion du centre "FORJA" et des représentants de la Fédération des aveugles de France.

Le bilan de l'expérimentation a été présenté en réunion publique le 16 septembre dernier. Il a révélé plusieurs choses : une diminution des vitesses excessives en fin de feu vert ; une diminution des temps d'attente pour l'ensemble des usagers, piétons et véhicules ; une diminution des pics de bruit et des émissions polluantes ; l'absence de situations de risque.

Par ailleurs, les premiers résultats de l'étude menée en coordination avec les services de l'Etat, et notamment le "Cerema", ont révélé des résultats très satisfaisants en terme de ressenti sur la sécurité des traversées piétonnes : 78 % des personnes interrogées se sentent en sécurité.

Ces éléments ne nous paraissent pas de nature à mettre fin à l'expérimentation. C'est pourquoi nous ne pourrons pas émettre un avis favorable à votre vœu.

Il n'en demeure pas moins, ainsi que vous le signalez, qu'il y a une problématique spécifique liée aux personnes en situation de handicap, et en particulier malvoyantes ou non-voyantes. La concertation avec les associations qui les représentent doit se poursuivre. Une étude de portée nationale menée par le "Cerema" est par ailleurs en cours pour répondre aux enjeux de mobilité des personnes déficientes visuelles.

Nous vous proposons donc dans un vœu de l'Exécutif, et cela va dans le sens de votre vœu initial, que le bilan de l'expérimentation soit enrichi et complété grâce à un travail avec les associations nationales et parisiennes de personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, nous souhaitons que la Direction de la Voirie et des Déplacements envisage le déploiement de dispositifs techniques complémentaires susceptibles de satisfaire les besoins de mobilité des personnes déficientes visuelles.

Nous considérons, avec mon collègue Nicolas NORDMAN, que l'accessibilité et le droit à l'autonomie des personnes déficientes visuelles est une priorité. Le travail entrepris pourra servir à l'aménagement de l'ensemble de la voirie parisienne, où, aujourd'hui, je le rappelle, moins de 20 % des carrefours sont équipés de feux tricolores de signalisation. De plus, il importera de prendre également en considération les évolutions récentes, avec l'augmentation des véhicules électriques ou encore la multiplication des vélos et trottinettes en flotte libre.

Dans ce contexte, l'ambition de l'Exécutif municipal est de mettre en œuvre, en lien avec les associations, des solutions durables compatibles avec la politique d'apaisement de la circulation que nous poursuivons. Compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif. Si vous souhaitiez le maintenir, l'avis de l'Exécutif sera défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai d'abord une explication de vote de M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Madame la Maire, merci.

Je parle au nom de ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, qui, dès la fin de l'année dernière dans le journal municipal, à nouveau au printemps et par une question à la maire du 14e à l'automne, s'est opposée à cette expérimentation. Ici, il s'agit d'une très mauvaise décision. C'est une décision dogmatique. Sur le site de la mairie du 14e, on peut lire l'affirmation suivante, sans aucune nuance.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - C'est une explication de vote.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Justement. Je rapporte ce que ma collègue m'a donné.

D'une manière générale, les feux tricolores de signalisation constituent un facteur d'insécurité. C'est assez inouï. Tout carrefour ne nécessite pas d'être équipé en feux, mais il est absurde de déclarer que tous les feux sont dangereux. Ensuite, les choix des carrefours posent un problème.

Notre collègue Eric AZIÈRE l'a dit. Il n'y a pas eu de concertation, contrairement à ce que vous venez de dire. La maire du 14e laisse d'ailleurs entendre qu'elle n'a fait qu'une concertation a posteriori. Sinon, les habitants s'y seraient opposés. Il n'y a aucune signalisation, aucun ralentisseur. C'est donc une situation dangereuse, en particulier pour les personnes les plus vulnérables comme les personnes en situation de handicap.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur GIANNESINI, il faut conclure !

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - J'avais une minute.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Cela fait 1 minute 4, là.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Donc, nous voterons le vœu de M. AZIÈRE.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je vais donner la parole à M. AZIÈRE pour une explication de vote, pour savoir notamment s'il maintient son vœu ou pas.

M. Eric AZIÈRE. - Le vœu de l'Exécutif est hallucinant, parce qu'il y a six considérants sur le problème central des personnes en situation de handicap pour lesquelles vous reconnaissez finalement qu'il y a un problème, mais vous n'avez pas encore trouvé de solution. D'ailleurs, peut-être parce qu'il n'y a pas de solution, sauf, excusez-moi : passage en 3D à une meilleure visibilité des passages piétons. Les mots ne sont peut-être pas appropriés.

Dernier point de votre vœu qui n'est pas acceptable : vous demandez que cette expérimentation ne soit pas généralisée. Nous sommes très contents dans le 14e d'avoir servi de lapins et de souris de laboratoire, et très contents de savoir qu'il n'y aura pas d'autres victimes dans Paris. En l'occurrence, ce vœu n'est pas acceptable. Je maintiens mon vœu tel qu'il est.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI, pour quelques secondes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur AZIÈRE, le principe d'une expérimentation, c'est d'expérimenter et de regarder si les choses fonctionnent ou pas. Nous avons un bilan d'étape qui est aujourd'hui globalement positif, mais qui demande que l'on prolonge et complète l'expérimentation en accord avec les associations de personnes en situation de handicap. C'est ce que nous proposons avec mon collègue Nicolas NORDMAN. Nous proposons de poursuivre l'expérimentation, de ne pas la généraliser dans un premier temps au niveau parisien puisqu'on est bien dans l'idée d'expérimenter sur un quartier.

Est-ce que l'on veut regarder les choses en face de manière objective en essayant d'adapter et de compléter en travaillant avec les associations, ou alors est-ce que, par dogmatisme, on refuse toute expérimentation et toute innovation à Paris ? C'est cela, le sens du vote que nous aurons à faire aujourd'hui.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Monsieur AZIÈRE, j'ai cru comprendre que vous mainteniez votre vœu.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 194 du groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 194 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 680).

2018 DPE 27 - DPSP - Fixation des tarifs et coûts des travaux d'enlèvement des déchets et de nettoiement exécutés par les services techniques municipaux.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DPE 27 - DPSP, qui est la fixation des tarifs et des coûts des travaux d'enlèvement des déchets et de nettoiement exécutés par les services techniques municipaux.

Je donne la parole à Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous constatons tous, depuis de nombreux mois, que nos murs sont envahis par de la publicité abusive, par des annonceurs sans vergogne qui tapissent l'ensemble des surfaces qu'ils trouvent de toutes sortes de publicités totalement indues qui envahissent l'espace public, jusqu'à louer les services d'agences de publicité pour peindre des murs pignons entiers, sans aucun droit, sans aucune règle, faisant fi de l'ensemble de nos règlements.

Il est très difficile de lutter contre cet affichage sauvage. Les moyens dont nous disposions ne nous permettaient pas d'être réellement efficaces pour faire reculer de manière significative ces envahissements de l'espace public, de nos espaces visuels.

J'ai pu, à diverses reprises, mesurer combien il fallait être pugnace pour une seule annonce, un seul annonceur. D'ailleurs, j'ai reçu une lettre totalement hallucinante d'un publicitaire qui m'expliquait à quel point j'étais ringarde de faire appliquer ces règles.

Je me réjouis donc de voir aujourd'hui que nous nous dotons de nouveaux outils pour faire comprendre aux annonceurs qui ne respectent pas la loi que les règles de la Ville sont faites pour être appliquées.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce projet de délibération vise à fixer les tarifs que peut facturer la Ville pour des prestations de nettoiement. Il permet d'étendre à de nouvelles situations ces facturations et de fixer des tarifs réévalués, et, par ailleurs, de permettre à l'avenir à la Maire de Paris de les relever par voie d'arrêté. Il s'agit d'abord de certaines prestations réalisées sur demande, à la demande d'un immeuble ou d'un commerce. Les actions et les tarifs évoqués dans le projet de délibération sont très nombreux, et constituent un large panel des missions effectuées par les agents de la propreté de Paris. J'en profite d'ailleurs pour rendre un hommage, puisque je l'ai entendu de toutes parts, à leur travail quotidien, mais aussi à leur travail exceptionnel durant les derniers week-ends.

Dans la pratique, les prestations sur demande sont essentiellement des mises à disposition de caissons pour enlever les déchets de diverses natures. Cela représente à peu près 300 euros par jour pour un caisson, sa pose et son vidage. Mais l'essentiel du projet de délibération est bien sûr le recouvrement des frais engagés pour nettoyer ce que nous constatons dans l'espace public.

Il s'agit de nous doter d'armes plus puissantes dans la dissuasion contre les contrevenants, en reflétant les coûts réels de nettoiement pour la collectivité et d'agir ainsi plus efficacement dans la répression de ces actes de salissure de l'espace public, aussi bien les dépôts sauvages d'encombrants, l'abandon éventuel de vélos et de trottinettes par des prestataires en libre-service, ou ce dont vous parliez, Madame la Maire, l'affichage sauvage sur les murs, voire le marquage de publicités par terre.

C'est aussi pour moi l'occasion de rappeler que toutes ces incivilités sont autant d'actes qui constituent des salissures et dégradent notre espace public et l'image que nous en avons.

Pour l'enlèvement des vélos et trottinettes en libre-service, intégré dans ce projet de délibération, il s'agit d'être en capacité de réagir à la défaillance d'un opérateur, comme nous l'avons vu il y a quelques mois avec "Gobee.bike", qui a abandonné des centaines de bicyclettes dans tout Paris que nous avons dû ramasser nous-mêmes. Nous aurons maintenant la possibilité de refacturer cet enlèvement.

Sur l'affichage, vous l'avez décrit : il y a des publicités sauvages qui se servent des murs parisiens et du paysage urbain de notre ville comme de supports de communication. On pense bien sûr à des spectacles, à des tourneurs de spectacles, à des marques de mode, qui se conduisent avec des comportements de prédation sur notre espace public. Je compte leur faire comprendre, avec l'aide de Colombe BROSSEL, par toutes les méthodes pédagogiques que nous trouverons, que cette attitude non seulement ne respecte pas le Règlement de publicité, mais que cela salit notre ville et participe aussi, sans doute, à salir l'image de leur marque.

Dans le cas des affichages sauvages, les tarifs prévus par ce projet de délibération sont un forfait de 540 euros pour procéder au désaffichage d'un mur. Mais cela peut monter beaucoup plus haut en cas d'utilisation d'une nacelle ou si la surface concernée est particulièrement importante.

Madame la Maire du 10e, je vous informe que, dans l'hypothèse, qui me semble peu probable d'ailleurs, où un afficheur s'intéresserait à nouveau à ce magnifique mur de la pointe Poulmarch, le long du canal Saint-Martin, il pourrait lui en coûter jusqu'à 17.000 euros de recouvrement de nos frais de désaffichage. Mais je connais votre vigilance sur ce site en particulier.

Le nettoiement des publicités au sol est également prévu. Elles sont souvent présentées comme indolores et s'effaçant rapidement avec la pluie. Ce n'est pas le cas. Elles demandent une intervention de nos services et sont, au contraire, très difficiles à retirer.

Ces tarifs sont fixés au plus haut, de façon la plus rigoureuse possible, c'est-à-dire en intégrant le coût de toutes les opérations à réaliser par la collectivité pour les nettoyer. Notre objectif est bien de responsabiliser en faisant comprendre à tout le monde le prix et l'engagement que représente chaque mission.

Mais ils ne comprennent pas la répression et les tarifs de verbalisation qui ne sont que l'un des outils de responsabilisation. En aucune manière, ils ne constituent une autorisation à effectuer ces actes de salissure de l'espace public. Les dépôts d'encombrants effectués, par exemple, par un commerce sont également verbalisés, et il peut y avoir également des mises en demeure.

Je vous engage donc à adopter ce projet de délibération, parce que je pense que l'objectif de lutter contre ces incivilités est largement partagé par notre Conseil.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 27 - DPSP.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 27 - DPSP).

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien et au nettoyage de la rue Mstislav-Rostropovitch.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 195 est relatif à l'entretien et au nettoyage de la rue Rostropovitch dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je vous redonne le contexte. Nous sommes dans le 124e nouveau quartier de Paris, la Z.A.C. "Batignolles", qui n'est pas encore livrée totalement par l'aménageur, "Paris Métropole Aménagement".

Il y a quasiment 3.000 habitants qui viennent d'arriver, et surtout une innovation très forte, la collecte pneumatique, qui est un exemple pour Paris, puisque c'est la première. Je vous invite à aller sur Internet pour voir le film qui a été fait à ce sujet sur la Ville de Paris, qui a fait ce choix de collecte pneumatique pour les habitants afin de faire en sorte qu'ils soient dans un meilleur cadre de vie, un cadre de vie magnifique, etc. On applaudit tous.

Sauf que, malheureusement, aujourd'hui, cela ne marche pas. Pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup d'emménagements, de déménagements, beaucoup de détritus, peut-être que cela a mal été calculé. Mais le fait est que les habitants croulent sous les déchets.

L'objet de ce vœu est de demander qu'à titre temporaire, il y ait un peu plus de fréquence de collecte pneumatique. Nous sommes à l'essai. C'est nouveau et c'est l'image de la Ville de Paris, c'est l'image de l'Hôtel de Ville qui est en jeu.

L'objet est très simple. Il a été voté à l'unanimité au sein de notre Conseil municipal. Il est porté par l'UDI et par les LR et a, comme fer de lance, Geoffroy BOULARD, maire du 17e. C'est cela que nous vous demandons.

Vous nous avez fait des amendements où vous demandez d'enlever toutes les petites fioritures, pourquoi pas, mais surtout ce que vous nous demandez, c'est d'enlever la fréquence, alors que c'est ce qui est demandé en priorité dans ce vœu, le principal et le cœur de ce vœu.

Nous ne pouvons actuellement accepter ces amendements, tant que l'objet et le cœur du vœu, c'est de ne pas accepter l'augmentation de fréquence. Les habitants, aujourd'hui, en ont marre de vivre dans les déchets. Il en va de l'image de la collecte pneumatique et de l'image de la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAHMIAS.

Pour vous répondre, la parole est à M. SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

J'ai pu m'entretenir avec le maire du 17e. La rue Rostropovitch, comme vous l'avez décrite, est, d'une certaine manière, en cours de constitution, sauf que, bien sûr, il y a déjà des habitants qui y habitent, il y a déjà des salariés qui sont là. Néanmoins, la rue Rostropovitch ne fait pas encore partie - ce n'est qu'une considération d'ordre administratif - des voies publiques parisiennes.

Actuellement, le service de nettoiement est assuré par des prestataires de l'aménageur, "Paris Batignolles Aménagement", tandis que la collecte des encombrants, par contre, est bien assurée par la DPE.

J'ai assuré le maire du 17e de mon intention de mobiliser à la fois "Paris Batignolles Aménagement" pour que les prestations de nettoiement augmentent autant que de besoin, en tenant compte des nouveaux habitants, des salariés qui arrivent, cela me parait indispensable, mais aussi que le Plan de Propreté, établi par les services de la Propreté de Paris, puisse s'appliquer de la manière la plus efficace possible, dès que cette rue fera partie des voies publiques, que le tuilage soit fait de la manière la plus efficace possible. J'y serai attentif.

Je tiens, par ailleurs, à mettre en valeur ce procédé de collecte pneumatique. Je compte bien aller le regarder et pouvoir en discuter avec le maire du 17e. Nous vous avons proposé des amendements. Je pense qu'il serait plus simple que vous puissiez les accepter tels qu'ils ont été discutés avec Geoffroy BOULARD.

Cela nous permettrait sans doute de voter ce vœu, sans quoi je me verrai obligé d'émettre un avis défavorable, et ce serait dommage.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame NAHMIAS, acceptez-vous les amendements proposés ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Tout à fait, et nous serons tout à fait enclins à l'accepter puisque c'est ce que nous avons dit, et vous-même venez de le dire, qu'il faut augmenter la fréquence. Pourquoi ne pas l'insérer dans l'amendement, et on le vote avec plaisir ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame NAHMIAS, M. SIMONDON...

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Je reste sur ce qui a été discuté parce que cela me paraît plus simple comme cela. J'irai discuter avec le maire du 17e pour voir ce qui est indispensable. Je ne souhaite pas faire des amendements aux amendements en séance.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame NAHMIAS, vous maintenez ou pas ?

Mme Valérie NAHMIAS. - On va le maintenir. Ce qui est dommage, c'est que c'est une obligation et pas de résultats, c'est dommage.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 195 des groupes UDI-MODEM et LRI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est rejeté.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Mme ATALLAH…

Mme Valérie NAHMIAS. - J'ai dit c'est dommage, mais on va l'accepter.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame NAHMIAS.... Madame NAHMIAS, je vous repose la question : maintenez-vous votre vœu ?

Mme Valérie NAHMIAS. - J'ai dit qu'on maintient le vœu amendé, c'est dommage, mais on va l'accepter.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 195 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 681).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à Mme ATALLAH, pour la 4e Commission.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La 4e Commission s'est réunie lundi 3 décembre de 9 heures à 11 heures et demie, avec la participation de 20 élus présents.

A l'ordre du jour de la Commission sont inscrits 52 projets et 7 vœux. Chaque adjointe et adjoint a à présenter le budget primitif 2019 relevant de sa délégation. Je pense qu'il n'y a pas besoin ici de s'attarder sur les budgets, deux jours après un long débat budgétaire lundi. Je me limiterai à relayer la présentation des projets de délibération.

Pour l'égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, et droits de l'Homme, Mme Hélène BIDARD a présenté ses deux projets de délibération, dont le rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris.

Concernant la prévention spécialisée et l'intégration, Mme Colombe BROSSEL a présenté ses trois projets de délibération, en insistant sur le projet portant sur la prévention des rixes inter-quartier entre jeunes.

Pour les personnes en situation de handicap et l'accessibilité, M. Nicolas NORDMAN a présenté ses deux projets de délibération : des questions posées sur la permanence de nuit des unités logement spécialisé à Paris et sur les publics ayant un handicap non visible.

Concernant la santé et les relations avec l'A.P.-H.P., Mme Anne SOUYRIS a présenté ses vingt projets de délibération traitant de la prévention, de l'information et de la sensibilisation, de l'accès aux soins des plus démunis, des jeunes et des personnes ayant un handicap mental. Une question a été posée sur la formation aux premiers secours.

Concernant les solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance, Mme VERSINI a présenté ses 17 projets de délibération, plusieurs projets sur l'aide et l'intégration des réfugiés, l'accueil et la mise à l'abri des femmes S.D.F., le contrat Enfance Jeunesse entre la C.A.F. et la Ville, et sur l'inclusion numérique.

Des questions ont été posées sur l'accueil et l'hébergement des M.N.A., et la restructuration du centre d'Alembert.

Sur les personnes âgées et l'autonomie, Mme Galla BRIDIER a présenté les 6 projets de délibération relevant de sa délégation, en attirant l'attention sur la création d'un nouveau dispositif, "Paris en compagnie", un nouveau service d'accompagnement des seniors parisiens.

Pour les vœux et amendements, 7 vœux ont été inscrits à l'ordre du jour de cette Commission.

En vous souhaitant un bon débat, je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à Raùl Damonte Botana dit Copi (18e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons directement passer à l'examen de vœux non rattachés, avec un vœu n° 196 relatif à une dénomination en hommage à Raùl Damonte Botana dit Copi, dans le 18e arrondissement.

Je donne la parole à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Chassé par la dictature, l'Argentin Raùl Damonte Botana, dit Copi, avait trouvé refuge à Paris sur la butte de Montmartre, rue Cauchois.

Copi, c'est celui qui nous a fait rire des années durant avec sa drôle de femme assise dans "Le Nouvel Observateur", mais c'était aussi et avant tout un homme debout.

Une copie non conforme, un artiste pluridisciplinaire, un des pionniers avec Guy Hocquenghem de la lutte pour la visibilité des gays, des trans et des lesbiennes.

Copi fut emporté par le Sida, il y a 31 ans quasiment jour pour jour.

Aujourd'hui plus que jamais, son parcours de vie et son œuvre continuent à nous appeler, à laisser éclore dans nos sociétés comme dans nos vies de grandes bulles de liberté.

Son œuvre, faite de récits, de dessins et de nombreuses pièces de théâtre fut à son époque, pas si lointaine, perçue comme subversive, provocante, dérangeante.

Elle reste encore aujourd'hui une invitation à regarder l'étrangeté qui est en chacun d'entre nous.

Nous pensons que notre Municipalité s'honorerait à rendre hommage à cet habitant du 18e arrondissement, comme nous le propose le Conseil syndical de la copropriété de l'immeuble du 10, rue Cauchois.

Même si Copi se réclamait de l'oubli, même si pour Copi, tout était dans l'étincelle et l'élégance de l'instant, nous, qui ne sommes pas Copi, nous voulons garder en mémoire cette figure à travers une plaque en sa mémoire.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère Danièle PREMEL, pour ce très bel hommage.

Ce bel hommage à Copi, dramaturge, romancier, dessinateur argentin, je ne vais pas revenir sur son œuvre évidemment en deux minutes, mais c'est une grande figure de la contre-culture française des années 1960 à 1980, une époque où de nouvelles formes d'avant-garde où les cultures populaires influent sur les champs plus traditionnels de la culture. Copi a ému et secoué la France avec son théâtre inclassable.

Vous l'avez rappelé, il avait fui l'Argentine pour s'installer à Paris, finalement conditionné par l'oppression de la dictature péroniste pesant sur les hommes et les femmes intellectuels de gauche, jugés trop dérangeants pour le pouvoir, mais aussi sur les hommes homosexuels comme lui.

En 1970, il écrit la pièce de théâtre "Eva Peron", puis va travailler au "Nouvel Observateur" avec de nouvelles aventures qu'il va ensuite mener avec Hara-Kiri de François Cavanna et du professeur Choron.

C'est à cette même époque qu'il publie chez "Glénat", "Le monde fantastique des gays", une compilation de dessins parue ensuite dans le magazine "Gai Pied".

En 1970, lors de la représentation de "Eva Peron", il faut se rappeler qu'il provoque la colère d'étudiants d'extrême-droite. Ces agitateurs viennent alors tout casser pendant la représentation au théâtre à l'Epée de Bois.

Son univers poétique était souvent fait d'humour dévastateur avec un langage très simple, direct, acerbe, comme dans "L'homosexuel ou la difficulté de s'exprimer" où Copi s'est affirmé alors en campant la figure de l'homosexuel ou de la personne "trans".

Je vais conclure et rappeler peut-être que son œuvre, considérée comme subversive à l'époque, questionne encore aujourd'hui sur les représentations de l'homosexualité.

Il décédera malade du Sida, mais jamais il ne s'apitoiera sur son sort, jusque dans son travail d'écriture et comme de nombreux amis collaborateurs, il va mourir du Sida alors que l'épidémie fait des ravages. Il s'en amusera dans une pièce de théâtre, "Une visite inopportune", où l'écrivain relatera les derniers jours d'un jeune qui meurt du Sida.

C'est donc vraiment important pour nous, avec Catherine VIEU-CHARIER, de rendre hommage à ce très bel artiste.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 196.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 682).

Vœu déposé par le groupe DP relatif à une plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 197, que va nous présenter Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, les violences sexuelles et sexistes ont pris une réelle ampleur en France.

Peut-être parce que la parole des victimes s'est aujourd'hui libérée et que ces exactions ne sont plus tolérées comme par le passé, comme le confirment les mots d'ordre et leur importance sur les réseaux sociaux. Je pense à "Me Too" et à "BalanceTonPorc".

C'est vrai que les chiffres sont implacables et même vertigineux. Le rapport d'octobre 2016 du Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes estime que près de 80.000 femmes, âgées de 18 à 75 ans, et 14.000 hommes sont victimes de viol ou de tentative de viol chaque année, et que dans 9 cas sur 10, la victime connaît son agresseur.

Le Ministère de l'Intérieur a annoncé 125 morts cette année en 2017, victimes de la violence de leur partenaire ou leur ex-partenaire de vie, dont 109 femmes, mais aussi 16 hommes.

Alors, devant ces chiffres qui donnent le tournis et minent notre pacte social, la Ville de Paris et le Gouvernement ne sont pas restés inactifs, puisque des initiatives ont été prises et notamment la dernière par le Gouvernement : une plateforme de signalement en ligne de ces violences sexuelles.

Plateforme gérée par 36 gendarmes et policiers, formés, joignables à tout moment, elle vise en effet à faciliter le signalement de ces violences et à accompagner les plaintes.

Alors, ma question est simple : la Mairie fait déjà beaucoup, mais nous souhaitons que sur cette plateforme, il puisse y avoir une coordination, un relais d'information par la Mairie de Paris, pour que les associations d'aide aux victimes, les Centres d'action sociale de la Ville, le personnel de la collectivité parisienne, et tout autre acteur impliqué puissent en effet mieux connaître cette plateforme et la valoriser.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fadila MÉHAL.

La parole est à Hélène BIDARD pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, les chiffres des violences faites aux femmes sont très alarmants, vous en avez redonné beaucoup, je ne complèterai peut-être qu'avec un seul élément.

Depuis "Me Too", le nombre de plaintes a augmenté de manière exponentielle, notamment sur les agressions sexistes et sexuelles, c'est plus 31,5 % à Paris.

Je vous invite évidemment à prendre connaissance des rapports de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes qui, depuis 2014, a fourni un travail colossal nous permettant d'avoir une meilleure analyse et une meilleure coordination des politiques publiques à Paris sur le sujet.

Vous l'avez noté, la Ville de Paris n'attend personne pour s'engager sur le terrain de la lutte sur les violences faites aux femmes, et il est tout à fait logique pour notre Ville d'être favorable à la mise en place d'une expérimentation par le Gouvernement, qui permettra probablement à des femmes qui aujourd'hui sont hors radar d'être en contact avec des agents et agentes formés à travers cette plateforme de signalement web.

Il faudra bien entendu évaluer ce dispositif en veillant à la manière dont sont ensuite traitées les plaintes, à l'organisation de la mise à l'abri des femmes, leur suivi psychologique et social et celui de leurs enfants.

Car, Madame MÉHAL, bien sûr nous parlons ici de vies humaines et pas seulement d'une communication web.

Juste en parlant de communication, il me semble que le Secrétariat d'Etat en charge de l'égalité femmes/hommes dispose de moyens suffisants pour communiquer, et c'est sans doute ce qu'il fait le mieux, en particulier depuis que Matignon a déclaré ce sujet grande cause nationale.

Je donne un avis favorable à votre vœu, mais je ne pense pas que la Ville doive produire une communication spécifique sur ce dispositif, mais bien l'intégrer à l'existant, et je m'engage à le faire dans le matériel officiel produit par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes pour l'ensemble des contacts utiles aux victimes, leur entourage et aux professionnels confrontés à ces situations.

Justement, sur la question des moyens alloués, tant au traitement policier et judiciaire qu'a l'accompagnement sanitaire et social des victimes, cette question reste entière. Le Haut Conseil à l'égalité dit que le minimum vital de mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales, c'est 500 millions d'euros par an, quand le budget dédié par l'Etat est de moins 80 millions d'euros.

Il reste donc beaucoup à faire et je souhaite que collectivement, et avec la même ardeur aux côtés des associations et des femmes victimes des violences, nous demandions l'ensemble des moyens pour éradiquer les violences faites aux femmes car cela est complètement possible.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 197.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 683).

2018 DASES 398 G - Modification du Règlement départemental d'aide sociale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 398 G.

La parole est à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter la modification du Règlement départemental d'aide sociale. C'est tout à fait normal puisqu'il s'agit de manifester notre solidarité à l'égard des plus fragiles parmi nos concitoyens.

Vous conviendrez donc, avec moi, que la demande que nous avons formulée avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Sylvie CEYRAC de modifier le Règlement du Centre d'action sociale pour permettre aux personnes sans domicile fixe de bénéficier de la gratuité de la carte Navigo est pertinente.

Nous demandons donc de modifier le Règlement des prestations d'aide sociale facultatives du Centre d'action sociale de la Ville de Paris et l'ensemble des formulaires des demandes de ces prestations pour que les personnes sans domicile fixe de plus de 65 ans puissent bénéficier de la gratuité de la carte Navigo dès lors qu'elles fournissent une attestation de domiciliation administrative pour chaque année de résidence à Paris.

Je rappelle que la domiciliation administrative, c'est la possibilité pour les personnes sans domicile fixe de disposer d'une boîte aux lettres dans une structure, ce qui leur permet de recevoir du courrier.

J'attire votre attention sur l'injustice faite à ces personnes qui vivent dans le plus grand dénuement. Elles se voient confisquer le droit de bénéficier de la gratuité des transports parisiens. C'est intolérable !

Le prétexte avancé, nous dit-on : ce serait trop compliqué de modifier le règlement. Puisque nous avons modifié un règlement, vous voyez bien que c'est possible. Modifions-le, ce règlement ! Rétablissons ces personnes dans leur droit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

La parole est à Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. **-** Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, je suis embêtée par votre prise de parole, puisque vous prenez le prétexte du projet de délibération DASES 398 G et la modification du Règlement départemental d'aide sociale pour évoquer votre sujet tout à fait intéressant - je ne dis pas le contraire - sur la question de l'octroi du "pass" Navigo gratuit pour les personnes de plus de 65 ans, S.D.F. et domiciliées à Paris.

Il me semble que vous aviez déposé un vœu sur le sujet, qui a été évoqué en 4e Commission. Puisque cela ne relève pas de ma délégation, je vous avoue ne pas savoir la réponse qui vous a été faite. Ce que je peux prendre comme engagement ici, c'est que je vais me rapprocher de ma collègue pour vous faire une réponse ultérieurement mais vous avez bien raison : il est possible, quand nous le souhaitons, quand cela est nécessaire, de modifier le Règlement départemental d'aide sociale.

En l'occurrence, pour la modification de jour, il s'agit de mettre fin à un dispositif qui avait pour conséquence de faire des simulations d'attribution d'aide sociale sur des bases faussées en les fondant sur un tarif fictif, fixé sur les tarifs des unités de soin de longue durée de l'A.P.-H.P. Aujourd'hui, nous proposons de supprimer ce dispositif et nous réfléchissons désormais à développer un simulateur qui serait accessible en ligne et qui prendrait en compte les tarifs exacts des établissements et des revenus des seniors et de leur famille.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Galla BRIDIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 398 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 398 G).

2018 DASES 401 G - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Groupement de coopération sociale et médico-sociale Paris au titre de la mise en place du service d'accompagnement des seniors.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 401 G.

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en France comme en Europe, faire face aux enjeux multiples du vieillissement de la population constitue une question majeure pour nos sociétés et nos pays.

Pour accompagner la réalité du vieillissement de la population qui reste, certes, moins importante à Paris qu'au niveau national - 20,8 % à Paris contre 24 % au niveau national -, notre majorité s'efforce d'adapter sa politique de prise en charge des seniors en multipliant les mesures et les dispositifs prenant en compte la diversité des profils et des besoins des seniors parisiens.

Après la mesure phare de la gratuité des transports sous conditions de ressources pour soutenir les seniors dans leurs déplacements dans la ville et contribuer ainsi à la lutte contre leur isolement et leur dépendance, nous voilà aujourd'hui sollicités pour approuver un financement pour la mise en place d'un nouveau service dit "Paris en compagnie" dédié aux seniors parisiens âgés de 65 ans et plus.

De quoi s'agit-il ?

"Paris en compagnie" est destiné aux seniors âgés de plus de 65 ans. Il vise à favoriser les sorties pour les aînés fragiles ou vulnérables qui ne veulent pas ou plus sortir seuls dans la ville. Le service consiste en un accompagnement en dehors du domicile du senior. Il est gratuit et propose, à partir de janvier 2019, un accompagnement physique du public senior dans ses déplacements de proximité par des équipes de bénévoles.

"Paris en compagnie" va également permettre de valoriser les actions de proximité des associations investies auprès des seniors en organisant l'information via des relais humains, c'est-à-dire les accompagnateurs des aînés, sur les offres existantes dans le quartier.

Le groupe Ecologiste pense que la création de ce nouveau service gratuit d'accompagnement est une excellente nouvelle pour les seniors parisiens qui vont en bénéficier. Il suffit de rappeler ici le constat des chiffres annoncés dans le Schéma Senior de 2017 à 2021 pour se rendre compte de son utilité évidente. Paris compte 300.000 personnes âgées ayant entre 60 et 74 ans, 174.000 d'entre elles - c'est-à-dire plus de 50 % - vivent seules à leur domicile et 15,5 % sont en situation de précarité.

Oui, ce projet est très utile pour rompre l'isolement auquel conduit trop souvent cette difficulté qu'ont les seniors à sortir de chez eux ; oui, ce service est utile à une époque où le lien social tend par ailleurs à se diluer et où les personnes âgées peuvent être trop souvent dévalorisées ou ostracisées comme une charge pour la collectivité.

Pour conclure, le groupe Ecologiste de Paris tient ici à féliciter tout particulièrement notre adjointe Galla BRIDIER en charge des personnes âgées et de l'autonomie, son cabinet et, bien évidemment, les services de la DASES et le C.A.S.-V.P. pour la création de ce nouveau service "Paris en compagnie".

Il s'agit pour nous, ici, d'un pas de plus vers le progrès humain et social dans notre Ville qui peut s'honorer avec cette nouvelle réalisation en faveur de nos seniors et nos aînés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

La parole est à Galla BRIDIER pour vous répondre.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et surtout un grand merci à vous, chère collègue Marie ATALLAH, pour votre intervention enthousiaste sans laquelle je dois dire ce projet de délibération, qui me tient très à cœur, serait passé inaperçu dans ce Conseil. Or, effectivement, cela aurait été bien dommage.

Vous l'avez dit : c'est presque un nouveau service public qui est créé avec ce projet de délibération. C'est un nouveau service public que nous lancerons dès ce soir dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville avec de nombreux acteurs du champ de la lutte contre l'isolement.

Vous avez presque tout dit. Ce service d'accompagnement pour seniors isolés est destiné à donner le bras aux Parisiens et aux Parisiennes les plus âgés et les plus isolés qui ne sortent plus ou très peu de chez eux.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'isolement que nous avions identifiée dans notre Schéma Senior à Paris. Vous l'avez dit aussi : les chiffres parlent d'eux-mêmes. A Paris, ce sont 190.000 personnes âgées de 60 ans qui vivent seules à leur domicile et 84.000 de plus de 75 ans. L'isolement social s'accentue avec l'avancée en âge et il est une cause d'accélération de la perte d'autonomie chez les personnes âgées.

"Les Petits frères des Pauvres" ont également démontré dans une étude en 2017 qu'il y avait près de 300.000 personnes en France de plus de 60 ans qui ne rencontrent quasiment jamais ou très rarement d'autres personnes. Cette étude avait également fait le constat du lien entre isolement et précarité : plus les revenus sont faibles, plus on est isolé, moins on s'investit dans le secteur associatif, et plus le sentiment de solitude est exacerbé. L'isolement est donc un enjeu majeur pour la cohésion sociale.

C'est fort de ces constats que la Maire de Paris a annoncé, lors de ses vœux en janvier dernier, mettre sur pied ce nouveau service d'accompagnement qui consistera pour des bénévoles à aller au pas de porte, à aller chercher au pas de porte de leur appartement les seniors isolés et de les accompagner dans les tâches de leur vie quotidienne, que cela soit pour aller chez le médecin, pour aller à la gare ou tout simplement pour se balader dans notre ville et reprendre goût à sortir de chez soi.

Vous l'avez dit, ce service sera entièrement gratuit et il sera opérationnel dès le 15 janvier prochain. Les seniors pourront appeler un numéro de téléphone pour l'actionner. Il y aura également une "appli" "Paris en compagnie", en ligne d'ailleurs dès aujourd'hui, destinée aux bénévoles qui voudront s'engager avec nous pour les seniors isolés de notre ville.

Je voudrais aussi vous faire part de quelques résultats de l'expérimentation que nous avons mise en place dès le mois de juillet dernier dans les 10e et 12e arrondissements. Nous en sommes à plus de 200 accompagnements pour une moyenne d'âge de personnes de plus de 85 ans qui n'osaient plus sortir de chez elles. Je pense vraiment que nous pouvons être très fiers de voter aujourd'hui, je l'espère évidemment, et de lancer ce projet qui répond aux attentes des aînés de notre ville. Je voudrais vous préciser que ce projet sera porté par le groupement de coopération médico-social appelé "Paris, les Aînés d'abord". Ce groupement associe "les Petits frères des Pauvres", "Lulu dans ma rue" et l'association "Autonomie Paris Saint-Jacques". Je suis sûre que la complémentarité de l'ensemble de ces structures fera le succès de ce projet.

Enfin, pour finir, je voudrais citer la phrase du sociologue Michel BILLÉ en introduction de l'étude des "Petits frères des Pauvres" dont je vous parlais : "Lutter contre l'isolement, faire société avec tous nos concitoyens exige un engagement personnel de chacun et un engagement collectif, finalement politique au sens le plus noble du terme".

La lutte contre l'isolement impose de susciter de nouvelles complémentarités, notamment entre implication citoyenne et action publique. C'est ce que nous mettons en œuvre avec ce projet de délibération que je vous invite à voter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Galla BRIDIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 401 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DASES 401 G).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux résidences appartements gérées par le C.A.S.-V.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, c'est le vœu n° 198 et c'est Florence BERTHOUT qui le présente, j'imagine.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis un an désormais, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris a entrepris de déployer un système de téléassistance dans ses 101 résidences-appartements en lieu et place des gardiens vacataires qui remplaçaient les gardiens attitrés de ces établissements.

Alors que mon collègue Geoffroy BOULARD vous alertait déjà sur les conséquences néfastes de ce nouveau dispositif en mars dernier, vous répondiez que nos craintes étaient infondées, mieux, que l'ancien système des gardiens remplaçants, et je vous cite, n'était pas satisfaisant compte tenu de la fiabilité quant aux horaires notamment et quant à leur formation qui était insuffisante. Encore une fois, je vous cite.

Un gardien, même remplaçant, est présent physiquement et cette seule présence est rassurante pour les résidents. La mise en place d'une téléassistance qui a vocation à se déployer encore durant 2019 dans les résidences aboutit, disons-le très franchement, chers collègues, à simplement et purement supprimer cette présence physique. Elle comporte un vrai risque pour la sécurité des personnes hébergées.

Pour mon seul arrondissement, je veux relayer ici deux événements qui auraient pu finir en véritables drames et je vous prends à témoin. Le 7 octobre dernier, dans la résidence Boutebrie, où une résidente a été victime d'un malaise, ce sont ses voisines qui sont intervenues. Elles ont eu beau contacter le centre d'assistance, elles n'ont eu aucun interlocuteur, sinon une messagerie vocale.

Le 10 novembre dernier, toujours dans mon arrondissement, un incendie s'est déclaré dans la résidence des Bernardins cette fois-ci, et ce sont les voisins alertés par les odeurs qui sont intervenus et miraculeusement la gardienne titulaire était là. Et je ne parle pas du drame survenu dans la résidence des Prêcheurs dans le 1er arrondissement.

Je crois qu'il est question que ce dispositif de téléassistance soit étendu en supprimant également les gardiens des résidences du Centre d'action sociale le reste de la semaine.

Je vous alerte, Madame l'Adjointe, vraiment très solennellement sur les risques que fait peser la généralisation de cette téléassistance si elle doit être généralisée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Galla BRIDIER pour vous répondre.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Effectivement, c'est un sujet que nous avons déjà évoqué dans ce Conseil, ce sujet du remplacement par un système de téléassistance des gardiens remplaçants et non pas titulaires, seulement les week-ends et les jours fériés.

Je veux bien préciser, Madame BERTHOUT, qu'il ne s'agit en aucun cas du remplacement des gardiens titulaires et ce projet n'est pas à l'ordre du jour au C.A.S.-V.P. Cette question, nous l'avons déjà évoquée. Je vous avais effectivement dit que pour l'instant nous sommes entièrement satisfaits de la mise en place de cette téléassistance, puisque nous faisions face à un absentéisme très fort des gardiens remplaçants le week-end et, pour l'instant, ce système nous a absolument paru efficace.

Je vais revenir sur les incidents que vous évoquez plus spécifiquement dans les résidences que vous avez nommées. Ces incidents sont tous survenus dans des résidences non équipées de la téléassistance. Concernant l'incendie dans la résidence "Les Prêcheurs", cette résidence ne dispose ni de gardiens ni de téléassistance et il y a fort à parier d'ailleurs que celle-ci aurait permis de donner l'alerte plus rapidement et plus efficacement.

S'agissant du malaise dans la résidence Boutebrie, le gardien suppléant mutualisé avec la résidence des Bernardins n'a pas pu être joint sur son téléphone portable. Là encore, avec la téléassistance, les secours auraient pu être prévenus plus rapidement. Enfin, quant à l'incendie aux Bernardins, une gardienne suppléante était bien présente ; elle n'est pas intervenue puisqu'un résident avait d'abord alerté la gardienne titulaire qui était présente dans son logement et qui est intervenue.

La téléassistance n'est donc absolument pas incriminée dans ces incidents. Au contraire, les retours d'expérience, je vous le redis, dans les résidences du C.A.S.-V.P., confirment l'efficacité de ce système qui permet en toute circonstance de donner l'alerte et de faire intervenir les secours, y compris lorsqu'un gardien est présent sur place. Ce fut notamment le cas lors des incendies survenus dans les résidences Jemmapes et Gambetta, où les résidents ont contacté la téléassistance qui a alerté les secours, l'opérateur téléassistance restant en communication avec les résidents le temps de l'intervention, pour les rassurer et leur donner les consignes de sécurité.

La téléassistance ayant fait preuve de son efficacité, le C.A.S.-V.P. étudie actuellement d'ailleurs la possibilité de la déployer systématiquement dans ses résidences qui ne sont pas dotées de gardien.

C'est pourquoi nous souhaitons apporter un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Galla BRIDIER.

Vous maintenez votre vœu, Madame la Présidente ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, je le maintiens puisqu'il s'agit de proposer à la Ville de renoncer à supprimer les gardiens remplaçants des résidences-appartements intervenant le week-end et non pas de supprimer la téléassistance.

Vous n'avez donc pas tout à fait répondu, loin s'en faut, à ma question.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 198 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2018 DASES 407 G - Subventions (185.000 euros) aux 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 407 G.

La parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, plus une semaine sans qu'un jeune, souvent mineur, ne soit grièvement blessé, voire tué dans une rixe. Depuis 2016, le phénomène des rixes a augmenté dans la capitale.

Ce n'est pas tant la quantité - bien que - mais la gravité des conséquences de ces bagarres et ce qu'elles nous disent des jeunes concernés qui alertent et mobilisent aujourd'hui.

Ces risques impliquent souvent des mineurs très jeunes, qui ont entre 13 et 15 ans, et on constate que certains d'entre eux se construisent au sein d'une bande avec une forte identité territoriale, voire micro-locale, dont le cadre de référence échappe aux cadres naturels que sont la famille ou l'école.

C'est pourquoi le 3 octobre dernier…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Continuez, chère Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est pourquoi le 3 octobre dernier des Etats généraux de la prévention des rixes ont été lancés à l'Hôtel de Ville en présence de tous les acteurs institutionnels et associatifs.

Ces Etats généraux ont pour objectif bien évidemment de trouver des solutions à ces phénomènes violents, mais ils ont aussi pour intérêt, selon une méthode collaborative largement éprouvée sous cette mandature, de créer en premier lieu un temps de dialogue dédié à cette problématique spécifique pour partager des constats et des analyses.

Ces Etats généraux ont lancé une dynamique et un cadre de travail qui devraient aboutir à la présentation d'une stratégie parisienne en 2019. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet de délibération.

Avec ce projet, ce sont 13 associations qui, dès à présent, vont travailler sur la parentalité et la mobilisation des habitants, grâce notamment à l'abondement des fonds de participation des habitants au profit d'initiatives menées par les parents et en faveur de la parentalité.

C'est aussi un travail sur la formation aux réseaux sociaux pour les acteurs de terrain, qui intègre ainsi la question de la rue numérique portée par Colombe BROSSEL et qui est aujourd'hui essentielle puisque les réseaux sociaux, nous le savons, sont au cœur des échanges entre les jeunes. Lors des rixes, ils peuvent notamment constituer un canal extrêmement rapide de mobilisation en vue d'affrontements.

Il est donc essentiel que ces outils soient pleinement au cœur des pratiques professionnelles des acteurs de la prévention, et particulièrement s'agissant des éducateurs de rue, de la prévention spécialisée, mais pas uniquement. J'espère d'ailleurs que ce dispositif et sa restitution inspireront toutes les professions de la protection de l'enfance, comme les avocats ou les magistrats.

J'en termine et je souhaite à cette occasion saluer la détermination constante de Colombe BROSSEL en la matière. Je souhaite saluer également le travail des professionnels qui, à nos côtés, se battent chaque jour pour que nos enfants, nos jeunes retrouvent le chemin de la confiance en eux-mêmes et dans la promesse d'avenir que nous leur devons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nawel OUMER.

Si vous pouviez contribuer à ce qu'il y ait moins de bruits de fond, je pense que ce sera agréable pour tout le monde.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, ces derniers mois, nous avons été confrontés à une nouvelle dimension de la délinquance qui a fait état des difficultés que peut rencontrer la jeunesse parisienne.

La multiplication des phénomènes de rixes à Paris sur les neuf premiers mois de l'année 2018 : 42 rixes recensées, 139 jeunes signalés dont 126 mineurs, 6 arrondissements particulièrement exposés, le 11e, le 12e, le 13e, le 18e, le 19e, le 20e et aussi le 16e. On voit bien que l'hétérogénéité du phénomène dans les rixes, aussi bien en ce qui concerne le nombre de jeunes impliqués, leur profil, la gravité des affrontements, les motifs invoqués ou les territoires impactés sont vraiment à aborder.

Au regard de ces situations difficiles et préoccupantes, la Ville de Paris développe et soutient des dispositifs qui visent à prévenir l'entrée des jeunes dans des trajectoires délinquantes et à lutter contre la récidive.

Dans la mesure où aucune solution ne peut être apportée par un seul partenaire, il est important de mobiliser les différents niveaux sociaux. La Maire a lancé, en octobre dernier, les Etats généraux de la prévention des rixes et elle s'applique à maintenir un dialogue entre les acteurs institutionnels, associatifs et les habitants, afin d'envisager des solutions à ces phénomènes. Nous devons poursuivre ce dialogue.

Par ce projet de délibération, la Ville propose de soutenir des initiatives qui proposent de lutter contre les rixes par le renforcement des actions préventives et en soutenant les différents acteurs mobilisés. Je soulignerai quelques actions en particulier.

Au vu du rôle central des réseaux sociaux, dans l'effervescence des violences, permettez-moi de saluer les associations et les différents acteurs qui se mobilisent pour dispenser des formations aux professionnels de terrain ainsi qu'aux habitantes et habitants de certains quartiers, afin de les préparer et de les assister au mieux dans leurs actions préventives.

Permettez-moi également de souligner l'importance des interactions intergénérationnelles. L'Association de prévention du site de la Villette propose, par exemple, des actions qui visent à soutenir la parentalité en outillant les parents et en restaurant l'image que le jeune peut avoir d'eux. Il s'agit bien ici aussi d'un but : valoriser les quartiers.

La prévention des rixes passe aussi par la valorisation de ces quartiers dans lesquels évoluent les jeunes Parisiens et les jeunes Parisiennes. Un financement sur le fonds de participation des habitants, où la Ville s'engage et engage des citoyens à permettre aux habitants et aux habitantes de se réapproprier leur quartier.

C'est comme ça aussi qu'ils peuvent se réapproprier les places, être présents sur ces places : c'est le cas de Pajol, c'est le cas aussi de la place Pierre-Mac-Orlan, où on voit que les habitants se sont réappropriés ces places et cohabitent avec ces jeunes.

Enfin, d'autres associations, comme l'"Association Olga Spitzer", mettent en place des actions qui s'intègrent dans des dimensions artistiques, culturelles et pédagogiques, tout en ayant pour but de prévenir la violence. Ainsi, par le biais de la musique, du théâtre, de la photographie ou encore de la vidéo, les différents acteurs sensibilisent les jeunes sur les risques inhérents à la violence dans l'espace public.

J'assure aussi que l'éducation populaire - j'en reviens à l'éducation populaire - et la culture sont les outils essentiels de l'émancipation et essentiels pour la prévention. Il est important que les jeunes puissent se questionner sur la société dans laquelle ils évoluent, sur la mobilisation sociale qui les entoure et qu'ils soient accompagnés dans leur cheminement, et que nous puissions continuer ce travail et cette démarche qui est lancée avec beaucoup de ferveur.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à saluer la forte mobilisation de tous les acteurs qui ont participé à la réunion inaugurale des Etats généraux de la prévention des rixes du 3 octobre dernier, où se sont réunis à la fois des professionnels de l'action sociale, des membres du corps enseignant, des collectifs de parents et des habitants des quartiers concernés. Il s'agit désormais de ne pas décevoir la forte attente qui a ainsi été générée.

Parmi les éléments qui ont d'ores et déjà émergé des discussions, on peut noter qu'une forte demande d'accompagnement des familles, parents ainsi que frères et sœurs, s'est manifestée. Or, une des missions de la prévention spécialisée est justement de travailler également avec les familles des jeunes suivis. Nous devons donc les inciter à renforcer cette partie de leur fonction, afin de mieux répondre à ce besoin. Le financement de l'action de prévention des rixes à l'attention des familles et des jeunes du quartier Curial, prévu dans ce projet de délibération, va donc dans le bon sens.

La place des réseaux numériques dans la socialisation des jeunes a également occupé une part importante des discussions. A l'heure où beaucoup de jeunes communiquent presque davantage à travers les écrans que dans la réalité, il est effectivement nécessaire de prendre en compte cette nouvelle dimension.

La formation action "Eduquer à l'heure du numérique" dans le cadre de la prévention des rixes, le présent projet de délibération en tient compte et nous serons attentifs aux résultats concrets qui en résulteront dans la pratique des professionnels sur le terrain.

Mais au-delà du développement de ces nouveaux moyens, il nous semble qu'il importe surtout, pour traiter ce phénomène récurrent des rixes, de mieux utiliser les outils qui sont déjà à notre disposition et qui sont peut-être trop peu ou mal utilisés, comme les équipes des correspondants de nuit de la Ville de Paris.

Par ailleurs, l'implication des riverains doit être renforcée. Ce sont souvent les premiers témoins des violences et il faudrait qu'ils soient davantage acteurs de la prévention. Aussi, nous demandons qu'un outil de pilotage du dispositif de prévention des rixes soit clairement identifié, pour que chaque citoyen souhaitant aider à la pacification des rapports sociaux de son quartier puisse y avoir accès.

J'en profite pour saluer la mobilisation des habitants du quartier de la place des Fêtes, dans le 19e arrondissement, qui ont organisé samedi dernier une marche blanche très émouvante et respectueuse de la famille d'Henri, décédé lors d'une rixe à l'âge de 18 ans, fin octobre.

De façon plus globale, les écologistes prônent une action qui implique tous les acteurs de la vie du quartier, lequel constitue un écosystème à part entière. On a vu que si les lieux de déroulement des rixes peuvent être mouvants, le phénomène en lui-même reste fondamentalement associé aux quartiers les plus défavorisés. Qu'il s'agisse des associations de quartier, des clubs de sport ou des acteurs culturels, il faut valoriser ces intervenants auxquels, à un âge où l'on se cherche naturellement des modèles, les jeunes sont toujours susceptibles de s'identifier. Un important travail de communication et de coordination reste donc à faire, de ce point de vue.

Pour conclure, j'aimerais rappeler deux éléments : tout d'abord, le fait que les rixes existent depuis longtemps dans les grandes métropoles. Il ne s'agit pas là, pour nous, de minimiser la gravité des faits dramatiques qui sont survenus, puisque des jeunes en sont morts, mais de mettre en garde contre l'instrumentalisation qui pourrait en être faite.

Le développement de comportements violents n'a pas d'origine identitaire, mais des causes sociales. Vouloir nous faire croire le contraire est non seulement irresponsable, mais dangereux. Car ignorer les causes profondes de ces phénomènes, c'est se risquer à les voir resurgir indéfiniment et à des degrés peut-être plus violents.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est la première marche d'une action plus large et plus précise liée notamment à l'audit de sécurité, dont on aura certainement l'occasion de parler bientôt, dans l'espace public parisien.

La Ville a fait le choix de renforcer son action, notamment en associant plus largement pour mieux prévenir. En cela, je tiens à saluer tout le travail fait par Colombe BROSSEL, qui permet d'avancer non seulement assez rapidement, mais en plus globalement et efficacement. Nous savons toutes et tous que, malheureusement, la recette miracle n'existe pas, mais nous essayons, accompagnons, investissons, innovons.

Je rejoins Fatoumata KONÉ qui, à l'instant, rappelait l'exigence que nous avons de faire attention aux instrumentalisations liées à ces questions, mais le constat reste partagé. Les chiffres restent stables. Cependant, la violence elle-même est de moins en moins acceptée, par nous évidemment, et les morts qui en découlent sont insupportables.

La source de ces actes de violence reste très globalement liée à la question sociale. Quel que soit le cadre dans lequel les jeunes évoluent, quel que soit l'arrondissement, le commun d'une grande partie de ces jeunes est en effet leur niveau social qui non seulement s'est dégradé, mais en plus leur laisse peu de perspectives optimistes sur l'avenir.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'excuser, mais il est important de pouvoir étudier les sources des maux afin de pouvoir agir à leur racine. L'accompagnement des associations intervenant en proximité est donc primordial. C'est tout l'objet de ce projet de délibération.

Cependant, nous pouvons encore creuser quelques pistes d'actions, sur lesquelles je souhaite revenir. Nous devons continuer notre réflexion sur les jeunes qui sont "sous main de justice", c'est-à-dire en situation soit de devoir être sorti de prison, soit de porter un bracelet, soit d'être sous une peine non exécutoire, parce que la violence d'une peine de prison peut atteindre les jeunes et mener à des problématiques liées aux rixes. On peut aussi travailler sur la place des jeunes femmes, des jeunes filles, des femmes jeunes et moins jeunes. On sait qu'elles peuvent avoir un rôle non seulement dans la prévention et la régulation, mais aussi, malheureusement, dans les rixes elles-mêmes. Il est essentiel de pouvoir avoir une attention particulière sur elles.

Nous devons aussi travailler avec l'Education nationale de façon à décloisonner les murs de l'Education nationale, à pouvoir investir les lieux, y compris par les associations de prévention.

Le besoin de projection dans l'avenir est un élément fondamental. Notre rôle et celui de notre collectivité est aussi de proposer des portes de sortie qui permettent de se projeter vers l'emploi, vers la formation qualifiante. Là encore, ce sont des éléments qui permettront de faire baisser les tensions.

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises dans le débat, notamment dans le cadre budgétaire : la présence d'adultes dans l'espace public est nécessaire pour la régulation des conflits. En cela, nous nous réjouissons à nouveau

que les 220.000 euros obtenus lors de nos négociations budgétaires dans le cadre des clubs de prévention, soient acquis pour 2019.

Enfin, nous devons aider nos structures, ou les associations que nous finançons, à se mettre à niveau sur les moyens de communication que nous connaissons plus ou moins, tels que nous sommes ici, parce qu'aujourd'hui beaucoup de choses passent par les réseaux et qu'il est vrai que nous devons désormais investir ce niveau.

Pour conclure, après les Etats généraux du 3 octobre, je souhaite dédier cette intervention à Henri, tué le 24 octobre dans le 19e arrondissement. Il n'avait pas encore 18 ans. Il était au mauvais endroit, au mauvais moment. Spéciale dédicace à Henri et à toute sa famille, à tout son quartier, à tous les clubs de prévention amenés à intervenir et tous plongés dans un désarroi assez terrible, dans une culpabilité également, parce que lorsqu'un jeune décède dans un quartier, un grand sentiment de culpabilité se dégage. Je tenais à dédier cette intervention et faire en sorte que nous nous donnions les moyens que cela ne se reproduise plus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour répondre aux orateurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci à chacune des intervenantes. Merci, parce qu'au-delà du projet de délibération, j'en dirai quelques mots, tout ce que vous dites nous permet de nourrir, d'étayer la réflexion sur la prévention des rixes, et je le prends comme tel. Merci pour vos différentes suggestions, propositions et élargissement de périmètre. Je crois qu'il est important que nous puissions avoir cet échange dans un cadre collectif pour nous permettre d'avancer.

Les travaux en matière de prévention des rixes, vous l'avez dit, ont commencé par l'organisation des Etats généraux le 3 octobre, venant finalement mettre en lumière tout ce qui existait auparavant et permettant de trouver le cadre pour le partager. Les travaux continuent. Les premiers groupes de travail ont eu lieu en novembre. Les seconds auront lieu la semaine prochaine, si ma mémoire est bonne. En janvier, autant que nécessaire.

Donc, merci pour vos différentes suggestions, réflexions qui vont nous permettre d'améliorer et d'élargir encore. J'ai pris note de toutes vos suggestions pour que nous puissions encore améliorer ce dispositif nous permettant d'élargir le réseau de ceux qui, avec un regard bienveillant et éducatif, avec une présence et un accompagnement, souhaitent porter la prévention des rixes partout où elle doit l'être.

Un mot sur le projet de délibération pour vous en expliquer le pourquoi. Les premières pistes ont émergé le 3 octobre. Des propositions ont émergé des arrondissements. Finalement, ce projet de délibération, avant que nous n'ayons conclu la stratégie parisienne de prévention des rixes dans le premier trimestre de 2019, va nous permettre de lancer des projets rapidement parce qu'il y en a besoin. Léa FILOCHE y faisait allusion à l'instant.

Je pense notamment à la formation des professionnels aux réseaux sociaux. Cela va nous permettre de pouvoir accompagner des dynamiques citoyennes, associatives, mettant ensemble et autour de la table les habitants, les jeunes, les associations de type centre social ou club de prévention, les élus d'arrondissement.

Il y a donc des projets très concrets dans le 11e - Nawel OUMER y faisait allusion - ou dans le 19e, qui sont accompagnés et je continue à recevoir des propositions pour nous permettre de travailler sur ces sujets localement.

On est en train de commencer à permettre cet essaimage de bonnes pratiques, de travail en collectif.

Ce projet de délibération avait ce double objectif. Merci, en tout cas, d'avoir salué le travail qui est fait par les acteurs locaux, merci pour toutes vos suggestions, et continuons le travail pour qu'en effet, nous n'ayons plus à nous retrouver à accompagner des familles endeuillées, à accompagner des copains endeuillés, à accompagner un quartier endeuillé lors de marches blanches, comme nous l'avons fait ce week-end. Faisons en sorte que tout ceci n'arrive plus et que nous puissions, les uns et les autres, protéger nos enfants parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 407 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 407 G).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une subvention au centre social foyer de Grenelle (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non-rattaché, le vœu n° 199.

La parole est à Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Mes chers collègues, le 15e, avec ses 240.000 habitants, se retrouve avec un seul centre social, le foyer de Grenelle, à la suite des dysfonctionnements graves de l'autre centre social, l'O.C.M./CEASIL, qui ont entraîné le retrait de l'agrément de la C.A.F., et donc l'arrêt de son financement et celui de la DASES.

Le travail des centres sociaux est tout à fait indispensable pour le lien social et l'animation en direction des familles et des jeunes, et la transformation de plus en plus de nos quartiers du 15e nécessite un renforcement de ces structures.

Le foyer de Grenelle accueille plus de 60 enfants pour l'accompagnement scolaire, avec une liste d'attente très importante.

En plus du centre social, très actif, un pôle d'urgence sociale particulièrement fréquenté a vu son financement diminuer par la C.A.F. et la DASES alors que son seul service de domiciliation gère plus de 1.000 usagers.

C'est pourquoi avec Philippe GOUJON et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, nous demandons que la subvention accordée au foyer de Grenelle, dans le contexte actuel du 15e, soit augmentée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sylvie CEYRAC.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame CEYRAC, pour ce vœu.

Lorsque vous interveniez, le maire du 15e arrondissement, disait : ce n'est pas assez.

Vous avez raison et, d'ailleurs, nous travaillons ensemble à faire en sorte que la possibilité de pourvoir proposer aux habitants du 15e arrondissement, et je pense notamment aux quartiers populaires du 15e arrondissement, et de pouvoir trouver un débouché, que ce soit un centre social ou à tout le moins des actions que nous accompagnerons très rapidement, et nous y travaillons ensemble.

Il est donc légitime que ce vœu arrive sous cette forme parce qu'en effet, la fermeture d'un centre social n'a pas fait disparaître le besoin d'accompagnement qui était pris en charge jusqu'à présent. J'apporterai un avis de ce fait favorable à votre vœu, en vous proposant une modification de forme, je crois qu'elle vous convient, qui nous permette d'abord d'organiser, avec le foyer de Grenelle, une conférence des financeurs pour faire le point sur la situation, mais surtout sur les accroissements d'activité.

Mettons-nous tous autour de la table, vous le savez, nous sommes plusieurs financeurs et, ma foi, nous en tirerons les uns et les autres toutes les conséquences.

Je vous fais cette proposition de forme qui nous permet de mettre la Ville bien entendu, la C.A.F., plus modestement l'Etat autour de la table et de tirer toutes les conséquences de cette augmentation d'activité.

A cette modification près, j'y apporterai un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 199…

Mme Sylvie CEYRAC. - Je serai vigilante sur la suite qui sera donnée. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous l'avions toutes et tous deviné. En fin de séance, j'allais à l'essentiel, et j'allais dire le vœu ainsi amendé, accepté par celles et ceux qui l'ont déposé et si bien défendu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 199 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 684).

2018 DEVE 190 - Dénomination "jardin Maudy Piot-Jacomet" attribuée à l'espace vert situé 8, rue des Suisses (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 190.

La parole est à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Quelques petites minutes, dans ce Conseil de Paris, pour rendre hommage à Maudy Piot-Jacomet que beaucoup d'entre nous connaissaient. Ce projet de délibération nous propose d'attribuer son nom à un petit jardin de la rue des Suisses dans le 14e arrondissement.

Maudy était une psychanalyste et une militante acharnée pour le droit des femmes tout court, et pour le droit des femmes en situation de handicap.

Elle avait, tout au long de sa carrière universitaire et militante, inventé le concept de femmes ou d'hommes perdant la vue, qu'elle distinguait des qualificatifs d'aveugle ou de malvoyant.

En 2003, Maudy Piot a fondé l'association "Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir", dont elle a assuré la présidence jusqu'à son décès en décembre de l'année dernière.

Elle a mené un combat pour la pleine citoyenneté des femmes handicapées, quel que soit leur handicap ou leur différence, comme elle préfère dire, et contre la double discrimination dont elles sont l'objet, comme femme et comme personne handicapée.

En 2015, la reconnaissance de son combat l'a mené à intégrer le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, pour continuer son combat. C'était une laborieuse et une militante, mais aussi toujours de terrain, au plus près du terrain qu'elle n'oubliait jamais. Un mois avant son décès, l'année dernière, le 7 novembre très précisément, je recevais régulièrement les mails de Maudy Piot sur ma messagerie, elle demandait la réservation de salles municipales pour organiser des débats et des rencontres, et elle nous avait fait l'honneur de sa présence à la mairie du 14e arrondissement, pour une soirée thématique dédiée aux violences faites aux femmes handicapées, organisée dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences.

Son combat était global pour les femmes, et il était entier.

Je suis très heureuse de vous présenter ce projet de délibération pour attribuer le nom de Maudy Piot à ce jardin de la rue des Suisses. Il poursuit aussi notre combat qui est collectif et partagé dans cette Assemblée, qui est de donner plus de noms de femme dans l'espace public de notre ville. Je suis certaine et sûre que, lorsque nous nous retrouverons très prochainement pour donner le nom de Maudy Piot à ce jardin de la rue des Suisses, ce moment sera à son image, militant, joyeux, fraternel et solidaire, et nous nous rappellerons que nous ne devons jamais être indifférents à la différence.

Je vous remercie pour votre écoute, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame PETIT, pour ce très bel hommage que vous avez rendu au combat de Maudy Piot.

Je vais rapidement profiter de votre intervention pour rappeler les raisons pour lesquelles nous avons fait le choix, en lien avec Hélène BIDARD, ma collègue, d'honorer la mémoire de Maudy Piot, et avec elle son engagement en faveur des droits des personnes en situation de handicap en général, et celle des femmes en situation de handicap en particulier.

Confrontée dès ses jeunes années au handicap et aux difficultés de se trouver un avenir professionnel alors qu'elle devenait progressivement non voyante, Maudy Piot a de toute évidence tiré de cette expérience une combativité hors norme. Cette combativité, elle a su la mettre à profit pour mettre en lumière et dénoncer la double discrimination dont font l'objet les femmes en situation de handicap, en raison de leur handicap, en raison de leur genre.

Pour mieux se faire entendre, elle s'est ainsi attelée à documenter le sujet, constatant qu'il n'existait pour ainsi dire aucune donnée statistique relative aux femmes en situation de handicap.

C'est sur la base de ces données qu'elle a pu, avec "Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir", l'association qu'elle a fondée, interpeller avec force et constance les pouvoirs publics.

En parallèle, elle s'est employée à créer le premier numéro d'appel d'urgence destiné aux femmes en situation de handicap victimes de violences. Rappelons qu'elle avait préalablement mis en lumière le fait que celles-ci sont deux fois plus confrontées à des faits de violence que les autres.

Récemment, à l'occasion de la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées, la Ville de Paris a collaboré aux travaux consacrés à la discrimination à l'emploi lancés par F.D.F.A.

Avec Hélène BIDARD, qui est très engagée aussi sur le sujet, nous maintenons de façon régulière des liens avec l'association fondée par Maudy Piot.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, comme s'y était engagée la Maire de Paris lors de la soirée d'hommage du 25 mars dernier dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, nous n'avons ni l'intention ni la volonté d'oublier les combats de Maudy Piot, et c'est le sens de ce projet de délibération qui consiste à attribuer à un espace vert situé dans le 14e arrondissement le nom de Maudy Piot.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir adopter ce projet de délibération pour rendre hommage aussi à tous ces combats.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 190.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 190).

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à des mesures de solidarité à l'égard des personnes en situation de handicap mental.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non-rattaché, c'est le vœu n° 200, et je donne la parole à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le handicap mental n'est pas toujours discernable, il fait partie de ce que l'on appelle le handicap invisible.

Pour faciliter sa visibilité, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandons de promouvoir le pictogramme "S3A" du handicap mental, de poursuivre le développement des actions de formation des personnels chargés de l'accueil dans les établissements accueillant du public, de mener des campagnes de sensibilisation sur les écrans d'information électroniques, de procéder à un marquage clair et simplifié des informations dans les locaux des services publics,

d'utiliser un langage simplifié dans les publications tel que le "FALC" - facile à lire et à comprendre -, de simplifier la signalétique dans les transports en commun, de favoriser le développement des réseaux de professionnels de soins médicaux formés à l'accueil des personnes en situation de handicap mental, à l'image de ce qui se fait en matière de soins dentaires, de créer une carte nominative destinée aux personnes en situation de handicap mental se déplaçant seules, comme celles conçues par les adhérents de l'association "les Papillons Blancs de Paris", auxquels je veux rendre hommage ici.

En cas de difficulté, cette carte leur permet de se signaler comme déficients intellectuels, les personnes en charge de leur protection peuvent ainsi être alertées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Monsieur Christian HONORÉ, je vous remercie de porter à l'attention du Conseil de Paris un sujet important, celui du handicap mental.

Souvent, en effet, lorsque l'on parle de handicap, on pense handicap moteur, mais en réalité, 80 % des handicaps sont des handicaps non visibles. Il s'agit du handicap physique : visuel, auditif, psychique, cognitif, et/ou encore du handicap mental.

La politique parisienne en la matière a bien pour objectif de permettre à toutes et à tous de se déplacer en autonomie, d'avoir accès à tous les usages de la ville, accéder à la parentalité, à la scolarité, à l'emploi, au logement, à la pratique culturelle ou sportive, aux loisirs, ou encore à la santé.

Ces objectifs sont inscrits dans la stratégie parisienne "Handicap, inclusion accessibilité" adoptée ici même en unanimité en mars 2017.

C'est pourquoi je partage votre position de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap mental, et j'ai proposé quelques amendements à votre vœu, dont celui de demander à "Ile-de-France Mobilités" et à la R.A.T.P. de communiquer à la Ville de Paris un bilan sur les mesures facilitant le déplacement dans le réseau de transport en commun, des personnes en situation de handicap mental.

Je vous propose également de promouvoir les actions de l'association "les Papillons Blancs" avec laquelle nous travaillons de façon régulière et à laquelle je souhaite aussi rendre hommage, notamment pour la rédaction de documents administratifs en "facile à lire et à comprendre".

Nous publierons aussi une information sur les panneaux lumineux qui couvrent l'ensemble du territoire parisien, ainsi que le site handicap Paris.fr afin que les personnes concernées puissent solliciter auprès de l'association une carte d'accessibilité qui leur permettra d'être aidées en cas de problème dans l'espace public, comme vous l'avez d'ailleurs souligné.

J'émettrai donc un avis favorable à votre vœu si vous acceptez les quelques amendements que je vous ai proposés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas NORDMAN.

Christian HONORÉ, vous acceptez les amendements de l'Exécutif ?

M. Christian HONORÉ. - J'accepte bien évidemment ces amendements. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 200 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 685).

2018 DASES 417 G - Subvention (303.600 euros) et conventions dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris pour une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris. Avenants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 417 G.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous assistons depuis maintenant de nombreux mois à une propagation très importante des épidémies de consommation de "crack", consommation de cocaïne, sur l'ensemble du territoire parisien et en particulier sur nos quartiers du Nord-Est parisien.

Ceux-ci se voient fortement impactés, d'une part par la présence des trafics, et d'autre part par les désordres que peut engendrer la présence de nombreux consommateurs de drogue sur nos territoires.

Par ce projet de délibération, je voulais le souligner et saluer par là même le travail d'Anne SOUYRIS sur ce sujet, et sa pugnacité, nous pouvons mettre en lumière la nécessité dans ce domaine, j'allais dire de tenir les deux bouts de la chaîne de l'action publique.

S'il est naturellement indispensable, et nous en avons parlé devant ce Conseil, que l'action des forces publiques, de la Préfecture… Messieurs excusez-moi, je ne m'entends pas parler.

Que l'action des forces de police soit active, présente sur l'ensemble de nos quartiers, nous ne pouvons pas nous en contenter. Il est indispensable que les outils de prévention des risques et les outils de prise en charge de l'ensemble des personnes consommatrices de drogue soient développés sur le territoire. Je me réjouis que nous abondions les moyens des associations à qui nous faisons confiance, et qui sont des acteurs indispensables de cette prévention des risques, que nous augmentions les moyens, notamment pour les maraudes, pour les accueils de jour par exemple, et les accompagnements, que nous augmentions les moyens pour les spécialistes de la réduction des risques que peut être par exemple l'association "Safe", qui nous aide à ne pas voir sur notre territoire se répandre partout, le matériel d'injection et de consommation de drogue.

Ce projet de délibération, ce n'est qu'une étape, mais une étape qui nous permet d'argumenter sur ce que nous avons déjà expérimenté d'efficace. Je pense naturellement à la salle de consommation à moindres risques, aux accueils de jour, au "CAARUD", tout ce qui permet d'accompagner les personnes vers une meilleure prise en charge globale, et également vers les soins dans un certain nombre de cas.

Je veux également poser ici qu'il nous faut trouver les moyens de la prise en charge, y compris en termes d'hébergement, pour l'ensemble de ces personnes, sachant qu'il est assez illusoire d'imaginer que nous pourrions faire disparaître les addictions simplement par injonction, et ensuite, et encore moins, que nous pourrions engager les personnes vers une prise en charge efficace, sans leur permettre d'être tout simplement mises à l'abri ou hébergées.

Les hébergements ne peuvent pas se concevoir toujours comme des hébergements ordinaires ou de droit commun, il faut bien envisager aussi des hébergements spécifiques avec accompagnement spécifique, qui nous permettent d'aller au bout de nos engagements et de notre travail, pour le rendre plus efficace.

Voilà pourquoi, en rendant encore une fois hommage au travail d'Anne SOUYRIS, en rendant également hommage à l'ensemble des acteurs de la prévention des risques qui sont présents sur le territoire du 10e arrondissement, que je salue, que je remercie, que nous ne remercierons jamais assez de se charger pour nous de ce travail difficile, je souhaite que nous continuions à nous engager dans ce difficile chemin de la prise en charge des personnes consommatrices de drogue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 10e arrondissement.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Alexandra CORDEBARD, qui participe largement au fait que tout se passe bien dans le 10e sur ce sujet, et que nous puissions vraiment avancer en termes de prises en charge de la toxicomanie.

Ce, autant sur les aspects, puisque nous avons la première salle de consommation dans le 10e, de réduction des risques, qu'en termes de prise en charge. De prise en charge à long terme je dirais, qui suit la question de la salle de

consommation, avec notamment "Beaurepaire" qui continue son travail formidable, mais aussi la mise en place, vous le savez sûrement, de l'Espace femmes Charonne, qui s'adresse aux femmes en particulier usagères de drogues. C'est très important dans le tissu de prise en charge puisque vous savez que les femmes sont les plus fragiles à la rue et les plus fragiles sur les questions d'usage de drogues, et elles se retrouvent dans des situations de violence assez inextricables souvent. C'était donc très important de pouvoir le faire.

Je remercie Alexandra CORDEBARD en particulier d'avoir accueilli cet espace dans son arrondissement, après le fait qu'il ait fermé dans le 18e arrondissement pour des questions tout à fait indépendantes de notre volonté à tous.

D'autre part, je trouve extrêmement important l'engagement qu'Alexandra CORDEBARD a eu et je voudrais rendre aussi un petit hommage à Stéphane BRIBARD qui œuvre sans arrêt auprès de toutes les personnes qui font de la réduction des risques dans le 10e. Je laisse le focus sur le 10e parce que c'est un terrain d'expérimentation sur cette prise en charge de réduction des risques et cette expérimentation se fait avec tous.

Elle se fait, non seulement avec toutes les équipes dont vous avez parlé, Alexandra, les équipes de réduction des risques, les associations et les élus, mais aussi avec les usagers eux-mêmes, de même qu'avec les riverains avec lesquels nous travaillons dans le cadre du comité de voisinage, et y compris avec la police.

C'est-à-dire que c'est une action, j'allais dire exemplaire, que nous menons dans le 10e arrondissement, mais je pourrais dire à Paris, puisque c'est une expérimentation qui est amenée à se développer pour que nous puissions avoir cette prise en charge commune de réduction des risques, partout à Paris, là où cela se pose comme problème.

Je ne parle pas seulement des salles de consommation et de réduction des risques, mais aussi de tout ce qui va avec et tout ce qui est du suivi des usagers. Alexandra, tu parlais du fait d'avoir des prises en charge d'hébergement, mais aussi de suivi vraiment pluri-professionnel auprès des usagers, et c'est absolument essentiel. On sait qu'il ne peut pas y avoir d'hébergement brut pour la plupart des usagers en extrême pauvreté, qui sont dans la rue, que l'on peut retrouver à Stalingrad et que l'on peut retrouver aussi à la Chapelle et dans le 18e arrondissement.

Il est donc très important de tisser un maillage très fin, très attentif, qui évidemment nécessite de l'investissement et un effort financier de la part des collectivités publiques. Nous faisons cet effort à Paris. La Maire l'a annoncé, il y a quelques mois. Elle a annoncé que nous mettrions un million d'euros sur la table pour vraiment faire en sorte que cette prise en charge s'élargisse, qu'elle soit plus intense, et pour que la question en particulier du "crack", qui est devenu de plus en plus important à Paris, soit prise en charge dignement.

Ce n'est pas encore le cas et nous avons un retard phénoménal au niveau français, mais évidemment aussi au niveau parisien. Cela a permis de faire en sorte que l'on puisse avec les autres partenaires mettre en place un vrai plan qui à la fois renforce l'existant et qui, nous le souhaitons dans de plus brefs délais, puisse amener également à de nouvelles salles de consommation qui sont des pieds dans la porte, afin de faire en sorte que des personnes, qui sont en grande déshérence, qui ne vont pas vers l'institution, puissent y aller et être prises en charge.

Il ne s'agit évidemment jamais d'angélisme là-dedans mais toujours d'être pragmatique et de faire en sorte que personne ne reste à la rue. Toutes les questions que nous avons, à la fois sanitaires et de sécurité et d'ordre public, que ce soit à Stalingrad ou dans le 18e, ne pourront être résolues que si on trouve un moyen pour que chaque personne puisse être prise en charge et commence à être accompagnée.

Pour cette première phase de plan, ces 300.000 euros que nous votons aujourd'hui, je remercie l'ensemble des Conseillers que vous êtes, et en particulier les maires d'arrondissement qui permettent que ce travail puisse être fait, Alexandra CORDEBARD, François DAGNAUD, mais aussi Eric LEJOINDRE qui sont les principaux concernés dans cette lutte, pour que nous puissions avancer et être très efficaces, comme nous commençons déjà à l'être et comme, je l'espère, nous le serons encore plus à l'avenir.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

J'invite tous les élus présents à maîtriser leur temps de parole pour que nous puissions terminer la séance dans un délai raisonnable.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 417 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 417 G).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'attribution du nom "centre de P.M.I. Dorothée Chellier" au centre de P.M.I. du 3e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché et c'est le maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, qui le présente.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Dorothée Chellier, née en 1860, est originaire d'Algérie. Ancienne aide d'anatomie à l'Ecole d'Alger, elle fut l'une des premières femmes médecins françaises d'origine algérienne, diplômée en 1894 dans le sillon de Madeleine Brès, première femme médecin française diplômée en 1875.

Elle est chargée de mission par Jules Cambon, Gouverneur général de l'Algérie à l'époque, qui a porté une sollicitude particulière à l'étude des problèmes se rattachant aux populations autochtones. L'une des innovations qu'il préconise pour améliorer le sort de la population est la création d'hôpitaux de campagne établis dans les régions éloignées : Kabylie, M'zab et Aurès.

Elle ira donc en mission en 1895 dans l'Aurès auprès des femmes pour étudier les pratiques de l'accouchement, de l'avortement et la fréquence des maladies utérines. Avec l'aide d'interprètes, des femmes et des administrateurs et des cheiks locaux, elle voyage à dos de mule, depuis Constantine, Batna, jusqu'à Biskra en passant par Cambèse, Arris, à travers des montagnes arides. Elle examine des patientes dans les villages qui n'ont jamais vu de femme médecin. Femmes et enfants sont soignés lorsque les médicaments sont suffisants.

Au cours de sa mission, Dorothée Chellier note les pratiques traditionnelles et les croyances concernant la grossesse et l'accouchement, alors que la mortalité infantile sévit partout dans les campagnes et les montagnes. Conclusions du rapport de Dorothée Chellier : former les accoucheuses, instruire les filles, enseigner l'arabe aux femmes médecins, connaître mieux la vie intime autochtone pour sauver femmes et enfants par la science laïque.

Elle laisse un ouvrage, "Voyage dans l'Aurès - Notes d'un médecin envoyé en mission chez les femmes arabes", qui fournit des informations inestimables sur la population locale. On y retrouve aussi une compréhension intime du milieu colonial, une faculté d'analyse qui permet d'en souligner les dysfonctionnements et de proposer des solutions originales, une reconnaissance de l'importance du rôle des femmes, un vif intérêt pour les autres sans distinction de race, et la faculté de promouvoir le dialogue. Elle meurt à Nice en 1935.

Le centre de protection maternelle infantile du 3e arrondissement est actuellement en travaux avec une réouverture prévue le 1er septembre 2019. Au regard du secteur d'activité de ce centre et de la nature de l'engagement de Dorothée Chellier dans ce même domaine, nous avons proposé - ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil du 3e arrondissement ; les élus du groupe Socialiste et Apparentés l'ont présenté mais il a été voté à l'unanimité - que le Conseil de Paris émette le vœu qu'à l'issue des travaux, ce lieu si important pour les familles soit renommé centre de P.M.I. Dorothée Chellier.

Le choix de Dorothée Chellier est aussi, je dois le rappeler, issu d'une consultation citoyenne que nous avons faite auprès des habitants du 3e arrondissement. La municipalité du 3e s'honore de s'employer, depuis une quinzaine d'année maintenant, à féminiser le nom des lieux et des voies publiques, afin de réduire l'immense inégalité, vous le savez, entre les femmes et les hommes honorés, plus de 95 % des plaques à Paris portant des noms masculins.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 3e arrondissement.

Je n'ai pas voulu vous interrompre, mais vous avez fait 3 minutes 45 quand le règlement prévoit 2 minutes. Je dis à Anne SOUYRIS, et j'en suis désolé, que c'est 2 minutes aussi pour la réponse.

De ce fait, vous avez la parole, chère Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être courte. De toute façon, je crois que Pierre AIDENBAUM a vraiment résumé la situation et je suis bien entendu complètement d'accord avec l'idée de donner ce nom de Dorothée Chellier à ce centre et je vais même aller plus loin : je pense qu'il serait intéressant de toute façon, sur ce réseau de P.M.I. que nous avons et dont nous sommes si fiers à Paris, de donner des noms et de ne pas rester à cette espèce d'acronymie que l'on ne comprend pas la plupart du temps des P.M.I.

Cela permettrait aussi de donner un peu de chair à nos centres et à nos services publics qui sont en ce moment tellement mis à mal et dont nous faisons attention à préserver l'intégralité et l'importance. Vous savez que les P.M.I. à Paris reçoivent plus de 80 % des enfants et des femmes qui viennent d'enfanter, dont un peu plus de 20 % sont à la C.M.U. C'est donc très important en termes de prise en charge globale et de mixité sociale et pour maintenir la mixité sociale à Paris.

Merci pour ce nouveau nom. Merci pour les femmes, merci pour le droit des femmes.

J'espère que ce n'est qu'une première.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre intervention de 1 minute 30.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 201.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 686).

2018 DASES 181 G - Subventions (1.981.824 euros) et d'investissement (220.120 euros) pour des actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris. Conventions et Avenants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 181 G.

La parole est à Léa FILOCHE pour le présenter.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, n'oublions pas que, comme Jacques CHIRAC en 2002, Emmanuel MACRON a été élu non sur la base de ses compétences ou de l'adhésion du peuple, mais en grande partie pour faire barrage à l'extrême-droite en ascension depuis un peu plus de 20 ans dans notre pays.

Aujourd'hui, ce barrage semble se dissoudre, puisqu'en matière de rejet à la mer des réfugiés, les décisions gouvernementales ressemblent dangereusement à celles du Ministre de l'Intérieur fasciste italien SALVINI. Ce que l'on appelle la crise des réfugiés, vécue depuis 2015, est bien une crise de l'accueil, une crise des politiques migratoires et des pratiques d'hospitalité.

Depuis trois ans, nombreuses sont les associations, même certaines villes, qui se mobilisent, notamment "Médecins sans frontières" et son bateau "l'Aquarius". Luttant au quotidien pour essayer d'organiser le sauvetage de migrants en mer en conformité avec le droit international, elles ont malheureusement fini par se laisser décourager non par manque d'engagement, mais parce qu'elles ne peuvent plus faire face aux attaques juridiques et matérielles des institutions de différents pays européens.

Là encore, la Ville de Paris se distingue par son soutien renouvelé d'année en année aux associations de terrain dont les compétences et l'efficacité ne sont plus à démontrer. En cela, je tiens d'ailleurs à saluer Dominique VERSINI et Anne HIDALGO, très mobilisées sur ce sujet. Ce sont donc ces associations - la "Fondation de l'Armée du Salut", "Aurore", "Emmaüs", "Urgence jeunes", "France Terre d'Asile", mais aussi beaucoup d'autres dont l'expertise partagée nous permet de connaître de manière toujours plus fine les populations et les problématiques auxquelles elles sont exposées.

C'est dans la perspective de ce travail de fond qu'une attention particulière a été récemment apportée à la situation des jeunes migrants en situation de rue, puisque le projet de délibération DASES 299 G - qui n'est pas celui-

ci, mais dont je parle aussi - prévoit pour eux des places d'hébergement spécifiques et réservées dans les centres d'accueil.

Pour répondre aux difficultés spécifiques généralement rencontrées par les primo-arrivants, la Ville prévoit un budget conséquent et ce projet de délibération le démontre encore une fois. Au-delà de l'urgence, il s'agit de continuer à travailler sur l'accueil des réfugiés, au plus près des besoins, dans la finesse, et au plus près des problématiques des personnes. C'est notamment le cas de nombreuses situations liées notamment à Dublin et à cet accord européen qui pose de nombreuses questions en terme administratifs. Un grand nombre de réfugiés sont dans un statut politique flou, n'étant pas expulsables selon les critères actuels, mais n'étant pas non plus régularisables. Or, ces personnes ont psychologiquement et matériellement besoin d'être logées, besoin de travailler, besoin surtout de pouvoir poser enfin leurs valises après les voyages immanquablement harassants et dangereux qu'elles ont pu vivre.

Tous nos efforts doivent donc contribuer à répondre, avec nos moyens, à accueillir dignement les réfugiés, sans tri, sans a priori, avec justesse et humanité, puisque l'Etat ne le fait pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, chère Léa, mes chers collègues, effectivement, vous avez abordé une question très importante, celle de la question de l'accueil, de l'accompagnement et du devenir des migrants, des personnes qui cherchent refuge, notamment à Paris.

Depuis quatre ans et demi… En tout cas depuis 2015, lorsque nous avons vu arriver les premiers flux de migrants, nous avons vu combien les différents gouvernements qui se sont succédés ont été embarrassés. Ce n'est pas uniquement celui que nous connaissons actuellement ; c'était aussi le cas pour les précédents.

Nous avons vu, à chaque fois, combien Paris, ville refuge, s'est mobilisée et s'est affirmée comme ville refuge avec un plan de mobilisation pour les réfugiés, dont nous allons publier prochainement le second tome et qui amènera aussi à la création, au mois de mars, d'une Maison des réfugiés. Cela répondra à nos engagements globaux et à nos convictions mais, cela, vous le connaissez bien.

Les gouvernements, nos gouvernants successifs, et, bien pire, d'autres pays d'Europe ont beaucoup de mal avec la notion de l'accueil des migrants et des réfugiés, notamment des primo-arrivants, dont au bout du compte on ne sait pas, au premier abord, quel est leur statut. Il y a effectivement la question des "dublinés" dont vous avez parlé, mais il y a aussi la question de personnes qui auront vraiment le statut de réfugiés et qui auront commencé sur les trottoirs de Paris ou d'autres villes avec des souvenirs tout de même assez terribles.

En ce moment, il est vrai que nous constatons une augmentation très importante des migrants, notamment dans le 18e et le 19e, et que le Gouvernement a du mal à assumer la mise à l'abri de ces personnes. C'est à grand-peine que l'on obtient la mise à l'abri des personnes avec enfants. C'est grâce à des associations, dont "Utopia" que je veux saluer parce que, chaque soir, ils mettent au moins 80 personnes à l'abri dans des familles parisiennes ou de proche banlieue.

Ce projet de délibération, chère Léa, rappelle vraiment tout ce que Paris fait et continuera à faire. Avec la fin du centre de premier accueil humanitaire de la Chapelle, on a vu combien le dispositif de l'État n'était absolument pas adapté. Nous avons ouvert un lieu pour les familles avec enfants, boulevard Henri-IV, géré par "Emmaüs". Nous avons renforcé les maraudes "France Terre d'Asile". Nous continuons à soutenir et financer le centre d'Ivry. Nous finançons les petits déjeuners assurés par "l'Armée du Salut" et "Aurore". Nous soutenons "les Restos du Cœur" qui heureusement, assurent…

Bref, nous faisons en sorte d'assurer l'essentiel des besoins fondamentaux. On voit bien que le dispositif mis par l'État avec deux petits centres d'accueil de jour et cinq C.A.E.S. n'est absolument pas adapté, d'autant que, derrière, le dispositif national d'asile ne suit pas.

Paris est au rendez-vous et continuera à être au rendez-vous avec tous nos partenaires. C'est aussi le sens de la plateforme pour les réfugiés que j'ai mise en place et qui se réunit environ tous les trimestres pour avancer avec nos partenaires.

Sur Paris, nous avons la chance d'avoir des Parisiens, des familles, des collectifs, des paroisses très mobilisés. Nous faisons le maximum possible dans un monde qui, malheureusement, n'est pas le plus idéal.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DASES 181 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 181 G).

2018 DASES 227 G - Subventions (100.554 euros) et conventions avec 5 bagageries parisiennes pour l'accueil de S.D.F.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 227 G.

Je donne la parole à Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

La bagagerie "Antigel" dans le 15e, qui fut la deuxième ouverte après celle des Halles, apporte un accueil, un soutien, un accompagnement à 50 usagers qui va bien au-delà d'une simple consigne.

La subvention demandée par l'association était de 20.000 euros. Pourquoi cette demande est-elle supérieure aux 12.000 euros reçus en 2018 et que vous reconduisez pour 2019 ?

Cette bagagerie est en effet locataire d'un bailleur social et paie donc un loyer de 25.200 euros par an, charges comprises. La Ville s'est toujours engagée à payer le loyer des bagageries, comme les bagageries "Mains libres" du Châtelet ou "Cœur du Cinq", ou à leur procurer un local gratuitement comme les bagageries dans les bains-douches.

Certes, comme vous le savez, la bagagerie "Antigel" bénéficie d'une subvention de la D.R.I.H.L. mais c'est une subvention de fonctionnement général avec la possibilité d'avoir un travailleur social partagé avec d'autres associations, et non pour payer le loyer.

D'ailleurs, la DASES est tout à fait d'accord avec cela, mais, argument suprême, comme la bagagerie "Antigel" est bien gérée, il faut donner à ceux qui font des pertes. Cela mettra à terme la bagagerie "Antigel" dans de grandes difficultés, n'ayant plus accès à d'autres subventions régionales ou parlementaires par exemple.

En conséquence, avec Philippe GOUJON, nous demandons qu'un réexamen soit fait de leur demande, afin de ne pas mettre en péril l'avenir de cette association et pour que les usagers puissent toujours être accueillis dans de bonnes conditions, et les aider à retrouver un chemin meilleur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sylvie CEYRAC.

Je donne la parole à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, chère Sylvie CEYRAC, mes chers collègues, effectivement, les bagageries sont des lieux extrêmement importants dans Paris et cela fait partie de nos priorités d'en augmenter le nombre. D'ailleurs, une nouvelle bagagerie vient d'ouvrir dans le 19e arrondissement et on en est très heureux. Ce sont 9 bagageries en tout qui existent dans Paris, en tout cas parmi celles que nous soutenons et subventionnons.

On sait que c'est souvent issu d'une démarche de bénévoles de quartiers qui se mettent en mouvement pour répondre à ce besoin qui est vraiment essentiel, à savoir que les personnes sans domicile fixe qui ont de gros bagages puissent les poser quelque part pour faire leurs démarches, mais aussi rencontrer des bénévoles, avoir accès à leurs droits. On voit que cela devient des lieux très importants de convivialité.

Oui, je connais bien la bagagerie "Antigel", comme toutes les autres d'ailleurs. C'est une bagagerie qui joue un rôle très important dans le 15e arrondissement. A vrai dire, nous accordons des subventions aux bagageries en fonction de leurs besoins et de leurs demandes. Pendant longtemps, la bagagerie "Antigel", en fait, a demandé une subvention autour de 8.000 euros. J'avais même augmenté l'an dernier, sans qu'ils le demandent, leur subvention pour faire une équité avec les autres, car on avait remarqué qu'ils avaient aussi d'autres subventions. Mais si tel n'est plus le cas, nous allons regarder leur situation. On souhaite évidemment qu'aucune bagagerie ne ferme et sûrement pas la bagagerie "Antigel" qui est un modèle pour d'autres. Nous allons donc regarder cela avec nos services et avec la bagagerie.

Par ailleurs, je précise que nous avons mis en place une coordination des bagageries, qui est une belle avancée car cela permet de mettre en réseau les différents acteurs pour qu'ils se rencontrent, échangent leurs modes de travail, leurs modalités et que l'on puisse ainsi les soutenir chaque fois que c'est nécessaire.

Dans cette attente, en m'engageant à regarder cette situation de près, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 227 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 227 G).

2018 DASES 289 G - Subventions (405.926 euros) et conventions avec les associations "Aurore" et "Urgence jeunes" pour le dispositif d'hébergement de jeunes lycéens étrangers isolés à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DASES 289 G.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, mon groupe tient tout d'abord à féliciter la Ville pour la reconduction de ce dispositif qui a produit des résultats très concluants depuis sa mise en place en 2015. Les jeunes qui ont pu en bénéficier ont été très investis dans leur scolarité avec un très faible taux d'absentéisme et un taux de réussite élevé aux examens.

Forts de ce succès, le Département et l'Etat avaient renforcé ce dispositif en créant des places supplémentaires, passant de 70 à 108 places entre 2015 et 2017. Les écologistes s'inquiètent pourtant de constater qu'en 2018 la subvention a simplement été reconduite à l'identique. Or la demande n'a pas diminué et semble même avoir augmenté.

Nous assistons depuis plusieurs années à une hausse considérable du nombre de jeunes se présentant comme mineurs étrangers non accompagnés, auprès de nos services départementaux. Cela est particulièrement vrai à Paris où nous sommes passés de 1.500 évaluations en 2015 à plus de 7.000 en 2018, soit près de 5 fois plus en seulement 3 ans. En octobre 2018, le dispositif parisien d'évaluation des mineurs isolés étrangers, le D.E.M.I.E., a vu son nombre de visiteurs augmenter de plus de 20 % sur le seul mois d'octobre.

En sachant que seuls 30 % de ces jeunes se présentant au service d'évaluation sont déclarés mineurs, la question du devenir des 70 % reste en demeure. Pour la majorité d'entre eux, s'ils ne sont plus mineurs, ils sont jeunes et fragilisés par de longues errances qui ont laissé des séquelles physiques et/ou psychologiques importantes. Ils ont besoin de prises en charge spécifiques et ne peuvent être mélangés avec les adultes des centres d'hébergement d'urgence traditionnels.

C'était d'ailleurs le sens de l'amendement budgétaire de notre groupe déposé à ce Conseil pour répondre aux besoins de ces jeunes à travers la création d'un accueil de nuit pour jeunes majeurs étrangers isolés.

Certes, nous connaissons l'engagement de Mme VERSINI sur le sujet, certes, nous savons que si ces jeunes sont majeurs, il s'agit d'une responsabilité de l'Etat, mais nous regrettons que la Ville de Paris n'ait pas saisi l'utilité de prendre une mesure exceptionnelle et d'urgence, comme elle a su le faire avec beaucoup de courage pour les femmes en situation de rue.

Par ailleurs, le processus d'évaluation et d'orientation des jeunes mineurs non accompagnés nous semble à nous, écologistes, problématique. Beaucoup de ces jeunes évalués majeurs par le D.E.M.I.E. sont par la suite reconnus mineurs par les autorités judiciaires.

Si le risque zéro, en la matière, n'existe pas, il convient néanmoins d'intégrer cette éventualité dans notre action publique. Quand on sait que les recours peuvent prendre des mois, on peut légitimement se demander ce que deviennent ces jeunes entre-temps. Beaucoup se retrouvent livrés à eux-mêmes sans solution d'hébergement adaptée. Le cas du jeune ayant tenté de mettre fin à ses jours au Tribunal de grande instance est à cet égard révélateur à la fois de la nécessité d'un accompagnement psychologique et social plus conséquent et de la saturation du dispositif en lui-même.

Nous nous réjouissons donc de l'annonce des moyens renforcés qui vont être attribués à ce dispositif dans le cadre du nouveau budget 2019 et nous resterons vigilants à ce que la qualité du service proposé soit à la hauteur des besoins de ces jeunes ainsi que des moyens investis.

Nous sommes conscients de la complexité de ce problème des jeunes mineurs isolés. Il s'agit d'une population entre deux âges, donc à cheval entre deux statuts et deux autorités administratives distinctes. A cet égard, mon groupe tient à saluer la Ville de Paris pour le nombre de contrats jeunes majeurs signés avec un grand nombre de jeunes, bien supérieur à celui des autres départements de France.

Ce dispositif ingénieux montre bien que les rigueurs administratives peuvent être contournées en fonction des besoins humains. Le dispositif mis en œuvre par les associations "Aurore" et "Urgence jeunes" est un autre exemple de cette ingéniosité utile. C'est non seulement l'honneur de notre Ville que d'accueillir et d'offrir une éducation à ces jeunes particulièrement vulnérables, mais c'est aussi son intérêt le mieux compris. En effet, interdire l'accès de ces jeunes mineurs ou majeurs à la scolarité équivaut à priver la collectivité des ressources humaines motivées et éduquées qu'ils pourraient également constituer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, chère Fatoumata KONÉ, mes chers collègues, vous abordez à travers ce projet de délibération une question très importante qui est celle de l'accueil et de l'évaluation des jeunes qui se présentent comme mineurs non accompagnés, et aussi du devenir de ceux qui sont évalués majeurs.

Vous le savez, c'est une question sur laquelle nous travaillons et Paris est extrêmement engagée depuis le début de la mandature, puisque nous sommes passés de 1.500 jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés en 2015 à 8.000 à la fin du mois, ce qui est absolument énorme, c'est-à-dire 500 % d'augmentation en 3 ans.

Pourquoi autant de jeunes viennent sur Paris ? Tout simplement parce que les autres départements les envoient sur Paris. Le 78 et le 92 ne s'en privent pas, tout comme les départements de province. En effet, à Paris, nous mettons à l'abri un maximum de jeunes. En ce moment, c'est presque 500 jeunes qui sont mis à l'abri le soir, dans l'attente de l'évaluation.

Le projet de délibération parle d'une question spécifique qui est celle de jeunes majeurs mais qui sont lycéens. Au titre du fait qu'ils sont lycéens à scolariser dans nos lycées parisiens, nous avons tous en accord et avons réussi à entraîner un peu l'Etat, dont c'est quand même un peu la mission mais qui oublie beaucoup de ses missions, à pouvoir les mettre à l'abri. Ainsi, nous cofinançons le dispositif avec eux.

Mais je vais vous dire, mes chers collègues, que je suis tout de même très préoccupée par l'évolution de ce dispositif. Pourquoi suis-je préoccupée par l'évolution de ce dispositif ? Parce que, nous, depuis quatre ans, nous faisons tout ce que le Défenseur des droits nous a demandé de faire. Rien n'est parfait, c'est clair. Il y a beaucoup de désespoir, de traumatismes chez les jeunes. Nous en sommes bien conscients.

Néanmoins, quand ils sont mineurs, ils sont pris en charge comme les autres enfants et ils ont des "contrats jeunes majeurs" à hauteur des autres enfants. Sur les 1.300 "contrats jeunes majeurs" parisiens, il y a autant de jeunes qui ont été mineurs non accompagnés que de jeunes qui nous sont confiés, dont les familles sont résidantes à Paris ou en France.

Ce qui me soucie actuellement - c'est une annonce un peu forte - c'est qu'un projet de décret va sortir sur lequel je tiens beaucoup à vous alerter. Car ce projet de décret vise à inciter les départements non plus à faire l'évaluation D.E.M.I.E., que tout le monde trouve imparfaites. C'est vrai qu'il est difficile de faire l'évaluation sociale d'un jeune qui a entre 17 et 19 ans. L'orientation du décret, c'est de les orienter à la Préfecture de police. C'est ce qui nous attend à partir du 1er janvier 2019. Actuellement, pour les associations, il y a des communiqués de presse : des grandes associations de protection de l'enfance comme "Les Apprentis d'Auteuil", l'O.S.E., l'UNIOPSS, toutes les grandes associations de solidarité.

Ce qui nous attend, c'est que les départements vont être libres d'envoyer à la Préfecture de police ou pas, ou de faire l'évaluation D.E.M.I.E. Nous-mêmes et le département du 93 qui représentons la moitié des jeunes qui se présentent sur la France, c'est-à-dire plus de 10.000, nous continuerons à faire ce que nous faisons.

Je suis d'accord que cela est imparfait, mais tous les autres départements, et cela a été le vote de l'A.D.F. - l'Association des départements de France -, vont envoyer les jeunes à la Préfecture de police. Que va-t-il se passer début 2019 ? Tous les jeunes de France vont arriver à Paris et l'on va devoir être hyper-soudés ensemble pour voir comment on s'organise, parce que, franchement, gérer 20.000 jeunes - on fait 10.000 avec beaucoup de difficultés - va être une grande galère.

En tout cas, sachez que Stéphane TROUSSEL, comme Anne HIDALGO, sont sur la même ligne et qu'un courrier est en train de partir pour le Premier Ministre, car on ne peut pas accepter que la protection de l'enfance devienne un outil de la lutte contre l'immigration irrégulière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 289 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 289 G).

2018 DASES 365 G - Subventions (920.680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DASES 365 G.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, séances d'initiation à la navigation internet ou à la connexion wifi, ateliers de construction de C.V., ateliers d'apprentissage pour l'utilisation des ordinateurs, tablettes ou smartphones, maniement d'une messagerie électronique, ou encore familiarisation avec les sites en ligne des administrations et assimilés, tels sont les projets qu'il est proposé de soutenir financièrement dans le cadre du deuxième appel à projets, à travers le projet de délibération qui nous est aujourd'hui soumis. Tel est aussi le reflet des besoins en matière d'inclusion numérique.

C'est le sens de la stratégie parisienne lancée par la Mairie en 2017. Il est en effet devenu crucial de permettre aux Parisiens d'avoir accès à des outils numériques. Qu'il s'agisse d'équipements ou de connexions, il est tout autant nécessaire d'en favoriser l'appropriation et l'usage autonome par tous, notamment par ceux qui sont les plus éloignés et les plus démunis. Je pense aussi aux plus âgés. Je sais que le Schéma Senior voté l'année passée le prévoyait aux plus jeunes, avec une attention particulière pour ce public, spécifiquement à la prévention sur l'usage d'internet. Tout cela va dans le bon sens. Nous voterons pour ce projet de délibération.

Permettez-moi, cependant, d'émettre deux regrets.

Le premier, sur le développement d'un réseau de structures de proximité à échéance 2018. Selon le document, je note que l'Ouest parisien reste encore très sous-doté, même si je me félicite que le 15e fasse partie du réseau à travers le foyer Grenelle, dont nous avons parlé il y a quelques instants. Toujours est-il qu'un bilan de l'action municipale en la matière, et plus largement un point d'étape sur l'ensemble de la stratégie, serait opportun.

Ma deuxième observation, qui est d'ailleurs moins un regret qu'une observation, est de ne pas voir apparaître la Métropole à travers la question de l'inclusion numérique également mise en avant. Pourquoi ? Parce que dans notre Schéma métropolitain d'aménagement numérique, nous avons un défi que nous considérons comme essentiel. Un certain nombre de conseillers métropolitains, qui sont également conseillers de Paris, ne manquent pas de le rappeler à chaque fois, notamment Danièle PREMEL, Yves CONTASSOT, Philippe GOUJON, le maire du 15e, ou Sylvie CEYRAC.

Nous avons vraiment besoin que la Métropole du Grand Paris - je sais que cette volonté est partagée par l'ensemble des personnes sur ces bancs - travaille en étroite collaboration avec la Ville de Paris. Par exemple, outre le schéma, nous avons surtout ce que l'on appelle "les explorateurs du numérique" au niveau métropolitain. Beaucoup de communes de la Métropole du Grand Paris travaillent sur le sujet de l'inclusion numérique. Nous aurions vraiment besoin que la Ville de Paris prenne toute sa part dans le réseau des explorateurs du numérique. Pourquoi ? Parce que la Ville a souvent de très bonnes idées. Si l'on pouvait les faire partager par l'ensemble des communes qui participent déjà aux explorateurs, ce serait vraiment très utile.

Voilà ce que je voulais dire.

Nous voterons ce projet de délibération, comme je l'ai indiqué.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Daniel-Georges COURTOIS.

La parole est à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, Daniel-Georges COURTOIS, mes chers collègues, merci d'avoir abordé cette question importante, parce qu'elle correspond à un engagement très important de la Ville de Paris, mais aussi le vôtre dans le cadre de la Métropole du Grand Paris. Nous savons tous que face au numérique, il est nécessaire de lutter contre les nouvelles inégalités ou le renforcement des inégalités pour les personnes les plus éloignées de tout ce qui est internet. On sait aujourd'hui que presque toutes les formalités administratives, dont beaucoup d'accès aux services publics, se font par internet.

Notre réponse, avec Emmanuel GRÉGOIRE, en juin 2017, avait été de lancer une stratégie parisienne d'inclusion au numérique et de lancer un premier appel à projets, qui s'est déployé en 2018 et grâce auquel 19.210 personnes ont été accueillies dans le cadre de l'assistance numérique, tandis que 2.900 autres ont participé aux formations et ateliers proposés.

Face à ce succès, nous avons décidé de lancer un deuxième appel à projets, permettant de continuer à soutenir les actions lancées ou de permettre l'amorçage de nouveaux projets. C'est ainsi que ce projet de délibération vous présente des demandes de subventions pour 57 associations qui ont répondu à cet appel à projets.

Concernant votre remarque sur l'Ouest parisien, je l'entends bien, mais il est vrai que ce sont les associations qui proposent. Fort heureusement et l'on s'en réjouit, le foyer Grenelle a répondu à cet appel à projets pour faire de la formation en bureautique. Il sera ainsi soutenu à hauteur de 12.000 euros. Je pourrais citer toute une série d'exemples.

Pour en revenir à ce que vous avez dit sur la Métropole, je rejoins tout à fait votre volonté de mieux articuler l'échelon parisien et l'échelon métropolitain. Je salue la concertation qui est mise en œuvre dans le cadre de la démarche "Métropole d'intelligence" pour soutenir la transition numérique du Grand Paris. J'ai demandé aux équipes de la Ville de Paris qu'elles prennent l'attache des services métropolitains pour fixer le cadre de leur contribution, à laquelle nous participerons bien volontiers.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération tout à fait positif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 365 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 365 G).

2018 DASES 410 G - Subventions de fonctionnement (400.000 euros) et d'investissement (100.000 euros) au Samu social de Paris et conventions relatives à la création d'un lieu d'accueil et de mise à l'abri de femmes au cœur de l'Hôtel de Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DASES 410 G.

Je donne la parole à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a pour objet de créer et de subventionner le fonctionnement d'un lieu d'accueil et de mise à l'abri au cœur de l'Hôtel de Ville pour des femmes sans domicile. A quoi répond l'ouverture de cette halte ? Tout simplement au besoin de prendre en compte la spécificité des femmes seules en situation de rue.

Nous le voyons, nous le savons : les personnes à la rue sont de plus en plus souvent des femmes. C'est ce que nous ont confirmé les rencontres faites lors de la "Nuit des solidarités". Par ailleurs, et vous le mentionnez dans l'exposé des motifs, lorsqu'elles acceptent d'en parler, les femmes vivant dans nos rues disent que plus de 90 % d'entre elles sont victimes de violences.

Pour se protéger de ces multiples épreuves, les femmes ne recourent pas aux dispositifs d'aide ou dissimulent leur identité, et finissent par se rendre invisibles dans l'espace public.

Il était donc essentiel de penser une action dédiée et d'ouvrir des lieux spécifiques à l'accueil des femmes seules, en plus des structures mixtes qui existent déjà.

Cette halte de l'Hôtel de Ville, qui a été inaugurée lundi et qui a accueilli les premières femmes mardi soir, je crois - mais Dominique VERSINI me le précisera très certainement - vient compléter l'action de la Cité des Dames, qui se trouve dans le 13e arrondissement, pour laquelle nous avions voté une subvention au dernier Conseil de Paris, ainsi que celle de la mairie du 5e arrondissement, qui vient d'ouvrir, et que très certainement Mme BERTHOUT évoquera dans quelques instants.

Cette action est le symbole de l'engagement sans faille de la Maire de Paris pour lutter contre la grande exclusion et faire de Paris une ville solidaire et bienveillante.

Le budget que nous avons voté lundi, qui consacre plus de 2 milliards d'euros à l'action sociale, le démontre certes, mais en l'espèce, deux mois auront suffi pour transformer des salons d'exposition et de réception en un magnifique lieu d'accueil de jour et de nuit, offrant le repos et le sentiment de sécurité indispensables à ces femmes.

S'il a été possible de le faire à l'Hôtel de Ville, alors gageons que des lieux similaires pourraient être mis à disposition partout en France, par des collectivités territoriales, par l'Etat encore, voire par des entreprises. C'est bien de cette exemplarité aussi qu'est le symbole de cette halte ouverte aujourd'hui, que nous avons toujours eu en matière de solidarité et de lutte contre la grande exclusion.

Ainsi, l'ouverture de cette halte, qui complète les 5.800 places déjà ouvertes depuis 2014, permet de prendre la mesure du chemin que nous avons parcouru depuis le début de la mandature.

L'intervention de la Ville auprès des grands exclus est par sa nature difficile à appréhender pour les Parisiens. Mais avec le Pacte, avec l'ouverture de la Bulle, avec l'ouverture du centre d'Ivry, avec le lancement de la "Nuit de la solidarité", avec la formation des volontaires de la solidarité, dont certains seront d'ailleurs présents dans cette halte, nous démontrons aujourd'hui que nous avons gagné la bataille culturelle de l'inclusion, de la bienveillance et de la solidarité.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir voter unanimement ce projet de délibération dont nous pouvons être fiers aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nawel OUMER.

Je donne la parole à Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Des femmes à la rue, oui, il y en a, et plus que ce que l'on pense. Les chiffres officiels, comme les maraudes que Dominique VERSINI a organisées, nous ont montré l'ampleur du problème. Etre une femme à la rue, c'est une situation encore plus difficile que pour les hommes. Après avoir subi un accident de la vie, ou l'addition de plusieurs difficultés, chômage, expulsion locative, retrait de la garde des enfants, violences conjugales, voilà les raisons principales qui les ont menées à la rue.

La rue ne les protège pas, bien au contraire. Au-delà des difficultés inhérentes à cette situation, il y a la violence et le comportement de leurs congénères masculins.

Voilà pourquoi nombre d'entre elles, à juste titre, refusent de se rendre dans les foyers et autres structures d'hébergement mixtes. La réponse qu'apporte notre Ville tient compte de ces problèmes, de la volonté de mise à l'abri, mais surtout, nous avons en tête le besoin de sécurité de ces femmes vulnérables.

L'Hôtel de Ville, la maison commune des Parisiens, est un beau symbole. Il fait honneur à notre Municipalité d'avoir eu une si généreuse idée.

Nous ne devrons pas nous arrêter à cette expérimentation. Nous devons travailler avec les associations et l'Etat à des solutions innovantes qui répondent aux besoins de ces femmes.

La première chose, c'est retrouver sa dignité, son hygiène, et surtout savoir que l'on est en sécurité. Le Samu social, qui gérera cet espace à l'Hôtel de Ville, a une tâche ardue, mais enthousiasmante et surtout essentielle.

La Ville finance 50 % de ce projet, l'Etat a promis d'être au rendez-vous.

Si nous partageons l'objectif qu'il n'y ait plus personne sans solution d'hébergement, nous pensons aussi que, pire que la perte de son travail, la perte de son logement est souvent le début d'un terrible engrenage. Les expulsions locatives ne devraient plus frapper des familles qui ont des accidents de parcours. Nous continuerons à porter l'idée "pas d'expulsion sans proposition de relogement". Mais en attendant que la loi change, nous devons être aux avant-postes de la solidarité. C'est ce que symbolise ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

La parole est à Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire. Nous regroupons nos interventions avec Florence BERTHOUT.

Le bilan de la "Nuit de la solidarité", en février dernier, a recensé 12 % de femmes dans les sans-abris, et malheureusement ce nombre ne fait qu'augmenter. Elles présentent un état de santé physique et psychologique très dégradé, et sont aussi plus particulièrement confrontées à la violence de la rue.

Leur mise à l'abri est donc une priorité qui nous interpelle. C'est pourquoi Florence BERTHOUT, ma collègue, a ouvert un centre d'hébergement d'urgence dans les locaux mêmes de sa mairie du 5e arrondissement, en partenariat avec "Aurore". Cofinancé par l'Etat spécial, la Mairie de Paris et l'Etat, ce centre pérenne peut accueillir une quinzaine de femmes, aidées et entourées par une trentaine de bénévoles, et avec les concours des boulangers et pharmaciens du 5e arrondissement.

Pour notre part, dans le 15e, Philippe GOUJON a ouvert deux centres d'hébergement réservés à des femmes seules ou avec enfants, pour la période hivernale, accueillant au total environ 70 personnes, et surtout de très nombreux très jeunes enfants.

Dès ce soir, dans le cadre du Plan Grand froid, une salle communale sera également ouverte pour des hommes cette fois, comme nous le faisons depuis de très nombreuses années.

La halte de l'Hôtel de Ville, au-delà du symbole que cela représente d'ouvrir nos salons à destination des plus démunis, permettra aux femmes accueillies de se reposer, de trouver le répit dont elles ont besoin, et d'être accompagnées dans leurs démarches afin de pouvoir accéder à un hébergement plus pérenne.

C'est un dispositif global de prise en charge que vous proposez, et on ne peut que s'en féliciter. Il faut bien sûr saluer à cet égard le Samu social qui assurera la gestion de cette halte de nuit et de mise à l'abri. Nous connaissons tous son savoir-faire et son professionnalisme. Vous l'aurez compris, nous voterons favorablement ce projet de délibération dans un souci de responsabilité et de solidarité pour les femmes en situation de précarité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sylvie CEYRAC.

Je donne la parole à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le groupe Ecologiste de Paris est fier et heureux de la décision prise par la Maire de Paris, qui a permis la création, au cœur de l'Hôtel de Ville et donc au cœur de Paris, d'un lieu d'accueil et de mise à l'abri pour des femmes vivant à la rue, dans la Capitale.

Notre soutien est naturellement total pour ce projet, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce nouveau lieu d'accueil correspond à l'engagement volontariste de notre majorité en faveur de la lutte contre l'exclusion, et s'inscrit dans notre Pacte de lutte contre la grande exclusion de 2015 à 2020.

Par notre vote en faveur de ce projet, nous réaffirmons collectivement ici, une fois de plus, notre volonté politique de faire de la lutte contre l'exclusion et pour l'accès aux droits une priorité de notre mandature.

Mais au-delà de sa fonction d'accueil et de mise à l'abri de personnes vivant à la rue, ce projet constitue, pour nous écologistes, une avancée hautement symbolique, car il marque un progrès qualitatif en matière d'aide aux personnes vivant à la rue. Il répond en effet à la nécessité d'adapter les politiques d'hébergement et d'assistance aux besoins spécifiques des différents publics de personnes S.D.F., en l'occurrence ces femmes en situation de rue, victimes de violences régulières à caractère physique, sexuel, verbal, etc.

Par ailleurs, à travers la décision de créer cette halte au cœur de Paris et de l'Hôtel de Ville, lieu luxueux mais aussi et surtout lieu de pouvoir, nous envoyons une nouvelle fois un message clair pour une répartition plus équilibrée des places d'accueil des S.D.F. dans la Capitale, appelant tous les arrondissements à y participer.

La halte de l'Hôtel de Ville, que nous avons visitée la semaine dernière avec d'autres collègues élus de notre Assemblée, est un lieu spacieux, 750 mètres carrés mis à disposition gratuitement par la Ville de Paris, dont l'aménagement est parfaitement adapté à l'accueil de femmes S.D.F. Ce lieu sera, par ailleurs, ouvert toute l'année et ne constitue donc pas une opération ponctuelle visant à répondre à l'urgence de l'hiver.

Pour nous, écologistes, qui défendons la mise à disposition de lieux d'hébergement de nuit, tout au long de l'année, c'est un point essentiel que nous tenons à saluer ici.

Un autre aspect à saluer du présent projet est qu'il s'inscrit dans un réseau de plusieurs structures spécialement dédiées aux femmes, qui sont créées ou sont en cours de création à Paris. Je pense ici tout particulièrement à la Cité des dames, un accueil 24 heures sur 24 créé avec le soutien de la Ville par l'Armée du Salut et l'Association de santé des femmes dans le 13e arrondissement, d'une capacité de 100 places.

Nous rappelons également qu'un projet de bains-douches exclusivement dédiés aux femmes est en cours de réalisation par le Samu social de Paris, également avec le soutien de la Ville.

Faute de temps, je ne pourrai citer toutes les structures, mais ce qui nous semble intéressant, c'est la démarche de construction d'un tel réseau qui vise à combler l'absence de prise en compte par l'État dans sa politique d'hébergement, des difficultés particulières que connaissent les femmes à la rue.

Nous savons tous ici que pour des raisons historiques, la politique d'aide à l'hébergement des personnes S.D.F. s'adresse en général au public masculin.

Or, celui dont il est question ici, les femmes en situation de rue, a augmenté de 66 % en 10 ans selon les statistiques des acteurs spécialisés.

J'en arrive au choix du Samu social pour gérer la halte de l'Hôtel de Ville, en exprimant toute notre satisfaction pour ce choix. Il s'agit, comme nous le savons tous ici, d'un opérateur incontournable dans le domaine de l'aide aux

personnes S.D.F., reconnu comme tel par les professionnels comme par les bénévoles. Sa connaissance approfondie de la question plus spécifique des femmes S.D.F. en fait l'acteur idéal pour réaliser cette mission.

Enfin, je terminerai en rappelant que la réinsertion est bien le but ultime de ces dispositifs. Nous devons aller au-delà de l'urgence et développer des solutions plus pérennes de relogement.

Cinq ans après la mise en place de l'expérimentation parisienne du programme "Le logement d'abord", que nous évoquions dans notre vœu du Conseil de Paris de novembre, les résultats se sont révélés positifs et constituent pour nous un encouragement à poursuivre nos efforts en ce sens, à Paris.

En attendant, et en espérant ces développements, le groupe Ecologiste tient à remercier bien sûr Mme la Maire et son cabinet, et Mme VERSINI et son cabinet, sans oublier bien sûr les services et les nombreux bénévoles parisiens pour ce beau projet pour Paris. C'est avec un grand enthousiasme que nous le voterons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

Je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors du débat budgétaire de lundi dernier, je pointais le désengagement de l'État dans de nombreux domaines. Ce désengagement a des conséquences dramatiques sur les parcours de vie de certains Parisiens et Parisiennes, mais aussi sur la société dans son ensemble.

Pourtant, le droit au logement et à la dignité humaine pour toutes et tous relève de la responsabilité de l'Etat, qui reste globalement aux abonnés absents. Partout, la Ville tente d'écoper une barque qui prend l'eau à toute vitesse. Car sur le territoire de la Capitale, les dégâts liés à l'augmentation de la précarité avancent à vitesse vertigineuse, notamment en lien avec la spéculation immobilière.

En février dernier, "La Nuit de la solidarité" nous a permis de recenser les personnes en situation de rue, alors que le Plan Grand froid était en cours. Cette initiative de la Ville de Paris a permis d'associer des bénévoles, des agents de la Ville de Paris, mais aussi des élus, afin d'établir un état des lieux précis.

C'est d'ailleurs sur la base de ce comptage que vous vous êtes engagée, Madame Dominique VERSINI, à ouvrir les 3.000 places d'hébergement manquantes d'ici à la fin du mandat. On est là bien loin des 50 personnes à la rue annoncées par certain.

Ce projet de délibération nous permet de répondre à l'urgence de la période hivernale et d'accompagner les associations qui œuvrent pour l'accueil et l'hébergement des personnes en situation de rue.

De plus, notre Conseil est l'occasion d'adopter un grand nombre de projets de délibération qui, les uns associés aux autres, permettent à la Ville de se doter d'un dispositif bienveillant, précis, complet, qui s'adaptera à toutes les situations très diverses des personnes qui se retrouvent à la rue.

Je ferai donc une seule et même intervention afin de souligner la cohérence de l'ensemble de ces actions.

Les femmes en situation de rue sont particulièrement vulnérables, cela a déjà été dit, et sont touchées dans leur chair en prise avec de multiples violences. Elles auront désormais un accès réservé à la Cité des dames dans l'Hôtel de Ville.

Les familles à la rue, avec le contrat d'occupation temporaire accordé à l'association "Aurore" dans la caserne Exelmans, pourront rester ensemble. Les hommes sans domicile fixe pourront être dirigés vers des solutions d'hébergement d'urgence où ils pourront se poser et récupérer.

Ces mesures servent à combler les besoins primaires des personnes et mettent en réseau des lieux, des acteurs et des bénéficiaires, afin de rendre l'action plus efficace et de favoriser la prise en charge matérielle, psychologique et sociale de chacune et de chacun.

La Ville de Paris a écouté les associations qui interviennent sur le terrain, afin de comprendre, de coordonner et de mieux appréhender les besoins. La réalisation de plusieurs bagageries dans Paris a été l'occasion de constater les

vertus de ces espaces, tant en termes matériels que pour l'amélioration du lien social des personnes en insertion. Notre Conseil les renforce.

Alors allons plus loin dans la lutte contre le mal-logement, la vulnérabilité, la pauvreté, la spéculation immobilière et contre les bureaux vides. Nous devons donc lutter encore plus contre les inégalités sociales. Allons plus loin afin que les drames liés à l'enfance maltraitée, aux violences faites aux femmes, à l'isolement des personnes, disparaissent peu à peu de notre ville.

Le froid et l'indifférence tuent certes beaucoup lors des pics de grand froid, mais c'est aussi le cas au printemps, à l'été et à l'automne. Notre démarche solidaire et sociale doit devenir générale et s'imposer face à des logiques de privatisation et de rendement qui sont encore trop importantes à Paris comme ailleurs. Les solutions existent, et même si la Ville a pris ses responsabilités - on peut reparler de l'encadrement des loyers ou de la création de l'organisme foncier solidaire -, beaucoup reste à faire.

C'est pourquoi nous pensons que la réquisition est également une solution supplémentaire, permettant de compléter un large dispositif mis en œuvre par la Ville. Ne relâchons pas nos efforts. L'une des principales revendications, quoique imprécises, certes, des "Gilets jaunes", demande zéro S.D.F. Nous voulons la comprendre comme une invitation à l'égalité, à la diminution des écarts des richesses, et surtout à la dignité de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Pour répondre aux oratrices et orateurs, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues Conseillers et Conseillères de Paris qui êtes intervenus à partir de ce projet de délibération, mes chers collègues, c'est vrai que ce projet de délibération, qui concerne l'ouverture mardi d'une halte pour les femmes au sein même de l'Hôtel de Ville, appelle évidemment à la réflexion sur l'ensemble du dispositif.

Si c'est un lieu fort, un message fort et symbolique, évidemment l'action de la Ville ne saurait se résumer à cette halte qui a été ouverte dans nos locaux, car le nombre de femmes en situation de rue, comme il a été démontré par "la Nuit de la solidarité", est important. Il s'agit de femmes vraiment en grande exclusion, qui ont subi de gros traumatismes, des violences et qui restent cachées dans les recoins de notre ville par peur de venir dans les centres d'hébergement ; s'ils sont de bonne qualité, ils présentent à leurs yeux la problématique de la mixité et donc un certain nombre de peurs pour un certain nombre d'entre elles. D'ailleurs, je précise que sur les 20.000 places que compte Paris, c'est 2.500 seulement finalement qui sont réservées aux femmes et c'est insuffisant.

C'est pourquoi on ne peut que se réjouir de l'ouverture de ce réseau de lieux d'accueil pour les femmes, avec celui de l'Hôtel de Ville ouvert, il y a deux jours, et géré dans les très beaux locaux de la Cité de refuge de l'Armée du Salut dans le 13e arrondissement, par l'Armée du Salut et l'"Association droits et santé des femmes" (A.D.S.F.).

Ensuite, on ne peut que se réjouir aussi de l'ouverture d'une halte de femmes au sein de la mairie du 5e arrondissement qui sera gérée par "Aurore". Egalement, on ne peut que se réjouir du futur espace hygiène que nous allons mettre à disposition du Samu social, car c'est son projet à partir du 1er trimestre 2019, au sein d'un bains-douches municipal, a priori dans le 12e arrondissement, et qui permettra de s'inscrire dans un ensemble de lieux spécifiquement dédiés à des femmes, non pas pour qu'elles y restent tout le temps mais pour que ce soit un point de sécurisation, de reprise en main en confiance pour pouvoir ensuite se projeter sur une insertion et d'autres lieux dans la ville.

Ces lieux spécifiquement dédiés aux femmes à l'année, c'est surtout ce qui est très important, forment donc un réseau de lieux qui vont pouvoir travailler ensemble sur ce type de femmes, avec les problématiques que j'ai décrites. Par contre, cela s'inscrit aussi dans tout un réseau de nouvelles structures de haltes de nuit pour lesquelles la Ville et l'Etat ont développé avec les associations un bon nombre de places.

Je voudrais juste dire, par rapport à "la Nuit de la solidarité", qu'il y avait plus de 3.000 places. La Maire s'était engagée à mettre à disposition la moitié en demandant à l'Etat de faire l'autre moitié. Pour notre part, c'est 1.800 places que nous avons mises à disposition de l'Etat au lieu des 1.500. On a eu des bonnes nouvelles parce que le principe de Paris est que tout lieu non utilisé, qui va faire l'objet d'un projet de logements, est mis à disposition des associations en partenariat avec l'Etat. C'est donc 1.800 places et l'Etat, qui devait s'engager à en trouver 1.500, en a trouvé plus de 2.000. Dans l'ensemble, on peut dire que c'est déjà important.

Après, l'hiver nous montrera ce qu'il va se passer. Pour le grand froid, un premier focus grand froid démarre ce soir. Vous le savez, on a ouvert le gymnase du C.A.S.-V.P. et le plan hivernal du C.A.S.-V.P. a démarré dans un gymnase du 19e arrondissement. Il s'agit du gymnase Hautpoul et je remercie François DAGNAUD. On sait que c'est pour trois semaines et qu'ensuite ce sera un autre arrondissement, etc.

Ce soir et ces jours-ci ouvriront, et j'en remercie les maires, des lieux d'accueil d'hébergement pour des femmes et des hommes, dans différentes mairies d'arrondissement, dans le 1er arrondissement, dans le 3e arrondissement, dans le 4e arrondissement, dans le 15e arrondissement. Egalement une salle sera ouverte de la R.I.V.P. dans le 20e arrondissement, et également à l'E.S.I. Saint-Michel, qui est la base du Samu social dans le 12e arrondissement. Les équipes mobiles sont renforcées, notre U.A.S.A. va renforcer ses maraudes. Tout le monde est très mobilisé pour cet hiver.

Je remercie vraiment tout le monde, et aussi les Parisiens parce qu'on a démarré dans le cadre de "la Fabrique de la solidarité", qui est le lieu de mobilisation des bénévoles issus de "la Nuit de la solidarité", la formation de volontaires de la solidarité, et j'en terminerai là, Monsieur le Maire.

Hier, nous avons formé environ 150 volontaires de la solidarité, qui vont s'impliquer dans les halles pour femmes, comme nous l'avions fait dans le 10e arrondissement il y a peu de temps, et nous continuerons avec une autre formation, le 18 décembre, dans le 18e, etc.

Les Parisiens sont avec nous, nous sommes tous ensemble, et nous allons faire en sorte que l'hiver se passe le mieux possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 410 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DASES 410 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG, GEP et EGCP relatif au risque de nouveaux campements de rue en plein Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux n°s 202 et 202 bis.

Je crois que c'est François DAGNAUD qui va le présenter en premier.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous le savons, les mêmes causes produisent généralement les mêmes effets.

Le déni du fait migratoire, l'incapacité durable de notre pays et de l'Europe toute entière d'ailleurs d'assumer et de gérer les flux migratoires que l'on ne sait pas empêcher a des conséquences.

Des femmes, des hommes, des enfants qui ont fui une vie invivable se retrouvent dans nos villes, sur les trottoirs de nos rues, pour une autre vie invivable au cours d'une errance sans fin et souvent sans issue en Europe.

Des quartiers populaires éprouvés et abîmés et des habitants à cran qui vivent évidemment très mal cette promiscuité imposée avec l'extrême misère des campements de rue et leurs inévitables débordements.

Alors, une nouvelle fois, une fois de plus, une fois de trop peut-être, nos quartiers, porte d'Aubervilliers, porte de la Villette, comme gare du Nord ou porte de la Chapelle, voient jour après jour s'aggraver le risque de constitution de camps de grande ampleur.

Fort de nos expériences précédentes, nous savons ce qu'il manque : un engagement de l'Etat pour des dispositifs réguliers de mises à l'abri partout sur le territoire national, à l'image des opérations régulières que nous avions enfin obtenues de la Préfecture d'Ile-de-France ces derniers mois et auxquelles la Ville a toujours apporté son concours. Leur interruption, leur suspension, ces dernières semaines, nous renvoie à nouveau à la perspective du chaos.

Alors que les arrivées de déboutés du droit d'asile en Allemagne ou dans les pays d'Europe du Nord, nous le savons, vont continuer de s'ajouter au flux permanent des arrivées par les filiales de passage, ce vœu est un appel, un appel à la responsabilité, un appel à la solidarité mais aussi un appel à la lucidité.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, François DAGNAUD.

Deux cosignataires ont voulu s'exprimer. Je leur demande de le faire brièvement si possible : Fatoumata KONÉ, d'abord, et Léa FILOCHE ensuite.

Mme Fatoumata KONÉ. - Ce sera deux minutes.

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 2015, nous ne comptons plus le nombre de campements qui sont apparus sur les trottoirs de notre ville, ainsi que le nombre d'opérations organisées en urgence pour mettre des femmes, des hommes, parfois des enfants, à l'abri.

Je veux d'ailleurs souligner que nos arrondissements du Nord-Est parisien sont et continuent à être en première ligne sur le sujet, et saluer les habitants du 19e arrondissement qui, tout en subissant la situation, continuent à être solidaires et mobilisés.

Chaque opération a mis en lumière les conditions de vie inadmissibles dans ces campements et continue à nous faire déplorer l'absence de politique d'accueil des migrants dans notre pays. Les écologistes ont toujours défendu la mise en place à l'échelle nationale d'un accueil digne et inconditionnel des personnes migrantes, indispensable pour mettre fin à cette interminable crise.

Tout en soulignant l'important investissement déjà réalisé par Paris, il faut admettre que notre Ville ne parvient plus à faire face. Les personnes fragiles, femmes enceintes, familles avec enfants qui étaient systématiquement mises à l'abri par les maraudes dédiées, et donc absentes ou rares au sein de ces campements, sont désormais nombreuses sur les sites de porte d'Aubervilliers ou de porte de la Chapelle. Notre inquiétude est grandissante face au froid qui arrive.

Nous demandons donc à la Ville de se mobiliser pour que ces familles soient rapidement mises à l'abri. Nous interpelons de nouveau l'Etat afin qu'un dispositif d'ampleur nationale à la hauteur de l'urgence soit enfin mis en œuvre pour mettre fin aux situations de campements de rue.

L'hiver est bien là et, comme chaque année, nous devons chercher à résoudre l'équation impossible d'assurer l'hébergement d'urgence des personnes toujours plus nombreuses à la rue.

Nous interpelons donc à nouveau l'Etat afin qu'une véritable politique d'accompagnement des S.D.F. visant à les sortir de la rue de manière durable soit mise en place pour en finir avec cette politique de gestion de l'urgence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pardon ?

Non, l'article du règlement dit : "un premier élu, puis un élu par groupe".

J'incite à la sobriété Léa FILOCHE qui a la parole. Si elle pouvait faire moins de deux minutes…

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup. Je vais être très rapide sur le sujet parce que nous en avons beaucoup dit.

Quelques éléments : il est essentiel que l'Etat mette à l'abri désormais sans délai et sans condition toutes les personnes qui sont sur notre territoire. Il faut qu'il organise une orientation adaptée à toutes les situations en respectant le cadre légal et les droits fondamentaux. Il est essentiel que l'on intervienne pour faire modifier le cadre réglementaire qui nous lie aujourd'hui à l'Accord de Dublin qui met en situation de fragilité un grand nombre de

réfugiés. Il est essentiel que l'Etat donne un pavillon à "l'Aquarius", ne serait-ce que pour nous permettre de pouvoir avoir un semblant d'humanité.

Et nous, localement, la Ville doit continuer son engagement en faveur des réfugiés, des personnes à la rue. Cela a été très bien dit, et je le redis là encore : il est temps pour nous de réquisitionner les locaux et bâtiments vides.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE, pour votre brièveté.

Pour répondre aux orateurs et oratrices, je donne la parole à Dominique VERSINI pour deux minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu met effectivement en lumière une situation de nouveau très préoccupante.

Nous nous étions habitués à ce qu'il puisse y avoir des opérations régulières de mises à l'abri, conduites par l'Etat avec le concours de la maraude "France Terre d'Asile" et nos équipes parisiennes, pour permettre aux personnes d'entrer dans le dispositif d'accueil national.

Mais visiblement, ce dispositif national d'accueil est totalement saturé et l'Etat n'arrive plus : le Préfet nous dit ne plus arriver à réaliser les opérations de mise à l'abri, qui sont donc annulées de semaine en semaine, quand elles étaient réalisées trois fois par semaine préalablement.

Comme je l'ai dit dans un autre propos sur un autre projet de délibération, le dispositif mis en place sur Paris après le C.A.A. montre qu'il est absolument inadapté avec ses deux petits lieux d'accueil et les cinq C.A.E.S. qui sont totalement saturés, puisque par définition, comme le D.N.A. est saturé, tout est saturé, et les personnes restent sur le trottoir à Paris. Nos équipes ont décompté plus de 1.200 personnes dans les rues et on sait qu'il y a aussi des femmes et des familles.

Nous avons ouvert un nouveau lieu d'accueil, qui s'appelle "le Lima" dans le 5e, un lieu de mise à l'abri qui permet ensuite d'orienter les personnes le lendemain vers le boulevard Henri-IV, et ensuite vers Ivry quand il y a de la place.

Nous avons mis à disposition un centre d'hébergement rue de la Feuillade, dans le 1er arrondissement, que gère "Emmaüs" et qui accueille des familles avec enfants.

Nous avons aussi repéré d'autres lieux et demandons donc à l'Etat de les ouvrir pour les familles avec enfants prioritairement, et aussi toutes les autres.

En ce qui concerne Paris, nous faisons le maximum, mais notre dispositif hôtelier de protection de l'enfance est lui aussi totalement saturé. Il faut avoir une réalité en tête : tout est saturé maintenant. Si l'Etat ne décongestionne pas le dispositif, on ne va pas y arriver, à l'entrée dans l'hiver.

En tout cas, sachez que nous nous battons sur des fondamentaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je termine simplement pour dire que nous demandons dans ce vœu à l'Exécutif la mise à l'abri par l'Etat, dans les plus brefs délais, de toutes les personnes à la rue et, bien évidemment, nous demandons également au Gouvernement de s'engager au niveau européen en faveur d'une redéfinition des Accords de Dublin.

Nous pensons en particulier très fort à l'association "SOS Méditerranée " que Paris soutient. Elle va démarrer un autre projet mais, pour l'instant, est en panne, ce qui est bien triste pour ceux qui essayent de traverser la Méditerranée.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de voter ce vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je me tourne vers celles et ceux qui ont déposé le vœu n° 202, sont-ils d'accord pour le retirer au bénéfice du vœu n° 202 bis de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 202 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 687).

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Abstention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Abstention du groupe LRI, cela est bien noté, également du groupe PPCI.

Cela est noté.

Il n'y a pas d'autres demandes ? Non.

Parfait.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la protection des enfants en situation de mendicité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 203.

Yves POZZO di BORGO a la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, il y a quelques années, autant que je me souvienne, à moins que j'aie Alzheimer, cela nous aurait paru complètement incroyable de voir le nombre d'enfants utilisés dans la rue pour la mendicité. L'été, ils sont partout dans les zones touristiques ; l'hiver, on en voit encore quelques-uns, mais ils sont surtout pratiquement dans toutes les stations du métro.

Le groupe UDI, par les vœux que j'ai déposés…

C'est la troisième fois que nous déposons un vœu pour faire le point avec la Mairie, parce que nous savons que la Mairie exerce, fait un gros travail. Ce vœu que j'ai déposé, c'est en fait pour demander de faire le point de la situation.

Je voudrais, avant que la maire adjointe me réponde sur ce sujet, attirer quand même l'attention - et je m'adresse aussi à mes amis qui sont au Conseil régional -, sur la situation dans le métro. Pratiquement dans chacune des stations où il y a du monde dans le métro parisien, vous avez des enfants utilisés pour la mendicité.

Ce n'est pas de la compétence de la Ville de Paris et, d'après ce que j'ai compris, on devrait aller vers un processus pour qu'il y ait un accord, mais je voudrais attirer l'attention sur la nécessité qu'avec la Région, qui dirige le S.T.I.F., donc la R.A.T.P., et la Ville, nous puissions obtenir assez vite des résultats.

Merci de cette écoute.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves POZZO di BORGO.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur POZZO di BORGO, mes chers collègues, c'est un sujet important, la situation des familles avec des enfants en situation de mendicité dans la rue. C'est un fort engagement car nous sommes en charge de la protection de l'enfance, mais en même temps se mêle une question d'exploitation d'enfants, car on est quand même sur de l'exploitation d'êtres humains, même si c'est de l'exploitation familiale.

Ainsi, nous avons développé dès le début de la mandature une offre globale d'accompagnement afin d'héberger, de scolariser les enfants, d'aider les familles qui le veulent à être insérées. Nous avons créé des équipes spécifiques de maraudes au sein de l'unité d'aide, l'U.A.S.A. de la Ville de Paris, avec des interprètes roumanophones, des

travailleurs sociaux. Nous avons ouvert un lieu d'accueil d'urgence la nuit, qu'on appelle le L.I.M.A. 14. Nous avons créé un espace solidarité insertion pour ces familles "roms" qui sont ainsi accueillies dans un lieu dans le 2e arrondissement et géré par le C.A.S.-V.P. et l'O.S.E.

Je dirai aussi, et c'est très important, que lorsque les familles refusent toute aide, tout hébergement et se maintiennent obstinément en mendicité avec les enfants, nous appliquons le protocole que nous avons formalisé avec le Procureur de la République de Paris et le Préfet de police pour pouvoir faire un signalement, obtenir une ordonnance de placement provisoire, que l'on appelle une O.P.P., et faire le placement des enfants, avec l'aide des commissariats de police, car on doit montrer qu'il ne peut pas y avoir d'enfants dans la rue en situation de mendicité.

En 2016, 30 ordonnances de placement avaient été prises, mais cette année, c'est 90 ordonnances de placement. Le placement peut durer le temps de la garde à vue, 48 heures, mais lorsque les gens récidivent et qu'on les retrouve avec les enfants, il y a des juges qui placent les enfants 6 mois, voire 1 an, voire plus, montrant ainsi que nous n'acceptons pas que des enfants soient utilisés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire...

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Vous avez dit qu'il y en avait dans le métro. Nous sommes en train de passer le même protocole qu'avec le Procureur et la Préfecture de police, avec la R.A.T.P. qui est consciente que l'on ne peut pas accepter que des familles mendient avec des enfants dans le métro.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je crois que le vœu n° 203 était amendé.

Vous l'acceptez, Monsieur POZZO di BORGO ? Oui.

Donc, avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 203 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 688).

2018 DLH 196 - Location d'un volume dépendant d'une emprise 18-20, rue de l'Ingénieur-Robert-Keller (15e) à "Paris Habitat OPH". - Déclassement et avenant au bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 196 est retiré de l'ordre du jour.

2018 DVD 140 - Distribution de la chaleur à Paris. Avenant n° 11 fixant les tarifs dans la convention de concession avec la C.P.C.U.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 140 est retiré de l'ordre du jour.

Hommages à M. Nicolas Chauvin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers élus, je vous demande encore cinq minutes d'attention. Même pas. Trois.

Tout d'abord, la Maire de Paris, Jean-François MARTINS, d'autres, Eric AZIÈRE - qui est venu me voir - ont voulu que nous puissions, en cette fin de séance de Conseil de Paris, traduire un moment d'émotion collective suite au décès hier soir, au C.H.U. Pellegrin de Bordeaux, de Nicolas Chauvin, jeune espoir du club de rugby du Stade français. Il avait 19 ans. Nicolas a été victime d'un traumatisme cervical qui a occasionné un arrêt cardiaque et une anoxie cérébrale lors du match espoir à Bègles.

Aujourd'hui, toutes nos pensées vont à la famille de Nicolas et à tous les membres de son club, le Stade français Paris rugby, à qui nous souhaitons adresser nos plus sincères condoléances.

Je vous invite, si vous en êtes d'accord, à ce que nous ayons un instant de recueillement.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Groupe hospitalier universitaire Paris-psychiatrie et neurosciences (Comité de surveillance) (R. 53) :

- Mme Anne SOUYRIS.

Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris (R. 54) :

1 titulaire, en remplacement de M. Geoffroy BOULARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 24

Non participation au vote : 139

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Pour : 24

La candidature proposée est adoptée. (2018, R. 54).

Université Paris - III Sorbonne Nouvelle (R. 55) :

1 représentant :

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

1 suppléant :

- Mme Pénélope KOMITÈS.

Commission du règlement du Conseil de Paris (R. 56) :

2 représentants, en remplacement de MM. Yves CONTASSOT et Julien BARGETON, démissionnaires, désignés lors de la séance des 4, 5 et 6 juin 2018.

- M. Patrick BLOCHE,

- M. Pascal JULIEN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 53, R. 55 et R. 56).

Groupe hospitalier universitaire Paris-psychiatrie et neurosciences (Comité de surveillance) (R. 34 G) :

- M. Eric LEJOINDRE,

- Mme Carine PETIT.

Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris (R. 35 G) :

1 titulaire, en remplacement de M. Geoffroy BOULARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014.

- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Le scrutin est ouvert puis clos.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 24

Non participation au vote : 139

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Pour : 24

La candidature proposée est adoptée. (2018, R. 35 G).

Commission du règlement du Conseil de Paris (R. 36 G) :

2 représentants, en remplacement de MM. Yves CONTASSOT et Julien BARGETON, démissionnaires, désignés lors de la séance des 4, 5 et 6 juin 2018.

- M. Patrick BLOCHE,

- M. Pascal JULIEN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 34 G et R. 36 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Prochaine séance du Conseil : les 4, 5 et 6 février 2019.

Merci.

(La séance est levée le jeudi 13 décembre 2018 à douze heures trente minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Questions du groupe Écologiste de Paris

QE 2018-12 Question de M. David BELLIARD et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux travaux effectués au Parc des Princes et ses alentours.

Libellé de la question :

"Le 17 décembre 2013, le Conseil de Paris a donné son approbation à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société d'exploitation sports et événements (S.E.S.E.) pour l'exploitation privative du stade du Parc des Princes et diverses dépendances adjacentes dans le 16e arrondissement de Paris.

A l'époque, une des justifications de l'Exécutif parisien pour presser le changement de contrat entre la Ville et le P.S.G. vis-à-vis de l'occupation de cette infrastructure était l'urgence des travaux à effectuer en vue de l'Euro 2016. Les élu.e.s porteur.se.s de ce projet mettaient également en avant les avantages que pouvaient trouver la Ville et ses habitant.e.s dans ce projet.

La C.O.D.P. prévoyait un engagement de la S.E.S.E., à court terme, pour la mise en place d'un programme de travaux de rénovation du Parc des Princes d'un montant de 75 millions d'euros hors taxe environ. Ces travaux devaient permettre "d'améliorer les conditions d'accueil et de confort du public". L'exposé des motifs stipulait également que "compte-tenu de son ampleur, le programme d'investissement justifie une durée de convention de 30 ans. Portant principalement sur : les espaces sportifs (...), médias (...), grands publics : repositionnement des boutiques, buvettes, sanitaires et différents services aux spectateurs ainsi que le remplacement des sièges ; les espaces d'hospitalité…".

Le projet de délibération prévoyait également une extension progressive du périmètre concédé pour englober dans un premier temps la parcelle Géo André (CFA, CS), puis le cas échéant au fur et à mesure de l'expiration des contrats en cours le parking de stationnement, la station-service et le magasin de sport. Des stipulations précises avaient été insérées pour respecter les engagements de la Ville concernant la rénovation de Roland Garros, la reconstitution d'un gymnase de proximité à Géo André ainsi que celle du stade Jean Bouin. Les travaux devaient se faire en deux phases et être terminés avant l'Euro 2016.

Aussi, M. David BELLIARD et les élu.e.s du groupe Écologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris :

- Quels ont été/sont les travaux entrepris/achevés/en cours engendrés suite à cette C.O.D.P. qui répondent aux "propres besoins du P.S.G." ?

- Quels ont été les apports de ces travaux pour les riverain.e.s et pour le sport de proximité et associatif ?

- Est-ce que les travaux engendrés suite à cette C.O.D.P. (Parc des Princes et alentours) ont intégrés des exigences environnementales plus importantes que celles imposées par le Législateur ?

- Est-ce qu'aujourd'hui le Parc des Princes et les infrastructures ayant subi des travaux suite à cette C.O.D.P. remplissent les conditions d'accès aux publics en situation de handicaps ?

Nous désirons pour cela :

- obtenir un calendrier détaillé des travaux effectués sur le stade et ses alentours depuis décembre 2013 ;

- que tous les coûts directs et indirects (ex. réfection de la voirie) de ces travaux pour la S.E.S.E. et la Ville y soient reportés ;

- que le prévisionnel des travaux à venir y soient également reporté."

Réponse non parvenue.

QE 2018-13 Question de MM. David BELLIARD, Jacques BOUTAULT et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au bilan des expérimentations de distribution de goûters dans des écoles élémentaires des 13e et 19e arrondissements.

Libellé de la question :

"Le goûter est un repas structurant pour les enfants, recommandé par le Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S.).

Un système de distribution de goûters dans des écoles élémentaires du 13e arrondissement a été initié en 2015, fruit d'un partenariat entre la Caisse des écoles du 13e et la Direction des Affaires scolaires (DASCO/CASPE). Il a par la suite été étendu en 2017 à des écoles du 19e arrondissement, avec un mode de fonctionnement similaire où la C.D.E. 19e a pris en charge la production des goûters et la DASCO/CASPE leur distribution.

Outre le fait que ce type de mesure permet de répondre pour partie aux enjeux de la lutte contre l'obésité infantile, son extension permettrait notamment d'harmoniser la situation avec les écoles maternelles où la distribution de goûters est déjà en vigueur.

Comme indiqué dans les attendus des deux vœux déposés par le GEP aux Conseils de Paris de décembre 2016 et juillet 2017, un bilan de ces expérimentations devait être établi dans le cadre d'une évaluation partagée, en vue de leur éventuelle généralisation aux autres écoles élémentaires de la Capitale.

Aussi, MM. David BELLIARD, Jacques BOUTAULT et les élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris (GEP) interrogent Mme la Maire de Paris sur l'avancement du bilan de ces expérimentations."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 50, DLH 287 et DLH 352.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 181 et DASES 357 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Christophe NAJDOVSKI et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 198.

MM. François DAGNAUD, Philippe DUCLOUX, Patrick BLOCHE, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD, Mme Karen TAÏEB, MM. Pascal CHERKI, Jérôme COUMET, Mme Pénélope KOMITÈS, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI, Laurence GOLDGRAB et Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 285, DLH 286 et DLH 365.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 101.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOU et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 415-G, PP 107, PP 108 et PP 109.

MM. Jérôme GLEIZES, Eric LEJOINDRE, Pascal CHERKI et Yves CONTASSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 419-G.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL et Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 9-G.

Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Annick OLIVIER, Raphaëlle PRIMET et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 189.

MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Mao PENINOU et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 161.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 187, DLH 23, DLH 26, DLH 27, DLH 28, DLH 29, DLH 30, DLH 34, DLH 48, DLH 212, DLH 235, DLH 237, DLH 255, DLH 256, DLH 259, DLH 262, DLH 264, DLH 279, DLH 289, DLH 305, DLH 310, DLH 312, DLH 313, DLH 318, DLH 326, DLH 327, DLH 329, DLH 330, DLH 359, DLH 389 et DU 217.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT, François VAUGLIN, Mme Mercedes ZUNIGA, M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 129.

Mme Florence BERTHOUT, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Yves CONTASSOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-Louis MISSIKA et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 160.

MM. Patrick BLOCHE, Patrick KLUGMAN et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

M. David BELLIARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 328.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 334.

MM. Philippe DUCLOUX et Frédéric HOCQUARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 410-G, DASES 416-G et DFPE 183.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 266, DLH 309, DLH 317, DLH 353 et DLH 390.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Didier GUILLOT, Mmes Sandrine MÉES et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 19, DLH 217 et DLH 220.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 187, DLH 308, DLH 311, DLH 349, DLH 336 et DLH 339.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 214.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 133.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL, M. Daniel VAILLANT, Mme Pauline VÉRON, MM. David BELLIARD, Pierre AIDENBAUM, Mmes Joëlle MOREL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

Mme Fatoumata KONÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 284.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 16-G, DAE 59-G et DJS 283.

M. Thierry HODENT, Mmes Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 172 et DJS 273.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 107, DFPE 9-G, DLH 180, DLH 186, DLH 192, DLH 196, DLH 198, DLH 241, DLH 242, DLH 288, DLH 291, DLH 292, DLH 293, DLH 298, DLH 307, DLH 314, DLH 316, DLH 321, DLH 322, DLH 324, DLH 331, DLH 335, DLH 340, DLH 342, DLH 343, DLH 345, DLH 346, DLH 350, DLH 351, DLH 355, DLH 356, DLH 358, DLH 362 et DLH 11-G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 620, DAC 623, DFA 83 et DICOM 46.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Nathalie MAQUOI, Olivia POLSKI, MM. François VAUGLIN, Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

Mme Afaf GABELOTAUD et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 199.

M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 365-G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 222, DLH 193, DLH 194, DLH 197, DLH 219, DLH 221, DLH 222, DLH 224, DLH 226, DLH 230, DLH 271, DLH 272, DLH 273, DLH 274, DLH 275, DLH 281, DLH 282, DLH 296, DLH 297, DLH 300, DLH 301, DLH 302, DLH 303, DLH 304, DLH 315, DLH 319, DLH 325, DLH 328, DLH 347, DLH 354 et DLH 357.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, MM. Christophe NAJDOVSKI et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 86 et DJS 230.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 217.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 24.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO di BORGO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DCPA 19 et DFA 58.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 344 et DLH 15-G.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 620 et DAE 287.

M. Julien BARGETON et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 190 et DAC 620.

MM. Claude DARGENT et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 620.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 25 et DLH 391.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI, MM. Yann WEHRLING, Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 60-G.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET, Mmes Béatrice LECOUTURIER, Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 53-G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 60-G.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 53-G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 60-G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 53-G.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53-G et DASCO 60-G.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 53-G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI, MM. Claude GOASGUEN, Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 60-G.

M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 60-G.

Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 53-G.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Yann WEHRLING, Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN, Patrick TRÉMÈGE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS, MM. Sergio TINTI, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 60-G.

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 53-G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 103.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT, Daniel VAILLANT, David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Mmes Raphaëlle PRIMET, Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN, MM. Franck LEFEVRE, Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER, Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Dominique STOPPA-LYONNET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Mmes Olga JOHNSON, Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO, Béatrice LECOUTURIER, Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES, Danièle PREMEL, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 103.

Votes spécifiés.

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 160.

M. Bernard GAUDILLÈRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 58 et DCPA 19.

Le groupe UDI-MODEM ne prend pas part au vote sur le vœu n° 153.

Mme Marielle de SARNEZ ne prend pas part au vote sur le vœu n° 202 bis.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DCPA 19.

Les groupes LRI, UDI-MODEM et PPCI votent pour le projet de délibération DPSP 9 à l'exception des articles 12, 13 et 14 pour lesquels ils votent contre.

Le groupe GEP vote pour le budget de la Préfecture de police à l'exception des dispositions concernant la B.S.P.P. sur lesquelles il s'abstient.

Mme Anne TACHÈNE et M. Eric AZIÈRE votent pour le vœu n° 166 tandis que Béatrice LECOUTURIER s'abstient.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2018 DCPA 5 Ecole polyvalente Foncin, 4 rue Pierre Foncin (20e) - Indemnisation du groupement de maîtrise d'œuvre suite à des travaux supplémentaires.

2018 DU 4-G Cession de volumes dans l'ensemble immobilier Cardeurs-Vitruve, 13-15 square des Cardeurs (20e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2018 DGRI 62 Subvention (260.000 euros) et conventions à 5 associations humanitaires pour des interventions d'urgence en soutien aux victimes de conflit au Yémen et au Bangladesh.

2018 DVD 134 Canal de l'Ourcq (77). Dépôt d'une demande de permis de construire pour l'agrandissement d'un lieu d'appel à Varreddes.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2018 DAE 328 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

2018 DASCO 147 Caisses des Écoles - Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 126 Caisse des Écoles (1er) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 77-G Caisse des Écoles (1er) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 127 Caisse des Écoles (2e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 78-G Caisse des Écoles (2e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 128 Caisse des Écoles (3e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 79-G Caisse des Écoles (3e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 129 Caisse des Écoles (4e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 130 Caisse des Écoles (5e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 80-G Caisse des Écoles (5e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 131 Caisse des Écoles (6e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 81-G Caisse des Écoles (6e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 132 Caisse des Écoles (7e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 82-G Caisse des Écoles (7e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 133 Caisse des Écoles (8e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 134 Caisse des Écoles (9e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 135 Caisse des Écoles (10e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 83-G Caisse des Écoles (10e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 136 Caisse des Écoles (11e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 84-G Caisse des Écoles (11e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 137 Caisse des Écoles (12e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 85-G Caisse des Écoles (12e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 138 Caisse des Écoles (13e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 86-G Caisse des Écoles (13e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 139 Caisse des Écoles (14e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 87-G Caisse des Écoles (14e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 141 Caisse des Écoles (16e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 142 Caisse des Écoles (17e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 89-G Caisse des Écoles (17e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 143 Caisse des Écoles (18e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 90-G Caisse des Écoles (18e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 144 Caisse des Écoles (19e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 91-G Caisse des Écoles (19e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 145 Caisse des Écoles (20e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 92-G Caisse des Écoles (20e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 106 Caisse des Écoles (1er) - Subvention 2019 (560.638 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 61-G Caisse des Écoles (1er) - Subvention 2019 (137.670 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 62-G Caisse des Écoles (2e) - Subvention 2019 (129.551 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 108 Caisse des Écoles (3e) - Subvention 2019 (849.464 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 63-G Caisse des Écoles (3e) - Subvention 2019 (140.114 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 109 Caisse des Écoles (4e) - Subvention 2019 (1.353.990 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 110 Caisse des Écoles (5e) - Subvention 2019 (1.936.268 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 64-G Caisse des Écoles (5e) - Subvention 2019 (94.961 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 111 Caisse des Écoles (6e) - Subvention 2019 (678.602 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 65-G Caisse des Écoles (6e) - Subvention 2019 (121.782 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 112 Caisse des Écoles (7e) - Subvention 2019 (793.764 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 66-G Caisse des Écoles (7e) - Subvention 2019 (173.905 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 113 Caisse des Écoles (8e) - Subvention 2019 (1.022.569 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 114 Caisse des Écoles (9e) - Subvention 2019 (1.648.631 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 115 Caisse des Écoles (10e) - Subvention 2019 (3.729.314 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 67-G Caisse des Écoles (10e) - Subvention 2019 (504.244 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 116 Caisse des Écoles (11e) - Subvention 2019 (4.876.219 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 68-G Caisse des Écoles (11e) - Subvention 2019 (457.405 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 117 Caisse des Écoles (12e) - Subvention 2019 (4.978.748 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 69-G Caisse des Écoles (12e) - Subvention 2019 (234.540 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 118 Caisse des Écoles (13e) - Subvention 2019 (6.991.158 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 70-G Caisse des Écoles (13e) - Subvention 2019 (123.822 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 119 Caisse des Écoles (14e) - Subvention 2019 (5.132.390 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 71-G Caisse des Écoles (14e) - Subvention 2019 (118.325 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 120 Caisse des Écoles (15e) - Subvention 2019 (5.880.609 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 72-G Caisse des Écoles (15e) - Subvention 2019 (319.834 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 121 Caisse des Écoles (16e) - Subvention 2019 (3.353.411 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 122 Caisse des Écoles (17e) - Subvention 2019 (5.201.076 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 73-G Caisse des Écoles (17e) - Subvention 2019 (460.492 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 74-G Caisse des Écoles (18e) - Subvention 2019 (1.024.990 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 124 Caisse des Écoles (19e) - Subvention 2019 (8.058.299 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 75-G Caisse des Écoles (19e) - Subvention 2019 (765.395 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 125 Caisse des Écoles (20e) - Subvention 2019 (7.014.426 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASCO 76-G Caisse des Écoles (20e) - Subvention 2019 (792.695 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 96 Subvention (105.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris (15e).

2018 DASCO 103 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les douze lycées municipaux parisiens. Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2018.

2018 DASCO 104 Subvention (73.120 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle avec le Mémorial de la Shoah pour un parcours d'histoire et de mémoire.

2018 DASCO 105 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "La Ligue de l'Enseignement" (7e) pour l'organisation du salon européen de l'éducation 2018.

2018 DASCO 149 Subvention (89.280 euros) et convention avec la Coopérative Indigo pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole éducative auprès des collégiens.

2018 DASCO 150 Subvention (73.200 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école".

2018 DASCO 57-G Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2018.

2018 DASCO 58-G Occupations précaires de logements situés dans des EPLE - Conventions.

2018 DFPE 15 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Centre Français de Protection de l'Enfance dite France Parrainages (94270 - Le Kremlin-Bicêtre) pour son action carrefour des familles.

2018 DFPE 17 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Le Moulin (14e) pour son action visant à rapprocher les parents de l'école Simone Veil.

2018 DFPE 19 Subvention (2.000 euros) à l'association COFRADE (1er) pour l'organisation des premiers États Généraux des Droits de l'Enfant.

2018 DFPE 182 Subvention exceptionnelle (19.000 euros) et avenant avec l'association "À l'adresse du jeu" (Montreuil 93) pour la mise en place du Festival hivR' de Jeux.

2018 DFPE 199 Mise à disposition d'une emprise dépendant de la crèche 13 bis rue Popincourt (11e). Convention d'occupation du domaine public avec la copropriété voisine.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2018 DASES 57-G Subvention (132.000 euros) et convention d'investissement pour travaux avec l'association Autonomie Paris Saint-Jacques.

2018 DASES 394-G 5ème Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris - Attribution de participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention" (608.019 euros).

2018 DASES 396-G 5ème Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris - Attribution de participations au titre de l'enveloppe "forfait autonomie" (1.317.353 euros).

2018 DASES 405-G Subvention (3.000 euros) à l'Association Tawef pour son action dans le domaine des loisirs en faveur des seniors.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2018 DJS 230 Modification des conditions de financement de la dette contractée par la SAEPOPB (12e) dans le cadre de la convention de DSP signée avec la Ville de Paris le 29 septembre 2011.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2018 DLH 19 Réalisation 9-11, rue Haxo (20e) d'un programme de construction de 32 logements PLA-I (Foyer jeunes Travailleurs) par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (HSF).

2018 DLH 23 Réalisation 36, rue Myrha (18e) d'un programme de construction de 8 logements sociaux (3 logements PLUS et 5 logements PLS) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 25 Réalisation 73 boulevard Poniatowski (12e) d'un programme de création d'une pension de famille et d'une résidence sociale (36 PLAI) par Toit et Joie.

2018 DLH 26 Réalisation dans 6 immeubles en copropriété du 18e arrondissement d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 8 logements sociaux (2 PLUS, 5 PLA-I et 1 PLS) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 27 Réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements sociaux (PLA-I) diffus (2e) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 28 Réalisation dans 5 immeubles en copropriété du 11e arrondissement d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 7 logements sociaux PLA-I par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 34 Réalisation 13, rue Ernestine (18e) d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 48 Réalisation 15-17, rue des Nanettes et 26-30, rue des Bluets (11e) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 90 Réalisation 46 rue Sorbier / 9 rue Gasnier-Guy (20e) d'un programme de création de 14 logements PLS - Prêts garantis par la Ville (2.490.000 euros) demandés par la SAS coopérative UTOP.

2018 DLH 101 Réalisation 58-60 avenue Parmentier (11e) d'un programme de création de 39 logements sociaux familiaux (12 PLA-I, 16 PLUS et 11 PLS) par Batigère en Ile-de-France.

2018 DLH 102 Réalisation 9, rue Gasnier-Guy (20e) d'un programme de construction de 3 logements PLA-I par la société Foncière d'Habitat et Humanisme.

2018 DLH 172 Réalisation 69-71, boulevard Exelmans (16e) d'un programme d'acquisition en VEFA de 25 logements sociaux (PLA-I) par Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD).

2018 DLH 184 Réalisation 59 rue de la Fontaine-au-Roi (11e) d'un programme de rénovation de 4 logements par SNL Paris.

2018 DLH 186 Location de l'immeuble 164, boulevard Diderot (12e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2018 DLH 187 Réalisation 9, rue d'Aligre (12e) d'un programme de création d'une pension de famille par 3F Résidences.

2018 DLH 191 Subvention (45.000 euros) et convention triennale à VRAC Paris.

2018 DLH 192 Réalisation, 41-47 rue de la Grange aux Belles - 1 rue des Écluses Saint Martin (10e), d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 193 Réalisation 14, boulevard Beaumarchais (11e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 12 logements sociaux (7 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 194 Réalisation 3, rue Crozatier (12e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 16 logements sociaux (8 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

2018 DLH 197 Location de l'immeuble17-19, rue Boulay / 16, passage Petit Cerf (17e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2018 DLH 198 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt global contracté par Paris Habitat OPH en vue du financement de divers programmes.

2018 DLH 206 Intégration d'une annexe à la convention de partenariat 2017, avec l'ADEME, pour le cofinancement d'audits énergétiques en faveur des copropriétés, dans le cadre du dispositif "éco-Rénovons Paris".

2018 DLH 210 Réalisation 17, rue de Meaux (19e) d'un programme de rénovation durable de 2 logements sociaux par SNL Paris.

2018 DLH 212 Modification des garanties d'emprunt apportées par la Ville pour la réalisation 79 rue Léon Frot - 14 rue Mercoeur (11e) d'un programme de 22 logements sociaux demandée par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 217 Réalisation 27, rue des Gâtines (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (5 PLA-I, 7 PLUS, 5 PLS) par HSF.

2018 DLH 219 Réalisation 81, rue des Martyrs (18e) d'un programme d'acquisition amélioration de 25 logements sociaux (13 PLA-I et 12 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 220 Réalisation 46, rue Montorgueil (2e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence de 19 logements en résidence sociale par HSF.

2018 DLH 221 Réalisation Ilot Custine, rue Custine et Doudeauville (18e), d'un programme d'acquisition-réhabilitation et de construction neuve de 172 logements sociaux (19 PLA-I, 57 PLUS et 96 PLS) par la RIVP.

2018 DLH 222 Réalisation 210-222, rue de Tolbiac (13e) d'un programme d'acquisition réhabilitation complémentaire de 22 logements sociaux (PLUS) destinés à des étudiants par la RIVP.

2018 DLH 224 Réalisation 42, rue du Docteur Blanche (16e) d'un programme de construction neuve de 58 logements sociaux (29 PLA-I et 29 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 226 Réalisation 65, rue Meslay (3e) d'un programme de construction de 20 logements sociaux (6 PLA-I, 8 PLUS et 6 PLS) par la RIVP.

2018 DLH 233 Garantie d'emprunts par la Ville (2.655.000 euros) pour la réalisation d'un programme agréé de 18 logements (PLS) 67, avenue de Flandres (19e).

2018 DLH 235 Réalisation 56, avenue Parmentier (11e) d'un programme de logements sociaux (7 PLUS) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 236 Réalisation 47-51, rue Jeanne d'Arc - 57, rue Clisson (13e) d'un programme de rénovation de 118 logements par la société Domaxis.

2018 DLH 237 Programme d'acquisition-réhabilitation 92-116 et 118-144, boulevard Suchet (16e) confié à Elogie-SIEMP - Renouvellement des garanties accordées par la Ville à divers emprunts (7.731.914 euros).

2018 DLH 241 Réalisation 5, rue Emmanuel Chauvière (15e) d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 242 Réalisation 75, rue Saint Charles (15e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 255 Réalisation 11, rue Bergère (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux (1 PLA-I et 2 PLUS) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 259 Réalisation 46, rue Championnet (18e) d'un programme de construction d'un C.H.R.S comportant 18 logements sociaux (18 PLA-I) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 260 Réalisation 107 rue de Lourmel, 4, rue Vaugelas et 13 bis rue de la Procession (15e) d'un programme de rénovation de 147 logements pour personnes âgées dans trois résidences par Pax Progrès Pallas.

2018 DLH 262 Réalisation 33, rue Château Landon (10e) d'un programme de logements sociaux (10 PLA-I, 6 PLUS et 3 PLS) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 264 Réalisation 118, rue Damrémont (18e) d'un programme de construction de 53 logements sociaux (15 PLA-I, 16 PLUS et 22 PLS dont 15 en ULS) acquis en VEFA par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 265 Réalisation, 3-11 rue Marc Seguin (18e) d'un programme de création d'une résidence sociale de 268 logements sociaux (PLA-I) par Adoma.

2018 DLH 266 Réalisation, 4 rue d'Aix (10e), d'un programme d'acquisition conventionnement d'un centre d'hébergement de 25 logements PLA-I par l'Habitation Confortable.

2018 DLH 272 Réalisation, 18-20, rue Dareau (14e) d'un programme de construction neuve de 15 logements étudiants (PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 273 Réalisation 25, rue Le Vau (20e) d'un programme de construction d'un logement social (PLS), dans le cadre d'une opération de regroupement de chambres de service, par la RIVP.

2018 DLH 274 Réalisation 21, rue Le Vau (20e) d'un programme de construction d'un logement social (PLS), dans le cadre d'une opération de regroupement de chambres de service, par la RIVP.

2018 DLH 275 Réalisation 66, boulevard Mortier (20e) d'un programme de construction d'un logement social (PLS) dans le cadre d'une opération de regroupement de chambres de service, par la RIVP.

2018 DLH 279 Réalisation 45-47, rue des Poissonniers (18e) d'un programme de création d'un FJT comportant 75 logements sociaux PLA-I, par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 281 Réalisation 18 rue Jean Jacques Rousseau (1er) d'un programme d'acquisition-amélioration de 34 logements sociaux (17 PLA-I et 17 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 284 Réalisation 195-201, boulevard Davout (20e) d'un programme de rénovation de 90 logements par Logis Transport.

2018 DLH 285 Réalisation, 13 passage des Mauxins (19e), d'un programme d'acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 14 logements sociaux (PLS) par Aximo.

2018 DLH 287 Réalisation 8, rue Vasco de Gama (15e) d'un programme de rénovation durable de 72 logements sociaux par Antin résidences.

2018 DLH 288 Réalisation 4, place Edmond Michelet / 22 rue Quincampoix (4e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 289 Réalisation 39, rue Pouchet (17e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 291 Réalisation, 18 rue du Petit Musc (4e) d'un programme de construction neuve de 9 logements sociaux (5 PLA-I, 4 PLUS) par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 292 Réalisation, 41-53 rue des Prairies (20e) d'un programme de création d'un logement social (PLA-I) dans le cadre d'un bail à construction par SNL-Prologues.

2018 DLH 293 Réalisation 82 rue Joseph de Maistre, 233 rue Marcadet (18e) d'un programme comportant 18 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 294 Convention d'occupation temporaire du domaine public municipal au profit de la Ville de Fresnes - Marché nord "Hélène Boucher" à Fresnes (94).

2018 DLH 296 Réalisation 58 rue de la Santé (14e) d'un programme de construction neuve de 16 logements sociaux (5 PLA-I - 6 PLUS - 5 PLS) par la RIVP.

2018 DLH 297 Réalisation 38, rue de la Tombe-Issoire (14e) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux (2 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 298 Réalisation sur le groupe "Buisson Saint Louis" 2, rue du Buisson Saint Louis et 192 rue Saint Maur (10e), d'un programme de rénovation de 32 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 299 Réalisation 77-79, rue Championnet (18e) d'un programme de rénovation de 22 logements par Domaxis.

2018 DLH 300 Réalisation 1-3 et 7-9 impasse Letort (18e) d'un programme de construction neuve de 12 logements sociaux (6 PLA-I et 6 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 301 Réalisation, 7 rue Jean Robert (18e) d'un programme de construction de 14 logements sociaux (7 PLA-I, 7 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 302 Réalisation, 71, rue Philippe de Girard (18e) d'un programme de construction neuve de 11 logements sociaux (6 PLA-I - 5 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 303 Réalisation, 27 rue Stephen Pichon (13e) d'un programme d'acquisition de l'usufruit (ULS) de 9 logements sociaux (PLS) par la RIVP.

2018 DLH 304 Réalisation, 27 rue Saint Quentin (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (8 PLA-I, 5 PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 305 Réalisation 16, rue Véron / 31, rue Germain Pilon (18e) d'un programme de 2 logements PLA-I supplémentaires dans la maison relais par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 306 Réalisation 22-32, rue des Lilas (19e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 93 logements PLS par 1001 Vies Habitat.

2018 DLH 307 Réalisation 156, boulevard Voltaire (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (4 PLA-I, 2 PLUS) par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 309 Réalisation lot B1B4 - ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme de construction de 15 logements étudiants PLUS par l'Habitation Confortable.

2018 DLH 310 Réalisation 98, quai de la Râpée (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 57 logements sociaux (28 PLAI, 17 PLUS et 12 PLS) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 311 Réalisation 1, rue de la Charbonnière (18e) d'un programme de création de 7 logements sociaux (2 PLA-I et 5 PLUS) par 3F.

2018 DLH 312 Réalisation dans un immeuble en copropriété 40/40bis rue de l'Ourcq (19e) d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 5 logements PLS par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 313 Réalisation 9, rue Lesage (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 1 logement social (PLS) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 315 Réalisation, 4bis rue de Thionville (19e) d'un programme d'acquisition amélioration de 16 logements sociaux (PLS) par la RIVP.

2018 DLH 316 Location des immeubles 36, rue Myrha (18e) à Elogie-SIEMP et 11/13, rue Léon (18e) à Paris Habitat OPH - Avenants aux baux emphytéotiques et constitution de servitudes.

2018 DLH 317 Réalisation, 1-3, villa des Tulipes/99-101 rue du Ruisseau (18e), d'un programme de construction d'une pension de famille de 28 logements PLA-I par l'Habitation Confortable.

2018 DLH 318 Modification 99, rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de logements sociaux (2 PLUS et 5 PLS) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 320 Réalisation 10, rue de Nancy (10e) d'un programme de 18 logements sociaux (Pension de famille) par Hénéo.

2018 DLH 321 Réalisation groupe Censier Santeuil (5e) d'un programme de construction de 37 logements sociaux (19 PLA-I, 18 PLUS), et d'AQS par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 322 Réalisation groupe "Charenton Meuniers" (12e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 324 Réalisation groupe "159 Château des Rentiers" (13e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 325 Réalisation 6bis-8 passage Ramey (18e) d'un programme de construction de 33 logements (15 PLUS et 18 PLI) par la RIVP.

2018 DLH 326 Réalisation 5-9, rue Louis Blanc (10e) d'un programme de rénovation de 106 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 327 Réalisation 228, rue de Courcelles (17e) d'un programme de rénovation de 145 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 328 Location de l'immeuble 18, rue Jean-Jacques Rousseau (1er) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2018 DLH 329 Réalisation 35-43, rue Duris (20e) d'un programme de rénovation de 225 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 330 Réalisation 169-175, boulevard Sérurier (19e) d'un programme de rénovation de 177 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 334 Réalisation 89 rue des Maraîchers (20e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 4 logements PLS et 13 logements intermédiaires par France Habitation.

2018 DLH 336 Réalisation 9-11, rue Riquet (19e) d'un programme de rénovation de 167 logements sociaux par Immobilière 3F.

2018 DLH 337 Subvention (20.000 euros) à l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville en faveur du développement des colocations étudiantes solidaires pour la réussite éducative dans le parc social.

2018 DLH 340 Réalisation sur le groupe "Tolbiac Moulinet-Bâtiment C" (13e) d'un programme de rénovation de 44 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 342 Réalisation 8/10 rue Raymond Pitet, 1 à 11 et 15 à 23 rue Curnonsky (17e) d'un programme de végétalisation par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 343 Réalisation, 35, rue Emile Lepeu (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social (1 PLA-I) par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 344 Evolution des statuts de la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA - 8 boulevard d'Indochine - 19e).

2018 DLH 345 Réalisation, 6, rue de la Boétie (8e) d'un programme de construction de 6 logements sociaux (4 PLA-I et 2 PLUS) par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 346 Réalisation, 1 rue Alfred Bruneau (16e) d'un programme de construction de 15 logements sociaux (9 PLA-I et 6 PLUS) par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 347 Location de l'immeuble 19-21, rue Championnet (18e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2018 DLH 349 Réalisation 1 et 5 impasse des trois sœurs (11e) d'un programme de construction neuve de 18 logements sociaux (8 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) et 8 LLI par I3F.

2018 DLH 351 Réalisation groupe "Villette Stemler" 56 boulevard de la Villette (19e) d'un programme de végétalisation par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 352 Location du terrain communal 21, rue Etex / 56A, avenue de Saint Ouen (18e) à Antin Résidences -Bail emphytéotique.

2018 DLH 353 Réalisation, 45-57 boulevard Exelmans (16e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un CHRS de 51 logements PLA-I et d'une pension de famille de 22 logements PLA-I par Habitation Confortable.

2018 DLH 354 Réalisation, 19-21, rue Championnet (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 40 logements sociaux (19 PLA-I, 11 PLUS, 10 PLS) par la RIVP.

2018 DLH 355 Réalisation groupe "Alphonse Karr", 5-29 et 22-36 rue Alphonse Karr (19e), d'un programme de rénovation de 478 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 356 Réalisation, 156, 162-168 rue de Tolbiac (13e) d'un programme de construction de 81 logements intermédiaires par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 357 Réalisation 133 boulevard Davout (20e) d'un programme de construction de 103 logements étudiants (résidence étudiante PLUS) par la RIVP.

2018 DLH 360 Réalisation, 14 rue de Nantes (19e), d'un programme de construction de neuve de 2 logements PLS par Domaxis.

2018 DLH 362 Réalisation sur diverses adresses d'un programme de conventionnement de 71 logements sociaux (21 PLA-I, 14 PLUS et 36 PLS) par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 364 Réalisation 151 rue de Bagnolet (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (15 PLS) par Domaxis.

2018 DLH 365 Réalisation, 8 rue des Ardennes (19e), d'un programme d'acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 36 logements sociaux (PLS) par Aximo.

2018 DLH 366 Réalisation 9, passage Kracher (18e) d'un programme de 17 logements sociaux PLA-I (foyer) par Hénéo.

2018 DLH 367 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 1er arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (160.000 euros).

2018 DLH 368 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 2e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (25.000 euros).

2018 DLH 369 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 3e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (83.500 euros).

2018 DLH 370 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 4e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (185.895 euros).

2018 DLH 371 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 5e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (22.500 euros).

2018 DLH 372 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 6e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (10.000 euros).

2018 DLH 373 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 8e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (32.500 euros).

2018 DLH 374 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 9e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (252.906 euros).

2018 DLH 375 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 10e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (517.286 euros).

2018 DLH 376 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 11e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (1.202.208 euros).

2018 DLH 378 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 13e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (2.054.341 euros).

2018 DLH 381 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 16e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (22.887 euros).

2018 DLH 382 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 17e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (688.446 euros).

2018 DLH 384 Dispositif "Réparer et Embellir" : Subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 19e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (1.428.739 euros).

2018 DLH 389 Réalisation 33, rue Cauchy (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements PLS par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 390 Réalisation, 37 boulevard de Belleville (11e), d'un programme d'acquisition réhabilitation d'un Foyer de Jeunes Travailleurs de 19 logements PLA-I par l'Habitation Confortable.

2018 DLH 391 Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie - Demande de garantie d'emprunt PLS auprès de la Ville de Paris.

2018 DLH 11-G Location de l'ensemble immobilier 45-57, boulevard Exelmans (16e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique, convention d'occupation du domaine public.

2018 DLH 15-G Évolution des statuts de la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA, 8 boulevard d'Indochine (19e).

2018 DLH 16-G Avenant n° 2018-5 à la convention conclue le 1er juin 2017 avec l'Etat relative à la délégation de compétences au Département de Paris en matière d'aides au logement et à l'habitat privé.

2018 DLH 17-G Convention d'occupation du domaine avec des associations pour l'hébergement des personnes en situation de rue en période hivernale - Fixation de redevance et versement de subvention en nature.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2018 DPSP 15 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs - SOS Catastrophes et terrorisme (FENVAC) au titre de l'aide aux victimes.

2018 PP 100 Admissions en non-valeur de créances présentées au titre de l'année 2018.

2018 PP 101 Cession de trois emprises d'une parcelle communale propriété de la ville de Paris (préfecture de police) située à l'angle de l'avenue du Président Pompidou et de la rue du Plateau à Rueil-Malmaison (92500) et acquisition d'une parcelle située 93 avenue du Président Pompidou à Rueil-Malmaison.

2018 PP 102 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

2018 PP 103 Convention de groupement de commande avec les services État de la préfecture de police relative aux prestations de nettoyage des locaux de la préfecture de police, d'autres services du SGAMI d'Île-de-France ou relevant de l'administration centrale.

2018 PP 104 Entretien règlementaire des équipements de lutte contre incendie (ELI) dans les locaux administratifs de la Préfecture de police.

2018 PP 105 Fourniture de carburant et services associés par cartes accréditives à l'usage des services de la Préfecture de police.

2018 PP 106 Restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité, de la Caserne de la Cité (4e).

2018 PP 107 Don à la BSPP d'un véhicule banalisé par l'ADOSSPP.

2018 PP 108 Don à la BSPP d'un véhicule banalisé par l'ADOSSPP.

2018 PP 109 Don à la BSPP de matériel de sport par l'Association pour le Crédit et l'Epargne des Fonctionnaires (ACEF) Rives de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2018 DFPE 70 Subventions (489.406 euros) et avenants n° 2 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 87 Subventions (617.199 euros) et conventions à l'association ESPEREM (6e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 170 Réalisation d'un multi-accueil de 36 places et d'un centre de PMI sur le site de la caserne Exelmans (16e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat.

2018 DFPE 200 Subvention (70.000 euros) et avenant n° 3 à l'association La Farandole (20e) pour la crèche parentale La Farandole (20e).

2018 DFPE 201 Subvention (81.000 euros) et avenant n° 3 à l'association La Ribambelle (15e) pour la structure multi-accueil (15e).

2018 DFPE 202 Subvention exceptionnelle (60.000 euros) à l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2018 DU 104 Acquisition de volumes à usage d'un multi-accueil de 66 places sur le lot A au 45, rue des Meuniers (12e) - Participation aux frais de reconstitution de places de parkings.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2018 DAE 67 Bourse du Travail 10e -Subvention 2019 (78.250 euros) à la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris.

2018 DAE 313 Bourse du travail - Subventions 2019 (2.531.401 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2018-2020 avec les 7 Unions Départementales Syndicales.

2018 DAE 7-G Subvention (265.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2018-2020 avec l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/Collectivité/Entreprise (7e).

2018 DAE 9-G Subvention (400.000 euros) et convention pluriannuelle 2019-2021 avec l'association École de la 2e chance de Paris (18e).

2018 DAE 59-G Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris (19e).

2018 DAE 63-G Subvention (14.000 euros) avec l'association Centre Alpha Choisy (13e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2018 DAC 65 Convention d'occupation du domaine public avec l'association La vie brève (18e).

2018 DAC 129 Subventions (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

2018 DAC 157 Subvention (10.000 euros) à l'association Enlarge your Paris (13e).

2018 DAC 233 Approbation du règlement 2018 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

2018 DAC 234 Approbation du règlement du fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias, signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à l'écriture et au développement.

2018 DAC 620 Avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2019.

2018 DAC 623 Convention-cadre relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées.

2018 DAC 783 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Le Théâtre Paris-Villette, 211 avenue Jean Jaurès (19e).

2018 DAC 784 Convention édition entre la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques, dite l'ADAGP, et le Fonds municipal d'art contemporain de la Mairie de Paris, dit le FMAC.

2018 DICOM 46 Convention de mise à disposition des moyens et de services entre la Ville de Paris (DICOM) et l'Établissement Public Paris Musées relative à la communication.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2018 DAE 333 Convention d'offre de concours du réaménagement d'un local de la Halle Saint-Didier situé 25 rue Mesnil (16e).

2018 DDCT 170 Modification des redevances liées à l'occupation temporaire de l'espace polyvalent municipal 7 rue Pierre Girard (19e).

2018 DDCT 176 Paiement par la Ville de frais d'indemnités kilométriques pour les victimes et proches de victimes d'attentats invités aux cérémonies de commémorations à Paris.

2018 DFA 59 Redevance due au titre de l'année 2017 pour l'établissement dénommé "le Pavillon du chemin de fer" (19e).

2018 DFA 79 Signature d'une concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé "Restaurant du Plateau de Gravelle" (12e).

2018 DFA 83 Approbation d'une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction des Finances et des Achats et l'établissement public "Paris Musées".

2018 DU 198 Subvention (6.213.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2018 DU 199 Subvention (2.388.000 euros) et avenants à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2018 DAE 222 Budget participatif - Subventions (500.000 euros) et conventions avec la RIVP et l'association La Petite Rockette pour un projet immobilier exemplaire de la transition écologique et solidaire (12e).

2018 DAE 306 Budget participatif - Subventions (155.000 euros) et conventions avec quatre associations œuvrant pour le réemploi.

2018 DAE 293 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Etudes et Chantiers Île de France (91).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2018 DAE 256 Subvention d'investissement (10.000 euros) et convention avec le syndicat professionnel le GREDIN (11e) pour une plateforme mutualisée des disquaires parisiens.

2018 DAE 258 Subvention d'investissement à l'association ArtAzoï.

2018 DAE 329 Subvention d'investissement à l'association Technopol.

2018 DDCT 171 Subvention (1.000 euros) à la Base - association des usagers des lieux festifs et musicaux.

2018 DICOM 43 Tarif spécifique de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour l'organisation du défilé de mode de l'Association Les Chaussettes Orphelines.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2018 DGRI 51 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme - FIDH (11e).

2018 DGRI 52 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Revivre pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement des demandeur-se-s d'asile et réfugié-e-s syrien-ne-s à Paris.

2018 DGRI 57 Subvention (5.000 euros) à l'association Peace Brigades International - Section française pour son projet de formation pour les femmes défenseures des droits humains au Kenya.

2018 DGRI 58 Sommet de Paris du C40 2019 - Women4Climate.

2018 DGRI 63 Avenant à la convention de partenariat avec l'Agence française de développement pour un projet de coopération sur le climat avec Johannesburg en Afrique du Sud.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2018 DEVE 51 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2018 DEVE 181 Convention de transfert de gestion avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour l'ouverture au public du jardin de l'hôpital Necker-Enfants malades (15e).

2018 DEVE 187 Subvention (13.000 euros) à Elogie - Siemp pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité - BP 2015 Cultiver en ville.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2018 DAE 117 Association Nationale de la Recherche et de la Technologie - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

2018 DAE 161 Subventions de fonctionnement (4.648.050 euros) et d'investissement (320.000 euros) à la régie EIVP au titre de l'exercice 2019.

2018 DAE 318 Subvention (65.000 euros) et convention avec l'association Ars Longa.

2018 DAE 320 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Primaveras.

2018 SG 55 Subvention (40.000 euros) et convention avec le Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2018 DAJ 22 Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

2018 DAJ 24 Signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris, la SEMAVIP, Mmes FOUCAULT et MM. FOUCAULT - contentieux relatif à une opération d'expropriation dans la ZAC Tage Kellermann (13e).

2018 DRH 5 Réglementation relative à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels de la Ville de Paris.

2018 DRH 83 Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Ville de Paris.

2018 DRH 94 Modification de la règlementation relative à la nouvelle bonification indiciaire.

2018 DRH 5-G Abrogation de délibérations relatives aux primes et indemnités susceptibles d'être attribuées à des personnels départementaux.

2018 DRH 6-G Signature pour 2019 d'une convention avec l'association "Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" afin de financer les actions d'accompagnement et de formation des contrats aidés.

2018 DRH 88 Représentants de la collectivité au sein des comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail.

2018 DRH 93 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité santé sécurité au travail.

2018 DRH 95 Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2019.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2018 DAE 303 Subvention (8.000 euros) à l'association Les amis de Wecandoo.

2018 DJS 61 Subvention (22.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association C.S.T.P.O. (17e).

2018 DJS 227 Piscine Bernard Lafay (17e) - Restructuration des locaux publics et des locaux du personnel, rénovation du solarium et mise en accessibilité pour tous - Dépose d'une demande de permis de construire.

2018 DJS 234 Subvention (440.000 euros) au Paris 92 au titre de l'année 2019.

2018 DJS 235 Subvention (260.000 euros) avec le Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2019.

2018 DJS 236 Subvention (926.000 euros) au PUC Volley au titre de l'année 2019.

2018 DJS 239 Subvention (600.000 euros) avec le Stade Français Paris au titre de l'année 2019.

2018 DJS 241 Subvention (500.000 euros) au Paris Football Club au titre de l'année 2019.

2018 DJS 242 Subvention (195.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec le PUC Rugby au titre de l'année 2019.

2018 DJS 243 Subvention (474.000 euros) et avenant à convention avec le PUC Omnisports au titre de l'année 2019.

2018 DJS 244 Subvention (219.500 euros) au Stade Français Omnisports au titre de l'année 2019.

2018 DJS 245 Subvention (80.000 euros) au Sporting Club de Paris au titre de l'année 2019.

2018 DJS 246 Subvention (30.000 euros) au Racing Multi Athlon au titre de l'année 2019.

2018 DJS 247 Subvention (90.000 euros) et avenant à convention avec le club des Français Volants au titre de l'année 2019.

2018 DJS 249 Subvention (55.000 euros) au Comité Départemental de Paris de Tennis au titre de l'année 2019.

2018 DJS 251 Subvention (48.500 euros) au Paris Jean Bouin au titre de l'année 2019.

2018 DJS 267 Subventions (13.850 euros) à 3 associations sportives parisiennes.

2018 DJS 272 Subvention (45.000 euros) et avenant à convention avec le Centre de Formation de Football de Paris au titre du surcoût de fonctionnement généré par le transfert de ses activités à Choisy (94).

2018 DJS 273 Subvention (20.000 euros) à l'association Paris & Co.

2018 DJS 275 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association pour la Promotion du Basket-ball à Paris (APB Paris).

2018 DJS 276 Subventions (8.000 euros) à 3 associations sportives locales (4e).

2018 DJS 280 Espace sportif Pontoise (5e) - Avenant à convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement.

2018 DJS 281 Espace sportif Pontoise (5e) - Délégation de service public pour l'exploitation - Modalités de passation.

2018 DJS 284 Terrain d'éducation physique Amandiers (20e) - Restructuration - Dépose d'une demande de permis de démolir et de construire.

2018 DJS 286 Porte Pouchet (17e) - Convention d'occupation du domaine public avec la société Le Five Paris 17.

2018 DAE 62-G Subventions (10.500 euros) et conventions en soutien à deux associations de promotion du Tourisme durable et solidaire.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2018 DAE 172 Subventions de fonctionnement (2.270.000 euros) et d'investissement (400.000 euros) et convention avec l'association Paris et Compagnie (19e).

2018 DU 74 Cession d'une emprise située sur la parcelle n°47 à Pantin (93).

2018 DU 88 Appel à Projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" sur le site du 29 rue du soleil (20e) - Désignation du lauréat, déclassement et autorisation de Bail à Construction.

2018 DU 144 Cession à Icade de 7 volumes 94-96 rue des Poissonniers (18e) et acquisition auprès d'Icade de volumes rue des Poissonniers (18e).

2018 DU 159 Déclaration de bien sans maître d'une partie du lot 15, 71 rue Philippe de Girard (18e).

2018 DU 193 Cession d'une emprise de voirie communale 5 rue de Picardie (3e).

2018 DU 220 Cession d'un volume en tréfonds boulevard de la Boissière, à Montreuil-sous-Bois (93).

2018 DU 228 ZAC Cardinet Chalabre (17e) - Avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement.

2018 DU 230 Broussais (14e) - Déclassement du domaine public d'une emprise 1/P place Alice Guy et abrogation partielle d'alignement de la rue Didot (14e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2018 DVD 114 Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly (92). Conventions de transfert de maitrise d'ouvrage et de gestion.

2018 DVD 121 EOLE - Autorisation de dépôt de demande de permis de construire de la Gare EOLE de la Porte Maillot (Paris 17e) à SNCF Réseau.

2018 DVD 125 Aménagement des abords de la Samaritaine (1er) - Convention d'offre de concours - Convention d'occupation temporaire du domaine public - Convention relative à la maintenance de la fontainerie.

2018 DVD 131 Matériaux neufs et recyclés. Relèvement de 2 % des tarifs de vente à compter du 1er janvier 2019 et création d'un prix relatif à la prestation de recyclage.

2018 DVD 135 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (45.753,73 euros).

2018 DVD 8-G Pôle d'échanges Gare de l'Est / Gare du Nord. Convention de financement des études pour le dossier AVP.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2018 DASES 333-G Participations et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz (114.568,70 euros).

2018 DASES 414-G Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2019.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2018 DAC 593 Plaque commémorative en hommage à Georges Dufayel 26 rue de Clignancourt (18e).

2018 DAE 277 Installation de distributeurs automatiques de billets dans les marchés couverts Batignolles (17e) et La Chapelle (18e) - Conventions.

2018 DAE 287 Travaux de rénovation du théâtre du Châtelet et du théâtre de la Ville (1er et 4e) : mise en place d'une commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises.

2018 DAE 294 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (46322,00 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités.

2018 DAE 297 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (18e).

2018 DAE 298 Subvention (8.000 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fin d'année 2018 (7e).

2018 DAE 299 Subvention (14.000 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (18e).

2018 DAE 300 Subvention (8.700 euros) à l'association des commerçants le village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (15e).

2018 DAE 301 Subvention (5.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (16e).

2018 DAE 302 Subvention (38.500 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (15e).

2018 DAE 304 Subvention (1.100 euros) à l'association des commerçants de la rue Vouillé pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (15e).

2018 DAE 307 Subvention (1.700 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (15e).

2018 DAE 308 Subvention (11.300 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards pour les illuminations de fin d'année 2018 (2e, 3e, 9e).

2018 DAE 309 Subvention (5.500 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (8e).

2018 DAE 310 Subvention (11.000 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (17e).

2018 DAE 311 Subvention (12.800 euros) et convention avec l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (17e).

2018 DAE 312 Subvention (7.100 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (16e).

2018 DAE 315 Subvention (4.800 euros) au village Pasteur Vaugirard Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (15e).

2018 DAE 316 Subvention (4.100 euros) à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes pour les illuminations de fin d'année 2018 (9e).

2018 DAE 319 Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants de la rue des Martyrs pour les illuminations de fin d'année 2018 (9e).

2018 DAE 322 Subvention (8.600 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (5e).

2018 DAE 323 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fin d'année 2018 (17e).

2018 DAE 324 Subvention (5.500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (14e).

2018 DAE 331 Avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2018 DFPE 183 Subvention (15.000 euros) et convention avec le GIP "Samusocial de Paris" (19e) pour son action "Des petits à l'hôtel", dans les 10e, 11e, 18e et 19e arrondissements.

2018 DASES 273-G Subvention (5.000 euros) à l'association Schizo?... Oui! Faire face à la schizophrénie (13e).

2018 DASES 341-G Subvention (10.000 euros) à l'association Orphelins-Sida-International (11e).

2018 DASES 357-G Subventions (300.000 euros) et conventions avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (4e) au profit du SAMU-SMUR de Paris.

2018 DASES 388-G Subvention (150.000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) - Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).

2018 DASES 397-G Subvention (70.000 euros) et convention avec le Centre de ressources pour les mini-réseaux de proximité en santé de Seine-Saint-Denis (93).

2018 DASES 406-G Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Le 190 (11e).

2018 DASES 409-G Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Rose (33) pour la Maison Rose (12e).

2018 DASES 411-G Subvention (5.000 euros) à l'association Guy Renard (14e).

2018 DASES 412-G Subvention (65.000 euros) et avenant avec l'association Coordination Toxicomanies (18e).

2018 DASES 413-G Subvention (5.000 euros) à l'association Santé Info Solidarité-Animation (19e).

2018 DASES 415-G Convention de partenariat entre la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris et le Département de Paris au titre du plan Paris qui sauve.

2018 DASES 416-G Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12e).

2018 DASES 419-G Participation (90.000 euros), et avenants aux conventions avec les centres hospitaliers Sainte-Anne (14e) et Maison Blanche (20e) pour le financement de trois postes de coordonnateur des CLSM.

2018 DASES 420-G Création d'un Centre de Santé Sexuelle au sein de l'Hôtel-Dieu - Approbation de la convention constitutive relative à la création d'un Groupement de Coopération sanitaire.

2018 DFPE 9-G Réalisation d'un multi-accueil de 36 places et d'un centre de PMI sur le site de la caserne Exelmans (16e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Département/Paris Habitat.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2018 DAC 596 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Descartes, église Saint-Germain-des-Prés (6e).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2018 DJS 210 Centre Paris Anim' Les Halles-Le Marais et son antenne Saint Honoré - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Approbation du principe de passation.

2018 DJS 268 - DDCT Subventions (44.000 euros) et conventions avec 3 associations de Jeunesse (Article 1, Une Goutte d'Organisation Productions, La Camillienne).

2018 DJS 282 Subvention (3.500 euros), au titre de la jeunesse, à l'association Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e).

2018 DJS 283 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Mission Locale de Paris pour le déploiement de la démarche de BAFA citoyen parisien.

2018 DJS 287 Subvention (120.000 euros) et avenant à la convention triennale 2016-2018 avec l'association CLLAJ de Paris.

2018 DJS 7-G Subvention (8.487 euros) et convention avec l'association Jeune Cordée gestionnaire d'un foyer de jeunes travailleurs affiliée à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2018 DASES 363-G Subvention (162.744 euros) et convention avec l'association France Terre d'Asile (FTDA) pour son service d'assistance sociale et administrative (SASA) aux demandeurs d'asile à Paris.

2018 DASES 369-G Subventions de fonctionnement (467.049 euros) et d'investissement (50.345,46 euros) - Conventions avec deux associations pour leurs actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés. Budget participatif.

2018 DASES 399 - DAE-G Subventions de fonctionnement (270.000 euros) et d'investissement (20.000 euros), conventions le cas échéant, avec huit associations, pour leurs actions d'intégration des réfugiés.

2018 DASES 400-G Subventions d'investissement (175.348,20 euros) à 3 opérateurs pour les travaux et l'équipement de 4 haltes de nuit gérés par eux (Samu social, Relais logement et Emmaus). Conventions.

2018 DASES 403-G Subvention (10.000 euros) à l'association Place de la Culture pour la création d'une plateforme numérique de mise en réseau des acteurs culturels et sociaux.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2018 DAC 617 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la création de la FNACA au 10 place de la République (11e).

2018 DAC 618 - DEVE Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Moulin au columbarium du cimetière du Père Lachaise (20e).

2018 DU 178 Dénomination passage Jacqueline Giraud (12e).

2018 DU 179 Dénomination passage Marie Rogissart (12e).

2018 DU 180 Dénomination place Mike Brant (16e).

2018 DU 183 Dénomination passage Emma Calvé (12e).

2018 DLH 323 Immeuble communal 16-18, place Dupleix (15e) - Convention d'occupation précaire.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2018 DAJ 25 Communication de la liste des marchés conclus du 27 septembre au 23 octobre 2018 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2018 DAJ 9-G Communication de la liste des marchés conclus du 27 septembre au 23 octobre 2018 au titre de la délégation donnée à Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

2018 DFA 87 Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

2018 DFA 88 Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2017.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2018 DEVE 168 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Les Jardiniers du 3e" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé rue des Oiseaux (3e).

2018 DEVE 192 Communication sur l'adhésion à la charte Main Verte de l'association "Centre Social Soleil Blaise" pour la gestion du jardin partagé Soleil Blaise situé square des Cardeurs (20e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 4 décembre 2018

Présents :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusé au sens du Réglement intérieur :

M. Geoffroy BOULARD.

Absente :

Mme Rachida DATI.

******

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 04.

Présentation des tableaux de bord par M. GRÉGOIRE.

Interventions de MM. POZZO Di BORGO, GLEIZES et BARGETON.

Réponse de M. GRÉGOIRE et de M. ROBINEAU, sous-directeur du budget.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire :

Présentation par Mme GUHL.

Interventions de Mmes SIMONNET, PREMEL et de M. BONNET.

Réponses de Mme GUHL et M. GRÉGOIRE.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics :

Présentation par Mme LEVIEUX.

Interventions de Mmes GATEL, PREMEL et de M. de FROMENT.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes :

Présentation par Mme POLSKI.

Interventions de MM. BONNET, GLEIZES et SAINT-ETIENNE.

Politiques de l'emploi :

Présentation par Mme GABELOTAUD.

Intervention de Mme PREMEL.

Budget, financement et transformation des politiques publiques :

Présentation par M.GRÉGOIRE.

Interventions de MM. de FROMENT, LEGARET et BONNET.

Présentation du budget de la Préfecture de police :

Présentation générale par M. GARRIGUE-GUYONNAUD, directeur adjoint du préfet de police.

Présentation du budget spécial par M. CASTANET, directeur des finances.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 97 à son ordre du jour (dont 17 au Conseil Départemental) :

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Mme GUHL a présenté les principales délibérations de sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX a apporté des précisions sur le projet de délibération DAJ 22 : Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

DAE 138 : Dérogations à la règle du repos dominical pour 2019 : avis du Conseil de Paris.

Intervention de M. BONNET.

Réponse de Mme POLSKI.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - M. BROS, rapporteur :

DFA 86 : Projet de cession des parts de la CDC dans la société anonyme d'exploitation du palais omnisports de Paris-Bercy au profit d'AEG Facilities France SAS.

Interventions de Mme FILOCHE et M. BONNET.

Réponse de M. BROS.

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Pas d'intervention.

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE a présenté le budget primitif 2019 (DFA 82 et 28 G).

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

76 amendements, 30 vœux rattachés et 20 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 56.

Prochaine Commission le mardi 29 janvier 2018 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 3 décembre 2018

Présents :

Mmes Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Karen TAÏEB et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusée au sens du Réglement intérieur :

Mme Danièle GIAZZI.

Absents :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marielle de SARNEZ et M. Grégoire CHERTOK.

****

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 06.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design :

Présentation par M. HOCQUARD.

Pas d'intervention.

Patrimoine :

Présentation par Mme TAÏEB.

Intervention de Mme LECOUTURIER.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense :

Présentation par Mme VIEU-CHARIER.

Pas d'intervention.

Culture :

Présentation par M. GIRARD.

Pas d'intervention.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 39 à l'ordre du jour :

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design - M. HOCQUARD, rapporteur :

Pas d'intervention.

Patrimoine - Mme TAÏEB, rapporteure :

Pas d'intervention.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

DAC 617 : Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la création de la FNACA au 10 place de la République (11e) : Intervention de M. DUCLOUX.

Culture - M. GIRARD, rapporteur :

M. GIRARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Suite aux événements de samedi 1er décembre, Mme MÉHAL a souhaité apporter son soutien à la sauvegarde de la culture dans le monde.

A l'occasion du ravivage de la flamme de l'Arc de Triomphe, mardi 4 décembre à 18 heures, Mme VIEU-CHARIER informe les membres de la Commission qu'aura lieu un rassemblement en soutien des valeurs de la République, en présence des membres du Comité de la flamme et des associations des anciens combattants.

Vœux et amendements :

4 vœux ont été déposés.

Mme PRIMET a présenté le vœu relatif à la pose d'une plaque en hommage à Raùl Damonte Botana dit Copi sur l'immeuble 10 rue Cauchois dans le 18e arrondissement.

Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Mme FANFANT a présenté le vœu relatif à l'accompagnement artistique du tramway T3.

Mme MAQUOI signale qu'un vœu relatif au théâtre Ménilmontant sera déposé en 1ère Commission.

Séance levée à 13 heures.

Prochaine Commission le lundi 28 janvier 2018 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 3 décembre 2018

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Paul SIMONDON, Dominique TIBERI et Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING.

******

Séance ouverte à 10 heures 34.

Point sur les manifestations des "Gilets jaunes" :

Mme BROSSEL a fait le point des événements intervenus au cours du week-end à Paris.

M. GARRIGUE-GUYONNAUD (P.P.) a présenté un premier bilan.

Intervention de Mme PAWLIK et MM GOUJON, JULIEN, PENINOU et PÉCHENARD.

Réponse de Mme BROSSEL et de M. GARRIGUE-GUYONNAUD.

Présentation par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Sécurité, prévention, quartiers populaires, intégration :

Présentation par Mme BROSSEL.

M. CASTANET (P.P.) a présenté le budget spécial de la Préfecture de police.

Intervention de Mme DASPET et de MM. JULIEN et GOUJON.

Réponse de Mme BROSSEL et de M. GARRIGUE-GUYONNAUD.

Transports, voirie, déplacements, espace public :

Présentation par M. NAJDOVSKI.

Intervention de M. LEFEVRE. Réponse de M. NAJDOVSKI.

Transition écologique, climat, environnement, eau, assainissement :

Présentation par Mme BLAUEL.

Pas d'intervention.

Espace verts, nature, biodiversité, agriculture urbaine, affaires funéraires :

Présentation par Mme KOMITÈS.

Pas d'intervention.

Propreté, gestion des déchets :

Présentation par M. SIMONDON.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 67 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) :

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

La présentation du bilan du plan anti-nids de poule a été reportée à une prochaine Commission.

Transition écologique, climat, environnement, eau, assainissement - Mme BLAUEL, rapporteure :

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de M. JULIEN.

Réponse de Mme BLAUEL.

Sécurité, prévention, quartiers populaires, intégration - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme BROSSEL informe les membres de la Commission qu'une restitution de l'audit sécurité est prévue le 20 décembre.

Espace verts, nature, biodiversité, agriculture urbaine, affaires funéraires - Mme KOMITES, rapporteure :

Mme KOMITÈS a présenté les principales délibérations de sa délégation.

Pas d'intervention.

Propreté, gestion des déchets - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de Mme DASPET et de M. JULIEN.

Réponse de M. SIMONDON.

Vœux et amendements :

2 amendements, 2 vœux rattachés et 14 vœux non-rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 12 heures 40.

Prochaine Commission le lundi 28 janvier 2019 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 3 décembre 2018

Présents :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN, Atanase PÉRIFAN et Alexandre VESPERINI.

Excusées au sens du Réglement intérieur :

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et Mercedes ZUNIGA.

Absents :

Mmes Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI et M. François HAAB.

******

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 09.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Prévention spécialisée et intégration :

Présentation par Mme BROSSEL.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité :

Présentation par M. NORDMAN.

Interventions de Mme ATALLAH et de M. HONORÉ.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme :

Présentation par Mme BIDARD.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance :

Présentation par Mme VERSINI.

Intervention de Mme ATALLAH et de M. VESPERINI.

Réponse de M. RAYMOND, directeur de la DASES.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris :

Présentation par Mme SOUYRIS.

Intervention de M. VESPERINI.

Personnes âgées et autonomie :

Présentation par Mme BRIDIER.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 51 à son ordre du jour (dont 39 projets au Conseil Départemental) et autres sujets :

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme BROSSEL indique que la DASES 385 G : subvention et convention avec l'association Ensemble aux frères voisins dans le 15e est retirée de l'ordre du jour.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a présenté les principales délibérations de sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 415 G : Convention de partenariat entre la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et le Département de Paris au titre du plan Paris qui sauve. Intervention de M. VESPERINI.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme – Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme BIDARD a apporté des précisions sur la DDCT 174 : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris.

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure :

DASES 401 G : Subvention et convention avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale Paris - au titre de la mise en place du service d'accompagnement des seniors. Intervention de Mme CEYRAC.

DASES 398 G : Modification du règlement départemental d'aide sociale. Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Vœux et amendements :

7 vœux ont été déposés.

Mme CEYRAC a présenté le vœu relatif à la réévaluation de la subvention du centre social Foyer de Grenelle. Réponse de Mme BROSSEL.

Mme BROSSEL a apporté des éléments de réponse au vœu relatif au soutien de la FASTI.

M. HONORÉ a présenté le vœu relatif à des mesures de solidarité à l'égard des personnes en situation de handicap mental. Réponse de M. NORDMAN.

M. HONORÉ a présenté le vœu relatif à la gratuité des transports parisiens pour les personnes sans domicile fixe bénéficiant d'une domiciliation administrative.

Mme CEYRAC a présenté le vœu relatif à l'abandon du système de téléassistance aux gardiens remplaçants les week-ends et jours fériés dans les résidences appartements gérées par le CAS-VP.

Séance levée à 11 heures 30.

Prochaine Commission le lundi 28 janvier 2019 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 3 décembre 2018

Présents :

Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, Carine PETIT, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA et Buon Huong TAN.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Roger MADEC.

Absente :

Mme Michèle ASSOULINE.

****

Début de la séance à 14 heures 03.

Élection d'un nouveau président :

M. TAN en tant que vice-président de la 5e Commission ouvre la séance et propose l'élection d'un nouveau président : candidature de M. DUCLOUX.

M. DUCLOUX est élu président. Il remercie l'ensemble des membres de la Commission et préside pour le reste de la séance.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du règlement intérieur) :

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité :

Présentation par M. MISSIKA.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence :

Présentation par M. BROSSAT.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 188 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté les principales délibérations de sa délégation.

Pas d'intervention.

Le budget de M. BAUDRIER, Conseiller délégué, est rattaché à celui de M. MISSIKA. Il a donc été inclut dans la présentation du budget de M. MISSIKA.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de M. DUBUS sur les dossiers "réparer et embellir". Réponse de M. BROSSAT.

Intervention de M. CONTASSOT sur les projets de réalisation et de rénovation de logements sociaux. Réponse de M. BROSSAT qui propose la tenue d'un comité inter-bailleurs au mois de janvier.

Intervention de Mme LEPETIT. Réponse de M. BROSSAT.

Intervention de M. GLEIZES et de Mme CALANDRA au sujet du projet de délibération DLH 214 et de sa conformité au PLU.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de Mme CALANDRA qui demande un audit inter-bailleurs au sujet de la mise en place du plan climat.

Réponse de M. DUCLOUX.

Intervention de Mme de CLERMONT-TONNERRE sur les dossiers "appel à projets". Réponse de M. MISSIKA.

Intervention de M. CONTASSOT sur l'APUR.

Réponse de M. MISSIKA.

Vœux et amendements :

2 amendements, 13 vœux rattachés et 10 vœux non-rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 14 heures 53.

Prochaine Commission le lundi 28 janvier 2019 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 3 décembre 2018

Présents :

Mmes Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Anne-Christine LANG, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY et Annick OLIVIER.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

Excusée au sens du Réglement intérieur :

Mme Alexandra CORDEBARD.

Absente :

Mme Emmanuelle BECKER.

******

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 39.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Prévention spécialisée et intégration :

Présentation par M. BLOCHE.

Intervention de Mmes LANG et OLIVIER et de M. LECOQ.

Réponse de Mme DELPAL, directrice de la Direction des Affaires scolaires (DASCO).

Petite enfance :

Présentation par Mme CHARNOZ.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche :

Présentation par Mme LEMARDELEY.

Interventions de MM. LECOQ et AQUA.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 112 à l'ordre du jour (dont 36 au Conseil départemental) :

Education, petite enfance et familles - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

M. BLOCHE a apporté des précision sur le projet de délibération DASCO 153 : Rapport sur la restauration scolaire à Paris - Année 2017. Intervention de M. LECOQ.

DFPE 205 : Approbation de la signature du contratr enfance jeunesse (CEJ) entre la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et la Ville de Paris (2019-2022). Intervention de M. LECOQ.

Réponse de Mme CHARNOZ et M. BLOCHE.

M. BLOCHE a présenté le bilan des vacances Arc-en-ciel. Interventions de Mme BOUGERET et de M. AQUA. Réponse de M. BLOCHE et de Mme DELPAL, directrice de la DASCO.

Petite enfance - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ a présenté les principales délibérations de sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DAE 327 : Fixation des tarifs des droits de scolarité et d'inscription au concours de l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris. Intervention de M. AQUA.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés et 8 vœux ont été déposés.

M. AQUA a présenté les vœux relatifs à l'augmentation des frais d'inscription dans les universités et à l'algorithme Affelnet.

Séance levée à 17 heures.

Prochaine Commission le lundi 28 janvier 2019 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 3 décembre 2018

Présents :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Marinette BACHE.

Excusé :

M. Rémi FÉRAUD.

Absents :

Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, MM Pascal CHERKI et Pierre LELLOUCHE.

****

Séance ouverte à 17 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 71 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - M. MARTINS, rapporteur :

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibérations de sa délégation.

Intervention de M. BOUTAULT.

Réponse de M. MARTINS.

Europe - M. SANCHES RUIVO, rapporteur :

M. SANCHES RUIVO a présenté le projet de délibération de sa délégation.

Intervention de M. BERTHAULT sur le projet de délibération DDCT 172 - DGRI.

Réponse de M. SANCHES RUIVO.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Intervention de M. BOUTAULT sur les projets de délibération DAE 328 et DJS 210.

Réponse de Mme VÉRON.

Relations internationales et francophonie - M. KLUGMAN, rapporteur :

M. KLUGMAN a présenté les principales délibérations de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 2 vœux rattachés et 5 vœux non rattachés ont été déposés.

M. KLUGMAN a présenté le vœu de l'Exécutif relatif au retrait de la Citoyenneté d'Honneur attribuée à Aung San Suu Kyi.

Intervention de MM. AURIACOMBE et BERTHAULT.

Réponse de M. KLUGMAN.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu rattaché au projet de délibération DJS 269.

Réponse de M. MARTINS.

Séance levée à 17 heures 58.

Prochaine Commission le lundi 28 janvier 2019 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 10 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusé :

M. François HAAB.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Lundi 10 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusé :

M. François HAAB.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA

Mardi 11 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M.

François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Philippe DUCLOUX, Mme Fanny GAILLANNE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mardi 11 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice

LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Philippe DUCLOUX, Mme Fanny GAILLANNE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mercredi 12 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Claude DARGENT, M. Philippe DUCLOUX, Mme Fanny GAILLANNE, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mercredi 12 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Claude DARGENT, M. Philippe DUCLOUX, Mme Fanny GAILLANNE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Jean-Bernard BROS, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Jeudi 13 décembre

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Claude DARGENT, Mme Fanny GAILLANNE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. Claude GOASGUEN, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Caroline MÉCARY, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Annexe n° 1 - DFA 82-1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2019.

fonctions	autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux	447 508 469,10
1 - Sécurité	19 152 000,00
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76 360 170,00
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	158 070 071,00
44 - RSA	1 200 000,00
4 - Santé et action sociale	52 831 722,00
5 - Aménagement des territoires et habitat	770 192 791,00
6 - Action économique	47 250 290,00
7 - Environnement	60 576 500,00
8 - Transports et déplacements	108 122 639,00
Total	**1 741 264 652,10 €**

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Operations ventilees	1 692 471 820,00	0,00	2 463 314 603,00	1 667 187 794,90	1 667 187 794,90	1 667 187 794,90	0,00	1 667 187 794,90
900	Services généraux	207 216 195,00	0,00	159 558 420,00	163 657 820,00	163 657 820,00	163 657 820,00	0,00	163 657 820,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	20 567 000,00	0,00	19 152 000,00	19 152 000,00	19 152 000,00	19 152 000,00	0,00	19 152 000,00
902	Enseign. form. professionnelle, apprent.	175 786 627,00	0,00	76 368 170,00	158 976 550,00	158 976 550,00	158 976 550,00	0,00	158 976 550,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	214 662 281,00	0,00	158 070 071,00	231 749 060,00	231 749 060,00	231 749 060,00	0,00	231 749 060,00
904	Sante et action sociale (hors RSA)	85 238 833,00	0,00	52 831 722,00	97 419 008,00	97 419 008,00	97 419 008,00	0,00	97 419 008,00
904-4	RSA	1 758 000,00	0,00	1 200 000,00	1 139 000,00	1 139 000,00	1 139 000,00	0,00	1 139 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	658 506 024,00	0,00	770 359 751,00	718 711 182,90	718 711 182,90	718 711 182,90	0,00	718 711 182,90
906	Action économique	30 996 000,00	0,00	47 250 323,00	32 614 790,00	32 614 790,00	32 614 790,00	0,00	32 614 790,00
907	Environnement	87 230 300,00	0,00	60 576 900,00	69 556 500,00	69 556 500,00	69 556 500,00	0,00	69 556 500,00
908	Transports	139 548 300,00	0,00	109 122 639,00	174 211 084,00	174 211 084,00	174 211 084,00	0,00	174 211 084,00
909	Fonctions non ventilées								
92	Opérations non ventilées	967 797 142,00	0,00		959 191 164,76	959 191 164,76		636 347 490,66	959 191 164,76
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	2 000 000,00	0,00		2 700 000,00	2 700 000,00		0,00	2 700 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	436 177 306,00	0,00		543 140 687,76	543 140 687,76		222 957 813,66	543 140 687,76
925	Opérations patrimoniales	159 759 000,00			121 000 000,00	121 000 000,00		121 000 000,00	121 000 000,00
926	Transferts entre les sections	369 860 836,00			292 350 477,00	292 350 477,00		292 350 477,00	292 350 477,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			23 109 000,00					
950	Dépenses imprévues			23 109 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 660 268 702,00	0,00	2 741 264 062,10	2 626 378 959,66	2 626 378 959,66	1 950 031 484,90	636 347 490,66	2 626 378 959,66

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
TOTAL	2 626 378 959,66

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (3)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Operations ventilees	172 937 402,00	0,00	152 872 401,00	152 872 401,00	152 872 401,00
900	Services généraux	2 537 500,00	0,00	735 000,00	735 000,00	735 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
902	Enseign. form. professionnelle, apprent.	10 007 506,00	0,00	5 972 506,00	5 972 506,00	5 972 506,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	38 505 086,00	0,00	41 687 727,00	41 687 727,00	41 687 727,00
904	Sante et action sociale (hors RSA)	4 542 469,00	0,00	9 367 703,00	9 367 703,00	9 367 703,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	99 514 000,00	0,00	84 537 865,00	84 537 865,00	84 537 865,00
906	Action économique	320 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
907	Environnement	2 855 000,00	0,00	1 068 000,00	1 068 000,00	1 068 000,00
908	Transports	12 795 000,00	0,00	7 563 000,00	7 563 000,00	7 563 000,00
909	Fonctions non ventilées					
92	Opérations non ventilées	1 770 003 421,00	0,00	1 763 042 365,66	1 763 042 365,66	1 763 042 365,66
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	10 010 000,00	10 010 000,00	10 010 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	176 000 000,00	0,00	143 000 000,00	143 000 000,00	143 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	993 853 421,00	0,00	1 022 222 365,66	1 022 222 365,66	1 022 222 365,66
925	Opérations patrimoniales	159 150 000,00		121 000 000,00	121 000 000,00	121 000 000,00
926	Transferts entre les sections (2)	441 000 000,00		466 810 000,00	466 810 000,00	466 810 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	707 327 849,00	0,00	710 484 193,00	710 484 193,00	710 484 193,00
951	Virement de la section de fonctionnement	223 327 849,00		246 884 193,00	246 884 193,00	246 884 193,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	484 000 000,00	0,00	463 600 000,00	463 600 000,00	463 600 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 650 268 702,00	0,00	2 626 378 959,66	2 626 378 959,66	2 626 378 959,66

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00
TOTAL	2 626 378 959,66

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISÉE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	0t Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		545 840 087,76	101 057 870,00	0,00	19 157 900,00	150 876 550,00	731 749 060,00	92 419 000,00	1 139 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	299 432 154,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opération d'affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	22 605 870,00	0,00	17 000,00	3 326 050,00	7 514 460,00	1 174 550,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	21 456 500,00	0,00	15 000 000,00	15 027 500,00	50 503 226,00	22 652 470,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	34 236 800,00	0,00	523 000,00	9 351 000,00	10 704 630,00	4 555 394,04	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	49 017 220,00	0,00	2 312 000,00	116 373 060,00	178 476 654,00	67 402 351,54	1 139 000,00
26	Participations et créances rattachées	10 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	240 209 933,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	34 000 000,00	1 624 000,00	0,00
RECETTES		1 030 852 965,66	735 000,00	0,00	1 000 000,00	5 972 500,00	41 697 727,00	9 367 703,60	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	460 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réser-ves	152 010 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	626 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	735 000,00	0,00	0,00	5 772 500,00	9 237 727,00	9 367 703,60	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	391 952 945,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opé-ra-tion d'affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	34 000 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISÉE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Actions économiques	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction de réserve	TOTAL
DEPENSES		719 211 182,00	32 614 750,00	49 854 500,00	174 211 066,00		2 213 029 482,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 760 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		650 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		299 432 154,66
18	Opération d'affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 601 940,00	963 000,00	1 777 041,44	5 021 238,56		13 099 460,00
204	Subventions d'équipement versées	257 636 864,00	21 574 520,00	4 500 000,00	55 107 139,00		456 551 260,00
21	Immobilisations corporelles	312 213 376,00	4 779 000,00	4 078 500,00	3 582 901,01		395 201 178,55
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	137 456 410,00	5 157 750,00	58 648 934,59	105 490 606,31		726 387 471,29
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		10 500 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		240 209 933,10
45	Opérations pour compte de tiers	1 470 000,00	140 000,00	0,00	4 240 900,00		43 334 000,00
RECETTES		84 537 305,00	129 600,00	1 [illegible] 000,00	7 581 660,00		1 731 704 706,66
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		460 600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		153 636 020,00
13	Subventions d'investissement	67 744 005,00	0,00	1 805 000,00	3 583 630,00		109 256 401,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		391 952 945,66
18	Opération d'affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	511 000,00	0,00	0,00	0,00		511 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	137 000,00	0,00	0,00	0,00		337 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		30 300 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 145 000,00	129 600,00	0,00	4 000 000,00		41 365 050,00

Annexe n° 2 - DFA 28-1 G - Budget d'investissement pour 2019.

fonctions	autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux	447 508 469,10
1 - Sécurité	19 152 000,00
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76 360 170,00
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	158 070 071,00
44 - RSA	1 200 000,00
4 - Santé et action sociale	52 831 722,00
5 - Aménagement des territoires et habitat	770 192 791,00
6 - Action économique	47 250 290,00
7 - Environnement	60 576 500,00
8 - Transports et déplacements	108 122 639,00
total	**1 741 264 652,10 €**

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses grevées d'une AP (hors le cadre d'une AP	Pour information, dépenses prévues hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	1 652 473 670,00	0,00	1 403 313 063,00	1 607 187 794,90	1 607 187 794,90	1 607 187 794,90	0,00	1 607 187 794,90
900	Services généraux	207 216 192,00	0,00	169 558 420,00	163 657 820,00	163 657 820,00	163 657 820,00	0,00	163 657 820,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	30 647 000,00	0,00	19 152 000,00	19 152 000,00	19 152 000,00	19 152 000,00	0,00	19 152 000,00
902	Enseign.form. professionnelle, apprent.	175 700 037,00	0,00	76 369 170,00	159 976 550,00	159 976 550,00	159 976 550,00	0,00	159 976 550,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	214 553 293,00	0,00	158 870 871,00	231 749 060,00	231 749 060,00	231 749 060,00	0,00	231 749 060,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	85 235 033,00	0,00	52 851 727,00	97 419 038,00	97 419 038,00	97 419 038,00	0,00	97 419 038,00
904-4	RSA	1 750 000,00	0,00	1 200 000,00	1 139 000,00	1 139 000,00	1 139 000,00	0,00	1 139 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	699 506 024,00	0,00	770 192 791,00	718 711 182,90	718 711 182,90	718 711 182,90	0,00	718 711 182,90
906	Action économique	30 996 000,00	0,00	47 250 250,00	32 614 750,00	32 614 750,00	32 614 750,00	0,00	32 614 750,00
907	Environnement	97 252 300,00	0,00	66 576 500,00	69 556 500,00	69 556 500,00	69 556 500,00	0,00	69 556 500,00
908	Transports	139 548 360,00	0,00	108 122 639,00	174 211 884,00	174 211 884,00	174 211 884,00	0,00	174 211 884,00
909	Fonction de réserve								
92	Opérations non ventilées	967 797 142,00	0,00		959 191 164,76	959 191 164,76	636 347 490,00		959 191 164,76
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	2 000 000,00	0,00		2 700 000,00	2 700 000,00	0,00		2 700 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	450 727 300,00	0,00		643 140 697,76	643 140 697,76	222 997 013,00		643 140 697,76
925	Opérations patrimoniales	139 159 950,00			121 000 000,00	121 000 000,00	121 000 000,00		121 000 000,00
926	Transferts entre les sections	366 909 834,00			292 350 477,00	292 350 477,00	292 350 477,00		292 350 477,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			20 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			20 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 650 268 762,00	0,00	1 741 264 952,10	2 626 378 959,66	2 626 378 959,66	1 950 001 460,00	636 347 490,00	2 626 378 959,66

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4) — 0,00

TOTAL — 2 626 378 959,66

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chap	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	172 937 192,00	0,00	152 872 401,00	152 872 401,00	152 872 401,00
900	Services généraux	2 617 500,00	0,00	735 000,00	735 000,00	735 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
902	Enseign.form. professionnelle, apprent.	20 607 506,00	0,00	5 973 506,00	5 973 506,00	5 973 506,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	35 505 886,00	0,00	41 687 727,00	41 687 727,00	41 687 727,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	4 543 406,00	0,00	9 367 703,00	9 367 703,00	9 367 703,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	98 914 000,00	0,00	84 537 865,00	84 537 865,00	84 537 865,00
906	Action économique	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
907	Environnement	2 855 000,00	0,00	1 868 000,00	1 868 000,00	1 868 000,00
908	Transports	12 795 000,00	0,00	7 583 600,00	7 583 600,00	7 583 600,00
909	Fonction de réserve					
92	Opérations non ventilées	1 770 403 421,00	0,00	1 763 042 365,66	1 763 042 365,66	1 763 042 365,66
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	10 010 000,00	10 010 000,00	10 010 000,00
922	Dotations et participations (sauf R923 - L068)	176 000 000,00	0,00	143 000 000,00	143 000 000,00	143 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	993 853 421,00	0,00	1 022 222 365,66	1 022 222 365,66	1 022 222 365,66
925	Opérations patrimoniales	159 150 000,00		121 000 000,00	121 000 000,00	121 000 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	441 000 000,00		466 810 000,00	466 810 000,00	466 810 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	707 327 849,00	0,00	710 464 193,00	710 464 193,00	710 464 193,00
957	Virement de la section de fonctionnement	225 327 849,00		246 864 193,00	246 864 193,00	246 864 193,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	482 000 000,00	0,00	463 600 000,00	463 600 000,00	463 600 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 650 268 762,00	0,00	2 626 378 959,66	2 626 378 959,66	2 626 378 959,66

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4) — 0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5) — 0,00

TOTAL — 2 626 378 959,66

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Operations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	4 Santé et actions sociales (hors RSA)	4-1 RSA
DEPENSES		545 040 657,76	163 657 420,20	0,00	19 152 000,00	166 476 550,00	231 740 000,00	97 410 000,00	1 139 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 709 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	290 432 154,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA/régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	22 685 690,00	0,00	17 050,00	3 235 500,00	7 544 465,00	1 174 660,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	21 109 920,00	0,00	15 000 000,00	10 057 550,00	98 593 250,00	23 602 470,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	34 085 500,00	0,00	523 000,00	9 251 000,00	19 704 600,00	4 555 396,04	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Travaux en cours	0,00	24 017 220,00	0,00	2 312 000,00	136 373 550,00	129 409 654,00	67 402 101,00	1 139 000,00
26	Participations et créances rattachées	12 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	240 209 583,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	34 650 000,00	1 674 000,00	0,00
RECETTES		1 034 332 305,66	735 000,00	0,00	1 000 000,00	5 972 506,00	41 687 727,00	9 367 703,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	493 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	139 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	735 000,00	0,00	0,00	5 772 506,00	6 287 727,00	9 367 703,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	169 823 305,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA/régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Travaux en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	34 800 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction non réservée	TOTAL
DEPENSES		713 711 252,00	12 614 750,00	68 556 580,00	174 219 884,00		2 213 028 452,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 709 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		290 432 154,66
18	Compte de liaison : affectation (BA/régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 021 042,12	511 500,00	1 777 091,14	5 621 236,03		75 629 869,29
204	Subventions d'équipement versées	357 650 684,00	21 574 500,00	4 500 000,00	26 129 138,00		40 9 131 285,00
21	Immobilisations corporelles	342 243 376,00	4 719 000,00	4 633 169,60	3 512 591,00		385 263 473,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	337 429 049,38	5 157 750,00	58 645 538,10	825 430 005,35		726 374 171,21
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		12 600 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		240 209 583,10
45	Opérations pour compte de tiers	1 670 000,00	350 000,00	0,00	4 240 000,00		43 564 050,00
RECETTES		44 537 113,00	670 000,00	1 998 000,00	7 583 000,00		1 791 704 700,66
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		493 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		153 610 000,00
13	Subventions d'investissement	42 784 613,00	0,00	1 665 000,00	3 683 000,00		163 359 561,66
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		604 923 365,66
18	Compte de liaison : affectation (BA/régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	511 000,00	0,00	0,00	0,00		511 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	137 000,00	0,00	0,00	0,00		337 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		30 800 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 145 000,00	170 000,00	0,00	3 900 000,00		41 365 000,00

Annexe n° 3 - DFA 82-2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2019.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	6 669 294 253,27	0,00	0,00	6 274 024 538,27	6 275 024 538,27	0,00	6 275 024 538,27	6 275 024 538,27
930	Services généraux	842 962 521,27	0,00	0,00	796 000 931,27	796 770 931,27	0,00	796 770 931,27	796 770 931,27
930-5	Gestion des fonds européens	1 719 843,00	0,00	0,00	1 142 907,00	1 142 907,00	0,00	1 142 907,00	1 142 907,00
931	Sécurité	394 866 961,00	0,00	0,00	381 922 098,00	381 922 098,00	0,00	381 922 098,00	381 922 098,00
932	Enseign., form. profes.,jeunesse, apprent	744 673 237,00	0,00	0,00	739 565 183,90	739 965 183,90	0,00	739 565 183,90	739 965 183,90
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	552 237 466,00	0,00	0,00	569 484 773,10	569 484 773,10	0,00	569 484 773,10	569 484 773,10
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RSA)	2 062 048 817,00	0,00	0,00	1 593 079 811,00	1 701 209 685,00	0,00	1 701 209 811,00	1 701 209 811,00
934-3	APA	123 646 398,00	0,00	0,00	138 329 394,00	138 329 394,00	0,00	138 329 394,00	138 329 394,00
934-4	RSA / Régularisations de RSA	411 043 768,00	0,00	0,00	402 345 139,00	402 345 139,00	0,00	402 345 139,00	402 345 139,00
935	Aménagement des territoires et habitat	251 823 452,00	0,00	0,00	251 173 527,00	251 173 527,00	0,00	251 173 527,00	251 173 527,00
936	Action économique	41 518 503,00	0,00	0,00	45 303 152,00	45 528 152,00	0,00	45 528 152,00	45 528 152,00
937	Environnement	649 433 896,00	0,00	0,00	666 934 950,00	667 084 950,00	0,00	667 084 950,00	667 084 950,00
938	Transports	592 300 031,00	0,00	0,00	560 021 672,00	590 056 672,00	0,00	590 056 672,00	590 056 672,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 075 710 055,00	0,00		2 116 606 726,00	2 116 606 726,00		2 116 606 726,00	2 116 606 726,00
940	Impositions directes	1 340 324 500,00	0,00		1 329 719 517,00	1 329 719 517,00		1 329 719 517,00	1 329 719 517,00
941	Autres impôts et taxes	134 660 000,00	0,00		149 861 987,00	149 861 987,00		149 861 987,00	149 861 987,00
942	Dotations et participations	1 767 047,00	0,00		18 767 047,00	18 767 047,00		18 767 047,00	18 767 047,00
943	Opérations financières	147 279 172,00	0,00		147 979 172,00	147 979 172,00		147 979 172,00	147 979 172,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 848 000,00	0,00		3 479 003,00	3 479 003,00		3 479 003,00	3 479 003,00
945	Provisions et pertes opérations réelles (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	447 890 000,00			466 810 000,00	466 810 000,00		466 810 000,00	466 810 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chapitre	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans mouvement	225 327 849,00		0,00	246 864 193,00	246 864 193,00		246 864 193,00	246 864 193,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	225 327 849,00			246 864 193,00	246 864 193,00		246 864 193,00	246 864 193,00
TOTAL des groupes fonctionnels		8 968 332 157,27	0,00	0,00	8 637 495 457,27	8 638 495 457,27	0,00	8 638 495 457,27	8 638 495 457,27

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
TOTAL	8 638 495 457,27

(1) Pour mémoire : Budget primitif précédent ou

(2) Les propositions AE nouvelles soumises au vote de la séance budgétaire du budget. Elles concernent des AE initiales à des nouveaux engagements juridiques et des AE affectées à un nouveau bénéficiaire.

(3) Il s'agit de la somme des propositions nouvelles de la présente délibération hors RAR

(4) Les dépenses réelles d'ordre et les opérations réelles budgétaires sont votées au niveau du chapitre, sauf exception définie par la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée. Les dépenses d'ordre budgétaires sont votées au niveau du chapitre, sauf exception définie par la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée.

(5) Le résultat antérieur reporté est constaté après le vote du compte administratif de l'exercice précédent et intégré au budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	J	K	III = J + K
93	Services ventilés	2 723 478 367,27	0,00	2 266 537 320,27	2 267 537 320,27	2 267 537 320,27
930	Services généraux	184 624 541,27	0,00	149 183 583,27	149 183 583,27	149 183 583,27
930-5	Gestion des fonds européens	6 193 233,00	0,00	6 366 959,00	6 366 959,00	6 366 959,00
931	Sécurité	1 007 500,00	0,00	1 275 750,00	1 275 750,00	1 275 750,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent	43 279 230,00	0,00	32 806 048,00	32 806 048,00	32 806 048,00
933	Cult., vie soc.,jeun., sports, loisirs	120 831 999,00	0,00	120 879 841,00	120 879 841,00	120 879 841,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Regularisation de RMI)	210 947 676,00	0,00	336 060 900,00	336 060 900,00	336 060 900,00
934-3	APA	18 450 000,00	0,00	19 250 000,00	19 250 000,00	19 250 000,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	261 050 003,00	0,00	260 590 009,00	260 590 009,00	260 590 009,00
935	Aménagement des territoires et habitat	161 029 780,00	0,00	119 638 684,00	119 638 684,00	119 638 684,00
936	Action économique	72 171 289,00	0,00	66 099 869,00	66 099 869,00	66 099 869,00
937	Environnement	864 276 398,00	0,00	709 432 949,00	709 432 949,00	709 432 949,00
938	Transports	451 019 776,00	0,00	445 863 736,00	445 863 736,00	445 863 736,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	6 264 853 790,00	0,00	6 370 958 129,00	6 370 958 129,00	6 370 958 129,00
940	Impositions directes	4 123 199 317,00	0,00	4 167 092 454,00	4 167 092 454,00	4 167 092 454,00
941	Autres impôts et taxes	1 590 080 080,00	0,00	1 731 000 000,00	1 731 000 000,00	1 731 000 000,00
942	Dotations et participations	171 748 863,00	0,00	157 831 805,00	157 831 805,00	157 831 805,00
943	Opérations financières	22 675 776,00	0,00	22 693 383,00	22 693 383,00	22 693 383,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	356 869 834,00		292 350 477,00	292 350 477,00	292 350 477,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		8 988 332 157,27	0,00	8 637 495 457,27	8 638 495 457,27	8 638 495 457,27

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
TOTAL	8 638 495 457,27

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0 5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign. form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 649 706 726,00	776 770 931,27	6 142 007,00	361 922 998,00	720 665 983,00	969 484 773,10	5 701 203 811,00	138 329 284,00
011	Charges à caractère général	0,00	173 177 265,27	158 383,00	18 031 490,00	42 311 856,01	61 334 751,10	85 392 455,00	605 281,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	356 388 568,00	246 037,00	147 692 594,00	514 970 474,00	397 219 177,00	511 604 013,00	2 662 103,00
014	Atténuations de produits	1 496 329 953,00	140 099 617,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	79 295 916,27	736 287,00	216 238 011,00	162 654 843,99	151 030 845,00	1 104 213 350,00	135 060 900,00
6526	Frais fonctionnement aux groupes d'élus	3 479 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	147 593 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spéciales	0,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 970 947 050,00	140 103 983,27	6 366 959,00	1 275 750,00	32 806 048,00	120 879 841,00	336 060 900,00	19 250 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	19 398 360,00	0,00	156 000,00	20 293 000,00	45 165 819,00	92 364 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 445 934 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 412 566 000,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	147 383 516,00	4 702 950,00	6 366 959,00	1 119 750,00	11 955 000,00	48 454 116,00	200 228 161,00	14 950 000,00
75	Autres prod. de gestion courante	0,00	157 496 057,27	0,00	0,00	637 734,00	30 239 706,00	43 440 700,00	4 300 000,00
76	Produits financiers	32 053 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations prov	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe n° 4 - DFA 28-2 G - Budget de fonctionnement pour 2019.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CRÉDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	6 688 294 253,27	0,00	0,00	6 274 024 538,27	6 274 024 538,27	0,00	6 274 024 538,27	6 274 024 538,27
930	Services généraux	843 862 521,27	0,00	0,00	790 000 931,27	790 770 931,27	0,00	790 770 931,27	790 770 931,27
930-5	Gestion des fonds européens	1 719 843,00	0,00	0,00	1 142 907,00	1 142 907,00	0,00	1 142 907,00	1 142 907,00
931	Sécurité	394 865 861,00	0,00	0,00	381 922 056,00	381 922 056,00	0,00	381 922 056,00	381 922 056,00
932	Enseignement professionnel, apprent	744 673 237,00	0,00	0,00	739 965 183,50	739 965 183,50	0,00	739 965 183,50	739 965 183,50
933	Culture, vie soc., jeunesse, sports, loisirs	557 337 466,00	0,00	0,00	569 484 773,10	569 484 773,10	0,00	569 484 773,10	569 484 773,10
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 062 840 187,00	0,00	0,00	1 699 479 611,00	1 701 209 611,00	0,00	1 701 209 611,00	1 701 209 611,00
934-3	APA	141 546 298,00	0,00	0,00	130 329 394,00	130 329 394,00	0,00	130 329 394,00	130 329 394,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	411 843 769,00	0,00	0,00	402 346 139,00	402 346 139,00	0,00	402 346 139,00	402 346 139,00
935	Aménagement des territoires et habitat	251 022 452,00	0,00	0,00	251 173 527,00	251 173 527,00	0,00	251 173 527,00	251 173 527,00
936	Action économique	41 510 593,00	0,00	0,00	45 303 152,00	45 528 152,00	0,00	45 528 152,00	45 528 152,00
937	Environnement	849 433 956,00	0,00	0,00	656 934 950,00	657 084 950,00	0,00	657 084 950,00	657 084 950,00
938	Transports	561 303 031,00	0,00	0,00	590 021 672,00	590 056 672,00	0,00	590 056 672,00	590 056 672,00
939	Formation initiale								
94	Services communs non ventilés	2 973 710 055,00	0,00		2 116 606 726,00	2 116 606 726,00		2 116 606 726,00	2 116 606 726,00
940	Impositions directes	1 344 324 906,00	0,00		1 329 719 517,00	1 329 719 517,00		1 329 719 517,00	1 329 719 517,00
941	Autres impôts et taxes	131 600 000,00	0,00		149 861 987,00	149 861 987,00		149 861 987,00	149 861 987,00
942	Dotations et participations	1 757 047,00	0,00		18 757 047,00	18 757 047,00		18 757 047,00	18 757 047,00
943	Opérations financières	147 979 172,00	0,00		147 979 172,00	147 979 172,00		147 979 172,00	147 979 172,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	4 848 930,00	0,00		3 479 003,00	3 479 003,00		3 479 003,00	3 479 003,00
945	Provisions et autres opérations inscrites (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*441 099 068,59*			*466 810 000,00*	*466 810 000,00*		*466 810 000,00*	*466 810 000,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans réalisation	225 327 849,00		0,00	246 864 193,00	246 864 193,00		246 864 193,00	246 864 193,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*225 327 849,00*			*246 864 193,00*	*246 864 193,00*		*246 864 193,00*	*246 864 193,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		8 900 332 157,27	0,00	0,00	8 637 495 457,27	8 638 495 457,27	0,00	8 638 495 457,27	8 638 495 457,27

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
TOTAL	8 638 495 457,27

(1) Vide à remplir pour le premier budget de l'exercice.

(2) Le vote des AE n'est pas requis pour les opérations de la section d'exploitation du budget. De même, le vote des AE n'est pas requis pour les dépenses imputées sur des AE antérieures (y compris celles issues des reports de l'exercice précédent) et pour les dépenses afférentes aux AE de caractère limitatif.

(3) Le vote des nouvelles AE peut avoir lieu dès la présentation du budget. Il est alors précédé du vote sur les éventuelles modifications apportées aux AE antérieures (y compris celles issues des reports de l'exercice précédent) et aux dépenses afférentes aux AE de caractère limitatif.

(4) Les opérations d'ordre budgétaire sont exécutées sans ouverture préalable de crédits. Elles font l'objet d'un vote global par chapitre, sans ventilation par article, ni ventilation fonctionnelle, et ne donnent lieu à aucune inscription au compte administratif.

(5) Le résultat de l'exercice précédent est affecté par délibération spécifique qui fait l'objet d'un vote distinct de celui du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 723 470 367,27	0,00	2 266 537 328,27	2 267 537 328,27	2 267 537 328,27
930	Services généraux	164 624 511,27	0,00	149 183 583,27	149 183 583,27	149 183 583,27
930-5	Gestion des fonds européens	6 171 229,00	0,00	6 365 959,00	6 365 959,00	6 365 959,00
931	Sécurité	1 087 500,00	0,00	1 275 750,00	1 275 750,00	1 275 750,00
932	Enseign. form. professionnelle, apprent	43 378 235,00	0,00	32 866 048,00	32 866 048,00	32 866 048,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	120 031 969,00	0,00	120 879 841,00	120 879 841,00	120 879 841,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	710 247 676,00	0,00	336 090 900,00	336 090 900,00	336 090 900,00
934-3	APA	18 450 000,00	0,00	19 250 000,00	19 250 000,00	19 250 000,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	251 090 009,00	0,00	260 590 039,00	260 590 039,00	260 590 039,00
935	Aménagement des territoires et habitat	161 029 780,00	0,00	159 638 634,00	159 638 634,00	159 638 634,00
936	Action économique	72 171 269,00	0,00	66 059 869,00	66 059 869,00	66 059 869,00
937	Environnement	694 276 398,00	0,00	709 432 949,00	709 432 949,00	709 432 949,00
938	Transports	451 018 776,00	0,00	445 863 735,00	445 863 735,00	445 863 735,00
939	Fonctionnement élevé					
94	Services communs non ventilés	6 264 653 730,00	0,00	6 370 958 129,00	6 370 958 129,00	6 370 958 129,00
940	Impositions directes	4 123 169 317,00	0,00	4 167 082 464,00	4 167 082 464,00	4 167 082 464,00
941	Autres impôts et taxes	1 660 693 000,00	0,00	1 731 000 000,00	1 731 000 000,00	1 731 000 000,00
942	Dotations et participations	171 748 863,00	0,00	157 831 805,00	157 831 805,00	157 831 805,00
943	Opérations financières	22 975 776,00	0,00	22 693 383,00	22 693 383,00	22 693 383,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations inscrites (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (3)*	365 680 824,00		*292 350 477,00*	*292 350 477,00*	*292 350 477,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		8 980 332 157,27	0,00	8 637 495 457,27	8 638 495 457,27	8 638 495 457,27

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
TOTAL	8 638 495 457,27

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign. form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et actions sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	1 049 796 226,00	790 776 931,27	1 142 907,00	301 922 008,00	739 965 183,00	569 484 773,19	1 701 200 011,00	136 328 394,00
011	Charges à caractère général	0,00	173 177 399,27	158 363,00	16 031 483,00	42 331 856,01	61 254 751,10	95 392 405,00	865 201,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	390 358 999,00	248 327,00	147 662 694,00	514 976 474,00	307 219 177,00	511 694 013,00	2 864 169,00
014	Atténuations de produits	1 488 938 551,00	110 998 617,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	70 256 516,27	736 207,00	218 298 015,00	182 654 643,09	181 030 845,00	1 104 213 393,00	435 600 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 479 003,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	117 979 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	13 030 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	9 073 607 652,00	349 103 500,27	6 366 950,00	1 275 750,00	32 866 040,00	120 879 044,00	336 090 900,00	19 250 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	5 310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	15 226 559,00	0,00	159 000,00	20 273 000,00	45 386 039,00	92 264 039,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 485 984 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 442 546 059,00	336 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	147 353 516,00	4 702 958,00	6 365 959,00	1 119 750,00	11 955 505,00	45 454 116,00	200 230 361,00	14 350 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	117 436 057,27	0,00	0,00	637 734,00	30 239 700,00	43 493 700,00	4 900 000,00
76	Produits financiers	22 693 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSAT Régularisations de RAR	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction support	TOTAL
	DEPENSES	402 345 130,09	256 143 527,00	45 576 153,60	657 804 960,60	595 036 672,60		7 024 821 264,27
011	Charges à caractère général	12 870 718,00	12 201 912,00	4 486 567,00	206 804 563,00	163 562 400,00		605 937 460,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 015 140,00	123 944 016,00	10 352 753,00	317 716 149,00	62 621 763,00		5 446 215 063,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 039 277 148,73
65	Autres charges de gestion courante	377 231 210,00	15 736 699,00	10 837 237,00	130 011 407,00	412 172 456,00		2 585 435 171,16
6566	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 409 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		147 995 172,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00		13 000 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	200 550 020,00	119 638 684,60	66 691 351,00	760 439 919,00	445 253 736,00		8 348 164 980,27
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00		6 158 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 783 100,00	91 463 420,00	58 500 057,00	213 243 550,00		480 220 673,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 415 154 056,00
731	FISCALITE LOCALE	246 390 000,00	2 000 000,00	0,00	568 916 529,00	150 970 000,00		5 454 376 630,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	1 224 744,00	0,00	1 035 000,00	79 114,00		454 303 830,00
75	Autres produits de gestion courante	2 600 000,00	110 630 840,00	5 037 489,00	42 326 731,00	43 706 000,00		445 022 526,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 653 363,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort. dépréciations, prov	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Annexe n° 5 - Scrutin concernant le projet de délibération DFA 82-1 relatif au budget d'investissement pour 2019.

Résultats :

Votants : 154 Pour : 84 Contre : 69 Abstention : 1 Nppv : 0

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
140	Pour	M. ASSOULINE David	
7	Pour	M. BLOCHE Patrick	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
72	Pour	M. DAGNAUD Francois	
91	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
6	Pour	M. FERAUD Remi	
115	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
10	Pour	M. GIRARD Christophe	
9	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
113	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre
94	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
119	Pour	M. MADEC Roger	
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
74	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Pour	M. SIMONDON Paul	
118	Pour	M. VAILLANT Daniel	
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	
114	Pour	Mme BACHE Marinette	
71	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
46	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
95	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
52	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	
135	Pour	Mme JEMNI Halima	
24	Pour	Mme KOMITES Penelope	
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
30	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
92	Pour	Mme OUMER Nawel	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
49	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
93	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme OUMER Nawel

(Votants: 44 / 45)

Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
36	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
61	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
155	Contre	M. CAPLIEZ Stephane	M. HONORE Christian
38	Contre	M. CHARON Pierre	M. COURTOIS Daniel-Georges
134	Contre	M. CHERTOK Gregoire	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	
110	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire
60	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
83	Contre	M. DEBRE Bernard	M. GABORIAU Pierre
16	Contre	M. GABORIAU Pierre	
109	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	M. LAMOUR Jean-Francois
35	Contre	M. GOASGUEN Claude	Mme BOILLOT Julie
34	Contre	M. GOUJON Philippe	
161	Contre	M. HONORE Christian	
82	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	Mme BERTHOUT Florence
160	Contre	M. LEFEVRE Franck	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
15	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. LAMOUR Jean-Francois
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	M. BERTHAULT Jean-Didier
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
154	Contre	Mme ASSOULINE Michele	
59	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
104	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
105	Contre	Mme BOILLOT Julie	
58	Contre	Mme BOUGERET Alix	
152	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	Mme LECUYER Catherine
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	M. de FROMENT Jean-Baptiste
153	Contre	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Contre	Mme DATI Rachida	Mme d'HAUTESERRE Jeanne
130	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	Mme BLOCH Gypsie
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	Mme CEYRAC Sylvie
62	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	Mme BOUGERET Alix
107	Contre	Mme EVREN Agnes	M. LEGARET Jean-Francois
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	
64	Contre	Mme GIAZZI Daniele	M. PERIFAN Atanase
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	
129	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme FANFANT Nathalie
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 44 / 44)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
20	Pour	M. AQUA Jean-Noel	M. LE RESTE Didier
73	Pour	M. BAUDRIER Jacques	
42	Pour	M. BEGUE Herve	
1	Pour	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour	M. BROSSAT Ian	
19	Pour	M. LE RESTE Didier	
17	Pour	M. TINTI Sergio	
43	Pour	Mme BECKER Emmanuelle	M. BONNET OULALDJ Nicolas
50	Pour	Mme BIDARD Helene	
65	Pour	Mme GAILLANNE Fanny	M. TINTI Sergio
41	Pour	Mme PREMEL Daniele	
18	Pour	Mme PRIMET Raphaelle	
25	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

	Vote	Nom	Procuration
102	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	
79	Contre	M. DUBUS Jerome	M. AURIACOMBE Pierre
127	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
103	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	M. VESPERINI Alexandre
80	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
128	Contre	Mme PAWLIK Deborah	Mme HAREL Marie-Laure

(Votants: 6 / 10)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	Mme TACHENE Anne
78	Contre	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGO Yves	M. AZIERE Eric
99	Contre	M. WEHRLING Yann	
77	Contre	Mme de SARNEZ Marielle	Mme GATEL Maud
124	Contre	Mme DIRI Leila	
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	Mme DIRI Leila
75	Contre	Mme GATEL Maud	
98	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	
100	Contre	Mme JOHNSON Olga	Mme NAHMIAS Valerie
148	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	Mme NAHMIAS Valerie
123	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 13 / 14)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
144	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Démocrates et Progressistes

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BARGETON Julien	
142	Contre	M. GUILLOT Didier	
120	Contre	M. LAURET Thomas	
141	Abst	M. PENINOU Mao	
143	Contre	Mme LANG Anne-Christine	
121	Contre	Mme MEHAL Fadila	M. BARGETON Julien

(Votants: 6 / 6)

Groupe Elus Génération du Conseil de Paris

	Vote	Nom	Procuration
139	Pour	M. CHERKI Pascal	Mme FILOCHE Lea
21	Pour	M. CONTASSOT Yves	
51	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
96	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
2	Pour	Mme FILOCHE Lea	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
138	Pour	Mme PETIT Carine	

(Votants: 8 / 8)

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
88	Pour	M. GLEIZES Jerome	
87	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
45	Pour	Mme ATALLAH Marie	
55	Pour	Mme BLAUEL Celia	
57	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	
66	Pour	Mme KONE Fatoumata	M. BELLIARD David
44	Pour	Mme MEES Sandrine	Mme MOREL Joelle
22	Pour	Mme MOREL Joelle	
97	Pour	Mme SOLANS Aurelie	Mme BLAUEL Celia
32	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 14 / 15)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
48	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	
89	Pour	M. TAN Buon-Huong	
5	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Annexe n° 6 - Scrutin concernant le projet de délibération DFA 28-1 G relatif au budget d'investissement pour 2019.

Résultats :

Votants : 155 Pour : 85 Contre : 69 Abstention : 1 Nppv : 0

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
140	Pour	M. ASSOULINE David	
7	Pour	M. BLOCHE Patrick	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
72	Pour	M. DAGNAUD Francois	
137	Pour	M. DARGENT Claude	
91	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
6	Pour	M. FERAUD Remi	
115	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
10	Pour	M. GIRARD Christophe	
9	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
113	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre
94	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
119	Pour	M. MADEC Roger	
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
74	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Pour	M. SIMONDON Paul	
118	Pour	M. VAILLANT Daniel	
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	
114	Pour	Mme BACHE Marinette	
71	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
46	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
95	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
52	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	
135	Pour	Mme JEMNI Halima	
24	Pour	Mme KOMITES Penelope	
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
30	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
92	Pour	Mme OUMER Nawel	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
49	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
93	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme OUMER Nawel

(Votants: 45 / 45)

Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
36	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
61	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
155	Contre	M. CAPLIEZ Stephane	M. HONORE Christian
38	Contre	M. CHARON Pierre	M. COURTOIS Daniel-Georges
134	Contre	M. CHERTOK Gregoire	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	
110	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire
60	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
83	Contre	M. DEBRE Bernard	M. GABORIAU Pierre
16	Contre	M. GABORIAU Pierre	
109	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	M. LAMOUR Jean-Francois
35	Contre	M. GOASGUEN Claude	Mme BOILLOT Julie
34	Contre	M. GOUJON Philippe	
161	Contre	M. HONORE Christian	
82	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	Mme BERTHOUT Florence
160	Contre	M. LEFEVRE Franck	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
15	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. LAMOUR Jean-Francois
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	M. BERTHAULT Jean-Didier
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
154	Contre	Mme ASSOULINE Michele	
59	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
104	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
105	Contre	Mme BOILLOT Julie	
58	Contre	Mme BOUGERET Alix	
152	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	Mme LECUYER Catherine
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	M. de FROMENT Jean-Baptiste
153	Contre	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Contre	Mme DATI Rachida	Mme d'HAUTESERRE Jeanne
130	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	Mme BLOCH Gypsie
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	Mme CEYRAC Sylvie
62	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	Mme BOUGERET Alix
107	Contre	Mme EVREN Agnes	M. LEGARET Jean-Francois
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	
64	Contre	Mme GIAZZI Daniele	M. PERIFAN Atanase
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	
129	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme FANFANT Nathalie
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 44 / 44)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
20	Pour	M. AQUA Jean-Noel	M. LE RESTE Didier
73	Pour	M. BAUDRIER Jacques	
42	Pour	M. BEGUE Herve	
1	Pour	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour	M. BROSSAT Ian	
19	Pour	M. LE RESTE Didier	
17	Pour	M. TINTI Sergio	
43	Pour	Mme BECKER Emmanuelle	M. BONNET OULALDJ Nicolas
50	Pour	Mme BIDARD Helene	
65	Pour	Mme GAILLANNE Fanny	M. TINTI Sergio
41	Pour	Mme PREMEL Daniele	
18	Pour	Mme PRIMET Raphaelle	
25	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	Mme TACHENE Anne
78	Contre	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGO Yves	M. AZIERE Eric
99	Contre	M. WEHRLING Yann	
77	Contre	Mme de SARNEZ Marielle	Mme GATEL Maud
124	Contre	Mme DIRI Leila	
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	Mme DIRI Leila
75	Contre	Mme GATEL Maud	
98	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	
100	Contre	Mme JOHNSON Olga	Mme NAHMIAS Valerie
148	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	Mme NAHMIAS Valerie
123	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 13 / 14)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

	Vote	Nom	Procuration
102	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	
79	Contre	M. DUBUS Jerome	M. AURIACOMBE Pierre
127	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
103	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	M. VESPERINI Alexandre
80	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
128	Contre	Mme PAWLIK Deborah	Mme HAREL Marie-Laure

(Votants: 6 / 10)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
144	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Démocrates et Progressistes

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BARGETON Julien	
142	Contre	M. GUILLOT Didier	
120	Contre	M. LAURET Thomas	
141	Abst	M. PENINOU Mao	
143	Contre	Mme LANG Anne-Christine	
121	Contre	Mme MEHAL Fadila	M. BARGETON Julien

(Votants: 6 / 6)

Groupe Elus Génération du Conseil de Paris

	Vote	Nom	Procuration
139	Pour	M. CHERKI Pascal	Mme FILOCHE Lea
21	Pour	M. CONTASSOT Yves	
51	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
96	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
2	Pour	Mme FILOCHE Lea	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
138	Pour	Mme PETIT Carine	

(Votants: 8 / 8)

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
88	Pour	M. GLEIZES Jerome	
87	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
45	Pour	Mme ATALLAH Marie	
55	Pour	Mme BLAQUEL Celia	
57	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	
66	Pour	Mme KONE Fatoumata	M. BELLIARD David
44	Pour	Mme MEES Sandrine	Mme MOREL Joelle
22	Pour	Mme MOREL Joelle	
97	Pour	Mme SOLANS Aurelie	Mme BLAQUEL Celia
32	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 14 / 15)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
48	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	
89	Pour	M. TAN Buon-Huong	
5	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Annexe n° 7 - Scrutin concernant le vœu n° 119 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au T.E.P. Ménilmontant.

Résultats :

Votants : 142 Pour : 71 Contre : 69 Abstentions : 2 Nppv : 0

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
140	Contre	M. ASSOULINE David	M. JULLIARD Bruno
7	Contre	M. BLOCHE Patrick	
47	Contre	M. COUMET Jerome	
72	Contre	M. DAGNAUD Francois	
137	Contre	M. DARGENT Claude	M. GAUDILLERE Bernard
91	Contre	M. DUCLOUX Philippe	M. VAUGLIN Francois
6	Contre	M. FERAUD Remi	
115	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
10	Contre	M. GIRARD Christophe	
9	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	M. BLOCHE Patrick
113	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	M. SANCHES-RUIVO Hermano
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
94	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
119	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
74	Contre	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Contre	M. SIMONDON Paul	
118	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	
114	Contre	Mme BACHE Marinette	
71	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
46	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
95	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	Mme CALANDRA Frederique
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	Mme LEPETIT Annick
52	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
135	Contre	Mme JEMNI Halima	Mme BOUYGUES Claudine
24	Contre	Mme KOMITES Penelope	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
30	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	Mme BACHE Marinette
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
92	Contre	Mme OUMER Nawel	
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	Mme TAIEB Karen
49	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
93	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme OUMER Nawel

(Votants: 45 / 45)

Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	Mme BOUGERET Alix
36	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
61	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
38	Pour	M. CHARON Pierre	M. HONORE Christian
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. GOASGUEN Claude
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
60	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	Mme BURKLI Delphine
83	Pour	M. DEBRE Bernard	M. GABORIAU Pierre
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	Mme DUMAS Catherine
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
161	Pour	M. HONORE Christian	
82	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	M. LEGARET Jean-Francois
160	Pour	M. LEFEVRE Franck	Mme EVREN Agnes
15	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme DUMAS Catherine
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	M. BOULARD Geoffroy
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme LECUYER Catherine
59	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
104	Pour	Mme BLOCH Gypsie	Mme MONTANDON Valerie
105	Pour	Mme BOILLOT Julie	Mme FANFANT Nathalie
58	Pour	Mme BOUGERET Alix	
152	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
153	Pour	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	M. PERIFAN Atanase
39	Pour	Mme DATI Rachida	Mme DAUVERGNE Emmanuelle
130	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	Mme KUSTER Brigitte
107	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	
129	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	Mme BERTHOUT Florence

(Votants: 40 / 44)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
20	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
73	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
19	Contre	M. LE RESTE Didier	M. BONNET OULALDJ Nicolas
17	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	M. AQUA Jean-Noel
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
65	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	M. TINTI Sergio
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
25	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 12 / 13)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

	Vote	Nom	Procuration
102	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
79	Pour	M. DUBUS Jerome	M. AURIACOMBE Pierre
151	Pour	M. TREMEGE Patrick	Mme PAWLIK Deborah
127	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
128	Pour	Mme PAWLIK Deborah	

(Votants: 5 / 10)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
78	Pour	M. HELARD Eric	Mme TACHENE Anne
124	Pour	Mme DIRI Leila	M. AZIERE Eric
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
98	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
100	Pour	Mme JOHNSON Olga	Mme JEGO Ann-Katrin
148	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	Mme GATEL Maud
147	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 10 / 14)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
144	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Démocrates et Progressistes

	Vote	Nom	Procuration
141	Contre	M. PENINOU Mao	
121	Pour	Mme MEHAL Fadila	

(Votants: 2 / 6)

Groupe Elus Génération du Conseil de Paris

	Vote	Nom	Procuration
139	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme FILOCHE Lea
21	Pour	M. CONTASSOT Yves	M. CHERKI Pascal
51	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
96	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
159	Abst	Mme DASPET Virginie	
2	Contre	Mme FILOCHE Lea	
158	Abst	Mme MAQUOI Nathalie	
138	Contre	Mme PETIT Carine	

(Votants: 8 / 8)

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
88	Pour	M. GLEIZES Jerome	
67	Pour	M. JOMIER Bernard	Mme KONE Fatoumata
87	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	M. JULIEN Pascal
45	Pour	Mme ATALLAH Marie	
57	Pour	Mme BRIDIER Galla	M. BELLIARD David
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	Mme MOREL Joelle
66	Pour	Mme KONE Fatoumata	
44	Pour	Mme MEES Sandrine	
22	Pour	Mme MOREL Joelle	
97	Pour	Mme SOLANS Aurelie	
32	Pour	Mme SOUYRIS Anne	M. BOUTAULT Jacques

(Votants: 14 / 15)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
48	Contre	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
89	Contre	M. TAN Buon-Huong	
5	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							Budget primitif d'investissement et de fonctionnement 2019.			
1	1		SOCA	FERAUD	A	2018 DFA 82	relatif au budget consacré au secteur cinématographique	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	2		SOCA	FERAUD	A	2018 DFA 82	relatif à la subvention du GPIS	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	3		SOCA	FERAUD	A	2018 DFA 82	relatif au recrutement de 2 animateurs de communauté.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	4		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES, KONE	A	2018 DFA 82	relatif à la lutte contre le plastique dans la Seine et les canaux.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	5		GEP	MOREL, BELLIARD, KONE	A	2018 DFA 82	relatif aux associations œuvrant pour la préservation des sols.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	6		GEP	BELLIARD, GLEIZES, MOREL	A	2018 DFA 82	relatif aux investissements pour la rénovation du parc immobilier.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	7		GEP	KONE, ATALLAH, BELLIARD	A	2018 DFA 82	relatif à l'accueil de nuit des jeunes réfugié.e.s.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	7bis	625	Exécutif		V	2018 DFA 82	En réponse à l'A7.	GREGOIRE	Adopté	10-déc.-18
1	8		GEP	BOUTAULT, BELLIARD	A	2018 DFA 82	relatif à la lutte contre l'affichage sauvage.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	8bis	626	Exécutif		V	2018 DFA 82	En réponse à l'A8.	GREGOIRE	Adopté	10-déc.-18
1	9		GEP	KONE, BELLIARD, GLEIZES, ATALLAH	A	2018 DFA 82	relatif à l'ouverture du Pass Paris Access' aux enfants.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	10		GEP	ATALLAH, BELLIARD	A	2018 DFA 82	relatif au secteur associatif dans le domaine de la lutte contre les IST/VIH.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	11		GEP	ATALLAH, BELLIARD, MOREL	A	2018 DFA 82	relatif au soutien aux ressourceries/recycleries.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	12		GEP	MOREL, BOUTAULT, BELLIARD	A	2018 DFA 82	relatif aux personnels surveillants les Espaces Verts.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	13		GEP	BELLIARD, GLEIZES, BOUTAULT	A	2018 DFA 82	relatif au compte foncier logement.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	14		GEP	BELLIARD, GLEIZES, BOUTAULT	A	2018 DFA 82	relatif aux moyens des associations encourageant la pratique du vélo.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	15		GEP	MOREL, JULIEN	A	2018 DFA 82	relatif à l'accompagnement pour les permis de végétaliser.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	15bis	627	Exécutif		V	2018 DFA 82	En réponse à l'A15.	GREGOIRE	Adopté	10-déc.-18
1	16		GEP	BELLIARD, BOUTAULT	A	2018 DFA 82	relatif au développement du vélotourisme.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	17		GEP	BELLIARD, BOUTAULT	A	2018 DFA 82	relatif à l'arrêt de l'utilisation du plastique dans les cantines scolaires.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	18		GEP	ATALLAH, BELLIARD	A	2018 DFA 82	relatif au financement des Centres de santé.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	19		GEP	BELLIARD, GLEIZES	A	2018 DFA 82	relatif au soutien du secteur de l'insertion par l'activité économique.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes au Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	20		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2018 DFA 82	relatif à la création d'un dispositif SOS Rentrée.	GREGOIRE	Rotiré	10-déc.-18
1	20bis	628	Exécutif		V	2018 DFA 82	En réponse à l'A20.	GREGOIRE	Adopté	10-déc.-18
1	21		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE, PREMEL	A	2018 DFA 82	relatif à la création d'un "espace tête à tête".	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	22		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, PREMEL	A	2018 DFA 82	relatif au projet de créations de charrette des 4 saisons solidaires dans le 18e.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	23		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, LE RESTE	A	2018 DFA 82	relatif à la gratuité des transports publics pour certaines catégories d'usagers.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	23bis	629	Exécutif		V	2018 DFA 82	En réponse à l'A23.	GREGOIRE	Adopté	10-déc.-18
1	24		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	A	2018 DFA 82	relatif à la Mission Locale de Paris.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	25		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	A	2018 DFA 82	relatif à la montée en charge du dispositif des paniers solidaires.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	26		PCF-FG	BONNET-OULALDI, TINTI	A	2018 DFA 82	relatif à la subvention versée à l'UNAT Ile-de-France.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	27		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	A	2018 DFA 82	relatif à l'engagement de la Ville de Paris contre les violences faites aux jeunes femmes.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	28		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	A	2018 DFA 82	relatif à l'installation d'un Kiosque Gloyen dans le 18e.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes au Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	29		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2018 DFA 82	relatif au budget de l'École supérieure de physique chimie industrielle de Paris.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	30		PCF-FG	BONNET-OULALDI, TINTI	A	2018 DFA 82	relatif au financement des premiers Jeux sportifs scolaires parisiens "Je joue, Je rencontre le monde".	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	31		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	A	2018 DFA 82	relatif au dispositif "Paris Jeunes Vacances".	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	32		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2018 DFA 82	relatif au financement des classes de découverte.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	33		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2018 DFA 82	relatif aux vacances Arc-en-ciel.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	34		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL, PRIMET	A	2018 DFA 82	relatif au soutien à l'association Mains d'œuvres.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	35		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE, PRIMET	A	2018 DFA 82	relatif à la collecte de Tribb.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	36		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2018 DFA 82	relatif à la suppression des subventions aux crèches à caractère propre.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	37		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	A	2018 DFA 82	relatif à la gratuité du 39 75	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	38		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	A	2018 DFA 82	relatif au soutien des salles et des cafés-concerts.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	38bis	630	Exécutif		V	2018 DFA 82	En réponse à l'A38.	GREGOIRE	Adopté	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes du Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	39		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	A	2018 DFA 82	relatif au fonds pour la diversité de la filière musicale.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	40		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	A	2018 DFA 82	relatif aux associations de médiation.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	41		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2018 DFA 82	relatif au poids des cartables pour les élèves de 6ème	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	42		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	A	2018 DFA 82	relatif à l'augmentation de l'allocation PLFM.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	43		EGCP	DASPET	A	2018 DFA 82	relatif aux deux sites et ludothèques animées par l'association Strataj'm.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	44		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	A	2018 DFA 82	relatif au budget consacré à la prévention spécialisée.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	45		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU, LEGARET, LECOQ	A	2018 DFA 82	relatif au seuil légal du temps de travail annuel moyen	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	46		LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD	A	2018 DFA 82	relatif au renforcement du Plan de Vidéoprotection.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	47		LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD	A	2018 DFA 82	relatif à la création d'une police municipale armée.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	48		LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL	A	2018 DFA 82	relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Le Refuge.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	10-déc.-18
1	49		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 82	relatif à la gratuité des transports publics pour les jeunes chômeurs.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes du Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	50		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 82	relatif au financement de l'enseignement public.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	51		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 82	relatif aux moyens consacrés à l'accueil et la mise à l'abri des jeunes exilés isolés.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	52		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 82	relatif au financement de l'emploi associatif	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	53		NI	SIMONNET	A	2018 DFA 82	relatif à l'hébergement pour les personnes sans abri.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	204		EGCP		A	2018 DFA 82	relatif à l'équipement numérique classe des écoles élémentaires publiques parisiennes.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	54	631	GEP	BELLIARD, MOREL, BOUTAULT	V	2018 DFA 82	relatif à une fiscalité favorisant le commerce de proximité.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	10-déc.-18
1	55		GEP	BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DFA 82	relatif au financement des nouvelles mobilités.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	56	632	GEP	BELLIARD, BOUTAULT	V	2018 DFA 82	relatif à une redevance appliquée aux entreprises de free-floating.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	10-déc.-18
1	57	633	GEP	BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DFA 82	relatif à la contractualisation de la Ville de Paris avec l'Etat.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	10-déc.-18
1	58		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2018 DFA 82	relatif à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	58bis	634	Exécutif		V	2018 DFA 82	En réponse au V58.	GREGOIRE	Adopté	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	59		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DFA 82	relatif à la modernisation de l'action publique et l'évaluation des politiques publiques.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	60	635	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DFA 82	relatif au développement du mécénat auprès des PME.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	10-déc.-18
1	61		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DFA 82	relatif au régime dérogatoire des directeurs d'école.	GREGOIRE	Retiré	10-déc.-18
1	62		LRI	BOURNAZEL	V	2018 DFA 82	relatif au montant de la subvention à l'association sportive "Olympique Montmartre Sports".	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	63		LRI	BOURNAZEL	V	2018 DFA 82	relatif à la subvention à l'association "Rêve de Cinéma".	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	64		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU, LEGARET, LECOQ, FANFANT	V	2018 DFA 82	relatif aux contrôles des subventions attribuées aux associations.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	65		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU, LEGARET, LECOQ	V	2018 DFA 82	relatif à l'instauration d'un bouclier contre l'endettement excessif.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	66		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU, LEGARET, LECOQ	V	2018 DFA 82	relatif aux taux des droits de mutation à titre onéreux.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	67		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU, LEGARET, LECOQ	V	2018 DFA 82	relatif aux tarifs municipaux.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	68		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU, LEGARET, LECOQ	V	2018 DFA 82	relatif au gel des taxes payées par les Parisiens.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	69		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU, LEGARET, LECOQ	V	2018 DFA 82	relatif à un plan de remobilisation des agents parisiens.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	70		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, GABORIAU, LEGARET, LECOQ	V	2018 DFA 82	relatif à un bilan des garanties d'emprunt	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	71		LRI	BERTHOUT, ASSOULINE, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN, MONTANDON	V	2018 DFA 82	relatif à l'accession sociale à la propriété.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	72		LRI	BERTHOUT, MENGUY, ASSOULINE, BOURNAZEL, COURTOIS, EVREN, MONTANDON	V	2018 DFA 82	relatif à la transformation de bureaux en logements.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	73		LRI	HONORE, BOURNAZEL, CEYRAC	V	2018 DFA 82	relatif à la gratuité des transports pour les personnes sans domicile fixe.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	74		LRI, UDI - MODEM, PPCI, DP	BERTHOUT, AZIERE, AURIACOMBE, BARGETON	V	2018 DFA 82	relatif à la qualité du débat budgétaire.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	75	636	UDI - MODEM	AZIERE, JEGO	V	2018 DFA 82	relatif à l'organisation des JOP 2024.	GREGOIRE	Adopté	10-déc.-18
1	76		PPCI	OUBUS	V	2018 DFA 82	relatif aux moyens financiers des Conseils Consultatifs de Quartier.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	77		PPCI	DUBUS	V	2018 DFA 82	relatif à la création d'une commission de modernisation de l'action municipale.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	78		PPCI	DUBUS	V	2018 DFA 82	relatif à la politique du logement en faveur des classes moyennes.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	79		PPCI	DUBUS	V	2018 DFA 82	relatif aux loyers capitalisés	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	80		PPCI	DUBUS, HAREL	V	2018 DFA 82	relatif à la piétonisation du centre de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc -18
1	81	637	PPCI	DUBUS	V	2018 DFA 82	relatif à un plan global de réaménagement des Portes de Paris.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	10 déc -18
1	82		PPCI	DUBUS	V	2018 DFA 82	relatif à un renforcement du dispositif de vidéoprotection	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	83		PPCI	DUBUS	V	2018 DFA 82	relatif à la création d'une Force d'Action Rapide Propreté.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	84		PPCI	DUBUS	V	2018 DFA 82	relatif à la rénovation énergétique du bâti parisien.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	85		NI	SIMONNET	V	2018 DFA 82	relatif à la rénovation thermique de l'ensemble du bâti parisien.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	86		NI	SIMONNET	V	2018 DFA 82	relatif aux rémunérations de la municipalité parisienne.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	87		NI	SIMONNET	V	2018 DFA 82	relatif au compte foncier.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	88		NI	SIMONNET	V	2018 DFA 82	relatif aux trajectoires budgétaires	GREGOIRE	Rejeté	10-déc.-18
1	89		NI	SIMONNET	V	2018 DFA 82	relatif aux baisses de dotations de l'Etat.	GREGOIRE	Rejeté	10-déc -18
1					LR1	2018 DFA 82-2018 DFA 28G		GREGOIRE	Adopté	10-déc.-18
							Budget primitif emplois pour 2019.			
1	90		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2018 DFA 73	relatif à la création de postes au sein des bibliothèques de la Ville.	LEVIEUX	Retiré	10-déc.-18
1	91		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2018 DFA 73	relatif aux postes d'agent de logistique générale pour les services de ménage dans les bibliothèques.	LEVIEUX	Retiré	10-déc.-18
1	92		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET	A	2018 DFA 73	relatif à brigade de remplacement des ASEM	LEVIEUX	Retiré	10-déc -18
1	93		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET	A	2018 DFA 73	relatif à la brigade de remplacement des agents techniques des écoles de la Ville de Paris.	LEVIEUX	Retiré	10-déc.-18
1	94		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	A	2018 DFA 73	relatif à la création de postes d'agents de contrôle des locations meublées.	LEVIEUX	Retiré	10-déc.-18
1					LR2	2018 DFA-DRH 73		LEVIEUX	Adopté	10-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1					LR3G	2018 DFA-DRH 23G		LEVIEUX	Adopté	10-déc.-18
5	95	638	SOCA, PCF-FG, GEP, EGCP	DAGNAUD, MADEC, JEMNI, TINTI, KONE, FILOCHE	V	2018 DCPA 21	relatif à l'engagement des travaux et au dialogue avec les occupants.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-18
5	96bis		Exécutif		A	2018 DLH 180	Amendement technique	BROSSAT	Adopté	11-déc.-18
5	97		LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL	A	2018 DLH 180	relatif aux loyers capitalisés.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18
5	208		Exécutif		A	2018 DLH 203	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	11-dec.-18
5	98		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DLH 286	relatif à une modification de la répartition des financements.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18
5	99		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DLH 319	relatif à une modification de la répartition des financements.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18
5	205		Exécutif		A	2019 DLH 319	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	11-déc.-18
5	100		PPCI	DUBUS	V	2018 DLH 319	relatif aux catégories de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18
5	101		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DLH 331	relatif à une modification de la répartition des financements.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18
5	102		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DLH 358	relatif à une modification de la répartition des financements.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	103		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DLH 314	relatif à une modification de la répartition des financements.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18
5	104		DP	LAURET	V	2018 DLH 338	relatif au respect du plafonnement des loyers.	BROSSAT	Retiré	11-déc.-18
5	105		UDI - MODEM	AZIERE, GATEL	V	2018 DLH 338	relatif au maintien de la qualité du parc locatif parisien.	BROSSAT	Retiré	11-déc.-18
5	105bis	639	Exécutif		V	2018 DLH 338	en réponse aux V104 et 105.	BROSSAT	Adopté	11-déc.-18
5	206		Exécutif		A	2019 DLH 338	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	11-déc.-18
5	106		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, ASSOULINE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, AURIACOMBE, LECOUTURIER, JEGO	V	2018 DLH 350	relatif à l'intégration de logements PLI et PLS.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18
5	107bis		Exécutif		A	2018 DLH 359	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	11-déc.-18
5	108		LRI	BERTHOUT, MONTANDON, ASSOULINE, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN	A	2018 DLH 361	relatif aux critères de ressources.	BROSSAT	Retiré	11-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	109		UDI - MODEM	AZIERE, BOURNAZEL, AUBACOMBE	A	2018 DLH 361	relatif à une dissociation du foncier et du bâti.	BROSSAT	Retiré	11-déc.-18
5	110		FGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2018 DLH 361	relatif au principe de financement.	BROSSAT	Retiré	11-déc.-18
5	110bis	640	Exécutif		V	2018 DLH 361	en réponse aux A108, A109, et V110.	BROSSAT	Adopté (amendé oralement)	11-déc.-18
5	111		LRI	MONTANDON	V	2018 DLH 377	relatif à la sécurité de la résidence Erard-Charenton.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18
5	112		LRI	BERTHOUT, CARRÈRE-GÉE, ASSOULINE, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN, MONTANDON	V	2018 DLH 379	relatif à l'entretien du parc social.	BROSSAT	Retiré	11-déc.-18
5	113		EGCP	DASPET	V	2018 DLH 385	relatif à la participation des locataires et des associations.	BROSSAT	Retiré	11-déc.-18
5	113bis	641	Exécutif		V		en réponse aux V111, 112 et 113.	BROSSAT	Adopté	11-déc.-18
5	114	642	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux meublés touristiques.	BROSSAT	Adopté	11-déc.-18
5	115	643	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif aux locations de meublés touristiques.	BROSSAT	Adopté	11-déc.-18
5	116	644	LRI	BERTHOUT, BOULARD, GOUJON	VNR		relatif au supplément de loyer de solidarité.	BROSSAT	Adopté	11-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	117		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la comptabilisation des conventionnements de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	11-déc.-18
5	118		Exécutif		A	2018 DU 234	Amendement technique	MISSIKA	Adopté	11-déc.-18
5	119	645	GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES	VNR		relatif au TEP Ménilmontant. SCRUTIN PUBLIC.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-18
5	120		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES	VNR		relatif au réaménagement du quartier Montparnasse.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-18
5	121		GEP	BELLIARD, MOREL, BOUTAULT, KONÉ, GLEIZES	VNR		relatif aux espaces verts de pleine terre.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-18
5	122		GEP	BOUTAULT, MOREL, JULIEN, BELLIARD	VNR		relatif au projet EuropaCity.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-18
5	123		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet EuropaCity et aux travaux du Grand Paris Express.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-18
5	124	646	GEP	BELLIARD	VNR		relatif au projet Gare du Nord 2024.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-18
5	125	647		HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au projet immobilier du 44 rue Lamarck (18e).	MISSIKA	Adopté	11-déc.-18
5	126	648	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'implantation d'un incubateur d'entreprises innovantes.	MISSIKA	Adopté (amendé)	11-déc.-18
5	127		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la densification urbaine.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-18
5	128	649	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux filières bois-terre-paille.	MISSIKA	Adopté (amendé)	11-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, Var, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	129	650	NI	SIMONNET	VNR		relatif au tunnel des artisans, le frigidaire naturel (12e).	MISSIKA	Adopté (amendé)	13-déc.-18
6	130	651	SOCA, GEP, PCF-FG	LEJOINDRE, JULIEN, MEES, PREMEL	V	2018 DASCO 123	relatif à la restauration scolaire dans le 18e.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-18
6	131		LRI	BOURNAZEL, HONDRE	V	2018 DASCO 123	relatif à une information et au respect du cahier des charges.	BLOCHE	Rejeté	11-déc.-18
6	132		NI	SIMONNET	V	2018 DASCO 123	relatif à l'information des parents d'élèves.	BLOCHE	Rejeté	11-déc.-18
6	133	652	GEP	BOUTAULT	V	2018 DASCO 152	relatif à une étude.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-18
6	134		Exécutif		A	2018 DFPE 205	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-18
6	135	653	LRI	de FROMENT	V	2018 DFPE 205	relatif à la diversification des modes de fréquentation.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-18
6	136	654	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER	VNR		relatif à une dénomination de la future école 94-96, rue Jeanne d'Arc (13e).	BLOCHE	Adopté	11-déc.-18
6	137	655	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à l'algorithme Affelnet.	BLOCHE	Adopté (amendé)	11-déc.-18
6	138	656	DP	LANG	VNR		relatif à l'expérimentation des "secteurs multi-collèges".	BLOCHE	Adopté	11-déc.-18
6	139	657	EGCP, GEP, PCF-FG	MAQUOI, DASPET, GLEIZES, BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET	VNR		relatif à la mixité sociale dans les collèges du 20e	BLOCHE	Adopté	11-déc.-18
6	140	658	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sectorisation des collèges.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, Var, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	140bis	659	Exécutif		VNR		en réponse aux V139 et V140	BLOCHE	Adopté	11-déc.-18
6	141		LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la concertation sur la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion 12e.	BLOCHE	Rejeté	11-déc.-18
6	142		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la préservation des Centres de ressources centraux.	BLOCHE	Rejeté	11-déc.-18
6	143		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux réformes des lycées professionnels, généraux et technologiques.	BLOCHE	Rejeté	11-déc.-18
6	144		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la crèche parentale Galipette.	CHARNOZ	Retiré	11-déc.-18
6	145		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à l'augmentation des frais d'inscription dans les Universités.	LEMARDELEY	Retiré	12-déc.-18
6	146		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif aux frais d'inscriptions pour les étudiants extra-communautaires.	LEMARDELEY	Retiré	12-déc.-18
6	147		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur.	LEMARDELEY	Retiré	12-déc.-18
6	147bis	660	Exécutif		VNR		en réponse aux V145, 146, et 147.	LEMARDELEY	Adopté	12-déc.-18
7	207bis		Exécutif		A	2018 DGRI 59	Amendement technique.	KLUGMAN	Adopté	13-déc.-18
7	148	661	Exécutif		VNR		relatif au retrait de la Citoyenneté d'Honneur à Aung San Suu Kyi.	KLUGMAN	Adopté	12-déc.-18

N° Commission DDJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	149		LRI	BERTHOUT, BOULARD, GOASGUEN	VNR		relatif à un bilan de la participation de la Ville de Paris à "l'année croisée" France-Israël.	KLUGMAN	Rejeté	12-déc.-18
7	150		Exécutif		A	2018 DCPA 19	Amendement technique n°1.	MARTINS	Adopté	12-déc.-18
7	211		Exécutif		A	2018 DCPA 19	Amendement technique n°2.	MARTINS	Adopté	12-déc.-18
7	151		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, ASSOULINE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, AURIACOMBE, LECOUTURIER, JEGO	V	2018 DJS 169	relatif au processus de sélection des conventions d'occupation précaire et temporaires du domaine public.	MARTINS	Rejeté	12-déc.-18
7	152	662	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, TINTI	V	2018 SG 58	relatif à la diffusion des matchs de l'équipe de France.	MARTINS	Adopté (amendé)	12-déc.-18
7	210		Exécutif	MARTINS	A	2018 DAE 61G	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	12-déc.-18
7	153	663	SOCA, EGCP, PCF-FG, GEP	BACHE, MAQUDI, BONNET-OULALDJ, PRIMET, GLEIZES	VNR		relatif au fichage ethnique dans le sport.	MARTINS	Adopté (amendé)	12-déc.-18
7	154		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux Offices du Mouvement Sportif.	MARTINS	Rejeté	12-déc.-18
7	155		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2018 DDCT 30	relatif au montant de la subvention.	VERON	Adopté (amendé)	12-déc.-18

N° Commission DDJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	209		Exécutif	GABELOTAUD	A	2018 DAE 166	Amendement technique.	GABELOTAUD	Adopté	12-déc.-18
1	157	664	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à un projet de transport alternatif, non polluant et innovant pour le nouveau secteur "Paris Centre"	GREGOIRE	Adopté (amendé)	12-déc.-18
1	158	665	GEP	BELLIARD, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif à l'attribution d'un local pour le Centre des Archives LGBTQI+.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	12-déc.-18
1	159		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	VNR		relatif à la prise en charge par l'État du coût des réparations et de nettoiement suite aux dégradations commises lors des manifestations des 24 novembre et 1er décembre 2018.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-18
1	160	666	EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif à la sécurité et aux manifestations.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-déc.-18
1	161		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux manifestations des gilets jaunes.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-18
1	161bis	667	Exécutif		VNR		en réponse au V161.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-18
1	162		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, BOULARD, MONTANDON	V	2018 DAE 137	relatif aux loyers à la relocation pratiqués par le GIE Paris Commerces.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-18
1	163		PPCI	VESPERINI	V	2018 DAE 137	relatif à la stratégie en faveur du commerce indépendant	POLSKI	Retiré	12-déc.-18
1	164		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	A	2018 DAE 138	relatif à la limitation des ouvertures dominicales.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	165	668	GEP	BOUTAULT	V	2018 DAE 138	relatif à la ZTI des Halles et au quartier commerçant Montorgueil-Saint-Denis.	POLSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-18
1	166		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, BOULARD, LECOQ, MONTANDON	V	2018 DAE 138	relatif à l'instauration d'une Zone touristique unique.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-18
1	167		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2018 DAE 251	relatif à la composition de la commission.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-18
1	168		PPCI	DUBUS	V	2018 DAE 251	relatif aux conditions d'indemnisation.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-18
1	169		PPCI	PAWLIK, MEHAL, GUILLOT, BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au kiosque situé place de la Chapelle.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-18
2	170		Exécutif		A	2018 DAC 190	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	12-déc.-18
2	171	669	EGCP, GEP, SOCA, PCF-FG	MAQUOI, GLEIZES, BACHE, BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au Théâtre de Ménilmontant.	GIRARD	Adopté	12-déc.-18
2	172	670	LRI	LECOQ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Carlo Sarrabezolles (6e).	GIRARD	Adopté	12-déc.-18
2	173	671	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIAS	VNR		relatif à l'accompagnement artistique du Tramway T3.	GIRARD	Adopté	12-déc.-18
2	174	672	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux occupations temporaires ou pérennes des collectifs d'artistes	HOCQUARD	Adopté	12-déc.-18
2	175	673	LRI	LECUYER, d'HAUTESERRE	VNR		relatif aux lavatories place de la Madeleine.	TAIEB	Adopté (amendé)	12-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	176	674	EGCP, GEP	DASPET, MAQUOI, GLEIZES	VNR		relatif à un hommage au sacrifice des soldats et populations d'Afrique Noire au cours de la Première Guerre Mondiale.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-18
3	178		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'installation de compteurs communicants.	BLAUEL	Rejeté	12-déc.-18
3	179		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la suspension du déploiement des compteurs Linky.	BLAUEL	Rejeté	12-déc.-18
3	180		NI	SIMONNET	VNR		relatif au déclassement et à l'élimination des compteurs électriques.	BLAUEL	Rejeté	12-déc.-18
3	181		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un audit sur la mise en œuvre du Plan Climat.	BLAUEL	Retiré	12-déc.-18
3	182	675	EGCP	PETIT	VNR		relatif au plan de prévention du bruit dans l'environnement ferroviaire.	SOLANS	Adopté (amendé)	12-déc.-18
3	183		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la publication de données statistiques des travaux du Conseil de Paris.	BLOCHE	Rejeté	12-déc.-18
3	184		GEP	BELLIARD, JULIEN, MOREL, GLEIZES	V	2018 DPSP 9	relatif à la FASTI.	BROSSEL	Retiré	12-déc.-18
3	185		PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PREMEL, PRIMET, CONTASSOT, FILOCHE	V	2018 DPSP 9	relatif à l'attribution d'une subvention à la FASTI.	BROSSEL	Retiré	12-déc.-18
3	186		NI	SIMONNET	V	2018 DPSP 9	relatif à la FASTI.	BROSSEL	Retiré	12-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	212		Exécutif		A	2018 DPSP 9	Amendement technique. En réponse aux V184, 185 et 186.	BROSSEL	Adopté	12-déc.-18
3	187		LRI	KUSTER	VNR		relatif à la requalification du square René Parodi (16e).	KOMITES	Retiré	12-déc.-18
3	187bis	676	Exécutif		VNR		en réponse au V187.	KOMITES	Adopté	12-déc.-18
3	188		Exécutif		A	2018 DVD 103	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	13-déc.-18
3	189	677	DP	LAURET	VNR		relatif à la fraude aux cartes de stationnement pour personnes handicapées.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-déc.-18
3	190		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP pour l'encaissement des amendes.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-18
3	191		LRI	LECUYER	VNR		relatif à la sécurité des arrêts de bus sur les Champs-Elysées.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-18
3	192	678	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au développement du service Véligo dans le 17e.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-déc.-18
3	193	679	LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, ASSOULINE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, AURIACOMBE, LECOUTURIER, JEGO	VNR		relatif aux nuisances sonores sur la voie Georges Pompidou.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	194		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à l'expérimentation de dépose de feux tricolores (14e).	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-18
3	194bis	680	Exécutif		VNR		en réponse au V194.	NAJDOVSKI	Adopté	13-déc.-18
3	195	681	UDI - MODEM, LRI	NAHMIAS, BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'entretien et au nettoyage de la rue Mstislav Rostropovitch.	SIMONDON	Adopté (amendé)	13-déc.-18
4	196	682	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Raúl Damonte Botana dit Copi (18e)	BIDARD	Adopté	13-déc.-18
4	197	683	DP	MICHAU	VNR		relatif à une plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes.	BIDARD	Adopté	13-déc.-18
4	198		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, BOUGERET, LEYRAC, PERIFAN	VNR		relatif aux résidences appartements gérées par le CASVP.	BRIOIER	Rejeté	13-déc.-18
4	199	684	LRI	GOUJON, CEYRAC, COURTOIS	VNR		relatif à une subvention au centre social Foyer de Grenelle (15e).	BROSSEL	Adopté (amendé)	13-déc.-18
4	200	685	LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à des mesures de solidarité à l'égard des personnes en situation de handicap mental.	NORDMAN	Adopté (amendé)	13-déc.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	201	686	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'attribution du nom "centre de PMI Dorothée Cheliser" au centre de PMI du 3e.	SOUYRIS	Adopté	13-déc.-18
4	202		SOCA, PCF-FG, GEP, EGCP	DAGNAUD, MADEC, TINTI, KONE, FIDOCHE	VNR		relatif au risque de nouveaux campements de rue en plein Paris.	VERSINI	Retiré	13-déc -18
4	202bis	687	Exécutif		VNR		en réponse au V 202.	VERSINI	Adopté	13-déc -18
4	203	688	UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, JOHNSON	VNR		relatif à la protection des enfants en situation de mendicité.	VERSINI	Adopté (amendé)	13-déc.-18

Tableau des votes des groupes politiques.

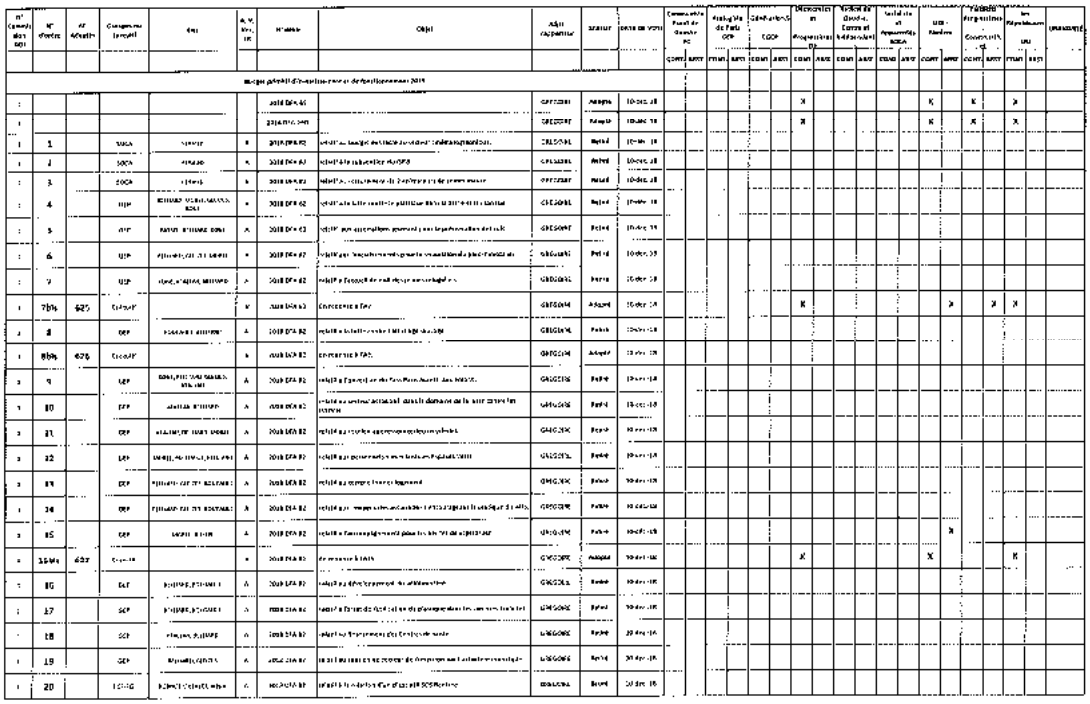

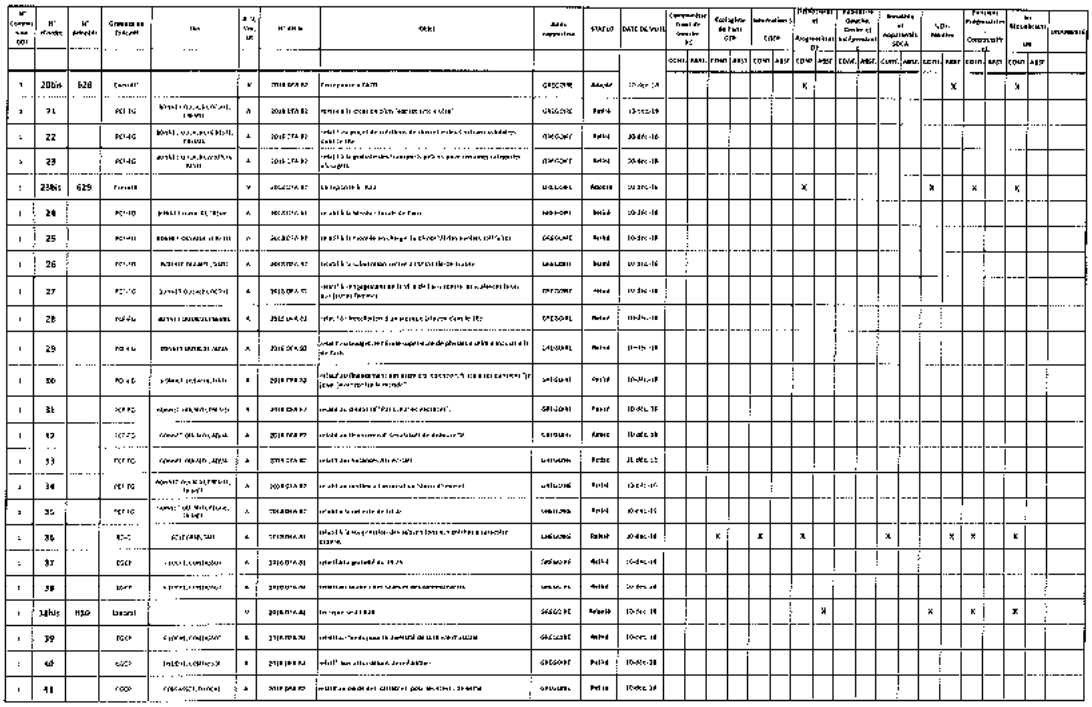

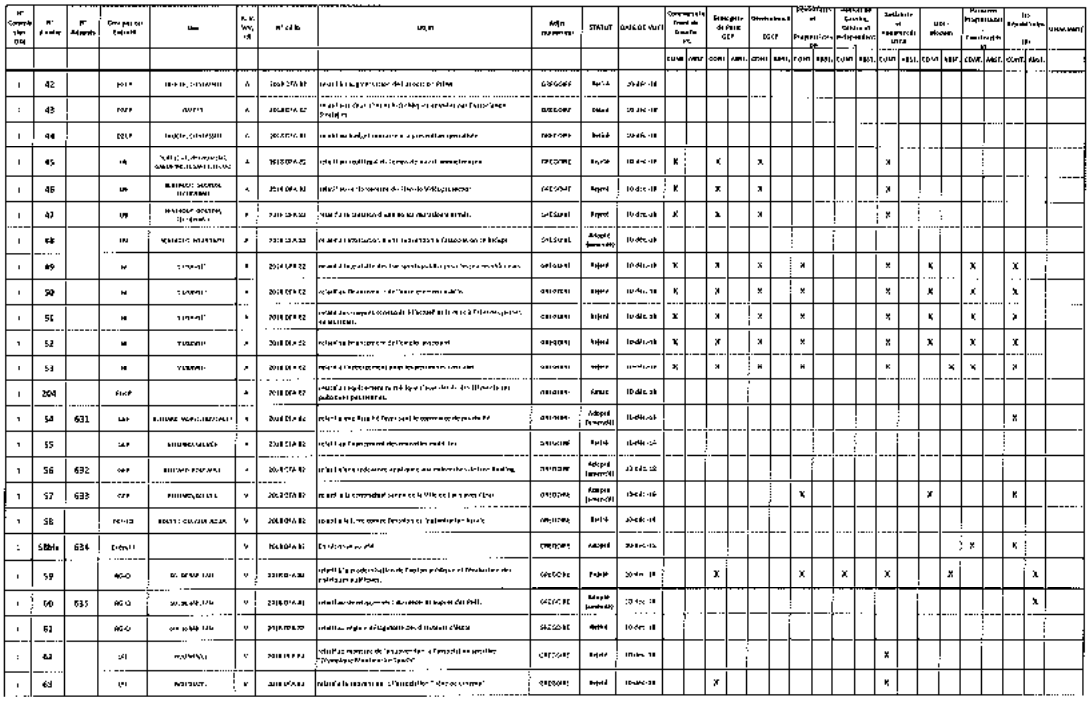

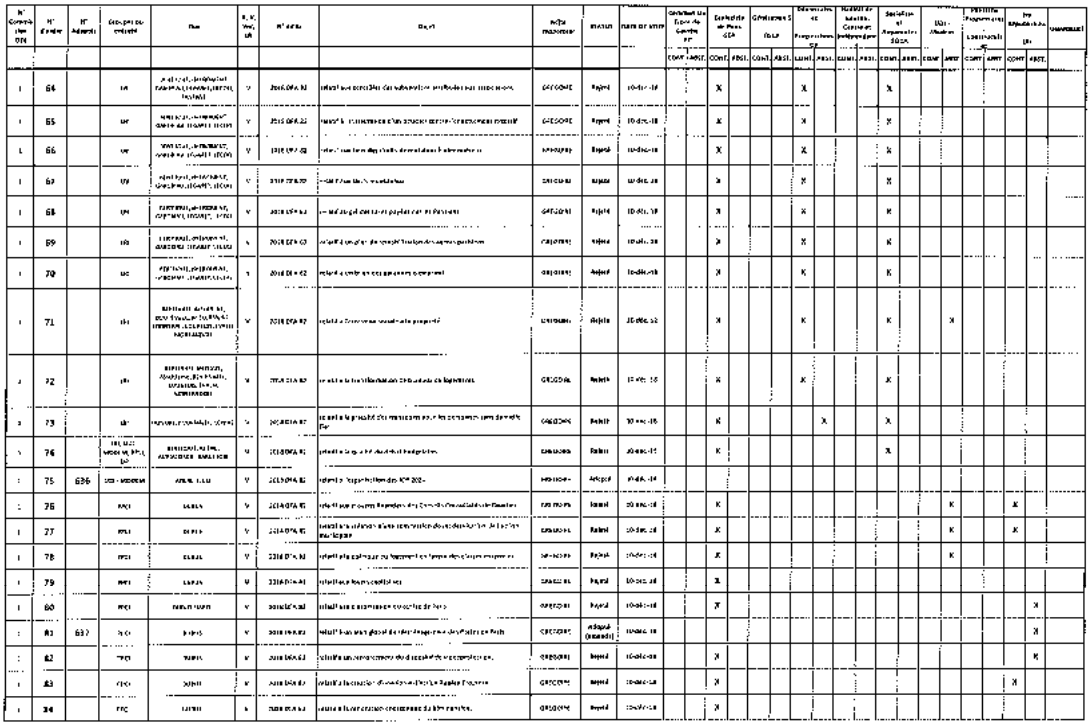

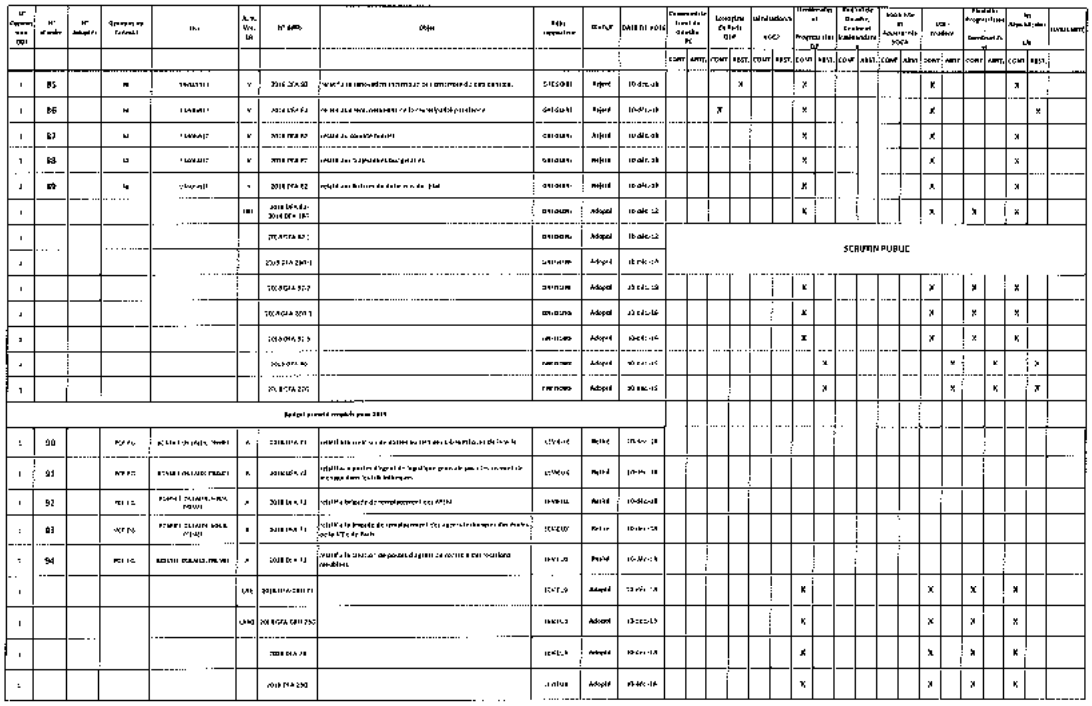

SCRUTIN PUBLIC

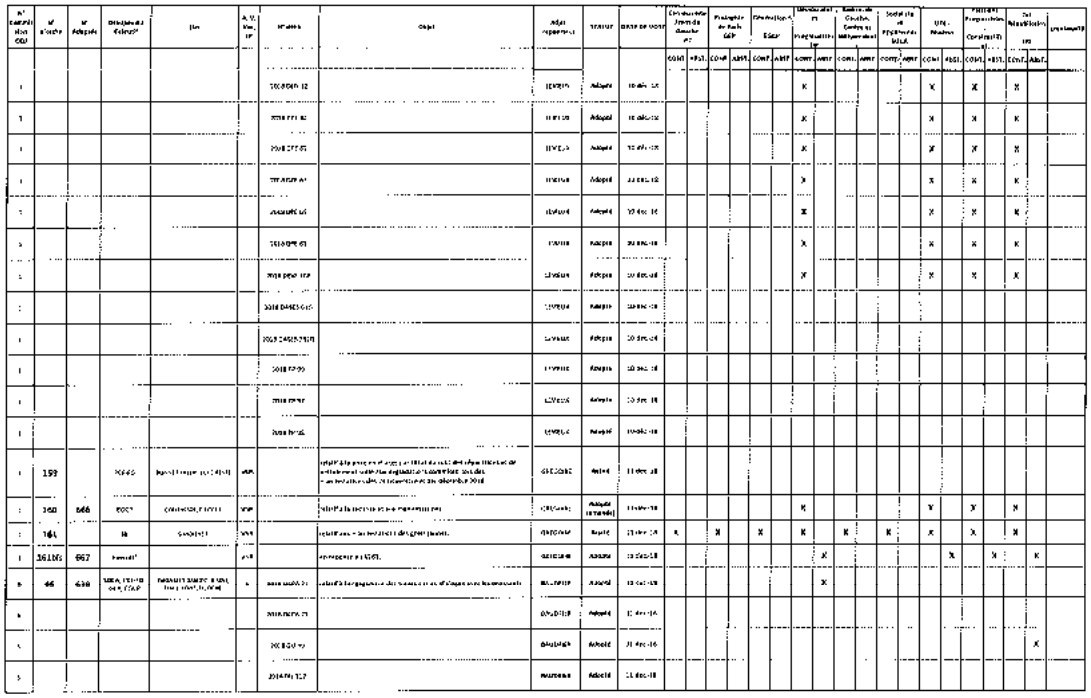

N° Commission	N° d'ordre	N° Adoption	Groupe ou Exécutif	Élu	A, V, Voeu, DR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DU VOTE	PC CONT	PC ABST	GEP CONT	GEP ABST	[illegible] CONT	[illegible] ABST	DP CONT	DP ABST	[illegible] CONT	[illegible] ABST	SOCA CONT	SOCA ABST	UDI-MODEM CONT	UDI-MODEM ABST	[illegible] CONT	[illegible] ABST	LR CONT	LR ABST	Non-inscrits
5						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
5						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]														X			X		
5						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																	X		
5						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]				X													X		
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
5	96bis		Exécutif		A	[illegible]	Amendement technique	[illegible]	Adopté	[illegible]													X					X	
5	97		[illegible]	[illegible]	A	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X						X								
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]							X						X		X		X		
5	208		Exécutif		A	[illegible]	Amendement technique	[illegible]	Adopté	[illegible]						X									X				
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]				X											X			X	
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																	X		
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]														X			X		
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																	X		
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]														X			X		
5	98		[illegible]	[illegible]	V	2018 [illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X														
5						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]														X			X		
5	205		Exécutif		A	[illegible]	Amendement technique	[illegible]	Adopté	[illegible]					X									X					
5	99		[illegible]	[illegible]	V	2018 [illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X														
5	100		[illegible]	[illegible]	V	2018 [illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X						X							X	
5						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]														X				X	
5	101		[illegible]	[illegible]	V	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X														
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]														X				X	
5	102		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X														
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]														X			X		

N° Commission	N° d'ordre	N° Adoption	Groupe ou Exécutif	Élu	A, V, Voeu, DR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DU VOTE	PC CONT	PC ABST	GEP CONT	GEP ABST	[illegible] CONT	[illegible] ABST	DP CONT	DP ABST	[illegible] CONT	[illegible] ABST	SOCA CONT	SOCA ABST	UDI-MODEM CONT	UDI-MODEM ABST	[illegible] CONT	[illegible] ABST	LR CONT	LR ABST	Non-inscrits
5	103		[illegible]	[illegible]	V	2018 [illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X														
5						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]														X			X		
5						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																	X		
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																	X		
5	206		Exécutif		A	[illegible]	Amendement technique	[illegible]	Adopté	[illegible]																		X	
5	104		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]																			
5	105		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]																			
4	105bis	639	Exécutif		A	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Adopté	[illegible]																X			
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																		X	
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]														X					
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																		X	
5	106		[illegible]	[illegible]	V	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X																
						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]													X				X		
5	107bis		Exécutif		A	2018 [illegible]	Amendement technique	[illegible]	Adopté	[illegible]													X					X	
						2018 [illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]													X					X	
5	108		[illegible]	[illegible]	A	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																			
5	109		[illegible]	[illegible]	A	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																			
5	110		[illegible]	[illegible]	V	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																			
5	110bis	640	Exécutif		A	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Adopté [illegible]	[illegible]																			
5						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
5	111		[illegible]	[illegible]	V	2018 [illegible]	[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X														

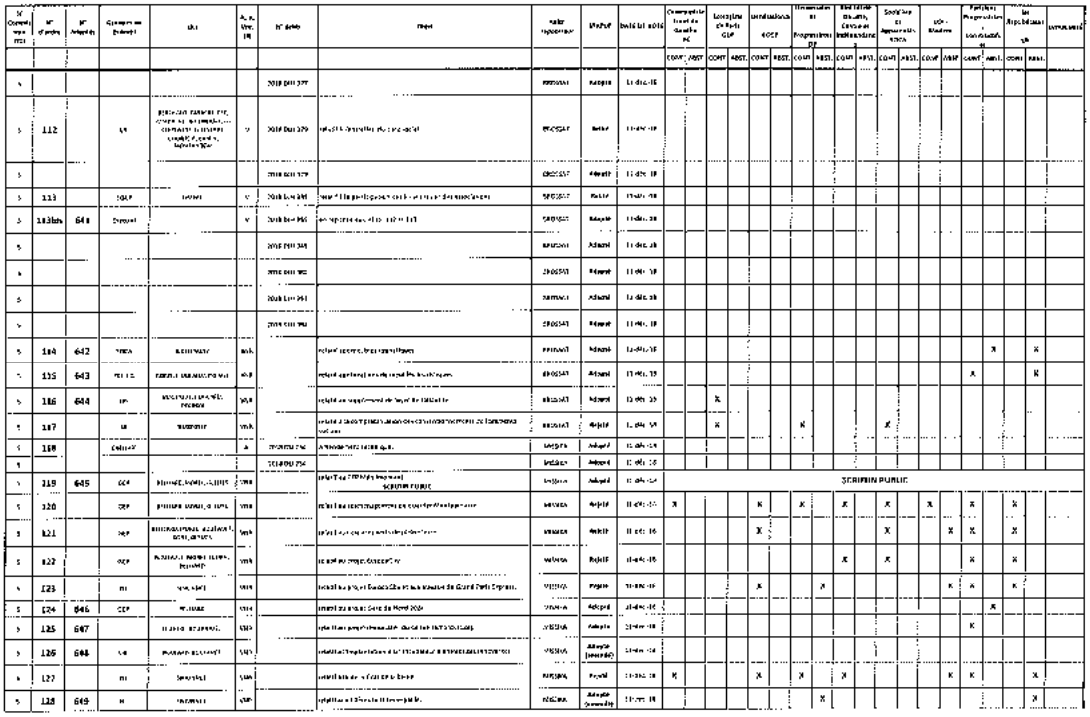

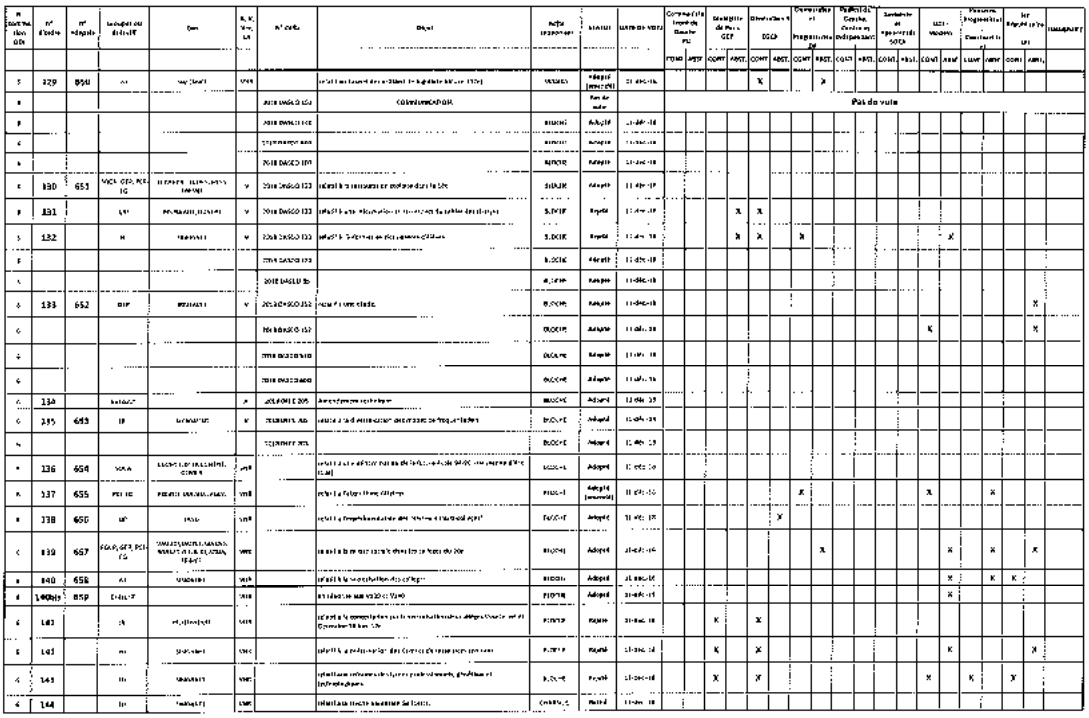

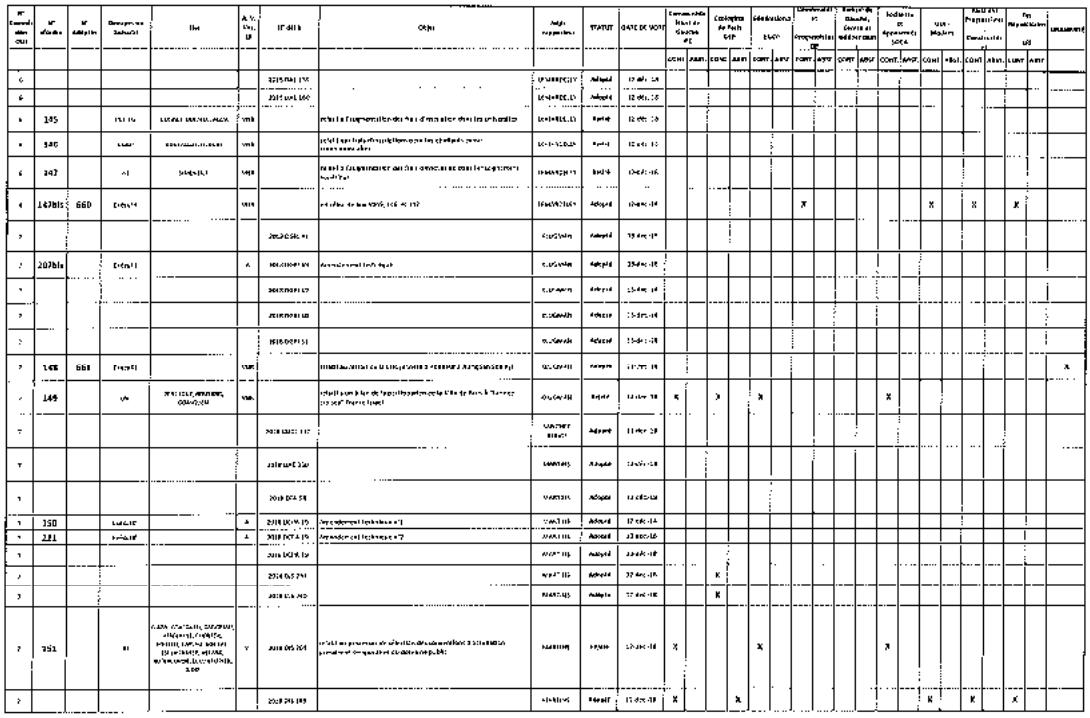

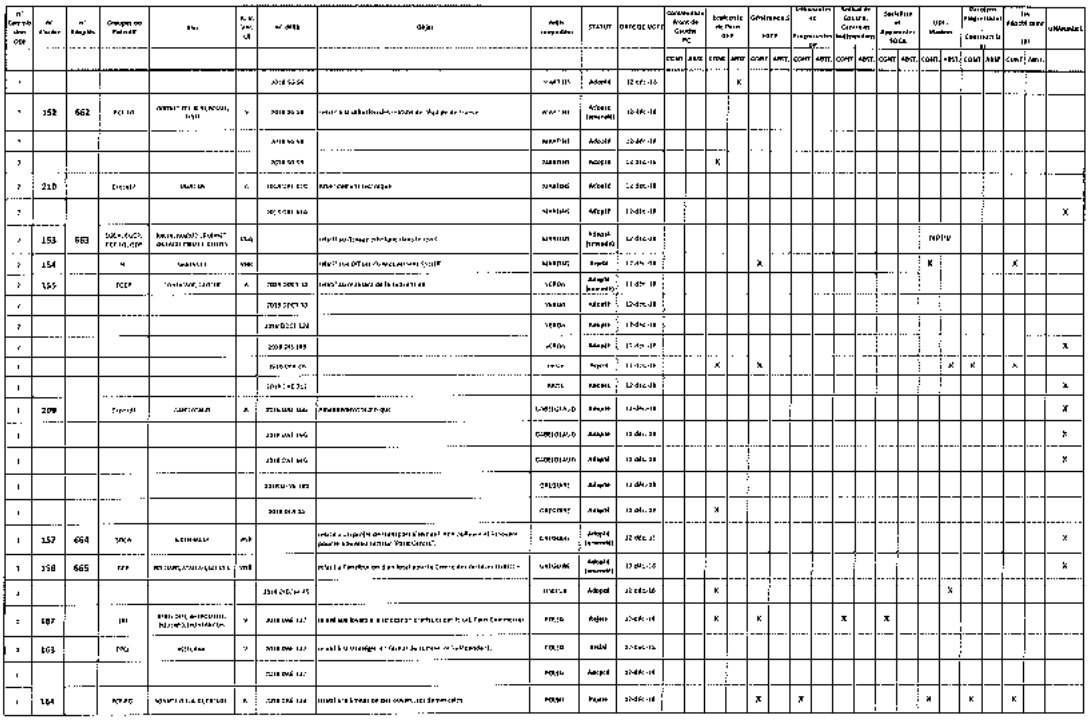

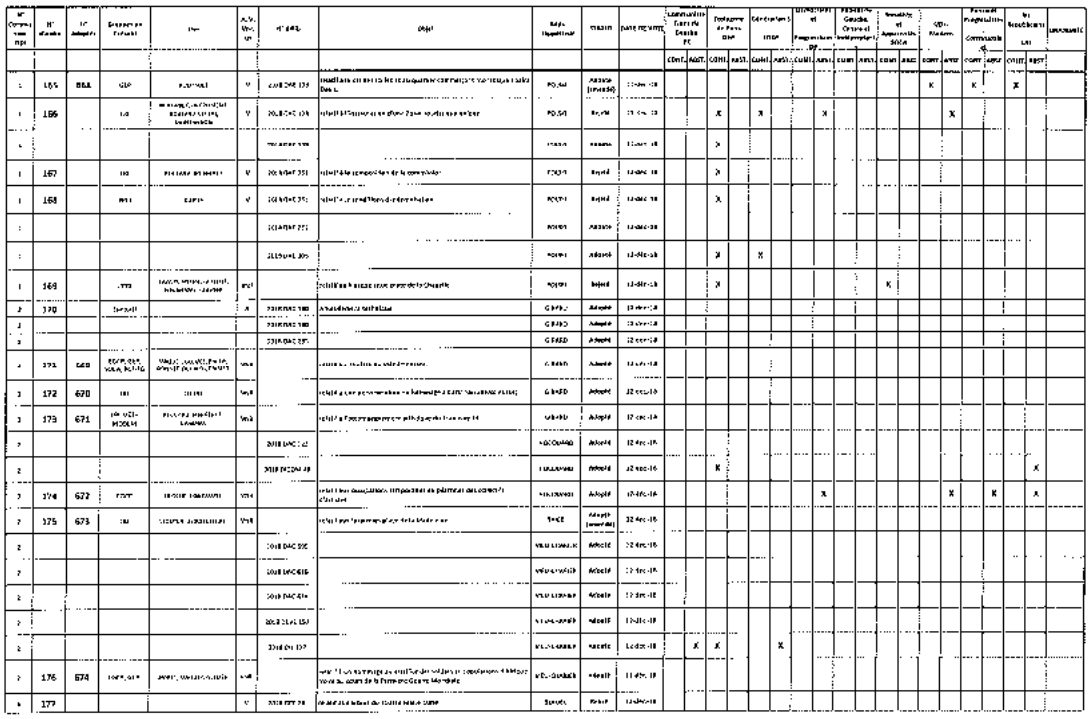

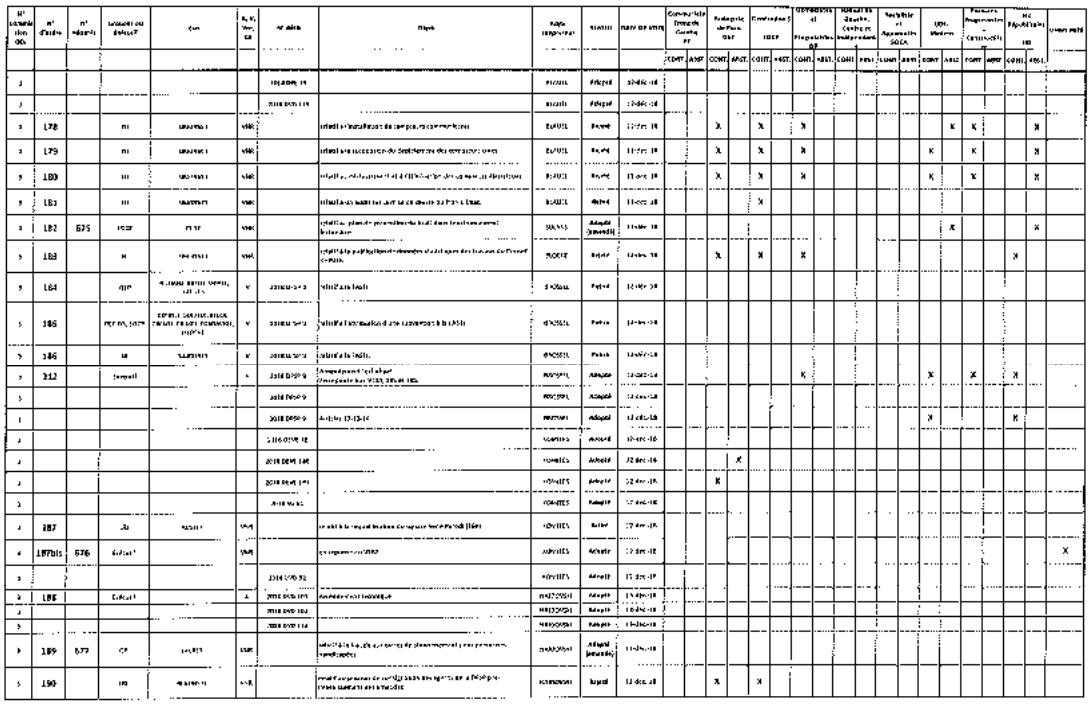

n° Commission GDI	n° d'ordre	n° Adopté	Groupe ou Collectif	Élus	V, VŒ, DE	N° délib	Objet	Adjt rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Génération.s		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI-MoDem		Parisiens Progressistes Constructifs		Les Républicains		Unanimité
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
[illegible]	191		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X														
[illegible]	192	676	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté (amendé)	[illegible]																			
[illegible]	193	679	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté (amendé)	[illegible]																			
[illegible]	194		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]			X		X								X						
[illegible]	194bis	680	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté	[illegible]																	X		
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]	195	681	UDI-MODEM, [illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté (amendé)	[illegible]																			
[illegible]	196	682	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]	197	683	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			X
[illegible]	198		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			X		X														
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]	199	684	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté (amendé)	[illegible]																			
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			X
[illegible]	200	685	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté (amendé)	[illegible]																			
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]	201	686	SOCA	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			

n° Commission GDI	n° d'ordre	n° Adopté	Groupe ou Collectif	Élus	V, VŒ, DE	N° délib	Objet	Adjt rapporteur	Statut	Date de vote	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Génération.s		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI-MoDem		Parisiens Progressistes Constructifs		Les Républicains		Unanimité
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
[illegible]						[illegible]		[illegible]	Adopté	[illegible]																			X
[illegible]	202		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Rejeté	[illegible]																			
[illegible]	202bis	687	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté	[illegible]															NPPV			X	
[illegible]	203	688	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	Adopté (amendé)	[illegible]																			